UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00676707 3

LETTRES,

INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES

DE

COLBERT.

HF.B
C6845k

LETTRES
INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES
DE
COLBERT

PUBLIÉS D'APRÈS LES ORDRES DE L'EMPEREUR

SUR LA PROPOSITION

DE SON EXCELLENCE M. MAGNE, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES

PAR PIERRE CLÉMENT

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME V

FORTIFICATIONS.
SCIENCES, LETTRES, BEAUX-ARTS, BÂTIMENTS.

90439
21/8/08.

PARIS
IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXVIII

INTRODUCTION.

FORTIFICATIONS.

L'ancienne organisation administrative de la France comportait de nombreuses et choquantes anomalies. L'une des plus singulières sans contredit se produisit, on ignore comment, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Pendant trente ans, de 1661 à 1691, le service des fortifications fut divisé entre le secrétaire d'État de la guerre et celui de la marine. Sans s'expliquer sur les motifs de ce partage, les auteurs spéciaux constatent qu'au moment de la chute de Fouquet et de la réorganisation qui s'ensuivit, l'administration des places fortes fut arbitrairement scindée. Colbert eut dans son département, outre les finances, le commerce et la marine, non-seulement les ports et les fortifications maritimes, mais encore toutes les places fortes de ce qu'on nommait alors l'ancien domaine du roi, comprenant la Picardie, la Champagne, les Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Les travaux des fortifications de la Flandre, de l'Artois, du Hainaut, de l'Alsace, de la rive droite du Rhin, du Roussillon, échurent à Le Tellier, remplacé en 1666 par Louvois[1]. D'après un historien moderne, la complication aurait été plus grande encore, et chacun des quatre secrétaires d'État, ayant, comme on

[1] *Histoire du corps impérial du génie*, par Allent, p. 50. — *Aperçu historique sur les fortifications et les ingénieurs*, par le colonel Augoyat, t. I, p. 65.

On ne saurait trop louer la précision et la sûreté des informations de ce dernier ouvrage, fruit du travail assidu, pendant de longues années, d'un savant aussi modeste et consciencieux qu'éclairé.

sait, l'administration d'un quart des provinces et correspondant avec les intendants pour les affaires soumises au Conseil, aurait pris soin des places de sa circonscription[1].

Est-il nécessaire de rappeler l'immense importance du service des fortifications sous un prince qui fit construire, transformer ou démanteler tant de places fortes? Il eût été naturel, quand Colbert mourut, de donner cette partie de ses attributions à Louvois; elle ne lui revint qu'à la mort de Seignelay. Les inconvénients de la division adoptée sont manifestes. Ces deux ministres eussent-ils été aussi unis qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre, la comparaison inévitable, incessante de leurs travaux devait multiplier les froissements au grand détriment des affaires. On se figure en outre la rivalité qui existait entre les ingénieurs des deux services. Louvois en employait 132 pris dans l'armée, et Colbert 58 choisis parmi les architectes les plus habiles. Mais tandis que les premiers, participant à tous les siéges, à toutes les guerres, étaient sous les yeux du Roi qui les comblait de faveurs, les autres se plaignaient d'être sacrifiés et relégués au dernier rang. Aussi les ingénieurs civils se décourageaient, et le service en souffrait[2].

Un nom illustre, celui de Vauban, revient sans cesse sous la plume de Colbert, dans sa correspondance relative aux fortifications, qu'il semble inspirer. Le grand ingénieur fut attaché vingt-quatre ans (1667-1691) au service de Louvois; c'est pourtant Colbert qui semble l'avoir signalé le premier à Louis XIV. « Je ne manqueray pas, écrivait-il le 20 avril 1663 à l'un de ses frères, alors intendant d'Alsace, de parler au Roy de la capacité et de l'activité du sieur de Vauban. » C'était le moment où l'on s'occupait de fortifier Brisach. Vauban constate lui-même, dans ses états de service, qu'il y travailla de 1665 à 1667. Un incident fâcheux, que les lacunes des correspondances n'ont pas encore permis d'éclaircir, survint pendant ces trois années et laissa dans sa mé-

[1] *Histoire de Louvois*, par M. Rousset, t. I, p. 24. — [2] Augoyat. *Aperçu*, etc. t. I, p. 66.

moire des souvenirs qui le rendirent injuste envers Colbert. Cet incident, que des révélations récentes ont déjà effleuré[1], est de la nature la plus délicate. Nulle renommée n'est plus pure et plus honorée que celle de Vauban. Pour notre part, l'admiration que nous lui avons vouée dès longtemps ne saurait être amoindrie par de vagues soupçons, et nous éprouverions un vrai chagrin si la plus belle figure du XVIIe siècle ne supportait pas le grand jour de l'histoire. Mais le problème est posé, et il importe, s'il est possible, que tous les voiles soient levés. Ses derniers descendants ont peut-être entre les mains des documents décisifs. Tant qu'ils ne seront pas publiés, nous ne pouvons chercher d'éclaircissement que dans les dépêches du secrétaire d'État de la guerre[2]. Ces dépêches, écrites en 1671, sont postérieures de cinq ans aux irrégularités

[1] M. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 276.

[2] Chose singulière! Les archives du *Dépôt de la Guerre* et celles du *Dépôt des Fortifications*, si admirablement conservées et classées depuis deux siècles, ne contiennent ni la correspondance de Vauban ni celle de Colbert (relative aux fortifications), où il devait être question de l'affaire de Brisach.

La série des lettres de Vauban (*Dépôt de la Guerre*) commence pourtant un peu avant l'arrangement de cette affaire par Louvois. Celle des lettres de Colbert (registres in-folio, *Dépôt des Fortifications*) commence après l'achèvement des travaux de Brisach. Que sont devenus les lettres et les registres qui manquent?

Une lettre du 28 juillet 1666 de Charles Colbert, sieur de Saint-Marc, intendant d'Alsace, à Jean-Baptiste Colbert (il avait succédé en mai 1663 à Charles Colbert, frère du ministre), fournit cependant quelques indications bonnes à recueillir. Doit-on, demande l'intendant, laisser à Vauban les travaux de Brisach ou les lui ôter? «*A la vérité, il est intelligent et l'on trouvera difficilement un meilleur entrepreneur; mais il entend médiocrement la maçonnerie et ne vise qu'à l'économie, ce qui occasionnera bien des contestations, au point de vue de la solidité des ouvrages.*» Le meilleur parti serait de renvoyer Vauban sans lui laisser achever ce qu'il a commencé, en le mettant en demeure, pour lui ôter tout sujet de plainte, de faire une nouvelle diminution sur le prix de 32 livres de la toise cube. Il y renoncerait et ne pourrait trouver mauvais que l'on préférât ceux qui offraient une diminution. «Pour réussir, dit l'intendant en terminant, il faut se servir de Saint-André, qui, depuis dix-huit mois, travaille avec toute l'expérience qu'on peut souhaiter.» (Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 138 *bis*, fol. 420.) — On voit poindre là, ce semble, le projet d'évincer Vauban au profit d'un protégé.

reprochées à Vauban dans la conduite des travaux de Brisach. Laissons donc parler Louvois.

15 janvier 1671. — « Je suis bien ayse que vous ayez mis vostre affaire d'Alsace en estat d'estre terminée, parce qu'il y a deux jours que le Roy ordonna à M. Colbert d'expédier les décharges qui vous sont nécessaires pour faire que l'on ne puisse vous rien demander pour tout ce qui s'est fait depuis vostre départ de Brisach, et pour que les ouvrages faits pendant que vous y avez esté soyent reçus et qu'il vous en soit donné une autre décharge en bonne forme... »

29 janvier. — « J'ay reçu vostre lettre du 26 de ce mois. Je parleray à M. Colbert aussytost que je seray de retour à Paris de l'expédient que vous proposez pour vous sortir de vostre affaire de Brisach, et, de façon ou d'autre, vous en tirer au plus tost. Faites sçavoir à vostre homme d'affaires qu'il me voye tous les jours, afin que si j'ay quelques éclaircissemens à luy demander, il puisse me les donner sur-le-champ... »

9 février. — « Ne vous inquiétez point de vostre affaire. J'entretins hier vostre intendant, avec lequel je convins qu'il n'estoit pas praticable, ni mesme seur pour vous, de vous servir du dernier expédient que vous m'avez proposé, qui est de confondre tout ce qui a esté fait sous vostre nom tant pendant que vous avez esté à Brisach que depuis que vous en estes sorty, parce que comme il faudroit mettre la toise d'ouvrage à 48 livres, laquelle je crois que l'on fait présentement à 30, il y auroit à craindre que vous ne fussiez quelque jour exposé à une taxe pour de l'argent que vous n'auriez pas gagné. Il faut donc vous fixer à avoir un arrest du conseil qui vous décharge de ce qui a esté fait en vostre absence et qui ordonne que vous comptiez de l'argent que vous avez reçu sur le pied du marché qui avoit esté fait verbalement avec vous... »

19 février. — « Je parlay hier à fond à M. Colbert de vostre affaire. Il convint du dernier expédient que vous avez proposé, c'est-à-dire que vous dressassiez un marché et un devis de tous les ouvrages faits à Brisach depuis que vous avez esté entrepreneur jusqu'à ce que vous ayez cessé de faire les travaux sous vostre nom, et, afin que la toise d'ouvrage revinst à un prix moins excessif, que les voûtes, les escaliers, les guérites, les embrasures et autres menus ouvrages eussent un prix à part, que vous dressassiez en mesme temps le toisé desdits ouvrages et l'acte de réception d'iceux, et que, m'adressant le tout, je le luy remisse. Il le feroit signer à ceux qu'il faudroit qui le signassent pour vous décharger, et me le rendroit pour vous l'envoyer... Je feray voir les trésoriers des fortifications des années 1665, 1666, 1667 et 1668 pour sçavoir s'ils ont rendu les comptes à la Chambre, parce que s'ils ne les avoient pas rendus, je ferois bien en sorte de retirer toutes les quittances que vous avez données,

et qu'ainsy on mettroit cette entreprise sous un autre nom que le vostre, ou, au pis aller, sous le nom de vostre cousin seul [1]. »

25 *février*. — « Depuis que je vous ay écrit touchant vostre affaire d'Alsace, j'ay parlé au trésorier des fortifications, et j'ay reconnu, par ce qu'il m'a dit, que quoyque les comptes ayent esté présentés à la Chambre, ils sont encore en estat que l'on pourra retirer toutes les quittances que vous avez données et toutes les ordonnances de M. Colbert d'Alsace qui sont en vostre nom. Si cela se peut exécuter, comme j'en suis persuadé, l'on vous sortira mieux d'affaire par ce moyen que par tous les autres expédiens que vous sçauriez imaginer. J'en parleray à M. Colbert entre cy et demain et vous feray sçavoir à quoy vous devrez vous fixer, parce que, s'il prend cet expédient, comme je n'en doute point, vous n'avez que faire de vous rompre la teste à faire des toisés ni des comptes.

« Depuis cette lettre dictée, j'ay vu M. Colbert qui est convenu de ce que je luy ay proposé. Aussy je ne perdray aucun temps à exécuter ce que je viens de vous dire, et vous n'avez plus que faire de vous mettre en peine de rien. »

Ainsi, les quittances de Vauban, déjà déposées à la Chambre des comptes, en furent retirées et remises à Louvois, qui lui écrivit le 1er mars 1671 :

« Je travaille présentement à dresser celles qu'il faut que M. Colbert d'Alsace signe pour mettre en la place de celles qui sont sous vostre nom. Cela doit estre achevé demain, après quoy je porteray le tout à M. Colbert, afin qu'il puisse écrire à son cousin de manière qu'il nous renvoye incessamment le tout signé. Et comme je ne veux pas vous revoir que cela ne soit fait, j'enverray un homme exprès pour porter les paquets et me les rapporter. »

Dix jours après, le secrétaire d'État de la guerre mandait encore à Vauban :

« Les ordonnances que M. l'intendant d'Alsace doit signer en la place des vostres, que j'ay retirées, sont présentement chez M. Colbert; il me doit donner entre cy et samedy une lettre par laquelle je manderay à son cousin de les biffer et d'en donner à leur place sous un autre nom. Je luy enverray ce

[1] On voit dans le colonel Augoyat (t. I, p. 56, note) que Paul Le Prestre, frère aîné d'Urbain Le Prestre (celui-ci était le père de Vauban), eut un fils qui fut aussi ingénieur. Employé pendant trois ou quatre ans aux fortifications de Brisach, il se retira ensuite du service. Ne serait-ce pas à cause des ennuis de cette liquidation ? Tout porte à croire que c'est lui qui avait compromis son cousin.

paquet-là par un homme exprès qui arrivera peut-estre avant mon départ. Ainsy, je me propose de vous apporter toutes les quittances que vous avez signées touchant les ouvrages de Brisach, et, *en les bruslant, vous vous mettrez hors d'estat de pouvoir jamais estre recherché en cette affaire.*»

Cependant, d'autres difficultés surgirent sans doute, puisque, quatre mois plus tard, le 22 juillet 1671, Louvois, pressé de nouveau par Vauban [1], lui répondait :

«J'ay vostre affaire d'Alsace aussy présente que vous le pouvez souhaiter, et ne perdray point de temps, de manière ou d'autre, à vous en sortir.»

Enfin, les instances de Louvois aboutirent au résultat si vivement désiré par Vauban, à qui il adressa le 16 septembre cette lettre significative [2] :

«J'ay reçu aujourd'huy, après deux ans de sollicitations, tout ce que je pouvois désirer pour finir vostre affaire d'Alsace de la plus avantageuse manière que les gens les plus entendus en ces faits-là ayent pu souhaiter. Ce sont des ordonnances signées de M. Colbert d'Alsace, sous le nom d'un nommé Marchand, que l'on fait entrepreneur des travaux de Brisach, moyennant quoy et des quittances que ledit Marchand signera dans un jour ou deux, je vous renverray toutes les quittances que vous avez données au trésorier des fortifications, lesquelles sont présentement en mon pouvoir. Ainsy me voilà acquitté de la parole que je vous ay donnée il y a si longtemps, et vous sorty sans

[1] Ce sont ces lettres de Vauban qui manquent dans la collection du Dépôt de la guerre. Il y en a pourtant d'autres antérieures et de la même époque.

[2] Dans l'intervalle, Louis XIV avait adressé à Colbert la lettre suivante :

«Fontainebleau, 20 aoust 1671.

«Monsieur Colbert, désirant décharger le sieur de Vauban de toutes les recherches qui pourroient estre faites contre luy, à cause du marché et entreprise qu'il a cy-devant fait pour le revestissement des ouvrages faits pour les fortifications de mes places de Brisach et de Philipsbourg, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous signiez les ordonnances contenues en l'estat cy-joint et que vous biffiez vostre signature sur celles que vous avez expédiées sous le nom dudit sieur de Vauban. Et m'assurant que vous satisferez à ce qui est en cela de ma volonté; je ne vous feray la présente plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ayt, monsieur Colbert, en sa sainte garde. Signé Louis; contre-signé Colbert.» (Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 15, fol. 367.)

Il est évident que Colbert avait demandé cette lettre pour mettre à couvert sa responsabilité, et non pour s'en faire une arme contre Vauban.

retour d'une affaire qui, par quelque autre voye que l'on eust pu prendre, *auroit toujours esté sujette à beaucoup d'incidens qui vous auroient pu ruiner et vostre famille*[1]. »

Quelle était donc au fond cette affaire qui préoccupa ainsi Vauban plusieurs années? En l'absence des détails que ses lettres à Louvois devaient contenir, on ne peut que conjecturer qu'il s'était chargé de faire exécuter à Brisach des travaux dont la dépense, payée sur ses mémoires par les trésoriers des fortifications, avait paru excessive. On vient de voir les expédients proposés tour à tour pour le soustraire aux sévérités de la Chambre des comptes : les pièces comptables retirées aux juges grâce à des interventions toutes-puissantes, la substitution d'un entrepreneur fictif à l'entrepreneur réel, les quittances et les mémoires rendus par Louvois à Vauban, *avec invitation de les brûler*. Colbert, on l'a vu encore, s'était prêté de très-bonne grâce à tous ces arrangements[2]. Deux phrases seulement dans les nombreuses lettres qu'on a de Vauban font allusion à cet incident de sa vie. L'intendant de Dunkerque avait rompu avec des entrepreneurs jusqu'alors très-bien famés. « Il prend à peu près le mesme chemin de les traiter avec autant de justice qu'on m'a fait à Brisach, » écrit Vauban à Louvois, le 17 septembre 1671. Puis, le 15 décembre suivant : « Je joins à

[1] Deux seulement des lettres qui précèdent, celles des 15 janvier et 11 mars 1671, ont été données en extrait par M. Rousset, t. I, p. 276. Toutes les autres sont inédites. Elles sont en minute au Dépôt de la guerre et transcrites au Dépôt des fortifications, *Correspondance de Vauban*, t. I, à leur date.

[2] M. Rousset dit à ce sujet (t. I, p. 276): « Inflexible contre les malversateurs, et trompé par les arguments spécieux de son cousin (intendant d'Alsace, à cette époque), Colbert poursuivit Vauban; si Vauban n'avait trouvé un protecteur, il était perdu. Mais pour Louvois, l'occasion était trop belle d'arracher à Colbert cette victime glorieuse. »

On verra tout à l'heure ce que Colbert pensait de son cousin l'intendant. Ce qui est certain, c'est qu'aucun document *écrit* ne prouve qu'il ait été malveillant pour Vauban. Au contraire, des centaines de lettres montrent l'estime toute particulière qu'il faisait de lui. Il trouvait seulement que Vauban ne regardait pas assez à la dépense. De son côté, Vauban écrivait à Louvois que Colbert se laissait tromper par ses ingénieurs.

cecy la copie d'une lettre qui m'a esté écrite par l'homme qui a sollicité mon affaire d'Alsace auprès de vous, par laquelle vous verrez à quoy sont exposés les gens qui s'évertuent pour empescher que le Roy ne soit trompé. » Notons qu'à la même époque, Vauban, accusé, avec deux de ses ingénieurs, d'avoir spéculé sur le salaire des soldats employés aux fortifications de Lille, s'adressa à Louvois avec une indignation qui exclut tout soupçon. Il suppliait le ministre d'instruire l'affaire avec la dernière rigueur, l'assurant que s'il ne punissait pas sévèrement les dénonciateurs, il se ferait justice lui-même et quitterait les fortifications. « J'ose vous dire, ajoutait-il, que, sur le fait d'une probité très-exacte et d'une fidélité sincère, je ne crains ni le Roi, ni vous, ni tout le monde ensemble. La fortune m'a fait naistre le plus pauvre gentilhomme de France, mais en récompense elle m'a honoré d'un cœur sincère, si exempt de toute sorte de friponnerie, qu'il n'en peut mesme souffrir l'imagination sans horreur. » Un homme coupable de malversations avérées eût-il osé parler de la sorte à celui-là même qui en aurait eu la preuve en main? Cette dernière accusation fut, cela va sans dire, reconnue fausse, et Vauban, heureusement pour le pays, resta au service de l'État.

Un autre ingénieur, le chevalier de Clerville, occupait en 1662 le poste de commissaire général des fortifications, dont Vauban, son ancien élève, remplissait les principales fonctions. Obligé de l'employer et de lui confier des missions importantes, Colbert ne lui adressait jamais un éloge, et il ne lui ménageait ni les conseils ni le blâme. Toutes ses félicitations, toutes ses prévenances étaient pour Vauban, qui le détestait. En 1670, il l'avait consulté sur les fortifications de Saint-Quentin; l'année suivante, effrayé de la dépense, il le priait d'aller visiter les travaux pour donner son avis. Quelques années après (1674), il réclame son concours pour ceux de Rochefort. « Vous trouverez assurément, écrit-il à l'intendant, le sieur Vauban plus habile et plus entendu qu'aucun ingénieur qui ayt jamais esté en France; et comme il est particulièrement consi-

déré du Roy pour son mérite, il est nécessaire que vous agissiez avec luy sur ce fondement, et que vous l'entendiez et fassiez exécuter tous les expédiens qu'il vous donnera pour avancer les ouvrages, en quoy mesme je vous puis assurer qu'il est très-habile. » La même année, des plans de Vauban pour la place de Guise ayant été modifiés par un ingénieur, Colbert ordonne de « s'y conformer absolument et de rectifier le plus tost possible les ouvrages faits. » Les ingénieurs de Colbert prétendaient que Vauban ne trouvait *rien de bien fait* que ce qui se faisait dans le département de Louvois; mais Colbert leur imposait silence. L'un d'entre eux, qui devint maître à son tour, Antoine Niquet, affectait des airs d'indépendance et se permettait de retoucher les plans de Vauban. Que de fois Colbert lui recommande de les suivre scrupuleusement, sans y rien changer sous aucun prétexte! Mais Niquet, infatué de son mérite, ne tenait aucun compte des avertissements, et, le lendemain, il proposait de nouvelles modifications. « Sçachez, lui écrit le ministre impatienté, que ce n'est point à vous à toucher aux ouvrages du sieur de Vauban, sans son ordre exprès, et vous devez encore travailler à estudier dix ans sous luy auparavant que vous puissiez concevoir une aussy bonne opinion de vous. » On pourrait croire que la semonce profita; il n'en fut rien, comme le montre une lettre écrite l'année suivante à l'intendant de Metz : « Je vois sur l'estat des travaux de Vauban que le sieur Niquet change beaucoup de choses dans ses dessins; vous devez l'empescher formellement. Et s'il luy arrive jamais de remuer une pelletée de terre que conformément au mémoire dudit sieur de Vauban, il sera rappelé un quart d'heure après que je m'en seray aperçu. Vous pouvez facilement juger où cet homme, qui n'est jamais sorty de Paris, peut avoir pris la hardiesse, pour ne pas dire l'effronterie, de corriger un homme d'un aussy grand mérite et d'une expérience aussy consommée que le sieur de Vauban. » Niquet, à qui l'algarade fut transmise, y répondit par un *panégyrique;* mais Colbert, reprenant les termes les plus vifs de sa lettre à l'intendant de Metz, prévint

cet entêté qu'à la première pelletée de terre remuée de son chef, il serait révoqué sur-le-champ.

Est-il vrai, comme l'a raconté Perrault, qu'en 1667, Louis XIV, frappé de l'économie des travaux exécutés par Vauban, le proposa pour modèle à Colbert? L'anecdote est d'autant moins vraisemblable que Vauban commençait alors, sous les ordres de Louvois, les fortifications de Lille, au sujet desquelles il fut lui-même dénoncé. Amplifiant le fait, d'autres ont prétendu qu'un jour, au Conseil, le Roi, comparant la dépense de la grille de Versailles à ce qui se faisait en Flandre, prononça le mot de friponnerie qui aurait été un coup mortel pour Colbert. Assertions sans preuves. Cependant Vauban, soit rancune, soit flatterie, desservait sans cesse le contrôleur général. En 1671, il conseillait à Louvois de se faire attribuer les travaux du port de Dunkerque, s'engageant à le rendre avant deux ans et pour moins de 200,000 écus, plus grand et plus sûr qu'on ne ferait jamais avec plus de temps et d'argent; mais le secrétaire d'État de la guerre n'osa pas engager la lutte sur ce terrain. « Il faut se contenter, lui répondit-il, de bien servir son maistre en ce dont il nous charge, et ne pas nous inquiéter du reste. » Bien d'autres lettres établissent ce concert de Louvois et de Vauban contre Colbert[1] qui, de son côté, trouvait le grand ingénieur trop prodigue des deniers publics. « Ce sera un avantage, écrivait-il le 30 janvier 1681 à l'intendant de Rouen au sujet de travaux projetés à Saint-Valery, Fécamp et Honfleur, que le sieur de Vauban ayt visité les ports de la province; mais comme il est accoustumé à des dépenses prodigieuses dans les fortifications des places, ce qui ne convient nullement pour ce qui se passe au dedans du royaume, je doute fort que la visite soit utile, ni que l'on puisse exécuter les vastes desseins qu'elle embrassera... » Et, le 13 février suivant : « Le sieur de Vauban est accoustumé à de grands desseins et à ne s'arrester jamais pour quelque dépense qu'il y ayt à faire. »

[1] M. Rousset, *Histoire de Louvois*, passim.

On a là, avec une vérité photographique, le jeu des intrigues et des passions humaines dans les hautes sphères. En résumé, tandis que l'éloge de Vauban revient sans cesse dans les lettres de Colbert et de Seignelay, ceux-ci ne sont rien moins que ménagés dans la correspondance de Louvois et de Vauban, et nulle part, dans les nombreux écrits de ce dernier, le nom de Colbert ne se trouve même cité.

Ces fortifications de Brisach, qui avaient été le tourment de Vauban, causèrent aussi bien des ennuis à Colbert. Un de ses cousins, Charles Colbert de Saint-Marc, était, à l'époque où Vauban les faisait construire à l'entreprise, intendant d'Alsace. Il l'y avait fait nommer à contre-cœur, car il écrivait auparavant (20 avril 1663) à son propre frère, qui administrait la province : « Je ne vois pas que mon cousin s'applique comme il le devroit aux affaires. » Et quelques mois plus tard : « C'est un grand malheur que vous ne puissiez vous reposer sur luy de ce qui est à faire dans cette province en vostre absence, et à moins qu'il ne s'applique avec plus de soin et de vigilance, toutes les vues qu'on pourroit avoir sur luy ne pourroient produire beaucoup d'effet. Je vous convie donc de l'exciter à travailler sérieusement. » Cependant le népotisme l'emporta, et, au mois de mai 1663, Colbert de Saint-Marc fut pourvu de l'intendance. Son affaire principale, c'est le ministre qui le lui écrivait, était le revêtement des deux places nouvellement acquises, Brisach et Philipsbourg. La correspondance sur les fortifications manquant de 1663 à 1669, on ne sait comment se passèrent les premières années. Une lettre de Colbert à son cousin (23 novembre 1669) en donne pourtant une idée. Après l'avoir prévenu qu'un sieur Vouleau, entrepreneur de Brisach et de Philipsbourg, se plaignait de n'obtenir de lui, après cinq mois de réclamations, ni plans, ni ordres, ni réponses, il ajoutait :

« La vraysemblance veut que tout ce qu'il dit soit véritable, puisque vous ne me donnez aucun éclaircissement sur tous ces points. Vous voyez bien que les premiers entrepreneurs n'ont pu se souffrir avec vous, que le sieur de Vauban

a esté de mesme, qu'il a fallu chasser Valpergue, et enfin il faudra encore chasser Vouleau.

« Cela ne se peut plus souffrir. Il y a six ans entiers que je souffre de vous une conduite la plus bizarre et la plus extraordinaire dont on ayt jamais entendu parler; je vous avoue que j'en suis rebuté, et vous pouvez disposer vos affaires pour retourner à Metz ou à Reims, au commencement de l'année prochaine.

« Je suis bien fasché que l'âge et l'expérience qui rendent les hommes plus capables de servir n'ayent point eu sur vous cet effet. J'ay fait jusqu'à présent mon devoir de bon parent, je suis bien fasché que vous n'y ayez pas répondu. »

A partir de ce moment, les réprimandes se succèdent avec une vivacité singulière. Le ministre voudrait voir finir les fortifications de Brisach et de Philipsbourg; rien n'y faisant, et comme « il faut absolument que ces places s'achèvent, » il conseille à l'intendant de se retirer. A chaque courrier, le mécontentement s'accentue davantage : « Vous vous plaignez de tout le monde (8 février 1670) et tout le monde se plaint de vous, et je me sens obligé de vous dire encore une fois que si vous persistez dans cette conduite, il est absolument impossible que vous souteniez plus longtemps l'employ que Sa Majesté vous a confié. » On a vu que l'intendant se brouillait avec tous les entrepreneurs, et qu'il avait même fallu lui sacrifier Vauban. Un seul fut de son goût, au point que, malgré les observations les plus fortes, il lui confia les travaux jusque-là divisés de Brisach et de Philipsbourg. Cela parut fort suspect à Colbert, qui lui écrivit : « Si vous ne changez, cette conduite vous jettera dans quelque précipice duquel je ne pourray pas vous retirer. Je ne veux pas croire qu'il y ayt du mal et de l'intelligence vicieuse entre vous et cet entrepreneur; mais certainement, sur cette matière, il n'y a jamais eu une conduite plus pitoyable que la vostre. Vous ne vous contentez pas d'avoir beaucoup d'ennemis, par l'incompatibilité de vostre humeur, mais vous estes bien ayse de leur donner encore un prétexte, le plus facile et le plus plausible du monde, de vous nuire. C'est à vous à y remédier, si bon vous semble. » Le ministre

avait envoyé sur les lieux le chevalier de Clerville pour démêler la vérité. Tremblant, si ses craintes se réalisaient, d'indisposer son protecteur, Clerville ne savait quel parti prendre, et sa correspondance s'en ressentait : « J'aimerois mieux me retirer pauvre et malheureux dans quelque coin fort reculé, que d'estre accusé d'aucune chose contre mon honneur en faisant, par quelque raison d'obéissance que ce soit, plus que je ne dois contre l'honneur des vostres. » Mais Colbert n'admettait pas ces ménagements, et il voulait savoir si son cousin était coupable d'ignorance seulement, ou de connivence avec l'entrepreneur. « J'ay de la peine à croire, ajoutait-il, qu'un homme soit capable d'une aussy grande lascheté que celle-là ; vostre pénétration me tirera d'incertitude. » Au-dessus des soupçons et bravant la calomnie, il écrivait encore à Clerville, le 31 janvier 1671, de pousser les éclaircissements jusqu'au bout. « Si mes ennemis, disait-il, n'ont point d'autres armes contre moy que ce qui s'est passé à Brisach et à Philipsbourg, ils ne me feront pas grand mal... Les gens faits comme moy ne craignent rien, et donnent toujours de la crainte à leurs ennemis, quand ils en ont. »

Quelques lettres adressées sur ces entrefaites à l'intendant d'Alsace prouvent l'irritation toujours croissante du ministre :

18 octobre 1670. — « Il y a bien longtemps que je ne travaille qu'à vous faire entendre ce que vous devez faire. — Je ne sçais pas quand vous voudrez que je finisse ce métier-là, mais je vous avoue que j'en suis fort las... Tous les entrepreneurs qui vous ont esté envoyés ont esté forcés de quitter, et vous n'en avez pu souffrir qu'un seul, Saint-André [1], qui est un soldat de qui vous avez fait la fortune, et qui auparavant n'avoit jamais entrepris aucun travail. Jugez vous-mesme de ce qu'on en doit croire. »

25 octobre. — « Quoy! vous trouvez mauvais qu'ayant icy reconnu et vu combien vostre conduite est improuvée de tout le monde, au sujet de ce Saint-André, le chevalier de Clerville vous excite honnestement à faire quelque chose pour la solidité des ouvrages sans en augmenter le prix! Il n'y a que vous au monde capable de cela, et il me paroist, par ce mesme style, que

[1] Voir page III, note 2, à la fin.

vous ne connoissez pas la force de ce que je vous écris ou que vous n'en avez aucun sentiment. Quand vous me dites que le nom que vous portez vous empescheroit de rien faire qui vous pust attirer aucun reproche, je veux vous croire; mais jamais homme n'a tant donné que vous de preuves d'une mauvaise conduite. »

27 décembre. — « Si l'on ne voit clair comme le jour dans vostre conduite, il ne faut plus que vous pensiez qu'à vous retirer chez vous. C'est pourquoy vous devez employer toute vostre industrie à éclaircir ce qui s'est passé, surtout à vérifier et toiser exactement tous les ouvrages de maçonnerie et remuement de terre qui ont esté faits, et à faire connoistre que la quantité cadre avec la dépense, afin que l'on sçache entièrement l'employ de tous les deniers consommés auxdits travaux. »

3 janvier 1671. — « Je vois par ce que vous et le chevalier de Clerville m'écrivez en quelle horrible confusion ont esté conduits les travaux et maniés les deniers de Brisach et de Philipsbourg... Je vous diray entre nous deux, que vous n'avez jamais esté capable d'estre intendant de deux places aussy considérables, ni mesme de toutes autres, et que vous n'en avez jamais eu les principes, ni ne vous estes appliqué à les apprendre. Dieu veuille qu'il n'y ayt rien autre chose à tout ce que je vois! »

10 janvier. — « Je n'ay encore vu que vous seul d'intendant, depuis que je suis au monde, qui ayt travaillé autant que vous faites à la justification d'un entrepreneur aussy fripon que Saint-André. Je ne jugeray pas s'il y a de la mauvaise conduite en vostre fait; mais au moins jamais homme n'a trouvé autant d'expédiens que vous pour le faire croire. Vous pouvez penser le déplaisir que j'en ay, et avec quelle passion je souhaite que ces soupçons se trouvent mal fondés. J'ajoute seulement que j'envoye un ordre de faire arrester Saint-André, et de ne luy laisser que la liberté de rendre compte de l'employ des deniers qu'il a reçus. »

L'ordre fut exécuté, et l'emprisonnement de Saint-André dura huit mois. Au bout de ce temps, soit que les soupçons sur son compte n'eussent pas paru justifiés, soit qu'on eût craint, en le pressant trop, de compromettre aussi l'intendant, il fut relâché. Dans l'intervalle, tant l'affaire était embrouillée et délicate, le ministre, que les réticences du chevalier de Clerville ne pouvaient satisfaire, avait envoyé à Philipsbourg son oncle Pussort, le personnage le plus influent du Conseil d'État. Il résulterait de son

rapport que Saint-André était innocent, et que l'intendant d'Alsace n'aurait été coupable que de nonchalance, d'inapplication et d'incapacité[1]. Mais ce rapport était-il bien sincère, et la parenté de Pussort avec l'intendant et le ministre n'est-elle pas faite pour donner à penser? Les hommes qu'une grande autorité dans les affaires de leur pays rend maîtres des emplois ont, de tout temps, expié l'élévation de parents ou d'amis indignes par des soucis et des mécomptes, juste punition de leur faiblesse. Colbert en fit l'épreuve en cette occasion. Quoi qu'il en soit, l'enquête de Pussort n'eût-elle rien laissé dans l'ombre, l'intendant d'Alsace ne pouvait plus servir dans ces fonctions. Il rentra au parlement de Metz, où il devint plus tard président à mortier. On sait les détails de son départ de Brisach par une piquante lettre de Vauban, qui les tenait, disait-il, d'un habitant du pays dont il se portait garant. « L'intendant d'Alsace, écrivit-il à Louvois, s'étoit fait payer d'autorité, au moment de partir, mille écus pour certain droit de péage, et les cabaretiers de la ville durent acheter son vin ce qu'il voulut. » Bien plus, il n'avait payé ni boulanger, ni boucher, « et il estoit sorty avec quantité de chariots chargés de très-beaux meubles qu'il n'avoit point amenés[2]. » Vauban, on le voit là et dans maint autre passage de sa correspondance, ne pardonna pas aux Colbert les torts qu'il leur attribuait dans une circonstance importante. Il semble pourtant, d'après les lettres mêmes de Louvois, que ni Colbert ni l'intendant d'Alsace ne l'avaient traversé dans la liquidation de ses travaux de Brisach; mais, fondée ou non, sa rancune subsista jusqu'à la fin.

Que de fois l'illustre ministre de Louis XIV précise en maximes d'une netteté remarquable ses idées sur les questions principales que suscitait le courant des affaires! La correspondance sur les fortifications abonde, elle aussi, en pensées qui résument ses principes favoris. Il importe d'en détacher quelques-unes. Outre que

[1] Voir, à l'*Appendice*, l'analyse de ce rapport en date du 14 juin 1671.

[2] M. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 278.

c'est la manière la plus sûre de le faire connaître, on y voit se refléter en quelques lignes, parfois énergiques et frappées à la manière des bons écrivains, l'homme, l'administrateur et son temps.

11 octobre 1670, au chevalier de Clerville. — « Sa Majesté n'approuve pas qu'on fasse à la journée quoy que ce soit de ce qui peut se faire par entreprise; elle veut que toute sorte de transport de terre se donne à la toise, aussy bien que les maçonneries, si ce n'est qu'on en soit empesché par quelque indispensable nécessité. »

15 novembre 1670, à l'intendant d'Alsace. — « L'intention du Roy est que tous les marchés se fassent publiquement, en présence et dans la maison des gouverneurs; et lorsque les prix seront bien réglés, Sa Majesté ne veut plus que rien se fasse à la journée. L'ingénieur qui est sur les lieux doit faire les toisés, donner ses certificats aux entrepreneurs, et l'intendant, donner ses ordonnances et tenir la main, par des visites fréquentes, à ce que les devis et marchés soyent suivis et que les ouvrages soyent bons et solides. »

24 octobre 1671, au chevalier de Clerville. — « A l'égard du grand magasin à poudre que vous proposez de faire à Philipsbourg, j'estime qu'il seroit plus à propos d'en faire deux ou trois qu'un seul, par deux raisons : l'une, que la ville seroit moins endommagée si, par quelque accident, le feu se mettoit aux poudres, et l'autre, qu'il en resteroit toujours dans la place pour sa défense, si un pareil malheur arrivoit en temps de guerre. »

26 mai 1673, à l'intendant de Metz. — « Il faut faire en sorte que ceux qui travaillent dans les places soyent contens et travaillent gayement. C'est mesme à vous à gouverner tous les esprits avec lesquels vous avez à agir, en sorte que, quand mesme ils auroient des défauts, vous puissiez vous en parer, sans les relever ni les faire connoistre, et vous servir avantageusement de ce qu'ils peuvent avoir de bon. »

16 juin 1674, au sieur de Linières, ingénieur. — « Appliquez-vous à former le style de vos lettres, en sorte que vous rendiez un compte si clair et si net de l'avancement de vos ouvrages, que ceux mesmes qui n'en avoient aucune connoissance les puissent aysément connoistre. »

1675, au sieur Richer, de l'Académie des sciences, ingénieur. — « Il seroit bien nécessaire que vous vous appliquiez à dessiner un peu mieux que vous ne faites, n'y ayant rien de si nécessaire à un ingénieur que de sçavoir bien dessiner. »

26 mai 1675, à l'intendant d'Amiens. — « Tel entrepreneur se ruine à un quart davantage du prix des ouvrages, et un autre se sauve et peut-estre s'enri-

chit à un quart moins, parce qu'il dispose bien ses ouvriers et prend garde qu'ils ne perdent aucun temps[1]. Ainsy, lorsque vous serez persuadé de l'habileté et de la bonne conduite d'un entrepreneur, faites en sorte qu'au moins il ne perde pas sur ses ouvrages... »

27 septembre 1675, au sieur Niquet, ingénieur. — « J'ay reçu le plan de Metz que vous m'avez envoyé; mais si vous ne sçavez pas mieux dessiner, il vaut beaucoup mieux que vous ne vous en mesliez pas, d'autant plus que de pareils plans ne peuvent estre présentés au Roy. »

18 octobre 1675, à l'intendant d'Amiens. — « L'augmentation du prix à un entrepreneur qui auroit négligé son travail ou qui auroit fait un mauvais marché, auroit des conséquences fascheuses. Il faut mettre en usage toutes les voyes de contrainte pour les obliger à exécuter les baux volontaires qu'ils ont faits; et lorsque la nécessité oblige à les changer, outre la perte qu'ils y font qui est très-sensible et exemplaire, ne permettre jamais qu'ils rentrent dans les affaires du roy[2]. »

La reconstruction de l'arsenal et des fortifications de Toulon aurait droit à un chapitre à part dont la correspondance de Colbert fournirait les principaux éléments. Le chevalier de Clerville avait été chargé en 1669 de dresser les plans de ces grands ouvrages. Pénétré de l'importance militaire et maritime de la ville, le ministre voulait que l'arsenal pût suffire à soixante vaisseaux au moins, qu'il y en eût toujours sept en construction et du bois pour dix autres en magasin, avec quatre à cinq mille pièces de canon, et le reste des approvisionnements à l'avenant. Entrant dans les détails, il discutait les idées du chevalier de Clerville et ne trouvait pas les établissements proposés assez spacieux. « Nous ne sommes pas, ajoutait-il noblement, en un règne de petites choses, et il est impossible d'imaginer rien de trop grand, ce qui doit toutefois avoir sa proportion. » De si vastes projets devaient être et furent longtemps mûris. Médiocrement satisfait des vues de Clerville, Colbert gagna du temps, et c'est en définitive Vauban qui arrêta les plans. Ce ma-

[1] « Tel entrepreneur, écrivait aussi Colbert le 17 octobre 1676 à l'intendant de Metz, gagne en transportant une toise de terre, selon sa distance, à 40 sols, tandis qu'un autre s'y ruine à un écu. »

[2] On vient de voir les correctifs que Colbert met lui-même à cette maxime dans celle du 26 mai 1675.

gnifique ensemble de travaux, qui constitue la partie principale et la plus glorieuse de son œuvre, embrassait toutes les constructions que comportent un grand port militaire et la défense de deux vastes rades. Le ministre hésitait; Vauban dissipa ses scrupules. « Il ne faut pas, Monseigneur, lui écrivit-il, que la grandeur de l'entreprise ni la dépense de l'ouvrage vous rebutent, puisqu'il s'agit du plus beau port situé dans la meilleure rade. A l'égard de la dépense, je pourrois vous dire et peut-estre bien prouver que c'est mettre de l'argent à intérest, et rien de plus. » Ce style et cet enthousiasme, rehaussés du plus rare mérite, allaient à Colbert, qui écrivit à l'intendant de marine : « Sa Majesté approuve tout ce que le sieur de Vauban propose pour la nouvelle enceinte. Elle n'a encore rien vu de mieux pensé sur ce sujet, ni qui l'ayt si fort satisfaite. »

L'ingénieur que Colbert avait si fortement gourmandé autrefois pour avoir osé modifier les plans des fortifications de Metz dressés par Vauban, Niquet, parut sans doute le plus capable de faire exécuter les travaux de Toulon, et fut appelé à les diriger. Incorrigible, indiscipliné, voulant tout plier à sa volonté, il ne tarda pas à faire naître des difficultés nouvelles. Un désaccord avec Vauban au sujet d'une jetée et la construction de souterrains que celui-ci jugeait inutiles, indisposèrent d'abord contre lui. Peu après, Colbert, voyant qu'il s'était permis de changer le dessin et l'emplacement d'une porte de la ville agrandie, donna immédiatement l'ordre de démolir ce qui était fait et de se conformer exactement au plan primitif. Enfin le téméraire ingénieur osa interdire un agent qui avait dénoncé au ministre un toisé faux. A cette nouvelle, la colère de Colbert éclata; il écrivit à Niquet (6 septembre 1681) que le nombre de ses impertinences, depuis qu'il était à Toulon, avait excité la juste indignation du Roi. Déjà, sa ridicule vanité l'avait rendu insupportable à Metz et à Verdun, où l'on n'était jamais sûr qu'il exécutât un plan sans y mettre du sien, et voilà que, tranchant de l'ordonnateur, il se brouillait avec l'intendant

et causait mille désordres qui retardaient les travaux. « Mais rien de tout cela, disait le ministre en terminant, n'est plus inouï que d'avoir voulu interdire un ingénieur sur ce qu'il m'a donné avis que le toisé d'un ouvrage n'estoit pas juste ; c'est cette dernière action qui met le comble à toutes les autres, et ce qui fera qu'après vous avoir tenu trois ans en prison, le Roy vous chassera comme un homme indigne de le servir. » Un ordre d'incarcération partait en effet le même jour ; mais l'intendant de marine ne prit pas Colbert au mot; Niquet ne fut pas mis en prison; bientôt après, Louis XIV lui faisait don de 150 toises carrées de terrain dans la ville nouvelle. Il était aussi chargé des ouvrages d'Antibes, pleinement approuvés par Vauban, qui rendait justice à « sa manière de travailler, lente, mais sûre et appliquée[1]. » En résumé, Niquet devint l'un des meilleurs ingénieurs du temps. Plus tard, il perfectionna le canal du Languedoc dont il fut, pendant les embarras momentanés des héritiers de Riquet, un des principaux intéressés.

Après Brisach et Philipsbourg, en même temps que Metz, Toul, Verdun et Toulon, vingt autres villes du département de Colbert nécessitèrent des travaux de défense extérieure ou de sûreté intérieure. A Marseille, les partisans du vieil esprit municipal inspiraient encore des inquiétudes. Deux citadelles, le fort Saint-Jean et le fort Saint-Nicolas, furent bâties dans l'enceinte même de la ville pour mettre au besoin les récalcitrants à la raison. Une autre grande cité, Bordeaux, s'était révoltée trois fois en un siècle et demi; trois fois l'autorité royale y avait été méconnue, ses agents massacrés, emprisonnés ou chassés. Le château Trompette, élevé dans le quartier le plus turbulent, devait prévenir le retour de pareils attentats. Une place forte, aujourd'hui secondaire, Auxonne, joue un grand rôle dans la correspondance. Au mois de février 1673, le ministre donna l'ordre de la mettre en état de défense. En même temps, il prescrivait de raser quelques autres

[1] Augoyat, *Aperçu*, t. I, 106.

places devenues inutiles, et de faire exécuter tous les terrassements évalués à 100,000 journées de travail par les habitants des paroisses à dix lieues à la ronde. Le 30 novembre suivant, il écrit encore à un ingénieur de tenir Auxonne pour la plus importante place du royaume. A l'intérieur, Ham, Saint-Quentin, la Capelle, La Fère, le Catelet, Doullens, Péronne, Corbie, Ardres, Langres, Chalon ; sur l'Océan, Dunkerque, le Havre, Brest et Recouvrance, Belle-Île, Blaye, Oleron, l'île de Ré, Bayonne[1] sont l'objet d'ordres multipliés. La plupart de ces places s'élevaient comme par enchantement sous la direction de Vauban et de ses élèves ; d'autres, devenues un danger, par suite de la modification des frontières, disparaissaient sous la pioche des corvéables, et les matériaux, laissés aux communes ou à des congrégations, servaient à construire des églises. Où prenait-on les fonds? Une lettre de Colbert nous l'apprend en partie. « Puisque les dépenses faites par la ville de Metz, écrivit-il à l'intendant le 16 mars 1675, ont presque consommé les 30,000 livres que le Roy a fournies pour son tiers, et la plus grande partie des 60,000 livres que ladite ville avoit accordées, vous pouvez faire entendre aux échevins que Sa Majesté continuera volontiers à donner un tiers du fonds qu'il faudra pour ces ouvrages, pourvu que la ville en fournisse les deux tiers, ainsy qu'elle a fait par le passé. » On voudrait savoir si cette règle et cette proportion étaient invariables; la correspondance ne le dit pas, mais sans doute le Roi s'en départait lorsqu'il s'agissait de villes de second ordre où la sécurité publique réclamait un système de défense sans

[1] Les fortifications de Bayonne eurent un double but, s'il faut en croire la lettre suivante de Colbert à l'intendant de Bordeaux, en date du 16 mai 1680. « Le Roy n'a point douté que la soumission des habitans de Bayonne ne fust au point que vous le marquez, estant juste que Sa Majesté soit obéie dans cette extrémité du royaume, comme sous sa vue. Et comme la fortification de cette ville est d'une très-grande conséquence pour l'Estat, il sera bien nécessaire que vous y alliez faire quelques voyages de temps en temps, dès lors que l'on commencera d'y travailler, ainsy que mon fils vous le fera sçavoir. » (Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 323.)

rapport avec les ressources locales[1]. Quant aux démolitions, on doit croire que l'État en supportait seul les frais, bien diminués du reste par les corvées.

Colbert, on le voit surtout à l'occasion des routes, avait peu de goût pour l'emploi des corvées. Si, dominé par les exigences militaires, il l'admettait plus facilement pour les fortifications, il tâchait au moins de le circonscrire autant que possible. Mais quand la nécessité parlait, ses ordres devenaient positifs, absolus. La place de Saint-Quentin était pour le moment considérée comme l'une des plus importantes. Les ressources ordinaires ne suffisant pas, on eut recours aux réquisitions, et le ministre écrivit le 19 mars 1673 à l'intendant : « A l'égard des corvées, il faut que vous y fassiez venir tous les paysans qui peuvent s'y rendre en une journée, sans considérer de quel gouvernement, élection ou généralité ils peuvent estre. » Le mois suivant, il remontrait à l'intendant de Bourgogne que si les communes employées aux ouvrages d'Auxonne avaient été mises à la tâche, elles seraient retournées plus vite à leurs occupations. Les transports de terre pour les fortifications de La Fère et de Ham exigèrent aussi des corvées. Colbert avait décidé que les villages situés à trois ou quatre lieues seraient seuls convoqués. L'intendant, ayant dressé un état beaucoup plus étendu, fut réprimandé : « Prenez bien garde, à l'avenir, de mieux entendre et exécuter les ordres que je vous donne, d'autant que tous ces détails sont préjudiciables au service du roy. Ne manquez pas à m'envoyer par le premier ordinaire une liste des villages à trois ou quatre lieues de La Fère et de Ham. » Il y avait pourtant, comme toujours, des favorisés. De ce nombre fut la duchesse de Pecquigny, marraine d'un enfant de la duchesse de Chevreuse, fille aînée de Colbert. Elle possédait six villages désignés pour les travaux de

[1] Voici pourtant ce qu'écrivait le ministre au sujet de l'entretien des fortifications de Sedan : « Comme il est difficile que l'entretènement des murailles de la ville consomme tout le revenu des octrois, il faut prendre les réparations du chasteau sur le mesme fonds. » (*Dépôt des fortifications*, 1676, fol. 104.)

La Fère et de Ham. « Il faudra, mande Colbert à l'intendant des fortifications, que vous les en déchargiez sans conséquence, à la prière que ladite dame vous en fera. Faites-luy sçavoir que je vous l'ay écrit. » Or, deux mois auparavant, il avait dit au même agent: « J'ay reçu un billet de vous par lequel vous me mandez que vous allez exempter les habitans des terres de M. de Manicamp des corvées. Sur quoy, je vous diray que je ne vous en ay point écrit, et que, de quelque costé que vous viennent ces sortes d'instances, vous ne devez point y déférer pour qui que ce soit. » C'était formel, et Colbert savait mieux que personne que la charge enlevée aux uns retombait sur les autres et redoublait l'odieux des corvées. On vient de voir cependant qu'il admettait des exceptions et ne reculait pas lui-même devant un fâcheux exemple.

Que n'ont pas dit les économistes de son indifférence à l'égard des populations rurales? Ils l'accusent volontiers de les avoir sacrifiées à l'industrie. On a pourtant la preuve de ses dispositions bienveillantes dans cette lettre à l'intendant de Metz qu'il félicite d'avoir permis aux gens de corvée occupés aux fortifications d'aller faire leurs vendanges, en les remplaçant par des soldats de la garnison payés à raison de 7 sous et demi par jour. Il fallait seulement surveiller les soldats, sans quoi ils ne travaillaient guère. Cet emploi des troupes était fréquent sous Louis XIV, et Colbert s'en applaudit plus d'une fois. « Vous en tirerez, disait-il à l'intendant, plus d'avantages que des corvées. » A Ardres, en 1675, des soldats entreprirent des ouvrages à forfait, et l'on s'en trouva bien. « Vous devez maintenir ce travail, écrivit le ministre à l'intendant, et faire payer les fortifications suivant ce qui a esté réglé, rien ne pouvant estre plus avantageux pour faire les ouvrages diligemment. » Et plus tard (le 23 octobre 1679), à l'occasion de difficultés que faisaient les Suisses de fournir des hommes: « L'une des causes est qu'ils souhaiteroient que vous leur donnassiez le travail à la tasche et par compagnie, ce qui produiroit assurément une très-grande diligence. Ne manquez pas de le faire, si cela est pos-

sible, parce que le travail en ira beaucoup plus vite. » Indépendamment du pain de munition accordé aux corvéables, un intendant avait cru devoir, pour avancer des ouvrages urgents, donner 10 sous par jour aux hommes et 6 sous aux femmes. C'était le prix ordinaire des travaux de terrassement, et l'on a, en le comparant aux prix actuels, la valeur relative de l'argent aux deux époques[1]. Le surcroît de dépense menaçant d'être considérable, Colbert ordonna de réduire les corvéables au pain de munition réglementaire, et, pour obtenir plus de travail, conseilla d'assigner une tâche à chaque escouade d'une ou deux paroisses et de libérer les hommes dès que leur tâche serait achevée; il espérait « que, pressés de retourner chez eux, ils finiroient plus promptement. » L'intendant ayant insisté, le ministre, que mille embarras financiers assiégeaient en ce moment, répondit (6 décembre 1675) que malgré la difficulté d'employer les paysans, il ne fallait pas les accoutumer à recevoir de l'argent pour des ouvrages obligatoires. « Il faudra, ajoutait-il, se concerter avec les gouverneurs et leur dire nettement que le Roy veut qu'ils fassent travailler à corvées par les paysans de leur gouvernement. » Tristes nécessités que celles qui justifiaient un pareil langage; car, au fond, Colbert déplorait ces réquisitions. En effet, deux ans après, un entrepreneur ayant demandé des paysans, sauf à leur donner 10 sous par jour : « Je doute fort, répondit-il, que ce moyen soit bon, ayant observé que, dans toutes les places où l'on s'en est voulu servir, il n'a pas réussy, et il vaut beaucoup mieux obliger les entrepreneurs de donner quelque peu de chose davantage par journée, pour y attirer des ouvriers volontairement. » Et, le 28 mai suivant : « A l'égard des corvées, je ne suis pas persuadé de l'avantage que vous dites que vous en tirerez; mais surtout prenez garde que, sous ce prétexte, il ne se fasse aucune friponnerie par qui que ce soit. Cependant, comme le Roy sera icy

[1] Notons que la valeur intrinsèque des monnaies était à peu près double de ce qu'elle est aujourd'hui. La livre de 20 sols pesait 9 grammes 14 centigrammes d'argent au titre de 917 millièmes et valait par conséquent 1 franc 84 centimes.

dans deux ou trois jours, je sçauray de Sa Majesté si elle approuve que vous vous en serviez. » Au mois de juillet, il fallut compléter les fortifications de Verdun. Sur 500 paysans qu'on y envoya, il n'en resta bientôt plus que 50, tout le reste ayant déserté pour la moisson. Vainement leur promit-on 12 sous par jour, et même davantage, rien ne les retenait. L'année d'après, 1,300 paysans étaient encore employés à 12 sous par jour aux fortifications de Stenay, Toul et Verdun; ils furent enfin remplacés par un pareil nombre d'ouvriers libres. C'était le rêve de Colbert, qui recommandait sans cesse de « trouver des ouvriers volontaires pour les travaux des places, sans se servir des corvées que le Roy n'approuvoit pas, parce que cette manière de travailler estoit fort à charge aux peuples et avançoit médiocrement les travaux. »

La construction d'un si grand nombre de places fortes et l'agrandissement de tant de villes soulevaient nécessairement d'intéressantes questions de propriété. Quand des maisons ou des terrains étaient réclamés pour le service des fortifications, Colbert prescrivait d'exiger la production des contrats d'acquisition, des actes de partage, des baux. « Cependant, disait-il à un intendant, il ne faudra pas que cette difficulté vous arreste pour faire abattre les maisons qu'il seroit à propos de raser pour la fortification de la place, mais seulement que vous en fassiez faire un plan, sur lequel vous marquerez exactement les places des maisons démolies. » Procédé expéditif, qui mettait à la discrétion du ministre, ou pour mieux dire de l'intendant, la fortune des propriétaires dépossédés. Veut-on des exemples ? On construisait en 1675 le fort Saint-Jean, à Marseille. Informé qu'il fallait démolir encore treize maisons, Colbert ordonna de les faire raser sans délai, en abandonnant aux propriétaires les matériaux ou, sur leur refus, en les vendant à l'entrepreneur. L'intendant devait d'ailleurs rechercher tous les éléments d'évaluation, en secret toutefois et sans formalité de justice, afin que le ministre pût, s'il le jugeait à propos, redresser les estimations *faites avec trop d'indulgence.* Tant de bonne foi et de si pures

intentions dans l'arbitraire ont de quoi effrayer. L'année suivante, les travaux du fort Saint-Jean atteignant l'église Saint-Laurent et les maisons contiguës, le curé alla solliciter en cour. « Faites-moy sçavoir, écrit encore Colbert à l'intendant des galères, si cette église est comprise ou non dans l'esplanade du fort Saint-Jean, s'il faudra l'abattre, si lesdites maisons estoient aussy comprises dans cette esplanade, et combien elles luy pouvoient valoir de revenus. Surtout, que ni le curé ni aucune autre personne ne sçache que je vous ay donné l'ordre de m'instruire de ses prétentions. » Mêmes instructions à Bordeaux au sujet de la reconstruction d'un quartier, le Chapeau-Rouge. Colbert ordonna à l'intendant d'estimer les maisons à démolir et de les faire payer par la ville. Les Jésuites obtinrent pourtant d'une portion de leur jardin 13,280 livres, pour le payement desquelles il prescrivit de bien observer toutes les formalités, plus de précautions étant nécessaires avec les communautés qu'avec les particuliers. Un pauvre tailleur de Doullens avait eu sa maison démolie; ne recevant pas d'indemnité, il réclama près du ministre qui écrivit à l'intendant : « Touchant le remboursement de la maison du nommé Ambroise, vous pourrez luy faire payer les 5 ou 600 livres que vous estimez qu'elle pouvoit valoir. » A Ardres et à Montreuil enfin, l'intendant des fortifications avait évalué à 100 et à 120 livres l'arpent des terres nécessaires pour les contrescarpes. Colbert trouva ce prix trop élevé et le fit réduire au taux d'estimation des héritages. Ainsi, les attachements de famille, les convenances personnelles, les plus-values accidentelles n'étaient comptés pour rien. Comparons par la pensée l'arbitraire ancien à la loi moderne. Si la législation actuelle est parfois faussée au détriment de l'intérêt public, les procédés sommaires de l'ancien régime étaient la négation même du droit commun.

Mais ces infractions à la justice étaient conformes à la morale du temps; elles accusent donc les hommes bien moins que l'époque. D'ailleurs, sur mille autres points, les recommandations les plus équitables, les plus sages, se succèdent et se pressent dans la cor-

respondance. Une lettre du 4 mai 1669 prescrit au directeur des places de Champagne et de Picardie de surveiller les adjudications et les devis. Il doit aussi être attentif aux friponneries des entrepreneurs, n'employer que des gens intelligents et d'une fidélité éprouvée, être accessible à tous, particulièrement aux officiers chargés de la défense des places, exiger des plans uniformes et orientés de toutes celles qu'il visitera. Quant aux dessins et profils, ils doivent être d'une clarté telle qu'en les voyant on se croie sur les lieux mêmes. Il fallait encore, tout en diminuant la dépense, obtenir des ouvrages solides et rapidement exécutés. Les misères qu'entraîna cette guerre de Hollande, si brillante à distance, sont bien loin de nous. Ecoutons Colbert. Une lettre du 6 avril 1674 à l'intendant d'Amiens constate que les peuples souffraient beaucoup de la violence des troupes. « Comme j'entends tous les jours le Roy, non-seulement se plaindre de la conduite des gens de guerre, mais mesme blasmer les intendans qui ne les répriment pas avec assez de sévérité, je crois que vostre fermeté naturelle soutenue de la volonté de Sa Majesté vous portera facilement à faire des punitions telles que les peuples en recevront du soulagement et que les troupes mesmes en seront meilleures, parce qu'il n'y a rien qui leur nuise davantage que le désordre et la licence. »

Colbert s'était fait une règle de ne recevoir les travaux des routes qu'au printemps, après les effets de la mauvaise saison; il l'appliqua aux fortifications. Il avait d'abord prescrit d'afficher les devis détaillés de tous les ouvrages à faire aux villes de guerre; cette publicité ayant paru dangereuse, ordre fut donné de les communiquer sur place à ceux qui voudraient soumissionner. On a vu ses principes relativement aux entrepreneurs : il fallait avant tout s'assurer de leur solvabilité. Que si, en exécutant leurs travaux avec toute l'habileté et l'économie possibles, ils perdaient encore, il admettait exceptionnellement une juste augmentation des prix. Sèches et cassantes, ses réprimandes dénotent pourtant un fonds de bonté. « Il faut que vous vous soyez caché pendant quinze jours, écrit-il à un ingénieur, puisque vous

ayant donné vos expéditions le 15 du mois passé, vous ne venez que d'arriver dans la ville de Calais, qui est la première que vous devez visiter. » Le billet suivant à un autre ingénieur n'est pas moins caractéristique : « Je fus surpris de voir encore hier à Paris le sieur Duplessis-Dieulamant, après les ordres que je luy ay donnés de se rendre au plus tost à Auxonne. Il ne manquera pas de partir demain, sinon je pourvoiray à son employ. » Un trésorier avait retardé l'envoi de sommes attendues à Metz pour les fortifications : « Que cela ne luy arrive plus, écrivit Colbert, sinon je commettray à sa charge. » Des travaux considérables étaient exécutés à Calais; Louis XIV les ayant trouvés tenus *sans propreté ni politesse*, l'ingénieur s'en ressentit. « C'est à vous à bien prendre garde, lui manda Colbert le 30 avril 1677, que le Roy soit plus satisfait à l'avenir. » Puis encore, deux ans après (23 octobre 1679) : « J'ay beaucoup de peine à voir que la place la plus importante du département de mon fils, qui est celle de Calais, cause aussy souvent qu'elle fait des reproches du Roy, soit de ce que les travaux soyent mal conduits, soit de ce qu'ils sont extrêmement retardés. » Enfin, l'intendant d'Amiens, M. de Breteuil, fut vertement tancé pour avoir payé 37 livres la toise des matériaux pour Calais que les entrepreneurs avaient pour 13 ou 14 livres à Boulogne[1]. Quoi qu'il en soit, Colbert frappait moins qu'il ne grondait, et si parfois la punition était jugée indispensable, elle n'arrivait jamais qu'après de nombreux avertissements.

Si spéciale que soit la correspondance relative aux fortifications, il y aurait à glaner bien d'autres détails sur les choses et les hommes. N'oublions pas un trait d'arbitraire instructif. On était en 1677,

[1] Voici les prix des divers travaux de fortifications, de 1673 à 1683.

Transport et remuement des terres : à Auxonne, 4 livres la toise cube; en Flandre, de 50 sous à un écu; à Versailles, pour les terres transportées à 200 toises, 4 livres 5 sous la toise cube. La toise carrée de gazon : à La Fère, 3 livres 5 sous; en Picardie et Champagne, de 40 à 50 sous. Entretien du gazon, 2 sous 6 deniers la toise.

et Vauban venait d'indiquer des travaux urgents à faire aux places de l'Est. Après avoir prescrit à l'intendant de donner toute sorte de facilités à l'entrepreneur, Colbert ajoute : « Sa Majesté veut de plus que, pendant tout le temps que dureront les ouvrages de maçonnerie de Metz, Toul et Verdun, vous fassiez une défense très-expresse dans ces trois villes et dans tout le pays des Trois-Évêchés, de faire aucun ouvrage de maçonnerie de quelque qualité qu'il soit, afin que tous les ouvriers soyent obligés de se rendre dans les ateliers du Roy. » Bien des actes pareils ont été commis depuis; ce qui rend celui-là significatif, c'est la placidité, l'absence de scrupules, avec laquelle l'ordre est donné. Une autre lettre nous apprend que le mois de juin ne comptait que vingt-deux jours ouvrables, quoique déjà Colbert eût fait supprimer nombre de fêtes oiseuses, ruine véritable des travailleurs.

La simplicité de ses voyages mérite encore d'être notée. Exempt d'ostentation en tout ce qui ne touchait que lui, il fuyait le cérémonial, les honneurs, recommandait à Seignelay d'en faire autant, et défendait formellement (10 mars 1677) de tirer le canon pour le recevoir. Quelle différence avec Louvois, qui mettait volontiers en réquisition la maréchaussée et n'entrait dans les villes qu'escorté de dragons !

Terminons par une citation qui fait voir, à côté du ministre, l'homme attentif aux moindres détails. Il avait, dès 1662, prié son frère, alors intendant d'Alsace, de faire exécuter par les plus habiles ouvriers de Nuremberg « des pièces d'artillerie, figures d'hommes et de chevaux, » destinées à l'amusement du Dauphin, âgé de neuf mois. L'année suivante (le 20 avril 1663), il lui dit encore : « Je vous ay écrit diverses fois touchant les petites pièces d'artillerie et autres gentillesses que je vous priay l'année passée de faire faire à Nuremberg pour Mgr le Dauphin, et je me souviens que vous me mandastes, il y a de cy quelque temps, que vous faisiez estat d'y envoyer un exprès. A présent que Son Altesse Royale commence à grandir et que les divertissemens de ces sortes de gentillesses luy

deviendront sensibles, il seroit bon que nous les eussions au plus tost. C'est pourquoy je vous prie instamment d'y tenir la main. »

En France, on le voit, les hommes même les plus pacifiques et les plus sérieux ont de tout temps encouragé l'enfance à jouer au soldat.

SCIENCES, LETTRES, BEAUX-ARTS, BÂTIMENTS.

I

VERSAILLES ET PARIS.

L'heureuse rencontre, à un moment privilégié de notre histoire, de nos plus grandes gloires littéraires, la fondation de cinq académies, Paris embelli et agrandi, le nouveau Louvre et Versailles, l'Observatoire et les Invalides s'élevant en même temps, les Gobelins et la Savonnerie rivalisant de chefs-d'œuvre, la bibliothèque du roi, les cabinets des médailles et des estampes, les galeries de peinture s'ouvrant aux érudits et aux curieux, la création de la première chaire d'anatomie au Jardin des Plantes, celle du *Journal des Savants* et de l'école des langues orientales, tant d'innovations presque simultanées s'enchaînant et se complétant, constituent un ensemble de faits qui devait nécessairement frapper les imaginations. Que fallait-il de plus, après les victoires et les conquêtes des premières années, pour populariser, malgré des fautes et des erreurs chèrement payées, le siècle de Louis XIV? Temps heureux, en effet, que celui où, sans parler de tant de noms chers aux lettres et aux sciences, on peut citer Le Brun, Mignard, Philippe de Champagne et Petitot, Pierre Puget, Girardon et Coysevox, Le Vau, Claude Perrault et Mansart, Le Nôtre, Édelinck, Nanteuil, Lulli et tant d'autres! Si l'on excepte l'hôtel des Invalides, dû à l'initiative de Louvois, c'est le restaurateur des finances et du commerce, le créateur de la marine française, qui, sûr de plaire au jeune roi dont il étudiait les instincts et les goûts avec un soin intéressé, suscita les productions monumentales du règne; c'est lui qui, du jour où il eut dans ses attributions la surintendance des bâtiments,

donna à toutes les formes de l'art une impulsion prodigieuse que sa mort paralysa, et qui, dans cette période de vingt années, remplit Paris et Versailles de merveilles que la France et le monde admireront toujours.

On peut dire aujourd'hui que l'achèvement du Louvre a été l'une des grandes passions de Colbert, et la construction de Versailles l'un de ses plus vifs chagrins. Autant le Louvre s'identifiait pour lui avec la monarchie dont il rehaussait la gloire, autant il lui répugnait de voir s'élever à une si faible distance de Saint-Germain un palais inutile qui nécessiterait de nouveaux impôts dont la responsabilité retomberait sur le contrôleur général. Ses remontrances à Louis XIV sur ce sujet délicat (elles passeront sous les yeux du lecteur) comptent parmi les plus curieuses révélations de sa correspondance. Le surintendant des bâtiments qui l'avait précédé, Antoine de Ratabon, avait bien songé, lui aussi, à terminer le Louvre; mais, outre que l'argent était rare, il n'avait pas cette force de volonté sans laquelle rien de grand n'est possible. Cependant les fondations étaient posées et la façade sortait de terre, d'après les dessins de l'architecte Le Vau, quand, le 1er janvier 1664, Colbert, qui depuis longtemps convoitait la surintendance des bâtiments, obtint ce poste important. Son premier soin fut d'ajourner les travaux pour demander des plans aux architectes italiens les plus célèbres, à Pierre de Cortone, au cavalier Bernin, sculpteur, architecte, peintre, à qui il écrivit : « Les rares productions de vostre esprit, qui vous font admirer du monde entier et desquelles le Roy mon maistre a une parfaite connoissance, ne sçauroient luy permettre de terminer son superbe et magnifique palais du Louvre sans en avoir mis les dessins sous les yeux d'un homme aussy excellent que vous l'estes, afin d'avoir vostre avis. » En même temps, il demandait un projet au Bernin, qui s'exécuta sans délai, en homme auquel les plus vastes conceptions ne coûtent aucun effort. Ici commence une comédie qui ne dura pas moins de deux ans, et dont nous indiquerons seulement les scènes principales. Le 3 octobre,

Colbert remercie Bernin de son superbe plan du Louvre, et il ajoute : « Comme, depuis peu, Sa Majesté m'a fait sçavoir que la beauté de vostre imagination répond parfaitement à cette grande et universelle réputation que vous avez acquise, je croirois faire tort au jugement d'un si grand prince, ainsy qu'à vous-mesme, si je ne vous en donnois pas connoissance. » Or, un peu plus loin, Colbert sollicitait un second plan, et, par le même courrier, il adressait à l'ambassadeur de France à Rome une longue note renfermant les observations que le premier avait suggérées.

« La première observation qui se doit faire, disait-il, est que ce superbe palais doit estre regardé non-seulement pour sa magnificence et pour sa commodité, mais mesme pour sa sûreté, estant le principal séjour des rois dans la plus grande et la plus peuplée ville du monde, sujette à diverses révolutions.

« Il est nécessaire de bien observer que dans les temps fascheux, qui arrivent presque toujours pendant les minorités, non-seulement les rois y puissent estre en sûreté, mais mesme que la qualité de leur palais puisse servir à contenir les peuples dans l'obéissance qu'ils leur doivent, sans toutefois qu'il soit nécessaire de construire pour cela une forteresse, mais d'observer seulement que les entrées ne puissent estre facilement abordées, et que toute la structure imprime le respect dans l'esprit des peuples et leur laisse quelque impression de sa force... »

D'autres remarques portaient sur le climat si différent de celui de l'Italie, sur l'exposition des grands appartements, sur le bruit des corps de garde et des carrosses qu'il fallait éviter, sur l'obscurité provenant des terrasses. « Par toutes ces observations générales et particulières, disait Colbert en terminant, l'on peut tirer une conséquence presque certaine, que M. le cavalier Bernin n'a bien pensé qu'à la façade de ce magnifique palais, laquelle est assurément superbe et magnifique, à l'exception de l'ovale qui s'élève en couronne... Ces observations sont envoyées audit sieur cavalier de la part du Roy, afin qu'il luy plaise revoir une seconde fois son dessin et le réformer sur celles qui seront de ses gousts. »

Le Bernin trouva sans doute ces indications insuffisantes, car un second mémoire beaucoup plus détaillé lui expliqua ce qu'on

désirait pour les appartements du Roi, de la Reine, du Dauphin et des enfants de France, de la Reine mère et de leurs officiers. Insistant de nouveau sur la question climatérique, Colbert ajoutait : « Quoyque le cavalier Bernin dispose une très-grande suite d'appartemens pour toutes les saisons de l'année, il est nécessaire néanmoins qu'il considère toujours nostre climat et la manière de vivre de nos rois. Comme il est certain que nous n'avons que quatre à cinq mois d'esté, et que pendant ce temps nos rois ne sont jamais à Paris, il est nécessaire de considérer l'appartement d'hyver comme celuy où nos rois feront presque toujours leur séjour; et par conséquent, il le faut rendre plus beau, mieux disposé et plus commode que tous les autres. » Un troisième mémoire, autographe comme les premiers, prouve combien il était difficile de s'entendre à distance. On admirait, on était ravi, émerveillé (c'est du moins ce que répétait Colbert), mais on n'adoptait pas. « Il est certain, disait-il, qu'il n'y a rien de plus beau, de plus grand, de plus magnifique que ce dessin, et qui ayt plus de rapport à la grandeur des rois pour qui il est destiné. . . Jamais les anciens Grecs et Romains n'ont rien inventé qui eust plus de goust de la belle architecture et qui eust en mesme temps plus de grandeur et de majesté, en sorte que l'exécution de ce dessin apportera assurément toute la commodité et la grandeur que l'on peut attendre, et beaucoup de gloire au Roy d'avoir achevé un si grand et si superbe ouvrage, à laquelle le sieur cavalier Bernin aura toute la part que mérite son grand génie. . . Néanmoins, comme il y a toujours dans un si grand projet beaucoup de choses qui dépendent ou de l'estat des lieux, ou du climat, ou de la volonté des princes, et dont il est nécessaire que l'architecte soit bien informé, afin de régler ses belles pensées sur ce fondement, ou de faire connoistre, par de bonnes et solides raisons, qu'il y a fait réflexion, mais qu'il ne les a pas estimées assez fortes pour l'obliger d'y avoir égard, Sa Majesté a ordonné de dresser ce présent mémoire contenant les observations qu'elle estime de besoin estre faites soit sur l'estat des lieux, soit sur le climat,

soit sur sa volonté, afin que le cavalier Bernin y fasse les réflexions qu'il estimera nécessaires. »

Soins inutiles! Les modifications apportées par le Bernin à ses plans ne levèrent pas les difficultés, et il commençait à se fâcher qu'on osât lui en demander de nouveaux. « Il me dit mesme ces paroles, écrivit l'ambassadeur le 2 décembre 1664, que l'on y avoit fait plus d'observations et trouvé plus de défauts qu'il ne falloit de pierres pour le bastir, et que quand il en feroit encore un autre, il en arriveroit autant, parce que les architectes de France ne manqueroient jamais de blasmer tout ce qu'il feroit, ayant intérest de ne mettre pas en œuvre le dessin d'un Italien. » Il n'y avait plus qu'un parti à prendre : l'appeler à Paris. Le 11 avril 1665, Louis XIV lui écrivit « qu'il désiroit le voir et l'entretenir de ses beaux dessins pour le bastiment du Louvre. » On sait, par Charles Perrault, la désolation des Romains qui craignaient de perdre pour jamais leur illustre architecte, les honneurs extraordinaires qu'il reçut en traversant la France, l'accueil exceptionnel que lui fit Louis XIV. Un agent envoyé par Colbert à sa rencontre ayant reconnu qu'il serait exposé à manquer de glace sur la route de Lyon à Paris (c'était au mois de mai), on prit des précautions pour empêcher un si grand malheur. Qu'eût-on fait de plus pour un souverain? Cependant, même à Paris, on eut de la peine à s'entendre, et bientôt, le 18 août, Colbert soumettait au Bernin des observations nouvelles. Naturellement, Charles Perrault, dont le frère avait exposé l'année précédente le plan de la colonnade qui finit par prévaloir, ne ménage pas ce concurrent étranger. « Il ne songeoit, dit-il, qu'à faire de grandes salles de comédies et de festins... En fait d'architecture, il n'excelloit guère que dans les décorations et les machines de théâtre[1]. » Un contemporain, François Blondel, admirait pourtant dans son œuvre la régularité du plan, la magnificence des vestibules, la commodité des portiques

[1] *Mémoires*, livre II.

avec lesquels ils communiquaient, l'heureux emplacement et la beauté des escaliers. Était-ce par jalousie de Claude Perrault? « Les défauts de ce plan, a-t-on dit de nos jours, étaient balancés, rachetés peut-être, par des beautés de premier ordre[1]. » D'autres, plus difficiles, trouvent, d'après le dessin qui en a été conservé, l'ensemble du projet lourd, bas, écrasé, sans noblesse et sans majesté[2]. Quoi qu'il en soit, ce projet était adopté, et, le 17 octobre 1665, la première pierre du nouveau Louvre fut solennellement posée. C'était la seconde cérémonie de ce genre; ce ne fut pas la dernière. Plus on examinait les plans du Bernin, plus on y découvrait de défauts; il s'en aperçut, se dépita et ne sut pas le cacher. Précisément alors on lui écrivait d'Italie que le pape et les Romains désiraient vivement son retour. Il manifesta le même désir, fut pris au mot et partit vers les premiers jours de novembre. C'est ce que voulait Colbert. Une fois débarrassé de lui, il revint aux plans de Claude Perrault qu'il avait toujours préférés, et les fit approuver par Louis XIV. De nouvelles fondations furent bientôt jetées, et dix ans après, en 1676, la magnifique colonnade du Louvre excitait une admiration que deux siècles n'ont pas épuisée[3].

[1] *Description du Louvre et des Tuileries,* par le comte de Clarac, p. 372.

[2] *Histoire des plus célèbres amateurs français,* par Dumesnil, t. II, *J. B. Colbert,* p. 114.

[3] On trouve dans un manuscrit de Charles Perrault, que je crois inédit, un curieux passage sur la décoration intérieure du Louvre et sur les fêtes de la cour.

« Comme il y aura lieu de faire un grand nombre de beaux appartemens dans toute l'estendue du grand dessin du Louvre, je proposay à M. Colbert d'en faire à la manière de toutes les nations célèbres qui sont au monde : à l'italienne, à l'allemande, à la turque, à la persane, à la manière du Mogol, du roy de Siam, de la Chine, etc. non-seulement à cause de la beauté que causeroit cette diversité si curieuse et si estrange, mais afin que quand il viendroit des ambassadeurs de tous ces pays-là, ils vissent que la France est comme l'abrégé du monde, et qu'ils se retrouvassent en quelque façon chez eux après s'en estre éloignés de tant de lieues. Il trouva cette pensée digne d'estre exécutée, comme aussy une autre pensée à peu près semblable, que le Roy eust, dans ses divertissemens, des danses, des musiques, etc. telles qu'on en donne au grand seigneur, au sophi, au mogol, au roy de Siam. Dans cette vue, M. de La Croix (Pétis de La Croix), que M. Colbert

Ce n'est pas la faute de Colbert si le noble monument ne fut pas achevé du vivant de Louis XIV. Qu'eût-il fallu pour cela? Que Versailles restât ce qu'en avait fait Louis XIII, un rendez-vous de chasse, une maison de plaisance. Que de fois le judicieux ministre combattit les désirs du jeune roi! Que de fois il dut opposer les dépenses nécessaires et politiques aux constructions fastueuses et improductives! Rien n'y fit. La fantaisie, l'irréflexion, l'amour du grandiose, la satisfaction de résider à quelques lieues de Paris, dans une ville à lui, où il n'aurait rien à redouter de la surveillance et de la turbulence des Parisiens; qui sait? les souvenirs de la Fronde; toutes ces raisons l'emportèrent, et Colbert fut vaincu. Nous savons aujourd'hui par lui-même le chagrin qu'il en ressentit. Une note de sa main expose les motifs qui devaient arrêter le Roi et le mettre en garde contre certains conseils. C'était au moment où, après avoir beaucoup hésité sur les plans, après avoir fait faire et défaire, il fallait se décider. « Il restera donc à prendre le party, disait Colbert, ou de ne rien faire qui vaille en conservant ce qui est fait, ou de ne rien faire que de petit en le rasant. En l'un et en l'autre, la mémoire éternelle qui restera du Roy par ce bastiment sera pitoyable. *Il seroit à souhaiter que le bastiment tombast quand le plaisir du Roy sera satisfait*[1]. » Évidemment, Colbert ne supposait pas alors qu'on donnerait aux constructions de Versailles les développements qu'elles reçurent; il fut bientôt détrompé. Une lettre à Louis XIV, du 28 septembre 1665, nous découvre, sur ce point important, le fond de sa pensée.

avoit envoyé dans tous ces pays en apprendre les langues et dont il est revenu le plus habile interprète qu'il y ayt eu il y a très-longtemps, en a apporté quantité d'airs avec les instrumens particuliers à ces pays-là. » (Bibl. du Louvre; Ms. in-fol. *Notes et dessins de Claude Perrault*, recueillis et annotés par Charles Perrault.)

On a le chiffre exact de la dépense du Louvre et des Tuileries, de 1664 à 1679, époque où les travaux furent interrompus; elle s'éleva à plus de 10,600,000 livres, environ 40 à 50 millions de nos jours.

[1] J'ai classé cette pièce, qui n'est pas datée, à l'année 1665; il pourrait bien se faire qu'elle fût de 1662 ou de 1663. Les détails de la note sont eux-mêmes un peu obscurs.

« Vostre Majesté retourne de Versailles. Je la supplie de me permettre de luy dire sur ce sujet deux mots de réflexion que je fais souvent et qu'elle pardonnera, s'il luy plaist, à mon zèle.

« Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Vostre Majesté que sa gloire...

« Cependant, si Vostre Majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 500,000 écus qui y ont esté dépensés depuis deux ans, elle aura assurément peine à les trouver... Pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ayt au monde et le plus digne de la grandeur de Vostre Majesté. Et Dieu veuille que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter d'entrer dans quelque grande guerre, en luy ostant les moyens d'achever ce superbe bastiment, ne luy donnent pas longtemps le déplaisir d'en avoir perdu le temps et l'occasion!..

« O quelle pitié, que le plus grand roy et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fust mesuré à l'aune de Versailles! Et toutefois, il y a lieu de craindre ce malheur.

« Pour moy, j'avoue à Vostre Majesté que, nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois pu prévoir que cette dépense eust esté si grande, j'aurois esté d'avis de l'employer en des ordonnances de comptant, afin d'en oster la connoissance...

« Pour concilier toutes choses, c'est-à-dire pour donner à la gloire de Vostre Majesté ce qui doit luy appartenir, et à ses divertissemens de mesme, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans; peut-estre mesme seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bastimens, et ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre; et si la paix dure encore longtemps, élever des monumens publics qui portent la gloire et la grandeur de Vostre Majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés. »

Ainsi, modérer les dépenses de Versailles et terminer le Louvre, tel était le vœu formel du ministre. Mais le Roi persista dans ses projets, et il fallut plier. Non-seulement les 1,500,000 livres des années 1664 et 1665 ne firent pas reculer, mais la dépense s'éleva en 1670 à près de 2 millions de livres, 8 à 10 millions d'à présent; elle dépassa même 5 millions et demi du temps en 1679; puis, en 1685, quand Louvois devenu surintendant des bâtiments n'eut plus de contre-poids, elle fut de 11,314,281 livres.

Que pouvait Colbert devant une volonté inflexible? Après avoir plaidé, jusqu'au risque de déplaire, la cause du Louvre, il l'avait enfin perdue, et il cherchait à suffire, par tous les moyens possibles, au milieu de guerres ruineuses, aux folles dépenses qu'occasionnaient à la fois Versailles, cet Olympe du Roi, Trianon, celui de la Reine, Clagny, celui de madame de Montespan, sans parler de Marly, triste et dernier caprice d'une volonté trop absolue, qui ne coûta pas moins de 4,501,279 livres, environ 22 millions de notre temps, et dont quelques ruines à l'horizon rappellent seules aujourd'hui l'existence[1]!

Cependant l'élan était donné, et à Paris, comme à Versailles, à Trianon, à Clagny, à Saint-Germain, à Marly, une armée d'architectes, de sculpteurs, d'artistes et d'ouvriers de toute sorte étaient à l'œuvre. A partir de 1669, les papiers du ministre sont pleins de notes, d'ordres et de comptes rendus concernant ces travaux. Le 9 mai 1670, il écrit au Roi : « Je fus hier à Versailles et à Trianon, où tous les ouvrages s'avancent, en sorte que j'espère que Vostre Majesté en aura satisfaction... Les figures du bassin du Dragon sont restablies, et l'on commencera à dorer lundy prochain. Les ornemens des autres fontaines s'avancent avec la mesme diligence. Il est vray que la prodigieuse quantité d'ouvrages de sculpture empeschera peut-estre qu'ils ne soyent tous aussy beaux qu'il seroit à souhaiter. » — « Je suis satisfait, répondit le Roi, de ce que vous me mandez de Versailles. Faites qu'on ne se relasche point, et parlez toujours aux ouvriers de mon retour. » Cette hâte d'en finir faisait prendre parfois des mesures que la stricte justice n'eût pas sanctionnées, mais un ordre d'en haut arrangeait tout. C'est ainsi qu'au mois de juin 1670 on interdit aux ouvriers de plusieurs carrières de quitter leur travail pour la moisson, « ce qui eust retardé les

[1] Les Registres des Bâtiments constatent qu'en 1664 on dépensa, pour Marly, 471,000 livres. De 1664 à 1680, pas de constructions; c'est l'époque des grandes folies de Versailles. A partir de 1680 jusqu'à 1690, les dépenses de Marly recommencent sans interruption.

bastimens de Sa Majesté et empesché l'exécution de ce qu'elle avoit ordonné estre fait en la présente année. » En 1673, Louis XIV était allé en Lorraine; Colbert, qui avait fini par se résigner, l'informait, avec sa précision ordinaire, de la situation des travaux. Le 19 septembre, le Roi lui répondit : « J'ay vu l'estat que vous m'avez envoyé des ouvrages de Versailles, dont je suis très-content. Je me prépare à sentir quelque plaisir quand j'y arriveray; ce ne sera pas encore sitost. » Enfin, le 1er mars 1678, Colbert écrit : « Je fus hier le jour entier à Versailles. Les estangs sont en très-bon estat... Le réservoir de Satory sera bientost achevé... L'on travaille aux fontaines de la Renommée et de l'Arc de Triomphe pour les achever. Les nouveaux bastimens s'avancent beaucoup; je crois pouvoir assurer à Vostre Majesté qu'ils seront au premier estage à Pasques, et achevés au temps qu'elle les a demandés... J'espère, Sire, que tout ce que Vostre Majesté a ordonné sera prest pour luy donner quelque plaisir et quelque relasche après ses grandes et glorieuses conquestes. » Et le Roi, qui était alors devant la citadelle de Gand, met en marge de la lettre : « Je suis bien ayse du compte que vous me rendez de l'estat de Versailles. Ce que je recommande le plus, c'est ce qui regarde les estangs et les rigoles qui doivent y amener l'eau; c'est à quoy vous ferez travailler sans relasche. Il faut encore presser les nouveaux bastimens, afin qu'ils soyent faits dans le moment que j'ay dit. » On serait charmé de voir une lettre où Louis XIV parlât avec cet intérêt des travaux du Louvre, de l'Observatoire, des Invalides, des quais et des embellissements de Paris[1]. Il n'en existe pas.

[1] Quand la mort frappa Colbert, il était depuis trois ans à charge au Roi, à cause de ses objections toujours renaissantes sur les bâtiments, et cette importunité était telle, que Louis XIV aurait dit un jour à son premier architecte : « Mansart, je ne veux plus bâtir; on me donne trop de dégoût. » (*Œuvres de Racine*, édit. Geoffroy, t. VI, p. 335; *Fragments historiques.*) On a vu qu'à partir de 1683 les dépenses de Versailles augmentèrent encore, et qu'elles s'élevèrent, en 1685, à plus de 11 millions, 2 millions seulement de moins que celles de la marine dans l'année 1670. Le contrôleur général alors chargé d'y subvenir était ce Claude Le Peletier, véri-

Une note autographe de Colbert précise ce qu'il se proposait de faire en 1669 *pour les bâtiments*. Il voulait achever le quai des Tuileries, depuis le pavillon jusqu'à la porte de la Conférence, faire la terrasse du bord de l'eau, achever les plantations du jardin[1], élever le corps de logis double du Louvre du côté de la rivière, résoudre tout ce qui regardait le grand escalier, le péristyle, l'attique, acheter diverses maisons contiguës et continuer à donner des ordres pour faire venir des marbres de toutes parts. C'était ensuite Versailles, où il fallait arrêter définitivement les plans, dessins et élévations des nouveaux bâtiments; Saint-Germain, où il ne restait qu'à finir les arrangements commencés[2]; l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, dont il se proposait de soumettre les plans,

table commis de Louvois, qui, en 1689, au premier symptôme de guerre, se hâta de faire retraite, tant il avait laissé épuiser le Trésor. Lors de la nomination de Louvois à la surintendance des bâtiments, Versailles seul avait déjà coûté plus de 50 millions. En 1690, quand il disparut à son tour, les dépenses de toute sorte s'élevaient, en y comprenant Trianon, Clagny et ses dépendances, à 104 millions*; la chapelle, les frais d'ameublement, l'argenterie et les bronzes en portèrent le total à 116 millions. (*Coup d'œil sur l'ouvrage de M. Vatout* intitulé : *Souvenirs historiques du palais de Versailles*, par l'auteur des *Recherches historiques sur Versailles* [Eckard], p. 30.) — D'après Eckard, qui a écrit sur les documents officiels, la dépense exacte serait de 116,238,893 livres qu'il estimait représenter, en 1834, 500 millions. C'est l'échelle que nous avions adoptée en 1860, avant de connaître ce travail. (Voir t. I, p. CLI, *Note sur la valeur comparative de l'argent au temps de Colbert et au temps actuel.*)

Colbert avait-il tort de dissuader Louis XIV d'entreprendre ces constructions ruineuses, et n'eût-il pas mieux valu cent fois pour sa gloire et pour le bonheur de son peuple qu'il eût achevé le Louvre?

[1] On peut dire que le jardin actuel est son ouvrage. (Voir, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, par Danjou, 2e série, t. IX, *Vie de J. B. Colbert*, p. 27.)

[2] «Il fit faire à Saint-Germain quatre grands pavillons, qui rendent ce château beaucoup plus logeable; il se servit aussi du chevalier Morland, mathématicien anglois, pour y faire faire des jets d'eau d'une hauteur extraordinaire : le principal s'élève à 30 pieds par-dessus le dôme où est la cloche...» (*Vie de J. B. Colbert*, p. 28, *loc. cit.*)

* Il existe aux archives du Dépôt de la guerre de nombreuses et curieuses lettres de Louvois à Louis XIV sur les travaux de Versailles, avec les réponses du Roi en marge. Il y perce un vif désir d'être agréable et une activité vraiment fébrile. M. Paul Boiteau d'Ambly en a publié des extraits dans le *Moniteur universel* des 3 et 11 janvier 1855.

bas-reliefs, figures, devises, inscriptions et autres ornements à *Messieurs de l'Académie;* le cours de Vincennes. La note se terminait comme il suit : « Examiner tout ce qui reste à faire à Fontainebleau. Faire achever les douze figures. Sçavoir si les tablettes du grand canal sont achevées; en quel estat est le pavillon de l'estang. Au Palais-Royal, faire achever le cabinet de Madame. Il faut faire le calcul général de tous ces ouvrages. Continuer à faire travailler promptement à tous les ornemens des fontaines de Versailles, ensemble de l'allée d'eau. »

Les châteaux de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Chambord, l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, coûtèrent, de 1664 à 1690, près de 11 millions de livres. La correspondance de Colbert est à peu près muette sur ces travaux pour lesquels il se bornait sans doute à dicter ses ordres à Charles Perrault. Quant à Louis XIV, on peut dire que Versailles et ses jardins, Clagny, Trianon, Marly, furent pendant trente ans sans cesse présents à son esprit. Que de fois, au milieu de son armée, en Flandre, en Franche-Comté, en Lorraine, il les rappelle à Colbert! « Mandez-moy, lui écrit-il de Besançon, le 18 mai 1674, l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent estre. Continuez à faire tout réparer. J'oubliay, en passant à Fontainebleau, de vous mander que j'avois trouvé toutes choses en très-bon estat, hormis le jardin de Diane, qui n'estoit pas planté. Je dis à Petit (l'intendant du château) de vous mander qu'il le falloit achever. C'est mon intention... » C'était le moment où, d'après ses ordres, Mansart préparait les plans d'un temple digne d'elle à la maîtresse régnante. Tout rempli de ce projet de construction qui l'intéresse doublement, Louis XIV écrit le 12 juin à Colbert : « J'ay ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny, et de vous dire qu'après l'avoir vu avec madame de Montespan nous l'approuvons tous deux et qu'il falloit commencer à y travailler... Madame de Montespan a grande envie que le jardin soit en estat d'estre planté cet automne; faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ayt

cette satisfaction et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela. » Bien d'autres lettres sont relatives aux orangers, aux travaux, à la dépense de Clagny. En 1679, le Roi doit aller à Fontainebleau. « Ne manquez pas, écrit Colbert à l'intendant, de faire une revue générale de tout le chasteau et de tous les jardins, parcs et maisons qui en dépendent, et d'y faire travailler incessamment pour mettre toutes choses en tel estat que Sa Majesté en soit satisfaite, et moy aussy, lorsque j'arriveray, qui sera un jour avant le Roy. » Trois ans plus tard, à l'occasion d'un nouveau voyage de la cour, il signale le mauvais état des chemins de la forêt. Mêmes recommandations pour Chambord, où la troupe de Molière joua pour la première fois *Pourceaugnac* et *le Bourgeois gentilhomme*. Reconnaissant que la cour y était mal logée, il s'était informé (août 1669) de ce qu'il faudrait faire pour rendre le château plus commode. Cette année et les deux suivantes, on y dépensa 152,000 livres. Dix ans après, les plaintes recommencent, et c'est du duc d'Orléans qu'elles viennent. Il dit au Roi (nous l'apprenons par une lettre de Colbert) « que le chasteau de Chambord estoit dans un estat pitoyable, sans portes, sans fenestres, sans vitres, qu'il pleuvoit partout, que les carreaux des chambres estoient ruinés, en un mot, qu'il n'avoit pas trouvé une seule chambre où il pust coucher à couvert et sans incommodité. » Le ministre pouvait-il ignorer cet état de choses, quand, depuis 1672, on ne dépensait à Chambord que 3,000 livres par an? Cependant il se plaignit de n'avoir pas été averti, et il chargea son fils d'Ormoy[1], qui avait la survivance des bâtiments, d'aller à Chambord, à Blois, et de faire restaurer ces châteaux ou tout au moins d'empêcher de nouveaux dégâts[2].

Les manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie, por-

[1] Voir page 406, note.

[2] On dépensa par suite à Chambord seulement, en six années, environ 800,000 livres, dont 446,000 en 1685. On voit que Colbert n'était plus là, et Louvois, qui commandait en qualité de surintendant des bâtiments, ne regardait pas à la dépense.

tées à un point de perfection qu'elles n'ont jamais dépassé, l'achèvement du Val-de-Grâce, la construction de l'Observatoire et des portes Saint-Antoine et Saint-Denis, la réorganisation du Jardin des Plantes, l'adoption d'un plan d'ensemble destiné à régulariser les améliorations ultérieures de la capitale, de nouveaux quais, d'innombrables rues percées ou élargies, les fontaines publiques multipliées, tels furent, seulement en ce qui concerne Paris, les bienfaits de la première partie du règne. Le privilége pour la fabrication des tapisseries de luxe en France datait de 1607; il fut étendu et fortifié d'après les idées du temps. En 1662, Colbert avait fait acheter le local des Gobelins, agrandi ensuite par d'autres acquisitions. Un édit du mois de novembre 1667 exposa clairement ses vues. Il ne s'agissait plus seulement de fabriquer des tapisseries à sujets, mais de faire exécuter tous les meubles nécessaires aux palais de la couronne. Le surintendant des bâtiments fut chargé d'y réunir et d'y loger, comme dans un couvent industriel, des peintres, des maîtres tapissiers, des orfévres, des fondeurs, des graveurs-lapidaires, des menuisiers en ébène et en bois, des teinturiers et les meilleurs ouvriers en toutes sortes d'arts et métiers. L'érudition moderne a découvert les noms et les œuvres de cette colonie d'artistes. La direction en fut confiée à Le Brun, dont l'heureuse fécondité suffisait à tout. On connaît sa merveilleuse aptitude à toutes choses. Écoutons un contemporain. « Quoique je vous aie nommé beaucoup de ses ouvrages, dit le *Mercure de France* du mois de février 1690, j'ai oublié de vous parler de ces grands et superbes cabinets qui se faisoient aux Gobelins sur ses dessins et sous sa conduite; il sembloit que tous les arts y eussent mis chacun leur morceau... Enfin, M. Le Brun étoit si universel que tous les arts travailloient sous lui et qu'il donnoit jusques aux dessins de serrurerie. J'ai vu regarder par de très-habiles étrangers des serrures et des verrous de portes et de fenêtres de Versailles et de la galerie d'Apollon au Louvre, comme des chefs-d'œuvre dont ils ne pouvoient se lasser d'admirer la beauté. » En même temps,

la manufacture de la Savonnerie, fondée vers 1604 à Chaillot, était réorganisée et exécutait pour les galeries du Louvre, des Tuileries et de Versailles, des meubles, des siéges variés, des paravents, des portières dont l'effet décoratif s'harmonisait à merveille avec les ouvrages sortis des Gobelins[1].

Un habile astronome, Adrien Auzout, avait suggéré l'idée de construire un observatoire[2]. Les plans en furent confiés à Claude Perrault. Par malheur, élevé au moment même où les anciennes méthodes d'observation avaient fait leur temps et où celles qui ont inauguré la science nouvelle n'étaient pas suffisamment expérimentées, il se ressentit de la transition. Le célèbre observatoire que Tycho-Brahé avait fait construire à Uranienbourg était à la vérité détruit depuis longtemps; mais il en existait d'autres, moins importants sans doute, à Cassel, à Copenhague, à Dantzick[3]. Se renseigna-t-on auprès de ceux qui les dirigeaient? Rien ne l'indique. L'œuvre de Claude Perrault a suscité, de son vivant et après sa mort, de vives discussions. Charles Perrault raconte que l'Académie des sciences, consultée sur l'emplacement, avait d'abord pensé à Montmartre, d'où l'on aurait embrassé tout l'horizon; mais la fumée de la ville aurait fait obstacle aux observations, et l'on avait adopté l'emplacement actuel, d'où l'on découvrait aussi un immense horizon dont rien alors ne troublait la pureté du côté du midi. Il raconte encore que les plans de son frère auraient été exécutés sans changement jusqu'au mois d'avril 1669, époque

[1] *Notice historique sur les manufactures impériales des tapisseries des Gobelins et des tapis de la Savonnerie,* par L. Lacordaire, in-8°, 1853, *passim.* Cette notice donne, en indiquant les sources officielles, les noms, les travaux et les gages des peintres et des principaux ouvriers, sculpteurs, peintres, etc. qui ont été successivement attachés aux Gobelins. On y voit qu'en 1681 Le Brun reçut une gratification de 20,000 livres, outre un emplacement pour se faire bâtir une maison à Versailles.

D'après les Registres des Bâtiments, la dépense pour les Gobelins et la Savonnerie se serait élevée, de 1664 à 1690, à 3,645,943 livres.

[2] M. A. Maury, *l'Académie des Sciences,* p. 11.

[3] *L'Observatoire de Paris depuis sa fondation,* par M. Radau. (*Revue des Deux-Mondes,* numéro du 1er février 1868.)

de l'arrivée de Cassini qui exigea, au premier étage, une grande pièce pour les observations. « Il fallut, ajoute-t-il, en passer par l'avis de M. Cassini et de M. Le Vau et faire une espèce de petit attique au-dessus de la grande corniche, pour donner plus d'élévation au bâtiment. L'escalier fut gâté[1], et la grande pièce n'a jamais servi à aucune des observations auxquelles on la destinoit[2]. » De son côté, Cassini a prétendu que des membres de l'Académie des sciences avaient signalé dans les plans de Perrault de graves défectuosités, mais que celui-ci tint bon, même contre Colbert, qui reconnaissait la justesse de leurs critiques[3]. Si cette assertion était vraie, elle ne serait pas à la gloire du ministre dont la faiblesse aurait compromis les avantages qu'on était en droit d'espérer de l'Observatoire; mais rien jusqu'à présent n'est venu la confirmer[4]. L'illustre Arago, qui l'a acceptée de confiance, fait remarquer d'ailleurs qu'à cette époque l'art d'observer éprouvait une véritable révolution, et que les astronomes étaient loin de s'entendre sur les dispositions à adopter de préférence. « Les grandes salles actuellement sans emploi à l'Observatoire de Paris, ajoute-t-il, et la lourdeur tant critiquée de la façade, ne doivent pas être reprochées à l'architecte seul[5]. » Insistant avec raison sur les défauts du monument de Perrault, l'école nouvelle fait observer que les murs, d'une épaisseur exagérée, cachaient la plus grande partie du ciel en quelque point que l'on se plaçât; qu'on y cherchait en vain un endroit favorable à l'installation d'un instrument de mesure; qu'on ne pouvait observer que par les fenêtres, et que, pour

[1] Germain Brice a pourtant dit de cet escalier : « C'est une pièce de conséquence qui donne un extrême plaisir aux plus habiles connoisseurs. Il est d'un trait tout à fait hardi depuis le bas jusques en haut, où l'on voit des effets surprenans de la coupe des pierres. » (*Nouvelle description de Paris*, 1725, t. III, p. 131.)

[2] *Mémoires*, liv. I, vers la fin.

[3] *Mémoires de Cassini*. Voir à l'Appendice, pièce XXVIII, page 516.

[4] J'avais espéré que les archives de l'Observatoire contiendraient quelques pièces relatives à ses commencements. Le directeur, M. Le Verrier, a répondu qu'il ne s'y trouvait aucun document quelconque se rattachant à l'administration de Colbert.

[5] *Œuvres complètes*, t. VI, p. 565.

voir le même astre au levant et au couchant, on était obligé de transporter la lunette d'un bout à l'autre de l'édifice, etc.[1] Quoi qu'il en soit, les travaux de l'Observatoire avaient été poussés assez vivement pour qu'en 1671 Cassini pût s'y établir et commencer ses opérations. A la mort de Colbert, il était complétement achevé[2].

Un autre établissement scientifique non moins célèbre, le Jardin des Plantes, excitait vers la même époque sa sollicitude. Fondé par Louis XIII en 1625, sur les conseils de son premier médecin Hérouard, qui en fut nommé surintendant, le Jardin des Plantes avait vu se succéder dans ce poste Guy la Brosse, Bouvard et son fils, également médecins, qui devaient, avec une allocation annuelle de 21,000 livres, faire face aux frais du jardin et aux gages des employés. De nombreux édits modifiant coup sur coup les dispositions primitives donneraient lieu de croire que, faute d'une bonne organisation, les premières années de cet établissement laissèrent à désirer. On avait cependant publié plusieurs nomenclatures des plantes entretenues, et, en 1665, un nouveau catalogue constatait qu'elles s'élevaient à quatre mille. Cinq ans auparavant, à la mort de Gaston d'Orléans, Colbert avait fait acheter par Louis XIV une magnifique collection de dessins de Nicolas Robert[3], représentant les plantes et les animaux que ce prince possédait dans ses jardins de Blois. Attaché dès lors au cabinet du roi, dont il était déjà peintre ordinaire, Robert continua

[1] M. Radau, p. 744, *loc. cit.*

[2] Il résulte des registres officiels qu'il avait coûté 725,174 livres. Calculant sans doute d'après la valeur actuelle de l'argent, Arago parle de plus de 2 millions, y compris l'achat du terrain. On serait, à notre avis, encore au-dessous de la vérité en disant 3 millions et demi.

La construction de l'Observatoire donna lieu à plusieurs médailles. L'une d'elles portait cette légende toute trouvée : *Sic itur ad astra.* Une autre, représentant la tête du Roi avec des cheveux blonds bouclés, portait en légende ces mots : *Ludovicus XIIII christianissimus.* Au revers, on voyait la façade méridionale de l'Observatoire, avec ces mots : *Turris siderum speculatoria,* MDCLXVII.

[3] Celui qui avait peint pour le duc de Montausier la fameuse guirlande de Julie. Né à Langres le 17 avril 1614, mort le 25 mars 1685.

ses charmants dessins à la gouache, à l'aquarelle, et devint célèbre dans un genre où nul ne l'a égalé[1]. Un édit de 1635, créant trois démonstrateurs et un sous-démonstrateur *de l'intérieur des plantes*, avait laissé au surintendant du jardin le soin de les choisir lui-même, pourvu que ce fût dans la Faculté de Paris, et de leur affecter un logement; mais les surintendants des bâtiments objectaient que ce n'était pas le fait de médecins de s'occuper d'objets d'administration. De son côté, la Chambre des comptes exigeait avec raison que toutes les dépenses fussent soumises à sa vérification. Nonobstant deux édits de 1646 et de 1653 qui avaient fait droit à ces réclamations, les surintendants du jardin persistaient à maintenir leur indépendance et à décliner tout contrôle. Ce n'était pas le compte de Colbert, qui avait les bâtiments dans ses attributions et à qui de pareilles prétentions ne pouvaient d'ailleurs que déplaire. Un nouvel édit du 31 décembre 1671 modifia profondément la situation, en décidant qu'à l'avenir le roi nommerait les démonstrateurs sur la proposition de son premier médecin; qu'il n'y aurait plus de surintendant du jardin, et que ses gages seraient employés en améliorations et réparations; que les jardiniers, portiers et gens de service seraient au choix du surintendant des bâtiments qui aurait aussi le soin de tout le matériel; que les démonstrateurs fourniraient au trésorier des bâtiments, à l'appui de leurs quittances, des attestations de service signées par le premier médecin. Quels furent les résultats de cet édit? Un historien spécial a dit à ce sujet : « C'est de ce moment que l'établissement a commencé à prendre quelque importance[2]. » Cependant, en 1699, le Jardin des Plantes secoua encore une fois

[1] La collection commencée par Robert se compose aujourd'hui de sept à huit mille dessins originaux, précieux ornements de la bibliothèque du Muséum. En tête du premier volume de la collection des fleurs se trouvent trois portraits à la gouache avec encadrements, dont deux, ceux de Gaston et de Louis XIV, sont de véritables œuvres d'art. Le troisième, celui de Colbert, leur est bien inférieur; il est attribué à Nanteuil. On ne sait de qui sont les autres.

[2] *Histoire du Muséum d'histoire naturelle*, par Deleuze, t. 1, p. 15.

le joug de la surintendance des bâtiments, et le premier médecin du roi redevint surintendant du jardin[1]. La correspondance de Colbert ne fournit aucune lumière sur cette partie de ses attributions; mais on sait qu'en 1671 il avait nommé Fagon démonstrateur du Jardin des Plantes et que celui-ci eut le bon esprit d'appeler de Provence un botaniste célèbre, Tournefort, et de l'y fixer. Deux ans après, une déclaration royale du 20 janvier 1673 confirmait les chaires de médecine, de chirurgie, de pharmacie, et ordonnait « que le premier corps exécuté seroit délivré aux démonstrateurs du Jardin Royal de préférence à tous autres, mesme aux doyen et docteurs de la Faculté de médecine de Paris, nonobstant tous priviléges contraires, et ensuite alternativement, à la charge que les leçons et démonstrations seroient faites par les professeurs du Jardin Royal gratuitement, en manière accoustumée. » C'était, on le voit, la fondation en France, malgré les résistances ordinaires de la routine, d'un enseignement dont les conséquences devaient être particulièrement utiles à l'humanité, et ce n'est pas un des moindres titres de gloire de Colbert d'y avoir attaché son nom.

C'est encore vers 1670 que, tout en faisant élever l'Observatoire et en réformant l'administration du Jardin des Plantes, Colbert commença à doter Paris de monuments, de quais, de promenades, de quartiers nouveaux, qui mirent la vieille cité du moyen âge en harmonie avec les exigences de la civilisation renaissante. Hélas! tout ne fut pas profit. D'après les descriptions des XIVe et XVe siècles, la capitale du royaume était merveilleusement belle, populeuse, ornée de somptueux édifices, et aucune ville en Europe ne lui était comparable. L'antipathie de Colbert pour l'architecture ogivale (les plus grands esprits de son temps la partageaient) fit perdre à Paris son cachet d'originalité. Que sont devenus ces magnifiques hôtels, ces cloîtres, ces clochetons, ces tours innombrables, toutes ces merveilles de l'art gothique qu'une école moins dédaigneuse des

[1] Germain Brice, t. II, p. 388, *loc. cit.*

vieux chefs-d'œuvre aurait pu conserver en partie? Si l'on excepte le Louvre et les Invalides, les monuments construits pendant son ministère dédommagent faiblement de ceux qui durent être sacrifiés. Deux architectes célèbres, Perrault et Blondel, dirigeaient pourtant les travaux du nouveau Paris. En 1670, Perrault donna le plan et l'on posa la première pierre de l'arc de triomphe qui devait s'élever à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, en souvenir de l'entrée solennelle de Marie-Thérèse et de Louis XIV. S'il eût été achevé, ce monument serait peut-être son chef-d'œuvre; mais il fut abandonné à partir de 1681, bien qu'on y eût déjà dépensé plus de 500,000 livres, et il n'en reste que la gravure. Une ancienne porte, bâtie sous Henri II, près de la Bastille, et menaçant ruine, fut habilement restaurée en 1671 par Blondel et couverte d'inscriptions en l'honneur de Louis XIV et de Mazarin. Deux ans après, l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, construit également par Blondel, chantait à sa manière le passage du Rhin et la prise de Maëstricht. En 1674 enfin, un troisième arc, élevé sur l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Martin, célébra de nouvelles conquêtes.

Mais, outre les arcs de triomphe, le Louvre et les Tuileries, des embellissements vraiment utiles occupèrent aussi Colbert. Tels furent, en 1667, le nivellement, bien imparfait cependant, de la butte des Moulins, et l'ouverture, dans ce quartier seul, de douze nouvelles rues. En même temps, les environs de Saint-Germain-l'Auxerrois sont dégagés et facilitent l'achèvement du Louvre; de grandes avenues réunissent les Tuileries à Chaillot, et le Cours-la-Reine au quartier du Roule, avec défense de labourer et d'ensemencer dans ces limites. Les années d'après, on plante les Tuileries, on comble par mesure d'hygiène un bras de la Bièvre sous les Gobelins, on projette un canal de Saint-Maur à la porte Saint-Antoine et un autre pour amener à Paris les eaux de l'Ourcq; on construit plusieurs rues nouvelles, et on en élargit dix-neuf[1]. Pourquoi ces élargis-

[1] *Appendice*, pièce LXVI, page 556.

sements furent-ils faits dans des proportions si restreintes? L'air et le soleil distribués plus libéralement dans les quartiers nouveaux ou rectifiés auraient épargné aux générations suivantes d'onéreux remaniements. D'autre part, les fontaines publiques, les ports, les ponts et les bacs se multipliaient, et deux lignes de quais construits à grands frais mettaient en communication directe, sur la rive droite, l'Arsenal et le Cours-la-Reine, sur la rive gauche, l'ancien quartier du Pré-aux-Clercs et celui de la basse Seine. La place des Victoires et la place Vendôme, postérieures de quelques années à la mort de Colbert[1], furent conçues dans des vues plus grandioses que celles qui avaient présidé de son temps à l'embellissement de Paris. Par malheur, la guerre se ralluma bientôt, absorba toutes les ressources, et si, depuis, d'autres améliorations furent réalisées, on peut juger dans quelle mesure par l'étendue de ce qu'elles avaient laissé à faire au temps présent[2].

On est trop enclin de nos jours à croire que la prépondérance politique de Paris est un fait moderne. Les guerres civiles du xve siècle, les guerres religieuses du xvie prouvent suffisamment le contraire. Colbert, qui avait vu la Fronde à l'œuvre, disait en 1671 à son fils, que la capitale donnait le branle au royaume, que toutes les affaires y aboutissaient et s'y dénouaient, que les difficultés suscitées au gouvernement avaient leur point de départ dans les grandes compagnies dont elle était le siége, et que, du moment où la volonté du roi y était exécutée, on la reconnaissait partout. En présence du développement inouï des constructions et de la population, on se demanda si l'administration et la police conserveraient une action suffisante; le conseil délibéra, et, le 26 avril 1672, des

[1] La première date de 1684, la seconde de 1687.

[2] Diverses médailles furent frappées à l'occasion de ces travaux. En voici l'indication :

1° 1666. — Règlement pour les boues et lanternes de Paris, avec cette légende : *Urbs mundata et nocturnis facibus illustrata.*

2° 1667. — Nouveau pavé de Paris, avec cette légende : *Urbs novo lapide strata.*

3° 1670. — L'embellissement et l'agrandissement de Paris, avec cette légende : *Ornata et amplificata urbe.*

lettres patentes défendirent de bâtir au delà des nouveaux faubourgs. « Il estoit à craindre, disaient-elles, que la ville de Paris, parvenue à cette excessive grandeur (environ 500,000 âmes), n'eust le sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui avoient trouvé en elles-mesmes le principe de leur ruine, estant très-difficile que l'ordre et la police se distribuassent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps[1]. » La même année, le conseil décidait que les propriétaires de maisons situées dans les rues élargies contribueraient à la dépense[2]. A ce compte, il eût fallu, pour être juste, indemniser ceux dont une rue nouvelle, un pont déplacé, dépréciaient les propriétés. Enfin, quatre ans après, le prévôt des marchands eut ordre de faire dresser un nouveau plan d'ensemble de la ville avec l'indication des améliorations projetées. C'est encore à Colbert que remonte le projet d'entourer Paris d'un boulevard planté, qui lui eût fait une ceinture non interrompue de verdure. Sur la rive droite de la Seine, l'entreprise était heureusement commencée. Le boulevard de la rive gauche avait même été ouvert de son vivant, à l'est du Jardin des Plantes; il devait être continué sur la limite méridionale des faubourgs Saint-Victor, Saint-Michel, Saint-Germain, pour ne s'arrêter qu'à la Seine, en face du boulevard Saint-Honoré[3]. Il fut ajourné avec beaucoup d'autres projets non moins utiles, que la guerre fit avorter[4].

Dans un de ces moments de pénurie financière que la guerre de

[1] Delamare, *Traité de la Police*, t. I, liv. I, titre VII, p. 104. — *Lettres*, t. V; Appendice, pièce XLVIII, p. 537 : *Déclaration au sujet des maisons bâties au delà des bornes posées par Louis XIII, et sur la reconstruction du Châtelet et des halles.* — Cette déclaration était complexe : elle obligeait ceux qui avaient bâti au delà des bornes posées en 1638 à payer au Trésor le dixième de la valeur des maisons assises sur ces terrains, et ordonnait de tracer les limites d'une nouvelle enceinte en dehors de laquelle il serait interdit de bâtir. En même temps, elle décidait, à raison du défaut d'espace et de l'insalubrité des prisons, que le Châtelet serait reconstruit, et que la halle aux draps et aux toiles serait, pour éviter l'encombrement, séparée des autres halles.

[2] Arrêts du 31 décembre 1672 et du 27 mai 1678. (Voir notre ouvrage intitulé *La Police sous Louis XIV*, chap. V.)

[3] Delamare, *loc. cit.* p. 105.

[4] Il est à remarquer que le quartier du

Hollande fit connaître à Colbert, Louis XIV avait aliéné à des traitants ses droits sur les terrains des anciennes fortifications de Paris. Ces terrains ayant été couverts de maisons, les traitants élevaient, sur la propriété du sol, des prétentions qui troublaient quantité de familles. Par suite, l'inquiétude était grande non-seulement à Paris, mais encore dans plusieurs provinces où des revendications analogues étaient formées. L'affaire, débattue pendant quatre mois, arriva enfin au Conseil. Dix heures durant, on fit valoir, d'une part, les anciennes lois et les déclarations nouvelles qui établissaient les droits du Trésor, d'autre part, une longue possession plaidant la cause des particuliers. « Le Roi, dit l'écrivain officiel qui fait connaître ces détails, décida contre ses propres intérêts en faveur de ses peuples, et ordonna qu'on rendît aux traitans tout l'argent qu'ils avoient avancé[1]. » Ce fut le sujet d'une des médailles de l'année 1682. Elle représentait la Justice tenant d'une main le plan des anciennes fortifications, et de l'autre offrant sa balance à Louis XIV qui la faisait pencher du côté opposé au sien[2]. Colbert avait-il approuvé la résolution du Roi? Il est permis d'en douter; mais, une fois prise, il sut en profiter pour rehausser aux yeux des peuples le prestige du souverain. C'est vraisemblablement lui qui suggéra l'idée de la médaille dont l'histoire a conservé le souvenir. Rien n'était en effet plus politique et plus habile, après avoir perdu son procès comme contrôleur général, que de consacrer d'une manière visible à tous le désintéressement de Louis XIV et de faire publiquement honneur à la royauté du sacrifice auquel elle avait cru devoir consentir.

faubourg Saint-Germain s'est plaint bien longtemps d'être sacrifié à la rive droite. D'après Germain Brice (*Nouvelle description de la ville de Paris*, t. III, p. 252), on n'y comptait encore vers 1725 qu'une seule place et deux fontaines. Germain Brice regrettait en outre qu'on n'eût pas donné des abords plus faciles aux rues du Colombier et du Four, « qui en avoient cependant extrêmement besoin. »

[1] *Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand.* Imprimerie royale, 1723.

[2] La légende de la médaille était : *Æquitas optimi principis*, et l'exergue : *Fiscus causa cadens*, 1682.

II

LES ACADÉMIES.

Les institutions académiques ont de tout temps soulevé de vives critiques. On leur a reproché d'imposer des formes convenues et trop régulières; on a soutenu qu'avec moins de préoccupations intéressées dans certaines questions esthétiques ou philosophiques on aurait comme contre-partie plus d'originalité. Cela dit, et sans parler des émulations généreuses qu'excitent les académies, il faut bien reconnaître que l'originalité a ses excès, qui sont la bizarrerie, l'excentricité, et qu'après tout les entraves dont on se plaint n'ont guère gêné l'art et l'esprit français dans leurs allures.

La création de l'Académie des inscriptions et médailles, de l'Académie des sciences, de l'Académie de France à Rome, de l'Académie d'architecture, de l'Académie de musique, fut, si l'on examine l'influence de Colbert au point de vue des arts libéraux, son œuvre la plus considérable et la plus féconde. Ce n'est pas tout. L'Académie de peinture et de sculpture, fondée en 1648 par Mazarin, languissait; elle fut réorganisée sur de nouvelles bases. Enfin, des lettres patentes de 1676 autorisèrent l'établissement dans toutes les villes d'écoles spéciales. Admirateur passionné et parfois excessif de Richelieu, Colbert prit évidemment pour modèle l'Académie française déjà florissante, et qu'il combla de faveurs. Reconnaissante de la protection qu'il accordait aux lettres et aux lettrés, celle-ci lui ouvrit ses rangs. Le registre des séances de l'année ayant été perdu, on ignore les détails de sa réception. L'abbé d'Olivet a prétendu qu'on l'avait exempté, par une faveur unique, du discours obligatoire; mais la *Gazette de France* du 30 avril 1667 rétablit les faits. « Le 21 du courant, dit-elle, le duc de Saint-Aignan ayant été prendre le sieur Colbert en son logis, le conduisit en l'Académie françoise, établie chez le

chancelier de France, laquelle l'avoit depuis longtemps invité à lui faire l'honneur d'être un de ses membres; et après y avoir été reçu avec les cérémonies ordinaires, il fit un discours à la louange du Roi avec tant de grâce et de succès qu'il en fut admiré de toute cette savante compagnie. » Enfin, un rimeur contemporain, digne successeur de Loret, dit au sujet de cette réception, qui fut un événement :

« Le duc de Saint-Aignan, qui joint de bonne grâce
Aux beaux lauriers de Mars les lauriers du Parnasse,
Et sert aux courtisans de modèle aujourd'hui,
De la part de ce corps, l'alla prendre chez lui,
Et le mena dans l'assemblée
Qui d'allégresse fut comblée
De se voir un si grand appui.
Il y montra qu'en notre langue
Il savoit faire une harangue,
Et du beau style et du bel air,
Et prenant notre charmant Sire
Pour le sujet de son bien dire,
Dessus un si beau texte on le vit triompher... [1] »

L'année suivante, l'Académie française était admise, comme le parlement, à féliciter Louis XIV au retour de ses campagnes, privilége insigne auquel Colbert ne fut sans doute pas étranger. Quatre ans après, le chancelier Séguier, chez qui elle tenait ses séances, vint à mourir, et l'on se demanda où elle se réunirait désormais. Colbert accepta le titre de vice-protecteur, laissa au Roi celui de protecteur, et lui écrivit : « L'Académie françoise, qui a supplié Vostre Majesté de la recevoir en sa protection particulière, demande où elle s'assemblera à l'avenir. Il n'y a que le Louvre ou la Bibliothèque de Vostre Majesté. Le Louvre est plus digne et plus embarrassant; la Bibliothèque seroit moins digne jusqu'à ce qu'elle fust attachée au Louvre, et plus commode. » — « Il faut assembler l'Académie au Louvre, répondit le Roi. Cela me paroist mieux, quoyque

[1] Bibl. de l'Arsenal. Imprimés, 11,802[1]. *Lettres en vers à Madame.*

un peu incommode. » L'Académie alla remercier Colbert, et celui de ses membres qui porta la parole n'épargna pas, on peut le croire, les louanges à Louis XIV et à son ministre. Suivant lui, l'alliance des lettres et des armes n'était pas nouvelle; Alexandre, Ptolémée, César, Adrien, Charlemagne, Alphonse de Castille seraient devenus illustres par leur mérite, à défaut de leurs exploits. « Mais, dit-il, qu'un roy ayt assez aimé les lettres pour loger une académie dans sa propre maison, c'est ce que la postérité n'apprendra guère que parmy les actions de Louis le Grand. Il ne se contente pas de nous accorder sa protection toute-puissante, il veut nous attacher à titre de domestiques[1]. Il veut que la Majesté royale et les belles-lettres n'ayent qu'un mesme palais. » — « M. Colbert, continue le procès-verbal de la séance, donna une audience très-favorable à ce discours et répondit fort obligeamment qu'il ne s'étonnoit pas qu'une des plus éloquentes compagnies du royaume faisoit des complimens si éloquens, qu'il luy en estoit très-obligé, mais qu'il eust souhaité qu'elle l'eust traité avec moins de cérémonie et en qualité de confrère, sans l'appeler *Monseigneur*. Il ajouta que le Roy donnant un si beau champ qu'il faisoit à l'Académie pour l'exercer à célébrer les victoires qu'il remportoit sur terre et sur mer, il exhortoit tous les particuliers qui la composoient de travailler pour la gloire de ce grand prince, et que pour luy il les assuroit que dans toutes les occasions où il pourroit servir une si illustre compagnie, il le feroit avec joye et avec plaisir[2]. »

Après les compliments, les affaires. L'Académie française avait aussi les siennes : c'était l'achèvement du *Dictionnaire*, commencé depuis trente-cinq ans, et qui, impatiemment désiré, se faisait toujours attendre. Au mois de janvier 1673, Colbert, peu habitué aux lenteurs, imagina un expédient propre à abréger les retards dont le public se plaignait. Il fit accorder par le roi à la compagnie, outre ses frais de service et de copies, quarante jetons à distribuer,

[1] C'est-à-dire, d'après l'acception du temps, d'officiers faisant partie de sa maison.

[2] *Appendice*, pièce XLIX, et note.

les jours d'assemblée, aux membres présents. Un règlement, inspiré par lui, statua que pour être réputé présent il faudrait arriver au lieu des séances avant l'heure prescrite et n'en sortir qu'après. Les jetons seraient répartis entre les membres présents, sans avoir égard aux absences, quelle qu'en fût la cause. « Aussytost que l'heure avant laquelle il faut estre arrivé sera sonnée, portait le règlement, le secrétaire de l'académie écrira les noms de tous ceux qui seront présens, sur son registre, et lorsque l'heure à laquelle on peut se retirer sera sonnée, il fera la distribution à ceux dont les noms se trouveront écrits et qui auront esté présens jusqu'à la fin, puis écrira combien il en a esté donné à chacun, et s'il en reste il l'écrira aussy. » En remerciant Colbert, au nom de la compagnie, de l'intérêt qu'il portait à l'avancement du *Dictionnaire*, Charpentier lui avait dit : « Si l'Académie achève le grand dessein qu'elle a entrepris, la postérité, qui en sentira le fruit mieux sans doute que nostre siècle mesme, n'ignorera pas que vous y avez eu une grande part, puisque nous avions absolument besoin de vostre secours pour combattre les difficultés qui nous restent à surmonter et qui se multiplient ordinairement lorsqu'un ouvrage de cette nature approche de sa fin... Nous espérons néanmoins d'en sortir heureusement, et nous ne devons pas mesme en douter, puisque vous voulez bien prendre le soin de ce travail académique, qui sans doute embellira la langue de ce royaume, et qui, peut-estre, aux yeux de l'avenir, tiendra sa place parmy les événemens remarquables de ce règne miraculeux[1]. »

L'impulsion portait donc sur tous les points et l'activité était universelle. Un autre académicien du temps, Charles Perrault, a dit au sujet de l'institution des jetons : « On travailla mieux, et dix fois plus qu'on n'avoit fait jusqu'alors[2]. » Cependant, quelque

[1] *Appendice*, pièce LI.

[2] *Mémoires*, liv. III. — Les jetons représentaient, d'un côté, la tête du Roi, avec ces mots : *Louis le Grand;* de l'autre côté, une couronne de laurier avec ces mots : *A l'immortalité;* et autour, *Protecteur de l'Académie française.*

empressement que mît l'Académie française à contenter Colbert, le *Dictionnaire* n'avançait pas, et un jour (4 janvier 1674) que Segrais le remerciait d'une nouvelle faveur qu'elle avait reçue, il répondit : « Je n'ay eu aucune peine à obtenir du Roy vostre privilége; il n'a fallu que le proposer, il a esté aussytost accordé; ce qui vous doit faire juger de l'estime que Sa Majesté a pour vostre compagnie, et ce qui la doit presser de finir ce grand ouvrage du *Dictionnaire* qui est attendu avec tant d'impatience. Comme le public en recevra de l'instruction, plus de personnes seront capables de travailler à la gloire de ce grand roy. C'est à quoy vous devez vous appliquer, et vous devez croire qu'en général et en particulier je feray ce qui me sera possible pour vous servir[1]. » Ainsi stimulée par Colbert, l'Académie s'évertuait ensuite à mieux faire. « Ce samedy 30 juin, dit un procès-verbal signé par Mézeray, l'Académie, estant au nombre de dix-huit, a jugé, sur les remontrances de l'abbé Testu, que pour satisfaire à sa réputation et à l'attente du public, il estoit nécessaire d'aviser aux moyens de travailler encore avec plus de diligence à la révision du *Dictionnaire*. La chose ayant esté mise en délibération et mûrement discutée, il a esté résolu que dorénavant on s'assemblera trois fois la semaine, et que l'on travaillera à trois bureaux de quatre personnes. » Une autre fois, le 6 juin 1676, Colbert vint à une séance, « loua le zèle de l'Académie pour l'accélération du *Dictionnaire* et l'exhorta à continuer avec la mesme ferveur, l'assurant que cela estoit fort agréable au Roy[2]. » Une anecdote authentique se rapporte sans doute à cette visite imprévue du ministre. Il était arrivé pendant qu'on revoyait le mot *ami*, qui donna lieu à des discussions de morale et de grammaire ainsi qu'à des définitions sur lesquelles chacun dut émettre son avis. « M. Colbert, qui assista à toute la séance, et qui avoit vu l'attention et l'exactitude que l'Académie apportoit à la composition de ce *Dictionnaire*, dit en se levant qu'il estoit con-

[1] *Appendice*, pièce LVIII. — [2] *Ibid.* note de la page 543.

vaincu qu'elle ne l'avoit pas pu faire plus promptement, et son tesmoignage doit estre d'autant plus considéré que jamais homme dans sa place n'a esté plus laborieux ni plus diligent[1]. »

Dans ces encouragements donnés aux productions de l'esprit, les provinces n'étaient d'ailleurs pas complétement oubliées. Déjà, en 1662, il avait remis des fonds à Daniel Huet pour l'Académie de Caen. En 1674, il fit approuver la création d'une académie de vingt personnes à Soissons, à condition qu'elle enverrait tous les ans à l'Académie française, pour la Saint-Louis, un ouvrage en prose ou en vers sur un sujet de son choix, et, l'année suivante, il assistait à la réception d'une députation de la nouvelle académie. D'autres compagnies se formèrent, de son vivant, à Arles, à Villefranche en Beaujolais, à Nîmes, sur le modèle de celles qu'il avait établies ou perfectionnées. Quant au *Dictionnaire*, objet particulier de sa sollicitude, il n'eut pas la satisfaction de le voir publier. L'ouvrage ne parut qu'en 1694; mais ses auteurs n'avaient pas oublié le ministre jadis si attentif à leurs travaux, et la préface montra, onze ans après sa mort, que le souvenir de sa bienveillance éclairée était encore vivant parmi eux.

Mais l'Académie française était la fille de Richelieu, et Colbert entendait se signaler autrement que par le perfectionnement de ce qui existait avant lui. Un habile antiquaire, Louis Douvrier, avait fourni au cardinal Mazarin diverses médailles. Récompensé par une gratification annuelle de mille écus, il poursuivit ses travaux sous l'inspiration de Colbert. Il entrait dans les vues du ministre de perpétuer par de belles médailles aux magistrales devises les événements d'un règne qu'il rêvait de rendre le plus fameux de la monarchie. Douvrier, consulté, lui répondit (12 août 1662) : « Vous m'ordonnez de vous écrire mes sentimens touchant le dessein que vous avez de rendre immortelles les actions de nostre roy, et vous me faites connoistre, en me choisissant pour ce grand ouvrage,

[1] *Dictionnaire de l'Académie*, édit. de 1694, préface.

que vous me voulez donner quelque part à la gloire que méritent les actions de nostre maistre[1]. » Il s'adressa aussi à Chapelain qui, après avoir approuvé l'idée, ajouta lourdement, au sujet d'une histoire du Roi, dont Colbert se préoccupait déjà : « Les gens propres à s'en bien acquitter estant si rares, je trouve périlleux d'en donner la commission à quelqu'un, et il n'y auroit guère que vous, avec toutes ces bonnes qualités qui sont en vous, dont je voulusse répondre qu'il y réussist heureusement[2]. » Que pensa Colbert de la louange? Il est certain qu'il écrivit vers cette époque quelques chapitres d'une histoire de Louis XIV[3]. Quant à l'académie projetée, simplifiant son plan, il en réduisit les attributions aux médailles et inscriptions. Trois mois après, elle était fondée. On a des détails sur ses commencements par Charles Perrault, qui en fit partie avec Chapelain et les abbés de Cassagnes et de Bourzeis, renforcés d'un membre de l'Académie française, Charpentier, très en faveur auprès de Colbert[4]. Le 1er février 1663, ils furent convoqués chez le ministre, qui leur recommanda le secret et leur annonça qu'il les réunirait chez lui deux fois par semaine pour les consulter sur toutes les affaires concernant les bâtiments et sur les choses d'esprit et d'érudition. L'académie fondée pour arrêter les légendes des médailles que le Roi se proposait de faire exécuter devait nécessairement avoir la sienne. Elle fut frappée avec ces simples mots : « *Academia regia inscriptionum et numismatum instituta MDCLXIII. — Rerum gestarum fides.* » Réorganisée par Pontchartrain en 1701, avec des attributions plus larges, portée à quarante membres, comme l'Académie française,

[1] Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire:* Douvrier.

[2] Appendice; *Lettres de Chapelain à Colbert,* n° 1.

[3] Voir t. II, *Finances,* pages 17 à 68.

[4] Pourquoi Louis Douvrier n'en fut-il point? On ne sait. Il continua, dans tous les cas, à travailler pour Colbert, et figura sur la liste des gratifications des gens de lettres jusqu'en 1680, époque de sa mort. La fameuse devise : *Nec pluribus impar,* ornée d'un soleil dardant ses rayons, lui est attribuée, et fut frappée en 1663. On la trouve, à cette date, dans *l'Histoire de Louis XIV* par Bruzen de La Martinière, t. III, p. 94.

elle entreprit ensuite et elle continue depuis un siècle et demi la publication des collections les plus précieuses pour l'histoire nationale. La *petite Académie* avait, on le voit, bientôt grandi et conquis ses grades[1].

Une intolérable prétention des *maîtres ès arts de peinture et sculpture*, ne tendant à rien moins qu'à mettre en interdit tous ceux qui ne faisaient pas partie de la corporation, avait motivé en 1648 la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture dont Charles Le Brun, un fils de maître pourtant, semble avoir suggéré l'idée. Les artistes avaient acclamé cette mesure comme une véritable émancipation. Si libérale et si bien réglée pourtant que fût l'organisation de la nouvelle académie, elle rencontra des difficultés sans nombre. Après quinze années de tiraillements occasionnés en partie par la rivalité de Mignard et de Le Brun, après l'insuccès d'un projet de fusion avec les *maîtres*, que prônait le doux Lesueur et que l'impétueux Le Brun repoussait absolument, après des embarras de toute sorte dont le protectorat de Mazarin et du chancelier Séguier n'avaient pu la préserver, l'Académie de peinture et de sculpture, entraînée par Le Brun, pria Colbert d'être son vice-protecteur. Le ministre, qui était prévenu, accepta, fit de sérieuses promesses, et déclara que cette dignité lui serait une obligation de travailler sans relâche à l'accroissement et à l'affermissement des priviléges académiques. A partir de ce jour, l'académie eut dans Charles Le Brun le plus despotique des maîtres. Le 1er janvier 1664, Colbert, à peine investi de la charge de surintendant des bâtiments, s'empressa de le nommer premier peintre du roi et directeur de l'académie. L'ancienne corporation des maîtres ès arts de peinture et de sculpture, qui datait d'Étienne Boileau, fit l'impossible auprès du parlement de Paris pour empêcher l'enregistrement de statuts destructifs de ses priviléges surannés. Peine inutile! l'enregistrement eut lieu. De son côté, Mignard vaincu,

[1] *L'ancienne académie des inscriptions et belles-lettres*, par M. A. Maury, *passim*.

mais non soumis, quitta la place; Le Brun triomphait[1]. Pendant vingt ans, c'est lui qui va donner les plans et les modèles de tout ce qui se fera à Paris, à Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau. « Composant, dessinant, comme on parle et comme on écrit; traçant du matin au soir aussi bien des formes de meubles, des broderies, des ornements, des moulures, des arabesques, que des pages d'histoire, ou profane ou sacrée, toujours prêt et suffisant à tout; splendide, harmonieux, intarissable dans l'uniformité, il était, a-t-on dit avec raison, le seul homme peut-être qui pût sauver les vices du système et en soutenir le fardeau[2]. » Le ministre qui allait à l'Académie française pour hâter l'achèvement du *Dictionnaire* devait, à plus forte raison, s'intéresser aux travaux de l'académie dont le concours lui était directement utile. On a le curieux récit d'une de ses visites. C'était le 10 octobre 1682, onze mois avant sa mort, à l'occasion d'une distribution de prix. Après avoir vu les ouvrages exposés, il entendit le résumé d'une discussion qui avait eu lieu dans l'académie en 1668 entre Philippe de Champagne et Le Brun, au sujet du tableau où le Poussin a représenté Rébecca offrant à boire au serviteur d'Isaac et aux chameaux de sa suite. La lecture achevée, un académicien demanda si, à l'exemple du Poussin, un peintre pouvait retrancher d'un tableau les circonstances bizarres ou embarrassantes que lui fournissent l'histoire ou la fable. Colbert, prié de se prononcer, s'en étant défendu par le motif que ces questions étaient du ressort des académiciens, un débat s'engagea entre Coypel et Le Brun, le premier faisant remarquer que, dans un tableau de la Nativité, le Carrache avait mis sur le premier plan un bœuf et un âne, et laissé dans le fond ou sur les côtés les principales figures; le second soutenant que le Carrache n'avait pas mieux fait pour cela et qu'il avait péché contre les règles de la composition, qui

[1] *L'Académie royale de peinture et de sculpture*, étude historique par M. Vitet; *De l'union des arts et de l'industrie*, par M. le comte de Laborde; *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts*, article ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

[2] M. Vitet, *loc. cit.* p. 178.

s'opposent à ce que les plus vils objets d'un tableau dominent les plus nobles, les uns et les autres fussent-ils également nécessaires à l'explication du sujet. Obligé enfin de s'expliquer, Colbert, adoptant l'avis de Le Brun, dit que, « sans prétendre donner aucune décision sur cette matière, sa pensée étoit que le peintre doit consulter le bon sens et demeurer en liberté de supprimer dans un tableau les moindres circonstances du sujet qu'il traite, pourvu que les principales y soient expliquées suffisamment. » — « L'académie, ajoute le peintre contemporain qui raconte ces détails, demeura pleinement persuadée de la force et de l'autorité d'un sentiment si judicieux, et y déférant avec autant de joie que de respect, elle a voulu qu'il soit pris à l'avenir pour un précepte positif, et s'est fait un plaisir et un honneur de signer ce résultat[1]. »

La création de l'Académie des sciences suivit celle de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Nous attribuons volontiers au XIXe siècle le mérite exclusif des grandes découvertes scientifiques. Les noms de Galilée, de Pascal, de Képler, de Huygens, d'Harvey, de Pecquet, dont les grands travaux illustrèrent le XVIIe, devraient nous rendre plus modestes. Le voile qui cache à l'homme les vérités naturelles était dès lors soulevé; la lumière se faisait. Dès le milieu du siècle, la Société royale d'Oxford, l'Académie des Curieux de la nature en Bavière, l'Académie *del Cimento* à Florence, cherchaient la solution des problèmes que l'homme et l'univers offrent à l'esprit d'investigation. En France, des réunions privées dont Descartes, Gassendi, Pascal, firent successivement partie, donnèrent à Colbert l'idée de fonder une académie spéciale pour l'avancement des sciences. Comme pour l'Académie des inscriptions, il demanda l'avis de plusieurs personnes. L'une d'elles (on regrette d'ignorer son nom) lui adressa une note renfermant des pensées originales et d'utiles vérités.

[1] *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par MM. Dussieux, Soulié, etc. t. I, *Philippe de Champagne*, p. 247.

«Je crois, disait l'auteur de la note, qu'il faut bien consulter sur le choix des savans qui doivent composer cette illustre assemblée, et prendre garde que ceux qui ont le plus de réputation à la cour ne sont pas toujours les meilleurs sujets. Pour peu d'habitude qu'on ayt avec les savans, on en sçait la raison; mais les personnes qui sont fort occupées aux affaires publiques ne peuvent pas sçavoir ce secret; cependant il importe, en une occasion comme celle-cy, de le découvrir et de faire observer à Mgr Colbert qu'il y a dans le monde des savans de deux sortes : les uns s'adonnent aux sciences, parce qu'elles leur plaisent; ils se contentent, pour tout fruit de leurs travaux, des connoissances qu'ils acquièrent, sans affecter de les publier, et, s'ils sont connus, ce n'est que des personnes avec qui ils conversent sans ambition et pour s'instruire mutuellement. Ceux-là sont des savans de bonne foy et des gens dont on ne sçauroit se passer dans un dessein aussy grand que celuy de l'Académie royale. Il y en a d'autres qui ne cultivent les sciences que comme un champ qui les doit nourrir; et comme ils voyent par expérience que les grandes rétributions ne se donnent qu'à ceux qui font le plus de bruit dans le monde, ils s'appliquent particulièrement, non pas à faire de nouvelles découvertes, car jusqu'icy cela n'a pas esté récompensé, mais à tout ce qui les peut faire paroistre; ils affectent surtout d'estre connus à la cour; ils font des cabales pour cela, dans lesquelles on est de complot de ne dire que du bien de certaines gens, et de parler toujours mal ou du moins froidement de ceux qui n'ont point de part à ces sociétés ambitieuses. Ceux-là sont les savans du beau monde et ceux que l'on connoist le plus...

«Il ne faut pas que de petits intérests et de petites vanités de savans empeschent que tous ceux qui sont propres à cette assemblée n'y soyent appelés; et il semble que le mieux qu'on puisse faire pour les connoistre est de s'en rapporter à des personnes d'une qualité assez éminente pour estre au-dessus de toutes ces foiblesses, et en mesme temps d'un sçavoir assez profond pour pouvoir bien distinguer les différens génies de ceux qui sont propres à faire une expérience ou de ceux qui en sçavent tirer toutes les utilités, de ceux qui ont assez de netteté d'esprit pour les bien recueillir et enfin de tous ceux qui ont les différens talens dont l'assortiment pourroit rendre l'Académie royale aussy belle qu'utile. Au lieu que si on s'en rapporte à des savans de profession, il arrivera indubitablement que, par intérest et par prévention, ils excluront tous ceux dont ils appréhendent la capacité ou qui ne sont pas de leur opinion; tellement qu'une entreprise la plus illustre qui fust jamais demeurera sans obtenir le principal effet pour lequel on y a dû penser, qui est de bannir des sciences tous les préjugés, en ne s'appuyant que sur des expériences, d'y

trouver quelque chose de certain, d'en écarter toutes les chimères et d'ouvrir à ceux qui les cultiveront à l'avenir un chemin aysé à la vérité, autant que Dieu a donné aux hommes de la connoistre pour leur utilité. Quelle gloire au Roy et quel honneur pour Mgr Colbert, si cela peut estre! Mais quel malheur sera-ce si, trompant la générosité du prince et les soins du ministre, on exclut par cabale la plupart des meilleurs sujets de cette compagnie! Au lieu de réformer les sciences, dont les abus sont peut-estre plus importans, quoyqu'on ne se l'imagine pas ordinairement ainsy, que ceux de la justice et des finances, et au lieu de trouver des choses nouvelles, on demeurera dans les anciennes erreurs. Cependant la destruction de l'ignorance n'est pas une victoire moins glorieuse que celle de la chicane et de la maltôte; et comme le Roy a desjà étouffé ces deux monstres, il semble que la défaite du troisième luy soit réservée. Ainsy j'espère qu'on y prendra garde de près, et que, n'admettant dans cette illustre académie que des génies dignes d'elle, on verra bientost les sciences et les arts au point de leur perfection[1].

Quel que soit l'auteur de ces sages conseils, on ne pouvait mieux dire. La difficulté était de choisir, mais elle n'arrêta pas Colbert. Le 22 décembre 1666, huit savants désignés par lui, sur l'indication de l'abbé Gallois, son commensal et son ami[2], se réunirent pour la première fois dans une salle de la bibliothèque du roi, récemment transférée rue Vivienne. La médaille frappée à cette occasion portait pour exergue : *Regia scientiarum Academia instituta.* La légende : *Naturæ investigandæ et perficiendis artibus,* déterminait les attributions de la nouvelle académie. Renforcée bientôt de quelques membres adjoints, elle siégea deux fois la semaine, avec ordre de tenir ses travaux secrets, pour que d'autres ne s'en attribuassent pas l'honneur. La correspondance de Colbert prouve l'intérêt qu'il y portait. Un des membres fondateurs, Jean Richer, étant allé aux Indes, et plus tard à Cayenne, pour des observations astronomiques,

[1] *Appendice,* pièce XXVII, page 513.

[2] Jean Gallois, né à Paris en 1632, mort en 1707; l'un des précepteurs des enfants de Colbert. Son nom figure sur tous les états des gratifications accordées aux gens de lettres de 1664 à 1683. — Les huit premiers membres de l'académie des sciences furent : le médecin du roi, Cureau de la Chambre, qui était déjà de l'académie française; Claude Perrault, médecin et auteur des plans du Louvre; Pecquet, physiologiste; Louis Gayant,

il le recommanda à ses agents « comme un homme de mérite s'appliquant à des choses fort curieuses, et à qui il falloit donner toutes les assistances dont il pourroit avoir besoin. » Les voyages de Richer sont demeurés célèbres, car il reconnut que le pendule bat plus lentement à Cayenne qu'à Paris, d'où il résulte que la pesanteur est moindre sous l'équateur qu'au pôle[1]. Un autre astronome, l'abbé Picard, que ses travaux sur le méridien ont illustré, résolut d'aller faire des expériences dans le nord de l'Europe. « Comme vous estes bien informé, manda Colbert à l'ambassadeur de France à Copenhague, qu'entre les grandes choses auxquelles le Roy, nostre maistre, s'applique, celle des sciences n'occupe pas moins son esprit que toutes les autres qui regardent la guerre, Sa Majesté ayant ordonné à l'académie qu'elle a establie pour les sciences de s'appliquer à quelques observations astronomiques, elle a agréé la proposition qu'elle luy a faite d'envoyer un de ses principaux membres en Danemark. » Six mois après (15 janvier 1672), craignant que l'abbé Picard, qui venait d'être malade, ne se hâtât de revenir en France, Colbert lui écrit : « Vous ne pouvez assurément rien faire de plus glorieux pour le règne du Roy et pour la réputation de l'Académie des sciences que de travailler toujours avec la mesme assiduité et le mesme succès que vous avez fait jusqu'à présent. Mais comme j'apprends que vous vous disposez à revenir icy au commencement du mois prochain et qu'il reste encore quelques observations à faire pour tirer tout le fruit que l'on s'est promis de vostre voyage, je dois vous dire qu'il est nécessaire que vous demeuriez en Danemark jusqu'à ce que, par le compte que vous rendrez de vostre travail à ladite académie, elle puisse juger que vous aurez entièrement remply tout ce qu'elle s'est promis de vostre exactitude et du choix qu'elle a fait de vous, et pour lors

chirurgien; Claude Bourdelin, chimiste; du Clos, également chimiste; Nicolas Marchand, botaniste; Mariotte, ingénieur physicien. Quant à l'abbé Gallois, il ne fut adjoint à la nouvelle académie qu'en 1668.

[1] *L'ancienne académie des sciences*, par M. A. Maury, p. 31.

je vous écriray de revenir. » Si la protection de Colbert était efficace et fructueuse, elle était aussi, on le voit, passablement despotique.

Chaque époque a, dans le domaine de la science, ses problèmes de prédilection, ses découvertes préférées; la mode était alors à l'astronomie. L'établissement de l'Observatoire répondit à cette noble curiosité. De bonnes lunettes étant surtout indispensables, le ministre pressait l'ambassadeur de France à Rome d'en demander à deux fabricants italiens renommés, et leur promettait, outre le prix convenu, *un présent considérable du Roy*. En 1679, l'abbé Picard s'était rendu à Brest pour de nouvelles observations sur le méridien. « Continuez vostre travail avec grand soin, » lui écrit Colbert. Un autre membre de l'académie, de La Hire, était aussi allé en Bretagne pour des études d'histoire naturelle. « J'ay reçu la lettre par laquelle vous me donnez avis de la dissection que vous avez faite de quelques poissons, lui écrit-il. Continuez à en faire la recherche et soyez persuadé qu'il n'y a point de temps mieux employé que celuy-là, parce que ce travail sera fort utile, estant joint aux autres dissections qui ont esté faites et que l'on continue à faire dans l'académie. » Et, quelques jours après : « Faites en sorte qu'il ne vous échappe aucun des poissons qui se peuvent pescher dans toute l'estendue des costes de Bretagne et de Normandie, et donnez-moy souvent de vos nouvelles et particulièrement de la santé de M. Picard[1]. » Enfin, le 17 décembre 1679, il recommandait encore à La Hire « de prendre bien garde de ne rien oublier, pour rendre son travail le plus ample et le plus parfait qu'il seroit possible. » Fontenelle raconte, de son côté, que Colbert avait conçu le dessein d'une carte générale du royaume, plus exacte que les précédentes. Pour ce travail, Picard et La Hire auraient, suivant lui, visité la Bretagne, la Guyenne et la Provence[2]. Trois ans plus

[1] Celui-ci s'étant cassé la jambe près de Quimper-Corentin, Colbert se tourmentait, dans une lettre à l'intendant, de le savoir *incommodé*, et *peut-estre sans secours*.

[2] *Éloge de La Hire*. Voir, sur le projet

tard (1682), un autre astronome de l'académie étant allé faire des observations à l'île Saint-Thomé et dans les possessions du Portugal en Afrique, il le recommanda encore à l'ambassadeur. On se figure le zèle et les dévouements que tant d'attentions devaient provoquer. Que de fois, se mettant directement en rapport avec l'académie, il l'invite à examiner les questions les plus intéressantes! Vers 1670, Huygens lui remit une note d'expériences à faire sur le vide, sur la force de la poudre, de la vapeur, du vent, sur la percussion ou communication du mouvement dans la rencontre des corps, dont il croyait avoir trouvé la loi. Le document original existe encore, avec l'approbation de Colbert en regard de chaque question. Une autre fois (29 novembre 1675), le même savant le pria de faire essayer divers instruments pour l'observation des longitudes. La pièce fut renvoyée à Perrault, avec ces mots : « Le Roy veut que l'Académie des sciences examine cette proposition[1]. » Louis XIV s'intéressait-il réellement à de pareils travaux? Se bornait-il à seconder son laborieux et infatigable ministre? Question difficile à résoudre. Ajoutons qu'en 1681 il se rendit à l'Académie des sciences avec le Dauphin, le duc d'Orléans, le prince de Condé et une foule de courtisans. On fit devant lui quelques expériences amusantes, et il se retira en disant : « Je n'ay pas besoin de vous exhorter à travailler; vous vous y appliquez assez de vous-mesmes[2]. » Ce fut pour l'académie un encouragement dont la science profita. C'est ce que voulait le ministre. Tant qu'il vécut, le mouvement scientifique fut marqué par d'utiles découvertes. Sans doute, il ne s'arrêta pas complétement à sa mort; mais, négligée par Louvois, dont elle n'avait pas les sympathies, l'Académie des sciences subit un temps d'arrêt; elle dut apprendre à marcher seule. Ses commencements n'en avaient pas moins eu un éclat extraordinaire que

de cette carte, un article de M. J. Bertrand dans le *Journal des Savants* du mois de février 1868 : *Les Académies d'autrefois*.

[1] *Appendice*, pièce XXXI.

[2] *L'ancienne académie des sciences*, par M. A. Maury, p. 25.

les conquêtes de la science au XIXe siècle, si brillantes qu'elles soient, ne feront pas oublier.

La fondation de l'Académie de France à Rome fut encore l'œuvre de Colbert. A qui revient l'honneur de cette idée généreuse et féconde? On a cru que Nicolas Poussin la lui aurait suggérée à Rome même[1], mais il est bien établi maintenant que Colbert n'y est jamais allé[2]. On a aussi nommé Le Brun, qui avait pu juger par lui-même de l'heureuse influence que la vue et l'étude de tant de chefs-d'œuvre réunis sous un ciel si propice pouvaient exercer sur les jeunes artistes. Ceux dont les tableaux étaient remarqués aux expositions obtenaient bien depuis plusieurs années une gratification pour aller étudier à Rome; mais, outre que cette faveur n'était pas assurée, nul maître n'était là pour diriger leurs efforts et les obliger au travail. Ces lacunes frappèrent Colbert, et, vers les premiers mois de 1666, l'Académie de France à Rome fut fondée. Elle devait être composée de douze élèves français, catholiques, dont six peintres, quatre sculpteurs et deux architectes, placés sous la direction d'un peintre du roi qui aurait le titre de recteur. Levés à cinq heures en été, à six heures en hiver, se couchant à dix heures, ils devaient se rendre matin et soir auprès du recteur pour faire la prière en commun. L'arithmétique, la géométrie, la perspective, l'anatomie leur seraient enseignées dans l'école. D'après les statuts, « l'expérience faisoit connoistre que la plupart de ceux qui alloient à Rome n'en revenoient pas plus savans qu'ils n'y estoient allés, ce qui provenoit de leurs débauches ou de ce qu'au lieu d'estudier d'après les bonnes choses qui devroient former leur génie, ils s'amusoient à travailler pour les uns et pour les autres et perdoient absolument leur temps et leur fortune pour un gain de rien qui ne leur faisoit aucun profit. » Par suite, il leur était interdit de travailler pour d'autres que pour le Roi. Un prix décerné tous les ans, le jour de la Saint-Louis, signalerait

[1] *Histoire des plus célèbres amateurs français*, par M. Dumesnil, t. II, *J. B. Colbert*, p. 146. — [2] *Lettres*, t. I, *Introduction*, note de la page XCVI.

l'élève le plus méritant. Ces recommandations paternelles indiquent la vigilante attention du ministre. Pendant dix-sept ans entiers, elle ne se relâcha pas. Le 15 juillet 1667, il prie le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, d'aller quelquefois voir les élèves avec la duchesse. « Cela donneroit, dit-il, beaucoup d'émulation à nos jeunes estudians et contribueroit à leur acquérir de l'estime. » Même invitation au cavalier Bernin, occupé alors de la statue équestre de Louis XIV. Celui qui exerça au début les fonctions de recteur, Charles Errard, premier peintre du roi, recevait fréquemment les instructions les plus pressantes; il fallait surveiller les académistes, les exciter à mieux faire, développer leur génie naturel. Au mois de septembre 1669, le ministre, « décidé, lui disait-il, à fortifier autant qu'il se pourroit l'establissement de l'académie, l'engageoit à l'informer de tout ce qui seroit de nature à y contribuer. » Par malheur, Errard n'exerçait pas sur les élèves l'autorité que Colbert avait entendu mettre en ses mains. De là ces reproches assez vifs (16 juillet 1671) : « J'ay esté surpris de ce que mon fils m'a dit que vous n'estiez pas content du travail et de l'application des académistes, ni de leurs mœurs, et encore moins de l'obéissance qu'ils vous doivent rendre, d'autant que vous ne m'en avez jamais rien fait sçavoir. Ne manquez pas de m'écrire en détail tout ce qui se passe sur ce sujet; et comme il n'y a rien de si nécessaire pour le bien de l'académie que d'establir la subordination et la déférence que tous ceux qui y sont envoyés doivent avoir pour vous, en cas que vous ayez besoin de quelque ordre pour cela, ne manquez pas de m'en avertir, parce que mon intention est que vous ayez une autorité entière et absolue pour chasser ceux qui manqueroient à ce principe. » L'année d'après, le nombre des élèves diminuant, Colbert en envoie de nouveaux, malgré la guerre : « Sa Majesté, dit-il, aimant autant les beaux-arts qu'elle fait, les cultivera encore avec d'autant plus de soin qu'ils pourront servir à éterniser ses grandes et glorieuses actions. » Il veut donc qu'on fasse copier et recopier tout ce qu'il y a de plus beau à Rome, en fait de tableaux

et de statues. Il veut aussi qu'Errard ait soin de sa santé, « pour bien establir cette académie, qui sera éternelle dans Rome, si Dieu donne aux rois, successeurs de Sa Majesté, le mesme amour qu'elle a pour les beaux-arts. »

Une maladie, peut-être même le manque de fermeté d'Errard, le fit remplacer en 1673 par Noël Coypel, qui ne réussit pas davantage. Bientôt après, il reprenait son emploi de recteur qu'il exerça jusqu'en 1685, époque de sa mort. Dans l'intervalle, Colbert y avait envoyé Girardon pour lui rendre compte de la situation de l'académie. Une lettre du 17 février 1679 explique encore mieux, s'il est possible, que les précédentes, ses sentiments sur l'institution : « Je suis surpris que vous ne m'ayez point encore envoyé aucune estude des élèves, et particulièrement des peintres, estant impossible qu'ils ne s'appliquent à dessiner continuellement. Dites à tous que je veux qu'ils me fassent des dessins de leur génie, et que je feray mettre hors de l'académie tous ceux qui y manqueront... Ayez toujours soin que les sculpteurs et peintres travaillent avec soin, application et amour aux ouvrages qu'ils ont entrepris. » Il avait chargé Le Nôtre d'aller étudier en Italie les embellissements des jardins. Peu satisfait des résultats obtenus jusque-là de l'Académie de Rome, il lui écrivit, le 2 août 1679 : « Vous avez raison de dire que le génie et le bon goust viennent de Dieu, et qu'il est très-difficile de les donner aux hommes. Mais, quoyque nous ne tirions pas de grands sujets de ces académies, elles ne laissent pas de servir à perfectionner les ouvriers et à nous en donner de meilleurs qu'il n'y en a jamais eu en France. » Ces découragements étaient d'ailleurs passagers. Les années suivantes, il se préoccupe de faire acheter une maison pour l'académie, le palais Capranica où elle était installée lui paraissant insuffisant et mal situé. D'autres lettres sont relatives à la dépense, qui s'élève tous les ans à 20,000 livres[1] en-

[1] D'après un mémoire sur les dépenses des bâtiments et des beaux-arts, écrit vers 1695 (voir *Appendice*, pièce LXXXI, page 583), la dépense annuelle se serait élevée à cette époque à 60,000 livres.

viron. Inflexible à l'égard des élèves insubordonnés ou débauchés, il ordonne de les renvoyer impitoyablement. « Faites en sorte, écrit-il le 18 juin 1682, que ces exemples d'autorité obligent les élèves d'estre obéissans, sages, modestes et appliqués à leur travail, et faites-leur connoistre que je ne veux point qu'ils portent l'espée, et qu'au premier tesmoignage que vous me rendrez qu'ils la portent ou qu'ils ne vous obéissent pas, je vous enverray les ordres pour les mettre hors de l'académie. » Les dernières lettres de Colbert sont empreintes du même cachet de sévérité paternelle : faire recommencer toute copie médiocre; exiger que les élèves partagent leur temps entre les travaux destinés au Roi et leurs compositions personnelles; rendre compte exactement tous les mois des uns et des autres; ne payer ni le traitement ni la subsistance des élèves qui ne vont pas travailler à l'académie. Le 27 août 1682, il s'en remet à Errard pour le choix des plus belles figures de l'antique à faire copier, tout en laissant cependant aux élèves le temps nécessaire pour ce qu'il appelle les *œuvres de leur génie*. Enfin, une lettre du 28 juillet 1683, la dernière qu'il a dû écrire à ce sujet, porte : « Continuez toujours de maintenir l'académie dans un bon ordre. Je vous envoie à cet effet un ordre pour licencier le sieur Bruand. » Et cet ordre, signé de lui, était ainsi conçu : « Estant mal satisfait de la conduite du sieur Bruand, qui est à présent dans l'académie establie par le Roy à Rome, le sieur Errard ne manquera pas de le congédier pour revenir en France, ou luy permettre d'aller partout où il voudra. » Qui ne voit, dans cette sévérité même, la preuve du profond intérêt que portait Colbert à l'Académie de Rome, dont la direction devait être, s'il faut en juger par le nombre et le ton de ses lettres, la plus douce diversion à ses immenses travaux?

L'architecture, aujourd'hui fondue, dans l'Académie des beaux-arts, avec la peinture, la sculpture, la gravure et la composition musicale, eut son tour, et une académie spéciale, la quatrième due à l'initiative du ministre, fut fondée pour elle. Il y avait eu en

1665 un conseil des bâtiments dont Le Vau, Claude Perrault et Le Brun firent partie, avec Charles Perrault pour secrétaire. Six ans après, le 31 décembre 1671, l'Académie royale d'architecture ouvrait ses séances dans une galerie du Palais-Royal, sous la présidence de Colbert. Elle devait se réunir deux fois par semaine. Un ancien secrétaire d'ambassade, dont le séjour à Rome avait fortifié et mûri le goût, André Félibien, déjà historiographe des bâtiments du roi, en fut le secrétaire[1]. L'année suivante, Colbert offrait un prix de mille écus pour l'invention d'un ordre d'architecture français. Des lettres à Errard parlent de dessins envoyés de Rome. De son côté, Claude Perrault raconte qu'il en vint de partout, et, dans le nombre, de très-extravagants. Il concourut, et, suivant lui, son projet était le meilleur, mais le prix ne fut pas donné[2]. Placée aux côtés mêmes et sous la main de Colbert, l'Académie d'architecture n'apparaît pas dans la correspondance; mais on a ses procès-verbaux[3], et l'on y trouve de nombreuses preuves des services qu'elle rendit. Le 12 juillet 1678, Perrault, contrôleur des bâtiments, l'invite, de la part expresse de Colbert, à « visiter promptement toutes les anciennes églises et les anciens bastimens de Paris et mesme des environs, pour voir si les pierres sont bonnes ou de mauvaise qualité; si elles ont subsisté en leur entier, ou si elles ont esté endommagées par l'air, l'humidité, la lune ou le soleil; de quelles carrières elles ont esté tirées; si ces carrières subsistent ou non. » L'académie s'empressa d'obéir aux volontés du

[1] Elle se composa d'abord de huit membres, tous architectes du roi, désignés par lui sur la présentation de Colbert.

C'étaient Blondel, Le Vau, Libéral Bruand, Daniel Gittard, Antoine Le Pautre, Pierre Mignard (neveu du peintre Mignard, dit le Romain, et peintre lui-même), d'Orbay.

Colbert leur adjoignit, en 1672, Claude Perrault; en 1675, Jules-Hardouin Mansart (neveu de François Mansart); en 1678, La Motte-Coquart.

[2] *Lettres*, t. V, pièce n° 79 et notes. — Bibl. du Louvre. Ms. *Notes et dessins de Claude Perrault*.

[3] Aux archives de l'École des beaux-arts. Leur publication, sinon en entier, tout au moins sommairement et par voie d'analyse, ne pourrait manquer d'intéresser.

ministre, et, dans l'espace de neuf mois, elle visita, tant à Paris qu'aux environs, quatre-vingt-quinze monuments et trente carrières[1]. Ses observations motivées remplissent de longues pages de ses procès-verbaux. Mais d'autres travaux très-différents l'occupèrent aussi. Tantôt elle soumet à un examen raisonné les œuvres de Vitruve, de Vignoles, de Philibert de Lorme, de Du Cerceau. Tantôt, à la suite de plusieurs conférences sur le bon goût, elle exprime l'avis qu'il y a en architecture *une beauté positive*, et elle se propose d'exposer ses raisons « *à Monseigneur Colbert, lorsqu'il lui plaira honorer la compagnie de sa personne.* » Plus tard, le 18 août 1681, la discussion est reprise en présence d'un des fils de Colbert, d'Ormoy, à qui il avait fait donner l'année précédente la surintendance des bâtiments. L'esthétique était alors bien peu fixée, et la critique artistique naissait à peine. La décision adoptée par l'académie mérite cependant d'être connue. « Il y a, dit-elle, dans l'architecture, un certain arrangement, nombre, disposition, grandeur et proportion de parties, qui produisent cette union d'harmonie qu'on appelle beauté, qui fait qu'elle nous plaist, et qu'elle n'est peut-estre pas moins naturelle que le nombre, la disposition et l'arrangement des sons qui produit cette union harmonique qui nous plaist dans la musique. » Comparaison fine, ingénieuse, que madame de Staël ignorait certainement quand, à son tour, elle a défini l'architecture *une musique fixe*[2].

L'Académie royale de musique (la transition est toute faite) suivit de près. Un faux abbé, Pierre Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès du duc d'Orléans, avait obtenu au mois de juin

[1] Je ne serai que juste en constatant, après M. le marquis de Laborde qui a publié ces procès-verbaux dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics* de M. César Daly, année 1852, t. X, p. 194 et suiv. que, par un arrêté du 29 janvier 1852, M. Magne, ministre des travaux publics, chargea M. Michelot, ingénieur des ponts et chaussées, d'une mission analogue à celle dont il s'agit, qu'on ignorait alors complétement, et dont les traces n'ont été retrouvées qu'après par M. de Laborde.

[2] *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts*, article ACADÉMIE D'ARCHITECTURE.

1669 un privilége pour faire jouer à Paris et dans tout le royaume des pièces françaises dans le genre des opéras italiens. Par un contraste étrange avec les mœurs actuelles, ce privilége portait que les gentilshommes, dames et demoiselles pourraient chanter l'opéra sans déroger. L'entreprise mal engagée allait sombrer quand Lully y vit un moyen de fortune, sollicita de Louis XIV un privilége annulant celui de Perrin et l'emporta de haute lutte contre Colbert qui, d'après Charles Perrault, soutenait ce dernier. C'était au mois de mars 1672. L'Académie de musique date véritablement de là. « Les sciences et les arts, disent les lettres patentes, estant les ornemens les plus considérables des Estats, nous n'avons point eu de plus agréable divertissement, depuis que nous avons donné la paix à nos peuples, que de les faire revivre en appelant auprès de nous tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller, non-seulement dans l'estendue de nostre royaume, mais aussy dans les pays estrangers. » Le 24 avril, Colbert, docile à la volonté royale, intervenait auprès des chefs du parlement pour hâter l'enregistrement des lettres patentes. « Sa Majesté, leur disait-il, vous a fait sçavoir qu'elle avoit voulu mettre ce privilége entre les mains du sieur Lully, afin que ces ouvrages estant en meilleures mains qu'ils n'ont esté jusqu'à présent, elle pust en tirer du secours pour ses divertissemens et pour ceux du public. » L'enregistrement eut donc lieu. Nous n'avons pas à entrer dans les démêlés de Lully avec ses associés. Merveilleusement secondé par Quinault, rejetant les formules italiennes, il créa un genre essentiellement français. Cependant, deux ans après (août 1674), un privilége nouveau, motivé sur les considérants les plus curieux, venait porter ombrage à Lully :

« Les spectacles publics, y disait-on, ayant toujours fait les divertissemens les plus ordinaires des peuples et pouvant servir à leur félicité aussy bien que le repos et l'abondance, nous ne nous contentons pas de veiller à la tranquillité de nos sujets par nos travaux et nos soins continuels, nous voulons bien y contribuer

encore par des divertissemens publics. C'est pourquoy nous avons agréé la très-humble supplication qui nous a esté faite par nostre cher et bien-amé Henry Guichard, intendant des bastimens et jardins de nostre très-cher et très-amé frère unique le duc d'Orléans, de luy permettre de faire construire des cirques et des amphithéâtres pour y faire des carrousels, des tournois, des courses, des joustes, des luttes, des combats d'animaux, des illuminations, des feux d'artifice et *généralement tout ce qui peut imiter les anciens jeux des Grecs et des Romains.* » C'est d'après ces motifs qu'on résolut de fonder une *Académie royale des spectacles.* Mais Lully, qui avait si bien supplanté Perrin, se fâcha, et fit de nouveau intervenir le Roi; cette fois encore Colbert, sur la proposition duquel le privilége de Guichard avait été accordé, dut, après quatre années de lutte, écrire à M. de Harlay que le Roi ne voulait pas que les lettres patentes de 1674 fussent enregistrées. Ainsi, l'on a beau, ministre tout-puissant, gouverner en quelque sorte le royaume, relever les finances, créer les arsenaux, diriger les flottes, fonder les colonies, il faut toujours compter avec quelqu'un. Ici, celui qui tenait en échec Colbert, c'était l'entrepreneur des plaisirs du public, surintendant de la musique du roi, c'était Lully[1].

Le créateur de tant d'académies célèbres auxquelles la France a dû la plus pure partie de son influence, et qui subsistent encore après deux siècles, n'était pas seulement doué du génie d'organisation. Tout en cherchant, il n'en faisait pas mystère, à rehausser la gloire du Roi, il obéissait d'instinct à un vif sentiment des arts. N'était-ce pas une heureuse pensée de vouloir qu'outre l'enseignement du professeur aux élèves, il y eût entre les membres de l'Académie de peinture et de sculpture des dissertations sur le goût, le beau, les qualités et les défauts des maîtres? S'il y a un reproche à lui faire, c'est d'avoir, avec Le Brun, trop sacrifié le simple au grandiose, l'idéal à l'effet. Ses encouragements à l'Aca-

[1] *Appendice,* pièces XLVI, LXI et notes. — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire :* LULLY, PERRIN.

démie française au sujet du Dictionnaire, sa sollicitude incessante pour l'avancement des sciences, les soins paternels qu'il ne cessa de donner à l'Académie de Rome, montrent suffisamment qu'il agissait par goût autant que par devoir; le devoir seul n'eût pas maintenu sa vigilance au même degré pendant vingt-trois ans. Les jours où, s'arrachant au courant des affaires sérieuses, il allait présider une de ces académies qu'il eût pu appeler ses filles, étaient ses jours les meilleurs. Connaissant, pour les avoir proposés au choix du Roi, tous ceux qui en faisaient partie, il les réunissait fréquemment chez lui. Au mois de septembre 1677, il donna une fête aux membres de l'Académie française, dans son château de Sceaux. « Pour aimer les gens d'esprit, dit à ce sujet le *Mercure galant*, il faut être parfaitement honnête homme. Il faut se détacher de la grandeur et du bien pour se regarder en philosophe et chercher la véritable solidité dans les sciences. Il est certain qu'on ne peut les aimer davantage que M. Colbert. Il ne se contente pas d'être de l'Académie françoise, il y a un nombre de ces messieurs qui composent une autre petite académie qui s'assemble toutes les semaines sous son nom. C'est avec eux qu'il s'entretient fort souvent sur les plus hautes matières. »

On a la preuve qu'il avait eu en 1666 l'idée d'une académie universelle[1]. Fontenelle raconte en effet que son projet était de fondre dans un corps unique les littérateurs, les historiens, les poëtes, les philosophes, les savants les plus illustres. Divisés en trois sections, ils se seraient réunis deux fois par semaine à la bibliothèque du roi. « Et afin, dit-il, qu'il y eût quelque chose de commun qui liât ces différentes compagnies, on avoit résolu d'en faire, tous les premiers du mois, une assemblée générale où les secrétaires auroient rapporté les jugements et les décisions de leurs assemblées particulières. » — « Ce projet, a dit M. Flourens, n'eut point d'exécution. On s'en tint aux académies dis-

[1] *Appendice*, pièce XXVII et note.

tinctes. » Et il ajoute : « *L'Institut actuel a résolu le problème que s'était proposé Colbert*[1]. »

III.

BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES, FONDATIONS LITTÉRAIRES, PENSIONS AUX GENS DE LETTRES ET AUX SAVANTS.

Les deux prédécesseurs immédiats de Colbert avaient aimé la littérature, les choses de l'esprit, les arts, et ils le prouvèrent bien, Richelieu en fondant l'Académie française et en s'occupant, au milieu des plus grandes difficultés, de compositions dramatiques; Mazarin en formant un merveilleux cabinet de curiosités et la plus belle bibliothèque qu'un particulier eût encore possédée. Colbert, qui fut aussi, du moins quelques années, mais sans le paraître, un ministre dirigeant, hérita des goûts élevés de Richelieu, et il surpassa de beaucoup Mazarin, qui, en achetant dans les Flandres, en Angleterre, en Italie, tant de beaux tableaux, d'admirables statues, de riches tapisseries et de livres rares, n'avait guère songé qu'à lui[2]. Nous venons de le voir créant cinq académies restées florissantes; en même temps, il réorganisait la bibliothèque royale, fondait les cabinets des médailles et des estampes, la galerie de tableaux du Louvre, le *Journal des Savants*, l'école des langues; il ne se bornait pas enfin à protéger les lettrés, les savants, les artistes, à les encourager de toutes les manières, à faire venir de toutes parts les plus purs chefs-d'œuvre pour exciter leur émulation, on sait encore qu'il les aimait et s'en entourait. Ses formes rudes, sa sévère physionomie si redoutée du solliciteur, semblaient s'adoucir pour eux seuls, et, soit à Paris, soit dans ses splendides jardins de Sceaux, il en avait toujours quelques-uns dans son intimité.

Des bibliophiles et des érudits renommés, les Bignon, les frères

[1] *Fontenelle, ou application de la philosophie moderne aux sciences physiques*, p. 36.

[2] Il avait pourtant, dès 1650, ouvert sa bibliothèque à quelques savants.

Dupuy, le fameux Naudé, bibliothécaire de Mazarin, lui avaient vraisemblablement inspiré le goût qu'il conserva toujours pour les livres, ainsi que pour les documents diplomatiques, les titres authentiques, les correspondances officielles, seuls matériaux irréprochables de l'histoire. Il était encore intendant de Mazarin, quand, la place de garde de la *librairie* du roi étant devenue vacante, il y fit nommer son frère Nicolas, qui fut plus tard évêque de Luçon. Reléguée, lorsqu'il vint au pouvoir, dans un obscur local de la rue de la Harpe, elle ne comptait que 16,746 volumes imprimés ou manuscrits; à sa mort, ce nombre se trouvait quadruplé, et la bibliothèque du roi était installée dans les magnifiques galeries que Mazarin avait fait construire à grands frais.

Des dons importants et divers achats heureux n'avaient pas en effet tardé à l'accroître. Dès 1656, Jacques Dupuy offrait à Louis XIV 9,000 volumes imprimés et 200 manuscrits. Un legs de livres provenant de Gaston d'Orléans suivit de près, et Colbert écrivit à ce sujet à Mazarin que leur vraie place était à la bibliothèque du roi[1]. Une immense collection de lettres et de pièces originales était alors célèbre. Désireuse de la posséder, la reine Christine en donnait 100,000 écus; mais le comte de Béthune les refusa, et, en 1663, il l'offrit tout entière à Louis XIV, noble exemple que Cassini suivit à son tour, et qui a trouvé de nos jours dans le duc de Luynes un si généreux imitateur! Colbert avait en outre fait acheter en 1662 les manuscrits de Brienne. Enfin, d'autres bibliothèques, notamment celle du savant Carcavi et une partie de celle de Fouquet, furent acquises au profit de la bibliothèque du roi.

De nombreuses lettres témoignent (on n'en sera pas étonné) de ses soins constants pour l'augmenter et l'enrichir. En 1662, averti qu'un amateur de Blois possède un recueil de pièces provenant des secrétaires d'État, il en demande un inventaire. L'année suivante, le premier président du parlement de Provence est invité à faire

[1] *Lettres*, t. I, pièce n° 257, 2me paragraphe.

copier « les pièces les plus curieuses du trésor de la Cour des comptes et des autres archives du pays. » Quelques années après, un savant historiographe, Denis Godefroy, cherchait dans le trésor de la Chambre des comptes de Lille les titres intéressant la France, et Colbert voulait être tenu au courant de ses découvertes. Envoyé ensuite à Gand dans le même but, Godefroy reçut l'ordre, puisque la capitulation de la ville s'opposait à l'enlèvement des titres déposés dans la citadelle, « d'en faire sortir adroitement le plus grand nombre qu'il seroit possible. » Un membre de la Chambre des comptes de Navarre, le président Doat, ayant offert de faire dans les provinces du midi récemment annexées ce que Denis Godefroy faisait dans les Flandres, on l'autorisa à se présenter dans tous les trésors des chartes, aux archives des villes, archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, commanderies, avec pouvoir de se faire délivrer tous les titres conservatifs des droits de la couronne ou *pouvant servir à l'histoire*, pour en tirer copie. Exécutée avec ardeur, cette mission enrichit la bibliothèque du roi d'un nombre considérable de pièces qui forment aujourd'hui, avec les fonds Dupuy, de Brienne, de Béthune, et ceux non moins importants de Colbert et de Baluze, acquis postérieurement, les principales richesses du département des manuscrits.

Une mine des plus fécondes, non encore épuisée malgré la persistance des recherches, celle des manuscrits orientaux, fut aussi exploitée. Le 1er avril 1671, Colbert recommandait à l'intendant des galères à Marseille le sieur Vanslèbe, qu'il envoyait dans le Levant, « particulièrement en Éthiopie, pour y chercher des livres rares et autres curiosités qui pouvoient servir à embellir la bibliothèque de Sa Majesté. » Quelques mois plus tard, il donnait une mission analogue au consul français à Chypre. Le 4 juillet 1675, il reconnaissait que Vanslèbe avait acheté et envoyé un grand nombre de bons manuscrits. Une autre lettre parlait avec une satisfaction visible de 43 livres hébreux et de 22 en langue arabe provenant du mont Sinaï, sans compter diverses médailles et curiosités dont on

lui annonçait l'envoi. Des manuscrits russes, indiens, persans, chinois, venaient en même temps, grâce à ses recommandations incessantes, enrichir la bibliothèque désormais célèbre du palais Mazarin.

Un des plus illustres érudits du XVIIe siècle, Baluze, qu'il avait attaché à sa propre bibliothèque, profitait, dans l'intérêt de ses travaux particuliers, de ces heureuses dispositions. Tantôt le ministre empruntait pour lui à l'abbaye de Saint-Gall des manuscrits pour son édition des *Capitulaires;* tantôt il faisait faire des copies des principaux titres des abbayes situées dans les pays nouvellement conquis, « parce qu'il y avoit toujours, disait-il, beaucoup de choses curieuses pour l'histoire dans ces titres; » tantôt il ordonnait de prendre aux archives de Nîmes des registres concernant les Templiers, le dernier schisme d'Avignon, et des priviléges royaux « pouvant estre fort utiles à divers ouvrages qui se faisoient à Paris. » Si le procédé était arbitraire, l'intention était louable. Le 17 novembre 1679, un trésorier de France à Montpellier, le sieur Boudon, chargé de recueillir les livres et manuscrits précieux du pays, était invité à « visiter les archives des églises et des hôtels de ville pour y rechercher les anciens titres, actes et instruments pouvant servir à divers traités historiques auxquels Sa Majesté faisoit travailler. » D'autres lettres montrent Boudon achetant à Toulouse, à Narbonne, à Carcassonne, de nombreux manuscrits à 40 livres la pièce. En même temps, le premier président de la Cour des comptes de Paris recevait l'ordre de faire faire l'inventaire de tout ce qui pouvait servir, tant pour la conservation des domaines du roi que pour l'histoire. Enfin, au mois de juin 1683, les archives de l'hôtel de Jacques Cœur attirent l'attention de Colbert, et il demande qu'avant d'en dresser l'inventaire, on lui indique ce qui pourrait s'y trouver de plus intéressant.

François Ier, Henri II, Charles IX, Louis XIII, avaient eu le goût des médailles; mais c'est Louis XIV, ou plutôt Colbert, qui fonda ce cabinet célèbre que la munificence de l'État et les libéralités

privées ont grossi à l'envi. Écoutons le savant Huet, qui approchait le surintendant des bâtiments et pouvait le voir à l'œuvre : « Dans ce temps-là, non-seulement les érudits, mais les grands seigneurs étoient dévorés de la passion des médailles, dont ils faisoient des collections, et l'illustre Colbert, dans le but d'enrichir le cabinet du roi, et aussi de garnir son propre médaillier, envoyoit de toutes parts des gens à la recherche de ces précieuses reliques, qu'ils achetoient quelquefois un prix fou[1]. » Il mandait, le 31 août 1674, à l'intendant des galères, à Marseille : « Sur ce que vous m'avez écrit qu'il y a un curieux à Aix qui a quantité de belles médailles, je vous fais ce mot pour vous dire de m'en envoyer l'inventaire, afin que, s'il s'en trouve qui méritent d'avoir place dans le cabinet du roy, je puisse vous donner ordre de les acheter pour Sa Majesté. » Transféré du Louvre à la rue Vivienne, près de la Bibliothèque, le cabinet des médailles s'accrut bientôt d'un grand nombre de pièces rares achetées à divers amateurs, ou rapportées du Levant par Vaillant, Vanslèbe, Pétis de La Croix, l'orientaliste Galland, l'ambassadeur Nointel. La création du cabinet des estampes, collection unique au monde, date de la même époque. Le recueil d'un célèbre collectionneur, l'abbé de Marolles, en forma le premier noyau, que ne tardèrent pas à grossir, outre les acquisitions nouvelles, les planches d'Édelinck, de Gérard Audran, de Nanteuil, de Sébastien Leclerc, d'Israël Silvestre, et autres graveurs auxquels les victoires, les fêtes, les événements de tout genre fournirent, jusqu'au moment où la guerre absorba tout, d'inépuisables sujets de travaux[2].

Les galeries de tableaux et de statues du Louvre doivent, on le

[1] *Mémoires de Huet*, p. 168, traduits du latin par M. C. Nisard.

[2] *Essai historique sur la bibliothèque du roi*, par Le Prince, nouv. édit. par M. Louis Paris, p. 287 et suiv. pour les médailles, 204 et suiv. pour les estampes. — On trouve dans l'*Histoire des plus célèbres amateurs français*, par M. Dumesnil, t. II, *Jean-Baptiste Colbert*, p. 252, l'indication des œuvres gravées pour illustrer les fêtes et les principaux événements du règne de Louis XIV.

sait, à l'universel ministre la plupart des chefs-d'œuvre qui les décorent, et c'est lui encore qui, en 1673, présida à la première exposition de peintres vivants[1], idée féconde à laquelle la France est en partie redevable de sa supériorité artistique. Les livrets constatent qu'à l'avénement de Louis XIV, son cabinet ne renfermait pas deux cents tableaux, et qu'il y en avait deux mille cinq cents à sa mort[2]. Les trésors amassés par Charles Ier, Mazarin, Jabach, le plus illustre curieux de son temps et peut-être de tous les temps, avaient afflué, grâce à Colbert, dans ces galeries formées de la veille. Cependant l'Italie avait encore des Corrége, des Raphaël, des Léonard de Vinci qu'il convoitait pour le Louvre, et les consuls, les ambassadeurs à Venise, à Florence et à Rome, avaient ordre de lui indiquer tout ce qui était à vendre. Comme il en enrichirait volontiers la France, si la guerre, la marine, les manufactures, mille charges diverses ne l'obligeaient à calculer! « J'ay rendu compte au Roy, écrit-il le 15 juin 1663 à l'ambassadeur à Venise, de tous les tableaux de Paul Véronèse et du Titien que l'on pourroit acheter. Mais comme le prix en est fort grand et que nous sommes à présent accablés d'une infinité de dépenses pressantes, si vous pouviez couler le temps pendant cinq ou six mois, en entretenant les particuliers dans l'espérance que l'on s'en accommodera, je vous ferois remettre alors l'argent nécessaire pour les acheter. » Ces tableaux lui échappèrent, à son grand regret; mais l'ambassadeur lui en signala d'autres qui donnèrent lieu aux mêmes recommandations. Un de ses agents particuliers, l'abbé Benedetti, faisait mouler à Rome les vases, les

[1] M. Du Camp, *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er juillet 1867, page 115.

[2] «Sept salles du Louvre, dans le corps de bâtiment du bord de l'eau, et quatre autres salles dans l'hôtel de Grammont, avoisinant, furent disposées magnifiquement pour recevoir environ 2,500 tableaux, dont 10 de Léonard de Vinci, 16 de Raphaël, 5 de Jules Romain, 8 du Giorgione, 23 du Titien, 18 de Paul Véronèse, 17 de Poussin.» (M. le comte de Laborde, *Exposition universelle de 1851; Beaux-Arts*, p. 111.) Voir de plus amples et curieux détails dans la *Notice des tableaux du Louvre* de M. Frédéric Villot, 1852, 1re partie, Introduction.

statues les plus célèbres, et lui écrivait (20 mai 1664) : « Je suis toujours en attendant quelque remise d'argent, ayant dépensé 338 doubles d'Espagne pour les quatre statues d'argent de la place Navone. » Plus tard, le directeur de l'Académie de Rome, Charles Errard, fut chargé, conjointement avec l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote, de faire faire la copie de tout ce qu'il y avait de beau dans tous les genres. La villa Ludovisi aurait bien fait envie au ministre, soit pour y installer l'académie, soit pour l'ambassade; mais on en demandait 748,000 livres, y compris les statues qui la décoraient, et il recula. Deux paysages du Dominiquin, une toile du Pérugin, d'autres raretés qu'Errard acheta vers ce temps-là, le consolèrent un peu. Par ses ordres, la colonne Trajane est moulée en entier, opération immense à cette époque, et qui ne dura pas moins de cinq ans; malheureusement, les plâtres en furent ensuite dispersés. Un célèbre buste de Jupiter, le fameux Taureau Farnèse, un des ornements actuels de Naples, l'avaient aussi tenté; on y renonça, sans doute à cause du prix. Sa recommandation la plus fréquente était de « faire en sorte d'avoir en France tout ce qu'il y avoit de beau en Italie, » et c'est dans ce sens qu'il écrivait sans cesse à Errard, aux abbés Benedetti et de Bourlemont, aux ambassadeurs. En 1670, le comte d'Avaux lui avait proposé un Titien; mais on en avait déjà un assez grand nombre, et le prix de 12,000 écus (environ 180,000 livres d'à présent) qu'on en demandait parut exorbitant. « Prenez bien garde, disait-il un jour au directeur de l'Académie de Rome, en lui ordonnant quelques achats, de ne vous en déclarer à personne et d'exécuter avec secret l'ordre que je vous donne en cela, n'estant pas à propos d'en faire aucun éclat et ne voulant pas mesme y mettre beaucoup d'argent. » Une autre fois, il envoie à Madrid deux peintres pour acheter une collection dont il voulait bien donner 250,000 livres. Mais ce prix ne fut pas accepté. Il fallut, bon gré mal gré, s'arrêter dans la voie de ces achats ruineux, et, faute des originaux qu'on ne pouvait avoir, se contenter de copies.

Ce n'était pas tout d'avoir fait construire ces grands palais où les marbres précieux étaient prodigués, le moment était venu de les orner, d'y multiplier les statues et les tableaux, de décorer les jardins. Les richesses artistiques de l'Italie n'y suffisant pas, les tapis du Caire, les oiseaux de l'Inde et des colonies, les cygnes de Copenhague furent mis en réquisition. Soins minutieux de chaque jour, que Colbert ne laissait à personne, et qui le reposaient des tracasseries de Louvois et du tumulte des affaires! S'étourdissait-il en même temps sur les lointains murmures des populations auxquelles il fallait demander tant de sacrifices à la fois?

Un recueil littéraire qui compte aujourd'hui plus de deux siècles d'existence dut le jour à son patronage, et fut fondé le 1er janvier 1665, par Denis de Sallo, conseiller au parlement. L'année d'avant, Colbert avait accordé à Mézeray un privilége pour un *Journal littéraire général* qui ne parut jamais. Le but du *Journal des Savants* était, suivant l'avertissement, d'informer le public « de ce qui se passoit de nouveau dans la république des lettres. » Ce cadre trop modeste ne tarda pas à être élargi : on critiqua les livres nouveaux; Ménage et Gui Patin se plaignirent, et le bruit courut bientôt qu'à la suite d'un article contre la congrégation de l'Index, à propos d'un ouvrage sur les libertés de l'église gallicane, la cour de Rome avait demandé la suppression de l'audacieux journal. Une lettre de Denis de Sallo à Colbert (mars 1665) avoue d'autres embarras : « Je n'ay pas voulu différer plus longtemps à vous assurer qu'il ne se fera plus de journal. J'en avois donné le dessein, qui a esté approuvé de tout le monde; mais il a esté si mal exécuté par les personnes que j'y employe, que j'ay esté le premier à y trouver à redire. De plus, j'ay toujours eu regret au peu de temps que j'y employois, puisque j'estois obligé de le dérober à l'histoire que j'ay entrepris de faire. Je prétends faire mon unique occupation de ce travail et vous en aller rendre compte dès que je pourray sortir. » De son côté, le frondeur par excellence, Gui Patin, écrivit le 1er mai suivant à un ami : « Pour le *Journal des Savans*, on s'en moque ici, et les écri-

vains mercenaires se voient punis de leurs téméraires jugemens par leur propre faute... *Turdus sibi cacavit malum.* » La suspension du journal fut d'ailleurs de courte durée. Colbert, qui en comprenait l'utilité, le rétablit au commencement de 1666 et en confia la rédaction à l'abbé Gallois, tout à la fois mathématicien, astronome, physicien, jurisconsulte, linguiste, qui lui enseignait, disait-on, le latin et le grec dans son carrosse, et que l'abbé de Choisy appelait pour cela le docteur à gages du ministre[1].

Les marchands français des échelles du Levant se plaignaient depuis longtemps de l'insuffisance des interprètes. Pour y remédier, le ministre fit décider (février 1670) que les drogmans seraient à l'avenir désignés par les marchands assemblés. Comme les sujets manquaient, l'édit portait qu'on enverrait tous les trois ans, aux frais de la ville de Marseille, six jeunes gens aux pères capucins de Constantinople et de Smyrne qui leur apprendraient les langues du Levant. Quelques mois après, l'ambassadeur à Constantinople était informé que, l'intervalle de trois ans ayant paru trop considérable, les envois auraient lieu tous les ans; sollicitude louable dont les résultats ne tardèrent pas sans doute à justifier les espérances de Colbert. Obérés de vieille date, les commerçants de Marseille se seraient volontiers passés d'une charge de 300 livres par élève que leur imposait l'institution des Jeunes de langue; car, le 28 octobre 1672, il fut obligé de les inviter à envoyer aux capucins de Constantinople ce qui leur était dû; il les pria même d'avancer à ces religieux, vu leur pauvreté manifeste, la pension des élèves de six mois en six mois[2].

Une question d'attributions où le privilége de l'Université était en cause lui fournit l'occasion de préciser ses idées sur un point important. D'anciens édits attribuaient exclusivement à l'Université l'enseignement supérieur du latin, du grec et de la rhéto-

[1] *Lettres de Colbert*, t. V, Appendice, pièce XVI. — Table du *Journal des Savants*, par M. Cocheris, *Introduction*.

[2] *Lettres*, t. II, pages 471 et 518; t. V, page 304.

rique. Les maîtres d'école ne devaient montrer que la lecture, l'écriture, les éléments de la langue latine, sans pouvoir garder aucun élève au-dessus de neuf ans. Naturellement, une règle aussi contraire au simple bon sens était éludée, et par suite les privilégiés réclamaient. Au mois de mai 1675, l'Université députa à Saint-Germain son recteur, son syndic et son greffier. Chargé de les recevoir, Colbert répondit que l'affaire intéressait le roi plus que personne, l'avenir de l'État dépendant de la bonne éducation de la jeunesse; il approuvait donc (le monopole était la loi du temps) la requête de l'Université, et aviserait aux moyens de lui rendre son antique splendeur. Cela dit, il émit l'avis qu'elle devait, de son côté, chercher à se réformer, que l'instruction donnée dans les colléges laissait fort à désirer, que les écoliers y apprenaient tout au plus un peu de latin, mais qu'ils ignoraient *la géographie, l'histoire et la plupart des sciences qui servent dans le commerce de la vie.* Or, ces connaissances fort utiles à la jeunesse contribuaient ensuite à la gloire et à la puissance de l'État. Il importait, par conséquent, que l'Université de Paris examinât si les plaintes formées contre elle étaient fondées, et comment on y pourrait faire droit. Plus tard, quand la paix serait conclue, il s'occuperait sérieusement des réformes jugées nécessaires[1]. On a là l'esquisse d'un plan rationnel d'études, tracé par Colbert lui-même. Comment n'être pas frappé de la juste part faite aux connaissances usuelles, et du temps qui s'est écoulé avant d'entrer résolûment dans la voie indiquée il y a deux siècles?

L'intendant de Provence, saisi d'un beau zèle, avait fait fermer l'imprimerie arménienne de Marseille, pour un livre suspect sorti de ses presses. « Vous auriez pu attendre, lui écrivit Colbert (22 février 1680), les ordres du roi, parce qu'il n'est pas bon,

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Jourdain, p. 239, et pièces justificatives, n° CXXXII. — A la même époque, Bossuet disait de l'histoire, *qu'elle est la maîtresse de la vie humaine*, et de la politique et des mathématiques, *qu'elles servent le plus à la justesse du raisonnement.*

sous prétexte d'un abus, d'oster ces sortes d'establissemens, n'y en ayant aucun, de quelque nature que ce soit, qui ne soit susceptible de beaucoup d'abus. » Toujours à l'affût de ce qui présentait un caractère d'utilité, il avait eu l'idée d'une sorte de manuel pour l'usage des eaux minérales, et s'était fait envoyer par Riquet des échantillons de Baréges, de Balaruc et des autres sources de la province, « pour connoistre, disait-il, leurs différentes qualités et sçavoir à quoy elles estoient propres. » C'était devancer le temps, car à peine aujourd'hui, malgré les progrès de la science, cette généreuse pensée commence-t-elle à recevoir une exécution sérieuse. Un collége anglais fondé vers la fin du XVIe siècle, à Saint-Omer, allait succomber; Colbert le releva au moyen d'une subvention de 6,000 livres, promise depuis la fondation et jamais payée, mais en mettant pour condition expresse que cent gentilshommes anglais de la religion catholique y seraient élevés. Enfin, deux mois avant sa mort, le 19 juin 1683, il informa les intendants (dernière preuve de son goût pour les travaux de l'esprit) que le Roi serait charmé qu'il y eût sur les divers points du royaume des hommes adonnés aux lettres, aux sciences, à l'histoire, et qu'ils obtiendraient des gratifications proportionnées à leur valeur. « Quand vous ne trouveriez pas, ajoutait Colbert, de ces personnes avancées en âge et qui eussent employé tout leur temps à quelque science ou à quelque littérature particulière, si vous trouviez quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui eust du talent et de la disposition d'esprit à s'appliquer à la recherche de tout ce qui pourroit composer l'histoire d'une province, ou à quelque autre science, vous pourriez l'exciter à entreprendre ce travail et à redoubler son application à la science ou recherche qui seroit de son goust ou de son génie; et, en ce cas, suivant son travail ou son mérite, je pourrois luy obtenir quelque gratification de Sa Majesté. »

Ces promesses, dont le progrès des études historiques ou scientifiques était l'unique mobile, rappellent les pensions accordées, pendant la première moitié du règne, mais dans des vues moins

désintéressées, à un certain nombre de littérateurs et de savants français et étrangers. On sait aujourd'hui à qui s'adressaient ces faveurs, quel en était le chiffre par année, combien de temps elles durèrent, dans quel but Colbert en avait suggéré l'idée à Louis XIV. L'abbé d'Olivet raconte qu'en 1662, le Roi voulant récompenser les savants les plus célèbres, Colbert chargea Chapelain de lui en dresser la liste, qui fut composée de soixante personnes, quarante-cinq Français et quinze étrangers[1]. Comment une mission pareille avait-elle été confiée au pédantesque auteur de *la Pucelle?* C'est que Chapelain, l'un des pensionnés de Mazarin, était en outre l'ami du duc de Montausier qui le recommanda sans doute au ministre. Enfin, si les contemporains se sont justement moqués de ses tristes vers, un juge difficile, Voltaire, qui avait probablement vu sa longue correspondance, a loué son érudition, lourde et indigeste, il est vrai, mais consciencieuse. « Il avait, dit-il, une littérature immense, et ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût et qu'il était un des critiques les plus éclairés[2]. » Dans ces lettres, dont un grand nombre sont adressées au ministre dispensateur des grâces, Chapelain fait connaître les motifs de ses propositions et par quels titres les gratifiés justifient les libéralités du Roi. La première liste connue, celle de 1664, comprend, parmi les Français, le savant Sainte-Marthe, Molière, les deux Corneille, Fléchier, Racine, Benserade, Huet, Quinault, Conrart, Charles Perrault. Boileau n'y est pas encore, mais ses trois victimes, les abbés Cotin, Cassagnes et de Pure, y figurent. Naturellement, Chapelain ne s'est pas oublié, et il est porté pour 3,000 livres sur l'état : 2,400 de plus que Racine, dont la gloire commence à poindre; 1,000 de moins que Mézeray, alors en pleine faveur. Au nombre des étrangers, on remarque Graziani, « bien versé dans les belles-lettres et qui excelle dans la poésie italienne; » Conringius,

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. Livet, t. II, p. 134.

[2] *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXV. *Anecdotes.* — Voir en outre, dans l'édition Beuchot, t. XIII, p. 258, note, et t. XXXVIII, p. 359, *Mémoire sur la Satire.*

« fameux professeur d'histoire; » Hevelius, « savant dans l'astronomie; » Boeklerus, « bien versé dans l'histoire et dans les humanités; » Huygens, « grand mathématicien, inventeur de l'horloge et de la pendule; » Gevaertius, « en considération de sa profonde érudition; » Heinsius, « grand poëte et grand orateur latin; » Vossius, « excellent dans la géographie. »

D'autres noms apparurent. En 1665, Boileau obtient une pension de 1,200 livres, « pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres, » et celle de Racine est élevée à 800 livres. Successivement on voit passer sur les listes Scudéry, Félibien, Saint-Réal, Baluze, Varillas, Cassini, « célèbre mathématicien de Bologne, lequel a esté convié par Sa Majesté de venir en France; » Viviani, « premier mathématicien de M. le duc de Toscane; » Carlo Dati, « Florentin, des plus fameux de l'académie *della Crusca;* » Ferrari, « professeur d'éloquence en l'université de Padoue. » En 1669, la pension de Racine fut élevée à 1,200 livres, tandis que celle de Molière restait fixée au chiffre de 1,000 livres, qu'elle ne dépassa jamais. A qui faut-il s'en prendre si, à partir de 1667, le nom de Boileau disparaît des listes de gratification, où on ne le retrouve qu'en 1677, après la mort de Chapelain, avec une pension de 2,000 livres? Quant à Racine, il n'y fut jamais porté pour plus de 1,500. Il est vrai qu'il n'avait pas composé *le passage du Rhin.* On sait les griefs de Mézeray contre Colbert. Estimé pour son talent, mal noté pour l'indépendance de ses opinions[1], il avait été invité, s'il tenait à conserver sa pension de 4,000 livres, à parler désormais plus modérément de la gabelle et des tailles. Le Roi, aurait dit Colbert à ce sujet, n'avait pu croire, en lui donnant cette pension, qu'il écrirait avec si peu de retenue; Sa Majesté respectait trop la vérité pour exiger que les historiographes la déguisassent par des motifs de crainte ou d'es-

[1] Cela ne paraîtra pas surprenant de la part d'un ministre qui, au dire de Boileau, *ne pouvait pas souffrir Suétone pour avoir révélé la turpitude des Empereurs.* (*Appendice*, p. 532, note.)

pérance, mais elle n'entendait pas aussi qu'ils poussassent la licence jusqu'à faire des réflexions sans utilité sur la conduite de ses ancêtres et sur une politique établie depuis longtemps et confirmée par le suffrage de la nation[1]. Était-il possible de concilier les justes droits de l'histoire avec de telles prescriptions? Mézeray essaya d'adoucir sa critique, ne satisfit personne, vit sa pension réduite de moitié, et adressa au ministre, le 16 mars 1672, une lettre qui précise les faits. Craignant que ce retranchement ne fût la punition de quelque nouvelle faute qu'on lui aura imputée, il voudrait bien être mis à même de se justifier et de la réparer. « J'examine pour cet effet, ajoute-t-il, à la dernière rigueur, je cherche jusqu'au fond de mon âme, et ma conscience ne me reproche rien. Je travaille, Monseigneur, selon vos intentions et selon les règles que vous m'avez prescrites. Je porte mes feuilles à M. Perrault, j'avance le travail autant qu'il est possible[2]. » Les critiques de l'historien parurent-elles encore trop vives à l'ombrageux ministre? Il faut bien le croire, car, à partir de 1673, sa pension fut complétement supprimée, et son nom cessa de paraître sur les états.

Rien n'est plus curieux que de voir dans les lettres de Chapelain les motifs déterminants de ces gratifications. Si quelques-unes avaient pour objet de récompenser ou d'encourager de vrais littérateurs, de vrais savants, dont les œuvres ou les découvertes pouvaient ajouter à l'éclat du règne, que de fois, surtout quand il s'agissait des pensions étrangères, c'était le désir de produire de l'effet, d'obtenir pour Louis XIV des louanges retentissantes, qui dominait tout! Nous avons ici le témoignage même de Colbert : « Ces grands hommes, dit-il, charmés de se voir dans une si puissante protection, ont formé le dessein de faire l'histoire de ce prince en toutes façons, sçavoir : celle de son règne en latin, en françois, en pièces de poésie, en panégyriques et autres pièces d'éloquence, et

[1] *La vie de François-Eudes de Mézeray, historiographe de France*, par M. de La Roque, Amsterdam, 1726, page 37. (Bibliothèque Impériale, L 27, n. 14, 101.)

[2] *Appendice*, pages 522 et 537.

en médailles; celle de sa vie privée, où seront en détail tous les mouvemens de son esprit et toutes les choses qu'il a dites et faites[1]. » En 1663, une petite maladie de Louis XIV provoqua, grâce aux excitations de Chapelain, une avalanche de stances, de poëmes, d'odes latines et françaises. « Un conseiller de Bretagne de mes amis, écrit-il à ce sujet, qui fit, il y a un an, un poëme latin de douze cents vers sur la naissance de Mgr le Dauphin, m'apporta hier une ode françoise qui n'est pas méprisable, sur le mal et la guérison du Roy. Un fort habile médecin, nommé Petit, qui n'est pas moins habile poëte latin, fit, il y a deux ans, un excellent épithalame pour le mariage de Leurs Majestés, qui a passé par nostre étamine, et, par mon induction, a fait un autre poëme latin, qu'il retouche pour me le remettre avec le premier. Sa fortune n'est pas bonne, et il est de ceux que l'on obligeroit facilement à travailler beaucoup, si on les y excitoit par les libéralités du prince, et le bien qu'on luy feroit exciteroit les autres à essayer par leurs travaux de s'en attirer. » Un jour, Chapelain parle d'une ode française « d'un jeune homme appelé Racine » qui la lui a apportée, et qui la repolit sur ses avis[2]: « La matière en est la guérison de Sa Majesté. Vous trouverez avec cette lettre le sonnet que je vous lus vendredy sur le mesme sujet, et que j'ay mis au point où il doit demeurer. » Dans d'autres occasions, il soumet au ministre les odes, les épîtres qu'on lui adresse, pour savoir celles qui devront être supprimées ou placées en tête de volumes qu'on se propose d'offrir au Roi. Mais c'est dans ses rapports avec les savants étrangers que l'intervention de Chapelain prend une réelle importance.

[1] *Lettres de Colbert*, t. II, Ire partie, *Finances*, p. 61.

[2] Sept ans après, ce *jeune poëte* dédiait *Bérénice* à Colbert. On lit dans son épître dédicatoire : « J'aurois icy une belle occasion de m'estendre sur vos louanges, si vous me permettiez de vous louer. Et que ne dirois-je point de tant de rares qualités qui vous ont attiré l'admiration de toute la France; de cette pénétration à laquelle rien n'échappe; de cet esprit vaste qui embrasse, qui exécute tout à la fois tant de grandes choses; de cette âme que rien n'étonne, que rien ne fatigue! » — (*Appendice*, pièce XXXVII.)

Plusieurs souverains, inquiets du résultat moral de ces largesses, les voyaient avec déplaisir; d'autres, en plus grand nombre, en avaient autorisé l'acceptation. Pour que l'effet n'en fût pas perdu, Chapelain « *couloit de son mieux aux gratifiés* ce qu'ils avoient à faire, et le ressentiment public qu'une libéralité si grande et si extraordinaire exigeoit d'eux. » Le Florentin Carlo Dati (il prétendait surpasser les anciens dans l'art de bien louer) avait demandé des notes pour un panégyrique de Louis XIV. « Comme la chose ne sçauroit estre de petite importance puisqu'elle regarde le Roy, dit Chapelain à Colbert en les lui soumettant, j'espère que vous en ferez une de vos affaires, et qu'après avoir pris le temps de parcourir cet écrit vous me ferez sçavoir si j'en puis charger le courrier, ou si, avant que de le faire, il y aura quelque chose à retrancher ou à ajouter. » Annonçant, peu de jours après, l'envoi d'autres notes sur le Roi et sur le cardinal Mazarin au sieur Ottavio Ferrari, de Padoue, Chapelain ajoutait : « Entre tous les écrivains que Sa Majesté honore de ses faveurs, ceux qui me semblent les plus dignes d'estre ménagés sont les historiens, et entre les historiens ceux qui traitent des affaires présentes ou qui ont relation aux nostres. Vous le croyez ainsy sans doute, Monseigneur, et c'estoit l'opinion des deux fameux cardinaux qui ont fait le bonheur de la France. C'est aussy ce qui me fait vous proposer un autre savant professeur d'éloquence à Dantzick, historiographe du roy de Pologne, duquel j'ay vu la guerre contre les Cosaques rebelles et leur chef Kminieski... Vous jugerez si vous le devez acquérir au Roy en luy procurant ses grâces, à quoy il y auroit d'autant plus de facilité qu'il a fait voir, par les épigrammes que vous trouverez dans mon paquet, son inclination à révérer Sa Majesté et ce qui la touche. » Gagner, comme avaient fait Richelieu et Mazarin, les écrivains qui travaillaient à l'histoire contemporaine, tel était donc l'objet capital des gratifications! Une occasion se présenta pour demander à l'un d'eux un service considérable. Il s'agissait de faire établir, *par une main étrangère* (ce qui produirait en Europe un ex-

cellent effet), les droits de la Reine sur les Pays-Bas espagnols. Un professeur allemand, Conringius, s'y montra tout disposé, et on lui transmit les documents nécessaires; mais un profond secret était indispensable afin de ne pas le compromettre, et pour que son travail, traduit en flamand et en espagnol, fût partout répandu comme venant bien d'un Allemand. « Il doit avoir reçu, écrivit Chapelain à Colbert le 15 avril 1667, l'ordre de continuer l'ouvrage et d'essayer, quand il sera achevé, de le faire imprimer en Allemagne, à quoy vous contribuerez pour les frais. Mais comme il n'appréhende rien tant que d'en paroistre auteur, à cause du mal inévitable qui luy en arriveroit, par la violence des intéressés, et qu'il ne me fait instance de rien tant que de luy faire garder le secret, je ne m'oserois promettre qu'il s'accommode à vostre désir sur cet article. » L'idée de publier ce travail en Allemagne fut ensuite abandonnée, pour ne pas faire tomber l'auteur dans un *abîme inévitable;* d'ailleurs, les événements ayant marché, la publication du *Traité des droits de la Reine* était devenue inutile. Conringius put donc se rassurer. Il fut du reste maintenu sur les états. « C'est une plume à conserver pour le besoin, écrivait Chapelain, et dont les écrits peuvent estre d'un très-grand usage. »

On est tenté de croire, en voyant la vivacité qu'il mit jusqu'à la fin à plaider la cause des savants étrangers, qu'il avait lui-même suggéré l'idée de ces gratifications. En 1668, il prévenait Colbert « qu'ils avoient tous sur le métier quelque chose de considérable pour la gloire du Roy. » Un seul, le sieur Villiotto, trompa son attente, en mesurant l'éloge à Mazarin, dans une histoire pour laquelle il lui avait envoyé des notes; exception unique d'ailleurs, car les panégyriques les plus exagérés de Louis XIV et de ses ministres remplissaient la plupart des livres nouveaux publiés en Allemagne ou en Italie[1]. En attendant, les lettres de remercîment arrivaient, c'était bien le moins, avec une ponctualité mathématique, et Cha-

[1] Combien Pellisson était plus adroit! Écrivant à Colbert en 1671, au sujet d'un projet d'histoire de Louis XIV, il lui disait: « Il faut loner le Roy partout,

pelain ne manquait pas d'en relever les termes. Comme on devait s'y attendre, les énormes dépenses de la guerre de 1672 refroidirent le ministre obligé d'y pourvoir. Dès cette année même, les gratifications aux savants étrangers furent réduites de plus de moitié, et l'année suivante on les supprima. Quant à celles des Français, elles furent continuées jusqu'en 1690, où l'on cesse d'en trouver trace. Les unes et les autres avaient coûté en vingt-six ans 1,707,148 livres[1]; mais c'est là un chiffre approximatif, car il ne comprend ni les gratifications secrètes, ni d'autres pensions, notamment les 2,000 écus donnés pendant longtemps au Bernin pour la fameuse statue équestre du Roi. Ajoutons que cette statue, objet de tant de recommandations, causa à Versailles, lorsque enfin elle y arriva, une déception au moins égale à celle que le public avait éprouvée vingt ans auparavant, à l'apparition de *la Pucelle*.

Quelles précieuses lettres n'aurait-on pas de Colbert à ces littérateurs, ces savants, ces artistes, dont les œuvres le charmaient, si la correspondance de la surintendance des bâtiments n'était devenue, on le craint du moins, la proie du feu! En l'absence des

mais pour ainsy dire sans louanges, par un récit de tout ce qu'on luy a vu faire, dire et penser, qui paroisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant et soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le panégyrique. Pour en estre mieux cru, il ne s'agit pas de luy donner là les épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses mesmes. Plutarque, ni Quinte-Curce, n'ont point loué Alexandre d'autre sorte, et on l'a trouvé bien loué. Il seroit à souhaiter que Sa Majesté agréast ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroisse l'avoir agréé ni sçu, moins encore commandé. »

[1] On trouvera à l'*Appendice*, pièce x, le relevé des gratifications aux savants pendant le ministère de Colbert, d'après des registres officiels que possèdent les Archives de l'Empire. Depuis l'impression de cet Appendice, M. Boutaric, à qui je dois tant de précieuses indications, m'a signalé un autre volume original, paraphé par Colbert, contenant les gages des officiers des maisons royales, des architectes, peintres, graveurs, sculpteurs, etc. les pensions et gratifications des gens de lettres français et étrangers, des officiers de l'Université, des académiciens. Ce volume est coté O 10,630. Je ne puis qu'y renvoyer ceux qui voudraient faire un travail spécial sur ce sujet et le traiter à fond.

registres qui la contenaient, on ne peut que glaner çà et là, dans les livres contemporains, quelques particularités. Un des plus célèbres graveurs du temps, Gérard Édelinck, d'Anvers, était venu à Paris; mais, poussé vers l'Italie et cherchant sa voie, il sollicitait d'être envoyé à l'Académie de France à Rome. Dans la crainte qu'il ne s'y fixât, Colbert l'occupa, le maria, et parvint ainsi à garder en France l'homme à qui l'art de la gravure au XVIIe siècle doit ses plus beaux portraits[1]. Son mauvais vouloir contre Puget n'a-t-il pas été exagéré? Celui-ci avait, il est vrai, été employé par Fouquet, ce qui n'était pas un titre de faveur, et, après la mort de son protecteur, il s'était établi à Gênes. En second lieu, les officiers de la flotte l'avaient desservi. Cependant, moins de prétentions au début et une déférence nécessaire aux vues des constructeurs maritimes auraient certainement tout aplani. Quand on avait voulu l'attirer à Toulon, sa vanité naturelle s'était exaltée, et il avait fait des conditions ridicules. Le ministre ne répondant pas, Puget s'était rendu à Paris, où il n'obtint pas même une audience, tant son orgueil avait paru excessif. On l'employa pourtant à la décoration des navires; mais il se découragea, repartit pour Gênes, en revint bientôt et se remit à l'œuvre. Ses exigences indisposèrent encore une fois les autres sculpteurs, l'intendant de la marine et le ministre, qui finit par écrire que Puget ne devait pas prendre la direction des constructions, que c'était à lui de s'assujettir pour la sculpture à ce qui serait résolu par les officiers et les charpentiers du port, et que s'il se mettait de pareilles chimères dans l'esprit il faudrait bientôt le remercier. « Il vaudroit mieux, écrivait un chef d'escadre, que le Roy luy donnast 10,000 écus tous les ans pour ne jamais mettre les pieds dans l'arsenal. » Les vaisseaux de l'État n'étaient-ils, comme les églises pour beaucoup d'artistes, que des sujets de décoration, et devait-on tout subordonner à l'effet? Poser la question, c'est la résoudre. Puget eut le tort de se débattre

[1] *Mémoires inédits sur les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publiés par MM. Dussieux, Soulié, etc. t. II, p. 48.

trop longtemps contre des nécessités évidentes; il finit cependant par se corriger, comme le prouve une lettre de l'intendant de marine du 5 septembre 1670 : « Le défaut qu'ont les maîtres sculpteurs à l'égard des poupes et des galeries dont ils nous donnent les dessins, est qu'ils s'attachent plus aux règles de leur art et à la démangeaison de faire de belles figures qu'aux besoins, commodité et service du navire. Nous pouvons désormais éviter cet inconvénient. Le sieur Puget mesme en convient, et qu'il faut doresenavant employer en ces ornemens le moins qu'on pourra de ces grandes figures et pesantes machines qui ne font qu'embarrasser le derrière des navires et souvent nuire à leur navigation[1]. » L'injustice reprochée à Colbert[2] se trouve ainsi pleinement expliquée. Il faut encore reconnaître que les chefs d'escadre, Vivonne en tête[3], s'élevaient fortement contre ces lourds ornements bien avant que Puget eût travaillé à l'arsenal de Toulon, et qu'ils continuèrent à se plaindre tant que cet abus n'eut pas été réformé. Enfin, l'opposition de Colbert au grand artiste provençal fut si peu systématique qu'à l'époque où il fit procéder à l'agrandissement de Marseille, malgré la résistance des échevins et des habitants, il recommanda sur toutes choses de suivre les plans et les idées de Puget[4]. C'est, en effet, grâce aux ordres formels du ministre que la ville dont la prospérité lui paraissait si utile à l'intérêt général eut la première en France des rues, des places, des quartiers magnifiques restés longtemps sans rivaux. Quel dommage qu'il n'ait pas appelé l'auteur de ces plans grandioses à diriger, au lieu des Le Vau et des Blondel, les embellissements de Paris!

[1] Voir à l'*Appendice*, pièce XLIII, p. 529, une autre lettre de cet intendant (26 juin 1671) au sujet de reproches adressés à Puget par le même chef d'escadre (M. d'Alméras). « Puget, disait-il, s'estoit bien corrigé, et depuis longtemps il n'estoit sorty de sa main aucun dessin qui eust pu mériter aucune censure. » — La lettre est fort curieuse. Voir aussi les notes qui s'y rattachent.

[2] *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux*, par Léon Lagrange, 3e partie, p. 97.

[3] Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 169, fol. 55.

[4] Léon Lagrange, *loc. cit.* p. 160.

Le vif intérêt que portait Colbert au progrès des lettres et des arts se traduit sous mille formes. On pourrait en citer encore une foule d'exemples. Une des meilleures histoires locales, celle du Berry, par La Thaumassière, fut entreprise d'après ses conseils[1]. Il ne tint pas à lui qu'un des esprits les plus fins et les plus ingénieux de son temps, Saint-Évremond, ne vît cesser son exil[2]; la rancune du Roi fut sans doute insurmontable. Le duc de Montausier avait chargé divers savants de préparer une réimpression des principaux classiques *ad usum Delphini*. Quand l'éducation du prince toucha à son terme, on craignit que l'édition ne fût interrompue. Loin de là, le 26 juillet 1678, Montausier écrivit à Daniel Huet : « J'ay parlé à M. Colbert, qui m'a dit qu'il souhaitoit qu'on achevast tous vos auteurs[3]. » Il y avait, à côté des gratifiés, ceux qui ne pouvaient pas, et ceux, en plus petit nombre assurément, qui ne voulaient pas l'être. Nous ne connaissons dans cette dernière catégorie que Dom Mabillon. Il avait adressé à Colbert son grand ouvrage sur *la Diplomatique*. Le ministre, qui l'avait déjà consulté utilement au sujet de la validité d'anciens titres domaniaux, lui proposa une gratification qui ne fut pas acceptée. Peu habitué aux réponses de ce genre, il voulut le comprendre dans l'état des pensions données aux savants; mais Mabillon persista, par le motif qu'il ne manquait de rien[4]. Les

[1] *Histoire du Berry*, in-fol. 1689. Voir la dédicace à Mgr Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, gendre de Colbert.

[2] *Lettres*, t. II, 2e partie, *Industrie*, p. 533, lettre du 4 juillet 1670. Voici le passage : « A l'égard du retour de M. de Saint-Évremond, cette affaire n'estant pas de mon département, je ne puis en parler au Roy; mais si dans la suite je pouvois quelque chose à sa satisfaction, non-seulement je ne m'y opposerois pas, mais mesme je tascherois d'y contribuer tout ce qui dépendroit de moy. »

[3] Bibl. Imp. Mss. *Corresp. de D. Huet.*

[4] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. Ier, *Éloge de Mabillon*. On trouve cependant à la Bibliothèque Impériale, Mss. R. S. G. 1,230, *Correspondance de Mabillon*, t. II, p. 206, une note ainsi conçue : « Ce dimanche, 2,500 livres envoyées par Bellinzani (c'était un des agents intimes de Colbert) à Mabillon, de la part de Monseigneur. » — La pièce n'est pas datée. Il s'agissait sans doute d'une somme nécessaire à Mabillon, pour les frais d'une mission en Allemagne que Colbert lui avait donnée au commencement de 1683.

relations de Colbert avec Sauval eurent un caractère tout différent. Le savant antiquaire avait établi les droits du roi sur des terrains que revendiquait le duc de La Meilleraye, héritier de Mazarin. Le ministre crut s'acquitter en lui envoyant une bourse de cent louis d'or. Ce n'était pas le compte de Sauval, qui, estimant davantage le service rendu, réclama une pension viagère de 1,000 écus et une charge honorifique à l'Hôtel de ville. Mais sa demande fut repoussée, et, d'après un contemporain, « comme il estoit d'un naturel chagrin, il ne put supporter ce refus[1]. » Il est à regretter enfin que Colbert n'ait pas mieux apprécié l'illustre Du Cange; il l'avait pourtant chargé de préparer le *Recueil des historiens de France*, et Du Cange lui avait soumis le plan et la préface de son ouvrage. Prévenu contre ce plan, Colbert y demanda des modifications auxquelles le savant se refusa, ce qui fit abandonner le projet; mais il fut repris intégralement un demi-siècle plus tard, et la continuation de ce grand travail, confiée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, compte au nombre de ses plus utiles publications[2].

On aimerait à savoir si Molière eut à se louer de Colbert. Le saura-t-on jamais? Appelé en 1663 avec sa troupe chez le ministre pour jouer *l'École des femmes*, il ne reçut que 220 livres, environ 1,100 francs. Fouquet était sans doute plus généreux, mais son successeur semblait avoir pris à tâche de ne l'imiter en rien. L'année d'après, les gratifications aux gens de lettres commencent. De ce moment jusqu'à sa mort, le grand poëte fut inscrit invariablement pour 1,000 livres sur les listes. Enfin, en 1669, l'achèvement de la fresque du Val-de-Grâce lui fournit le sujet d'une épître où il recommanda dignement au tout-puissant ministre son ami Mignard, beaucoup trop sacrifié à Le Brun :

« Poursuis, ô grand Colbert, à vouloir, dans la France,
Des arts que tu régis établir l'excellence...

[1] *Bulletin du bibliophile*, août-septembre 1862 : *Henri Sauval, historien de Paris*, par M. Leroux de Lincy.

[2] *Glossaire Du Cange*, édit. Didot, t. VII, p. xx.

De ces mains, dont les temps ne sont guère prodigues,
Tu dois à l'univers les savantes fatigues;
C'est à ton ministère à les aller saisir
Pour les mettre aux emplois que tu peux leur choisir;
Et, pour ta propre gloire, il ne faut point attendre
Qu'elles viennent t'offrir ce que ton choix doit prendre.
Les grands hommes, Colbert, sont mauvais courtisans...
L'étude et la visite ont leurs talents à part;
Qui se donne à la cour se dérobe à son art...
Un esprit partagé rarement s'y consomme,
Et les emplois de feu demandent tout un homme... »

Nobles et fières paroles! Sans doute Colbert n'aurait pas mieux demandé que d'exaucer les vœux du poëte; mais pour cela il aurait fallu sacrifier l'orgueilleux, l'irascible Le Brun, qui n'entendait partager la faveur avec personne, et le ministre n'osa pas. « C'est une chose remarquable, dit Chamfort, que Molière, qui n'épargnait rien, n'a pas lancé un seul trait contre les gens de finance. On dit que Molière et les autres auteurs comiques du temps eurent là-dessus des ordres de Colbert. » Le contrôleur général avait-il fait cette recommandation? La mauvaise humeur contre Mézeray, le silence judicieusement signalé par Chamfort, permettent de le croire. Obligé de maintenir certains impôts dont l'injustice lui était démontrée, sachant mieux que personne les abus et les souffrances qui en résultaient, il ne pouvait entrer dans ses vues de laisser ridiculiser sur la scène les hommes dont il avait besoin pour remplir le Trésor. On peut conclure encore d'un grand nombre de ses lettres qu'au lieu de faire cause commune avec la *cabale des dévots* dans la croisade contre *Tartuffe*, il tenait pour le poëte contre le premier président de Lamoignon. Les mémoires du temps ne mentionnent qu'une seule fois son intervention à l'occasion d'une pièce de Molière. Un ambassadeur turc vint à Versailles; il était plein de vanteries ridicules et rabaissait tout ce qu'il voyait. On voulut se moquer de lui, et Colbert s'adressa à Molière, qui fit l'intermède du Mamamouchi dans *le Bourgeois gentilhomme*. Je note enfin un ordre du roi du

7 janvier 1674 défendant à tous comédiens, autres que ceux de la rue Mazarine, de représenter, sous peine de mille écus d'amende, *le Malade imaginaire,* avant l'impression de la pièce.

Rendons justice à Louis XIV. Non-seulement il avait investi Colbert du pouvoir nécessaire pour imprimer aux œuvres de l'esprit le prodigieux mouvement que nous avons essayé d'esquisser, mais il lui avait aussi communiqué la passion du grand en toutes choses. Lemontey a dit avec raison : « Si Colbert éclaira l'esprit de Louis XIV, Louis XIV éleva l'âme de Colbert. » On serait heureux de posséder, en fait de beaux-arts, quelques lettres du prince au ministre sur d'autres objets que Versailles et Clagny; mais, si rien d'écrit n'existe, nul doute que son goût instinctif pour l'éloquence de Bossuet, la grandeur de Corneille, la raison de Molière, la pureté de Racine, le bon sens de Boileau, enfin pour Mansart et Le Brun, Le Nôtre et Girardon, Quinault et Lulli, n'ait échauffé et enflammé Colbert. Les antipathies du Roi pour les magots de l'école flamande sont connues; elles expliquent la direction donnée par le ministre à tout ce qui était du ressort des beaux-arts. Que Louis XIII eût légué à son héritier ses goûts futiles, mesquins, sans noblesse, et tout tournait autrement. On peut se demander si les choses utiles, le canal du Languedoc, la création de la marine, la restauration du commerce et des finances, eussent été faites; ce qu'il est permis d'affirmer sans méconnaître l'originalité de Pascal, de Corneille, de Molière, dont le libre génie ne dut rien à personne, c'est que la fondation des académies, la construction du Louvre et de Versailles, les embellissements de Paris, la protection accordée aux lettrés, aux savants, toute cette œuvre évidemment commune à Louis XIV et à Colbert jeta sur l'ensemble du règne un éclat incomparable, bien nécessaire, hâtons-nous de le dire, pour atténuer l'effet des violences et des misères réelles que Voltaire n'a pas voulu voir, mais que la vérité historique ne permet plus aujourd'hui de dissimuler.

LETTRES,

INSTRUCTIONS ET MÉMOIRES

DE

COLBERT.

FORTIFICATIONS[1].

1. — A CHARLES COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 18 aoust 1662.

Je vous écrivis il y a quelque temps et vous envoyay une copie d'un billet de l'Espargne de 8,000 livres assigné sur les revenus d'Alsace pour

[1] On lit dans l'*Aperçu historique sur les fortifications*, par le colonel Augoyat, I, 65 :

«En 1661, l'administration des fortifications fut partagée entre Colbert et Le Tellier. Le nouveau contrôleur général des finances, qui, en 1669, devint officiellement secrétaire d'État de la marine, et qui, en cette qualité, eut dans son département les ports et les fortifications maritimes, y joignit les routes, les ponts, les canaux et toutes les places fortes de l'ancien domaine du roi, c'est-à-dire les places de Picardie, de Champagne, des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence et de Languedoc, des Pyrénées et des côtes de l'Océan. Le Tellier ordonnait les travaux de fortification qui s'exécutaient dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut, l'Alsace, sur la rive droite du Rhin, en Italie et dans le Roussillon. En 1662, il associa à l'exercice de sa charge son fils, le marquis de Louvois, qui en avait la survivance, et qui, par brevet du 24 février, fut autorisé à tout signer, quoiqu'il n'eût pas l'âge voulu, qui était trente-cinq ans.»

Voici, d'un autre côté, les explications fournies à ce sujet par M. Rousset :

«Les grands travaux de fortification n'étaient ni confiés à des ingénieurs d'un même ordre, ni soumis à la même direction générale. Chacun des quatre secrétaires d'État ayant l'administration d'un quart des provinces, avait soin des places qui étaient situées dans les provinces comprises dans son département. Un partage intelligent, puisqu'il y avait obligation de partage, aurait dû attribuer au secrétaire de la marine toutes les provinces maritimes, au secrétaire de la guerre toutes les places frontières. Il n'en était pas ainsi; la Bretagne et la Provence, par exemple, appartenaient au département des Étrangers, la Guyenne au département des affaires religieuses. Exclu d'une partie si importante du littoral *, Colbert avait,

* Il faut préciser. On ne veut parler ici que des fortifications d'une place maritime du côté de la terre. Quant aux ouvrages exclusivement marins, quant aux travaux à la mer, ils dépendaient nécessairement du secrétaire d'État de la marine. Ainsi, à Dunkerque, par exemple, les travaux et les défenses du port dépendaient de Colbert; mais les travaux et les défenses de la place dépendaient de Louvois.

les appointemens de M. le marquis de Montausier [1], de lieutenant général en cette province, afin que vous prissiez la peine d'en procurer le payement, dont vous pourriez appliquer le fonds (que je feray rendre icy audit marquis aussytost que vous me manderez que vous l'aurez touché) aux démolitions des fortifications de Nancy. C'est ce qui me donne matière de vous faire encore cette recharge pour vous prier d'y tenir la main; non-seulement parce que vous nous délivrerez de la peine où nous sommes de vous faire tenir de l'argent, mais à cause que je serois bien ayse de rendre quelque service à un homme de son rang et de sa considération, de sorte que je luy feray délivrer lesdites 8,000 livres immédiatement après que vous me ferez sçavoir que vous les aurez en vos mains. Pour les 2,000 livres qui resteront de l'ordonnance de 10,000, vous pourrez les tirer sur le trésorier de l'extraordinaire, ou l'on taschera de vous les remettre, si vous n'en trouvez point d'occasion.

Il sera absolument nécessaire que vous fassiez un tour en Alsace, lorsque le duc Mazarin [2] y arrivera; et quant à la négociation de M. le comte Guillaume de Furstemberg [3] touchant l'évesché de Strasbourg et ce que vous estimerez estre à faire pour empescher que les chapitres de Murbach et de Ludres n'élisent un coadjuteur, je vous réplique encore qu'il faut que vous en écriviez à M. de Lionne, qui est chargé de ces sortes d'affaires [4].

Je vous conjure de vous souvenir de ces petits armemens, comme pièces

sur les frontières du Nord, la Picardie, la Champagne, les Trois-Évêchés; il ne restait guère à Louvois que l'Artois, le Roussillon et le Dauphiné. L'unité des travaux était-elle possible? Ici, des ingénieurs de la marine; là, des ingénieurs civils; à peine çà et là quelques ingénieurs militaires. La guerre de 1667 servit d'abord à réformer ce désordre; le lot de Louvois s'accrut de la Flandre; pendant la guerre de Hollande, un échange lui donna la Lorraine avec l'Alsace, et la conquête la Franche-Comté... » (*Histoire de Louvois*, I, 241.)

On lit enfin dans la *Correspondance* de Bussy-Rabutin, V, 22 :

« En décembre 1679, on joignit au département de la guerre, en faveur de Louvois, Metz, Toul et Verdun et les places fortes de ces trois évêchés, et on redonna au département des Étrangers le Dauphiné et le Lyonnois. »

[1] Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, né le 6 octobre 1620, servit dès 1630. Mestre de camp en 1637, il commanda en Alsace de 1638 à octobre 1649, époque à laquelle il fut créé lieutenant général de cette province. Maréchal de camp en 1643, gouverneur et lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois le 20 mars 1645. Commandant de Normandie en 1661, gouverneur de Dieppe en 1663. Louis XIV lui confia l'éducation du Dauphin le 21 septembre 1668. En 1673, il se démit du gouvernement de Saintonge, en 1685 de celui de Dieppe, et en 1686 de celui d'Alsace. Mort le 17 mai 1690.

[2] Voir II, *Finances*, page 237, note.

[3] Guillaume Égon, prince de Furstemberg, né en 1629. Créé cardinal en 1686, il mourut à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il était abbé, le 10 avril 1704, à l'âge de soixante et quinze ans.

[4] Le 12 décembre suivant, Colbert entretenait encore son frère de cette affaire :

« Je ne doute point, lui écrivait-il, à présent

d'artillerie, figures d'hommes et de chevaux, que je vous ay prié de faire faire par les maistres les plus industrieux d'Augsbourg et de Nuremberg[1] pour servir au divertissement de Mgr le Dauphin[2], à quoy il me semble que l'on pourroit ajouter une petite attaque de place d'une jolie invention et qui fust bien exécutée, dont M. de Louvat[3], qui se rendra bientost à Philipsbourg, et mon cousin[4] pourroient prendre le soin.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 64.)

---

2. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS[5].

De... 28 aoust 1662.

J'ay lu entièrement la longue dépesche que vous m'avez faite en réponse de l'éclaircissement que je vous avois prié de me donner, si, avec le fonds qui a esté fait, vous achèveriez la citadelle de Marseille dans la fin de cette année, par laquelle je vois que vous estimez nécessaire de dresser une contrescarpe, dont le travail est desjà avancé par le transport des terres et le soin que vous avez pris de faire creuser dans le roc; sur quoy je vous diray succinctement que si vous venez icy dans quelque temps, vous pourrez informer le Roy de la nécessité et de l'utilité de ladite con-

que la nouvelle de la mort de M. l'archiduc Léopold* est confirmée, que vous n'ayez donné une ample instruction à mon cousin sur ce que vous aurez estimé à faire dans cette conjoncture, tant pour disposer les religieux des abbayes de Murbach et de Ludres à ne point faire d'élection que d'un sujet agréable au Roy, que pour les mesures qui seront à prendre soit avec M. le comte Guillaume de Furstemberg, soit avec d'autres chanoines de l'église de Strasbourg, sur la vacance de l'évesché. Comme M. de Lionne vous expliquera fort au long les intentions de Sa Majesté à cet égard, je me remets à ce qu'il vous en fera sçavoir plus en détail.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 210.)

[1] Voir pièce n° 4, dernier paragraphe.

[2] Le Dauphin, étant né le 1er novembre 1661, avait alors neuf mois.

[3] Claude Louvat, aide de camp des armées en 1650, maréchal de camp en 1652, obtint en 1662 la lieutenance de Philipsbourg, dont il se démit en août 1673 pour vivre dans la retraite. Mort le 16 avril 1693. (Voir I, 323.)

[4] Ce cousin était Charles Colbert de Séraucourt (voir I, pages 324 et 331, notes). — Le Charles Colbert destinataire de la lettre, intendant d'Alsace depuis 1656, était le frère du ministre.

[5] Le 30 juin 1662, on avait créé en sa faveur la charge de commissaire général des fortifications et réparations des villes de France. (Voir II, *Industrie*, page 435, note.) — Clerville était l'homme de Colbert, qui lui écrivait un jour : «Soyez persuadé que je vous rendray auprès du Roy tous les bons offices qui pourront dépendre de moy, et qu'il ne se présentera pas une occasion de le faire souvenir de vos services que je ne le fasse volontiers.» (Bibl. des Inv. *Corresp. de Colbert*, fol. 81.) — On trouvera dans les pièces nos 72, 73, 74 et notes, de curieux détails sur le caractère susceptible du chevalier de Clerville.

* Léopold-Guillaume d'Autriche, né en 1614, évêque de Strasbourg depuis 1625. Mort le 19 novembre 1662.

trescarpe, et que ce pendant il faut absolument faire tous vos efforts et redoubler vostre application pour achever entièrement la première et la seconde closture le plus tost qu'il vous sera possible, car outre qu'il est de grande importance de mettre cette place dans sa perfection, je ne crois pas que Sa Majesté soit en estat d'y faire une nouvelle dépense, en ayant tant d'autres pressées et indispensables à soutenir.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 51.)

---

3. — A M. DE CHASTILLON,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS[1].

De... 26 novembre 1662.

J'ay esté très-ayse de recevoir le plan des fortifications de Dunkerque que vous m'avez envoyé; mais j'ay esté surpris de voir qu'il n'y a point de citadelle, ni mesme de moyen d'y en faire de la manière que le plan est dressé. Je vous prie d'examiner le plus diligemment que vous pourrez à combien monteroit l'achèvement des ouvrages qui sont commencés, et d'en faire des plans fort exacts avec des devis et estimations d'ouvrages.

Aussytost que le Roy sera arrivé à Dunkerque[2], Sa Majesté vous fera raisonner sur toute cette fortification, et il vous importe beaucoup de bien prendre garde à la satisfaire sur toutes les questions qu'elle vous fera.

Le Roy a désiré que j'y envoyasse M. Nacquart, non-seulement pour y estre juge de l'amirauté, mais mesme pour prendre soin de toutes les dépenses à faire pour les fortifications. Le sieur Blondeau y sera aussy, et assurément, lorsque l'on aura bien concerté toutes choses et que le Roy aura pris résolution de ce qu'il y aura à faire, vous pourrez vous confier de l'exécution à ces deux personnes, vous conjurant de faire un plan topographique des environs de Dunkerque, pendant le temps que vous y séjournerez.

Le Roy donnera de l'argent pour commencer à acheter de bonne heure les matériaux nécessaires afin de continuer les fortifications.

J'ay fait écrire au sieur Regnier-Jausse[3] d'Amsterdam, afin de se rendre diligemment à Dunkerque, et que vous examiniez ensemble tout ce qui se

[1] Pierre de Chastillon de Louvigny, d'abord ingénieur, puis intendant des fortifications des provinces d'Artois, de Picardie, de Flandre, de Hainaut, de Champagne, du Luxembourg et des Trois-Évêchés. Mort le 10 décembre 1668. — Son neveu, Pierre de Chastillon, lui succéda dans sa charge le 4 mai 1669. Il s'en démit en 1683.

[2] Voir II, *Finances*, page 236, note.

[3] Cet ingénieur a laissé un plan d'Arras, dessiné par lui en 1641. — Voir aussi pièce n° 10, 3me paragraphe.

pourra faire tant à la fosse de Mardick[1] qu'au havre de Dunkerque, lequel il faut rendre, s'il se peut, un des meilleurs ports de tout l'Océan, à quoy il est de conséquence que vous vous appliquiez avec vostre zèle ordinaire.

Le Roy a résolu d'affranchir la ville et port de Dunkerque de toutes sortes de droits et imposts, afin d'y attirer le commerce.

Aussytost que vostre présence ne sera plus nécessaire dans cette place, il faudra aller reprendre vostre travail dans les autres villes; mais je dois vous dire que l'on a sçu icy qu'en plusieurs vous aviez mis l'argent destiné pour les réparations et autres ouvrages à faire entre les mains des gouverneurs et lieutenans du roy, ce qui a esté mal reçu de Sa Majesté parce qu'il en arrive l'un ou l'autre de ces deux inconvéniens : ou qu'ils n'y font pas travailler, ou, s'ils y font travailler, c'est par corvées en s'appliquant les deniers, ce qu'il faut que vous évitiez soigneusement à l'avenir.

Il sera nécessaire que vous preniez résolution de demeurer dans les places pendant les mois de décembre et janvier prochains, et de faire un voyage au commencement de février sur la rivière de Loire pour voir l'estat auquel sont les ouvrages des levées et y donner les ordres que vous jugerez à propos.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 181.)

---

4. — A CHARLES COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 20 avril 1663.

J'ay reçu la copie des marchés que mon cousin a faits avec les maçons de Sedan pour le revestissement de Brisach et de Philipsbourg, lesquels le Roy a approuvés sans qu'il soit besoin de les ratifier par un arrest du conseil, cette précaution estant seulement nécessaire pour des baux et autres affaires de pareille nature.

Je ne sçaurois croire que le sieur de Valpergue[2] ayt perdu la pensée de revenir[3] sur ce que ses appointemens ne sont pas assez forts, puis-

[1] La fosse de Mardick était à une lieue de Dunkerque, sur le bord de la mer. On distinguait *le grand et le petit Mardick*. Ce dernier était fortifié, et un fort en bois protégeait *la fosse*, c'est-à-dire le chenal qui conduisait les vaisseaux à Dunkerque avant qu'on y eût construit des jetées.

[2] Ingénieur italien, sans doute celui dont il a été question dans le premier volume, pièce n° 204. — La *Gazette de France* dit qu'il avait été blessé au siége de Porto-Longone en 1645. — Voir la note de la pièce n° 6.

[3] Le 8 septembre suivant, Colbert avait encore les mêmes appréhensions et écrivait à son cousin :

« Je ne vois pas que nous puissions faire

qu'il n'est pas encore payé d'une somme de 16,000 livres restant de la récompense que feu Mgr le Cardinal luy avoit procurée du Roy. Mais s'il estoit dans cette résolution, dont nous serons au plus tost éclaircis, je ne manqueray pas de parler au Roy de la capacité et de l'activité du sieur de Vauban [1] et de luy rendre en ce cas tout l'office qui pourra dépendre de moy. Cependant comme le sieur de Valpergue a esté présent lorsque l'on a ouvert les fondations de Brisach et qu'on a commencé de travailler au revestissement, que mesme il a tiré les alignemens des ouvrages à faire, je crois que l'on pourra les continuer en son absence, estant de conséquence de ne pas laisser échapper le beau temps, ainsy que l'année dernière.

Quant à Philipsbourg, je suis persuadé que M. Louvat a suffisamment d'intelligence et de capacité pour conduire le travail sans qu'il soit besoin d'un autre ingénieur.

Je vous avoue que, ne voyant pas que mon cousin s'applique comme il devroit aux affaires, j'appréhende que l'on ne puisse luy remettre l'intendance d'Alsace; vous conjurant de l'exciter à se rendre capable de servir le Roy audit pays, parce qu'autrement, quelque bonne volonté que j'eusse pour luy, elle luy seroit inutile [2].

Je vous ay écrit diverses fois touchant les petites pièces d'artillerie et autres gentillesses que je vous priay l'année passée de faire faire à Nuremberg pour Mgr le Dauphin [3], et je me souviens que vous me mandastes, il y a de cy quelque temps, que vous faisiez estat d'y envoyer un exprès. A présent que Son Altesse Royale commence à grandir et que les divertissemens de ces sortes de gentillesses luy deviendront sensibles, il seroit bon que

grand fondement sur M. de Valpergue, puisque à peine est-il arrivé sur les lieux qu'il veut entreprendre un voyage, et j'estime, par sa conduite, qu'il sera mieux en Piémont qu'à Brisach; car, s'il ne veut pas s'assujettir à un séjour fixe en Allemagne, il n'y a point d'apparence que nous puissions nous en servir avec utilité.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 100.)

[1] De 1661 à 1662, Vauban fut employé à la démolition des fortifications de Nancy. En 1663, il alla reconnaître Marsal. En 1668, il exerça, dans le département de Louvois, la charge de commissaire général des fortifications, mais il n'en eut le titre qu'en 1678, après la mort de Clerville. (Voir III, *Marine*, page 108, note.)

Il résulte de cette lettre que c'est Colbert qui signala le premier Vauban à Louis XIV.

[2] Le 8 septembre suivant, Colbert écrivait encore à son frère au sujet de leur cousin :

«Il est bien fascheux que, quelques ordres que vous ayez donnés en Alsace et après tout ce que vous avez écrit à mon cousin, l'on ayt laissé écouler la meilleure partie de la belle saison sans travailler au revestissement de Brisach. C'est un grand malheur que vous ne puissiez vous reposer sur luy de ce qui est à faire dans cette province en vostre absence, et à moins qu'il ne s'applique avec plus de soin et de vigilance, toutes les vues que l'on pourroit avoir pour luy ne sçauroient produire beaucoup d'effet. Je vous convie donc de l'exciter à travailler sérieusement et à se rendre capable des affaires de ce pays-là.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 100.) — Voir pièce n° 6.

[3] Voir pièce n° 1.

nous les eussions au plus tost. C'est pourquoy je vous prie instamment d'y tenir la main, et, s'il reste à faire quelque chose de vostre part pour cela, de n'y pas perdre un moment de temps.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 8.)

---

5. — AU SIEUR POUPART,

INGÉNIEUR[1].

De... 25 may 1663.

Comme vous aurez appris dans la province les différends qui sont entre les habitans d'Hendaye et ceux de Fontarabie, pour l'accommodement desquels le Roy a nommé MM. d'Artagnan et de Saint-Martin-de-Barrez, qui sont sur les lieux, avec des commissaires d'Espagne, pour cet effet; et Sa Majesté estimant, soit que ces différends s'accommodent, soit qu'ils ne s'accommodent point, qu'il pourroit estre nécessaire pour le bien de son service de restablir une tour qui estoit autrefois audit bourg d'Hendaye[2] pour la seureté de la navigation de la rivière de la Bidassoa contre les habitans de Fontarabie et autres sujets du roy catholique, elle m'a commandé de vous faire sçavoir que son intention est que vous vous transportiez en diligence près des sieurs d'Artagnan et de Saint-Martin-de-Barrez pour lever le plan de cette tour et pour examiner ce qui se pourroit pratiquer, soit pour la restablir, soit pour construire d'autres ouvrages que vous croirez pouvoir produire le mesme effet, dont il sera bon que vous me donniez avis[3].

Vous voyez bien, par ce que je vous mande, qu'il n'est pas question de faire un projet d'une grande dépense, puisqu'il s'agit simplement d'establir la sécurité des barques françoises qui pourront naviguer sur ladite rivière.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 29.)

[1] La qualité des destinataires n'est jamais indiquée sur les registres de correspondance; mais Poupart était certainement ingénieur, car, outre la construction de la tour d'Hendaye, il était encore chargé de diriger les travaux du Château-Trompette, à Bordeaux.

[2] Voir IV, *Routes, Canaux*, pièce n° 4.

[3] Colbert, ayant soumis au Roi les rapports et devis de Poupart, annonçait un mois après à cet ingénieur qu'il pouvait faire travailler au rétablissement de la tour d'Hendaye; «mais ce que le Roy, ajoutait-il, n'a pas approuvé au dessin a esté que vous marquez que la plate-forme basse sera capable de deux canons seulement, au lieu qu'il est nécessaire d'y en placer quatre, afin de mieux commander la rivière. Et sur ce sujet, il auroit esté bon de sçavoir si cette tour avant sa ruine n'avoit pas quatre canons; si, s'obligeant de la rebastir au mesme endroit où elle estoit, il n'y aura pas moyen de mettre ce nombre de pièces, et enfin si en la bastissant ailleurs on pourroit maistriser également le cours de cette rivière et construire une plate-forme capable de quatre canons.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 73.) — Voir pièce n° 7.

6. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 7 juin 1663.

J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, depuis le départ de mon frère, et ay esté bien ayse des assurances que vous me donnez que vous vous appliquerez entièrement aux fonctions de l'employ que le Roy vous a donné. Comme la plus grande et la plus importante affaire de vostre département est le revestissement des deux places de Brisach et de Philipsbourg, je vous conjure d'y employer la meilleure partie de vos soins[1], et de prendre bien garde que ces sortes d'ouvrages soyent bien d'une solidité à ne point craindre les injures du temps et la longueur des années, et que le dessin de la fortification soit bien suivy; donnant ordre, dès à présent, de faire le plus grand amas qu'il sera dans la possibilité de toutes sortes de matériaux pour continuer l'année prochaine lesdits travaux, pour quoy le Roy fera un fonds encore plus considérable qu'il n'a esté fait cette année-cy; vous priant de me faire sçavoir de vos nouvelles de temps en temps.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 54.)

7. — AU SIEUR POUPART,

INGÉNIEUR.

De... 16 juillet 1663.

Les raisons que vous alléguez pour n'entreprendre pas une grande fortification, au sujet de la tour que le Roy a ordonné de restablir à Hendaye,

[1] Le 24 août suivant, Colbert écrivit à son cousin :

«Quelque peine que vous ayez prise à me faire comprendre l'estat auquel sont les fortifications de Brisach et de Philipsbourg, et les ouvrages qu'il y faut ajouter ou retrancher, il n'est pas possible d'en avoir une idée présente comme si on le voyoit à l'œil. Ainsy je ne puis rien décider sur l'utilité ou l'inutilité des travaux que vous proposez estre à faire. Mais comme le Roy vous en a remis le soin et que vous avez auprès de vous le sieur de Valpergue, qui a l'intelligence et le discernement nécessaires pour bien juger ce qu'il faut entreprendre et ce à quoy il ne faut pas penser, c'est à vous de vous déterminer par son avis, et surtout de tenir soigneusement la main que les deniers de Sa Majesté soyent bien employés, en y observant une exacte économie et vous réglant, autant qu'il se pourra, sur le fonds qui a esté fait.

«Je prie M. Le Brun de faire un modèle, que j'auray soin de vous envoyer, pour mettre en pierres les armes du Roy à Brisach et à Philipsbourg. Ce pendant il me semble que vous pouvez avoir assez de matières pour ne laisser pas inutile le sculpteur qui est sur les lieux.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 167.)

pour assurer aux barques françoises la navigation de la rivière de la Bidassoa, sont fort recevables et vous n'avez qu'à suivre vostre premier dessin, pourvu, comme vous me l'assurez, que la plate-forme basse soit capable de trois pièces de canon et le haut de deux petites[1].

Les précautions que vous avez prises de n'envoyer pas jusqu'au bourg d'Hendaye les matériaux qui vous sont nécessaires sont fort judicieuses, car si ceux de Fontarabie (comme vous le remarquez fort bien) arrestoient les barques, cela engageroit encore plus fortement la contestation qui est entre les commissaires des deux couronnes pour cette rivière.

Comme vous estes à présent sur les lieux, je vous conjure de profiter de la belle saison pour l'avancement de cet ouvrage, et si vous avez besoin d'une commission particulière, afin de faire valider les décharges, je ne manqueray pas de vous l'envoyer.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 108.)

---

8. — AU SIEUR CHERTEMPS,

DIRECTEUR DES PLACES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE[2].

Paris, 4 may 1669[3].

J'ay reçu vostre lettre du 25 du passé, avec les mémoires des ouvrages que vous avez estimé devoir estre faits conformément à l'avis des sieurs de Bragelogne, Dubois et Regnier-Jausse.

Vous avez raison de dire que l'ordre qui a esté observé jusqu'à présent n'est pas bon, et qu'il est nécessaire de le changer. Il faut sans difficulté faire de bons devis, des adjudications des ouvrages en bonne forme, ou des marchés par-devant notaires, et establir quelqu'un à Calais pour prendre soin de l'exécution de toutes choses, afin que, dans vos visites, vous puissiez connoistre si lesdits ouvrages seront bien faits, de bonne qualité, et si les devis et marchés auront esté bien suivis. Ne manquez pas de suivre exactement cet ordre sans jamais vous en départir.

Il est absolument nécessaire que vous vous appliquiez extraordinaire-

[1] Voir pièce n° 5 et note.

[2] Parent de Colbert. (Voir I, *Généalogie*, 477.) — Il eut la direction des places fortes de Picardie et de Champagne jusqu'au mois de mars 1671. Les principales étaient : Calais, le fort de Nieulay, Ardres, Boulogne, Monthulin, Doullens, Rue, Péronne, Saint-Quentin, Le Catelet, Ham, Guise, La Capelle, Laon, Rocroi et Corbie. — C'est sans doute le même que nous retrouvons plus tard sous le nom de Chertemps du Mousset, trésorier de France au bureau des finances de Châlons. (Voir IV, *Routes et Canaux*, page 519, note.)

[3] Il y a ici une lacune de cinq années. Nous n'avons pu retrouver les volumes contenant la correspondance de 1664 à 1669.

ment dans ce commencement à bien connoistre toutes choses, afin de vous acquérir en peu de temps de l'expérience et vous rendre capable de bien servir en cette fonction. Surtout pénétrez, par toutes sortes de moyens, les friponneries que l'on a accoustumé de faire dans ces travaux, afin de vous en garantir, et faites en sorte que le roy soit bien et fidèlement servy.

Il est aussy nécessaire que vous preniez toutes sortes de précautions pour rendre les ouvrages solides.

Appliquez-vous à bien connoistre tous les différens efforts que la mer fait dans son flux et reflux et les ouvrages que l'on peut opposer pour conserver les lieux qu'elle attaque, comme aussy pour vider les ports et les rendre capables de recevoir les vaisseaux tant de commerce que de Sa Majesté; cette partie estant très-essentielle aux fonctions de vostre employ et à tous ceux que je pourray vous donner à l'avenir.

Il est nécessaire que vous alliez plus vite à visiter, ordonner et faire les marchés des ouvrages de chacune place, afin que l'on puisse travailler en toutes en vostre absence; et dès lors que vous aurez mis les ouvrages en train en toutes, vous les visiterez chacune avec plus de loisir.

Examinez soigneusement les talens de tous ceux qui ont esté employés, ou que vous employerez, et prenez garde de ne vous servir que de gens fidèles et intelligens; il sera nécessaire que vous choisissiez un bon ingénieur pour vous servir partout.

Il faut écouter tout le monde et particulièrement les principaux officiers qui doivent défendre les places, d'autant que vraysemblablement ils doivent mieux les connoistre que d'autres; mais il faut aussy se donner de garde d'eux parce qu'ils voudroient que toutes les dépenses se fissent dans leurs places.

Observez surtout qu'il faut bien entretenir les ouvrages faits cy-devant et empescher qu'ils ne dépérissent.

M. le comte de Charost [1] m'a dit que vous ne faisiez estat que de travailler aux ouvrages de la mer; mon intention est que vous visitiez aussy les ouvrages pressés de la ville, citadelle et fort de Nieulay [2], et que vous fassiez travailler à ceux qui ne peuvent souffrir aucun retardement, en me donnant avis de la dépense qu'il faudroit faire pour cela.

Mon intention générale sur toutes les places est de faire cette année les ouvrages qui ne peuvent souffrir aucun retardement sans causer quelque ruine considérable jusqu'à la concurrence des fonds que j'ay faits, et mesme davantage, s'il est nécessaire, et pourvoir solidement à tous les entretènemens, et à l'égard de tous les autres ouvrages nécessaires, d'en

[1] Gouverneur de Picardie. — [2] Petit fort près de Calais.

faire des mémoires fort exacts pour les faire en deux ou trois années suivantes.

Examinez si le sieur Regnier-Jausse vous est nécessaire, et en ce cas, il faut le faire travailler à 300 livres par mois, sinon il faut le licencier [1].

Il est bon que vous me fassiez faire des plans de toutes les places que vous visiterez. Prenez garde qu'ils soyent tous d'une mesme grandeur et orientés.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 1.)

---

9. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 16 may 1669.

J'ay reçu vostre lettre datée de Bordeaux, le 10 de ce mois; je dois espérer que vostre voyage aura enfin réduit l'esprit du sieur Desjardins [2] et qu'à l'avenir il exécutera ponctuellement les résolutions que vous aurez prises. Je crois que vous avez bien fait de le laisser encore, nonobstant la liberté que je vous avois donnée de l'oster; mais, s'il manque à l'avenir, j'estime qu'il ne faudra plus luy pardonner. J'écris aux sieurs de Logerie et Lombard [3] de prendre garde de près à sa conduite, afin que si ses emportemens recommencent, je puisse y apporter un prompt remède.

[1] Voir pièces n°s 3 et 10.

[2] Desjardins était l'ordonnateur des dépenses des travaux du Château-Trompette, à Bordeaux. Il était d'humeur difficile et désagréable. Après l'avoir averti bien des fois de se corriger, Clerville finit par se plaindre à Colbert, qui le destitua de son emploi. A cette nouvelle, Clerville avait écrit au ministre, le 23 décembre 1668 :

« J'ay délivré l'ordre du Roy au sieur Desjardins, qui l'a reçu avec toute la soumission possible. Mais parce que, pour l'exécuter et pour transporter bien loin sa famille qu'il a aussy fait venir icy de bien loin, la saison est fort rude et ses moyens sont fort courts, je ne puis, Monseigneur, que je ne vous représente, et par commisération de son âge et par le motif de ce que je souffre en mon particulier de l'exemple de son malheur, que, s'il a eu beaucoup d'emportement dans sa conduite, il a eu beaucoup de soins et d'activité pour nos travaux, et qu'il a avancé dans le lieu le plus ingrat et le plus incorrigible qui soit au monde une grande quantité de beaux ouvrages dans lesquels tout autre que luy se seroit laissé épouvanter des difficultés qui s'y rencontroient, et qu'enfin ayant pour le moins autant mérité par sa vigilance et son habileté qu'il peut avoir démérité par ses rébellions et par ses caprices, il est assurément digne de quelque charité. Partant, si vous croyez qu'il en puisse espérer quelqu'une de la bonté du Roy, je vous supplie de me faire l'honneur de me le mander, afin que je le dispose à la recevoir, telle qu'elle soit, avec la gratitude qui se doit; sinon, que je le résolve à souffrir ses malheurs, en expiation des mécontentemens qu'il a donnés au Roy, à vous et à tout le monde par sa bizarre et meschante conduite. » (500 *Colbert*, vol. 123, fol. 89.)

[3] Il y avait deux Lombard, le père et le fils, tous deux ingénieurs et employés, comme con-

L'estat auquel vous avez trouvé les ouvrages du Château-Trompette peut donner quelque satisfaction d'un costé; mais je vous avoue que la prodigieuse dépense [1] et le temps qu'il faut employer à la perfection de cet ouvrage donnent aussy bien du dégoust. J'estime qu'il est absolument nécessaire pour le service du roy que vous visitiez cette place trois fois l'année jusqu'à son entière perfection, afin de tenir toujours en bride l'esprit emporté dudit Desjardins.

J'approuve fort que vous ayez restably les marchés à prix faits, nonobstant toutes les oppositions de Desjardins; ne doutez pas que l'avantage, le bon mesnage et la netteté à l'égard des finances du roy ne se trouvent beaucoup plus grands de cette façon qu'en faisant travailler à journées. Il faudra seulement bien prendre garde que cet establissement ne puisse estre changé par le sieur Desjardins.

Je suis bien satisfait que vous ayez trouvé les bastimens de Rochefort en bon estat, et que les défauts qui s'estoient trouvés à celuy de la corderie ayent pu estre réparés; j'aurois esté bien ayse d'avoir un plan général de tous ces ouvrages, en y faisant marquer par différentes couleurs les ouvrages faits et ceux à faire [2].

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 7.)

trôleurs, dans les fortifications. — Lombard père était chargé des ouvrages de Blaye, et Lombard fils des ouvrages de Bordeaux et de Bayonne. (Voir III, *Marine*, page 77.)

[1] Dans cette dépense figure l'indemnité accordée aux propriétaires dépossédés pour les travaux du Château-Trompette. Consulté par Daguesseau sur le mode de répartition, Colbert lui répondit le 5 décembre 1670 :

« Comme vous estes sur les lieux, vous pouvez plus facilement travailler que moy à un estat de distribution de la somme de 100,000 livres que je feray payer l'année prochaine, c'est-à-dire, ou également à tous ceux dont les maisons sont démolies, chacun à proportion du prix de sa maison, ou bien à ceux qui en ont le plus besoin ou dont les maisons sont rasées depuis plus de temps. Vous pouvez faire estat que je feray payer toutes les années la somme de 100,000 livres jusqu'au parfait payement du total... » (*Dép. conc. le comm.* 1670, fol. 162.)

[2] Pour satisfaire au désir exprimé par le ministre, Clerville lui apporta, en venant à Paris, les plans de l'arsenal de Rochefort. Après examen, Colbert y trouva beaucoup à redire; aussi écrivit-il, le 7 avril 1670, à l'intendant de Terron :

« Je vous avoue qu'y ayant fait plus de réflexion que je n'avois encore fait, j'ay trouvé toutes les parties trop divisées. La forme ne servira qu'avec de grandes difficultés, parce qu'elle est trop éloignée du bourg et de l'arsenal. La corderie de mesme. Pour la fonderie et le magasin à poudre, il est bon qu'ils soyent éloignés à cause des accidens qui en peuvent arriver. La cour entre les deux grandes rangées de logemens et de magasins que je trouve de 100 toises de large sur 260 de long est assurément trop grande, et il faudra la disposer d'une autre façon. J'examineray encore le tout et vous en feray sçavoir mon sentiment... » (*Dép. conc. la mar.* 1670, fol. 164.)

10. — AU SIEUR CHERTEMPS,

DIRECTEUR DES PLACES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE.

Saint-Germain, 21 may 1669.

Comme je vois dans vos estats beaucoup d'ouvrages contre la mer, je suis en peine si vous avez auprès de vous quelqu'un assez habile pour s'y bien connoistre, afin que vous ne fassiez rien d'inutile, estant très-difficile de bien connoistre les différens efforts que la mer fait et les ouvrages qu'on luy peut opposer; d'autant plus que cela change souvent par la quantité des sables qu'elle traisne avec elle et par les différens vents. C'est à vous à vous appliquer de telle sorte que vous vous y puissiez rendre habile.

Faites-moy sçavoir quelles personnes vous establirez, ou en chacune ville ou en deux ou trois les plus proches, pour prendre soin de tous les travaux, et prenez garde de ne vous confier qu'à des personnes fidèles et intelligentes. Il me semble que vous pourrez establir une personne fidèle pour avoir soin des places de Calais, Ardres, Boulogne, Monthulin [1] et Montreuil. Il faut obliger cette personne à faire sa résidence actuelle à Calais et à visiter les autres tous les huit ou au moins tous les quinze jours, et ainsy diviser toutes vos places en quatre ou cinq départemens; mais surtout souvenez-vous qu'il est nécessaire que vous alliez vite pour establir tous les travaux, et ensuite que vous les visitiez souvent, vu qu'il n'y aura que la grande application qui vous donnera l'expérience nécessaire pour bien servir le roy dans cet employ.

Si le sieur Regnier-Jausse ne vous est point nécessaire, vous pouvez luy faire payer 300 livres pour son voyage du Havre à Calais et deux mois d'appointemens, à raison de 300 livres par mois, et le licencier. Mais surtout il faut chercher un habile ingénieur qui aille avec vous et qui vous instruise.

Prenez bien garde que tous les officiers fassent chacun leur fonction, particulièrement le trésorier, et qu'aucun homme à vous ne manie de l'argent; défiez-vous toujours des commis dudit trésorier, faites-leur rendre compte souvent et tenez toujours par devers vous un petit registre en bonne forme.

Pourvu que vous observiez bien le contenu en mes instructions et en mes lettres, et que vous ayez une grande application, vous vous rendrez capable de servir utilement.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 9.).

[1] Point fortifié dans le Boulonnais; il n'en reste plus de traces.

11. — AU SIEUR CHERTEMPS,

DIRECTEUR DES PLACES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE.

De... 12 juillet 1669.

J'ay reçu vostre lettre du 7 de ce mois, avec le mémoire des dépenses à faire pour achever les ouvrages de la fortification de Saint-Quentin et le devis des ouvrages de Rocroi auxquels vous faites travailler. Quoyque j'approuve ce travail, vous devez pourtant observer à l'avenir de ne faire travailler qu'aux seules places pour lesquelles j'auray fait des fonds; à l'égard des autres, lorsque, par la visite que vous en ferez, vous trouverez qu'il y aura nécessité d'y faire travailler, en m'en donnant avis, je vous donneray les ordres de ce que vous aurez à faire, et en mesme temps je feray le fonds pour l'exécution des mesmes ordres.

J'ay vu le mémoire des travaux de Saint-Quentin; et comme je n'ay fait fonds que de 20,000 livres, je suis persuadé que vous employerez cette somme à continuer le revestissement du bastion du Colombier; mais je n'en peux rien apprendre par vostre lettre, non plus que d'une infinité d'autres choses qu'il est absolument nécessaire que je sçache.

Il faut vous appliquer à me rendre, par vos mémoires, plans et profils, tout ce que vous faites si clair que je puisse le connoistre dans mon cabinet comme si j'estois présent sur les lieux avec vous, et que je puisse porter le tout au Roy avec la mesme clarté. Pour cet effet, il auroit esté nécessaire que vous eussiez fait faire un plan et un mémoire par lesquels on eust pu connoistre l'estat auquel estoit cette place lorsque vous y estes arrivé, les bastions revestus et parfaits, ceux qu'il faut relever, les bastions commencés qu'il faut achever, les ouvrages de terre et de maçonnerie qu'il faut changer pour en substituer d'autres plus parfaits en leur place, et que le tout fust distinctement marqué dans le plan par des couleurs différentes et par les profils, afin que je puisse entendre le tout clairement et facilement et l'expliquer de mesme au Roy.

Outre cela, il auroit esté nécessaire que vous m'eussiez envoyé le mémoire du prix des ouvrages que vous voulez faire faire au bastion du Colombier et de leur qualité, ensemble de l'estat auquel ils sont à présent; si les fondations seront de maçonnerie ou pilotis; de quelle épaisseur, hauteur et matières. Vous voyez bien qu'il y a beaucoup à dire que vous ne m'ayez éclaircy de toutes ces choses. C'est à quoy vous devez bien vous appliquer à l'avenir.

Comme les deux places de Saint-Quentin pour la terre et de Calais pour

la mer sont les deux plus importantes de toutes celles qui sont commises à vos soins, il est aussy nécessaire que vous leur donniez plus d'application qu'à toutes les autres. C'est pourquoy, aussytost que vous aurez demeuré à Saint-Quentin autant de temps qu'il est nécessaire pour me donner les éclaircissemens que je vous demande, ne manquez pas de prendre aussytost le chemin de Calais, en visitant dans vostre route toutes les places auxquelles vous faites travailler.

Vous ne m'avez point encore envoyé les noms de ceux auxquels vous confiez le soin des ouvrages de chacune place en vostre absence. Envoyez-moy ce mémoire au plus tost [1] et donnez-leur ordre de m'informer toutes les semaines de l'estat des ouvrages.

Souvenez-vous de visiter tous les magasins d'artillerie et des poudres en chacune place, et faites-les restablir en bon estat.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 43.)

---

12. — AU MÊME.

De... 10 aoust 1669.

J'apprends, par vostre lettre du 5 de ce mois, que vous partez de Saint-Quentin pour visiter toutes les places qui sont sur vostre route jusqu'à Calais; sur quoy je vous diray qu'il est non-seulement nécessaire que vous me rendiez compte de l'estat auquel sont tous les travaux qu'on a entrepris cette année, mais aussy que vous fassiez des mémoires et devis des ouvrages qu'il faudra faire la prochaine dans toutes celles dont vous avez le soin.

Pour cet effet, vous pourrez demeurer à ce voyage jusqu'au 8 septembre, observant de vous mesnager douze ou quinze jours pour résider à Calais, afin de voir avancer tous les travaux en vostre présence, et vous appliquer particulièrement à bien connoistre la manière dont il faut construire ceux

[1] Colbert n'ayant pas encore reçu ce mémoire le 6 septembre suivant, lui écrivit :

« Les ouvrages qui se font pour les fortifications dans les places de vostre département estant de la conséquence que vous sçavez, vous jugez bien qu'il importe d'en donner la conduite à des personnes qui ayent les qualités requises pour s'en bien acquitter. C'est pourquoy je seray bien ayse d'estre informé des noms de tous ceux auxquels vous en avez confié la conduite en vostre absence, par qui ils ont esté recommandés, et ce que vous avez reconnu, depuis le temps qu'ils servent, de leur fidélité et capacité. Ayez toujours l'œil ouvert pour les éclairer et mandez-moy de temps en temps ce que vous aurez découvert de leur bonne et de leur mauvaise conduite, afin qu'en les connoissant, je puisse procurer quelque avantage à ceux qui serviront bien et punir ceux qui feront le contraire... » (*Corresp. de Colbert*, fol. 83.)

qu'on oppose à la violence de la mer pour se parer de ses efforts. Comme je m'assure que vous aurez pris une connoissance aussy parfaite que je le désire de toutes choses, dans le temps que je vous ay marqué cy-dessus, vous ferez encore une dernière visite de toutes les places dont vous avez la direction et ensuite vous vous rendrez à Paris, au mois de novembre, pour résoudre promptement tous les marchés de l'année prochaine; après quoy, vous vous en retournerez au plus tost sur les lieux afin de les conclure avec des entrepreneurs qui puissent faire des amas considérables de matériaux pendant l'hyver, pour commencer leur travail dans le mois de février, ce qui sera d'autant plus considérable que, par ce moyen, vous pourrez en avoir meilleur marché et profiter de la belle saison.

Je vous feray tenir des fonds pour les ouvrages de la réfection de la digue de Hesdin et pour ceux de la ville de Laon, aussytost que vous m'aurez envoyé des mémoires exacts de la dépense que vous y faites faire.

Le sieur Ferry vous ira joindre dans quelques jours à Calais avec une lettre de créance, afin que vous ne fassiez pas difficulté de luy donner part des connoissances que vous avez acquises, et que vous l'instruisiez comme un jeune homme de bonne inclination duquel le service sera de quelque utilité, sçachant assez bien dessiner. Si vous le jugez assez capable, il pourra demeurer à Calais, où vous l'occuperez à prendre soin des travaux qui s'y font, luy faisant voir les marchés et devis qui sont passés; et si vous remarquez qu'il ayt assez de génie pour se rendre habile, je l'enverray cet hyver en Hollande pour lever les plans de tous les ports et places de ce pays-là.

Ce pendant observez plus régulièrement à l'avenir l'ordre que je vous ay donné d'orienter vos plans, n'y en ayant pas un seul qui le soit, comme aussy de faire toutes vos eschelles sur un seul pied[1].

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 60.)

---

13. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

De... 4 octobre 1669.

Après avoir bien examiné tous les plans que vous m'avez envoyés con-

[1] Le 5 juin précédent, Colbert avait déjà recommandé à Chertemps de dire à Bragelogne : «de continuer à faire ses plans sur une mesme eschelle et de mesme grandeur. Et comme il est nécessaire, ajoutait-il, qu'il observe en tout les ouvrages faits d'avec ceux qui sont à faire, il faudra qu'il mette la date du jour qu'il les aura levés.» (*Corresp. de Colbert*, fol. 11.)

cernant l'agrandissement de la fortification de Toulon et le bastiment de nostre arsenal de marine[1], je vous diray, premièrement, que vous devez compter pour rien toutes les traverses que l'on vous donne et toutes les petites brigues et cabales dont vous vous plaignez, d'autant que vous pouvez croire que cela ne sort point de la chambre de ceux qui les font ou tout au plus de la ville de Toulon.

Ensuite, vous devez considérer que l'arsenal de la marine de Toulon doit estre disposé pour y recevoir au moins 50 ou 60 vaisseaux; et comme il peut arriver des occasions de guerre qui obligeroient le Roy à faire passer toutes ses forces maritimes dans la Méditerranée, il seroit nécessaire que cet arsenal servist à un beaucoup plus grand nombre. Si vous joignez à cette raison qu'il vous paroist bien clairement que nous ne sommes pas en un règne de petites choses, vous verrez qu'il est impossible que vous puissiez imaginer rien de trop grand, ce qui doit toutefois avoir sa proportion.

En outre, il faut que nous ayons toujours à Toulon non-seulement le bois nécessaire pour continuer nos constructions ordinaires de 5, 6 et 7 vaisseaux, chacune année, mais mesme que nous ayons toujours le bois de 8 ou 10 vaisseaux en magasin, près du lieu où se font les constructions, afin de remédier promptement aux accidens qui peuvent arriver pendant une guerre.

Il faut aussy faire estat d'avoir 4 à 5,000 pièces de canon à Toulon, et il faut que tout le reste des marchandises propres à la marine, et tous les ouvriers et ouvrages soyent dans cette proportion. C'est ce qui me fait douter qu'il y ayt assez de bastimens dans vostre dessin, et c'est à quoy vous devez appliquer toute vostre industrie et toute vostre longue expérience.

Pour entrer un peu dans le détail, il me semble qu'il seroit nécessaire de faire un magasin fermé, proche du lieu des constructions, où on pust mettre le bois de 6 ou 8 vaisseaux, tout taillé et prest à mettre sur les chantiers; cette fermeture ne doit estre que d'une simple muraille. Le lieu pour mettre le bois ordinaire des constructions en devroit estre proche. Ensuite, l'on pourroit mettre dans une première cour, pour éviter la trop grande longueur, tout ce qui est dans l'actuel travail et qu'il est nécessaire de voir et de visiter incessamment.

Je crois vostre pensée très-bonne de diviser l'espace en deux cours. Dans le milieu, je voudrois y establir le logement de l'intendant, du con-

[1] Voir III, *Marine*, pièces n°s 18, 150, etc.

trôleur et du garde-magasin qui auroit vue dans les deux cours, afin qu'ils pussent voir, d'un costé tout le travail qui se feroit dans la première, et de l'autre, les magasins de tous les agrès et marchandises disposés au service. Quoyque je croye bien que vous ayez en quelque sorte trouvé cet ordre, il me semble néanmoins qu'il y pourroit estre ajouté quelque chose : surtout, que vous n'avez pas mis dans vostre dessin assez de logemens et de magasins, et que vous n'avez pas considéré cet arsenal pour servir à un aussy grand nombre de vaisseaux que celuy auquel il est destiné.

Je vous renvoye, pour cet effet, vostre projet et retiens seulement celuy que vous avez mis au net, afin que vous puissiez voir si vous pouvez encore y ajouter quelque chose. Je crois que vous devez occuper plus d'espace, et dans tous les cas, que l'on doit toujours réserver pour le roy les places qui se trouveront derrière l'arsenal pour s'en pouvoir servir en cas de nécessité.

Il faut que vous trouviez moyen de vous servir du bastiment de l'estuve. Je sçais bien que M. d'Infreville a eu tort d'y faire travailler sans ordre; mais puisqu'il est fait et qu'il est beau [1], il faut que vous trouviez moyen de vous en servir soit pour estuve, soit pour quelque autre usage qui soit plus noble et plus digne de ce bastiment [2].

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 97.)

---

14. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 23 novembre 1669.

J'ay reçu vostre lettre du 13 de ce mois, avec celle qui vous a esté écrite sur le sujet du sieur Vouleau [3], duquel je vous envoye encore une lettre qui est conforme; et comme, en m'envoyant cette lettre, vous ne me dites rien sur la vérité ou la fausseté de ce qui y est contenu, je ne puis pas m'empescher de croire que tout ce qu'il écrit est véritable, dont le principal point consiste à ce que vous ne luy avez voulu donner ni dessin, ni ordre

[1] Le 23 du mois précédent, en adressant à Colbert plusieurs plans pour l'arsenal de Toulon, Clerville l'assurait que dans tous « il avoit cherché le moyen de faire servir cette noble estuve, qui, pour n'estre qu'un bastiment exposé aux accidens éternels du goudron et de la fumée, ne laissoit pas d'estre assez beau pour un trosne de rois ou au moins d'amiraux... » (*500 Colbert*, vol. 123, fol. 64.)

[2] Quatorze jours après, le chevalier Clerville envoyait au ministre le plan définitif de l'arsenal de Toulon.

On trouvera ce dessin et la lettre qui l'accompagnait, à la Bibliothèque Impériale, dans le vol. 123 des *500 Colbert*, fol. 69.

[3] Entrepreneur des fortifications de Brisach et de Philipsbourg.

pour faire l'écluse d'Eckersberg, en sorte que vous voulez qu'un entrepreneur entame une place de la conséquence de celle de Brisach sans avoir aucun ordre pour le faire qui luy serve de décharge.

Il se plaint de plus qu'en quatre ou cinq mois de temps il n'a pu tirer ni ordre, ni réponse de vous sur tout ce qu'il y avoit à faire, et que vous ne luy avez fait donner que 21,000 livres.

Je ne sçais si vous en demeurez d'accord ou non; mais la vraysemblance veut que tout ce qu'il dit soit véritable, puisque vous ne me donnez aucun éclaircissement sur tous ces points. Vous voyez bien que les premiers entrepreneurs n'ont pu se souffrir avec vous, que le sieur Vauban a esté de mesme, qu'il a fallu chasser Valpergue, et enfin il faudra encore chasser Vouleau.

Cela ne se peut plus souffrir. Il y a six ans entiers que je souffre de vous une conduite la plus bizarre et la plus extraordinaire dont on ayt jamais entendu parler; je vous avoue que j'en suis rebuté, et vous pouvez disposer vos affaires pour vous en retourner à Metz ou à Reims au commencement de l'année prochaine.

Je suis bien fasché que l'âge et l'expérience qui rendent les hommes plus capables de servir n'ayent point eu en vous cet effet.

J'ay fait jusqu'à présent mon devoir de bon parent; je suis bien fasché que vous n'y ayez pas répondu.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 127.)

---

15. — AU MÊME.

De... 30 novembre 1669.

Je ne sçais que vous répondre sur la dernière que vous m'avez écrite touchant le sieur Vouleau. Je vois par ce qu'il a dit et écrit, dont vous demeurez d'accord, qu'il dit :

« Je ne puis faire une écluse, ouvrir une place, ni faire aucun travail que je n'aye un plan et un devis signés et un ordre par écrit de celuy qui est l'ordonnateur, qui puisse me servir de décharge.

« J'ay écrit quatre mois durant à mon ordonnateur; il ne m'a jamais fait un mot de réponse.

« L'argent que l'on m'a donné, je l'ay employé en amas de matériaux pour mon travail.

« L'on ne m'en donne plus, ou si l'on m'en donne, je ne sçais pour com-

bien de temps, ni si l'on m'en donnera toutes les semaines ou non; c'est ce qui m'empesche de restablir mon atelier, parce que je suis dans une incertitude continuelle de ce que j'ay à faire. »

Ces plaintes sont bien fondées, et vous ne dites rien au contraire. Vous demeurez tacitement d'accord de ne luy avoir donné ni plan, ni devis, ni ordre pour les ouvrages que vous voulez qu'il fasse; vous ne luy avez fait aucune réponse à toutes les lettres qu'il vous a écrites; et il ne paroist pas que vous sçachiez ce qu'il a reçu et ce qu'il a dépensé.

Dites-moy sur quoy vous voulez que je le blasme.

Faites-moy voir qu'au préjudice de l'ordre que vous luy avez donné, il n'y a point travaillé; faites-luy rendre compte de l'argent qu'il a touché, et faites-moy voir qu'il a plus reçu que dépensé; alors, ou vous avez droit de le faire arrester, ou, en me l'écrivant, je le feray. Mais tant que vous garderez une conduite si bizarre que celle que je viens de vous expliquer, il est impossible que vous puissiez continuer dans l'employ où vous estes.

Je fais travailler en une infinité d'endroits, mais si un entrepreneur avoit entrepris un ouvrage un peu considérable sans mon ordre par écrit, je le ferois arrester; et vous au contraire, un entrepreneur ne veut pas travailler à un ouvrage considérable sans vostre ordre, il vous le demande quatre mois durant, vous n'estes point sur les lieux, vous ne luy faites aucune réponse, et vous le croyez coupable. Il est difficile qu'une personne raisonnable convienne de cela avec vous. C'est tout ce que je puis dire sur une si fascheuse matière et qui dure il y a si longtemps.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 134.)

---

16. — INSTRUCTION POUR LE SIEUR CHERTEMPS.

Saint-Germain, 5 décembre 1669.

Le sieur Chertemps se rendra diligemment à Rocroi, où il visitera, plus particulièrement s'il se peut qu'il n'a fait cy-devant, les fortifications de cette place, examinera les réparations qu'il sera nécessaire d'y faire et ensuite passera les marchés des ouvrages qu'il estimera les plus pressés; après quoy, il tiendra la main que les entrepreneurs fassent des amas de matériaux pendant cet hyver à proportion des travaux qu'ils auront entrepris, afin qu'ils soyent en estat de commencer leur travail aussytost que la belle saison leur pourra permettre; et pour leur faciliter d'autant plus les

moyens de faire lesdits amas de matériaux, il leur fera avancer les sommes qu'il jugera à propos.

Comme il a desjà fait un mémoire de tous les travaux qui se doivent faire en 1670, aux places de Picardie et Champagne, et qu'il est amplement informé des marchés qui ont esté passés et de ceux qui sont à faire, il prendra garde présentement à proportionner les ouvrages aux fonds que Sa Majesté veut y estre employés, et il n'oubliera rien de ce qu'il croira pouvoir contribuer à l'économie des deniers destinés pour les réparations des places de Picardie et Champagne dont il a la direction. Il observera de plus, par toutes les places, le mesme ordre qui luy a esté prescrit cy-dessus pour Rocroi.

Il observera aussy soigneusement si les ouvrages qui ont esté faits l'esté passé ont esté bien construits, si l'hyver ne les a point endommagés, et si ceux auxquels il avoit confié le soin de les faire réparer se sont bien acquittés de leur devoir; et en cas qu'il reconnoisse que quelques-uns desdits ouvrages n'ayent pas esté faits avec la solidité requise, il obligera les entrepreneurs à les restablir.

Lorsqu'il passera à Corbie [1], il verra si le rasement des fortifications de cette place s'avance avec toute la diligence possible, et examinera en mesme temps si les ordres qu'il a cy-devant donnés ont esté ponctuellement exécutés.

Il ne perdra point de temps à se rendre à Rue [2], où, après qu'il aura rendu au gouverneur de cette place la lettre du Roy, il commencera à faire travailler au rasement de toutes ses fortifications. Comme les marchés à prix faits sont avantageux pour diminuer la dépense et mesme diligenter le travail, il passera de cette sorte, s'il est possible, tous les marchés pour la démolition de ladite place.

Estant à Calais, il examinera l'estat des travaux qui y ont esté faits cette année et particulièrement si ceux des jetées d'amont et d'aval ont résisté aux différens efforts de la mer, et si les lieux qu'elle attaque avec le plus de violence n'ont point esté endommagés.

Après avoir achevé la visite de toutes ces places, il s'en ira à Dunkerque, où il conférera avec le sieur Gravier sur tout ce qui peut servir à l'instruire, tant de l'estat de son port que de tous les autres travaux qui se sont faits et qui se font pour la fortification de cette place, et en son particulier il

[1] Chef-lieu de canton sur la rive droite de la Somme, dans l'arrondissement d'Amiens. — On commença en 1669 à démolir cette place; mais elle ne fut entièrement rasée qu'en 1673. — Les fonds mis à la disposition de Chertemps en 1669 étaient de 18,900 livres.

[2] Arrondissement d'Abbeville. Cette place fut démantelée en 1670, sous la direction de Ferry, qui, avec un fonds de 20,498 livres, y employa 270 ouvriers; en 1673, on la rasa complétement.

fera toutes les observations qui pourront contribuer à le rendre tout à fait capable de bien servir Sa Majesté dans les fonctions de son employ.

Il ira aussy à Ostende, où il observera les mesmes choses qui luy ont esté marquées cy-dessus pour son instruction.

Ensuite, il passera en Zélande et en Hollande pour visiter toutes les places et bien observer tous les ouvrages qui se font dans ces provinces-là contre les différens efforts de la mer. Il taschera aussy de tirer une connoissance parfaite de tout ce qu'il y aura de plus particulier et de plus remarquable; enfin, il s'appliquera extraordinairement à toutes les choses qui pourront luy acquérir de l'expérience et de l'habileté dans les travaux des places tant maritimes que non maritimes.

Les Hollandois estant naturellement défians, il se conduira dans tout le cours de ce voyage avec grande circonspection. Pour cet effet, il prendra les avis de M. de Pomponne, et fera en sorte de ne leur donner aucun soupçon du sujet de sa mission.

A son retour en France, il se rendra au Havre pour faire sur ses fortifications et son port les mesmes observations qui luy ont esté marquées cy-dessus, et toutes celles encore qu'il croira luy pouvoir estre utiles.

L'intention de Sa Majesté estant que le sieur Chertemps fasse travailler au commencement de la belle saison aux places dont il a la direction, il prendra si bien ses mesures qu'il n'employe que trois mois dans ce voyage, en sorte qu'il puisse estre de retour au 15 de mars au plus tard.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 136.)

---

17. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 11 décembre 1669.

Le sieur Vouleau est arrivé icy, et pour faire encore un effort et vous donner moyen de vous restablir dans l'esprit du Roy au point que je le désire, je l'ay querellé et luy ay dit que s'il ne changeoit de conduite à vostre égard, je le punirois de sorte qu'il serviroit d'exemple aux autres. Mais, pour vous dire le vray, il ne m'a paru en luy qu'une grande douleur de n'avoir pu obtenir de vous aucune des choses qui estoient nécessaires pour son travail, et il est impossible de pouvoir luy répondre[1].

[1] Cette lettre, dans laquelle Colbert pousse si loin la condescendance à l'égard d'un parent, explique les termes étranges dans lesquels il s'adressait, le 30 du mois précédent, au sieur Vouleau :

« Je m'étonne fort, dans la lettre que j'ay

Il dit qu'il n'a touché que 24,000 livres, qu'il a neuf milliers de briques et une très-grande quantité de pierres; qu'il n'a pu tirer de vous ni le plan, ni le profil, ni le devis, ni le marché du fort du Rhin, et encore moins aucun ordre ni marché pour faire l'écluse; qu'on luy a laissé périr son équipage faute d'argent; en un mot, il m'a paru bien soumis et avoir bien des regrets de n'avoir jamais pu obtenir vos bonnes grâces.

Enfin, ce que je vous puis dire est qu'il faut que la place de Brisach et celle de Philipsbourg s'achèvent. Je vous rends le maistre de prendre tel entrepreneur qu'il vous plaira, à deux conditions : que le compte du roy s'y trouve et que les ouvrages soyent bien faits. Mais si vous ne pouvez conduire aucun entrepreneur et luy donner les choses qui doivent venir de vous, il faut que vous quittiez, d'autant qu'il faut absolument que ces places s'achèvent.

Je renvoye le sieur Vouleau à Brisach, et je suis persuadé que, pourvu que vous le vouliez, il travaillera bien et à vostre satisfaction. Mais en ce cas, il n'y a pas un moment de temps à perdre pour ouvrir le fondement du fort, et l'avancer avec toute la diligence possible. Je vous envoye son mémoire auquel je ne trouve rien à redire.

L'on se plaint de plus icy que vous n'achevez pas la place de Philipsbourg, que les bastions ne sont point encore entièrement remplis de terre, ni les parapets fermés, les fossés vidés, les demy-lunes, contrescarpes et autres dehors faits. Je vous avoue que je croyois que cette place fust entièrement achevée dès l'année passée; je ne sçais ce que vous attendez, puisque vous avez des fonds et qu'il y a plus de deux ans que la maçonnerie est entièrement achevée.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 146.)

---

18. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

De... 27 décembre 1669.

Je fais réponse, de ma main, à plusieurs de vos lettres qui ne parlent que de l'éboulement de la face du bastion du Roy du Château-Trompette et du restablissement qu'il en faut faire [1]. Sur quoy je dois vous dire

reçue de vous, sur les plaintes que vous faites contre M. Colbert. Vous devez travailler sous ses ordres et exécuter ce qu'il vous ordonnera; et, si vous revenez icy sans achever ce que vous avez entrepris, vous devez estre assuré que je vous le feray bien exécuter... » (*Corresp. de Colbert*, fol. 135.)

[1] Le 8 novembre, en recevant avis de cet

qu'après avoir bien examiné le modèle que vous m'avez envoyé et l'avoir fait voir icy à tout ce que nous avons d'habiles gens, j'en vois peu, ou pour mieux dire je n'en vois aucun qui soit d'avis d'enfermer dans la maçonnerie de l'empatement et de la partie du corps du mur à restablir, celle qui a penché. Ma résolution est encore de faire voir ce mesme modèle et vos lettres à d'autres architectes, et par le premier ordinaire, je vous enverray le sentiment de tous, auquel il faudra se conformer.

Je vous avoue qu'après avoir entendu M. Perrault [1], qui a vu le Château-Trompette, et conféré son sentiment sur les ornemens qui y ont esté entassés sur le plan relevé que le sieur Lombard m'a envoyé, je crains fort que, comme nous avons fait en cela une chose qui est tout à fait contre le bon sens en mettant des bossages et des tables relevées dans des faces de bastion, des colonnes et autres ornemens saillans aux portes, sur le milieu des courtines, et une infinité d'autres de mesme nature, je crains fort, dis-je, que ce qu'il dit du peu de solidité de tous ces ouvrages ne se trouve encore véritable, d'autant plus qu'il m'assure qu'il a trouvé les pilotis trop courts et qui ne sont point enfoncés au refus du mouton, s'estant confié aux grillages que l'on a mis par-dessus les pilotis.

accident, Colbert s'était empressé d'écrire à Lombard :

« Je suis fort surpris de ce qu'on me mande que la maçonnerie qui s'est renversée, au bastion du Roy, ne vaut rien du tout, ce qui procède, à ce que j'apprends, du mortier que l'on assure estre mauvais en ce qu'il n'avoit point encore fait de corps, ainsy qu'il a esté remarqué par la démolition de ce qui s'est éboulé. Si cela est véritable, je n'aurois pas sujet d'estre satisfait de vos soins, d'autant que vous n'avez esté estably principalement que pour prendre bien garde que toutes les matières qui entrent dans la composition de la maçonnerie fussent de la qualité nécessaire pour faire de bonnes constructions. Comme je m'en suis reposé sur vous, il sera bon que vous m'informiez de ce que je dois croire dans cet avis... »

Par le même courrier, Colbert écrivait au chevalier de Clerville :

« Ce seroit un mal irréparable si tous les bastimens dudit chasteau, qui ont esté faits avec une si prodigieuse dépense, estoient construits de mesme manière. Vous pouvez croire que tous ces doutes me font d'autant plus de peine que l'on m'a toujours assuré du contraire.

« Vous avez à présent à Bordeaux M. Perrault, qui ne s'entend pas moins en architecture et en bonnes constructions que son frère, mon commis *. Ne manquez pas de luy faire voir l'estat auquel sont tous ces travaux, et de conférer ensuite avec luy sur tout ce que vous avez à résoudre. Je ne vous sçaurois pas assez exprimer combien il importe et à vous et à moy d'apporter tous les remèdes possibles pour réparer solidement un accident si fascheux, et pour prendre de telles précautions qu'à l'avenir il ne nous arrive rien de semblable. . . » (*Corresp. de Colbert*, fol. 119 et 118.)

[1] Claude Perrault, né en 1613, étudia d'abord la médecine; ses travaux sur Vitruve, que Colbert l'avait chargé de traduire, l'entraînèrent vers l'architecture. Membre de l'Académie des sciences. Mort le 9 octobre 1688. — On lui doit l'Observatoire et la colonnade du Louvre.

* Charles Perrault était depuis 1664 premier commis de la surintendance des bâtiments du roi. Membre de l'Académie française en 1671; auteur des Contes et de Mémoires intéressants, où il est souvent question de Colbert. Mort le 16 mai 1703, à l'âge de soixante et quinze ans.

Si cela est véritable, croyez-moy, le bastiment entier du Château-Trompette tombera par pièces; ce qui n'est pas tombé cette année tombera l'année prochaine, et ainsy de suite. Vous pouvez bien facilement vérifier le fait, qui consiste à sçavoir si les pieux ont esté chassés au refus du mouton, de quel poids il estoit et par combien d'hommes il estoit élevé. Considérez un peu, si cela arrivoit, quel déplaisir le Roy recevroit d'avoir fait travailler depuis les huit années de son administration à achever une place, d'y avoir consommé plus de 8 millions de livres, et de la voir tomber par pièces. Je vous avoue que cette affaire me touche si sensiblement, que je ne puis me résoudre à vous écrire d'aucune autre. Donnez-en vos mémoires au sieur de La Feuille qui prendra soin de les faire exécuter.

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 151.)

---

19. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 17 janvier 1670.

J'ay répondu si amplement par ma précédente, à tout ce que vous m'écrivez en dernier lieu par vos dépesches des 3 et 6 de ce mois, sur le restablissement de la face éboulée du bastion du Roy, que je ne doute pas que vous ne soyez à présent informé qu'après avoir examiné et fait examiner toutes les raisons que vous m'avez mandées, qui obligent à enfermer le morceau de 19 toises avec la nouvelle maçonnerie, tout le monde a demeuré d'accord que vostre avis est le meilleur [1]; c'est pourquoy il faut absolument le suivre, et donner toute nostre application à le restablir de

[1] Dans sa lettre du 27 décembre précédent, Clerville avait dit à Colbert :

« J'ay en vérité beaucoup de déplaisir, Monseigneur, de me voir obligé à vous tant fatiguer, comme je fais, de mes questions de mécanique et à vous donner, pendant que vous estes occupé à soutenir la meilleure part d'un grand Estat, la peine de discuter si le morceau de 19 toises, dont je vous ay tant parlé jusqu'à cette heure, doit soutenir les nouvelles maçonneries qui sont à faire icy, pour la réparation du désordre arrivé au bastion du Roy, ou s'il en doit estre soutenu. Mais comme vous m'avez fait l'honneur de me tesmoigner que vous preniez une très-considérable part à cette affaire, je n'hésite pas à vous en écrire encore par ce courrier et à vous dire que, après les dernières sondes que je viens de faire faire dans les fondemens de la face éboulée, après les observations qui se firent mardy 24 sur l'estat des plates-formes, et enfin après les dernières conférences que j'ay tenues avec les architectes que j'ay fait venir des lieux où j'ay appris de rencontrer les plus capables de tous ces pays-cy, on ne trouve pas que la réparation de cette face se puisse faire avec seureté, qu'en conservant 15 toises courantes du morceau de 19 qui a coulé de dessus son plan... » (*500 Colbert*, vol. 123, fol. 91.)

telle sorte qu'il n'y ayt pas sujet de douter (*craindre*) qu'il puisse arriver à l'avenir un pareil accident.

Vous connoissez si parfaitement la qualité du terrain et vous avez une si grande expérience en ces matières, que je crois inutile de vous dire toutes les précautions qu'il est nécessaire de prendre pour appuyer les fondations de cet ouvrage, d'autant plus que je ne puis que vous répéter ce que je vous ay fait sçavoir, et que vous m'assurez que je n'ay qu'à me reposer sur vos soins de la conduite de tous ces travaux.

Lorsque vous partirez de Bordeaux, vous pourrez establir le sieur du Cayron [1], ou quelqu'un des plus capables de ceux que vous instruisez, pour prendre soin de la conduite des ouvrages que vous aurez ordonnés, et luy donner de si bonnes instructions que vous soyez certain qu'ils seront dirigés pendant vostre absence comme si vous estiez présent.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 7.)

---

20. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

De... 8 février 1670.

Je vous avoue que je ne comprends pas pour quelle raison vous demandez du fonds pour la construction d'un moulin à vent à Brisach, puisque rien ne vous empesche de le prendre sur les 70,000 livres qui restent au moins des 100,000 dont il a esté cy-devant fait fonds pour la construction du fort du Rhin, et je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'en faire un nouveau jusqu'à ce que celuy-là soit entièrement consommé.

L'église qui doit servir de paroisse à Philipsbourg devant estre sans difficulté dans l'enceinte des murailles de cette place, vous devez examiner à combien le restablissement de celle qui servoit à ceux de la religion pourra monter, et en cas que la dépense n'en soit pas fort grande, vous pouvez commencer à y faire travailler.

Je suis surpris que le sieur Vouleau ne soit point encore arrivé à Brisach, vu qu'il y a longtemps qu'il a ordre de partir; mais je ne le suis nullement que vous continuiez à vous plaindre du sieur Damoresan. Vous vous plaignez de tout le monde et tout le monde se plaint de vous, et je

[1] Le major du Cayron, après avoir dirigé les travaux du Château-Trompette, fut envoyé à Marseille pour conduire ceux des places de la Méditerranée. (Voir III, *Marine*, p. 30, note.) Il fut même plus tard chargé de lever les plans de Marseille et des autres villes de Provence. (Voir pièce n° 126, dernier paragraphe.)

me sens obligé de vous dire encore une fois que si vous persistez dans cette conduite, il est absolument impossible que vous souteniez plus longtemps l'employ que Sa Majesté vous a confié [1].

Je n'ay rien à vous dire sur ce que vous me mandez que les bateaux qui composoient cy-devant le pont du Rhin ont esté emportés par le débordement de cette rivière. Cette matière regardant purement l'employ de M. le marquis de Louvois, vous devez luy en rendre compte afin qu'il vous fasse sçavoir l'intention du Roy sur ce sujet.

On me donne avis qu'un comte de Henau, qui a des terres voisines de l'Alsace, les veut vendre à M. le duc de Lorraine, et qu'il est sur le point d'en conclure le marché à 100,000 écus. Il est à propos que vous examiniez promptement s'il seroit avantageux d'en traiter pour le Roy, auquel cas il faut m'en donner avis au plus tost, et si l'on pourroit loger sur ces terres un nombre suffisant de troupes pour la conservation de Philipsbourg. Ce pendant faites en sorte qu'il ne soit conclu aucun marché que je ne vous aye mandé l'intention du Roy sur ce que vous m'aurez fait sçavoir [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 20.)

---

21. — AU MÊME.

Saint-Germain, 15 février 1670.

Je n'entreray point avec vous dans le détail des travaux qui sont à faire aux places de Brisach et de Philipsbourg, parce que je vous enverray dans peu un mémoire de tous ceux que le Roy désire y estre faits, auquel vous n'aurez qu'à vous conformer exactement. Je puis toutefois vous dire à l'avance qu'il faudra démolir les parapets de briques, pour en construire d'autres qui soyent de terre.

Je ne sçais pas par quelles raisons vous prétendez que le sieur de Saint-André [3], qui est entrepreneur des ouvrages de Philipsbourg, le soit encore

[1] Voir pièces n°s 14, 15, 17 et note.

[2] La lettre du 29 mars fournit quelques renseignements sur la suite de cette affaire :

« Quelques éclaircissemens que vous me donniez, j'ay peine à croire que vous soyez aussy bien informé que vous vous l'imaginez, puisque M. le duc de Lorraine continue toujours à faire ses brigues pour en traiter. Je vous avoue que vous avez grand intérest de le prévenir s'il y a lieu d'y réussir, parce qu'il seroit fort avantageux pour le Roy d'en faire l'achat, et pour vous, en vostre particulier, de faire voir que toutes les affaires ne périssent pas quand vous en estes chargé... » (*Dépôt des fortif.* 1670, fol. 46.)

[3] Charles Gregy, dit *Saint-André*, ancien soldat de la compagnie de Magalotti, demeurait à Nancy.

Avec l'appui de l'intendant Colbert, il obtint de continuer comme entrepreneur les travaux commencés par Vouleau aux places de Brisach et de Philipsbourg. — On verra par les lettres

de ceux de Brisach, vu que vous sçavez assez que chacune de ces places demande l'application tout entière d'un homme. Il faut que ledit Saint-André ayt des qualités bien particulières, puisqu'il a pu seul captiver vos bonnes grâces[1].

Je suis surpris que vous prétendiez vous justifier par ma lettre que vous m'avez envoyée, de n'avoir pas fait travailler au fort du Rhin; je vous la renvoye, afin que vous puissiez mieux connoistre qu'elle vous donnoit un ordre tout contraire.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 27.)

---

22. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Saint-Germain, 22 mars 1670.

Vous jugerez aysément la satisfaction que j'ay de voir que vous commencez à vous appliquer aux travaux qu'il est nécessaire de faire aux places de Brisach et de Philipsbourg; mais comme le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, doit se rendre très-incessamment sur les lieux pour faire une visite exacte des ouvrages qu'il faudra faire pour la construction des deux forts qui se doivent faire proche ces mesmes places, il est à propos que vous différiez jusqu'à ce temps à en faire ouvrir les fondations; estant important que ce soit sous les ordres d'un homme habile et entendu en ces matières qu'on commence à y travailler, d'autant que toute la bonne construction de l'ouvrage se réglera principalement sur la solidité des fondemens.

Comme ledit chevalier a aussy beaucoup d'expérience et de lumière,

suivantes adressées à Clerville et à l'intendant d'Alsace que la gestion de Saint-André fut déplorable.

Il fut arrêté le 10 janvier 1671, et relâché le 25 septembre suivant.

[1] Le 8 du mois suivant, Colbert témoignait encore ses défiances contre le favori de son cousin :

«Je ne puis, disait-il, me confier au sieur de Saint-André pour tous les travaux qui se doivent faire en mesme temps à ces deux places; estant certain qu'il y a de quoy l'occuper tout entier à bien conduire les ouvrages de Philipsbourg...»

Mais l'intendant insista tant pour que Saint-André fût seul chargé des fortifications d'Alsace, que Colbert lui répondit le 29 mars :

«A l'égard du sieur Saint-André, vous avez tant d'envie qu'il soit seul entrepreneur de tous les travaux de vostre département, que je vois bien qu'il faut vous laisser faire et se contenter seulement de vous faire observer qu'il n'y a peut-estre que moy en France que l'affection peut porter à vous laisser exclure tous les autres entrepreneurs. Lorsque les gens de Vouleau voudront s'en aller, satisfaites-les en telle sorte que le sieur Vouleau n'ayt pas sujet de se plaindre avec justice...» (*Dépôt des fortif.* 1670, fol. 46.)

il pourra proposer quelque changement de dessein qu'il seroit avantageux de suivre. Cependant il sera bon de faire un amas considérable de matériaux, et que le sieur Saint-André aille faire la visite des réparations qu'il est nécessaire de faire à l'église de Phalsbourg, pour en commencer le restablissement aussytost que vous en aurez passé le marché.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 42.)

---

23. — AU MÊME.

Saint-Germain, 19 avril 1670.

Comme le chevalier de Clerville doit partir dans trois ou quatre jours, je vous expliqueray en peu de mots que le Roy a résolu, M. le Prince [1] estant présent, de ne point faire construire le fort de Brisach au delà du Rhin, mais dans l'isle qui est de ce mesme costé, au milieu de ce fleuve, et seulement une demy-lune à la teste du pont. C'est pourquoy il ne faut pas continuer le transport des matériaux sur le lieu où devoit estre basty le fort, mais seulement dans l'isle; à l'égard de ceux qui sont sur le lieu du fort, ils pourront servir à bastir la demy-lune et autres ouvrages qui y doivent estre construits.

J'ay esté bien ayse d'apprendre l'application que le sieur Barbault se propose de donner à la culture des mines de Sainte-Marie; continuez à l'exciter à approfondir les filons qui promettent des matières de bonne qualité et en abondance. Au surplus, s'il a besoin de vostre assistance pour ces travaux et pour l'establissement de l'usine de fer qu'il propose de construire sur la rivière de Massevaux (?), donnez-luy toutes celles qui dépendront de vous [2].

A l'égard des plaintes que le sieur Barbault fait que le duc de Mazarin n'exécute pas le marché qu'il a passé avec luy pour l'achat de quelque fer et fonte, vous sçavez qu'il faut que la justice soit rendue. Je dois toutefois vous dire que lorsque quelque affaire regarde ledit duc, vous

[1] Le prince de Condé.

[2] Dans une lettre du 20 septembre suivant, Colbert ajoutait à ce sujet :

« A l'égard du dessein que le sieur Barbault a d'establir une usine dans la seigneurie de Marmünster (Massevaux) pour façonner toute sorte de fers, c'est à luy à traiter avec ceux qui se meslent en ce pays des affaires de M. le duc Mazarin et avec le sieur Stadion des droits qui leur appartiennent, en cas qu'il en ayt besoin pour son establissement. Seulement il sera bon que vous luy en facilitiez les moyens dans les choses qui dépendent de vous et qu'il pourra raisonnablement prétendre.... » (*Dépôt des fortif.* 1670, fol. 225.)

devez agir avec une grande circonspection et luy estre favorable, autant que la justice vous le pourra permettre.

Il se plaint que vous luy refusez depuis fort longtemps une copie du don fait à feu M. le cardinal Mazarin de la terre d'Isenheim, lequel a esté enregistré au greffe du Conseil provincial d'Alsace; auquel cas vous avez grand tort en deux choses : l'une de ne pas luy faciliter les moyens de la trouver, et l'autre de ne pas rendre le greffe dudit Conseil libre, en telle sorte que toutes les parties y puissent avoir recours quand elles en ont besoin.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 69.)

---

24. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Saint-Germain, 27 septembre 1670.

Vous avez reçu une lettre accompagnée d'un grand mémoire et d'un plan de M. le chevalier de Clerville, en date du 16 de ce mois, par lesquels vous avez appris les dernières intentions du Roy sur ce qui regarde la place de Brisach, et comme vous avez auparavant reçu tout ce qui concerne Philipsbourg, il ne reste plus qu'à exécuter à présent tout ce qui est contenu auxdits mémoires qui vous doivent servir d'une instruction suffisante pour bien faire, si vous en avez la volonté.

Je ne puis pas m'empescher de vous dire, en cette occasion, que voicy le dernier coup qui fera connoistre si vous estes capable de servir ou non. Je ne crois pas que rien vous puisse manquer à présent; vous avez une bonne partie du fonds qui a esté fait cette année, et lorsque vous en aurez besoin, m'envoyant un mémoire de l'employ que vous en aurez fait, je vous en enverray d'autre; enfin j'espère que de ma part il ne vous manquera rien, mais je tremble que de la vostre le travail aille toujours de mesme, c'est-à-dire très-mal.

L'on a desjà dit icy au Roy qu'il n'y avoit pas cent ouvriers à Brisach, depuis mesme que le chevalier de Clerville vous a donné et envoyé tous ces mémoires.

Je suis bien ayse de vous déclarer de bonne heure, afin que vous y preniez garde, pour la dernière fois, que si vous n'agissez d'une autre manière que vous n'avez fait par le passé, assurément je ne puis plus vous soutenir.

Je vous dois encore avertir que l'affectation que vous avez eue d'avoir

Saint-André seul entrepreneur de Brisach et Philipsbourg, et l'incompatibilité que vous avez eue avec tous les autres paroissent fort suspectes; et assurément, si vous ne changez, cette conduite vous jettera dans quelque précipice duquel je ne pourray pas vous retirer. Je ne veux pas croire qu'il y ayt du mal et de l'intelligence vicieuse entre vous et cet entrepreneur; mais certainement, sur cette matière, il n'y a jamais eu une conduite plus pitoyable que la vostre. Vous ne vous contentez pas d'avoir beaucoup d'ennemis, par l'incompatibilité de vostre humeur, mais vous estes bien ayse de leur donner encore un prétexte, le plus facile et le plus plausible du monde, de vous nuire. C'est à vous à y remédier, si bon vous semble.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 228.)

---

25. — AU SIEUR CHERTEMPS,

DIRECTEUR DES PLACES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE.

Saint-Germain, 27 septembre 1670.

Pour répondre à vos lettres des 20 et 24 de ce mois, je vous diray que je ne veux point de discours généraux touchant les travaux ordonnés par le Roy pour la fortification de Saint-Quentin, et que mon intention est, comme je vous ay dit et mandé plusieurs fois, que vous les visitiez pied à pied en lisant et examinant en mesme temps le mémoire que le sieur de Vauban a dressé pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, afin que, si vous avez quelques difficultés à cet égard, pareilles à celles que vous eustes devant moy, vous les puissiez faire résoudre par le sieur de Vauban avant de commencer ces ouvrages.

Pour cet effet, vous ne partirez point de Saint-Quentin que vous n'ayez dressé un mémoire général desdits travaux dans lequel vous expliquerez en détail toutes choses, toutes les difficultés que vous pourrez prévoir dans leur exécution, et particulièrement de quelle longueur il faudra que les pilotis soyent; s'il sera besoin de les ferrer ou non; de quel poids il sera nécessaire que la masse de la sonnette soit; par combien d'hommes il faudra qu'elle soit tirée et de combien de coups il faudra les frapper pour les enfoncer jusqu'au refus.

Comme ces connoissances ne se peuvent acqu'rir qu'en faisant sonder les endroits qui doivent estre pilotés, vous ne manquerez pas d'exécuter ponctuellement l'ordre que je vous en donne, et ensuite de m'envoyer une copie du mémoire que vous aurez dressé, afin que je puisse connoistre

par moy-mesme si vous entendez celuy du sieur de Vauban aussy parfaitement que je le désire[1].

Je serois bien ayse de sçavoir jusqu'où on porte les terres du rideau que l'on rase devant la tenaille de Rémicourt, afin de juger si les 3 livres 10 sols que vous donnez pour chaque toise cube n'est pas un prix trop fort. Appliquez-vous toujours à diminuer la dépense, à faire avancer les ouvrages avec diligence et solidité, et à vous rendre plus capable en ces matières que les habiles architectes et maçons.

Puisque le sieur Garand[2] est estably à Saint-Quentin pour prendre soin des travaux qui s'y font, je trouve bon qu'il y demeure, pourvu qu'il soit capable, fidèle et zélé pour le service. Observez que tous les autres employés ayent les mesmes qualités, et de leur dire de me rendre compte souvent des travaux dont ils prennent soin. Ne manquez pas aussy de me mander l'estat auquel ils sont, afin que je puisse voir s'ils avancent tous d'une égale force.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 229.)

---

26. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Saint-Germain, 10 octobre 1670.

Le chevalier de Clerville m'a assuré que vous avez à présent tout ce qui est nécessaire, tant pour les travaux de Brisach que de Philipsbourg; et comme je luy envoye vostre dépesche, en cas qu'il vous manque quelque chose, je suis persuadé qu'il vous l'enverra par cet ordinaire.

[1] Colbert vit sans doute, par le mémoire qu'il reçut de Chertemps, qu'une nouvelle visite de Vauban était nécessaire, car il écrivit à cet ingénieur, le 13 décembre suivant :

«Quoyque vous m'ayez écrit que dans peu de temps vous passerez à Saint-Quentin, suivant que je vous en ay prié, pour en visiter les travaux, donner vos avis et faire part de vos lumières au sieur Chertemps, je ne laisseray pas de vous tesmoigner encore par ce mot, que je serois bien ayse que vous vous y rendiez aussytost que vostre commodité vous le pourra permettre, parce que vostre présence y seroit fort nécessaire. Toutefois, je ne souhaiterois pour cela vous faire quitter les affaires que vous pouvez avoir à Dunkerque, mais seulement que, lorsque vous serez à Ath ou que vous passerez proche de Saint-Quentin, vous preniez la peine d'y aller pour résoudre les difficultés que le sieur Chertemps peut avoir pour l'exécution du mémoire que vous avez dressé, sur tous les travaux à faire pour la fortification de ladite ville, en sorte qu'il puisse suivre exactement vos pensées dans la construction des ouvrages, et par ce moyen, les rendre bons et solides...» (*Dépôt des fortif.* 1670, fol. 312.) — Voir pièce n° 49.

[2] D'abord contrôleur et inspecteur des travaux de Saint-Quentin jusqu'en 1679, il fut ensuite chargé des fortifications de Ham, Guise et La Fère. — C'est lui qui fit raser Le Catelet et le fort de Monthulin.

Il faut que je vous avoue que je trouve bien surprenant qu'encore que vous demeuriez d'accord d'avoir ce dont vous avez besoin pour Brisach, et qu'il y ayt plus de six semaines que le chevalier de Clerville est party d'auprès de vous, il ne vous ayt pas plu, depuis ce temps, de me faire sçavoir si l'on y travaille; par quel ouvrage l'on a commencé; combien il y a d'ouvriers employés tous les jours; le travail qu'ils font par semaine. En un mot, je suis de vostre grâce dans une parfaite ignorance, tandis que tout le monde écrit icy ce qui se passe sur les lieux; quand il vous plaira de m'en informer tous les ordinaires, j'en seray plus satisfait, parce que j'en pourray rendre compte au Roy.

A l'égard des fermiers des domaines, il faut les maintenir dans le bail que mon frère leur a fait, et pour le surplus mesnager les choses en sorte que les fermiers généraux y trouvent leurs avantages; et comme je connois que ce sont de bonnes gens, je leur recommanderay, mais il ne faut pas que vostre recommandation aille plus loin que la mienne.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 244.)

---

27. — INSTRUCTION POUR LE CHEVALIER DE CLERVILLE, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

(Pièce originale.)

Sceaux, 11 octobre 1670.

Le Roy, ayant ordonné au chevalier de Clerville de retourner en Alsace pour faire mettre en bon train les ouvrages résolus par Sa Majesté en ce pays-là, veut, premièrement, qu'il assiste à tous les marchés qui se feront pour lesdits ouvrages et qu'il employe tout ce qui pourra dépendre de luy pour porter les entrepreneurs à en faire la meilleure condition qui se pourra, soit en levant par son industrie quelques-uns des obstacles de nature ou d'art qui les en pourroient empescher, soit en éclaircissant tellement la valeur de chacune des choses qui doivent entrer dans la construction desdits ouvrages que ces entrepreneurs soyent convaincus de l'équité des prix qui leur seront offerts.

Pour cela, il fera faire, de concert avec M. l'intendant d'Alsace, les vérifications particulières des sommes auxquelles peuvent revenir chacun des matériaux, tant en leur premier achat qu'en leur transport et en leur dernier employ, si ce n'est que la valeur de chacune de ces choses soit si palpablement connue qu'il n'y ayt aucun doute à faire là-dessus.

Mais afin que rien ne manque aux formes qui peuvent éclaircir la rec-

titude qui doit estre gardée en ces ouvrages, le Roy veut qu'ils soyent publiés à diverses fois en tous les endroits où il se pourra trouver des entrepreneurs, et que l'adjudication en soit faite dans la maison des gouverneurs ou commandans, en leur présence, dans des formes si solennelles que personne n'y puisse soupçonner aucune fraude, et que dans tout le reste on observe pour l'appel des ouvriers, pour les payemens et pour les autres choses dépendantes desdits ouvrages, tout ce qu'on a coustume de pratiquer dans les ateliers de Sa Majesté. Cependant comme elle n'approuve pas qu'on fasse à la journée quoy que ce soit de ce qui se peut faire par entreprise, elle veut que toute sorte de transport de terre se donne à la toise, aussy bien que les maçonneries, si ce n'est qu'on en soit empesché par quelque indispensable nécessité.

Toutefois, comme des doutes naissent parmy les entrepreneurs sur les difficultés de quelques travaux qu'ils croyent estre plus malaysés qu'ils ne le sont dans l'exécution, Sa Majesté veut bien qu'on en fasse quelques petits essais à la journée, avec toute l'exactitude possible, afin de découvrir, par ce moyen, la juste valeur de ces travaux-là, et afin que ceux qui entreprendront de les faire puissent suivre, dans l'accomplissement de leurs prix faits, les modèles de la petite partie qui aura esté faite à la journée, comme, par exemple, tout ce qui sera à faire dans les fondemens qui seront doresenavant à faire aux places de Brisach et de Philipsbourg, où la résolution d'y fonder plus bas qu'on n'a cy-devant fait exige une plus grande excavation et un plus grand épuisement.

Mais parce qu'on ne peut pas bien régler la quantité des assises de pierres de taille qui sont à mettre au soubassement des murs, que sur la possibilité qu'il y aura de les fonder plus ou moins bas, et qu'il y aura peut-estre en travaillant quelque nécessité d'y faire quelque chose de plus ou de moins, Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse, quoyque à un mesme entrepreneur, des marchés en bloc et en tas, où la plus-value d'une chose soit censée devoir contrepeser la perte d'une autre, tant pour avoir toujours le moyen de faire ce que quelque besoin pourroit requérir pour une plus grande solidité desdits ouvrages, que pour avoir un plus grand éclaircissement de la valeur de chacune des choses qui seront entrées dans leur construction, à moins qu'on n'y trouvast quelque grand avantage pour Sa Majesté, après luy avoir donné avis de la raison qu'on auroit eue de ne pas séparer les choses qui sont de différentes espèces, et dont il paroist toujours mieux de convenir séparément que de les confondre dans des conditions où l'une ou l'autre des parties contractantes peut estre trompée, faute d'une suffisante connoissance de ce qu'il y a de plus ou de moins à faire,

aussy bien que de ce qui doit estre d'une plus grande ou d'une moindre dépense.

Au reste, parce qu'il est quelquefois malaysé qu'un entrepreneur de maçonnerie le soit aussy du pilotage et de la charpente, parce qu'il est suffisamment occupé dans un seul de ces emplois, Sa Majesté juge qu'il est à propos et mesme nécessaire de séparer encore à Brisach et à Philipsbourg le traité du pilotage et des grillages, tant par cette raison que parce qu'ils ne doivent pas estre pratiqués par toutes les fondations d'une manière semblable, et qu'enfin l'on peut encore, par ce moyen, voir plus clair aux dépenses qui sont à faire aux ouvrages susdits. Toutefois, comme il pourroit arriver que les attelages des entrepreneurs des maçonneries leur donnassent quelque plus grande commodité à voiturer les pilotis et grilles nécessaires aux fondemens de leurs maçonneries dans lesquelles doit estre compris la brique, la tuile, aussy bien que le moëllon, l'on pourra, si on le trouve utile au roy, donner le prix fait dudit pilotage à ces entrepreneurs par un marché séparé, et non pas par une compensation d'une chose qui vaudroit plus ou moins qu'une autre du nombre de celles qui doivent entrer en la construction générale desdits ouvrages.

Mais quoyque Sa Majesté permette que l'entrepreneur des maçonneries le puisse estre aussy, par un marché séparé, du pilotage et de l'excavation des terres qui sont à lever pour l'establissement des fondations, elle ne veut point du tout que celuy qui le sera des maçonneries de Brisach, le soit aussy de celles de Philipsbourg. Pour cela, elle veut qu'on mette tout expédient en œuvre pour trouver des entrepreneurs différens dans l'une et l'autre de ces deux places, et que non-seulement on y en attire par des assurances infaillibles de toute sorte de bons traitemens, mais, en cas qu'on n'en sçache avoir présentement qu'avec des conditions difficiles, elle entend qu'on travaille très-incessamment à en trouver de plus raisonnables, sauf à dédommager ceux avec lesquels on auroit esté forcé de traiter avec des conditions trop dures, et à leur donner un honneste profit sur chaque toise, suivant la quantité d'ouvrages qu'ils auront faite.

Mais comme il ne suffit pas de bien faire connoistre par le détail, à ceux qui pourroient prendre le marché desdits ouvrages, quel profit il peut y avoir, et qu'il leur faut ayder à trouver un gain assez honneste pour les pouvoir exécuter avec facilité et fidélité, Sa Majesté veut, pour cet effet, que ledit chevalier de Clerville estudie tous les moyens par lesquels ils pourront épuiser les eaux des fondations avec plus de facilité, et transporter avec moins de dépense les terres et autres matériaux qu'ils auront à transporter, et qu'enfin chacun de ceux qui seront préposés auxdits

ouvrages assiste les entrepreneurs, tant généraux que particuliers, de tout ce qui se pourra raisonnablement faire pour leur donner moyen de se bien acquitter de leurs entreprises, et pour ne pas tomber dans la nécessité de les abandonner.

Cependant, pour faciliter davantage le moyen de ne faire que le moins de travaux qu'il sera possible à la journée, il s'y fera des enchères de tous les marchés séparés qui seront indépendans de l'entreprise générale de la maçonnerie, comme du transport des terres qui sont à mettre dans le vide des bastions creux, ou dans le rehaussement des contrescarpes, et l'on recevra toutes sortes de moins-disans, fussent-ils soldats de la garnison, avec promesse de leur payer les sommes qui leur seront dues, si petites qu'elles soyent, au fur et à mesure qu'ils auront travaillé, sans attendre que toute leur entreprise entière soit en estat d'une suffisante perfection. Bien entendu que, nonobstant leurs gardes et autres fonctions, ils donneront tel ordre à leur travail, par le moyen de leurs camarades ou autrement, qu'il soit mené d'ordre, comme s'ils n'estoient conduits que par un seul entrepreneur.

Mais afin que l'on puisse, en un mesme temps, travailler à tous les ouvrages depuis peu résolus par Sa Majesté, ou du moins aux plus pressans d'entre eux, les estats des dépenses qui ont esté faites cette année seront communiqués au chevalier de Clerville pour libeller avec M. l'intendant d'Alsace celles qui doivent estre employées à chacun desdits ouvrages, suivant les fonds qui se trouveront entre les mains du trésorier des fortifications ou de son commis, sans qu'on puisse divertir à une chose ceux qui auront esté destinés à une autre, à moins que d'en avoir préalablement donné avis au Roy, et sans une très-urgente nécessité [1].

(Bibl. Imp. Mss. 500 Colbert, *Dépêches du chevalier de Clerville*, vol. 125, fol. 1. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 251.)

[1] Toute la correspondance du chevalier de Clerville avec Colbert au sujet des fortifications d'Alsace se trouve à la Bibliothèque Impériale, dans les vol. 123, 124 et 125 des *500 Colbert*.

Avant d'envoyer Clerville en Alsace, Colbert lui avait sans doute, dans une conversation, laissé entendre qu'il craignait que son cousin, dont il allait vérifier la gestion au point de vue des dépenses occasionnées par les travaux des fortifications de Brisach et de Philipsbourg, ne l'accueillît mal. Aussi, dans sa lettre du 5 novembre 1670, Clerville disait au ministre :

«Je ne voulus pas entrer à Brisach que je n'eusse préalablement sondé quelles dispositions je trouverois dans l'esprit de M. l'intendant à correspondre à tout ce que vous avez jugé à propos que j'y fisse, pour le service du roy, de concert avec luy. Je me sers de ce courrier pour vous dire que l'homme que je luy ay envoyé l'a rencontré, à ce qu'il luy a paru, dans une détermination tout entière à vouloir coopérer de son mieux à une telle rectification des affaires qui concernent les fortifications d'Alsace que vous en puissiez à jamais demeurer en repos, et que tous les rapports qui s'en sont cy-devant faits ou s'en pourroient faire à l'avenir soyent confondus par la clarté qui vous

28. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Sceaux, 18 octobre 1670.

J'ay reçu vostre lettre du 7 de ce mois; j'y vois beaucoup de belles espérances sur tout ce que je vous écris, mais je ne vois pas seulement que vous satisfassiez à tout ce que je vous ay demandé, c'est-à-dire que vous me fassiez sçavoir le nombre d'ouvriers qui sont employés tous les jours, les travaux qui se font, la quantité d'ouvriers qu'il y a en chaque atelier, combien de toises de maçonnerie ils pourront faire par mois, et combien aussy il pourra estre transporté de toises de terre pendant ledit mois.

Je vous ay écrit et fait dire par le chevalier de Clerville tant de choses que je ne puis rien y ajouter davantage. Il y a bien longtemps que je ne travaille qu'à vous faire entendre tout ce que vous devez faire; je ne sçais pas quand il vous plaira que je finisse ce métier-là, mais je vous avoue que j'en suis fort las. Il n'est plus nécessaire que vous m'expliquiez tant de machines chimériques que vous prétendez que l'on employe pour vous oster vos entrepreneurs; par ce que je vois de Vouleau icy, j'ay la preuve certaine et incontestée que cela ne procède que de vostre mauvaise humeur et de vostre incompatibilité, sur laquelle s'il n'y a de mal dans le fond, il vous plaist d'en donner tant d'apparences, qu'il n'y a personne qui en puisse juger autrement; et cela, entre nous, ne consiste qu'en deux mots : tous les entrepreneurs qui vous ont esté envoyés ont esté contraints de quitter, et vous n'en avez pu souffrir qu'un seul, Saint-André, qui est un soldat de qui vous avez fait la fortune, et qui auparavant n'avoit jamais entrepris aucun travail. Jugez vous-mesme ce qu'on en doit croire. .

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 261.)

en apparoistra et par le bon ordre qu'on prendra soin d'y mettre. Ainsy j'ay cru ne devoir pas différer à vous tesmoigner la joye que j'ay de n'avoir jusqu'à cette heure rencontré autre chose que des dispositions très-heureuses à l'exécution de ce que vous avez désiré estre fait en ces questions-là; d'autant plus que les traditions que quelques officiers de la garnison de Brisach avoient laissées à Metz, du chagrin que mondit sieur l'intendant avoit tesmoigné de ce que j'avois pris la liberté de luy écrire, par vostre aveu, me faisoient appréhender de ne le pas trouver si bien disposé que mon homme me le fait espérer, à prendre de bon biais tout ce que j'auray à luy proposer de vostre part, tant pour le service du roy que pour repousser tous les rapports qui ont esté faits sur son sujet par quelque mouvement que ce puisse estre. Cependant comme je n'ay pas le loisir d'examiner les causes pour lesquelles des vents du dehors soufflent du costé de Metz, ou peuvent souffler ailleurs, je m'en iray, selon vos sages conseils, toujours mon grand chemin . . . » (500 *Colbert*, vol. 125, fol. 8.)

29. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Sceaux, 25 octobre 1670.

J'ay envoyé avec le chevalier de Clerville deux entrepreneurs[1] de cette ville qui seront assez intelligens pour bien connoistre la valeur et le prix des ouvrages, et en faire le rabais qu'il sera possible. Ils pourront vous servir à sortir de l'embarras dans lequel vous estes, en donnant l'exclusion à Saint-André; mais je vous avoue que j'ay esté surpris de voir le style de la lettre que vous écrivez au chevalier de Clerville, et que vous m'envoyez à cachet volant, ou pour mieux dire, je ne l'ay point esté, parce que ce style est justement du caractère de vostre esprit.

Quoy! vous trouvez mauvais qu'ayant icy reconnu et vu combien vostre conduite est improuvée de tout le monde, sur le sujet de ce Saint-André, il vous excite honnestement à faire quelque chose pour la solidité des ouvrages sans en augmenter le prix! Je puis vous assurer qu'il n'y a que vous au monde qui fussiez capable de cela, d'autant plus qu'il me paroist, par ce mesme style, que vous ne connoissez pas la force de ce que je vous écris ou que vous n'en avez aucun sentiment.

Quand vous me dites que le nom que vous portez vous empescheroit bien de rien faire qui vous pust attirer aucun reproche, je veux vous croire, mais jamais homme n'a tant donné que vous de preuves d'une mauvaise conduite.

En deux mots, Saint-André ne peut demeurer avec vous à Brisach et à Philipsbourg : choisissez de sortir, ou de le faire sortir. Il en est de mesme de l'incompatibilité que vous avez eue jusqu'à présent avec les autres entrepreneurs; si ceux-cy que je vous envoye ne peuvent compatir, vous pouvez de mesme vous retirer sans difficulté, et si vous ne le faites, vous sortirez honteusement.

Ce sera la dernière lettre que vous recevrez de moy sur cette matière; j'ajouteray seulement encore ces deux mots : que si l'aigreur qui paroist dans le billet que vous avez écrit au chevalier de Clerville produisoit quelque effet semblable à son égard, ce seroit encore pis.

[1] Ces deux entrepreneurs étaient Roger et Jacques Varignon, architectes de la ville de Paris. Clerville avait jeté de préférence les yeux sur ce dernier parce qu'il était «laborieux, soumis à faire de petites choses aussy bien que des grandes, et que, par-dessus tout, il luy avoit présenté d'assez bonnes cautions.» — «J'ay cru, disait-il à Colbert, que je m'accommoderois mieux de luy que de ces grands architectes qu'on ne sçauroit transférer hors de chez eux sans des assurances d'un fort grand gain et sans des conditions très-difficiles.» (Lettre du 17 octobre 1670, — 500 *Colbert*, vol. 125, fol. 5.)

L'ordonnance qui vous a esté présentée pour le sieur Vouleau est inutile; vous ne devez point y déférer, mais vous devez examiner toutes ses demandes et luy faire justice.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 266.)

---

30. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Sceaux, 25 octobre 1670.

Comme le Roy continue toujours à examiner avec soin et exactitude les choses qu'il doit faire pour mettre les places frontières de son royaume en bon estat, Sa Majesté a considéré qu'il est nécessaire de faire travailler à celles de Bourgogne; c'est pourquoy elle a résolu de faire réparer et fortifier, le plus tost qu'il sera possible, la place d'Auxonne, suivant le mémoire du chevalier de Clerville que Sa Majesté a examiné avec M. le Prince.

Comme la principale difficulté consiste à trouver en des lieux commodes de la pierre de taille, du moëllon propre à bastir et à faire de la chaux, et de la terre propre à faire de la brique, d'autant que j'ay appris par ledit chevalier qu'il n'y en avoit point aux environs, et mesme assez éloignés de cette place, il est nécessaire que vous fassiez choix de quelque architecte, ou bon maçon, ou de quelque bourgeois entendu qui ayt fait bastir, et que vous l'envoyiez à Auxonne examiner avec soin, en faisant mesme quelques dépenses pour ouvrir la terre en différens lieux, et chercher s'il n'y auroit point de pierre propre à faire de la chaux, et du moëllon et de la terre à faire de la brique, qui sont trois sortes de matériaux dont on a absolument besoin pour les travaux de cette place.

Il faut aussy, outre la recherche exacte que celuy que vous enverrez pourra faire, en cas qu'aucun de ces matériaux manque, qu'il examine si l'on n'en pourra pas trouver au-dessus ou au-dessous de la rivière, et à combien la toise en pourra revenir; et mesme qu'il fasse un cacul exact, autant qu'il en sera capable, de ce à quoy reviendra une toise cube d'ouvrage de ces sortes de matériaux.

Comme cette affaire est très-importante, vu la quantité d'ouvrage qu'il faudra faire en cette place, il sera bien nécessaire que vous y fassiez vous-mesme un voyage pour faire faire cet examen en vostre présence, en cas que celuy que vous y enverrez ne réussisse pas à vostre satisfaction.

Au surplus, comme je vous ay fait remettre une somme de 2,000 livres,

dès il y a longtemps, à compte de 6,000 livres dont il est fait fonds cette année, pour faire travailler à la tour du Moulin ou du Chesne, qui menace ruine [1], et dont le restablissement est tellement nécessaire qu'elle court risque de tomber, je veux croire que vous en avez fait commencer le travail, encore que vous ne me l'ayez point écrit; mais si par malheur ce travail n'estoit point encore commencé, donnez ordre promptement que l'on y travaille, afin de la mettre en estat de passer l'hyver; et aussytost que vous me ferez sçavoir que vous aurez besoin du reste du fonds, je ne manqueray pas de vous le faire tenir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 264.)

---

31. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Sceaux, 15 novembre 1670.

Vous verrez par mes apostilles au mémoire que vous m'avez envoyé, qu'il est si mal fait que je n'ay pas osé le faire voir au Roy. Quand il vous plaira, vous le ferez mieux.

Je n'ay presque rien à ajouter à tout ce que je vous ay écrit, sinon que j'ay desjà sçu et que j'apprends mesme par vos lettres, que vous vous estiez plaint de la conduite que le chevalier de Clerville tenoit à vostre égard, et particulièrement des lettres qu'il avoit écrites à vostre insçu aux commandans des places et à quelques autres officiers des garnisons pour avoir des entrepreneurs. Ces plaintes ne conviennent pas du tout à l'estat où vostre mauvaise conduite vous a mis, et si vous ne trouvez moyen de faire voir, clair comme le jour, l'employ utile des deniers qui ont esté dépensés, il est impossible de vous sauver.

L'intention du Roy est que tous les marchés se fassent publiquement, en présence et dans la maison des gouverneurs; et lorsque les prix seront bien réglés, Sa Majesté ne veut plus que rien se fasse à la journée; l'ingénieur qui est sur les lieux doit faire les toisés, donner ses certificats aux entrepreneurs, et vous, donner vos ordonnances et tenir la main de vostre part, par des visites fréquentes, à ce que les devis et marchés soyent suivis, et que les ouvrages soyent bons et solides. J'attends par le pre-

[1] On trouve à la Bibliothèque Impériale, dans le vol. 123 des 500 *Colbert*, fol. 17, une lettre à la date du 22 mai 1669, écrite par Clerville à Colbert pour lui soumettre plusieurs observations au sujet de cette tour, dont il lui adresse le plan en même temps. — Le vol. 124 du même fonds, fol. 162, renferme aussi des dessins et mémoires sur la place d'Auxonne.

mier ordinaire ce que vous aurez fait avec ledit chevalier de Clerville, non-seulement sur les ouvrages qui sont à faire, mais mesme sur l'éclaircissement entier et parfait que vous devez luy donner sur tous ceux qui ont esté faits jusqu'à présent.

Le sieur Thuillier[1] m'a écrit pour luy accorder quelques appointemens; je crois qu'on luy pourroit donner 50 écus par mois. Toutefois, je me remets à ce que vous estimerez à propos de luy en régler avec le chevalier de Clerville.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 287.)

---

32. — AU MÊME.

De... 13 décembre 1670.

J'ay reçu vos lettres des 25 du passé et 2 de ce mois.

Je vois que les travaux de Brisach sont en estat d'estre adjugés au sieur Thuillier, en cas qu'il n'y ayt point eu de rabais depuis le dernier qu'il a fait à 30 livres 5 sols pour chaque toise de maçonnerie[2]. Je souhaite fort que cette adjudication soit promptement terminée et que l'évaluation de tous les matériaux et équipages qui appartiennent à Saint-André soit faite d'un commun consentement, afin que le sieur Thuillier s'applique incessamment à augmenter l'amas des matériaux et commence à travailler tout de bon, en sorte que le Roy puisse estre assuré que dans l'année prochaine les travaux s'avanceront considérablement.

Quoyque l'on ne m'écrive rien touchant le transport des terres, je veux croire que l'adjudication en sera faite en mesme temps que celle de la maçonnerie, et que nous pourrons par ce moyen sortir de la confusion et de l'embarras dans lesquels les travaux ont esté jusqu'à présent.

[1] Charles Thuillier d'Anthy, ingénieur, prit la suite de l'entreprise de Saint-André lorsque ce dernier fut obligé d'abandonner les travaux de Brisach et de Philipsbourg (voir la pièce suivante). Plus tard, il travailla à la place d'Auxonne. Son habileté ayant été remarquée, on l'envoya, par commission du 23 février 1676, diriger en chef les travaux de Doullens. Il conduisit encore ceux de Stenay, et enfin ceux de Metz.

[2] Dans une lettre du même jour adressée au chevalier de Clerville, Colbert lui disait : « Si le sieur Thuillier est le dernier moins-disant, il faut sans difficulté luy adjuger tous les ouvrages, le mettre en possession de tous les matériaux et ustensiles, et le presser de commencer à travailler tout de bon. Surtout il faut establir un ordre à ce travail et à tous les autres, tel que nous ne retombions plus dans la confusion du passé et que les marchés, les payemens, les toisés et les réceptions d'ouvrages de toute nature se fassent dans l'ordre et les formes ordinaires, en telle sorte que l'on voye toujours clair dans toute la conduite qui sera tenue à l'avenir... » (*Dépôt des fortif.* 1670, fol. 309.)

A l'égard des comptes de Saint-André, je suis peu satisfait de ce que le chevalier de Clerville m'écrit sur ce sujet, voyant qu'il n'a esté fait ni toisé, ni réception d'ouvrages, et que généralement toutes les formalités ordinaires que l'on a accoustumé, en tout temps, d'observer pour rendre raison des travaux n'ont point esté observées. Je vois mesme que bien souvent le trésorier n'a pas payé par ses mains, particulièrement les gens de journée, et que les rôles n'ont pas esté certifiés, ni rapportés dans le compte[1]; je vous avoue que ces confusions et obscurités me font de la peine pour vous, et que, si vous avez de l'honneur et de la considération pour le nom que vous portez, il faut faire l'impossible pour mettre tout ce qui dépend de vostre conduite tellement au jour et la rendre claire qu'elle ne puisse mesme estre atteinte d'aucun soupçon.

Puisque l'église de Phalsbourg est achevée, à la réserve de quelques menus ouvrages auxquels on travaille, et qu'il ne reste plus qu'à faire l'achat de quelques ornemens pour faire le service divin, il est nécessaire que vous dressiez un mémoire qui explique en détail la valeur de chaque chose, afin que, après avoir représenté au Roy le besoin qu'il y a de faire cette dépense, je vous puisse faire sçavoir ensuite la volonté de Sa Majesté. . .

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 308.)

---

33. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Sceaux, 27 décembre 1670.

Pour répondre à vostre lettre du 17 de ce mois, je ne sçais sur quoy vous fondez tant d'assurances que vous me donnez que je seray satisfait des comptes que rend Saint-André des deniers employés aux travaux de Brisach et de Philipsbourg, parce qu'encore que j'examine fort ce que le chevalier de Clerville m'en écrit, je ne trouve que confusion et désordre, ce qui me confirme toujours de plus en plus en ce que je vous ay dit dès le commencement, qui est que, s'il n'y a de la mauvaise conduite dans

[1] Ne sachant à quoi s'en tenir, Colbert, en écrivant à Clerville la lettre citée dans la note précédente, ajoutait :

« Je formeray mon jugement sur celuy que vous en ferez; vous devez bien approfondir ces points et démesler ce qui peut provenir d'ignorance ou de trop de facilité, de la malice, c'est-à-dire, d'intelligence avec l'entrepreneur. Je vous avoue que j'ay de la peine à croire qu'un homme soit capable d'une aussy grande lascheté que celle-là; mais je veux croire que vostre pénétration me tirera d'incertitude... »

toutes ces affaires dont vous vous meslez, je peux au moins vous assurer que jamais homme n'en a tant donné d'apparence que vous, et qu'il seroit bien difficile et mesme impossible de vous en pouvoir justifier.

Après cela, je vous confirme toujours ce que je vous ay dit, que si l'on ne voit clair comme le jour dans vostre conduite, il ne faut plus que vous pensiez qu'à vous retirer chez vous. C'est pourquoy vous devez employer toute vostre industrie à éclaircir ce qui s'est passé, surtout à vérifier et toiser exactement tous les ouvrages de maçonnerie et remuement de terre qui ont esté faits, et à faire connoistre que la quantité qui s'en trouvera cadre juste avec la dépense, afin que l'on sçache entièrement l'employ de tous les deniers qui ont esté consommés auxdits travaux.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 322.)

---

34. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Sceaux, 27 décembre 1670.

J'ay reçu vostre dépesche du 16 de ce mois, ensemble tous les mémoires que vous me marquez y estre joints. Je vois que vous ne faites pas moins de diligence pour diminuer le prix des travaux à faire à Philipsbourg que vous n'en avez fait pour ceux de Brisach, afin d'en faire les adjudications au meilleur compte qu'il sera possible; sur quoy je vous diray qu'il me semble que le défaut de plusieurs entrepreneurs pourra y apporter quelques difficultés, n'y ayant rien, comme vous le sçavez fort bien, si capable de les mettre à la raison, comme les rabais différens que l'industrie des uns, plus grande que celle des autres, peut produire. Néanmoins, comme vous estes sur les lieux et que vous entendez mieux qu'aucun entrepreneur ce qui est à faire pour espargner sur le prix des matériaux et les journées des ouvriers, je me remets à la résolution que vous prendrez sur cela, ne doutant pas que vous ne fassiez tout ce qui sera possible pour la solidité des ouvrages et l'économie des deniers du roy.

A l'égard de l'extrait des dix registres fourny par le nommé Frit[1], commis par Saint-André pour faire la recette et dépense des deniers qui ont esté fournis pour les travaux, je vous tiens trop habile pour avoir de la difficulté à en pénétrer à fond la consommation; d'autant plus qu'ayant ces

[1] Frit était maître clerc du greffier de Brisach en 1664, lorsqu'il devint commis et caissier de Saint-André.

registres entre les mains, vous pouvez facilement examiner sur les toisés que vous pouvez faire faire desdits travaux, si l'argent a esté employé suivant qu'il est porté dans lesdits registres.

Je ne laisseray pas de vous avouer que tout ce que vous me dites me fait voir bien de la confusion, des apparences, et mesme des vraysemblances très-fortes de mauvaise conduite. Il n'y a qu'une seule chose qui me fait douter qu'elle soit en effet, qui est l'abandonnement de tous les livres de comptes de Saint-André, qu'on vous a mis entre les mains, parce que l'on pouvoit assurément désavouer qu'il y en eust, ou les retenir sans vous en donner avis, n'y ayant apparence qu'on les pust demander, d'autant qu'il n'est pas ordinaire aux entrepreneurs d'en tenir; ce qui me fait croire qu'il n'auroit pas fait une faute si grossière et sans exemple, s'il y avoit véritablement de la mauvaise conduite. C'est sur quoy j'attends vostre sentiment, afin d'en estre plus particulièrement informé.

Je ne sçais si je me trompe, mais il me semble qu'ayant ces registres entre vos mains et estant sur les lieux, vous avez trop de pénétration pour ne pas découvrir à fond tout ce qui s'est passé [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1670, fol. 321.)

[1] Des ordres aussi formels mettaient Clerville dans une bien fausse position. D'un côté, il voulait faire son devoir, mais d'un autre, en le faisant, il tremblait de découvrir la culpabilité de l'intendant; aussi écrivait-il à Colbert, le 16 décembre :

«Je ne me sçaurois empescher de craindre que si d'une chose à l'autre vous me poussez toujours dans de nouvelles recherches, je ne rencontre que ces gens-là (Saint-André et Frit) ayent fait quelque fraude qui puisse retomber sur M. l'intendant par le cautionnement de leur intégrité dans lequel il persiste nonobstant tout ce qu'on luy en peut dire, et qui vous puisse fascher vous-mesme par plusieurs considérations. Aussy, comme ce me seroit dans mes vieux jours une tache très-honteuse d'avoir servy d'instrument à vos déplaisirs et à ceux des vostres, après que j'ay servy d'exemple d'une fidélité inviolable pour vous à tout le monde, je vous conjure très-humblement de vous vouloir contenter que je vous aye fait voir par des signes assez visibles ce que vous aviez à sçavoir en gros pour prendre les mesures que vous avez à prendre pour les affaires de deçà; au surplus, de me vouloir excuser si je ne m'applique plus qu'à ce qui pourra estre de la justification de mondit sieur l'intendant et à ce qui devra désormais avancer icy le service du roy. Car du reste si je voyois que les choses allassent plus au-delà, j'aimerois mieux me retirer pauvre et malheureux dans quelque coin fort reculé que d'estre accusé d'en avoir fait aucune [chose] contre mon honneur, en faisant par quelque raison d'obéissance que ce soit plus que je ne dois contre celuy [l'honneur] des vostres. Enfin, n'ajoutez plus rien s'il vous plaist aux déplaisirs que j'ay d'estre icy, obligé de présenter, à toute heure, du poison à une personne qui traite fort civilement avec moy, ni à la peine que j'ay d'avoir toujours l'esprit guindé entre mon devoir envers le Roy et mon honnesteté envers elle. D'autant moins que je suis présentement si fort abattu de toute sorte de fatigues de corps et d'esprit que, si peu que les grâces que j'attends toujours du Roy, par vostre entremise, tardent à me consoler, je crois que je perdray le sens aussy bien que le repos...»

Enfin, le 30 décembre, Clerville ajoutait encore :

«Je ne doute pas que vous ne vous étonniez pourquoy je ne vous récrive pas et pour-

35. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Paris, 3 janvier 1671.

Je vois, par ce que vous et le chevalier de Clerville m'écrivez, en quelle horrible confusion ont esté conduits les travaux et maniés les deniers de Brisach et Philipsbourg. Je vous ay écrit et tant de fois et si fortement sur ce sujet, que je n'estime pas nécessaire de vous en parler davantage.

Je vous diray seulement entre nous deux que vous n'avez jamais esté capable d'estre intendant de deux places aussy considérables que celles-là, ni mesme de toutes autres, et que vous n'en avez jamais eu les principes, ni ne vous estes appliqué à les apprendre. Dieu veuille qu'il n'y ayt rien autre chose à tout ce que je vois !

A l'égard du soulèvement des paysans de Schlatten, je ne puis pas comprendre que vous ayez souffert que les entrepreneurs des travaux ayent pris tous les bois qui leur ont esté nécessaires, sans les payer ; toutefois, cela n'est qu'une petite partie du désordre des affaires que vous avez conduites [1].

Je donneray ordre au trésorier des fortifications de renvoyer promptement à Brisach le sieur Sageot [2].

Un intendant habile ne tomberoit jamais dans l'inquiétude où vous estes

quoy je vous remets le soin de rompre une glace que peut-estre vous estimez que je devrois rompre le premier, et que j'ay toute sorte de facilité à rompre. Mais quoyque je me sois desjà donné l'honneur de vous dire que j'ay eu besoin d'une adresse laborieuse, pour me conserver dans le tempérament honneste au moyen duquel j'ay pu jusqu'à cette heure trouver icy la commodité de servir le Roy, sans choquer ni l'autorité, ni l'humeur de M. l'intendant, j'y rencontre présentement d'autant plus de peine qu'il connoist, par ce que vous luy mandez touchant mes doutes et les plaintes que je prends quelquefois la liberté de vous faire du désordre que je trouve dans les comptes de ses gens, l'inflexible autorité que je garde pour l'observation de vos ordres au milieu des respects que je rends et fais partout rendre aux siens. J'ay sujet d'appréhender qu'à l'arrivée du prochain courrier il en prenne de nouveaux ombrages de moy qui le portassent à quelque chose dont il arrivast quelque fascheux scandale qui me mettroit au désespoir et qui pourroit aussy vous fascher de vostre costé. Enfin, j'ose croire que ce n'est pas à moy à luy contredire de droit fil, ni à donner pour ainsy dire des démentis aux opinions qu'il soutient et qu'il atteste avec beaucoup de chaleur. Si c'estoit un autre homme que luy j'agirois bien avec une autre vigueur que je me permets de faire ; vous sçavez à quoy l'amour et la vénération que j'ay pour vous m'obligent à son égard. Je vous serois mesme bien obligé si vous vouliez trouver bon que je me récusasse comme estant trop attaché aux intérests de toute vostre famille... » (*500 Colbert*, vol. 125, fol. 58 et 73.)

[1] Les paysans du Schlatten venaient de repousser, les armes à la main, les entrepreneurs de Brisach, qui, depuis quatre ans, allaient couper dans leurs forêts les bois nécessaires pour faire les pilotis des fortifications, sans leur payer la moindre indemnité.

[2] Commis du trésorier des fortifications.

de trouver des décharges; il faut qu'il se mesle seulement de donner ses ordonnances, et ensuite c'est au trésorier à tirer ses décharges, à mesure qu'il paye.

Je vous ay écrit plusieurs fois de faire signer au chevalier de Clerville les mémoires de la dépense et des ouvrages faits dans les places d'Alsace; mais comme je vois que vous n'en voulez rien faire, je crois inutile de vous en parler davantage.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 3.)

---

36. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Paris, 10 janvier 1671.

Pour répondre à vostre lettre du 31 du mois passé, je vous diray seulement que je n'ay encore vu que vous seul d'intendant, depuis que je suis au monde, qui ayt travaillé autant que vous faites à la justification d'un entrepreneur aussy fripon que Saint-André.

Après cela, je me contenteray de vous répéter ce que je vous ay desjà dit beaucoup de fois, qui est que je ne jugeray pas s'il y a de la mauvaise conduite en vostre fait; mais au moins jamais homme n'a tant trouvé d'expédiens que vous pour le faire croire. Vous pouvez penser le déplaisir que j'en ay, et avec quelle passion je souhaite que tous ces soupçons se trouvent mal fondés. Pour cet effet, travaillez incessamment, ainsy que je vous l'ay si souvent recommandé, à faire voir, clair comme le jour, l'employ utile des deniers du roy destinés aux travaux des places d'Alsace; et comme vostre principale affaire est celle-là, vous ne devez point penser à revenir icy qu'elle ne soit terminée, qu'il n'y ayt des amas de matériaux considérables, et que l'on n'ayt commencé à travailler aux ouvrages, en sorte que pendant vostre absence ils puissent s'avancer comme si vous estiez sur les lieux.

J'ajoute seulement ce mot pour vous donner avis que j'envoye un ordre au sieur de La Neuvelle de faire arrester Saint-André, et de ne luy laisser que la liberté de rendre compte de l'employ des deniers qu'il a reçus.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 6.)

37. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Paris, 10 janvier 1671.

Je vous avoue que j'ay peine à comprendre que vous trouviez autant de confusion que vous me marquez dans les comptes de Saint-André, vu que pour les régler il me semble qu'il n'y a qu'à examiner l'argent qu'il a reçu et à quoy il l'a employé.

Comme il est facile de distinguer les ouvrages qui ont esté faits chaque année, particulièrement lorsqu'ils sont de briques, et que d'ailleurs vous m'avez écrit qu'il y avoit un marché passé avec luy à 45 livres la toise de maçonnerie, je n'entends pas bien d'où peuvent provenir toutes les difficultés que vous me tesmoignez avoir à cet égard : je veux croire que dans peu vous éclaircirez les choses en sorte que vous n'aurez plus aucun doute sur cette matière; et afin d'y contribuer en ce qui peut dépendre de moy, je vous envoye un mémoire de tous les fonds qui ont esté faits depuis 1664 jusqu'en 1670 pour les places d'Alsace, et par le premier ordinaire, je vous en enverray un autre de ceux qui ont esté payés au sieur Saint-André.

Touchant le règlement du prix des matériaux qui appartiennent à Saint-André, je vous diray seulement que vous devez agir en liberté, et n'avoir aucune crainte de M. l'intendant. C'est pourquoy, s'il est juste de ne payer que 21 livres 10 sols de chaque toise de moëllon au lieu de 23 livres 3 sols 4 deniers qu'il en demande, vous pouvez ne la passer dans ses comptes que pour 21 livres 10 sols, et en user de mesme en tout ce qui vous paroistra raisonnable.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 4.)

38. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Paris, 10 janvier 1671.

J'ay esté bien ayse d'apprendre, par vostre lettre du 27 du mois passé, que vous ayez éclairé de nouveau le sieur Chertemps sur tous les ouvrages à faire à Saint-Quentin, que vous en ayez fait ensemble une visite fort exacte et que vous l'ayez rendu capable de bien exécuter toutes vos pensées. Quant au prix des matériaux, je vous avoue que c'estoit le second point

de la satisfaction que je me promettois de vostre voyage, souhaitant qu'un homme de vostre expérience et capacité suppléast aux défauts de celle que ledit Chertemps n'a point encore acquise, en sorte que je pusse estre assuré que les travaux se font avec tout le mesnage et l'économie possible. Mais pour vous dire le vray, quoyque vous y ayez esté peu de temps, je ne laisse pas de croire que vous avez connu ce qui peut se faire de mieux pour avoir à meilleur marché les matériaux et le remuement des terres; et comme il y va du service du roy de me découvrir ce que vous en avez reconnu [1], je vous prie de ne pas manquer à m'en donner avis et d'aller visiter cette place toutes les fois que vous en approcherez. Ce pendant, je donne ordre audit sieur Chertemps d'exécuter les changemens que vous avez estimé à propos de faire aux travaux du faubourg de la porte d'Isle, et au surplus de suivre exactement toutes vos pensées conformément au mémoire qui luy en a esté donné.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 7.)

---

39. — AU SIEUR CHERTEMPS,

DIRECTEUR DES PLACES DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE.

Paris, 23 janvier 1671.

J'apprends, par vostre lettre du 24 de ce mois, que l'on travaille présentement à Saint-Quentin à l'aplanissement du vieux rempart qui est à la teste du faubourg d'Isle; sur quoy je dois vous dire que l'on m'a donné avis que ces sortes de travaux peuvent estre faits à beaucoup meilleur marché que vous ne les avez fait faire jusqu'à présent; c'est-à-dire que chaque toise cube ne devroit revenir qu'à 50 sols au lieu de 3 livres 10 sols que vous marquez en devoir couster au roy. Comme cette estimation a esté faite par des personnes bien entendues en ces matières, prenez bien garde de ne pas laisser continuer plus longtemps un désordre de cette conséquence, et que le soin et l'application que vous apporterez doresena-

[1] Vauban, interrogé déjà une fois par Colbert, avant de lui répondre, avait cru devoir consulter Louvois, qui lui avait écrit, à la date du 30 décembre 1670 :

« Vous me demandez si je crois que vous puissiez parler franchement à M. Colbert sur ce que vous voyez à Saint-Quentin, où vous croyez que les dépenses sont au double de ce qu'elles devroient estre, avec de grandes apparences de friponnerie. Pour vous pouvoir répondre précisément là-dessus et vous donner un bon conseil, il faut que je sçache de quoy il est question, et pour cela mandez-moy en quoy consiste le désordre et ce en quoy vous pensez que l'on pourroit pratiquer plus d'économie que l'on ne fait. Après quoy je vous écriray sur-le-champ ce que vous devez faire et la manière dont vous devrez mander la chose à M. Colbert. »

(M. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, 279.)

vant à l'économie des deniers de Sa Majesté vous mettent toujours en estat de ne rien craindre sur ce sujet.

J'apprends que les travaux de terre dont vous donnez 3 livres 10 sols de la toise se peuvent faire à 50 sols, qu'il y a des épaisseurs de murs qui peuvent estre diminuées de la moitié, et qu'il y a mesme quelques autres travaux sur lesquels vous pourriez espargner assez considérablement. Vous sçavez bien de quelle conséquence cela est, et si vous ne vous rendez capable de mesnager autant et plus les deniers du roy qu'en aucun autre endroit, il sera impossible de vous maintenir dans l'employ que vous avez.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 19.)

---

40. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Paris, 31 janvier 1671.

J'ay reçu vostre billet de Philipsbourg, du 21 de ce mois, qui ne donne encore aucun éclaircissement sur la confusion et le cahos des travaux de cette place; mais avant de vous en parler, je vous prie que le discours du baron de Vissac n'ajoute rien à l'éclaircissement que vous avez ordre de tirer de tout ce qui s'est passé, et soyez persuadé que si mes ennemis n'ont point d'autres armes contre moy que ce qui s'est passé à Brisach et à Philipsbourg, ils ne me feront pas grand mal.

Surtout, qu'il ne vous entre pas dans l'esprit que les ordres si précis que je vous ay donnés, de tirer tous les éclaircissemens possibles, ayent eu aucune fin qui m'ayt regardé. Et pour vous dire la vérité en deux mots, les gens faits comme moy ne craignent rien, et donnent toujours de la crainte à leurs ennemis, quand ils en ont.

Sur ce fondement, travaillez toujours à tirer les éclaircissemens, mais surtout prenez-vous-y ainsy que je vous ay écrit, c'est-à-dire faites représenter les marchés qui ont esté ou deu estre faits avec Saint-André; examinez-en le prix; voyez s'ils ont esté beaucoup plus avantageux que ceux que vous passez à présent. Examinez ensuite toutes les sommes qu'il a reçues, faites faire les toisés de tous les ouvrages qu'il a faits par chacun an, et voyez si les sommes qu'il a reçues cadrent ou non. A l'égard des autres travaux, vous pouvez faire la mesme chose. Pour le remuement des terres, encore qu'il soit un peu plus difficile, néanmoins, il y a tant d'officiers sur les lieux qui sçavent l'estat auquel estoient les lieux avant le remuement, qu'avec vostre pénétration je suis persuadé que vous en viendrez facilement

à bout. A l'égard des petits marchés, comme réparation des casernes, pavés et autres, je sçais bien qu'il y aura un peu plus de difficulté, mais je suis persuadé qu'en s'y appliquant vous en pourrez venir à bout.

Il est vray que par toutes vos lettres je ne vois point que vous ayez encore pris aucun éclaircissement en cette forme, et c'est néanmoins ce qui est absolument nécessaire. Il est encore bon que vous examiniez sur quels ordres [les payemens ont été faits] et quelles décharges le trésorier a tirées; et en cas qu'il n'en ayt point pris, quels ordres il a eus pour ne le point faire, et par quelle raison il ne l'a point fait.

Je n'entreray point dans les détails des autres articles de vostre lettre, parce qu'il me semble que ce que je viens de dire suffit.

Quant à ce que vous dites que l'intérest que j'ay aux affaires de delà veut que mes amis les regardent avec des yeux d'ennemis, mettez-vous cela hors de l'esprit. L'intérest que j'y ay est de nulle considération que celle de bien faire servir le Roy, sans garantir que ce qui me regarde, et de rendre justice aux choses qui dépendent de moy. Il suffit donc que vous les regardiez avec des yeux de clarté et pénétrans pour bien découvrir tout ce qui s'est passé, afin que sur vostre rapport, par la confiance que j'ay en vous, je puisse porter au Roy cette matière, ou pour punir, ou pour justifier. Je suis tout à vous.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 25.)

---

41. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Paris, 7 février 1671.

Vous avez assez connu, par toutes mes lettres, combien j'ay esté surpris de vous voir me faire une apologie perpétuelle de Saint-André. A présent qu'il est arresté, c'est à luy à rendre compte de sa conduite; et pour vous dire le vray, sans toutes les obscurités et les confusions qui se trouvent dans la dépense faite à Brisach et à Philipsbourg depuis que vous vous en meslez, ce seroit à vous à l'interroger et à luy faire son procès. Mais vous m'avez bien mis hors d'estat de vous pouvoir laisser dans toute l'estendue des fonctions de vostre employ.

Je ne sçais pas ce qui arrivera de tout cecy, mais je puis vous assurer qu'en la personne de mon fils je punirois la friponnerie, si je la trouvois. Je veux croire qu'à la fin vous justifierez peut-estre vostre conduite; vous pouvez croire combien je le souhaite, quoyque, quand mesme cela seroit,

il y auroit toujours beaucoup de honte qu'il soit nécessaire d'employer tant de temps à débrouiller une si grande confusion.

Je ne sçais pas quelle difficulté vous faites de faire payer l'estape pour les troupes du roy sur les terres de M. l'électeur palatin. Vous avez eu grand tort jusqu'à présent de ne pas le faire. Vous devez arrester tous les ans un estat de toute la dépense qui se fait pour les estapes dans vostre département, et me l'envoyer pour en faire chaque année le fonds, et ensuite faire rembourser fort exactement les communautés. Mesme, pour éviter qu'elles n'attendent trop longtemps cet argent, il sera bon que vous m'en envoyiez tous les trois mois un estat, et aussytost que je l'auray reçu, je ne manqueray pas de donner ordre au remboursement desdites communautés [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 25.)

---

42. — AU MÊME.

Paris, 21 février 1671.

Encore que j'apprenne par vostre lettre du 4 de ce mois que le chevalier de Clerville travaille incessamment à examiner les comptes de Saint-André, je ne laisseray pas de vous recommander de faire tout ce qui pourra dépendre de vous pour l'obliger à finir promptement cette affaire, ayant autant d'impatience que j'ay de la voir terminée. Et, comme une des choses qui me paroist la plus importante est de sçavoir s'il y a eu ou non des marchés passés dans les formes pour les ouvrages de maçonnerie, pilotis, casernes, remuement des terres et autres, et si lesdits marchés ont esté remis entre les mains du trésorier des fortifications, vous me ferez un grand plaisir de m'en donner avis et de m'en envoyer des copies, estant impossible, en cas que cela soit autrement, de se garantir d'avoir un très-violent soupçon et mesme une conviction formelle contre vous de mauvaise conduite.

Au surplus, puisque ledit chevalier a fait les plans et devis des magasins à poudre à faire à Philipsbourg, ne perdez pas de temps à en faire l'adjudication aux conditions les plus avantageuses qu'il vous sera possible et à obliger celuy qui s'en rendra adjudicataire à mettre la main à l'œuvre aussytost que a saison le pourra permettre.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 35.)

[1] Voir IV, *Administration provinciale*, de nombreuses lettres au sujet de la question des étapes.

43. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Paris, 7 mars 1671.

Je crois que le mieux que je puisse faire est de ne rien répondre à tout ce que vous m'écrivez, n'ayant pas encore pu débrouiller, par tout ce que vous me dites, les dépenses qui ont esté faites jusqu'à présent à Brisach et à Philipsbourg, s'il y a des marchés passés avec un entrepreneur, s'il a esté payé chaque semaine à mesure qu'il a avancé les ouvrages, si ensuite ils ont esté toisés, et si la réception en a esté faite.

Lorsque vous m'aurez éclaircy de toutes ces choses et fait sçavoir si Saint-André estoit entrepreneur ou non; s'il y avoit un marché fait avec luy; s'il a esté payé sur vos ordonnances, ou si l'argent qu'il a reçu a esté payé directement entre ses mains par le trésorier, je pourray vous faire réponse. Mais avant ce temps-là, tout ce que je puis vous dire est que jamais je n'ay vu tant de confusion et une si grande opiniastreté à ne rien expliquer de toutes les choses dont je désire d'estre particulièrement informé.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 44.)

44. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Paris, 7 mars 1671.

J'attends avec grande impatience que vous ayez achevé les affaires que vous avez à Philipsbourg, tant pour le règlement des comptes de Saint-André, que pour passer tous les marchés des ouvrages à faire à cette place afin de la mettre incessamment au meilleur estat qu'il sera possible, et que vous ayez estably le travail en sorte que je puisse estre assuré qu'il s'avancera durant cet esté avec beaucoup plus de diligence que les années dernières. Comme je seray bien ayse de connoistre au juste la différence du prix qui a esté donné cy-devant pour le transport des terres, la maçonnerie et les pilotis, d'avec ceux que vous aurez faits pour l'avenir, il sera bon que vous en dressiez un mémoire exact et facile à entendre, et ensuite que vous me l'envoyiez au plus tost. Cependant la principale difficulté tombant sur les pilotis, suivant que vous me l'écrivez, il est nécessaire que je sçache la quantité de toises qui en a esté faite tout autour de la place, et de mesme pour la maçonnerie. Je crois bien que je trouveray

tous ces éclaircissemens dans ceux que vous me donnerez à vostre retour; mais si avant ce temps-là vous me les pouvez donner, vous me ferez plaisir.

A l'égard de Brisach, l'incertitude dans laquelle le nommé Thuillier dit estre, de demeurer entrepreneur des travaux à y faire, ne pouvant estre que préjudiciable à leur avancement, je m'étonne que vous ne m'ayez point donné de vos nouvelles sur ce sujet, d'autant plus que je vous en ay écrit fort souvent. Il est certain que si vous n'excitez davantage ledit Thuillier à mieux faire son devoir, je n'auray pas la satisfaction que je m'estois promise de voir avancer les ouvrages plus que par le passé, et qu'en laissant continuer ce mal il pourroit produire des inconvéniens très-fascheux dans la suite. C'est à quoy vous devez bien prendre garde, m'estant reposé entièrement sur vous de ces soins.

Je suis bien ayse que le nouveau séjour que vous avez fait à Philipsbourg vous ayt donné lieu de reconnoistre de nouveaux avantages pour la fortification de cette place, et qu'il ayt esté fait un rabais considérable sur le transport des terres. Continuez toujours à vous appliquer à diminuer la dépense, et à faire toutes les choses que vous croirez avantageuses et utiles pour le service du roy.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 42.)

---

45. — INSTRUCTION POUR M. BARILLON,

INTENDANT A AMIENS.

Paris, 25 mars 1671.

Il est nécessaire que M. Barillon, maistre des requestes et commissaire dans la généralité d'Amiens, parte incessamment pour se rendre en Picardie, afin d'en visiter toutes les places, examiner tous les travaux qui ont esté faits en 1669 et 1670, voir ceux dont la réception a esté faite, pour les distinguer de ceux qui ne sont point achevés et qui ne sont point encore reçus; et comme il ne peut avoir de connoissance parfaite de tous lesdits ouvrages que par les devis et les marchés qui ont esté faits, il luy en sera au plus tost remis des copies avec un mémoire des fonds qui ont esté faits depuis ladite année 1669.

Lorsqu'il trouvera des ouvrages parachevés, il pourra en faire la réception, et ensuite les faire visiter de temps en temps, afin que, s'il est à propos de faire quelque dépense pour les entretenir en bon estat, il en prenne soin. A l'égard de ceux qui ne sont pas achevés, il donnera ordre que les entrepreneurs y travaillent avec toute la diligence possible.

Il examinera avec soin tous les marchés qui ont esté faits dans toutes les places de Picardie, pour connoistre s'ils sont bien faits, s'il n'y a point eu de gratification ni de friponnerie, et s'ils ne peuvent estre diminués de prix. En ce cas, il les fera publier de nouveau par des affiches publiques qui seront affichées dans toutes les villes circonvoisines, et adjuger en présence des gouverneurs ou des commandans dans les places et des ingénieurs, s'il y en a. Pour cet effet, il faudra communiquer les devis des ouvrages, afin que les entrepreneurs sçachent ce qu'ils auront à faire.

Touchant les ouvrages à faire à Saint-Quentin, il faut en faire de nouveaux marchés, et, pour cet effet, en examiner les devis, les rendre conformes aux mémoires et, instructions du sieur de Vauban, mettre des affiches dans toutes les villes de la province, exciter et faire chercher des entrepreneurs en la plus grande quantité qu'il se pourra, et, lorsque le jour des publications sera échu, recevoir les rabais en la maison et en présence du gouverneur, remettre, de trois jours en trois jours, lesdites publications, et à la troisième remise en faire l'adjudication, de laquelle il exclura, s'il est possible, les entrepreneurs qui ont eu part aux friponneries qui ont esté faites. Surtout, il doit prendre garde de ne faire aucune adjudication d'ouvrages un peu importans qu'en observant ces formalités. Le sieur Barillon establira ensuite à Saint-Quentin le sieur Séraucourt [1] pour contrôleur, luy donnera les plans, devis, marchés et tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des travaux.

Il ordonnera seul partout, et lorsqu'il sera absent, il commettra le sieur Demuin [2] pour agir en son absence. Et en cas que, pendant ce temps-là, il soit nécessaire de faire toucher quelque argent aux entrepreneurs, le sieur Demuin en pourra faire fournir sur ses billets (et mesme le sieur Séraucourt en son absence, seulement pour ladite place de Saint-Quentin), lesquels seront enfin convertis en ordonnances du sieur Barillon pour la décharge du trésorier.

Et comme, durant son absence et celle du sieur Demuin, il sera nécessaire de faire des payemens toutes les semaines, il examinera la capacité et la fidélité de ceux qui ont esté establis dans les places par Chertemps; et, en cas qu'il les estime capables et fidèles, il pourra donner ordre aux commis de payer sur leurs billets, et ensuite les convertir en ordonnances en forme.

[1] Il était fils de Charles Colbert, intendant d'Alsace, cousin du ministre (voir II, *Finances*, page 224, note). — Sa commission de contrôleur des travaux de la place de Saint-Quentin se trouve dans le manuscrit du Dépôt des fortifications, à la suite de la pièce que nous publions.

[2] Alors trésorier de France à Amiens.

Il prendra garde qu'aucun de tous ceux qui sont commis ne soit chargé de l'argent du trésorier, et qu'il y ayt des commis particuliers qui soyent nommés par luy et qui n'ayent aucune autre fonction dans les ouvrages.

Il est absolument nécessaire dans les commencemens que M. Barillon et le sieur Demuin aillent dans toutes les places reconnoistre tous les travaux, voir les devis, afin qu'après les avoir bien reconnus, ils puissent, quoyque absens, estre en estat de les bien conduire de tous les lieux où ils se trouveront.

Comme les principaux travaux se feront à Saint-Quentin, il s'appliquera particulièrement à bien establir les travaux de cette place.

Cependant, lorsque les occasions de servir l'obligeront d'aller en Flandre, il s'instruira soigneusement du prix des ouvrages qui se font dans toutes les places de ce pays-là, et en fera la comparaison avec les prix des ouvrages des places de Picardie, pour juger quels des marchés seront plus avantageux, et se régler ensuite pour chercher les moyens de les rendre aussy avantageux, s'ils ne le sont pas.

Il prendra soin d'y envoyer souvent le sieur Séraucourt pour s'informer de mesme et s'instruire par ce moyen.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 53.)

---

46. — A M. COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Saint-Germain, 30 mars 1671.

J'ay reçu vos lettres des 11, 17 et 18 de ce mois. Je vois tout ce que vous m'écrivez touchant le départ du chevalier de Clerville, et les discours que vous avez eus avec luy sur ce sujet; mais comme vous me marquez qu'il ne luy reste plus qu'à régler quelques dépenses qui ont esté faites par Saint-André à Brisach, pour estre exactement informé de la consommation des deniers qui ont esté employés aux travaux de Brisach et de Philipsbourg, je crois qu'il ne peut y avoir de difficulté qu'il s'en revienne icy, après avoir estably le bon ordre nécessaire pour l'avancement des travaux, et vous avoir donné une connoissance particulière des plans et devis qu'il en a dressés. Ainsy vous devez seulement vous appliquer à les bien entendre, pendant le séjour qu'il fera encore sur les lieux, afin d'estre en estat de faire suivre ses pensées, durant son absence, comme s'il estoit toujours présent.

Touchant ce que vous me dites que le chevalier de Clerville est parfaite-

ment éclaircy des affaires de Saint-André et qu'il est en estat de m'en rendre compte, je vous avoue que, quelques éclaircissemens que l'on en fasse, je doute fort qu'ils vous puissent estre avantageux, et que, si vous ne prenez bien garde à l'avenir à observer un meilleur ordre que par le passé, en faisant des marchés en bonne forme, je puisse soutenir plus longtemps une conduite comme la vostre [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 66.)

---

47. — MÉMOIRE AU CHEVALIER DE CLERVILLE.

Havre-de-Grâce [2], 11 may 1671.

La ville du Havre estant en estat de s'augmenter considérablement, il faut examiner les moyens et les endroits plus commodes pour y pouvoir bastir soit un faubourg, soit une augmentation à la ville, sans préjudicier à la fortification.

Examiner et résoudre le lieu où pourra estre fait le grand bassin, ensemble l'écoulement des eaux de la rivière d'Harfleur pour pouvoir estre jetées par des barres dans le port, sans entrer dans ledit bassin.

Examiner aussy tous les ouvrages de la fortification de la place, et voir s'il y a quelque chose à réformer, changer et augmenter, et particulièrement à la teste du costé de Chef-de-Caux [3].

Il est nécessaire de raser l'ouvrage à corne du Perrey, et de substituer à la place un autre ouvrage qui n'arreste pas le cours du flot.

Faire le plan, devis et calcul de la dépense qu'il faudra faire pour construire de maçonnerie la contre-garde du bastion de Sainte-Adresse et la demy-lune voisine, pour défendre la teste du costé de Chef-de-Caux.

Visiter soigneusement tous les bastions, et faire un mémoire de tous les parapets qu'il faut restablir.

Examiner si, sans préjudicier à la fortification de la place, l'on ne pourroit pas se servir du cavalier qui est derrière le bassin et de la place d'armes du bastion le plus proche pour y mettre les bois qui servent à la

[1] Peu satisfait des explications embarrassées qu'il obtint du chevalier de Clerville (voir page 44, note), Colbert envoya en Alsace le conseiller d'État Pussort, son oncle, pour le fixer sur toute cette affaire. Nous publions à l'*Appendice* la lettre que Pussort adressa au ministre le 14 juin 1671, en lui transmettant trois longs mémoires que nous avons analysés, tout en conservant les passages les plus curieux.

[2] Colbert, avant d'aller rejoindre Louis XIV, qui était parti pour visiter Dunkerque et les villes de Flandre, avait fait un court voyage à Rochefort et au Havre.

[3] Saint-Denis-Chef-de-Caux, aujourd'hui Sainte-Adresse, à peu de distance du Havre.

construction des vaisseaux, en rasant le corps de garde, s'il y en a, et en s'obligeant de le restablir quand le bassin seroit fait [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 83.)

---

48. — A M. DE BARILLON,

INTENDANT A AMIENS.

Paris, 31 juillet 1671.

Je vois, par le détail que vous prenez la peine de me faire dans vostre lettre du 25 de ce mois, l'estat auquel sont les travaux de Saint-Quentin, et la diligence avec laquelle ils avancent depuis l'arrivée du régiment d'Alsace. Je vous prie de tenir soigneusement la main que l'on continue toujours à travailler d'une égale force durant la belle saison, afin d'en profiter le plus avantageusement qu'il sera possible avant que les pluies de l'hyver surviennent. Cependant lorsque le sieur de Vauban sera sur les lieux, vous examinerez ensemble, s'il vous plaist, la quantité d'ouvrages qui se pourront faire pendant cette année, la manière dont ils doivent estre faits pour estre bons et solides; et, s'il y a quelques difficultés à résoudre pour les bien conduire dans la suite, vous en conférerez pour vous les faire expliquer, en sorte que vous n'en puissiez avoir aucune à l'avenir; après quoy, vous me ferez le plaisir de m'informer de toutes choses, et de donner ordre au sieur Ferry de m'envoyer toutes les semaines, durant vostre absence, des mémoires exacts des ouvrages qui se feront à ladite place de Saint-Quentin, et des deniers qui s'y employeront [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 124.)

[1] Voir aussi, 1° dans le manuscrit où nous prenons cette lettre, fol. 78 et 81, deux autres mémoires sur le Havre adressés à Bruant, ingénieur, et à Hubert, commissaire de marine; 2° dans le volume renfermant la correspondance de l'année 1673, fol. 198, une longue instruction à Bruant sur le même sujet.

[2] Conformément aux ordres de Colbert, les fortifications de Saint-Quentin furent poussées avec vigueur. Le 19 décembre de la même année, Colbert écrivit à Vauban :

«Je suis bien ayse de voir par le détail que vous me faites le bon estat auquel vous avez trouvé tous les travaux de Saint-Quentin dans la visite que vous venez d'en faire, et d'apprendre que vous avez donné ordre à ceux qui ont soin de la conduite de ces ouvrages de dresser un mémoire exact de la dépense à faire pendant cet hyver pour le remuement des terres, et que vous les avez aussy chargés de faire le toisé général et estimation de tous les ouvrages et de la dépense à faire pour mettre cette place en son entière perfection, et de distinguer, suivant le mémoire que vous leur avez laissé, les plus pressés de ceux qui le sont le moins... » (*Dépôt des fortif.* 1671, fol. 204.)

49. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 23 septembre 1671.

J'ay rendu compte au Roy du contenu de vos trois dépesches des 26 aoust, 1er et 9 de ce mois.

Sa Majesté approuve la proposition que vous faites de faire de terre et de fascines seulement le fort d'entre les ponts de Brisach. Et à l'égard du changement du lieu où il pourra estre assis, elle attend le mémoire que vous m'en devez envoyer.

Elle approuve pareillement que vous fassiez transporter tous les matériaux qui avoient esté destinés pour ce fort sur le lieu où la demy-lune du bout doit estre bastie, pour en avancer la construction.

Sa Majesté consent aussy à l'augmentation de dépense que vous proposez pour mettre un gros cordon à l'entour du revestissement de Brisach, au lieu du petit qui y estoit; mais elle désire que vous vous appliquiez entièrement à avancer ces deux ouvrages, sçavoir : le revestissement et la demy-lune du bout des ponts.

Elle envoye les ordres nécessaires pour mettre Saint-André en liberté [1].

A l'égard de Philipsbourg, Sa Majesté approuve aussy la construction des deux aqueducs de pierre que vous proposez de faire pour travailler ensuite à curer les fossés.

Elle est bien ayse de voir l'estat où est la grande tenaille, tant à l'égard de ses fondemens, qu'à l'égard du grillage et de la maçonnerie.

Pour bien résoudre par Sa Majesté la dépense qu'elle pourroit faire à ces places l'année prochaine, il seroit nécessaire qu'elle vist auparavant l'estat de tous les travaux qui sont à faire et de la dépense à quoy ils monteront; et sur ce mémoire, elle résoudra les ouvrages qu'elle voudra estre faits l'année prochaine et les sommes qu'elle y voudra employer.

Sa Majesté veut que vous signiez et concluiez les marchés avec les sieurs Thuillier et Roger [2] tant pour Brisach que pour Philipsbourg, que

[1] Voici l'ordre pour la mise en liberté de Saint-André :

«Il est ordonné au sieur de Louvat, commandant dans la place de Philipsbourg, de mettre en liberté le nommé Saint-André, cy-devant entrepreneur des travaux de Brisach et dudit Philipsbourg, qui a esté arresté par ordre de Sa Majesté, à la charge de se représenter toutes les fois et quantes qu'il sera ainsy ordonné par Sadite Majesté.» — Fait à Versailles, le 25 septembre 1671, signé Louis, et plus bas, Colbert. — (*Dépôt des fortif.* fol. 158.)

[2] Michel Roger, maître maçon de la ville de

vous fassiez remettre entre les mains de l'un et de l'autre les matériaux qui appartiennent à Saint-André et fassiez présentement remettre ès mains du trésorier les 9,000 livres qui sont en celles de Frit, sans attendre aucun intendant pour conclure et signer tous ces marchés. Sa Majesté vous en donne le pouvoir; surtout, que vous en tiriez les plus avantageuses conditions qu'il sera possible.

Ellé approuve aussy l'entretènement des 40 tombereaux pour transporter toujours des terres dans la place de Philipsbourg; mais elle estimeroit bien plus avantageux de faire un marché à forfait pour chaque toise de terre que de faire ce travail à journée.

Elle approuve aussy de remettre à l'année prochaine les réparations des chasteaux d'Alsace et d'en employer les deniers ainsy que vous le proposez à rehausser de terre les bastions de Brisach, à la réparation et terrassement des murs qui sont baignés du Rhin, et à la démolition des maisons qui y sont adossées.

J'envoye un estat de distribution des sommes, ainsy que vous le désirez et qu'il est contenu en vos lettres.

Sa Majesté se remet à ce que vous estimerez plus à propos pour la construction des magasins; mais elle désire que vous fassiez en diligence travailler à ceux des poudres.

Sa Majesté veut que vous demeuriez en Alsace pour voir et donner les ordres à l'exécution des travaux de ces deux places, jusqu'à ce qu'elle vous donne permission d'en revenir [1].

Elle désire que vous luy fassiez remettre les cartes des costes du royaume que vous avez fait faire par son ordre, en ayant besoin à présent.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 155.)

---

50. — AU SIEUR PAYEN,

INGÉNIEUR A BORDEAUX [2].

Saint-Germain, 3 octobre 1671.

J'ay esté bien ayse de voir, par le détail que vous me faites dans vostre

Paris. — Clerville, l'ayant vu à l'œuvre dans certains travaux pour la navigation du Lot exécutés d'après les ordres de la duchesse d'Aiguillon, reconnut son mérite et lui confia en 1670 l'entreprise des écluses de la Baise, puis les travaux du Château-Trompette. Lorsqu'il fut envoyé en Alsace en octobre 1670, il l'emmena avec lui, en disant à Colbert qu'il était «aussi sage dans sa conduite qu'expérimenté en plusieurs sortes d'ouvrages.»

[1] Voir dans le même manuscrit, fol. 251, une instruction concernant ces places adressée au chevalier de Clerville le 11 octobre 1671.

[2] Nicolas Payen, ancien officier. Il rem-

lettre du 15 du mois passé, l'estat auquel sont les travaux du Château-Trompette. Continuez toujours à m'en informer de temps en temps, et prenez soigneusement garde que les entrepreneurs exécutent ponctuellement les conditions de leurs baux et qu'ils donnent le temps nécessaire à l'affaissement de la maçonnerie, en sorte que la trop grande diligence ne préjudicie point à la solidité.

C'est ce que je vous recommande particulièrement, et d'examiner les moyens que l'on peut pratiquer pour mesnager les deniers du roy avec toute l'économie possible[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 165.)

---

51. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 24 octobre 1671.

J'ay reçu vos mémoires des 6 et 14 de ce mois avec la copie du marché que vous avez passé avec Roger pour faire les travaux ordonnés par le Roy pour la fortification de Philipsbourg. Je ne doute pas qu'avant de les adjuger vous n'ayez observé toutes les formalités nécessaires et que vous n'ayez fait tout ce qui a pu dépendre de vous pour faire faire des rabais considérables. Ainsy je me contenteray de vous dire qu'il est de grande conséquence de faire travailler incessamment à avancer ces ouvrages avec toute la diligence et la solidité possibles. Ce pendant je feray examiner les

plissait à Bordeaux les fonctions d'appareilleur du roi, sous les ordres de Desjardins.

Il devait répondre de toutes les choses faites et exécuter toutes celles qui étaient à faire.

Le Roi accorda à Payen, le 22 avril 1671, un brevet d'ingénieur, «en tesmoignage de sa satisfaction pour les services qu'il luy avoit rendus dans ses armées, et de la confiance que Sa Majesté prenoit en l'expérience qu'il s'estoit acquise pour les fortifications.» (Voir pièce n° 97.) — Payen fut ensuite envoyé au Canada.

[1] Le 31 du même mois, Colbert communiquait à Daguesseau une proposition qu'on venait de lui faire au sujet des travaux du Château-Trompette : «Lombard m'ayant écrit, lui disait-il, que l'on pourroit faire travailler à corvées, pendant cet hyver, au transport des terres qui sont à oster pour les dehors dudit chasteau, par les communautés qui sont obligées à faire la vidange des fossés, je vous prie d'examiner promptement cette proposition et ensuite de me faire sçavoir vostre avis.» (*Dépôt des fortif.* 1671, fol. 182.)

Le 8 avril 1673, Colbert écrivait à de Sève au sujet des mêmes fortifications :

«J'ay reçu l'estat abrégé de la recette et dépense qui a esté faite en 1672 pour la fortification du Château-Trompette, par lequel je vois que les 150,000 livres dont le Roy avoit fait fonds ladite année 1672 ont esté consommées aux travaux; sur quoy je dois vous dire qu'avant d'en faire la réception il est nécessaire d'observer que les ouvrages soyent faits avec solidité et suivant les marchés qui ont esté passés....» (*Dépôt des fortif.* fol. 113.)

cautions que ledit Roger offre de donner, et en cas qu'elles soyent bonnes, je feray recevoir leurs obligations par-devant notaires.

L'on ne m'a point encore apporté les cartes des costes maritimes de France que vous avez fait faire; aussytost que je les auray reçues, je vous feray sçavoir mes sentimens sur la proposition que vous me faites de les réduire en petit, comme celle de Boulogne à Dunkerque dont vous me parlez [1].

A l'égard du grand magasin à poudre que vous vous proposez de faire à Philipsbourg, j'estime qu'il seroit plus à propos d'en faire deux ou trois qu'un seul, par deux raisons : l'une, que la ville seroit moins endommagée si, par quelque accident, le feu se mettoit aux poudres, et l'autre, qu'il en resteroit toujours dans la place pour sa défense si un malheur pareil à celuy-là arrivoit en temps de guerre. J'attendray sur ce sujet vostre avis, avec un mémoire de la dépense qu'il faudra faire, pour en rendre compte au Roy...

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 172.)

---

52. — AU MÊME.

Saint-Germain, 8 décembre 1671.

Le Roy a encore voulu examiner aujourd'huy avec M. le Prince, M. de Turenne et M. le mareschal de Villeroy, la proposition que vous m'avez envoyée avec vostre lettre du 15 septembre, de construire de terre seulement le fort d'entre les ponts du Rhin en le fortifiant de fraises, de palissades et généralement de tous les secours que l'on peut donner à un fort de cette qualité pour le rendre autant bon qu'il le peut estre. Le Roy et ces Messieurs, après avoir bien discuté et examiné toutes les raisons de part et d'autre, et entendu la lecture de vostre mémoire, ont résolu, et Sa Majesté m'a ordonné de vous l'écrire de sa part, qu'elle estimoit trop dangereux de construire ce fort de terre, vu que toute la seureté de la place de Brisach en dépend [2]. Ainsy Sa Majesté veut que vous fassiez

[1] Le 21 du mois suivant, Colbert accusait réception de ces cartes dans les termes ci-après :

«J'ay fait tendre dans ma bibliothèque les cartes des costes maritimes de France que vous m'avez envoyées, et, comme elles m'ont paru très-belles, je les feray voir au Roy. Vous ne devez pas douter qu'en mesme temps je ne fasse connoistre à Sa Majesté la dépense considérable que ce travail vous a coustée, afin de vous en procurer la récompense. Cependant j'ay donné ordre à celuy qui m'a remis lesdites cartes de les réduire incessamment en petites...» (*Dépôt des fortif.* 1671, fol. 186.)

[2] Louis XIV avait d'abord approuvé (voir pièce n° 49.) le projet du chevalier de Cler-

achever la demy-lune revestue du bout des ponts. Et en attendant qu'elle puisse faire la dépense pour revestir ce fort, elle veut que vous fassiez faire sur les deux islots les retranchemens que vous aviez proposés dans vostre dessein pour défendre les deux faces de ladite demy-lune et pour assurer ces islots contre les surprises, et que vous fassiez construire, dans le milieu de la place où ce fort doit estre basty, une bonne redoute de pierres à l'épreuve du canon du costé de la demy-lune, avec un petit fossé et une bonne palissade pour empescher qu'elle ne puisse estre escaladée, et que vous fassiez faire cette redoute en sorte qu'elle puisse contenir cent hommes et quelques fauconneaux, et qu'elle puisse servir de magasin lorsque le fort sera construit. Pour le surplus, Sa Majesté veut faire achever, l'année prochaine, le corps entier de la place de Brisach suivant les résolutions qu'elle a cy-devant prises. C'est pourquoy vous ferez promptement, s'il vous plaist, l'estat de toutes les dépenses qui sont à faire, et me l'enverrez pour luy en rendre compte.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 199.)

ville qui consistait à faire en terre et avec des fascines seulement le fort entre les ponts du Rhin; mais Louvois s'y était opposé et, longtemps avant que le Roi fût revenu de son sentiment, avait écrit à Vauban, sous la date du 6 novembre :

«Le chevalier de Clerville m'honore depuis peu de ses bonnes grâces; il m'a envoyé le projet d'un fort de terre à faire à Brisach entre les deux ponts, au lieu d'un fort revestu qui avoit esté projeté. C'est, à mon gré, le plus seur moyen que l'on puisse jamais inventer pour faire perdre Brisach.» (*Aperçu sur les fortifications*, par le colonel Augoyat, I, 77.)

En recevant avis de la nouvelle détermination du Roi, qui le froissa vivement, Clerville ne put dissimuler son mécontentement, et il écrivit à Colbert, sous la date du 3 décembre :

«Je me donneray l'honneur de vous dire, touchant le fort d'entre les ponts, que, bien qu'en matière d'affaires éloignées la réplique des gens qui voyent sur les lieux beaucoup de choses que les absens ont peine à découvrir si aysément, ne choque point le respect qui est deu aux supérieurs, quand on n'a d'autre objet que celuy de leur intérest, je me garderay pourtant bien de murmurer du peu de cas qui a esté fait à la Cour de ma proposition de construire ce fort de simple terre, bien gazonnée, et de la préférence qui a esté donnée à la résolution de le revestir de maçonnerie. Aussy ne sçaurois-je avec raison contredire cette résolution, si ce n'est sous de certaines conditions, qui sont celles d'une plus grande économie et d'une plus prompte perfection...» (500 *Colbert*, vol. 125, fol. 307.)

Colbert lui répondit quelques jours après :

«Je vous diray que vous ne deviez pas retarder le dessein que le Roy avoit pris pour la fortification de la butte d'Eckersberg, et vous voulez bien que je vous dise que si vous consultez bien vostre bon sens, vous trouverez que vous n'avez jamais deu écrire au sens de vostre dernière lettre, sur une résolution prise par le Roy contre vostre sentiment.

«M. le Prince arrivera aujourd'huy icy. Sa Majesté l'entendra et prendra sa résolution; mais vous devez estre persuadé que les travaux approuvés par Son Altesse seront résolus par le Roy. Ainsy il faut travailler avec grand soin et application à exécuter tous les mémoires laissés sur les lieux par Son Altesse...» (*Dépôt des fortif.* 1671, fol. 57.)

53. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 19 décembre 1671.

Je suis bien ayse d'apprendre par vostre dépesche du 9 de ce mois, que le rehaussement des murs de Brisach doit estre achevé dans cinq ou six jours, et que la maçonnerie de la demy-lune du bout des ponts est élevée de neuf pieds. Continuez toujours à faire travailler avec toute la diligence et la solidité possibles à cette place et à celle de Philipsbourg. Faites-moy sçavoir si on a relevé en mesme temps les remparts et formé les parapets et chemin de ronde ; et en cas que cela ne soit point encore fait, envoyez-moy un mémoire en détail de la quantité de toises cubes de terre qu'il faudra pour lesdits remparts et parapets, et à combien montera cette dépense, afin que j'en puisse rendre compte au Roy.

J'ay appris que le nommé Marin Jouyn [1], qui a fait un rabais de 30 sols sur la toise cube de maçonnerie de Brisach et de 3 livres sur celle de pilotis, est un homme peu entendu en maçonnerie, et qu'il est fort sujet au vin. Ainsy il ne faut pas penser à recevoir cet homme pour caution, mais il faut que celuy qui l'a nommé en donne un autre, ou trouver un entrepreneur habile et solvable qui se rende adjudicataire des ouvrages au mesme prix, s'il est possible.

Je vois, par le détail que vous me faites, qu'il reste encore 3,050 livres des 15,600 qui proviennent tant de la vente de l'équipage du nommé Saint-André que des deniers qui se sont trouvés entre les mains de son caissier, le nommé Frit, lorsqu'il a esté arresté. Comme vous me marquez qu'il est à propos de donner de ce restant de fonds de 3,050 livres, 2,050 livres à plusieurs ouvriers qui n'ont pas esté payés par ledit Saint-André du travail qu'ils ont fait, et 500 à une pauvre veuve d'un homme qui a esté cy-devant entrepreneur des travaux de cette place, vous pouvez sans difficulté leur faire distribuer lesdites 3,050 livres [2].

J'approuve la conduite que vous me proposez de faire tenir dans les travaux de Brisach et de Philipsbourg, lorsque le Roy vous ordonnera de partir d'Alsace, et que vous agissiez de concert avec M. Poncet pour trouver des moyens d'avoir un nombre suffisant d'ouvriers sans estre obligé de vous servir des soldats de la garnison.

[1] Marin Jouyn eut d'abord l'entreprise des travaux de maçonnerie de la place de Brisach, et plus tard de celle de Doullens. — [2] Les sommes distribuées ne font que 2,550 livres.

Le gouverneur de Marsal m'écrit qu'il est nécessaire de faire plusieurs réparations à cette place. C'est pourquoy il sera bon que vous preniez vostre temps pour en aller dresser le devis et estimation, afin qu'après que vous l'aurez envoyé j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1671, fol. 202.)

---

54. — AU DUC DE LUXEMBOURG,

LIEUTENANT GÉNÉRAL[1].

Versailles, 13 septembre 1672[2].

Le Roy m'ayant ordonné d'envoyer le sieur Van der Meulen dans les villes et places que Sa Majesté a conquises, cette campagne, sur les Hollandois, pour en lever les vues et profils, afin de s'en servir dans le dessin des ouvrages qui se feront pour Sa Majesté, je vous prie de luy donner non-seulement toutes les assistances et les facilités qui dépendront de vous dans les places qui sont sous vostre charge, pour s'acquitter exactement de sa commission, mais mesme de le faire accompagner dans les lieux où sa curiosité le pourra porter pour satisfaire plus ponctuellement à ce qui est, en cela, des intentions de Sa Majesté[3].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 262.)

---

55. — AU DUC MAZARIN,

GOUVERNEUR D'ALSACE.

Saint-Germain, 13 septembre 1672.

Encore que je ne doute pas que, depuis les lettres que j'ay eu l'honneur de vous écrire les 28 septembre et 5 de ce mois, vous n'ayez donné toutes les facilités qui dépendent de l'autorité de vos charges pour laisser à M. Poncet de La Rivière, intendant, la liberté de faire toutes les fonctions pour lesquelles le Roy l'a commis, je ne laisseray pas de vous répéter par celle-cy que Sa Majesté m'ayant ordonné de luy écrire qu'il pourroit faire venir les villages dépendans de la grande prévosté d'Hagueneau pour le

[1] Voir II, *Finances*, page 314. — Le duc de Luxembourg commandait alors en chef les armées de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. Il avait pris Grool, Deventer, Woërden, Zwoll, etc.

[2] La correspondance de l'année 1672 manque dans la collection des volumes du Dépôt des fortifications.

[3] De semblables recommandations furent adressées en même temps aux comtes d'Estrades et de Lorges, lieutenants généraux.

transport des terres dans les bastions de Philipsbourg, il écrit qu'il n'a pas cru devoir envoyer ses ordonnances pour cela, vu les défenses que vous avez faites de le reconnoistre et d'exécuter aucune des ordonnances qui viendroient de sa part.

Je vous prie de bien considérer dans quels inconvéniens la suite de cette conduite pourroit vous jeter; et permettez-moy de vous dire, avec la liberté que vous m'avez toujours permise, que vous ne devez pas retarder un seul moment à prendre une conduite toute contraire, c'est-à-dire à appuyer de vostre autorité tout ce que l'intendant désirera faire dans l'estendue de vos charges[1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 301.)

---

56. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 4 février 1673.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre lettre du 26 du mois passé, l'arrivée de M. le Prince dans les places d'Alsace, qu'il ayt contribué quelque chose à vostre satisfaction, et qu'il vous ayt levé toutes les difficultés qui pouvoient estre pour raison des ouvrages nécessaires à la fortification des places. J'apprends mesme par les lettres de Son Altesse, qu'elle a bien voulu prendre connoissance de tous les différends qui estoient entre les principaux officiers et les accommoder, et je ne doute pas que vous ne contribuiez volontiers de vostre part à maintenir cette union. Pour cela, je crois vous devoir dire que vous ne devez pas donner tant d'application que vous faites à beaucoup de discours inutiles que produisent l'envie, la jalousie, et d'autres motifs qui ne doivent point entrer dans ce qui regarde le service du roy.

A présent que tous les ouvrages sont réglés par le mémoire qui a esté dressé par Son Altesse, et qui a esté entièrement approuvé par Sa Majesté, il ne reste plus qu'à s'appliquer tout de bon à l'exécuter ponctuellement. Pour cet effet, j'ay donné ordre au trésorier des fortifications d'envoyer promptement sur les lieux 20,000 écus pour estre partagés également entre les places de Brisach et Philipsbourg, et j'auray soin de faire remettre,

[1] Le duc de Mazarin ne se rendit pas aux observations de Colbert et il annula les ordonnances de l'intendant relatives aux corvées que devaient faire les habitants des villages pour les travaux de Philipsbourg. — On peut lire (IV, *Administration provinciale*, pièce n° 67) la lettre très-vive que lui écrivit à ce sujet le ministre.

de temps en temps, les fonds nécessaires et suffisans, en sorte que vous n'en manquerez point. Il faut donc à présent, pendant le reste de la gelée, travailler à faire tous les préparatifs nécessaires pour pouvoir commencer, aussytost que le temps le pourra permettre, à parachever le rehaussement des bastions et courtines, la contre-garde de Guiche et la grande corne, et chercher, dès à présent, tous les ouvriers du pays pour y en mettre le plus grand nombre qu'il se pourra.

J'écris à M. Poncet que le Roy veut que tous les ouvrages de terre se fassent à corvées; je n'entreray pas plus avant dans le détail des ouvrages, puisqu'il suffit de vous dire que le Roy veut qu'on les fasse faire diligemment, afin qu'ils puissent estre considérablement avancés dans la fin du mois d'avril prochain, en telle sorte que la place n'ayt rien à craindre dans ce temps-là, et qu'elle soit mesme en estat que les ennemis n'osent penser à l'attaquer.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 45.)

---

57. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS[1].

Saint-Germain, 6 février 1673.

Vous trouverez cy-joint l'ordre du Roy que vous demandez pour faire loger dans les hameaux voisins de Rocroi les habitans dépendans de ce gouvernement qui travailleront à corvées aux remuemens des terres nécessaires pour la fortification de cette place. Comme, dans la distribution que vous ferez des logemens, plusieurs personnes qui ont crédit dans le pays pourront vous solliciter d'exempter quelques particuliers desdits logemens et peut-estre mesme des hameaux entiers, par des raisons qui leur conviendroient, je vous diray que, dans ces rencontres, vous ne devez avoir aucun égard, et que vostre seul intérest doit estre de rendre justice également à chacun, sans nulle autre considération.

Touchant le revestement des contrescarpes, je ne puis pas vous dire s'il est plus avantageux de les revestir de pierres sèches que de gazon; mais il faut sçavoir sur ce sujet le sentiment des officiers commandans dans la place de Rocroi et du sieur Deshoulières, et ensuite faire exécuter leurs avis.

[1] Thomas-Adolphe Renart de Fuchsamberg, comte de Moncy, conseiller d'État, nommé intendant des fortifications de Rocroi, Mont-Olympe, Mézières, Sedan, Stenay et Sainte-Menehould. En 1683, il acheta au sieur Chastillon la charge d'intendant des fortifications de Picardie, de Champagne et de Lorraine.— Père de Charles Renart de Fuchsamberg, grand maître des eaux et forêts de Champagne (voir IV, page 245).

Seulement vous devez observer, en cas que vous fassiez faire de pierres ladite contrescarpe, de ne pas donner les 4 livres qu'on vous demande de la toise, parce que M. Rouillé m'a écrit qu'on luy a offert de la faire à 3 livres 10 sols. Appliquez-vous toujours à trouver des moyens de diminuer la dépense, tout en faisant faire les ouvrages avec diligence et solidité.

Je ne doute pas que vous n'ayez fait tout ce qui a pu dépendre de vous pour avoir au plus juste prix qu'il vous a esté possible les palissades nécessaires pour ladite place de Rocroi; c'est pourquoy j'approuve le marché que vous avez passé à 5 sols 6 deniers pour chacune. Tenez la main que l'entrepreneur travaille incessamment à en faire faire la quantité dont vous avez besoin; et lorsqu'elles seront sur les lieux, vous pourrez sans difficulté donner ce qu'il faudra pour les faire mettre en place.

Puisque le marché de la grosse maçonnerie de cette place a esté fait par MM. Barillon et Rouillé[1] à 33 livres, et à 20 livres la toise courante pour les écorchemens et autres ouvrages, j'approuve que vous ayez confirmé ledit marché, ne doutant pas que vous n'ayez fait tout vostre possible pour faire quelque rabais.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 50.)

---

58. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AMIENS.

Saint-Germain, 25 février 1673.

Il y a desjà quelques jours que j'ay fait voir au Roy le plan de la ville et chasteau de Guise[2] que le sieur de Vauban m'a envoyé avec le mémoire des ouvrages à y faire, et en exécution de ce mémoire j'ay écrit au sieur Ferry, le 7 de ce mois, de s'y en aller au plus tost et de faire exactement le plan de toutes les casemates, caponnières et lieux souterrains, parce que c'est sur cela particulièrement que ledit sieur Vauban fonde la principale défense de la place, et il demande ce plan, avant de donner son avis sur tous les ouvrages à faire. Il est donc nécessaire, si le sieur Ferry n'y a pas encore esté, qu'il s'y en aille promptement, lève ledit plan et me l'envoye, pour l'envoyer au sieur de Vauban et sçavoir son avis, afin qu'ensuite Sa Majesté résolve les ouvrages qu'il faudra faire, son intention n'estant pas de faire raser cette place. Comme je ne doute pas que le sieur de Vauban

[1] Intendants à Amiens; le premier, de 1668 à 1672, le second, de 1672 à 1674.

[2] Arrondissement de Vervins (Aisne).

n'ayt laissé entre les mains du sieur Garand copie dudit plan et mémoire de Guise, je vous prie de donner, dès à présent, les ordres nécessaires pour commencer à travailler, sans retarder un moment, aux ouvrages qu'il a estimés les plus pressés.

Puisque les habitans du gouvernement de Saint-Quentin qui travaillent par corvées aux transport et remuement des terres de cette place ne montent qu'à 2,600 hommes et que ce nombre n'est pas suffisant pour avancer les ouvrages avec la diligence nécessaire, vous pouvez sans difficulté donner vos ordres pour faire venir les habitans des paroisses, à cinq ou six lieues à la ronde de ladite place, pour travailler aussy à corvées, quand mesme ils ne seroient pas dépendans de ce gouvernement. Faites en sorte, s'il vous plaist, que le travail se pousse avec toute la force et la vigueur possible [1], et observez de m'informer, tous les quinze jours, de ce qui aura esté fait.

Cependant je feray remettre au plus tost sur les lieux un nouveau fonds de 30,000 livres; prenez bien garde que les deniers du roy soyent mesnagés avec grande économie et faites-moy sçavoir à combien pourra monter la dépense pour chacun des mois de mars, avril et may, et en général celle de tous les travaux qu'il faudra faire dans le courant de cette année à la place de Saint-Quentin.

Touchant la ville de Ham, comme le Roy en veut faire raser les fortifications, il est à propos que vous en fassiez promptement lever le plan, et faire le mémoire des ouvrages, afin qu'après que vous me l'aurez envoyé, j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

Lorsque vostre présence ne sera plus nécessaire à Saint-Quentin, je vous prie d'aller faire la visite de Doullens, Péronne, Le Catelet, La Fère et La Capelle, afin de commencer à faire travailler à corvées aux ouvrages de terre les plus pressés, et à faire le marché des palissades au plus juste prix que vous pourrez.

Au surplus, ne manquez pas aussy de visiter Corbie, et d'examiner si cette place est bien rasée [2] et si on a osté les fondations des murs, en sorte que si le malheur vouloit que les ennemis se saisissent de ladite place, ils ne pussent s'en prévaloir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 70.)

[1] Quatorze jours auparavant, Colbert lui avait dit dans une de ses lettres :

«Il faut que vous considériez les travaux de cette place et de toutes les autres comme le plus important service que vous puissiez rendre au Roy dans toute l'estendue de vostre commission; et il est nécessaire pour cela que vous en fassiez le capital de vostre travail...» (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 58.)

[2] Voir pièce n° 62.

59. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 26 février 1673.

J'ay reçu vos lettres datées de Charleville et de Rocroi, les 16 et 20 de ce mois, par la dernière desquelles je vois que vous commencez à faire travailler à la démolition de Château-Regnault [1]. Sur quoy je vous diray que l'ordre que je vous ay donné, le 7 de ce mois, de laisser une simple muraille ou autre fermeture équivalente, pour garantir les habitans des voleurs, a esté changé, et qu'il faut tout raser, mesme jusqu'aux murailles sèches, renverser les fondations des murs, et laisser la ville tout ouverte comme un gros bourg. Appliquez-vous à faire avancer ce travail avec toute la diligence possible, et ne manquez pas de m'en rendre compte toutes les semaines.

J'aurois volontiers demandé au Roy l'ardoisière pour la personne dont vous me parlez; mais Sa Majesté en avoit disposé avant que j'eusse reçu vostre lettre.

A l'égard de Linchamp [2], le Roy a résolu de le faire raser, et d'y envoyer dans peu un ingénieur pour y faire travailler.

Touchant les places de Donchery [3], Mouzon [4], Marville et Jametz [5], vous commencerez incessamment à les faire raser entièrement à corvées, observant de faire renverser les fondemens des murailles et de laisser les places ouvertes comme de grands bourgs sans murailles, ainsy qu'il est marqué cy-dessus à l'article de Château-Regnault.

Il est à propos que vous continuiez à faire mettre à part les matériaux qui proviendront de la démolition de Château-Regnault et ceux des autres places que vous avez ordre de faire raser, afin de les vendre le plus que vous pourrez au profit du roy, et d'employer les deniers que vous en retirerez aux ouvrages. Faites-moy sçavoir à combien en montera le prix.

Quoyque, par mes précédentes, je vous aye amplement expliqué les intentions du Roy sur la place de Rocroi, je vous répéteray encore qu'il faut que vous y fassiez vostre séjour plus ordinaire, que vous travailliez

[1] Canton de Monthermé, arrondissement de Mézières (Ardennes).

[2] Commune de Hautes-Rivières, canton de Monthermé.

[3] Canton de Sedan (Ardennes).

[4] Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Sedan.

[5] Ces deux villages sont dans le canton de Montmédy (Meuse).

incessamment à faire faire tous les ouvrages contenus dans le mémoire du sieur Deshoulières, et que vous m'envoyiez, au plus tost, l'estimation de tous ces ouvrages, et en particulier un mémoire de la dépense qu'il faudra faire pour chacun mois.

Il sera bon que vous fassiez faire une toise des petits murs de pierres sèches qui doivent servir au lieu de gazon au revestissement du parapet du chemin couvert de la contrescarpe, afin de voir, au plus juste prix, à combien en pourra monter la dépense, et de connoistre s'il n'y auroit pas lieu de faire diminuer à l'entrepreneur quelque chose des 4 livres qu'il demande pour ces petits murs.

Pour ce qui est de Mont-Olympe[1], il faut aussy faire faire diligemment tous les ouvrages contenus au mémoire du sieur Deshoulières, à la réserve des contre-gardes qu'il propose de faire aux angles flanqués des bastions et des demy-lunes.

A l'égard de Charleville, il faut le laisser en estat qu'il est, sans y faire faire aucune réparation.

Sur Mézières, il est nécessaire que vous travailliez incessamment à faire l'estimation des ouvrages qu'il faut faire pour mettre cette place en bon estat, afin de me l'envoyer au plus tost; mais à présent, il suffit que vous travailliez à faire les amas des palissades nécessaires, et que vous fassiez faire promptement à corvées tous les ouvrages de terre, sans en entreprendre aucun de maçonnerie.

Pour la ville et citadelle de Stenay, il faut aussy que vous travailliez à faire l'estimation de tous les ouvrages à y faire, suivant le mémoire dudit sieur Deshoulières, afin de me l'envoyer au plus tost, et ce pendant que vous commenciez à faire travailler aux ouvrages les plus pressés, afin de les faire faire tous successivement, chacun dans leur ordre. Puisque vous estimez avantageux d'acheter les palissades et autres bois de Damvillers[2] pour les employer à la place de Stenay, vous pouvez sans difficulté en faire le marché au plus bas prix que vous pourrez, et les y faire voiturer. J'approuve l'adjudication que vous avez faite à 6,420 livres pour le restablissement des magasins à poudre de cette place; c'est pourquoy, vous pouvez continuer à y faire travailler sans perte de temps, et dans peu je donneray ordre au trésorier des fortifications de remettre ledit fonds de 6,420 livres.

Vous trouverez cy-joint la copie de l'ordre que je donne audit trésorier des fortifications pour remettre des fonds dans toutes les susdites places, et

[1] Ce fort (voir I, 53, note) fut rasé en 1687.

[2] Stenay et Damvillers sont deux chefs-lieux de canton dans l'arrondissement de Montmédy.

vous observerez de me faire sçavoir si ledit ordre a esté ponctuellement exécuté.

Au surplus, vous communiquerez cette lettre au sieur Deshoulières, afin d'agir de concert dans toutes les choses qui regardent le bien du service de Sa Majesté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 71.)

---

60. — AUX ÉLUS DES ÉTATS DE BOURGOGNE.

Saint-Germain, 28 février 1673.

Le Roy m'ordonne de vous faire sçavoir qu'ayant résolu de faire travailler en toute diligence à mettre sa place d'Auxonne en estat de ne point craindre l'attaque des ennemis pendant que Sa Majesté sera à la teste de ses troupes, et de raser en mesme temps Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde[1] et Verdun, et mettre en estat de défense la ville de Chalon-sur-Saône[2], Sa Majesté a résolu de faire faire tous les ouvrages de terre à corvées par les habitans de toutes les paroisses et communautés de huit ou dix lieues ès environs de ces places, et elle m'ordonne de vous dire que, par le calcul qu'elle en a fait faire, elle a besoin de 100,000 journées d'hommes. C'est pourquoy, elle désire que vous en fassiez promptement la répartition sur toutes lesdites communautés, et qu'après que vous l'aurez envoyée dans toutes les paroisses, vous en remettiez une copie entre les mains de M. Bouchu, qui prendra le soin de la faire exécuter avec la diligence qui est nécessaire pour le bien du service du roy et l'avantage de la province[3].

(Archives départementales de la Côte-d'Or.)

---

61. — A M. PONCET,

INTENDANT A METZ.

Versailles, 19 mars 1673.

Je n'ay reçu aucune lettre de vous par les deux derniers ordinaires; j'en attends avec impatience, le Roy me demandant, toutes les semaines, sans y manquer, les nouvelles que je reçois des travaux de ses places d'Al-

[1] Aujourd'hui Seurre, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

[2] Voir au Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 74, un mémoire contenant les résolutions prises par le Roi sur les travaux à faire aux places d'Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde, Verdun et Chalon.

[3] Voir pièce n° 63.

sace. C'est à vous à prendre garde de ne jamais manquer à m'en rendre compte par tous les ordinaires, et vous devez donner toute vostre application pour les avancer. Je vous ay desjà fait sçavoir que Sa Majesté avoit fait fonds de 200,000 livres pour Philipsbourg, 250,000 pour Brisach et 20,000 pour les places de Belfort, Landser [1], Huningue et rasement de Thann, qui font en tout 470,000 livres, dont je vous ay desjà fait remettre 100,000, et le surplus montant à 370,000 vous sera remis ponctuellement, sçavoir : comptant 30,000; ès mois d'avril, may, juin, juillet, aoust, septembre, à raison de 50,000 par mois, 300,000, et 40,000 en octobre. Vous voyez bien qu'avec des sommes aussy considérables, vous pouvez bien avancer les travaux et faire en sorte que Sa Majesté soit satisfaite.

A l'égard des travaux, Sa Majesté veut que vous vous conformiez entièrement à ce qu'elle a résolu au retour, après avoir entendu M. le Prince, et qui est contenu au mémoire que je vous ay envoyé, et que vous fassiez les travaux dans l'ordre prescrit par ledit mémoire, sans vous en départir, pour quelque cause que ce soit et quelque raison que l'on vous puisse alléguer au contraire sans un ordre exprès de Sa Majesté; mais elle veut, en mesme temps, que vous commenciez promptement à entamer tous les travaux que vous estimerez pouvoir faire cette année pour les sommes qu'elle a destiné d'y employer, sans préjudicier à la seureté des places, c'èst-à-dire sans les ouvrir, et que vous rendiez compte, dans toutes vos lettres, des ouvrages que vous aurez commencés et de l'estat auquel ils seront. Sa Majesté s'attend au surplus que vous employiez toute vostre industrie pour bien mesnager ses finances et pour mettre en pratique tous les moyens possibles pour diminuer le prix des travaux, et pour en faire faire à corvées le plus qu'il se pourra.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 93.)

---

62. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 19 mars 1673.

Le Roy a vu le plan et le mémoire que vous m'avez envoyés concernant la ville et chasteau de Ham; et comme Sa Majesté n'a point résolu de raser cette place, et qu'elle ne veut point faire une aussy grande dépense, elle

[1] Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Mulhouse (Haut-Rhin).

veut que vous fassiez examiner avec soin les ouvrages les plus importans et nécessaires qui sont à faire pour la mettre hors d'insulte, et que vous y fassiez employer jusqu'à 6,000 livres. Si, lorsque cette somme sera employée, l'ingénieur qui l'aura visitée estime qu'il y ayt encore quelques autres travaux nécessaires à faire pour la mettre hors de surprise, en en donnant avis à Sa Majesté, elle y pourvoira.

A l'égard de Saint-Quentin, je vous ay fait sçavoir amplement, par ma lettre du 15 de ce mois, les intentions du Roy sur le sujet de cette place; et comme c'est assurément la plus importante de l'Estat, il faut vous appliquer avec plus de soin à en avancer les travaux. Vous avez sçu, par la mesme lettre, les fonds que le Roy destine; et comme ils sont considérables, outre les corvées, il y a lieu d'espérer qu'avec vostre application et vostre industrie les travaux de cette place s'avanceront considérablement dans le cours de l'esté prochain. Mais il est nécessaire que vous fassiez entamer en mesme temps tous les travaux que vous jugerez pouvoir achever en ce temps-là; et pour cet effet, que vous en fassiez les marchés aux meilleures et plus avantageuses conditions qu'il se pourra pour le Roy, et que vous m'en envoyiez le mémoire exact pour en rendre compte à Sa Majesté. Ensuite, tous les quinze jours, vous devez me faire sçavoir en détail l'estat auquel ils seront pour en informer Sa Majesté [1].

A l'égard des corvées, il faut que vous y fassiez venir tous les paysans qui peuvent s'y rendre en une journée, sans considérer de quel gouvernement, élection ou généralité ils peuvent estre.

J'ay envoyé au sieur Ferry le plan et le mémoire de Guise qui m'avoient esté envoyés par M. de Vauban, afin qu'il puisse lever le plan des lieux souterrains du chasteau de cette place pour l'envoyer audit sieur de Vauban. Ce pendant il faut commencer à restablir les dehors du chasteau, les portes, les contrescarpes, et généralement tout ce qui peut le mettre

[1] Dans sa lettre du 14 mai suivant, Colbert ajoutait :

« Je suis fort ayse d'apprendre que le Roy ayt esté satisfait du compte que vous luy avez rendu des travaux de Saint-Quentin; mais il faut apporter encore plus de de diligence, s'il est possible, à les faire avancer, n'y ayant rien de plus important en ce genre que de mettre cette place en bon estat. En vous écrivant celle-cy, je reçois vostre lettre datée d'Arras, du 10 du courant, par laquelle j'apprends les résolutions que le Roy a prises pour la fortification de Saint-Quentin, Péronne et Guise, à l'exécution desquelles je ne doute point que vous ne vous appliquiez comme il est nécessaire pour le bien du service de Sa Majesté. Attendez néanmoins à l'égard de Péronne que le Roy ayt examiné le devis des ouvrages à faire à cette place que vous me marquez devoir estre dressé par le sieur de Vauban, et que Sa Majesté vous ayt donné ses ordres sur la dépense et les ouvrages qu'elle voudra y estre faits dans le courant de cette année; et ensuite ne perdez pas un moment de temps à faire diligenter le travail... » (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 136.) — Voir pièce n° 58.

en meilleure défense qu'il n'est, en suivant le mémoire du sieur de Vauban. Sa Majesté veut que vous employiez jusqu'à 15,000 livres à ces ouvrages, et lorsque cette somme sera consommée, s'il est besoin d'un plus grand fonds, elle y pourvoira.

A l'égard de La Capelle, je vous ay desjà fait sçavoir que Sa Majesté veut y employer 8,000 livres, et au Catelet 30,000.

Je vous ay expliqué les intentions de Sa Majesté sur le rasement de Corbie, en sorte qu'il est inutile de vous le répéter.

Pour les places de Péronne et Doullens, en cas que l'ingénieur d'Arras n'y puisse venir, vous pourrez les faire visiter par le sieur Ferry, ou par le sieur Buisson[1], d'autant plus facilement qu'il n'y a que des réparations à faire.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 94.)

---

63. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Paris, 1er avril 1673.

J'ay rendu compte au Roy du contenu en vostre lettre du 23 du mois passé. Sa Majesté a esté surprise de voir, par ce qu'elle contient et par celle de M. d'Aspremont, le peu d'avantage que son service recevra de l'employ des 100,000 journées de corvées qu'elle a demandées aux élus de la province de Bourgogne[2], et elle est persuadée que si vous aviez distribué le travail entre toutes les communautés qui fournissent aux corvées, en leur donnant et marquant une certaine quantités de toises, à proportion des charrois et habitans dont chacune d'elles est composée, elles se seroient assurément toutes appliquées à faire plus promptement le travail qui leur auroit esté donné et marqué, pour en estre plus tost quittes et pouvoir retourner à leur travail ordinaire[3]. Si cet ordre peut estre encore pris, comme Sa Majesté n'en doute pas, elle veut que vous establissiez ce travail en cette sorte. Au surplus, elle n'a vu aucun rapport entre l'ordre qu'elle vous a donné et ce que vous avez exécuté, vu que vous deviez au moins employer 70,000 journées à Auxonne, qui est le plus important travail et celuy auquel vous devez vous appliquer le plus, et cependant Sa Majesté a vu, par vostre lettre, que des 2,000 hommes que

[1] Ingénieur des places de Péronne et de Doullens. En 1676, il devint entrepreneur des fortifications de Ham.

[2] Voir pièce n° 60.

[3] Voir IV, *Routes, canaux et mines*, pièce n° 130.

les élus vous ont fournis, vous en avez employé 850 à Chalon, et ainsy il ne vous en reste que 1,150 pour Auxonne, ce que je vous dis seulement pour vous faire connoistre que le Roy veut que l'on fasse faire préalablement les travaux de ladite place d'Auxonne. Je vous prie de tenir soigneusement la main à ce qu'ils s'avancent avec toute la diligence possible, et de me faire sçavoir, toutes les semaines, l'estat auquel ils seront, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

Vous trouverez cy-joint copie des ordres que j'ay donnés cette année au sieur Terrat[1], trésorier des fortifications, pour envoyer 53,000 livres à Auxonne et dans toutes les places de Bourgogne. Comme ledit sieur Terrat a certifié au bas desdits ordres qu'il remettra incessamment au commis qu'il a à vostre suite lesdites 53,000 livres, il sera aussy à propos, lorsque ledit commis aura reçu cette somme, que vous en preniez sa certification, et que vous continuiez toujours à observer cet ordre, afin de l'obliger à payer sur vos ordonnances tous les fonds qui luy auront esté remis, et que, 12 ou 15 jours avant que l'argent manque, vous m'en puissiez donner avis, et par ce moyen que j'aye le temps de vous faire remettre de nouveaux fonds. En mesme temps Sa Majesté veut que vous m'envoyiez un mémoire abrégé des ouvrages qui auront esté faits pour l'argent qui aura esté employé.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 100.)

---

64. — A M. DE CHOISY,

INTENDANT A METZ.

Saint-Germain, 11 avril 1673.

Tout ce que je puis répondre à vos lettres des 6, 13 et 27 du passé, ne m'oblige qu'à vous répéter ce que je vous ay écrit par mes précédentes concernant les intentions et ordres du Roy sur tous les travaux des places dont vous devez prendre soin.

Sa Majesté a fait fonds de 60,000 livres pour les travaux des places de Verdun, Metz, Toul et Marsal, et pour le rasement de Sierck[2] et Moyenvic[3]; et comme Sa Majesté veut que cette somme soit employée avec beaucoup d'économie, elle vous a ordonné d'employer les corvées pour le ra-

[1] Charles Terrat était trésorier des fortifications de France. Il y avait un autre trésorier pour les fortifications des places maritimes, c'était Olivier Subleau.

[2] Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Thionville (Moselle).

[3] Marsal et Moyenvic sont du canton de Vic, arrondissement de Château-Salins (Meurthe).

sement des places de Moyenvic et de Sierck. C'est à quoy vous devez vous conformer; néanmoins, si vous estimez qu'il soit absolument nécessaire de faire quelque dépense pour le rasement de Sierck, Sa Majesté vous permet de le faire, et elle m'ordonne de vous dire que vous devez, sans perdre un seul moment de temps, vous appliquer au rasement de cette place, et pour cet effet, que vous y envoyiez ou le sieur Brioys [1] ou telle autre personne que vous estimerez propre pour travailler à ce rasement avec toute la diligence qui sera possible.

Sur quoy Sa Majesté m'ordonne de vous faire observer que la campagne va commencer dans peu, que toutes les armées sont occupées, et ainsy qu'il y auroit à craindre que toutes les places qui doivent estre rasées et particulièrement celles de Sierck et de Moyenvic ne l'estant qu'à demy, les ennemis pourroient s'en saisir et les raccommoder. A l'égard du rasement de Moyenvic, Sa Majesté veut que vous le fassiez tout entier à corvées.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 114.)

---

65. — A M. DE MIROMESNIL,

INTENDANT A POITIERS.

Saint-Germain, 24 avril 1673.

Sur l'avis que le duc de Navailles [2] me donne que le chasteau de Niort est en mauvais estat, et qu'il est à propos de faire travailler incessamment à sa réparation afin d'empescher que les ouvrages et la dépense n'augmentent, je vous écris ce mot pour vous prier d'en faire faire promptement une visite exacte par quelqu'un habile et entendu en ces matières, et ensuite de faire l'adjudication des ouvrages que vous jugerez absolument nécessaires dans les formes accoustumées, au plus juste prix qu'il vous sera possible. Pour fournir à cette dépense, vous pourrez vous servir du fonds de 5,420 livres qui est resté entre les mains des receveurs des deniers d'octroy de la ville de Niort des années passées. Vous trouverez cy-joint un arrest pour faire payer sur vos ordonnances par lesdits receveurs cette somme de 5,420 livres. Prenez, s'il vous plaist, un

[1] Ingénieur du roi. Il avait été chargé par Colbert, en 1671, de dresser une carte des Vosges et du cours de la Saar, et de faire la description de la Lorraine et des Trois-Évêchés. En 1673, il dirigeait les travaux des places de Verdun, Metz, Toul, Marsal, Sierck et Moyenvic. — Il recevait 3,000 livres d'appointements par an.

[2] Gouverneur du pays d'Aunis.

soin particulier de cette affaire et de m'informer des diligences que vous aurez faites.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 123.)

---

66. — A M. D'ASPREMONT,

INGÉNIEUR.

Paris, 8 may 1673.

J'ay reçu vostre lettre du 23 du mois passé avec le mémoire et le nouveau plan que vous m'avez envoyés de la fortification d'Auxonne, lesquels ont estés vus et examinés par le Roy. Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'elle ne veut point entreprendre de grands ouvrages cette année; et comme elle est en campagne à la teste de ses armées[1], son intention est de mettre cette place en estat de pouvoir résister cette seule campagne, en cas que les Allemands s'assemblassent et passassent le Rhin[2]. C'est à quoy vous devez vous conformer sans prendre aucune autre pensée.

Sa Majesté ne laisse pas d'approuver le plan que vous avez fait, et elle désire mesme que vous estudiiez incessamment tout ce qui peut estre avantageux à la fortification de cette place, voulant, si la paix se fait, comme il y a beaucoup d'apparence, commencer aussytost à faire tous les ouvrages de maçonnerie que vous proposez. Mais à présent appliquez-vous surtout à faire en sorte qu'on la puisse défendre si elle venoit à estre attaquée dans les mois de juin, juillet, aoust et septembre.

Le Roy m'a ordonné de vous faire tenir encore 4,000 livres. Vous ne devez pas douter que je ne vous rende tous les offices qui pourront dépendre de moy pour vous faire obtenir des grâces de Sa Majesté[3].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 128.)

[1] Louis XIV était parti, le 1er mai, pour la Flandre, accompagné de la Reine.

[2] Voir IV, *Administration provinciale*, pièce n° 87 et note.

[3] Et cependant, quelques jours après, Colbert écrivait à Bouchu :

«Touchant la grâce que le sieur d'Aspremont a demandée au Roy, d'aller servir près de Sa Majesté, je vous diray seulement que le Roy est bien informé de ce qui convient au bien de son service, et qu'ainsy il faut se conformer à ce qu'il ordonnera...» (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 140.)

67. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Paris, 8 may 1673.

Pour répondre à vos lettres des 14 et 21 du mois passé, je vous diray en peu de mots que Sa Majesté n'a rien résolu de nouveau sur les fortifications des places de Bourgogne et qu'ainsy il faut que vous vous contentiez des 100,000 journées qui ont esté réglées par le Roy, et que vous les employiez le plus utilement qu'il se pourra pour son service[1].

A l'égard d'Auxonne, vous avez bien fait de faire l'adjudication du remuement et transport des terres; mais je crois que ceux qui s'en sont rendus adjudicataires à 5 livres 18 sols y gagneront beaucoup, d'autant que, dans toutes les places de Flandre, ensemble celles de la frontière où je fais travailler, il n'a jamais esté donné plus de 50 sols ou un écu, et à Versailles, où les terres sont transportées plus de 200 toises de longueur, je n'en donne que 4 livres 5 sols. Comme vous n'avez peut-estre pas eu diversité d'entrepreneurs, vous devez estre assuré que si vous vous appliquez à bien connoistre le détail de ce travail, et que vous establissiez quelqu'un pour vous en rendre compte, vous trouverez à diminuer considérablement cette dépense[2]. Ce pendant je vous recommande toujours de faire avancer les travaux de toutes les places et particulièrement de celle d'Auxonne; ne manquez pas, s'il vous plaist, de m'en envoyer tous les quinze jours un mémoire exact, afin que j'en puisse informer le Roy, et faites-moy sçavoir soigneusement par avance lorsque le fonds vous pourra manquer, afin que j'y pourvoye.

Touchant toutes les autres adjudications que vous avez faites, je ne doute pas que vous n'y ayez apporté tout le soin et l'application possibles pour avoir les travaux à bon marché; mais vous devez toujours observer que les ouvrages sont fort chers dans un lieu où l'on n'a pas accoustumé de travailler, et que dès lors que l'habitude est prise, ils doivent diminuer considérablement, l'industrie des hommes trouvant dans le travail des expédiens que l'on ne trouve pas en d'autres temps.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 129.)

[1] Voir pièces nos 60 et 63. — [2] Voir pièce n° 69.

68. — AU SIEUR FERRY,

INGÉNIEUR.

Paris, 8 may 1673.

Sur ce que vous m'avez écrit que l'on vous donne des logemens de soldats dans la chambre que vous occupez à Saint-Quentin et que vous en payez le loyer, j'écris par cet ordinaire à M. Rouillé, non-seulement de vous faire exempter desdits logemens, mais mesme de vous faire loger par les échevins de ladite ville.

Au surplus, appliquez-vous toujours soigneusement à faire avancer les travaux ordonnés pour la fortification de cette ville avec toute la diligence possible. . .

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 134.)

69. — A M. D'ASPREMONT,

INGÉNIEUR.

Sceaux, 14 may 1673.

Je vois, par le détail que vous me faites dans vostre lettre du 7 de ce mois, l'estat auquel sont à présent les travaux de Langres et les places de Bourgogne; et comme je vous ay amplement expliqué, par ma dernière, de quelle conséquence il est de mettre incessamment ces places en défense et hors de toute insulte, je vous recommanderay seulement encore de bien profiter de la belle saison pour faire diligenter les ouvrages, et d'observer toujours de ne jamais laisser aucune de ces places ouverte, afin d'oster aux ennemis toutes les pensées qu'ils pourroient avoir de les surprendre.

A l'égard des revestissemens qui restent à faire à la citadelle de Chalon et dont vous me marquez que la dépense pourra monter à 22 ou 23,000 livres, je vous ay dit que Sa Majesté avait approuvé que l'on fist ce travail. C'est pourquoy, il sera à propos de faire faire ces ouvrages aussytost que l'adjudication en aura esté faite par M. Bouchu. Je vous prie d'agir toujours de concert avec luy pour l'économie des deniers du roy, et pour faire diminuer les dépenses le plus qu'il sera possible.

Je suis bien ayse que le transport et le remuement des terres dont le marché avoit esté fait à 5 livres 18 sols la toise ayt esté réduit à 4 livres; je ne doute pas que, dans la suite, il n'y ayt encore lieu de faire faire des diminutions plus considérables; estant certain que l'habitude et l'indus-

trie des hommes trouvent dans le travail des expédiens que l'on n'imagine pas en d'autres temps.

Au surplus, j'ay donné ordre, par l'ordinaire dernier, au sieur Berthelot d'envoyer deux milliers de poudre de Lyon à Bellegarde, et comme vous me marquez qu'il en faudra cinq milliers pour les vingt mines que vous faites faire pour la démolition de cette place, je luy ordonne encore par cet ordinaire de faire remettre sur les lieux trois milliers de poudre.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 138.)

---

70. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Paris, 20 may 1673.

Je vous avoue que je suis assez empesché sur l'exécution du nouveau dessin que M. d'Aspremont a fait pour Auxonne, vu que je vous ay écrit précisément ce que le Roy m'a ordonné sur ce sujet; mais comme il me semble que le sieur d'Aspremont dit qu'il faudra presque autant de temps et de dépense pour mettre la place en estat d'estre défendue, en cas qu'elle fust attaquée, et qu'il faudra aussytost raser tous les travaux qui seront faits pour exécuter le nouveau dessin, j'ay de la peine à vous rien dire de précis et de positif sur le changement qu'il propose.

Voicy seulement ce qu'il me semble qu'il faut observer : les différentes entreprises que le Roy peut faire pendant la campagne peuvent tellement attacher Sa Majesté qu'il seroit peut-estre impossible qu'elle pust disposer de ses troupes pour en envoyer dans le royaume, en cas que l'Empereur, par la mesme considération de l'attachement des armées du Roy, prist la résolution de faire passer le Rhin à ses armées par les quatre villes frontières, et descendre la Bourgogne. Voilà en peu de mots l'estat auquel la province où vous servez se peut trouver; et sur ce plan, il faut que vous examiniez soigneusement avec ledit sieur d'Aspremont ce qui se peut faire pour mettre en estat les places, ou de divertir les ennemis de leurs attaques, ou de pouvoir estre bien défendues, si elles sont attaquées.

J'ajouteray seulement à cela que s'il faut autant de temps pour restablir la place d'Auxonne que pour l'exécution du nouveau dessin, et qu'elle puisse estre mise également en estat de résister, il vaut certainement beaucoup mieux exécuter le nouveau dessin. Mais si la place demeuroit ouverte pendant toute la campagne, il vaudroit encore mieux la restablir et la mettre au meilleur estat qu'il sera possible pour estre défendue. Je vous

prie de communiquer cet article au sieur d'Aspremont, et de prendre sur cela ensemble la résolution qui sera la plus convenable au bien du service de Sa Majesté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 140.)

---

71. — A M. PONCET,

INTENDANT A METZ.

Sceaux, 26 may 1673.

Par toutes les lettres que le chevalier de Clerville m'écrit, il se plaint fort du voyage que vous avez fait faire à Philipsbourg par Lahalle[1], et de la conduite qu'il a tenue à son égard, ayant eu la hardiesse de lever des piquets que ledit chevalier avoit plantés pour tracer quelques ouvrages, et d'en tracer d'autres de sa main.

Il se plaint aussy du peu de considération que vous avez pour luy, et du peu de connoissance que vous luy donnez des fonds et des travaux.

Je suis bien ayse de vous expliquer toutes ces plaintes, parce qu'il est

[1] Une lettre écrite par le chevalier de Clerville à Colbert, le 11 octobre 1670, renferme quelques renseignements curieux sur cet individu :

«J'apprends avec assez de surprise, disait-il, qu'un garçon autant inquiet qu'insigne menteur et très-ingrat, nommé Lahalle, vous a présenté des plans, et dresse des mémoires qu'il montre à des personnes de ma connoissance, par lesquels il présume, afin d'appuyer son mérite, que, pour estre parvenu de la condition de menuisier, et, du depuis, jardinier de M. d'Oppède jusqu'à celle d'un de mes copistes de plans, il se soit, en quatre ans et demy qu'il a mangé mon pain et en un voyage de deux mois en Hollande, rendu capable de m'inspirer, comme il dit avoir fait, ce qu'une longue expérience peut m'avoir acquis. J'ay cru qu'il vous auroit assurément caché les raisons de sa retraite d'auprès de moy, ou que, s'il ne l'a fait, vous me pourriez peut-estre faire l'honneur de vous en informer de moy. Ainsy, comme il pourroit vous abuser là-dessus, aussy bien que sur d'autres objets, je vous supplie de suspendre vostre créance, tant en ce qui me regarde qu'au reste, jusqu'à ce que j'aye eu l'honneur de vous faire remarquer, comme je feray par le premier courrier, la manière deshonneste et infâme avec laquelle il s'est retiré de moy, et que je vous aye fait connoistre le fruit qui se peut tirer de quelque feu d'imagination qu'il a, sans fondement d'aucune science, et enfin de quelle façon on se peut servir du peu qu'il a appris, depuis qu'il est à moy, sans désespérer tous ceux avec lesquels il pourroit estre, et sans avoir sujet de se repentir de l'avoir employé sans un guide qui puisse rectifier sa conduite aussy bien que ses imaginations. En attendant quoy, je suis en estat de vous offrir, si vous le désirez, un autre homme du moins beaucoup plus sage et plus arresté que luy, lequel viendra mieux à bout qu'il ne sçauroit faire des choses qu'il vous propose.

«Je suis bien marry d'estre obligé à vous rompre la teste de ces sortes de choses, mais comme elles sont du service qui doit estre rendu au Roy, sous vostre ministère, je vous supplie de n'estre point importuné de ce que j'en dis...» (*500 Colbert*, vol. 125, fol. 10.)

Lahalle devint néanmoins entrepreneur des travaux de Brisach.

fort important pour le service du roy que vous fassiez en sorte que ceux qui travaillent par ordre de Sa Majesté dans les places où vous avez pareillement à travailler, soyent contens et qu'ils travaillent gayement. C'est mesme à vous à gouverner tous les esprits avec lesquels vous avez à agir, en sorte que, quand mesme ils auroient des défauts, vous puissiez vous en parer, sans les relever ni leur faire connoistre, et vous servir avantageusement de tout ce qu'ils peuvent avoir de bon[1].

Pour vous dire le vray, le Roy ayant choisy ledit chevalier pour régler et conduire tous les travaux de ces deux places, il m'a paru assez clairement, par le plan que vous m'avez envoyé dudit sieur Lahalle, par le voyage que vous luy avez fait faire à Saint-Germain, et par celuy que vous luy avez fait faire encore de nouveau à Philipsbourg, que vous vouliez élever cet homme contre ledit chevalier dont il a esté toute sa vie domestique, et que par conséquent ses plaintes sont assez vraysemblables. Pour peu de réflexion que vous y fassiez, vous verrez qu'assurément cela n'est pas raisonnable, et que vous devez traiter les hommes chacun suivant leur mérite, leur poste et l'employ que le Roy leur a donné.

Je vous écris à présent sur cette matière plus clairement et plus amplement que je n'ay pas encore fait, parce que je suis persuadé qu'il est absolument nécessaire pour le bien du service de Sa Majesté que vous réunissiez les esprits de tous ceux qui doivent travailler à mettre les places en bon estat, pour les faire concourir avec gayeté et facilité à en avancer les travaux; d'autant que le Roy estant à présent à la teste de ses armées, il est impossible qu'il ne fasse quelque grande entreprise digne de luy, et que lorsqu'il y sera attaché, ses ennemis, cherchant tous les moyens de l'en divertir, ne fassent aussy de leur part toute la diligence possible pour faire quelque autre entreprise, ou qui divertisse celle de Sa Majesté, ou qui les en puisse récompenser. C'est pourquoy vous devez vous appliquer à présent plus que jamais à avancer tous vos travaux, et y employer le jour et la nuit, s'il est possible.

Je ne vous diray rien du détail, parce que vous en avez tous les mémoires, et depuis le temps qu'on en parle, vous estes bien informé de l'ordre que vous devez observer pour les faire. Ne manquez pas de

[1] Par le même courrier, Colbert mandait à Clerville :

« J'écris à M. Poncet sur les plaintes contenues en vostre lettre du 17 de ce mois. Je ne doute pas qu'il ne vous donne satisfaction sur tout; mais je vous dois dire que vous devez divertir vostre esprit de trop de recherches et d'exagérer ces plaintes qui assurément vous détournent et vous empeschent de vous appliquer entièrement à trouver les moyens de faire ce qui seroit le plus avantageux pour le bien du service du roy... » (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 151.)

m'envoyer tous les quinze jours un mémoire de l'estat desdits travaux, contenant ce que vous y avez avancé depuis le précédent, et avertissez-moy de bonne heure lorsque vostre fonds diminuera, afin que vous n'en manquiez pas.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 149.)

---

72. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Sceaux, 2 juin 1673.

J'ay reçu vostre lettre du 25 du mois passé, qui contient encore diverses plaintes que vous faites sur ce qui regarde Lahalle et par réflexion M. Poncet.

Tout ce que je puis vous dire est que le sieur Poncet fera tout ce qui dépendra de luy pour vous donner sujet d'estre satisfait; mais aussy faut-il que, de vostre part, vous vous accommodiez et ne vous remplissiez pas si facilement l'esprit de matière de chagrin. Et comme le sieur Poncet m'a fait réponse sur toutes les plaintes contenues en vos dépesches, et qu'assurément il ne paroist pas avoir tant de tort que vous croyez, vous devez agir avec luy avec confiance et ouverture de cœur, et, en agissant de cette sorte, certainement vous vous espargnerez beaucoup de chagrin, qui ne produit autre chose que de l'altération à vostre santé et de la difficulté de rendre au Roy le service que vous devez [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 157.)

[1] Voici, d'un autre côté, la lettre que Colbert écrivait le même jour à Poncet :

« Je vous confirmeray seulement ce que je vous ay écrit par le dernier ordinaire, c'est-à-dire que c'est à vous à mesnager les esprits des hommes qui travaillent avec vous et sous vous, pour faire en sorte que le service du roy se fasse bien et qu'il n'y ayt aucune difficulté ni obstacle par la contrariété des esprits, que vous devez toujours travailler à concilier. Et quoyque ledit chevalier ayt ses défauts, ainsy que tous les autres hommes, et peut-estre un peu plus grands, comme le Roy veut se servir de luy dans les fortifications de ses places, il est nécessaire que vous le mesnagiez et que vous l'excitiez à bien faire et à s'appliquer, par quelque marque de confiance et par un traitement honneste, en allant mesme au delà de ce que vous devez, pour parvenir toujours à la seule fin qu'il faut vous proposer, qui est le service du Roy, et l'exécution de ses ordres et de ses volontés. C'est tout ce que je puis vous dire sur ce sujet, me remettant entièrement à vous du surplus, ne doutant pas que vous ne réussissiez facilement à surmonter toutes ces petites difficultés. »

(*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 156.)

73. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Paris, 10 juin 1673.

J'ay reçu vostre lettre du dernier du mois passé, sur laquelle enfin je suis obligé de vous expliquer les véritables sentimens du Roy, que je ne vous ay pas bien ni assez fortement expliqués jusqu'à présent.

Par toutes vos lettres, il semble que vous soyez estably ou que vous vous establissiez vous-mesme en contrôleur de l'intendant. Vous trouvez à redire à tout ce qu'il fait; vous voulez censurer et examiner ce qu'il a fait concernant les corvées; vous voulez qu'il rase la butte d'Eckersberg, contre l'ordre et les intentions du Roy; vous voulez qu'il règle le train de l'entrepreneur et de sa femme, et mesme qu'il règle la maison qu'ils doivent occuper; vous voulez mesme qu'il vous rende compte de toute dépense qu'il ordonne, et de tout ce qu'il fait.

Je crois estre obligé de vous dire que tout cela n'est point de vostre fait du tout; que lorsque le Roy a choisy un intendant, Sa Majesté l'a jugé digne de sa confiance tant pour la disposition et ordonnance de ses deniers que pour tout ce qui en dépend, et que vous n'avez aucune autorité pour vous ériger en son contrôleur public. Il est bien vray que si vous voyiez que le Roy fust manifestement trompé, vous pourriez en donner avis à l'intendant, honnestement et civilement, afin qu'il y prist garde; et en cas qu'il ne remédiast pas aux abus que vous luy auriez découverts, tout ce que vous auriez pu faire auroit esté d'en garder des mémoires pour en avertir le Roy, sur quoy Sa Majesté auroit fait telle réflexion qu'il luy auroit plu.

Je ne sçais où vous avez trouvé tout ce que vous dites de la butte d'Eckersberg, car la vérité est que M. le Prince a fort loué auprès du Roy le dessein de la raser, et l'industrie de l'intendant d'en avoir desjà fait la plus grande partie à peu de frais. Si j'entrois dans le détail de tous les articles de vos lettres, vous verriez que vous avez presque autant de tort en tout ce qu'elles contiennent. Mais comme elles sont trop longues, il suffit que je vous dise de les réduire à rendre compte des travaux des places, et particulièrement de Brisach et Philipsbourg, sur lesquelles vous ne devez point vous départir des résolutions que le Roy a prises sur les plans et mémoires que M. le Prince luy a fait voir. Ce doit estre là vostre entière application, comme aussy à prendre garde que les marchés soyent bien faits, les devis exécutés, les matériaux bons, et que les ouvrages soyent bien et solidement conduits.

Encore que je vous écrive de cette sorte et que vous deviez en conséquence vous remettre dans le véritable estat auquel vous devez estre, vous devez avoir d'autant moins de peine que je n'en écris point à M. Poncet, et que je l'excite à vous donner des marques de confiance et à vous mesnager[1]. Mais prenez garde d'oster de vostre esprit l'acharnement qu'il paroist que vous avez contre Laballe; comme entrepreneur, il ne mérite pas vostre colère, au contraire, vous devez l'appuyer et le protéger en tout pourvu qu'il fasse son devoir, et il ne doit agir en aucune façon comme ingénieur sans que vous luy en donniez ordre.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 163.)

---

74. — A M. PONCET,

INTENDANT A METZ.

Paris, 17 juin 1673.

Pour réponse à vostre lettre du 7 de ce mois, il suffit que vous soyez informé que le Roy assiége Maëstricht pour vous faire connoistre la vérité de ce que je vous ay écrit tant de fois touchant la nécessité d'avancer diligemment les travaux des places d'Alsace et d'employer, la nuit et le jour, toute vostre application et toute vostre industrie pour mettre ces places en estat de ne rien craindre des ennemis de Sa Majesté. Je ne sçaurois assez vous parler et vous recommander ce point qui est à présent certainement le plus important et le plus nécessaire qu'il y ayt dans l'Estat.

J'ay reçu, avec vostre lettre du 30 du mois passé, le mémoire qui y estoit joint, et je vois, par ce mémoire, la demande que vous faites : si l'on permettra au chevalier de Clerville de diminuer un bastion qui obligeroit

[1] Les conseils du ministre ramenèrent la bonne intelligence entre l'intendant et le commissaire général des fortifications; Colbert en exprimait ainsi sa satisfaction à ce dernier, le 17 du même mois :

« Je suis très-ayse d'apprendre l'estat auquel vous estes avec M. Poncet. Je vous écrivis, par ma dernière, les intentions du Roy sur tout ce qui regarde la conduite que vous devez tenir, à quoy il est à propos que vous vous conformiez, estant certain que vostre raisonnement n'a pas esté conforme à celuy de Sa Majesté sur la matière de vos fonctions et sur celles de l'intendant. Il faut à l'avenir vous appliquer uniquement à faire universellement tout ce qui pourra dépendre de vous pour avancer les ouvrages et mettre ces places en estat que Sa Majesté puisse estre satisfaite. Vous sçavez l'importance de ces places, et vous estes informé que le Roy est à présent au siége de Maëstricht, dont vous connoissez la force et l'importance. Considérez bien de quelle importance il est de travailler nuit et jour pour avancer tous les ouvrages que Sa Majesté a résolus, et mettre ces places en estat de ne rien craindre, quelque résolution que les ennemis puissent prendre de les attaquer. C'est assez vous dire pour échauffer vostre zèle et estre persuadé que vous ferez mesme au delà de ce qu'on peut espérer de vous. » (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 166.)

de couper une plus grande partie de la butte d'Eckersberg et engageroit à une dépense immense; ce sont les termes de vostre mémoire.

Sur quoy, je vous prie de consulter vous-mesme quelle réponse je puis faire, vu que vous ne m'expliquez point ni quelle diminution ledit chevalier veut faire, ni pour quelle raison il veut faire ce changement.

Permettez-moy de vous dire que si vous aviez envoyé quérir le chevalier de Clerville, et que vous eussiez vu et examiné avec luy le plan envoyé par le Roy et le mémoire des résolutions que Sa Majesté a prises sur ce plan, et que vous eussiez fait ensemble la différence quant à la force et à la dépense, il seroit arrivé très-assurément que ledit chevalier vous auroit fait voir que cette dépense n'est pas si grande que vous le croyez, ou qu'il l'auroit diminuée luy-mesme, ou qu'il vous auroit fait connoistre la nécessité du changement. En ce cas, vous en auriez pu agir de concert, et ainsy le service de Sa Majesté auroit pu se faire presque avec la mesme diligence. Car, de prétendre qu'un ingénieur habile et en qui le Roy se confie, et qui est sur les lieux, ne puisse pas diminuer l'angle d'un bastion de quelque degré, vous jugez bien vous-mesme que cela est tout à fait contre le bon sens, et qu'il n'y a pas d'apparence que l'intention du Roy soit de luy lier tellement les mains qu'il ne puisse faire ce changement, quand il l'estime nécessaire pour le service de Sa Majesté. Je vous dois dire en peu de mots qu'il est absolument impossible que le service se puisse faire si vous n'agissez de concert avec l'ingénieur, et si, par les bons et honnestes traitemens que vous luy ferez, vous n'attirez quelque sorte de confiance pour concourir ensemble à tout ce qui peut estre du bien du service de Sa Majesté.

Le chevalier m'écrit que vous agissez à présent de bon concert; je m'en réjouis [1], et vous prie d'y contribuer de vostre part, mesme au delà de ce que vous devez. Soyez assuré qu'en tout temps, et particulièrement en cette conjoncture, vous ne sçauriez trop faire. Vous devez mesme excuser beaucoup de défauts : c'est un homme qui est vieux, chargé de beaucoup d'infirmités, et qui outre cela croit avoir beaucoup de sujets de chagrin; il est nécessaire que vous compatissiez à tous ces défauts, et qu'en compatissant vous en tiriez tout ce qui est nécessaire pour le service du roy [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 168.)

[1] Voir la note de la pièce précédente.

[2] Colbert avait bien de la peine à mettre d'accord Poncet et Clerville. Après avoir fait entendre raison à ce dernier, il lui fallut prendre l'intendant à partie :

« J'ay esté étonné, lui écrivit-il le 8 juillet, que vous ayez différé jusqu'à présent à donner communication au chevalier de Clerville du mémoire que je vous ay envoyé le 4 février dernier, sur les travaux qui ont esté résolus par

75. — AU CHEVALIER DE CLERVILLE,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Paris, 8 juillet 1673.

Je vois, par les deux petits plans que vous m'avez envoyés, les raisons qui vous obligent de faire élargir de trois degrés la pointe du bastion qui doit estre fait au devant de la butte d'Eckersberg, à Brisach. Comme je suis persuadé que vous ne ferez aucun changement à la disposition des travaux ordonnés par Sa Majesté pour la fortification des places d'Alsace, sans y avoir bien pensé et sans y connoistre un avantage considérable, je ne puis que me remettre entièrement à vous sur ce sujet, d'autant plus que vous estes sur les lieux, que vous estes responsable de la bonne conduite desdits travaux et que vous avez assez d'expérience pour juger s'il faut retirer ou avancer, élargir ou agrandir un ouvrage pour le mettre en estat d'estre mieux flanqué et en meilleure défense.

Touchant les mauvais offices que vous prétendez que l'on vous rend sur le sujet des fonds, je vous assure qu'il n'y a aucune réalité ni fondement, et que ce que je vous ay écrit est fondé sur la règle, sur ce qui s'est toujours pratiqué et sur les intentions du Roy. Véritablement vous m'avez contraint de vous écrire dans ce sens, parce que vos lettres ne parloient d'autre chose, et ainsy il ne peut estre question d'aucun mauvais office, dont jusqu'à présent je ne croyois pas estre susceptible.

A l'égard des fonds, il est certain que les intendans en doivent user civilement avec vous; mais lorsque vous prétendez ordonner avec eux et estre

le Roy, sur le rapport de M. le Prince, pour les fortifications des places d'Alsace, vu que je vous avois marqué en termes exprès que Sa Majesté vouloit que ce mémoire vous fust commun avec ledit chevalier, et que vous luy en donnassiez une copie, afin qu'il pust estre informé de ses intentions sur les ouvrages à faire auxdites places d'Alsace.

« Vous voulez bien que je vous dise qu'en matière de cette conséquence il ne doit pas estre permis à un intendant de ne pas exécuter l'ordre porté par ma lettre, et vous devez faire réflexion que le principe du chagrin dudit chevalier de Clerville a esté de ne luy avoir pas communiqué ce mémoire qu'il devoit exécuter.

« Quant au bastion d'Eckersberg, je puis vous assurer que le chevalier a raison, et qu'il auroit esté mesme plus avantageux pour le service du roy de luy laisser exécuter son dernier dessein dès lors qu'il vous l'a proposé, ne pouvant jamais y avoir aucun inconvénient d'ouvrir l'angle d'un bastion jusqu'à 80 degrés; ainsy vous ne devez pas douter que M. le Prince ne soit de l'avis dudit chevalier sur ce sujet. Mais la principale application que vous devez avoir, c'est d'exciter les habitans de Brisach à travailler incessamment à mettre la digue d'Eckersberg en bon estat, et à la fortifier, en sorte qu'elle ne puisse jamais estre emportée par la violence des eaux... » (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 182.)

leur contrôleur, comme il paroissoit trop par vos dépesches, vous vous retranchez vous-mesme cet avantage que leur civilité vous devoit faire avoir.

Je vous prie de ne me plus donner sujet de vous écrire sur cette matière; il suffit que je vous aye fait sçavoir que M. Poncet ne sçait rien de ce qui la concerne, et que je luy ay marqué fortement de bien vivre avec vous. C'est à quoy je vous conjure aussy de vous appliquer, et à faire avancer les travaux avec toute la solidité et la diligence que je vous ay marquées par mes précédentes.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 184.)

---

76. — AU DUC DE NAVAILLES[1].

Paris, 22 juillet 1673.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Brisach du 10 de ce mois; je vous avoue que c'est un abisme de concilier l'esprit des personnes qui sont préposées pour la conduite des travaux de ce pays-là. Vous avez une expérience consommée, et vous pouvez mieux juger que personne des propositions qui sont faites et des différens avis sur les ouvrages qui seront à faire. Vous connoissez facilement qu'il ne m'est pas possible de pouvoir dire mon avis de si loin; je vous diray seulement que jusqu'à présent je me suis tenu dans les règles.

Le chevalier de Clerville a esté choisy par le Roy pour la conduite de ses ouvrages; Sa Majesté a mesme voulu que M. le Prince allast sur les lieux pour les voir et examiner; ensuite elle a résolu tous ceux qu'elle a voulu qui fussent faits cette année, et elle a envoyé ses ordres à M. Poncet, intendant, et au chevalier de Clerville pour estre exécutés. Il est vray que dans la suite il m'a paru un peu extraordinaire que ledit sieur Poncet ayt suscité un nommé Lahalle, qui n'a ni mission, ni caractère, ni créance de qui que ce soit, et qui n'a jamais travaillé de son chef, pour se servir et prendre de ses plans, pour balancer les sentimens du chevalier de Clerville. J'ay cru sur cela estre obligé de faire connoistre au sieur Poncet le tort qu'il avoit d'agir de cette sorte.

Sur la proposition que vous me faites d'envoyer à Brisach le sieur Ferrade, ou quelque autre entendu en ces matières, je vous puis assurer que n'estant question que de sçavoir si l'angle flanqué du bastion d'Eckersberg

[1] Le duc de Navailles avait alors le commandement en chef de toutes les troupes qui étaient en Lorraine, Alsace, Champagne et Bourgogne.

sera meilleur estant plus ouvert et plus approchant de l'angle droit, vous pouvez mieux en juger que personne.

Quant à la fondation dans le Rhin, ceux qui ont accoustumé de travailler à Brisach sont plus capables d'en juger que tous ceux qui n'y ont pas esté; ainsy, je crois que vous pouvez facilement terminer cette contestation sur le lieu. Je remets donc à vostre prudence à concilier ces esprits, et si vous en pouvez venir à bout, comme je n'en doute point, vous rendrez assurément un service considérable au Roy, n'y ayant rien qui soit plus nécessaire pour l'avancement des travaux des places d'Alsace que de faire cesser toutes ces petites divisions [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 207.)

---

77. — A LOUIS XIV.

(Lettre et réponse autographes.)

Paris, 1er aoust 1673.

Les fonds que Vostre Majesté a ordonnés pour les travaux à faire dans les places de Calais, Ardres, Monthulin et Boulogne, ont esté envoyés sur les lieux, et tous les ouvrages que Vostre Majesté a ordonnés sont achevés ou le seront dans le courant du présent mois d'aoust [a].

Les ouvrages des places de Péronne, Saint-Quentin, Ham, Le Catelet, Guise et La Capelle, sont continués par les soins de M. Rouillé, suivant les ordres que Vostre Majesté luy en donna à son passage; il me semble qu'il s'acquitte bien de son devoir, et que ces places se mettent en bon estat [b].

Les places de Château-Regnault, Linchamp, Donchery, Mouzon et Jametz, sont rasées, et Vostre Majesté a esté informée à son passage de l'estat de celles de Rocroi, Mont-Olympe, Mézières, Stenay. Elle voit à présent celles de Sierck et Moyenvic, Verdun et Marsal, et M. le duc de Navailles luy aura rendu compte de Brisach, Philipsbourg et autres places d'Alsace [c].

[1] La lettre de Colbert à M. de Navailles constate l'impatience que lui faisaient éprouver les dissentiments continuels entre Poncet et le chevalier de Clerville.

Quant au sieur Lahalle, qui avait adressé directement des observations au ministre, il en reçut, à la date du 8 juillet, cette sèche réponse:

«Je n'ay pas accoustumé de recevoir des lettres des entrepreneurs des travaux qui sont à faire aux places.

«Contentez-vous d'obéir aux ordres qui vous sont donnés par M. le chevalier de Clerville, et de les exécuter avec la ponctualité que vous devez. Surtout ne perdez pas un moment de faire avancer les travaux de Brisach durant la belle saison, avec la diligence et la solidité possibles.» (*Dépôt des fortif.* 1673, fol. 187.)

Il ne reste que celles de Bourgogne, sur lesquelles je ne doute point que Vostre Majesté ne fasse venir auprès d'elle M. d'Aspremont, pour luy en rendre compte. Je dois cependant luy dire qu'il prétend faire une très-bonne place d'Auxonne; mais au lieu du fonds de 137,000 livres que Vostre Majesté a fait pour les deux places de Chalon et Auxonne, MM. Bouchu et d'Aspremont, après avoir soigneusement examiné le détail de toute la dépense, m'ont fait sçavoir, par diverses lettres et mémoires, qu'elle monteroit à 317,950 livres sur lesquelles l'on pouvoit seulement remettre à l'année prochaine des ouvrages pour 72,500 livres et qu'ainsy il falloit, cette année, au moins 245,450 livres, sur quoy déduisant 137,000 livres de fonds fait, il reste à fournir 108,450 livres [d].

Comme ils m'ont envoyé deux courriers consécutifs pour me faire connoistre que tous les ouvrages alloient cesser si je ne leur envoyois des fonds, je leur ay envoyé 50,000 livres en deux fois; Vostre Majesté me fera, s'il luy plaist, sçavoir si elle agrée cette augmentation de dépense et si je feray fournir le surplus des 108,450 livres [e].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Nancy, 3 aoust.

[a] Bon.

[b] Bon.

[c] J'ay dit à Rocroi ce qu'il y avoit à faire, et à Verdun aussy. Pour les autres, je n'en ay pas ouÿ parler, hormis de Sierck et Linchamp, que je sçais qui sont très-bien rasées. Navailles m'a dit que tout va très-bien en Alsace.

[d] Mandez à Aspremont de me venir trouver et de m'apporter tous les dessins, afin que je décide sur lequel y aura à faire et qu'on puisse régler les fonds. Je n'avois pas songé à le faire venir, pour ne le pas détourner.

[e] Vous avez bien fait d'envoyer les 50,000 livres; quand j'auray vu Aspremont et que je seray instruit, j'espère que je prendray le bon party.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

78. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AMIENS.

Paris, 9 septembre 1673.

Je reçus hier une lettre de la main du Roy, de Nancy, laquelle contient ces propres termes : « Mon intérest est qu'on sursoye le travail au Catelet « et à La Capelle en ce qui ne regarde pas la seureté de ces places; mais « pour ce qui a esté jugé nécessaire pour les mettre en défense, il le faut

« faire. C'est à quoy vous donnerez ordre; et pourvu qu'elles soyent hors « d'insulte, il ne faut rien faire de plus. »

Je vous prie d'exécuter ponctuellement ce qui est en cela des intentions de Sa Majesté, sans néanmoins que les gouverneurs sçachent que je vous ay envoyé l'extrait de la lettre de Sa Majesté. Après vous avoir expliqué les intentions de Sadite Majesté sur ce sujet, je vous répète encore qu'il n'y a rien de plus important que de travailler continuellement aux places de Guise et de Saint-Quentin. Ne manquez pas de me donner avis tous les huit jours de ce que vous avancerez.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 244.)

---

79. — A M. BRODART,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE MARINE AU HAVRE.

Sceaux, 8 octobre 1673.

M. le duc de Saint-Aignan se plaint que l'on fait, sous un bastion de la place du Havre, des fours qui peuvent nuire à la maçonnerie dudit bastion et incommoder la défense et les fortifications de la place. Il se plaint aussy que le sieur Duvivier[1], capitaine du port, donne des ordres de lever la chaisne pour faire sortir du port des bastimens, comme aussy de la ruine qui est arrivée par les derniers coups de vent qu'il a fait.

A l'égard du premier article, je ne suis pas informé que vous fassiez bastir des fours, et je m'étonne que vous en fassiez faire sans ordre, particulièrement sous un bastion. Comme, sur tout ce qui concerne nos bastimens de marine, je vous ay donné ordre de ne rien faire sans le communiquer et en avoir l'agrément de M. le duc de Saint-Aignan, je suis fort étonné que vous y ayez manqué. Faites-moy sçavoir ce que ce sont que ces bastimens, et ne manquez pas d'observer ce que je vous écris en tout ce qui concerne vostre fonction qui peut avoir quelque rapport audit sieur duc et à la garde de la place.

Sur le second point, vous pouvez dire au sieur Duvivier que dans une place de guerre comme est le Havre, il ne peut donner aucun ordre à ceux qui ont la clef de la chaisne; elle dépend entièrement du gouverneur et de celuy qui commande à la tour de la chaisne, sous son autorité. S'il luy arrive de donner de pareils ordres, il sera révoqué sans difficulté.

[1] Capitaine de port au Havre en 1673. Mort en 1678.

Sur le troisième point, vous m'avez écrit que vous faisiez travailler incessamment à restablir le désordre que la mer a fait; visitez promptement la qualité de ce désordre; envoyez-m'en un mémoire exact et continuez de faire travailler pour le restablir, le tout de concert et par les ordres dudit duc.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant la marine*, 1673, fol. 487.)

---

80. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 22 novembre 1673.

Je crois que le sieur Castelan [1] vous aura joint à présent et que vous avez appris de luy la résolution que le Roy a prise de faire raser Le Catelet, ce qui doit estre tenu fort secret, afin que les ennemis ne puissent prendre aucun avantage des mines et autres travaux qu'il y faudra faire pour parvenir à ce rasement. Il seroit donc nécessaire pour cela que vous puissiez aller vous-mesme au Catelet avec Castelan, pour estre présent à la visite qu'il fera de tous les ouvrages qui font l'enceinte de cette place, et à la résolution qu'il prendra après cette visite, du nombre de mines qu'il faudra faire et de la quantité de poudres et des outils dont il aura besoin. En cas que vous ne puissiez pas y aller, comme il faut que M. Demuin se rende icy promptement, vous pourrez y envoyer le sieur de Moyenneville, pourvu que vous l'estimiez assez habile et fidèle pour prendre soin de ce travail. Mais en ce cas mesme, il faudra que vous preniez le temps d'y pouvoir faire un voyage de quelques jours, auparavant que toutes les mines soyent en estat de jouer, afin que vous reconnoissiez vous-mesme si la dépense aura esté bien et utilement faite.

Vous devez observer que le Roy m'a dit que le sieur Castelan alloit un peu vite à la dépense [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 264.)

[1] Ingénieur ordinaire du roi, envoyé en Picardie pour faire plusieurs mines et raser Linchamp. — Il dirigea aussi les démolitions du Catelet et de La Capelle.

[2] Rouillé eut plus tard à se plaindre de Castelan. En ayant informé Colbert, il reçut la réponse suivante datée du 10 février 1674 :

« Sa Majesté connoist le sieur Castelan ainsy que vous le dépeignez. Mais vous sçavez bien que, dans une occasion aussy pressée et importante que celle-cy, il faut un peu souffrir de la mauvaise humeur de cet homme et luy donner toutes les facilités qui peuvent dépendre de vous et qu'il pourra désirer pour avancer la démolition du Catelet et raser cette place en sorte que les ennemis ne puissent jamais avoir la pensée de s'en servir... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 17.)

81. — AU MÊME.

Saint-Germain, 28 décembre 1673.

Je vous écris ces lignes, par ce courrier que je vous envoye exprès, pour vous dire que le Roy n'a pas encore pris résolution de raser La Fère, et que vraysemblablement Sa Majesté conservera cette place. En sorte que si vous avez commencé à faire travailler à sa démolition, ainsy que vous me l'écrivez par vostre lettre du 25 de ce mois, il est nécessaire qu'aussytost que vous aurez reçu cette lettre, vous envoyiez en diligence vos ordres pour surseoir.

Quoyque je vous aye desjà écrit la mesme chose et que je ne doute point que vous ne l'ayez fait, néanmoins, comme vous ne m'en dites rien par vostre lettre du 25, j'ay jugé nécessaire de vous envoyer ce courrier exprès [1].

Dans peu de jours, vous recevrez les mémoires de toutes les résolutions que le Roy aura prises sur le rapport qui a esté fait à Sa Majesté par M. de Saint-Sandoux [2]. Surtout prenez vos mesures pour faire travailler avec toute la diligence qu'il vous sera possible aux places de Saint-Quentin et de Guise.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1673, fol. 290.)

82. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Saint-Germain, 15 janvier 1674.

Les places fortes de vostre département estant d'une très-grande conséquence dans la conjonction présente des affaires, le Roy a résolu de faire travailler avec grande diligence et grande force à tout ce qui peut

[1] Une autre fois, le 28 mars 1674, Colbert ne recevant de cet intendant aucune nouvelle concernant les travaux qu'il devait faire exécuter aux places d'Ardres et de Doullens, lui écrivait :

« Je vous avoue que je suis extraordinairement en peine des réponses que je dois faire à Sa Majesté, qui me demande tous les jours des nouvelles de ces travaux. Je vous prie donc de faire en sorte que je puisse avoir la satisfaction, par vos premières lettres, de pouvoir dire quelque chose à Sa Majesté qui la puisse satisfaire... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 64.)

[2] Antoine de Ribeyre de Saint-Sandoux, enseigne aux gardes en 1654, lieutenant en 1656, major en 1670. Il se démit alors de son régiment et s'appliqua particulièrement à l'étude de la discipline militaire, ce qui le fit

estre nécessaire pour rendre le fort de La Prée, en l'isle de Ré, meilleur qu'il n'est. Pour cela, Sa Majesté y envoye le sieur de Vauban qui vous rendra celle-cy; et aussytost qu'il sera arrivé auprès de vous, si vostre santé vous le peut permettre, il seroit très-nécessaire et très-important que vous puissiez passer avec luy en l'isle de Ré, pour estre présent à la visite qu'il en fera, et prendre en mesme temps des mesures justes et certaines pour avancer en toute diligence les travaux qu'il estimera nécessaire d'y faire pour mettre cette place en estat de résister à l'attaque d'une puissante armée, si dans la suite des temps quelqu'un pouvoit y mettre pied à terre.

Il faut surtout faire estat d'achever dans ces quatre mois de janvier, février, mars et avril, tous les travaux qui seront résolus, d'autant que s'il y a quelque chose à craindre, ce sera assurément dans les mois de may et juin[1].

Aussytost que le sieur de Vauban aura visité le fort, il est aussy nécessaire qu'il visite le tour entier de l'isle et fasse les plans et figures de tous les lieux où une armée navale peut faire des descentes, et en mesme temps que vous examiniez soigneusement avec luy tous les ouvrages que l'on y peut faire pour les empescher; qu'aussytost qu'il aura résolu tous les ouvrages qu'il faut y faire, vous fassiez les préparatifs et donniez les ordres nécessaires pour en commencer le travail sans aucune perte de temps. Pour cet effet, il faut que vous meniez avec vous, ou que vous envoyiez, en cas que vous n'y alliez point, des entrepreneurs de magasins les plus capables que vous ayez dans vostre département, des charpentiers et maistres de bois pour des fraises et palissades, et aussytost il faut que vous fassiez des marchés pour tous ces ouvrages et mettiez les ouvriers qui les auront faits en estat de les avancer avec grande diligence. Il est aussy nécessaire que pour tous les ouvrages de terre vous cherchiez avec soin des terrassiers et gazonneurs habiles, pour entreprendre tous ceux que le sieur de Vauban résoudra.

Surtout il est nécessaire que vous examiniez avec luy et M. de Gadagne tous les ouvrages qui pourront estre faits par les corvées. Pour cet effet, il faudra obliger les habitans de l'isle de Ré d'y travailler sous la conduite des gens que vous y establirez et sur les mémoires du sieur de Vauban. Je dois vous dire qu'il a accoustumé de les dresser si clairs et si nettement expliqués qu'il n'y a aucune peine à les suivre et à les faire exécuter.

créer major-général en 1671. Mort le 21 janvier 1679, et non en février comme l'indique la note de la page 214 du IVe volume. — On trouvera dans le manuscrit du Dépôt des fortifications, fol. 266, à la date du 25 novembre 1673, l'instruction donnée à Saint-Sandoux pour la visite des places de Picardie.

[1] Voir pièces nos 86, 87, 89 et note.

Sa Majesté a résolu d'envoyer le sieur de Courcelles [1], qui a esté au Canada, pour commander en ladite isle. Il partira dans peu de temps pour cela, et je fais chercher en mesme temps quelque jeune ingénieur que j'enverray en poste pour prendre les mémoires et instructions du sieur de Vauban; car il sera difficile que vous passiez en ladite isle aussy souvent qu'il seroit nécessaire au bien du service. Vous pouvez mener avec vous M. de Demuin, qui ensuite y pourra passer tous les huit ou quinze jours pour voir l'estat des travaux, les faire avancer et vous en rendre compte.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 3.)

---

83. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Saint-Germain, 19 janvier 1674.

Je crois que le sieur de Vauban sera à présent arrivé auprès de vous, et qu'après que vous aurez sçu les intentions de Sa Majesté sur le sujet de son envoy, vous aurez commencé à exécuter tout ce qu'elle vous ordonne par les lettres dont il est porteur. Comme vous en connoistrez facilement la conséquence, je ne vous diray rien autre chose si ce n'est que c'est à présent la plus importante affaire du royaume, n'y ayant aucun endroit qui doive donner plus de jalousie à Sa Majesté que celuy de l'isle de Ré.

Vous trouverez assurément le sieur Vauban plus habile et plus entendu qu'aucun ingénieur qui ayt jamais esté en France; et comme il est particulièrement considéré du Roy pour son mérite, il est nécessaire que vous agissiez avec luy sur ce fondement, et qu'au surplus vous l'entendiez et fassiez exécuter tous les expédiens qu'il vous donnera pour avancer les ouvrages, en quoy mesme je vous puis assurer qu'il est très-habile.

Je vous ay desjà écrit pour tous les ouvrages de terre de faire travailler à corvées et pour cela de vous servir des habitans des isles de Ré et d'Oleron, et mesme de ceux de la terre ferme, s'il est nécessaire. C'est à quoy il faut que vous donniez toute vostre application, vous répétant encore qu'il n'y a rien de si important que de faire faire, dans les trois ou quatre mois prochains, tous les ouvrages que le sieur de Vauban réglera, et dont il laissera les mémoires.

Pour prendre soin de leur conduite en son absence, il m'a demandé le sieur Raulet [2], qui a travaillé aux ouvrages de Rocroi, lequel je fais partir

[1] Voir III, *Marine*, page 156, note. — [2] Ingénieur chargé successivement des travaux de

d'icy et l'envoye en poste. Et d'autant qu'il ne pourra pas demeurer plus d'un mois ou six semaines sur les lieux, à cause qu'il est nécessaire pour les ouvrages de Rocroi et les autres places de la frontière de Champagne et Picardie, je joins à luy le sieur Dieulamant, qui s'en va aussy avec luy en poste, pour l'ayder et prendre sous le sieur de Vauban, pendant le temps qu'il y sera, et sous le sieur Raulet, toutes les instructions et l'expérience nécessaires pour pouvoir faire achever tous les travaux en leur absence. C'est tout ce que j'ay à vous dire à ce sujet, me remettant au surplus à mes autres dépesches.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 7.)

---

84. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DE MARINE A TOULON[1].

Versailles, 12 février 1674.

Vous verrez, par le mémoire cy-joint, les ouvrages que le Roy a résolu de faire faire cette année aux places de Provence sur les plans et mémoires que vous avez envoyés[2]. Comme il est de grande conséquence de commencer promptement à y faire travailler, et particulièrement à Toulon, il est à propos que vous fassiez incessamment les marchés de tous les ouvrages, à des entrepreneurs habiles et solvables, dans les formes accoustumées et aux conditions les plus avantageuses qu'il vous sera possible, et qu'ensuite vous les obligiez à mettre la main à l'œuvre sans perdre de temps, et à avancer les travaux avec toute la diligence possible. Ce pendant je donne ordre, cet ordinaire, au trésorier des fortifications de faire re-

La Capelle, de Guise, de Rocroi et de Charleville. Pendant les guerres religieuses, il fut envoyé dans les Cévennes pour fortifier plusieurs villes.

[1] Arnoul père était déjà malade (voir III, *Marine*, page 522, note); c'est à son fils que cette lettre est adressée.

[2] Avant de lui envoyer le mémoire des travaux à faire aux places de Provence, Colbert lui avait écrit le 1er décembre précédent :

« Les places maritimes de Provence estant devenues plus importantes par la déclaration de la guerre, Sa Majesté veut que vous les fassiez visiter toutes avec soin et diligence, en lever des plans et dresser un mémoire des travaux à faire pour les mettre en estat de ne craindre aucune surprise, et mesme de se bien défendre. Surtout, il est nécessaire que vous fassiez travailler sans aucune perte de temps à la réparation des brèches qui seront aux ouvrages de maçonnerie de toutes ces places.

« Je vous recommande particulièrement les tours de Toulon et les batteries qui doivent estre à l'entrée de la darse. Vous pouvez vous servir pour ingénieur du sieur du Cayron, ou de quelque autre, ne doutant pas que vous n'en trouviez facilement en Provence.

« Si vostre santé pouvoit vous permettre d'en faire la visite vous-mesme, cela seroit beaucoup mieux; mais ne vous hasardez pas. » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 276.)

mettre sur les lieux un fonds de 20,000 livres, et dans peu j'enverray à M. Rouillé l'arrest nécessaire pour la liquidation du prix des maisons qu'il faudra abattre pour faire l'esplanade du fort Saint-Jean de Marseille.

ESTAT DES OUVRAGES ET RÉPARATIONS A FAIRE AUX FORTIFICATIONS DES PLACES DE PROVENCE.

ANTIBES.

Néant.

FORT D'ANTIBES.

Pour l'achever entièrement, avec les casernes pour le logement de la garnison.....	3,000 liv.

ISLE SAINTE-MARGUERITE.

Démolir promptement le mur qui tombe avec le rocher qui se sépare, et refaire ce mur en le retirant en dedans.	
Faire aussy les menues réparations de maçonnerie et de terre, pour cecy.....	2,814
Pour 20 plates-formes pour le canon.....	360
Pour la charpenterie des moulins.....	500
Pour les corps de garde et casernes.....	700
	4,374

Le surplus à remettre.

SAINT-HONORAT.

Néant.

SAINT-TROPEZ.

Il faut faire les menues réparations nécessaires en conservant la citadelle, estimées à	1,180 liv.

TOULON.

Il faut faire les batteries depuis la tour jusqu'au Mourillon, sur quoy Sa Majesté veut qu'il soit observé que ces batteries soyent hors d'insulte, ou qu'il n'en soit point fait, cy.....	2,000
Une batterie au Mourillon.....	1,000
Deux plates-formes hautes à l'entrée de la darse.....	10,000
Les deux plates-formes basses qui tiennent la chaisne.....	1,000
Pour reboucher et remplir les deux faces qui forment l'entrée de la darse.....	8,000
Pour remettre en estat le rempart desdites faces.....	1,000
Pour le parapet tant de terre que de maçonnerie et les embrasures à faire sur lesdites faces, avec les deux guérites aux angles flanqués.....	6,000
Pour une palissade le long des quais et partout où il sera estimé nécessaire.....	3,000
Pour un pont-levis à la porte qui sert de communication du grand au petit parc....	1,500
Pour une tour à bastir au cap de l'Éguillette.....	2,000
Total pour Toulon.....	35,500

FORT SAINT-JEAN DE MARSEILLE.

Il faut, en quatre ou six années, raser toutes les maisons qui sont basties sur le terrain qui doit servir d'esplanade à ce fort.

Pour cet effet, Sa Majesté envoye un arrest portant que tous les propriétaires desdites maisons représenteront à M. Rouillé les contrats et titres de leurs propriétés, pour estre faite la liquidation du prix, et pourvu par Sa Majesté à leur payement.

Sa Majesté aura soin d'en faire le fonds en quatre ou six années, et son intention est que les premiers fonds qui seront faits soyent employés au payement des maisons plus proches de cette place, et qu'en mesme temps elles soyent rasées et ainsy successivement.

Pour faire la muraille pour fermer la place entre le canal et la chaisne marquée sur le plan 9, 10 et 11	30,000 liv.
Pour 20 casernes, une tour et une boulangerie	5,000
Pour tirer les terres du fossé et achever le rempart	5,000
Total	40,000

ISLES DE MARSEILLE.

Pour diverses menues réparations du chasteau d'If	1,000 liv.
Pour le logis du gouverneur	600
Pour menues réparations de Pomègue et Ratoneau	600
Total	2,200

TOUR DE BOUC.

Pour les réparations à faire aux ponts-levis dormans, et au dedans de la place	1,500 liv.
Somme totale	87,754

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 21.)

---

85. — A M. PONCET,

INTENDANT A METZ.

Versailles, 24 février 1674.

J'attends avec grande impatience la réponse à tout ce que je vous ay envoyé concernant les travaux à faire à Metz, ne pouvant vous dire assez que c'est peut-estre à présent la place la plus importante de l'Estat, et le Roy veut que vous fassiez vostre principale application du travail qui est à y faire.

Comme je vous ay clairement expliqué les intentions de Sa Majesté, je vous prie de ne pas perdre un moment à faire faire des amas de maté-

riaux, de commencer la maçonnerie dès le premier mars prochain, et de faire venir en mesme temps tous les paysans des villages circonvoisins pour travailler à corvées aux ouvrages de terre. Je ne sçaurois assez vous recommander la diligence; faites-en, s'il vous plaist, vostre affaire capitale, et ne manquez pas de me donner part tous les quinze jours de ce que vous y avancerez [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 43.)

---

86. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Versailles, 26 février 1674.

Le sieur de Vauban est arrivé icy, et Sa Majesté a entendu ce matin le compte qu'il luy a rendu de son voyage; c'est ce qui m'oblige de vous écrire pour vous dire que, connoissant aussy bien que vous qu'il n'y a rien de plus important dans l'estat des affaires que de mettre l'isle de Ré en estat de ne pas craindre une descente, il ne faut point perdre un seul moment de temps pour mettre en train et avancer les travaux contenus au mémoire qu'il vous a laissé. Je ne pourrois assez m'estendre pour vous exagérer suffisamment la nécessité qu'il y a de mettre en pratique tous les expédiens que vous pourrez vous imaginer pour faire avancer les travaux et faire en sorte qu'ils soyent tous achevés au plus tard dans le mois de may prochain. Pour cela, examinez s'il ne seroit pas bon de partager tout ce qui est à faire de maçonnerie entre trois ou quatre entrepreneurs, et faire venir de toutes parts, non-seulement des matériaux, mais mesme des maçons et tout ce qui peut servir à diligenter ce travail.

A l'égard des ouvrages de terre, des palissades et autres ouvrages, il

[1] Un mois après, Colbert, ayant appris que les ouvrages de maçonnerie de la citadelle de Metz avaient été adjugés à 14 livres 10 sols la toise, écrivait à l'intendant :

«Comme je ne doute pas que vous n'ayez fait tout ce qui a pu dépendre de vous pour en faire diminuer le prix autant qu'il vous a esté possible et que vous n'ayez observé toutes les formalités nécessaires en pareille occasion, vous pouvez sans difficulté en passer le marché à ladite somme, en obligeant l'entrepreneur de fournir de bonnes et suffisantes cautions. Je vous prie de tenir la main à ce qu'il commence au plus tost à travailler, estant de grande conséquence que les ouvrages que le Roy a ordonné de faire cette année, et que vous me marquez estre à présent tracés par le sieur de Saint-Lô *, soyent faits avec toute la diligence et solidité possibles...» (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 61.) — Voir pièce n° 101 et note.

* Le 14 février, en engageant Poncet à faire travailler aux fortifications de Metz, Colbert lui disait : «Comme vous avez besoin pour cet effet d'un bon ingénieur, Sa Majesté veut que vous envoyiez quérir le sieur de Saint-Lô, qui a ordre de vous aller trouver toutes les fois que vous le demanderez...» — On trouve dans le même manuscrit, fol. 33, l'état des réparations à faire à la citadelle de Metz.

faut de mesme que vous vous y appliquiez avec le mesme soin et la mesme diligence.

Examinez mesme si vous estimerez bon d'en donner le soin à M. de Demuin [1], et le faire demeurer actuellement dans l'isle de Ré, ou au moins deux ou trois jours la semaine, en luy donnant le nombre de chasse-avant qui seront nécessaires pour avancer ces ouvrages. Je ne manqueray pas de vous faire tenir les fonds nécessaires pour les faire avancer autant qu'il sera possible, et vous pouvez faire estat que je vous feray remettre par le premier ordinaire 30,000 livres pour cela.

Vous pouvez dire au sieur Raulet qu'il peut faire estat de ne point revenir icy, estant nécessaire qu'il s'applique à conduire les travaux et qu'il demeure continuellement dans l'isle de Ré jusqu'à ce qu'ils soyent achevés.

J'ay dicté la lettre que mon fils vous écrit; vous en connoistrez assez l'importance pour estre persuadé que vous l'exécuterez ponctuellement et que, par le premier ordinaire suivant, je recevray le mémoire que je vous demande.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 46.)

---

87. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Versailles, 5 mars 1674.

Depuis le retour du sieur de Vauban, le Roy a vu et examiné tous les plans, devis et mémoires qu'il a apportés concernant l'isle de Ré. Sa Majesté a tout approuvé avec éloges : aussy est-il vray qu'il ne se peut rien de mieux pensé et mieux imaginé pour mettre un poste aussy important que celuy-là en estat de ne point craindre les ennemis [2]. Comme c'est assurément l'endroit le plus délicat et le plus à craindre de tout le royaume, c'est à vous à présent à donner une si grande et si effective application à bien establir les ouvrages et à les faire avancer avec une diligence incroyable, et c'est ce que je ne puis assez vous recommander. Je ne vous diray rien du détail de ce qu'il faut faire pour cela, mais je vous avoue que j'aurois esté bien ayse que vous m'eussiez envoyé un mémoire exact de toutes les mesures que vous prenez, tant pour amasser la quantité

[1] Il secondait déjà, sans titre officiel, Colbert de Terron à qui il succéda, au mois d'août suivant, dans l'intendance de Rochefort.

[2] Voir, au sujet de ces bruits d'attaque, III, *Marine*, pièces n°s 355, 359, 361, 362. — Voir aussi IV, *Administration provinciale*, pièces n°s 97, 101, 102 et 103.

de matériaux nécessaires que pour assembler le nombre d'ouvriers, maçons, charpentiers, terrassiers et autres pour pousser et avancer ce travail avec la diligence nécessaire.

Comme vous voyez que le Roy diminue ses forces maritimes en Ponant, vous pouvez compter seurement que vous aurez la flotte hollandoise sur vos costes dans le mois de may prochain, et Ruyter et Tromp se vantent partout qu'ils feront une descente en l'isle de Ré; c'est pourquoy vous voyez qu'il ne faut pas perdre un moment pour en avancer les travaux.

Le sieur de Vauban a dit au Roy qu'il vous avoit laissé les copies de tous ses plans, devis et mémoires; il faut vous attacher avec un très-grand soin à les faire exécuter pied à pied, et l'un après l'autre, en sorte qu'il n'en manque et que vous n'en laissiez échapper aucun.

Ledit sieur de Vauban a dit aussy que tous les ouvrages qu'il avoit ordonnés pourroient monter à 150,000 livres. Je vous en ay desjà envoyé 10,000, je donne ordre au trésorier de vous en envoyer encore 30,000 et je vous puis assurer que l'argent ne vous manquera point; mais ne manquez point, toutes les semaines, de me rendre compte en détail de tout ce que vous ferez sur ce point.

Faites-moy aussy sçavoir si le chevalier de Clerville est arrivé en l'isle d'Oleron, et s'il fait quelque chose pour mettre la place en estat. Surtout, il faut y faire une contrescarpe et la mettre en estat de ne rien craindre. Dites-luy qu'il envoye promptement les plans, devis et dessins de ce qu'il estimera à propos d'y faire, et prenez le fonds nécessaire pour cela sur les 40,000 livres que le trésorier aura envoyées pour toutes les dépenses que vous ferez faire dans les isles. Pensez avec le mesme soin à tout ce qui est à faire pour mettre l'entrée de la Charente et Rochefort en seureté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 52.)

---

88. — A M. DE MIROMESNIL,

INTENDANT A CHÂLONS.

Versailles, 17 mars 1674.

Comme le fils de l'entrepreneur des palissades de Langres, nommé Aubertot, m'a représenté que son père est en prison depuis deux ou trois mois, quoyqu'il offre de donner bonne caution pour seureté des deniers du roy qu'il a touchés, et d'en compter de clerc à maistre pour voir l'argent qu'il a employé, je vous écris ces lignes pour vous dire qu'il seroit bon de terminer cette affaire, en obligeant ledit Aubertot à satisfaire aux condi-

tions de son marché, ou s'il ne le peut pas, par les difficultés qui se rencontrent à avoir des palissades, à rendre la somme qu'il a reçue de trop.

C'est ce que je crois qui peut se faire de mieux dans cette occasion, puisqu'en retenant plus longtemps prisonnier ledit Aubertot, on n'en pourroit pas tirer des avantages plus considérables[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 60.)

---

89. — A M. DE DEMUIN,

A ROCHEFORT.

Versailles, 23 mars 1674.

J'ay reçu vostre lettre du 15 de ce mois. Quoyque je ne doute pas que M. de Terron ne soit en estat de signer toutes les expéditions nécessaires pour toutes les fonctions dont vous le pouvez soulager pendant sa maladie, en cas que cela ne fust pas, après luy en avoir communiqué et pris ses ordres, vous pouvez signer sans difficulté, estant très-important et absolument nécessaire que rien ne retarde l'exécution des ordres qui vous ont esté donnés, particulièrement ceux qui concernent les fortifications de l'isle de Ré et du fort de la Prée, dont je ne sçaurois assez vous exagérer l'importance et la nécessité, vous avouant mesme que je suis fort en peine de ce que je ne vois point par vostre lettre qu'ils s'avancent autant qu'il seroit à désirer.

Il ne faut pas que vous vous arrestiez ni à raisonner, ni à délibérer; il faut mettre la main à l'œuvre, et travailler sur-le-champ. Si vous vous laissez aller au raisonnement des syndics et des habitans sur les corvées, vous passerez le meilleur temps en difficultés; il faut ordonner et faire commencer le travail.

Le Roy approuve que vous donniez une ration de pain et pour quatre deniers de vin aux corvées, ainsy que vous le proposez; mais prenez bien garde que ces corvées soyent bien utiles et qu'elles travaillent mieux qu'elles n'ont accoustumé; vous sçavez assez que c'est là le défaut de toutes

[1] Sept jours après, ayant reçu de nouveaux renseignements sur cette affaire, Colbert écrivait au même intendant :

« Je vois les malversations commises par Aubertot dans les forests où il luy a esté permis de couper des bois pour faire des palissades et que vostre avis seroit de faire mettre des traverses auxdites palissades, de l'argent qu'il doit restituer, et payer une somme de 456 livres 13 sols qui est due au boulanger qui a fourny le pain aux corvées. Comme je ne doute pas que vous n'ayez soigneusement examiné ce qui se peut faire de mieux pour le bien du service et pour rendre une justice exacte de cette affaire, vous pouvez sans difficulté la terminer ainsy que vous le marquez... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 64.)

les corvées. C'est à vous à chercher des expédiens pour les rendre utiles; il faudra pour cela donner un certain nombre de toises de terre à remuer à des communautés[1]. Vostre lettre ne dit rien de tous les autres travaux comme maçonnerie, charpenterie et palissades, ni rien de tout ce qui se doit faire au fort de la Prée : il faut estre exact et ponctuel à travailler jour et nuit pour avancer.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 63.)

---

90. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 6 avril 1674.

Il est bien difficile que le voyage que vous avez fait à Calais et Ardres n'ayt apporté beaucoup de préjudice au service du roy et au bien et repos des peuples, qui sont extraordinairement surchargés et mesme qui souffrent beaucoup de violences des gens de guerre; et quoyque ce voyage ayt esté fort nécessaire pour bien establir les travaux de ces places, je ne sçais si vous n'auriez pas pu vous en dispenser, y envoyant seulement le sieur Ferry et le sieur de Moyenneville.

Mais puisque cela est fait, il ne faut plus penser qu'à vous en revenir promptement à Amiens et à vous appliquer seulement aux places de Saint-Quentin, Péronne et Doullens[2], et vous attacher seulement après cela à tout ce qui concerne le dedans de la province, à contenir les troupes, et empescher qu'elles n'exercent les violences et les exactions dont on se plaint de toutes parts. Comme j'entends tous les jours le Roy, non-seulement se plaindre de la conduite des gens de guerre, mais mesme blasmer les intendans qui ne les répriment pas avec assez de sévérité, je crois que vostre fermeté naturelle soutenue de la volonté de Sa Majesté vous portera facilement à faire des punitions telles que les peuples en recevront du soulagement et que les troupes mesmes en seront meilleures, parce qu'il n'y a rien qui leur nuise davantage que le désordre et la licence.

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1674, fol. 239.)

[1] Voir IV, *Routes et Canaux*, pièce n° 130, et ci-après le troisième paragraphe de la note de la pièce n° 91, et pièces n°s 135 et 143.

[2] Le manuscrit du Dépôt des fortifications n° 205, 1674, fol. 27, contient l'état des ouvrages qui devaient être faits pendant l'année aux places de Picardie. En envoyant cet état à Rouillé, à le 14 février, Colbert lui recommande particulièrement les places de Doullens et d'Ardres qui sont assurément les places les plus importantes de l'Estat, parce que, estant les plus foibles, il y auroit fort à craindre que lorsque le Roy seroit attaché à quelque entreprise considérable, les ennemis ne pouvant

91. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Versailles, 7 avril 1674.

Je vous envoye à cachet volant la lettre que j'écris au sieur de Demuin[1] sur le sujet des travaux des isles de Ré et d'Oleron, comme aussy le mémoire des résolutions que le Roy a prises sur celle d'Oleron[2]. Outre les ordres généraux que vous devez donner partout, il est nécessaire que vous preniez un soin particulier de tout ce qui regarde la rivière de Charente, la construction des vaisseaux du roy, de l'arsenal de Rochefort et de tout ce qui en dépend. Examinez si, en cas de nécessité apparente, vous ne pourriez, dès à présent, prendre vos mesures pour pouvoir faire monter les vaisseaux du roy plus haut dans la rivière; enfin, c'est une pensée qui me vient, qui vous servira seulement à vous exciter à penser avec soin et application à tous les expédiens que vous pourrez trouver

rien faire, ni pour empescher le succès des armes de Sa Majesté, ni pour attaquer une place en bon estat, trouvant ces deux très-foibles, ne puissent les attaquer et les enlever. »

[1] Voici cette lettre :

« Je suis bien ayse d'apprendre que vous ayez fait commencer les travaux de l'isle de Ré. Toutes mes lettres vous ont si clairement et si fortement fait connoistre l'importance de ces travaux que je ne doute point que depuis que vous les avez reçues vous n'ayez redoublé vostre diligence, vostre zèle et vostre application pour les avancer autant qu'il est nécessaire pour le bien du service du roy et pour empescher que le royaume ne puisse estre attaqué par cet endroit.

« Sa Majesté a esté bien ayse d'apprendre que vous ayez trouvé 2,400 hommes d'infanterie, 250 dragons et 60 cavaliers de milice de l'isle. Elle ne doute pas que le sieur de Courcelles ne travaille avec soin à les discipliner et à les rendre, par le fréquent maniement des armes, capables de se bien défendre.

« A l'égard des travaux, je vous prie toujours d'y donner une entière application et de travailler nuit et jour à les avancer, estant nécessaire que vous agissiez comme si vous estiez assuré que les ennemis attaqueront cette isle et y tenteront une descente dans tout le courant du mois de may. Pour cet effet, il faut fortifier et augmenter les corvées, distribuer le travail par paroisses, afin que celles qui auront le plus tost achevé soyent aussy le plus tost soulagées, augmenter le nombre des maçons et charpentiers, faire venir de tous costés les outils et les matériaux qui sont nécessaires, faire l'impossible en tout pour exécuter ponctuellement les devis, plans et mémoires du sieur de Vauban (sans vous en départir pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre) et pour achever les travaux du fort de la Prée et de tous les endroits de l'isle qu'il faut fortifier, dans le courant du mois prochain, ainsy que vous me le faites espérer par vos lettres.

« Il est aussy nécessaire que vous passiez en l'isle d'Oleron et que vous voyiez si tous les travaux qui s'y peuvent faire s'avancent; il sera bon que vous en laissiez le soin au chevalier de Clerville.

« Il faut pareillement que vous pensiez au travail du fort de la Pointe et aux autres travaux qui sont à faire dans la rivière de Charente pour la mettre en estat de défense... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 95.)

[2] Ce mémoire se trouve dans le manuscrit à la suite de la lettre à Colbert de Terron.

pour bien défendre la rivière et les costes maritimes, et à sauver l'arsenal et les vaisseaux du roy en toute sorte d'accidens.

Outre ces pensées, j'estime absolument nécessaire qu'avant que les vaisseaux partent, vous assembliez trois ou quatre et jusqu'à six des meilleurs officiers de marine, et qu'après avoir bien examiné ensemble tous les cas qui peuvent arriver, ou d'une descente pour piller, ou d'une descente qui aura réussy, ou de l'attaque d'une place, soit dans les isles comme le fort de la Prée et la citadelle d'Oleron, vous examiniez en mesme temps tous les secours qui pourroient estre donnés soit pour défendre la place, soit pour attaquer les vaisseaux ennemis, soit par le moyen des bruslots, des barques et des bastimens légers postés en divers lieux des costes pour pouvoir faire quelque effort considérable, en toute sorte de rencontres, et disposer pour cela des officiers habiles, intelligens et braves. Comme c'est une matière de grande conséquence, je vous prie de vous y appliquer.

Il est nécessaire que vous envoyiez visiter le chasteau de la Chaume, pour y faire les réparations nécessaires pour empescher qu'il ne soit insulté

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 97.)

---

92. — A M. DESHOULIÈRES,

INGÉNIEUR [1].

Paris, 19 avril 1674.

La quantité d'affaires que j'ay eues depuis trois semaines et le défaut de vos lettres m'ont empesché de vous écrire sur une matière aussy importante que celle des places de Belle-Ile et du Port-Louis; et Sa Majesté m'a ordonné ce matin, en partant pour s'en aller en Franche-Comté, de vous envoyer ce courrier exprès pour vous dire qu'elle veut que vous demeuriez encore dix ou douze jours dans ces deux places, et mesme qu'aussytost que vous aurez reçu ces lignes vous passiez à Belle-Ile pour y faire travailler avec toute diligence aux ouvrages que vous estimerez nécessaires et qui sont contenus aux plans et devis que vous m'avez envoyés, tant pour fermer la place que pour la mettre en estat de bien

[1] On trouve dans le manuscrit du Dépôt des fortifications, fol. 1, à la date du 9 janvier 1674, l'instruction donnée à cet ingénieur pour visiter Belle-Ile, Port-Louis et Bayonne.

Deshoulières (voir IV, page 469, note) était directeur des fortifications des places, ports et îles, depuis la province d'Aunis et l'île de Ré jusqu'à la frontière d'Espagne.

estre défendue. Sur quoy Sa Majesté m'ordonne aussy de vous faire sçavoir que tous les avis qui viennent de Hollande portent que le dessein de Ruyter est de faire une descente à Belle-Ile et d'attaquer la place. C'est pourquoy il ne faut pas perdre un seul moment de temps, non-seulement à fermer les enceintes de maçonnerie, mais mesme à achever les contrescarpes et à les faire palissader. Sa Majesté veut pareillement que vous visitiez soigneusement avec le sieur de Logerie, commandant de cette isle, tous les endroits qui peuvent servir aux descentes des ennemis, et que vous y apportiez tous les empeschemens que le peu de temps que vous avez, les troupes qui sont dans l'isle et le nombre de ses habitans vous pourront permettre.

Quoyqu'il n'y ayt aucune apparence que les ennemis osent faire une descente en terre ferme, Sa Majesté ne laisse pas de vous ordonner de voir avec M. de Beauregard ce qui est à faire pour fermer l'enceinte du Port-Louis et pour y faire les ouvrages que vous estimerez nécessaires pour mettre tant la ville que la citadelle en estat de défense; mais Sa Majesté veut que vous donniez vos principaux soins à ce qui concerne la place de Belle-Ile.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 108.)

---

93. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Paris, 25 avril 1674.

J'ay reçu, avec vostre lettre du 10 de ce mois, vos sentimens sur tout ce qui se peut faire dans la rivière de Charente, en cas que les ennemis prissent la résolution d'attaquer ce port, et de brusler l'arsenal et les vaisseaux, et faire une action d'un grand éclat; et quoyque j'aye envoyé vostre lettre à mon fils [1] pour en rendre compte au Roy, et que dans peu de jours vous recevrez les lettres de Sa Majesté sur ce sujet, je ne laisse pas de vous dire, ne faisant pas de difficulté que Sa Majesté n'approuve tout ce que vous proposez, qu'il est de la dernière conséquence qu'après avoir fait approuver vos pensées à M. de Gadagne et aux autres officiers qui sont sur les lieux, vous les fassiez exécuter avec toute la diligence dont vous serez capable et qui convient au bien du service de Sa Majesté, dans une occasion aussy importante que celle-cy. Prenez donc si bien vos mesures sur toutes choses, que les ennemis soyent autant rebutés de penser

[1] Voir III, *Marine*, page 514, note 1.

à entrer dans cette rivière, que vous croyez qu'ils doivent l'estre de faire descente dans les isles de Ré et d'Oleron par le bon estat auquel les mettront les travaux que l'on y fait.

Il est pareillement nécessaire que vous donniez la mesme application à faire avancer et achever tous ces ouvrages. Comme vous estes à présent informé que le Roy marche à la teste de ses armées pour aller attaquer la Franche-Comté, et que Sa Majesté ne quittera point cette entreprise qu'elle n'en ayt entièrement fait la conqueste, son éloignement et l'application que les ennemis auront à la troubler vous doivent porter à multiplier vostre application, pour ainsy dire, à l'infiny, pour mettre toutes choses en estat, en telle sorte qu'il ne vous arrive aucun inconvénient qui puisse suspendre ou arrester les conquestes de Sa Majesté soit par mer ou par terre, dans tous les lieux de l'estendue de vostre employ.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 119.)

---

94. — A M. DE SÈVE,

INTENDANT A BORDEAUX.

Sceaux, 7 may 1674.

Comme vous sçavez, par les avis qui viennent de toutes parts, que les Hollandois mettent une puissante flotte en mer, qu'ils embarquent dessus de l'infanterie et qu'à la Corogne il y a 2,000 hommes prests à estre embarqués, dont je ne doute point que M. le mareschal d'Albret ne soit ponctuellement averty, il est bien nécessaire que vous ayez toujours l'œil ouvert pour tout ce qui regarde vos fonctions, afin qu'en cas que les ennemis tentent quelque descente, vous puissiez donner toutes les assistances qui dépendront de vous pour les empescher[1]. Mais comme la place de Bayonne est assurément la plus importante de toute la Guyenne et la plus éloignée dudit mareschal, il est aussy nécessaire d'y penser avec plus d'application qu'à aucune. C'est pourquoy je vous prie d'écrire promptement au sieur Lombard[2] qu'il fasse travailler avec toute la dili-

[1] Voir II, *Finances*, pièces n°s 293 et 300. — Voir aussi pièces n°s 87 et 97.

[2] Non content de recommander à l'intendant de presser Lombard, Colbert écrivait par le même courrier à ce dernier :

« Il y a longtemps que je n'ay reçu de vos lettres ; cependant l'employ où vous estes, qui regarde les travaux à faire pour mettre en estat une ville qui est la clef de l'Estat, la plus importante du royaume et celle mesme qui est plus regardée des ennemis pour y entreprendre quelque chose, voudroit que vous m'informassiez toutes les semaines de ce que vous avancez. Ne manquez donc pas de le faire à l'avenir... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 134.)

gence qui luy sera possible à avancer les travaux contenus au mémoire que je luy ay envoyé suivant les résolutions prises par le Roy.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 133.)

---

95. — A M. DE LINIÈRES,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS[1].

Paris, 11 may 1674.

J'ay vu, par vostre lettre du 6 de ce mois et par les mémoires qui y estoient joints, les adjudications que vous avez faites des ouvrages de La Fère; mais je dois vous dire que si vous ne vous appliquez à pénétrer davantage ces matières, vous y serez toujours trompé. Je m'étonne que pendant tant de jours que vous estes resté à La Fère auparavant que le sieur Ferry y soit arrivé, vous ne vous soyez pas appliqué avec soin à bien examiner la juste valeur des matériaux et les prix que les bourgeois ont accoustumé d'en payer, à voir combien de briques, de chaux et de journées d'ouvriers il entre en chaque toise d'ouvrages de toute manière, pour connoistre à fond le juste prix de ces ouvrages et voir tous les avantages qu'on en peut tirer pour la bonne économie des deniers du roy; je m'étonne, dis-je, que vous n'ayez pas fait la mesme chose à l'égard de la charpenterie et transport des terres. Soyez assuré que vous ne pourrez jamais devenir assez habile pour bien servir le roy en cette sorte d'employ, que vous ne pénétriez toutes ces choses et que vous ne sçachiez, mesme mieux que les ouvriers, tous les mesnages qui se peuvent faire sur chacune toise d'ouvrage de maçonnerie, sur chaque toise de transport des terres, et sur tous les autres ouvrages et autres matières.

Je sçais bien qu'il est difficile dans un commencement que vous sçachiez toutes ces choses aussy profondément qu'il est nécessaire de les sçavoir; mais aussy je sçais bien que, si vous ne vous y appliquez dans le com-

[1] Savonnières de Linières était trésorier de France dans la généralité de Paris, lorsqu'il fut chargé de la direction des travaux à exécuter aux places de La Fère et de Ham, avec le titre d'intendant des fortifications.

Voici en quels termes est rédigée sa commission, à la date du 6 avril 1674 :

« Le Roy désirant pourvoir à ce que les places de La Fère et de Ham soyent mises promptement en bon estat, et commettre une personne capable et fidèle pour avoir l'œil à tous ces travaux, en faire les marchés et les réceptions, et ordonner des fonds destinés à cet effet, Sa Majesté se confiant en la capacité, probité, diligence et conduite du sieur de Linières, et en sa fidélité et affection à son service, l'a commis et ordonné... » (*Dépôt des fortif.* fol. 72.) — A la suite de la commission, est un long mémoire sur les travaux à exécuter aux places de La Fère et de Ham.

mencement, et si je ne vois cette application paroistre dans toutes vos lettres, vous n'y réussirez jamais[1].

Il faut de plus diviser vos ateliers en sorte que tous les ouvrages les plus pressés soyent entrepris et avancés en mesme temps, et que par la multiplication des ouvriers, la division et le bon ordre que vous establirez en chacun atelier, vous soyez certain de la diligence que vous y pouvez apporter, et chercher continuellement les moyens de les avancer avec plus de diligence. Pourvu que vous vous appliquiez à bien entendre et exécuter ponctuellement tout ce que je vous écris, vous vous rendrez assez habile pour servir le roy en plus d'une place; mais il faut pour cela que vous vous informiez avec grand soin du prix des travaux et de la diligence qui se fait en toutes les autres places, et que vous vous piquiez et fassiez un honneur particulier de faire ceux qui sont sous votre direction à meilleur marché et avec plus de diligence. Je vous puis assurer, dès à présent, que si vous voulez vous y appliquer, vous réussirez.

A l'égard des maisons qu'il est nécessaire de raser dans les faubourgs, il faut sans difficulté distribuer aux propriétaires les places vides dans la ville, et leur donner quelque petit dédommagement pour le transport des matériaux; mais il faut que cela se fasse promptement pour vous mettre en estat de travailler en diligence à tous les ouvrages qui ont esté résolus pour les faubourgs.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 136.)

---

96. — INSTRUCTION POUR LE SIEUR BRÉAU[2].

Paris, 19 may 1674.

Le sieur Bréau s'en allant par mon ordre à La Fère, aussytost qu'il y sera arrivé, il rendra ma lettre au sieur de Linières et commencera à l'instant mesme à visiter tous les travaux qui se font en ladite place.

Ces travaux sont des remuemens de terre, des ouvrages de maçonnerie pour le restablissement des ouvrages des fortifications et des bastardeaux dans les eaux, et de charpente pour les palissades.

[1] N'ayant aucune notion du genre de travail auquel il avait été appelé, de Linières alla d'abord en tâtonnant; Colbert en éprouvait quelque impatience, aussi il lui écrivait encore quelque temps après :

« Je trouve que vous allez trop lentement à commencer le travail; vous devez vous piquer et vous faire un honneur de le conduire plus vite que tous les travaux des autres places; il est nécessaire que, par une grande application, vous répariez le défaut d'expérience que vous avez... » — Voir aussi pièces n°s 98, 103 et notes.

[2] Bréau fut plus tard chargé de diriger les constructions du château de Clagny.

Mon intention est qu'il examine soigneusement toutes les qualités de terre qu'il faut porter, les lieux où elles doivent estre prises; qu'il examine avec soin combien les hommes de corvée en peuvent porter par jour et ce qu'ils coustent, tant pour le pain de munition qui leur est fourny aux dépens du roy que pour la dépense des outils, et en cas que les villages desquels ils sont leur donnent quelque chose; qu'il examine en mesme temps combien la toise de terre pourroit couster par le moyen des Risselons, que j'ay envoyés sur les lieux. En cas qu'il trouve que les Risselons pourront faire ce travail à aussy bon marché, il le fera connoistre au sieur de Linières, afin qu'il puisse en faire un marché avec eux. Mais en cas que les Risselons ne puissent pas faire ces remuemens de terre au mesme prix que les corvées, à quoy il y a beaucoup d'apparence, il examinera tous les moyens qui pourront estre pratiqués pour avancer ce travail et donnera ses avis audit sieur de Linières. En cas que les Risselons puissent faire marché à un cinquième ou un sixième davantage que ce qui s'est dépensé par le moyen des corvées, il faut faire marché avec eux et leur donner un canton dans lequel ils puissent entreprendre le remuement de 5 à 6,000 toises de terre[1].

Surtout, il examinera le nombre de toises de terre qu'il faut remuer pour tous les ouvrages, et calculera en combien de temps ce travail pourra estre fait, eu égard au nombre d'hommes de corvée qui y travaillent et au nombre que les Risselons y peuvent mettre, et à combien en pourra aussy monter la dépense.

Il examinera avec grand soin les ouvrages de maçonnerie, verra en détail le prix de la pierre et de la brique qui y est employée, celuy de la chaux, du mortier et de la main de l'ouvrier, pour connoistre véritablement si le prix qui est donné de la toise est bon pour le roy ou non. En cas qu'il soit trop avantageux pour les entrepreneurs, comme j'en suis presque certain, il cherchera tous les moyens possibles pour les changer; et en cas mesme qu'il soit nécessaire d'envoyer des entrepreneurs de Paris, il en mandera, et me le fera sçavoir.

[1] Deux ans plus tard, les Risselons furent envoyés à l'intendant d'Amiens pour entreprendre des travaux qui devaient être faits à Péronne. N'ayant pas réussi dans leur soumission, ils revinrent vers Colbert, qui écrivait le 4 avril à M. de Breteuil :

« Ce sont de bons ouvriers, qui travaillent à bon marché, avec ordre et conduite. Ils m'ont dit qu'on n'avoit pas voulu recevoir leurs rabais, et qu'ils offrent de faire les remuemens de terre à 4 livres 10 sols dont ils disent que vous donnez 5 livres 4 sols. Vous prendrez la peine d'examiner si cette offre peut estre bonne à quelque chose. Je vous diray seulement encore sur leur sujet que ce sont de bons ouvriers, et qu'ils exécuteront fort bien ce qu'ils entreprendront. Et en cas que leurs offres vous paraissent recevables, je les renverray aussytost sur les lieux. » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 71.)

Il examinera tous les ouvrages de maçonnerie qui sont à faire, le nombre d'ateliers qui sont establis, le nombre d'hommes de chaque atelier; examinera en combien de temps tous les ouvrages pourront estre faits, et tout ce qui est à faire pour les rendre faits et parfaits avec plus de diligence, comme aussy pour les rendre solides et à bon marché; dressera des mémoires de tout, les donnera avec ses avis au sieur de Linières, et tiendra la main à faire exécuter tout ce qui pourra l'estre en sa présence.

Il fera la mesme chose à l'égard de la charpente et des palissades.

Il doit connoistre que le sujet pour lequel je l'envoye à La Fère est pour parvenir, s'il est possible, à faire faire tous les travaux qui ont esté résolus pour la fortification de cette place dans les mois de juin et de juillet; qu'ils soyent solidement faits et à bon prix pour le roy, et surtout que ce voyage et son application serve à l'instruction du sieur de Linières.

En cas que ledit sieur de Linières veuille le mener à Ham[1] pour y faire la mesme visite, et luy donner les mesmes avis, il ne manquera pas de s'y rendre avec luy.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 142.)

---

97. — A M. DE SÈVE,
INTENDANT A BORDEAUX.

Paris, 2 juin 1674.

Je vous ay dépesché encore un courrier exprès depuis trois jours pour vous donner avis de la route de la flotte hollandoise et du lieu où elle se trouvoit pour lors; depuis ce temps je n'en ay reçu aucune nouvelle, en sorte que vraysemblablement elle n'a pas passé le lieu où elle estoit, où il faut apparemment qu'elle attende quelque nombre de vaisseaux qui la doivent joindre. Je ne manqueray pas à vous donner avis de tout ce que j'apprendray à ce sujet. Ce pendant, outre ce que je vous ay écrit sur les fortifications de Bayonne, il est aussy bien nécessaire que vous fassiez travailler incessamment à la réparation de la tour de Dax et mesme aux autres ouvrages qu'il faut faire pour mettre cette dernière place en estat de résister à une insulte.

J'ay esté surpris de voir par l'estat de distribution que vous m'avez envoyé du fonds de 100,000 livres fait cette année pour la continuation des

[1] Il existe aux archives du ministère de la Guerre un manuscrit in-folio, n° 418, renfermant les mémoires et les lettres adressés à Colbert par Vauban, au sujet des *fortifications de La Fère et de Ham*, pendant l'année 1674.

travaux du Château-Trompette, qu'on y employe en dépense 1,800 livres pour un commis à la recherche des matériaux, et pour plusieurs employés 2,106 livres, vu que c'est aux entrepreneurs à faire cette dépense.

Je vous prie de congédier le commis et tous ces employés au plus tost, et de ne point faire payer au sieur Duplessis-Michel [1], entrepreneur, une somme de 1,200 livres comme ingénieur, d'autant que, n'en pouvant faire aucune fonction lorsqu'il est entrepreneur, il n'est pas juste de luy donner des appointemens [2].

Pour le sieur Lombard, contrôleur, vous pouvez sans difficulté luy faire donner 1,800 livres; mais comme je l'ay fait payer des cinq années dernières par une ordonnance particulière, je vous prie de me faire sçavoir si pendant lesdites cinq années on luy a payé toujours 1,800 livres sur le fonds fait pour les travaux.

Touchant le sieur Payen, en cas qu'il serve bien et utilement pour la bonne conduite des ouvrages, vous pourrez augmenter ses appointemens de 600 livres par an, c'est-à-dire luy faire payer 150 livres par mois au lieu de 100 qu'il a touché jusqu'à présent; mais avant de luy accorder cette augmentation il faut avoir retranché le commis préposé à la recherche des matériaux et tous les employés que je vous ay marqués dans ce mesme article.

Le sieur Duplessis-Michel se plaint qu'il n'est point payé d'une somme de 7,266 livres qu'il a avancée en 1671 pour les travaux du Château-Trompette. Je vous prie de prendre connoissance de cette affaire et [de me dire] ce que vous estimez à propos de faire à cet égard.

Je vous recommande toujours de tenir soigneusement la main que les travaux dudit chasteau avancent avec toute la diligence possible.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 160.)

[1] Architecte, qui s'était rendu adjudicataire des travaux à faire au Château-Trompette.

[2] Le 7 du mois suivant, Colbert autorisait néanmoins l'intendant à allouer à Duplessis-Michel 1,200 livres comme ingénieur, attendu que, d'après les renseignements qui lui avaient été donnés, c'était une des conditions de son entreprise.

Il félicitait en même temps M. de Sève d'avoir licencié les commis dont il lui avait signalé l'inutilité, et lui recommandait de nouveau de ne se servir que de Lombard et de Payen, qui pouvaient très-facilement suffire à la conduite des travaux. (*Dépôt des fortifications*, 1674, fol. 198.)

98. — A M. DE LINIÈRES,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 16 juin 1674.

Je suis étonné d'apprendre, par vostre lettre du 10 de ce mois, l'accident qui est arrivé à la face de la demy-lune de la porte Saint-Firmin; mais il faut que vous travailliez à réparer ce désordre avec une diligence incroyable, et que par l'application que vous y donnerez, vous appreniez à prendre si bien vos mesures que vous puissiez à l'avenir pousser un travail avec plus de diligence qu'aucun autre de tous ceux qui ont plus d'expérience que vous. Ne perdez pas un seul moment à bien faire faire tout le déblay nécessaire pour commencer les fondations, et prenez bien vos mesures pour faire un ouvrage solide et qui soit de durée.

Appliquez-vous aussy à former le style de vos lettres en sorte que vous rendiez un compte si clair et si net de l'avancement de vos ouvrages, que ceux mesmes qui n'en avoient aucune connoissance les puissent aysément comprendre. Surtout, examinez continuellement les moyens de les pousser avec grande diligence, et soyez persuadé qu'à proportion de l'envie que vous aurez de les avancer, si vous vous y appliquez, vous en trouverez les moyens.

Je m'étonne que le sieur Ferry n'ayt point tracé tous les ouvrages qui sont à faire dans le faubourg Nostre-Dame et que vous n'ayez point encore commencé à y faire travailler avec toute la diligence que je vous ay recommandée si souvent; je vous dis la mesme chose du faubourg Saint-Firmin. Je vous recommande aussy de faire travailler en mesme temps à tous les bastardeaux qui doivent servir pour élever et soutenir les eaux[1].

En un mot, si vous voulez vous rendre capable de bien faire, il faut que je voye que vous avez entrepris tous les travaux en mesme temps et que vous me rendiez compte de tous les ateliers establis, afin que je connoisse par là que vous sçavez bien ce que vous avez à faire et que vous estes capable de les conduire avec la diligence nécessaire [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 173.)

[1] Quelque temps après, Colbert ayant appris par le gouverneur de La Fère que M. le Prince avait ordonné de faire inonder les environs de cette place, recommandait à de Linières «de tenir toutes choses en estat pour faire mettre l'eau partout, c'est-à-dire de faire faire par préférence les bastardeaux, les écluses, élever les terres et généralement tout ce qui estoit contenu au mémoire du sieur Vauban pour inonder facilement tout le tour de la place...» (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 194.)

[2] Voir pièce n° 103.

99. — A M. D'ASPREMONT,

INGÉNIEUR.

Paris, 16 juin 1674.

Je vois, par le détail que vous me faites dans la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois, l'estat auquel sont les travaux d'Auxonne, et les trois propositions que vous faites pour le revestissement des ouvrages de maçonnerie de la place. Sur quoy je vous diray seulement qu'estant à présent près du Roy, vous pouvez prendre les ordres de Sa Majesté sur ce sujet, et que ma pensée a toujours esté qu'il falloit observer la plus grande solidité qu'il seroit possible dans la construction de ces sortes d'ouvrages, qui sont chargés d'un grand poids de terres, lesquelles, avant d'avoir pris leur affaissement, poussent avec assez de violence pour renverser une maçonnerie foible, et que d'ailleurs la violence du canon en cas d'attaque y seroit d'un grand effet, et bien plus considérable que dans un mur de l'épaisseur ordinaire.

Je ne doute pas que vous mettiez tous vos soins et vostre application pour faire faire tout ce qui sera en cela le plus avantageux pour le bien du service du roy. Ainsy je n'ajouteray ce mot que pour vous faire sçavoir que je donne ordre au trésorier des fortifications de remettre au plus tost à ladite place d'Auxonne un nouveau fonds de 20,000 livres. Je vous prie toujours de tenir la main que ces deniers soyent mesnagés avec toute l'économie possible et que les travaux avancent avec une grande diligence[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 178.)

100. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Paris, 16 juin 1674.

La visite que vous avez rendue aux places de Saint-Quentin et de Guise a esté d'une très-grande utilité. Je donne ordre d'exécuter le marché que

[1] Colbert n'avait garde d'oublier une place dont le Roi avait tracé lui-même trois redoutes, lors de son passage en Franche-Comté. Aussi écrivait-il encore le 19 août à d'Aspremont : «J'ay esté surpris que vous ne m'ayez point fait sçavoir par vostre lettre l'estat des travaux d'Auxonne, vu qu'il y a desjà longtemps que vous ne m'en avez pas informé et que vous sçavez que le Roy désire que je luy en rende compte en détail, au moins tous les quinze jours ou trois semaines... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 233.)

vous avez fait avec Gruge [1], et de l'obliger à travailler, avec toute la diligence possible, à remplir le cavin qui est devant les bastions du Colombier, Richelieu et Longueville. En mesme temps, j'ay écrit au sieur Ferry de s'en aller à Guise pour y tracer la contrescarpe, et donné ordre au sieur Chantereau-Lefebvre d'y faire travailler avec la mesme diligence [2].

Quoyque j'aye sujet de croire, par le compte que vous me rendez de ceux qui sont employés dans chacune place, que les travaux sont assez bien faits, je vous avoue que j'aurois une très-grande satisfaction, si, dans les marches d'armées, ou dans les autres voyages que vous ferez, vous pouviez toujours en visiter quelqu'un et me donner vos avis sur tous les ouvrages qui sont faits ou tous ceux qui sont à faire. Je suis à vous.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 176.)

---

101. — A M. PONCET,

INTENDANT A METZ.

Versailles, 7 juillet 1674.

Pour réponse à vos lettres des 18 et 27 du mois passé, le Roy m'a ordonné de vous faire sçavoir que Sa Majesté avoit donné des ordres au sieur de Saint-Lô de faire un voyage à Metz toutes les trois semaines. Ainsy il est nécessaire que vous suiviez ses avis, après qu'il les aura communiqués à M. de Rochefort [3], en cas qu'il soit sur les lieux et qu'il les approuve. Mais lorsque le sieur de Rochefort n'y sera pas, il faut vous régler sur les avis du sieur de Saint-Lô, et surtout observer, lorsqu'il apportera quelque changement à ce qui a esté résolu par le Roy, de m'en informer, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

C'est le seul expédient que je vous puisse donner sur la proposition que vous me faites d'avancer de 4 toises dans le fossé la face du bastion Saint-Louis de la citadelle de Metz qui a coulé et que vous devez incessamment

[1] Gruge ou Gruze, entrepreneur des travaux de Doullens. — Il s'était chargé de remplir le cavin dont il est question dans la lettre, à raison de 46 sous la toise cube.

[2] Les plans et dessins de Vauban n'ayant pas été entièrement suivis dans la fortification de Guise, Colbert s'empressa d'écrire au directeur des travaux «qu'il faudroit dans la suite s'y conformer absolument et rectifier le plus tost qu'il seroit possible les ouvrages faits.»

[3] Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, servit sous M. le Prince dès 1643, et eut la charge de capitaine-lieutenant des gendarmes-dauphin, à la création de cette compagnie en 1665. Maréchal de camp en 1668, lieutenant général des armées en 1672. Il reçut en 1673 le commandement des troupes qui étaient en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, et obtint en 1675 le gouvernement de ces provinces. A la fin de cette même année, il fut créé maréchal de France. Mort à Nancy le 22 mars 1676.

faire restablir, ne pouvant d'icy juger sur vos lettres ce qui peut estre de plus avantageux au service du roy; ce pendant je vous recommande toujours de faire travailler avec toute la diligence qui vous sera possible.

Sa Majesté m'a aussy ordonné de vous dire qu'elle veut que la ville de Metz fournisse moitié des 60,000 livres que le sieur de Saint-Lô a estimées nécessaires pour la dépense des ouvrages à faire à ladite ville, qu'elle pourvoira incessamment à l'autre partie de cette somme [1], et que son intention est que vous passiez promptement le marché desdits ouvrages, afin d'obliger les entrepreneurs à mettre la main à l'œuvre sans perdre de temps et de les pousser avec grande force et vigueur.

J'ay rendu compte au Roy du procès-verbal que vous m'avez envoyé touchant l'estimation des maisons qu'il faut démolir pour faire le glacis de la contrescarpe de la citadelle de Metz [2]; Sa Majesté a fait le fonds de

[1] D'après un second devis fait par l'ingénieur Saint-Lô, ces travaux s'élevèrent à 90,000 livres. Un arrêt du conseil imposa alors 60,000 livres sur les denrées qui se débitaient dans Metz; le surplus devait être fourni par le trésor royal. Aucun habitant n'ayant voulu avancer la somme fixée, on décida que le corps des métiers serait obligé à la fournir, et Colbert écrivit le 9 septembre suivant à l'intendant :

«J'ay fait expédier l'arrest du conseil nécessaire pour cet effet, lequel je vous enverray dans trois ou quatre jours. Je vous prie de tenir la main qu'il soit ponctuellement exécuté. Cependant comme il est de grande conséquence de faire faire ces ouvrages avec toute la diligence possible, je donne ordre au trésorier des fortifications de vous remettre 15,000 livres sur ledit fonds de 30,000. Prenez bien garde, s'il vous plaist, que ces deniers soyent mesnagés avec grande économie, et utilement employés. Au surplus, je ne vous recommande pas moins les autres travaux de la citadelle dont vous connoissez l'importance. . . »

Le 16 mars 1675, Colbert ajoutait :

«Puisque les dépenses faites par la ville de Metz ont presque consommé les 30,000 livres que le Roy a fournies pour son tiers, et la plus grande partie des 60,000 livres que ladite ville avoit accordées, vous pouvez faire entendre aux échevins que Sa Majesté continuera toujours volontiers à donner un tiers du fonds qu'il faudra pour ces ouvrages, pourvu que la ville en fournisse aussy de sa part deux tiers, ainsy qu'elle a fait par le passé. Lorsque vous aurez fait cet establissement, vous pourrez me faire sçavoir quelle somme la ville se sera obligée de bailler, afin que j'y pourvoye à proportion, pour le tiers de Sa Majesté. . . » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 34.)

[2] Voici les recommandations que, le 15 mai précédent, Colbert faisait à l'intendant à l'égard des maisons qu'il était nécessaire de raser pour le glacis de cette citadelle.

«Il faut voir les contrats d'acquisition de celles qui ont esté vendues depuis vingt ans, les partages, baux à loyer et autres titres concernant la propriété et jouissance desdites maisons, et quand l'on auroit les pièces d'une partie, elles pourroient suffire pour faire l'estimation du tout et en fixer le prix. C'est pourquoy, si vous ne vous estes pas encore fait représenter ces pièces, le Roy veut que vous travailliez incessamment à vous les faire rapporter, n'estant pas question d'une estimation d'experts, mais de voir par ces pièces la véritable valeur de ces maisons pour en rendre compte à Sa Majesté. Cependant il sera bon de disposer toujours les propriétaires desdites maisons à en faire rebastir d'autres dans la ville aux lieux que vous me proposez, afin qu'aussytost qu'il aura esté pourvu à leur remboursement, ils puissent faire travailler à la construction des nouvelles maisons. . . » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 141.)

70,000 livres que vous demandez pour cet effet. Ainsy vous pouvez sans difficulté les faire raser, et je vous enverray de l'argent lorsque vous me marquerez en avoir besoin.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 197.)

---

102. — AU SIEUR CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS[1].

Versailles, 11 juillet 1674.

Le Roy m'ordonne de vous envoyer ce courrier exprès pour vous dire que Sa Majesté veut que vous partiez, aussytost que vous l'aurez reçu, pour vous en aller à La Capelle et travailler au rasement de cette place d'une autre manière qu'il n'a esté fait cy-devant. Pour cet effet, Sa Majesté veut qu'en mesme temps que vous partirez, vous envoyiez des gardes de M. de Bridieu[2], ou tels autres hommes que vous voudrez pour faire trouver dès le lendemain le plus grand nombre qu'il sera possible des paysans des environs de ladite place de La Capelle, pour travailler incessamment à ce rasement. J'écris au sieur de Bridieu, par ordre de Sa Majesté, la lettre dont je vous envoye copie, afin qu'il vous donne toute la seureté et toute l'assistance qui pourront dépendre de luy. Mais sur cette matière, ne vous rendez pas difficile; partez avec ce qu'il pourra vous donner, et hasardez mesme quelque chose pour faire en cela ce qui est du bien du service du roy et avec la diligence nécessaire.

Sa Majesté veut donc qu'employant nuit et jour le plus grand nombre de paysans que vous pourrez, vous renversiez toute la maçonnerie qui est encore sur pied, dans les fossés, en sorte que vous les combliez entièrement, et, s'il est possible, que vous renversiez de mesme les terrasses des remparts.

Sa Majesté veut de plus que vous rasiez entièrement les bastimens qui sont au dedans de cette place, c'est-à-dire, le logement du gouverneur, les magasins, les corps de garde, les logemens des soldats, les maisons des

[1] Chantereau-Lefebvre (voir IV, *Routes et Canaux*, page 469), intendant des fortifications et trésorier de France à Soissons.

[2] Louis de Bridieu avait servi longtemps dans l'infanterie quand, en 1644, il fut fait lieutenant-colonel du régiment du duc de Guise. Deux ans après, il fut nommé lieutenant du roi à Guise et, en 1649, maréchal de camp. Il défendit, en 1650, la ville de Guise contre les Espagnols, soutint vingt-quatre jours de tranchée ouverte, et les força à lever le siége. En récompense de ce service, Louis XIV lui donna, en 1652, les domaines de cette ville pour en jouir sa vie durant. Gouverneur de Guise depuis 1675 jusqu'à sa mort, le 6 mars 1677.

habitans en cas qu'il y en ayt, et généralement tout ce qui est en dedans de cette place, en sorte qu'il ne puisse plus rester aucun habitant. Quoyque je croye qu'il y aura assez d'argent à Guise pour pouvoir prendre avec vous 3 à 4,000 livres pour employer à ce rasement, je ne laisse pas encore de vous envoyer 400 pistoles par ce courrier, afin que rien ne vous retarde, et que vous puissiez partir sur-le-champ pour aller faire ce travail, dont vous pouvez assez facilement connoistre la conséquence. En cas mesme que pour faire ce rasement avec plus de diligence, vous estimassiez à propos de faire une plus grande dépense, trouvez les moyens de pouvoir prendre de l'argent à Guise ou ailleurs, et en me le faisant sçavoir je ne manqueray pas de vous en envoyer sur-le-champ.

J'estime nécessaire que vous meniez avec vous quelqu'un des conducteurs de Guise, en cas que vous en ayez, et des maçons et charpentiers, pour démolir les bastimens.

Lorsque vous serez à La Capelle, si vous aviez avis que les ennemis eussent passé quelqu'une des rivières de Meuse ou Sambre, et qu'ils fussent en estat de venir jusqu'à La Capelle, ne manquez pas de faire mettre à l'instant mesme le feu à tous les logemens qui sont au dedans de cette place[1].

Ne manquez pas aussy de me faire sçavoir s'il y a une église, et combien il y a de maisons d'habitans alentour de cette place, et à quelle distance elles sont.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 200.)

[1] Chantereau détruisit par le feu la plus grande partie des logements demeurés dans la place de La Capelle et fit faire plusieurs brèches aux remparts qui étaient dans leur entier. Colbert lui avait seulement recommandé d'épargner la chapelle de cette place; malheureusement elle fut incendiée. Aussi, tout en félicitant cet intendant de la diligence avec laquelle il avait exécuté ses ordres, Colbert lui adressait quelques observations sur cet accident, et il ajoutait :

«Je parleray au Roy de la proposition que vous me faites d'accorder aux habitans du bourg les matériaux de la démolition pour leur donner moyen de bastir une église dans ledit bourg.

«Je ne doute pas que Sa Majesté ne leur fasse volontiers cette grâce*, mais il faut attendre de sçavoir plus particulièrement ses intentions. . . » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 214, 225 et 231.)

* Ordinairement ces sortes de faveurs étaient accordées par le Roi. Ainsi, au mois de mai précédent, les matériaux provenant des démolitions de Donchery et de Mouzon avaient été donnés à l'archevêque de Reims, sur sa demande, pour l'agrandissement de l'église paroissiale de Sedan. Ceux de La Capelle furent employés à la construction d'une église, pour laquelle même le Roi donna 1,500 livres, «afin de la rendre plus belle et plus propre au culte.» (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 114.)

103. — A M. DE LINIÈRES,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 10 aoust 1674.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite, le 5 de ce mois, avec la copie des marchés que vous avez passés en dernier lieu pour les travaux de La Fère. Sur quoy je vous diray que l'adjudication que vous avez faite à 71 livres pour chaque toise [courante] de maçonnerie des bastardeaux me paroist assez chère, vu que je sçais que la fondation en ce lieu-là en est facile. Je ne crois pas qu'un bastardeau ayt une toise de large, et à Paris elle ne revient pas à si haut prix.

Appliquez-vous toujours à connoistre en détail la juste valeur des matériaux qui entrent dans chaque toise de maçonnerie, afin de vous rendre dans peu habile en ces matières et de faire faire les ouvrages à meilleur compte, s'il est possible.

Je trouve aussy que la façon du cent de solives mises en œuvre à 80 livres est assez chère, en donnant icy à peu près la mesme somme, quoyque les ouvriers y gagnent beaucoup moins, les vivres y coustant bien plus qu'à La Fère [1].

Puisque vous avez esté obligé de détourner les eaux du moulin de Bautor, il sera bon que vous fassiez l'évaluation de la non-jouissance dudit moulin, afin d'en rembourser M. de Manicamp, et que vous fassiez reprendre auxdites eaux leur cours ordinaire le plus tost qu'il sera possible [2]...

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 226.)

104. — AU MÊME.

Versailles, 16 septembre 1674.

J'ay reçu vostre lettre du 12 de ce mois. Vous trouverez cy-joint l'ordre

[1] Une autre fois, Colbert lui donna de nouveaux conseils :

«Pour vous instruire, il seroit nécessaire que vous fassiez faire un toisé exact de toutes les terres qu'il faut tirer des fossés et transporter, toiser la longueur du chemin qu'il y a à faire, voir combien un homme par jour peut faire d'ouvrage, et ainsy multiplier le nombre d'hommes dont chacun de vos ateliers est composé. Il faudroit que vous fissiez la mesme chose de tous les autres ouvrages et que vous m'en rendissiez compte en détail, pour me faire connoistre que vous donnez toute vostre application pour vous rendre capable de servir le roy dans ces sortes d'emplois...» (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 215.) — Voir pièce n° 95.

[2] Voir pièce n° 159 et note.

du roy que vous avez demandé pour faire travailler à corvées, aux ouvrages de terre de La Fère et de Ham, les habitans des paroisses dépendantes des gouvernemens de Chauny, Coucy, Noyon et Laon, qui ne sont éloignées desdites places de La Fère et de Ham que de 3 ou 4 lieues au plus[1]. Appliquez-vous soigneusement à faire exécuter au plus tost ledit ordre, afin de faire avancer ces ouvrages avec toute la diligence possible, et particulièrement les parapets des remparts, les demy-lunes et les contrescarpes. Cependant je donne ordre, cet ordinaire, au trésorier des fortifications d'envoyer à La Fère un nouveau fonds de 20,000 livres, et aussytost que vous m'aurez fait sçavoir par un mémoire exact la somme qu'il faudra pour achever les travaux ordonnés par le Roy pour la fortification de cette place et contenus au devis de M. de Vauban, j'en rendray compte à Sa Majesté pour y pourvoir.

A l'égard des six villages du gouvernement de Noyon que vous m'avez marqué appartenir à madame la duchesse de Pecquigny[2], vous les trouverez compris dans la liste des villages qui doivent travailler à corvées, à La Fère et à Ham; mais il faudra que vous les en déchargiez sans conséquence à la prière que ladite dame vous en fera[3]. Faites-luy sçavoir que je vous l'ay écrit.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 262.)

[1] «J'ay esté surpris, écrivait sept jours auparavant Colbert à de Linières, de recevoir les listes de toutes les paroisses dépendantes des gouvernemens de Chauny, Coucy, Noyon et Laon, vu que je vous avois seulement demandé celles des paroisses desdits gouvernemens qui sont à 3 ou 4 lieues au plus des places de La Fère ou de Ham. Prenez bien garde à l'avenir de mieux entendre et exécuter les ordres que je vous donne, d'autant que tous ces détails sont préjudiciables au service du roy. Pour remédier promptement à ce mal, ne manquez pas à m'envoyer par le premier ordinaire une liste dans la forme que je vous l'ay demandée, des villages à 3 ou 4 lieues de La Fère et de Ham.» (*Dépôt des fortif.* fol. 253.)

[2] Au mois de mai précédent, la duchesse de Pecquigny avait tenu sur les fonts baptismaux avec le duc de Chaulnes, son fils, un enfant de la duchesse de Chevreuse, fille aînée de Colbert. (Voir IV, *Administration provinciale*, pièce n° 97.)

[3] C'était une faveur bien exceptionnelle, et en faisant cette recommandation à l'intendant, Colbert oubliait sans doute qu'il lui avait écrit le 11 juillet précédent :

«J'ay reçu un billet de vous, du 8 de ce mois, par lequel vous me mandez que vous allez exempter les habitans des terres de M. de Manicamp des corvées. Sur quoy je vous diray que je ne vous en ay point écrit, et que de quelque costé que vous viennent ces sortes d'instances, vous ne devez point y déférer pour qui que ce soit...» (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 199.)

105. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Versailles, 22 septembre 1674.

Par ma lettre du 14 février dernier, je vous ay écrit que le Roy vouloit qu'on fist cette année à Auxonne le demy-bastion sur la Saône, et les bastions de Béchau, Royal et du Cygne, et Sa Majesté faisoit estat que ces bastions et leurs courtines seroient fort avancés à présent; cependant il se trouve qu'il n'y a que le demy-bastion qui soit élevé de 21 pieds, et le bastion de Béchau fondé, suivant les mémoires que j'en ay reçus.

Comme cette place est toujours de la mesme considération dans l'esprit de Sa Majesté, vous pouvez facilement connoistre combien elle a peu de sujet d'estre satisfaite du peu de travail qu'il y a esté fait; et quoyque peut-estre la présence de Sa Majesté et la conqueste qu'elle a faite de la Franche-Comté peut avoir diverty des ouvrages pendant ce temps-là, comme tout a esté finy dès le 20 juin, l'on auroit pu beaucoup avancer ces travaux depuis le temps si on avoit travaillé de la manière qu'il se pratique dans les autres places.

Je veux croire encore que la mort de Bernard[1] et les incertitudes d'Anglart peuvent avoir donné lieu à quelque retardement; mais, comme il est impossible que, dans des affaires de cette nature, il n'y ayt toujours quelque difficulté à surmonter, il me semble qu'avec l'application et l'autorité du roy que vous avez en vos mains on peut bien en surmonter de plus grandes que celles-là. Je vous prie donc de vous en aller à Auxonne aussytost que vous aurez reçu ces lignes, d'examiner avec soin tout ce qui se peut faire pour forcer ces ouvrages et les avancer d'une autre manière que par le passé; et faites en sorte que dans les deux mois d'octobre et de novembre, pendant lesquels on peut travailler encore à la maçonnerie, vous puissiez non-seulement fonder les deux bastions et les deux courtines qui restent à faire, mais mesme les élever le plus qu'il sera possible; et ensuite, bien employer le temps de l'hyver que l'on ne pourra travailler, pour faire un grand amas de matériaux, et recommencer le travail dès le mois de février. Il est nécessaire que vous fassiez de ce travail vostre principale opération,

[1] Bernard et Anglart s'étaient associés pour entreprendre les fortifications d'Auxonne. Bernard étant mort, Anglart resta seul chargé de l'exécution du marché. Colbert ne consentit à décharger la veuve de Bernard qu'après avoir eu l'assurance que les travaux exécutés étaient proportionnés aux sommes qui avaient été payées par le Trésor.

n'y ayant assurément rien que le Roy ayt plus à cœur que l'avancement des travaux de cette place.

Dans tous ces travaux, vous devez observer qu'il faut les conduire en sorte que la place ne se trouve jamais ouverte et qu'elle puisse estre en estat d'estre bien défendue dans le mois d'avril prochain.

Pour parvenir à cette diligence, si Anglart vous paroist assez habile pour cela, vous devez l'obliger à demeurer continuellement sur les lieux; mais il faut aussy que vous luy donniez toutes les assistances qui seront nécessaires pour faire ces amas de matériaux et pour les autres besoins qu'il pourra avoir. Et en cas que vous trouviez que la pierre dont il doit se servir, suivant son premier marché, ne soit pas bonne, et qu'il soit obligé d'en prendre plus loin, vous devez juger s'il y eschet quelque petite augmentation de prix, et le faire[1]. Vous pourriez mesme chercher dans la province d'autres entrepreneurs pour leur donner d'autre travail, et establir deux ateliers et deux entrepreneurs.

Je conclus en vous disant que je vous enverray tous les fonds que vous me marquez estre nécessaires. Et comme, de ma part, je ne manqueray point à tout ce que vous me demanderez, faites en sorte que le Roy soit aussy satisfait en voyant avancer ces travaux avec la diligence que Sa Majesté désire[2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 272.)

---

106. — A M. DE SEUIL,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE MARINE A BREST.

Paris, 2 octobre 1674.

L'on me donne avis qu'il y a quantité de soldats malades des garnisons

[1] D'après la réponse de l'intendant, Colbert accorda une augmentation de 3 livres par toise cube de maçonnerie au sieur Anglart, qui était obligé d'aller chercher ses pierres dans des carrières éloignées et qui avait souffert de l'expédition du Roi en Franche-Comté, puisque l'on s'était servi de ses bateaux pour les transports militaires. (*Dépôt des fortific.* 1674, fol. 289.)

[2] Ayant appris un peu plus tard que d'Aspremont avait fait cesser les ouvrages de maçonnerie et de terre, Colbert lui écrivit, le 30 novembre suivant :

« Comme vous sçavez par vous-mesme et par l'estat où sont les ennemis, combien il est important de mettre Auxonne en défense, je vous diray seulement qu'il est nécessaire que vous la regardiez comme la place la plus importante du royaume, et que sur ce fondement vous employiez tout ce que vous pouvez avoir d'industrie pour la mettre en estat de pouvoir résister aux ennemis, en cas qu'elle fust attaquée au printemps prochain; et c'est ce que je ne puis assez vous dire et vous recommander. » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 333.)

de Brest et de Belle-Ile, parce que leurs logemens sont mal exposés et en mauvais estat. Comme il est à propos de remédier au plus tost aux accidens qui en pourroient arriver, je vous prie d'en faire faire incessamment une visite exacte par quelqu'un entendu en ces matières, et ensuite de donner les ordres nécessaires pour les faire restablir sans perte de temps, en sorte que les soldats y puissent estre bien et commodément logés.

Au surplus, aussytost que vous me ferez sçavoir le fonds dont vous aurez besoin pour ce travail, je ne manqueray pas de vous le faire remettre.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 283.)

---

107. — A M. DE MORANGIS,

INTENDANT A METZ.

Paris, 6 octobre 1674.

J'ay esté bien ayse d'apprendre par vostre lettre l'expédient que vous avez trouvé pour permettre aux corvées du gouvernement de Metz d'aller faire leurs vendanges, en donnant 7 sols et demy par jour à chacun des soldats de la garnison qui travaillent à cette place. Comme cet accommodement est avantageux au service du roy, vous devez seulement prendre garde à présent que le travail que lesdits soldats font soit utile, parce que souvent, si on ne les observe de près, ils ne travaillent qu'à demy. Mais je ne doute pas que par la grande application que vous y donnerez et par vostre présence vous n'en tiriez plus d'avantage que desdites corvées.

Je n'entre point dans le détail de la conduite des ouvrages qu'il faut faire, parce que je vous en crois particulièrement informé, que M. de Montbron[1], qui est particulièrement entendu en ces matières, est sur les lieux, et que le sieur de Saint-Lô doit y aller tous les quinze jours. C'est pourquoy je suis persuadé que, connoissant autant que vous faites la conséquence des travaux de cette place, vous les ferez avancer avec toute la diligence possible. Surtout je vous prie de faire en sorte de la mettre

[1] François de Montbron de Tourvoye, né le 28 mai 1632, s'était distingué dans le régiment de Picardie, où il était déjà capitaine lorsque le Cardinal lui donna en 1660 la lieutenance de ses mousquetaires. Maréchal de camp en 1674, il obtint le commandement de la frontière de Champagne, depuis Charleville jusqu'à Verdun, puis celui de la ville de Metz; à la fin de l'année, il fut nommé lieutenant général d'Artois et gouverneur d'Arras. Lieutenant général des armées en 1677, gouverneur de Mons en 1678, lieutenant général en Flandre et gouverneur de Tournay en 1679, enfin gouverneur de Cambrai en 1681. — Cette note complète celle du IIe volume, *Finances*, page 144.

pendant cet hyver en estat que le Roy n'ayt plus sujet de craindre qu'elle soit attaquée dans le commencement de la campagne de l'année prochaine[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 287.)

---

108. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 13 octobre 1674.

J'apprends que vous avez fait faire un rabais de 10 sols sur chacune toise cube de terre et de gazonnement à faire pour les parapets des bastions d'Ardres, et qu'ainsy vous l'avez réduite de 40 à 30 sols; je ne doute pas que, par le soin et l'application que vous donnerez dans les nouvelles adjudications que vous ferez des ouvrages des places de Picardie, vous ne trouviez le moyen de diminuer considérablement le prix desdits ouvrages et de mesnager les deniers du roy avec toute l'économie possible.

Cependant j'attends les mémoires que vous devez m'envoyer des travaux qui ont esté faits cette année auxdites places et de ceux qui seront encore à y faire l'année prochaine, afin d'en pouvoir rendre compte incessamment au Roy.

Vous trouverez cy-joint la lettre du Roy qui vous est nécessaire pour faire couper dans les bois du comte d'Egmont les arbres qu'il vous faudra pour faire les fraises et les palissades de Doullens[2]. En cas qu'il n'y en eust pas la quantité dont vous pourrez avoir besoin ou que vous en puissiez avoir à meilleur compte dans la forest de Lucheux[3] appartenant à la maison de Longueville, vous pourrez en traiter avec les officiers de cette terre, qui m'ont offert de les donner à juste prix.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 292.)

[1] Le même jour, Colbert informait de Montbron que le Roi avait été fort satisfait du soin qu'il prenait de faire avancer les travaux de Metz. Il lui annonçait l'arrivée de l'ingénieur Saint-Lô, et le priait de conférer avec lui et de lui donner des avis sur ce qu'il estimait à propos de faire pour fortifier la place.

[2] Onze jours auparavant, Colbert lui avait déjà écrit à ce sujet :

« J'ay rendu compte au Roy de la proposition que vous m'avez faite de prendre les fraises et palissades nécessaires pour Doullens dans les bois d'Auxy*, appartenant au comte d'Egmont. Comme Sa Majesté l'a approuvée, vous pouvez sans difficulté faire travailler incessamment à en couper la quantité dont il sera besoin pour la fortification de cette place. » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 288.)

[3] Arrondissement et canton de Doullens (Somme).

* Auxy-le-Château, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).

109. — AU MÊME.

Versailles, 20 octobre 1674.

Je vois clairement, par le détail que vous me faites dans vostre lettre du 12 de ce mois, l'estat des travaux de chacune des places de Picardie qui sont du costé de la mer, dont vous venez de faire la visite. J'en feray la lecture au Roy, et je ne doute pas que Sa Majesté ne soit très-satisfaite du compte que vous en rendez et des ordres que vous avez donnés pour faire finir incessamment les ouvrages qui restent encore à parachever.

Touchant la proposition que vous me faites de passer un marché pour l'entretènement de tous les ouvrages de terre d'Ardres et ensuite de toutes les autres places de Picardie, je dois vous dire qu'il sera difficile que cela réussisse, à moins que vous ne fassiez faire un devis exact de tous les ouvrages qui doivent estre entretenus, et que les gouverneurs et majors desdites places ne prennent un soin particulier de les faire conserver, auquel cas la dépense qu'il faudra faire pour ledit entretènement sera peu considérable; mais si les gouverneurs et majors n'en ont pas soin, quelque marché que vous fassiez avec un entrepreneur, il luy sera impossible de l'exécuter. C'est pourquoy vous devez, dans toutes les places, exciter fortement les gouverneurs et majors de bien conserver les ouvrages de terre des glacis, contrescarpes, chemins couverts, escarpes des fossés et parapets des bastions, leur faisant connoistre qu'après une dépense aussy considérable que celle que le Roy a faite jusqu'à présent, si leurs places se ruinent, Sa Majesté s'en prendra à eux.

Lorsque vous les aurez bien excités, si, de concert avec eux, vous trouvez quelque entrepreneur qui, pour une somme modique, veuille les entretenir, vous pouvez sans difficulté luy en passer marché, après m'en avoir donné avis. Mais vous pouvez estre assuré que le meilleur expédient que vous puissiez prendre consiste en vostre application et en vostre vue, c'est-à-dire que, dans les voyages que vous ferez en toutes ces places selon les diverses occasions, il faut que vous visitiez tous les ouvrages de terre de chacune place, que vous fassiez connoistre aux gouverneurs et aux majors les désordres que vous y aurez trouvés, et que vous les fassiez réparer en vostre présence par les entrepreneurs avec lesquels vous aurez traité.

Voilà tout ce qui regarde les ouvrages de terre; mais à l'égard des couvertures des magasins, corps de garde, logemens des gouverneurs et

autres bastimens, il faut que vous fassiez des marchés en chacune place pour leur entretènement[1].

Le Roy m'a dit que M. de Vauban devoit estre à présent dans les places de vostre département pour visiter tous les ouvrages qui ont esté faits cette année, et faire les mémoires, plans et dessins de tous ceux qui devront estre faits l'année prochaine. Aussytost que vous en aurez l'avis, il est nécessaire que le sieur Ferry parte pour l'aller trouver et le suivre pas à pas, afin qu'il puisse recevoir ses pensées et tous les mémoires qu'il fera, et ensuite me les envoyer pour les faire exécuter ponctuellement.

A l'égard de la face du bastion du fort de Nieulay qui menace ruine, comme le Roy a fort à cœur cette matière et veut estre exactement informé de toutes choses, vous ne deviez pas vous contenter de la faire visiter par des experts, mais il falloit leur en faire dresser un rapport en forme et me l'envoyer.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 299.)

---

110. — A M. DE LINIÈRES,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 20 octobre 1674.

J'ay examiné les plans et procès-verbaux que vous m'avez envoyés concernant la démolition des maisons qu'il a esté nécessaire d'abattre aux faubourgs Saint-Firmin et Nostre-Dame de La Fère pour la construction des ouvrages à cornes que le Roy a ordonné d'y faire, par lesquels je vois que vous en avez fait faire l'estimation par des experts, sur ce qui vous a esté rapporté que tous les titres desdites maisons ont esté perdus pendant les guerres et les incendies arrivés en 1635 et 1666. Sur quoy je vous diray que je sçais qu'il n'est point arrivé d'incendie considérable auxdits

[1] Le 22 du mois précédent, Colbert répondait à cet intendant, qui l'avait consulté sur la manière de passer des marchés pour les travaux des places : « Je suis entièrement de vostre avis, qui est qu'il faut énoncer dans les affiches tout ce qui est contenu dans les devis des ouvrages que l'on veut adjuger. »

Mais on reconnut sans doute que cette manière de procéder avait bien des inconvénients, car, le 22 décembre, Colbert écrivit à M. de Breteuil : « Il sera à propos que vous observiez, à l'avenir, de ne pas afficher dans les places frontières les devis entiers des ouvrages à faire, ces affiches pouvant donner aux ennemis des connoissances qui auroient de dangereuses conséquences. Il suffira que vous communiquiez lesdits devis dans vostre maison aux entrepreneurs qui s'offriront, et que vous fassiez publier et afficher qu'il y a des ouvrages à adjuger, mais sans expliquer quels ils sont... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 275 et 345.)

faubourgs, et qu'ainsy c'est une adresse des propriétaires desdites maisons pour en augmenter le prix, d'autant plus que la somme de 39,578 livres 10 sols à laquelle vous faites monter toute cette dépense me paroist excessive, vu le peu de valeur de toutes ces maisons et qu'on n'en prend qu'une partie.

Il faut que, conformément à l'arrest du conseil qui vous a esté envoyé, vous vous fassiez incessamment représenter par les propriétaires les contrats d'acquisition, les partages faits dans les familles et les baux à loyer desdites maisons, afin de pouvoir faire une juste estimation de leur valeur. Cependant il ne faudra pas que cette difficulté vous arreste pour faire abattre les maisons qu'il seroit à propos de raser pour la fortification de la place, mais seulement que vous en fassiez faire un plan, sur lequel vous marquerez exactement les places desdites maisons démolies.

C'est ce que je vous recommande particulièrement, et de faire finir tous les ouvrages avec toute la diligence portée dans toutes mes lettres.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 303.)

---

111. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS [1].

Saint-Germain, 2 novembre 1674.

Je vois, par vostre lettre du 22 du mois passé, la proposition que vous me faites d'aller à présent faire la réception des ouvrages qui ont esté faits cette année dans les places de Picardie, du costé de la mer. Sur quoy je dois vous dire qu'il sera bon que vous examiniez s'il ne seroit point plus à propos de différer à la faire jusqu'au printemps prochain, parce que, lorsque les ouvrages auront passé l'hyver, on sera plus assuré qu'ils auront esté faits avec solidité.

Comme c'est une formalité qui s'observe d'ordinaire, il sera bon de retenir jusqu'à ce temps-là quelque chose de ce qui est deu aux entrepreneurs; je ne doute pas qu'il ne vous soit facile de suivre en cela l'usage estably.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 309.)

[1] Trésorier de France, au bureau des finances de la généralité d'Amiens, il fut délégué par Rouillé, comme l'avait été Demuin, pour surveiller les fortifications et ponts et chaussées de Picardie. En 1674, il fut particulièrement chargé de diriger les travaux des places de Montreuil, Boulogne, Monthulin, Calais et Ardres, avec le titre d'intendant. En 1680, il remplissait encore les fonctions de trésorier de France à Amiens. Plus tard, on lui confia la direction des fortifications de Dunkerque; mais ce ne fut qu'en 1709 qu'il fut nommé ingénieur en chef des travaux de cette ville, où il était encore en 1716.

112. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 17 novembre 1674.

Le Roy a fait écrire par M. Le Tellier au gouverneur de Charleville et Mont-Olympe pour empescher la continuation des violences que vous me marquez que les soldats de la garnison commettent dans les villages dépendans de ce gouvernement. Ainsy vous pouvez estre assuré qu'il n'arrivera plus à l'avenir aucun désordre, et que vous pourrez faire travailler les corvées sans difficulté au remuement et transport des terres qu'il faudra faire pendant cet hyver. C'est à quoy je vous recommande toujours de vous bien appliquer, et à m'envoyer au plus tost les mémoires que je vous ay demandés des ouvrages à faire en 1675 en toutes les places dont vous avez soin.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 323.)

113. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 12 décembre 1674.

Je vous écrivis samedy dernier qu'il falloit faire les amas de matériaux nécessaires pour un logement de caserne pour 400 hommes d'augmentation à la garnison d'Ardres; mais comme la saison ne permet pas de le faire de maçonnerie à présent, et qu'il ne seroit pas temps aussy de commencer ce travail au mois de mars, parce qu'il faut que la garnison soit augmentée au mois de février prochain pour empescher que les ennemis n'entreprennent sur cette place, Sa Majesté veut que ces casernes soyent faites promptement de bois, avec du mortier de terre et de fourrage, et couvertes de chaume, le plus léger que le tout se pourra faire, pour pouvoir servir jusqu'à la paix ou jusqu'à ce qu'on en puisse faire bastir d'autres.

Mais comme il vaudra beaucoup mieux en bastir de maçonnerie l'esté prochain, j'écris, cet ordinaire, au sieur Ferry qu'il faut qu'il choisisse le lieu où doivent estre basties lesdites casernes de maçonnerie, et qu'il mette en un autre lieu celles qui doivent estre de bois, mortier, et couvertes de chaume, afin que la place de celles en maçonnerie ne soit point occupée par celles-cy. Pour cet effet, il faudra que vous achetiez les bois nécessaires et que vous fassiez faire incessamment lesdites casernes; et

mesme, si vous trouviez des maisons de bois de paysans taillées et propres pour faire transporter et planter dans la ville, vous les achèterez, estant absolument nécessaire que ces casernes soyent basties dans la fin de janvier ou au plus tard de février. C'est à quoy je vous recommande particulièrement de vous occuper, n'y ayant rien maintenant de plus pressé; et aussytost que vous m'aurez fait sçavoir le fonds qu'il vous faudra pour cela, je vous l'enverray [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1674, fol. 342.)

---

114. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 28 février 1675.

Quoyque le sieur Ferry ayt retenu les copies des mémoires, plans, devis et estimations des ouvrages de Doullens qui ont esté faits par le sieur de Vauban, lorsqu'il y a passé, je ne laisse pas de vous en envoyer une copie afin que vous puissiez avec plus de facilité en avoir une entière et parfaite connoissance, et que, par vostre application et les fréquens voyages que vous y ferez, vous puissiez tenir la main à ce que les ouvrages soyent faits avec la plus grande diligence qu'il vous sera possible.

Vous devez seulement observer que le sieur de Vauban se plaint que dans l'estendue des places dont vous prenez soin il y a beaucoup d'entrepreneurs insolvables qui se rendent adjudicataires des ouvrages à quelque prix que ce soit, trouvant assez d'avantages en subsistant dans les ouvrages et mettant mesme quelque chose à couvert des avances qui leur sont faites, sans se soucier beaucoup de ce qui peut leur arriver dans la suite, lorsqu'ils sont contraints d'abandonner leurs ouvrages. C'est à quoy vous devez bien prendre garde à l'avenir; et quoyqu'il ayt esté bon dans le commencement, et avant que vous eussiez une connoissance parfaite du prix

[1] Dix jours après, Colbert acceptait la proposition de Moyenneville de faire en planches de sapin les casernes d'Ardres et l'autorisait à en acheter 10 à 12,000.

Enfin, le 6 avril 1675, il lui écrivit : « Je suis bien ayse d'apprendre que les casernes d'Ardres sont achevées et mesme que si elles estoient couvertes de tuiles, et que les joints des planches fussent bouchés, elles pourroient durer dix ans et ainsy espargner la dépense des casernes de maçonnerie. Ne manquez pas de me faire sçavoir à combien iroit la dépense de cette couverture de tuiles et celle de ces ragrémens, afin que j'en puisse faire la proposition au Roy. Cependant je crois que vous pourrez faire faire amas de tuiles, parce que, soit pour celles-là, soit pour celles de maçonnerie, il faudra toujours en avoir... » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 49.)

des ouvrages dans chacune place, de ne donner aucune préférence et d'adjuger toujours les ouvrages à ceux qui faisoient la condition du Roy la meilleure, à présent que vous connoissez les bonnes et mauvaises qualités des entrepreneurs, leur solvabilité et mesme le véritable prix des ouvrages, vous devez toujours préférer les meilleurs et ceux en qui vous pouvez prendre plus de confiance pour la bonne conduite des ouvrages et pour la diligence [1].

Le Roy a destiné la somme de 200,000 livres pour les ouvrages de la ville et citadelle de Doullens, mais il seroit à souhaiter que par la diligence des entrepreneurs et des ouvriers qu'ils employeront ils consommassent entièrement cette somme dans les mois de mars, avril et may. Vous ne devez point vous mettre en peine si cette somme suffit ou non; vous devez seulement faire commencer les ouvrages par les plus pressés et les plus importans, et faire tous vos efforts pour consommer lesdites 200,000 livres dans les trois mois cy-dessus. Aussytost que vous m'aurez fait sçavoir à combien montera la dépense par semaine, je ne manqueray pas de vous faire remettre tous les mois, par avance, l'argent qu'il faudra, et je donne ordre dès à présent au trésorier des fortifications de vous envoyer 30,000 livres à compte.

Pour Péronne, il faut continuer l'exécution entière du mémoire fait par le sieur de Vauban, de l'année passée, lequel doit estre entre vos mains et en celles du sieur Ferry; et comme Sa Majesté a destiné 100,000 livres pour cette place, faites en sorte de les consommer dans les mesmes mois de mars, avril et may, s'il est possible.

Sa Majesté a fait aussy un fonds de 150,000 livres pour Saint-Quentin. Elle estime que pour cette somme cette place doit estre entièrement achevée, mais elle veut que vous fassiez promptement un marché avec le nommé Gruge, ou avec tel autre entrepreneur que vous estimerez assez habile et entendu pour remplir une partie du cavin [2], et que vous en réser-

[1] Le 2 novembre 1674, Colbert avait signalé un autre point à la vigilance de l'intendant :

« Il n'y a rien à quoy vous devez vous appliquer avec plus de soin qu'à détruire les monopoles que vous soupçonnez se pratiquer dans l'adjudication des ouvrages des places de Picardie, et que je sçais de science certaine estre establis depuis assez longtemps. Il est nécessaire, lorsque vous serez à Arras, de vous informer exactement du prix de tous les travaux qui s'y font, afin de les conférer avec ceux desdites places de Picardie, n'y ayant pas de moyen plus assuré que celuy-là pour estre certain de la juste valeur des ouvrages et se garantir de toutes les surprises des entrepreneurs. Et comme vous connoissez de quelle conséquence est cette affaire pour l'économie et le bon mesnage des deniers du roy, je ne vous en diray pas davantage sur ce sujet... » (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 308. — M. de Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, 275.)

[2] Voir pièce n° 100.

viez un endroit pour y faire travailler continuellement les corvées. Et, comme cette place est la plus importante de la frontière et qui donne le plus d'ouverture dans le royaume, vous devez faire promptement ce marché et obliger l'entrepreneur à y faire travailler avec le plus grand nombre de tombereaux qu'il sera possible, sans vous relascher toutefois des corvées, que vous devez pareillement faire travailler autant que la nécessité du service vous le pourra permettre.

Comme j'ay esté depuis dix jours assez indisposé pour ne vous pouvoir faire sçavoir l'intention du Roy sur ces trois places, je vous envoye un courrier exprès pour vous en informer plus promptement.

A l'égard des places dont M. de Moyenneville prend soin, je luy ay fait donner copie des plans et mémoires du sieur de Vauban, avec ordre de partir pour aller vous en rendre compte au lieu où vous serez, et de là partir pour aller dans les places d'Ardres et de Calais qui sont les plus importantes et où il y a le plus à travailler.

Si les autres affaires dont vous estes chargé vous le peuvent permettre, il sera très-nécessaire que vous soyez présent lorsque les marchés seront faits.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 49.)

---

115. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR[1].

Saint-Germain, 9 mars 1675.

Quoyque tous les ordres ayent esté donnés pour l'exécution entière des mémoires, plans et devis que vous m'avez envoyés depuis que vous avez commencé à visiter les places de la frontière, je n'ay pu encore néanmoins faire réponse aux lettres que j'ay reçues de vous à cause d'une indisposition que j'ay eue et qui a duré quelque temps. Je me sers des premiers momens de ma convalescence pour vous dire que le Roy a entendu la lecture de tous vos mémoires sur toutes places depuis Calais et Ardres jusqu'à Charleville, Mont-Olympe et Mézières, et que Sa Majesté, après avoir approuvé toutes vos pensées, a donné ses ordres partout pour les exécuter

[1] Vauban avait le grade de brigadier des armées du roi depuis le 30 août 1674. — Jusqu'alors, l'usage n'était pas qu'un ingénieur pût dépasser le grade de capitaine. « Il se révolta contre l'usage et persuada Louvois, qui fit une révolution en le faisant brigadier. » (*Histoire de Louvois*, par M. Rousset, I, 244.) — Voir page 6, note.

ponctuellement[1]. C'est à quoy je vous puis assurer que l'on travaille sans aucune discontinuation.

Je vous avoue que je seray bien ayse de sçavoir vos pensées sur les ports de Dunkerque et de Calais; et quoyque je sçache bien que le Roy ne veut pas faire à présent une grande dépense pour rendre ces ports aussy bons et aussy considérables que vous espérez les pouvoir faire, ce seroit toujours un assez grand avantage d'estre assuré que Sa Majesté, un jour, aura en ces lieux deux ports considérables; et l'on pourroit mesme, tous les ans, entreprendre quelque chose qui avanceroit peut-estre les grands ouvrages que l'on y pourroit faire pendant la paix.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 25.)

---

116. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 16 mars 1675.

Je vois par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire que la partie du grand cavin de Saint-Quentin[2] que l'entrepreneur Gruge doit faire remplir de terre est presque achevée à présent et que vostre pensée seroit de luy faire l'adjudication du reste du travail dont les corvées sont chargées, parce qu'il offre de le mettre en son entière perfection à Pasques. Sur quoy je dois vous dire qu'il sera toujours bon de faire continuer le travail desdites corvées jusqu'à ce que Gruge ayt parachevé l'ouvrage qu'il

[1] Colbert ne manque pas une occasion de recommander d'une manière toute particulière aux ingénieurs et intendants des fortifications d'exécuter scrupuleusement les ordres de Vauban, et dès qu'il leur arrive de s'en écarter, il les blâme sévèrement, mais en même temps il tient la main à ce qu'ils ne dépassent en rien les plans et devis.

Ainsi, le 8 juin 1675, il écrit à Ferry :

« Par ce que j'ay entendu du sieur Richer, dans le compte qu'il m'a rendu des ouvrages de La Fère, je vois qu'il s'y en est fait quelques-uns qui ne sont pas compris dans les mémoires qui ont esté envoyés icy par le sieur de Vauban, et qui ont esté vus, examinés et résolus par le Roy, sous prétexte que ledit sieur de Vauban l'a dit verbalement en passant à La Fère. Sur quoy je vous diray que je ne veux point que vous couriez risque d'estre désavoué, c'est-à-dire que comme Sa Majesté a souvent donné et répété l'ordre de ne jamais rien faire dans ces places que ce qui est compris et écrit dans les mémoires signés du sieur de Vauban, je ne veux point que vous fassiez jamais faire aucun ouvrage que ceux qui sont contenus dans lesdits mémoires, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit. Et en cas que le sieur de Vauban vous dise quelque chose verbalement, vous pouvez facilement le prier de le mettre par écrit et de le signer; et s'il estoit prest à partir, vous pourriez mettre par écrit ce qu'il vous auroit dit verbalement, et le luy envoyer au lieu où il seroit pour le signer, afin de ne pas vous départir de l'ordre du Roy. » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 98.)

[2] Voir pièces n°s 100, 114 et notes.

a entrepris, et en cas qu'après ce temps-là vous estimiez encore avantageux de luy passer un marché du restant desdits ouvrages, vous le pourrez faire; mais il est bien à propos dans ces sortes d'occasions d'examiner soigneusement la différence des prix que chaque toise de terre peut couster, soit par corvées, soit par entrepreneurs, pour, après en avoir fait la comparaison, prendre le party le plus convenable pour le service du roy; estant certain, par exemple, que si 40 toises de terres transportées par les corvées coustent 50 livres pour le pain qu'on leur donne et que par adjudication elles montent à 60 livres, qui est 10 livres de plus, il vaudroit beaucoup mieux soulager lesdites corvées et augmenter la dépense de 10 livres; et ainsy à proportion, pourvu toutefois que le travail avance également. Mais si un village donnoit 5 ou 6 sols à chaque homme de corvée et le Roy pour 18 deniers ou 2 sols de pain, lesdites 40 toises revenant à 300 livres environ, c'est-à-dire 220 livres pour le village et 80 livres pour le pain, et qu'au contraire en les faisant faire par un entrepreneur il coustast 150 livres pour ces 40 toises, il faudroit se servir desdites corvées, d'autant que, dans le temps présent, il vaudroit mieux espargner 70 livres à Sa Majesté, des deniers de son trésor royal, sur chaque 40 toises, et qu'il en coustast 220 livres au village et 80 livres au Roy, supposé que les paysans ne fussent pas employés aux convois et à se garder des courses des ennemis.

Observez aussy, s'il vous plaist, de ne faire faire jamais aucun travail à journées, parce qu'il ne peut point estre avantageux à Sa Majesté[1]...

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B^a 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 67. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 30.)

---

117. — A M. DE SÈVE,

INTENDANT A BORDEAUX.

Versailles, 20 avril 1675.

Sur l'avis qui m'a esté donné par le sieur Deshoulières que l'on pourroit diminuer de 40 sols par toise le prix des terres du Château-Trompette, qui

[1] Malgré cet ordre formel, l'intendant ayant, vers la fin de l'année, fait travailler à journées, Colbert lui écrivit le 10 décembre:

«Sur ce que vous dites que l'on fait faire les ouvrages de terre à Doullens à journées et comme par une forme de régie, à cause que l'entrepreneur ne veut point maintenir son marché, je crois que vous connoissez assez que le party le moins avantageux que l'on puisse prendre est de faire travailler à journées, et c'est ce que vous devez éviter sur toutes choses dans tous les travaux qui se feront par vos ordres...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 294.)

monte à présent à 6 livres, suivant l'épreuve qu'il en a fait faire en présence du sieur Lombard, et qu'on pourroit faire aussy quelque diminution sur le prix des bois et de la maçonnerie, je luy écris cet ordinaire de vous expliquer ses pensées sur ce sujet. C'est pourquoy je vous prie de les examiner au plus tost, afin de faire incessamment les adjudications de ces ouvrages au meilleur compte qu'il sera possible[1]; et ce pendant, tenez soigneusement la main, s'il vous plaist, que l'on travaille avec grande force et vigueur à pousser ces ouvrages, qui sont de la conséquence que vous sçavez. Je ne vous recommande pas moins ceux de Blaye.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 63.)

---

118. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 3 may 1675.

Je vous feray sçavoir au premier jour si le Roy veut abandonner sa forest de Saint-Gobain pour y prendre les 9,092 arbres pour tous les ouvrages de charpenterie qui sont à faire à La Fère; mais il auroit esté bien nécessaire que vous m'eussiez fait un mémoire[2] par estimation de la dépense de ce à quoy monteront tous les ouvrages de charpenterie des deux manières, c'est-à-dire par estimation combien il faudra de cents de bois,

[1] Les observations de Colbert portèrent leurs fruits. Il en exprimait ainsi sa satisfaction à l'intendant, le 10 du mois suivant :

« Comme je sçais bien que les gains que les entrepreneurs ont faits cy-devant ont esté immenses, je n'ay pas esté surpris de la diminution que vous y avez encore faite, et je ne doute pas que, par le soin et l'application que vous donnerez ensuite, vous ne trouviez des moyens de faire faire quelque rabais. C'est à quoy je vous prie de vous appliquer toujours soigneusement... » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 83.)

[2] Ce mémoire ayant été adressé le 20 à Colbert, il répondit six jours après à l'intendant :

« J'ay reçu vostre mémoire contenant la réduction des 9,092 pieds d'arbres que vous avez demandés de la forest de Saint-Gobain pour la fortification de La Fère, au cent de solives, mesure de Paris, et j'ay esté surpris de voir qu'il en faille encore 18,712 [solives] pour les écluses et 21,288 pour les ponts, grilles et autres ouvrages, dont la dépense monteroit à 125,613 livres en les faisant fournir par l'entrepreneur, et à 56,000 livres en les prenant dans cette forest, d'autant plus que l'année dernière la plus grande partie des remparts qui ne sont pas revestus, furent garnis de fraises et mis en estat de défense, que la grande écluse fut faite, que les demy-lunes de la Brosse et de la porte Nostre-Dame furent fraisées et palissadées, qu'il fut fait plusieurs bastardeaux, et que partie des chemins couverts furent palissadés. Je vous avoue aussy que je ne puis comprendre que la dépense en monte à des sommes si fortes, l'estimation que le sieur Ferry a faite de tous les ouvrages à faire cette année en général à cette place, suivant le mémoire de M. de Vauban, ne montant qu'à 224,233 livres. Véritablement, comme il n'a pas distingué ni marqué en particulier ce qu'il faudroit pour lesdits bois, je ne le puis connoistre au juste; mais il est facile de voir qu'il n'a jamais pensé que cette seule dépense pust estre si considérable... » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 87.)

soit que l'entrepreneur les fournisse entièrement, soit qu'il les prenne dans ladite forest, afin que Sa Majesté pust connoistre à combien ils monteront, sur le pied de 330 livres le cent pour les écluses et de 300 livres pour les autres bois, les faisant fournir par l'entrepreneur, ou de 140 livres en les prenant dans ladite forest. Au surplus, je vous recommande toujours la diligence pour avancer les trois places dont vous estes chargé.

Je vous avoue que je trouve un peu délicat qu'il n'y ayt que le seul Gruge qui se rende entrepreneur de tous ces ouvrages. Je trouve mesme que le cent de bois mis en œuvre est bien cher à 330 livres[1]. Vous devez prendre garde que la bonne opinion qu'on a de l'habileté de Gruge n'augmente pas trop le prix des ouvrages dont il se charge. Je crois que, quand il gagnera 12, 15 ou 20 livres pour cent de bois plus qu'un autre, il est bon de le dissimuler; mais si cela alloit à davantage, il faut d'autres entrepreneurs. C'est à vous à y prendre garde.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 74.)

---

119. — AU SIEUR RICHER,

INGÉNIEUR[2].

Versailles, 3 may 1675.

Comme il sera bon que vous veniez icy pour sept ou huit jours afin de régler au plus tost les observations astronomiques que vous avez faites à Cayenne, je vous écris ce mot pour vous dire de partir aussytost que vous aurez mis les travaux de La Fère et de Ham en estat que vostre absence pendant ce temps-là n'apportera aucun préjudice à leur avancement. J'écris

[1] Cinq jours après, Colbert, en écrivant à Ferry, lui disait encore:

«Le prix de 330 livres pour cent de bois me paroist bien cher, d'autant plus que dans tous les ouvrages des maisons royales, je ne le paye que ce prix...» (*Dépôt des fortif.* fol. 75.)

[2] Jean Richer, reçu membre de l'Académie des sciences, en 1666. Il s'embarqua le 8 février 1672 pour Cayenne, où il fit pendant près de deux ans des observations astronomiques.

A son retour en France, il fut nommé ingénieur par commission du 7 avril 1674, et chargé de diriger les travaux dans les places de Picardie. Il eut d'abord la direction des travaux de Ham et de La Fère, puis de Guise, et, en 1680, d'Ardres, Boulogne et Calais. Mort en 1696.

Les plans que Richer était chargé de lever, en sa qualité d'ingénieur, lui attirèrent souvent des observations de Colbert. Le ministre lui reprochait de ne pas employer dans ses dessins trois teintes différentes pour désigner les ouvrages faits, ceux en cours d'exécution et ceux à faire, ce qui l'empêchait de savoir où l'on en était; un jour même il lui disait que ses plans étaient très-mal faits. «Il seroit bien nécessaire, ajoutait-il, que vous vous appliquiez à dessiner un peu mieux que vous ne faites, n'y ayant rien de si nécessaire à un ingénieur que de sçavoir bien dessiner...»

aussy sur ce sujet à M. Chantereau-Lefebvre, en sorte que je ne doute pas que, dans sept ou huit jours au plus, vous ne puissiez prendre vos mesures pour vous rendre à Paris.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 75.)

---

120. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 10 may 1675.

Je suis bien ayse de vous faire sçavoir, par ce courrier que je vous envoye exprès, que le Roy passera à La Fère et à Ham, afin que vous vous y rendiez en toute diligence, en cas que vous n'y soyez pas, et que vous fassiez en sorte que, lorsque Sa Majesté verra ces deux places, elle y trouve une très-grande quantité d'ouvriers de toute nature. Ne manquez pas aussy d'y estre, et surtout faites en sorte que le Roy voye, non-seulement les travaux avancés, mais mesme un assez grand nombre d'ouvriers pour que Sa Majesté croye qu'ils iront bien plus vite à l'avenir que par le passé. Faites-moy aussy sçavoir l'estat auquel sont les travaux, si Sadite Majesté en aura esté satisfaite, et ce qu'elle vous en aura dit.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 79.)

---

121. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 10 may 1675.

Encore que vous soyez averty depuis longtemps que le Roy s'en va à Péronne, et que je ne doute pas que vous n'ayez bien fait avancer les travaux de cette place, je ne puis m'empescher de vous dire que vous fassiez en sorte que Sa Majesté soit satisfaite, non-seulement de l'estat auquel ils sont, mais mesme du grand nombre d'ouvriers qu'elle doit trouver sur l'atelier, afin qu'elle puisse connoistre qu'ils avanceront encore beaucoup davantage à l'avenir que par le passé.

Et quoyque Sa Majesté ne passe pas à Saint-Quentin, comme elle s'informera soigneusement de l'estat auquel sont les travaux de cette place, dont vous connoissez la conséquence, je vous prie de donner tous les ordres que vous estimerez nécessaires et de préparer mesme les plans et mémoires

pour en bien faire connoistre l'estat à Sa Majesté et pour la persuader par le grand nombre d'ouvriers qui y seront employés que tous les ouvrages qui sont à y faire cette année s'avanceront autant qu'elle le peut désirer.

Pour cet effet, je donne ordre au trésorier des fortifications de vous remettre 30,000 livres, et 20,000 au mois de juin prochain, afin que vous puissiez avoir du fonds jusqu'à la fin dudit mois de juin; néanmoins, si ces deux sommes ne suffisent pas, en m'en donnant avis, je vous en enverray davantage.

J'ay reçu tous les marchés que vous m'avez envoyés. Je les verray et les examineray, ne doutant pas que vous n'ayez pris toutes les précautions possibles pour avoir de bons entrepreneurs et au meilleur marché qu'il vous a esté possible[1].

Pressez toujours les entrepreneurs de Doullens, parce que cette place estant la plus importante, il faut y donner vostre plus grande application et soin.

Le Roy ayant examiné le mémoire donné par M. le duc d'Elbeuf[2] pour bastir des redoutes sur la rivière d'Authie[3] et les faire garder par les officiers et gardes de la ferme générale des gabelles, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle veut qu'aussytost que M. le duc d'Elbeuf sera dans la province et que Sa Majesté en sera partie, vous alliez avec luy visiter tous les lieux et endroits de cette rivière où ces redoutes peuvent estre basties pour empescher le passage aux ennemis[4] et exempter par ce moyen de toutes contributions tout le pays qui est en deçà. Aussytost que M. le duc d'Elbeuf et vous aurez vu clairement que le bastiment de ces redoutes empeschera les ennemis de pouvoir passer cette rivière, Sa Majesté veut que vous en fassiez marquer les endroits et en mesme temps en fassiez faire

[1] Le 20 du mois précédent, Colbert lui avait en effet recommandé de porter les entrepreneurs à faire des rabais considérables et à se charger des ouvrages au plus juste prix, en ayant soin «de tenir soigneusement la main à ce que les marchés fussent exécutés ponctuellement et avec grande diligence.» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 106.)

[2] Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, né en 1620, servit dès 1641. Successivement maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1648, il fut nommé en 1652 gouverneur général de la Picardie et de l'Artois, en survivance de son père, et n'en eut les provisions qu'en 1657. Mort le 4 mai 1692.

[3] Cette rivière forme, dans presque tout son cours, la limite entre les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

[4] Ces précautions avaient bien leur importance, puisque le fait était déjà arrivé, comme l'indique la lettre de Colbert du 18 janvier 1675:

«Le Roy a fait expédier l'arrest cy-joint pour faire le procès aux accusés d'avoir passé sur la rivière d'Authie des ennemis de l'Estat et des faux-sauniers. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire que, comme ce crime pourroit avoir de dangereuses suites s'il n'estoit sévèrement puny, vous fassiez ponctuellement exécuter cet arrest, en sorte que l'exemple de ces coupables contienne les autres dans le devoir...»

un devis et les marchés, et commencer à bastir sans aucun retardement[1].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[4] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 130.)

---

122. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Sceaux, 26 may 1675.

J'ay reçu vos dépesches des 11, 12 et 19 de ce mois. Pour la proposition que vous me faites concernant la perte que vous croyez que l'entrepreneur des terres de Doullens fait sur les travaux qu'il a entrepris, je vous diray seulement, pour maxime générale, qu'entrant dans le détail autant qu'il est nécessaire pour vous empescher d'estre trompé, et prenant toutes les précautions possibles pour le service du roy, vous connoistrez facilement si un entrepreneur est habile, non-seulement pour la solidité des ouvrages qu'il fait, mais mesme pour la bonne conduite, d'autant que tel entrepreneur se ruine à un quart davantage du prix des ouvrages, et qu'un autre se sauve et peut-estre s'enrichit à un quart moins, parce qu'il dispose bien ses ouvriers et prend garde qu'ils ne perdent aucun temps.

Ainsy, lorsque vous serez persuadé par vos propres connoissances de l'habileté et de la bonne conduite d'un entrepreneur, vous devez faire en sorte qu'au moins il ne perde pas sur les ouvrages. Et pour appliquer cette maxime générale à la proposition que vous me faites, vous pouvez sans difficulté faire le marché pour le retranchement des terres de l'esplanade audit entrepreneur, et par ce moyen le mettre en estat de ne pas perdre sur les autres ouvrages qu'il a entrepris.

A l'égard des ouvrages de maçonnerie de la place de Doullens, je suis bien ayse que vous soyez satisfait de la conduite de l'entrepreneur Gruge. Prenez les mesmes précautions que je vous ay marquées à l'article précédent pour qu'il ne gagne pas trop et qu'il travaille avec solidité. Cepen-

[1] Le 20 juillet suivant, Colbert annonçait à M. de Breteuil que «le Roy avoit fait fonds de 12,000 livres pour les redoutes à élever sur la rivière d'Authie, suivant les mémoires de M. le duc d'Elbeuf, qui assuroit qu'elles ne reviendroient pas à plus de 8 à 900 livres chacune.» Puis il ajoutait :

«Pour abréger, je vois par vos lettres qu'il y a dix redoutes à 1,650 livres chacune, et comme je ne doute pas que le Roy n'approuve ces dépenses, vous pouvez les faire commencer toutes afin que tout le pays que cette rivière couvre puisse estre garanty des courses des ennemis.» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièces n°s 15 et 175.)

dant, comme cette place est à présent une des plus considérables du royaume et des plus exposées, je vous recommande toujours de tenir soigneusement la main que les ouvrages avancent avec grande force et vigueur.

Au surplus, je vous prie de prendre un soin particulier des travaux de Saint-Quentin et de Péronne, et de ne pas manquer de m'envoyer à la fin de ce mois un mémoire exact de ceux qui ont esté faits cette année auxdites places, afin que j'en puisse rendre compte au Roy, et à l'avenir d'observer cet ordre à la fin de chacun mois.

Lorsque vous aurez besoin d'argent, ne manquez pas de m'en donner avis huit ou dix jours avant que le fonds vous manque, afin que je puisse pourvoir à vous en faire remettre diligemment.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 136. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 85.)

---

123. — AU DUC D'AUMONT,

GOUVERNEUR DE BOULOGNE[1].

Paris, 6 juillet 1675.

Le Roy me recommande toujours fort expressément de faire travailler avec toute la diligence possible aux ouvrages de la fortification de Calais. J'y rencontre une difficulté que j'espère que vous pourrez surmonter par le zèle que vous avez pour le service du roy et pour toutes les choses qui regardent le mesme service dont j'ay l'honneur de vous écrire.

C'est, Monsieur, le transport des matériaux nécessaires pour les ouvrages de Calais, qui ne peuvent estre voiturés qu'avec un très-grand temps et beaucoup de risques. Pour y remédier, je crois qu'en assemblant tous les bastimens de mer qui sont dans l'estendue de vostre gouvernement avec ceux que M. le duc de Charost pourra donner du gouvernement de Calais, on pourroit faire une voiture considérable de ces matériaux, que je vous prierois en ce cas de faire escorter par vostre frégate.

Je sçais bien que cette prière est extraordinaire, mais je sçais bien aussy qu'il n'y a rien d'extraordinaire pour vous quand il s'agit du service de Sa Majesté.

Les entrepreneurs feront la dépense des matériaux et du chargement

[1] Louis-Marie-Victor d'Aumont, né le 9 décembre 1632 (voir III, *Marine*, page 438, note), gouverneur de Boulogne et du Boulonnais. Il avait épousé, le 20 novembre 1660, la fille du chancelier Le Tellier.

des bastimens. En cas qu'il y en ayt quelque autre à faire, je vous prie de m'en donner avis et je ne manqueray pas d'y pourvoir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 129.)

---

124. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR[1].

Sceaux, 20 juillet 1675.

J'ay reçu vostre lettre du 9 de ce mois. Je suis bien ayse que M. de Vauban vous ayt jugé capable de conduire les ouvrages de Metz et de Verdun. Appliquez-vous à bien entendre ses pensées, afin que l'on se puisse reposer sur vous de l'exécution de ses mémoires; surtout, prenez un soin particulier de sçavoir au juste et en détail le prix de tous les matériaux qui entrent dans la composition de chacune toise de maçonnerie et de tous les autres ouvrages, afin de connoistre l'économie qui se peut faire sur chaque nature desdits ouvrages.

Je vous feray payer ce qui vous est deu pour avoir servy l'année dernière à l'Académie des sciences[2]; il faudra seulement que vous envoyiez vostre procuration à quelqu'un pour recevoir cet argent.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 139.)

[1] Antoine Niquet, ingénieur et géographe ordinaire du roi, chargé en 1675 de prendre soin des places des Trois-Évêchés. Ayant donné dans la conduite de ces ouvrages des preuves de capacité, il fut choisi, en 1680, pour la direction supérieure des travaux de Toulon, d'Antibes et de toutes les places du Dauphiné et du Languedoc.

S'étant permis de changer, dans l'agrandissement de Toulon, l'emplacement d'une porte désigné par Vauban, Niquet encourut la colère du ministre, qui le menaça d'une disgrâce (voir pièces n°s 224 et 225). Mais les ouvrages qu'il exécuta au port d'Antibes le firent rentrer en faveur. Vauban disait à Colbert, après les avoir visités, que la manière de travailler de Niquet était lente, mais sûre et appliquée. Il ajoutait: « A vous parler sincèrement, je n'ay rien trouvé à Antibes qui ne fust bien, ni qui eust besoin de la moindre correction. »

Pour récompenser Niquet de ses services, Louis XIV lui fit don, en 1683, d'un emplacement de 150 toises carrées dans la ville de Toulon; puis, en 1685, il le nomma lieutenant d'Antibes. L'année suivante, Niquet conduisit les travaux du canal de Languedoc et dirigea tous les ouvrages publics de la province. En 1687, le Roi lui accorda une pension de 1,500 livres. Il fut envoyé à Brest en 1689 pour fortifier cette place, et prit part à la défense de Toulon, en 1707. Mort en 1726, à l'âge de près de quatre-vingt-dix ans.

Quand les héritiers de Riquet furent réduits à aliéner une partie du canal, Niquet, leur créancier, devint propriétaire de deux vingtièmes, qu'ils rachetèrent bientôt après.

[2] Lors de la création de l'Académie des sciences, en 1666, Niquet y avait été admis comme géomètre. Il reçut 2,400 livres, à titre de gratification pour l'année 1674.

125. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Sceaux, 20 juillet 1675.

J'ay reçu avec bien de la joye la lettre que vous m'avez écrite, le 14 de ce mois, sur les fortifications de Metz, et vois par ce qu'elle contient que vous avez l'espérance de faire de cette ville la meilleure place du royaume. J'en attendray les mémoires avec impatience, ne doutant point que, par la résolution que le Roy a prise de revenir icy, où il doit arriver demain, on ne vous donne le temps de travailler avec plus de loisir à ces mémoires. Aussytost que vous me les aurez envoyés et que Sa Majesté les aura résolus, je donneray les ordres pour les exécuter ponctuellement et avec toute la diligence possible.

Je suis bien ayse que vous ayez trouvé le sieur Niquet propre pour conduire les travaux de ladite place de Metz et de celle de Verdun. Je luy écris qu'il s'applique à bien entendre vos pensées et à faire suivre exactement vos mémoires.

Au surplus, si dans les différens ordres du roy qui vous seront envoyés, il vous reste quelques journées de libres, je vous prie de les employer à visiter les places de Calais jusqu'à La Fère et Guise, afin de connoistre si les ordres de Sa Majesté, qui ont esté expédiés en conséquence de vos mémoires, s'exécutent ponctuellement.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 139.)

126. — A M. BRODART,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Sceaux, 20 juillet 1675.

J'apprends, par vostre lettre du 6 de ce mois, qu'on ne peut plus continuer le travail du fort Saint-Jean de Marseille sans démolir treize maisons qui sont dans le fossé dudit fort. C'est pourquoy je vous envoye cy-joint un ordre du roy pour faire raser incessamment lesdites maisons et laisser la liberté aux propriétaires d'enlever ou vendre les matériaux; et en cas qu'ils ne veuillent pas les enlever, vous pouvez les faire acheter par l'entrepreneur dudit fort. Cependant, comme M. Rouillé ne s'est pas fait représenter les titres desdits propriétaires pour liquider les payemens qui leur doivent estre faits, il est nécessaire que vous vous informiez avec soin des

baux à loyer qui ont esté faits de ces maisons et mesme que vous en fassiez lever quelques-uns pour en sçavoir le prix; que vous vous informiez aussy des partages de famille et des contrats d'acquisition, et enfin que vous vous informiez sous main, et sans formalité de justice, en telle sorte que je puisse redresser ce qui a esté fait avec un peu trop d'indulgence dans l'estimation qui a esté faite[1].

Le sieur du Cayron m'a écrit pour me demander de continuer à prendre soin des travaux du fort Saint-Jean et de la citadelle. Comme il y a desjà longtemps qu'il en a la conduite, et de tous les autres travaux de fortifications de la province, je ne crois pas qu'il soit à propos de faire aucun changement à cet égard. Ainsy vous pourrez vous en servir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 143.)

---

127. — A M. BOUCHU,

INTENDANT A DIJON.

Versailles, 10 aoust 1675.

Pour réponse à vostre lettre du 31 du mois passé, sur la demande qui vous a esté faite de faire fournir 200 manœuvres par les communautés de Bourgogne pour employer aux travaux d'Auxonne, je vous avoue que je suis surpris qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux élus et pour ainsy dire à leur autorité pour avoir des manœuvres pour travailler à la fortification de ladite place, vu que cela n'arrive point en aucun autre lieu, et qu'il n'y a point d'entrepreneur qui ne trouve des ouvriers pour les travaux qu'il est obligé de faire. Néanmoins, comme cette place est d'une conséquence que je ne puis exprimer, je ne laisseray pas de vous envoyer l'ordre que vous me demandez pour faire fournir lesdits 200 manœuvres à l'entrepreneur. Si vous pouvez vous dispenser de vous en servir, je crois

[1] L'année suivante, le curé de l'église paroissiale de Saint-Laurent étant allé à la cour se plaindre de ce qu'on voulait abattre son église et les maisons dépendant de sa cure pour les travaux du fort Saint-Jean, Colbert écrivit à l'intendant de lui donner des renseignements à ce sujet.

« Comme ce curé, lui disait-il, dans sa lettre du 16 mai, demandoit un arrest du conseil pour commettre M. Rouillé pour faire visite de ces maisons et en dresser procès-verbal, je n'ay pas voulu luy accorder, parce que ce peut estre un prétexte pour former des prétentions qui ne sont pas bien fondées. Faites-moy sçavoir si cette église est comprise ou non dans l'esplanade du fort Saint-Jean, s'il faudra l'abattre, si lesdites maisons estoient aussy comprises dans cette esplanade, et combien elles pouvoient luy valoir de revenus. Surtout, que ni ce curé ni aucune autre personne ne sçache que je vous ay donné l'ordre de m'instruire de ses prétentions... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 107.)

qu'il seroit bien à propos de le faire; sinon, vous pourrez le remettre entre les mains des élus pour en faire la répartition, afin que vous la puissiez faire exécuter au plus tost, estant toujours de la conséquence que je vous ay marquée par toutes mes dépesches de faire avancer ces ouvrages avec toute la diligence possible [1].

La proposition que vous me faites, de donner un ordre ou un arrest du conseil pour défendre aux ouvriers d'Auxonne d'aller travailler dans la Franche-Comté, ne me paroist pas praticable ni ordinaire, d'autant plus qu'il ne seroit pas juste de leur oster la liberté; et je ne puis croire qu'on leur donne davantage à Dôle qu'à Auxonne, ni que deux provinces aussy grandes que la Bourgogne et la Franche-Comté ne fournissent pas la quantité d'ouvriers nécessaires pour tous les travaux qui s'y font. Ainsy je vous diray seulement qu'il ne faut pas s'arrester aux premières difficultés que font les entrepreneurs, et qu'il suffit de leur faire connoistre qu'il leur sera facile de les surmonter par leurs soins et leur application.

Pour ce qui est de ce que vous me dites que la place d'Auxonne ne sera pas beaucoup plus en défense lorsque les 6,000 toises de maçonnerie seront faites, n'y ayant point de munitions de bouche ni de guerre, je vous diray que les ordres que j'ay reçus du Roy et que je vous ay donnés ne regardent que la fortification de la place, et que, pour le surplus, Sa Majesté sçaura bien pourvoir à ce qui sera nécessaire pour sa défense, et cela n'estant pas de mon fait, je ne dois pas m'en charger. C'est aux gouverneurs, à ceux qui commandent en leur absence, ou aux commissaires, à représenter le besoin des places par les voyes ordinaires.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 162.)

---

128. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 17 aoust 1675.

J'ay esté surpris d'apprendre, par vostre lettre du 8 de ce mois, que la dépense des ouvrages ordonnés cette année pour les travaux des places de Champagne sera beaucoup plus forte que l'estimation que M. de Vauban

[1] Dans une lettre écrite à d'Aspremont le 20 du mois précédent, Colbert lui recommandait de presser les travaux d'Auxonne avec la plus grande diligence «parce que, encore que la puissance du Roy et son application la mettent en seureté, il pourroit néanmoins arriver des inconvéniens du costé d'Allemagne, tels que le royaume recevroit des accidens très-fascheux, si cette place n'estoit pas en estat d'estre bien défendue.» (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 140.) — Voir pièce n° 105, note de la page 122.

en a faite, d'autant que, dans toutes les autres places, les estimations dudit sieur de Vauban se trouvent fort justes, et qu'il n'y arrive point de pareilles différences.

Prenez bien garde que cela n'arrive pas d'aucune faute de vostre part, estant de grande conséquence dans la conjoncture présente de mesnager les deniers du roy avec grande économie, et de faire presser les ouvrages avec toute la force et la vigueur que la belle saison peut permettre, et que vous voyez que les affaires présentes demandent.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 175.)

---

129. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 17 aoust 1675.

Pour réponse à vostre lettre du 7 de ce mois, il est bien nécessaire que vous vous en alliez à Guise pour résoudre la fondation de la muraille qui ferme la ville du costé de la rivière, et pour en faire toujours avancer les ouvrages. Et sur ceux des deux autres places dont vous prenez soin, je ne puis assez vous recommander la diligence et l'application en sorte qu'ils avancent tout autant qu'il sera possible pendant ce beau temps; et surtout de celle de Ham, comme estant la moins avancée, et où il faut que vous establissiez vostre séjour ordinaire, afin d'examiner toutes sortes de moyens et d'expériences pour en diligenter les ouvrages et la mettre en défense au plus tost. C'est à vous à faire voir, dans une occasion aussy importante que celle-cy, que vous sçavez pousser avec force et vigueur un travail quand il est absolument nécessaire, et que la nécessité le veut. Ne manquez donc pas, dès que vous aurez reçu cette lettre, de vous en venir à Ham pour mettre en pratique les moyens d'augmenter le nombre des ouvriers de toute sorte et pour avancer les ouvrages.

Sur les arbres qui doivent se prendre dans la forest de Saint-Gobain[1], je vous ay tout dit par ma lettre du 6 du mois passé, ce qui ne consiste qu'en trois mots : espargner la quantité de bois autant qu'il se pourra en faisant ce qui est nécessaire; faire en sorte que généralement tous les bois nécessaires soyent fournis à pied d'œuvre, sans qu'il en couste rien au roy; et, au surplus, mesnager ce qui peut dépendre de l'intérest de M. le duc Mazarin. C'est à vous à faire ce que vous estimerez le plus à propos en exécutant à la lettre ces trois articles.

[1] Voir pièce n° 118 et note.

Pour ce qui est des prétentions des entrepreneurs de l'année dernière que vous avez réglées, il faut plutost, dans la conjoncture présente des affaires, appliquer les fonds aux ouvrages à faire qu'au payement de ceux qui sont faits.

Néanmoins, s'il y a quelqu'un de ces entrepreneurs qui soit actuellement dans le service et qui fasse bien son devoir, vous pourrez le faire payer d'une partie ou de tout ce qui luy est deu[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 172.)

---

130. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 24 aoust 1675.

Le Roy a esté fort surpris de voir, par les deux mémoires du sieur de Vauban dont je luy ay rendu compte, le mauvais estat où sont à présent les places d'Ardres et de Calais, qui sont assurément les deux plus importantes de l'Estat, Sa Majesté ayant vu qu'à celle d'Ardres il faut encore deux mois pour l'achever; et à celle de Calais, non-seulement il faut ce mesme temps et plus, mais mesme la plus grande partie des articles contenus au mémoire qui vous a esté envoyé dès le commencement de cette année ne sont pas encore commencés. Sur quoy je ne puis pas m'empescher de vous dire que Sa Majesté n'a pas sujet d'estre satisfaite de la confiance qu'elle a eue en vous pour avancer ces travaux et mettre ces deux places en estat d'estre bien défendues.

Comme vous sçavez que je vous ay continuellement écrit sur cette matière, je ne sçaurois assez vous exprimer combien il est nécessaire que vous redoubliez vostre application et que vous recherchiez avec un extrême soin tous les moyens qui seront praticables pour augmenter le nombre des ouvriers en chacune, et les avancer avec une diligence tout autre que celle que vous avez pratiquée jusqu'à présent sur toutes choses. Faites travailler nuit et jour aux ouvrages que le sieur de Vauban dit

[1] Ces recommandations en expliquent d'autres, notamment celle que nous trouvons dans une lettre du 2 juillet 1676, à M. de Breteuil: «Vous devez bien prendre garde, lui disait Colbert, de ne pas donner aux entrepreneurs une connoissance si exacte que vous faites des fonds qui sont réglés par chacun mois pour chacune des places dont vous avez soin, parce qu'ils prennent de là occasion de réduire les ouvrages aux fonds qu'ils croyent recevoir et qu'assurément ils en font moins. Ainsy il faut toujours les exciter d'avancer, parce que, quand mesme il leur seroit deu quelque chose à la fin de leurs ouvrages, on y pourroit pourvoir...» (*Dép. à M. de Breteuil*, pièce n° 231.)

pouvoir estre faits dans huit, dix et quinze jours après la date de ses lettres, et continuer ensuite les autres avec la mesme force et vigueur.

A l'égard de Calais, Sa Majesté a vu que cette place est encore en plus mauvais estat que celle d'Ardres, et que du grand nombre d'articles auxquels vous n'avez pas touché, il y en a beaucoup qui auroient pu estre faits en quinze jours, trois semaines, ou un mois, si vous vous en fussiez avisé; et il semble que vous n'avez point regardé le mémoire qui vous a esté envoyé au commencement de cette année, puisque assurément vous vous seriez appliqué à faire tous les petits ouvrages détachés qui peuvent estre faits en peu de temps. Mais ce qui a le plus surpris Sa Majesté est que vous n'ayez pas touché au ravalement des dunes, qui est assurément le plus important travail, parce que c'est le seul qui peut favoriser l'approche de la place, et que vous pouviez mettre un atelier qui travaillast continuellement à cet ouvrage, aussy indépendant de tous les autres. Je ne puis pas me persuader que si vous vous en fussiez avisé et que vous en eussiez parlé à M. le duc de Charost, il ne vous eust donné toutes les facilités que vous auriez désirées pour establir des paysans pour travailler à corvées ou à journées, d'autant plus qu'en ce pays-là ils ont une grande pratique et une grande facilité pour le remuement des terres.

Mais comme il faut tascher à l'avenir de remédier au mal passé, vous ne sçauriez donner trop d'application à avancer généralement tous les ouvrages. Et comme le sieur de Vauban écrit que M. le duc de Charost fait généralement tout ce que l'on peut désirer pour avancer les travaux, je luy écris de vous assister de son autorité et de tous les moyens qu'il croira pouvoir estre pratiqués pour avancer ces ouvrages. Conduisez-vous-y comme si cette place devoit estre tous les jours attaquée, et ne manquez pas toutes les semaines de me faire sçavoir, en peu de mots, par rapport au mémoire dudit sieur de Vauban, tous les ouvrages que vous aurez achevés ou avancés; et soyez assuré que vous ne manquerez pas d'argent pourvu que vous preniez toujours bien vos mesures pour le bien mesnager.

Sur ce qui concerne la dissipation[1] qui se fait par la garnison d'Ardres

[1] Voici d'un autre côté ce que Colbert écrivait à M. de Breteuil sur le même sujet, quatorze jours auparavant :

« Touchant les vieux bois que les majors et les ingénieurs des places prétendent leur appartenir, comme ces prétentions sont chimériques, il faut les vendre au profit du roy, ou, s'ils sont encore propres à servir aux fortifications, les y faire employer le plus utilement qu'il sera possible... » (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 192.)

Malgré des ordres aussi formels, les dissipations continuèrent. Chantereau en prévint Colbert, qui lui répondit, le 10 janvier 1676 :

« Le Roy s'est desjà expliqué, il y a quelque temps, que son intention n'estoit pas que les officiers majors des places disposassent des vieux bois des fortifications, mais au contraire

des matériaux et palissades, il est nécessaire que vous en fassiez vos plaintes au gouverneur, au major, et mesme à mon frère[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 180.)

---

131. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Fontainebleau, 31 aoust 1675.

Je vois par le détail que vous me faites dans vostre lettre du 21 de ce mois l'estat auquel sont les travaux de Doullens. Sur quoy, et sur tous ceux des autres places, je ne puis que vous répéter ce que je vous ay écrit par toutes mes lettres précédentes : que le plus important est de faire avancer les ouvrages pendant la belle saison, en sorte qu'elles puissent estre incessamment en estat d'estre bien défendues. Comme ces deux places de Doullens et de Péronne sont également importantes, il faut que vous donniez toute l'application nécessaire pour augmenter toujours le nombre des travailleurs, soit pour les ouvrages de maçonnerie, soit pour ceux de terre.

Je donne ordre au trésorier des fortifications d'envoyer aujourd'huy 30,000 livres pour les ouvrages de ladite place de Péronne, et j'espère qu'ils pourront estre entièrement achevés cette année. Cependant, observez de me faire sçavoir précisément lorsque le fonds de Doullens vous manquera, afin que j'en envoye d'autre, estant de conséquence que les travaux n'en cessent point pour quelque cause que ce puisse estre.

Le sieur Ferry m'écrit que les propriétaires des marais qui doivent estre inondés par le rehaussement des écluses de Saint-Quentin s'opposent et empeschent qu'on ne coupe les gazons et les roseaux pour donner plus de profondeur aux eaux qui doivent couvrir lesdits marais. Comme il est à propos que les devis et les dessins du sieur de Vauban soyent ponctuellement exécutés, ne manquez pas, s'il vous plaist, de donner vos ordres au

qu'on les conservast soigneusement dans les magasins pour les besoins qu'on en pourroit avoir. Ainsy il sera à propos que vous parliez en ce sens aux gouverneurs des places et aux-dits majors, afin qu'à l'avenir cet ordre s'observe exactement, et mesme, s'il est nécessaire, vous leur pourrez faire voir cet article pour vous donner plus de créance...» (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 6.) — Voir pièce n° 166 et note.

[1] Le comte de Maulevrier (voir I, page 54, note).

En 1658, il avait obtenu une lieutenance dans les gardes. Nommé, en 1661, commandant à Philipsbourg et lieutenant du roi, il se démit de cette place l'année suivante et eut en échange une compagnie dans les gardes. Capitaine-lieutenant des mousquetaires en 1665, brigadier de cavalerie en 1668.

plus tost sur ce sujet, afin que le sieur Ferry les puisse faire promptement exécuter [1].

Le duc d'Aumont se plaint qu'on bastit une redoute dans son gouvernement sans sa participation; et comme il a presque toujours esté décidé, dans les contestations qui sont arrivées avec M. le duc d'Elbeuf et M. le mareschal d'Aumont [2], qu'il ne se feroit rien dans l'estendue du gouvernement de Boulogne sans sa participation, ou pour mieux dire que M. le mareschal d'Aumont, et ensuite M. le duc d'Aumont, feroit tout le détail dans l'estendue dudit gouvernement, je vous prie d'observer qu'il ne se passe rien qui puisse faire naistre quelque difficulté entre le duc d'Elbeuf et le duc d'Aumont, et vous me ferez mesme plaisir de favoriser en ce qui se pourra ledit duc d'Aumont, qui est de mes amis particuliers. Cependant, informez-vous soigneusement en quoy consiste cette difficulté, et faites-le-moy sçavoir.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 204. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 188.)

---

132. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Fontainebleau, 31 aoust 1675.

Pour réponse à vostre lettre du 22 de ce mois, je vous ay marqué, l'ordinaire dernier, que j'avois écrit à M. de Rouville [3] de vous donner toutes les assistances qui pourront dépendre de luy pour les escortes des voitures des matériaux dont vous avez besoin pour la fortification de la place

[1] L'année suivante, c'étaient d'autres difficultés au sujet des briqueteries, et Colbert d'écrire à l'intendant (20 mars) :

« Le sieur Garand me mande que les briqueteries de la porte Saint-Jean de Saint-Quentin sont très-mal placées, et que les briquetiers, pour les terres qui leur sont nécessaires, y ont fait des concavités qui pourroient donner moyen aux ennemis de se couvrir plus facilement.

« Il est important que vous fassiez soigneusement examiner le mauvais effet que ces briqueteries peuvent causer, et que vous fassiez diligemment remplir les trous et concavités qu'elles peuvent avoir faits, et empescher qu'il ne s'en fasse aucune dans toute l'estendue du glacis ni mesme dans celle que les ennemis pourroient occuper pour les approches de la place... » (*Dép. à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 99.)

[2] Antoine d'Aumont, enfant d'honneur de Louis XIII, servit dès 1621. Successivement capitaine des gardes du roi (1632), gouverneur de Boulogne (1635), lieutenant général des armées (1646), maréchal de France (1651), gouverneur de Paris (1662), duc et pair de France (1665). Il suivit Louis XIV en Flandre en 1667, et à son retour mourut d'apoplexie le 11 janvier 1669, à l'âge de soixante-huit ans.

[3] Henri-Louis, marquis de Rouville, commandait les chevau-légers, lorsqu'en 1651 il fut nommé gouverneur d'Ardres. Il conserva ce gouvernement jusqu'à sa mort, arrivée le 28 novembre 1677. Il était âgé de soixante-sept ans.

d'Ardres. Mais à l'égard du pouvoir que vous me demandez à présent pour régler les amendes et les différens qui surviennent entre les paysans qui sont commandés pour le travail, c'est une chose que je n'ay point vu pratiquer jusqu'à présent. Ainsy je ne vois pas qu'il y ayt lieu de rien changer à ce qui est estably; et comme ce qui est de plus pressé est de faire fournir des charrois, en cas qu'il se commette quelque abus à cet égard, vous pouvez m'en donner avis, afin que le Roy y pourvoye.

Puisque, pour oster les armes du roy d'Angleterre qui sont sur le frontispice de la grande église de Calais, et y mettre celles du Roy, et pour réparer la brèche qui s'est faite au mur, il ne faut qu'une somme de 40 ou 50 écus, vous pouvez faire faire cette dépense...

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 194.)

---

133. — AU MÊME.

Versailles, 14 septembre 1675.

Tous les mémoires que je reçois de M. de Vauban tesmoignent trop clairement que vous n'avez pas eu l'application nécessaire pour avancer les ouvrages d'Ardres et de Calais à proportion de ce que vous deviez, et des pressantes instances que je vous ay faites par toutes mes lettres.

L'excuse que vous prétendez estre bonne, que M. de Vauban ne trouve rien de bien fait que ce qui passe par un autre canal[1], n'est d'aucune valeur auprès de moy, et je ne vous conseille pas mesme de vous en servir jamais.

Il est difficile et mesme impossible de remédier au passé, mais vous devez employer toute vostre industrie et toute vostre application, non-seulement pour profiter des deux mois et demy de belle saison qui nous restent pour achever tous les ouvrages que le sieur de Vauban a réglés et proportionnés à ce temps, mais faire aussy toutes les diligences nécessaires pour les amas de matériaux, afin de commencer dès le commencement du mois de mars prochain les ouvrages qui resteront. Ne manquez pas d'examiner avec soin tous les moyens que vous pourrez pratiquer pour cela et de m'en donner part; et pensez que vous ne pouvez avoir aucune excuse pour ne point faire ce que je vous dis, puisque vous estes assuré que MM. les ducs de Charost et d'Aumont vous donneront toutes les assistances dont vous pourrez avoir besoin, soit pour les achats des matériaux, soit pour les faire voiturer et par mer et par terre. Pensez

[1] Le département de Louvois.

donc bien que le Roy, une seconde année, ne recevroit aucune excuse et que vous estes averty de bonne heure. Au surplus, je vous ay répété tant de fois d'exécuter ponctuellement et à la lettre les mémoires de M. de Vauban que j'estime inutile de vous le dire encore.

J'oubliois de vous écrire, sur l'article concernant le prix des ouvrages de terre, de maçonnerie et autres d'Ardres, que mon frère m'écrit que vous ne donnez que 35 sols de la toise cube de terre, et que, dans toutes les autres places circonvoisines on en donne 40 à 45 sols. C'est à vous à bien examiner ce point, estant certain que, quand les entrepreneurs ont la conduite et l'industrie nécessaires pour bien establir les ouvrages et les faire faire avec toute l'économie possible, lorsqu'ils n'y gagnent pas, et mesme qu'ils y perdent, il faut qu'ils fassent banqueroute ou qu'ils fassent de mauvais ouvrages; en un mot, cela ne peut pas subsister et retourne contre le roy. C'est à vous à voir à quelle distance est la portée des terres, et si les entrepreneurs y apportent toute l'économie qu'il est possible; parce que s'ils agissent de cette sorte et qu'ils perdent, il faut assurément augmenter le prix desdits ouvrages pour qu'ils soyent bien faits et avec diligence. Vous devez observer la mesme chose pour les ouvrages de maçonnerie et charpenterie.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 200.)

---

134. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Versailles, 14 septembre 1675.

J'apprends, par vostre mémoire du 30 du mois passé, la seconde visite que vous avez faite à Calais, et la résolution que vous avez prise avec M. le duc de Charost de faire travailler promptement et par préférence à achever la courtine qui est entre le bastion de la Fontaine et de Richelieu, et au prolongement de la face droite du bastion Royal jusqu'au fossé de la citadelle. Comme j'ay continuellement donné des ordres au sieur de Moyenneville d'exécuter ponctuellement et à la lettre tous vos mémoires, je ne doute pas qu'il n'employe tous les moyens possibles et toute son industrie pour y bien réussir, et je luy en écris encore fortement par ce mesme ordinaire, comme aussy de faire la mesme chose pour avancer diligemment les ouvrages d'Ardres, et surtout de faire en sorte que tous les travaux de ces deux places soyent faits dans le temps porté par les derniers mémoires que vous m'avez envoyés.

Sur les reproches que je luy ay faits du peu d'avancement que vous y avez trouvé, il s'excuse sur le voyage que le sieur Ferry n'a pu faire dans les places du costé de la mer qu'au mois de may de cette année; mais vous sçavez qu'en ces matières toutes sortes d'excuses ne valent rien. Je luy écris pressamment de travailler à l'avenir avec plus de soin, non-seulement aux ouvrages qu'il doit faire faire à présent, mais aussy à l'amas des matériaux nécessaires pour commencer au printemps prochain tous les ouvrages que vous avez réglés, et dont le détail est contenu dans vos mémoires.

Ne sçachant pas si vous avez donné au sieur de Moyenneville un mémoire des ouvrages à faire pour empescher la mer de passer au travers des dunes et d'inonder le pays, je luy envoye un extrait de vostre lettre, avec ordre de voir à combien en pourra monter la dépense et d'y faire travailler incessamment.

Vous me ferez le plaisir de m'envoyer vos plans et mémoires pour rendre le port de Dunkerque meilleur qu'il n'est, parce qu'il seroit bien avantageux au service du roy que Sa Majesté pust tenir dans la Manche une escadre de ses vaisseaux qui entrassent et sortissent facilement de ce port.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 198.)

---

135. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 14 septembre 1675.

J'ay esté surpris de voir que vous faites donner 10 sols par jour à chaque homme qui vient travailler à corvée aux ouvrages de terre des places dont vous prenez soin, et 6 sols aux femmes.

Comme cette dépense seroit considérable, il sera à propos que vous réduisiez lesdites corvées au pain de munition, ainsy qu'il s'est toujours pratiqué par le passé, et que, pour les faire travailler avec plus de force, vous donniez à chaque escouade composée d'une ou deux paroisses la quantité de travail qu'elle peut faire pendant cinq ou six jours, afin qu'elle le fasse avec émulation, et le finisse promptement pour en estre plus tost quitte, et avoir la liberté de s'en retourner pour quelque temps chez eux[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 206.)

[1] L'intendant interpréta mal les intentions du ministre, qui l'en blâma en ces termes par sa lettre du 25 octobre :

«Je ne sçais pas pourquoy vous avez permis aux corvées de Guise, après avoir seulement travaillé un jour à corvée, de s'abonner avec

136. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 20 septembre 1675.

Je vous ay écrit si pressamment par les derniers ordinaires sur les ouvrages de Calais et d'Ardres, que je ne puis presque rien vous dire de nouveau, sinon que vous devez exécuter ponctuellement et à la lettre les mémoires de M. de Vauban, et tout ce que mon frère vous a dit dans les différens voyages qu'il a faits à Ardres.

Je vous dois encore dire que ce n'est point à vous à contrôler le sieur de Vauban; d'autant que la fortification et la seureté d'une place ne peut pas dépendre de vos sentimens [1]. Il me dit qu'il n'a rien changé, et vous dites qu'il a changé beaucoup de choses. S'il a fait des changemens considérables, il falloit en prendre son mémoire signé de luy, et me l'envoyer; si ce ne sont que des petites choses et des bagatelles, il falloit seulement m'en donner avis.

Je vous diray, sur ce mesme sujet, que je vous vois une certaine résistance à tout ce que veut faire le sieur de Vauban dont il faut que vous vous défassiez, parce que, comme c'est sur luy que le Roy se repose de la seureté de ses places, il seroit inutile de vous y opposer ni d'y résister; et cela ne produiroit autre chose que des difficultés qui vous rendroient incapable de servir. Vous devez donc vous bien appliquer à entendre ce qu'il dit et à le bien faire exécuter.

A l'égard de l'économie, je vous ay si clairement exprimé mes sentimens par ma dernière, qu'il est inutile de vous en rien dire davantage.

les entrepreneurs pour faire les ouvrages de terre à la toise, vu que cela n'est point par le sens de tout ce que je vous ay écrit dans mes lettres des 14 et 27 du mois passé, et que je vous avois seulement dit qu'il falloit distribuer une portion de travail aux paysans de chaque paroisse, afin que, à l'émulation les uns des autres, ils avançassent leur travail plus diligemment pour en estre plus tost quittes pour quelque temps. Mais de la manière dont vous conduisez cette affaire, il me paroist que le Roy portera toute cette dépense, et que Sa Majesté n'en tirera aucune utilité... » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 262.) — Voir pièce n° 143.

[1] Dans les commencements, à ce qu'il paraît, de Moyenneville, au lieu de se borner à faire exécuter les travaux dont il était chargé, avait voulu en discuter l'utilité, ce qui lui attira de la part de Colbert, le 25 août 1674, la réprimande suivante :

« Il n'est pas à propos que vous raisonniez avec tous les officiers qui vont visiter les travaux des places. Il suffit que vous exécutiez exactement les ordres qui vous ont esté donnés pour leur fortification, suivant les résolutions prises par le Roy, sans vous arrester à tous les discours qui vous peuvent estre faits, et que vous fassiez travailler avec toute la diligence et la solidité possibles, afin de faire finir au plus tost les ouvrages que Sa Majesté a ordonné de faire cette année. » (*Dépôt des fortif.* fol. 240.)

Touchant les appointemens des deux capitaines d'infanterie, vous devez les faire payer; mais c'est à vous de bien prendre garde que les soldats qu'ils conduisent travaillent bien, et qu'ils avancent les travaux qu'ils auront entrepris à proportion de l'argent que les capitaines et eux toucheront [1]; et en cas qu'ils travaillent mollement, vous devez vous en plaindre aux mesmes capitaines, au gouverneur, en écrire à mon frère et ensuite à moy-mesme.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 217.)

---

137. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 20 septembre 1675.

J'ay rendu compte au Roy de la lettre que vous m'avez écrite, le 12 de ce mois, sur la demande que vous ont faite les habitans de Corbie de quelque argent pour fermer leur ville de murailles sèches ou de palissades, pour se mettre en estat de ne point payer de contributions, et de se garantir de l'incendie [2]; mais, comme Sa Majesté n'estime pas à propos pour le bien de son service de faire faire aucun ouvrage à cette ville, il faut la laisser en l'estat qu'elle est et ne pas penser à y faire travailler [3].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 219.)

[1] Heureusement, on n'eut qu'à se féliciter des ateliers militaires, comme on le voit par la lettre de Colbert du 11 octobre :

«Mon frère m'a écrit que les ouvrages d'Ardres avancent fort par le moyen des soldats qui ont entrepris des portions d'ouvrage à prix faits. Vous devez maintenir ce travail, et faire payer les officiers suivant qu'il les a réglés, rien ne pouvant estre plus avantageux pour faire faire les ouvrages diligemment...» (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 244.)

[2] De la part des ennemis, dans leurs incursions.

[3] Voici les ordres qui avaient été donnés par le Roi, le 6 octobre 1674, à M. de Breteuil, pour raser cette place :

«La visite que j'ay ordonné au sieur Ferry de faire de la ville de Corbie obligeant de prendre encore plus de précautions pour faire raser les portes et renverser la terre des remparts dans les fossés, pour rendre les terres de dehors de niveau avec la rue de ladite ville, je désire que vous y fassiez travailler incessamment par les habitans qui estoient autrefois du gouvernement de cette place, en sorte que, dans le courant de ce mois ou dans les quinze premiers jours du prochain, ce travail soit entièrement achevé.» (M. de Beauvillé, *Documents inédits concernant la Picardie*, 277.)

Un peu plus tard, les habitants de Corbie ayant adressé au ministre un nouveau mémoire pour conserver au moins un mur de clôture, Colbert répondit simplement à l'intendant :

«Je dois vous dire que le Roy ne m'a rien tant recommandé que de travailler à faire raser entièrement cette place, en sorte que non-seulement elle ne doit estre jamais fortifiée, mais mesme que les ennemis ne puissent concevoir la pensée qu'elle peut estre fermée; ainsy je n'ay garde de donner des ordres suivant ledit mémoire...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 142.)

138. — A M. D'ASPREMONT,

INGÉNIEUR.

Versailles, 20 septembre 1675.

J'ay reçu vostre lettre du 13 de ce mois, ensemble le petit plan qui y estoit joint pour me faire voir l'estat auquel est la fondation du bastion Nostre-Dame [d'Auxonne]. Sur quoy je vous diray qu'il me semble que le travail que vous faites faire par espaulée ne peut pas avoir la mesme solidité que si vous faisiez élever en mesme temps toute une face de bastion, d'autant qu'en joignant l'ouvrage sec à l'humide, il ne peut pas si bien se lier, et estre aussy solide que s'il prenoit son affaissement tout à la fois. Je vous prie de faire réflexion sur cette observation, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour faire que les ouvrages soyent solides et de longue durée, et qu'ils avancent avec toute la diligence que je vous recommande par mes lettres.

L'entrepreneur Anglart m'écrit que vous avez fait creuser les fossés aussy bas que la rivière, ce qui a rendu les chemins inaccessibles, et l'oblige à avoir des pompes pour vider les eaux; que les débordemens de ladite rivière luy ont fait déserter plus de 300 ouvriers, qu'il n'a pas pu payer pendant qu'ils ne travailloient pas; et qu'il a fait plusieurs augmentations d'ouvrages suivant vos ordres. Je vous dis cecy seulement parce qu'il me l'écrit, et afin que vous y donniez l'ordre que vous estimerez à propos pour le bien du service du roy, et que vous puissiez faire avancer les travaux pendant cette saison-cy que les eaux vont estre basses, avec grande force et vigueur, et mettre cette place au meilleur estat qu'il se pourra.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 224.)

139. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 27 septembre 1675.

J'apprends, par vos lettres des 19 et 23 de ce mois, que les travaux d'Ardres avancent diligemment et que vous espérez que, dans quinze jours de temps, tous ceux qui ont esté commencés seront achevés. Sur quoy vous devez observer que, pendant tout cet esté, toutes vos lettres ont esté remplies de pareilles assurances : que tout alloit bien, et que les

travaux estoient avancés; et cependant il s'est trouvé que, lorsque mon frère et M. de Vauban ont visité cette place et celle de Calais, tous ces beaux termes dont vous vous estiez servy se sont évanouis, et l'on a trouvé que ces deux places estoient en fort mauvais estat.

C'est pourquoy vous devez prendre garde dans vos lettres de ne rien dire qui ne soit véritable, et il vaudroit beaucoup mieux en dire moins qu'en dire plus, parce qu'en une matière aussy importante que celle-là il faut que les effets parlent plus que les paroles. C'est à vous à y prendre garde et à faire en sorte que ce que vous me dites soit véritable, c'est-à-dire que tous les travaux commencés à Ardres soyent achevés incessamment et que ceux de Calais avancent à proportion; et ne manquez pas de m'envoyer le mémoire de l'estat dans lequel ils seront le dernier de ce mois.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 231.)

---

140. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Versailles, 27 septembre 1675.

J'ay reçu vostre lettre du 18 de ce mois avec le plan de Metz que vous m'avez envoyé; mais si vous ne sçavez pas mieux dessiner, il vaut beaucoup mieux que vous ne vous en mesliez pas, d'autant plus que de pareils plans ne peuvent pas estre présentés au Roy.

J'écris, cet ordinaire, à M. le mareschal de Rochefort et à M. de Morangis que l'intention de Sa Majesté est que les plans et mémoires de M. de Vauban, pour les places de Metz et Verdun, soyent ponctuellement exécutés [1], et que vous ayez la conduite de ces ouvrages; et que pour le sieur Saint-Lô, il pourra aller visiter ces places une fois en trois semaines ou un mois, pour voir qu'on ne s'écarte en aucune manière desdits plans et mémoires dudit sieur de Vauban, pour quelque cause et prétexte que ce

[1] Par le même courrier, Colbert écrivait à Vauban :

«Il y a beaucoup de contestations à Metz sur les ouvrages et sur l'exécution de vos mémoires; et comme il est très-important que le Roy donne ses ordres précis, Sa Majesté m'ordonne de vous faire sçavoir qu'au retour du voyage que vous fistes à Metz et Verdun, l'hyver dernier, vous promistes de m'envoyer un plan et mémoire de l'estat auquel estoient les travaux de ladite place de Metz et des ouvrages à faire, avec les distinctions de ceux qui pouvoient estre faits cette année d'avec ceux qui pourroient estre remis à l'année prochaine. Sa Majesté désire que, si vous n'avez point fait encore ce plan et ce mémoire, vous y travailliez sans aucune discontinuation... » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 234.)

puisse estre. Au surplus, je vous recommande toujours de profiter de la belle saison pour faire pousser les ouvrages avec toute la force et la vigueur possible.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 236.)

---

141. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Versailles, 18 octobre 1675.

Pour réponse à la grande lettre que vous m'avez écrite le 15 de ce mois sur le sujet de l'entrepreneur de Doullens, je me remets entièrement à vous à prendre la résolution que vous estimerez la meilleure pour l'économie des deniers du roy et pour l'avancement des travaux, estant très-difficile de rien dire de certain et de positif sur la difficulté que vous me proposez, n'y ayant que l'examen à faire sur les lieux, et la connoissance parfaite que l'on peut avoir de la valeur des ouvrages qui puisse servir à prendre cette résolution. Vous devez seulement bien observer les conséquences fascheuses que pourroit apporter dans tous les autres ouvrages l'augmentation du prix à un entrepreneur qui auroit négligé son travail ou qui auroit fait un mauvais marché. A quoy j'ajouteray que j'observe dans les affaires du roy de mettre en usage toutes les voyes de contrainte pour obliger ceux qui s'y engagent à exécuter les baux volontaires qu'ils ont faits; et lorsque la nécessité m'oblige à les changer, outre la perte qu'ils y font qui est très-sensible et exemplaire, de ne permettre jamais qu'ils rentrent dans les affaires du roy. Je crois que vous devez observer la mesme chose, et surtout que vous devez bien prendre garde de ne plus retomber en de pareils inconvéniens, s'il est possible : c'est-à-dire qu'il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour n'avoir que de bons entrepreneurs et qui donnent caution. Je suis bien ayse de vous répéter encore sur cela ce que je vous ay dit plusieurs fois : qu'en fait de ces sortes de travaux, tel entrepreneur à un quart moins gagne plus par sa conduite, son économie, son sçavoir faire, par la bonne disposition de ses ouvriers et de ses matériaux, qu'un autre à un quart plus [1].

Je vous envoye un placet qui a esté présenté au Roy par un tailleur de Doullens nommé Ambroise, par lequel il demande le remboursement de sa maison qu'il dit avoir esté démolie pour les fortifications de cette place.

[1] Colbert exprime la même idée dans la pièce n° 167.

Prenez la peine, s'il vous plaist, d'examiner cette affaire, et ensuite faites-moy sçavoir ce que peut estre estimée cette maison [1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 254.)

---

142. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 8 novembre 1675.

Le Roy a appris que dans les travaux des places dont vous avez soin il y a beaucoup d'employés qui ne sont pas nécessaires. Sur quoy Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de m'envoyer au plus tost un mémoire exact des noms et appointemens de tous les employés dans chacune desdites places, parce que, encore que Sa Majesté estime à propos d'y en avoir quelques-uns, elle veut retrancher le nombre des inutiles, afin de diminuer toujours la dépense le plus qu'il se pourra [2].

C'est à vous à voir ce qu'il y a à faire pour dédommager les trois ou quatre pauvres particuliers du Monthulin dont M. le duc d'Aumont a fait abattre les maisons pour estre trop proches du chemin couvert de cette place; et comme cela est de peu de conséquence, vous pouvez leur faire donner ce qu'il sera juste de leur accorder.

Sur la proposition que j'ay faite au Roy d'exempter de logemens de gens de guerre les entrepreneurs des places dont vous prenez soin, Sa Majesté m'a dit qu'elle en donneroit l'ordre, pourvu qu'ils ne fussent pas les principaux habitans des villes et que ce fust seulement pour le temps de leur entreprise.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 269.)

---

143. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 8 novembre 1675.

Pour réponse à vos lettres des 28 et 30 du mois passé, il est difficile

[1] Voir pièce n° 158.

[2] Sept jours après, Colbert ayant reçu de l'intendant le mémoire qu'il demandait, lui répondit :

«Il faut réduire le nombre des inspecteurs à ceux qui sont nécessaires à chacune place, et Sa Majesté veut que vous m'envoyiez vostre sentiment sur ceux que vous croirez que l'on doit conserver et qui seront les plus capables de se bien acquitter de leur employ...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 259.)

que je puisse estre de vostre avis lorsque vous dites qu'il en coustera moins au roy en donnant 10 sols par jour à chaque homme, et 6 sols à chaque femme, et les faisant travailler à compte de l'entrepreneur, que si vous faisiez ce que je vous ay toujours écrit, qui est de donner une grande portion de terre, la plus facile, aux corvées, et les diviser par paroisses; en sorte qu'une paroisse sçust, par exemple, qu'elle a 200 toises à remuer, et qu'aussytost qu'elle aura achevé ces 200 toises, elle seroit quitte de ce travail; et laissant au surplus la liberté aux entrepreneurs des terres de chercher des ouvriers pour la portion qui leur resteroit à faire. Je vous répète encore qu'il en cousteroit moins au roy, et que les ouvrages avanceroient bien davantage.

Mais aux lieux où vous estes, il n'y a personne qui ne parle contre cette proposition par différens motifs. Les gouverneurs, les officiers, les bourgeois, tout y est contraire, parce qu'il n'y a personne qui ne soit bien ayse de voir dépenser beaucoup d'argent au roy, et de parler pour le soulagement des paysans. Vous seul devez voir ce qui est le plus avantageux au service du roy; et pensez bien qu'une des plus meschantes introductions qu'on puisse faire dans ces places est de décharger les paysans du travail par corvées auquel ils sont obligés[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 270.)

---

144. — A M. DE SÈVE,

INTENDANT A BORDEAUX.

Versailles, 8 novembre 1675.

Pour réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 15 du mois passé, il n'y a rien à présent de plus important que d'augmenter

[1] L'intendant ayant sans doute exposé à Colbert les difficultés qu'il rencontrait à maintenir les corvées, celui-ci lui répondit le 6 décembre suivant :

« Je vois la difficulté que vous trouvez à faire travailler les paysans; mais comme il est très-important de ne point les accoustumer à recevoir de l'argent pour les ouvrages qu'ils sont obligés de faire dans les places des gouvernemens dont leurs villages dépendent, et que, dans une guerre comme celle-cy, il n'y a rien de plus important et de plus nécessaire que de mettre les places en estat de ne rien craindre, vous devez travailler avec les gouverneurs ou commandans dans les places, et faire en sorte qu'ils fassent venir des corvées, et ne leur pas proposer facilement de donner de l'argent aux paysans, parce qu'ils ne manqueront pas de prendre l'expédient que vous leur proposerez, et mesme d'aller au-devant. Il faudra que vous concertiez avec lesdits gouverneurs ce qu'il y a à faire, et que vous leur disiez nettement que le Roy veut qu'ils fassent travailler à corvées les paysans de leur gouvernement. » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 304.) — Voir pièce n° 135.

le nombre des casernes du Château-Trompette, le Roy ayant dessein d'y faire loger à l'avenir une garnison beaucoup plus forte que par le passé[1]. C'est pourquoy il est bien à propos que vous examiniez promptement la dépense qu'il faudroit faire pour la construction de celles qui sont encore à bastir dans ledit chasteau, et mesme les endroits où l'on en pourroit encore placer d'autres, afin d'en faire faire incessamment des plans, devis et estimations, et de me les envoyer promptement pour en rendre compte à Sa Majesté.

Ce pendant j'attends les estats des ouvrages et de la dépense à faire en 1676 pour la continuation des travaux dudit Château-Trompette, pour en rendre pareillement compte à Sa Majesté, et prendre ses ordres sur les fonds à faire et à vous envoyer pour faire amas de matériaux pendant cet hyver.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 282.)

---

145. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 29 novembre 1675.

J'ay reçu vostre lettre du 21 de ce mois, ensemble les estats de la dépense qui a esté faite cette année au Monthulin et à Boulogne; et comme vous me marquez qu'il est nécessaire que le sieur Ferry aille sur les lieux pour les régler encore plus particulièrement, et tous les travaux qu'il faudra faire pendant cet hyver et l'année prochaine, je luy donne ordre de vous aller trouver le plus tost possible. Ainsy il sera à propos que vous l'attendiez dans ces places jusqu'à ce qu'il y soit arrivé, et ce pendant que vous fassiez travailler aux ouvrages de terre avec grande diligence et surtout à ceux d'Ardres, afin de les finir, s'il se peut, dans les quatre mois de cet hyver.

A l'égard des ingénieurs, vous pouvez oster sans difficulté celuy de Montreuil, comme vous me le proposez, et envoyer à sa place le sieur Lemaire qui a soin des travaux de Calais, et establir à Calais et à Ardres le

[1] Dès le mois d'avril, Colbert avait informé l'intendant du désir du Roi d'augmenter la garnison du Château-Trompette; le 11 décembre, il lui écrit encore : « Sa Majesté veut que l'on commence à raser toutes les maisons qui se trouvent sur le glacis de la contrescarpe et sur l'esplanade. Elle approuve aussy que vous fassiez doubler les 28 nouvelles casernes en les élevant et que vous fassiez adosser les quatre que vous proposez contre la Noire, afin de pouvoir loger 1,500 soldats de garnison et mesme 1,800 en cas de besoin, en les pressant un peu. » (*Dépôt des fortif.* 1675, fol. 313.)

sieur Dupuy[1], qui pourra bien avoir soin de ces deux places, estant fort proches l'une de l'autre.

Je ne puis donner de résolution sur la proposition de hasarder les bélandres sans escorte. Si les entrepreneurs le veulent faire, c'est à eux à prendre leurs mesures; mais je n'entends point ce que vous voulez dire[2] : qu'on donne à Dunkerque une pistole d'une sorte de moellon, de doubles carreaux et de la pierre à chaux, ne sçachant pas si c'est pour la seule voiture, ou si c'est pour la pierre et la voiture ensemble; et si le Roy porte cette dépense d'une pistole au delà du prix du marché fait avec l'entrepreneur, en ce cas, je la trouverois bien forte[3]. Comme vous ne m'en dites rien, il est difficile de vous faire une réponse certaine sur une chose aussy incertaine que celle-là. Cependant, de quelque façon que ce soit, il ne faut pas différer un moment de cet hyver à faire les amas de matériaux nécessaires, afin que tous les travaux avancent dès le commencement du printemps prochain avec toute la force et la vigueur possible.

MM. les ducs d'Aumont et de Charost m'ont promis de donner les facilités que vous pouvez désirer; ainsy, pour peu que l'entrepreneur veuille hasarder les bélandres, il sera facile de s'accommoder avec luy, d'autant plus qu'il y aura peu à craindre de Boulogne à Calais durant cet hyver. Je vous ay desjà fait sçavoir que j'avois ordonné au trésorier des fortifications de vous envoyer un fonds de 20,000 livres; ainsy l'argent ne vous manquera pas.

Une des principales applications que vous devez avoir est de prendre soigneusement garde que les ouvrages de maçonnerie, charpenterie, terre et gazon des places dont vous avez soin ne retombent jamais en l'estat qu'ils estoient lorsque le Roy a commencé à y faire travailler. Vous en connoissez la conséquence; c'est pourquoy je ne crois pas avoir rien à ajouter à cet ordre pour vous obliger à l'exécuter exactement.

[1] Dupuy de Mondragon avait été recommandé par le duc de Montausier à Colbert, qui lui donna une commission d'ingénieur pour la place d'Ardres, le 3 mars 1674. En envoyant Dupuy à l'intendant des fortifications, Colbert lui disait :

« Quoyque je ne le connoisse pas assez pour en répondre, M. de Montausier m'a assuré qu'il avoit assez de capacité et la solidité suffisante pour le service. »

Dupuy servit aussi comme ingénieur, en 1688, à Philipsbourg, et comme directeur des fortifications d'Arras, Hesdin, Bapaume et Béthune, en 1696.

[2] Ce n'était pas la première fois que Colbert reprochait à cet intendant de ne pas se faire comprendre. Quelque temps auparavant, il lui avait déjà écrit :

« A l'égard de l'estimation que vous avez faite des maisons qui ont esté démolies à Ardres, à 40 sols le pied courant, je vous avoue que je ne comprends pas ce que cela veut dire et qu'il est nécessaire que vous vous expliquiez plus clairement pour me le faire entendre. Je ne sçais si c'est le pied de face sur rue, ou de quelle autre manière vous prétendez faire cette estimation. » — Voir aussi pièce n° 176.

[3] Voir pièce n° 149.

A l'égard de l'exemption des logemens de gens de guerre pour les entrepreneurs des travaux des places, il faut que vous me fassiez sçavoir leurs noms, afin que je puisse expédier les ordres qui seront nécessaires pour cet effet; mais vous devez bien prendre garde que, sous ce prétexte, les principaux bourgeois des villes ne cherchent à s'exempter des logemens[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 297.)

---

146. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 29 novembre 1675.

J'ay esté surpris de voir, par vostre lettre du 19 de ce mois, que vous demandez 45,000 livres par mois pour l'amas des matériaux des ouvrages à faire l'année prochaine à Metz.

Si j'avois à bastir le Louvre, il ne me faudroit pas tant d'argent! Ainsy il sera à propos que vous corrigiez ce mémoire, et qu'à l'avenir vous observiez de n'en point envoyer que vous ne les ayez communiqués à M. de Morangis.

A l'égard des employés aux travaux de Metz, il faut les réduire pendant cet hyver à deux ou trois au plus; et pour l'année prochaine, retrancher moitié de ceux qui ont servy la présente, y en ayant eu beaucoup plus qu'il ne peut estre nécessaire, et la dépense ayant esté trop forte.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 300.)

---

147. — AU MÊME.

Saint-Germain, 11 décembre 1675.

J'ay reçu vostre lettre du 3 de ce mois, ensemble le mémoire des ouvrages qui ont esté faits cette année à Verdun et de ceux qu'il faudra y faire l'année prochaine pour l'exécution des projets de M. de Vauban. Mais je vous avoue que j'ay esté fort surpris de la proposition que vous me faites de changer les dessins dudit sieur de Vauban, et de substituer à leur place des ouvrages que vous produisez de vostre chef.

Sçachez que ce n'est point à vous à toucher aux ouvrages du sieur de Vauban, sans son ordre exprès, et vous devez encore travailler à estudier

[1] Voir pièce n° 142, dernier paragraphe.

dix ans sous luy, auparavant que vous puissiez concevoir une aussy bonne opinion de vous.

Ainsy ce que vous devez faire, c'est de vous attacher, ponctuellement et à la lettre, à faire exécuter les plans et mémoires dudit sieur de Vauban, sans jamais vous en départir pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 311.)

---

148. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 27 décembre 1675.

Je suis bien ayse de voir, par vostre lettre du 21 de ce mois, que vous estes arrivé à Calais. Sur la proposition que vous dites qu'il y aura difficulté de faire voiturer du moellon à Ardres sans de grandes escortes, vous pouvez bien juger que je ne puis rien vous dire sur cela. C'est à vous à prendre vos mesures avec les gouverneurs et à les presser de donner aux entrepreneurs les facilités nécessaires pour ces voitures, et vous-mesme vous adresser pour cet effet à M. de Romecourt[2] qui commande les troupes du roy en ce pays-là. Mais de quelque façon que ce soit, cherchez tous les expédiens possibles pour faire ces amas de matériaux pendant l'hyver pour le reste de la maçonnerie qui est à faire à Ardres, et surtout surmontez toutes les difficultés pour en venir à bout.

[1] Poussé sans doute par le désir de se faire connaître, Niquet n'en continua pas moins à faire des changements dans les dessins de Vauban. Colbert s'irrita de voir un ingénieur montrer si peu de respect pour ses ordres, et il écrivit, le 19 septembre 1676, à l'intendant de Metz :

«Je suis obligé de vous dire que, voyant sur l'estat des travaux du sieur de Vauban que le sieur Niquet change beaucoup de choses dans ses dessins, vous devez empescher formellement qu'il ne le fasse. Et s'il luy arrive jamais de remuer une pelletée de terre que conformément au mémoire dudit sieur de Vauban, il sera rappelé un quart d'heure après que je m'en seray aperçu. Vous pouvez facilement juger où cet homme, qui n'est jamais sorty de Paris, au moins pour une fortification de place, ou pour faire quelque fonction d'ingénieur, peut avoir pris la hardiesse, pour ne pas dire l'effronterie, de corriger un homme d'un aussy grand mérite et d'une expérience aussy consommée que ledit sieur de Vauban. C'est particulièrement à cela que vous devez tenir la main...» (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 191.) — Voir pièce n° 171 et note.

[2] Antoine de Romecourt, seigneur de Suzemont, capitaine dans l'armée de Turenne en 1658, maréchal de camp en 1667. Grièvement blessé dans la campagne de Franche-Comté. Pour le récompenser de ses services, le Roi le nomma, en 1675, brigadier général de toute sa maison et lui donna le gouvernement du château de Boulogne. Créé plus tard capitaine des plaisirs du roi dans les chasses de Bastigni. Il fut tué dans le Boulonnais, étant alors lieutenant général des troupes de cette province et de la frontière de Picardie.

Je vois, par ce que vous m'écrivez des difficultés de la voiture des matériaux à Calais, que nous passerons l'hyver tout entier, vous à m'écrire et moy à vous faire réponse sur ce point, sans rien faire autre chose que récrire et récrire. Mais comme le service du roy ne peut pas compatir avec toutes ces écritures, et qu'il faut de l'effectif, c'est à vous à chercher les expédiens qu'il faut pour cela, et à les faire exécuter sans aucune remise. Pour cet effet, vous devez vous adresser à celuy qui commande dans Calais, qui a assez d'intérest à la fortification de la place pour trouver avec vous des expédiens pour faire que ces voitures se fassent seurement; et pour peu que vous vouliez vous informer de ce qui a esté fait avec les entrepreneurs de Dunkerque, vous trouverez que l'on estoit convenu avec eux de payer une somme modique de chaque bélandre qui seroit prise par les ennemis.

Vous pouvez facilement faire la mesme chose, mais il faut conclure sans retardement.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1675, fol. 322.)

---

149. — AU MÊME.

Saint-Germain, 23 janvier 1676.

Pour réponse à vostre lettre du 16 de ce mois, le Roy consent que vous donniez 11 livres pour chacune toise de moellon et pierre à chaux que les entrepreneurs des ouvrages de Calais feront voiturer de Boulogne et mettre à pied d'œuvre, et ce pour tout risque de mer, de mesme que vous m'avez écrit que cela se faisoit à Dunkerque, en sorte que vous n'avez plus besoin de la barque du capitaine Selingue[1]. Lorsque vous aurez fait cette convention avec lesdits entrepreneurs, et que vous me l'aurez fait sçavoir, j'enverray l'ordre à ce capitaine de se retirer à Dunkerque; et en cas que les entrepreneurs fassent ce marché, Sa Majesté aura toujours à Dunkerque le mesme armement qu'elle a accoustumé d'y avoir, mais elle ne tiendra pas une barque à Calais. Ainsy vous avez à choisir, ou de faire le marché à 11 livres par toise[2].

Il auroit esté bien nécessaire que vous eussiez arresté plus tost les estats des dépenses qui ont esté faites à Calais, Boulogne, Monthulin, Montreuil, sans attendre ce mois. Vous sçaurez que vous estes le seul qui n'ayez point satisfait en ce point à ce que le Roy désire. Une autre fois, appliquez-vous à les arrester dès le mois de novembre et à me les envoyer avant la fin de

[1] Capitaine de frégate en 1678, de vaisseau en 1693. Mort le 21 décembre 1698.

[2] Cette phrase, qui paraît inachevée, est conforme au manuscrit.

l'année, en sorte que Sa Majesté les puisse voir avant la fin de chacune année.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 13.)

---

150. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 23 janvier 1676.

J'ay esté surpris d'apprendre, par vostre lettre du 16 de ce mois, la chute de l'une des faces de la demy-lune de Bartecourt de Mézières, vu qu'il me semble que ces accidens n'arrivent pas d'ordinaire; et vous ne dites pas mesme, par vostre lettre, si c'est une vieille ou une nouvelle maçonnerie, et pour quelle cause elle est tombée, ce qu'il est pourtant très-important de sçavoir pour en rendre compte au Roy.

Si c'est une vieille maçonnerie, il faut nécessairement qu'on l'ayt chargée de terre depuis peu au delà de ce qu'elle en pouvoit porter; et si la maçonnerie est nouvelle, ce doit estre à l'entrepreneur qui l'a faite à la réparer. J'attendray sur cela de vos nouvelles, et une autre fois ne manquez pas de m'en dire toujours le détail. Ce pendant donnez une application tout entière à faire faire les déblais des terres; faites visiter cette ruine par les experts que vous aurez sur les lieux, et envoyez-moy un procès-verbal qui en contienne les causes.

A l'égard du mémoire qui vous a esté envoyé d'icy et sur lequel vous avez envoyé des éclaircissemens, on prétend que ce qui a esté payé en pain et en gratification aux corvées excède ce qu'il auroit cousté, quand mesme vous l'auriez fait faire par entrepreneur. Vous devez bien prendre garde à l'avenir qu'il n'arrive pas de pareils désordres.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 17.)

---

151. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Paris, 31 janvier 1676.

Pour réponse à la lettre que vous m'avez écrite au sujet des travaux de Doullens, je vous avoue que l'espargne que l'on a faite pour conserver le vieux morceau de maçonnerie du bastion Royal ne me paroist pas une chose

qui dust avoir esté faite, parce qu'une vieille maçonnerie ne se lie jamais bien avec une nouvelle, et qu'elle quitte certainement avec un peu de temps la liaison qu'elle a avec la vieille[1]; mais puisque les gens habiles l'avoient ordonné ainsy, il n'y a qu'à presser l'entrepreneur de restablir promptement le désordre qui est arrivé et ne plus retomber doresenavant en de pareilles fautes.

Comme le sieur Thuillier est à présent sur les lieux et qu'il est habile en maçonnerie, il pourra vous donner ses avis et prendre bien ses mesures pour ne plus retomber en un pareil inconvénient. Surtout, comme cette place est celle où il y a plus de travail à faire pour cette année et qu'elle est la plus importante, je vous prie de redoubler vostre application et vostre diligence pour faire faire incessamment et avec grand soin les amas de matériaux nécessaires pour ouvrir tous les ateliers aussytost que la saison le pourra permettre; et je crois mesme que dès à présent cela se pourroit, n'y ayant point d'apparence qu'il gèle cet hyver. Vous sçavez d'ailleurs qu'il importe de revestir promptement la courtine du costé de la ville, qui tiendra cette place en mauvais estat jusqu'à ce qu'elle soit élevée à la véritable hauteur, ou au moins hors d'escalade; sur quoy je suis bien ayse de vous faire observer qu'il ne faut jamais charger de terre la maçonnerie qu'après avoir esté un an entier à prendre faix et sécher, autrement il est impossible qu'elle puisse résister[2].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 31.)

---

152. — A M. DE SÈVE,

INTENDANT A BORDEAUX.

Saint-Germain, 28 février 1676.

Le Roy a vu et examiné les plans que vous m'avez envoyés de toutes les maisons qui se trouvent à 60 toises du pied du glacis de la contrescarpe

[1] Voir pièce n° 160 et note.

[2] Outre ces recommandations générales, Colbert entrait quelquefois dans les moindres détails. Ainsi, il avait écrit le 9 juin 1675 à cet intendant :

« J'apprends que les entrepreneurs de Doullens employent de mauvais sable à leurs ouvrages et que vous en avez trouvé de meilleur sur les terres de l'abbesse de ce lieu, qu'on pourroit prendre en luy donnant quelque petit dédommagement. Comme il n'y a rien de plus important pour la bonté et solidité desdits ouvrages que d'observer que le sable soit bon, vous devez non-seulement régler le dédommagement deu à cette abbesse, mais mesme faire en sorte que, dans toutes les autres places de vostre département, le mortier soit de bonne qualité, ce qui ne se peut que par le moyen de la bonne chaux et du bon sable... » (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 142.)

du Château-Trompette, et Sa Majesté a considéré aussy l'autre ligne moindre qui estoit mise sur le plan, mais elle n'a pas estimé que cette ligne fust suffisante. Ainsy Sa Majesté veut, suivant ses premières résolutions, que tout ce qui est compris dans la ligne des 60 toises soit entièrement rasé, suivant la ligne noire tracée sur le plan que je vous enverray dans peu de jours, par laquelle vous verrez que tout ce qui est compris entre la rue du Chapeau-Rouge et celle du Chapelet doit estre rasé, ensemble les deux costés de la rue du Chapelet, depuis la maison du sieur Dussau jusques et compris celle du président de Montesquieu. Dans cette ligne, se trouvent aussy comprises l'église des Jacobins et toutes les maisons contiguës; c'est à quoy vous devez faire travailler incessamment.

A l'égard de l'estimation et du payement de ces maisons, les propriétaires poursuivront par-devant vous pour en faire faire les estimations, et les jurats travailleront à faire des propositions pour des impositions telles qu'ils estimeront plus à propos pour le soulagement de leurs habitans et pour le payement de ces maisons; en quoy vous leur donnerez les avis et les facilités qui dépendront de vous.

Le Roy voulant examiner le préjudice que la maison des Jésuites reçoit par le bastion Sainte-Croix et sa contrescarpe, Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle veut que vous en fassiez faire un plan exact[1]. Elle veut aussy que vous examiniez en quoy consiste le collége de Guyenne, son estendue, son revenu, et comme il est administré, parce que Sa Majesté pourroit bien prendre la résolution de le donner auxdits Jésuites. Mais vous devez tenir cecy très-secret jusqu'à ce que Sa Majesté s'en soit déclarée.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 49.)

---

153. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 6 mars 1676.

Pour répondre à vos lettres des 21 et 27 du mois passé, vous avez trop

[1] L'année suivante, en informant l'intendant que le Roi accordait aux Jésuites une indemnité de 13,280 livres pour les dédommager d'une portion de leur jardin, Colbert ajoutait : «En cas que vous leur fassiez toucher ces deniers, vous devez bien observer toutes les formalités nécessaires et leur faire faire tous les actes accoustumés en pareil cas, afin qu'à l'avenir ils ne puissent plus avoir aucune prétention. Et, comme vous sçavez qu'il faut prendre beaucoup plus de précautions avec des communautés qu'avec des particuliers, je vous prie de donner tous vos soins et vostre application à terminer cette affaire en sorte qu'il ne puisse point y avoir de retour, et me faire sçavoir tout ce qui se passera, pour que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.....» (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 317.)

tardé à faire les adjudications des ouvrages de Ham. Il auroit esté bon qu'elles eussent esté faites dès le mois de décembre ou au commencement de janvier, et je ne doute point qu'à présent vous n'ayez fait ce que vous dites, c'est-à-dire qu'en cas que le sieur Buisson ne donne pas une bonne caution, vous donnerez les ouvrages au nommé Charles Boisleux, qui est celuy qui a parlé au dernier feu avec ledit Buisson, sans faire publier de nouveau les ouvrages à la folle enchère de cet homme : ce n'est pas qu'il ne soit bon de punir ces sortes de gens qui, sans caution, viennent hasarder à faire des rabais aux ouvrages du roy.

Prenez surtout garde que ce Boisleux ayt de bonnes cautions et qu'il soit bon ouvrier, et surtout qu'il n'ayt point d'associé qui soit chargé d'autres ouvrages, parce qu'il est impossible qu'il puisse avoir de l'application suffisamment en deux lieux différens. Concluez promptement et ne manquez pas de me donner avis de ce que vous aurez fait[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 55.)

---

154. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 28 mars 1676.

Sur le compte que j'ay rendu au Roy de vostre lettre du 18 de ce mois, Sa Majesté vous a accordé 600 livres d'augmentation de vos appointemens, en sorte que vous pouvez faire estat que vous recevrez 2,400 livres par an, et vous ne devez pas douter qu'en servant avec tout le soin, l'application et la fidélité que vous devez, je n'obtienne pour vous encore quelque gratification dans le courant de chaque année.

Ainsy, c'est à vous à présent à répondre à mes bonnes intentions et à faire avancer les ouvrages avec toute la diligence et la solidité que je vous recommande par toutes mes lettres.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 74.)

[1] Huit jours après, Colbert, ayant appris que les travaux de Ham avaient été définitivement adjugés à un autre entrepreneur, écrivait à l'intendant :

«Le nommé Colin est venu à Paris, qui a dit que vous luy aviez adjugé les ouvrages de Ham à 35 livres 14 sols, en sorte que c'est 34 sols par toise plus que Buisson. J'avois lieu de croire, aux termes de vostre lettre, que vous les adjugeriez au nommé Boisleux à 34 livres 10 sols. Faites-moy sçavoir la raison de cette différence, et si Buisson vous a apporté un acte de caution en bonne forme du sieur Chamois, auquel cas il ne faut point prendre d'autre entrepreneur, parce que, encore que je ne connoisse pas Buisson, je sçais que ledit Chamois est habile, bon ouvrier, qu'il a du bien, et qu'il ne cautionnera pas sans estre assuré...» (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 60.) — Buisson eut en effet cette entreprise. (Voir page 170, note.)

155. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 28 mars 1676.

Le résident[1] de M. le duc de Mantoue[2] a fait diverses plaintes au Roy des entreprises que vous avez faites sur ses droits souverains dans Charleville, et Sa Majesté, après avoir examiné ses plaintes, estime que vous n'avez pas eu raison d'envoyer dans Charleville des sergens pour y faire des saisies et autres actes de justice sans avoir le *pareatis* des officiers de M. de Mantoue[3]; et s'ils vous refusent ce *pareatis* lorsque vous leur demanderez, en donnant avis, Sa Majesté y pourvoira.

A l'égard des ouvrages qui ont esté faits pour la réparation des murailles, sur lesquels Sa Majesté a envoyé ses ordres à M. de Réveillon[4], vous devez bien prendre garde si, en effet, les habitans jouissent d'un octroy à condition de réparer ces murailles, et en ce cas, Sa Majesté veut qu'ils payent[5].

Au surplus, je vous recommande toujours d'employer toute la diligence qui est possible pour avancer les ouvrages de toutes les places.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 73.)

[1] Le comte Bondelli, envoyé en France de 1668 à 1678.

[2] Ferdinand-Charles de Gonzague, duc de Mantoue, né en août 1652, mort le 5 juillet 1708.

[3] Renart s'empressa de donner des explications à Colbert, qui lui répondit, le 10 du mois suivant :

« Je rendray compte au Roy de ce que vous me dites, que les ordonnances de ceux qui vous ont précédé n'ont jamais esté sujettes au *pareatis* de M. le duc de Mantoue dans l'estendue de souveraineté de Charleville; et comme c'est une chose fort extraordinaire, il seroit bon d'en avoir la preuve..... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 78.)

[4] Gouverneur de Charleville.

[5] Colbert eut sans doute dans la journée la certitude de ce fait, car, par le même courrier, il écrivit à Renart une nouvelle lettre, dans laquelle il ajoutait :

« Sa Majesté veut que les officiers de Charleville payent la somme de 4,613 livres qui fut employée l'année dernière aux réparations des murailles de cette ville, et qu'ils payent encore à l'avenir les sommes qui seront employées à ces mesmes ouvrages... »

L'exécution de ces ordres ayant rencontré de l'opposition, Colbert écrivit le 28 du mois suivant au gouverneur de la ville :

« Le Roy vous ayant fait connoistre que Sa Majesté veut que la ville de Charleville fasse les réparations de ses murailles, suivant les ordres du sieur Renart, l'intention de Sa Majesté est que par toutes les voyes que ledit sieur Renart estimera à propos, il les fasse payer, et que vous teniez la main que tout ce qu'il ordonnera sur ce sujet s'exécute ponctuellement, c'est-à-dire qu'il fera contraindre les receveurs des deniers d'octroy de la ville au payement de ce à quoy ont monté les ouvrages faits l'année dernière, et qu'il fera saisir ces mesmes octrois pour l'année présente. Je luy écris cet ordinaire de ne pas manquer à le faire promptement... »

Un peu plus tard, ayant été consulté de nouveau par l'intendant, le ministre répondit :

« Vous devez faire faire aux échevins toutes les significations qu'il faudra, et mesme les faire contraindre, s'il est nécessaire... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 78, 95 et 104.)

156. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Sceaux, 24 avril 1676.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre lettre du 21 de ce mois, que le Roy est content de l'estat auquel sont les travaux des places dont vous prenez soin; mais il faut faire en sorte qu'en cas que Sa Majesté retourne par ces places, elle en soit encore plus satisfaite. Je vous recommande surtout celle de Doullens, parce qu'assurément Sa Majesté y passera pendant cette campagne, m'ayant dit souvent que c'estoit la seule place de son royaume de ce costé-là qu'elle n'avoit point vue; et comme elle est d'ailleurs très-importante, je vous prie de redoubler vos soins et vostre application pour en avancer les travaux.

A l'égard de Gruge, il est certain qu'il eust esté avantageux de diviser les travaux des places et qu'un seul entrepreneur n'en eust pas plusieurs[1]; mais comme le travail des écluses de La Fère est très-important, et qu'il n'y a que luy seul en toute la Picardie qui puisse le faire, il est absolument nécessaire que vous fassiez en sorte qu'il puisse satisfaire à l'une et à l'autre, et que vous luy donniez le temps de faire faire en sa présence les fondations de ces écluses et d'y aller de temps en temps pour en conduire le travail, d'autant que sans cela nous courrions risque de le voir recommencer.

A l'égard des Risselons[2], cela ne méritoit pas un aussy long article que celuy que vous me faites dans vos lettres. Lorsque vous adjugez de nouveaux ouvrages dans les places, j'observeray toujours de vous envoyer autant d'entrepreneurs que je pourray; mais cela ne consiste en autre chose, sinon de vous assurer que ce sont de bons ouvriers[3] et à vous servir d'eux pour mettre tous les ouvrages que vous donnerez à prix raisonnable. Et

[1] Colbert craignait beaucoup, en effet, de n'avoir affaire qu'à un seul entrepreneur; il avait cependant déjà été forcé d'écrire le 20 juillet 1675 à M. de Breteuil, pour les écluses de Doullens :

«Puisque vous n'avez aucun entrepreneur qui les puisse faire que Gruge, il faut bien de nécessité accepter la proposition qu'il fait; mais il faut que vous fassiez en sorte que les années prochaines nous puissions avoir quelque charpentier de la province qui soit capable de les faire, ne pouvant jamais estre avantageux au roy d'avoir à passer par les mains d'un seul homme. Cependant, pour cette année, terminez promptement la proposition qu'il vous fait, et donnez-luy toutes les assistances qui pourront dépendre de vous...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1675, pièce n° 175.)

[2] Voir page 110, note.

[3] «Lorsque je vous enverray des ouvriers, lui disait-il un autre jour, ils seront bons et seurs, les connoissant par l'épreuve que j'en

pour le surplus vous devez toujours suivre, autant qu'il se pourra, les formes ordinaires des adjudications.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 149. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 91.)

---

157. — LOUIS XIV A COLBERT.

(Lettre autographe.)

Au camp de Necrasselt, 5 juin 1676.

Dans les vues que je peux avoir, je ne serois pas bien ayse qu'il y eust quelques places de la frontière de Picardie qui ne fussent pas en estat de m'oster toute sorte d'inquiétude; c'est pourquoy je vous écris ce mot pour vous dire qu'aussytost que vous aurez reçu ce billet vous envoyiez quelque argent comptant à Ham, et ordre qu'on travaille, en faisant des palissades et autres petits travaux, à mettre la place hors de toute sorte d'insulte. Je sçais qu'estant revestue, on ne doit rien craindre là-dessus, mais les dehors et les contrescarpes ne sont pas en bon estat.

Faites sans perdre de temps ce que je vous mande, et me faites sçavoir le véritable estat où est la place et ce que l'on jugera à propos de faire après les ordres que vous enverrez sur ce billet[1].

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

158. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Paris, 18 juin 1676.

J'ay vu et examiné le calcul que vous me faites de la dépense des ouvrages de terre qui ont esté faits l'année dernière à Doullens. Je feray expédier l'arrest que vous demandez pour valider l'employ de la somme de 10,619 livres et vous l'enverray au premier jour. Prenez bien garde à

fais dans les ouvrages que je fais faire pour Sa Majesté...»

«Les entrepreneurs de Paris, ajoutait-il, sont plus capables de bien conduire les ouvrages et entendent mieux la solidité de la maçonnerie.»

[1] Le 12 juin, Colbert écrivit à l'ingénieur Ferry de se rendre de suite à Ham pour mettre tous les ateliers en train. Quelques jours après, le 20, il recommandait à l'intendant et au gouverneur de presser les entrepreneurs des travaux, Buisson et Chamois. (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 122 et 132.)

l'avenir de ne plus tomber en de pareils inconvéniens, et de ne faire choix que d'entrepreneurs habiles et solvables.

A l'égard de la brèche qui s'est faite aux ouvrages faits par Gruge l'année dernière au bastion Royal de Doullens, puisque, encore que dans la rigueur il ne luy soit rien deu, vous ne laissez pas de croire qu'il seroit bon de luy donner quelque dédommagement[1], si le Roy passe à Doullens, vous exposerez ses raisons à Sa Majesté, et en cas qu'elle ayt la bonté de luy accorder quelque chose, vous exécuterez ses ordres. Mais si le Roy ne passe pas à Doullens, vous m'enverrez un mémoire de ses raisons, afin que j'en puisse faire rapport à Sa Majesté.

Touchant le remboursement de la maison du nommé d'Ambroise, démolie pour la fortification de Doullens, vous pourrez sans difficulté luy payer les 5 ou 600 livres que vous estimez qu'elle pouvoit valoir[2].

Sur le mémoire que vous m'avez envoyé pour changer la destination d'un fonds de 360 livres, ordonné chaque année, à commencer en 1674, pour l'entretènement de quatre chaussées qui avoient esté restablies les précédentes années, je dois vous dire qu'il n'y a rien de plus grande conséquence pour la facilité du commerce, que de les maintenir toujours en bon estat, et que la guerre n'en devoit point empescher, puisque, pour les chaussées qui sont en deçà de la Somme, il n'y a eu jusqu'à présent aucune difficulté pour y faire travailler, et pour celles qui sont au delà, on pouvoit faire mettre pour peu de chose les entrepreneurs à contribution, et le Roy leur auroit fait rembourser ce qu'ils auroient payé. Voyez si cela se peut encore faire et m'en donnez avis.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 216. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 127.)

---

159. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 18 juin 1676.

Je vous ay desjà tesmoigné par mes lettres que j'estois surpris que vous eussiez mis le procès-verbal des maisons qui ont esté démolies pour les fortifications de Guise entre les mains d'un habitant de cette ville, pour me le remettre; mais je le suis encore davantage que vous ayez remis celuy du moulin de Bautor, près La Fère, entre les mains de madame la

[1] Voir pièce n° 161, 3e paragraphe et note. — [2] Voir pièce n° 141.

mareschale d'Estrées[1], vu que je m'estois expliqué que vous ne deviez pas en donner sans mon ordre exprès. Et je ne puis pas comprendre que ce moulin, qui est à une grande demy-lieue au-dessous de La Fère, n'ayt pas l'eau nécessaire pour son moulage. Je comprends bien que si La Fère estoit assiégée, et qu'il fallust retenir les eaux, assurément le moulin n'en auroit pas pour moudre; mais cet accident n'arrivera peut-estre jamais. Ainsy je ne sçais pas sur quoy vous avez fait ce procès-verbal, si ce n'est pour faire plaisir à M. de Manicamp[2], et pour donner prétexte à madame la mareschale d'Estrées de demander un dédommagement.

Depuis vous avoir écrit, j'ay lu la requeste de M. de Manicamp, l'avis du sieur Richer et le vostre, et je vous répète encore qu'il faut que la rivière ayt son cours ordinaire, et qu'il ne peut pas y avoir aucun empeschement de porter ce mesme cours audit moulin de Bautor, bien qu'il ayt esté détourné pour passer dans l'avant-fossé de la demy-lune de la porte Saint-Firmin[3].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 129.)

---

160. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 17 juillet 1676.

J'ay esté bien ayse d'apprendre par vostre lettre du 6 de ce mois la raison qui vous a obligé d'élever la courtine entre les deux bastions Royal et de Beauregard, de Doullens, par reprises, au lieu de la conduire tout de suite[4], comme il auroit esté assurément meilleur; mais il n'y a point de réplique à ce que vous dites.

[1] François-Annibal d'Estrées, pair et maréchal de France, avait épousé en troisièmes noces, en 1663, Gabrielle de Longueval, fille d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, morte le 11 février 1687.

[2] Achille de Longueval, comte de Manicamp, capitaine au régiment de Picardie, maréchal de camp en 1636, lieutenant du régiment de la reine et gouverneur de La Fère.

[3] Voir pièce n° 103. — Le 20 juillet suivant, Colbert recommandait de nouveau à l'intendant de rendre l'eau au moulin de M. de Manicamp et de faire en sorte que le Roy ne fût point obligé de lui donner de dédommagement. (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 137.)

[4] Voici les observations que Colbert lui avait adressées à ce sujet, quelques jours auparavant :

«Il n'y a rien de plus nécessaire et de plus important pour ces sortes d'ouvrages que de les conduire d'un mesme niveau, c'est-à-dire les fonder ensemble dans toute leur estendue et les élever de mesme, parce que, en les bastissant de cette sorte, toute la maçonnerie prend un mesme faix, au lieu qu'en les bastissant à diverses reprises et en divers temps, quand la partie qui a esté la première bastie a pris faix, on l'attache à une autre partie qui ne l'a pas pris, ce qui ne se peut jamais accorder...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 231.) — Voir pièce n° 151.

Il ne faut pas hésiter à abattre la porte de Beauquesne, puisque le sieur de Vauban a estimé nécessaire de la démolir, et l'a remise à l'année prochaine.

Au surplus, je dois vous dire que le Roy est revenu très-satisfait des places dont vous prenez le soin et que Sa Majesté a vues; mais comme la principale et la plus importante est celle de Doullens, continuez toujours avec la mesme application et diligence à en avancer les travaux, et faites en sorte que tout ce qui a esté ordonné cette année soit promptement achevé.

Le Roy, à son retour, m'a recommandé particulièrement de vous réitérer les ordres que je vous ay donnés dès l'année dernière de faire les marchés des entretènemens des ouvrages de charpenterie, maçonnerie et gazon de toutes les places dont vous prenez soin. Et en cas qu'il y en ayt encore quelques-uns à faire, ne manquez pas de les faire sans aucun retardement et de me les envoyer avec ceux que vous avez cy-devant faits, afin que je puisse rendre un compte fort exact de tout à Sa Majesté.

Le Roy veut aussy qu'à mesure que tous les remparts de toutes ses places seront formés, l'on y plante des ormes de Flandre de la plus belle espèce; et vous devez observer qu'il faudra faire une tranchée de la meilleure terre que vous aurez dans les alignemens où vous planterez ces arbres. Je ne vous dis pas à quelle distance du parapet et du talus intérieur de la place, parce que vous le pourrez facilement connoistre par l'exemple de toutes celles où il y a de pareils plants[1].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 245.)

---

161. — AU MÊME.

(Lettre originale.)

Versailles, 7 aoust 1676.

J'ay rendu compte au Roy de la lettre par laquelle vous me donnez part de l'estat auquel vous avez trouvé les trois places de Montreuil, Boulogne et Monthulin, dont Sa Majesté a esté fort satisfaite. Il auroit esté à désirer que les autres affaires que vous avez vous eussent pu permettre d'aller à Calais pour en voir et visiter les travaux, et particulièrement la contre-

[1] Les recommandations contenues dans ces deux derniers alinéa sont répétées dans une lettre du même jour à l'intendant des fortifications de Ham. (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 137.)

garde du bastion de la mer; et il sera assurément très-utile que vous preniez vostre temps pour y faire un voyage.

Vous devez observer qu'à la fin de ce mois les fonds de tous les ouvrages finissent; mais vous devez pousser les entrepreneurs en sorte qu'ils travaillent encore le mois prochain, vu que, quand il leur sera deu quelque chose et qu'ils devront à leurs ouvriers, ce ne sera pas un grand mal, et on taschera de les payer dans les mois suivans.

A l'égard de la brèche qui s'estoit faite au bastion de Doullens, et qui a esté refaite par Gruge, il est très-certain que par son marché il la devoit refaire à ses dépens. Informez-vous cependant à combien peut avoir monté cette dépense et envoyez-m'en un mémoire, ne doutant pas que Sa Majesté ne luy accorde quelque chose, parce qu'il est un bon ouvrier[1]. Surtout, ce qui est arrivé en cette occasion vous doit bien faire connoistre qu'il ne faut pas trop charger la nouvelle maçonnerie, et qu'il luy faut laisser prendre son faix et la laisser sécher.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 275. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 157.)

---

162. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 7 aoust 1676.

Le sieur Dupuy m'a envoyé un mémoire de l'estat auquel estoient, le dernier du mois passé, les ouvrages de Calais et d'Ardres, mais sa manière de s'exprimer est telle que l'on a de la peine à l'entendre. Il n'y a pas presque un article sur lequel il n'y ayt lieu de douter si le travail qui y est contenu est achevé ou ne l'est pas. Prenez garde que ces mémoires soyent plus clairs, et que par la lecture on puisse connoistre facilement l'estat auquel sont les travaux.

Touchant les quatorze chevaux qui ont esté pris à des particuliers d'Ardres et de Calais, en voiturant des matériaux à ces places, et dont il y en a dix qui ont esté estimés valoir 800 livres, vous pourrez sans difficulté les faire payer chacun sur le pied que vous me marquez. Pour les quatre autres,

[1] Colbert avait chargé l'ingénieur Ferry et l'intendant Breteuil d'examiner ce qu'il serait juste et raisonnable de faire au sujet de l'éboulement de ce bastion, pour lequel Gruge avait fait le voyage de Paris afin de représenter au ministre qu'il n'était pas arrivé par sa faute et que, par conséquent, il n'en devait pas faire le rétablissement à ses frais. D'après les réponses de l'ingénieur et de l'intendant, le Roi accorda à l'entrepreneur un dédommagement de 5,000 livres. (*Dép. à M. de Breteuil*, 1676, pièce n° 332.) — Voir pièces n°s 151 et 158.

vous pouvez aussy les faire payer à raison de 40 livres chacun. J'expédieray incessamment l'ordre nécessaire pour ce remboursement, et, sous peu, j'en feray remettre les fonds sur les lieux[1].

Je suis bien fasché d'apprendre qu'il y ayt eu trois bélandres bruslées par les ennemis. Envoyez-moy copie du marché des entrepreneurs de Calais, par lequel vous prétendez que l'on est obligé de les dédommager de cette perte, afin que j'en puisse rendre compte au Roy. Mais vous devez observer qu'il n'en faut pas faire faire l'évaluation par des experts, parce que vous ne pouvez pas empescher qu'ils ne s'entendent ensemble et qu'il n'en couste davantage à Sa Majesté. Vous pouvez facilement estre informé de la valeur de ces bastimens, qui apparemment n'estoient pas des meilleurs, et m'en donner avis.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 158.)

---

163. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 11 septembre 1676.

Je vous avoue que je suis fort surpris d'apprendre, par vostre lettre du 5 de ce mois, que M. de Vauban et le sieur Ferry se soyent trompés de près de 60,000 livres dans l'estimation qu'ils ont faite du bastion du Buisson et de l'ouvrage à cornes de la porte de Noyon; ne pouvant pas me persuader que, sur des ouvrages de cette qualité où il n'est question que de maçonnerie et de remuemens de terre, on se puisse tromper d'une somme si considérable. Ne manquez pas de m'envoyer copie du mémoire contenant le toisé sur lequel lesdits sieurs de Vauban et Ferry ont fait leur estimation, ensemble le prix sur lequel ils l'ont faite; et faites faire en mesme temps un toisé véritable du nombre de toises de maçonnerie et de terre, avec le prix auquel l'adjudication en a esté faite, afin que par ces deux

[1] Les entrepreneurs de Calais ayant, un peu plus tard, adressé un autre placet au Roi pour de nouvelles indemnités, Colbert répondit à l'intendant, le 4 mars de l'année suivante:

«Comme vous me tesmoignez qu'il est juste de leur accorder le dédommagement de seize chevaux qui leur ont esté pris par les ennemis, à raison de 50 écus la pièce, et de sept autres chevaux de particuliers à raison de 25 écus chacun, et 1,200 livres pour les pertes qu'ils ont souffertes dans la construction du bastion de la mer, je donne ordre au trésorier des fortifications de remettre ces sommes sur les lieux, afin que vous les puissiez faire payer auxdits entrepreneurs. Par ce moyen, vous les exciterez toujours de plus en plus à bien faire leur devoir et à ouvrir tous les ateliers de maçonnerie, à présent que la belle saison commence...» (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 77.)

mémoires je puisse faire voir au Roy d'où procède une erreur si extraordinaire.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 180.)

---

164. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 16 septembre 1676.

Je dois vous dire que j'ay esté fort surpris en voyant et examinant les mémoires qui m'ont esté envoyés de l'estat auquel sont les places de Charleville, Mont-Olympe et Mézières, de trouver dans ces mémoires un nombre assez considérable d'articles de ceux qui estoient compris dans les mémoires de M. de Vauban et que le Roy avoit résolu de faire cette année, auxquels on n'a point commencé de travailler. A l'égard de ceux qui sont commencés, il paroist qu'ils sont fort peu avancés, et, nonobstant ce mauvais estat, je ne laisse pas de voir que les fonds sont presque entièrement consommés. En sorte que je puis vous dire que, selon ce qui me paroist par ces mémoires, le Roy a esté très-mal servy en ces trois places, et les fonds que Sa Majesté a faits ont esté presque entièrement consommés, quoyque ses ordres n'ayent pas esté exécutés.

Je ne puis pas m'empescher de vous dire, et je suis bien ayse de vous en prévenir auparavant, que si au retour du sieur Ferry ce qui paroist par ces mémoires se trouvoit en effet véritable, je ne pourrois pas vous excuser auprès de Sa Majesté, et il seroit impossible de vous maintenir dans cet employ.

Éclaircissez-moy donc sur tout ce que je viens de vous dire, si vous voulez que je puisse satisfaire Sa Majesté sur le mécontentement qu'elle reçoit, que des places dont vous prenez soin et qui sont à présent les plus importantes du royaume, soyent en aussy mauvais estat qu'elles sont.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 184.)

---

165. — AU SIEUR DE PÈNE,

INGÉNIEUR[1].

Versailles, 8 octobre 1676.

J'ay esté surpris d'apprendre, par une lettre de M. de Moyenneville, du

[1] Ingénieur et géographe ordinaire du roi, de Pène avait été chargé, par une commission en date du 19 septembre précédent, de se rendre en Picardie, en Champagne, dans les Trois-

5 de ce mois, que vous veniez d'arriver à Montreuil pour vous en aller à Calais.

Il faut que vous vous soyez caché pendant quinze jours, puisque, vous ayant donné vos expéditions le 15 du mois passé, vous ne venez que d'arriver dans la ville de Calais, qui est la première que vous devez visiter.

Je vous avoue qu'il est bien estrange que vous ayez perdu près de quinze jours : il falloit faire ce voyage en poste pour profiter du temps propre pour le travail que vous avez à faire. Voyez à l'avenir de le mieux employer, et faites-moy sçavoir souvent de vos nouvelles[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 214.)

---

166. — A M. DE SEUIL,

INTENDANT A BREST.

Versailles, 14 octobre 1676.

Le Roy a esté fort étonné, et moy encore plus, quand Sa Majesté m'a dit qu'elle estoit informée qu'à vostre vu et à vostre sçu le sieur de Saintré, lieutenant du roy à Brest, avoit vendu et vendoit encore publiquement les pièces et matériaux d'une enceinte de bastions de la ville de Brest, que M. le cardinal de Richelieu avoit fait faire.

Je vous avoue que la surprise du Roy a esté grande, et la mienne n'a pas esté moindre, vu qu'estant sur les lieux et vous ayant donné le soin des ouvrages qu'il y a eu à faire à cette place pour les fortifications, l'on ne peut quasy pas se persuader qu'un désordre si extraordinaire de cette nature se soit passé à vostre vue, sans que vous en ayez donné aucun avis.

Sa Majesté veut donc que, sans en rien faire connoistre au sieur de Saintré, vous me fassiez sçavoir précisément et certainement si cela est vray ou non; en cas que cela soit véritable, que vous m'informiez exactement de tous les ouvrages que ledit sieur de Saintré a démolis, de la

Évêchés et en Bourgogne, pour lever les plans des places fortes de ces pays et en composer un atlas destiné au Roi.

[1] Huit jours après, Colbert lui écrivait encore :

«Je suis surpris que vous n'ayez pas fait plus de diligence. J'ay peine à croire que, si vous n'allez plus vite, vous puissiez avoir achevé vostre travail dans deux mois ou deux mois et demy, ainsy que vous me l'aviez promis.»

Et, le 12 novembre : «Je suis étonné que vous ayez passé six jours de beau temps à lever le plan d'Amiens, vu que cette place n'est pas à présent de grande conséquence. Vous auriez bien mieux fait de lever celuy de Péronne et de Saint-Quentin, d'autant plus que vous auriez pu aller une autre fois à Amiens...» (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 218 et 242.) — Voir pièce n° 169 et note.

quantité de matériaux qu'il a vendus, et combien à peu près il peut en avoir tiré. Et pour vous faire connoistre que Sa Majesté est bien informée de ce désordre, elle m'a dit que l'église et le logement des Carmes en estoient bastis.

Au surplus, prenez garde que le sieur de Saintré ne sçache pas que je vous ay écrit, ni que vous ayez ordre de vous informer, jusqu'à ce que le Roy vous ordonne de le rendre public et d'en parler[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 215.)

---

167. — A M. DE MORANGIS,

INTENDANT A METZ.

Versailles, 17 octobre 1676.

Ce n'est que pour satisfaire à ce que je vous écrivis l'ordinaire dernier, que je vous feray sçavoir les intentions du Roy sur les travaux de Verdun, après avoir vu et examiné les mémoires du sieur Ferry, ce que Sa Majesté fit hier au soir : elles sont donc de continuer à travailler fortement à Verdun pendant l'hyver.

Comme il y a beaucoup de terre à remuer, et que le sieur Ferry a dit au Roy qu'on n'y manqueroit pas d'ouvriers, Sa Majesté a résolu de faire le fonds nécessaire pour avancer extrêmement tous les ouvrages de terre pendant cet hyver, tant à la citadelle qu'à la haute et basse ville. Ainsy vous devez, dès à présent, prendre vos mesures, suivant que je l'ay desjà écrit, pour faire travailler les corvées et faire des marchés pour les remuemens des terres aux meilleures conditions qu'il sera possible. Ce doit estre là le sujet de vostre application, n'y ayant point d'ouvrages où l'industrie des entrepreneurs se fasse plus connoistre et soit plus nécessaire, parce que tel entrepreneur gagne en transportant une toise de terre, selon sa distance, à 40 sols, qu'un autre s'y ruine à un écu[2]. Et comme en ce pays-là je ne doute point que vous n'ayez des entrepreneurs habiles, et les ouvrages y estant aussy à très-bon marché, à quoy ajoutant les corvées, Sa Majesté ne doute pas que vous ne puissiez avancer tous les ouvrages des terres consi-

[1] Aux explications fournies par l'intendant, Colbert répondit le 5 novembre :

« J'ay lu au Roy le mémoire que vous m'avez envoyé sur le sujet des matériaux de la fermeture de la ville de Brest. Je dois vous dire que Sa Majesté a fort bien remarqué dans le style de ce mémoire que vostre intention n'a pas esté de dire la vérité, et qu'elle a esté d'excuser le sieur de Saintré. Si vous m'en voulez faire sçavoir la vérité en secret, comme vous le devez, cela sera bien; sinon je l'apprendray d'ailleurs... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 238.) — Voir la note de la page 146.

[2] Voir pièce n° 141.

dérablement pendant cet hyver, et vous devez estre assuré que le fonds ne vous manquera pas.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 220.)

---

168. — AU MÊME.

Saint-Germain, 18 janvier 1677.

Quoyque M. de Vauban vous ayt dit toutes ses pensées et tout ce qu'il y avoit à faire dans les places de Metz, Toul et Verdun, et que Sa Majesté les ayt approuvées, et que je vous aye écrit par son ordre qu'elle vouloit que tous les mémoires et pensées dudit sieur de Vauban fussent exécutés, je ne laisseray pas de vous répéter que vous devez surtout réformer les marchés de la maçonnerie ainsy qu'il vous a dit : c'est-à-dire qu'il ne faut pas en faire un pour les matériaux et un autre pour les ouvrages, parce que cette division ne peut jamais estre avantageuse au service du roy.

Sa Majesté veut de plus que vous donniez au capitaine suisse Salzkeber les ouvrages que le sieur de Vauban a estimé à propos, en tirant de luy les meilleures conditions que vous pourrez pour Sa Majesté.

Le sieur de Vauban vous a aussy dit que vous deviez décharger l'entrepreneur de tous les dédommagemens et payemens des terres qu'il luy convient prendre, tant pour tirer des matériaux que pour ses chemins, estant nécessaire que vous en chargiez le roy, et que pour faciliter l'entrepreneur vous fassiez les accommodemens par autorité, afin qu'il s'applique uniquement à bien avancer ces ouvrages.

Sa Majesté veut de plus que, pendant tout le temps que dureront les ouvrages de maçonnerie des trois places de Metz, Toul et Verdun, vous fassiez une défense très-expresse dans ces trois villes et dans tout le pays des Trois-Éveschés, de faire aucun ouvrage de maçonnerie de quelque qualité qu'il soit, afin que tous les ouvriers qui se trouvent dans tout le pays soyent obligés de venir se rendre dans les ateliers du roy.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 14.)

---

169. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 28 janvier 1677.

Je suis fort étonné de n'apprendre aucune de vos nouvelles et de vous

sçavoir à Amiens dans un temps comme celuy-cy, où il seroit absolument nécessaire, pour le service du roy, que vous fussiez à Calais pour travailler incessamment à faire faire des amas de matériaux et vous mettre en estat de faire commencer les ouvrages aussytost que le temps et la saison vous le pourront permettre; et comme je trouve qu'en cela il y a beaucoup de négligence de vostre part, et que le service du roy ne doit pas se faire avec négligence, vous ne devez pas tarder un seul moment à vous y en aller.

Vous ne manquerez pas de fonds, puisqu'au premier avis que vous me donnerez que vous en avez besoin de nouveaux, je vous en enverray promptement. Mais prenez bien garde de ne pas vous faire écrire deux fois de vous en retourner dans la place de Calais[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 20.)

---

170. — AU SIEUR FERRY,

INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 5 février 1677.

Je vous écris pour vous montrer l'exemple de m'écrire toutes les semaines, ainsy que vous le devez.

J'attends avec grande impatience vos premières lettres. Informez-moy surtout de la quantité des matériaux qu'il y a en chacune place, et du nombre des chevaux, des ouvriers et des équipages que les entrepreneurs assemblent pour ouvrir leurs ateliers dans le 1er de mars au plus tard. Ne manquez pas de me faire sçavoir aussy précisément quand le fonds que j'ay envoyé manquera, afin que j'en envoye du nouveau; et pour vous prévenir, je donne ordre au trésorier des fortifications de vous remettre 50,000 livres.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 32.)

[1] Colbert ne tolérait jamais ces désobéissances si préjudiciables au service. Le 17 mars 1674, l'ingénieur Dieulamant envoyé à Auxonne pour y conduire les travaux des fortifications avait reçu le billet suivant:

«Je fus surpris de voir encore hier à Paris le sieur Duplessis-Dieulamant après les ordres que je luy ay donnés de se rendre au plus tost à Auxonne. Il ne manquera pas de partir demain, sinon je pourvoiray à son employ.» (*Dépôt des fortif.* 1674, fol. 61.) — Voir pièce n° 165 et note.

171. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 5 février 1677.

Toute vostre lettre du 28 du mois passé ne tend qu'à faire vostre panégyrique, et il vous doit suffire que je vous aye écrit que, s'il vous arrive cette année de remuer une pelletée de terre qu'en suivant les instructions de M. de Vauban, vous serez renvoyé à l'instant mesme que je m'en seray aperçu[1].

Vous ne devez pas tant présumer de vous que de rien changer à ses ouvrages, ni d'en faire aucun de vostre chef. Appliquez-vous seulement à bien presser les entrepreneurs de faire des amas de matériaux considérables, d'avoir des voitures et le nombre d'ouvriers nécessaire pour commencer les ouvrages le 1er du mois prochain au plus tard.

Surtout exécutez ponctuellement les mémoires, plans et devis du sieur de Vauban, sans vous en départir pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 34.)

172. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 10 mars 1677.

Je vous ay écrit que mon fils devoit se rendre à Guise et j'apprends, par une lettre que je viens de recevoir de luy, qu'il y arrivera demain, sans faute. Comme je partiray aussy demain de grand matin pour me rendre, après-demain, à La Fère, il est nécessaire que vous fassiez sçavoir à mon fils que, pour cette raison, vous ne pouvez pas vous trouver à Guise.

Tenez toutes choses en estat à La Fère, que je puisse entièrement visiter cette place et voir les effets des eaux, autant que la saison et les ouvrages

[1] Voir pièce n° 147 et note. — Ces velléités d'indépendance de Niquet n'étaient pas le seul motif des réprimandes de Colbert, qui lui reprochait aussi son inexactitude, comme le témoigne une lettre du 10 décembre précédent : « C'est une chose que je trouve fort extraordinaire, qu'ayant fait remettre une somme de 15,000 livres à Verdun et vous ayant desjà écrit deux ou trois fois de m'envoyer le détail du travail et de la dépense qui se fait par chacune semaine, vous n'y ayez pas encore satisfait. Si je ne reçois ce que je demande par le premier ordinaire, je ne vous écriray plus, mais j'y pourvoiray d'ailleurs... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 257.)

faits le pourront permettre, en trois ou quatre heures de temps que j'y pourray demeurer.

Ainsy je m'attends à vous trouver après-demain vendredy, entre 10 et 11 heures, à la porte du faubourg de La Fère, en deçà. Dites-le à M. de La Brosse[1], et vous me ferez plaisir de remarquer s'il donne quelque ordre ou se met en estat de faire tirer du canon, parce que, en ce cas seulement, je vous prie de luy dire qu'il me désobligera sensiblement s'il en fait tirer[2]; mais si vous ne voyez point qu'il s'y prépare et qu'il donne aucun ordre, vous ne devez point du tout luy en parler.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 84.)

---

173. — A M. D'ASPREMONT,

INGÉNIEUR.

Paris, 10 mars 1677.

J'ay reçu vostre lettre du 2 de ce mois, les trois projets pour l'agrandissement de Toulon que vous m'avez envoyés, ensemble les mémoires pour leur explication; mais comme vous ne vous expliquez point de vostre sentiment dans ces mémoires, il sera difficile que le Roy puisse prendre résolution sur un ouvrage de cette qualité avant que vous soyez venu auprès de Sa Majesté.

Je vous avoue qu'en lisant vos mémoires il m'a semblé que les fondations d'une aussy grande enceinte de murailles que celle de cet agrandissement estoient une entreprise difficile, puisque vous croyez qu'il faut fonder 20 pieds de profond, sçavoir : 8 pieds d'eau et 12 de boue. Cecy me pa-

[1] Gouverneur de La Fère.

[2] On a déjà vu, tome III, pages 10, 11 et 25, quelle simplicité Colbert recommandait à Seignelay dans ses voyages.

Il est curieux de rapprocher cette lettre de celle écrite à peu près à la même époque (22 février 1677) par Louvois à l'intendant d'Amiens :

«Le Roy m'ayant donné l'ordre de me rendre en Flandre, je partiray jeudy, 25 de ce mois, à midy, de Paris, pour arriver le lendemain matin à Amiens.

«Je vous supplie de m'envoyer jeudy au soir, à deux lieues de Breteuil, du costé d'Amiens, les six chevaux du commissaire Becel pour m'y mener le vendredy.

«J'arriveray sur les 10 heures du matin à Amiens, où après avoir bu un coup avec vous, je fais estat d'aller dans vostre carrosse coucher à Doullens.

«Je vous supplie d'en avertir M. de Marcognet* et de luy mander d'envoyer une trentaine de dragons à moitié chemin d'Amiens audit Doullens pour m'escorter, avec ses chevaux de carrosse pour me mener, si vous jugez qu'ils soyent nécessaires.

«Je me serviray pour m'escorter d'Amiens jusqu'à la rencontre des susdits trente dragons, de la mareschaussée que je vous prie de faire tenir preste...» (*Dép. à M. de Breteuil*, pièce n° 74.)

* Commandant à Doullens.

roist fort difficile, soit que vous fassiez cette fondation par le moyen des caisses, soit que vous la fassiez à pierre perdue, ce qui ne me sembleroit, à beaucoup près, ni si bon, ni si seur. Mais comme vous ne me faites point sçavoir de quelle sorte est fondée l'ancienne enceinte de la ville, il me semble qu'y ayant beaucoup d'apparence que tout le terrain qui n'est pas baigné des eaux de mer ne peut avoir ni eau ni boue, par conséquent les fondations ne seront pas à beaucoup près si profondes; il me semble que cette raison est assez forte pour obliger de prendre le premier des trois projets que vous avez faits, parce qu'il s'estend plus du costé de la terre, pourvu qu'il n'y ayt point de commandement si proche qu'il contraigne de prendre l'un des deux autres projets. C'est ce que je vous prie de bien examiner avant que vous partiez de Toulon.

En revenant, vous pourrez passer par Grenoble, visiter tous les ouvrages qui sont sur vostre chemin, et vous en aller à Auxonne pour donner tous les ordres et alignemens qui sont nécessaires. J'auray soin de vous faire sçavoir en ce lieu les intentions de Sa Majesté sur ce qui vous regarde.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 82.)

---

174. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 19 mars 1677.

Pour réponse à vostre lettre du 1er de ce mois, il faut faire réparer la chaussée de Montreuil ainsy qu'elle estoit, n'entendant pas ce que vous voulez dire par les écluses et les arcades de maçonnerie que vous proposez d'y faire, n'estant pas ordinaire de faire des écluses à une chaussée, mais seulement des arcades ou ponceaux pour l'écoulement des eaux, et pour empescher que les eaux, estant retenues, n'emportent la chaussée. C'est à vous à m'expliquer ce que vous entendez par des écluses.

J'entends encore moins ce que vous voulez dire par les écorchemens du quay du havre de Boulogne que vous faites monter à 90 toises cubes de maçonnerie, parce qu'on n'a jamais entendu dire qu'un écorchement puisse estre compté par toises cubes. C'est donc à vous encore à vous expliquer un peu plus clairement, en sorte que je puisse vous entendre[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 85.)

[1] Voir pièce n° 145. — Colbert ne manquait jamais de relever les termes impropres ou les expressions obscures des mémoires qui lui étaient adressés. Ainsi, le 23 mai de l'année précédente, après avoir lu un mémoire du sieur Raulet, entrepreneur des

175. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Paris, 25 mars 1677.

Pour réponse à deux lettres que j'ay reçues de vous, je suis fort ayse que vous n'ayez pas eu le temps ni de me voir à vostre retour icy, ni d'accompagner mon fils dans les places qu'il a visitées[1], puisque vous avez employé ce temps si utilement et si glorieusement pour les conquestes du Roy[2]. Et je m'attends bien d'entendre encore parler de la conduite des tranchées de Cambrai et de ces grandes places d'armes qui ont si fort contribué à prendre Valenciennes comme elle a esté prise.

A l'égard des places que vous avez visitées, je donne partout des ordres pour exécuter ponctuellement vos mémoires, et vous devez estre assuré que tout ce qui a esté réglé sera exécuté avec une très-grande diligence.

Le sieur Niquet a dit à mon fils que vous luy aviez donné ordre verbal de changer quelque chose dans vos premiers mémoires; vous me ferez plaisir d'écouter mon fils, qui vous dira en quoy cela consiste. Et comme il ne faut pas laisser la liberté audit Niquet de rien changer, il sera bon qu'au premier loisir vous mettiez par écrit ce en quoy consistent ces changemens. Au surplus, comme mon fils a visité toutes ces places, en cas qu'après le siége de Cambrai vous ayez quelques momens à luy donner, vous me ferez un grand plaisir de l'entendre et de luy donner vos bons avis, afin qu'il puisse se rendre plus capable de bien exécuter les ordres du Roy sur le sujet de ses places[3].

J'expédieray les ordonnances des voyages que vous avez faits, et vous pouvez donner ordre à quelqu'un de les retirer de mes mains.

bastions de Mézières, il écrivait à l'intendant :

« Ces bastions estant revestus de maçonnerie, je ne puis pas comprendre ce qu'il appelle *berme,* parce qu'il n'y a de berme qu'aux bastions de terre, et jamais il n'y en a eu aux bastions de maçonnerie. Il y a encore d'autres termes dans son mémoire que je n'entends pas... » (*Dépôt des fortif.* 1676, fol. 109.)

[1] Voici la lettre que Colbert avait écrite à Vauban, le 27 du mois précédent, pour lui annoncer le voyage de Seignelay :

« Le Roy envoyant mon fils à Metz, Toul et Verdun, pour visiter les travaux qui y ont esté faits l'année dernière et ceux ordonnés pour cette année, Sa Majesté m'a ordonné de vous en donner avis, afin que vous puissiez luy faire sçavoir ce que vous estimez à propos et nécessaire de faire pour la fortification de ces trois places, et mesme, en cas que les autres affaires de Sa Majesté dont vous estes chargé vous le puissent permettre, que vous soyez présent à la visite qu'il fera de celles de Metz et de Toul. Il arrivera dans cette dernière place le mercredy 3 du mois prochain... » (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 75.)

[2] Vauban avait pris, le 17 mars, en plein jour, sous les yeux du Roi, la ville de Valenciennes. Cambrai se rendit le 5 avril

[3] Voir pièce n° 179, 2e paragraphe.

Je donne ordre à Dunkerque de continuer à poser la charpenterie de la jetée qui a esté commencée, puisque vous estimez qu'elle peut estre utile au dessein que vous avez formé pour rendre le port meilleur; et comme vous sçavez très-bien que ce port se ruine extraordinairement, je crois qu'il seroit bien nécessaire de commencer à y travailler.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 96.)

---

176. — AU MARÉCHAL DE CRÉQUY.

Paris, 25 mars 1677.

J'apprends que vous avez envoyé un bataillon à Metz et un autre à Verdun pour augmenter le nombre des ouvriers pour les fortifications de ces places[1]; mais je crois vous devoir avertir que celle de Stenay en a plus besoin que les deux autres, pour sa foiblesse et le peu de paysans qu'il y a aux environs de la place pour y pouvoir travailler.

Comme je ne sçais pas si vous y en pouvez envoyer, je me contente seulement de vous dire le besoin que nous en aurions. Permettez-moy de vous tesmoigner en mesme temps qu'il n'y a personne icy qui prenne plus de part que je fais à tout ce qui peut vous donner de la satisfaction, ni qui soit avec plus de vérité que je suis, Monsieur le mareschal, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 99.)

---

177. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Paris, 8 avril 1677.

Pour réponse à vostre lettre du 6 de ce mois, la proposition que vous me faites de rejeter sur les deniers patrimoniaux de la ville de Saint-Quentin les charges de ladite ville, et de conserver les deniers d'octroy pour les employer suivant leur destination, est très-bonne. Mais sur ces deux sortes de revenus, il n'y a rien de plus important et de plus néces-

[1] On continua, l'année suivante, à se servir du même moyen pour avancer les travaux des places. A ce sujet Colbert écrivait le 4 juin à l'intendant :

« Je suis bien ayse d'apprendre que vous avez envoyé relever les 1,300 hommes de Champagne que vous aviez envoyés à Stenay, Verdun et Toul, pour le mois de may, par un pareil nombre pour celuy de juin. »

saire que d'en faire faire les adjudications en vostre présence, et de les faire porter à leur juste valeur, en empeschant toutes les friponneries que les principaux habitans et les échevins des villes ont accoustumé de faire dans ces administrations.

A l'égard des casernes, je ne crois pas qu'il y ayt à présent beaucoup de nécessité d'en faire, parce que la prise de Cambrai et de Valenciennes délivrera apparemment la ville de Saint-Quentin de garnison fixe.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 111.)

---

178. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 14 avril 1677.

Pour réponse à la lettre que j'ay reçue de vous le 10 de ce mois, vous devez examiner avec le sieur Ferry, qui est sur les lieux, s'il est bon de demander des ouvriers aux paroisses en faisant payer par jour aux hommes 10 sols, et 7 sols aux femmes, ainsy que vous me le proposez, parce que je doute fort que ce moyen soit bon, ayant observé que, dans toutes les places où l'on s'en est voulu servir, il n'a pas réussy, et qu'il vaut beaucoup mieux obliger les entrepreneurs de donner quelque peu de chose davantage par journée pour y attirer des ouvriers volontairement.

Il est nécessaire de faire travailler en toute diligence au restablissement du pont de Mézières, c'est-à-dire qu'en attendant qu'il soit fait à demeurer, il faut le mettre en estat que les troupes y puissent passer seurement et sans difficulté. J'écris au sieur Ferry d'y faire travailler sans aucun retardement. Ne manquez pas de faire tout ce qui dépendra de vous pour cela. Et quoyque je ne doute pas que la ville ne soit tenue du restablissement de ce pont, si leurs deniers d'octroy peuvent suffire, il s'en faut servir; mais en cas qu'il y ayt quelque difficulté ou que cela apporte quelque retardement, il ne faut pas tarder un moment d'y faire travailler, et d'en prendre la dépense sur les fonds du roy, sauf à en faire faire le remboursement par la ville. Ensuite, prenez bien garde qu'il ne soit pas apporté de retardement à ce travail.

Je suis bien ayse d'apprendre qu'il y ayt 1,400 ouvriers à Stenay, et que vous en puissiez mettre jusqu'à 2,000. Ne manquez pas d'y mettre ce nombre le plus tost qu'il vous sera possible, ne doutant pas que par ces moyens les travaux n'avancent promptement.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 118.)

179. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Paris, 22 avril 1677.

J'ay reçu vostre lettre du 19 de ce mois. Je suis bien ayse que vous ayez pris la résolution d'aller joindre mon fils dans les places de Calais et Ardres, et que vous ayez écrit aux sieurs de Moyenneville et Dupuy de s'y trouver aussy, pour luy rendre compte de l'estat auquel sont les travaux de ces places, afin qu'il en puisse exactement informer Sa Majesté.

Je suis aussy bien ayse d'apprendre par cette mesme lettre que M. de Vauban ayt trouvé mon fils bien instruit des places qu'il a visitées. Avec un peu plus de temps, il se rendra plus capable de bien servir le Roy et de correspondre aux bontés que Sa Majesté a pour luy et pour moy.

Dans les places que vous allez visiter, je vous prie de bien examiner le nombre des ouvriers qu'il y a en chacune et de travailler à l'augmenter tout autant qu'il sera possible, pour en avancer les ouvrages et les rendre faits et parfaits en deux ou trois mois de temps, s'il se peut.

La frontière de ce costé-là sera à présent si élargie par la prise de Saint-Omer, que peut-estre le Roy estimera à propos de changer quelque chose aux ordres qu'il a donnés, particulièrement pour la place d'Ardres[1].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 141.)

180. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 30 avril 1677.

J'aurois esté fort ayse que le Roy eust esté autant satisfait que vous me le dites de la visite que Sa Majesté a faite de la place de Calais; mais le mal est, par ce que j'apprends, que Sa Majesté, non-seulement n'en a pas esté satisfaite, mais bien éloignée de là.

Il me paroist qu'il n'y a ni politesse ni propreté en tous les ouvrages faits, ni assez de diligence, ni assez de préparation de matériaux pour ceux qui sont à faire; et je ne vois pas mesme que le Roy se soit fort loué de tout

[1] C'est sans doute ce qui amena les retranchements faits sur les travaux de plusieurs places. — (Voir pièce n° 185 et note.)

ce qui peut regarder vos soins. C'est assez vous en dire pour vous faire connoistre qu'il faut agir avec plus de soin, d'application et de travail à l'avenir que vous n'avez fait jusqu'à présent, et prendre plus de soin de polir les ouvrages faits et de les entretenir avec une très-grande propreté.

Il ne faut pas oublier surtout de bien unir les remparts qui sont dans toutes les places dont vous prenez soin, et d'y faire planter des ormes. Mais prenez garde qu'ils soyent bien plantés et qu'ils reprennent, ne suffisant pas de les planter et de les abandonner.

Comme toutes les places de Picardie sont à présent couvertes par les conquestes du Roy, la seule presque de la province qui mérite une grande dépense et une grande considération estant celle de Calais, c'est à vous à bien prendre garde que le Roy en soit plus satisfait à l'avenir qu'il ne l'a esté. Je ne vous diray rien autre chose, sinon que le fonds ne vous manquera pas.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 131.)

---

181. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Sceaux, 7 may 1677.

J'ay reçu, avec vostre lettre du 3 de ce mois, le mémoire que vous avez fait concernant l'affaire Buisson. A l'égard de ceux à qui il doit des matériaux qui luy ont esté fournis, en cas qu'ils en demandent le payement, vous devez leur dire qu'ils doivent s'adresser à la justice ordinaire, soit pour contraindre le sieur Buisson, soit pour faire condamner sa caution, le sieur Chamois.

Vous sçavez ce que je vous ay dit, estant sur les lieux, touchant l'entretènement des gazons, sur quoy je trouvay qu'il y avoit beaucoup de négligence de vostre part de n'avoir point fait de marchés pour cet entretènement. Ainsy ne manquez pas de les faire incessamment restablir dans les trois places dont vous prenez soin; et il est bon que vous soyez averty que le Roy a esté si mal satisfait du sieur de Moyenneville pour l'entretènement des places de Calais et d'Ardres[1], que sur ce point Sa Majesté a esté presque dans la résolution de donner ordre à mon fils de l'oster.

Je dois vous dire de plus que le plant d'ormes que vous avez fait sur les remparts a esté très-mal fait et avec une grande négligence. Il faut observer que la terre soit bonne, faire un trou de 4 pieds en carré, pour le

[1] Voir pièce n° 180.

moins, et d'autant de profondeur avant de planter l'arbre; et mesme quand le trou sera fait trois ou quatre mois auparavant, et dans le temps des pluies et des neiges, il en vaudra beaucoup mieux.

Il faut aussy bien unir les remparts, les rendre d'une largeur égale autant qu'il se pourra, bien aligner les arbres lorsqu'ils seront plantés, les mettre à une distance égale l'un de l'autre et sur un mesme niveau; voir tous les ans ceux qui mourront pour les remplacer avec un très-grand soin. Sçachez que je ne vous écris point cecy sans sujet, le Roy voulant que ses places soyent tenues aussy proprement que ses maisons royales[1].

Le sieur Richer m'envoye un plan de la ville de Ham, en conformité de l'ordre que je luy laissay estant en ladite ville, mais ce plan est premièrement très-mal fait, et secondement il ne m'éclaircit en rien. Comme je vous laissay un mémoire de tout ce que vous deviez faire sur ce point, vous devez vous appliquer à exécuter tout ce qui est contenu dans ce mémoire, et m'en rendre compte promptement, estant nécessaire de résoudre ce qui est à faire pour donner des places dans ladite ville aux habitans des faubourgs dont on rase les maisons.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 139.)

---

182. — A M. BAZIN,

INTENDANT A METZ.

Sceaux, 7 may 1677.

Depuis vous avoir écrit mercredy dernier, j'ay fait venir icy le sieur Choart, trésorier des fortifications, qui m'a assuré qu'il a exécuté tous les ordres que je luy ay donnés pour les remises des fonds à Metz, Toul et Verdun[2]. Pour vous donner une connoissance entière de tous les fonds qui ont esté remis à compte de l'année 1677, je vous en envoye un mémoire; et comme, à l'avenir, je ne manqueray pas de vous envoyer copie de tous les ordres que je donneray audit trésorier, vous pourrez par ce moyen sçavoir

[1] Voir pièce n° 215 et note.

[2] L'intendant s'était plaint de ce que le trésorier des fortifications n'avait pas remis à Metz les fonds ordonnancés par le ministre. Ce retard ayant amené l'abandon des travaux par les ouvriers, Colbert écrivit à M. de Coye, le 5 du même mois :

« Ne manquez pas d'aller trouver le trésorier aussytost que vous aurez reçu ce billet, et dites-luy qu'il ne manque pas d'envoyer aujourd'huy un commis en poste porter les deux sommes que je luy ay données, sinon il doit s'attendre que je le feray repentir de ce retardement. Il doit bien prendre garde que cela ne luy arrive jamais de retarder d'un seul moment l'envoy des sommes que je luy ordonne, sinon je commettray à sa charge... » (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 137.)

exactement le fonds qui sera entre les mains de son commis qui sert auprès de vous.

A l'égard de ce que vous me dites que les entrepreneurs avoient des voitures par imposition, je puis vous assurer que c'est la première fois que j'en ay entendu parler, et il me semble que c'est faire une imposition un peu légèrement, n'estant pas nécessaire d'avoir recours à cet expédient, qui est toujours à charge au peuple, que dans une absolue nécessité. Vous avez fort bien fait d'obliger les entrepreneurs d'acheter des chevaux et des voitures, et pour le surplus, je crois qu'en les obligeant de donner quelque peu de chose de plus aux voituriers pour leurs journées, ils en pourront avoir suffisamment. Néanmoins, comme le service du roy doit estre préféré à toute autre considération, vous devez faire en sorte qu'ils n'en manquent point.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 144.)

---

183. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Sceaux, 14 may 1677.

Le Roy a reçu des lettres de Verdun par lesquelles l'on mande à Sa Majesté que les travaux à faire à cette place sont extraordinairement retardés, qu'à peine vous avez commencé ceux qui sont ordonnés pour cette année, et que les maisons du faubourg du Pavé qui devoient estre démolies cette année sont encore sur pied, quoyqu'il y en eust desjà qu'on commençast à abattre lorsque je passay en ladite ville.

Je vous avoue que ce retardement, duquel vous devez connoistre la conséquence, me surprend extrêmement; et Sa Majesté m'ordonne d'envoyer ce courrier exprès pour vous donner avis qu'elle fait avancer audit lieu de Verdun deux bataillons d'infanterie qui y arriveront incessamment, qu'elle veut que vous travailliez avec une diligence extraordinaire à l'avancement des travaux qui sont ordonnés pour cette année, et que vous fassiez en sorte qu'ils soyent achevés dans le courant du mois prochain ou dans le commencement de juillet au plus tard. Ce qui est d'une telle importance que le salut de cette place dépend peut-estre de l'exécution de l'ordre que je vous donne.

Sa Majesté veut aussy qu'aussytost que vous aurez reçu la présente lettre, vous fassiez travailler à la démolition de toutes les maisons du faubourg du Pavé, et que vous fassiez la mesme chose à toutes les maisons

du faubourg du Glorieux qui seront trop proches de la contrescarpe; Sa Majesté se réservant dans la suite de faire l'estimation de ces maisons, pour le remboursement des propriétaires.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 158.)

---

184. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Sceaux, 28 may 1677.

Comme je puis croire que le Roy passera à Ham, et que je vous ay fait sçavoir de vive voix et par mes lettres combien il estoit important et nécessaire de réparer entièrement tous les ouvrages de terre, et de les entretenir en bon estat, je ne doute point que Sa Majesté ne soit plus satisfaite sur ce point que des places qu'elle a visitées depuis peu.

Ce que vous m'écrivez sur le remboursement des maisons qu'on démolit à Ham estant conforme à ce que je vous ay dit sur ce sujet, vous pouvez laisser les matériaux desdites maisons à chacun des particuliers auxquels elles appartiennent pour un tiers de ce qu'elles valent; acheter les places dans la ville pour les rebastir, sur le pied du prix courant, et en donner auxdits propriétaires pour rebastir leurs maisons pour un autre tiers; et le dernier tiers, ou quelque chose de plus ou de moins, en argent comptant.

A l'égard des corvées, je ne suis pas persuadé de l'avantage que vous dites que vous en tirerez; mais surtout prenez garde que, sous ce prétexte, il ne se fasse aucune friponnerie par qui que ce soit. Cependant, comme le Roy sera icy dans deux ou trois jours, je sçauray de Sa Majesté si elle approuve que vous vous en serviez.

Le sieur Chamois dit deux choses sur le toisé de ses ouvrages : la première, que l'on n'a point compris des épaisseurs de 3 et de 6 pouces dans différens endroits de la maçonnerie, qu'il a esté obligé de donner au delà ce qui estoit porté par les devis, et la seconde, que vous n'avez pas toisé la charpenterie suivant l'usage de Paris.

Faites-moy sçavoir si ces deux plaintes sont bien fondées et quelles raisons vous avez eues.

Si ce qu'il dit est vray, mon sentiment seroit, et je crois que la justice le voudroit, que l'on ajoutast aux toisés les 3 et 6 pouces dont il se plaint, pourvu que cela soit véritable.

A l'égard de la charpenterie, comme le marché a esté passé à Ham,

mon sentiment est que le toisé doit se faire suivant l'usage de Ham, mais je doute fort qu'il y ayt de la différence entre l'usage de cette place et celuy de Paris sur la manière de compter le cent de pièces de bois.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 168.)

---

185. — SEIGNELAY[1] A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 12 juin 1677.

Pour réponse à vos lettres des 8 et 10 de ce mois, il auroit esté à souhaiter que les retranchemens ordonnés par le Roy sur les travaux de Doullens[2], montant à 48,500 livres, eussent pu se faire conformément au mémoire que je vous ay envoyé. Mais puisque les ouvrages sur lesquels les retranchemens ont esté ordonnés sont trop avancés, il faut faire surseoir ceux des parapets des chemins de ronde du dernier bastion de la citadelle neuve, jusqu'à ce que j'aye pris l'ordre du Roy sur ce sujet.

[1] Seignelay avait visité, au mois de mars, Metz, Toul, Verdun et Stenay; en avril, Dunkerque; en mai, Calais et Boulogne. Dès qu'il fut rentré à Paris, Colbert le chargea de la correspondance des fortifications, et ne le remplaça qu'en cas de maladie ou d'absence.

Nous le voyons rappeler cette séparation de services à l'intendant d'Amiens, dans sa lettre du 22 août 1677 :

« Je vous prie à l'avenir de m'écrire séparément sur les matières des ponts et chaussées et autres ouvrages, et de continuer à écrire à mon fils sur les fortifications... » (*Dép. à M. de Breteuil*, pièce n° 291.) — Voir aussi pièce n° 217.

La correspondance même constate les principales absences de Seignelay :

Septembre et octobre 1677. — Visite des places de Metz, Toul et Verdun.

Mai, août et septembre 1678. — Voyage aux eaux de Bourbon.

26 mai 1679. — Voyage au Havre.

Mai et juin. — Visite des places de Picardie, Champagne et Lorraine : Calais, Rocroi, Metz, Verdun.

Août. — Voyage en Normandie.

Octobre et novembre. — Voyage en Bourgogne et en Provence.

Avril et mai 1681. — Voyage à Brest.

Avril et mai 1683. — Voyage à Toulon.

Juin et juillet. — Voyage en Bourgogne et en Franche-Comté : Besançon, Dole, Chalon.

Il est à remarquer que, pendant les voyages de Seignelay, Colbert se borne à faire le nécessaire et remet au retour de son fils tout ce qui peut être ajourné.

[2] Sept jours auparavant, Seignelay lui avait déjà écrit à ce sujet :

« J'attends les mémoires que vous devez m'envoyer, des fonds qui pourront estre retranchés sur les ouvrages qui doivent estre faits cette année à Doullens. Sur quoy vous observerez, s'il vous plaist, qu'il faut que ces retranchemens aillent à la mesme somme de 48,500 livres, qui est marquée dans l'estat qui vous a esté envoyé le 12 du mois passé, et qu'ainsy si les ouvrages qui devoient estre retranchés suivant cet estat estoient avancés de telle sorte qu'il n'y eust pas moyen d'y faire tous les retranchemens que le Roy a ordonnés, il faudra rejeter sur les autres ouvrages moins pressés le fonds qui manquera pour faire la somme de 48,500 livres... » (*Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 188.)

Ce pendant informez-moy du dédommagement qu'il faudra donner à l'entrepreneur de ces parapets.

A l'égard du retranchement proposé sur le fonds fait pour les murailles de communication, je prendray l'ordre du Roy; mais ayant vu par le mémoire que vous m'avez envoyé que sur les 27,000 livres ordonnées par Sa Majesté, il y en a 20,739 d'employées, et qu'ainsy il ne reste plus que 6,261 livres, je ne comprends pas comment vous dites que l'entrepreneur seroit ruiné si on ne luy accordoit un dédommagement considérable. C'est sur quoy je vous prie de me donner au plus tost les éclaircissemens nécessaires.

Ce pendant vous me ferez sçavoir, s'il vous plaist, tous les ouvrages de ladite place sur lesquels vous croirez qu'il se pourra retrancher quelque chose pour faire ladite somme de 48,500 livres.

Puisque le seul fonds que l'on peut retrancher à présent à Péronne est celuy de la chaussée, il faut faire surseoir ce travail jusqu'à nouvel ordre.

A l'égard de Saint-Quentin, il est bien important que vous fassiez retrancher tous ou la plus grande partie des ouvrages contenus dans le mémoire du sieur Ferry, afin d'en tirer le fonds demandé par ma précédente.

J'ay esté surpris que la dépense à faire pour la réparation des logemens de la citadelle d'Amiens monte à 2,990 livres; comme je vous ay fait sçavoir que l'intention du Roy estoit de ne faire que les ouvrages absolument nécessaires pour empescher les bastimens de tomber en ruine, il faut faire en sorte de la réduire le plus qu'il sera possible; demain je vous feray sçavoir les intentions de Sa Majesté.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 205.)

---

186. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Versailles, 12 juin 1677.

Le Roy ayant considéré le mauvais estat auquel est la place de Toul, l'impossibilité qu'il y a de la mettre en estat de soutenir un siége dans les formes, et le grand préjudice que recevroient les affaires de Sa Majesté si les ennemis s'estoient rendus maistres de ce poste, veut avoir vostre avis sur la proposition de le raser, en cas que vous estimiez que cette place soit hors d'estat d'estre fortifiée dans le courant de cette année, de sorte qu'elle puisse tenir quelque temps contre les ennemis si elle estoit attaquée.

C'est sur quoy je vous prie de me donner au plus tost de vos nouvelles, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 194.)

---

187. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Sceaux, 17 juin 1677.

Pour réponse au mémoire que vous m'avez envoyé avec vostre lettre du 1er de ce mois, sur les terres que vous dites avoir esté prises pour former les contrescarpes d'Ardres et de Montreuil, je trouve que le prix de 100 livres que vous y avez mis pour chaque mesure de terre à Ardres, et de 120 l'arpent à Montreuil, paroist un peu fort.

Ainsy c'est à vous à le réduire au prix courant et ordinaire des héritages qui sont proches de ces deux villes, d'autant plus que, par vostre mémoire, il paroist mesme que les terres prises à Montreuil ne sont pas nécessaires pour les glacis, mais seulement qu'elles ont esté couvertes des terres qui ont esté retirées des fossés. Le Roy fera le fonds de 1,500 livres que vous demandez pour ces dépenses.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 196.)

---

188. — SEIGNELAY A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 3 juillet 1677.

Pour réponse à la lettre que vous m'avez écrite le 30 du mois passé, j'ay esté bien ayse d'apprendre que la fraction qui s'estoit faite à l'angle de l'épaulement du bastion Royal de Doullens n'ayt point augmenté depuis mon passage en cette ville. J'espère que celles qui se seront faites à la demy-courtine n'auront pas un plus mauvais succès, et je vous ay fait sçavoir si amplement par ma dernière les intentions du Roy sur ce sujet, que je n'ay rien à y ajouter à présent[1]. Je vous ay fait pareillement sçavoir que l'on différast le bastiment de la porte de la citadelle jusqu'à ce que le sieur Ferry ayt fait réponse sur la difficulté que Gruge fait de l'entretenir.

[1] Voir pièce n° 193.

Le Roy voulant avancer considérablement les travaux des fortifications de Calais, et voyant que ce qui s'oppose davantage à la diligence est le manque de matériaux, Sa Majesté a résolu de donner tous les ordres nécessaires pour faire passer avec une grande diligence tous les matériaux qui doivent venir de Boulogne et faire en sorte, s'il est possible, que, dans le cours de cet esté, non-seulement il ne manque rien pour achever les ouvrages qui ont esté ordonnés cette année, mais mesme qu'il soit fait un amas considérable de matériaux pour ceux de l'année prochaine. Pour cet effet, Sa Majesté donne ordre à MM. les ducs de Charost et d'Aumont de rassembler tous les bastimens de mer de Calais et de Boulogne qui pourront servir au transport desdits matériaux, et le duc d'Aumont commandera tous les paysans du Boulonnois nécessaires pour tirer tous ces matériaux des carrières, afin que rien ne puisse empescher la diligence.

Sa Majesté donnera les ordres nécessaires pour l'escorte de ces bastimens; et comme il faut éviter de les retenir trop longtemps et de les empescher de faire leur commerce ordinaire, elle veut que l'on commence à tirer des carrières du Boulonnois toute la quantité de pierres nécessaire pour le chargement de ces bastimens, afin de les faire partir tous ensemble de Calais et qu'ils ne soyent retenus à Boulogne que le temps qu'il faudra pour les charger. C'est pourquoy le Roy veut que vous alliez incessamment à Boulogne pour avoir soin de faire tirer ces matériaux des carrières et de les faire charger au plus tost, que vous teniez correspondance pour cet effet avec MM. les ducs d'Aumont et de Charost, et que vous me fassiez sçavoir le temps auquel on pourra commencer la première voiture, afin que Sa Majesté envoye ses ordres pour y faire trouver des frégates armées en guerre pour escorter les bastimens qui seront chargés de ces matériaux[1].

J'ay parlé à mon père pour le payement de vostre gratification; il m'a assuré qu'il y donneroit ordre incessamment. Je luy en ay remis un mémoire sur sa table, et je suis ravy de cette petite occasion de vous faire plaisir[2].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° n° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 238.)

[1] Le 17 du même mois, Seignelay annonçait à M. de Breteuil : «que le duc d'Aumont avoit desjà trente-huit bastimens de toute grandeur, chargés de matériaux, prests à partir pour Calais, et qu'il envoyoit les ordres du roy au Havre pour faire passer à Boulogne deux barques longues, armées en guerre, pour servir d'escorte à ces matériaux...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 255.)

[2] Ce dernier paragraphe est de la main même de Seignelay.

189. — AU SIEUR DE SAINTE-COLOMBE, INGÉNIEUR[1].

Versailles, 4 juillet 1677.

J'ay rendu compte au Roy de tous les plans, devis et mémoires que vous m'avez envoyés des ouvrages que vous estimez nécessaire de faire à Brest; et pour vous faire sçavoir les intentions de Sa Majesté sur tout ce qu'elle veut estre fait cette année, tant au chasteau qu'à l'enceinte de Brest et de Recouvrance, je vous dis qu'elle ne veut point toucher cette année au corps du chasteau, Sa Majesté n'estimant pas qu'il y ayt jamais lieu d'y craindre une attaque réglée; ainsy il suffit qu'il soit hors d'insulte. Elle approuve tous les travaux que vous proposez de faire au parc au Duc, et elle fera pour cet effet le fonds de 8,362 livres, tant pour les ouvrages à faire à cet endroit que pour l'ouvrage que vous proposez à l'entrée du port, vis-à-vis le fer à cheval du bastion de la Chaisne.

A l'égard du costé de Recouvrance, qui est le plus important et celuy pour lequel il y auroit plus à craindre, Sa Majesté veut que vous travailliez à assurer par une bonne redoute le fort de Chaulnes, marqué 18, et que vous placiez cette redoute de sorte qu'elle soit sur le plus haut de la montagne, et qu'elle soit tournée de manière qu'elle puisse estre défendue du retranchement.

Sur le sujet de ces redoutes, je vous avoue que je n'ay pas compris le dessein que vous avez de les placer moitié en dehors et moitié en dedans du retranchement, ainsy qu'il est marqué sur vostre plan; et comme vous n'expliquez pas bien vostre pensée sur ce sujet dans les mémoires que vous avez envoyés, il faudra que vous m'en donniez l'éclaircissement par la lettre que vous m'écrirez en réponse à celle-cy.

A l'égard du retranchement du costé de Recouvrance, rien n'est plus important que de le mettre en meilleur estat qu'il n'est à présent. Le premier travail qu'il y ayt à faire est de creuser les fossés, d'épaissir les parapets et de raccommoder tant qu'il sera possible les endroits de cette fortification où il y a des angles morts.

Le Roy approuve ce que vous voulez faire du costé de Brest. Il faut travailler avec diligence à mettre la partie du retranchement qui est faite en

[1] Ingénieur et géographe du roi. — Sainte-Colombe reçut plusieurs missions de Colbert pour visiter les côtes de France. Nous donnons, à l'*Appendice*, l'instruction qui lui fut adressée le 18 août 1676, pour reconnaître une partie du littoral de l'Océan. En 1678, de nouveaux ordres l'appelèrent en Bretagne et en Normandie. Mort en novembre 1682.

bon estat, en faisant les mesmes choses que je vous ay dites cy-dessus du costé de Recouvrance.

Il faut aussy faire finir ce retranchement du costé du chasteau, à l'endroit marqué 20, la terre qu'on mettroit depuis cet endroit jusqu'au chasteau pouvant en favoriser l'attaque.

Touchant ce qui est à faire pour fermer Brest depuis le Jardin-du-Roy jusqu'à la rivière, Sa Majesté veut que vous continuiez le retranchement jusque sur le bord de la rivière, vis-à-vis l'endroit marqué 24; mais elle ne veut pas que vous suiviez vostre grand dessin marqué de jaune sur le plan, suffisant de fermer cette partie d'un redan, de la mesme manière que ce qui est desjà fait à présent.

M. le duc de Chaulnes doit se rendre incessamment à Brest, et je luy écris que vous luy communiquerez les ordres qui vous sont donnés par cette lettre et vos plans, mémoires et dessins. C'est pourquoy vous ne manquerez pas de l'aller trouver aussytost qu'il sera arrivé en ladite ville, et de suivre ponctuellement tous les ordres qu'il vous donnera sur ce sujet. Il faudra aussy que vous communiquiez les mesmes ordres à M. de Seuil, afin qu'il fasse l'adjudication des ouvrages aussytost que vous en aurez fait les devis et estimations, dont vous m'enverrez des copies, afin que j'en puisse rendre compte au Roy et prendre les ordres de Sa Majesté pour faire les fonds nécessaires.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 236.)

---

190. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 4 juillet 1677.

Pour réponse à ce que vous m'écrivez sur la proposition qui vous a esté faite par les entrepreneurs de Guise et de Ham pour l'entretien des gazons de ces places, je trouve que le prix de 3 sols pour chaque toise carrée, par an, est excessif. Il faut, avant de rien conclure, que vous cherchiez à l'avoir à meilleur marché et que vous m'envoyiez un estat de ce à quoy reviendra, par chacune année, le total de la dépense de l'entretènement de chaque place.

A l'égard de la demande que fait l'entrepreneur de La Fère, de 5 sols de la toise de gazon[1], il faut pareillement que vous cherchiez quelqu'un qui fasse cette entreprise à meilleur marché, et que vous me fassiez aussy sçavoir à combien reviendra la dépense par an.

[1] Voir pièce n° 204.

Vous m'écrivez bien par vostre lettre que le fonds pour le plant des ormes des trois places dont vous prenez soin n'a pas esté fait cette année, mais vous ne m'expliquez point à combien pourra revenir la dépense. Comme elle n'est pas considérable et que le Roy veut que les ormes soyent plantés pendant l'automne prochain, ne manquez pas de m'envoyer l'estat de cette dépense, pour laquelle je vous feray remettre le fonds nécessaire.

Vous trouverez cy-joint un placet de M. le duc de Mazarin, par lequel il demande que les deux moulins qui luy ont esté démolis à La Fère soyent restablis aux dépens du roy, et qu'il soit remboursé de ce qu'il a esté obligé de diminuer à ses fermiers pour la non-jouissance de ces moulins. Faites-moy sçavoir au plus tost l'endroit où on les peut restablir, suivant l'avis de M. de Vauban, et à combien en pourroit monter la dépense, et mesme ce qu'il sera juste de luy donner pour la non-jouissance desdits moulins.

Le sieur Richer m'a écrit que les gens de mademoiselle de Guise[1] ont retenu les eaux de La Fère si hautes pour faire flotter leurs bois, qu'elles ont inondé la prairie du costé du faubourg Saint-Firmin, en sorte qu'elles ont empesché de travailler à ladite chaussée et causé quelque dépense de plus pour l'épuisement des eaux. Je prendray l'ordre du Roy à ce sujet, et cependant je dois vous dire que vous deviez m'en donner avis.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 229.)

---

191. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Versailles, 11 juillet 1677.

J'ay reçu, avec vos lettres des 5 et 7 de ce mois, les devis des ouvrages à faire cette année au fort de Nieulay, et la copie du marché fait avec les entrepreneurs en présence de M. le duc de Charost et de M. de Vauban; et quoyqu'il paroisse, par la comparaison des autres ouvrages, qu'il y ayt une augmentation considérable dans ces derniers marchés, tant pour la maçonnerie que pour le transport des terres, puisque ce marché s'est fait dans les formes et que M. de Vauban m'écrit que la difficulté du terrain et l'éloignement des matériaux ont obligé d'accorder cette augmentation aux entrepreneurs, le Roy a approuvé ces marchés; il ne reste donc plus de vostre part qu'à tenir la main à leur exécution.

[1] Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, née le 15 août 1615, morte sans alliance le 3 mars 1688.

Sur la proposition que vous faites de faire marché avec un vaisseau de guerre anglois pour assurer le passage des bélandres de Boulogne à Calais, vous devez observer que les Anglois estant neutres, si les ennemis rencontroient en mer ces bélandres, ils pourroient les attaquer et les enlever, sans que le vaisseau anglois pust les défendre. Ainsy le meilleur party qu'il y auroit à prendre pour la seureté du transport des matériaux seroit de faire marché à Douvres et dans les autres ports d'Angleterre voisins de Calais, avec des marchands qui auroient des bélandres, heux et autres bastimens propres au transport des matériaux, pour venir les prendre à Boulogne et les porter à Calais.

Faites-moy sçavoir si vous trouvez quelque apparence de réussir en ce que je vous propose, et ne concluez rien sur ce sujet avant de m'avoir fait connoistre les propositions qui vous seront faites par les Anglois.

Je vous enverray incessamment l'arrest que vous avez demandé pour l'exemption des droits d'entrée du charbon de terre que les entrepreneurs de Calais feront venir. Tenez la main qu'ils en fassent de grands magasins, tant pour cette année que pour la prochaine, et travaillez de vostre costé à en amasser quantité, suivant les ordres que je vous ay donnés.

Vous avez bien fait de faire faucher les herbes et de faire réparer ce qui manquoit au gazonnement d'Ardres. Travaillez incessamment à faire les marchés pour les entretènemens, ainsy que je vous l'ay desjà écrit.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 240.

---

192. — A M. DE MIROMESNIL,

INTENDANT A CHÂLONS.

Versailles, 17 juillet 1677.

Sur ce que j'apprends que des 500 paysans que vous avez envoyés travailler aux fortifications de Verdun, il n'en est resté que 60, et que tout le reste a déserté, je vous confirme encore ce que je vous ay marqué par ma dernière, qui est que le plus grand service que vous puissiez rendre à Sa Majesté dans la conjoncture présente des affaires, est non-seulement de renvoyer promptement ces déserteurs à la place de Verdun, mais mesme d'augmenter le nombre de ces paysans le plus qu'il vous sera possible.

C'est sur quoy je vous prie de donner vos ordres incessamment et d'agir toujours de concert avec le sieur Ferry pour sçavoir la quantité qu'il en faudra en cette place et à Stenay; et ce pendant vous pouvez les assurer

qu'ils seront payés à 12 sols par jour, comme il leur a esté promis[1]. J'attends avec impatience de vos nouvelles sur ce sujet, pour en rendre compte à Sa Majesté.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 261.)

---

193. — SEIGNELAY A M. DE BRETEUIL, INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 31 juillet 1677.

Il est absolument nécessaire que vous vous rendiez à Boulogne dans le temps que vous apprendrez que les matériaux qui doivent composer la voiture du mois d'aoust seront prests à estre embarqués, et que vous preniez vos mesures pour trouver en ce temps les heux de Saint-Valery, sur lesquels lesdits matériaux doivent estre portés à Calais[2].

Je vous avoue que la demy-courtine de Doullens me donne beaucoup d'inquiétude et que les fractions qui ont augmenté me font connoistre qu'il est fort à craindre qu'on ne soit enfin réduit à démonter cette courtine. Cependant il faut faire tout ce que l'on pourra pour éviter cet inconvénient en exécutant ce qui vous a desjà esté écrit, de faire décharger les terres de derrière cette courtine jusqu'à ce qu'on connoisse qu'elles ne poussent plus contre la muraille, et la laisser en cet estat autant qu'il faudra pour donner le temps à la maçonnerie de se sécher[3].

[1] Cette rémunération ne parut pas suffisante aux paysans de Champagne, à qui l'intendant se vit forcé de donner 30 sols de ses deniers pour les envoyer travailler aux places de Stenay et de Verdun, en sorte qu'il se trouvait en avance de 4,000 livres que les entrepreneurs ne lui avaient pas rendues. Colbert, en étant instruit, écrivit le 30 octobre suivant au sieur Ferry :

«Je vous avoue que je suis surpris que vous n'ayez pas tenu la main que M. de Miromesnil en ayt eu satisfaction. Ne manquez donc pas de forcer lesdits entrepreneurs de luy rembourser au plus tost cette somme qu'il a bien voulu avancer pour faciliter le service...»

L'année suivante, à la satisfaction de Colbert, 1,300 hommes furent envoyés de Champagne par M. de Miromesnil, pour travailler, à raison de 12 sols par jour, aux fortifications de Stenay, Toul et Verdun. Le mois suivant, ils furent remplacés par un pareil nombre d'ouvriers. Ainsi, Colbert en était arrivé, suivant ce qu'il avait tant de fois recommandé aux intendants des fortifications, «à trouver des ouvriers volontaires pour les travaux des places, sans se servir des corvées, que le Roy n'approuvoit pas, parce que cette manière de travailler estoit fort à charge aux peuples et avançoit médiocrement les travaux...» (*Dépôt des fortif.* 1677 et 1678, fol. 388 et 178.)

[2] Sur les observations du duc d'Aumont, Seignelay avait reconnu qu'il serait plus avantageux de louer des heux à Saint-Valery pour transporter ces matériaux, que de se servir de bélandres et de gribannes, comme on en avait d'abord eu l'intention.

[3] Le 10 du mois suivant, de nouveaux ordres étaient adressés à M. de Breteuil :

«Il faut sans difficulté faire décharger inces-

Le Roy a pris la résolution de différer jusqu'à l'année prochaine à faire bastir la porte de la citadelle de Doullens qui avoit esté proposée par le sieur Ferry; ainsy il n'y a qu'à la laisser en l'estat qu'elle est à présent, sans y rien toucher.

Je ne vois que trop que Gruge ne fait pas son devoir. Cependant vous sçavez bien qu'il n'a esté préféré aux autres pour l'entreprise de Doullens que sur ce que le sieur de Vauban le croyoit plus capable de la bien conduire. Il faudra prendre d'autres mesures l'année prochaine et en trouver un qui soit plus assidu.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[e] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 271.)

---

194. — A M. DE VAUBAN,

INGÉNIEUR.

Fontainebleau, 19 septembre 1677.

Le Roy ayant donné ordre à mon fils d'aller visiter les places de Metz, Toul, Verdun, et ensuite toutes celles de Champagne et de Picardie, afin de voir l'estat auquel en sont les travaux, et examiner ceux qui restent encore à faire pour l'entière exécution des dessins et des devis que vous en avez donnés; comme il doit se rendre à Toul, le 26 de ce mois, pour commencer cette visite, je vous prie de faire un peu de réflexion sur les ouvrages de chacune de ces places, afin de voir ce qu'il y auroit de mieux à y faire pour les mettre en leur perfection pendant cet hyver et dans le printemps prochain, soit en exécutant vos premiers dessins, soit en faisant quelque changement. Envoyez-moy au plus tost un mémoire de vos pensées, afin que je le puisse faire tenir à mon fils et qu'il puisse profiter de vos bons avis pendant son voyage.

Comme il ira ensuite de Calais à Dunkerque pour en visiter le port[1], et

samment les terres de cette demy-courtine. Il est bien fascheux qu'une place à laquelle il a esté fait une aussy grande dépense et qui a donné tant de peine à fortifier soit en si mauvais estat qu'elle est à présent, par le défaut d'épaisseur de la maçonnerie et de la manière qu'elle a esté construite...» (*Dép. à M. de Breteuil*, pièce n° 282.)

[1] Les travaux que l'on exécutait alors à Dunkerque, pour mettre le port en état de recevoir de grands vaisseaux, étaient poussés avec beaucoup d'activité. Le 31 juillet précédent, Colbert avait écrit à Vauban, au sujet de l'ingénieur qui devait conduire ces ouvrages :

«Je vous diray que le Roy destine le sieur de Combes à un autre employ, et ainsy il faut que vous choisissiez, de tous ceux que nous avons dans les places et que vous connoissez, celuy que vous estimez qui seroit le plus capable de conduire ce travail, lequel demande un homme qui entende son fait et qui puisse bien diriger des ouvrages. Sur quoy je vous diray

que je vois, par vostre dernière lettre, que vous pouvez vous y rendre au 8 ou 10 octobre prochain, qui est le temps auquel il pourra arriver, vous me ferez plaisir de concerter ce voyage, en sorte que trois ou quatre jours de plus ou de moins ne l'empeschent pas de vous trouver et de faire cette visite avec vous.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 345.)

---

195. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Fontainebleau, 24 septembre 1677.

Pendant le voyage de mon fils, je feray réponse à vos lettres et commenceray par celle du 6 de ce mois.

Je vous avoue que je suis bien satisfait d'apprendre que vous ayez fait charger de matériaux quarante-sept bastimens à Boulogne, et qu'ils soyent arrivés à Calais; mais je doute fort que la quantité de matériaux que vous croyez estre suffisante pour l'année prochaine soit bien juste, l'intention du Roy estant de faire un grand effort cette année-là pour achever entièrement le fort et tous les ouvrages qui restent à faire à la ville et à la citadelle de Calais. Ainsy, sans vous arrester à la quantité de matériaux que vous croyez suffisante, vous devez prendre toutes les précautions et toutes les mesures nécessaires pour envoyer sur les lieux, et par terre et par mer, la plus grande quantité de matériaux qu'il vous sera possible.

Vous pouvez sans difficulté faire payer par le roy la différence qu'il y a entre le prix que vous payez de la toise de ces matériaux et le prix dont les entrepreneurs estoient convenus, ce qui faisoit par conséquent partie du prix de leur marché. Mais je vous avoue que, si les entrepreneurs avoient fait marché à 13 ou 14 livres la toise, et que vous en payiez 37, ce prix me paroist bien exorbitant, vu que la diligence que l'on fait et l'ordre que vous donnez d'assembler les bastimens d'Abbeville, Saint-Valery et bourg d'Ault, peuvent bien faire augmenter ces voitures de quelque chose comme du tiers ou de la moitié du principal, c'est-à-dire de 4 ou 6 livres sur cha-

que le sieur Dupuy estant nécessaire à Calais, je n'en vois point qui me paroisse plus intelligent que le sieur Richer, qui travaille à la place de La Fère, et qu'ainsy, à moins que vous n'en connoissiez quelque autre qui fust plus propre pour la conduite de ce travail, je crois que c'est le meilleur dont on puisse disposer pour le moment. C'est sur quoy je vous prie de me faire sçavoir au plus tost de vos nouvelles... » (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 182.)

que toise de ces matériaux; mais que cette augmentation aille à plus du double, c'est-à-dire de 13 à 37 livres, je ne sçais pas sur quoy cela peut estre fondé; je vous avoue que cela me paroist fort extraordinaire, et je vous prie de m'en faire connoistre la raison. Pour vous faire sçavoir que j'ay sujet de m'étonner de ce prix, je vous diray que le sieur de Moyenneville m'écrit qu'en faisant voiturer ces matériaux par terre, l'on en auroit meilleur marché que par mer de 7 à 8 livres par toise; et vous voyez bien qu'il seroit difficile de trouver un autre exemple que celuy-là dans le monde, que les voitures par eau, et par mer, fussent plus cher que par terre.

Je vous prie de bien examiner ce point, d'y apporter toute l'économie que vous pourrez, et surtout de sçavoir sur quoy vous vous estes fondé pour régler ces voitures à 37 livres. Je vois mesme, par la lettre que vous avez écrite à M. de Moyenneville et qu'il m'a envoyée, que vous dites que vous estes convenu à 37 livres la toise avec le sieur Petit, l'un des entrepreneurs de Calais; et c'est ce que je vous avoue que je n'entends point, parce que cet entrepreneur est obligé à la voiture de ses matériaux suivant son marché. Ainsy c'est à luy à fournir toutes les voitures pour tous les matériaux dont il a besoin pour cette année, et pour cela il n'y avoit ni fonds ni augmentation à luy donner. Mais comme le Roy veut faire un très-grand amas de matériaux cette année pour l'année prochaine, et que cet entrepreneur ne peut pas, sans l'autorité de Sa Majesté, avoir le nombre de bastimens nécessaire à de si grandes voitures, il falloit payer les matériaux et les voitures pour son compte, en luy avançant sur les ouvrages de l'année prochaine la valeur des matériaux rendus sur les lieux.

Et d'autant que l'assemblée que vous avez faite de tous les bastimens d'Abbeville, Saint-Valery et bourg d'Ault oblige les maistres de ces bastimens à un peu plus de dépense, il falloit leur donner le mesme prix que l'entrepreneur en donne pour l'ordinaire et y ajouter de plus un écu ou 4 livres par toise, en fixant cette augmentation par vostre autorité et travaillant seulement à leur donner la facilité nécessaire pour charger et faire leur voiture diligemment. Comme je ne puis pas me persuader que vous ne puissiez exécuter ce que je vous écris sur ce point, je ne vous dis pas qu'il faille se servir des voitures de terre puisqu'elles sont à meilleur marché, mais il est bon et mesme nécessaire que vous vous informiez bien exactement du prix que la toise de matériaux pourroit couster en la voiturant par terre au meilleur marché qu'il se pourra et dans les temps les plus commodes de l'année, afin que l'on puisse s'en servir selon les occasions.

Au surplus, je me remets à mon fils, qui sera le 8 ou le 10 du mois prochain à Calais, pour régler avec vous toutes les autres choses qu'il y

aura à faire pour les travaux des places de vostre département; et comme il les visitera chacune en particulier, vous pourrez facilement luy expliquer sur les lieux vos pensées sur ce qu'il seroit le plus avantageux de faire pour la bonne conduite et l'avancement des ouvrages.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B^a 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 331. — Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 346.)

---

196. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 1er octobre 1677.

Je vous avoue que j'ay esté étonné que vous soyez entré en justification sur la lettre que je vous ay écrite concernant les voitures de Boulogne à Calais des matériaux des fortifications, parce que mon intention n'a jamais esté ni de vous accuser, ni d'avoir le moindre doute de la sincérité de vostre conduite; mais ce que je vous ay écrit n'a esté que pour vous ouvrir les yeux, pour ainsy dire, et vous faire voir une chose qui m'a sauté aux yeux dès lors que je l'ay vue; et, comme l'éclaircissement que vous me donnez ne me satisfait pas, je vous répéteray seulement que cela consiste en un seul fait que vous devez rendre certain, c'est-à-dire que les entrepreneurs des fortifications de Calais ont fait marché à 13 ou 14 livres, pour leur rendre une toise de matériaux de Boulogne sur leurs ouvrages à Calais. Si cela est véritable, assurément mon étonnement est bien fondé, et tout le raisonnement que vous faites ne peut pas détruire la vérité de ce que je vous ay dit, que, donnant 37 livres, vous en donnez trois fois autant que les entrepreneurs en donnent, et 8 livres par toise plus qu'il n'en cousteroit par terre.

Ce que vous dites, que vous avez fait venir les bastimens du bourg d'Ault, de Saint-Valery, Abbeville et autres lieux de cette coste, et qu'ils sont obligés d'attendre l'escorte, ne détruit pas cette conséquence, parce qu'il seroit certainement juste de leur donner quelque chose pour le voyage qu'ils font des ports de leur séjour ordinaire en celuy de Boulogne pour charger; mais cette raison ne peut pas autoriser l'augmentation de deux fois autant pour le roy.

A l'égard de l'escorte, les maistres de bélandres qui ont fait marché à 13 ou 14 livres sont obligés de l'attendre comme ceux-cy, et ainsy cette raison estant commune, elle n'a pas deu servir de fondement à aucune augmentation à l'égard de ces nouvelles voitures. Ainsy je vous avoue que,

si le principal fait est véritable, je suis toujours persuadé qu'un écu ou 4 francs davantage au plus, pour toise de pierre, suffisoient.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B° 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 336.)

---

197. — SEIGNELAY A M. BAZIN,

INTENDANT A METZ.

Versailles, 19 octobre 1677.

J'ay esté bien ayse d'apprendre par vostre lettre du 3 de ce mois vostre arrivée à Metz, estant bien persuadé que vostre présence fera cesser toutes les difficultés qui s'opposent à l'avancement des travaux de cette place.

Le sieur Gibault et autres entrepreneurs de la maçonnerie de ladite place de Metz ayant refusé de donner part dans leur entreprise aux nouveaux entrepreneurs qui s'estoient proposés et qui offroient de mettre 400 chevaux sur pied, j'ay eu lieu de croire qu'il y avoit quelque chose dans ce marché qui n'estoit pas dans l'ordre; et comme les propositions que les nouveaux entrepreneurs font sont plus avantageuses et contribueroient beaucoup à la diligence que le Roy a tant à cœur, il est nécessaire que vous déclariez aux sieurs Gibault et autres, que s'ils ne consentent pas à donner part de leur entreprise aux nouveaux entrepreneurs, sous les conditions qui leur furent proposées en ma présence, je vous enverray ordre de rompre le marché fait avec eux et d'en faire un nouveau avec ceux qui se sont présentés.

Vous sçavez qu'on s'est extrêmement plaint du peu d'exactitude qu'on a eu à Metz pour le payement des ouvriers[1], et j'ay beaucoup sujet de douter que Niquet ayt fait son devoir pour tenir la main à ce que les entrepreneurs les satisfissent. Comme il n'y a rien de plus important pour l'avancement des travaux, et que la fidélité et l'exactitude des payemens sont les seuls moyens par lesquels on puisse obliger les ouvriers à venir de bon gré, je vous prie de vous appliquer extrêmement sur ce point, et de prendre connoissance de toutes les plaintes qui seront faites sur ce sujet.

(Dépôt des fortifications, Mss 205, 1677, fol. 360.)

[1] Voir pièce n° 182 et note.

198. — A M. BAZIN,

INTENDANT A METZ.

Saint-Germain, 24 novembre 1677.

J'ay reçu vostre lettre du 17 de ce mois; je vous avoue que j'ay esté surpris de voir qu'après une négociation de deux mois pour joindre les anciens et les nouveaux entrepreneurs dans un mesme marché, et après vous avoir écrit sur ce sujet autant de fois que je l'ay fait pour presser cette affaire, qui, au lieu de contribuer à la diligence des ouvrages, les retarde considérablement, parce qu'en attendant que le marché soit conclu, tout demeure en suspens, vous m'écrivez, après deux mois, que ces nouveaux entrepreneurs demandent 37 livres 10 sols de la toise de maçonnerie, et que vous me proposez de leur donner 36 livres de ce qui n'a cousté au roy que 30 livres jusqu'à présent.

Je dois vous avertir que Sa Majesté a esté fort surprise de tout ce qui s'est passé dans cette circonstance, et qu'il est difficile qu'elle s'attende, après si longtemps, à une proposition aussy extraordinaire. Sa Majesté veut que, de quelque manière que ce soit, c'est-à-dire avec les nouveaux ou les anciens entrepreneurs, vous continuiez le marché à 30 livres la toise, et que vous fassiez finir une chose qui dure desjà depuis trop longtemps et quï aura encore retardé beaucoup les ouvrages de Metz.

Je suis obligé de vous avertir que, si les choses vont encore à Metz de la mesme manière qu'elles ont esté jusqu'à présent, je prévois qu'on ne fera pas d'amas de matériaux pendant l'hyver; et j'estime qu'il est bon de vous en informer de bonne heure, afin qu'il vous plaise y mettre ordre et que vous contribuiez, autant qu'il sera en vostre pouvoir, à l'exécution des intentions de Sa Majesté, que je vous ay fait connoistre si souvent.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 413.)

199. — AU MÊME.

Saint-Germain, 30 novembre 1677.

J'ay répondu par avance à vostre lettre du 24 de ce mois, par celle que je vous ay écrite le mesme jour.

Je vous répète encore que, lorsque le Roy a sçu que les principaux bourgeois de la ville de Metz s'estoient proposés pour entrer dans le marché des

anciens entrepreneurs, Sa Majesté a cru que cette société seroit conclue en quinze jours de temps tout au plus, et que ces nouveaux entrepreneurs qui avoient proposé un rabais considérable sur le marché de Gibault, le premier entrepreneur, prendroient avec joye les conditions du mesme marché, puisque Sa Majesté vouloit bien leur donner le mesme prix et se contentoit de les joindre à Gibault pour avancer davantage les travaux. Cependant, loin que cette société ayt eu ce bon effet, Sa Majesté a vu avec déplaisir, après avoir esté plus de deux mois sans se conclure, que vous avez proposé 6 livres par toise d'augmentation au prix ancien de la maçonnerie. Sur quoy je vous ay desjà écrit qu'il falloit terminer cette affaire de quelque manière que ce fust, soit en faisant continuer les travaux à Gibault et sa société seule[1], soit en obligeant les nouveaux entrepreneurs d'entrer en société avec eux au mesme prix de 30 livres, qui a toujours esté donné pour la maçonnerie. C'est sur quoy je vous prie de me faire réponse, et de faire finir promptement la confusion et l'embarras dans lequel cette affaire a esté jusqu'à présent.

Vous avez bien fait d'empescher que Gibault ne prist encore les travaux qui vont se faire à Nancy, estant certain que cet homme n'auroit pas pu suffire à tant d'entreprises.

Soit que le marché demeure aux anciens entrepreneurs seuls, soit que les nouveaux y entrent, il faut que vous les obligiez à acheter les chevaux qui sont à vendre à Marsal, et que, pour leur faciliter cet achat, vous leur fassiez faire les avances que vous estimerez nécessaires.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 419.)

[1] C'est en effet ce que l'on fit. A ce sujet, Colbert écrivait à l'intendant, le 21 du mois suivant :

« Salzkeber, qui est venu icy, prétend avoir des raisons de demander d'estre déchargé du marché qu'il a fait conjointement avec Gibault pour les ouvrages à faire à la place de Metz. Comme c'est un entrepreneur bon et solvable, et que les nouveaux qui s'estoient proposés ne veulent point entrer dans le marché à 30 livres la toise de maçonnerie, il est bon de luy faire continuer et de luy faire achever les ouvrages portés au devis... » (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 439.)

Les travaux de Metz se ressentirent des différends survenus entre les entrepreneurs. Aussi, lorsqu'au mois de février 1678 le Roi partit de Saint-Germain et se dirigea vers Metz, Colbert écrivit-il à l'intendant :

« Je vous avoue que ce voyage me donne beaucoup d'inquiétude, par la crainte que j'ay que Sa Majesté ne trouve les ouvrages de cette place peu avancés. Vous sçavez assez de quelle importance elle est, et je puis vous dire que je n'ay point vu Sa Majesté souhaiter rien davantage que son avancement ; et cependant, il n'y a pas de remède de réparer le peu de diligence qui y a esté fait l'année dernière ; mais au moins peut-on à présent augmenter les ateliers des terres du plus grand nombre d'ouvriers qu'il se pourra, presser avec une diligence extraordinaire les amas de matériaux, polir et ragréer les ouvrages faits, en sorte qu'ils soyent en l'estat de propreté que le Roy désire, et enfin donner tous vos ordres à Niquet pour faire en sorte que le Roy trouve toute chose en bon estat... » (*Dépôt des fortif.* 1678, fol. 18.)

200. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 20 décembre 1677.

Je vois, par une lettre que vous avez écrite à mon fils, le 14 de ce mois, sur le sujet des fortifications, que vous deviez vous rendre, le 19, au Monthulin pour le faire raser[1]; et quoyque ce ne soit pas aujourd'huy un jour d'ordinaire à vous écrire et que je laisse à mon fils le soin de le faire sur cette matière, je suis néanmoins bien ayse de vous faire connoistre que l'ajournement du parlement d'Angleterre, qui a esté fait au 25 du mois prochain, ainsy que vous l'aurez appris au pays où vous estes, doit obliger de redoubler vos soins et vostre application pour tout ce qui peut regarder et le rasement de Monthulin et les ouvrages de Calais, sans toutefois vous déclarer à qui que ce soit des raisons que vous avez pour cela.

Il est donc nécessaire que, autant que vos autres emplois vous le pourront permettre, vous demeuriez plus longtemps sur les lieux et que vous donniez une entière application pour amasser le plus grand nombre de bastimens qu'il vous sera possible, et travailler incessamment et sans discontinuation au transport des matériaux qui sont nécessaires pour tous les ouvrages qui pourront estre faits l'année prochaine à Calais. Je ne puis assez vous exagérer combien cela est important et nécessaire au service du roy, en sorte que vous y devez donner une application continuelle; et, au cas que vous ne puissiez demeurer sur les lieux, donnez tous vos soins pour vous faire informer de tout ce qui se passera en cela, et pour donner tous les ordres nécessaires, en sorte qu'il ne soit pas perdu un seul moment de temps, tant pour amasser le plus grand nombre de bastimens qu'il sera possible, que pour faire en sorte que les voitures ne retardent pas dans les ports, et qu'elles fassent une grande diligence, tant pour l'aller que pour le retour.

Je vous prie aussy de voir l'estat auquel sont les ouvrages de Calais, et d'exciter tous ceux qui en prennent soin à faire la plus grande diligence qui sera possible pour les avancer et pour profiter avec soin de toutes les journées que l'on pourra mesnager, entre les gelées, pour travailler à la maçonnerie.

[1] L'ordre du roi de raser les fortifications de Monthulin est du 7 décembre 1677, et se trouve dans le même volume que la lettre, sous le n° 427.

Il n'est pas moins nécessaire de raser le Monthulin avec tant de soin que jamais on n'y puisse faire aucun establissement.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 446.)

---

201. — SEIGNELAY A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 17 mars 1678.

Je partiray dimanche ou lundy sans faute, pour me rendre à Calais, et si les ouvrages vont comme M. le duc de Charost écrit au Roy, j'auray bien peu de satisfaction de mon voyage, puisqu'il dit qu'à peine on a travaillé à la teste de Gravelines, qu'on n'a rien fait à la citadelle, et que le demy-bastion de la teste du fort de Nieulay ne peut estre fondé de plus de quatre mois.

Je vous avoue que je n'ay jamais esté si surpris de rien que je l'ay esté de cela, et je ne comprends pas qu'après les ordres qui vous ont esté donnés et répétés tant de fois, et les facilités que vous avez eues tant par l'envoy des chevaux, des vivres, que par le nombre des troupes qui y ont esté pendant l'hyver, vous ayez laissé aller les choses avec tant de négligence. Mais je puis vous dire, sur ce sujet, que ce sont des matières d'une telle conséquence qu'il n'est pas question de donner de mauvaises excuses, et que, s'il est vray, comme je ne le vois que trop, que vous ne vous soyez pas servy des secours d'hommes et de chevaux qui vous ont esté donnés, par la négligence que vous avez eue de ne pas faire faire des tombereaux et des outils nécessaires pour les mettre en œuvre, vous serez responsable au Roy du préjudice que son service en peut recevoir.

Je vous déclare en mon particulier que moy, qui ay l'honneur d'estre chargé de la part de Sa Majesté d'une chose aussy importante dans le temps présent, je ne souffriray pas que mes ordres soyent si mal exécutés.

Je vous diray plus amplement mes sentimens sur ce sujet lorsque j'auray vu les ouvrages, quoyque je ne sois que trop persuadé, par la lettre que m'a écrite aussy le sieur Dupuy, que ce que M. le duc de Charost a dit est véritable.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 5.

202. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Paris, 2 avril 1678.

Mon fils n'estant pas en estat de vous faire réponse, je satisfais pour luy à vos lettres des 10, 18 et 25 du mois passé.

M. le duc de Charost me fait plaisir de me faire sçavoir l'estat des travaux de Calais, et il y a assez d'intérest pour donner créance à ce qu'il en dit. Ainsy vous devez prendre vos précautions pour luy faire connoistre l'avancement des travaux, et ce qui en a esté fait pendant l'hyver, et mesme ce qui en sera fait dans la suite, semaine par semaine, et mois par mois, afin qu'il voye et soit persuadé qu'il ne manque aucune chose de vostre part. Pressez-le aussy de vous faire donner toutes les assistances de voitures et d'hommes qu'il pourra trouver dans son gouvernement. Je luy écris en cette conformité.

Je ne vous dis rien sur ce que vous dites que la fondation par coffres n'a pas pu réussir; mais vous devez prendre bien garde que si M. de Vauban l'a mise dans son mémoire, il ne l'a pas mise assurément sans bien sçavoir que cela se pouvoit; et comme il n'a jamais ordonné d'ouvrages dans toutes les places du roy sur lesquels il y ayt eu aucune difficulté à l'exécution du détail des projets qu'il a faits, vous ne devez pas espérer qu'on ajoute créance à ce que vous dites que cela ne se soit pas pu, contre ce qu'il aura cru estre possible et ce qu'il aura résolu; en sorte que c'est à vous de bien prendre garde de n'avoir pas résolu légèrement un changement aussy considérable que celuy-là, parce que la fondation par coffres est seure, beaucoup plus prompte et de beaucoup moins de dépense, et celle par pilotis est incertaine, parce qu'elle dépend de la qualité du fond, beaucoup plus longue, d'une plus grande dépense et d'une plus grande consommation de bois.

Ainsy, comme je ne puis pas croire que de vostre chef vous ayez fait ce changement, je me confie que vous en aurez reçu l'ordre après que cela aura esté fort examiné. Surtout prenez bien garde que le bois ne vous manque point, parce qu'il n'y a rien de si important dans l'Estat, à présent, que de mettre en défense le fort de Nieulay, et de le fermer entièrement dans son pourtour dans le courant de l'esté.

Prenez bien vos mesures pour cela, examinez avec soin tout ce qu'il faut faire, et faites-moy-le sçavoir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 69.)

203. — A M. DE VAUBAN,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 10 may 1678.

M. de Louvois m'a dit que vous pouvez donner le temps d'un mois tout entier de vostre application aux travaux de Dunkerque, et le Roy m'a ordonné de vous écrire la mesme chose, en sorte que le commencement de l'exécution de vos desseins ayant aussy heureusement réussy par l'ouverture du banc[1] qui s'augmente tous les jours, je ne doute pas que vous ne considériez ce travail comme l'une des plus belles choses que vous ayez faites jusqu'à présent, puisque toutes les apparences veulent que vous pourrez donner à Dunkerque un port qui le rendra capable de recevoir des vaisseaux de 7 à 800 tonneaux, en sorte que le Roy y pourra tenir une escadre de vaisseaux aussy forte qu'il luy plaira, et par conséquent augmenter considérablement sa puissance maritime[2].

Je vous prie donc, aussytost que vous aurez reçu cette lettre, de vous en aller à Dunkerque, et de prendre vos mesures pour faire un grand effort pendant le temps que vous y pourrez séjourner. Sur quoy Sa Majesté m'ordonne de vous dire que, pourvu que vous fassiez tous les préparatifs nécessaires, elle fera commander tous les peuples des chastellenies voisines pour y aller travailler une ou deux semaines, afin de faire tout d'un coup un très-grand travail qui puisse ouvrir entièrement le banc. Vous pouvez estre assuré que, pour une dépense aussy considérable que celle-là, le fonds ne manquera pas, pourvu qu'on m'informe de celuy qu'il faudra.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 123.)

204. — A M. CHANTEREAU,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 10 may 1678.

L'absence de mon fils, qui s'en est allé aux eaux pour le restablissement de sa santé, m'oblige de tenir correspondance avec vous jusqu'à son retour, sur les matières des fortifications[3].

[1] La rade de Dunkerque était couverte par un banc de sable que les cartes du Dépôt de la marine désignent sous le nom de *Breedt Bank*.

[2] Voir III, *Marine*, pièces n°s 496, 499, 502 et notes.

[3] Seignelay resta aux eaux de Bourbon jusqu'au 2 juillet.

Je vois, par vostre lettre du 3 de ce mois, l'adjudication que vous me marquez avoir faite de la toise carrée de gazon de La Fère à 3 livres 5 sols; mais je vous avoue que le prix m'en paroist bien fort, d'autant plus que, dans toutes les places de Picardie et de Champagne, la toise de ces sortes d'ouvrages ne revient qu'à 40 ou 50 sols; et comme il ne me paroist pas qu'il y ayt plus de difficulté d'avoir du gazon à La Fère qu'en aucune de ces autres places, prenez garde qu'il n'y ayt point eu quelque monopole parmy les entrepreneurs, et examinez soigneusement les moyens de diminuer cette dépense et celle de leur entretènement, qui me paroist aussy trop cher à 2 sols 6 deniers par toise [1].

Puisque les propriétaires des maisons démolies pour la fortification de Ham ont rebasty leurs maisons dans divers endroits de la ville, et qu'ainsy il n'y a plus de remboursement à faire pour les places vides qui leur estoient destinées, vous pouvez, sans difficulté, faire distribuer aux propriétaires desdites maisons le fonds qui avoit esté fait l'année dernière pour l'achat desdites places vides, et cette somme leur servira pour le dernier tiers de leur remboursement [2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 126.)

---

205. — A M. BAZIN,

INTENDANT A METZ.

Saint-Germain, 20 may 1678.

Après avoir soigneusement examiné les deux mémoires que vous avez envoyés à mon fils, signés tous deux du sieur Niquet seulement, et après avoir fait voir au Roy tous les articles qui les composent, Sa Majesté a jugé que les sommes demandées pour achever lesdits ouvrages ne pourroient pas estre fournies cette année, et ainsy, après avoir fait choix des ouvrages qu'elle peut et veut faire achever l'année présente, et de ceux qu'elle veut remettre à l'année prochaine, elle m'a ordonné de vous envoyer les deux estats cy-joints qui ont un rapport entier auxdits deux estats que vous m'avez envoyés, et auxquels Sa Majesté veut que vous vous conformiez exactement.

Vous trouverez aussy cy-joint un mémoire particulier qui a rapport à ces estats, et qui vous fera connoistre le temps auquel les fonds qui ont esté résolus par le Roy vous seront remis, et dont vous pouvez faire un

[1] Voir pièce n° 190. — [2] Voir pièce n° 184.

estat certain. Comme ils montent à 18,000 livres par semaine, Sa Majesté désire que vous preniez bien vos mesures et que vous donniez vos ordres justes à Niquet pour avoir le nombre d'ouvriers et tous les matériaux nécessaires pour bien employer cette somme, et faire en sorte que Sa Majesté ayt satisfaction de tous ces ouvrages. Sur quoy vous devez observer que, cette année, il aura esté employé plus de 500,000 livres pour cette seule place, et que Sa Majesté n'a point encore donné aucun fonds aussy considérable que celuy-là pour aucune des places au dedans du royaume.

Sa Majesté m'ordonne aussy de vous dire qu'elle a esté surprise de voir une si prodigieuse différence entre les mémoires du sieur de Vauban et ceux du sieur Niquet. Comme elle ne peut pas ajouter aucune foy à ce que dit ce dernier, ni diminuer la créance qu'elle a en ce que dit le sieur de Vauban, elle veut que vous teniez toujours la main à ce que Niquet ne s'écarte en aucune façon du contenu aux mémoires du sieur de Vauban, et que vous vous défiiez de l'esprit du sieur Niquet, qui a toujours paru emporté en bonne opinion de luy, sans beaucoup de fondement.

Si vous estes encore à Metz, il seroit bien nécessaire que vous entrassiez vous-mesme en détail dans la connoissance de ces prodigieuses différences[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 132.)

---

206. — A M. RENART,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 11 juin 1678.

Les fréquentes brèches qui arrivent aux murailles et bastions de Charleville me donnent beaucoup de sujet d'appréhender que, n'ayant esté basties que par ostentation par M. le duc de Mantoue, lorsqu'il estoit en France, et pour une représentation de souveraineté, soit à l'égard des fondations,

[1] A chaque instant, Colbert était obligé de relever les façons d'agir de Niquet. Ainsi, le 11 février 1677, il avait écrit à l'intendant :

«Je m'étonne de la prétention ridicule de Niquet sur le sujet de la pierre qui se trouve dans la démolition des maisons et dans l'excavation des terres. Il faut bien vous donner garde de croire ce que les ingénieurs vous disent sur ce sujet, et tenir pour maxime certaine qu'ils ne doivent toucher autre chose que les appointemens que le Roy leur donne.»

Le 21 décembre de la même année, il lui écrivait encore :

«Il ne faut plus souffrir que les travaux soyent faits, ni à la journée du roy, ni par économie, qui sont des manières du sieur Niquet, qui ne tendent à autre chose qu'à mettre de la confusion dans la dépense, et ne peuvent jamais estre avantageuses au roy...» (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 45 et 439.) — Voir pièces n°s 147, 171 et notes.

soit à l'égard de l'épaisseur pour soutenir l'augmentation de charge qui leur a esté donnée par l'élévation des murailles et les terre-pleins des remparts, il n'arrive que ces brèches succèdent les unes aux autres jusqu'à ce que tout le tour de la place soit entièrement tombé, et mesme que les réparations de ces brèches estant faites sur les mesmes fondations ne se trouvent pas assez fortes et tombent aussy successivement, en sorte que ce ne soit jamais fait. C'est pourquoy il faut s'éclaircir bien à fond de la qualité de ces murailles, et en avoir l'avis de tout ce qu'il y a d'habiles gens en toute l'estendue de la frontière de Champagne. Pour cet effet, le Roy veut que le sieur Ferry se rende sur les lieux avec les sieurs Raulet et Thuillier, et que vous preniez encore deux ou trois architectes et maçons les plus habiles de toute la frontière pour examiner le tout et avoir leur avis.

Il faut pour cela faire divers profils exacts de la contrescarpe, du fossé, de la muraille et du rempart.

Faire cinq ou six trous à l'entour de la place, qui percent jusqu'aux premières assises de la fondation, pour en connoistre la profondeur.

Examiner aussy de quelle matière sont ces fondations, si le mortier en est bon ou non, et les différentes épaisseurs que la muraille a en toute sa hauteur. Il faut également examiner si la muraille est coulée ou s'est renversée tout entière avec ses fondations dans les brèches, ou à quelle hauteur elle s'est soutenue.

Examiner pareillement tout ce qui concerne les terres; et après avoir bien examiné le tout, il en faudra dresser un procès-verbal, et que tous ceux qui y seront donnent leur avis sur tout ce qui est à craindre et sur tout ce qui est à faire pour y remédier.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 152.)

---

207. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 11 juin 1678.

Pour réponse à vostre lettre du 2 de ce mois, je vous avoue que j'ay peine à croire que l'on ayt pu faire, à Metz, 320 toises cubes de maçonnerie en six jours. Je ne sçais si vous ne vous estes point trompé en ce calcul; vous sçavez que je dois sçavoir ce que c'est que la maçonnerie; mais de quelque façon que ce soit, vous pouvez faire estat de 18,000 livres par semaine, c'est-à-dire 3,000 livres par jour.

Comme dans ce mois il n'y a que vingt-deux jours de travail, cela com-

pose près de 3,500 livres par jour; et je vous assure qu'en agissant avec l'économie que vous devez, il est difficile que vous en puissiez guère dépenser davantage. Au surplus, je vous recommande toujours d'avancer vos ouvrages avec rapidité, à proportion dudit fonds, et de prendre garde que toute solidité y soit bien observée.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 156.)

---

208. — AU SIEUR DE SAINTE-COLOMBE, INGÉNIEUR.

Saint-Germain, 11 juin 1678.

J'ay rendu compte au Roy du mémoire que vous m'avez envoyé, concernant les ouvrages et réparations que vous estimez le plus pressé de faire à la place de Cherbourg, dont vous me marquez que la dépense pourra monter à 6,850 livres. Comme Sa Majesté l'a approuvée, j'écris cet ordinaire à M. Méliand de passer au plus tost les marchés de ces ouvrages.

Envoyez-moy, le plus tost que vous le pourrez, pour que je les montre à Sa Majesté, les observations que vous avez faites sur la rivière d'Orne, et travaillez incessamment à reconnoistre toute la coste, depuis Honfleur jusqu'à Pontorson, pour continuer ensuite vostre route sur toute la coste de Bretagne, et observez que, dans tout ce voyage, il n'y auroit rien de plus important que de trouver les moyens de donner au Roy des retraites seures pour ses vaisseaux dans toute la coste de basse Normandie.

Vous devez estre plus exact à l'avenir que vous ne l'avez esté dans vos plans de Brest et de Granville; c'est-à-dire que vous devez faire que les lettres alphabétiques et les chiffres de vos mémoires soyent relatifs à vos plans. Pour cet effet, prenez garde de les bien vérifier avant de me les envoyer, parce que le Roy les voyant et les vérifiant luy-mesme, les fautes qui s'y trouvent font peine à Sa Majesté.

Le Roy vous a accordé les 800 écus que vous prétendez vous estre dus pour huit mois de vos appointemens. Continuez à travailler avec application, et j'auray soin de vous.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 160.)

209. — SEIGNELAY A M. DE VAUBAN,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 2 juillet 1678.

J'ay reçu, à mon retour de Bourbon, où ma santé m'avoit obligé d'aller, les lettres que vous avez écrites à mon père dans le mois de juin, et j'ay esté extrêmement ayse de voir partout le bon estat auquel est le travail de l'ouverture du banc de Dunkerque et la certitude que vous avez de le faire réussir suivant ce que nous en avions espéré. Le service que vous avez rendu au Roy en cela est si grand et si considérable que rien ne peut estre plus avantageux pour la marine.

Vous sçavez qu'il a esté remis, le 27 du mois dernier, 30,000 livres pour la continuation des travaux, et vous pouvez estre certain que le fonds ne vous manquera pas; mais je voudrois bien que vous fissiez, s'il est possible, un mémoire de la dépense qu'il y aura à faire pendant le reste de cette année, tant pour la continuation desdits ouvrages que pour l'amas des matériaux de l'année prochaine.

Les Flamands que vous employez et avec lesquels vous m'écrivez que vous ferez marché à la toise[1] avanceront assurément considérablement ce travail, estant certain que dans ces sortes de travaux dans l'eau, cent hommes accoustumés à ces ouvrages les avancent plus que quatre cents autres.

Je vous prie de m'envoyer, avant vostre départ de Dunkerque, le plan que vous me promettez, avec le mémoire général de toutes les choses qui peuvent augmenter l'establissement de la marine à Dunkerque; car je vous avoue qu'outre la capacité, par laquelle vous estes si fort au-dessus de tous les gens qui se meslent des mesmes choses que vous, il y a une si grande netteté dans vos mémoires et une si grande certitude dans tout ce que vous proposez, qu'il y a beaucoup de plaisir à estre informé de vos sentimens et à faire travailler à l'exécution des ordres du roy sur vos mémoires.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 176.)

[1] Ces Flamands se chargèrent d'enlever les sables du petit banc pour 45 sous, au lieu de 3 livres que l'on payait auparavant.

210. — AUX GOUVERNEURS ET COMMANDANTS DES PLACES FORTES.

Saint-Germain, 4 juillet 1678.

Le Roy ayant reçu beaucoup de plaintes du peu d'ordre qui s'est tenu jusqu'à présent dans les places du dedans du royaume pour la conservation des palissades, fraises, glacis, gazons, corps de garde et casernes, Sa Majesté voulant establir le mesme ordre qui est depuis longtemps dans toutes les places de Flandre, elle m'a ordonné de vous écrire qu'elle veut que vous chargiez les majors de tout ce qui regarde la conservation desdites palissades, fraises, glacis, gazons, corps de garde et casernes, et que vous teniez la main à ce que, suivant le deu de leurs charges, ils empeschent le passage des charrois sur les glacis, que les bestiaux ne viennent y paistre et qu'aucun bourgeois ni soldat n'arrache les palissades et les fraises, et qu'ils ayent soin de maintenir en bon estat les corps de garde et casernes.

Comme ce que Sa Majesté a ordonné jusqu'à présent sur ce sujet n'a pas esté exécuté avec toute l'exactitude nécessaire[1], elle m'ordonne de vous dire qu'elle enverra, tous les six mois, un intendant avec des ingénieurs pour en faire la visite et envoyer un mémoire de l'estat auquel ils trouveront la place de..., sur lequel, en cas qu'il paroisse qu'il soit arrivé quelque désordre, Sa Majesté fera retenir les appointemens des officiers, à proportion de ce qui se trouvera à restablir.

C'est ce que j'ay ordre de Sa Majesté de vous faire sçavoir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 182.)

[1] La première ordonnance royale sur la conservation des fortifications était du 10 septembre 1668. Elle défendait «de faire labourer dans les dehors, contrescarpes et fossés des places, ni plus près des chemins couverts que de 15 toises, et d'envoyer ou permettre d'envoyer des bestiaux paistre dans lesdits endroits, à peine de confiscation.»

L'ordonnance du 16 juillet 1670 renouvela ces défenses en y ajoutant celles de marcher sur les fortifications, de planter aucun jardin dans les bastions, de bâtir aucune maison dans les faubourgs des places, sans en avoir la permission. — On couperait deux fois par an l'herbe des fossés, «et ce, par moyen d'échelles, où la main ne pourrait atteindre, sans que ceux qui y seront employés puissent marcher sur les gazons, ni faire botteler ladite herbe sur le lieu au fur et à mesure, mais bien l'enlever toute à la fois.»

Enfin, une dernière ordonnance permit aux soldats, non-seulement de se saisir des bestiaux trouvés dans les fortifications, mais de les tuer, sans être obligés à restitution.

211. — SEIGNELAY A M. DE VAUBAN,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 11 juillet 1678.

Je fais réponse à la lettre que vous avez écrite à mon père le 4 juillet, et je vous prieray présentement de m'adresser à l'avenir toutes les lettres qui regarderont les fortifications et les ouvrages de Dunkerque [1].

J'ay esté bien ayse de voir la continuité du succès du travail qui se fait pour l'ouverture du banc; il est très-certain que, puisqu'il a si bien réussy, quoyque les bords du canal ne fussent pas encore en estat de pouvoir résister à la force de l'eau, on en doit espérer tout: quand l'eau des écluses n'agira plus que sur le fond, elle n'emportera plus le sable des bords.

J'écris au sieur Hubert[2] de faire travailler avec toute la diligence possible aux ouvrages desquels vous avez laissé les devis à Dunkerque; et à l'égard de la dépense, je donne ordre au trésorier de la marine pour remettre, pendant le présent mois et le prochain, les fonds pour la continuation de ces travaux à raison de 600 écus par jour, ainsy que vous les avez demandés; mais vous me ferez grand plaisir de m'envoyer, le plus tost qu'il vous sera possible, une estimation aussy exacte que vous le pourrez de tous les ouvrages que vous avez proposés; non pas que je me persuade que cette estimation puisse estre aussy juste que vous la feriez pour des travaux dans lesquels on n'auroit point à combattre le vent et les marées, mais au moins cela déterminera Sa Majesté à faire le fonds que vous demanderez, sauf à l'augmenter ensuite, s'il est nécessaire, Sa Majesté ayant résolu de ne rien espargner pour le succès de ce grand ouvrage.

J'ay grande impatience de pouvoir aller à Dunkerque, et je ne manqueray pas de vous le faire sçavoir auparavant afin que vous vous y puissiez trouver alors que j'y seray. Mais je ne puis encore vous marquer précisément le temps où je feray ce voyage.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 190.)

[1] Au mois d'août, Seignelay étant retourné aux eaux de Bourbon, Colbert annonça à Vauban que, pendant l'absence de son fils, il répondrait à ses lettres, «qu'il avoit grand plaisir à lire, par la netteté de ses expressions et encore plus par les grands effets que l'on voyoit de ses pensées.» (*Dépôt des fortif.* 1678, fol. 235.) — Voir le dernier paragraphe de la pièce n° 209.

[2] Commissaire de marine à Dunkerque.

212. — AU MÊME.

Saint-Germain, 3 septembre 1678.

Je viens de recevoir vostre lettre du dernier du mois passé et je vous fais réponse sur-le-champ.

Je vous diray, sur le sujet des marchés que vous avez faits et dont mon fils vous a écrit, que ceux à qui vous les avez faits seront maintenus sans aucune difficulté. Il est mesme très-important que, dans toutes les occasions où vous trouverez que les entrepreneurs ne seront pas capables ou assez intelligens pour les ouvrages auxquels vous les destinerez, vous ne fassiez aucune difficulté de les changer. Il est toujours bon que vous le fassiez de concert, autant qu'il se pourra, avec ceux qui en doivent avoir l'inspection; mais toutes les fois que vous y trouverez de la difficulté et que le service s'en pourra mieux faire, vous pouvez passer par-dessus cette raison sans hésiter.

J'ay esté bien ayse de vous écrire ces lignes sur-le-champ, en réponse à vostre lettre, afin qu'il ne vous reste aucun scrupule dans l'esprit.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 240.)

213. — SEIGNELAY AU DUC DE CHAROST, GOUVERNEUR DE PICARDIE.

Paris, 24 octobre 1678.

A mon retour des eaux de Bourbon, mon père m'a remis la lettre que vous avez pris la peine de luy écrire sur le sujet de la brèche qui s'est faite à la citadelle de Calais, et les précautions que vous avez prises pour la seureté de la place. Comme je vois qu'il ne s'y peut rien ajouter, j'ay donné ordre au sieur de Moyenneville de faire faire, au plus tost, le déblay de cette brèche et de me faire sçavoir si l'on ne pourroit pas faire cette réparation de maçonnerie avant que les pluies et les gelées de l'hyver surviennent. Je vous avoue que c'est un grand malheur qu'un pareil accident soit arrivé pour avoir trop chargé de terre la muraille, car par cette raison tout ce qui en reste est encore en danger d'un pareil accident.

J'écris au sieur de Moyenneville de prévenir ce mal et mesme de faire décharger les terres de derrière le rempart jusqu'à la hauteur nécessaire, et je vous supplie de me faire connoistre vos sentimens sur ce sujet.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 271.)

214. — A M. BAZIN,

INTENDANT A METZ.

Paris, 6 novembre 1678.

Je suis extrêmement en peine de sçavoir l'estat de vostre santé, ayant appris que vous estiez malade; je vous prie de m'en donner des nouvelles au plus tost.

Il y a cinq ou six jours que je vous écrivis d'accommoder le sieur Niquet avec le sieur Gomé, et de luy donner sur ses appointemens ce qu'il conviendroit pour son dédommagement; mais comme beaucoup de personnes m'écrivent que le sieur Niquet n'a pas tort dans cette affaire, vous accommoderez, s'il vous plaist, l'affaire le plus favorablement que vous pourrez pour luy [1].

Vous trouverez cy-joint les informations qui ont esté faites sur la plainte dudit Gomé. Examinez la déposition faite par le sieur Richer, conseiller au parlement de Metz, et cotée 8, à l'endroit marqué *Hic* en marge de ladite déposition, parce que, encore qu'il y ayt lieu de croire que ce qui y est dit contre Niquet, sur le sujet de la vente de quelques matériaux[2], ne soit pas véritable, il est nécessaire d'en estre exactement informé et de ne rien négliger des avis que l'on donne en ces matières.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1678, fol. 289.)

[1] La lettre suivante, écrite par Colbert à Niquet le 24 octobre précédent, met au courant de cette affaire :

«J'ay esté surpris d'apprendre, par vostre lettre du 16 de ce mois, l'emportement que vous avez eu contre un bourgeois de Metz. Je vous avoue qu'il est d'une telle nature que j'ay peine à croire que le Roy veuille vous donner sa protection dans cette occasion, et que s'il vous en arrivoit encore une pareille, Sa Majesté ne fist pas faire une justice sévère. Cependant je ne laisseray pas de luy en rendre compte aujourd'huy ou demain et de prendre ses ordres sur ce qu'il y aura à faire à cet égard.»

A la suite de son entretien avec le Roi, Colbert écrivit à M. de Bragelogne, premier président au parlement de Metz :

«Le Roy a esté informé du démeslé qui est survenu entre les sieurs Niquet et Gomé, et quoyque Sa Majesté ne veuille pas soutenir, dans une occasion comme celle-là, l'emportement du sieur Niquet, cependant, comme il est nécessaire pour la continuation des ouvrages des fortifications de Metz, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'elle ne veut pas que l'on continue la procédure qui a esté commencée sur ce sujet contre ledit sieur Niquet, et qu'elle donnera d'ailleurs les ordres nécessaires pour la satisfaction du nommé Gomé.»

Effectivement, par le même courrier, Colbert mandait à l'intendant :

«Comme le Roy veut que vous accommodiez cette affaire, il faut pour cet effet que vous obligiez Niquet à demander pardon audit Gomé, et que vous luy fassiez donner sur ses appointemens ce dont vous serez convenu avec ce dernier.» (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 272, 277 et 278.)

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cet incident; mais, d'après la lettre du 6 novembre, il semble que Niquet était moins coupable qu'on ne l'avait cru d'abord.

[2] Voir la note de la page 213.

215. — AU MÊME.

Paris, 19 janvier 1679.

Vous estes informé que le Roy doit aller visiter les places de Verdun et de Metz dans le printemps prochain, après avoir vu toutes les places frontières de Flandre, de Picardie et de Champagne. Comme l'on s'efforce de tous costés à faire paroistre ces places en estat de plaire à Sa Majesté par leur propreté et par la manière dont elles seront tenues, il est important de faire en sorte qu'elle ayt la mesme satisfaction dans lesdites places de Verdun et de Metz.

Pour cet effet, je vous envoye un mémoire de toutes les pièces des fortifications qui sont achevées en ces deux places, l'intention du Roy estant qu'on travaille incessamment à les mettre dans un estat de propreté aussy grand qu'aucun des jardins dans lesquels Sa Majesté a accoustumé de se promener, c'est-à-dire qu'il faut que les glacis soyent unis et sablés mesme, s'il se peut; que les endroits des fossés secs qui sont achevés soyent unis aussy; qu'il ne manque point de gazon aux parapets et banquettes des chemins couverts et en dedans des ouvrages; faire planter des palissades à toutes les gorges des travaux pour empescher qu'on y entre; enfin, ne rien omettre de ce qui peut contribuer à l'extrême propreté de ce qui est fait [1].

Et comme j'ay entretenu sur ce sujet le sieur Niquet, qui est icy et qui sçait mes intentions, je vous prie de vous y appliquer de vostre costé, afin de donner à Sa Majesté toute la satisfaction qu'elle attend en cela de vos soins.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 12.)

216. — A M. DE VAUBAN,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 8 février 1679.

Comme il n'y a rien de plus important au service du roy que de diminuer autant qu'il sera possible le prix des ouvrages qui seront faits pour

[1] Le 27 du mois suivant, dans sa lettre à l'intendant d'Amiens, Colbert disait aussi : «Je dois encore vous répéter que ce sera la propreté que le Roy examinera le plus et à laquelle Sa Majesté prendra garde de plus près...» (*Dép. à M. de Breteuil*, 1679, pièce n° 102.)

la nouvelle enceinte de Toulon, je vous prie, lorsque vous aurez achevé les dessins que Sa Majesté vous a ordonné de faire, d'entrer un peu dans la connoissance des marchés desdits ouvrages, et de les faire passer devant vous, s'il se trouve des Provençaux qui les mettent à un prix raisonnable; sinon, il faudra envoyer de Paris des gens pour s'en charger. Mais comme il y a eu cy-devant plusieurs cabales pour augmenter le prix desdits ouvrages, lorsqu'il a esté fait quelque adjudication [1], prenez, s'il vous plaist, les précautions nécessaires pour les empescher et pour réduire lesdits ouvrages à leur juste valeur [2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant la marine*, 1679, fol. 79.)

---

217. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 5 juillet 1679.

Pour réponse à vostre lettre du 27 du mois passé, par laquelle vous me proposez d'employer aux réparations de la citadelle d'Amiens une somme de 5,408 livres dont il y a 2,807 livres qui restent des fonds faits pour les ponts de Pecquigny et de Bray, et le surplus revient de bon des fonds pour les fortifications de Doullens et Péronne, je vous diray que les fonds des fortifications et des ouvrages publics sont entièrement séparés.

A l'égard des fortifications, écrivez-en à mon fils; il prendra les ordres du Roy et vous fera sçavoir les intentions de Sa Majesté.

Pour ce qui est des ouvrages publics, en cas que vous trouviez à employer ce qui en revient de bon en pareils ouvrages, vous le pourrez faire sans difficulté.

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1679, pièce n° 280. — Arch. des Ponts et chaussées, *Dépêches concernant les ponts et chaussées*, 1679 et 1680, fol. 62.)

[1] Nous avons publié dans le IIIe volume, *Marine*, pièce n° 531 et note, une lettre adressée, à la même époque, à l'intendant de marine à Toulon, pour le mettre en garde contre les intelligences que pourraient avoir entre eux les adjudicataires des fournitures de l'arsenal.

[2] Voir III, *Marine*, pièce n° 539.

218. — A M. DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 10 juillet 1679.

Je vois par le mémoire que vous m'avez envoyé avec vostre lettre du 1er juillet qu'il y a eu seulement 690 Suisses qui ont travaillé jusqu'audit jour aux travaux du port et de la ville. Je vous avoue que j'en suis surpris, vu que M. de Louvois a donné ordre aux officiers d'en fournir le nombre de 1,000, qui leur a esté demandé et qu'ils ont promis[1]. Comme le Roy veut qu'ils en fournissent ce nombre, sans qu'il y en ayt un de moins, c'est à vous à tenir la main à ce que l'intention de Sa Majesté soit en cela ponctuellement exécutée.

Le Roy n'a pas approuvé l'exemption que vous demandez des droits qui sont dus par les vaisseaux hollandois qui ont apporté de Norwége les bois destinés pour les entrepreneurs de Calais. Il seroit plus à propos de faire d'ailleurs quelque grâce aux entrepreneurs que de leur accorder cette exemption, n'estant pas de leur marché.

Vous trouverez cy-joint le placet qui a esté présenté par les entrepreneurs de Calais, concernant les pertes qu'ils disent avoir souffertes l'année dernière dans leur entreprise.

Il y a peu d'apparence qu'elles soyent fort considérables, ainsy ne manquez pas d'examiner leurs prétentions et de me faire sçavoir s'il est

[1] Les officiers du bataillon suisse, à qui Louvois demanda des explications, lui répondirent que l'intendant des fortifications leur avait dit qu'il regardait comme inutile de prendre plus de 700 travailleurs. A cette nouvelle, Seignelay écrivit de nouveau à Moyenneville, le 23 du même mois :

«Comme je vous ay dit moy-mesme, estant sur les lieux, et que je vous ay réitéré par toutes les dépesches que je vous ay écrites que le Roy vouloit qu'il y eust 1,000 Suisses sur les travaux de Calais, lesquels en pourroient occuper un nombre bien plus considérable, je me lasse de vous répéter tant de fois et si inutilement la mesme chose. Et d'ailleurs je ne vois que trop, depuis longtemps, que les choses dont vous vous meslez à Calais vont plus mal que dans aucune autre place. C'est pourquoy, si vous ne satisfaites pas à l'ordre qui vous est donné d'employer 1,000 Suisses auxdits travaux, sans compter les autres ouvriers, et si vous ne trouvez pas les moyens d'engager les officiers à vous en fournir ce nombre, je vous déclare que, sans autre répétition de l'ordre que je vous donne à présent, le Roy enverra un autre homme à Calais pour prendre soin des ouvrages. C'est à vous à y prendre bien garde, parce que c'est la dernière lettre que je vous écriray sur ce sujet.

«Je me lasse aussy de voir le peu de diligence que vous faites faire à l'avancement de la moitié du nouveau fort de Nieulay, qui doit estre construit cette année. Vous connoissez l'importance de ce travail et vous devriez faire l'impossible pour le faire finir avec une extrême diligence, suivant les ordres et intentions de Sa Majesté.» (*Dépôt des fortif.* 1679, fol. 162.) — Voir pièce n° 220.

nécessaire de leur accorder quelque grâce, et à quoy vous estimerez qu'elle pourra aller[1].

Sur l'avis qui a esté donné qu'il est nécessaire de faire construire des couverts pour mettre des affusts de canon, sçavoir : à Ardres, un couvert pour 20 affusts; à la citadelle de Calais, un autre pour 30; au fort de Nieulay, un pour 20; et à Boulogne un autre pour 30; Sa Majesté veut que vous examiniez si, dans ces places, il ne se trouveroit pas des lieux propres à faire ces couverts en y faisant quelques réparations, sans qu'on fust obligé d'en faire faire de neufs. En ce cas, il faut que vous m'envoyiez un mémoire de ce à quoy reviendra la dépense de ces réparations, et je vous feray sçavoir ensuite les intentions du Roy sur ce sujet.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 150.)

---

219. — SEIGNELAY A M. DE VAUVRÉ,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE MARINE A DUNKERQUE.

Seignelay[2], 14 octobre 1679.

Comme le Roy n'a rien de plus à cœur que ce qui regarde le risban à faire l'année prochaine à Dunkerque, et que pour parvenir à donner sur ce sujet à Sa Majesté la satisfaction qu'elle désire, il faut continuellement travailler à l'amas des matériaux suivant ce que je vous ay cy-devant écrit, je suis bien ayse de vous donner avis que, sur ce que vous m'avez fait sçavoir que vous aviez besoin de voitures pour les pierres de Boulogne, j'ay pris la résolution de faire venir deux cents chevaux[3] pour travailler aux transports des pierres, pendant tout l'hyver, tant à Boulogne qu'aux autres endroits d'où vous les pourrez tirer; et comme c'est avec le sieur Berthelot que je fais marché pour ces chevaux, et qu'il m'arriva, l'année passée que je fis le mesme marché pour Metz avec ledit Berthelot, d'en estre très-mal servy et fort chèrement, il faut que vous me fassiez sçavoir précisément à quoy peut revenir la nourriture de chacun cheval par jour aux lieux où vous employerez lesdits deux cents chevaux, et de quelle manière

[1] Voir pièce n° 162 et note.

[2] Le marquis de Seignelay partait alors pour se rendre en Provence.

Voici l'itinéraire de ce voyage. Le 16, il visitait Auxonne, le 20 il était à Arles et le 25 à Toulon.

[3] M. de Vauvré n'avait demandé à Berthelot que cinquante chevaux et quinze charrettes. Colbert, après lui en avoir exprimé son étonnement, ajoutait :

« Comme il faudra un conducteur, un maréchal, un bourrelier et un charron aussy bien pour ces cinquante chevaux comme pour deux cents, il seroit plus à propos de donner ordre au sieur Berthelot d'envoyer ce dernier nombre... » (*Dépôt des fortif.* Mss. 205, fol. 236.)

on pourra obliger ceux qui seront préposés à la conduite desdits chevaux à travailler utilement.

Sur quoy, je vous diray que ma pensée seroit d'examiner combien de voyages ils peuvent faire par jour du lieu où se prend la pierre jusqu'au lieu où elle s'embarque, de les obliger à faire ce nombre de voyages et de ne leur payer leur journée (après l'avoir réglée sur le pied du prix de la nourriture des chevaux) qu'à proportion du nombre des voyages qu'ils feront; c'est-à-dire que s'ils doivent, par exemple, faire quatre voyages par jour et qu'ils n'en fassent que deux, il ne faudra leur payer qu'une demy-journée, et ainsy du reste à proportion[1].

Vous observerez que ces chevaux arrivent, pour le plus tard, à la fin de ce mois, et qu'il faut que vous alliez à Boulogne faire préparer les lieux convenables pour les écuries, et faire faire les charrettes dont vous aurez besoin pour ce travail.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 230.)

---

220. — AU SIEUR DE MOYENNEVILLE,

INTENDANT DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 23 octobre 1679.

Je suis bien ayse de vous avertir que le Roy reproche toujours à mon fils et à moy que les ouvrages de Calais retardent extrêmement, et cette plainte s'est renouvelée en luy lisant vostre dernier mémoire par lequel vous dites que les Suisses ne vous fournissent plus que quinze hommes par compagnie[2], Sa Majesté m'ayant dit elle-mesme que cette difficulté des Suisses provenoit du peu de conduite qu'il y a dans les travaux, d'autant

[1] L'expérience ayant suggéré à Colbert un moyen préférable, il écrivit à M. de Vauvré, le 18 du même mois :

«Je désire que vous vous informiez exactement, lorsque vous serez arrivé à Boulogne, du prix ordinaire des voitures, c'est-à-dire de ce que l'on donne aux charretiers du pays pour conduire une certaine quantité de pierres du lieu où elles sont prises jusqu'à celuy où elles seront embarquées, mon intention estant de régler le prix du transport desdits matériaux à raison de tant le pied ou la toise cube, afin qu'il dépende des gens du sieur Berthelot de faire plus ou moins de voitures, selon qu'ils l'estimeront à propos...»

[2] Vingt jours auparavant, Colbert avait écrit au marquis de Louvois :

«Les ingénieurs de Calais m'écrivent que celuy qui commande les Suisses qui sont en garnison dans ladite place prétend que le nombre des malades ne luy permet pas de fournir plus de 300 soldats pour les travaux. Comme il n'y a guère d'apparence qu'il ne reste de 1,500 hommes que 300 soldats en estat de travailler, il vous plaira donner vos ordres pour obliger ledit commandant à fournir un plus grand nombre de soldats pour avancer diligemment les travaux pendant le reste de la saison.» (*Dépôt des fortif.* 1679, fol. 215.) — Voir pièce n° 218 et note.

qu'il falloit travailler en diligence pendant l'esté dernier à ceux qui sont dans l'eau, et remettre dans cette arrière-saison ceux qui sont élevés au-dessus de l'eau; au contraire, il se trouve que les travaux auxquels on veut employer les Suisses sont à présent tous dans l'eau, en sorte que cela est capable de leur donner beaucoup de maladies. C'est à vous à prendre garde de quelle manière ces travaux se conduisent, parce que vous en estes chargé envers le Roy et envers nous. Je vous avoue aussy que j'ay beaucoup de peine de voir que la place la plus importante du département de mon fils, qui est celle de Calais, cause aussy souvent qu'elle fait des reproches du Roy, soit de ce qu'ils sont mal conduits, soit de ce qu'ils sont extrêmement retardés.

Je vous diray de plus que l'une des causes pour lesquelles ces Suisses font difficulté de vous donner le nombre d'hommes que vous leur demandez est qu'ils souhaiteroient que vous leur donnassiez le travail à la tasche et par compagnie, ce qui produiroit assurément une très-grande diligence. Je ne sçais pas quelle raison vous pouvez avoir de ne pas leur donner à travailler de cette sorte, et, si cela est possible, ne manquez pas de le faire, parce que assurément le travail en ira beaucoup plus vite.

Faites-moy sçavoir l'estat auquel est ce travail, et profitez de tout ce que je vous dis pour vous y appliquer et le conduire avec le plus de diligence.

Je vous envoye une copie de la lettre que M. de Louvois écrit au commandant des Suisses.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 237.)

---

221. — A M. DE VAUBAN,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS.

Saint-Germain, 11 novembre 1679.

J'ay reçu les plans, devis et mémoires concernant le chasteau du havre ou risban de Dunkerque; mais comme mon fils sera icy dans sept à huit jours, je m'en remets à luy de vous faire sçavoir tous les ordres que le Roy aura donnés[1] pour l'exécution de tout ce que vous avez résolu sur un aussy grand ouvrage que celuy-là.

[1] Pendant cette absence de Seignelay, Colbert accusa réception de différentes lettres, en se bornant à dire : « Lorsque mon fils sera de retour de Provence, il vous fera sçavoir les intentions du Roy... » — Ou bien : « A son retour de Provence, mon fils vous fera connoistre ses intentions... »

Le Roy ayant ordonné à mon fils de faire construire des casernes dans la ville de Stenay, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie, et Sa Majesté voulant que toutes les casernes de ses places soyent faites sur un mesme dessin, je vous prie de m'envoyer un modèle de celuy que vous faites exécuter dans toutes les places dont vous prenez soin, afin que mon fils fasse exécuter le mesme dessin dans toutes celles de son département[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 251.)

---

222. — AU SIEUR DESREAUX.

Saint-Germain, 11 décembre 1679.

Je n'entends point le mémoire que vous m'avez envoyé, avec vostre lettre du 30 du mois passé, sur l'excédant considérable de la dépense que vous marquez avoir esté faite pour les ouvrages ordonnés cette année à Belle-Ile.

Cette manière de service ne convient point, et ne se pratique pas dans aucune des autres places de mon département, où la dépense des ouvrages n'excède pas les fonds ordonnés par le Roy, à moins que les intendans ou ingénieurs n'ayent eu ordre de le faire. C'est pourquoy, si, par la réponse que vous me ferez à cette lettre, il se trouve que vous ayez dépensé à Belle-Ile au delà des 16,580 livres ordonnées, vous pouvez compter que je vous osteray vostre employ, et que vous ne continuerez plus aucun service.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 273.)

[1] Le même jour, Colbert écrivait au sieur Ferry :

« J'ay fait voir au Roy le nouveau dessin que vous m'avez envoyé pour le bastiment des casernes de Stenay ; et quoyque vous ayez exécuté par ce plan l'ordre que je vous avois donné de changer la forme des écuries que vous aviez faites, Sa Majesté, y ayant fait réflexion depuis, m'a ordonné de vous faire sçavoir qu'elle veut que toutes les casernes de toutes ses places soyent faites sur un mesme dessin. Comme vous sçavez de quelle sorte elles ont esté basties dans les autres places, vous pouvez vous conformer au dessin qui en a esté fait. » (*Dépôt des fortif.* 1677, fol. 252.) — Vauban donna en effet un type de caserne d'infanterie qui fut gravé et envoyé partout.

223. — AU SIEUR DE COMBES,

INGÉNIEUR[1].

Saint-Germain, 17 décembre 1679.

Il est nécessaire que vous m'informiez du nombre d'inspecteurs qui sont employés aux travaux du port de Dunkerque, dont vous prenez le soin, et qu'en mesme temps vous me fassiez sçavoir s'il n'y en a point parmy eux qui se soit rendu capable et qu'on puisse tirer pour le faire servir d'ingénieur.

En cas qu'il y en ayt quelqu'un, ne manquez pas de me l'écrire, de m'envoyer son nom et les plans qu'il dessine. Il me faut aussy sçavoir l'application qu'il a au travail[2].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1679, fol. 279.)

224. — A M. DE VAUVRÉ,

INTENDANT DE MARINE A TOULON[3].

Fontainebleau, 7 septembre 1681[4].

Je fais réponse aux lettres que vous m'avez écrites au sujet des fortifications depuis le 22 juillet.

Je commenceray par vous dire que jamais aucun travail dont je me suis meslé ne m'a causé tant de peine et d'inquiétude que celuy des fortifications de Toulon, et qu'il est bien difficile que je puisse estre satisfait de la confusion extraordinaire dans laquelle vous l'avez laissé. Je vous avoue que je suis surpris de l'acharnement continuel que vous faites paroistre contre Niquet, et il me semble qu'après que je vous ay écrit que

[1] Benjamin de Combes servit en 1669, comme officier de marine, au siége de Candie. Ingénieur en chef en 1671, il fut, quatre ans après, nommé capitaine au régiment de Navarre; il dirigea, dès cette époque, les fortifications de différentes places et fut envoyé, comme ingénieur, au Canada, en 1677. De Combes conduisit les travaux de Dunkerque et ceux du Havre, il visita avec Seignelay les ports de Provence, prit part aux expéditions de Gênes et d'Alger et devint, en 1696, directeur général des fortifications de Normandie. En mars 1685, Louis XIV lui accorda, ainsi qu'à son frère, Pierre de Combes, des lettres de noblesse. (*Aperçu historique sur les fortifications*, par le colonel Augoyat, I, 127.)

[2] Cette lettre fut adressée circulairement le même jour à plusieurs autres ingénieurs.

[3] M. de Vauvré avait dans ses attributions toutes les places fortes de la circonscription de Toulon.

[4] Le volume contenant la correspondance relative aux fortifications pour l'année 1680 manque dans la collection du Dépôt des fortifications.

je n'avois personne autre à envoyer à Toulon, qui fust capable de conduire les travaux, cela vous devoit suffire pour vous obliger à faire cesser les contestations continuelles que vous avez avec cet ingénieur, et dans lesquelles je trouve qu'il se mesle toujours beaucoup d'animosité de vostre part.

Et pour vous dire, en un mot, quel est mon sentiment là-dessus, je crois que Niquet est un homme fort difficile à conduire; je crois mesme qu'il est très-inquiet et que l'envie qu'il auroit d'avoir le soin des ouvrages en chef, sans que vous vous en meslassiez, augmente fort son chagrin. Aussy je n'ajoute pas beaucoup de foy à la plupart des choses qu'il pourroit me dire ou m'écrire; mais quand il m'écrit que les travaux avancent lentement et que vous n'obligez pas les entrepreneurs à avoir un assez grand nombre d'ouvriers, que Boussonnel travaille aux choses les plus aysées, laissant les plus difficiles pour chercher davantage à gagner, ce sont des faits qu'il n'est pas nécessaire de m'écrire pour m'en faire connoistre la vérité.

A l'égard des discours impertinens que vous m'écrivez qu'il a faits à Toulon, je ne sçais comment vous vous laissez aller si facilement aux rapports ridicules que quelque Provençal vous aura mal faits, et comment vous daignez m'en écrire en l'air sans qu'il y ayt aucune preuve, ni qu'il y en puisse avoir mesme de pareils discours. Je vous avoue que cela est fort éloigné de la supériorité d'esprit que devroit avoir un homme qui est à vostre place et qui ne devroit tendre uniquement qu'à bien servir le roy, sans se laisser aller à des animosités particulières. Mais il y a trop longtemps que je vous écris inutilement sur cette affaire, sans voir aucun succès de la peine que je me suis donnée de vous instruire et sans voir que les travaux qui sont confiés à vostre conduite avancent en aucune manière.

Ce qui est arrivé à l'occasion des toisés des derniers ouvrages me fait connoistre que vous prenez la liberté de faire des compensations aux entrepreneurs et de passer dans ces toisés des choses qu'ils n'ont pas véritablement faites, pour les dédommager des autres choses qu'ils ont faites au delà de leurs devis. Sur quoy, je vous avoue que je ne comprends pas qu'un homme qui travaille depuis si longtemps puisse tomber dans cet inconvénient, qui va à détruire tout l'ordre des toisés et à rendre les ingénieurs maistres de faire toutes les friponneries dont ils pourront estre capables.

A l'égard de Niquet, il y a trop longtemps que le Roy souffre les impertinences que son chagrin luy a fait faire; et ce que vous m'écrivez en dernier lieu, qu'il a interdit Molart sur le seul avis qu'il m'avoit donné du

toisé de l'Égoutier, est d'une folie si outrée qu'enfin le Roy a résolu de le faire mettre en prison. Vous trouverez cy-joint l'ordre au prévost de la marine de le prendre et de le mettre à la Tour, que vous ne manquerez pas de faire exécuter[1]. Du reste, prenez garde que les travaux n'en soyent pas retardés, ce que je ne crois pas qui puisse arriver, puisqu'il n'est question que de la continuation de la jetée et d'autres ouvrages faciles à conduire, auxquels les ingénieurs qui travaillent à Toulon pourront suffire.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1681, fol. 181.)

---

225. — AU SIEUR NIQUET,

INGÉNIEUR.

Fontainebleau, 7 septembre 1681.

Quoyque le nombre d'impertinences que vous avez faites depuis que vous estes à Toulon, qui vous ont attiré l'indignation du Roy et l'ordre que Sa Majesté a donné de vous faire mettre à la Tour, vous rendent indigne de la peine que je prends de vous en expliquer les raisons, je ne laisseray pas de vous dire qu'enfin le Roy n'a pu souffrir les suites de vostre vanité ridicule, qui vous a rendu depuis si longtemps insupportable dans tous les lieux où vous avez travaillé.

C'est cette vanité qui a fait que, lorsque vous estiez à Metz et Verdun, on ne pouvoit pas s'assurer que vous voulussiez bien suivre les mémoires de M. de Vauban sans y rien mettre de vostre teste[2]. Et c'est cette mesme vanité qui vous a rendu incompatible avec l'intendant depuis que vous estes à Toulon, parce que vous avez voulu estre ordonnateur et ingénieur en mesme temps, ce qui a causé mille désordres et a empesché l'avancement du travail dont vous estiez chargé et qui estoit de la dernière importance.

Mais rien de tout cela n'est plus inouÿ que la hardiesse que vous avez eue d'interdire sans pouvoirs et sans raisons un ingénieur, sur ce qu'il m'avoit donné avis que le toisé d'un ouvrage n'estoit pas juste[3]. C'est cette

[1] Voici cet ordre :

« De par le Roy, il est ordonné au sieur de Rietz, prévost de la marine à Toulon, de saisir et arrester le sieur Niquet, ingénieur, et le conduire, sous bonne et seure garde, dans la Tour de ladite ville, où Sa Majesté veut qu'il soit détenu jusqu'à nouvel ordre. » (*Dépôt des fortif.* 1681, fol. 184.

[2] Voir pièces n°s 124, 147, 171, 205 et notes.

[3] D'un autre côté, Colbert n'épargnait pas les reproches au sieur Molart :

« Vous estes bien heureux, lui écrivait-il le même jour, que le sieur Niquet vous ayt interdit mal à propos; sans cela j'aurois cessé de me servir de vous, ayant vu des choses dans

dernière action qui a mis le comble à toutes les autres et qui fera que le Roy, après vous avoir tenu trois ans en prison, vous chassera comme un homme indigne de le servir.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1681, fol. 185.)

---

226. — A M. FAUTRIER,

INTENDANT A VALENCIENNES[1].

Saint-Germain, 24 may 1682.

Le Roy voulant faire palissader quelques-unes des places de vostre département qui ne le sont pas, Sa Majesté m'ordonne de vous faire sçavoir qu'elle veut que vous examiniez les moyens les plus avantageux qui pourront estre pratiqués pour avoir le nombre de pieux et de traverses nécessaires pour ces palissades. Comme tous les expédiens que l'on peut pratiquer se réduisent à trois : le premier, de faire une coupe extraordinaire dans les bois de Mormal[2]; le second, de faire des adjudications de la fourniture de ces pieux et traverses aux marchands du pays qui feront la

vostre conduite qui m'ont fort déplu. Et pour vous les expliquer, à l'égard de la dernière occasion des toisés des ponts et rivière de l'Égoutier, j'ay vu que vous aviez signé et certifié ces toisés et que vous ne m'avez donné avis des erreurs que vous prétendiez qui s'y trouvoient qu'en vengeance de ce que Niquet avoit effacé vostre certificat.

« Je vois d'ailleurs, par toutes vos lettres, que vous vous meslez de désapprouver en tout ce que fait le sieur Niquet et que, loin d'avoir pour luy la déférence que vous luy devez, vostre vanité vous fait croire que vous conduiriez mieux les ouvrages que luy. Je suis bien ayse de vous avertir que si vous ne vous corrigez et que vous ne soyez plus docile et moins chagrin, je vous chasseray du travail et je ne me serviray jamais de vous. » (*Dépôt des fortif.* 1681, fol. 185.)

Faisant à chacun sa part de blâme, Colbert, on le voit, défendait Niquet contre celui même qui avait été l'occasion de sa disgrâce. Du reste, cette affaire n'eut pas de suite, et Niquet ne fut même pas arrêté, comme l'indique la lettre suivante, que lui écrivit le ministre le 11 octobre :

« Quoyque le Roy ayt trouvé mauvais de ce que le sieur de Vauvré n'avoit pas fait exécuter les ordres qui luy avoient esté envoyés pour vous faire mettre dans la Tour de Toulon, Sa Majesté veut bien vous faire grâce et vous espargner cette punition, à l'instante prière dudit sieur de Vauvré, à qui j'écris de me renvoyer ces ordres, après toutefois vous les avoir fait voir, et à tous ingénieurs, inspecteurs et entrepreneurs, afin que tout le monde puisse connoistre que Sa Majesté n'a pas approuvé vostre conduite dans la dernière action que vous avez faite contre le sieur Molart. » (*Dépôt des fortif.* 1681, fol. 214.)

[1] Joachim Fautrier, conseiller d'État, intendant du Hainaut et des pays d'entre Sambre et Meuse et d'outre Meuse de 1678 à avril 1688, époque à laquelle il fut remplacé par Voysin, qui fut plus tard secrétaire d'État de la guerre.

On lit dans la *Gazette de France* : « L'abbé Fautrier, ci-devant employé avec distinction dans plusieurs intendances, meurt à Paris le 12 mars 1709, âgé de quatre vingt-trois ans. »

Cette note rectifie et complète celle du IIe vol. *Finances*, p. 191.

[2] Voir IV, *Agriculture*, *Forêts*, etc. pièce n° 1, note.

condition du roy la meilleure, et le troisième, de traiter avec les adjudicataires de la dernière vente de la forest de Mormal et des autres bois de vostre département, pour faire ce nombre de pieux et de traverses, l'intention de Sa Majesté est que vous examiniez avec soin lequel de ces trois expédiens peut estre pratiqué pour l'exécution plus prompte et plus avantageuse de ses volontés.

Vous observerez seulement que, par toutes les ordonnances des eaux et forests, il est défendu de faire des coupes de bois dans les mois d'avril et de may[1], d'autant que la séve montant alors dans les arbres, l'on prétend que cette coupe, en ce temps-là, peut faire mourir les souches; en sorte que si cela est véritable, une coupe faite en cette saison pourroit faire un préjudice très-grand dans la forest de Mormal. Comme vous avez sur le lieu le sieur Féron du Plessis, il est nécessaire que vous l'envoyiez quérir, que vous examiniez avec luy si cette raison de la défense de la coupe dans ces mois est véritable, et en ce cas vous chercherez avec luy les moyens d'engager des marchands particuliers ou les adjudicataires des dernières ventes à traiter avec vous de la fourniture de ces bois.

Comme cet ouvrage est fort pressé, travaillez sans retardement à l'exécution du contenu en cette lettre et faites-moy sçavoir au plus tost la résolution que vous prendrez, afin que je puisse vous envoyer les ordres du roy qui vous sont nécessaires.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 135.)

[1] Voir IV, *Agriculture, Forêts*, etc. pièce n° 17 et note.

LETTRES,

BEAUX-ARTS ET BÂTIMENTS.

LETTRES,

BEAUX-ARTS ET BÂTIMENTS.

1. — A M. PRIOLO[1].

De... 30 juin 1662.

Vous avez très-bien fait de céder à l'orage et de suspendre pour quelque temps l'impression de vostre histoire[2]; mais je ne puis approuver la résolution qu'il semble que vous avez prise de remettre vostre pension, parce qu'il est public que Son Éminence vous en avoit gratifié avant mesme que vous eussiez commencé vostre ouvrage[3].

J'ay desjà parlé deux fois au Roy pour vostre acquit-patent, et Sa Majesté a trouvé à propos d'en différer un peu le payement, à cause de la nécessité d'argent où elle se trouve maintenant. Je ne laisseray pas de l'en solliciter encore et de tascher de vous procurer la satisfaction la plus prompte qu'il sera possible; ce pendant, je dois vous dire que l'exécution de vostre pensée de vous aller en un lieu de pleine liberté ne vous produiroit, à mon sens, aucun avantage, dont je m'assure que vous conviendrez quand je vous auray entretenu à Paris, où j'iray dans quelques jours.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 19.)

[1] Benjamin Priolo, né à Saint-Jean-d'Angely le 1er janvier 1602; il s'attacha d'abord au duc de Rohan, qui était alors au service de Venise, reçut de lui plusieurs missions en Espagne, et combattit à ses côtés, en 1635, lorsqu'il commandait les troupes françaises dans la Valteline. A la mort de son protecteur, il s'était retiré à Genève, lorsque le duc de Longueville lui proposa de l'accompagner à Munster, où il allait négocier la paix. En revenant en France, Priolo s'arrêta à Lyon et y abjura entre les mains du cardinal Barberini. Une fois à Paris, il suivit le parti du prince de Condé et fut exilé en Flandre; mais il rentra bientôt dans les bonnes grâces du Roi et consacra tout son temps aux lettres. Louis XIV lui accorda en 1661 une pension de 2,000 livres. M. de Lionne l'ayant chargé, en 1667, d'aller à Venise pour une mission secrète, il fut frappé d'apoplexie en route, chez l'archevêque de Lyon.

[2] Priolo avait composé en latin une histoire de France, depuis la mort de Louis XIII. « Quelques ministres d'État, dit Moréri, y trouvèrent trop d'essor et voulurent que cet ouvrage fût tronqué par des examinateurs. L'auteur fit des remontrances au Roi, qui lui permit de faire imprimer son histoire chez Léonard. »

[3] Le cardinal Mazarin, qui s'était servi de Priolo dans plusieurs négociations, lui avait laissé une pension de 1,500 livres, par son testament.

2. — A M. DE LA GUETTE,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

De... 18 aoust 1662.

Je vous écris encore ce mot pour vous prier de vous informer des meilleurs marchands de Marseille qui ont leur commerce en Levant, comme à Smyrne, à Alep et à Alexandrie, s'ils ne pourroient pas, par le moyen de leurs correspondans ou de leurs facteurs, faire faire au Grand-Caire des tapis de la plus grande longueur et largeur qui se puisse faire; c'est-à-dire, quant à la largeur, depuis six jusqu'à huit aulnes, ce qui reviendroit à environ cinq aulnes de Provence; pour la longueur, il la faudroit de la plus grande estendue qu'il seroit possible. Et, à ne vous rien cacher de mon dessein, que cependant vous tiendrez, s'il vous plaist, secret, c'est pour mettre dans les galeries du Louvre.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 63.)

3. — A M. CHARRON,

GOUVERNEUR DE BLOIS[1].

De... 15 octobre 1662.

Ayant appris par M. le Chancelier que M. Ribier[2], de Blois, a fait un amas de diverses pièces qu'il a recueillies des maisons de plusieurs secrétaires d'Estat, je vous supplie de luy en demander un mémoire, afin que je le fasse voir au Roy, et de vous informer en quel estat est ce travail, ce que ledit sieur Ribier en veut faire, et s'il prétend le faire imprimer ou non, pour en rendre compte à Sa Majesté. J'attendray, s'il vous plaist, cet éclaircissement de vostre part.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 131.)

[1] Beau-père de Colbert. (Voir I, 272.)

[2] Guillaume Ribier, né à Blois. Lieutenant particulier, puis lieutenant général de cette ville. Une harangue qu'il prononça en 1614, en présence de Louis XIII, lui valut le brevet de conseiller d'État. Marie de Médicis, pendant sa retraite à Blois, et Gaston d'Orléans, en diverses circonstances, eurent recours à ses conseils. Mort le 21 janvier 1663, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Ribier avait, en effet, recueilli un grand nombre de pièces et de mémoires historiques de 1537 à 1560; son neveu les publia en 1666.

4. — A M. DE LA GUETTE,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

De... 26 octobre 1662.

L'appréhension que je vous tesmoignay d'avoir, par ma dernière, que les marbres que vous avez pris le soin de faire tirer dans les costes de Gênes et de m'envoyer icy ne fussent pleins de veines et de fistules, n'a pas esté sans fondement, puisque, après les avoir fait visiter par des sculpteurs, il ne s'en est trouvé aucune pièce que l'on puisse tailler pour faire des figures; ce qui est d'autant plus fascheux que toute la grande dépense qui a esté faite au sujet desdits marbres est inutile, et qu'on n'en pourra retirer aucune chose; de sorte que vous avez esté très-mal servy par ceux à qui vous aviez donné cette commission, qui pouvoient, sans beaucoup de peine, s'en mieux acquitter.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 144.)

5. — A M. DE BONZI,

AMBASSADEUR A VENISE.

De... 15 juin 1663.

J'ay fait voir au Roy les observations qu'il vous a plu de faire touchant le revenu de la république de Venise et l'administration des finances de cet Estat, que Sa Majesté a trouvées très-curieuses et recherchées avec beaucoup de soin et d'exactitude.

Je luy ay pareillement rendu compte de tous les tableaux de Paul Véronèse et du Titien que l'on pourroit acheter[1]. Mais comme le prix en est fort grand et que nous sommes à présent accablés d'une infinité de dépenses pressantes auxquelles il faut nécessairement pourvoir sur-le-champ, si vous pouviez couler le temps pendant cinq ou six mois, en entretenant les particuliers dans l'espérance que l'on s'en accommodera, je vous ferois remettre alors l'argent nécessaire pour les acheter.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 58. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 531.)

[1] Le 25 du mois précédent, Colbert avait déjà écrit à cet ambassadeur :

« Je n'ay pas manqué de dire au Roy ce que vous avez pris la peine de m'écrire touchant la recherche des tableaux dont je vous ay envoyé le mémoire. Sa Majesté a esté fort ayse d'apprendre que vous y employeriez tous vos soins et toute vostre industrie, m'ayant commandé

6. — A BOEKLERUS,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A STRASBOURG[1].

Paris, 20 juin 1663.

La réputation que vostre mérite vous a acquise pour la beauté de vostre sçavoir et surtout pour la connoissance de l'histoire, ayant passé jusqu'au Roy, Sa Majesté, qui ne fait rien plus volontiers que d'honorer de ses faveurs la vertu en ceux où elle se rencontre, pour vous donner une marque de l'estime qu'elle fait de la vostre, m'a commandé de vous envoyer la lettre de change[2] qui accompagne ce mot, et de vous assurer de sa royale protection aux occurrences où elle vous sera nécessaire. Je m'acquitte du commandement qu'il luy a plu de m'en faire; j'en souhaite de semblables à l'avenir, par où vous puissiez connoistre la volonté que j'ay d'estre toujours, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur[3].

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 67.)

de vous faire sçavoir qu'à mesure que vous seriez convenu du prix, elle vous feroit remettre l'argent pour y satisfaire ponctuellement.» (*Rec. de div. lettres*, fol. 32.) — Voir pièce n° 14.

[1] Jean-Henri Boecler, né à Cronheim (Franconie); professeur d'éloquence à Strasbourg de 1631 à 1632. En 1648, il fut appelé à Upsal, par la reine Christine, qui le nomma son historiographe. Sa santé le força de revenir à Strasbourg, où il occupa une chaire d'histoire. Conseiller de l'électeur de Mayence en 1662, et de l'empereur Ferdinand III en 1663. Mort en 1692, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

[2] La gratification accordée à Boecler était de 900 livres.

[3] Cette lettre et les six suivantes ont été publiées dans la *Revue rétrospective*, 2me série, I, p. 82 et suivantes. — Toutes les pièces de ce genre étaient préparées par Chapelain. On en a la preuve par la lettre qu'il adressa à Colbert, le 23 décembre 1663:

«Monseigneur, après vous avoir rendu mille très-humbles grâces de la nouvelle gratification que je dois au Roy par vos généreux offices, je vous diray que, sur l'ordre que M. Perrault m'a apporté de vostre part de dresser les lettres qu'il vous plaist de joindre aux lettres de change pour les savans estrangers gratifiés, je les ay aussytost minutées et me donne l'honneur de vous les envoyer pour estre repassées et corrigées, en sorte qu'elle ne soyent pas indignes de vous.

«J'ay eu soin de les concevoir en termes qui leur fussent convenables à chacun en particulier, soit pour les louer de ce qu'ils avoient fait, soit pour les exciter à avancer ce qu'ils se sont engagés de faire. Vous en jugerez avec cette solide raison qui est la règle de toutes les autres, et vous me commanderez toujours absolument en tout comme à celuy qui vous est dévoué et qui sera toujours sans réserve...» (Cabinet de M. Sainte-Beuve, Ms. *Correspondance de Chapelain.*) — Voir à l'*Appendice*, parmi les lettres adressées par Chapelain à Colbert, le 4e paragraphe de celle du 6 janvier 1667 et celle du 18 mars 1668.

On voit aussi, par l'extrait suivant de l'Histoire de l'Académie française par d'Olivet, que les soins de Chapelain ne se bornèrent pas à la préparation des lettres adressées aux savants. C'était lui qui les désignait au choix de Colbert:

«En 1662, le Roi voulant faire des gratifications à tout ce qu'il y avoit de savants célèbres tant en France que dans toutes les autres parties de l'Europe, ce fut surtout à M. Chapelain que s'adressa M. Colbert, pour avoir la liste de

7. — A GEVAERTIUS,

HISTORIOGRAPHE A ANVERS [1].

Paris, 20 juin 1663.

Vostre nom n'est pas connu seulement par les savans qui sont en France, et ce n'est pas leur seule approbation qui doit estre la récompense de vos veilles. Le Roy, qui a esté informé de vostre suffisance et de la beauté de vos ouvrages, a souhaité vous donner des marques particulières de son estime. Pour cet effet, il m'a commandé de vous faire tenir la lettre de change [2] qui accompagne celle-cy, et de vous assurer de sa bienveillance et de sa protection.

Je ne pouvois pas recevoir un ordre de Sa Majesté auquel j'eusse plus de joye d'obéir, et je seray toujours heureux d'avoir de semblables occasions de vous tesmoigner que je suis [3]...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 76.)

ces savants, et pour connoître le plus ou le moins qu'ils avoient de mérite, afin que les bienfaits du Roi fussent, non-seulement placés, mais mesurés. Il y eut 60 *gratifiés;* ainsi les appeloit-on; et de ces 60, il y en avoit 15 étrangers et 45 François, dont plus de 20 étoient alors de l'Académie, ou en ont été depuis.» (*Histoire de l'Académie française*, édition Livet, II, 134.)

[1] Jean-Gaspard Gevaert, né à Anvers en 1593, vint à Paris en 1617 pour y étudier les belles-lettres. Rentré dans les Pays-Bas en 1621, il devint secrétaire de sa ville natale. Il fut créé conseiller et historiographe de Ferdinand III en 1644. Mort le 23 mars 1666.

[2] Elle était de 1,200 livres.

[3] Voici la lettre que, huit jours après, Chapelain écrivait à Gevaert :

«Ayant dès ma jeunesse admiré vostre érudition, et profité de ce que vous publiastes lorsque vous estiez en France, chéry de tous nos savans et surtout de M. le président de Mesmes, il m'a esté fort doux de pouvoir indiquer vostre grand mérite dans les lettres à M. Colbert, intendant général des finances, quand il eut découvert dans l'esprit du Roy le beau désir de tesmoigner aux personnes qui vous ressemblent le cas qu'il en faisoit, et qu'il l'eut fortifié par son suffrage, jusqu'à en solliciter l'ordre, afin de l'accomplir sans retardement.

«La lettre qu'il vous a écrite par le commandement de Sa Majesté, et celle de change dont il l'a accompagnée vous devront plaire comme un effet de vostre réputation, qui se verra couronnée par cette marque d'honneur, d'autant plus considérable que la part dont elle vous vient est plus digne de vénération. Ce que j'ay pu reconnoistre des intentions de Sa Majesté est de ne prétendre pas vous faire ce présent comme un bien dont une personne aussy accommodée que vous eust besoin, mais comme une preuve de l'estime qu'elle fait de vostre science.

«Je ne doute point que vous ne la ressentiez autant qu'elle en est digne, et que vous ne fassiez sçavoir à M. Colbert, par vostre réponse, combien vous luy estes obligé d'un office si généreux et si volontaire. (Bibl. de l'Arsenal, Imp. n° 18968. *Lettres de la reine de Suède et autres personnes*, page 44.)

8. — A HEVELIUS,

ASTRONOME A DANTZICK[1].

Paris, 20 juin 1663.

Si vous connoissez vostre propre mérite[2], vous ne devez point estre surpris de recevoir une gratification de la part du Roy, qui, désirant de faire fleurir les sciences, honore d'une estime particulière tous ceux qui les cultivent heureusement.

Comme vostre réputation est venue jusqu'à Sa Majesté, et qu'elle sçait les progrès que vous faites dans l'astronomie, elle m'a commandé de vous envoyer la lettre de change cy-jointe, et de vous assurer en mesme temps de sa protection et de sa bienveillance.

Je m'acquitte de cet ordre avec beaucoup de joye, et je souhaite qu'à l'avenir il se présente d'autres occasions où je puisse vous tesmoigner que je suis...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 67.)

9. — A ALLATIUS,

BIBLIOTHÉCAIRE AU VATICAN[3].

Paris, 21 juin 1663.

Le Roy estant informé de l'excellence de vostre sçavoir qui vous a fait

[1] Jean Hévelke, né en 1611, étudia en Angleterre en 1631, puis en France, et se fit remarquer par ses travaux astronomiques; échevin à Dantzick en 1641, sénateur en 1651. — En 1679, un incendie ayant détruit sa bibliothèque, son imprimerie et ses instruments, Colbert lui écrivit le 28 décembre :

« La perte que vous avez faite par l'incendie de vostre maison a donné de la douleur à tout ce qu'il y a de gens de lettres dans le monde chrestien, et à tous ceux qui les protégent. Le Roy, mon maistre, a bien voulu mesme prendre quelque part et à cette perte commune que la littérature a faite et à la vostre particulière, et Sa Majesté veut bien, pour l'adoucir et vous donner moyen de continuer vos exercices, vous faire un présent de 2,000 écus que le sieur Formont, de Dantzick, a ordre de vous faire payer. Vous reconnoistrez par là que le Roy, mon maistre, n'est pas moins admirable dans les exercices de paix, qu'il l'est à la teste de ses armées, lorsque ses ennemis l'obligent à les faire agir. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 552.)

Les libéralités de Louis XIV et des amis qu'Hévelke avait en Angleterre et en Hollande le mirent en état de recommencer ses observations, qu'il publia en 1685. Mort le 28 janvier 1687.

[2] Cette manière de s'exprimer est singulière. Il ne faut pas oublier que ces lettres sont de Chapelain, dont la simplicité et le naturel n'étaient pas les qualités dominantes.

[3] Leo Allacci, né dans l'île de Chio en 1586. Il vint à Rome, en 1600, et y étudia la philosophie, la théologie et la médecine. Mort en janvier 1669.

trouver digne de la garde de l'une des plus belles bibliothèques du monde, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire ces lignes pour vous déclarer la résolution qu'elle a prise de vous tesmoigner l'estat qu'elle fait de vostre vertu et de vostre érudition. C'est pour cela que je vous envoye, par son ordre, la lettre cy-jointe[1], qu'un si grand prince veut que vous receviez comme une marque de son estime et de sa bienveillance, et comme un gage de sa protection royale dans tous les rencontres où il aura lieu de vous la départir.

En mon particulier, Monsieur, je profiteray de celuy-cy pour vous assurer qu'en ce qui vous touche, je suivray toujours, selon ma portée, les sentimens de mon maistre, et m'estimeray fort heureux de pouvoir, aux occasions, vous faire paroistre que je suis avec vérité...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 66.)

---

10. — AU COMTE GRAZIANI,

A MODÈNE[2].

Paris, 21 juin 1663.

Comme vous aurez pu remarquer de vous-mesme l'inclination qu'a le Roy de favoriser les beaux-arts et de faire fleurir les sciences en les honorant de sa protection, vous serez moins surpris de l'ordre que Sa Majesté m'a donné de vous envoyer, avec ce mot, une lettre de change[3] qui ne sera pas plus une preuve de sa munificence que de la considération où elle a vostre nom et le rang que vous tenez dans la profession de la poésie.

J'ay, de mon costé, senty une joye particulière d'avoir reçu cet ordre pour une personne de vostre réputation dont je connois depuis longtemps le mérite, et à qui je seray toujours bien ayse de pouvoir tesmoigner que je suis...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 66.)

---

11. — A HEINSIUS,

RÉSIDENT DES PROVINCES-UNIES A STOCKHOLM[4].

Paris, 21 juin 1663.

Sur la connoissance que le Roy a eue de ce que vous valez dans la pro-

[1] La lettre de change envoyée à Allatius était de 1,500 livres.

[2] Jérôme Graziani, comte de Sarzana, né à Pergola, dans le duché d'Urbin. En 1647, le duc de Modène le choisit pour son secrétaire d'État.

[3] Elle était de 1,500 livres.

[4] Nicolas Heinsius, né à Leyde en 1620, visita successivement les bibliothèques royales

fession de l'éloquence et de la poésie, Sa Majesté, qui n'a rien tant à cœur que de nourrir, par son estime et par ses grâces, l'amour de la vertu et du sçavoir en ceux qui vous ressemblent, m'a ordonné de vous envoyer la lettre de change que vous trouverez dans ce paquet, pour marque du cas qu'elle fait de vostre mérite et pour assurance de l'appuy que vous devez attendre de sa magnanimité royale, dans les choses où vous aurez besoin d'y recourir.

Je n'ay, de ma part, exécuté aucun de ses ordres avec plus de joye que je fais maintenant celuy qui regarde un homme d'autant de probité et de sçavoir que vous, de qui je tiendray toujours à honneur d'estre...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 66.)

---

12. — A VOSSIUS,

HISTORIOGRAPHE DES PROVINCES-UNIES A WINDSOR[1].

Paris, 21 juin 1663.

Quoyque le Roy ne soit pas vostre souverain, il veut néanmoins estre vostre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre de change cy-jointe comme une marque de son estime et un gage de sa protection.

Chacun sçait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius, vostre père[2], et qu'ayant reçu de luy un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conservez la gloire par les vostres. Ces choses estant connues de Sa Majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier vostre mérite, et j'ay d'autant plus de joye qu'elle m'ayt donné ordre de vous le faire sçavoir que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis...

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 65.)

d'Angleterre, d'Allemagne, de France et d'Italie avant de publier ses notes sur plusieurs ouvrages latins. Professeur et bibliothécaire à Leyde. En 1654, il fut nommé résident à la cour de Suède, mais il n'y resta qu'un an et fut ensuite secrétaire de la ville d'Amsterdam. Il fut envoyé une seconde fois en Suède, vers 1660, et y demeura jusqu'en 1669, époque à laquelle il reçut une mission pour Moscou, où il séjourna deux ans. S'étant retiré des affaires en 1675, il mourut à la Haye le 7 octobre 1681.

[1] Isaac Vossius, né à Leyde en 1618. Il excellait en histoire et dans la critique grecque et latine. Mort à Windsor le 21 février 1688.

[2] Gérard-Jean Vossius, né en 1577. Directeur du collége de Dordrecht et de Leyde, puis professeur d'éloquence et de chronologie. Il obtint en 1633 une chaire d'histoire à l'académie d'Amsterdam. Mort en 1649.

13. — A M. D'OPPÈDE,

PREMIER PRÉSIDENT A AIX.

Paris, 22 juin 1663.

Je vous écris ces lignes pour vous supplier de vous souvenir, dans les heures où les affaires publiques vous donnent quelque relasche, de la prière que je vous ay faite de faire dresser un mémoire de tous les bénéfices de la Provence en la manière que je me suis donné l'honneur de vous l'expliquer, et de faire faire des copies des pièces les plus curieuses qui se trouvent dans le trésor de la Cour des comptes et dans les autres archives du pays, vous suppliant très-humblement, Monsieur, quoyque je prenne la liberté de vous renouveler ma supplication pour ces deux objets, de ne vous en pas presser.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 68.)

14. — A M. DE BONZY,

AMBASSADEUR A VENISE.

De... 20 juillet 1663.

Il est vray que si vous aviez eu un fonds entre les mains, il eust esté bon, dans le dessein que le Roy a d'orner ses maisons, d'acheter les tableaux qui se sont vendus depuis peu à Venise[1]. Mais il ne nous a pas esté possible jusqu'à présent de songer à faire cette dépense, Sa Majesté en ayant tant d'autres à soutenir et particulièrement dans la conjoncture des affaires de Rome[2], par l'opiniastreté des parens et ministres du pape qui persistent dans leurs premiers sentimens. Mais j'espère vous remettre de l'argent à la fin de cette année, afin que vous puissiez profiter de l'occasion d'acheter d'autres tableaux. Ce pendant je vous conjure de vous servir de vostre adresse pour tenir en haleine ceux avec lesquels vous estes entré en quelque sorte de marché, vous assurant, Monsieur, que vous serez en estat alors de vous dégager honnestement des paroles que vous aurez données.

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 117. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 532.)

[1] Voir pièce n° 5.

[2] Louis XIV n'ayant pas encore reçu la satisfaction qu'il avait demandée à la cour de Rome, après l'attentat du 20 août 1662, dont le duc de Créqui avait été victime, se préparait à envoyer des troupes en Italie.

15. — A M. DONI D'ATTICHI,

ÉVÊQUE D'AUTUN[1].

De... 24 aoust 1663.

Les ouvrages que vous avez donnés au public ont reçu trop d'applaudissemens pour ne pas croire que celuy de vostre *Histoire ecclésiastique*[2] n'ayt encore le mesme succès. Ce que j'en ay lu m'a paru d'un style fort soutenu et bien digne de la matière que vous traitez, où mesme les ornemens ne manquent pas, quoyque la simplicité d'une narration ne permette de les y employer que fort adroitement. Cependant, le nom qui est en teste m'est si précieux que je ne sçaurois assez vous remercier de la gratitude que vous conservez pour la mémoire de ce grand homme, ni vous protester que nos sentimens estant égaux pour la durée de sa gloire, il n'y a rien, Monsieur, que je ne fasse pour vous faire connoistre en particulier que je suis avec une très-forte passion . . .

(Arch. de la Mar. *Recueil de diverses lettres*, fol. 171.)

16. — A M. DE HARLAY,

PROCUREUR GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS,

1664.

Le Roy m'a ordonné de dire de sa part à M. le procureur général que Sa Majesté voulant appuyer et maintenir fortement l'académie royale de peinture et sculpture, elle désire qu'il en favorise l'establissement en consentant à l'enregistrement des lettres patentes[3] qu'elle luy a accordées, nonobstant l'opposition des maistres peintres, et qu'il la protége en tout rencontre.

(*Mémoires pour servir à l'histoire de l'académie de peinture et de sculpture*, par M. de Montaiglon, II, 125.)

[1] Louis Doni d'Attichi, né vers 1597, entra, en 1614, dans l'ordre des Minimes. Il devint bientôt supérieur de la maison de Paris, puis provincial de la province de Bourgogne. Nommé évêque de Riez, en 1628. (Voir IV, *Routes, Canaux et Mines*, pièce n° 5 et note.)

[2] On ne trouve pas d'ouvrage sous ce titre dans les nombreuses publications de Doni d'Attichi.

[3] Ces lettres patentes étaient de décembre 1663. — On trouvera à l'*Appendice*, à la suite de la pièce n° III, une liste des principaux arrêts relatifs à l'académie de peinture et de sculpture.

17. — AU CAVALIER BERNIN,

A ROME.

De... mars 1664.

Les rares productions de vostre esprit, qui vous font admirer du monde entier, et desquelles le Roy, mon maistre, a une parfaite connoissance, ne sçauroient luy permettre de terminer son superbe et magnifique palais du Louvre sans en avoir mis les dessins[1] sous les yeux d'un homme aussy excellent que vous l'estes, afin d'en avoir vostre avis.

C'est ce qui l'a porté à me commander de vous écrire ces lignes, pour vous prier instamment, de sa part, de donner quelques heures de celles que vous employez avec tant de gloire à embellir la première ville du monde, à voir les plans qui vous seront présentés par M. l'abbé Elpidio Benedetti. Sa Majesté espère que non-seulement vous luy ferez connoistre vos sentimens sur ces plans, mais encore que vous voudrez bien mettre sur le papier quelques-unes de ces admirables pensées qui vous sont si familières, et desquelles vous avez donné tant de preuves.

Comme Sa Majesté désire que vous accordiez une entière créance à tout ce que ledit abbé vous dira de sa part à ce sujet, trouvez bon, s'il vous plaist, que je m'en remette, pour le surplus, à ce qu'il vous expliquera de vive voix.

(*Histoire des plus célèbres amateurs français*, par Dumesnil, II, 91.)

18. — AU MÊME.

Vincennes, 3 octobre 1664.

Je n'avois pas cru devoir vous écrire relativement au superbe dessin du Louvre que vous m'avez envoyé, avant que le Roy ne l'eust curieusement examiné et m'en eust exprimé son sentiment. Et comme, depuis peu, Sa Majesté m'a fait sçavoir que la beauté de vostre imagination répond parfaitement à cette grande et universelle réputation que vous avez acquise,

[1] Dans une lettre du 4 décembre 1664, Le Vau rappelait à Colbert qu'il travaillait, d'après ses ordres, au dessin de la grande galerie du Louvre. Il ajoutait «qu'ayant examiné le modèle du Louvre que son frère lui avoit communiqué *deux ans* auparavant, il y avoit trouvé de bonnes choses dont on pourroit se servir et d'autres que l'on devoit abandonner. Ces critiques n'étoient point pour nuire à son frère, qu'il respectoit; mais le service du roi et la gloire de Colbert exigeoient de lui cette franchise.» (*Mélanges Colbert*, vol. 126, fol. 145.)

je croirois faire tort au jugement d'un si grand prince, ainsy qu'à vous-mesme, si je ne vous en donnois pas connoissance.

Ce motif m'a déterminé à vous adresser la présente, comme aussy pour vous dire qu'ayant fait voir vostre dessin à Son Éminence le cardinal Chigi[1], pendant sa légation, en mesme temps que les observations que j'ay faites sur ce plan, de l'ordre du Roy, Son Éminence a bien voulu se charger de vous en parler à son retour à Rome, et mesme de vous engager à exécuter un nouveau travail sur une œuvre aussy grande[2]. Je m'en remettray donc, s'il vous plaist, à la conférence que Son Éminence doit avoir avec vous.

(*Histoire des plus célèbres amateurs français*, par Dumesnil, II, 97.)

---

19. — OBSERVATIONS

SUR LES PLANS ET ÉLÉVATIONS DE LA FAÇADE DU LOUVRE[3], ENVOYÉS DE ROME PAR LE CAVALIER BERNIN.

(Minute autographe[4].)

[1664.]

La première observation qui se doit faire est que ce superbe palais doit estre regardé non-seulement pour sa magnificence et pour sa commodité, mais mesme pour sa seureté, estant le principal séjour des rois dans la plus grande et la plus peuplée ville du monde, sujette à diverses révolutions.

Il est nécessaire de bien observer que dans les temps fascheux, qui arrivent presque toujours pendant les minorités, non-seulement les rois y puissent estre en seureté, mais mesme que la qualité de leur palais puisse servir à contenir les peuples dans l'obéissance qu'ils leur doivent, sans toutefois qu'il soit nécessaire de construire pour cela une forteresse, mais seulement d'observer que les entrées ne puissent estre facilement abordées et que toute la structure imprime le respect dans l'esprit des peuples et leur laisse quelque impression de sa force.

[1] Flavio Chigi, neveu d'Alexandre VII, envoyé en France avec le titre de légat pour protester à Louis XIV «de la très-grande douleur qu'avoient causée à Sa Sainteté les malheureux accidens du 20 août 1662.» Mort le 13 septembre 1693, à l'âge de soixante-trois ans.

[2] Mécontent des observations auxquelles son plan avait donné lieu, le Bernin ne se décida à le refaire que sur de nouvelles et très-vives instances. Voir, à l'*Appendice*, la lettre du duc de Créqui à Colbert, du 2 décembre 1664.

[3] La bibliothèque du Louvre possède, en deux volumes in-folio, des mémoires autographes inédits et des dessins de Charles Perrault sur les travaux du Louvre et de Versailles.

[4] Les pièces n°s 19, 20 et 21 sont très-difficiles à lire. Quelques phrases sont évidemment inachevées; le sens est resté douteux.

Quoyque l'on ne puisse douter que le cavalier Bernin ayt fait cette observation, son dessin mesme le tesmoignant, on estime toujours nécessaire de faire cette première observation.

2° Il est pareillement nécessaire de considérer le climat sous lequel ce grand palais doit estre situé, les matières avec lesquelles il doit estre construit, les maistres qui le doivent habiter, et les officiers qui doivent prendre soin de sa conservation.

Pour le premier, il est certain par une expérience universelle que la quantité de pluies et de neiges qui tombent à Paris, pendant les hyvers, empesche qu'aucune terrasse, ni mesme les combles plats, y puissent subsister au plus vingt ou trente années.

Pour le second, que toutes les matières dont on se peut servir ne peuvent résister longtemps aux injures de l'air, sans estre soigneusement couvertes.

Pour le troisième, souvent nos rois ont esté longtemps sans habiter dans le Louvre.

Et pour le quatrième, dans les temps de guerre et de minorité, les maisons royales ont esté presque toujours abandonnées sans entretènement.

De toutes ces observations il résulte qu'il est presque impossible que les grandes galeries ouvertes et les terrasses qui sont exposées à toutes les injures de l'air puissent subsister en France, et beaucoup moins encore dans les maisons royales qui courent risque d'estre souvent abandonnées pour longtemps.

Il est vray que l'on pourroit fermer avec des croisées d'une forte menuiserie et des vitres la galerie haute, marquée dans le dessin dudit sieur cavalier; et à l'égard des terrasses, les attiques pourroient donner moyen de faire des combles plats qui ne seroient point vus de dehors. Mais ce dernier moyen peut estre difficilement pratiqué en la partie de la galerie attachée à la petite cour, parce que n'estant que de 3 toises 1/2 ou 4 toises de large, il est difficile de faire un comble plat en un si petit espace.

Quant aux appartemens, il paroist clairement que ledit sieur cavalier Bernin a voulu mettre le principal et plus noble appartement dans cette face, et c'est ce qu'il convient examiner.

Sur cela, il y a diverses observations générales et particulières à faire.

Les générales sont :

1° Qu'en France, les hyvers y estant beaucoup plus longs et plus humides qu'en Italie, l'appartement d'hyver doit estre toujours considéré comme devant estre habité depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de may, c'est-à-dire huit mois, et l'autre quatre;

2° Que dans les maisons royales, le bruit ordinaire des corps de garde des différentes troupes qui servent à la garde des rois, de la multitude incroyable de carrosses et d'allans et venans, ne peut presque pas permettre que les rois et reynes logent sur cette face, encore qu'elle soit double;

3° Que la raison de la longueur et grande humidité des hyvers oblige ou à exposer les appartemens sains au midy ou au levant, ou au moins à leur donner assez d'ouvertures, afin que, dans les autres expositions du nord ou du couchant, le grand air purge les humidités de l'hyver.

4° Il semble qu'il soit nécessaire que quand on entre dans un grand palais on puisse voir, et en sa face et en son dedans, toute sa structure, avant que de monter et de voir la grandeur et la beauté des appartemens.

Il est nécessaire de voir dans les observations particulières sur chacune des stances marquées sur le dessin dudit sieur cavalier, si ces observations générales auront esté faites.

Première pièce, marquée A. — Galerie ouverte en dehors.

Cette galerie seroit superbe et magnifique. Elle paroist néanmoins étroite, n'estant que de 2 toises 1/2 en son dedans, suivant l'eschelle. Elle peut s'accommoder avec la force du palais. Il faut observer qu'il y auroit beaucoup de difficulté, mesme impossibilité, de faire un comble plat en 2 toises 1/2 ou 3 toises de largeur.

Deuxième pièce, marquée B.

Cette pièce est destinée pour une entrée en forme ovale, ou pour servir de salle publique, en voulant habiter le premier plan. Cette seconde destination ne peut avoir lieu, vu que si l'on s'en servoit il n'y auroit point d'entrée dans ce superbe palais qu'au travers de cette salle. Il reste donc à examiner la première destination d'une grande entrée ovale.

Le dessus de cette entrée, marqué E dans le plan noble, estant destiné pour une salle ovale, par laquelle on entre en deux grands appartemens, il est certain que cette entrée ovale ne peut avoir plus d'exhaussement que les autres pièces du plan appelé terrain, lequel n'ayant que 30 pieds de haut, c'est-à-dire 4 toises 1/2 [1], il est impossible que cet ovale, ayant 16 toises et 10 toises de diamètre, soit dans la juste proportion qu'une si grande pièce, qui naturellement doit estre la plus ornée et la plus belle,

[1] A raison de 6 pieds par toise, l'erreur est évidente. Mais sur quel chiffre porte-t-elle?

puisqu'elle paroist la première à remplir l'esprit de ceux qui entrent pour voir la magnificence de ce palais en son dedans.

Il faut de plus observer que ce grand ovale ne prenant son jour qu'au travers des galeries qui l'environnent, il est impossible qu'il ne soit fort obscur.

Il résulte de ces observations que ce grand ovale ne peut pas demeurer en la forme de sa destination, et qu'il faut nécessairement ou l'élever jusqu'en haut et le percer en dôme, ou au moins l'élever jusqu'au second étage, afin qu'il puisse recevoir les jours des arcades de la seconde galerie aussy bien que de la première.

Cette nécessité oste le moyen de pouvoir faire les principaux appartemens sur cette face.

Troisième pièce, marquée C. — Galerie droite qui conduit aux deux escaliers et aux deux salles.

Cette galerie est belle et commode, mais il faut éviter la nécessité de passer dessous pour approcher les escaliers, parce que la quantité de carrosses qui suivent les rois et reynes, quand ils sortent et entrent, ne permet pas sans un embarras perpétuel que l'entrée des escaliers soit dans un angle, ni empeschée par les colonnes et autres pièces d'une galerie.

Les escaliers marqués sur le plan aux deux bouts de cette galerie sont trop petits et obscurs, ne prenant jour par bas qu'à travers la galerie et de la petite cour du milieu, laquelle n'estant que de 4 toises serviroit bien plutost de cloaque que d'ornement.

L'escalier rond est trop incommode, l'inégalité de largeur faisant courre risque de tomber à toutes les personnes qui sont obligées de prendre le costé du noyau.

Toutes les pièces de l'appartement bas ont l'incommodité de l'obscurité, qui sera remarquée en l'appartement noble.

POUR LE PLAN NOBLE.

Première pièce, marquée D. — Salle couverte, qui va d'un degré à l'autre.

Cette galerie appelée salle seroit assurément belle et magnifique; mais il faut observer si les jours des deux salles qu'elle doit éclairer peuvent permettre qu'elle soit couverte.

Deuxième pièce, marquée E. — Salle ovale.

Par ce qui est dit au plan terrain, il est impossible que cette salle puisse subsister.

Troisième pièce, marquée F. — Deux salles.

Ces deux grandes pièces qui ont 9 toises de long, sur 6 de large, ne prendront jour qu'au travers de la galerie couverte, et par un coin des deux petites cours qui ne peuvent donner aucun jour.

Quatrième pièce, marquée aussy F.

Deux grandes antichambres de 8 toises sur 5, qui ne prendront jour que des deux petites cours de 4 toises 1/2 en carré.

Les pièces suivantes ne prendroient jour que par deux croisées, sur un enfoncement entre les deux murs de l'escalier et de l'aile, de 9 toises de profondeur, et une autre croisée à un bout sur la mesme petite cour.

Pour remédier à ces défauts de jour, on pourroit laisser la salle ou galerie découverte; mais elle produiroit une autre incommodité beaucoup plus grande, qui est qu'il faudroit aller à découvert du haut de l'escalier dans les deux salles de ces appartemens.

Cinquième pièce, marquée G. — Galerie couverte en dehors du plan noble.

La difficulté de la conservation de cette galerie a esté remarquée. Pour y remédier, il seroit nécessaire de la fermer.

L'élévation de l'ovale en couronne paroist extraordinaire, et l'on croit mesme qu'elle pourroit avoir quelque chose de difforme.

Les couronnes de nos rois doivent estre fermées, la couverture seroit difficile.

Par toutes ces observations générales et particulières, l'on peut tirer une conséquence presque certaine que M. le cavalier Bernin n'a bien pensé qu'à la façade de ce magnifique palais, laquelle est assurément superbe et magnifique, à l'exception de l'ovale qui s'élève en couronne, qu'il seroit peut-estre à propos de réformer par les raisons dites cy-dessus.

Ces observations sont envoyées audit sieur cavalier de la part du Roy, afin qu'il luy plaise revoir une seconde fois son dessin et le réformer sur celles qui seront de ses gousts.

(Bibl. Imp. Mss. Fonds Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 216, fol. 139.)

20. — MÉMOIRE AU CAVALIER BERNIN.

(Minute autographe.)

OBSERVATIONS À FAIRE SUR LES APPARTEMENS NÉCESSAIRES DANS LE NOUVEAU BASTIMENT DU LOUVRE.

[1664.]

Étage bas ou plan terrain.

Il faut observer, dans le plan, qu'il y ayt le plus proche de la porte qu'il se pourra, sans toutefois gaster la beauté et la magnificence du portique, un corps de garde pour les gardes de la porte le jour et pour les gardes du corps la nuit, accompagné d'une chambre pour les officiers.

A costé et proche des escaliers, une salle pour les Cent-Suisses; les offices de cuisine, bouche et gobelet du Roy, des Reynes et de Mgr le Dauphin, avec toutes les commodités et décharges nécessaires, en observant que ces offices soyent proches l'un de l'autre, afin de s'en pouvoir servir dans les grandes occasions et que le service se puisse faire à couvert et proche autant qu'il se pourra.

Le reste du plan terrain servira pour loger les principaux officiers du Roy et des Reynes, et mesme les principaux officiers de la couronne.

Observer soigneusement pour les offices les décharges des eaux.

Au plan noble.

Outre la grande salle des gardes et le salon qui y est attaché, il est encore nécessaire de disposer une grande salle des bals, à laquelle il est nécessaire d'attacher une pièce, séparée de la grande entrée, pour y pouvoir disposer l'entrée des collations, avec un escalier particulier pour y monter.

Une autre grande salle des festins royaux, à laquelle il faut de mesme attacher une pièce pour y pouvoir disposer le service avec ordre, et que cette pièce reçoive, par un escalier particulier, le service des offices.

Ces deux salles doivent aussy estre disposées pour la musique, en y observant des tribunes situées de sorte que la voix se puisse répandre également dans toute la salle, et que le vaisseau de cette salle soit disposé de sorte que le son s'y puisse conserver.

La salle des festins royaux pourroit estre disposée de sorte que tous les assistans pussent voir le festin, que le lieu de la table fust séparé et ne pust estre environné des assistans, et que le service au buffet et à la table se pust faire sans entrer dans la foule des assistans.

Ces salles doivent estre aussy disposées de sorte que l'on puisse aller

facilement de l'une à l'autre, et qu'elles ne soyent engagées en aucun passage public, afin que l'on y puisse préparer toutes les choses nécessaires, sans altérer ni diminuer les grands appartemens.

Pour la chapelle, il faut observer qu'elle soit grande et spacieuse et séparée entièrement des appartemens, parce qu'il est nécessaire qu'elle soit de facile accès à tous les petits officiers et valets, d'autant plus que le Roy veut que le service s'y fasse avec les mesmes cérémonies que dans les paroisses, Sa Majesté désirant l'establir en paroisse de sa cour et suite; en sorte qu'il sembleroit nécessaire ou de la mettre hors du Louvre, y estant toutefois attachée, ou de la mettre au dedans, au plan terrain, et luy donner toute l'élévation, ou de la faire double, sçavoir une basse et une haute. De quelque façon qu'elle soit faite, il faut observer que les personnes royales y puissent aller facilement de tous leurs appartemens, que leur entrée, leur passage et leur place soyent séparés du public.

Observer tout ce qui est nécessaire pour bien placer la musique et pour conserver la voix.

Il ne resteroit, au surplus, au grand et magnifique dessin que M. le cavalier Bernin a fait, que de rendre les costés du dehors du Louvre un peu plus conformes à la grande et magnifique façade, ce qui se pourroit en élevant de quelque peu les murs et luy donnant un ornement à balustres avec figures, ce qui produiroit encore la beauté que les combles seroient cachés.

Il seroit encore nécessaire, ainsy qu'il a plu au Roy de l'ordonner, de faire une autre façade du costé de la cour des cuisines, et doubler le corps de logis pour y trouver le logement du Roy et des gardes.

A l'égard du dedans, ou il faut élever les murs pour leur donner les mesmes ornemens de balustres et figures, ou continuer les logis.

SUITE DU MÉMOIRE.

Il seroit bien nécessaire que le cavalier Bernin vist, une ou deux fois, l'entrée du Louvre, depuis dix heures du matin jusqu'à midy, afin que d'après le grand nombre de carrosses et l'affluence du monde, il pust juger si la place qu'il dispose au devant du Louvre sera suffisante pour contenir le tout.

Quoyque ledit sieur cavalier Bernin dispose une très-grande suite d'appartemens pour toutes les saisons de l'année, il est nécessaire néanmoins qu'il considère toujours et nostre climat et la manière de vivre de nos rois. Comme il est certain que nous n'avons que quatre à cinq mois d'esté, et que pendant ce temps nos rois ne sont jamais à Paris, il est nécessaire

de considérer l'appartement d'hyver comme celuy où nos rois feront presque toujours leur séjour; et par conséquent, il le faut rendre plus beau, mieux disposé et plus commode que tous les autres. Sur quoy le cavalier Bernin observera, s'il luy plaist, que tous les beaux appartemens qu'il ajoute au Louvre, soit sur la face du devant, soit sur celle de derrière, sont exposés sur le devant, au levant, midy et nord, sur le derrière au couchant et au nord, et que le logement exposé au midy, qui est presque le seul où les rois logeront, demeure au mesme estat qu'il estoit auparavant, n'estant pas possible qu'ils puissent loger sur le devant à cause du bruit des carrosses et des gardes; en sorte que l'on peut dire, dès à présent, que toute la dépense que Sa Majesté fera ne luy produira aucune plus grande commodité pour son logement ordinaire que celuy qu'elle occupe à présent, vu que ce sera toujours la mesme chose.

Par la mesme raison du long hyver et du séjour ordinaire de nos rois pendant cette saison, il est nécessaire que ledit cavalier Bernin pense aux moyens de fermer avec facilité et clarté toutes les grandes arcades des logis des salles et des appartemens, parce que si l'on ne trouvoit moyen de les fermer avec facilité, il seroit impossible d'y pouvoir passer un hyver, sans beaucoup d'incommodités, ni mesme de sauver les voûtes si elles estoient exposées aux pluies et aux neiges.

Il est nécessaire de bien observer de rendre extraordinairement faciles toutes les conduites des eaux, les décharges des ordures et immondices; que les aqueducs soyent grands, larges et spacieux et qu'ils communiquent partout.

Il faut bien observer la facilité de la décharge des excrémens; que les fosses à privés soyent mises en lieux commodes, en sorte que la puanteur n'en puisse jamais incommoder les appartemens ni le dedans du Louvre; et que, dans tous les étages, il y ayt des décharges faciles. Il est nécessaire de considérer ce point comme l'un des plus importans et duquel dépend la santé des personnes royales.

Examiner en quel lieu l'on prendra toutes les eaux nécessaires pour le Louvre, pour en observer l'entrée, la distribution et la décharge, en sorte que la rupture des tuyaux ne puisse jamais altérer la bonté des fondations.

Faire choix d'un lieu, le plus élevé qu'il se pourra, pour y faire un réservoir d'eau avec un magasin suffisant pour y mettre tous les instrumens nécessaires pour le feu. Observer que, de ce réservoir, l'on puisse tirer avec des pompes, s'il est possible, l'eau dans trois ou quatre autres réservoirs au dernier étage, près des combles, pour le mesme accident.

Il seroit bien nécessaire que M. le cavalier Bernin vist la forme des

offices de bouche et gobelet du Roy et des Reynes, pour en voir la disposition et le nombre des pièces qui y sont nécessaires, afin qu'il pust les placer en l'endroit le plus commode pour le service de Leurs Majestés.

Il semble, pour cet effet, que le seul endroit où on puisse les placer est le plan terrain des pavillons du devant, du costé de la rivière, parce que de là le service se pourra faire plus commodément et à couvert dans les appartemens qui seront le plus souvent occupés par le Roy et les Reynes, qui sont les mesmes qu'ils occupent à présent.

Ces offices doivent estre toujours dans le corps du Louvre et ne peuvent jamais estre mis au dehors.

Il faut quatre corps d'offices, sçavoir : un pour le Roy, un pour la Reyne mère, un pour la Reyne et un pour le Dauphin. Ils doivent estre composés chacun d'une grande cuisine, un garde-manger et une salle qui puisse servir aussy d'une cuisine de décharge en cas de nécessité.

Pour le gobelet : deux grandes pièces.

Quelque soin que M. le cavalier Bernin prenne de faire de grandes et commodes décharges pour les eaux et pour les immondices, il faut toujours faire estat que, du premier au dernier étage, on jettera par les fosses une infinité d'immondices, et, par conséquent, il doit, s'il luy plaist, observer que le mont ou rocher sur lequel le Louvre sera basty soit taillé de sorte qu'il ne retienne pas les ordures, ce qui seroit fort vilain et fort incommode.

Après avoir parlé des offices de bouche qui doivent estre dans le plan terrain, il sera peut-estre bon que M. le cavalier Bernin voye un mémoire de toutes les personnes qui sont à loger dans le Louvre, mesme de tous les appartemens qu'il est nécessaire d'y observer.

Logemens à observer dans le Louvre.

Quatre corps d'offices de bouche, sçavoir : un pour le Roy, un pour la Reyne mère, un pour la Reyne et un pour Mgr le Dauphin.

Chaque corps d'office doit estre composé d'une grande cuisine divisée ainsy qu'il est accoustumé. Un garde-manger, une salle pour servir de décharge de cuisine en cas de nécessité, quelques chambres dans les entresols pour les officiers coucher et manger.

Pour le gobelet : deux pièces à cheminée et quelques chambres en entre-sol.

Le Conseil du roy, sçavoir : une salle pour luy parler, une antichambre, une grande salle de conseil, un grand cabinet proche, une buvette, accompagnée d'une chambre de retrait, une chambre pour le buvetier et concierge.

Outre le corps de garde, dont il est parlé par le premier mémoire, il est nécessaire, dans le mesme plan terrain, d'un appartement pour le capitaine du Louvre, composé de trois ou quatre pièces médiocrement grandes; une chambre et garde-robe pour le lieutenant; une chambre et garde-robe pour le concierge; une chambre pour le (*mot illisible*); un appartement, composé d'antichambre, chambre, cabinet et garde-robe pour le capitaine de la porte[1]; autre, de mesme, pour le grand prévost de l'hostel; autre, de mesme, pour le grand mareschal des logis; un grand magasin pour les bastimens; une grande salle proche le réservoir d'eau pour y mettre les eschelles, crocs, seringues, sceaux et autres instrumens pour le feu; une grande salle proche les escaliers pour les Cent-Suisses de la garde, accompagnée d'une chambre et garde-robe pour l'officier; un appartement de quatre pièces pour le grand maistre de France; autre, de mesme, pour le grand chambellan.

A costé et proche de l'appartement de la Reyne mère, il est nécessaire de loger :

Le capitaine de ses gardes, quatre pièces comme au capitaine de la porte; la surintendante, cinq pièces; sa dame d'honneur, cinq pièces; son chevalier d'honneur, trois pièces; sa dame d'atours, quatre pièces; sa première femme de chambre avec sa garde-robe, cinq ou six pièces; son apothicaire, trois pièces.

Tous ces logemens doivent estre mis au plan terrain.

On peut loger au troisième étage : son premier médecin; son premier chirurgien; la femme de chambre qui a soin de Mesdemoiselles; trois ou quatre autres chambres, pour des femmes de chambre; les filles damoiselles, leur gouvernante et sous-gouvernante, quatre ou cinq pièces, un peu grandes.

Outre tout ce qui est dit cy-dessus pour le plan terrain, il est encore nécessaire d'y loger :

Le mareschal de Villeroy, gouverneur du Roy, quatre pièces; le mareschal de Gramont, colonel des gardes, quatre pièces; et trois ou quatre appartemens pour les princes du sang et vieux officiers de la couronne.

Pour le Roy.

Sous la chambre de Sa Majesté : le capitaine de ses gardes du corps, chambre et garde-robe.

Au troisième étage : le premier gentilhomme de la chambre; la garde-

[1] En marge du manuscrit est écrit : « Sçavoir si une salle pour les archers ? »

robe avec une chambre pour garde-robe pour le grand maistre, et une chambre pour les valets de garde-robe; son premier médecin, trois pièces; son premier chirurgien, deux pièces; son confesseur, deux pièces; son premier valet de chambre en quartier, deux pièces.

Proche la chambre du Roy, une petite chambre pour les valets de chambre en quartier, et une autre petite chambre pour les garçons de la chambre.

Au plan terrain : l'apothicairerie, composée de trois pièces.

Pour la Reyne.

Il est nécessaire d'observer que son appartement soit beau, commode, et soit attaché à celuy du Roy.

Pour sa dame d'honneur, quatre ou cinq pièces; sa dame d'atours, *idem;* son chevalier d'honneur, trois pièces; sa première femme de chambre espagnole, quatre pièces; sa première femme de chambre françoise, *idem.*

Cinq ou six chambres différentes avec garde-robes, pour loger les autres femmes de chambre espagnoles et françoises; les filles d'honneur, gouvernante et sous-gouvernante, six pièces.

Pour Mgr le Dauphin et les enfans de France.

Il est nécessaire d'avoir un appartement fort commode et bien exposé pour ce sujet, composé de plusieurs chambres, afin de pouvoir loger commodément les princes et princesses suivant leur âge.

Un appartement de quatre pièces pour la gouvernante, autant pour le gouverneur; pour la sous-gouvernante, chambre et garde-robe; une chambre et garde-robe pour la première femme de chambre; deux chambres pour les autres femmes de chambre.

Outre tous ces appartemens et logemens, le Roy veut encore loger dans le Louvre les quatre secrétaires d'Estat et trois officiers principaux des finances, à chacun desquels il faut cinq ou six pièces, attendu qu'ils ne peuvent pas y loger sans y avoir tous leurs commis.

Chacun de ces appartemens doit estre composé : antichambre, grande chambre, petite chambre ou grand cabinet, deux garde-robes, deux chambres pour des commis.

Le Roy prétend occuper pour sa personne et celle de la Reyne le plan noble ou premier étage tout entier.

Il seroit bien à propos d'y observer un appartement propre pour y mettre les tableaux de Sa Majesté, où les jours fussent bien disposés, et un autre appartement à orner de statues et bustes; et penser, dès à pré-

sent, aux ornemens de ces deux appartemens, en sorte qu'ils servissent à relever la beauté desdits tableaux, statues et bustes.

Il est nécessaire de bien observer de mettre les salles dont il est parlé au présent mémoire en lieux commodes, où le service se puisse faire facilement et où la beauté et la magnificence paroissent.

De plus, il seroit bon que M. le cavalier Bernin vist les lieux disposés pour les comédies, tant du dedans du Louvre que du dehors, pour les réformer ainsy qu'il l'estimera pour le mieux.

Il sera encore nécessaire de disposer un lieu pour les grandes festes à cheval, comme ballets, machines, tournois, luttes et autres divertissemens qui désirent de grandes places et des lieux propres pour y recevoir un grand peuple.

La pensée du cavalier Bernin de faire des citernes est excellente; il observera, s'il luy plaist, en quel lieu cela se pourra faire plus commodément.

Outre tout ce que dessus, il faut encore observer que hors et attenant le Louvre, il faut une basse-cour ou cour des cuisines, dans laquelle il est nécessaire de mettre les cinq offices, sçavoir : la cuisine commune, l'échansonnerie, la panneterie, la fruiterie et la fourrière, lesquels doivent estre composés de quatre pièces chacun, outre quelques chambres en entresol pour coucher les officiers.

Plus, un bureau composé de deux pièces, anti-salle et une belle salle pour la table du grand maistre de France. Autant pour la table du chambellan. Une autre salle pour celle des maistres d'hostel. Autre pour les gentilshommes servans. Autre pour les grands aumosniers, (*mot illisible*) et autres petits officiers. Autre pour les premiers valets de chambre. Autre pour les valets de chambre de quartier.

Pour la Reyne mère, pour la Reyne et pour Mgr le Dauphin.

Cinq offices de mesme, trois salles pour le bureau, table du premier maistre d'hostel, et autre salle pour les officiers.

Au dedans ou au dehors du Louvre, il faut faire choix d'un lieu pour bastir une grande et superbe bibliothèque, qu'il n'y en ayt pas, s'il se peut, de pareille au monde (Sa Majesté ayant un très-grand nombre de livres très-rares pour la remplir), et donner, dès à présent, les dessins de la menuiserie du dedans. Cette bibliothèque doit estre accompagnée d'un beau logement pour le bibliothécaire.

Il faut, de plus, au dedans du Louvre, un cabinet d'art beau et superbe.

Au dedans et au derrière du Louvre, il faut deux corps de garde pour

les régimens des gardes françoises et suisses capables, chacun, de tenir 200 à 300 hommes, avec des chambres au-dessus pour les officiers.

En mesme temps, il seroit nécessaire que M. le cavalier Bernin observast tout ce qui se peut faire de beau, de grand et de magnifique entre les deux palais du Louvre et des Tuileries :

Un lieu propre pour y élever un obélisque ou colonne, de laquelle on parle depuis longtemps, pour y travailler vingt et trente ans, et en faire un ouvrage singulier dans toute l'Europe.

Examiner la sortie du Louvre, par le palais des Tuileries, pour en faire aussy quelque chose de grand et de magnifique;

La communication des deux costés de la rivière par un pont de pierres qu'il faut bastir;

La pensée de faire une grande place carrée au delà de la rivière, disposée pour y loger les gendarmes, chevau-légers, mousquetaires et mesme partie du régiment des gardes, qui pourroit servir pour des grandes festes et divertissemens publics, au milieu de laquelle on pourroit élever quelque monument à la gloire du Roy.

Examiner encore la pensée de bastir une grande chapelle au derrière de l'église de Saint-Denis, pour servir à la sépulture des rois de la branche de Bourbon.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 1.)

---

21. — MÉMOIRE

DES OBSERVATIONS QUI ONT ÉTÉ FAITES SUR LES BEAUX DESSINS DU BÂTIMENT DU LOUVRE ENVOYÉS AU ROI PAR LE CAVALIER BERNIN.

(Minute autographe.)

[1665.]

Il est certain qu'il n'y a rien de plus beau, de plus grand, de plus magnifique que ce dessin, et qui ayt plus de rapport à la grandeur des rois pour lesquels il est destiné. On pourroit mesme dire avec vérité, que jamais les anciens Grecs et Romains n'ont rien inventé qui eust plus de goust de la belle architecture et qui eust en mesme temps plus de grandeur et de majesté; en sorte que l'exécution de ce dessin apportera assurément toute la commodité et la grandeur que l'on peut attendre, et beaucoup de gloire au Roy d'avoir achevé un si grand et si superbe ouvrage, à laquelle le sieur cavalier Bernin aura toute la part que mérite son grand génie.

Et encore qu'il n'y ayt qu'à admirer dans tout ce dessin, néanmoins, comme il y a toujours dans un si grand projet beaucoup de choses qui dépendent ou de l'estat des lieux, ou du climat, ou de la volonté des princes pour lesquels ces superbes édifices sont destinés, et dont il est nécessaire que l'architecte soit bien informé, afin de régler ses belles pensées sur ce fondement, ou de faire connoistre, par bonnes et solides raisons, qu'il y a fait réflexion, mais qu'il ne les a pas estimées assez fortes pour l'obliger d'y avoir égard, Sa Majesté a ordonné de dresser ce présent mémoire contenant les observations qu'elle estime de besoin estre faites soit sur l'estat des lieux, soit sur le climat, soit sur sa volonté, afin que le cavalier Bernin y fasse les réflexions qu'il estimera nécessaires.

Sur l'estat des lieux.

Le cavalier Bernin sera, s'il luy plaist, informé :

Que le bastiment du Louvre est commencé sur l'ancien dessin du temps de Henri II, qui en fit construire un quart, sçavoir : la moitié de l'un des costés exposé au midy qui a son estendue sur la rivière de Seine, et une autre moitié de la face exposée au couchant.

Louis XIII a fait achever cette face;

Et Louis XIV, à présent heureusement et glorieusement régnant, a fait achever le costé qui s'estend sur la rivière, la moitié de celuy qui luy est opposé, a fait faire les fondations du reste du carré et mesme l'élévation jusqu'au premier étage de la moitié de la face du devant exposée au levant. En sorte qu'à présent il y a deux costés et demy du carré du Louvre entièrement achevés, la moitié de la face du devant élevée jusqu'au premier étage, et les fondations du surplus entièrement faites.

Que la cour du Louvre a en son carré 63 toises de France[1], de 6 pieds chacune toise, et de 12 pouces chacun pied, qui font 266 3/4 palmes romaines[2], à raison de 8 pouces 1/2 pour chacune palme[3].

Les faces du dedans de la cour sont ornées de deux ordres de colonnes corinthiennes pour les deux étages, et au-dessus d'un attique.

Le milieu des faces est orné d'un grand dôme élevé sur deux ordres de colonnes, d'un attique et un autre ordre de cariatides; et ce dôme fait un avant-corps.

[1] C'est-à-dire, forme un carré de 63 toises.

[2] Ce chiffre doit être doublé. — Colbert, un peu plus loin, le rectifie lui-même. (Voir la note de la page 261.)

[3] La palme romaine de construction vaut seulement 8 pouces 3 lignes, et la palme marchande 8 pouces 4 lignes.

Les faces du dehors sont unies, sans autre ornement que les croisées, avec une grande corniche d'entablement qui règne tout autour.

La hauteur des murs, tant du dedans que du dehors, est de 74 pieds de France, composés de 12 pouces chacun pied, qui font 104 1/2 palmes romaines, à la raison susdite de 8 pouces 1/2 chacune palme.

Il est encore nécessaire d'observer que depuis la ligne du dehors du fossé de la face du costé de la rivière de Seine, il y a 26 toises ou 220 palmes romaines jusqu'au quay de ladite rivière.

A l'égard de la face du devant, depuis la ligne du fossé jusqu'à la grande église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, qui est la paroisse du Louvre et l'une des plus grandes paroisses de Paris, il y a 33 toises ou 279 1/2 palmes romaines.

De plus, le Louvre estant situé proche le Pont-Neuf, et par conséquent presque au milieu de Paris, et environné de toutes parts de maisons, dont la toise en superficie, compris les bastimens, vaut environ 300 écus romains, il est certain que pour peu que l'on augmente son estendue, la dépense multiplie prodigieusement. Car, encore que, dans les beautés et commodités essentielles, la raison de la dépense ne doive estre de nulle considération, néanmoins, quand l'excès de la dépense augmente peu la beauté et la commodité, on estime qu'elle doit entrer dans les considérations d'un grand architecte pour former son dessin.

Voilà les observations que Sa Majesté a estimé devoir estre faites sur l'estat présent des lieux.

Pour ce qui concerne le climat.

Il est certain que depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de may, le froid et l'humidité, par la quantité de pluie et de neige, sont tels qu'ils obligent à avoir du feu dans les appartemens pendant tout ce temps, c'est-à-dire sept à huit mois de l'année. En sorte qu'il est nécessaire, dans les bastimens de France, de chercher plutost à se garantir du froid que du chaud, qui n'est jamais assez grand pour donner de l'incommodité au plus qu'un mois ou six semaines de l'année; encore cela arrive-t-il assez rarement. De plus, il est encore certain que cette abondance de pluie et de neige, jointe aux vents, a fait connoistre jusqu'à présent, par un nombre infiny d'expériences, qu'il est impossible de maintenir des terrasses, ni mesme presque des combles plats, n'y ayant en France nulle matière qui y ayt pu résister jusqu'à présent. Et cette humidité qui reste d'un si long hyver en dedans des maisons est telle, qu'il est nécessaire de les exposer à l'air et au soleil, tout autant qu'il est possible.

Pour ce qui concerne la volonté du Roy.

Il n'y a pas de doute que Sa Majesté soumettra toujours ce qui sera de sa volonté à ce qui sera nécessaire pour la beauté et la magnificence d'un si superbe palais; néanmoins, elle seroit bien ayse, en tant que cette beauté et cette magnificence se pust trouver égale ou peu différente, de conserver en leur entier les parties du grand bastiment qui ont esté élevées par les rois ses prédécesseurs, et qu'elle-mesme a élevées sur les premiers dessins faits du temps des premiers hommes du monde qui ont retiré l'architecture du tombeau où la barbarie des Goths et les siècles qui les ont suivis l'avoient ensevelie; d'autant plus que deux parties et demie de quatre de ce grand bastiment estant desjà faites, il y auroit peu d'apparence de les ruiner entièrement.

Toutes ces observations ainsy faites, il est nécessaire de passer à l'examen du dessin dudit cavalier Bernin, afin qu'il puisse, s'il luy plaist, connoistre luy-mesme si elles sont de telle considération qu'elles méritent de faire quelques changemens dans son dessin.

Le sieur cavalier Bernin, avec un sens admirable, a estimé que la figure carrée, en une cour, seroit désagréable à la vue, vu que par la raison de l'optique qui approche les objets directs et qui éloigne les obliques, elle paroistroit plus large que longue, au lieu que dans l'ordre elle doit paroistre plus longue que large; et c'est ce qui l'a sagement obligé d'augmenter la longueur de la cour jusqu'à 78 toises, au lieu de 63 qu'elle devoit avoir suivant le premier dessin, c'est-à-dire 126 2/3 palmes romaines d'augmentation, ou 15 toises de France [1].

Ledit cavalier Bernin observera, s'il luy plaist, si cette raison d'augmenter la longueur de la cour, soit pour la rendre plus agréable à la vue, soit pour y trouver la place des cours pour donner jour aux escaliers et aux galeries ou péristyles qu'il élève au dedans de ladite cour, est assez forte pour emporter l'horrible dépense qu'il faudra faire pour y parvenir; attendu que, n'y ayant que 33 toises depuis le fossé de l'ancien dessin jusqu'à l'église de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, cette augmentation de la cour avec celle des pavillons saillans marqués dans le plan approche ledit fossé à 5 toises près de ladite église, en sorte que non-seulement il faut la jeter par terre et la rebastir en un autre lieu, mais encore il faut

[1] En marge : « 63 toises de France, à 6 pieds pour toise et 12 pouces pour pied, font 534 palmes romaines à 8 1/2 pouces pour palme. » « 78 toises de France font, à la même raison, 660 2/3 palmes romaines. »

acheter et détruire pour plus de deux milliers d'écus romains de maisons qui sont aux environs de ladite église et dans l'estendue de la place qu'il sera nécessaire de donner au-devant du Louvre.

Cette augmentation fait encore que les dômes qui sont dans le milieu de chacun costé du carré, et qui ont un avant-corps au dedans de la cour, ne se trouvent plus dans le milieu, en sorte que l'avant-corps nécessite de les détruire entièrement.

De plus, les galeries ou péristyles qui sont marqués au dedans de la cour, sur le plan, dont l'élévation n'a pas esté envoyée par le cavalier Bernin, et qui sont marqués dans le discours devoir contenir trois loges ou galeries l'une sur l'autre (ce qui feroit assurément un grand et magnifique ornement), font connoistre que les ornemens des deux ordres d'architecture, et un attique dont les murs du dedans sont à présent ornés, doivent estre entièrement démolis, n'y ayant nulle apparence que ces ornemens demeurent cachés par ces galeries ou loges.

De plus, les murs des faces du dehors du dessin du cavalier Bernin ayant de hauteur 140 palmes romaines, qui font 16 toises 1/2 de France[1], et les murs du dehors qui sont faits à présent n'ayant que 12 toises de haut, c'est-à-dire 101 2/3 palmes romaines, il s'ensuit que le sieur cavalier veut élever tous les murs du dehors et du dedans de 38 1/3 palmes romaines; en sorte que, non-seulement par la raison des galeries ou loges qui seroient attachées sur les faces du dedans, mais encore par celle de cette élévation que les ornemens d'architecture des deux ordres du dedans ne pourroient souffrir, il faut tirer une conséquence certaine que l'intention dudit sieur cavalier Bernin est de ruiner toutes les faces du dedans.

Il est certain que ce rehaussement extraordinaire des murs aura une majesté et grandeur dignes du grand génie qui l'a produit; mais il seroit nécessaire qu'il pesast luy-mesme, s'il vaudroit mieux jouir d'un si agréable et si grand objet, et souffrir l'incommodité de l'humidité qui demeureroit dans la cour et dans une bonne partie des appartemens, par la rareté plus grande de l'air et du soleil, qui entre plus dans un lieu dont les murs n'ont que 101 2/3 palmes romaines que dans un autre dont les murs en ont 140.

Il est vray que le sieur cavalier Bernin pourra observer que ce rehaussement n'apportera aucun obstacle au soleil, parce qu'il tiendra seulement lieu de celuy des combles qui y sont à présent, d'autant que son dessein est de cacher les combles au dedans desdits murs; mais cette raison ne milite point à l'égard des petites cours, marquées sur le plan pour donner

[1] Exactement : 16 toises, 3 pieds, 2 pouces, en comptant la palme, avec Colbert, à 8 pouces 1/2. — Toutes ces évaluations ne sont d'ailleurs qu'approximatives.

jour aux grands appartemens, attendu que ces cours n'ayant que 8 toises, c'est-à-dire 68 palmes dans leur plus large, et estant environnées de murs de 140 palmes de hauteur, il sera impossible que le soleil puisse jamais chasser l'humidité de ces cours; et mesme les appartemens des deux principales faces ne prenant leur jour que sur ces cours, non-seulement l'obscurité sera grande, mais mesme le soleil n'y entrant presque jamais, ils seront toujours sujets aux grandes incommodités que l'humidité tire après soy, joint qu'ils seront fort malsains.

Par cette raison, toutes les chambres marquées H sur le plan, qui ne prendront leur jour que par les cours marquées G, ces cours n'ayant que 6 et 8 toises de large sur diverses longueurs et ne pouvant recevoir le soleil que par-dessus les murs de 140 palmes de hauteur, seront sans difficulté obscures et n'auront presque jamais le soleil.

Comme il est certain et indubitable que, sous le climat de Paris, il n'y a rien qui soit si nécessaire dans tous les logemens que l'air et le soleil, tant pour la santé, qui doit toujours estre considérée plus que toute autre chose, que pour éviter une infinité d'autres incommodités que l'humidité produit, il sera peut-estre bien nécessaire d'examiner tous les appartemens et toutes les chambres en particulier, pour bien connoistre toutes celles qui seront exposées en sorte que le soleil les puisse rendre saines pour la demeure actuelle des personnes royales.

Pour faire cet examen, il est bon de présupposer que l'élévation de dedans n'ayant point esté augmentée, le discours fait sur le plan marque clairement que les galeries ou loges doivent estre couvertes, non-seulement au plan bas, mais mesme aux deux plans nobles; et quoyqu'il soit dit par le discours que ces galeries ne diminuoient point la lumière aux chambres, il est bien difficile que le jour qui entre dans une chambre au travers d'une galerie de 35 palmes ou 4 toises de France ne soit notablement diminué; et mesme il est impossible que le soleil, dans son plus haut, puisse pousser ses rayons plus avant que 2 toises au dedans d'une chambre qui en auroit 5 de large.

Et, comme le carré du Louvre est justement exposé au levant, couchant, midy et septentrion, il est certain que tout ce qui est exposé au nord ou qui ne doit recevoir du soleil que par les petites cours, ou au travers des galeries ou loges, ne pourra recevoir assez de jour ni estre suffisamment purgé de l'humidité; et, en examinant le plan, on trouvera que les deux faces du devant et du derrière exposées au levant et couchant seront de cette qualité, vu qu'elles ne recevront jour que par les petites cours; que le costé exposé au nord sera de mesme; et que du costé exposé

au midy, les six chambres qui sont couvertes du midy, par le logement double, seront aussy de la mesme qualité; en sorte qu'il n'y aura que les pavillons exposés au levant, midy et couchant, et le grand costé percé du costé du midy qui pourront estre commodément habités par les personnes royales.

Les escaliers auront la mesme incommodité, parce que ne recevant le jour que par les petites cours et au travers des galeries, ils ne recevront point le soleil et seront par conséquent un peu obscurs.

Il est vray que toutes ces obscurités et ces défauts de soleil seroient notablement diminués au plus haut étage; mais si l'on considère qu'il faut monter 120 degrés avant que d'y arriver, on demeurera facilement d'accord qu'il est impossible que des personnes royales puissent prendre un logement si élevé pour leur demeure; et quand bien mesme cela se pratiqueroit pour l'ordinaire à Rome et en Italie, il est impossible de faire la mesme chose en France.

L'on connoist bien que cette grande élévation est estimée nécessaire, non-seulement pour le grand logement qui s'y trouve, mais encore pour la grandeur et la majesté de l'ouvrage entier, mais l'on estime aussy qu'avant de se confirmer et d'exécuter cette grande élévation, il seroit nécessaire de considérer toutes les observations ensemble pour juger si le tout se peut concilier.

Au défaut de pouvoir loger les personnes royales dans le second étage noble, il n'y a personne qui y puisse loger, et mesme il suffiroit d'un attique au-dessus de l'étage noble, attendu que la trop grande quantité de logemens dans un palais de cette qualité y pourroit attirer tant d'ordures, que cela seroit entièrement contraire à la santé, en sorte qu'il faut soigneusement observer dans le palais de nos rois que, outre les logemens pour les personnes royales, il n'y en ayt que ce qui est nécessaire pour leurs officiers.

Les portes d'entrée paroissent un peu petites pour un palais de cette qualité, vu qu'elles n'ont que la mesme hauteur et largeur que les arcades des loges ou galeries; mais l'on est persuadé que le sieur cavalier Bernin a voulu que la magnificence du tout emportast celle des parties, ou que dans l'exécution il y pourroit facilement apporter le remède qu'il verroit nécessaire.

Quoyque toutes ces observations soyent assez importantes, le Roy ne laisse pas d'estre persuadé que si l'on pouvoit les faire entendre de vive voix et sur les lieux à M. le cavalier Bernin, il donneroit tant de bonnes et justes raisons pour les détruire, que Sa Majesté demeureroit persuadée, non-seulement de la beauté et magnificence de son dessin, comme elle

l'est desjà, mais mesme de sa commodité; et encore que quelques-unes de ces observations luy paroissent assez considérables pour obliger de s'y accommoder, il le pourroit faire sans rien altérer de la beauté et grandeur de son dessin.

(Bibl. Imp. Mss. Fonds Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 216, fol. 143.)

---

22. — AU CAVALIER BERNIN[1].

(Billet original.)

18 aoust 1665.

Je prie M. le cavalier Bernin de me donner l'éclaircissement sur six observations que j'ay faites sur son dessin du Louvre.

La première, de me donner le profil de la corniche et balustrade de la face du devant, afin que je puisse connoistre quelle partie de ladite balustrade l'on verra de l'extrémité de la place de 33 à 34 toises qu'il laisse au-devant dudit Louvre.

La seconde, de me donner le mesme profil de la corniche et balustrade du dedans du Louvre, afin que je puisse connoistre de mesme quelle partie de ladite balustrade l'on verra du milieu de la cour du Louvre.

La troisième, de me donner de mesme le profil des escaliers, afin que je puisse connoistre combien de jour direct il entrera dans toutes les rampes, tant basses que hautes, par le dedans des cours du milieu.

La quatrième, au cas que les combles des deux faces des costés ne doivent point estre élevés, ainsy qu'il paroist par le profil qu'il a fait, à quoy serviront les fenestres pratiquées dans le grand exhaussement qu'il prétend faire des murs desdites deux faces.

La cinquième, de quelle sorte se fermeront les grandes arcades dont la maçonnerie est conduite en perspective, parce que si elles se ferment sur la face du mur en dedans, la grande épaisseur des murs empeschera que l'on ne puisse voir au dehors; si elles se ferment sur la face en dehors, le mur conduit en perspective empeschera qu'elles ne s'ouvrent.

Et la sixième, comme l'on ne met de fossé à un chasteau que pour l'environner entièrement, estant en quelque sorte inutile autrement, je serois bien ayse de voir le tour du fossé sur le plan dudit sieur cavalier.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 1.)

[1] Depuis le mois de mai 1665, le cavalier Bernin était à Paris, où il avait été appelé pour expliquer ses plans du Louvre. On trouvera à l'*Appendice*, à la date d'avril, mai et juin 1665, l'invitation de Louis XIV et différents détails sur le voyage et le séjour du Bernin en France.

23. — PALAIS DE VERSAILLES[1].

Raisons générales.

Tout ce que l'on projette de faire n'est que rapetasserie qui ne sera jamais bien.

Toutes les belles maisons doivent estre élevées, et le plus d'élévation est toujours le mieux.

Celle de Versailles est presque cachée de la pièce d'eau du fond par le parterre en amphithéâtre. Ainsy il seroit plus nécessaire de l'élever.

Il faut perdre la beauté que l'élévation de l'avant-cour et de la cour donnent, à cause des fondations du nouveau bastiment.

Quoy que l'on fasse, les croisées et les arcades seront toujours petites, ne pouvant avoir au plus que 6 pieds 1/2, et elles devroient en avoir 9 ou 10.

[1] On lit dans des notes en partie inédites de Charles Perrault * :

« Louis XIV ayant fait quelques promenades agréables à Versailles vint à l'aimer, le fit embellir de peintures pour le rendre plus agréable et luy donner toute la perfection qu'il pouvoit avoir. Dans sa petite estendue c'estoit un chasteau flanqué de quatre pavillons, basty de pierres et de briques, avec un balcon vert qui tournoit tout autour et qui dégageoit tous les appartemens. Une fausse braye l'entouroit aussy, et au-delà un fossé à fond de cuve revestu de briques et de pierres de taille avec une balustrade. A peine fut-il achevé et M. Colbert se fut-il réjouy de voir une maison royale achevée, où il ne seroit plus besoin d'aller que deux ou trois fois l'an pour y faire les réparations qu'il conviendroit, que le Roy prit la résolution de l'augmenter de plusieurs bastimens pour y pouvoir loger commodément, avec son Conseil, pendant un séjour de quelques jours. On commença par quelques bastimens qui, estant à moitié, ne plurent pas et furent aussytost abattus. On construisit ensuite les trois grands corps de logis qui entourent le petit chasteau et qui ont leur face tournée sur les jardins. Quand ces trois corps de logis, qui sont du dessin de M. Le Vau, furent faits, comme ils sont beaux et magnifiques, on trouva que le petit chasteau n'avoit aucune proportion ni aucune convenance avec ce nouvel édifice. On proposa au Roy d'abattre ce petit chasteau et de faire en la place des bastimens qui fussent de la mesme nature et de la mesme symétrie que ceux qui venoient d'estre bastis... Mais le Roy n'y voulut point consentir. On eut beau luy représenter qu'une grande partie menaçoit ruine, il fit rebastir ce qui avoit besoin d'estre rebasty, et se doutant qu'on luy faisoit ce petit chasteau plus caduc qu'il n'estoit pour le faire résoudre à l'abattre, il dit, avec un peu d'émotion, qu'on pouvoit l'abattre tout entier, mais qu'il le feroit rebastir tout tel qu'il estoit, et sans y rien changer. »

On lit aussi dans l'avertissement qui précède la *Notice du Musée de Versailles*, par M. E. Soulié :

« Les premiers travaux ordonnés par Louis XIV datent de 1661 et furent dirigés par Louis Levau, puis par François Dorbay. L'ancienne façade sur la cour fut respectée; mais les deux ailes en avant du château firent place à deux corps de bâtiment terminés par des pavillons ornés de colonnes et de statues, et, du côté des jardins, de nouvelles constructions vinrent envelopper le château de briques. »

* Bibliothèque du Louvre, 2 vol. mss. in-fol. — Charles Perrault, premier commis des bâtiments, recueillit, en 1693, tous les dessins que son frère, Claude Perrault, avait projetés ou fait exécuter pour les bâtiments du Louvre, de Versailles, de l'Observatoire, etc.

L'élévation du dedans de la cour sera de 60 pieds de hauteur, et la cour n'aura que 28 toises de large sur 34 toises de longueur.

Il n'y a aucune proportion gardée dans ces mesures.

Il n'y aura qu'une seule cour dans toute cette maison, qui sera bien plus large que longue.

La grandeur des pièces, qui seront de 6, 7, 8 et 10 toises sur 5 toises et 5 toises 1/2 de large, n'aura aucune proportion avec la petitesse de la cour et du bastiment en général.

Tout homme qui aura du goust de l'architecture, et à présent et à l'avenir, trouvera que ce chasteau ressemblera à un petit homme qui auroit de grands bras, une grosse teste, c'est-à-dire un monstre en bastimens.

Par ces raisons, il semble que l'on devroit conclure de raser et faire une grande maison.

Il n'y a que 52 toises de largeur entre les allées des deux parterres, et 90 toises de longueur entre l'allée du grand parterre de face et l'entrée de la demy-lune.

Il est impossible de faire une grande maison dans cet espace.

Le terrain est serré non-seulement par les parterres, mais encore par le village, l'église, l'estang. La grande pente des parterres et des avenues ne permet pas d'estendre ni d'occuper davantage de terrain sans renverser tout et sans faire une dépense prodigieuse.

Il est vray que le parterre de fleurs est au niveau du chasteau, mais l'autre a une grande pente, joint qu'il faut du chasteau avoir un parterre uny ou de plain-pied, ou une terrasse, ce qui seroit impossible.

Il n'y a pas d'apparence que le Roy veuille occuper plus de terrain que celuy que cet endroit peut naturellement produire, d'autant que pour en occuper davantage, il faudroit tout renverser, faire une prodigieuse dépense, laquelle il sera plus à propos ou plus glorieux au Roy de faire au Louvre ou en quelques grands ouvrages, et que le Roy se retranchast pour longtemps du plaisir qu'il prend en cette maison.

Il n'y a donc pas d'apparence que Sa Majesté prenne cette résolution.

Il reste à examiner s'il faut tout raser ou conserver ce qui est élevé de neuf.

En rasant tout, il est certain que l'incertitude, le changement perpétuel et la grande dépense ne concourent pas à toutes les grandes actions du Roy. Joint que ne pouvant faire une grande maison, tout ce qui se fera n'aura aucune proportion avec le reste de la conduite de Sa Majesté.

En conservant ce qui est élevé, l'on tombe dans les inconvéniens cy-dessus marqués.

Il y auroit un troisième party, de demeurer dans la résolution prise l'an-

née dernière, de laisser le petit chasteau, et faire l'enveloppe suivant le dessin commencé..

Ce party satisfait à l'avis raisonnable que le Roy ne fist rien pendant son règne qui ne fust proportionné à sa grandeur, c'est-à-dire monstrueux, mais en monstre bien composé.

Tout le monde verra que le Roy avoit cette petite maison de plaisance et y ajouta seulement des bastimens pour son logement et pour toute sa cour. En un mot, ce bastiment ne sera pas considéré pour estre un ouvrage de Sa Majesté seule. Mais il faudra bien se donner de garde, ni de vouloir joindre une pièce du petit chasteau avec une du grand, ce qui ne se peut jamais sans tort, ni revestir ou joindre au mur du petit du dedans de la cour un autre mur orné de colonnes et de marbres, et élevé pour cacher les combles, d'autant que ce petit chasteau seroit alors enfermé entre un grand mur et un grand corps de logis, ce qui pourroit estre blasmé plus que toute autre chose.

Ce qui pourroit estre contre cette résolution, c'est la grande et publique déclaration que le Roy a faite de raser le petit chasteau, ce qui donne un engagement tel que l'on ne peut pas s'en retirer.

Il restera donc à prendre le party, ou de ne rien faire qui vaille en conservant ce qui est fait, ou de ne rien faire que de petit en le rasant. En l'un et en l'autre, la mémoire éternelle qui restera du Roy par ce bastiment sera pitoyable.

Il seroit à souhaiter que le bastiment tombast quand le plaisir du Roy sera satisfait.

Prendre la résolution du Roy.

(Arch. de l'Empire, carton K 901, pièce n° 10.)

---

24. — A LOUIS XIV[1].

De... 28 septembre [1665].

Vostre Majesté retourne de Versailles. Je la supplie de me permettre de luy dire sur ce sujet deux mots de réflexion que je fais souvent et qu'elle pardonnera, s'il luy plaist, à mon zèle.

[1] Cette pièce porte seulement le mois et le quantième; nous la rapportons à 1665, suivant le classement du cabinet de M. le duc de Luynes et d'après l'évaluation de la dépense des deux années précédentes. Elle a déjà été publiée dans les *Annexes* du IIe volume, *Finances*, page ccx, pièce VII. Nous la reproduisons, à raison de son importance, dans la section des *Bâtiments*, qui est sa place véritable.

Cette maison regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Vostre Majesté que sa gloire; et comme elle fait bien connoistre à tout le monde combien elle préfère celle-cy à ceux-là, et que c'est assurément l'intérieur de son cœur, en sorte qu'il y a toute seureté de parler librement à Vostre Majesté sur cette matière sans courir risque de luy déplaire, je croirois prévariquer à la fidélité que je luy dois si je ne luy disois qu'il est bien juste qu'après une si grande et si forte application qu'elle donne aux affaires de son Estat avec l'admiration de tout le monde, elle donne quelque chose à ses plaisirs et à ses divertissemens, mais qu'il faut bien prendre garde qu'ils ne préjudicient à sa gloire.

Cependant, si Vostre Majesté veut bien chercher dans Versailles où sont plus de 500,000 écus qui y ont esté dépensés depuis deux ans, elle aura assurément peine à les trouver. Si elle veut faire réflexion que l'on verra à jamais dans les comptes des trésoriers de ses bastimens que, pendant le temps qu'elle a dépensé de si grandes sommes en cette maison, elle a négligé le Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il y ayt au monde et le plus digne de la grandeur de Vostre Majesté [1]... Et Dieu veuille que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter d'entrer dans quelque grande guerre, en luy ostant les moyens d'achever ce superbe bastiment, ne luy donnent pour longtemps le déplaisir d'en avoir perdu le temps et l'occasion!

Vostre Majesté sçait qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes que les bastimens; et toute la postérité les mesure à l'aune de ces superbes maisons qu'ils ont élevées pendant leur vie. Ô quelle pitié, que le plus grand roy et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fust mesuré à l'aune de Versailles! Et toutefois, il y a lieu de craindre ce malheur.

Pour moy, j'avoue à Vostre Majesté que, nonobstant la répugnance qu'elle a d'augmenter les comptans, si j'avois pu prévoir que cette dépense eust esté si grande, j'aurois esté d'avis de l'employer en des ordonnances de comptant, afin d'en oster la connoissance.

Vostre Majesté observera de plus, s'il luy plaist, qu'elle est entre les mains de deux hommes [2] qui ne la connoissent presque qu'à Versailles, c'est-à-dire dans le plaisir et dans le divertissement, et qui ne connoissent point

[1] On remarquera que cette phrase n'est pas terminée. — La même idée est exprimée dans le § 16 de la pièce précédente.

[2] Sans doute Le Nôtre et Le Vau, et non pas Le Nôtre et Mansart, comme nous l'avons dit dans le IIe volume, car ce dernier n'était pas encore à cette époque architecte du roi. Il ne le devint que vers 1674.

du tout l'amour qu'elle a pour la gloire, de quelque part qu'elle doive venir; que la portée de leurs esprits, suivant leurs conditions, divers intérests particuliers, la pensée qu'ils ont de faire bien leur cour auprès de Vostre Majesté, joint à la patronance dont ils sont en possession, fera qu'ils traisneront Vostre Majesté de desseins en desseins pour rendre ces ouvrages immortels, si elle n'est en garde contre eux.

Pour concilier toutes choses, c'est-à-dire pour donner à la gloire de Vostre Majesté ce qui doit luy appartenir, et à ses divertissemens de mesme, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Versailles, fixer une somme pour y employer tous les ans; peut-estre mesme seroit-il bon de la séparer entièrement des autres fonds des bastimens, et ensuite s'appliquer tout de bon à achever le Louvre; et si la paix dure encore longtemps, élever des monumens publics qui portent la gloire et la grandeur de Vostre Majesté plus loin que ceux que les Romains ont autrefois élevés.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 2.)

---

25. — A COLBERT,

INTENDANT D'ALSACE.

Saint-Germain, 12 mars 1666.

Vous pouvez assurer le sieur Barbault[1] qu'il recevra toutes sortes d'assistance et de protection pour l'establissement qu'il veut faire d'une manufacture d'armes, et que, quand il aura fait son choix du lieu où il estimera plus à propos de se placer, on luy en facilitera tous les moyens.

Comme une des plus importantes choses qui soyent à faire pour le service du roy en Alsace est d'attirer des habitans dans les villes de Brisach et de Philipsbourg, et plus encore en la dernière qu'en la première, il ne faut pas se contenter du . . .[2] que ceux de Brisach ont entrepris de construire, moyennant les 10,000 livres que le Roy leur a accordées; mais il faut prendre ses mesures pour en bastir d'autres aux dépens de Sa Majesté, et faire connoistre à tous ceux qui viendront s'habituer en l'une et l'autre de ces deux villes qu'on les exemptera de logemens de gens de guerre, pendant le temps de quatre, cinq et six années; et, en effet, il faudra le faire.

[1] Barbault devint, en 1672, fermier des mines de Giromagny — [2] Mot laissé en blanc.

La proposition qui vous a esté faite par un bourgeois de Bâle, d'élever une imprimerie à Ensisheim[1] et d'y avoir toujours une bibliothèque bien fournie, est fort bonne; et ainsy, on peut sans difficulté la recevoir, pourvu toutefois que ce particulier soit catholique, et non autrement.

Comme il est de conséquence d'accoustumer les peuples des pays cédés au Roy par le traité de Munster à nos mœurs et à nos coustumes, il n'y a rien qui puisse y contribuer davantage qu'en faisant en sorte que les enfans apprennent la langue françoise, afin qu'elle y devienne aussy familière que l'allemande et que par la suite du temps elle puisse mesme, sinon abroger l'usage de cette dernière, du moins avoir la préférence dans l'opinion des habitans du pays.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant la marine*, 1666, fol. 379.)

---

26. — AU CHANCELIER SÉGUIER.

(Billet autographe.)

Saint-Germain, 15 novembre 1666.

Le Roy m'ordonne de dire à Mgr le Chancelier que, outre le soin qu'il a desjà pris sur l'accident arrivé au Louvre, Sa Majesté estime nécessaire de faire commencer une procédure criminelle par les officiers de la prévosté de l'hostel, et aussy, lorsqu'elle sera commencée, Sadite Majesté m'a ordonné de commettre M. Carcavi[2] pour se charger des clefs de la bibliothèque et des médailles du Louvre, pour remettre toutes choses en bon estat et vérifier les inventaires. Mondit seigneur aura, s'il luy plaist, agréable d'ordonner au lieutenant du grand prévost qui sera près de sa personne de remettre les clefs ès mains dudit sieur Carcavi, aussytost que la procédure criminelle sera commencée.

Je viens d'apprendre que le sieur Perceval, lieutenant de robe longue de la prévosté de l'hostel, est à Paris; en sorte que s'il plaist à mondit seigneur de l'envoyer quérir, il pourra commencer demain matin ladite procédure criminelle.

(Bibl. Imp. Mss. S. G. F. 70,941, fol. 101.)

[1] Cette ville, autrefois capitale de l'Autriche alsacienne, avait été cédée à la France par le traité de Munster. Elle fut, de 1657 à 1674, le siége du conseil souverain de l'Alsace.

[2] Pierre de Carcavi, né à Lyon. Conseiller au parlement de Toulouse, puis au grand conseil à Paris. Colbert lui confia d'abord sa bibliothèque et lui fit ensuite obtenir la garde de celle du roi. Il fut un des premiers membres de l'académie des sciences. Mort en 1684.

27. — A M. DE HARLAY,

PROCUREUR GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS.

De... 28 décembre 1666.

Le Roy ayant fait choix de la personne du sieur Félibien[1] pour écrire sur les bastimens, je vous écris ces lignes pour vous prier de luy donner les moyens de tirer de la Chambre du Trésor tous les mémoires et extraits concernant ce sujet, dont il pourra avoir besoin.

(Bibl. de l'Institut. *Portefeuilles de Godefroy*, n° 275.)

28. — AU DUC DE CHAULNES,

AMBASSADEUR A ROME.

Paris, 15 juillet 1667.

La bonne disposition dans laquelle je vois l'académie de peinture que nous avons establie à Rome, m'oblige à vous supplier, Monsieur, de continuer à luy donner des marques de vostre protection, et mesme de luy faire l'honneur, de temps en temps, de la visiter.

Si madame la Duchesse[2] avoit pour agréable de l'honorer aussy quelquefois de sa présence, cela donneroit beaucoup d'émulation à nos jeunes estudians et contribueroit extrêmement à leur acquérir de l'estime.

Je remercie M. le cavalier Bernin du soin qu'il prend de les aller quelquefois corriger, et le prie de continuer d'en prendre la peine. Je vous supplie aussy de l'y engager autant que vous pourrez, les visites dudit cavalier estant de grande utilité à ces jeunes gens et leur donnant beaucoup de courage[3].

(Bibl. Imp. Imprimés. *Recueil Cangé*, vol. 69, fol. 50 *bis*.)

[1] André Félibien, écuyer, sieur des Avaux et de Savercy, conseiller historiographe des bâtiments, peintures, sculptures, arts et manufactures royales. Par brevet du 10 mars 1673, il fut chargé de la garde du magasin des antiques. Mort le 12 juin 1695, à l'âge de 76 ans.

[2] Le duc de Chaulnes avait épousé, le 11 avril 1655, Élisabeth Féron, veuve du marquis de Saint-Mégrin.

[3] Une lettre écrite le 10 mai 1667, par l'abbé Benedetti, agent de Colbert à Rome pour toutes les affaires qui regardaient les beaux-arts, nous apprend que le Bernin, chargé par le ministre de visiter quelquefois l'académie et de donner aux é èves une bonne direction, s'acquittait avec zèle de ce devoir, « estant attaché à ce service par les obligations qu'il avoit au Roy. »

29. — PROJET POUR UN FEU
DANS L'ÎLE DE L'ÉTANG DE VERSAILLES.

(Minute autographe.)

[Juillet 1668 [1].]

Il faut 1,200 boistes, pour en mettre 300 à chaque coin de l'estang.

A chaque coin, il faut 12 fusées d'honneur et 3 douzaines d'autres fusées.

Dans l'isle, il faut trois girandoles de 100 douzaines de fusées chacune.

Il faut que chacune girandole soit garnie de 36 douzaines de fusées ondoyantes et... [2] chacune, pour remplir les costés des girandoles [3].

Il faut que toute l'isle soit environnée d'une balustrade et... [4] de feu élevées de 6 ou 8 pieds.

Il faut qu'au bord de l'isle, du costé de la pompe, il soit une nappe de feu ;

Qu'il sorte des bords de l'isle des ballons qui remplissent l'air de feu à 8 ou 10 toises. Il faut pour cela 12 douzaines de ballons.

Dans l'isle, il faut un échafaud, où l'on pourra mettre quelque figure qui soit assez grande pour estre vue de la pompe.

A droite et à gauche de l'isle, approchant de la pompe, il faut qu'il y ayt deux autres feux aussy grands que celuy de l'isle.

Faire pour cet effet deux échafauds, dans... [5]

[1] Cette pièce est sans date. Nous la plaçons en juillet 1668, époque à laquelle Louis XIV «ayant, dit Félibien, accordé la paix aux instances de ses alliés et aux vœux de toute l'Europe, et pour réparer en quelque sorte ce que la cour avoit perdu dans le carnaval pendant son absence, résolut de faire une fête dans les jardins de Versailles *... Pour l'exécution, M. Colbert, comme surintendant des bâtimens, fit construire et embellir les divers lieux destinés au divertissement royal, et donna les ordres pour l'exécution des feux d'artifice.» (*Relation de la fête du 18 juillet 1668 ;* Bibl. Imp. Cabinet des estampes.) Après avoir raconté la collation, la comédie et le souper, enfin le feu d'artifice, où les fusées, les boîtes, les flammes sortant du milieu de l'eau, causèrent une grande surprise à tous les spectateurs, Félibien ajoute : «Chacun, croyant la fête terminée, retournoit vers le château, quand, du côté du grand étang, l'on vit tout d'un coup le ciel rempli d'éclairs, et l'air d'un bruit qui sembloit faire trembler la terre... Aussitôt, il sortit de la tour de la pompe, qui élève les eaux, une infinité de grosses fusées, qui remplirent tous les environs de feu et de lumière... Tout le haut de la tour sembloit être embrasé, et de moment en moment elle vomissoit une infinité de feux... Enfin, après que de cette tour il fut sorti à plusieurs fois une si grande quantité de fusées, que jamais on n'a rien vu de semblable, toutes ces lumières s'éteignirent.»

[2] Mot illisible.

[3] Colbert a écrit en marge, sans doute après la fête : «Ces fusées ondoyantes n'ont pas réussy.»

[4] et [5] Mot illisible.

* Deux fêtes, à peu près semblables à celle-là, furent données à Versailles, l'une en 1664, l'autre en 1674, après la conquête de la Franche-Comté. (Voir la note de la pièce n° 131.)

Entre l'isle et le bord de l'estang, du costé de la pompe, il faut ou de petits bateaux, ou des cuviers, ou des jattes de bois en si grande quantité que toute l'eau entre les trois feux soit couverte de feu.

Il faut faire fondre de grosses boistes pour faire un bruit égal à celuy de l'artillerie.

Pour commencer le feu, il faudra faire tirer les boistes et les fusées les plus éloignées, et à la fin les boistes les plus proches. Et pour conclusion, il faudra réserver une demy-douzaine de fusées d'honneur à chaque coin, qui soyent disposées de sorte qu'elles puissent se croiser au milieu de l'estang.

(Cabinet de M. Boutron.)

---

30. — AU SIEUR GODEFROY,

HISTORIOGRAPHE A LILLE [1].

(Lettre originale.)

Paris, 19 octobre 1668.

J'ay esté bien ayse de recevoir la lettre que vous m'avez écrite depuis vostre arrivée à Lille, et de voir les belles et grandes espérances que vous avez de composer un travail fort curieux de tant de titres différens, et qui d'ailleurs vous paroissent considérables, qui se rencontrent dans le Trésor de la Chambre des comptes establie en cette ville-là. Je dois vous convier à suivre cet ouvrage avec la mesme chaleur que vous l'avez commencé et à ne rien oublier pour en tirer les lumières, les éclaircissemens et les avantages que l'on peut en recueillir pour le bien du service du roy.

Comme vous avez sans doute besoin d'un grand nombre d'écrivains pour faire vostre recueil avec plus de facilité et de diligence, j'approuve que vous y en employiez autant que vous l'estimerez à propos, vous priant cependant, à mesure que vous avancerez ce travail et que vous m'informerez du succès de vos soins, de m'envoyer des feuilles succinctes de ce que vous aurez trouvé de plus important et de plus digne de remarque.

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Mss. pièce n° 1.)

[1] Denis Godefroy (voir II, *Finances*, page 93), né à Paris, le 24 avril 1615. En 1640, Louis XIII le nomma son historiographe avec 3,600 livres de traitement. Il fut envoyé à Lille par commission du 2 décembre 1668, pour la recherche et la garde des titres et archives de la Chambre des comptes. En 1678, on lui confia l'inventaire des titres du château de Gand (voir pièce n° 141). Mort le 9 juin 1681.

31. — AU MÊME.

(Lettre originale.)

Paris, 12 novembre 1668.

M. Berryer, à son retour du voyage qu'il a fait en Flandre, m'a rendu un compte exact de l'application et de la vigilance avec lesquelles vous continuez vostre travail dans les archives de la Chambre des comptes de Lille. Je vous exhorte à continuer ainsy que vous avez commencé, vous priant de me donner avis de tout ce que vous ferez cy-après, et en conséquence de ce que vous jugerez nécessaire pour le service du roy. Nous avons, ledit sieur Berryer et moy, estimé à propos que vous m'envoyiez les doubles des comptes qu'il a mis à part dans la Chambre du Hainaut, comme aussy de toutes les différentes affaires dont on compte en la Chambre des comptes de Lille, au cas qu'il y en ayt; les faisant bien emballer, de peur qu'ils ne se gastent, dont cependant vous m'adresserez un inventaire.

Vous m'en enverrez aussy, s'il vous plaist, autant de tous les inventaires que vous avez fait faire en ladite Chambre des comptes, tant en titres, registres, terriers, dénombremens et fiefs que des caisses et armoires des comptes et estats, ensemble de tout ce qui aura esté fait en conséquence du mémoire laissé par M. Berryer[1].

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Mss. pièce n° 2.)

32. — AU MÊME.

(Lettre originale.)

Paris, 30 novembre 1668.

Je dois réponse à quatre de vos lettres des 17, 19, 22 et 24 de ce mois. J'ay reçu tous les inventaires que vous m'avez envoyés des titres et papiers estant en diverses chambres de la Chambre des comptes de Lille, que j'ay trouvés fort exacts. Pour ce qui est du transport des registres et papiers que M. Berryer vous a fait mettre à part, je verray au premier jour la résolution qu'il y aura à prendre sur ce sujet, dont je vous tiendray averty. Ce pendant continuez vostre travail et vos découvertes, estant bien ayse de voir que vous ayez rassemblé des pièces incontestables pour décider la question de Condé, et justifier que cette ville dépend, comme elle a tou-

[1] En marge de cette lettre, Godefroy a écrit : « Reçue à Lille le samedy 17 novembre 1668. Fait réponse le lendemain 18 novembre. »

jours dépendu, de la chastellenie d'Ath, ne doutant pas que MM. les commissaires de Sa Majesté pour le règlement des limites ne reçoivent beaucoup de lumières de vos recherches curieuses [1].

Le Roy vous a accordé une ordonnance de 4,000 livres pour la continuation de vostre travail et pour l'entretien de vos écrivains, laquelle je feray demain signer à Sa Majesté dans son conseil royal des finances.

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Mss. pièce n° 3.)

---

33. — MÉMOIRE

SUR CE QUI EST A FAIRE POUR LES BÂTIMENTS EN L'ANNÉE 1669.

(Minute autographe.)

Achever le quay depuis le pavillon des Tuileries jusqu'à la porte de la Conférence.

Fonder la terrasse dans toute l'estendue du jardin des Tuileries, au moins pour le mur du costé du jardin.

Demander promptement à l'intendant de mademoiselle de Guise [2] les titres de la capitainerie de la volière, pour la rembourser et démolir la maison.

Faire une liste de tous les ouvriers qui sont logés dans toute cette estendue, pour aviser à ce qui sera à faire à leur égard.

Examiner tout ce qui reste à planter dans le jardin des Tuileries, et achever.

A Ballon [3], qu'il examine tout ce qu'il y a d'arbrisseaux verts dans Paris pour les acheter, et avoir soin d'en faire des pépinières, et qu'il me fasse un mémoire de tout ce qu'il fait sur cette matière.

[1] Le 11 janvier 1669, Colbert écrivait encore à Godefroy : « J'apprends que vous continuez à donner vostre application pour recouvrer tous les titres et documens nécessaires afin de justifier les demandes qui sont faites au nom du Roy, par Messieurs ses commissaires et ceux du roy catholique, en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle. Il ne se peut rien ajouter à vostre exactitude ni à la satisfaction que lesdits sieurs commissaires de Sadite Majesté tesmoignent avoir de vostre travail. » (Même source que la lettre, pièce n° 6.)

[2] Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse. Morte à Paris le 3 mars 1688, à l'âge de soixante-treize ans.

[3] Gilles Loistron, sieur de Ballon, était l'un des maîtres jardiniers du roi. Il avait particulièrement « la direction et conduite, sous les ordres de Colbert, de tous les plants d'arbres, menues plantes, arbrisseaux verts et à fleurs des parcs et avenues ; » il était aussi chargé des pépinières royales.

Le 21 juin 1674, Louis XIV accorda à Ballon la permission de cultiver les terres des avenues du palais des Tuileries et du château de Vincennes et d'en recueillir les foins, graines et légumes.

En 1681, Ballon acheta, moyennant 33,000 livres, un office d'huissier de la Chambre.

Au sieur Le Nostre[1], qu'il fasse un mémoire de tout ce qui est à faire dans le jardin des Tuileries.

Examiner soigneusement tout ce qui est à faire au Louvre.

Élever le corps du logis double du costé de la rivière.

Élever le péristyle sur la face du devant jusqu'à la corniche.

Résoudre promptement tout ce qui concerne le péristyle, ensemble l'elévation de l'attique du dedans, pour pouvoir travailler incessamment dès le premier jour de mars.

Résoudre en mesme temps l'escalier pour pouvoir donner les mesures du marbre nécessaire pour le dedans.

Il faut voir les mémoires qui ont esté faits par mon ordre et les plans des maisons aux environs du Louvre, pour acheter celles qui seront nécessaires pour faire les fondations de l'escalier et du corps de logis du derrière.

Continuer à donner des ordres pour faire venir des marbres de toutes parts.

Voir l'estat des plants de Versailles et ce qui est à faire pour achever le tout;

Les plans, dessins et élévations des nouveaux bastimens, pour régler tout ce qui est à faire sur ce sujet.

Commencer à faire les dessins et résoudre tous les dedans, pour donner ordre dès à présent aux marbres et aux ornemens qui seront nécessaires.

Voir le mémoire que l'on fait de tout ce qui est à faire à Saint-Germain, pour en faire le calcul avec tout le reste.

Voir le plan et le dessin de l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine.

Faire un mémoire de tout ce qui est à faire cette année pour l'élever.

Travailler, au sujet de son élévation, au dessin des bas-reliefs, figures, devises, inscriptions et autres ornemens. Pour cet effet, en donner le dessin à Messieurs de l'académie.

Choisir un architecte pour le conduire, et un bon maçon.

Faire le devis de la fondation et ensuite de son élévation.

Faire un mémoire de ce qui reste à faire au cours de Vincennes.

A Ballon, qu'il visite souvent les plants de Saint-Germain et de Vin-

[1] André Le Nostre, d'abord jardinier du duc d'Orléans, fut nommé, en 1643, dessinateur des plants et parterres de Sa Majesté; il devint ensuite contrôleur général des bâtiments et jardins, et obtint même le titre de conseiller du roi. Créé chevalier de Saint-Michel en 1693, il mourut aux Tuileries le 15 septembre 1700, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. — Cette note complète celle du IIe volume, *Annexes*, page CCLI.

cennes, et voye tout ce qui est à faire pour les maintenir et pour les faire profiter, et m'en rendre compte.

Examiner si toutes les couvertures et menus ouvrages des maisons royales sont entretenus : Compiègne, Chambord, Blois, Fontainebleau, etc.

Examiner tout ce qui est à faire à Fontainebleau.

Faire achever les douze figures.

Sçavoir si les tablettes du grand canal sont achevées ;

En quel estat est le pavillon au milieu de l'estang.

Au Palais-Royal, faire achever le cabinet de Madame.

Il faut faire le calcul général de tous ces ouvrages.

Continuer à faire travailler promptement à tous les ornemens des fontaines de Versailles, ensemble de l'allée d'eau.

(Arch. de l'Empire, carton K 901, pièce n° 21.)

---

34. — AU SIEUR GODEFROY,

HISTORIOGRAPHE A LILLE.

(Lettre originale.)

Paris, 5 mars 1669.

J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 24 du mois passé.

Je vous suis bien obligé de l'offre que vous me faites de divers anciens mémoires et dépesches concernant la charge de secrétaire d'Estat que vous avez pris soin de recueillir, par lesquels vous estimez que l'on peut reconnoistre depuis environ 150 ans de quelle manière ils ont écrit aux princes et gens de qualité du dedans et du dehors du royaume, et respectivement de quelle manière il leur a esté écrit, soit pour les suscriptions, soit pour les souscriptions. Je les accepte volontiers, et, quand vous serez de retour icy, je seray bien ayse que vous les mettiez en ordre pour me les donner.

Ce pendant je vous remercie de la part que vous avez prise à la nouvelle grâce qu'il a plu au Roy de me faire [1].

Je vous ay fait connoistre mes sentimens ces derniers jours que je vous écrivis, et vous aurez vu aussy ceux de M. Carcavi sur vostre travail.

Pour ce qui est de ce portrait de Philippe II qui a esté fait par le nommé Antonis Moor [2], qui estoit un peintre célèbre du temps de l'empereur

[1] Colbert venait d'être pourvu de la charge de secrétaire d'État.

[2] Antoine More ou Moore, né à Utrecht en 1512. Le cardinal de Granvelle fut son protecteur et le présenta à Charles-Quint. — Le portrait dont il est question dans cette lettre fut fait

Charles-Quint, je sçauray icy de M. Le Brun s'il a quelque connoissance du mérite de ce tableau et quelle estime il a pour l'auteur, et verray ensuite si ce que vous me proposez, de le faire venir icy pour le mettre parmy les tableaux rares de Sa Majesté, pourra estre exécuté.

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Mss. pièce n° 10.)

---

35. — LOUIS XIV AU DUC DE MASSA,

PRINCE DE CARRARE[1].

(Lettre contre-signée par Colbert.)

Paris, 5 avril 1669.

Mon cousin, je vous écrivis en l'année 1667 pour vous tesmoigner le gré que je vous sçavois des assistances que j'avois appris pour lors que vous aviez données aux sculpteurs que j'avois envoyés chercher des marbres en Italie. Mais depuis, ayant pu envoyer un nouveau sculpteur à Carrare, nommé André[2], qui est très-habile, pour faire choix des plus beaux et des plus curieux marbres qui se pourront trouver dans vostre Estat pour l'embellissement de mes maisons et principalement de mon chasteau du Louvre[3], je vous fais encore cette lettre pour vous requérir instamment d'accorder vostre protection particulière au sieur André[4] pour la facilité du choix desdits marbres; en quoy je dois vous dire que vous me ferez un très-sensible plaisir, dont je garderay le souvenir dans toutes les occasions

par More en 1552. Il mourut à Anvers en 1588.

[1] Albéric Cibo, duc de Massa, prince de Carrare, né en juillet 1607; mort en janvier 1690.

[2] Voir l'article consacré à ce sculpteur dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal.

[3] A cette époque, on recherchait de tous côtés les marbres et pierres nécessaires à la construction du Louvre. Le 26 novembre suivant, Colbert écrivait à un sieur Danvoille :

«Le Roy voulant faire examiner si les marbres des carrières que vous avez fait ouvrir dans l'estendue de vostre terre sont propres pour estre employés dans ses bastimens, Sa Majesté a donné ordre au sieur Turpin de se transporter sur les lieux et de vous présenter une lettre de sa part, qui vous fera connoistre son intentiou, à quoy je n'ay rien à ajouter, sinon que je puis vous assurer que vous ne sçauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté ni de plus avantageux pour vostre intérest particulier que de faciliter audit Turpin les moyens de s'acquitter exactement de l'ordre qu'il a reçu.» (Arch. de l'Emp. O 13, fol. 309.)

Dans le même manuscrit, on trouve, à la date du 4 juin 1669, un passe-port délivré au sieur Jean Legris, pour faire venir des marbres de Rance, Barbançon et Dinant, destinés aux bâtiments royaux. — Voir pièce n° 64 et note.

Et, à la date du 19 août, un ordre du roi défendant aux propriétaires de carrières situées aux environs de Paris d'employer les ouvriers qui travailleraient dans la carrière de Saint-Cloud à extraire des pierres pour le Louvre. — Voir pièce n° 53 et note.

[4] Le 7 juillet de la même année, une nouvelle lettre remerciait le duc de Massa de la protection qu'il avait accordée à André, et lui recommandait un autre sculpteur envoyé à Carrare pour y chercher encore des marbres.

qui se trouveront de vous donner des marques de mon estime et de ma bienveillance.

(Arch. de l'Empire, *Registre du secrétariat*, O 13, fol. 69.)

---

36. — A L'ABBÉ DE BOURLEMONT,

AUDITEUR DE ROTE A ROME.

Paris, 11 avril 1669.

J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 12 du mois passé. J'ay esté très-ayse d'apprendre qu'il y ayt quelque apparence de pouvoir acheter les statues de la vigne du prince Ludovisi[1]; et comme les occasions de faire de semblables achats ne se rencontrent pas toujours et qu'il est bon d'en profiter pour l'ornement des maisons royales, je vous prie de vous appliquer avec soin à en conclure le marché à un prix raisonnable. Pour cet effet, comme je ne doute pas que le sieur Errard ne soit à présent délivré de la fluxion qui luy estoit restée de sa maladie, et qu'il ne soit en estat d'agir, il sera bon que vous confériez, s'il vous plaist, avec luy et le sieur Girardon[2], tant sur la beauté de ces statues que sur leur prix, et mesme que vous preniez sur le tout les avis de M. le cavalier Bernin.

Vous me ferez aussy un singulier plaisir de me mander en quoy consiste le palais dudit prince Ludovisi, combien il peut couster, tant pour l'achat, en l'estat qu'il est à présent, que pour l'achever de tout point. Mais il importe beaucoup qu'en prenant cet éclaircissement, vous observiez de ne faire aucune démonstration que le Roy ayt envie de l'acheter, afin qu'on ne puisse pas s'en prévaloir pour le vendre plus cher[3].

(Bibl. Imp. Mss. 500 Colbert, vol. 204, *Dépêches concernant le commerce*, fol. 54.— Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 566.)

[1] Voir III, *Instructions à Seignelay* (*Voyage en Italie*), la note de la page 234.

[2] François Girardon, né à Troyes, le 17 mars 1628, avait été envoyé à Rome pour travailler sous la direction du Bernin. Membre de l'académie de peinture et de sculpture en 1657, professeur en 1659, adjoint au recteur en 1672, recteur en 1674 et chancelier en 1695. A la mort de Le Brun, Louis XIV donna à Girardon la charge d'inspecteur général de tous les ouvrages de sculpture. Mort le 1er septembre 1715.

[3] Le prix était sans doute assez élevé, car, le 7 juin suivant, Colbert répondit à l'abbé de Bourlemont :

« Quoyque je fusse bien ayse de les acheter (le palais et les statues) pour le Roy, je ne suis pourtant pas résolu d'en donner au delà de leur juste valeur; c'est pourquoy j'estime qu'il faudra laisser ceux qui sont chargés de cette vente quelque temps hors d'espérance de les pouvoir vendre à Sa Majesté; d'autant plus que je ne crois pas qu'il y ayt beaucoup de gens à Rome qui puissent en donner un prix

37. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME[1].

Paris, 24 may 1669.

Le sieur Girardon est arrivé icy, qui m'a appris l'estat de vostre santé, de laquelle je souhaite fort le restablissement, afin que vous puissiez estre en estat de continuer vos services au Roy. Je ne doute point que ledit Girardon n'ayt beaucoup profité dans ce voyage, et je m'attends bien que ses ouvrages en recevront beaucoup de perfection[2]. Je fais estat d'envoyer, l'automne prochaine, un autre de nos meilleurs sculpteurs, afin de les perfectionner tous et les faire travailler à l'envy l'un de l'autre; j'observeray régulièrement cet ordre tous les ans.

Continuez à exciter le cavalier Bernin de travailler à la statue du Roy à cheval[3]; et, quoyque vous le voyiez peut-estre éloigné et peu affectionné à ce travail, ne laissez pas de luy en parler de temps en temps, sans vous rebuter. Peut-estre qu'avec le temps et la patience nous luy donnerons envie de s'y appliquer.

Continuez aussy à faire travailler à mouler tout ce qu'il y a de beau à Rome, sans y perdre un seul moment de temps, d'autant que peut-estre, dans un changement de pontificat, nous n'aurions pas les mesmes facilités que nous avons sous celuy-cy.

Pour ce que vous avez desjà d'achevé, je suis d'avis que vous écriviez à M. Arnoul[4], pour vous envoyer un bastiment propre pour charger les creux et les reliefs en plastre, et les apporter par le détroit à Rouen.

si exorbitant que celuy que vous me marquez. Je me remets entièrement à vous de la conduite de cette affaire.» (500 *Colbert*, vol. 204, fol. 126.) — Voir pièce n° 47 et note.

[1] Errard (voir III, *Marine*, p. 132) était parti de Paris, avec douze étudiants, au mois de mars 1666. Il resta à Rome jusqu'en 1673, époque à laquelle il fut remplacé par Coypel. En 1675, il fut envoyé une seconde fois à Rome, avec le titre de directeur de l'académie, et y resta jusqu'en 1683.

[2] Nous publions à l'*Appendice*, à la date du 3 avril 1669, une lettre adressée par Errard à Colbert, au sujet de Girardon.

[3] Cette statue, dont il est si souvent question dans les lettres de Colbert et que l'on attendait avec tant d'impatience, ne fut pas immédiatement commencée (p. 292, note 1), et n'arriva à Paris que quatorze ans plus tard. Le 2 octobre 1683, Louvois écrivait à l'intendant de marine à Toulon : «Je vous prie de me mander si vous n'avez point connoissance que M. Colbert eust pris quelques mesures pour faire embarquer à Civita-Vecchia la statue du Roy à cheval, que le cavalier Bernin a faite.» —L'ingénieur Jacomo Borzachi fut chargé d'accompagner cette statue de Civita-Vecchia au Havre, et l'on voit, dans les registres des dépenses des bâtiments du roi, qu'il lui fut alloué 330 livres par mois durant tout ce voyage. Une fois à Versailles, la statue déplut tellement, qu'après y avoir mis une tête de fantaisie, on la relégua au bout de la pièce d'eau des Suisses, où elle est encore.

[4] Intendant des galères à Marseille.

J'écris audit sieur Arnoul de tenir correspondance avec vous sur ce sujet, et de vous envoyer les vaisseaux que vous luy demanderez[1]. Faites-moy sçavoir le nombre des pièces que vous aurez à envoyer, et leur volume, afin qu'il puisse vous envoyer un vaisseau propre et assez grand.

J'estime que nous pouvons establir cet ordre, que tous les ans, environ le mois de juin, nous vous enverrons un bastiment pour embarquer tout ce que vous aurez fait mouler pendant le cours de l'année, dont vous m'enverrez le mémoire exact tous les ans, environ le mois de mars ou d'avril.

Faites-moy sçavoir si vous avez fait quelque chose pour l'achat du palais du prince Ludovisi, ensemble ce qu'il y a de beau dans sa vigne.

Travaillez avec soin au restablissement de vostre santé, et soyez persuadé que j'y prends beaucoup de part.

Il sera nécessaire que vous preniez le soin vous-mesme de faire emballer et encaisser tout ce que vous enverrez, et mesme que vous le fassiez charger, s'il est possible, dans le vaisseau, et que vous mettiez toujours quelque sculpteur pour l'accompagner; et, en cas que vous n'en ayez point, en me le faisant sçavoir, j'enverray toujours d'icy quelqu'un.

(Bibl. Imp. Mss. 500 Colbert, vol. 204, *Dépêches concernant le commerce*, fol. 116.)

---

38. — MÉMOIRE

DE CE QUE LE ROI DÉSIRE DANS SON BÂTIMENT DE VERSAILLES.

[Sans date.]

Sa Majesté se veut servir de tout ce qui est fait de neuf.

Supprimer les avant-corps en retaillant les murs.

Élargir les arcades de la face du devant.

Ces deux démolitions emportent le total; en sorte que, sous prétexte de laisser ce qui est fait, l'on demeure contraint dans l'estendue des fondations, et ainsy l'on en reçoit l'incommodité sans aucun avantage.

Observer qu'en baissant la voûte de la face, il faut refaire les fondations de l'un des murs.

Les autres voûtes des ailes n'ayant ni air ni jour, ce seront des caves et des trous remplis de mille ordures, quelque soin que l'on en prenne.

S'il faut leur donner de l'air et du jour, il faut les transporter ou sur la face du jardin, ou sur celle de la cour.

Le Roy veut que la cour soit propre, qu'il y ayt une fontaine dans le milieu, et que les carrosses n'y entrent point;

[1] Voir III, *Marine*, pièce n° 75, avant-dernier paragraphe.

Que du milieu de la cour les quatre vues soyent percées :

Celle de l'entrée par le milieu, qui sera vide;

Celle de la face du jardin par les arcades de la galerie basse;

Celle des deux costés par des vestibules percés.

La face sur la cour, deux grands pavillons :

Dans celuy à droite en entrant, le grand escalier tout de marbre;

Dans celuy à gauche, la chapelle et l'escalier.

La symétrie des deux pavillons de mesme.

Dans le bas du corps de logis à droite, l'appartement des bains, composé de quatre pièces.

Un petit appartement du costé de la cour.

Du costé de l'escalier, deux appartemens petits.

Dans le grand corps de logis, à gauche, les appartemens pour les enfans de France, et deux ou trois autres.

En haut, le grand appartement du Roy, salle, antichambre, grande chambre, grand cabinet.

Autre cabinet[1].

Sur la cour, petit appartement.

De l'escalier, il faut entrer dans les deux appartemens, en sorte que le grand soit toujours fermé.

Du costé de la Reyne, son grand appartement sur les jardins, une chambre et une garde-robe sur la cour, pour son appartement de commodité.

Le reste, un appartement pour Mgr le Dauphin.

Un étage carré dans l'attique, pour y faire quantité d'appartemens, dont quatre à six doivent estre composés d'antichambre, chambre, garde-robe et cabinet, et les autres de chambre et cabinet seulement.

Observer de mettre le plus d'escaliers qu'il se pourra pour dégager ces appartemens d'en haut.

Observer que les appartemens du Roy ayent aussy leurs dégagemens.

La galerie sur la face doit avoir un salon dans le milieu, s'il est possible.

Observer que, si l'on continue les ailes jusqu'aux pavillons de la basse-cour, les milieux ne se trouveront plus qu'en abattant les avant-corps, et, en les abattant, il ne restera plus rien.

Observer qu'en arrivant des jardins, il faudra que le Roy tourne dans l'appartement des bains, ou de l'autre costé, ou traverse toute la cour pour aller trouver son escalier.

La cour aura 28 toises de large sur 34 toises de long.

La face sur le jardin à 35 toises.

[1] En marge est écrit : « A sçavoir. »

Jusqu'au pavillon de la basse-cour, 7 toises.

En tout, 42 toises.

	Toises.	Pieds.
Le cabinet sur la face a	5	1
La grande chambre a	5	2
L'antichambre a	8	1
La salle des festins a	11	4
L'épaisseur des murs a	2	//
Les deux murs de face	2	//
Total	34	2
Il reste pour l'escalier	7	4
Total	42	//

Ajoutant les 7 toises, le milieu ne se trouvera plus qu'en ostant les avant-corps. Ostant les avant-corps, il faut démolir les murs derrière et les arcades de devant. C'est démolir le bastiment tout entier.

(Arch. de l'Empire, carton K 901, pièces nos 8 et 9.)

---

39. — OBSERVATIONS
SUR LES PLANS PRÉSENTÉS PAR DIFFÉRENTS ARCHITECTES POUR VERSAILLES[1].

(Minute autographe.)

1669.

Observations sur les plans de Vigarani[2].

Pour les dehors, en retranchant les avant-corps de 1 pied 8 pouces, il met presque le tout hors d'estat de servir.

[1] La date de cette pièce, qui manque sur le manuscrit, nous est donnée par la note suivante, adressée par Charles Perrault à Colbert le 25 juin 1669 :

«Pour ce qui est des dessins de Versailles, Monseigneur ne peut en avoir aucun aujourd'huy. J'ay esté ou envoyé partout.

«M. Le Vau promet de luy porter ce qu'il a fait, demain, à huit heures du matin.

«M. Le Pautre * m'a mandé qu'il ne pourroit porter le sien avant samedy au matin.

«Gabriel dit qu'il a beaucoup corrigé le sien, qu'il est encore après, et qu'il ne peut l'avoir mis au net qu'à la fin de la semaine.

«Mon frère (Claude Perrault) pourra avoir fait demain ou jeudy matin.

«M. Vigarani est aux champs, et on luy a envoyé mon billet.

«Je n'ay pas trouvé M. Gobert chez luy. A mesure qu'il y aura quelque chose de fait, je l'enverray ou le porteray à Monseigneur avec les remarques que j'auray faites sur les dessins que je verray.

«Comme tous ces Messieurs travaillent nuit et jour, je crois que Monseigneur doit leur donner le temps dont ils ont besoin.» (Bibl. Imp. *Mélanges Colbert*, vol. 153 *bis*, fol. 784.)

[2] Charles de Vigarani, gentilhomme mode-

* Antoine Le Pautre, né en 1621. Architecte ingénieur des bâtiments du roi et contrôleur général des bâtiments du duc d'Orléans. Mort vers 1691.

L'entrée ne sera pas ornée des deux gros pavillons que le Roy demande.

L'escalier coupera les fenestres tant aux rampes qu'au palier.

La salle des gardes sera plus petite que l'antichambre.

Il n'y aura point de galerie.

Observations sur les plans de Gabriel[1].

L'entrée du grand escalier, dans le coin d'une galerie.

Doit estre dans le milieu : la face, deux portes et une croisée.

L'entrée du milieu, sous un palier, a 10 ou 11 pieds de haut.

Les rampes coupent les croisées.

Le troisième palier, où est marqué un balcon, est dans le milieu des deux étages, n'a rapport ni à l'un ni à l'autre et coupe tous les ornemens.

Les colonnes à quatre qui doivent soutenir le mur du premier étage seront coupées par la troisième ou quatrième rampe.

Le mur marqué sur cette rampe sur ce plan ne peut estre, parce qu'il seroit en l'air, estant nécessaire qu'il n'assise sur la voûte portée par les colonnes.

Le vestibule par bas ne peut estre voûté, estant impossible d'expliquer comme elle (la voûte) pourra estre conduite sur les colonnes qui sépareront le carré de l'ovale.

Le mur du salon d'en haut portera à faux; s'il est de cloisonnage, il sera trop foible pour porter le cintre de 10 toises et la couverture.

Sur 34 toises de face du costé du jardin, il en conserve 20 et en rase 14.

Le milieu de tout bastiment doit estre régulier et percé. Ce sera une niche.

Il n'y aura point de milieu dans la cour, les portes des vestibules n'ayant rapport à rien.

Le milieu est de niveau à la cour; il marque trois degrés pour monter dans le vestibule de la face; en sorte que pour donner l'écoulement des eaux hors des bastimens, il faudra que la partie des bastimens enfermée dans cette estendue soit enterrée de deux ou trois pieds.

nois, architecte, intendant des machines et plaisirs du roi. — Le 5 novembre 1679, Louis XIV lui accorda un brevet pour l'invention des machines des théâtres, ballets et fêtes royales. Dès 1671, Vigarani avait été logé dans les galeries du Louvre. — Il a déjà été question de cet architecte dans le Ier volume, pièce n° 204.

[1] Jacques Gabriel, architecte du Roi. Mort en 1686. — Il construisit le château de Choisy et commença le Pont-Royal.

Observations sur le dessin du sieur P...[1].

Les avant-corps ne sont point conservés, ni les murs de refend.

L'on n'entre point en face dans l'escalier.

L'entrée principale estant celle de la cour, et non par la salle destinée pour les Suisses, seroit sous une rampe.

Le Roy ne voulant point que les carrosses entrent par cette cour, les ambassadeurs ne pourroient pas entrer par la salle des Suisses.

La cour, 23 toises de large sur 41 toises de longueur, paroistroit trop longue pour sa largeur.

Le grand vestibule de face, de 8 toises sur 7 1/2, seroit bien proportionné.

Les deux autres des ailes, de 5 sur 10, seroient trop longs pour leur largeur.

Le grand appartement du Roy seroit composé d'une salle de 13 toises sur 5; antichambre de 5 toises, en carré; grande chambre de 6 toises 1/2; petite chambre, 4 toises; petit cabinet, 2 toises; grand cabinet de 6 toises 1/2.

Ces ressauts de grande salle en petite antichambre, de là en grande chambre, petite chambre, petit et grand cabinet, ne seroient pas agréables.

Il seroit à désirer que l'antichambre fust pour le moins aussy grande que la chambre, et que le petit cabinet de 2 toises fust retranché.

La galerie de 3 toises 1/2 paroist trop étroite.

Il est vray que sur la longueur de 13 toises la proportion seroit bonne; mais le salon séparé des deux galeries ne sera pas selon l'intention du Roy.

Les galeries n'enfileront point le salon par le milieu.

Les pièces M, N, O seront inutiles et ne serviroient que de passage.

I et P auront 7 toises sur 2 1/2.

L'appartement de commodité D, E, F, G aura pour seul escalier X, qui n'a que 4 pieds de marches.

L'appartement de Mgr le Dauphin, mesme degré.

L'appartement de la Reyne sera plus grand que celuy du Roy, à cause que la salle des gardes occupe les deux largeurs.

La chapelle aura 6 toises en carré.

Les passages B, A, Q des deux appartemens ne seront point éclairés.

Les deux escaliers X, sur la face, ne serviront qu'au dégagement des garde-robes I, ne pourront avoir rien au-dessus, par le défaut de jour, et que la galerie sera cintrée jusqu'au haut.

[1] Évidemment Claude Perrault.

Les arcades du dehors ne seront que de 6 pieds d'ouverture, ce qui sera peu.

Le défaut universel de tous les dessins sera qu'il faut trop abaisser le bastiment sur les cours.

Observations sur le dessin du sieur Le Vau[1].

Il conserve tout ce qui est fait.

Les pavillons et les entrées sont comme le Roy les désire.

L'entrée du milieu du pavillon n'est pas l'entrée du milieu du vestibule de l'escalier.

Les figures rondes qu'il affecte aux vestibules et salons ne sont point du bon goust de l'architecture, particulièrement pour les dehors.

Les vestibules composés d'une grande pièce ronde, d'une petite ovale et d'une grande carrée ne seront pas approuvés.

Le grand escalier précédé d'un grand vestibule sera bien.

Le retour qu'il faudra faire dans la salle des gardes désire une nécessité pour l'excuser.

La suite du grand appartement du Roy est belle et bien proportionnée, excepté le vestibule du grand salon, qu'il faudroit supprimer.

Les petites cours seront les réceptacles de toutes les ordures.

Les petits appartemens n'auront point d'enfilade.

L'escalier du vestibule n'aura qu'un faux jour.

Les deux escaliers de dégagement, pour monter dans l'attique, n'auront de jour que par les petites cours.

Du costé de la Reyne : la chapelle de 13 toises sera trop grande.

La tribune en haut sera trop grande.

Si les carrosses n'entrent point dans la cour, il y aura loin à aller pour trouver l'escalier. Pour faire la suite de l'appartement belle, il n'y aura qu'un escalier qui monte à l'attique.

La Reyne n'aura point d'appartement de commodité, ou Mgr le Dauphin.

Il n'y a point d'entrée du grand appartement de la Reyne au petit, ni belle, ni commode.

Les avances des deux pavillons et vestibules dans les ailes ne seront pas agréables.

[1] Louis Le Vau (et non Levau, comme nous l'avons écrit jusqu'à présent), conseiller du roi, secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France, intendant, ordonnateur général et premier architecte des bâtiments royaux. Mort le 11 octobre 1670, à l'âge de cinquante-sept ans. — Louis Le Vau dirigeait la manufacture de fer-blanc et les forges de Beaumont, propriété qui lui appartenait et était située sur la Nièvre, entre la Charité et Nevers. (Voir II, *Industrie*, pièce n° 67.)

Les ornemens du dehors, de pilastres et colonnes, sont trop communs et ordinaires.

La distribution du salon, qui sera séparé de la galerie, est un défaut.

Les ouvertures des arcades auront 7 pieds.

(Arch. de l'Empire, carton K 901, pièce n° 11.)

---

40. — AU SIEUR LE VAU,

INGÉNIEUR[1].

Saint-Germain, 12 juillet 1669.

Je donne ordre au sieur de La Saussaye[2] d'aller promptement faire une visite au chasteau de Chambord et de travailler incessamment à remettre tous les ouvrages en bon estat[3].

Ne manquez pas de vous y rendre au plus tost pour faire la mesme visite, et envoyez-moy aussytost un mémoire de tout ce que vous estimerez à propos d'y faire, non-seulement pour le logement de la cour, mais mesme pour y donner plus de commodité qu'il n'y avoit l'année passée[4].

(Arch. des Ponts et chaussées, *Correspondance de Colbert*, 1669, fol. 45.)

[1] François Le Vau, le jeune, ingénieur, conseiller et architecte ordinaire du roi, membre de l'académie d'architecture en 1671. Mort à Paris, le 4 juillet 1676.

C'est à lui qu'est adressée l'instruction publiée dans le IVe volume : *Routes, Canaux et Mines*, pièce n° 6.

Il était frère de Louis Le Vau.

[2] Jean de La Saussaye, sieur de La Rabois, trésorier de France, et intendant des bâtiments et domaines de la couronne, dans le comté de Blois. Le 14 mai 1682, il obtint pour son fils la survivance de cette charge, et reçut le 23 août suivant des lettres d'honneur de président de la Chambre des comptes de Blois.

[3] Et il y avait beaucoup à faire; car, après le départ de la cour de ce château, de La Saussaye avait prévenu Colbert, le 18 octobre 1668, que le Roi lui avait recommandé de réparer le carrelage que l'affluence du monde avait défait. Il ajoutait que la foule avait causé force désordres, comme serrures emportées, réchauds pris dans les potagers, balustrades rompues dans les escaliers, fentes faites par les laquais dans l'entre-deux des pierres sur la terrasse. (*Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 105.)

[4] De La Saussaye s'empressa d'exécuter les ordres du ministre, qui lui écrivit quelque temps après :

« J'ay reçu vostre lettre, par laquelle j'ay esté bien ayse d'apprendre que vous faites travailler incessamment à toutes les réparations qui sont à faire au chasteau de Chambord. Vous devez à présent avoir reçu le fonds de 1,500 livres que j'ay donné ordre de vous envoyer; ainsy je ne doute pas que le Roy, à son arrivée, n'y trouve toutes choses en bon estat, et que vous n'ayez si bien mesnagé cette somme qu'elle suffira pour faire travailler aux ouvrages que vous me marquez estre les plus nécessaires. Au surplus, lorsque vous m'aurez envoyé des mémoires exacts des augmentations qui se pourroient faire pour loger la cour plus commodément, je ne manqueray pas de vous faire sçavoir aussytost ma résolution sur ce sujet. »

Enfin, le 8 septembre, Colbert lui exprimait sa satisfaction d'apprendre que le château de Chambord était en bon état, et l'engageait à le tenir dans la dernière propreté lorsque le Roi y arriverait. (*Corresp. de Colbert*, fol. 64 et 85.) — Voir pièce n° 165.

41. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE A ROME.

Saint-Germain, 6 septembre 1669.

J'ay reçu vostre lettre du 13 du mois passé; j'approuve la résolution que vous avez prise de ne pas différer davantage de faire partir le marbre destiné pour la statue du Roy, dans l'appréhension où vous estes que, les eaux venant à grossir, on ne pust le retirer cette année.

A l'égard de tous les creux de la colonne Trajane[1] et autres ouvrages que vous avez, il est bien nécessaire que vous observiez avec grand soin de les bien encaisser avant que de les charger sur les vaisseaux que M. Arnoul nolisera pour les apporter à Rouen, suivant l'ordre que je luy en ay donné. Pour cet effet, vous devez tenir avec luy une exacte correspondance, et surtout, aussytost que vous aurez quelque chose de considérable, l'envoyer diligemment, n'estant pas à propos de laisser à Rome un temps inutile ce que nous aurons à faire venir en France[2].

J'aurois esté bien ayse que l'on eust pu acheter pour le Roy les bustes et statues de la vigne du prince Ludovisi, et j'avois desjà esté informé de leur beauté; mais j'apprends avec déplaisir que ledit prince a vendu le tout en Espagne[3]. Cependant j'attendray les deux paysages du Dominiquin et un troisième tableau du fameux Pérugin, ensemble les autres ra-

[1] On lit, au sujet de la colonne Trajane, dans la description détaillée qu'en a faite M. Froehner :

«L'an 1665, Louis XIV reprit le projet de son prédécesseur. Avait-il intention de patronner une nouvelle publication des bas-reliefs, ou se proposait-il d'en décorer une des résidences royales? On l'ignore; mais cette fois la colonne entière fut moulée. Charles Errard, premier directeur de l'école de Rome, fondée l'année suivante sous les auspices de Colbert, surveilla l'opération, qui dura jusqu'en 1670. Malheureusement, les plâtres exécutés par ordre du roi ne sont pas même tous arrivés en France. Les uns se voient aujourd'hui à la villa Médicis; d'autres, conservés longtemps au magasin des Antiques, ensuite dans un de nos dépôts du Louvre, ont été exposés tout récemment au palais impérial des Beaux-Arts; une troisième partie, si je suis bien informé, figure au musée de l'université de Leyde.»

[2] Le 18 octobre suivant, Colbert ajoutait :

«La pensée que vous avez de vous servir des vaisseaux malouins pour faire porter en France les moules de la colonne Trajane et autres creux est fort bonne, et vous pouvez sans difficulté l'exécuter; mais j'estime qu'il sera fort à propos que vous alliez vous-mesme à Civita-Vecchia pour faire la visite de ces vaisseaux et prendre garde qu'ils soyent de bonne qualité, et que vous preniez soin de faire embarquer tout ce qui sera prest à estre envoyé, estant persuadé que vous y apporterez tant de précautions que je pourray estre assuré que rien ne se gastera pendant une si longue navigation.» (*Dép. conc. les galères*, 1669, fol. 178.)

[3] Cependant cette vente n'était pas encore consommée, car, dans une lettre du 18 du mois suivant, Colbert engageait Errard à observer ce qui se passait, «sans toutefois faire paroistre trop d'empressement.» — Voir aussi pièces n°s 36, 44, 47 et notes.

retés que vous me faites espérer; mais observez, en me les envoyant, de me mander le prix de chaque chose.

Vous avez bien fait de vous résoudre de fournir les matières aux ouvriers qui doivent travailler aux moules des figures et chevaux de Monte-Cavallo[1]. Je m'assure que vous ne manquerez pas de faire le marché pour leur temps le plus avantageusement qu'il se pourra, et que vous ferez promptement commencer ce travail.

Je suis bien ayse d'apprendre que le sieur Sarazin[2] vous soulage considérablement et qu'il réussit bien dans son travail. Il peut s'assurer qu'en continuant toujours de s'appliquer, il recevra des marques de la satisfaction que j'ay de ses services; ce pendant je tesmoigneray à ses sœurs que je suis fort content de luy.

Je dois vous dire la mesme chose à l'égard des autres académistes qui font bien leur devoir; et vous devez toujours les exciter de faire de mieux en mieux et de redoubler, s'il est possible, leur application pour réussir dans les ouvrages qu'ils entreprennent. Comme je suis dans la résolution de fortifier, autant qu'il se pourra, l'establissement de vostre académie, vous pourrez sans difficulté me donner avis de tout ce que vous croirez pouvoir y contribuer et estre persuadé que j'y donneray volontiers les mains.

Quant à la maison qui vous est nécessaire pour ladite académie[3], si vous pouvez renouer le traité de celle de l'avocat Ronconi et que les propriétaires se relaschent à 8,500 écus, monnoye de Rome, comme on vous le fait espérer, en ce cas, vous pouvez l'acheter.

Comme nous devons faire en sorte d'avoir en France tout ce qu'il y a de beau en Italie, vous jugez bien qu'il est de conséquence de travailler incessamment pour y parvenir; c'est pourquoy, appliquez-vous à rechercher avec soin tout ce que vous croirez digne de nous estre envoyé; et, pour cet effet, vous serez bien ayse d'apprendre que je fais préparer les galeries basses et hautes de l'hostel de Richelieu, pour y mettre tout ce qui nous viendra de Rome.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1669, fol. 159.)

[1] Voir III, *Instructions à Seignelay* (*Voyage en Italie*), page 232 et note.

[2] Un nommé Jacques Sarazin, sculpteur et peintre du roi, mourut en 1660, laissant seize enfants; dont neuf filles. — Il s'agit sans doute ici d'un de ses fils, peut-être bien de celui qui était déjà à Rome en 1664, et auquel se rapporte une lettre écrite le 16 décembre à Colbert par l'abbé Benedetti. — Voir le *Dictionnaire de biographie* de M. Jal, p. 1103.

[3] En arrivant à Rome, Errard avait installé l'académie dans le palais Capranica, où s'élève aujourd'hui le théâtre de ce nom.

En 1725, Louis XV acheta le palais Mancini, appelé ensuite palais de Nevers.

Enfin, depuis 1803, l'académie de France a pris possession de la villa Médicis.

42. — A RIQUET.

Saint-Germain, 11 janvier 1670.

Le Roy ayant dessein de faire distiller toutes les eaux minérales qui se trouvent dans les provinces de son royaume, pour connoistre leurs différentes qualités et sçavoir à quoy elles sont propres, je seray bien ayse que vous preniez soin de faire tirer six bouteilles de celles de Balaruc[1] en Languedoc et de Baréges[2], pour les envoyer par la voye que vous jugerez la plus commode et la plus prompte, estant nécessaire qu'elles soyent distillées bientost après qu'elles seront sorties de leur source.

Comme il pourroit y avoir d'autres eaux minérales dans ladite province, il sera bon de s'informer de leur qualité, et que vous en envoyiez pareillement six bouteilles de chacune, en observant qu'elles soyent étiquetées du véritable nom des lieux d'où elles auront esté tirées, afin qu'elles ne se puissent point confondre[3].

(*Archives du canal du Midi*, A. CC. n° 5.)

43. — AU DUC DE CHAULNES,

AMBASSADEUR A ROME.

Saint-Germain, 31 janvier 1670.

M. le cavalier Bernin s'estant offert de bonne grâce de faire la statue du Roy, et ayant promis de travailler luy-mesme à la teste et de diriger les ouvriers qui seront employés à cet ouvrage, il y a desjà quelque temps que le marbre qui y doit servir est préparé, et il ne reste plus qu'à le faire

[1] Arrondissement de Montpellier, canton de Frontignan (Hérault).

[2] Arrondissement d'Argelez, canton de Luz (Hautes-Pyrénées).

[3] Colbert recommanda à Riquet d'adresser ces bouteilles à Carcavi, de l'académie des sciences, à la bibliothèque du roi, rue Vivienne.

Le 5 août suivant, en lui rappelant la demande relative aux eaux de Baréges et de Balaruc, le ministre ajoutait :

« Comme vous n'avez jusqu'à présent envoyé que de ces dernières, et qu'il importe de faire promptement l'expérience des autres, ne manquez pas d'en envoyer la mesme quantité, le plus tost qu'il vous sera possible, et de prendre, pour la seureté de leur conduite, les mesmes précautions que vous avez desjà prises pour celles que vous avez envoyées. Ce pendant, s'il y a quelques médecins ou autres personnes sur les lieux qui ayent connoissance de la qualité de ces eaux et de la manière dont on s'en sert, il sera bon que vous en fassiez faire un mémoire pour l'envoyer en mesme temps que lesdites eaux. (*Arch. du canal*, A. CC. n° 5.) — Voir IV, *Canal du Languedoc*, pièce n° 33, 4e paragraphe.

porter dans le lieu où l'on doit faire ladite statue. Je vous prie de tesmoigner audit sieur cavalier Bernin, lorsqu'il vous viendra voir, qu'il a intérest de ne pas différer plus longtemps ce travail, puisque, outre l'avantage qu'il aura de servir Sa Majesté, ce luy sera un moyen seur pour immortaliser son nom en France, ainsy qu'en Italie.

Et, comme je ne doute pas que vous ne le portiez facilement, par ces considérations, à commencer promptement ce travail, il sera nécessaire que vous luy fassiez connoistre, en le visitant, que Sa Majesté luy sçaura gré de l'application qu'il donnera à rendre cet ouvrage digne d'elle, et que toute la nation françoise luy demeurera redevable d'avoir laissé à la postérité une vive représentation d'un aussy grand monarque que le nostre.

Vous me ferez plaisir de m'informer de la disposition que vous aurez trouvée audit sieur cavalier Bernin à faire ce que l'on désire de luy en cette occasion, et de le mesnager en sorte qu'il s'y porte avec chaleur[1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1670, fol. 83.)

---

44. — AU DUC DE CHAULNES,

AMBASSADEUR A ROME.

Saint-Germain, 7 mars 1670.

J'ay esté bien ayse de voir, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 11 du mois passé, que le soin que le sieur Errard a pris de faire copier les tapisseries de Raphaël ayt vostre approbation[2]. Je vous

[1] Le cavalier Bernin ayant témoigné peu de bonne volonté et s'étant plaint du retard apporté au service de sa pension*, Colbert écrivit, le 13 juin, à l'abbé Benedetti :

«Je vous avoue que le discours que vous a fait M. le cavalier Bernin, sur le sujet de la statue du Roy qu'il a promis de faire, m'a un peu surpris, et qu'il y a lieu de s'étonner que la considération d'un petit intérest comme celuy de sa pension puisse estre capable de luy faire différer un travail qui luy doit estre avantageux et glorieux tout ensemble. Cependant, pour luy oster tout prétexte de se dégager de la parole qu'il a donnée de faire cet ouvrage, le Roy approuve que vous preniez sur le fonds qui est entre vos mains, provenant du revenu des biens qui appartiennent à Sa Majesté dans le royaume de Naples, 2,000 écus pour le payement de sa pension de l'année dernière, et 400 écus pour son fils, estant nécessaire que vous l'excitiez à entreprendre promptement ce travail pour satisfaire à l'engagement où il est entré.» (*Dép. conc. les galères*, fol. 82.)

[2] Colbert adressait, à la même date, ses félicitations à l'abbé de Bourlemont, qui avait facilité aux peintres français le moyen de faire ce travail. «Je suis bien ayse, lui écrivait-il, que vous ayez obtenu un lieu au Vatican qui est commode aux peintres de l'académie royale pour achever la copie des tapisseries de Raphaël, et en mesme temps un autre proche la basilique Saint-Pierre, pour y dresser un atelier pour faire travailler à la statue du Roy. Je vous prie de continuer à donner à Errard toutes

* Au mois d'octobre 1665, Louis XIV avait accordé au cavalier Bernin, à son départ de Paris, un brevet de 6,000 livres de pension, et lui avait donné en même temps 3,000 louis argent comptant.

avoue que je crains fort que nous ne perdions ce pauvre homme[1], parce que j'aurois beaucoup de peine à trouver un sujet aussy bon que celuy-là, pour mettre à sa place.

A l'égard des tableaux, figures et bustes qui sont dans le palais de M. le cardinal Antoine, lorsque vous les aurez vus et que ledit Errard m'en aura envoyé un mémoire, en cas qu'il y ayt quelque chose qui plaise à Sa Majesté, je ne manqueray pas de vous le faire sçavoir[2].

Je sçais bien que la situation du palais de ce cardinal n'est pas belle; je parleray au Roy de celuy du prince Ludovisi; mais je dois vous dire que Sa Majesté n'a pas voulu jusqu'à présent entendre à une acquisition de cette nature[3].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 95. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 569.)

---

45. — AU MÊME.

Saint-Germain, 8 mars 1670.

Vous connoissez la réputation dans laquelle est M. Cassini[4]. Ayant esté appelé par le Roy pour servir Sa Majesté dans l'académie qu'elle a establie, elle fit faire instance à M. le cardinal Rospigliosi pour obtenir du pape défunt la conservation de sa charge de premier ingénieur du fort Urban, et à la ville de Bologne pour celle de professeur d'astronomie dans l'académie de cette ville-là; et comme, dans le changement de pontificat, celuy qui sera général des armes de la Sainte-Église pourroit disposer de

les assistances qui dépendront de vous et dont il aura besoin.» (*Dép. conc. le comm.* fol. 61.)

[1] Le 19 du mois précédent, l'abbé de Bourlemont avait annoncé en ces termes à Colbert la maladie d'Errard : «Il est tombé malade; j'espère pourtant qu'il n'y aura pas de danger. C'est une attaque d'apoplexie.»

[2] Le 18 octobre précédent, Colbert avait déjà écrit à ce sujet au directeur de l'académie, à Rome : «J'apprends que vous avez remarqué, dans la visite que vous avez faite du palais du cardinal Antoine, quelques beaux portraits du Titien et d'autres maistres considérables. Comme je suis toujours dans la résolution d'avoir en France ce qu'il y a de plus beau en Italie, continuez à observer avec soin ce que vous croirez digne de nous estre envoyé, afin que, sur l'avis que vous m'en donnerez, je puisse donner l'ordre nécessaire pour l'acheter.» (*Dép. conc. les galères*, 1669, fol. 178.)

[3] Le 20 octobre 1671, Errard écrivait à Colbert que les héritiers voulaient 70,000 livres des statues et des tableaux du cardinal Antoine, qui n'avaient pourtant rien de bien remarquable.

[4] Jean-Dominique Cassini, né en 1625. Nommé par le sénat de Bologne, en 1652, à la chaire d'astronomie. Il vint en France en 1669, pour prendre la direction de l'Observatoire, dont la construction venait d'être décidée, fut naturalisé en 1673, puis admis à l'académie des sciences. Mort le 14 septembre 1712. — Voir pièce n° 93 et note.

ladite charge de premier ingénieur du fort Urban, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que, considérant particulièrement ledit sieur Cassini, elle désire que vous fassiez toutes les instances en son nom envers le pape qui sera élu, pour obtenir la conservation de ladite charge de premier ingénieur.

Je vous prie donc de me donner avis de ce que vous ferez, afin que j'en rende compte à Sa Majesté, vous pouvant assurer que ledit sieur Cassini mérite la grâce qu'elle luy veut faire en ce rencontre, estant d'une doctrine très-singulière.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 569.)

---

46. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Saint-Germain, 10 mars 1670.

Le sieur Richer ayant esté choisy par l'académie des sciences pour aller dans les Indes orientales[1], afin d'y faire plusieurs observations astronomiques qui peuvent avoir relation à celles qui se font icy, et pour éprouver les horloges et pendules qui ont esté fabriquées pour connoistre les longitudes sur mer[2], le Roy a estimé à propos de le faire passer sur l'escadre de ses vaisseaux qui est destinée pour ces pays-là.

Comme ledit sieur Richer est une personne de mérite qui doit s'appliquer à des choses fort curieuses, je vous prie d'obliger le capitaine du vaisseau sur le bord duquel il s'embarquera à luy donner sa table, et celle du commun à l'homme qu'il mène avec luy, observant surtout de luy faire trouver toutes les commodités dont il pourra avoir besoin, soit pour ajuster lesdites horloges, soit pour transporter son bagage et ses instrumens

[1] Cette mission ne fut pas la seule qui fut confiée à Richer (voir *Fortifications*, pièce n° 119 et note). Deux ans après, il était envoyé à Cayenne, et Colbert adressait, le 7 octobre, aux directeurs de la compagnie occidentale les recommandations suivantes :

«L'académie des sciences ayant fait choix de la personne du sieur Richer pour passer en l'isle de Cayenne et y faire quelques observations nécessaires au progrès des sciences, je dois vous dire que l'intention du Roy est que vous donniez non-seulement les ordres nécessaires pour faire embarquer ledit Richer sur le premier vaisseau que vous enverrez en ladite isle, ensemble ses hardes et instrumens, mais mesme que vous luy fassiez donner un logement commode en ladite isle, au surplus toutes les assistances dont il pourra avoir besoin. Lorsqu'il y aura fait toutes les observations dont il est chargé, Sa Majesté désire aussy que vous donniez les mesmes ordres pour la facilité de son retour; à quoy je ne doute pas que vous ne vous conformiez ponctuellement.» (*Dép. conc. le comm.* 1671, fol. 122.)

[2] Voir, sur les résultats scientifiques du voyage de Richer, l'*Encyclopédie méthodique*, Physique, IV, verbo *Pendule*.

qui sont partis, il y a six jours. A quoy je suis persuadé que vous tiendrez exactement la main.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour les compagnies des Indes*, 1670, fol. 17.)

---

47. — AU DUC DE CHAULNES,

AMBASSADEUR A ROME.

Saint-Germain, 15 mars 1670.

J'ay reçu, avec la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8 du mois passé, le plan du palais du prince Ludovisi.

Je n'ay pas manqué de rendre compte au Roy de la proposition que vous faites de l'acheter. Mais quoyque je n'y aye pas trouvé Sa Majesté disposée, comme la beauté des statues et des antiques qui sont dans ce palais et sa vigne pourroient l'y convier, s'il y avoit quelque apparence de traiter du tout à bon marché, j'écris au sieur Errard d'examiner soigneusement ce palais et tout ce qui est dedans, et de me mander le prix que l'on en pourroit donner; après quoy j'écriray à M. l'archevesque de Toulouse, à Madrid, pour voir s'il s'en pourra accommoder directement avec ledit prince [1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 114. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 570.)

---

48. — A M. L'ABBÉ DE GRAVEL,

RÉSIDENT A MAYENCE.

Saint-Germain, 28 mars 1670.

J'ay vu, par la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois, ce que vous me marquez sur le sujet du particulier qui a quelque secret pour l'élévation des eaux. Vous pouvez luy faire entendre que, s'il prend la résolution de faire un voyage icy, je luy feray visiter tous les ouvrages des

[1] Six jours après, dans une lettre écrite à l'abbé de Bourlemont, Colbert lui faisait remarquer que, bien que le cardinal Rospigliosi eût la promesse d'être choisi pour acheter les statues du prince Ludovisi, si l'on venait à traiter avec ce dernier au nom du Roi, pour son palais, il semblait facile d'exclure ledit cardinal et tous ceux qui auraient de telles prétentions. (*Dépêches concernant le comm.* 1670, fol. 123.)

Rien n'était encore terminé le 20 octobre 1671. «Le prince Ludovisi, écrivait Errard, demande 30,000 livres, monnoye de Rome, pour cinq statues seulement, et 748,000 et tant de livres pour le palais, la vigne et les objets d'art.» — Voir pièces n° 36, 41, 44 et notes.

maisons royales qui regardent sa profession; et en cas qu'il n'y puisse rien ajouter, soit pour leur perfection, soit pour en inventer de nouveaux, je luy feray donner une gratification pour s'en retourner chez luy.

Mais s'il faisoit quelque chose d'extraordinaire qui surpassast tout ce qui a esté fait jusqu'icy, je traiterois avec luy de ce qu'il voudroit entreprendre, et je luy laisserois le soin de le faire exécuter; de sorte que, de quelque manière qu'il réussisse dans ce voyage, il aura lieu de se louer de la bonté du Roy[1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 131.)

---

49. — À LOUIS XIV.

(D'après une copie faite sur l'original.)

Paris, 5 may 1670.

Je fus hier à Versailles et à Saint-Germain[2]. Les charpentiers commencèrent du matin leur comble de Trianon; j'espère que, dans quinze jours, la couverture en sera achevée; et en mesme temps qu'une pièce sera couverte, l'on en fera le plafond et le lambris de stuc.

Le jardin s'avance fort; on fournit à Le Bouteux[3] tout ce qui luy est nécessaire[a].

Pour Versailles, la corniche de la face sur le parterre est entièrement posée. L'on continue avec grande diligence, et l'on commence à tailler le bois pour le comble; je fais encore augmenter le nombre des ouvriers pour les pavillons de la grande avant-cour[b].

Les couvertures des deux ailes et pavillons joints au petit chasteau sont presque achevées, et les stucateurs travailleront au dedans, la semaine où nous entrons.

[1] Voir pièce n° 63 et note. — Une autre lettre de Colbert, du 18 juillet 1670, nous apprend que deux individus faisaient à la fois les mêmes offres à l'abbé de Gravel. L'un était de Memmenghen, l'autre de Nuremberg; et Colbert disait : « C'est à vous à sçavoir lequel des deux pourra le plus facilement communiquer son secret. »

[2] Nous publierons, dans les *Affaires générales*, t. VI, plusieurs lettres de Louis XIV et de Colbert renfermant quelques détails sur les travaux de Versailles et de Saint-Germain, lettres que nous avons dû classer dans cette section, parce qu'elles traitent d'autres questions plus importantes et d'un intérêt plus général.

Nous signalerons en particulier les lettres des 7 juin 1673, 14 et 17 juin 1674, 6 juillet 1676, 6 avril et 29 mai 1677, 24 mai 1678, et 24 juillet 1680. Elles ne renferment d'ailleurs rien d'essentiel au point de vue des travaux de Versailles.

[3] Jean-Michel Le Bouteux, chargé d'abord de l'entretien des jardins de Trianon, fut nommé, le 3 décembre 1689, jardinier de l'orangerie des Tuileries; il mourut peu de temps après, sans avoir exercé ces fonctions.

Nous avons trouvé que l'élévation de quatre pouces des dessins portés par des figures de l'Allée-d'eau réussira fort bien, et mesme l'éloignement de quatre pieds des figures du bassin du Dragon [1]; mais il estoit bien nécessaire de vider l'eau du rond, d'autant que toutes ces figures se sont trouvées crevées par la grande gelée qu'il a fait. Je les fais raccommoder, et je prendray les précautions nécessaires à l'avenir pour empescher que cela arrive davantage.

Pour Saint-Germain, je fais reblanchir la chambre de Vostre Majesté, et restablir la menuiserie et serrurerie de ses appartemens [c].

L'on continue le grand parterre. Les deux grands carrés seront plantés dans la fin de ce mois, et Vostre Majesté trouvera, à son retour [2], plus de 700 toises de la grande terrasse achevées.

Je supplie Vostre Majesté de me faire sçavoir si elle désire que je fasse payer les ordonnances de voyage qui seront expédiées icy, en attendant que je puisse les envoyer à Vostre Majesté pour les signer [d].

Elle agréera aussy de signer les ordonnances cy-jointes [e].

Les affaires de finances sont en l'estat que Vostre Majesté les a mises et les sçait, en sorte qu'il n'est pas nécessaire de luy en rien dire.

Mademoiselle de Blois [3] a eu la petite vérole volante. Ma femme a fait venir le sieur Brayer [4], qui en a pris soin. Grâce à Dieu, elle en est à présent presque quitte.

M. le comte de Vermandois [5] est fort enrhumé, ce qui luy a causé un peu d'émotion. Vostre Majesté peut estre assurée que ma femme en prend tout le soin qu'elle doit [6].

J'avois envoyé au parlement de Rouen le règlement général des manufactures [7] pour le registrer purement et simplement par les soins de M. Pellot; mais ce parlement en a fait difficulté. Je supplie Vostre Majesté

[1] On lit dans les *Travaux hydrauliques de Versailles*, par M. Le Roi : « En 1669, le parterre du nord fut créé par Le Nôtre, avec ses deux bassins des Couronnes, sa pyramide, sa nappe d'eau et ses groupes d'enfants, qui forment une allée d'eau si bien terminée par le beau jet du Dragon, ainsi nommé parce qu'alors le grand jet sortait de la bouche d'un dragon entouré d'amours lui lançant des flèches et montés sur des cygnes. »

[2] Louis XIV visitait alors, avec toute sa cour, ses nouvelles possessions de Flandre.

[3] Marie-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle de Blois*, née en octobre 1666, fille naturelle de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière, légitimée en 1667. Elle épousa, le 16 janvier 1680, Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. Morte en mai 1739.

[4] Nicolas Brayer, reçu médecin en 1628, fut choisi en 1671 pour remplacer Vallot dans la charge de médecin du roi; mais il refusa. Mort en 1676, à l'âge de soixante et douze ans.

[5] Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né le 2 octobre 1667, légitimé en 1669, amiral de France. Mort le 18 novembre 1683. — Fils naturel du Roi et de la duchesse de La Vallière.

[6] Voir VI, *Affaires générales*, lettre du 12 mai 1670.

[7] Voir II, *Industrie*, pièce n° 96 et note.

de me faire sçavoir si elle agréera que j'envoye ses ordres à M. de Beuvron[1], de les y porter pour les faire enregistrer par l'autorité de Vostre Majesté[f].

Ce 6, au matin.

Mademoiselle de Blois se porte fort bien, et sera purgée demain matin. Le Prince n'a plus d'émotion, et son rhume est fort diminué.

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

[a] Il sera bon aussy de presser Le Bouteux, et de ne luy pas laisser perdre un moment.

[b] J'approuve ce que vous faites.

[c] Ce que vous faites est très à propos.

[d] Vous pouvez faire payer les ordonnances et me les envoyer après.

[e] Je vous renvoye les ordonnances signées.

[f] M. de Beuvron est icy. Voyez ce qu'il y aura à faire pour que je sois obéy par quelque autre moyen.

Le temps m'a fait changer ma route et accourcir mon voyage de trois jours.

Je suis étonné des troupes que je commence à voir; si le reste est de mesme, j'auray sujet d'estre très-content.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 2.)

---

50. — A LOUIS XIV.

(D'après une copie faite sur l'original.)

Paris, 9 may 1670.

Je fus hier à Versailles et à Trianon, où tous les ouvrages s'avancent en sorte que j'espère que Vostre Majesté en aura satisfaction.

Le comble de Trianon sera posé dans les deux ou trois premiers jours de la semaine prochaine, et l'on commencera, dès demain, à couvrir.

L'on donne à Le Bouteux tout ce qu'il demande, et son travail avance beaucoup.

A l'égard de Versailles, la corniche de la face sur le parterre sera achevée demain, et l'attique en quinze jours suivans. Le charpentier travaille en mesme temps à préparer le comble.

La moitié des bassins des Petits-Enfans sont posés, et le reste le sera dans cinq ou six jours.

Les figures du bassin du Dragon sont restablies, et l'on commencera à dorer lundy prochain.

[1] François d'Harcourt, marquis de Beuvron, gouverneur de Rouen, lieutenant général au gouvernement de la haute Normandie. Mort le 22 avril 1705, à l'âge de 78 ans.

Les ornemens des autres fontaines s'avancent avec la mesme diligence. Il est vray que la prodigieuse quantité d'ouvrages de sculpture empeschera peut-estre qu'ils ne soyent tous aussy beaux qu'il seroit à souhaiter.

Le défaut de fondeur pourra mesme causer quelque peu de retardement à la Pyramide[1]; mais Vostre Majesté peut estre assurée que tout ce qui sera possible sera fait[a].

Le sieur Le Vau persiste à soutenir qu'il est nécessaire de fermer les deux arcades du vestibule, et je suis aussy persuadé de cette nécessité pour rendre d'autant plus solide le petit chasteau[b]. J'attendray néanmoins l'ordre de Vostre Majesté pour y faire travailler[2]...

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Bapaume, 12 may.

[a] Je suis satisfait de ce que vous me mandez de Versailles. Faites qu'on ne se relasche point, et parlez toujours aux ouvriers de mon retour.

[b] Je consens que l'on ferme les deux arcades. Faites-y travailler aussytost pour mettre toutes choses en seureté.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 2.)

---

51. — A LOUIS XIV.

(D'après une copie faite sur l'original.)

Paris, 22 may 1670.

J'envoye à Vostre Majesté les présens contenus au mémoire joint à ma dernière dépesche; j'espère qu'elle y trouvera tout ce qu'elle désire[a].

A l'égard des bastimens de Versailles et de Trianon, je puis assurer Vostre Majesté que je fais tout mon possible pour luy donner la satisfaction qu'elle désire; mais elle voudra bien considérer que, depuis son départ, nous avons eu quinze jours de très-mauvais temps, et qu'elle reviendra douze jours plus tost qu'elle n'auroit deu[b].

Le comble de Trianon, qu'il a fallu composer de toutes pièces séparées, à cause que ce sont tous cintres, a esté d'une longueur qui m'a surpris; quoyque j'aye doublé le nombre des ouvriers, il ne pourra estre achevé que samedy prochain. La couverture va presque aussy vite, et les dedans suivront avec toute la diligence possible.

Le Bouteux m'embarrasse davantage, comme il n'a donné aucun projet de ce qu'il vouloit faire. Il me demande aujourd'huy seulement 300 oran-

[1] Voir la note 1 de la page 297.

[2] Nous supprimons la fin de cette lettre, qui a été publiée dans les *Annexes* du IIe volume, *Finances*, pièce XI. — Même observation pour la lettre suivante (*Ibidem*, pièce XII).

gers; de bonne fortune, je les trouve chez feu Martial[1]; mais pour ne pas importuner Vostre Majesté davantage de ce détail, je la supplie de croire que je n'omettray rien de ce qui pourra la satisfaire.

Pour Versailles, il y a deux ateliers de charpentiers, dont l'un travaille le jour et l'autre la nuit.

Voicy le temps auquel on a accoustumé d'expédier les ordres de Vostre Majesté pour la prévosté des marchands de Paris; elle ordonnera, s'il luy plaist, si elle désire que j'en expédie la continuation pour M. Le Peletier[2], m'ayant assuré que Vostre Majesté luy avoit accordé cette grâce[c]...

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Lille, 24 may.

[a] J'ay reçu les pierreries, que je trouve fort belles et dont je me serviray dans l'occasion.

[b] Je suis persuadé qu'on ne perd pas de temps à Versailles, non plus qu'à Trianon.

[c] Expédiez les ordres nécessaires pour la continuation du sieur Peletier.

(Cabinet de M. le duc de Luynes. Mss. n° 93, carton 2.)

---

52. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

De... 6 juin 1670.

Quoyque je ne doute pas que vous ne travailliez incessamment à mettre les ouvrages que vous avez préparés pour envoyer en France, en estat d'estre embarqués aussytost que la fluste qui doit servir à cet usage sera arrivée à Civita-Vecchia[3], je ne laisse pas néanmoins de vous faire cette

[1] En son vivant, jardinier chargé des orangers des maisons royales.

[2] Claude Le Peletier, né le 28 juin 1631, conseiller au parlement en 1652, tuteur des filles de Gaston, duc d'Orléans, en 1660. Nommé prévôt des marchands de la ville de Paris, en 1668, il remplit ces fonctions pendant huit ans et fit construire le quai qui porte son nom. Conseiller d'État en 1673, contrôleur général des finances et ministre d'État, de septembre 1683 à 1689, surintendant des postes en 1691. Il se démit de tous ses emplois en 1697 pour vivre dans la retraite, et mourut le 10 août 1711. — Frère de Michel Le Peletier de Souzy. (Voir II, *Industrie*, pièce n° 88.)

[3] Arnoul ayant annoncé à Colbert qu'il avait trouvé une flûte venant d'Alger et appartenant au sieur Trubert, qui lui semblait propre à aller charger à Civita-Vecchia les ouvrages de l'académie de Rome, avait reçu la réponse suivante, datée du 16 mai :

« Vous pouvez convenir du prix avec les propriétaires pour acheter cette fluste au lieu de la freter, estant important d'espargner la dépense du fret, et que vous ayez toujours sous vostre main, ainsy que je vous l'ay mandé, un bastiment pour envoyer quérir les ouvrages que nous aurons à faire venir de Rome.

« En cas que cette fluste ne soit pas bonne ou que les propriétaires ne veuillent pas la vendre, cherchez avec soin un bastiment qui

recharge pour vous dire que, écrivant par cet ordinaire à M. Arnoul de la faire partir le plus promptement qu'il luy sera possible, il est nécessaire que vous redoubliez vos soins pour tenir toutes choses prestes à son arrivée. Je vous répète encore qu'il est bon que vous alliez vous-mesme à Civita-Vecchia pour estre présent à l'embarquement, et que vous preniez soin, conjointement avec le capitaine qui commandera cette fluste, que lesdits ouvrages soyent embarqués en sorte que vous puissiez estre assuré qu'ils seront bien conservés pendant le voyage.

J'ay donné ordre au proconsul de Civita-Vecchia de vous donner les assistances qui dépendront de luy pour vous faciliter l'embarquement de tous vos ouvrages, et je luy ordonne en mesme temps de faire lester de pouzzolane[1], non-seulement la fluste qui les doit charger, mais mesme tous les autres bastimens françois qui iront à Civita-Vecchia; à quoy vous ne manquerez pas en vostre particulier de tenir soigneusement la main.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1670, fol. 78.)

---

53. — ORDRE DU ROI.

Saint-Germain, 12 juin 1670.

Sa Majesté ayant esté informée que plusieurs carriers qui travaillent dans les carrières de Saint-Leu[2], Trossy[3], Taverny et Montataire se disposent à quitter leur travail pour aller faucher les foins, scier les avoines et les bleds et faire vendanges dans la saison, ce qui retarderoit les bastimens

soit propre à cet usage, mesme faites-en bastir un tout neuf.» (*Dép. conc. les galères*, 1670, fol. 13.)

[1] Substance minérale et terreuse qu'on suppose être produite par des éruptions volcaniques ou par la décomposition des laves, et qui a la propriété de durcir dans l'eau. Il en existe des amas prodigieux dans les environs de Pouzzole, près de Naples.

Le 10 janvier précédent, Colbert avait déjà écrit à ce sujet à l'intendant des galères à Marseille :

«Quant à la pouzzolane, ne perdez pas d'occasion d'en faire venir par tous les vaisseaux qui iront à Civita-Vecchia. Je ne laisseray pas néanmoins de faire chercher, ainsy que vous le proposez, de la *terrasse de Hollande*, afin que si elle est aussy bonne que la pouzzolane et que le prix en soit moindre, nous puissions nous en servir.» (*Dép. conc. les galères*, fol. 63.)

La pouzzolane de Hollande, qui est plus fine que celle d'Italie, est employée avec beaucoup plus de succès. On trouve aux Archives de l'Empire, carton O 11,464, aux dates des 18 mars 1682 et 8 décembre 1683, deux états s'élevant, l'un à 1,057 livres et l'autre à 1,045 livres, pour cinquante barriques de *terre de Hollande*, livrées par le fils du banquier Formont, à Fossier, garde des magasins des bâtiments du roi.

[2] Saint-Leu et Taverny, canton de Montmorency, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

[3] Trossy et Montataire, canton de Creil, arrondissement de Senlis (Oise).

de Sa Majesté et empescheroit l'exécution de ce qu'elle a ordonné estre fait en la présente année; à quoy Sa Majesté désirant donner ordre, elle a fait défenses à tous les carriers des carrières de Saint-Leu, Trossy, Taverny et Montataire qui seront dans les carrières et qui n'ont point d'héritage en propre, de désemparer pour aller travailler aux foins, bleds et vendanges, permettant seulement à ceux qui sont propriétaires d'héritages d'en aller recueillir les fruits, sans qu'il leur soit permis d'emmener avec eux aucuns desdits carriers ni manœuvres qui travaillent journellement dans lesdites carrières, sous peine d'emprisonnement de leurs personnes et de punition corporelle en cas de récidive :

Enjoint à Desclouzaux[1], garde de la prévosté de son hostel, qu'elle a commis pour estre sur les lieux, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, qu'il fera afficher et publier aux messes paroissiales desdits Saint-Leu, Trossy, Taverny et Montataire, et partout où besoin sera[2].

(Arch. de l'Empire, *Registres du secrétariat*, vol. 14, fol. 236.)

---

54. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 18 juillet 1670.

Le supérieur des Minimes de Rome me donne avis qu'il a fait mettre les armes du roy sur le portail de l'église de ce couvent, mais que comme cet ouvrage ne peut durer longtemps, n'estant que de maçonnerie, l'on pourroit les faire en marbre, ce qui ne coustera pas grand' chose; de sorte qu'il sera bon que vous confériez avec luy sur ce sujet et qu'ensuite vous m'en envoyiez un dessin, en me marquant en mesme temps à quoy la dépense pourra en monter.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 259.)

[1] On voit dans les *Registres des dépenses des bâtiments du roi*, que le sieur Desclouzaux, garde de la prévôté, préposé à la surveillance des travaux de Clagny, recevait, en 1675, 300 livres pour deux mois de gages.

[2] Le volume 432 des *Mélanges Clairambault* renferme, fol. 245, à la date d'octobre 1682, un ordre du roi encore plus excessif :

«Il est ordonné à Antoine Thevenet, garde de la prévosté de l'hostel et grande prévosté de France, de se transporter incessamment dans les villages de Herblay, Méry, Méru, Auvers, Beaumont, Pontoise, Cergy et autres lieux et maisons particulières où il trouvera des carriers en grès, et les amènera aux carrières de Louveciennes et de Marly pour y façonner du pavé pour les ouvrages des bastimens de Sa Majesté, et tiendra la main à ce que lesdits carriers travaillent sans interruption.» — Voir aussi, page 279, le dernier alinéa de la note 3.

55. — A M. DE LA SAUSSAYE,

INTENDANT DES BÂTIMENTS A BLOIS.

Saint-Germain, 30 juillet 1670.

Sur ce que la senora Molina, première femme de chambre de la Reyne, m'a fait connoistre qu'elle a besoin d'un lieu dans le chasteau de Chambord, proche son logement, où il y ayt une cheminée, pour y pouvoir faire commodément le bouillon de Sa Majesté, je vous écris ce mot pour vous dire qu'il est nécessaire que vous examiniez promptement l'endroit où on la peut placer, afin d'y faire travailler sans perte de temps, en sorte qu'elle puisse estre faite, et tous les autres ouvrages de ce chasteau, avant l'arrivée de Leurs Majestés.

(Bibl. Imp. Mss. 500 Colbert, vol. 205. *Dépêches concernant le commerce*, fol. 169.)

56. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Saint-Germain, 5 septembre 1670.

Vous sçavez que pour l'ornement des jardins des maisons royales il est nécessaire d'avoir une grande quantité de fleurs. Comme il s'en rencontre en Provence de plusieurs espèces, je vous prie d'acheter toutes les jonquilles et tubéreuses que vous pourrez trouver, et généralement toutes les autres fleurs curieuses que vous penserez pouvoir contribuer à cet ornement, et de me les envoyer de bonne heure, afin qu'elles puissent estre plantées pour le printemps prochain[1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 426.)

[1] Le 15 avril précédent, Colbert avait déjà chargé Arnoul de chercher des tubéreuses, jonquilles, lentisques, orangers et jasmins.

Le 3 octobre suivant, il lui recommandait encore de faire en sorte de lui envoyer chaque année une quantité considérable de fleurs de toute espèce et de plantes rares, pour les jardins royaux.

Enfin, le 21 novembre de la même année, il lui écrivait :

« J'ay reçu les 3,000 jonquilles et les 1,300 hyacinthes que vous avez envoyées; j'attends les tubéreuses, les muscats et les raisins de Corinthe que vous me faites espérer. Vous m'auriez fait plaisir de me faire sçavoir la quantité que vous en devez envoyer. Ce pendant faites rechercher avec grand soin toutes les fleurs et toutes les plantes qui sont connues icy et celles qui ne le sont pas; et si vous pouvez en recouvrer des pays estrangers, ne manquez pas de le faire et de prendre vos mesures de bonne heure pour en envoyer quantité l'année prochaine. » (*Dép. conc. les galères*, 1670, fol. 53, 140 et 177.)

« Lorsque vous aurez, ajoutait-il dans une autre lettre, à me rendre compte à l'avenir de

57. — A M. DE NOINTEL,

AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE.

Saint-Germain, 1er novembre 1670.

Il y a quelque temps que le Roy ordonna, par arrest de son conseil, qu'il seroit envoyé, de trois en trois ans, six jeunes garçons aux Eschelles de Constantinople et de Smyrne, pour estre remis dans les couvens des Capucins de ces deux villes, afin d'y estre instruits à la connoissance des langues du Levant et de servir d'interprètes dans les suites. Mais comme Sa Majesté a estimé que ce temps estoit trop long pour en pouvoir attendre l'utilité qu'elle s'en promet, elle a fait rendre l'arrest dont vous trouverez cy-joint une copie[1], par lequel elle ordonne que cet envoy se fera tous les ans pour le mesme effet. En mesme temps, elle m'a commandé de vous dire que vous teniez la main à ce que lesdits Pères ayent un grand soin de l'éducation desdits jeunes garçons, et qu'en cas qu'il soit besoin, pour l'exécution de ce qui est en cela de son intention, de faire quelque petite dépense, outre ce qui est réglé par ledit arrest, vous donniez les ordres nécessaires pour la faire fournir; et en m'en donnant avis, je pourvoiray au remboursement de ce qui aura esté avancé[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 579.)

58. — A HUYGENS,

MATHÉMATICIEN[3].

Paris, 5 décembre 1670.

Quoyque personne pour vous ne fasse aucune instance pour le paye-

ce qui regardera les fleurs et les autres matières qui n'ont point de rapport avec les galères, observez de m'en écrire par une lettre séparée.»

La correspondance de Colbert renferme de nombreuses lettres adressées soit aux intendants, soit aux résidents à l'étranger, pour les charger de pareilles recherches. Ainsi, le 5 septembre 1671, il prie l'ambassadeur de France à Lisbonne de faciliter au sieur Desgranges, consul, les achats de fleurs et d'arbres à fruits qu'il doit faire en Portugal. (*Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 383, 433 et 668.) — Voir pièces nos 70, 97, 99, 103, 120 et notes. — Voir aussi III, *Marine*, pièces nos 188, 196, 209, 238 et 309.

[1] Ce dernier arrêt est du 31 octobre 1670.

[2] Nous avons publié, en note, dans le IIe volume, *Industrie*, pièce n° 44, une lettre du 28 octobre 1672 qui se rattache à cette affaire. — Voir aussi dans le même volume la pièce n° 92.

[3] Christian Huygens de Zuylichem, né le 14 avril 1629. Sollicité par Colbert, il vint s'établir à Paris en 1666, et fut logé au Louvre,

ment de vostre pension, je crois que vous serez toujours bien ayse de recevoir cette marque de la bonté du Roy et de mon souvenir dans vostre pays. C'est ce qui m'oblige de vous envoyer la lettre de change de 500 écus cy-jointe, vous conjurant de travailler au restablissement de vostre santé et m'en envoyer des nouvelles de temps en temps.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 670. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 572.)

---

59. — AU SIEUR PUGET,

SCULPTEUR, A TOULON[1].

Paris, 26 décembre 1670.

Vous aurez appris depuis peu, par M. Matharel, ce que vous me demandez par vostre lettre du 20 du mois passé, au sujet des marbres qui sont à Toulon et de l'ouvrage que vous proposez de faire pour le Roy.

où il s'occupa pendant vingt ans à perfectionner son invention de l'horloge à pendule.

Le 15 février 1675, le Roi accorda à Huygens un privilége, pour avoir inventé «une construction nouvelle d'horloges portatives, dont le mouvement est égal à celuy des pendules et dont le secret consiste en un ressort tourné en spirale, qui règle les tours d'un balancier équilibre, plus grand et plus pesant qu'aux ouvrages ordinaires; lesquelles horloges estant construites en petit, seront des montres de poche très-justes, et pourront servir, sous une plus grande forme, partout ailleurs et particulièrement à trouver les longitudes tant sur terre que sur mer...» (*Arch. de l'Emp.* O 19, fol. 47.)

En 1681, Huygens quitta la France pour ne pas abandonner sa religion. Mort le 8 juin 1695. — En citant la lettre du 5 décembre 1670, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, M. Jal dit que Huygens était alors malade en Hollande.

On trouvera à l'*Appendice*, pièce XXXVI, une note d'Huygens, avec des observations de Colbert, sur diverses expériences de physique.

[1] Puget (voir III, *Marine*, page 254, note), qui avait fait un premier voyage en Italie, pour le compte de Fouquet, et qui, après la disgrâce du surintendant, s'était fixé à Toulon, avait de nouveau quitté cette ville, vers 1663, à la suite de quelques contrariétés, et s'était fixé à Gênes. En 1668, M. d'Infreville, intendant de la marine à Toulon, fut chargé de l'attirer en France. Il répondit, le 1er mai, à Colbert :

«Je feray sçavoir au sieur Puget les intentions de Sa Majesté et feray mon possible pour le faire revenir icy. Il y a longtemps que je n'ay eu commerce avec luy, ce qui fait que je ne diray encore rien de la résolution qu'il pourra prendre. Je l'exciteray par toutes sortes de moyens à venir servir icy Sa Majesté, et d'y prendre la direction et conduite de tous les sculpteurs.»

Le 10 juillet, d'Infreville annonçait au ministre le succès de ses démarches :

«J'ay enfin obligé le sieur Puget à venir icy, où il est arrivé depuis deux jours. Il n'a vu qu'aujourd'huy les ateliers du roy, qu'il a parcourus, particulièrement celuy des sculpteurs, où il a vu les dessins et modèles sur lesquels on travaille pour la poupe de l'*Amiral;* il en fait beaucoup d'estime et admire la diligence que l'on apporte pour finir cet ouvrage. Il est si fort attaché à travailler au marbre qu'il voudroit bien avoir de quoy s'occuper à ces sortes d'ouvrages. Il m'a tesmoigné qu'il auroit peine aujourd'huy à s'assujettir à travailler de sa main aux ornemens des deux navires auxquels on n'a point encore travaillé jusqu'à présent, mais qu'il se portera volontiers à donner ses dessins auxquels il fera travailler par les sculp-

Ainsy je n'ay qu'à vous répéter de faire des dessins de ce que vous aurez envie de faire et me les envoyer; et après les avoir fait voir à Sa Majesté, je vous feray sçavoir ses intentions à cet égard et donneray les ordres qu'il faudra à M. Matharel pour vous faire délivrer les blocs de marbre, engins et hommes nécessaires pour y travailler.

J'attends les nouveaux dessins de poupes de vaisseaux qu'il me dit que vous avez faits; il faut observer de vous restreindre en cela à ne point incommoder les manœuvres, ni empescher leur assiette par un poids inutile.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant la marine*, 1670, fol. 655.)

---

66. — A CONRINGIUS,

PROFESSEUR DE DROIT A HELMSTEDT[1].

Paris, 20 février 1671.

L'application que vous continuez de donner aux belles-lettres et les

teurs qui sont icy, qu'il visiteroit souvent pour les corriger s'ils manquoient aux proportions qu'il leur auroit données, et il semble que c'est ce qu'on peut espérer de luy. Car assurément il a acquis une telle réputation par les pièces qu'il a faites et laissées à Gênes, que ces Messieurs se sont engagés à luy faire continuer de semblables ouvrages; à quoy il ne s'engagera pas s'il est commandé de Sa Majesté de faire quelque pièce qu'il pourroit envoyer tout achevée aussy bien que le marbre qu'on emporte d'icy pour le Louvre.

«Je le mesnageray le mieux qu'il me sera possible et tireray de luy ce que je pourray pour l'entreprise des poupes et poulaines du *Dauphin-royal* et du *Monarque*. Il m'a proposé, depuis son arrivée, une chose que je ne crois pas à rejeter, qui seroit de faire cinq ou six modèles de poupes qui serviroient de dessins pour tous les navires qu'on bastiroit à Toulon, auxquels, en diminuant quelques figures tantost à l'un, tantost à l'autre, et en y posant d'autres, cela y feroit quelque différence et contenteroit ceux qui s'entendent à cet art, et serviroit d'ornement à tous les vaisseaux qu'on pourroit bastir, ces sortes d'ouvrages ayant une relation les uns aux autres; et il ne seroit pas nécessaire de faire autant de modèles comme on auroit de navires. Je sçauray profiter de son séjour et tirer de luy tout ce qui nous sera nécessaire de son art...» (*Archives de l'art français*, par M. de Montaiglon, IV, 200.)

Colbert n'apprécia jamais à sa valeur le talent de Puget. Ainsi, le 14 août 1668, l'intendant de Toulon l'ayant prévenu que Puget contribuait beaucoup à l'embellissement d'un canot pour le Roi, le ministre écrivit en marge de la lettre : «Il ne faut pas que d'Infreville soit si pressé; qu'il ordonne à Puget de faire le dessin d'une poupe de vaisseau et me l'envoye, pour connoistre ce qu'il sçait faire.» (*Histoire des plus célèbres amateurs français*, par M. Dumesnil, II, 346.)

On lit enfin dans une autre lettre de Colbert, du 23 janvier 1671, à l'intendant de Marseille :

«Sur ce que vous m'écrivez que le sieur Puget, sculpteur, n'a pu travailler au modèle de la *Réale*, à cause de l'employ qu'il a à Toulon, je vous diray que je n'ay pas besoin que ledit sieur Puget travaille à aucun dessin...» (Voir le 3e § de la pièce n° 67. — Voir aussi III, *Marine*, pièces nos 168, 205 et notes.)

[1] Hermann Conring, né à Norden, en Frise, en 1606. Professeur de droit à Helmstedt (Brunswick). Mort le 12 décembre 1681.

avantages que le public recevra de vos veilles conviant le Roy de vous continuer ses grâces, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire tenir la gratification qu'elle a accoustumé de vous donner tous les ans; c'est de quoy je m'acquitte, etc. [1]

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 102.)

---

61. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Saint-Germain, 6 mars 1671.

J'écris au sieur Tolignan[2], consul de la nation françoise à Zante, la lettre cy-jointe, pour luy dire que vous luy marquerez la quantité de plants de raisins qu'il devra envoyer à Marseille; et qu'il ne manque pas de les envoyer par la première commodité qui s'offrira pour cette ville-là. Il seroit donc bien nécessaire qu'en luy envoyant cette lettre vous luy donniez avis de tout ce qu'il doit faire pour satisfaire en cela à l'intention du Roy; mais surtout que vous luy recommandiez de prendre toutes les précautions pour empescher que lesdits plants ne se puissent gaster.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 124.)

---

62. — AU MÊME.

Paris, 1er avril 1671.

Le Roy envoyant le sieur Vanslèbe[3] en Levant, et particulièrement en Éthiopie, pour y chercher des livres rares et autres curiosités qui peuvent

[1] La même lettre fut adressée au comte Graziani, à Modène; à Carlo Dati et Viviani, à Florence; à Heinsius, à Stockholm; à Gronovius, à Leyde; à Boeclerus, à Strasbourg; à Vossius, à la Haye; à Octavio Ferrari, à Padoue, et à Hevelius, à Dantzick.

[2] Jean de Tolignan avait été nommé consul de Zante et de Céphalonie, par provisions du 15 janvier 1660, en remplacement du sieur de Villaret.

[3] Jean-Michel Vanslèbe ou Wansleb, né en 1635, à Erford (Saxe). Ayant étudié la langue éthiopienne, il fut envoyé par le duc de Saxe-Gotha en Éthiopie et en Abyssinie; mais il se borna à visiter l'Égypte, de 1663 à 1665. A son retour, il se rendit à Rome, où il abjura le luthérianisme et entra dans l'ordre de saint Dominique. Venu à Paris en 1670, il fut présenté à Colbert, qui le chargea, l'année suivante, d'aller en Orient pour recueillir des manuscrits. En quatre ans, il lui en envoya 334 arabes, turcs et persans. Depuis, ayant mécontenté Colbert, il fut rappelé en France, où il mena une vie assez irrégulière. Mort le 12 juin 1673, à Bouron, près de Fontainebleau. (Voir pièce n° 130 et note.)

servir à embellir la bibliothèque de Sa Majesté, j'ay donné ordre à M. Carcavi de vous écrire afin que vous fournissiez tout ce qui luy sera nécessaire pour faire ce voyage, en luy faisant toucher de l'argent à Marseille et en luy procurant des lettres de crédit et de recommandation des principaux marchands de cette ville qui trafiquent en Levant.

Comme ledit sieur Carcavi est bien informé de mes intentions sur le sujet du voyage dudit sieur Vanslèbe, je vous prie de donner une entière créance et d'exécuter ponctuellement ce qui est contenu dans la lettre qu'il vous en écrit de ma part[1].

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi concernant les galères*, 1671, fol. 75.)

---

63. — A M. L'ABBÉ DE GRAVEL,

RÉSIDENT A MAYENCE.

Paris, 24 avril 1671.

J'ay reçu toutes vos lettres, dont la dernière est du 4 de ce mois. Sur la proposition que vous faites de faire venir icy les ouvriers de Nuremberg, il seroit seulement nécessaire que le principal inventeur ou conducteur des machines de cette ville-là vinst icy pour examiner et entendre tout ce qui concerne l'élévation des eaux dans les maisons royales. Et pour vous dire le vray, ce sera plutost pour me satisfaire que pour en espérer beaucoup d'avantages; d'autant que je ne crois pas que les estrangers nous puissent apprendre à présent beaucoup de choses sur cette matière.

Ainsy, si vous pouvez persuader l'ingénieur ou conducteur de ces machines de venir et d'apporter ses instrumens, il sera bon que vous luy fassiez donner ce que vous estimerez nécessaire pour cela. Et soit qu'il nous donne quelque bon avis, ou qu'il ne nous en donne pas, il ne laissera pas d'estre bien traité; mais il le seroit beaucoup mieux s'il nous donnoit quelque avis dont nous pussions tirer avantage[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 156. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, III, 473.)

[1] Peu de jours auparavant, Colbert, informant l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote à Rome, de la mission donnée à Vanslèbe, le priait de demander pour lui au général de son ordre la permission, non-seulement de voyager dans le Levant, mais même de revêtir le costume approprié aux circonstances.

[2] Voir pièce n° 48. — L'abbé de Gravel ne réussit pas à décider l'ingénieur dont il est question dans cette lettre à accepter les offres de Colbert et à venir en France, car le ministre lui écrivait encore, le 25 septembre suivant :

« Je vous envoye un mémoire contenant l'élévation des eaux de Versailles et généralement toutes les circonstances que vous avez deman-

64. — LOUIS XIV AUX CAPITOULS DE NARBONNE.

Amiens, 28 avril 1671.

Chers et bien amés, le sieur Formont[1], banquier de nostre bonne ville de Paris, estant chargé de fournir des marbres des Pyrénées et du Languedoc pour servir à l'ornement de nostre chasteau du Louvre et de nos autres maisons royales, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nostre intention est que vous assistiez ledit sieur Formont ou ses préposés à la conduite des marbres qu'il fera tirer des montagnes de Languedoc et passer en nostre ville de Narbonne, en sorte qu'il trouve toutes les facilités dont il aura besoin pour les faire voiturer par terre ou par eau, en payant le fret ordinaire des barques qui seront nécessaires pour cet effet.

Et, comme nous avons esté informé qu'il a esté cy-devant exigé quelques droits de péage sur les marbres qui ont passé dans nostredite ville de Narbonne, nous vous mandons et ordonnons de tenir soigneusement la main à ce que les commis restituent ce qu'ils auront reçu pour lesdits droits, et de donner toute l'ayde et l'assistance dont les commis ou préposés dudit Formont pourront avoir besoin[2]. Si, n'y faites faute.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 169.)

dées par vostre lettre du 20 du mois passé, afin que vous le fassiez tenir à l'ouvrier de Nuremberg qui a désiré d'en estre informé, pour voir s'il pourroit découvrir quelque secret dont on pust utilement se servir pour le mesme effet. Je vous prie de l'exciter à y travailler avec application et de me faire sçavoir dans la suite s'il aura trouvé quelque invention que l'on puisse mettre facilement en usage.» (*Dép. conc. le comm.* 1670, fol. 473.)

[1] Le sieur Formont, dont il est très-souvent question dans la correspondance de Colbert, devint plus tard secrétaire du roi. Il obtint, le 18 août 1678, des lettres patentes qui lui permettaient, ainsi qu'à ses enfants, de continuer la banque, sans déroger.

[2] Voir pièce n° 122 et note. — On trouve dans le volume 416 des *Mélanges Clairambault*, fol. 426, à la date du 18 février 1679, un passe-port délivré à Formont pour des marbres qu'il tirait des Pyrénées et du Languedoc, pour le service du roi.

Dans le même volume, fol. 180, se trouve un autre passe-port au nom de Jérôme Derbais, marbrier des bâtiments du roi, pour voiturer de Flandre à Paris des colonnes et des blocs de marbre jaspé rouge et blanc.

65. — A M. CHARUEL,

INTENDANT DES ARMÉES EN LORRAINE[1].

Eu, 14 may 1671[2].

J'ay reçu vostre billet du 5 de ce mois, par lequel vous me donnez avis de l'accident arrivé au sieur Fossier[3], dont je suis bien fasché. Je vous prie d'en avoir soin et de le considérer comme un homme que j'aime et qui sert fort bien le Roy en toutes choses que je luy ordonne. Et mesme, comme il a beaucoup de chaleur pour son devoir, vous me ferez plaisir de le retenir jusqu'à ce qu'il soit hors d'estat de rien craindre.

Ce pendant ne manquez pas de donner toutes les assistances qui dépendront de vous à ceux qui seront chargés en sa place de la conduite du cheval de bronze[4].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 173.)

[1] Jacques Charuel, d'abord commis de Colbert de Saint-Pouange dans la généralité d'Amiens, obtint, en 1668, l'intendance du comté de Bourgogne. L'année suivante, il fut nommé intendant d'Ath, de Courtrai, et chargé en même temps de l'intendance des camps et armées de Lorraine. Enfin, de novembre 1681 à 1691, Charuel eut l'intendance de Lorraine, du Barrois, de la généralité de Metz, du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. Mort le 11 septembre 1691.

[2] Colbert était parti de Paris quelques jours après le Roi, pour l'accompagner dans son voyage de Flandre. Le 15 mai, il datait ses lettres de Montreuil; du 21 au 24, de Dunkerque; le 26, de Lille; le 31, de Tournai; du 15 juin au 5 juillet, d'Ath. Le 15 juillet, il était de retour à Saint-Germain.

[3] Daniel Fossier avait la garde des magasins où étaient déposés les objets hors d'usage et les matériaux nécessaires pour les bâtiments royaux. Il était aussi chargé de recevoir et de délivrer les marbres, et de peser le plomb et le fer employés dans les constructions.

On lit dans les *Registres des dépenses des bâtiments du roi :*

« 5 septembre 1671. — A Fossier, tant pour les dépenses pour la voiture du cheval de bronze de Nancy que pour la gratification de ceux qui ont esté à sa conduite, pour en faciliter la voiture..... 10,000 livres. » (*Arch. de l'Emp.* O 10,396.)

[4] Afin de perpétuer le souvenir de Charles III, son père, le duc Henri de Lorraine voulut lui faire élever une statue équestre en bronze, au milieu de la place du marché, à Nancy. Les Chaligny, statuaires et fondeurs de Nancy, à qui ce travail fut confié (1621), s'en acquittèrent avec tant de lenteur que le cheval seul était terminé, lors de l'invasion des Français. Louis XIV se l'adjugea et l'envoya à Paris; de là, le cheval* de bronze fut transféré à Dijon, où il servit à porter la statue de ce prince. (*Histoire de Nancy*, par Lepage, 336.)

On trouvera à l'*Appendice*, à la date du 23 septembre 1670, l'ordre du roi relatif au transport de ce cheval, et à celle du 5 mai 1671, la lettre écrite par Charuel à Colbert pour lui annoncer l'accident arrivé à Fossier.

Colbert écrivait par le même courrier à Charles Perrault, premier commis des bâtiments : « J'ay appris avec déplaisir que le sieur Fossier est blessé et qu'il a un bras cassé. Examinez s'il sera à propos de luy envoyer un chirurgien de Paris, estant bien juste d'avoir soin de luy, vu la chaleur avec laquelle il sert en

* Il avait 9 pieds de haut.

66. — AU CHEVALIER D'HAILLY,

CAPITAINE DE VAISSEAU.

Tournai, 3 juin 1671.

J'ay esté bien ayse d'apprendre vostre arrivée aux rades de Charente, et que vous ayez fait une heureuse navigation[1]. J'en attends le journal et les observations que vous avez faites sur la coste de Guinée, pour en rendre compte au Roy.

Sa Majesté sera bien ayse de voir les animaux rares que vous avez apportés de ce pays-là. Il faut bien prendre garde que celuy à qui vous en confierez la conduite en ayt un grand soin, et particulièrement du jeune crocodile vivant.

Je m'assure que vous vous mettrez bientost en estat de retourner en

toutes occasions. Tenez ce pendant correspondance exacte avec Cliquin*, afin que s'il luy manquoit quelque chose, vous puissiez luy faire fournir.

«Pensez aussy dès à présent où l'on pourra mettre le cheval. Il faut, à mon sens, en disposer dans la cour de l'académie, ou de l'hostel de Richelieu.

«Je m'étonne de n'avoir reçu aucune lettre de vous depuis mon départ de Paris. Ne manquez pas de me tenir soigneusement averty, au moins une fois la semaine, de tout ce qui se passe dans nos bastimens.» (*Dép. conc. le comm.* 1671, fol. 173.)

[1] Le chevalier d'Hailly était parti pour la Guinée au mois de janvier de la même année. (Voir III, *Marine*, pièce n° 217, 2e paragraphe.)

[2] Charles Perrault ayant été chargé de recevoir les animaux amenés par le chevalier d'Hailly, Colbert lui écrivit à ce sujet le 13 août :

«Les sieurs Pannetier et Hubert doivent envoyer du Havre à Paris, par eau, divers animaux rares que M. Perrault prendra soin de faire conduire à Versailles, sçavoir un chevreuil, deux perdrix de Barbarie, deux civettes, un aigle, un hocco et des poules pintades qui ont esté apportés de la coste de Guinée. Il devoit y avoir aussy un crocodile en vie; mais comme le sieur Hubert n'en dit rien, il peut se faire, ou qu'il l'a oublié, ou qu'il ne luy a pas esté envoyé de la Rochelle.» (*Dép. conc. la mar.* 1671, fol. 50.)

Le 24 novembre 1679, Colbert adressait à Desclouzeaux, commissaire de marine à Rochefort, le billet suivant pour le même objet :

«J'apprends par vostre lettre du 21 de ce mois qu'il vous a esté remis entre les mains une civette par le sieur de Neuville. Ne manquez pas de l'envoyer promptement à Versailles et de l'adresser à M. Bontemps, auquel j'en donne avis.» (*Mélanges Clairambault*, vol. 417, fol. 474.)

* Ponce ou Poncelet Cliquin, habile charpentier de Paris, envoyé exprès à Nancy pour surveiller le transport du cheval de bronze dont il est ici question. A cette occasion, il inventa une machine qu'il perfectionna ensuite et qui lui servit, en septembre 1674, pour amener et mettre en place deux énormes pierres tirées des carrières de Meudon et destinées au fronton du Louvre. Claude Perrault trouva cet appareil si extraordinaire qu'il en fit graver une estampe pour son édition de Vitruve.

Cliquin avait l'entreprise de presque tous les travaux de charpenterie de Versailles et des autres palais.

Le 30 octobre 1674, il reçut 1,000 livres pour la construction d'une machine propre à voiturer les épicéas et les ifs de l'allée royale, à Versailles. (*Arch. de l'Emp.* O 10,400.)

mer avec M. le Vice-Amiral, sur le vaisseau dont Sa Majesté vous adonné le commandement.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant la marine*, 1671, fol. 236.)

---

67. — A M. MATHAREL,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

Tournai, 11 juin 1671.

Sa Majesté s'étonne que le sieur Matharel se plaigne que les capitaines changent dans leurs vaisseaux ce que bon leur semble, et que cela retarde les armemens, vu que, par son instruction et par le règlement du conseil de construction qui luy a esté envoyé dès le 5 juillet 1670, cela est absolument défendu; et si quelqu'un des capitaines a voulu faire des changemens au préjudice de ces défenses, il devoit ne point le souffrir, luy déclarer la volonté de Sa Majesté, et s'il eust persisté à le vouloir faire, Sadite Majesté l'auroit ou cassé ou interdit.

Pour remédier à ce désordre à l'avenir, Sa Majesté veut que, dans le premier conseil de construction, il fasse, avec les officiers de port et les plus habiles capitaines de navire qui seront à Toulon, un règlement contenant la forme en laquelle le dedans des vaisseaux sera construit, dont il sera fait des plans différens, lesquels seront envoyés à Sa Majesté qui les confirmera et fera les défenses d'y rien changer; et si aucun capitaine à l'avenir y contrevient, Sa Majesté le punira de telle sorte qu'aucun autre n'y retournera. Sauf en cas qu'il se trouve quelque incommodité essentielle dans la navigation, n'y apporter les changemens nécessaires que par un autre règlement dudit conseil des constructions, lequel sera envoyé à Sa Majesté pour le confirmer et en ordonner l'exécution, en cas qu'elle l'estime nécessaire.

Le sieur d'Almeras se plaint fort des ornemens massifs et de relief et des galeries que Puget fait faire aux vaisseaux du roy sur ses dessins[1], et

[1] Ce reproche n'était pas nouveau. Dans sa lettre du 5 septembre 1670, l'intendant de Toulon, Matharel, cherchait à excuser Puget auprès de Colbert, à qui il écrivait :

«Le défaut qu'ont les maistres sculpteurs, à l'égard des poupes et des galeries dont ils nous donnent les dessins, est qu'ils s'attachent plus aux règles de leur art et à la démangeaison de faire de belles figures qu'aux besoins, commodité et service du navire. Nous pourrons désormais éviter cet inconvénient. Le sieur Puget mesme en convient, et qu'il faut doresenavant employer en ces ornemens le moins qu'on pourra de ces grandes figures et pesantes machines qui ne font qu'embarrasser le derrière des navires et souvent nuire à leur navigation.

«Ce que je puis vous dire pour répondre à vos ordres touchant le sieur Puget, est qu'il a le génie fort beau et très-propre à servir en ce port pour les choses auxquelles il est destiné,

dit qu'il vaudroit mieux que le Roy luy donnast 10,000 écus tous les ans pour ne mettre jamais le pied dans l'arsenal [1].

Sa Majesté s'étonne que, depuis qu'elle a envoyé le règlement du conseil des constructions, toutes ces matières n'y ayent pas esté examinées pour y prendre les résolutions conformes au bien de son service, et elle ne veut point qu'aucun ornement du dessin dudit Puget soit exécuté, qu'après avoir esté examiné et résolu dans ledit conseil. Cependant, comme elle apprend que les galeries ont esté entièrement supprimées en Angleterre et que l'on y observe à présent d'oster tous les ornemens de relief, Sa Majesté veut que cela soit examiné audit conseil et que l'avis qui y sera pris luy soit envoyé avec les raisons de part et d'autre, pour donner ses ordres sur ce qui sera observé à l'avenir à cet égard.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour la marine*, 1671, fol. 94.)

---

68. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 16 juillet 1671.

J'ay esté bien ayse de recevoir vostre lettre du 9 de ce mois; mais je vous avoue que j'ay esté surpris de ce que mon fils m'a dit [2], que vous n'estiez pas content du travail et de l'application des académistes, ni de leurs mœurs, et encore moins de l'obéissance qu'ils vous doivent rendre, d'autant que vous ne m'en avez jamais rien fait sçavoir. Ne manquez pas de m'écrire en détail tout ce qui se passe sur ce sujet; et comme il n'y a rien de si nécessaire pour le bien de l'académie que d'establir la subordination et la déférence que tous ceux qui y sont envoyés doivent avoir pour vous, en cas que vous ayez besoin de quelque ordre pour cela, ne manquez pas

c'est-à-dire aux dessins et ouvrages de sculpture, en quoy il excelle; il prétend aussy estre sçavant en l'architecture de terre et de mer, et il parle assez bien l'une et l'autre... »

Au mois de septembre, Matharel annonça à Colbert : « que l'on ne chargeroit plus les poupes de si lourdes figures et de tant de galeries. »

« Car, ajoutait-il, on doit surtout éviter d'assujettir le service du navire à ces ornemens, estant bien juste que les ornemens soyent assujettis au service du navire. J'ay fait convenir de cette maxime tous les gens de terre et de mer qui travaillent icy. »

Cependant, le 14 octobre suivant il était obligé de reconnaître : « que le sieur Puget avait peine à s'accommoder à cette méthode; mais, disait-il, puisque vous l'approuvez, je me tiens un peu ferme là-dessus avec luy. »

[1] On trouvera à l'*Appendice*, à la date du 26 juin 1671, la réponse de Matharel à Colbert.

[2] Le marquis de Seignelay revenait alors de son voyage d'Italie.

de m'en avertir, parce que mon intention est que vous ayez une autorité entière et absolue pour chasser ceux qui manqueront à ce principe.

Lorsqu'il vous sera envoyé un bastiment pour enlever toutes les caisses des bas-reliefs que vous avez fait mouler, il sera nécessaire que vous fassiez charger les vingt-deux caisses qui appartiennent à M. le duc de Chaulnes.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 19. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 573.)

---

69. — AU CHEVALIER DE TERLON,

AMBASSADEUR A COPENHAGUE.

Saint-Germain, 17 juillet 1671.

Comme vous estes bien informé qu'entre les grandes choses auxquelles le Roy, nostre maistre, s'applique, celle des sciences n'occupe pas moins son esprit que toutes les autres qui regardent la guerre, Sa Majesté ayant ordonné à l'académie qu'elle a establie pour les sciences de s'appliquer à quelques observations astronomiques, elle a agréé la proposition qu'elle luy a faite d'envoyer l'un de ses principaux membres en Danemark pour y faire quelques observations importantes au progrès des sciences auxquelles elle s'applique; et Sa Majesté m'ordonne de vous écrire ces lignes pour vous dire que le sieur Picard[1], qui a esté choisy pour cela, s'adressera à vous pour avoir toutes les facilités qui luy seront nécessaires pour faire lesdites observations.

Sa Majesté désire que vous fassiez au roy de Danemark toutes les instances nécessaires en son nom pour luy demander dans l'estendue de ses Estats les assistances dont il pourra avoir besoin. Je vous prie donc de le considérer, comme porteur de l'ordre et des intentions de Sa Majesté sur ce sujet et pour son mérite particulier[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 21. — Bibl. du ministère de l'Intérieur, *Copie de lettres de Colbert*, fol. 57.)

[1] Jean Picard, prêtre, né à la Flèche, en 1620. Il s'adonna à l'étude de l'astronomie, et fut nommé membre de l'académie des sciences en 1666, à la formation de cette académie. Chargé de différentes missions en France pour mesurer les degrés du méridien, Picard fut, en 1671, envoyé à Uranienbourg, château élevé par Tycho-Brahé, près de Copenhague. Mort vers 1683. — Voir pièces n°s 74, 77 et notes.

[2] A la suite de cette lettre, se trouve le passeport donné à l'abbé Picard, ordonnant « non-seulement de le laisser passer seurement et librement, sans luy faire aucun mauvais traitement, mais mesme de luy donner toutes sortes d'ayde, faveur, assistance, en cas de besoin. »

70. — A M. TALON,

INTENDANT A OUDENARDE.

Fontainebleau, 14 aoust 1671.

J'ay reçu les lettres que vous m'avez écrites les 18 et 30 du mois passé.

Je vous remercie des quatre caisses d'oignons de fleurs que vous m'avez envoyées. Je vous prie de me faire sçavoir ce qu'ils vous ont cousté, afin que je donne ordre à vostre remboursement. Ce pendant vous trouverez cy-joint une ordonnance de la somme de 1,583 francs, tant pour le payement des œillets et autres fleurs que vous m'envoyastes l'année dernière pour le Roy, que pour les frais du voyage des deux laboureurs.

Le peintre dont vous avez fait choix est arrivé icy. Je le feray travailler incessamment et verray de quoy il peut estre capable.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 70.)

71. — A COLBERT DE CROISSY,

AMBASSADEUR A LONDRES.

Paris, 4 septembre 1671.

Pour réponse à vostre lettre du 24 du mois passé, l'avis que vous me donnez d'un morceau d'ambre gris, qui est dans le magasin de la compagnie des Indes orientales, ne peut estre d'aucune utilité pour le plaisir et la satisfaction du Roy; d'autant que l'ambre gris ne peut servir à aucune autre chose qu'aux parfums, et que les petits morceaux sont aussy bons que les gros.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 96.)

72. — A M. D'ESTRÉES,

ÉVÊQUE DE LAON, A ROME[1].

Paris, 10 septembre 1671.

Je me réjouis avec vous de l'assurance que M. le cardinal Altieri a don-

[1] César d'Estrées, fils du maréchal François-Annibal d'Estrées (voir I, 206), frère du duc d'Estrées, ambassadeur à Rome (voir II, *Finances*, 161) et du vice-amiral comte d'Estrées (voir II, *Industrie*, 502), né le 5 février 1628. Évêque et duc de Laon en 1655, membre

née au Roy que vous seriez cardinal dans peu de jours. Je crois que vous ne doutez pas que je prenne beaucoup de part à tous les avantages qui arrivent à vostre maison.

Je vous rends grâces très-humbles de la peine que vous voulez bien vous donner de solliciter l'expédition gratuite des bulles de mon frère[1] l'évesque d'Auxerre; je vous prie de continuer vos soins à ce qu'elle soit faite le plus promptement qu'il se pourra.

Nostre académie des sciences a besoin d'une des lunettes d'approche du sieur Campani; je vous prie de l'envoyer quérir et de luy ordonner d'en faire deux des meilleures et des plus longues qu'il pourra. Comme il est extrêmement appliqué à en multiplier la vertu, je vous prie de luy dire qu'au cas qu'il trouve le moyen de l'augmenter de la moitié ou du double des dernières qu'il a faites, qui ont 55 palmes de longueur, qui reviennent à peu près à 36 ou 37 pieds de France, outre l'avantage qu'il aura de les débiter, le Roy luy fera encore un présent considérable[2]. Et comme il est encore persuadé et qu'il y a mesme beaucoup d'apparence qu'il a trouvé un moyen seur pour les tailler, en cas qu'il voulust communiquer ce secret et l'envoyer en France, Sa Majesté luy donneroit encore une récompense dont il seroit content.

Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire sur cette matière et de vous dire, de sa part, que vous fassiez audit Campani toutes les instances que vous estimerez nécessaires sur le contenu de cette lettre.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 103. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 96.)

de l'académie française en 1657, il fut nommé ambassadeur à Lisbonne, en 1666, pour y conduire la reine de Portugal. Par ordre de Louis XIV et avec l'agrément de Clément X, il alla à Rome, en 1671, pour servir de médiateur entre le nonce du pape et les évêques d'Alet, de Beauvais, de Pamiers et d'Angers, alors brouillés avec le Saint-Siége et qu'il finit par réconcilier. Créé cardinal en mai 1672, il ne rentra en France qu'en 1677, pour être envoyé en Bavière, où il resta deux ans. Le cardinal d'Estrées retourna à Rome en 1680 pour l'affaire de la régale, se démit de l'évêché de Laon en 1681, en faveur de son neveu, et revint à Rome de 1691 à 1703. Mort le 18 décembre 1714.

[1] Nicolas Colbert. — Voir au sujet de cette affaire, tome VII, *Lettres privées*, la lettre du 14 août 1671 et note.

[2] Dans une lettre du 30 novembre suivant, Colbert exprimait sa satisfaction des efforts faits par Campani pour construire des lunettes de 90 palmes, et il ajoutait : «Il seroit fort à souhaiter qu'elles pussent réussir à estre fort nettes, la longueur estant fort grande, et pouvant estre assurément fort utiles pour nos observations.» (Depping, *Corresp. adm.* IV, 77.) — Voir pièces n°s 78, 87, 107 et notes.

73. — AU CARDINAL CARPEGNA,

A ROME[1].

Paris, 19 septembre 1671.

Ayant esté informé que Vostre Éminence désiroit que des 15 places d'écoliers italiens qui doivent estre élevés dans le collége des Quatre-Nations, suivant la fondation que feu Mgr le cardinal Mazarin en a faite[2], sous le bon plaisir, volonté et agrément du Roy, il y en eust 4 assignées pour les gentilshommes romains qu'elle veut y envoyer, j'ay cru que Vostre Éminence trouveroit bon que je l'assurasse par ces lignes que Sa Majesté y donnera volontiers les mains et qu'ils y seront reçus aussytost que l'establissement en sera fait, c'est-à-dire, aussytost qu'il aura plu à Vostre Éminence de faire expédier les bulles d'union de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm[3] audit collége, suivant les instances que Sa Majesté en fait faire par ses ambassadeurs et ministres à Rome depuis longtemps, et dont la supplique a esté signée du temps que M. le duc de Chaulnes estoit à Rome.

Vostre Éminence me permettra, s'il luy plaist, de me servir de cette occasion pour la supplier très-humblement de m'accorder son suffrage et ses bons offices pour obtenir le gratis des bulles de l'évesché d'Auxerre que Sa Majesté a accordé à M. l'évesque de Luçon, mon frère, suivant les instances que Sa Majesté en a faites au pape et que M. l'évesque et duc de Laon est chargé de faire au nom de Sa Majesté[4].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 107.)

[1] Ulric Carpegna, né le 25 mai 1595. Évêque de Gubio en 1630, nommé cardinal en novembre 1634. Mort sous-doyen du sacré collége, le 24 janvier 1679.

[2] Le cardinal Mazarin avait fondé ce collége le 6 mai 1661. L'acte de fondation qui nommait Fouquet, Le Tellier, Ondedei et Colbert pour exécuteurs, et les lettres patentes de Louis XIV se trouvent dans l'*Histoire de Paris*, par Félibien, IV, 195. L'intention de Mazarin avait été d'y faire instruire gratuitement 60 jeunes gentilshommes des familles les plus nobles des quatre pays récemment réunis à la France, par les traités de 1648 et de 1659.

[3] L'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, diocèse de Luçon, fut unie au collége des Quatre-Nations, à l'entretien duquel ses revenus furent affectés.

[4] Voir la pièce précédente.

74. — A L'ABBÉ PICARD,

A COPENHAGUE.

Saint-Germain, 30 octobre 1671.

J'ay esté bien ayse d'apprendre par vostre lettre du 13 de ce mois les observations que vous continuez à faire dans l'isle de Hwen [1], et mesme que la curiosité des professeurs des académies de Suède et de Danemark les porte à vous y rendre visite et à vous communiquer leurs lumières. J'espère que ce voyage produira beaucoup de fruits dans l'avancement des sciences auxquelles Sa Majesté a bien voulu que l'académie s'appliquast, et vous me ferez toujours plaisir de me donner part de ce que vous ferez pendant vostre séjour en ce pays-là.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 149.)

75. — A M. SAUVAN,

CONSUL DE FRANCE A CHYPRE [2].

Paris, 6 novembre 1671.

M. Arnoul m'a envoyé les livres grecs et arabes que vous avez esté chargé de luy adresser par le sieur Vanslèbe ; et comme je seray bien ayse d'avoir ceux qui sont les plus curieux et les plus rares dans ces langues et dans les autres du Levant, en cas que vous en rencontriez à acheter et que vous trouviez quelqu'un qui sçache faire le choix des livres de cette qualité, vous pourrez en faire le marché, et en me faisant sçavoir ce que vous aurez avancé, j'auray soin de vous en faire rembourser exactement [3].

Continuez toujours à m'informer de tout ce qui se passera dans l'estendue de vostre consulat concernant le commerce et la navigation, et en cas que vous ayez besoin de quelque assistance, ne manquez pas d'en écrire à M. de Nointel, ambassadeur pour Sa Majesté près le Grand-Seigneur.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1671, fol. 156. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 580.)

[1] Voir pièces nos 69, 77, 163 et notes.

[2] Balthazar Sauvan, consul de France à Chypre, obtint, le 18 février 1679, de nouvelles lettres patentes qui le confirmèrent dans sa place pour trois ans.

[3] Le 29 novembre de l'année suivante, Colbert lui accusait réception de trente-sept manuscrits qu'il avait trouvés assez bien conditionnés. — «Je donne ordre, ajoutait-il, à M. Arnoul de vous faire tenir les 105 piastres que vous avez déboursées pour cela. Vous me ferez plaisir de vous appliquer à en recouvrer le plus grand nombre qu'il vous sera possible et d'observer particulièrement de préférer les manuscrits

76. — A L'ABBÉ BENEDETTI,

A ROME.

Paris, 6 novembre 1671.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite le 13 du mois passé, par laquelle vous me donnez avis que l'on pourroit à présent acheter le buste de Jupiter de M. della Valle. J'approuve fort la pensée que vous avez de faire cette acquisition pour le Roy; mais comme il faut prendre garde de ne pas acheter cet antique plus qu'il ne vaut [1], il sera bon que vous confériez sur ce sujet avec M. Errard, qui l'examinera et en fera le prix, et ensuite vous pourrez le payer des deniers que vous avez entre les mains.

A l'égard des vins, puisqu'il y a espérance qu'ils seront bons cette année, vous pourrez m'en envoyer la mesme quantité que les années précédentes.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1675, fol. 156. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 579.)

77. — A L'ABBÉ PICARD,

A COPENHAGUE.

Saint-Germain, 15 janvier 1672.

J'ay esté bien ayse d'apprendre, par la lettre que vous m'avez écrite le 17 du mois passé [2], que vous soyez entièrement restably et que vous continuiez avec beaucoup de soin et d'application de faire toutes les observations astronomiques dont vous avez esté chargé [3].

Vous ne pouvez assurément rien faire de plus glorieux pour le règne du Roy et pour la réputation de l'académie des sciences que de travailler toujours avec la mesme assiduité et le mesme succès que vous avez fait jusqu'à présent. Mais comme j'apprends que vous vous disposez à revenir icy au commencement du mois prochain [4] et qu'il reste encore quelques observations à faire pour tirer tout le fruit que l'on s'est promis de vostre

grecs écrits en parchemin aux autres, d'autant que ce sont les plus anciens. Faites-moy sçavoir de quels lieux vous les tirerez et par qui vous les ferez voir, auparavant que de les acheter. » (*Dép. conc. le comm.* 1672, fol. 349.) — Voir pièce n° 62.

[1] On voulait de ce buste, d'après Benedetti, 3,000 livres, monnaie d'Italie, moyennant quoi on aurait encore un autre buste et une grande tête de philosophe.

[2] Nous publions cette lettre à l'*Appendice*.

[3] Voir pièces n°s 69, 74 et notes.

[4] En effet, cinq jours auparavant, Perrault avait prévenu Colbert que telle était l'intention de l'abbé Picard, mais que l'académie n'était pas de cet avis. (*Mél. Clair.* vol. 281, fol. 466.)

voyage, je dois vous dire qu'il est nécessaire que vous demeuriez en Danemark jusqu'à ce que, par le compte que vous rendrez de vostre travail à ladite académie, elle puisse juger que vous aurez entièrement remply tout ce qu'elle s'est promis de vostre exactitude et du choix qu'elle a fait de vous pour ce voyage, et pour lors je vous écriray que vous pouvez revenir.

(Arch de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 8.)

---

78. — A M. D'ESTRÉES,

ÉVÊQUE DE LAON, A ROME.

Saint-Germain, 15 janvier 1672.

Le Roy a esté bien ayse d'apprendre que le cavalier Bernin s'applique fort à faire sa statue, ainsy qu'il vous a plu de me le faire sçavoir.

Comme ce travail peut contribuer à la gloire du Roy, je ne doute pas que vous ne vouliez bien exciter toujours, par quelque caresse, ledit sieur cavalier d'y travailler avec plus d'assiduité; et lorsque M. le duc d'Estrées sera arrivé[1], et qu'il sera quitte des grandes visites de cérémonie, je vous supplie de l'aller voir ensemble, afin que cet honneur le convie encore plus à bien faire[2].

Il sera fort avantageux que les sieurs Campani et Eustachio de Divinis s'appliquent aussy à rendre leurs lunettes dans la dernière perfection; et.

[1] Annibal d'Estrées (voir II, *Finances*, 161) partit en effet pour Rome, où il était nommé ambassadeur, au mois de janvier 1672. L'évêque et duc de Laon, son frère, qui avant son arrivée avait eu le soin des affaires de France, continua à l'assister de ses conseils.

[2] Colbert, pensant que le Bernin ne serait pas insensible à des procédés plus effectifs, adressait le 4 mars suivant, à l'évêque de Laon, une lettre de change de 7,200 livres pour les pensions du cavalier et de son fils Paul :

«Je vous supplie, lui disait-il, de prendre la peine d'en recevoir la valeur; et lorsque vous irez visiter la statue du Roy à laquelle il travaille, de luy donner cette lettre de change, en l'excitant toujours de s'appliquer à cet ouvrage qui immortalisera son nom, en laissant à la postérité un monument de la grandeur et de la gloire de Sa Majesté.» (*Dép. conc. le comm.* 1672, fol. 16.)

Voici en quels termes, le 10 mai de la même année, le duc d'Estrées rendait compte à Colbert de sa visite au Bernin :

«Il a esté extrêmement content, et a ajouté à de grands remerciemens qu'il m'a faits pour Sa Majesté et pour vous, Monsieur, qu'il se sentoit doublement obligé et de ce qu'il avoit plu à Sa Majesté de luy donner et de la manière dont cela s'estoit fait, Sa Majesté en ayant bien voulu charger son ambassadeur.

«Les personnes qui s'y connoissent, trouvent que la statue du Roy et le cheval sur lequel elle est, sont parfaitement bien; cela me paroist aussy. Le cavalier Bernin est fort assidu et appliqué à son travail, et y employe le plus souvent sept à huit heures du jour. Il ne croit pas le pouvoir achever avant dix-huit mois.» (Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, p. 90.)

si celle de 120 palmes, à laquelle le dernier travaille, peut réussir, je ne doute pas que nos astronomes n'en tirent beaucoup de fruit et d'utilité[1].

A l'égard de la demande que vous me faites, si le Roy aura agréable un présent de tableaux que les cardinaux Barberini[2] veulent faire à Sa Majesté, vous sçavez bien que les grands rois ne refusent point les présens de cette qualité.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 6. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 581.)

---

79. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

De... 29 janvier 1672.

M. l'évesque et duc de Laon m'a envoyé un dessin pour le nouvel ordre d'architecture[3] que le Roy fait rechercher, auquel un Père de l'Oratoire de Rome, nommé Chapuis, et un nommé Barrière ont travaillé. Comme ce dessin m'a paru assez beau, ne manquez pas de vous informer de la capacité dudit Barrière, combien il y a qu'il demeure à Rome, s'il est bon architecte, s'il s'est fortement appliqué à cette science, et en un mot s'il a le goust et discernement nécessaires dans tous les ouvrages qui en dépendent, afin de me le faire sçavoir incessamment[4].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 24. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 573.)

[1] Voir pièce n° 87 et note.

[2] Antoine et Charles Barberini. (Voir I, 193, et III, *Instructions à Seignelay*, 230.)

[3] Il s'agit ici du nouvel ordre d'architecture que l'on voulait alors créer en France, d'après des combinaisons tirées des anciens ordres. Tous les artistes français, même ceux qui résidaient à l'étranger, avaient été invités à prendre part à un concours qui eut lieu en 1672, et qui devait résoudre définitivement la question de l'*Ordre français*. (Voir l'*Histoire des plus célèbres amateurs français* par M. Dumesnil, II, 255.)

[4] Par le même courrier, Colbert écrivait à l'évêque de Laon, à Rome :

« J'ay le dessin du nouvel ordre d'architecture que le Père Chapuis et le nommé Barrière ont composé. J'ay trouvé leurs pensées fort bonnes, et le dessin sera sans doute mis en comparaison avec tous ceux auxquels on a travaillé jusqu'à présent... » (*Dép. conc. le comm.* 1672, fol. 24.)

80. — A COLBERT DE CROISSY,

AMBASSADEUR A LONDRES.

Versailles, 13 mars 1672.

Sa Majesté désirant avoir deux petits yachts pour mettre sur le canal de Versailles, je vous avoue que je suis un peu embarrassé pour donner cette satisfaction à Sa Majesté, d'autant que de les faire bastir en France le succès en seroit incertain par le peu d'expérience que nos charpentiers ont de ces sortes de bastimens; en sorte que j'estimerois bien plus à propos de les faire bastir en Angleterre [1].

Mais comme le Roy ne voudroit point que le roy d'Angleterre fust par là convié de les faire bastir et de les donner à Sa Majesté, je vous prie d'examiner si vous pourriez, sous quelque prétexte, obtenir la liberté de les faire bastir par le meilleur maistre charpentier dudit roy, ou à Chatam, ou à Portsmouth, pour les mettre en fagot et les envoyer en France pour les monter sur le canal de Versailles [2]. Vous devez observer pour cela qu'ils ne doivent point tirer plus de trois pieds et demy ou quatre pieds d'eau au plus, tout chargés.

Si vous trouvez moyen de faire réussir cette pensée, il faudroit, ou que vous vous assuriez d'un charpentier anglois pour les venir monter sur ledit canal, ou que j'envoye un charpentier de France pour les voir tailler, et ensuite les venir monter [3].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 71.)

81. — A M. DE HARLAY,

PROCUREUR GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS.

(Lettre originale.)

Versailles, 24 mars 1672.

Le Roy ayant accordé au sieur Lully [4], intendant de la musique de sa

[1] On trouve à la Bibliothèque Impériale, dans le volume 172 *bis*, fol. 393, des *Mélanges Colbert*, une note adressée par Perrault à Colbert, le 26 août 1675, sur les petits yachts venus d'Angleterre et destinés au canal de Versailles. Perrault termine en lui disant que le charpentier Cliquin a beaucoup admiré la machine dont on s'est servi pour transporter ces yachts.

[2] Ce furent des ouvriers anglais qui construisirent ces yachts, mais on envoya de France des sculpteurs et des doreurs pour les décorer.

[3] Voir III, *Marine*, pièces n°s 327, 373 et notes.

[4] Jean-Baptiste Lully, né à Florence, surintendant de la musique du roi. Mort à Paris, en mars 1687, à l'âge de cinquante-quatre ans.

chambre, le privilége des opéras en musique[1] que Sa Majesté avoit donné auparavant au sieur Perrin[2], ledit sieur Lully a représenté à Sa Majesté que les marquis de Sourdéac[3] et de Champerron[4], et les sieurs de Sablières et Guichard[5] se sont opposés à l'enregistrement de ses lettres, quoyque les sieurs de Sourdéac et de Champerron n'ayent aucun droit dudit Perrin et que les autres soyent porteurs d'un écrit fait entre Perrin et eux, qui ne leur donne aucune part en ce privilége et est mesme détruit par une contre-lettre.

Le Roy estant persuadé que si le sieur Lully veille à la conduite de cette académie, Sa Majesté et le public en pourront avoir de la satisfaction, m'a ordonné de vous faire sçavoir qu'il souhaite que cette affaire soit jugée le plus tost qu'il sera possible et que vous luy donniez des conclusions favorables, autant que la justice vous le pourra permettre[6].

(Bibl. Imp. Mss. *Lettres à M. de Harlay*, Fr. 17,413, pièce n° 226.)

[1] Nous publions à l'*Appendice* les lettres patentes qui furent alors accordées à Lully.

[2] Pierre Perrin, né à Lyon. En 1659, il acheta la charge d'introducteur des ambassadeurs près de Gaston, duc d'Orléans, et fit représenter son premier opéra, *La Pastorale*. Le 28 juin 1669, il obtint le privilége de faire jouer des opéras en France et de fonder une académie de musique. — Ce privilége se trouve à la Bibl. Imp. *Fonds Mortemart*, vol. III[1], fol. 109. — Perrin mourut le 25 avril 1675, à l'âge de cinquante-cinq ans.

[3] Le marquis de Sourdéac possédait le château de Neubourg en Normandie. Comme on parlait beaucoup de lui, à la suite d'une grande représentation qu'il y avait donnée pour célébrer le mariage de Louis XIV, Perrin lui confia la construction et la direction des machines nécessaires à l'académie de musique. Mais Perrin, s'étant brouillé avec Sourdéac et ses autres associés, chercha à se débarrasser d'eux. A cet effet, en mars 1672, il céda son privilége à Lully, qui en obtint la confirmation par arrêt du 14 avril. — Le marquis de Sourdéac mourut dans la misère.

[4] Financier. Après avoir fourni à Perrin les premiers fonds pour son entreprise, il s'en retira quand il vit qu'elle ne lui rapportait pas ce qu'il avait espéré.

[5] Henri Guichard, intendant des bâtiments et jardins du duc d'Orléans. — Nous publions à l'*Appendice* le privilége qu'il obtint en août 1674 pour fonder une académie royale de spectacles.

[6] L'affaire traînant en longueur, le Roi donna ordre à Lully de commencer les représentations, en attendant le jugement à intervenir sur les oppositions formées par les sieurs de Sourdéac et de Sablières. De son côté, Colbert recommanda de nouveau cette affaire à M. de Harlay, à qui il écrivit le 24 du mois suivant :

« Sa Majesté désire que vous donniez audit sieur Lully toute l'assistance et la protection qui dépendra de l'autorité de vostre charge. A quoy elle est bien persuadée que vous serez d'autant plus porté que l'expérience du sieur Lully ne luy laisse pas lieu de douter qu'il ne s'acquitte mieux de ces ouvrages que tous ceux qui y ont jusqu'à présent travaillé. » (*Dép. conc. le comm.* 1672, fol. 124.)

82. — A LOUIS XIV[1].

(D'après une copie faite sur l'original.)

Versailles, 4 may 1672.

Je diray pour bonnes nouvelles à Vostre Majesté que les murs des réservoirs se sont trouvés bons dans leur alignement et leur plomb[2], en sorte qu'il n'y faudra point toucher.

La balustrade a esté poussée par la gelée du pavé; j'ay fait lever le pavé en ma présence, et aussytost cette balustrade s'est remise sur son plomb.

Je fais travailler à resserrer les chaisnes et les ancres, et restablir les pierres et le ciment du pourtour, et aussytost on y mettra l'eau.

Marée, le jardinier, est mort; Colinot[3] demeure seul. L'on demande si Vostre Majesté veut qu'il demeure seul chargé de l'entretènement entier du petit parc, avec toutes les augmentations que Vostre Majesté y a faites et y fera, ou si elle voudroit en donner une moitié à Henry[4].

Si Colinot demeure seul, il aura plus de facilité, en ce qu'il n'est pas aysé que deux hommes soyent dans l'intelligence qui est nécessaire pour le service, joint que gagnant quelque chose de plus, il aura plus de courage à s'appliquer à faire son devoir.

Il y a à craindre qu'il ne puisse suffire à une si grande quantité de différens ouvrages. C'est la seule raison qui peut convier Vostre Majesté à séparer ce travail. J'attendray ses ordres sur cela[5].

J'ay trouvé l'un des chevaux de l'Apollon couché sur le costé, ce qui m'a extrêmement surpris. L'on travaille à le restablir.

J'ay estably le sieur Lefèvre[6] pour servir de contrôleur; comme il a plus

[1] Les minutieux détails donnés par Colbert, dans ces mémoires à Louis XIV sur les bâtiments, ont un intérêt particulier. Beaucoup d'autres mémoires du même genre durent être adressés au Roi. Il est bien regrettable qu'il n'en ait été conservé qu'un très-petit nombre. Nous reproduisons tous ceux que nous avons retrouvés.

[2] Pour «aplomb.»

[3] Jean Colinot, jardinier du petit parc de Versailles. — En novembre 1671, il figure sur les *Registres des dépenses des bâtiments du roi*, pour une somme de 560 livres, montant d'une fourniture de sable pour les citernes.

[4] Octavien Henry, jardinier du roi, était particulièrement préposé à la recherche des fleurs, plantes et arbustes. En 1671, il fut envoyé en Normandie pour choisir et enlever dans les forêts des ifs destinés aux jardins royaux. En mars 1672, il alla à Avignon acheter 10,000 oignons de tubéreuses pour 1,267 livres, et au mois de décembre de la même année, il recueillit 7,000 épicéas en Dauphiné.

[5] *Réponse en marge :* «Bon pour Colinot.»

[6] Philippe Lefèvre, contrôleur général trimestriel des bâtiments, jardins, tapisseries et manufactures du roi. Les provisions qui le nomment à cette charge, le 18 mai 1672, en remplacement du sieur Petit, se trouvent aux Archives de l'Empire, carton O 10,201. — Voir les mémoires qui lui sont adressés et que l'on trouvera ci-après, pièces n°s 94 et 128.

d'action que le sieur Petit[1], j'espère que le service de Vostre Majesté en ira beaucoup mieux.

L'on prépare les verreries (?) pour élever les combles des moulins de l'estang de Clagny; le plus bas sera élevé de vingt pieds et les autres à proportion. Il faut mesme élever le plus haut de six pieds pour agrandir les ailes.

Le moulin pour reporter les eaux dans l'estang est fouillé; l'on commencera demain les fondations. Il y a desjà cent toises de l'aqueduc faites pour conduire les eaux du canal audit moulin.

Les deux plombiers Leroy[2] et Vitry travaillent aux deux conduites de douze pouces: le premier, de l'estang à l'Apollon, et le second, des moulins aux réservoirs[3].

L'on nivelle l'estang de Porchefontaine pour en tirer les eaux dans les estangs du parc, s'il est possible, et y establir ensuite des pompes; sinon je feray faire encore une seconde pompe à costé de celle de Denis[4]; mais il faudra donner quelque symétrie aux combles de ces pompes pour leur donner quelques ornemens; j'en enverray un dessin à Vostre Majesté.

Les deux réservoirs du dehors du petit parc s'avancent et seront entièrement achevés dans douze ou quinze jours. La salle des Festins s'avance aussy et l'on y mettra les tuyaux dans peu de jours.

Les tablettes de gresserie[5] de la pièce du Marais[6] s'avancent; mais il me semble qu'il faudra nécessairement faire le mur pour soutenir les terres

[1] Petit, père, préposé au contrôle et à la surveillance des ouvrages de Versailles et de Saint-Germain, recevait 3,600 livres par an.

Les *Mélanges Colbert* renferment un grand nombre de notes ou billets adressés par Petit à Colbert et pleins de détails sur les travaux qu'il avait à surveiller.

Ainsi, le 15 janvier 1665, il écrit que les glacières de Versailles sont en bon état et pleines de glace pour trois ans.

Le 1er juin : le Roi a été content de ce que l'on fait à Versailles et à la Ménagerie, — des glaces placées dans sa chambre, etc. — Les travaux sont poussés avec vigueur, et le curé a permis de travailler le dimanche après la messe, ce que le Roi avait d'abord défendu.

Le 15 juin, détails sur la terrasse.

Le 17 juillet, compte rendu sur l'ensemble des travaux. (Voir *Mélanges Colbert*, vol. 127, 129 *bis*, 130, 130 *bis*, 131, fol. 164, 251, 291, 793, 330, etc.)

[2] Gilles Leroy, plombier.

[3] Voir la note 1 de la page suivante.

[4] Claude Denis, maître fontainier. Il était chargé de l'entretien des tuyaux de plomb et des fontaines de Versailles et recevait 3,000 livres de gages.

[5] C'est-à-dire en grès.

[6] En 1672, madame de Montespan, qui encourageait Louis XIV dans son goût pour les embellissements, voulut lutter avec les artistes chargés de décorer Versailles. Elle présenta au Roi le plan d'un bosquet qu'elle avait elle-même dessiné. Ce bosquet, dont il ne reste plus de traces aujourd'hui, était le Marais. Dans le milieu de cette pièce d'eau était un arbre en cuivre* des branches duquel s'échappaient de petits jets. Tout autour, une foule de joncs du même métal jetaient aussi de l'eau. (*Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, par M. Le Roi.)

* La tige était de fonte. (Voir page 330, dernier alinéa.)

de la pièce au-dessus, encore que Vostre Majesté n'ayt point fait de fonds pour cela, d'autant qu'elles s'éboulerroient assurément cet hyver.

L'on travaillera, dès après-demain, aux décharges des deux bassins des Lézards pour en conduire les eaux dans le bassin de la fontaine de Cérès, et de là par la conduite dans les réservoirs hors du parc.

Le rocailleur establit trois ateliers pour restablir tout ce qui est de son métier.

On lève le carreau de marbre de la petite cour du chasteau, et aussytost les charpentiers estayeront le comble pour restablir le mur qui bombe.

Le ciment de la terrasse ne vaut rien, pour avoir esté fait trop tard; l'on travaillera incessamment à le restablir entièrement.

Les marbriers travaillent avec diligence dans toutes les chambres des appartemens.

Le fondeur commence demain à restablir les robinets, ajustages, soupapes et tout ce qui est de son métier.

Tous les ouvrages de Trianon sont ordonnés, et aussytost qu'ils seront un peu avancés, j'en feray sçavoir le détail à Vostre Majesté.

Les deux fontaines du parterre vont à présent d'une égale hauteur.

Il y a 300 voituriers au canal qui enlèvent près de 400 toises de terre par jour.

Les moulins de la montagne[1] s'élèvent lentement à cause de l'épaisseur des murs et de la hauteur de ces moulins. La montagne est percée de neuf toises.

L'on travaille au modèle des quatre fontaines nouvelles.

Voilà, Sire, le détail de tout ce qui se fait à présent; toutes les semaines j'auray l'honneur d'en rendre compte à Vostre Majesté, et j'espère que, dans les semaines suivantes, elle apprendra quelque progrès qui la satisfera davantage.

Je la supplie de me faire sçavoir si ces relations luy sembleront ou trop longues ou trop courtes, afin de suivre en cela comme en toutes choses ses volontés[2].

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

[1] «A peu de distance de Versailles, sont les sources de la Bièvre. Une digue fut établie dans la vallée, au bas de la butte de la Minière, de manière à relever les eaux et à former un étang qui permît d'y puiser largement. Des puisards, crensés dans la montagne et communiquant à l'étang, permirent d'y poser des tuyaux d'aspiration, et sur la montagne on établit cinq pompes mises en mouvement par des moulins à vent. Les pompes versaient l'eau dans des bassins correspondant à un grand réservoir placé au haut de la butte de Satory, et, de là, cette eau était conduite dans les réservoirs du château.» (*Trav. hydr. de Versailles*, par M. Le Roi.)

[2] *Réponse de Louis XIV, en marge :* «De longues. — Le détail de tout.»

83. — A M. CHAMILLART,

INTENDANT A CAEN.

Saint-Germain, 8 juin 1672.

Ayant un pressant besoin de marbriers pour les ouvrages des maisons royales, je vous prie de vous informer soigneusement si dans les boutiques des maistres qui sont à . . . [1] vous y pourriez trouver du moins une demy-douzaine de garçons assez habiles, pour les envoyer. En ce cas, il sera nécessaire que vous preniez la peine de donner ordre à l'un des gardes de la prévosté de l'hostel qui servent près de vous, de se charger de leur conduite et de les amener icy, afin de les faire travailler promptement aux ouvrages que Sa Majesté a ordonnés. Vous observerez, s'il vous plaist, que ce soyent de bons ouvriers qui soyent capables de bien travailler le marbre. S'il n'y avoit point de garçons dans les boutiques des marbriers, il faudroit m'envoyer deux ou trois maistres[2].

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1672, fol. 132.)

84. — AU SIEUR LEVASSEUR,

CONTRÔLEUR DE MARINE AU HAVRE.

Paris, 30 juin 1672.

J'avois donné ordre au sieur Brodart de faire travailler incessamment à trente-cinq ou quarante milliers de carreaux noirs[3] dont j'ay besoin pour Versailles[4]. Je luy avois recommandé de les faire faire de quatre pouces au lieu de trois, que les carriers avoient accoustumé de leur donner; mais comme je n'ay point eu de réponse de luy sur ce dernier point, et qu'il est

[1] Ce mot est en blanc dans le manuscrit.

[2] Colbert s'adressa en même temps à d'autres intendants. Celui de Rouen demanda de plus amples explications, et reçut la réponse suivante, en date du 24 du même mois :

« Les ouvriers en marbre, que je vous ay demandés, doivent sçavoir tailler le marbre pour faire des moulures et ornemens, mais non pas estre sculpteurs en figure, ni simples polisseurs. Je vous prie de voir promptement, et de faire chercher soigneusement tous ceux qui peuvent estre de cette qualité à Rouen et de me les envoyer. »

M. de Creil ayant répondu qu'il n'y avait aucun marbrier à Rouen, Colbert lui en exprima son étonnement en ces termes :

« Je n'aurois pas cru qu'une ville comme Rouen fust sans aucun marbrier, vu qu'il y a toujours quelque épitaphe à faire; mais puisque vous m'assurez qu'il n'y en a point, il faudra en chercher ailleurs... » (*Corresp. de Colbert*, fol. 144 et 151.)

[3] Ces carreaux étaient appelés « *Bisettes.* »

[4] Voir III, *Marine*, pièce n° 308.

important que lesdits carreaux soyent icy à mesure qu'il y en aura quelque quantité de faite, je luy écris de vous faire sçavoir les ordres qu'il a donnés sur ce sujet. Ne manquez donc pas de voir ce qui est à faire en conséquence et de m'informer des diligences que l'on fait pour fabriquer toute la quantité desdits carreaux que j'ay demandée.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 200.

---

85. — A LOUIS XIV[1].

17 juillet 1672.

Le ravalement du mur qui bomboit et qui est restably est entièrement achevé et repeint en couleur de brique. On remet les bustes de marbre sur les consoles.

Les peintres travaillent à restablir le plafond de la salle du billard; tout est ébauché et sera achevé dans la fin de cette semaine.

Le pavé de marbre de la cour se restablit; il y en a environ la moitié de fait. Le bord du bassin se pose; il est creusé pour recevoir le plomb des costés qui doit entrer dedans pour empescher l'eau de s'écouler par les joints.

Les voûtes sous la terrasse s'achèvent de ravaler, et les marbriers ont commencé à paver de marbre blanc et noir la galerie qui est sous la terrasse.

La terrasse est achevée de repaver, à la réserve de quelques morceaux dans l'épaisseur des croisées.

Le bassin de marbre est restably; les deux tiers du socle de marbre sont posés, et le reste est sur le lieu, prest à poser.

Le mur de la galerie de l'appartement de madame de Montespan, qui fait face dans le grand escalier, s'achève de restablir, et dans la fin de cette semaine tous les dedans de cette galerie seront raccommodés.

Les combles des pavillons de l'avant-cour contre lesquels sont les grands balcons sont achevés pour la charpenterie; les plombiers et les couvreurs achèvent de les couvrir.

J'ay fait distribuer à plusieurs sculpteurs les vases et les trophées qu'il

[1] Cette pièce, intitulée : *État des ouvrages de Versailles*, avait été adressée par Colbert à Louis XIV alors en Flandre. Seignelay, qui accompagnait le Roi, la renvoya à son père le 25 juillet. En lui annonçant son prochain retour, il ajoutait : « Je vous envoye la relation de Versailles, sur laquelle Sa Majesté ne m'a rien ordonné. »

faut mettre sur les piédestaux de la balustrade des pavillons et corps de logis en aile, afin qu'ils soyent faits promptement.

On travaille fortement aux douze figures des deux grands balcons, sur lesquels on pose la balustrade pour recevoir ces figures. Il y a deux fermes de posées au comble de la chapelle, le surplus des pièces principales de ce comble est taillé et se posera incessamment.

Le comble de l'escalier est aussy presque tout taillé et l'on commence à le poser.

Les ouvrages de marbre s'avancent dans les grands appartemens. Il y a deux entrelacs ou guillochis de marbre de posés, et tous les autres se taillent et sont bien avancés.

Il ne reste plus qu'un chandelier à restablir dans la grotte et quelque chose aux corniches de rocaille. Girardon fait le modèle en plastre sur le lieu du socle ou piédestal du groupe de figures du milieu; et Le Marsy et Guérin vont aussy faire en plastre le modèle sur le lieu du piédestal de leur groupe.

Les marches de la terrasse entre la face du chasteau et le parterre d'eau s'avancent fort. Des cinq marches qui descendent du chasteau sur cette terrasse, il y en a trois de posées et l'on travaille à la quatrième. Et des sept marches qui descendent de la terrasse dans le parterre d'eau, il y en a quatre de posées et on pose la cinquième.

Des trois réservoirs sous le parterre, il y en a deux entièrement achevés et en estat de recevoir l'eau. Pour le troisième, qui est le long de la face du chasteau, il reste la moitié du corroy à faire, ce qui sera fait avant la fin du mois.

Les trois réservoirs proche la grotte sont pleins d'eau, à la réserve de celuy du milieu, qui ne l'est pas tout à fait.

La conduite des moulins jusqu'aux réservoirs est entièrement achevée et les moulins sont en estat de tourner. Il ne reste qu'à achever les cuvettes pour faire que les moulins puissent porter l'eau de l'estang dans les réservoirs, ce qui sera fait dans les premiers jours de cette semaine. Le moulin de retour est élevé au-dessus des fondations. L'aqueduc est fait en la longueur de 250 toises; il en reste 200 à faire.

Toutes les peintures des dedans des appartemens de Trianon sont entièrement restablies et fort proprement.

L'on a commencé à poser les ornemens des combles de Trianon, tant sur le corps de logis principal que sur un des pavillons de costé. Ces ornemens réussissent bien. La pluie incommode fort le travail, par la crainte que l'on a que l'eau tombant sur les endroits qui sont découverts ne gaste les

plafonds. J'ay fait donner des toiles cirées pour en mettre dans tous les endroits où l'on travaille.

Le massif des deux fontaines nouvelles est fort avancé. Le plomb du dedans des bassins est sur le lieu, les vases et les bassins qu'ils portent sont fondus; on achève de les préparer et on les posera aussytost que les bassins dans lesquels ils doivent estre mis seront achevés. Le bord d'un des deux bassins du parterre haut est recouvert de plomb. On travaille à recouvrir l'autre.

Le rehaussement du premier moulin de Trianon, qui est de 12 pieds, est fait, les charpentiers posent le comble; tout cet ouvrage sera achevé dans la fin du mois.

Il y a 75 tombereaux du costé de Trianon, 65 du costé de la Mesnagerie, et 250 à la pièce du bout. Il y a 200 toises de mur de fondé, dont les deux tiers sont à la hauteur, à la réserve de là tablette. Ces 200 toises sont la moitié de la pièce.

Il ne s'en faut plus que de 3 pieds que le premier moulin de la montagne, lequel reçoit l'eau de l'aqueduc, ne soit à la retraite, après quoy il n'en restera plus que 36 à l'élever. Le second est 18 pieds au-dessus de la retraite, en sorte qu'il ne reste plus que 18 pieds à l'élever. Les trois autres moulins sont à hauteur. La charpenterie de deux de ces moulins est achevée et posée; on lève celle du troisième.

La conduite de fer de ces moulins au réservoir de Lalourcey est fort avancée.

Les huit bassins de la salle des Festins sont faits et pavés, il ne reste qu'à y poser la tablette. Le corroy des fossés s'achève, la première assise des douves est presque posée. On pose la seconde du costé de l'isle, où il y en a deux. On a commencé à paver les fossés.

La conduite, depuis le réservoir hors le petit parc jusqu'au regard proche la salle à manger, est faite et posée. Cette conduite a un pied de diamètre. Les tuyaux qui vont depuis ce regard jusque dans l'isle sont posés. On pose ceux qui vont aux quatre bassins de dehors.

La rigole est faite dans l'allée des tilleuls pour poser les tuyaux qui ont esté levés dans la pièce de M. Marin, et l'on va poser cette conduite.

La rocaille du Théâtre est restablie. Il y a deux allées de l'étoile qui sont faites, on travaille à la troisième.

La tige de l'arbre du Marais, qui est de fonte, est sur le lieu, et on y a soudé desjà plusieurs branches. Tous les feuillages sont redressés et en estat d'estre rejoints aux branches. J'ay fait faire un petit contre-mur dans le bassin du Marais pour porter les planches de roseaux, après quoy il n'y a pas à craindre qu'ils tombent dans l'eau comme ils ont fait.

On travaille autant qu'il se peut aux massifs des deux buffets; il y en a un d'achevé, et les tuyaux qui passent dans les gradins sont posés avec chacun leur robinet.

J'ay fait poser au bassin de la Cérès la douve de pierre qui estoit au bassin du grand parterre, après l'avoir fait retailler.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 160, fol. 858.)

---

86. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Paris, 23 juillet 1672.

J'ay vu vostre dernier mémoire que vous avez envoyé à M. du Metz[1] concernant l'académie de Rome. Il me semble que le nombre des académistes diminue trop; j'auray soin de vous en envoyer de nouveaux. Vous voyez bien par là que le Roy n'est pas résolu de discontinuer le soin des arts, nonobstant les grandes guerres auxquelles Sa Majesté est à présent appliquée. Et vous pouvez estre assuré que Sa Majesté aimant autant les beaux-arts qu'elle fait, les cultivera encore avec d'autant plus de soin qu'ils pourront servir à éterniser ses grandes et glorieuses actions.

Ne manquez pas de m'écrire amplement tous les mois à moy-mesme l'estat de l'académie; envoyez-moy soigneusement les mémoires de tous les ouvrages auxquels vous employez les académistes, et remarquez avec soin leurs différens degrés d'application, de génie et d'estude.

Faites faire aux peintres les copies de tout ce qu'il y a de beau à Rome; et lorsque vous aurez fait tout copier, s'il est possible, faites-les recommencer. A mesure que vous aurez quelque ouvrage fait, envoyez-le-moy par les premiers vaisseaux qui passeront le détroit; et en cas qu'il vous en manque, en m'en donnant avis, j'auray soin de vous en envoyer. Faites faire aussy aux sculpteurs la mesme chose, et faites-leur copier tous les beaux bustes et les belles statues qui sont à Rome.

En un mot, redoublez vostre chaleur et vostre application plus que jamais, et entreprenez hardiment de faire copier tout ce qu'il y a de beau. Surtout pensez à conserver vostre santé, parce qu'elle est nécessaire pour

[1] Gédéon Barbier, sieur du Metz (voir II, *Finances*, 192), avait d'abord été trésorier des gardes de la reine mère. Il obtint, le 13 décembre 1663, la charge d'intendant et de contrôleur général des meubles de la couronne, et devint aussi garde du trésor royal. Comme bienfaiteur de l'académie de peinture, il en fut nommé membre honoraire amateur. Mort le 10 septembre 1709, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

bien establir cette académie, qui sera éternelle dans Rome, si Dieu donne aux rois, successeurs de Sa Majesté, le mesme amour qu'elle a pour les beaux-arts.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 218. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 574.)

---

87. — AU CARDINAL D'ESTRÉES,

A ROME.

Saint-Germain, 5 aoust 1672.

J'ay reçu la lettre qu'il a plu à Vostre Éminence de m'écrire le 13 du mois passé. J'ay bien du regret que la maladie du cavalier Bernin apporte du retardement à la statue du Roy qu'il fait. Je crois que les dernières conquestes si surprenantes et si extraordinaires de Sa Majesté n'augmenteront pas peu le désir qu'il avoit de finir sa vie par un aussy glorieux ouvrage que celuy-là. C'est un grand avantage que sa santé soit bien restablie[1]. Je vous prie, pendant le temps que vous serez à Rome, de continuer toujours à l'exciter à travailler à cette statue avec le mesme soin et le mesme amour qu'il a fait jusqu'à présent.

Vous me ferez un singulier plaisir de retirer les deux lunettes de 50 palmes chacune que les sieurs Campani et Eustachio de Divinis ont faites, afin que nous nous en puissions servir utilement aux observations que le Roy continue toujours de faire faire[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 228.)

[1] Le cardinal d'Estrées avait écrit à Colbert le 13 du mois précédent :

« Nous avons pensé perdre cette semaine le cavalier Bernin, qui a esté attaqué d'une fièvre continue et d'une diarrhée, dans l'âge de 74 ans. Le travail qu'il a entrepris me rend sa vie si précieuse que j'en ay eu une extrême inquiétude et que je n'ay manqué à aucun des soins qui pouvoient luy apporter quelque soulagement... Par bonheur, comme sa maladie a esté violente, elle n'a pas duré longtemps... Les nouvelles conquestes de Sa Majesté ont desjà donné lieu de raisonner sur les ornemens et sur les trophées qu'on peut mettre aux pieds de sa statue, et ces grandes idées élèveront l'imagination du Bernin... » (Depping, *Corresp. adm.* IV, 583.) — Voir pièce n° 104 et note.

[2] Dans sa lettre du 13 juillet, dont on vient de lire un extrait, le cardinal d'Estrées disait encore :

« Pour ce qui regarde les lunettes, Eustachio de Divinis et Campani en ont fait deux de 50 palmes. J'ay éprouvé celle de Campani, qui m'a paru fort nette et fort bonne; on m'assure que celle d'Eustachio n'est pas inférieure... Vous me ferez la grâce de me mander si je vous feray envoyer les deux lunettes. Une peut-estre pourroit suffire; mais comme celuy qui n'auroit pas la préférence seroit découragé, et qu'il importe de les animer à bien faire, je crois qu'il sera plus à propos de les prendre toutes deux... » — Voir pièces n°s 78, 89, 107 et notes.

88. — AU MARQUIS DE VILLARS,

AMBASSADEUR A MADRID.

Versailles, 8 septembre 1672.

Le Roy m'ordonne d'envoyer à Madrid le sieur Blanchard [1], peintre, porteur de ce billet, et le sieur Cussat [2] pour voir les tableaux que le marquis de Liche vous a fait proposer de vendre, et faire choix des cinquante plus beaux, suivant l'offre qu'il vous en a fait faire.

Sa Majesté désire qu'avant toutes choses vous conveniez du prix avec luy [3] ou avec ceux à qui il aura laissé pouvoir, en tirant assurance que tous les tableaux compris en son mémoire sont originaux. La raison de cette précaution est qu'il est quelquefois à craindre que l'on ayt fait faire des copies de ces beaux tableaux, qui sont si bien faites que l'on a peine de les discerner d'avec les originaux, et qu'après avoir fait voir les vrais originaux, l'on peut quelquefois substituer en la place de quelques-uns des copies que l'on a peine à démesler dans la quantité.

Lorsque vous serez convenu du prix, Sa Majesté désire que vous meniez avec vous ledit Blanchard pour les voir et en faire choix; qu'en mesme temps il prenne soin de les faire encaisser et emballer, et que vous preniez aussy toutes les précautions nécessaires pour empescher qu'il ne soit fait aucune surprise, ni qu'aucun des tableaux qu'il aura choisis ne puisse estre ni changé, ni diverty, et que vous luy donniez en mesme temps toutes les assistances qui pourront dépendre de vous pour luy faire avoir les voitures et autres facilités nécessaires pour les faire porter jusqu'à Bayonne en toute seureté. Au cas que vous estimiez nécessaire de demander à la reyne catholique la permission de les transporter, Sa Majesté veut que vous fassiez cette instance en son nom.

J'ay fait donner auxdits Blanchard et Cussat l'argent nécessaire pour

[1] Gabriel Blanchard, peintre d'histoire. Reçu à l'académie le 26 mai 1663. Il fut ensuite nommé peintre du roi et garde de son cabinet. Professeur à l'académie de peinture en 1670. Seignelay l'envoya, en 1684, en Belgique, en Hollande et en Angleterre chercher des tableaux. Mort le 30 avril 1704, à l'âge de soixante et quinze ans.

[2] Joseph Cussat, peintre ordinaire du roi, né en 1646.

[3] Dans une première lettre, du 21 août, Colbert recommandait de ne pas donner de ces tableaux plus « de 4,000 livres pièce, monnoye de France, l'un portant l'autre. » Plus tard, d'après les indications fournies par M. de Villars, il écrivit, que le Roi pensait que ces peintures pouvaient valoir de 160 à 180,000 livres, mais qu'il lui permettait cependant d'aller jusqu'à 200 et même 250,000 livres. (*Dép. conc. le comm.* 1672, fol. 249 et 258.) — Blanchard et Cussat ne purent convenir de prix avec le vendeur, et ils revinrent en France au mois d'octobre. (Depping, *Corresp. adm.* IV, 589.)

leur voyage, et une lettre de crédit sur Madrid pour satisfaire à tous les frais qu'ils seront obligés de faire pour les emballages et voitures.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 257.)

---

89. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Versailles, 16 septembre 1672.

J'écris à M. le cardinal d'Estrées, qui est à Rome, de vous adresser deux lunettes de 50 palmes chacune qui ont esté faites en Italie pour servir aux observations que le Roy continue tous les jours de faire faire[1]. Je vous prie de les recevoir.

Comme M. Cassini est allé en Provence, par ordre de l'académie des sciences, lorsqu'il vous fera sçavoir le lieu où il sera, vous me ferez plaisir de luy faire remettre lesdites lunettes entre les mains aussytost que vous les aurez reçues, et ensuite de m'en donner avis.

Vous m'avez cy-devant envoyé des rocailles et coquilles pour les grottes de Versailles. Comme j'en ay besoin d'une très-grande quantité pour les nouveaux ouvrages que le Roy fait faire, je vous prie d'en faire amasser le plus que vous pourrez des plus grosses et des plus fines, comme aussy d'une certaine grosse roche dont nous avons particulièrement besoin et dont vous m'avez cy-devant envoyé. Ne manquez pas d'en faire chercher et de faire emplir des caisses, tant desdites rocailles, coquilles, que de ladite roche, et de les faire charger sur tous les vaisseaux qui passeront le détroit pour venir dans la Manche.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 268.)

---

90. — AU CHEVALIER DE TERLON,

AMBASSADEUR A COPENHAGUE.

Versailles, 16 septembre 1672.

Comme je serois bien ayse d'avoir un grand nombre de cygnes pour mettre dans les canaux des maisons royales, je vous prie de vous informer s'il y en a quantité en Danemark, combien ils valent pièce, et quel expédient l'on peut prendre pour en faire venir deux ou trois cents.

[1] Voir pièces n°s 78, 87, 107 et notes.

Comme je ne crois pas que ces oiseaux coustent fort cher, il seroit nécessaire que vous prissiez la peine d'en faire acheter une centaine, et de les envoyer sur le premier bastiment qui partira de Copenhague pour venir en France, en les faisant mettre dans de grandes cages et donnant les ordres nécessaires pour en faire prendre soin. Et, en me faisant sçavoir ce que vous aurez avancé pour le tout, je ne manqueray pas de pourvoir à vostre remboursement[1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 269. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, III, 548.)

---

91. — AU COMTE D'AVAUX,

AMBASSADEUR A VENISE.

Versailles, 23 septembre 1672.

J'ay reçu les lettres que vous avez bien voulu m'écrire, dont la dernière du 30 du mois passé. Je vous remercie de la peine que vous avez prise de m'informer de ce qui se fait à Venise concernant le commerce des points. Je travailleray icy à en empescher la suite. Cependant vous me ferez plaisir de continuer à m'informer de tout ce que vous en apprendrez.

A l'égard du tableau du Titien dont vous m'écriviez, le Roy en a un assez bon nombre pour s'en passer, joint que le prix de 6,000 ducats, qui sont 12,000 écus de nostre monnoye, est un prix si exorbitant que l'on n'y peut pas penser[2].

Le Roy a permis à quelques particuliers de faire des glaces façon de Venise depuis dix jusqu'à quarante pouces, et leur a fait expressément un privilége à l'exclusion de tous autres. En cas que le marchand qui veut s'establir en France se soumette à ne faire des glaces qu'au delà desdits quarante pouces, Sa Majesté luy accordera sans difficulté la permission qu'il demande, et non autrement[3].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 281.)

[1] Terlon ne put se procurer que quarante cygnes, qu'il envoya à Colbert par un vaisseau de Lubeck. L'année suivante, après une nouvelle demande, il fit observer au ministre qu'il valait bien mieux faire venir des œufs, pour les faire couver à Versailles, et Colbert lui répondit le 27 octobre 1673 :

«Je vous prie d'exécuter cette pensée, et de prendre dès à présent vos mesures pour en avoir le plus grand nombre qu'il se pourra; mais alors il faudra bien prendre vos précautions, tant pour les ranger en sorte qu'ils ne se puissent casser, que pour le choix de la voiture et du chemin par lequel vous les enverrez.» (*Dép. du secrétaire d'État*, 1673, fol. 162.) — Voir pièces n°s 96, 134 et notes.

[2] Voir pièce n° 5 et note.

[3] Voir II, *Industrie*, pièces n°s 74, 107, 251, 265 et notes.

92. — AU PRIEUR DE LA GRANDE CHARTREUSE.

Versailles, 30 septembre 1672.

Mon Révérend Père, j'envoye en Dauphiné l'un des jardiniers des maisons royales, porteur de cette lettre, pour rechercher et choisir des épicéas pour les jardins du roy. Comme il se pourra faire que dans les bois qui dépendent de vostre maison il s'en trouvera, je vous prie de luy permettre d'en prendre la quantité qu'il vous demandera [1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 289.)

93. — A M. DE GAUMONT,

EN MISSION A TURIN [2].

Versailles, 30 septembre 1672.

Le Roy ayant une estime particulière pour M. Cassini, qui est employé par Sa Majesté dans l'académie des sciences, et dont le mérite extraordinaire est assez connu, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que les Génois ayant pris par assaut le chasteau de Perinaldo [3], où il a pris naissance et où il a toute sa famille, Sa Majesté veut que vous vous informiez de l'estat auquel elle est; et en cas qu'elle ayt besoin de recommandation, elle désire que vous fassiez, en son nom, de vives instances pour luy faire obtenir les plus favorables traitemens qu'il sera possible, et qu'elle vous demandera [4].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 290.)

[1] Plusieurs fois de semblables missions furent données aux jardiniers des maisons royales. Tantôt il s'agissait de choisir dans la forêt de Dreux des charmilles pour les transplanter à Saint-Cloud; tantôt c'étaient des ifs, des hêtres, des ormes, des charmes et autres plantes qu'on allait chercher dans les forêts de Normandie pour les pépinières des jardins du roi.

[2] M. de Gaumont, qui avait été plusieurs fois envoyé en Allemagne, venait de recevoir une mission pour Turin, mais il n'y remplissait point les fonctions d'ambassadeur, comme le dit à tort la note du IIe volume, *Annexes*, page cxcn. — L'ambassadeur en Savoie était alors Ennemond Servien.

Gaumont fut chargé des affaires de France à Gênes et à Florence, en 1675. C'est lui qui fut le premier envoyé extraordinaire résidant à Mantoue, où il séjourna de 1677 à 1680.

[3] Petit hameau du district de San-Remo, près de Vintimiglia.

[4] Le 4 novembre suivant, Cassini écrivit à Colbert : « J'ay reçu les nouvelles de la mort de mon père, d'un accident de paralysie arrivé à ma mère, de la fuite de mes sœurs à la prise de Perinaldo, et du pillage et embrasement de ma maison... » (Depping, *Corresp. adm.* IV, 591.) — Voir pièce n° 45 et note.

94. — ORDRES ET RÈGLEMENTS

POUR LES BÂTIMENTS DE VERSAILLES[1].

Versailles, 30 septembre 1672.

Il faut que le sieur Lefèvre lise souvent les mémoires que je luy laisse de tous les ouvrages qui sont à faire, et qu'il travaille avec soin et application à l'exécution de tous les articles.

Qu'il les divise pour toutes les différentes qualités des ouvrages et en donne des mémoires particuliers à tous les ouvriers qui les doivent exécuter, et tienne la main à ce qu'ils les exécutent avec diligence et en la manière qu'ils le doivent faire, soit pour la solidité, soit pour la propreté.

Il doit observer tous les jours, dès cinq heures du matin, de commencer la visite de tous les ouvrages; voir le nombre d'ouvriers qu'il y a en chacun, et le mettre sur son contrôle ou agenda, qu'il doit avoir dans sa pochette pour m'en rendre compte exact toutes les fois que je viendray icy, ou que je luy demanderay.

Il faut qu'il s'instruise et prenne des mémoires exacts de tous les ouvrages dont le sieur Francines[2], le sieur Le Nostre, et le sieur Denis, doivent prendre soin ; de tous les ouvrages de maçonnerie, de charpenterie, menuiserie, serrurerie, etc. de tous les ouvrages de terre, et ainsy du reste.

Il se fera rendre compte par Robelin[3] de tout ce qui concerne le creusement du canal; et comme il y a apparence qu'il n'aura pas assez d'occupation de ce travail, il pourra l'employer à quelque autre chose.

Il se fera rendre compte de mesme par le nommé Benoist[4] du percement de la montagne, et ainsy des autres employés qui sont establis[5]... de divers ouvrages.

Il doit continuellement s'appliquer à faire les calculs de la véritable va-

[1] Ce mémoire, ainsi que celui du 24 octobre 1674, pièce n° 128, nous a été signalé par M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, dont nous avons maintes fois mis à profit l'inépuisable obligeance.

[2] François de Francines, sieur de Grand-Maison, maître d'hôtel ordinaire du roi, ingénieur et intendant général des fontaines, grottes, monuments, aqueducs, artifices et conduits des eaux des maisons, châteaux et palais de Paris, Saint-Germain, Fontainebleau, Vincennes. — Mort à Paris, rue des Prouvaires, le 24 octobre 1688, à l'âge de soixante et onze ans.

[3] Marc Robelin, préposé au grand canal de Versailles, recevait 1,200[l] par an. Il surveilla plus tard les ouvrages de l'aqueduc de Marly.

[4] Jean Benoist, après avoir dirigé ce terrassement, fut chargé de surveiller les travaux de l'Arc de triomphe de Versailles. (Voir la note de la page 382.)

[5] Il y a ici un blanc dans le manuscrit d'où nous tirons cette pièce. Il faut sans doute lire : «pour la conduite.»

leur de tous les ouvrages, et à prendre garde qu'ils soyent faits avec la solidité et propreté nécessaires, et avec économie.

Les ouvrages les plus pressés, les plus importans et auxquels il doit mettre toute son application, comme à ceux contenus aux deux mémoires que je luy ay donnés, sont :

Le rehaussement des moulins à vent de l'estang de Clagny [1].

Le plus bas doit estre élevé de 20 pieds, et les deux autres à proportion.

La conduite de plomb d'un pied de diamètre du moulin haut aux réservoirs.

C'est Mazelines [2] qui fait cette conduite; il faut le presser.

Dire à M. de Francines de bien examiner si la conduite de fer qui porte l'eau depuis le moulin bas jusqu'à celuy d'en haut est bonne, et s'il ne sera pas nécessaire de la changer.

Il faut rendre ces moulins et cette conduite parfaits dans un mois ou six semaines de temps, s'il est possible.

Il faut faire achever incessamment les bastimens de la petite écurie en l'estat qu'ils sont à présent, et les faire fermer.

Il faut faire achever avec toute la diligence possible les deux corps de logis en aile de la basse-cour, faire travailler incessamment aux plafonds des colonnes, à la charpenterie et couverture des combles des pavillons, à la balustrade, aux dedans, et généralement à tout ce qui est nécessaire pour achever entièrement ces deux corps de logis.

Demander au sieur d'Orbay [3] les devis de tout ce qui est à faire pour le grand escalier du Roy.

De mesme, pour le restablissement du mur du petit chasteau en dedans de la cour, qui tombe.

Faire commencer promptement ces deux ouvrages et y faire travailler sans discontinuation.

Faire achever l'escalier de la Reyne et la chapelle.

Presser les marbriers; faire un mémoire du nombre qu'il y en a en chacune chambre, et voir si l'on n'en peut pas mettre davantage pour pousser plus vite ce travail [4].

[1] Note marginale du manuscrit : «Il faut faire un devis exact de ce rehaussement et un marché.»

[2] A la mort du plombier Mazelines, arrivée vers cette époque, ce fut sa veuve qui continua les travaux qu'il avait commencés.

[3] François d'Orbay, élève de Louis Le Vau, à qui son père, François d'Orbay, maître maçon et entrepreneur des bâtiments du roi, l'avait confié. — François d'Orbay était architecte du roi. Il était particulièrement chargé de lever les plans de toutes les maisons royales et d'en surveiller les travaux. Mort le 4 septembre 1697, à l'âge de soixante-treize ans.

[4] On a vu, pièce n° 83, que Colbert recherchait alors des ouvriers marbriers.

Il faut prendre le mémoire des noms des marbriers qui ont entrepris chaque pièce, voir s'ils ont tout le marbre qui leur est nécessaire et faire presser.

Voir s'il faut relever le marbre de la cour et le bassin, et en ce cas y faire travailler avec la mesme diligence.

Prendre garde que le pavé de marbre de la cour ne soit point gasté par la démolition et le restablissement du mur du petit chasteau.

Faire relever le carreau de marbre de la terrasse pour voir si le ciment de dessous est bon, et en ce cas le bien restablir et rendre propre ledit carreau.

Faire achever la menuiserie de l'appartement de Monsieur et de Mgr le Dauphin.

Achever les peintures commencées.

Faire achever les plafonds de stuc de tout l'appartement neuf.

Faire ragréer et rendre propre la voûte de la terrasse.

Faire serrer les bustes en lieu où ils ne puissent estre gastés.

Prendre garde que toute la menuiserie des appartemens hauts soit disposée, pour ne point retarder les ouvrages de marbre.

Examiner si l'on travaille également à tous les ouvrages de marbre de chacun appartement et de chacune chambre.

Prendre de M. Perrault le mémoire de toutes les petites réparations à faire dans le petit chasteau et dans les attiques, pour y faire travailler incessamment.

Dans les jardins :

Il faut presser l'achèvement des trois grands réservoirs pour la maçonnerie, pour la glaise et pour la couverture des tuiles mastiquées.

Presser de mesme les ouvrages du parterre d'eau.

Il faut presser Berthier[1], le rocailleur, d'establir deux ou trois ateliers pour restablir toutes les rocailles : le premier, à la grotte; le deuxième, au Marais, et le troisième au Théâtre.

Lorsque le premier sera fait, il faudra le mettre à la montagne.

Examiner et résoudre de quelle sorte ces rocailles seront restablies, ou avec ciment, ou avec fil d'archal; il faut prendre le plus solide.

Faire restablir (*sic*) icy le fondeur, et luy faire visiter soigneusement tous les robinets, soupapes, ajustages et autres ouvrages de cuivre, pour restablir le tout.

[1] Charles Berthier avait, avec un nommé Philippe Quenel, l'entreprise des ouvrages de rocaille. En août 1671, il reçut 400 livres pour avoir raccommodé les chandeliers et toute la rocaille de la grotte.

Il faudra oster tous les ouvrages qui seront trop foibles, et qu'il prenne garde surtout que les robinets, soupapes et ajustages ne perdent point l'eau, et à l'égard des robinets que les trous soyent égaux.

Faire travailler incessamment au moulin pour rapporter l'eau dans l'estang de Clagny, avec les conduites, tant du canal audit moulin, que dudit moulin à l'estang.

Prendre soin du rehaussement du mur du chasteau, du costé du parterre, ainsy qu'il a esté résolu.

Faire achever la pièce du Marais. Il faut faire un mémoire exact de tout ce qui est à faire pour rendre cette pièce entièrement achevée, et y faire travailler sans discontinuer.

Dans toutes les visites qu'il fera, il faut toujours exciter les jardiniers de tenir toutes les allées fort propres, et tout le reste de mesme.

Il faut, toutes les semaines, faire un mémoire exact de tout ce qui aura esté fait sur les ouvrages pendant la semaine.

RÈGLEMENT POUR LES FONTAINES DE VERSAILLES.

Le maistre fontainier Denis sera obligé d'avoir toujours le nombre de trois compagnons plombiers et six garçons, ainsy qu'il est porté par son marché.

Ils seront tous logés dans le bastiment de la pompe, suivant la distribution qui en sera faite.

Aucun desdits compagnons et garçons ne pourra loger ailleurs, à peine d'estre chassé du service.

Aucun d'eux ne pourra estre mis hors de service sans nous en donner avis.

Le sieur Denis sera obligé de leur donner chacun leur poste fixe, avec l'instruction de ce que chacun d'eux devra faire lorsque le Roy ordonnera de faire jouer ses fontaines.

Il les fournira de clefs pour les robinets et ajustages, d'eschelles, de baguettes de baleine, et toutes autres sortes d'outils nécessaires pour remédier aux défauts des fontaines.

Toutes les fois qu'un compagnon ou garçon ne se trouvera point à son poste quand l'ordre aura esté donné, il sera retranché audit Denis un écu pour chacun compagnon, et 30 sols pour chaque garçon, sauf à luy à faire le mesme retranchement.

Lorsqu'aucun d'eux manquera en présence du Roy de l'un des outils cy-dessus spécifiés, il sera fait le mesme rabais.

Lorsqu'aucun d'eux s'absentera, il sera retranché audit Denis 6 livres pour compagnon, et 3 livres pour garçon, pour chaque jour d'absence.

En cas qu'il n'ayt pas le nombre complet, il luy sera déduit 3 livres par jour pour compagnon, et 30 sols pour garçon qui luy manqueront, jusqu'à ce qu'il les ayt remplacés.

Ledit Denis sera tenu de représenter lesdits compagnons et garçons au contrôleur général des bastimens qui servira en ce lieu, ou tel autre que nous commettrons, et ne pourra estre payé par le trésorier que sur le certificat dudit contrôleur ou autre, portant qu'il aura satisfait à son marché et au présent règlement.

(Arch. de l'Empire. Mss. *Registres des dépenses des bâtiments du roi*, O 10,396, 1672, fol. 212.)

---

95. — A L'ABBÉ STROZZI,

RÉSIDENT A FLORENCE[1].

Versailles, 9 novembre 1672.

J'envoye, par ordre du Roy, à Rome, le sieur Coypel[2], l'un des peintres de Sa Majesté, pour estre recteur de l'académie françoise que Sa Majesté y a establie. Comme il sera bien ayse de voir, et les François qui l'accompagnent, tout ce qu'il peut y avoir de beau et de rare en peinture et sculpture à Florence, je vous prie de leur faciliter l'entrée dans tous les lieux où leur curiosité les pourra porter, afin d'en tirer les lumières nécessaires pour l'exécution des ordres qui leur ont esté donnés[3].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 330. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 592.)

[1] L'abbé Strozzi était d'une des premières familles de Florence. — Il recevait 1,500 livres de traitement.

[2] Noël Coypel, né à Paris en 1628. Reçu à l'académie de peinture en 1663, il fut, en 1672, envoyé à Rome pour remplacer Errard, et y resta jusqu'en 1675. En 1695, Louis XIV le nomma directeur perpétuel de l'académie et lui donna 1,000 écus de pension. Mort le 25 décembre 1707. — On trouvera à l'*Appendice* le passe-port qui fut délivré à Coypel pour son voyage de Rome.

[3] Coypel emportait aussi des lettres de recommandation pour visiter les principales villes qu'il traversait en se rendant à Rome. L'ambassadeur de France à Turin écrivit à Colbert, le 15 du mois suivant :

« Le sieur Coypel, l'un des peintres de Sa Majesté, m'a rendu la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'écrire ; et, en suite du commandement qu'elle contient, j'ay chargé un gentilhomme de ma maison de le mener, ainsy que ceux qui sont avec luy, dans tous les lieux de cette ville où il y a quelque chose de curieux en peinture ou en sculpture. Il a aussy esté à la Vénerie avec eux, et ils ont si bien profité du temps que, bien qu'ils n'ayent séjourné icy que lundy, ils n'ont pas laissé de

96. — A M. RIBEYRE,

INTENDANT A TOURS.

Versailles, 25 novembre 1672.

L'on m'a assuré qu'en Touraine il y avoit divers lieux où il se trouvoit un nombre assez considérable de cygnes. Je vous prie de vous en informer, et en cas que cela soit, faites en acheter, s'il vous plaist, jusqu'à deux ou trois douzaines pour le Roy, et, s'il est possible, obligez ceux qui vous les vendront à les rendre en vie sur le canal de Versailles; sinon, il faudra que vous fassiez marché avec quelqu'un pour les y amener, et prendre garde de mettre à la suite un homme intelligent pour leur donner à manger et avoir soin qu'ils ne périssent point.

Je vous prie de me faire sçavoir ce que vous pourrez faire sur cela, et, en cas que vous en trouviez, de les envoyer promptement[1]...

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1672, fol. 293.)

voir tout ce qu'il y a de rare et de beau. J'ay donné ensuite audit sieur Coypel une mienne lettre pour le Père Granery, jésuite piémontois, qui demeure à Milan et qui est frère de l'intendant des finances de Savoie. Il est de mes amis et aime fort les François, de telle sorte que je ne doute pas qu'il ne contribue à luy faire voir audit Milan tout ce qu'il y a qui le mérite. J'ay écrit aussy à l'abbé Servien*, à Rome, sur le mesme sujet, croyant ne pouvoir apporter trop d'application à bien exécuter tous vos commandemens.»

[1] Quatorze jours après, Colbert mandait encore au même intendant :

«J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 3 de ce mois, en réponse de la mienne par laquelle je vous demandois des cygnes pour les canaux de Versailles. J'attends avec impatience de vos nouvelles sur ce sujet, estant nécessaire que vous vous diligentiez, en cas que vous en trouviez, parce qu'il y auroit à craindre qu'ils ne mourussent sur le chemin, si vous estiez obligé de les envoyer pendant les grandes gelées. Faites toujours accommoder, s'il vous plaist, les voitures par lesquelles vous les enverrez, en sorte qu'ils ne souffrent pas, et que celuy que vous en chargerez ayt grand soin de leur donner à manger et de prendre toutes les précautions possibles pour les amener icy en bon estat.»

Et, dans une autre lettre du 21 juillet 1673 :

«Je vous écrivis, au mois de décembre dernier, sur ce que l'on m'avoit dit qu'il se rencontroit des cygnes en quelques endroits de la généralité de Tours. Comme le Roy en auroit besoin pour mettre aux canaux de Versailles, et que nous sommes à présent dans la saison où ils couvent, je vous prie de vous informer si vous en pourriez trouver, et mesme en avoir jusqu'à cent, s'il estoit possible. Sur l'avis que vous me donnerez, je feray partir un homme pour en prendre soin et les amener icy. C'est le sujet de ces lignes.» (*Corresp. de M. Colbert*, 1672 et 1673, fol. 316 et 271.) — Voir pièces n°s 90, 134, 144 et notes.

* Hugues Servien (voir III, *Instructions à Seignelay*, page 30), fils d'Ennemond Servien (voir III, *Marine*, page 353), ambassadeur de France en Savoie.

97. — A M. DU RUAU PALLU,

DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DES INDES OCCIDENTALES.

Versailles, 6 décembre 1672.

Estant bien ayse d'avoir de tout ce qui se peut trouver de curieux dans les isles de l'Amérique, tant en fleurs, fruits, plantes, qu'en coquilles, qui peuvent servir à l'ornement et à la décoration des jardins des maisons royales, pour les présenter au Roy, il sera nécessaire que vous preniez soin de m'envoyer des oranges dans toutes les saisons de l'année qu'elles pourront estre envoyées, et que vous preniez garde qu'elles soyent des plus belles et des meilleures qu'il y aura dans lesdites isles, comme aussy que vous recherchiez, avec la mesme exactitude, s'il y a de belles coquilles, des plantes rares, des arbrisseaux verts, des fleurs extraordinaires; en un mot, tout ce qu'il peut y avoir de curieux et de singulier dans lesdites isles, pour me l'envoyer par le retour de tous les vaisseaux françois.

En me faisant sçavoir la dépense que vous ferez, tant pour lesdites oranges que pour toutes les autres choses que vous m'enverrez, je pourvoiray soigneusement à vostre remboursement.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour les compagnies des Indes*, 1672, fol. 106.)

98. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 6 janvier 1673.

J'ay esté bien ayse d'apprendre, par la relation que vous avez envoyée à M. du Metz de ce qui s'est passé en l'académie de Saint-Luc[1], que les prix ayent esté emportés par quatre peintres ou sculpteurs françois. C'est une marque que vous vous estes bien appliqué à leur élévation et qu'ils ont aussy bien correspondu aux instructions que vous leur avez données.

Je feray donner à la mère de Lespingola[2] quelque gratification, afin qu'il puisse demeurer encore trois ou quatre ans à Rome.

[1] L'ancienne académie de Rome était appelée *Académie de dessin* ou *de Saint-Luc*.

[2] François Lespingola était déjà membre de l'académie de Saint-Luc de Rome lorsqu'il fut reçu à l'académie de France, le 29 février 1676. Il en fut exclu, en novembre 1694, pour fait d'absence. Mort le 10 juillet 1705, à l'âge de cinquante et un ans. — Le 31 janvier 1673, Lespingola écrivait à Colbert qu'il lui était impossible de le remercier de tout le bien qu'il lui avait fait. « C'est à vous, lui disait-il, que j'ay l'obligation de me voir dans l'académie de Rome. Vos bontés ne s'arrestent pas là : le soulagement que vous avez fait si généreu-

Excitez-les bien tous, avant vostre départ, à continuer leur application au travail, et faites connoistre au sieur Coypel, qui vous va relever, les différens caractères de leur génie, afin qu'il puisse suivre ce que vous avez si bien commencé.

Donnez l'ordre nécessaire aux trois peintres qui sont en Lombardie d'y demeurer encore quelques mois, afin qu'ils puissent tirer quelque chose de la beauté du pinceau des peintres de ce pays-là.

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1673, fol. 10.)

---

99. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Saint-Germain, 6 janvier 1673.

Je vous envoye cy-joint un mémoire qui m'a esté donné par Ballon, par lequel vous verrez le nombre des jasmins qui manquoient dans les caisses que vous avez envoyées. Je vous prie de prendre garde qu'elles soyent meilleures une autre fois, afin que tout ce que vous enverrez soit bien complet et bien conservé.

Il suffira que vous envoyiez 8,000 oignons de tubéreuses; mais prenez bien garde de les faire partir le plus promptement qu'il vous sera possible, afin qu'ils arrivent au plus tard dans les premiers jours du mois prochain[1].

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1673, fol. 11.)

---

100. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 24 février 1673.

Pour réponse à vostre lettre du 31 du mois passé, j'avois desjà appris, par vos précédentes, l'arrivée du sieur Coypel, et je ne doute point qu'après avoir soigneusement conféré avec vous et luy avoir communiqué

sement espérer à ma mère dans sa vieillesse est une nouvelle grâce qui n'est pas moindre que la première. » Il terminait en protestant de nouveau de son dévouement. (*Mélanges Colbert*, vol. 163, fol. 172.)

[1] Le 19 mai suivant, Colbert demandait encore à Arnoul d'autres oignons de fleurs pour les jardins du roi. Il lui recommandait de bien les choisir, et surtout de les envoyer exactement pour les époques fixées. (*Dép. du secrétaire d'État*, 1673, fol. 72.) — Voir aussi pièces n°s 56, 99, 120 et notes.

toutes vos lumières, il ne soutienne cet establissement en sorte qu'il réussisse à la gloire et à la satisfaction du Roy.

Vous pouvez donner congé de revenir aux sieurs Langlois[1] et Rondon, et leur donner ce qui est accoustumé pour leur voyage.

Vous pouvez aussy donner au sieur Rabon[2] la permission d'aller en Lombardie avec le sieur Boulogne[3], pour quatre, cinq ou six mois.

Je suis bien ayse que les tableaux de tapisserie des Enfans, de Raphaël, soyent achevés[4]; prenez bien garde de les envoyer seurement à Marseille, à l'adresse de M. Arnoul, intendant général des galères.

J'approuve fort la proposition que vous faites de faire peindre d'après nature le sieur Monnier[5], et vous devez faire toutes les choses que vous estimerez nécessaires pour l'instruction de tous ceux qui travaillent à l'académie.

Il est nécessaire que le sieur Coypel m'envoye à l'avenir un mémoire exact de tout ce qu'un chacun des pensionnaires aura fait pendant le quartier, afin que je puisse connoistre ceux qui s'appliqueront et qui travailleront à se rendre capables de bien servir Sa Majesté dans leur profession.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 28.)

[1] Jean Langlois, né en 1653, mort en 1695. Il avait obtenu le titre de maître graveur ordinaire du roi.

[2] Nicolas Rabon, né à Paris, membre de l'académie le 5 juillet 1681. Mort le 25 février 1686, à l'âge de quarante-deux ans. — Le 20 octobre 1671, il recevait 600 livres pour un tableau représentant le Roi à cheval.

[3] Bon Boulogne, né en 1649. Il passa cinq ans à Rome comme élève, et visita ensuite la Lombardie. Revenu en France, il fut reçu à l'académie le 27 novembre 1677, et nommé professeur en 1692. Mort le 16 mai 1717.

[4] Depuis trois ans, on travaillait à ces tableaux, car le 11 février 1670, le duc de Chaulnes écrivait à Colbert :

« Je vis, il y a quelques jours, les copies que les peintres de l'académie du roy ont faites des tapisseries sur les dessins de Raphaël. C'est un travail qui a esté exécuté en perfection, et dont l'on tirera plusieurs avantages : le premier, que le Roy pourra avoir de plus belles tapisseries que celles qui sont icy ; le deuxième, que les tableaux seront un bel ornement partout où l'on voudra les mettre ; et le troisième, que ce sera une école pour les peintres, où ils pourront beaucoup profiter... » (Delort, *Mes voyages autour de Paris*, I, 262.)

[5] Pierre Monnier, né à Blois en 1639. Ayant obtenu un des premiers prix de l'académie de peinture en 1664, il fut envoyé à Rome comme pensionnaire de la nouvelle académie, « avec ordre du roy de mesurer exactement les plus belles statues antiques pour en connoistre les proportions et pour servir d'instructions aux élèves. » Revenu à Paris en 1674, il fut reçu membre de l'académie, dont il devint professeur en 1686. Mort le 27 décembre 1703.

101. — A COLBERT DE TERRON,

INTENDANT A ROCHEFORT.

Versailles, 24 mars 1673.

Le sieur Desgranges, consul de la nation françoise à Lisbonne, me donne avis, par sa lettre du 10 du mois passé, qu'il envoye de l'eau de Cordoue et de la poudre de Polleville, que je luy ay demandées pour le Roy, sur la fluste *la Bien-Arrivée,* comme aussy quatre ballots, dans lesquels il y a deux cabinets de la Chine. Aussytost que ce bastiment sera arrivé, je vous prie de m'envoyer le tout le plus promptement qu'il vous sera possible.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État,* 1673, fol. 43.)

102. — A COYPEL,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 14 avril 1673.

J'attends les nouvelles de ce que vous ferez dans l'académie royale, depuis le départ du sieur Errard, et vous sçavez assez combien il importe de vous bien appliquer à l'instruction des jeunes peintres, sculpteurs et architectes que Sa Majesté entretient dans ladite académie. Outre cette application que vous devez avoir comme la principale et la plus importante, vous devez encore rechercher avec soin tout ce que vous pourrez trouver de beau en bustes, figures, bas-reliefs et autres beaux ouvrages de l'ancienne Rome, et, en cas que vous en trouviez à bon marché, les acheter; mais prenez bien garde de ne vous en déclarer à personne et d'exécuter avec adresse et secret l'ordre que je vous donne en cela, n'estant pas à propos d'en faire aucun éclat et ne voulant pas mesme y mettre beaucoup d'argent.

Vous devez aussy appliquer les jeunes sculpteurs et peintres à continuer de copier tout ce qu'il y a de plus beau en sculpture et peinture [1]. Mais surtout ayez soin de me rendre compte, tous les mois, de ce qui se fera dans l'académie, et envoyez-moy un mémoire de tout ce que vous y avez à présent.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État,* 1673, fol. 50.)

[1] Voir le 3e § de la pièce n° 86 et le 5e de la pièce n° 106.

103. — A M. CHAMILLART,

INTENDANT A CAEN.

Sceaux, 12 may 1673.

Comme il est nécessaire d'avoir une très-grande quantité de jonquilles pour les jardins des maisons royales, je vous prie de faire en sorte d'en faire acheter jusqu'à 8 ou 10,000 oignons à Caen et aux environs, et d'observer, s'il vous plaist, qu'il importe que ces jonquilles soyent extrêmement doubles.

Vous prendrez la peine de me les envoyer et de me faire sçavoir, en mesme temps, ce qui aura esté avancé tant pour l'achat que pour les apporter icy, afin que je donne ordre au remboursement de cette dépense [1].

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1673, fol. 186.)

104. — A COYPEL,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Sceaux, 13 may 1673.

Je vous envoye une lettre de moy pour le cavalier Bernin, à cachet volant [2], dans laquelle vous trouverez une lettre de change de 7,200 livres, sçavoir 6,000 livres pour sa pension et 1,200 livres pour celle de son fils. Ne manquez pas de luy porter de ma part et en mesme temps de voir en quel estat est la statue du Roy et de m'en faire sçavoir vostre sentiment.

[1] Des particuliers virent là l'occasion de spéculer sur les oignons de jonquilles et s'empressèrent d'en acheter de grandes quantités à Caen et dans les campagnes environnantes; mais le Roi, qui en fut informé, donna ordre à l'intendant, par une lettre du 2 juillet, datée du camp de Maëstricht, «de défendre à ses sujets de vendre ou acheter aucune de ces fleurs, jusqu'à ce que le nombre de 10,000 dont il avoit besoin fust fourny,» et il en fixa le prix à 15 livres du cent, ce qui du reste était le prix accoutumé. Peu de jours après, Colbert prit sur lui d'atténuer la rigueur singulière de cet ordre, et il écrivit à Chamillart :

«A l'égard des jonquilles, vous devez avoir pour maxime qu'il vaut beaucoup mieux employer tout autre moyen que l'autorité du Roy pour ces sortes de choses, parce qu'il est bon et avantageux de laisser à l'industrie des hommes de quoy les occuper sans les violenter. Ainsy, si vous pouvez réduire cette recherche, en sorte que ceux qui cultivent ces fleurs vous en fournissent volontairement le nombre nécessaire, il vaudra beaucoup mieux; mais si cela est impossible, vous pouvez empescher que l'on en enlève.» (*Corresp. de M. Colbert*, 1673, fol. 257.) — Voir pièce n° 56 et notes.

[2] Voici cette lettre :

«Le Roy m'ayant ordonné, avant son départ, de vous envoyer cy-joint une lettre de change pour vostre pension et celle de vostre fils, je m'acquitte avec d'autant plus de joye de cet ordre, qu'il me donne occasion de me réjouir avec vous de l'estat auquel est à présent la sta-

Il est mesme nécessaire que vous liiez avec luy quelque sorte d'amitié pour en tirer les avantages qu'elle peut produire et pour vous et pour les jeunes élèves qui sont sous vostre conduite.

Ne manquez pas aussy de chercher, ainsy que je vous ay écrit par une de mes précédentes, les bustes et statues que vous trouverez à acheter à bon prix et d'en faire l'achat[1], comme aussy de faire travailler les jeunes sculpteurs à copier bien exactement ce qu'il y a de plus beau à Rome.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 69.)

---

105. — TRAVAUX DE VERSAILLES.

(Note autographe.)

Juin 1673[2].

L'on travaille incessamment aux fondations du bastiment qui doit servir aux nouvelles pompes de Versailles pour reporter l'eau du parterre dans le réservoir haut, mais ce bastiment fera partie de l'aile qui sera bastie au lieu du petit corps de logis qui y est à présent et qui fera l'un des costés de la cour de derrière et qui sera vis-à-vis de l'aile où est logé M. Bontemps.

Il est nécessaire de sçavoir l'intention du Roy pour l'élévation de cette aile.

Le plan coté H contient le corps de logis en aile, où est logé M. Bontemps.

De l'autre costé, la largeur du petit corps de logis attaché à la grotte.

La feuille attachée marque la largeur du nouveau corps de logis à faire, avec le plan des pompes.

L'élévation cotée B est le corps de logis ou aile du logement de M. Bontemps, du costé de la petite cour.

L'élévation cotée C marque la hauteur que doit avoir le petit corps de logis à bastir, dans lequel seront les nouvelles pompes.

Si le Roy veut qu'il soit en symétrie et de mesme hauteur que celuy qui est vis-à-vis dans la mesme cour, en ce cas, comme la grotte seroit beau-

tue de Sa Majesté, et quoyqu'il soit inutile de vous exciter à achever ce grand ouvrage, qui portera dans les siècles à venir le caractère de la gloire et de la grandeur de Sa Majesté, je ne puis, toutefois, m'empescher de vous dire que, vostre mémoire y estant intéressée, ce seroit encore un moyen pour vous y porter si vous ne travailliez pas à le finir avec tant de zèle et de chaleur que vous faites.» (*Dép. du secrétaire d'État*, 1673, fol. 69.) — Voir pièces n°s 78, 87, 107 et notes.

[1] Voir page 350, note 1.

[2] Cette pièce est sans date; nous lui donnons celle de juin 1673, parce qu'elle est classée avec des pièces de cette époque dans le manuscrit où nous l'avons trouvée.

coup plus basse et que le comble seroit vu par-dessus la grotte, des jardins et de tout le grand corps de logis, l'on propose d'élever sur la grotte la balustrade cotée D.

En sorte qu'il est nécessaire qu'il plaise au Roy de résoudre : ou que le corps de logis des nouvelles pompes ne sera élevé qu'à la hauteur de la grotte, ce qui le rendroit de 7 pieds plus bas que celuy vis-à-vis; ou que l'on élève la grotte de la balustrade.

J'attendray la résolution de Sa Majesté sur ce point.

On travaille incessamment aux mouvemens des pompes, en sorte que le tout sera prest en mesme temps que le bastiment sera en estat.

L'élévation cotée E marque la face de la grotte et du corps de logis du costé des réservoirs qui sera de pierres de taille, sans briques.

L'élévation cotée F marque la face de la grotte du costé de la Sirène.

Celle cotée G marque les arcades qui joindront le corps de logis de M. Bontemps à la grotte.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 164, fol. 272.)

---

106. — A COYPEL,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Paris, 23 juin 1673.

J'ay reçu vostre lettre du 31 du mois passé, par laquelle je vois que le sieur Errard s'est séparé mal d'avec vous, et c'est ce qu'il auroit esté difficile de pouvoir prévenir. Je veux croire que vous avez fait tout ce que vous avez pu pour empescher ce petit désordre, qui ne peut estre avantageux à la Nation ni à vous-mesme, dans une ville comme celle où vous estes.

Ne manquez pas de faire faire un inventaire exact de tout ce qu'il a laissé dans l'académie, et commencez tout de bon à vous appliquer et faire en sorte que les élèves que vous ferez soyent plus habiles, s'il est possible, que ceux qu'il a faits. C'est la seule émulation que des gens qui ont de la vertu doivent avoir les uns contre les autres.

Travaillez aussy continuellement vous-mesme, et faites en sorte que je puisse avoir tous les ans, et de vous, et de vos élèves, des fruits de vostre application qui puissent produire au Roy et au royaume les avantages que Sa Majesté s'attend de recevoir.

Continuez d'acheter incessamment ce que vous trouverez de beau en

statues, bustes et bas-reliefs, et de me donner avis de tout ce que vous acheterez [1].

A l'égard du nommé François, sculpteur, et de tous les autres sculpteurs et mesme des peintres et graveurs, je doute fort qu'il fust avantageux, pour l'avancement de leurs estudes, de leur permettre de faire des figures de leur dessin, et il vaut beaucoup mieux qu'ils continuent de travailler sur l'antique. Je me remets néanmoins à vous d'en juger suivant leur capacité; mais si vous jugez qu'ils puissent faire quelque chose de leur chef, il sera bon que vous m'envoyiez leurs dessins, afin que je les puisse voir et vous en mander mes sentimens.

Vous pouvez sans difficulté mettre dans l'académie le pensionnaire duquel vous me parlez, qui dessine si bien.

Vous devez continuellement faire travailler les élèves à tout ce qu'il y a de beau à Rome en sculpture et peinture, et faire en sorte que rien ne nous manque icy. Si les élèves ne suffisent pas, vous pourrez sans difficulté faire travailler à mouler ce qu'ils ne pourront pas faire, pourvu que la dépense n'en soit pas considérable [2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 88.)

---

107. — AU CARDINAL D'ESTRÉES,

A ROME.

Paris, 30 juin 1673.

Pour réponse à la lettre qu'il a plu à Vostre Éminence de m'écrire le 6 de ce mois, je sçais bien que les lettres qui sont accompagnées de lettres de change seront toujours fort agréables au cavalier Bernin; mais, outre

[1] Un particulier ayant offert à Charles Perrault de vendre au roi des bustes qu'il avait à Rome, Colbert engagea Coypel, le 30 du même mois, à profiter de l'occasion :

« Comme je vous ay écrit d'acheter insensiblement ce que vous trouverez de beau et à bon marché, vous pouvez, sans faire paroistre aucune affectation, voir si ces bustes sont antiques et de bonne main. En ce cas, vous pourrez les acheter, pourvu qu'il veuille les donner à meilleur marché qu'il ne dit, c'est-à-dire que vous n'en devez pas donner plus de 100 écus pièce. »

Sept jours après, dans une nouvelle lettre, Colbert ajoutait :

« A l'égard des bustes et statues, prenez bien garde de n'en prendre aucune qui ne soit bonne et antique, mesme à bon marché. Il est bien difficile que vous n'acquériez en peu de temps toute la connoissance nécessaire pour vous empescher d'estre trompé; mais si vous avez sujet de craindre, vous pourrez envoyer les dessins de ce qui se présente à acheter. » (*Dép. du secrétaire d'État*, 1673, fol. 93 et 99.) — Voir pièce n° 102 et note.

[2] Le 23 août 1673, Coypel envoya à Colbert les dessins en question, en lui disant qu'il était convenu du prix de 10,000 écus, monnoye de Rome, pour ces bustes. Il ajoutait que les élèves se dégoûtaient de copier. (*Mélanges Colbert*, vol. 156 *bis*, fol. 412.)

le payement de sa pension qui sera toujours fort régulier, je crois vous pouvoir assurer que le Roy voudra bien, sur la proposition que j'auray l'honneur de luy en faire à son retour, luy accorder une gratification extraordinaire pour le travail de sa statue à laquelle il s'applique [1].

A l'égard des lunettes, il est vray que Eustachio a envoyé deux verres; mais quoyque Campani n'en ayt envoyé qu'un, comme il estoit accompagné de son tuyau, après avoir examiné le tout, j'ay trouvé qu'ils méritoient autant l'un que l'autre. Ainsy ils doivent estre contens, et je crois que le payement avantageux que Sa Majesté leur a fait vous donnera beaucoup de facilité pour les exciter à porter encore plus loin la perfection de leurs lunettes [2].

Comme vous sçavez que les François sont grands imitateurs, je vous diray, pour vostre satisfaction, que nous avons icy deux François dont vous connoissez l'un, qui est le sieur Borel, qui nous fournit des lunettes tout autant que nous en voulons. Il en a desjà fourny une de 50 pieds, et promet d'en faire de telle longueur que l'on voudra, et l'autre en a fait une de 63 pieds, dont le verre est plus net qu'aucune de celles que nous ayons vues jusqu'à présent. Ainsy vous voyez que nous ne manquerons pas de lunettes pour exercer nostre académie.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 93.)

---

108. — AU DUC DE SAINT-AIGNAN,

GOUVERNEUR DE NORMANDIE.

Paris, 17 juillet 1673.

Je vous conjure, Monsieur, d'estre bien persuadé que je suis très-

[1] Dans une lettre du 30 mai 1673, le cardinal d'Estrées avait prévenu Colbert que le cavalier Bernin, prétendant avoir tout abandonné pour se dévouer uniquement à la statue du Roi, espérait recevoir, outre sa pension, quelques gratifications. Il ajoutait encore que le Bernin était très-gêné, qu'on le croyait intéressé, et que cependant il passait toute sa vie à travailler. (*Mél. Colbert*, vol. 164, fol. 256.)

Colbert lui avait déjà écrit à ce sujet, sept jours auparavant :

« A l'égard du cavalier Bernin, je luy ay envoyé fort régulièrement sa pension; mais, au retour du Roy, je proposeray à Sa Majesté de luy faire quelque gratification en considération du travail qu'il fait. Cependant je dois vous dire que ce cavalier est un homme fort intéressé*, ayant autant de sujet qu'il a de se louer de la munificence du Roy... » (*Dép. du secrétaire d'État*, fol. 88.) — Voir pièces n°s 78, 104 et notes.

[2] Voir pièces n°s 78, 87, 89.

* Le 17 avril 1670, le duc de Chaulnes avait de son côté écrit à Colbert : « Je n'ay pas manqué de rechercher les occasions d'exciter le cavalier Bernin, pour son propre honneur, de travailler promptement à la statue du Roy, mais ce n'est pas là le premier motif qui le puisse faire agir, c'est celuy de l'intérest... » (*Mélanges Colbert*, vol. 155, fol. 67.)

sensible aux marques que vous me donnez de la tendresse de vostre amitié.

Je vous avoue ingénuement que vous m'embarrassez quand un duc et pair et un premier gentilhomme de la Chambre me propose d'estre sous-protecteur d'une académie de laquelle le Roy a bien voulu m'ordonner d'estre protecteur. Je sçais certainement que vous-mesme y auriez esté embarrassé.

A l'égard du sujet de la nouvelle pièce, j'ay hésité assez longtemps si je vous dirois que c'est *Alceste et Admète*. Mais comme le poëte y fait entrer une infinité d'autres accidens que je ne pus trouver le temps de vous déduire, ce peu de mots ne pouvant me satisfaire ni vous non plus, et mes autres affaires ne me permettant pas de vous en dire davantage, je fus obligé de me servir des termes qui vous ont pu donner quelque déplaisir.

Je vous prie, Monsieur, de me continuer toujours et de me donner souvent les mesmes marques de vostre amitié, et d'estre aussy bien persuadé de la mienne et qu'il n'y a personne qui s'intéresse plus que moy à tout ce qui vous touche.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 104.)

---

109. — A M. DE SAINT-ROMAIN,

AMBASSADEUR EN SUISSE[1].

Paris, 28 juillet 1673.

Le sieur Baluze[2], qui prend soin de ma bibliothèque et qui travaille depuis quelque temps auprès de moy aux mémoires concernant les Capitulaires de Charlemagne[3], m'a dit qu'il a appris qu'il y a dans l'abbaye

[1] Melchior de Harod, marquis de Saint-Romain, conseiller d'État, successivement résident à Hambourg, à Munster et en Suède. Ambassadeur en Portugal, puis auprès des Cantons suisses, qu'il empêcha de s'opposer à la conquête de la Franche-Comté. Ambassadeur en Allemagne en 1681, en Portugal de 1683 à 1686. Mort le 14 juillet 1694, à l'âge de quatre-vingts ans. — Cette note complète celle du IIe volume, *Industrie*, pièce n° 35.

[2] Étienne Baluze avait été attiré à Paris, en 1655, par M. de Marca, archevêque de Toulouse, dont il devint le secrétaire. A la mort de l'archevêque (1662), Colbert le prit pour bibliothécaire. Nommé professeur de droit canon en 1670. Mort le 28 juillet 1718, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

[3] Ordonnances des rois francs et principalement de Charlemagne, qui tiraient leur nom de ce qu'elles étaient divisées par chapitres.

On trouve aux Archives de l'Empire dans le *Registre du secrétariat*, O 18, fol. 206, à la date du 20 décembre 1674, la permission que Louis XIV accorda pour 20 ans à Baluze, prieur de Beauvais, de faire imprimer les Capitulaires. Les 2 vol. in-fol. de ce recueil parurent en 1677.

de Saint-Gall[1] quatre manuscrits dont vous connoistrez les noms par le mémoire que vous trouverez cy-joint, qui peuvent beaucoup servir à rendre ces mémoires parfaits.

Comme je serois bien ayse de pouvoir faire achever promptement cet ouvrage, je vous prie de profiter de quelque conjoncture favorable, ou, par quelque autre moyen que ce puisse estre, d'emprunter de l'abbé ou des religieux de cette abbaye ces quatre manuscrits pendant six semaines ou deux mois, sous la promesse que vous leur donnerez, s'il vous plaist, en mon nom, que je les feray rendre soigneusement au bout de ce temps-là.

Je ne doute pas que vous ne vouliez bien entrer dans cet engagement pour moy et que vous ne soyez bien ayse de contribuer, par ce moyen, à la perfection d'un ouvrage qui regarde la gloire de nos rois et qui peut estre de quelque considération dans la république des lettres[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 111.)

---

110. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Sceaux, 12 septembre 1673.

Le sieur Mosnier[3] ayant eu avis qu'il est arrivé du Levant une voiture d'animaux qui y ont esté achetés, suivant les ordres qu'il en avoit laissés en partant d'Alexandrie, je l'envoye à Marseille pour prendre soin luy-mesme de la conduite de ces animaux jusqu'à Versailles. Il est nécessaire

[1] Célèbre abbaye de Bénédictins, à 14 lieues Est de Zurich.

[2] L'abbé de Saint-Gall se prêta aux désirs de Colbert et il reçut du Roi, pour remercîment, un parement d'autel. Le ministre, profitant de cette circonstance pour se concilier les bonnes dispositions de l'abbé, écrivit à M. de Saint-Romain, le 20 septembre suivant :

«Je ne doute pas que ce présent de la munificence du Roy ne contribue beaucoup à nous assurer de cet abbé et de tout ce qui dépendra de luy dans toutes les affaires qui regarderont le service du roy en Suisse.» (*Dép. du secrétaire d'État*, fol. 140.)

[3] Mosnier-Gassion avait été chargé plusieurs fois d'aller en Orient chercher des animaux pour la ménagerie de Versailles.

Il fit à cet effet plusieurs voyages dans ces contrées : l'un en décembre 1670, un second en novembre 1672, pour lequel Arnoul lui avança 2,000 livres; enfin un troisième, en novembre 1673. (*Dép. conc. les gal.* 1670, 1672 et 1673, fol. 191, 220 et 215.)

Nous publions à l'*Appendice*, à la date du 28 juillet 1675, une lettre de Mosnier à Colbert pour lui annoncer son retour en France avec plusieurs animaux.

Au mois de février 1681, Mosnier se mettait de nouveau en route pour le même pays. Colbert, en annonçant son départ à Brodart, intendant des galères à Marseille, recommandait de lui donner toutes les assistances dont il pouvait avoir besoin. (*Mél. Clair.* vol. 429, fol. 84.) — Voir III, *Marine*, pièces n°s 84, 89 et 311.

que vous luy fassiez fournir toutes les choses dont il peut avoir besoin pour la seureté et la facilité du transport desdits animaux[1].

A l'égard de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce voyage, vous pouvez luy faire payer à compte par le trésorier des galères la somme de 600 livres, de laquelle je feray le fonds entre les mains du trésorier des bastimens pour la rembourser audit trésorier des galères.

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1673, fol. 186.)

---

111. — LOUIS XIV A COLBERT.

(Lettre autographe [2].)

Nancy, 19 septembre 1673.

J'ay vu l'estat que vous avez envoyé des ouvrages de Versailles, dont je suis très-content. Je me prépare à sentir quelque plaisir quand j'y arriveray; ce ne sera pas encore sitost.

Ce que vous me mandez des pompes me fait grand plaisir; il faudra mesurer les fontaines du parterre, le Triton, la terrasse et la cour de ma mère; qu'elles ne vident en douze heures de jour qu'elles iront d'ordinaire que ce que les pompes hautes, ou celles qui peuvent aller au réservoir, y lèveront d'eau en vingt-quatre heures.

Il me paroist qu'elles pourront estre d'une grosseur raisonnable. Examinez bien ce que je vous mande, afin que je trouve cela juste en arrivant. Les pièces que vous avez fait faire pour les pompes basses, en cas qu'il rompe quelque chose, sont à propos.

Il seroit bon que Trianon fust recouvert et propre quand j'arriveray; c'est pourquoy il seroit bon de commencer à recouvrir les orangeries de bonne heure, afin que je trouve tout achevé.

Je m'attends à trouver beaucoup de fleurs tardives ou avancées, car mon frère m'a dit que le jardin n'en estoit pas si plein qu'à l'ordinaire et que Le Bouteux en avoit en réserve; je crois que c'est pour cela. Prenez-en un peu connoissance.

[1] Arnoul, qui était chargé de recevoir les animaux destinés à Versailles, avait écrit le 25 septembre 1668 à Colbert:

«Voyant périr tous mes pauvres animaux par les chemins et ne m'apportant que des peaux, je me résous de vous envoyer ce que j'ay avant l'hyver: trois gazelles, la chèvre angora, trois biches de Sardaigne et des pigeons, les rats de Pharaon estant morts, et les perdrix apprivoisées, les faisans et les demoiselles de Numidie. J'ay des poules et des coqs de Constantinople, mais je ne les trouve pas assez beaux pour le Roy.» (*Mélanges Colbert*, vol. 148 *bis*, fol. 779.)

[2] Cette lettre est scindée. La première partie sera publiée, à sa date, aux *Affaires générales*.

De mes gens m'ont dit qu'on travaille à la terrasse devant mes fenestres à Saint-Germain[1]. Vous ne m'en avez rien mandé; faites-moy sçavoir ce qu'on y fait.

Je suis bien ayse que la chambre de madame de Montespan soit si avancée, et la maison. Faites faire et avancer les peintures le plus que vous pourrez, afin qu'elles ne sentent plus quand nous arriverons.

Mandez-moy le véritable estat des moulins de la montagne[2] et si je peux espérer d'en avoir de l'eau cet hyver. Il faut me dire aussy l'estat des conduites qui la doivent mener, et du réservoir de Lalourcey[3]...

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

112. — A LOUIS XIV.

(Lettre autographe.)

Sceaux, 28 septembre 1673.

Je fis hier, Sire, faire une expérience des pompes de Versailles.

Je puis assurer Vostre Majesté que les deux dernières pompes en chapelets du sieur Francines[4] portent 72 pouces d'eau dans le réservoir haut, et par conséquent que les quatre en porteront 144 pouces.

Le réservoir d'en haut estoit entièrement plein; je fis marcher continuellement ces deux pompes et deux autres des quatre basses dudit Francines et de Denis, et cela pour faire l'expérience sur la moitié des pompes seulement; d'autant qu'il y aura huit pompes nouvelles qui seront dans le réservoir haut et que je n'en fis aller que quatre, avec l'une des deux de la grande pompe.

Je fis ouvrir les huit jets, sçavoir cinq du parterre, le Triton, la cour et la terrasse, à une heure précise du matin. Ils jetèrent jusqu'à cinq heures et demie du soir que le réservoir se trouva vide; en sorte que je crois que Vostre Majesté peut faire estat que lorsque les dix pompes porte-

[1] Voir à l'*Appendice*, à la date du 6 décembre 1673, la lettre de Petit sur les travaux de Saint-Germain.

[2] Voir la note 1 de la page 326.

[3] Lalourcey, dont il a été question page 330, était un entrepreneur de terrassements. Il fut chargé de creuser le réservoir d'en haut, placé sur la grotte, qui était le plus élevé et le plus important.

[4] Les premières pompes étant trop faibles, Colbert, sur les ordres de Louis XIV, avait pressé Francines d'en augmenter la puissance. On eut alors plus d'eau, et le ministre avait déjà pu écrire au Roi, le 12 septembre : « Le sieur Francines double le chapelet de la pompe qui reporte l'eau du parterre dans le réservoir haut, en sorte que j'espère qu'elle portera plus de 120 pouces d'eau. » (Voir II, *Finances*, Annexes, pièce n° XXII, 12e paragraphe.)

ront toutes dans le réservoir haut, ces huit jets pourront aller douze heures sans difficulté; mais il y a deux choses à observer : l'une que les dix pompes rempliront le réservoir haut en six heures de temps, et l'autre que la grotte, le Dragon et l'orangerie tirent de ce mesme réservoir.

Je fais travailler nuit et jour aux deux autres pompes en chapelets, et j'espère qu'elles seront en place dans quinze jours[a].

L'on couvre tout à Trianon, et Le Bouteux promet que Vostre Majesté sera satisfaite sur les fleurs[1].

Le Labyrinthe[2], le Marais, la Cérès, les groupes du Théâtre et de la cour et les six pièces du grand appartement de Vostre Majesté seront entièrement achevés dans le mesme temps[3].

Il n'y a plus que des doreurs dans l'appartement de madame de Montespan à Saint-Germain. Le tout sera achevé dans huit jours.

J'ay fait payer 500,000 livres à compte des 1,200,000 que Vostre Majesté a demandées sur le mois de décembre, outre les 200,000 qui estoient desjà payées. J'espère avancer de quatre ou cinq jours le temps que Vostre Majesté m'a donné jusqu'au 10[b].

J'expédieray ce que Vostre Majesté ordonne sur le sujet du parc de Folembray[4] et de la terre d'Aubigni[5].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Sainte-Menehould, 3 octobre.

[a] Je suis très-ayse de ce que vous me mandez touchant les eaux. Quand toutes les pompes seront achevées, vous ferez une épreuve des huit fontaines que vous avez desjà éprouvées et vous y joindrez les deux dernières du parterre, car elles doivent toujours aller aussy, afin que je règle là-dessus le temps qu'elles devront aller et la grosseur des jets.

Faites poser, le plus promptement que vous pourrez, les figures qu'on doit mettre, afin que je trouve tout approprié, en cas que je retourne bientost à Saint-Germain.

[1] Voir la pièce précédente, § 5.

[2] « Rien de plus original que ce bosquet. A l'entrée était la statue d'Ésope, et à chaque angle des allées du Labyrinthe, la représentation d'une de ses fables, formant un petit bassin. » (*Travaux hydrauliques de Versailles*, par M. Le Roi.)

[3] Le 20 juin précédent, Colbert avait écrit au Roi :

« Le Labyrinthe, les appartemens de marbre, la pompe, les appartemens de Saint-Germain s'avancent également. J'espère que le tout sera achevé dans la fin de juillet ou au 15 aoust au plus tard; j'y apporteray toute la diligence qu'il sera possible. »

[4] Le parc de Folembray faisait partie du domaine de Coucy (Aisne).

[5] Cette terre située en Berri, à 10 lieues de Bourges, venait d'être réunie à la couronne, après la mort des descendants de Jean Stuart, connétable d'Écosse, à qui Charles VII l'avait donnée, en 1423, pour récompense de ses services. Plus tard, en 1684, la terre d'Aubigni fut érigée en duché en faveur de mademoiselle de Kéroualle, duchesse de Portsmouth, maîtresse de Charles II.

On m'a mandé qu'il y avoit quelques maisons audit Saint-Germain où il y avoit de la petite vérole. Donnez ordre qu'on fasse sortir tous ceux qui sont frappés du mal et qu'on aère les maisons où elle aura esté[1].

[b] Je suis très-ayse et très-content des payemens que vous faites faire si régulièrement.

Voicy le temps où on sera obligé de faire des achats de bleds pour mettre dans les pays où il y a des troupes et où j'en pourray avoir affaire. Voyez avec Berthelot ce qu'il désire pour cela, et luy donnez des assignations dont il se contente, pour qu'il fournisse ce qu'on luy mandera. Je ne règle point la somme, car je ne sçais à quoy cela pourra aller.

Je suis bien en peine du coup de vent qui a séparé mes vaisseaux. J'espère que j'en seray quitte pour des câbles et des ancres.

Les ordres que vous avez envoyés au comte d'Estrées sur la flotte d'Ostende sont bien à propos. Quoy qu'il arrive, il sera bon de mettre la main dessus, car, au pis-aller, on sera quitte pour le désavouer.

Vostre fils vous fera réponse à beaucoup de choses que vous luy avez mandées.

Pressez les couvertures de Trianon. Je seray bien ayse de trouver mon grand logement à Versailles en estat d'estre meublé.

J'ay vu Bontemps et je l'ay questionné sur beaucoup de choses dont plusieurs m'ont fait plaisir, quoyque vous me les eussiez mandées par avance.

Il faudra faire percer la porte qui va du petit appartement, où loge madame de Montespan, dans la salle des gardes du grand appartement, et la mettre en estat qu'on y puisse passer.

Il faudra aussy faire ouvrir la porte qui va de mon petit à mon grand appartement, qui est dans le cabinet où je vais quelquefois, pendant les Conseils, à des choses nécessaires, c'est-à-dire devant le lieu où l'on met des commodités; et, où est le degré qui monte en haut, il faut laisser cet endroit-là comme il est présentement[2].

Pour ce que vous me mandez des 50,000 écus de Brandebourg, il sera bon de tirer un peu de longue.

J'ay vu ce que vous m'avez envoyé du mois de septembre.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

[1] Voir, *Affaires générales*, une lettre adressée par Louis XIV à Colbert, le 9 octobre 1674.

[2] Quelque temps après, Louis XIV ajoutait : «J'ay oublié de dire, dans mon autre mémoire, qu'il faut ouvrir deux portes pour entrer dans la garde-robe de mon grand appartement, l'une dans le grand cabinet qui fait le coin, et l'autre dans la chambre qui est entre le cabinet cy-dessus marqué et celuy qui donne sur la terrasse.

«Il faut aussy qu'il y ayt une porte de la grande chambre et antichambre dans les petits cabinets de derrière; il faudra faire les mesmes portes du costé du logement de la Reyne, et celles qui sont marquées dans mon autre mémoire pour mon appartement, et l'achever le plus promptement qu'il se pourra.» (*Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.*)

113. — A M. DAUVET,

GRAND FAUCONNIER[1].

Versailles, 16 octobre 1673.

Le Roy m'ordonne de vous dire que quand Sa Majesté a donné congé à sa fauconnerie, elle n'a pas douté que tous les officiers qui en dépendent ne revinssent de bonne heure; ainsy elle veut que, aussytost que vous aurez reçu cette lettre, vous preniez la peine de faire avertir tous les chefs de vol de se rendre promptement icy.

Comme vous seriez peut-estre trop longtemps à rassembler tous les vols, elle désire qu'à mesure qu'il en arrivera auprès de vous, vous les fassiez venir incessamment en ce lieu.

J'attendray la réponse que vous me ferez, s'il vous plaist, sur ce sujet, afin d'en rendre compte à Sa Majesté.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 154.)

114. — A M. FEYDEAU DE BROU,

INTENDANT A MONTAUBAN.

Versailles, 18 octobre 1673.

J'apprends que les nommés Misson et La Boulaye, marbriers, ont mis les carrières de Campan[2], Sauveterre[3] et Héchette[4] en tel estat que l'on en pourra tirer plusieurs grandes colonnes quand le Roy le désirera.

Comme les dépenses immenses que Sa Majesté est obligée de soutenir ne luy permettent pas de continuer celles qui ont esté commencées pour les bastimens des maisons royales, et qu'elle est informée que les habitans des environs desdites carrières pourront ruiner en peu de temps les travaux qui y ont esté faits, en faisant sauter avec des pétards les pièces de marbres dont ils pourront avoir besoin, Sa Majesté veut que vous ordonniez aux consuls des communautés des environs desdites carrières de tenir la main à ce qu'aucun de leurs habitans ni autres personnes ne fassent tirer aucun marbre

[1] Nicolas Dauvet, comte des Marets, baron de Boursault, gouverneur de Beauvais et lieutenant du roi en Beauvoisis, occupait la charge de grand fauconnier de France depuis le mois de mai 1650. Mort en octobre 1678. — Son fils, Alexis Dauvet, avait obtenu la survivance de cette charge le 2 avril 1672.

[2] Chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

[3] Chef-lieu de canton dans l'arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées).

[4] Commune de Hèches, canton de la Barthe-de-Nesle, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

desdites carrières[1], et d'empescher qu'il soit fait aucun tort aux bastimens que lesdits Misson et La Boulaye ont fait construire pour loger les ouvriers qui y ont travaillé, à peine d'en répondre en leurs noms.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 157.)

---

115. — A COYPEL,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Versailles, 27 octobre 1673.

Pour réponse à vostre lettre du 4 de ce mois, je vous envoye cy-joint une lettre de change pour le cavalier Bernin[2]. Ne manquez pas de la luy remettre entre les mains et de me faire sçavoir à quoy peut monter la dépense qu'il faudra faire pour avoir le bloc de marbre dont il aura besoin pour le piédestal de la statue du Roy à laquelle il travaille. Ce pendant il est nécessaire que vous preniez vos mesures pour avoir ce bloc de marbre aussytost que ledit cavalier vous le demandera.

Je serois bien ayse d'avoir une esquisse de ladite statue à cheval et du rocher, en cas que ledit cavalier vous permette de la tirer, et de sçavoir si elle sera isolée ou non[3], afin de juger où elle pourra estre placée.

Au surplus, continuez de donner vostre application et de travailler à bien élever les pensionnaires de l'académie à la connoissance de tout ce qu'il y a de beau à Rome dans la peinture et dans la sculpture.

Je vous feray sçavoir quand il sera temps de faire mouler les grands ouvrages d'après l'antique; mais cette année il ne faut pas penser à y faire grande dépense.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 163.)

---

116. — AU CAVALIER BERNIN,

A ROME.

Versailles, 28 octobre 1673.

J'apprends avec grand plaisir que vous avancez la statue du Roy que

[1] Voir pièce n° 122.

[2] Voir pièces n°s 104, 107 et notes.

[3] Cependant, le 6 décembre 1672, Errard avait déjà fait savoir à Colbert que cette statue serait isolée. En même temps, il annonçait que le Bernin croyait la terminer en huit mois. — On voit combien cet ouvrage, qui coûta tant d'argent et trompa toutes les espérances, traina en longueur.

vous avez entreprise comme vostre chef-d'œuvre et un ouvrage qui fera parler de vous et fera, pour un long temps, connoistre, en ce royaume, vostre vertu, puisque, par ce grand ouvrage, vous l'attachez au plus grand roy que le plus florissant royaume de la chrestienté ayt jamais eu.

Je vous prie d'estre bien persuadé que nous donnons icy à ce chef-d'œuvre tout le mérite qu'il doit avoir et que nous nous attendons de le voir avec grand plaisir, mais sans impatience, estant persuadé qu'il approchera d'autant plus de la perfection qu'il sera longtemps sous vos yeux.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'État*, 1673, fol. 163.)

---

117. — AU PÈRE RAPHAËL,

SUPÉRIEUR DES CAPUCINS A ISPAHAN.

Versailles, 28 octobre 1673.

Envoyant le sieur de La Croix[1] en Perse, pour s'appliquer à la connoissance de la langue du pays, j'ay esté bien ayse de l'accompagner de ces lignes pour vous dire que vous me ferez plaisir de luy donner toutes les assistances et la protection dont il aura besoin pendant le séjour qu'il fera à Ispahan et dans les autres villes de ce royaume où vous aurez quelque crédit. En mesme temps je profite de cette occasion pour vous assurer que je suis, mon Révérend Père, vostre très-humble et très-affectionné serviteur.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour les compagnies des Indes*, 1673, fol. 53.)

---

118. — A M. DE SAUMERY,

GRAND MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS DE L'ÎLE DE FRANCE[2].

Versailles, 10 novembre 1673.

J'auray beaucoup de facilité à faire réponse au billet que vous m'avez écrit, le 5 de ce mois, sur la demande que l'on vous a faite de perdrix rouges pour le roy d'Angleterre.

[1] Jean-François Pétis de La Croix obtint, le 25 juin 1682, le brevet d'interprète du roi pour les langues arabe, turque et persane. Mort le 4 novembre 1695, à l'âge de soixante et treize ans.

[2] Outre sa charge de grand maître des eaux et forêts de l'Ile-de-France, Jacques de Johanne de La Corre, seigneur de Saumery (voir IV, 258), était capitaine des chasses et du parc de Chambord, et bailli de Blois.

Le 18 octobre 1668, quand la cour eut quitté Chambord, il écrivit à Colbert : « Après

Vous sçavez qu'à l'impossible nul n'est tenu. Je suis bien fasché de n'avoir pas quelque meilleur proverbe du pays blaisois à vous dire; mais enfin il faut que celuy que le roy d'Angleterre a envoyé icy pour cela cherche en d'autres lieux pour en trouver, et je doute fort qu'en France il en trouve une aussy grande quantité qu'il demande.

Quand vous viendrez icy, je seray bien ayse d'apprendre l'estat de toutes les forests du roy de vostre département.

(Arch. de la Mar. *Dépêches du secrétaire d'Etat*, 1673, fol. 169.)

---

119. — A BOILEAU[1].

1674.

Le Roy m'a ordonné, Monsieur, de vous accorder un privilége pour vostre *Art poétique*[2], aussytost que je l'auray lu. Ne manquez donc pas de me l'apporter au plus tost[3].

(*Œuvres de Boileau*, édition de Saint-Marc, V, 12.)

avoir vu bien du monde, je me retrouve tout seul. Cela va d'une extrémité à l'autre... Sa Majesté doit estre contente, car elle a tesmoigné de vouloir revenir. Elle m'a ordonné de ruiner les lapins, de restablir les clostures de la faisanderie, de ne rien omettre pour que son plaisir augmente à son premier voyage... Je vais donc travailler à tout, comme si j'avois et vostre parole et vostre bourse...» (*Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 107.)

[1] Nicolas Boileau-Despréaux, né le 1er novembre 1636. Mort le 15 mars 1711.

[2] On trouve aux Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, O 18, fol. 33, à la date du 28 mars 1674, la permission accordée à Nicolas Boileau, sieur Despréaux, «de faire imprimer ses ouvrages, sçavoir : l'*Art poétique*, en vers; un poëme intitulé *le Lutrin*, plusieurs dialogues, discours et épîtres en vers, et la traduction de Longin, lesquels il désiroit faire imprimer une seconde fois, ensemble ses *Satires*.» Le Roi accordait cette permission à Boileau pour 10 ans «afin, disait-il, de le traiter favorablement et de donner au public, par la lecture de ses ouvrages, la même satisfaction qu'il en avait reçue...»

[3] Quelques jours après, Boileau répondit : «Je vois bien que c'est à vos bons offices que je suis redevable du privilége que Sa Majesté veut bien avoir la bonté de m'accorder. J'estois tout consolé du refus qu'on en avoit fait à mon libraire *, car c'estoit luy seul qui l'avoit sollicité, estant très-éveillé pour ses intérests, et sçachant fort bien que je n'estois point homme à tirer tribut de mes ouvrages. C'estoit donc à luy de s'affliger d'estre déchu d'une petite espérance de gain, quoyque assez incertaine, à mon avis, dès qu'il la foudoit sur le grand débit d'ouvrages tels que les miens. Pour moy, je me trouvois fort content qu'on m'eust soulagé du fardeau de l'impression et de l'incertitude des jugemens du public, n'ayant garde de murmurer d'un refus de privilége qui me laissoit celuy de jouir paisiblement de toute ma paresse. Cependant, Monseigneur, puisque vous daignez vous intéresser si obligeamment pour moy, j'auray l'honneur de vous porter mon *Art poétique* aussytost qu'il sera achevé, non point pour obtenir un privilége, dont je ne me soucie point, mais pour soumettre mon ouvrage aux lumières d'un aussy grand personnage que vous estes.»

Boileau s'étant borné à remettre sa lettre au

* Le privilége n'avait point été refusé; au contraire, il avait été scellé à l'instant, sur la seule demande du libraire Barbin; mais quelques intrigues de Pellisson et de Montausier en avaient suspendu l'expédition. (*Boiæana*, n° XI.)

120. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Versailles, 13 avril 1674.

Je vous envoye cy-joint un mémoire des fleurs dont on a besoin pour les jardins des maisons royales, lesquelles il faut envoyer au mois de juillet de la présente année, à la réserve des tubéreuses que l'on demande pour Trianon et qu'il suffira d'envoyer en février de l'année prochaine 1675. Il est nécessaire que vous recommandiez fortement à ceux qui sont employés à cette recherche de s'y appliquer avec plus de soin que les années dernières, et qu'au surplus vous teniez la main que le contenu au présent mémoire soit ponctuellement exécuté[1].

J'ay examiné l'estat que vous m'avez envoyé des dépenses qui ont esté faites pendant l'année dernière pour l'achat et voiture des fleurs, livres, animaux et autres curiosités venues du Levant pendant ladite année. Je fais le fonds, pour le parfait payement du trésorier des galères, de la somme de 14,497 livres, 11 sols, 8 deniers, à quoy monte ledit estat.

Vous pouvez continuer à acquitter les lettres de change que le Père Vanslèbe tirera sur vous; mais vous devez m'en donner avis aussytost et observer de m'envoyer, au moins tous les six mois, un estat de toutes les dépenses qui auront esté faites pour les livres, fleurs, animaux et autres curiosités[2].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1674, fol. 60.)

suisse de Colbert, Boileau de Puymorin, son frère, contrôleur des menus, le tança fort de s'en être tenu à une simple lettre de compliment avec un ministre, et de n'avoir pas pris la poste sur-le-champ, pour aller faire ses remercîments. A quelques jours de là, ayant eu occasion de voir Colbert, il lui fit des excuses pour son frère. «Tout ce que je puis vous dire, repartit le ministre, c'est que jamais lettre ne m'a fait plus de plaisir que la sienne.» (*Même source que la lettre.*)

[1] Le 20 juin suivant, Colbert lui écrivait encore :

«Je vous envoye cy-joint un mémoire contenant la description de chaque espèce de fleurs que je vous ay ordonné d'envoyer pour les jardins des maisons royales. Ne manquez pas de bien recommander à ceux que vous employerez à cette recherche de choisir des oignons de la qualité qui est marquée par ledit mémoire, et observez surtout de ne point mesler d'autres espèces d'oignons de fleurs avec ceux qui sont mentionnés dans le mémoire que je vous ay envoyé au mois d'avril dernier.» (*Dép. conc. les galères*, 1674, fol. 90.)

[2] Voir pièces n°s 56, 99 et notes.

121. — LOUIS XIV A COLBERT.

Du camp devant Besançon, 18 may 1674.

Mandez-moy l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent estre.

Continuez à faire tout réparer.

J'oubliay, en passant à Fontainebleau, de vous mander que j'avois trouvé toutes choses en très-bon estat, hormis le jardin de Diane, qui n'estoit pas planté. Je dis à Petit[1] de vous mander qu'il le falloit achever. C'est mon intention. J'ay chargé encore Saternon de vous parler sur quelque chose que les habitans demandent. Mandez-moy ce que vous avez fait là-dessus.

Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très-satisfait de vous et de la manière dont vostre fils se conduit.

(*Le Palais de Fontainebleau*, par M. Champollion-Figeac, p. 382.)

122. — A M. DAGUESSEAU,

INTENDANT A TOULOUSE.

Paris, 25 may 1674.

Le sieur Formont, marchand banquier de Paris, s'est chargé depuis longtemps de fournir tous les marbres nécessaires pour les maisons royales[2]; et comme il fait travailler depuis huit ou dix ans à en faire

[1] Louis Petit avait d'abord surveillé, sous les ordres de son père, les travaux de Versailles et de Saint-Germain, lorsqu'en octobre 1665 ce dernier supplia Colbert de donner à son fils une charge dans les bâtiments, « persuadé qu'il s'y rendroit capable, et qu'estant en haleine, il s'en acquitteroit avec soin, diligence et fidélité. » (*Mélanges Colbert*, vol. 132 *bis*, fol. 868.)

Dès cette époque, en effet, Louis Petit semble particulièrement chargé de rendre compte des ouvrages de Saint-Germain, et il adresse à Colbert de nombreuses notes sur les travaux en voie d'exécution. (Voir *Mél. Colbert*, vol. 130 *bis*, 131, fol. 352, 776; et, en particulier, une longue note du 26 septembre 1677 sur les appartements et les jardins de Saint-Germain.)

Dans une curieuse lettre du 10 août 1665, Louis Petit se plaint au ministre que, lorsque la cour quitte Saint-Germain, il est impossible d'empêcher la friponnerie des gens de service et autres. Ils emportent jusqu'aux serrures, et il a été obligé de défendre d'enlever les tablettes et planchettes des appartements, sans quoi tout aurait disparu *. (*Mél. Colbert*, vol. 130 *bis*, fol. 979.) — Louis Petit fut envoyé, en 1672, à Fontainebleau pour y remplir les mêmes fonctions de contrôleur des bâtiments.

[2] On trouvera aux Archives de l'Empire, dans le carton O 11,464, *Marbres*, tout un dossier relatif à cette question. — Ce sont des états du prix des marbres de Gênes, des Pyrénées, du Languedoc et de Hollande, dressés par différents fournisseurs qui offraient leurs services à Colbert, et des mémoires sur les marbres destinés aux constructions de Versailles.

* Voir la note 3 de la page 288.

tirer des carrières de Caunes[1], en Languedoc, et qu'il a fait mesme ouvrir dans les Pyrénées diverses carrières qui nous ont donné des marbres très-beaux et très-extraordinaires, il est nécessaire pour le service du roy de luy donner toute la protection dont il peut avoir besoin pour ces ouvrages.

Cependant, il est à présent troublé par les religieux bénédictins de l'abbaye de Caunes, qui prétendent avoir droit et qui, en effet, ont estably un Italien qui s'est saisy de ces carrières, et mesme a fait tailler en morceaux plusieurs grandes pièces de marbre que ledit Formont destinoit pour faire des colonnes pour les maisons royales.

Je vous prie d'entendre sur cela celuy qui vous parlera de la part dudit Formont et de faire en sorte, ou par vostre entremise près de ces religieux, ou par l'autorité du roy, que vous avez entre vos mains, qu'il demeure en une entière et paisible possession desdites carrières de Caunes, à l'exclusion de tous autres, afin qu'il puisse continuer à fournir les marbres nécessaires pour les maisons royales[2].

(Bibl. des Invalides, Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1674, fol. 433.)

---

123. — LOUIS XIV A COLBERT.

(D'après une copie faite sur l'original.)

Au camp de la Loye[3], le 12 juin 1674.

J'ay ordonné à vostre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny[4] et de vous dire qu'après l'avoir vu avec madame de Montespan, nous l'approuvons tous deux, et qu'il falloit commencer à y travailler; je crois qu'on aura desjà commencé.

J'approuve vostre pensée sur ce que vous proposez, par vostre lettre du 5, de faire cette année; vous la suivrez donc tout à fait et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Madame de Montespan a grande envie que le jardin soit en estat d'estre planté cet automne; faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ayt cette satisfaction et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela.

[1] Arrondissement de Carcassonne (Aude).

[2] Voir pièces n°s 64 et 114.

[3] La Grande-Loye, canton de Montbarrey, arrondissement de Dôle (Jura).

[4] En 1665, on avait acheté aux administrateurs des Incurables, de Paris, la terre de Clagny. Louis XIV la donna à madame de Montespan, qui y fit élever un château sur les plans du jeune architecte Jules-Hardouin Mansart. Ce caprice de la favorite coûta 2,161,588 livres. — Voir II, *Finances*, Annexes, pièce XXIV, à la fin de la lettre.

On trouvera aux Archives de l'Empire, dans le carton O 12,870, les titres d'acquisition et d'échange des terres de Clagny et de Glatigny, de 1665 à 1784.

J'ay vu l'arresté du mois de may et ce que vous dites des fermes; sur quoy je n'ay rien à dire de nouveau.

Je crois qu'après la prise de Salins je pourrois estre obligé, en séparant mes troupes, de retourner à Versailles. Je passeray par Fontainebleau et y demeureray quelques jours. Il est très-important que personne n'en sçache rien que dans le temps que je partiray; c'est pourquoy vous ne ferez rien qui puisse le faire croire. Vous pouvez seulement donner quelques ordres, sans affectation, qui fassent que je trouve les choses en meilleur estat.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

124. — A LOUIS XIV.

(D'après une copie faite sur l'original.)

Paris, 17 juin 1674.

Je reçus, il y a trois jours, la lettre de Vostre Majesté du 9 de ce mois. A l'instant mesme, je commençay de faire chercher les pierreries que Vostre Majesté m'ordonne[1]; je crois qu'il sera nécessaire d'envoyer Pitan[2] à Anvers, et peut-estre mesme qu'il faudra qu'il envoye de là quelqu'un à Amsterdam; mais, de quelque façon que ce soit, j'y apporteray la diligence que Vostre Majesté m'ordonne et tascheray que tout ce qui sera préparé soit tel qu'elle le désire et luy soit agréable.

J'espère que Vostre Majesté sera satisfaite de tout[a].

Pour Versailles, quelque diligence que j'y apporte, il est impossible de pouvoir donner à Vostre Majesté la terrasse restablie, le bassin et les fenestres du petit chasteau sur la mesme terrasse, avec le parterre d'eau que je fais paver, auparavant le 3 ou le 4 du mois prochain[b].

Les grilles de fer pour fermer la galerie basse du costé du jardin ne pourront estre posées qu'à la fin du mois prochain[c]. Les autres ouvrages que Vostre Majesté a ordonnés s'avancent tout autant qu'il est possible.

Je ne sçais si Vostre Majesté n'agréeroit point que l'on fist blanchir à détrempe l'appartement de madame de Montespan[d].

Vostre Majesté m'avoit une fois ordonné de faire changer le regard de la Cérès; mais depuis, le sieur Francines m'a dit qu'ayant vu que cette fon-

[1] Ces pierreries étaient pour madame de Montespan.—Voir, *Affaires générales*, une lettre de Louis XIV à Colbert, du 9 juin 1674.

[2] Jean Pitan ou Pittan, l'un des principaux orfévres de Paris, joaillier de la cour. C'était lui qui fournissait d'habitude au Roi les bijoux destinés à être donnés en cadeau.

taine alloit aussy haut que celle de Bacchus, elle avoit changé de sentiment. Je supplie Vostre Majesté de me donner ses ordres sur cette difficulté.

Il est certain que les jets d'eau de la Cérès sont aussy hauts que ceux du Bacchus[e].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Arc-sur-Tille[1], 19 juin.

[a] Pour ce qui est des pierreries, vous ferez tout ce que vous jugerez le plus à propos.

[b] Pourvu que ce que vous me mandez soit achevé le 3, je seray content. Il seroit bon que les fenestres fussent achevées quand j'arriveray.

[c] Il faut presser les grilles le plus qu'il sera possible, car je veux que le petit parc soit fermé, pour qu'il soit plus propre; s'il y a quelque chose à faire pour cela que je ne vous aye pas mandé, vous le ferez faire.

[d] Il seroit bon de faire blanchir l'appartement, pourvu que cela soit fait le jeudy, afin qu'on ayt le vendredy tout entier à le meubler; car je seray à Versailles le samedy, dernier de ce mois.

[e] Il n'y a rien à changer à la Cérès; elle va très-bien comme elle est.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

125. — A LOUIS XIV.

Paris, 21 juin 1674.

Je supplie Vostre Majesté de me permettre de luy dire en peu de mots l'estat auquel est à présent Versailles.

Je fais paver le parterre d'eau. Cet ouvrage ne peut estre achevé que le 10 du mois prochain.

Idem, les trois fontaines du Labyrinthe qui doivent estre pavées;

Idem, la terrasse et le bassin;

Idem, le restablissement de la voûte sous la terrasse;

Idem, les grilles de fer qui sépareront la galerie basse du jardin;

Idem, les croisées des appartemens des bains et de Madame[a].

Les croisées du petit chasteau sur la terrasse sont posées et peintes en blanc. Elles sentiront l'huile encore plus d'un mois. Pour les peindre et dorer, il faut six semaines[b].

Les jets de la Cérès sont de 26 pieds de haut, et ceux du Bacchus de 25; j'en fis hier l'épreuve.

[1] Canton et arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).

Sçavoir si en cet estat Votre Majesté veut que l'on change le regard de la Cérès; c'est un travail de quinze jours.

Les bords de la Cérès et du Bacchus ne pourront estre achevés que dans le mois d'aoust.

Je fais poser le socle du groupe du milieu de la grotte.

Il faut douze jours pour ce travail.

Les trois figures ne pourront estre posées qu'à la fin du mois d'aoust [c].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Tonnerre, 23 juin.

[a] C'est bien.

[b] Il ne faut rien faire de nouveau aux croisées. On ne laissera pas d'y loger, quoyqu'elles sentent un peu.

[c] Bon.

Mardy, à Fontainebleau, vous me rendrez compte plus particulièrement de toutes choses.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

126. — A MM. DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES DE SOISSONS.

Versailles, 13 juillet 1674.

Messieurs, le Roy ayant agréé la proposition que je luy ay faite de vostre part pour l'establissement d'une académie, à Soissons, avec relation à celle de Paris, dont Sa Majesté a bien voulu se déclarer le protecteur, elle m'a ordonné, en mesme temps, de vous envoyer les lettres patentes de cet establissement[1] et vous dire qu'elle s'attend, par vos soins et vostre application aux belles-lettres, que vous contribuerez aux grands ouvrages que l'académie françoise entreprend pour la gloire du règne de Sa Majesté.

(Bibl. des Invalides. Ms. *Correspondance de M. Colbert*, 1674, fol. 597.)

[1] Nous publions à l'*Appendice* ces lettres patentes, ainsi qu'une supplique adressée à Colbert, le 25 juillet 1682, par plusieurs habitants de Nîmes à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder une académie dans cette ville.

127. — A M. ARNOUL,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Versailles, 31 aoust 1674.

Sur ce que vous m'avez écrit, par vostre lettre du 4 de ce mois, qu'il y a un curieux à Aix qui a quantité de belles médailles, je vous fais ce mot pour vous dire de m'en envoyer l'inventaire, afin que s'il s'en trouve qui méritent d'avoir place dans le cabinet du roy, je puisse vous donner ordre de les acheter pour Sa Majesté [1].

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant les galères*, 1674, fol. 121.)

128. — ORDRES ET RÈGLEMENTS

POUR LES BÂTIMENTS DE VERSAILLES [2].

Saint-Germain, 24 octobre 1674.

Le sieur Lefèvre doit prendre garde que le petit parc soit toujours en bon estat et bien propre.

Compter les garçons de Colinot; voir qu'il en ayt toujours le nombre porté par son marché, et m'en envoyer son certificat tous les mois.

Il faut faire la mesme chose à l'égard de Marin [3], pour l'orangerie; de mesme pour le potager.

Visiter souvent Trianon; voir que Le Bouteux ayt des fleurs pour le Roy pendant tout l'hyver, qu'il ayt le nombre de garçons auquel il est obligé, et le presser d'achever tous les ouvrages de l'hyver.

Il faut me rendre compte toutes les semaines des fleurs qu'il aura.

Qu'il visite souvent tous les bastimens qui sont sur le canal, et fasse la revue du nombre d'hommes qu'il y aura, et m'en envoye tous les mois son certificat.

Qu'il visite avec grand soin tous les bastimens qui appartiennent au Roy, les tienne en bon estat, et y fasse faire toutes les réparations qui sont

[1] Le 4 du même mois, Colbert avait déjà écrit à cet intendant :

« M. Carcavi m'a dit qu'il n'avoit point reçu un ballot de livres et de médailles, achetés pour la bibliothèque du roy, par le Père Vanslèbe et par le sieur de La Croix, lequel vous luy avez écrit avoir fait partir, il y a environ deux mois. Faites-moy sçavoir à qui vous en avez fait l'adresse à Lyon, et s'il a esté envoyé à Paris, par la voiture des sieurs Nigot et Therriat, ou à quelque autre, afin que je donne ordre pour le faire retirer... » (*Dép. conc. les galères*, 1674, fol. 110.)

[2] Voir pièce n° 94.

[3] Marin avait passé un marché pour l'entretien de toutes les allées de Versailles.

nécessaires, sçavoir : le chasteau avec toutes les basses-cours, les pavillons du Roy et de la Reyne, la chancellerie, l'écurie et le reste.

Qu'il visite souvent les moulins; prendre garde qu'il n'y manque rien.

Mettre doubles tous les ustensiles, bois, toiles et autres choses qui peuvent estre nécessaires pour les faire tourner.

Prendre garde que les meuniers les entretiennent en bon estat.

Voir les marchés des meuniers, et tenir la main à ce qu'ils les exécutent ponctuellement.

Visiter toutes les semaines deux fois toutes les pompes.

Prendre garde qu'il n'y manque rien, et avoir toujours une double provision de tous les arbres, bois et vis pour tous les ustensiles, et généralement de tout ce qui peut les faire cesser.

Qu'il fasse la mesme chose aux moulins de retour et à ceux de la montagne;

Qu'il visite de mesme incessamment toutes les fontaines, compte le nombre de garçons que Denis doit avoir suivant son marché, prenne garde qu'il les ayt toujours;

Observe qu'il les entretienne en bon estat, et qu'il fasse refaire les fautes sur les voies, à mesure qu'elles paroistront.

Il faut travailler incessamment à achever l'appartement bas du Roy.

Faire une conduite qui porte l'eau à la fontaine de l'escalier et la reporte dans les réservoirs.

Achever l'appartement des bains.

Faire la décharge de la cuve des bains dans le réservoir sous la terrasse.

Achever le groupe de bronze pour la fontaine de la terrasse, le dorer et le poser.

Mettre des contrecœurs dans l'appartement de la Reyne;

Des marches dans la première pièce de l'appartement bas du Roy, pour descendre dans le jardin.

Faire les ouvrages demandés par M. Bontemps[1], à la chapelle et sacristie.

Achever les masques des clefs des croisées de l'appartement bas.

Raccommoder les chandeliers de la grotte.

Faire des appentis de bois pour les gardes du corps, contre les murs des écuries du roy.

Faire achever les figures de la grotte avec soin.

[1] Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi, «ayant les clefs des coffres de sa chambre et couchant en icelle.» Il avait été nommé intendant des château, parc, domaine et dépendances de Versailles, le 27 mai 1665. Secrétaire général des Suisses. Mort à Versailles le 17 janvier 1701, à l'âge de soixante et quatorze ans.

Achever les socles de marbre et oster tout le plastre qui s'y trouve.

Élever les deux figures d'Acis et Galatée, suivant que M. Le Brun a dit.

Restablir les balustrades des réservoirs.

Oster tous les sapins qui se trouvent le long de l'allée de la pyramide et de celle de la cascade, et y mettre des épicéas.

Il n'y a rien à faire aux fontaines du pavillon, du donjon, de l'allée d'eau, de la pyramide, du berceau d'eau, du marais, du théâtre, de la salle du conseil, de la montagne, de l'Apollon, des bosquets, du cabinet d'eau.

Pour la Cérès, il faut l'achever et ne rien dorer qu'au mois de may. Avoir grand soin d'oster toujours la terre qui descend de l'allée, pour empescher que le bord ne se gaste.

Pour la Flore, le groupe doit estre relevé. Baisser le bord de six à huit pouces.

Les guirlandes : faire le modèle. Remettre au mois d'avril à le dorer.

La fontaine de Saturne : le modèle résolu sera exécuté, et y travailler tout l'hyver.

Le Bacchus : baisser le bord de huit pouces pour le moins.

La fontaine de l'isle royale : remplir la pièce des eaux de l'estang.

Remplir de terre le marais qui est entre cette pièce et l'estang, en élargissant l'estang, et luy donner une figure régulière.

Achever les allées qui sont entre l'Apollon et le canal.

Achever toutes les allées du tour du canal, suivant le marché fait avec Marin.

Aussytost que le temps à planter sera venu, presser Ballon de les faire tout suivant les mémoires du sieur Le Nostre.

Achever l'aqueduc pour la décharge du canal, et ensuite le déversoir, et y mettre une grille pour empescher la sortie des carpes.

Faire travailler pendant cet hyver à unir toutes les terres au bout de la grande pièce du bout du canal.

Visiter souvent la mesnagerie et prendre garde que toutes les réparations soyent bien faites.

De mesme de Trianon.

Faire faire des tuyaux de fer sur le modèle du sieur Francines.

Achever les regards de la fontaine de l'isle royale.

Une rigole autour de la pièce haute de l'isle royale, pour y planter.

Une pierrée de l'isle royale à l'Apollon.

Prendre garde que les moulins de la montagne tournent toujours lorsqu'il y aura du vent.

Faire achever la conduite de plomb sans toucher à l'aqueduc.

Faire emplir le réservoir de Lalourcey et travailler incessamment à la conduite jusque dans les réservoirs.

Raccommoder toutes les portes et toutes les grilles du grand et du petit parc, et prendre garde que tout ferme bien.

Faire une pierrée dans le théâtre pour essuyer les eaux.

Relever la grille du petit parc qui regarde la fontaine de Bacchus et faire une pierrée sous le seuil de cette porte pour écouler les eaux du labyrinthe.

Oster cinq ou six des vases de l'allée d'eau où il y a des ifs, pour les voir la première fois que j'iray.

Oster les vases de dessus les corniches de la montagne.

Achever un magasin, commencé dans le carré du bois du marais, pour serrer les pots.

Achever la closture des logemens des matelots.

Faire une baraque, attenant le mur derrière la grille du costé de la mesnagerie, pour y mettre un portier.

Faire huit pierrées sur les allées hautes au bout du canal, et autant de conduites de fer sous les allées basses, pour écouler les eaux dans le canal.

Faire les allées et talus nécessaires autour de la grande pièce du bout du canal.

Oster les meschantes terres de l'allée qui va de Saturne à Apollon; faire des tranchées et les remplir de bonnes terres pour y planter du buis.

Regarnir de bonnes terres et de terreaux les plates-bandes du parterre en gazon.

Faire la contre-allée depuis la fontaine de Saturne jusqu'à l'allée des tilleuls, et y planter de l'érable.

Regarnir d'érables toute la contre-allée, où il y en manque.

Faire des tranchées et les remplir de bonnes terres dans l'allée qui est entre la muraille et l'isle royale, pour y planter des tilleuls en la place de ceux qui sont morts.

Enlever un pied et demy de terre grasse autour du bassin de Bacchus, et y mettre du sable en la place.

Planter des ormes et des palissades le long des murs de l'orangerie.

Paver le bassin de la fontaine de l'isle royale.

Poser la décharge du bassin du parterre haut de Trianon, du costé du canal.

Réparer la faute du réservoir de Trianon.

Achever le réservoir de Glatigny.

Faire la conduite depuis les moulins jusqu'à ce réservoir.

Planter des ormes dans toutes les rues et places de Versailles.

Si on relèvera les arbres de la grande avenue, partout où ils sont plus haut ou plus bas que les terres[1]?

Couvrir la grille de laiton de la grotte avec des feuilles de laiton peintes en vert.

Oster les appuis des croisées de l'appartement de Monsieur.

Relever le chemin sur l'estang de la mesnagerie, qui est plus bas de deux pieds que le mur.

Mettre les deux figures de plastre sur le parterre d'eau, et donner deux couches de blanc.

Achever le globe de marbre, le mettre au bout du parterre d'eau en symétrie avec les deux sphinx, en mesme ligne droite.

Il faudra cet hyver faire unir les terres dans les allées du grand canal et de la traverse.

(Arch. de l'Empire. *Registres des dépenses des bâtiments du roi*, O 10,400, 1674, fol. 170.)

---

129. — AU SIEUR D'ARVIEUX,

EN MISSION A ALGER.

Saint-Germain, 1er février 1675.

Les différentes affaires qui m'ont occupé pendant cet hyver, et mesme quelques indispositions dont j'ay esté assez souvent attaqué, m'ont empesché de pouvoir faire réponse à vos lettres du 24 novembre dernier, sur lesquelles je dois vous dire que le Roy a esté fort surpris que le sieur Vaillant[2], que Sa Majesté avoit envoyé en Italie pour la recherche de quelques médailles et autres curiosités pour ses cabinets, dont vous sçavez qu'elle ne laisse pas de prendre soin nonobstant la guerre à laquelle elle est si glorieusement appliquée, ayt esté pris sur un vaisseau livournois, avec un bon nombre d'autres de ses sujets.

[1] Note marginale : « Le Roy verra cet article la première fois qu'il ira à Versailles. »

[2] Vaillant (Jean-Foy), né à Beauvais, le 24 mai 1632. Il avait été reçu médecin à vingt-quatre ans; une circonstance fortuite le porta vers l'étude des médailles, à laquelle il se consacra. Informé de son aptitude, Colbert le chargea de faire des recherches en Italie, en Sicile et en Grèce pour compléter le cabinet du roi. Vaillant, qui était parti de Marseille en octobre 1674, fut pris par un corsaire algérien et demeura quatre mois et demi en captivité. Plus tard, il visita la Hollande, l'Angleterre, puis la Perse et l'Égypte. Membre de l'académie des inscriptions en 1702. Mort le 23 octobre 1706.

Sur quoy Sa Majesté m'ordonne de vous écrire, quoyqu'elle ne doute pas que le Bacha, le Dey et le Divan d'Alger ne les ayent relaschés, qu'elle veut néanmoins, au cas que cela ayt esté retardé jusqu'à présent, que vous fassiez de vives et pressantes instances en son nom pour les mettre en liberté, et que vous leur procuriez outre cela les commodités nécessaires pour leur passage en Italie ou en lieu où ils puissent aller avec facilité; à quoy Sa Majesté ne peut pas croire qu'il y puisse avoir quelque difficulté, vu que la détention desdits François est directement contraire aux articles 2 et 4 du traité de 1666 et 5 de celuy de 1670 cy-joints. Et, outre la condition commune de sujets de Sa Majesté que tous ces passagers ont, la commission particulière qu'avoit le sieur Vaillant et les passe-ports dont il estoit chargé font non-seulement connoistre qu'il n'y peut avoir aucune difficulté à l'égard de tous les autres, puisqu'ils estoient en mesme compagnie et sur un mesme vaisseau, mais mesme ces passe-ports le font assez connoistre comme une personne attachée particulièrement et domestiquement à la personne de Sa Majesté.

C'est à vous à bien faire valoir toutes ces raisons en cas qu'elles n'ayent pas encore produit l'effet qu'elle désire; et vraysemblablement toutes les conquestes et toutes les victoires qu'elle a remportées si glorieusement sur ses ennemis pendant cette campagne, et les puissantes armées de terre et de mer qu'elle a sur pied, qui se sont signalées en tant de rencontres depuis le fond de l'Allemagne jusqu'à la porte d'Alger, par la conqueste de la Sicile à laquelle elles sont à présent occupées, contribueront peut-estre en quelque chose à porter ceux du gouvernement de cette ville-là à l'exécution ponctuelle des traités qu'ils ont avec Sa Majesté. Je vous avoue que j'attends avec grande impatience des nouvelles de ce qui se sera passé sur les instances que vous avez faites pour la liberté de ces pauvres passagers [1].

Comme il y a desjà près de deux mois que je vous ay envoyé les réponses aux lettres que vous m'avez écrites à vostre arrivée, je ne doute pas que, lorsque vous les avez reçues, vous n'ayez obtenu facilement la liberté desdits passagers.

Je ne doute pas aussy que vous ne vous soyez servy avantageusement de tout ce qui a esté fait en France sur le sujet de la barque d'Alger qui a esté bruslée à Port-Vendres, pour faire rendre la mesme justice dans l'ordre des traités à toutes les barques et bastimens françois qui auront esté pris depuis ce temps-là. Et Sa Majesté veut que vous ne laissiez passer aucune occasion de faire de vives instances en son nom pour maintenir la foy des traités et pour empescher que les corsaires n'arrestent aucuns bas-

[1] Voir III, *Marine*, pièce n° 360 et notes.

timens françois en mer et ne les amènent à Alger, ce qui cause à ses sujets la perte entière de leurs voyages.

A l'égard du Bastion [1], elle est bien ayse que le Divan en ayt mis le sieur de La Tour en possession, et elle veut qu'il continue de faire toutes sortes d'instances en son nom pour maintenir cet establissement et prendre garde que la compagnie qui y est establie y puisse faire un commerce avantageux.

Ne manquez pas de me faire sçavoir le plus souvent que vous pourrez le détail de tout ce qui se passera, tant à l'égard dudit Bastion que de tous les vaisseaux françois qui seront menés à Alger [2].

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour les compagnies des Indes*, 1675, fol. 1.)

---

130. — AU PÈRE VANSLÈBE,

EN MISSION EN ORIENT.

Paris, 4 juillet 1675.

J'ay reçu trois ou quatre de vos lettres, depuis quatre mois, auxquelles je n'ay point encore fait réponse; et comme elles regardent particulièrement la nécessité où vous estes, je donne ordre à Marseille que l'on vous fasse remettre 2,000 livres à Constantinople pour une année de vos appointemens.

J'auray soin, à l'avenir, de vous faire payer, tous les six mois, par avance, sans aucun retardement; cependant je suis bien ayse de vous dire que vous devriez vous attacher plus régulièrement à l'exécution de l'instruction que je vous ay donnée avant vostre départ. Vous sçavez que ma première intention a esté de vous faire passer en Éthiopie pour reconnoistre ce pays-là et pour en tirer tout ce qui pouvoit contribuer à satisfaire la curiosité du Roy. Il est vray que je vous avois chargé de rechercher avec soin tous les manuscrits que vous pouviez trouver dans le Levant, en faisant le chemin, les séjours et les diligences nécessaires pour pouvoir entrer dans ce pays. Il est vray que vous avez acheté et envoyé un assez

[1] Voir II, *Marine*, pièce n° 196, 6me § et note. — On trouve dans les *Mélanges Colbert*, vol. 103, fol. 85, à la date du 11 juillet 1661, un état adressé à Colbert par le chevalier de Clerville sur les profits qu'on pourrait faire annuellement au Bastion de France, qu'il appelle «une Inde très-abondante.»

[2] Une autre fois, le 13 octobre 1679, Colbert fit réclamer au divan d'Alger des marbres appartenant au Roi, qui avaient été embarqués à Gênes sur un navire anglais et dont un corsaire s'était emparé. (*Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 354.)

grand nombre et d'assez bons manuscrits; mais au lieu de continuer vostre voyage, vous avez pris le chemin de Constantinople, où vous n'estiez nullement nécessaire et où la présence de l'ambassadeur du roy rendoit la vostre tout à fait inutile.

Mon intention est donc que vous partiez de Constantinople aussytost que vous aurez reçu cette lettre et que vous vous en retourniez, par la Syrie et par la Palestine, au Caire pour chercher, de ce lieu-là, les moyens d'entrer dans l'Éthiopie. Dans ce voyage depuis Constantinople jusqu'au Caire, vous rechercherez soigneusement tous les manuscrits et autres curiosités contenues dans vostre instruction, pour en faire amas, les remettre entre les mains des consuls et les envoyer diligemment à Marseille.

A l'égard de l'argent, je donne ordre à Marseille que l'on vous fasse tenir 1,000 livres pour acheter les manuscrits que vous m'aviez écrit que vous pourriez trouver à Alep, et en cas que vous en puissiez trouver davantage, vous les ferez remettre entre les mains des consuls, auxquels je donne ordre de vous fournir l'argent dont vous aurez besoin. Je puis vous assurer qu'ils y satisferont ponctuellement; mais vous devez observer de leur remettre les manuscrits en mesme temps qu'ils fourniront l'argent à ceux desquels vous les aurez achetés. Et, comme je suis assuré que le consul d'Alexandrie exécutera plus ponctuellement que tout autre l'ordre que je luy donne, vous pouvez vous adresser à luy en cas qu'aucun des autres fasse quelque difficulté de faire payer ce que vous leur demanderez[1].

J'ay lu le manuscrit de l'histoire de l'Église d'Alexandrie que vous m'avez envoyé, et vous devez observer que vous faites mention dans cette histoire de quelques manuscrits, qui paroissent estre bons, qui devoient estre à la bibliothèque du roy au lieu d'estre en vos mains, ainsy que vous le dites. Je vous dois dire cependant que vous ne devez pas employer vostre temps à composer des volumes de cette nature; et il suffira que vous en preniez toutes les connoissances pour y travailler lorsque vous serez repassé en France.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi pour les galères*, 1675, fol. 102)

[1] Le 30 septembre suivant, Colbert prescrivit à Vanslèbe de revenir directement en France, et défendit au consul d'Alep de lui fournir aucune somme pour acheter des manuscrits. Rentré à Paris le 22 avril 1677, Vanslèbe reprit ses habits de dominicain. Colbert ayant refusé de le secourir, il se vit forcé de vendre à vil prix les manuscrits éthiopiens qu'il avait rapportés. (Voir la note de la pièce n° 62.)

131. — A M. DE FEUQUIÈRES,

AMBASSADEUR A STOCKHOLM.

Paris, le 15 juillet 1675.

Le Roy ayant bien voulu me confier le soin de ses bastimens, par la charge de surintendant que Sa Majesté m'a donnée, je prends soin de faire faire des planches assez curieuses de ce qui a servy et sert continuellement aux divertissemens de Sa Majesté [1], lesquels, comme vous sçavez, elle ne discontinue pas, nonobstant son actuelle et personnelle application à ses grands et glorieux desseins. Et quoyque une bonne partie de ces planches soyent desjà anciennes, j'ay cru qu'en attendant que les modernes soyent achevées, vous seriez bien ayse de les voir et de les faire voir dans le pays où vous estes.

C'est ce qui m'oblige de vous en envoyer quatre exemplaires; et en cas que vous estimiez à propos de les donner, vous observerez, s'il vous plaist, de ne point parler du Roy, parce que ce n'est qu'une bagatelle qui ne mérite point de paroistre sous le nom de Sa Majesté.

(Communiqué par M. Gabriel Charavay.)

132. — SEIGNELAY A M. DE HARLAY,

PROCUREUR GÉNÉRAL AU PARLEMENT DE PARIS.

(Lettre autographe.)

Saint-Germain, 8 décembre 1675.

Je vous envoyay, au mois de may de la présente année, une lettre de cachet par laquelle Sa Majesté ordonnoit au parlement de tenir la main à

[1] Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Impériale possède ces planches gravées par Israël Silvestre, Le Pautre et F. Chauveau. Elles se trouvent dans les publications ci-après :

1° *Les plaisirs de l'île enchantée ou les fêtes et divertissemens de Versailles, divisés en trois journées et commencés le 7e jour de mai 1664.* Imprimerie royale, grand in-folio. Sans texte.

2° *Relation de la fête de Versailles du 18 juillet 1668.* Imprimerie royale, 1669, in-folio. Texte de Félibien.

3° *Les divertissemens de Versailles donnés par le Roi à toute sa cour, au retour de la conquête de la Franche-Comté, en l'année 1674.* Imprimerie royale, in-folio. Texte de Félibien.

Les gravures représentent des jeux de bague, des festins, des illuminations, des feux d'artifice, des représentations de comédies et ballets (*la Princesse d'Élide, le Malade imaginaire, Alceste*), des salles de bal, etc.

Ces planches, faites sous la direction de Colbert, ne manquent pas d'intérêt. Celles qui représentent les illuminations et les feux d'artifice produisent, par l'opposition de la lumière et des ombres, des effets très-singuliers.

ce que les maistres d'écoles de Paris ne pussent enseigner qu'à lire et écrire, et les premiers principes de la langue latine, sans pouvoir retenir aucun de leurs écoliers après l'âge de neuf ans.

Comme Sa Majesté a esté informée que lesdits maistres d'école continuent d'enseigner la langue latine, la langue grecque et la rhétorique, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle vouloit estre informée de ce que le parlement a fait en conséquence de ladite lettre.

Je vous prie de me le faire sçavoir.

(Bibl. Imp. Mss. *Fonds Harlay*, vol. 367, II, fol. 39.)

---

133. — A M. ARNOUL FILS,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

Saint-Germain, 11 janvier 1676.

Vous m'avez envoyé, le 18 octobre dernier, la lettre du sieur Brousson, par laquelle il me donnoit avis qu'il avoit fait embarquer sur un vaisseau 43 livres hébreux, 22 arabes et du mont Sinaï, avec quelques médailles et autres curiosités, et me faisiez sçavoir alors que ce vaisseau ayant esté pris par le corsaire *la Flèche,* l'on vous avoit assuré que le capitaine devoit racheter son vaisseau.

Comme je n'ay point reçu de vos nouvelles sur ce sujet depuis ce temps, informez-vous exactement si ce capitaine est revenu à Toulon ou à Marseille; s'il a racheté son vaisseau; s'il a retiré des mains dudit corsaire le tout ou partie de ces livres, médailles et autres curiosités, et ce qu'il a payé pour cela.

Faites-moy sçavoir ce que vous apprendrez sur ces points.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi concernant les galères,* 1676, fol. 7.)

---

134. — A M. DE LA REYNIE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Versailles, 15 septembre 1676.

Vous trouverez cy-joint l'ordonnance que le Roy fait expédier pour la conservation des cygnes qui seront mis dans l'isle Maquerelle [1]. Sa Majesté

[1] Voici cette ordonnance :

« Sa Majesté ayant fait venir un grand nombre de cygnes des pays estrangers pour servir d'ornement sur les canaux des maisons royales, et voulant aussy en embellir la Seine dans l'estendue et au-dessus et au-dessous de sa bonne ville de Paris, elle donne ses ordres pour en faire mettre un nombre considérable dans l'isle

a estimé plus à propos de vous en ordonner l'exécution qu'aux officiers des capitaineries du bois de Boulogne et Varenne du Louvre[1], comme vous l'aviez proposé, prévoyant bien que le mal qu'on pourra faire aux cygnes arrivera plus souvent dans Paris qu'aux autres endroits, et que vous apporterez les soins nécessaires pour l'empescher.

(Bibl. Imp. Mss. *Fonds Mortemart*, vol. III², fol. 197.)

---

135. — LOUIS XIV A COLBERT.

(Lettre autographe.)

Lille, 5 mars 1677.

Je vous renvoye la boîte que vous m'avez envoyée pour le mylord Duras, afin que vous la luy donniez de ma part. Il est à Paris et y doit demeurer quelques jours; elle est fort belle et le présent est très-beau[2].

J'ay reçu aussy la table de bracelet pour le mylord Sunderland[3]. Je l'envoye à Courtin[4] pour la luy donner. Sa beauté m'a surpris et le prix m'a étonné; elle paroist d'une bien plus grande valeur.

Je suis bien ayse que vous ayez donné ordre au payement que vous avez fait; cela ne me surprend pas, sçachant l'envie que vous avez de me plaire[5].

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2. — *Œuvres de Louis XIV*, V, 558.)

située vis-à-vis le Cours-la-Reyne, vulgairement appelée l'isle Maquerelle. Et, comme il est nécessaire pour la conservation desdits cygnes et parvenir à la fin que Sa Majesté s'est proposée dans cet establissement, de les conserver et empescher qu'il ne leur soit fait aucun mal, et de les mettre pour cet effet sous la protection publique, Sa Majesté fait défenses à toutes personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soyent, d'entrer dans l'isle, sans permission de ceux qui sont préposés à la garde desdits cygnes, à tous bateliers d'y aborder, défend de prendre les œufs de cygne, de leur faire aucun mal avec filets, bastons, armes à feu, à peine de 300 livres d'amende la première fois, et de punition corporelle en cas de récidive. » (*Fonds Mortemart*, vol. III², fol. 231. — Arch. de l'Emp. O 20, fol. 328.) — Un arrêt du 18 avril 1684 confirma cette ordonnance. — Voir pièces n°s 90, 96, 144 et notes.

[1] Le vicomte Armand des Champs de Marsilly avait reçu en survivance, le 30 octobre 1660, la charge de capitaine du château de Madrid et des chasses de la Varenne du Louvre et du bois de Boulogne. (Voir IV, *Agriculture*, pièce n° 13 et note.) — Son fils, Louis Réné des Champs, avait obtenu la survivance de la même charge le 3 août 1675.

[2] Voir II, *Finances*, Annexes, pièce XXXI.

[3] Robert Spencer, comte de Sunderland, né en 1641. Ambassadeur en Espagne, puis en France en 1671 et en 1674. A son retour en Angleterre, il fut nommé secrétaire d'État, et plus tard président du Conseil. Mort le 28 septembre 1702. Le comte de Sunderland reçut une pension de Louis XIV, sous Charles II et Jacques II.

[4] Alors ambassadeur à Londres.

[5] Voir II, *Finances*, Annexes, pièce XXXIII, 2me paragraphe.

136. — A LOUIS XIV.

(Lettre autographe.)

Paris, 21 mars 1677.

La Reyne a demandé 2,000 pistoles pour les aumosnes de son jubilé; je luy ay fait donner aussytost. J'en envoye l'ordonnance à Vostre Majesté avec quelques autres, si elle l'a agréable[a].

Le Bas[1], qui estoit assurément le plus habile homme de l'Europe pour les lunettes d'approche et pour les instrumens de mathématiques, est mort depuis peu de jours et a laissé son logement dans les galeries du Louvre vacant. Sçavoir si Vostre Majesté auroit agréable d'accorder ce logement, ou à celuy qui est le plus habile dans Paris en ces deux métiers, ou à l'un des graveurs qui travaillent aux médailles de Vostre Majesté[b].

Le nommé Jean Bette[2], né à Oudenarde, très-bon ouvrier en glaise et qui a fait tous les ouvrages de Versailles, est mort et a laissé une femme veuve et quatre enfans. On demande à Vostre Majesté le droit d'aubaine[3] pour cette veuve et ses enfans[c].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

[a] Vous avez bien fait de faire donner 2,000 pistoles à la Reyne.

[b] Vous mettrez dans le logement des galeries qui vous croirez qui en est le plus digne.

[c] Faites donner quelque chose à la veuve et aux enfans de cet homme qui est mort, qui travailloit à la glaise, à Versailles. Et, je leur accorde l'aubaine.

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2. — *Œuvres de Louis XIV*, V, 560.)

137. — LOUIS XIV A COLBERT.

(Lettre autographe.)

Cambrai, 28 may 1677.

Je ne vous écris ce mot que pour vous dire que j'approuve tout ce que

[1] Philippe Le Bas, ingénieur du roi. Mort le 14 mars 1677, à l'âge de quarante ans. (*Dict. critique* de M. Jal.) — Par brevet du 26 janvier 1670, il avait obtenu un logement au Louvre comme étant «très-habile faiseur d'instrumens de mathématiques.»

[2] Jean Bette ou Beth faisait le corroi des trois réservoirs de la montagne. En 1674, il avait fait celui de la fontaine de Bacchus et celui du réservoir de Lalourcey.

[3] Voir II, *Index*, 856.

vous croyez nécessaire pour la conduite qui vient du réservoir de Satory. Vous y pouvez faire mettre l'eau; vous l'aurez desjà fait peut-estre après avoir reçu la lettre que je vous écrivis hier au soir[1].

Je suis très-ayse que les réservoirs soyent dans l'estat que vous me mandez.

Je crois que la date de cette lettre ne vous déplaira pas. Pour moy, je la trouve très-agréable pour un roy de France, et particulièrement pour moy[2].

(Cabinet de M. le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

138. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Versailles, 13 juillet 1677.

L'on vient de me donner avis que M. de Lumbres[3], qui a esté longtemps ambassadeur en Pologne, est mort depuis peu de jours en sa maison à Montreuil, ou en une terre qu'il avoit proche de ladite ville.

Comme je sçais qu'il avoit composé une histoire de Pologne qui pourroit estre belle et utile au public, et mesme qu'il avoit beaucoup de manuscrits curieux, je vous prie de vous en informer soigneusement, de vous en faire donner un mémoire et de me l'envoyer aussytost; et de faire en sorte que je puisse avoir tout ce qui se trouvera de manuscrits et mémoires qu'il peut avoir amassés pendant sa vie[4].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B[a] 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1677, pièce n° 251.)

[1] Voici cette lettre, datée du Quesnoy :

«J'approuve ce que vous me mandez pour que je trouve toutes les fontaines en bon estat et les réservoirs pleins.

«Faites lascher de l'eau de Satory autant qu'il en faut pour que tout ce que vous me mandez soit exécuté.

«Je remets à répondre moy-mesme au mémoire que j'ay reçu de vous hier au soir. Quand je seray arrivé, je vous expliqueray mes intentions dessus. Je compte d'arriver lundy à Versailles, environ sur les trois heures après-midy*.» (Même source que la lettre.)

[2] Ce jour-là même, Louis XIV avait ouvert la tranchée devant Cambrai, qui capitula le 5 avril.

[3] M. de Lumbres, d'abord résident à Liége en 1648, fut ensuite, pendant longtemps, ambassadeur en Pologne, où il fut remplacé par le cardinal de Bonzi en 1665. Il servit aussi le roi Casimir dans les guerres contre la Suède et contribua beaucoup au traité d'Oliva, qui y mit fin.

[4] Le 4 du mois suivant, Colbert remerciait l'intendant d'Amiens des recherches qu'il avait faites et lui annonçait que le duc d'Aumont, gouverneur de Boulogne, avait écrit à Seignelay que les manuscrits de feu M. de Lumbres

* Louis XIV rentra à Versailles le 31 mai.

139. — A M. DE LA REYNIE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Fontainebleau, 22 septembre 1677.

Le Roy m'ordonne de vous écrire ces lignes pour vous dire que vous pouvez permettre sans difficulté au sieur de Lescogne, avocat au parlement, de faire représenter, par des écoliers qui logent chez luy, une petite tragédie qu'il a composée, aux conditions portées par le consentement du sieur Lully, qu'il vous remettra entre les mains [1].

(Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, II, 562.)

140. — A LOUIS XIV.

(Lettre et réponse autographes.)

Paris, 1er mars 1678.

Je fus hier le jour entier à Versailles. Les estangs sont en très-bon estat. Il ne reste plus que six pieds de conroy [2] et terres à élever à celuy de Trappes; il y a trois pieds et demy d'eau sur la soupape, et elle s'estend sur quinze arpens de superficie.

Il reste trois pieds à élever au bois d'Arcy; il y a deux pieds d'eau sur la soupape, qui s'estend en deux arpens; il y a 400 toises de rigoles achevées pour la conduite de ces eaux [3].

Le réservoir de Satory sera bientost achevé [4].

Il y a 120 toises d'aqueduc fait; ce dernier ouvrage continuera tout l'esté, les autres finiront dans tout le mois d'avril [a].

étaient entre ses mains. (*Dépêches à M. de Breteuil*, pièce n° 276.)

[1] Dans une autre lettre du 4 février 1679, Colbert annonçait à La Reynie que le sieur Allart était autorisé à représenter en public, à la foire de Saint-Germain, les sauts accompagnés de quelques discours qu'il avait joués devant le Roi, à condition seulement que l'on ne chanterait, ni danserait. (Depping, *Corresp. adm.* II, 265.)

[2] *Conroi* ou *corroi*, couche de terre glaise pour empescher l'infiltration des eaux.

[3] Le 23 du même mois, Colbert ajoutait à ces renseignements ceux qui suivent :

«Les bastimens nouveaux de Versailles s'avancent toujours avec diligence, et j'espère qu'ils seront achevés dans le temps que Vostre Majesté a ordonné.

«Les estangs de Versailles seront en leur perfection à Pasques; il y a quatre, cinq et six pieds d'eau sur les soupapes.

«Il est arrivé un accident à celuy de Trappes : le conroy, liquide et par sa nature et par l'hyver, s'est appuyé sur son centre. Cela sera restably dans trois semaines, sans perdre une goutte d'eau...» (Même source que la lettre.)

[4] Voir pièce n° 137.

L'on travaille aux fontaines de la Renommée et de l'Arc de triomphe pour les achever[1].

Les nouveaux bastimens s'avancent beaucoup; je crois pouvoir assurer Vostre Majesté qu'ils seront au premier étage à Pasques, et achevés au temps qu'elle les a demandés[b].

Dans cette semaine, il y aura une visite générale faite, avec MM. Francines et Denis, de toutes les fontaines[c];

Le Nostre et Colinot, de tous les jardins;

Lemaire, de tous les robinets, ajustages et autres ouvrages de cuivre;

Berthier, de toute la rocaille;

Charpentier, maçon, serrurier et menuisier, de mesme, pour remettre le tout en estat.

Les marbres de l'escalier s'avancent fort, et j'espère qu'il sera entièrement achevé dans le mois de juillet[d].

M. Le Nostre fait faire un modèle de la nouvelle pièce pour y travailler incessamment[e].

Et ainsy j'espère, Sire, que tout ce que Vostre Majesté a ordonné sera prest pour luy donner quelque plaisir et quelque relasche après ses grandes et glorieuses conquestes.

Vostre Majesté me permettra-t-elle de luy dire qu'il me semble qu'il seroit bien nécessaire qu'il y eust un homme de commandement et habile dans le pays d'Aunis, y ayant beaucoup à travailler pour se préparer à défendre Rochefort et les isles des entreprises des Anglois[f]?

Vostre Majesté sçait que Brest et Belle-Ile ont besoin de troupes[g].

Les 7 millions de livres ordonnés par Vostre Majesté au trésorier de l'extraordinaire ont esté entièrement payés; je luy fais payer 3 millions demain à compte du mois d'avril[h].

RÉPONSE DE LOUIS XIV, EN MARGE :

Du camp devant la citadelle de Gand, 10 mars.

[a] Je suis bien ayse du compte que vous me rendez de l'estat de Versailles. Ce que je recommande le plus, c'est ce qui regarde les estangs et les rigoles qui doivent y amener l'eau; c'est à quoy vous ferez travailler sans relasche.

[b] Il faut encore presser les nouveaux bastimens, afin qu'ils soyent faits dans le moment que j'ay dit.

[1] On lit dans les *Travaux hydrauliques de Versailles*, par M. Le Roi :

« En 1676, Louis XIV fit encore construire, sur les dessins de Le Brun, un nouveau bassin, appelé de la Renommée, à cause de la principale figure qui était une Renommée proclamant à toute la terre la gloire du Roi...

« En 1677, on commença l'Arc de triomphe, bosquet monumental élevé en l'honneur des victoires du Roi, dont il ne reste que quelques vestiges... »

[c] La visite que vous ferez faire sera fort à propos.

[d] Je seray bien ayse que le grand escalier soit fait en mesme temps.

[e] Quand le modèle sera fait, il ne faut point perdre de temps pour commencer à travailler à dégrossir l'ouvrage; car, pour les ornemens, je seray bien ayse de voir le modèle devant qu'on y travaille.

[f] J'ay bien intention d'envoyer dans le pays d'Aunis; mais je ne suis pas bien résolu sur qui jeter les yeux.

[g] Il y aura des troupes à Brest et à Belle-Ile quand il sera nécessaire [1].

[h] Vous faites des merveilles sur l'argent, et je suis tous les jours plus content de vous. Je suis bien ayse de vous le dire.

(Cabinet de M le duc de Luynes, Mss. n° 93, carton 2.)

---

141. — AU SIEUR GODEFROY,

HISTORIOGRAPHE A LILLE.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 23 juin 1678.

Je suis bien ayse que vous ayez desjà vu la plus grande partie de tous les titres qui ont esté tirés de la citadelle de Gand. Sur quoy je vous diray que le Roy ne peut pas les faire emporter publiquement, parce que la capitulation de la ville y répugne; mais vous pouvez en faire sortir adroitement le plus grand nombre qu'il vous sera possible, en quoy vous pourrez estre aydé par M. Le Peletier de Souzy [2], auquel M. de Louvois en a écrit en ce sens, et vous y aurez d'autant plus de facilité que le président Erembault doit sortir de Gand pour s'aller habituer dans les terres du Roy [3].

Je vous envoye une lettre pour ledit sieur président Erembault, avec la copie, afin que vous soyez informé de ce qu'elle contient [4].

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, Mss. pièce n° 29.)

[1] Voir III, *Marine*, pièce n° 488.

[2] Intendant à Lille.

[3] Quelques jours après, dans une autre lettre, Colbert recommandait encore à Godefroy «de retirer le plus grand nombre de titres qu'il pourroit du chasteau de Gand et de les mettre en ordre, aussytost qu'il seroit rentré à Lille, pour les luy envoyer.» (Même source que la lettre, pièce n° 31.)

[4] Voici cette lettre : «J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous m'offrez quelques mémoires concernant le commerce. Comme je ne doute pas qu'ils ne soyent bons et utiles, par l'opinion que l'on a icy de vostre suffisance et de vostre mérite, je vous prie de me les envoyer ou de les remettre entre les mains du sieur Godefroy, qui vous rendra cette lettre, auquel vous pouvez donner créance sur ce sujet.» (Même source que la lettre, pièce n° 30.) — Voir pièce n° 143.

142. — PROCÈS-VERBAL
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE[1].

12 juillet 1678.

Ce jourd'huy, M. Perrault, conservateur des bastimens de Sa Majesté, ayant fait sçavoir qu'il avoit quelque chose à proposer de la part de Monseigneur Colbert à MM. les architectes, on se seroit assemblé à l'heure accoustumée, où estant, mondit sieur Perrault auroit fait voir un billet signé de mondit sieur Colbert du 11 du présent mois, par lequel il ordonne aux architectes du roy qui s'assemblent à l'académie, de visiter promptement toutes les anciennes églises et les anciens bastimens de Paris[2] et mesme des environs, s'il est nécessaire, pour voir si les pierres sont de bonne ou mauvaise qualité, si elles ont subsisté en leur entier ou si elles ont esté endommagées par l'air, l'humidité, la lune ou le soleil, de

[1] L'académie d'architecture se réunit pour la première fois le 31 décembre 1671, et Colbert assista à son installation. Les membres de l'académie étaient alors : Blondel, directeur et professeur, François Le Vau, Bruand, Gittard, Le Pautre, Mignard, d'Orbay, Félibien, secrétaire.

Dans les premiers temps, Colbert se rendit quelquefois à cette académie pendant les conférences. Il proposait des questions que l'on débattait devant lui, et il donnait ensuite son avis.

Lorsque la surintendance des bâtiments, arts et manufactures de France passa entre les mains de son fils d'Ormoy, l'académie de sculpture fut plusieurs fois honorée de sa présence ; le 21 février 1680, d'Ormoy signa même au procès-verbal.

[2] Les procès-verbaux des séances suivantes font connaître le résultat de ces visites qui ne furent terminées que le 10 avril 1679.

Du reste, ce n'était pas la première enquête de ce genre prescrite par Colbert. Dès 1665, il avait ordonné de visiter les carrières des environs de Paris, entre autres celles du faubourg Saint-Jacques, de Gentilly, de Bicêtre, d'Arcueil, de Meudon, de Saint-Cloud et de Passy, afin de savoir d'où l'on pouvait tirer de la pierre dure pour les constructions du Louvre.

Cette visite fut faite le 8 juin 1665; voici les notes qu'il écrivit en marge du mémoire qui lui en rendait compte :

« Il seroit nécessaire de sçavoir le prix véritable du pied des pierres de toutes les carrières, rendues sur l'atelier du Louvre; et après que l'on aura remarqué toutes les différentes qualités des pierres, on pourra prendre résolution sur celles qu'il faudra toujours employer dans les bastimens du roy, en faire mention dans les devis et obliger les entrepreneurs à en faire les provisions nécessaires; et à cet effet, se saisir de toutes les carrières de pierres qui seront résolues et y establir quelques gardes pour empescher qu'aucune autre personne n'en puisse prendre que pour le roy.

« Comme je suis résolu de donner toute la solidité qui se pourra à tous les bastimens du roy, et mesme de faire de pierres dures tout ce qui se pourra, je crois qu'il suffira de mettre dans le devis les qualités, grandeurs et épaisseurs des pierres dont les entrepreneurs seront obligés de se servir, et ensuite il faudra les laisser faire.

« Il y a un mot dans ce mémoire qui me fait douter si la pierre de Saint-Cloud n'est point sujette à estre mangée de la terre.

« Il faut surtout bien connoistre les bonnes et les mauvaises qualités de toutes les pierres. » (Arch. de l'Empire, *Anciens bâtiments de la couronne*, O 10,201, carton 1.)

quelles carrières elles ont esté tirées, si ces carrières subsistent ou non; et formeront leur avis sur les différentes qualités de ces pierres; ce que la compagnie a résolu de faire au plus tost. *Signé :* Bruand, Mignard[1], Le Pautre, Gittard[2], Félibien.

(Arch. de l'Institut, *Procès-verbaux de l'académie d'architecture*, 1671 à 1681.)

---

143. — AU SIEUR GODEFROY,

HISTORIOGRAPHE A LILLE.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 5 aoust 1678.

Je suis bien ayse que vous soyez de retour à Lille, après avoir fait tout ce que vous aviez à faire à Gand. Ne manquez pas de m'envoyer promptement le coffre des titres que vous avez retirés, et faites-en un inventaire bien exact auparavant[3].

Il seroit encore bien nécessaire que vous travaillassiez à tirer des copies de tous les principaux titres des abbayes qui sont situées dans les pays de l'obéissance du Roy, et particulièrement ceux de leurs fondations et dotations, parce qu'il y a toujours beaucoup de choses curieuses pour l'histoire dans ces titres. Examinez de quelle sorte vous pouvez faire ce travail et donnez-y l'application qui est nécessaire[4].

(Cabinet de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, Mss. pièce n° 33.)

[1] Pierre Mignard, né à Troyes, séjourna à Rome de 1636 à 1657. Le 1er mars 1690, il succéda à Le Brun, en qualité de premier peintre du roi. Mort le 30 mai 1695, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans environ.

[2] Daniel Gittard, ingénieur et architecte ordinaire des bâtiments du roi. Mort à Paris, rue des Saints-Pères, le 15 décembre 1686, à l'âge de soixante et un ans.

[3] Voir pièce n° 141. — Les inventaires des titres originaux provenant de Gand, que Godefroy adressa à Colbert, étaient divisés en 6 parties, sçavoir :

I. Titres qui regardent la France et la souveraineté des rois sur la Flandre et l'Artois.

II. Titres qui regardent les rois de France, leurs mères, enfants, frères, oncles, neveux.

III. Titres qui regardent les bulles et brefs des papes.

IV. Titres qui regardent les empereurs chrétiens de Constantinople et d'Allemagne, les rois de Hongrie, Bohême et Suède, quelques rois de Sicile, Naples, Castille, Navarre, Portugal.

V. Titres qui regardent les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Danemark, quelques princes de la maison d'Autriche, les villes de Besançon, Tournai, Cambrai.

VI. Titres qui regardent les évêques, le chapitre et ville de Liége.

[4] Quatorze jours après, Colbert ajoutait : « A l'égard des titres des abbayes, faites ce que vous pourrez pour les avoir et examinez premièrement s'il n'y en a pas d'imprimés, estant difficile que dans tous les traités qui ont esté faits concernant la Flandre, il n'y en ayt quelques-uns. Vous observerez seulement que souvent une petite gratification fait un grand effet sur les religieux et chanoines. Enfin, employez vostre industrie pour tascher à les avoir... » (Même source que la lettre, pièce n° 34.)

144. — A M. LE BLANC,

INTENDANT A ROUEN.

(Lettre originale.)

Paris, 25 décembre 1678.

L'on vient de me donner avis que plusieurs des cygnes que le Roy a fait mettre sur la rivière de Seine, proche de cette ville, pour l'ornement public et mesme pour en avoir un nombre assez grand pour l'ornement de ses maisons royales, sont descendus sur cette rivière dans toute l'estendue de la généralité de Rouen.

Comme ils sont icy conservés sous l'autorité publique[1], et que qui que ce soit n'ose y toucher, Sa Majesté veut que vous envoyiez promptement les deux gardes de la prévosté de l'hostel qui servent auprès de vous, l'un d'un costé de la rivière et l'autre de l'autre, pour s'informer soigneusement des endroits où ils sont, soit dans ladite rivière de Seine, soit dans celles qui y descendent, m'ayant esté dit qu'il y en avoit sur celle d'Epte[2], et que vous donniez, en mesme temps, tous les ordres nécessaires pour les faire reprendre et les rapporter dans l'isle, vis-à-vis du Cours de la Reyne, que Sa Majesté a fait acheter et a destinée pour les y nourrir et entretenir. Et comme cette nourriture est agréable à Sa Majesté, je vous prie d'y donner vos soins et de faire en sorte que cela réussisse.

(Bibl. Imp. Mss. S. F. 5,360, *Lettres de M. Colbert*, fol. 391.)

145. — AU MÊME.

Saint-Germain, 20 janvier 1679.

J'apprends, par vostre lettre du 13 de ce mois, le soin que vous avez pris pour estre informé s'il avoit paru quelques cygnes sur la rivière de Seine et autres affluentes. Je vous prie de continuer et de faire toujours connoistre de plus en plus qu'ils sont sous la sauvegarde publique[3]; et en

[1] Voir la pièce n° 134 et note. — Voir aussi la pièce suivante.

[2] Petite rivière qui prend sa source près de Forges, arrondissement de Neufchâtel, et se jette dans la Seine un peu au-dessus de Vernon (Eure).

[3] Quatre ans plus tard, le 10 juin 1683, Colbert renouvelait ces recommandations à Méliand, qui avait succédé à Le Blanc :

« Vous sçavez que le Roy a fait mettre des cygnes sur la rivière de Seine. Estant sous la protection particulière de Sa Majesté, elle veut non-seulement qu'aucun n'y touche, mais mesme que chacun prenne plaisir à voir un

cas que ceux qui se sont trouvés près de la Roche-Guyon[1] puissent estre pris, donnez les ordres nécessaires pour les faire reporter au lieu que je vous ay marqué par ma lettre du 25 du mois passé[2]...

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 69. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 753.)

---

146. — AU DUC D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR A ROME.

Saint-Germain, 20 janvier 1679.

Le sieur Le Nostre que vous connoissez s'en allant en Italie, non pas tant pour sa curiosité que pour rechercher avec soin s'il trouvera quelque chose d'assez beau pour mériter d'estre imité dans les maisons royales, ou pour luy fournir de nouvelles pensées sur les beaux dessins qu'il invente tous les jours, pour la satisfaction et le plaisir de Sa Majesté, quoyque ce soit vous en dire assez pour croire que vous luy donnerez toutes les assistances qui luy seront nécessaires pour avoir les entrées de tous les palais et de toutes les belles maisons des environs de Rome, je ne laisse pas encore d'y ajouter la prière que je vous fais en sa faveur[3].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 72. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 597.)

ornement de cette qualité sur cette rivière; et j'apprends qu'il y a beaucoup de ces cygnes entre le Pont-de-l'Arche et Rouen. Je vous prie d'envoyer un des gardes servant près de vous pour les reconnoistre; et en mesme temps vous devez donner une ordonnance, et la faire afficher dans toute l'estendue de la généralité sur les bords de la rivière, portant défenses à toutes personnes de leur faire aucun mal.»

Le 7 juillet suivant, il ajoutait :

«L'ordonnance que vous avez donnée pour la conservation des cygnes, et le soin que vous prendrez de vous en faire rendre compte, contribuera beaucoup à augmenter cet ornement sur la rivière de Seine; mais il faudra prendre les mesures pour empescher qu'ils ne passent le pont de Rouen, parce qu'ils pourroient descendre jusqu'au Havre, ces sortes d'animaux ayant une inclination naturelle pour se retirer dans le nord...» (*Correspond. adm.* IV, 753.)

[1] Canton de Magny, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise).

[2] La fin de cette lettre, qui regarde le commerce, a été publiée dans le t. II, *Industrie*, pièce n° 289.

[3] Par le même courrier, Colbert écrivait au directeur de l'académie de France à Rome :

«Le Nostre s'en allant à Rome, vous ne manquerez pas de luy donner toutes les assistances qui dépendront de vous, et mesme de luy faire part de tout ce qui se passe dans l'académie, et de la conduite que vous tenez pour l'instruction de la jeunesse que je vous envoye. Vous connoissez son mérite, et vous devez vous appliquer à suivre les avis qu'il pourra vous donner tant sur les estudes des élèves que sur tout ce qui regarde ladite académie. (*Mél. Clair.* vol. 426, fol. 73.) — Voir pièce n° 159.

147. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 27 janvier 1679.

Pour réponse à vostre lettre du 28 décembre, je vous ay fait sçavoir ce que vous aviez à faire sur le sujet des pensionnaires qui sont dans l'académie. Exécutez ponctuellement ce que je vous ay écrit sur ce sujet.

Vous ferez voir au sieur Le Nostre, qui partira dans peu de jours avec madame la duchesse Sforce[1] pour aller à Rome, la statue équestre du Roy; et il sera bon que vous voyiez le duc d'Estrées pour examiner ensemble les prétentions du cavalier Bernin sur le sujet de cette statue, pour la recevoir et ensuite chercher les moyens de la faire venir en France, à quoy je crois qu'il n'y a pas d'autre expédient que celuy de luy faire passer le détroit.

Il y a longtemps que vous devriez avoir fourny au sieur Guidi[2] le marbre qui luy est nécessaire pour le groupe qu'il doit faire. Je crois que c'est vostre maladie qui est cause de ce retardement; mais il est bien nécessaire qu'à l'avenir vous exécutiez plus promptement et ponctuellement les choses que je vous ordonne.

Continuez à tenir la main que les élèves travaillent avec soin et application, et envoyez-moy promptement le compte des dépenses de l'année 1678.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 98.)

148. — AU SIEUR BRODART,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Saint-Germain, 17 février 1679.

Pour réponse à vostre lettre du 24 de ce mois, prenez bien garde que la fluste que je veux envoyer à Civita-Vecchia soit si bien radoubée, que tout ce qui sera chargé dessus pour venir par le détroit jusque dans la rivière de Seine ne puisse courre aucun risque, et qu'il n'y arrive aucun

[1] Voir III, *Marine*, pièce n° 538.

[2] Dominique Guidi, sculpteur, né à Massa en 1628. Il était de l'académie de Saint-Luc de Rome, lorsque, le 24 juillet 1676, il fut reçu membre de l'académie royale de peinture et sculpture. Mort en 1701. — Voir deux lettres de Guidi dans les *Archives de l'art français*, I, 60 et 63.

accident, c'est-à-dire qu'il faut que vous preniez encore de plus grandes précautions que celles que vous avez accoustumé de prendre.

A l'égard du commandement de cette fluste, je vois que vous penchez fort à la donner au sieur Gratian [1], et que vous estes persuadé qu'il s'en acquittera mieux qu'un autre. Mais, comme j'ay besoin pour cela d'un homme qui ayt beaucoup navigué sur des vaisseaux de charge, qui entende parfaitement l'arrimage et qui prenne toutes les précautions pour empescher qu'il n'arrive aucun accident ni au bastiment ni à toute sa charge pendant une aussy longue navigation que celle de passer par le détroit et venir jusqu'au Havre, et que j'apprends d'ailleurs que le sieur Gratian n'a pas beaucoup navigué, et ce qu'il a navigué est seulement sur les vaisseaux du roy pendant une ou deux campagnes, c'est à vous à bien prendre garde de ne me pas proposer un homme qui ne s'acquitte parfaitement de son employ et sur lequel vous ne puissiez vous confier entièrement. Et, en cas que vous n'en puissiez pas estre caution, examinez s'il ne seroit pas mieux de donner ce commandement à un ancien capitaine de fluste du roy.

Prenez bien garde que le reste de l'équipage que vous avez ordre de lever soit très-bon, et que les pilotes et principaux officiers ayent navigué dans l'Océan, parce que ces sortes d'officiers, particulièrement les pilotes qui ne naviguent que dans la Méditerranée et qui ne sont point hauturiers [2], ne seroient pas propres à cette navigation.

Je reçois, de temps en temps, de nouvelles plaintes de vous sur le sujet de vos emportemens, et entre autres le sieur Cotolendi [3] écrit que, nonobstant tous les ordres qui vous ont esté donnés, vous n'avez pas voulu accepter la lettre de change qui a esté tirée sur vous pour des achats d'esclaves, et que mesme vous avez fait ce refus avec emportement. Je vous avertis encore que vous devez modérer ces emportemens, parce que je n'en souffrirois pas la continuation [4], quoyque d'ailleurs je sois satisfait de vous.

J'ajoute à la lettre que je vous écris par cet ordinaire sur le sujet du commandement de la fluste pour aller à Civita-Vecchia, qu'en cas que vous soyez assuré et que vous me répondiez que le sieur Gratian s'acquittera ainsy que je vous ay expliqué de cet employ, vous pouvez luy en donner le commandement; mais en cas que vous n'en soyez pas autant assuré

[1] Gratian, sous-lieutenant de galères à Marseille en 1666, lieutenant en 1684, capitaine en 1693. Mort le 17 décembre 1709.

[2] Voir III, *Index des mots techniques*, page 748, *verbo* Pilote.

[3] François Cotolendi était consul à Livourne depuis le mois d'août 1671.

[4] Voir III, *Marine*, pièces n°s 165, 236, 362 et notes.

qu'il est nécessaire, mon fils m'a dit que le nommé Baptiste Roux est le meilleur capitaine de fluste qu'il y ayt à Toulon; et en ce cas, vous luy pourrez envoyer l'ordre pour monter cette fluste. A l'égard des autres officiers, prenez bien garde de les choisir de la qualité que je vous ay marqué.

Mon fils vous a envoyé l'ordre pour faire fournir six mois de vivres et trois mois de solde à cette fluste [1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 172 et 174.)

---

149. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 17 février 1679.

Je suis bien étonné que le bloc de marbre qui estoit nécessaire au sieur Guidi, pour faire le groupe dont je luy ay envoyé le dessin, luy ayt esté fourny si tard, vu qu'il y a plus de 18 mois que je vous en ay donné l'ordre. Une autre fois, exécutez plus ponctuellement et plus diligemment les ordres que je vous donne.

Je suis bien ayse que les Termes dont le sieur Théodon [2] a porté les dessins et auxquels il travaille, réussissent bien.

Vous avez bien fait de remettre à l'académie le nommé Desgots [3].

[1] Sept jours après, Colbert priait encore Brodart de faire partir cette flûte pour Civita-Vecchia, et il ajoutait :

« Comme je suis icy à Paris et que mon fils est à Saint-Germain, je suis bien ayse de vous faire sçavoir que ce vaisseau ayant esté basty non-seulement pour charge, mais mesme pour se défendre en cas d'attaque, vous devez prendre garde qu'il soit artillé de bons canons de fer et qu'il ayt les munitions nécessaires pour cela; et en cas que l'équipage de 70 hommes ne soit pas assez fort, faites-le-moy sçavoir, je vous enverray aussytost les ordres pour l'augmenter.

« Examinez aussy si vous estimeriez nécessaire que ce vaisseau fust escorté d'un vaisseau de guerre pour passer le détroit et venir jusque dans la Manche, parce que, dans ce cas, j'enverrois les ordres nécessaires pour le faire accompagner jusqu'au détroit par un des vaisseaux que l'on arme à présent à Toulon, et pour le faire prendre au détroit par un des vaisseaux du Ponant qui le conduira jusque dans la Manche; mais il faut que sa seureté dépende principalement de sa propre force. » (*Mél. Clair.* vol. 426, fol. 199.)

Les recommandations de Colbert étaient bien justifiées par l'importance de ce chargement composé de 300 caisses environ, dont 200 remplies de bustes, de moulages, de tableaux, de vases, etc. et 100 de statues. (*Mél. Clair.* vol. 426, fol. 75.)

[2] Jean-Baptiste Théodon, sculpteur. Il passa presque toute sa vie à Rome. Mort à Paris, le 18 janvier 1713.

[3] Claude Desgots, architecte, neveu de Le Nostre. Le 28 avril 1692, son oncle obtint pour lui la survivance de sa charge de contrôleur général des bâtiments. Mort en 1732.

Au mois d'octobre suivant, le père de Desgots ayant demandé à faire revenir son fils de Rome, Colbert engagea Errard à consulter Le Nostre à ce sujet, parce que, si ce dernier pensait qu'il valait mieux le laisser à l'académie,

Appliquez-vous toujours à faire en sorte que les élèves fassent bien leur devoir, et qu'ils fassent du progrès dans leurs estudes, et avertissez-moy de ceux qui se débaucheront, afin que j'en fasse avertir leurs pères et leurs parens, et que je les fasse mettre hors de l'académie, en cas qu'ils ne se corrigent.

Si vous estes persuadé que Carlier fasse mieux son devoir, je vous donne pouvoir de le remettre dans l'académie.

Je suis surpris que vous ne m'ayez point encore envoyé aucune estude des élèves, et particulièrement des peintres, estant impossible qu'ils ne s'appliquent à dessiner continuellement. Dites à tous que je veux qu'ils me fassent des dessins de leur génie, tous les trois mois, et que je feray mettre hors de l'académie tous ceux qui y manqueront.

J'ay reçu les comptes de l'académie; je les arresteray au premier jour et vous enverray des fonds dans peu.

Je donne à présent les ordres à Marseille pour en faire partir dans le commencement du mois prochain une grande fluste de plus de 500 tonneaux, et vous pouvez faire estat qu'elle arrivera à Civita-Vecchia depuis le 20 jusqu'au dernier du mesme mois, ne doutant pas que vous n'ayez fait préparer toutes les caisses de tous les ouvrages que vous avez fait faire par mon ordre. Regardez de rendre cette voiture la plus ample que vous pourrez, parce qu'assurément cette fluste peut contenir mesme un beaucoup plus grand nombre de caisses et ballots que le nombre de 200 que vous m'avez écrit au mois de septembre que vous aviez. Je serois bien ayse qu'outre le Terme de l'Hyver qui est fait, celuy du Printemps, auquel Théodon travaille, fust achevé, et que vous pussiez le charger sur cette fluste.

Ayez toujours soin que les sculpteurs et peintres travaillent avec soin, application et amour aux ouvrages qu'ils ont entrepris. J'observeray, pendant la paix, de faire venir tous les ans, ou ce que vous ferez faire dans l'académie, ou ce que vous trouverez occasion d'acheter.

J'écris à M. l'ambassadeur afin que s'il y avoit quelque difficulté à la sortie, ou à l'exemption des droits, je la fasse lever.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 170.)

on suivrait son avis sans tenir compte de la demande du père.

Mais en avril 1680, Colbert envoya à Errard le congé de Desgots, qui avait de nouveau été redemandé par son père. Il ordonnait en même temps au directeur de l'académie de Rome de donner à cet élève, outre les 200 livres que touchait chaque pensionnaire en rentrant en France, de quoi s'entretenir deux mois, pendant qu'il visiterait la Lombardie.

Le congé de Desgots (*Mél. Clair.* vol. 428, fol. 245) est dans les mêmes termes que celui des sieurs Flamen, Prou et Hurtrel. — Voir pièce n° 153.

150. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 9 mars 1679.

Je suis bien ayse que vous ayez fait conduire à l'atelier du sieur Guidi le bloc de marbre nécessaire pour le groupe auquel il doit travailler, et que vous ayez fait venir aussy ceux qui sont nécessaires pour les Termes auxquels Théodon et Laviron[1] travaillent.

J'ay reçu, en mesme temps, les dessins des élèves que vous m'avez envoyés; je les examineray et vous en feray sçavoir mes sentimens par le premier ordinaire.

Je vous envoye une lettre de change de la somme de 10,000 livres pour les dépenses de l'académie pendant les six premiers mois de cette année, et 13,178 livres pour le parfait payement des dépenses de l'année dernière 1678[2].

Vous devez estre assuré que la fluste que j'ay fait équiper et armer à Marseille est à présent preste à partir, et ainsy vous devez envoyer incessamment à Civita-Vecchia tous les ballots et caisses que vous devez embarquer. Je vous recommande surtout de prendre garde que le tout soit bien emballé et encaissé, en sorte qu'il n'y puisse arriver aucun accident.

Exécutez aussy ce que je vous ay écrit, par ma précédente, de charger un des plus habiles sculpteurs de l'académie de toutes les caisses et ballots, et de le faire embarquer pour accompagner le tout jusqu'au Louvre.

Continuez toujours à faire travailler les élèves à achever les ouvrages qu'ils ont commencés.

J'ay vu les plans du palais Farnèse et des églises que Davillers a envoyés; j'en suis assez satisfait; mais je n'ay pas trouvé qu'il dessinast assez bien, et ainsy il faut qu'il se fortifie dans le dessin. Comme vous me faites sçavoir que c'est un garçon qui peut servir, dites-luy que je veux qu'il demeure encore à Rome, et qu'il continue à lever le plan des plus beaux palais et des plus belles églises.

[1] Pierre Laviron, sculpteur. On voit de lui à Versailles, au parterre de Latone, une statue de Ganymède.

Aux concours de 1676 et de 1678, Laviron obtint un des premiers prix de sculpture, pour le *Bannissement du Paradis terrestre* et la *Punition d'Adam*.

[2] Les fonds envoyés à Rome pour l'entretien de l'académie s'étaient élevés en 1676 à 15,000 livres, et en 1677 à 14,000 livres.

Et, si vous luy trouvez assez de génie, je serois bien ayse qu'il s'appliquast à tout ce qui peut concerner les eaux, c'est-à-dire les sources, les niveaux, les conduites, les aqueducs, les différens effets des eaux; qu'il visitast avec soin tout ce qu'il y a de beau de cette nature dans toute l'Italie; qu'il s'appliquast mesme à faire les calculs de ce que chaque ajustage de fontaines distribue d'eau par jour suivant son ouverture et élévation; et mesme, si les eaux s'élèvent à la mesme hauteur que leurs sources, ou quelle diminution il s'y trouve.

En cas que vous croyiez qu'il ayt du génie pour cette sorte de travail, vous pouvez luy former une instruction sur ma lettre, et dites-luy de me rendre compte de ce qu'il fera tous les quinze jours [1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 242.)

---

151. — AU SIEUR DE LA FEUILLE, INGÉNIEUR.

Paris, 17 mars 1679.

Les bains de Bagnères estant d'une très-grande conséquence dans le royaume [2] et servant mesme à présent au soulagement des incommodités de madame la duchesse de Pecquigny, je désire que, aussytost que vous aurez reçu ce billet, vous vous y en alliez en diligence et que vous voyiez, avec les médecins sur les lieux, les ouvrages que l'on pourroit y faire pour rendre ces bains plus commodes et plus faciles, que vous en fassiez un plan, devis et estimation, et que vous consultiez pour cela madame la duchesse de Pecquigny, avec les médecins qui seront sur les lieux.

Je désire aussy que vous fassiez connoistre à tout le monde que c'est en sa considération que je vous envoye à Bagnères, et que vous défériez fort à ses sentimens sur tout ce qu'elle estimera et désirera y estre fait, et pour tout ce qui sera de sa commodité particulière [3]. Mettez-y en mesme temps des ouvriers; et pour cela, je donne ordre, dès aujourd'huy, au receveur général des finances de Montauban de faire payer par le receveur

[1] Errard jugea sans doute Davillers capable d'exécuter le travail qui avait été demandé par Colbert; car, dans une lettre du 14 juin suivant, le ministre s'étonnait de ne pas avoir encore reçu de ses nouvelles et recommandait au directeur de l'école de Rome de tenir la main à ce que Davillers visitât toutes les fontaines d'Italie et lui adressât des mémoires à ce sujet. — Voir pièce n° 157.

[2] Voir IV, *Routes, Canaux et Mines*, pièces n°s 72, 78, 79 et notes.

[3] On trouvera dans les *Lettres privées* la lettre écrite, le même jour, par Colbert à la duchesse de Pecquigny.

des tailles le plus prochain dudit lieu de Bagnères ce qui sera nécessaire pour faire lesdits ouvrages.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 282.)

---

152. — AU SIEUR PETIT,

CONTRÔLEUR DES BÂTIMENTS A FONTAINEBLEAU.

Saint-Germain, 9 avril 1679.

Je vous envoye exprès ce billet pour vous faire sçavoir que le Roy ira assurément dans le 28 de ce mois à Fontainebleau.

Ne manquez pas aussytost de faire une revue générale de tout le chasteau et de tous les jardins, parcs et maisons qui en dépendent, et d'y faire travailler incessamment tous les ouvriers qu'il sera nécessaire pour mettre toutes choses en tel estat que Sa Majesté en soit satisfaite et moy aussy, lorsque j'arriveray, qui sera un jour avant le Roy.

Ne manquez pas de m'écrire toutes les semaines deux fois ce que vous ferez, et en quel estat seront toutes choses[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 357.)

---

153. — CONGÉ

A TROIS ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE DE ROME POUR REVENIR EN FRANCE.

Saint-Germain, 20 may 1679.

Nous Jean-Baptiste Colbert, chevalier, baron de Sceaux, conseiller ordinaire du roy en tous ses conseils, secrétaire d'Estat et des commandemens de Sa Majesté, surintendant et ordonnateur général des bastimens, arts et manufactures de France.

[1] Toutes les fois que Louis XIV devait aller à Fontainebleau, de semblables recommandations étaient adressées au sieur Petit, dans des termes à peu près identiques.

Mais les soins de Petit ne se bornaient pas à mettre tout en ordre dans les bâtiments de Fontainebleau; il était encore chargé de veiller à l'entretien des chemins de la forêt, comme l'indique la lettre suivante, du 3 juillet 1682 :

« Outre ce que je vous ay écrit, lui disait Colbert, pour mettre le chasteau et le parc en bon estat, lorsque le Roy y ira, il est nécessaire que vous alliez visiter toutes les routes faites pour les chasses du roy dans la forest de Fontainebleau et que vous preniez garde que tout soit en bon estat.

« Sa Majesté m'a dit qu'en certains lieux, où l'on a coupé les roches, on auroit jeté des sables pour unir et élargir le chemin, et que ces sables sont enfoncés, en sorte que les chevaux souvent bronchent lourdement, parce que l'un de leurs pieds enfonce dans le sable, tandis que l'autre est sur la roche. Examinez soigneusement le tout et faites bien réparer ces routes. » (*Mél. Clair.* vol. 431, fol. 11.)

Estant informé que les nommés Flamen[1], Prou[2] et Hurtrel[3], sculpteurs, estant présentement dans l'académie de peinture, sculpture et architecture establie par ordre du roy, à Rome, ont finy les trois années auxquelles nous avons fixé le temps du séjour des élèves dans l'académie, par le règlement par nous fait le 28 octobre de l'année 1677, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté.

Mandons et ordonnons au sieur Errard, directeur de ladite académie, d'accorder le congé auxdits sieurs Flamen et Prou, pour retourner en France, et audit sieur Hurtrel aussytost après qu'il aura achevé les ouvrages qui luy ont esté prescrits.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 543.)

---

154. — A M. DE LA REYNIE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Saint-Germain, 29 may 1679.

Je vous envoye un placet, que le Roy m'a remis entre les mains, du nommé Cellier, qui demande d'estre reçu maistre imprimeur dans Paris.

Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'il est fils d'un maistre imprimeur tenant actuellement boutique, qui est de la religion prétendue réformée, et que le fils s'estant converty, Sa Majesté est bien ayse de luy donner moyen de gagner sa vie en le faisant maistre. C'est pourquoy il est nécessaire que vous me fassiez sçavoir de quelles expéditions vous avez besoin pour cela.

Il est bon que vous vérifiiez si ce que je viens de vous dire est véritable, c'est-à-dire, que son père soit maistre imprimeur et qu'il soit de la religion prétendue réformée, et que le fils se soit converty.

Sa Majesté veut aussy sçavoir à combien le nombre des imprimeurs est réduit à Paris, depuis l'année 1667 qu'il a esté défendu d'en recevoir aucun de nouveau, Sa Majesté voulant que vous vous appliquiez à réduire le nombre suivant ses premières instructions[4].

[1] Anselme Flamen, né à Saint-Omer, sculpteur, membre de l'académie le 26 avril 1681, professeur en 1701. Mort le 15 mai 1717, à l'âge de soixante et dix ans.

[2] Jacques Prou, sculpteur ordinaire des bâtiments du roi. Reçu à l'académie le 27 juin 1682, professeur en 1704. Mort le 6 mars 1706, à l'âge de cinquante-deux ans.

[3] Simon Hurtrel (et non pas Urtrel ou Ultrel, comme l'écrit Colbert), né à Béthune. En 1678, il avait été reçu à l'académie de Saint-Luc. Membre de l'académie de sculpture en 1690, puis professeur en 1707. Mort le 11 mars 1724, à l'âge de soixante et seize ans.

[3] En 1682, les fermiers généraux des fermes-unies obtinrent du roi la faculté de tenir une presse d'imprimerie dans leurs bureaux. Colbert en prévint le lieutenant gé-

Aussytost que vous serez débarrassé du travail auquel vous estes attaché présentement[1], il sera bien nécessaire de donner vostre application à tout ce qui concerne les orfévres[2]; sur quoy je seray bien ayse de vous entretenir la première fois que vous viendrez icy.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 581.)

---

155. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

Saint-Germain, 20 juin 1679.

J'ay icy besoin dans les bastimens du roy de briques bien faites et bien cuites. Comme toutes les briques qui se font aux environs de Paris n'ont ni l'une ni l'autre de ces qualités, et que vous estes dans un pays où l'on est dans un usage continuel et où l'on ne bastit presque que de briques, je vous prie de vous informer promptement du meilleur faiseur de briques qui soit aux environs d'Amiens ou des autres villes de la province les plus prochaines, c'est-à-dire qu'il faut que cet homme sçache parfaitement la qualité de la terre propre à faire la meilleure brique, la manière de la façonner, la forme qu'il faut luy donner, comme elle doit estre cuite, et de m'envoyer icy cet homme à ses journées.

Je luy feray payer son voyage, et s'il est nécessaire que vous luy donniez quelque chose pour venir icy, je vous prie de le faire[3].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 642.)

néral de police, par lettre du 22 janvier, et il lui recommanda de prendre les mêmes précautions à l'égard de cette presse qu'à l'égard de toutes les autres. (*Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 34.)

[1] Le procès de La Voisin, dont La Reynie avait la direction.

[2] Le 8 mars précédent, Colbert avait envoyé à La Reynie un arrêt « portant défenses aux maistres et compagnons orfévres de s'establir dans les temples de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Denis-de-la-Châtre. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 234.)

Un arrêt du 30 décembre 1679 supprima les maîtres de la confrérie des orfévres. Le même jour, parut un règlement général sur cette corporation, avec un état des ouvrages qui devaient être soumis au poinçon.

[3] M. de Breteuil envoya à Paris le sieur Florent Deschamps.

Huit jours après, en annonçant l'arrivée de cet ouvrier à l'intendant, Colbert le chargeait encore d'une nouvelle commission : « Comme j'ay besoin, lui mandait-il, dans les bastimens, de brouettes que les charrons d'icy ne sçavent pas faire en la manière de Picardie, je vous prie de donner vos ordres à ce que l'un des ingénieurs qui travaillent aux places de vostre département amène icy deux des meilleurs faiseurs de brouettes. Je serois mesme bien ayse qu'ils en fissent venir deux des mieux faites, pour en faire faire une grande quantité de mesme icy, et vous me ferez plaisir de me les envoyer promptement. » (Bibl. du Corps législatif. B^a 13. *Dépêches à M. de Breteuil*, 1679, pièce n° 274.)

156. — AU SIEUR DESCLOUZEAUX,

COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE MARINE AU HAVRE.

Saint-Germain, 21 juin 1679.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre lettre, que la fluste *le Saint-Jean*, qui a chargé à Civita-Vecchia des caisses et ballots pour le Roy, soit arrivée.

Comme il y a un sculpteur, nommé Cornu[1], qui est embarqué au Havre sur cette fluste, il vous aydera à les faire charger sur les autres bastimens qui les doivent apporter à Paris. Prenez un très-grand soin qu'il n'arrive aucun accident à ces caisses, et faites en sorte, s'il est possible, que les mesmes bastimens qui les chargeront au Havre les apportent jusqu'à Paris.

Le nommé Goy[2], peintre, a deu se rendre au Havre pour ayder aussy à en prendre soin. J'écris à Paris que si ledit Goy n'est point encore party, on le fasse partir immédiatement; mais cela ne doit pas retarder un seul moment à les charger.

Appliquez-vous avec un très-grand soin à cette affaire qui est très-importante[3].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 660.)

157. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 28 juin 1679.

L'on décharge le vaisseau *le Saint-Jean* au Havre, et j'y ay envoyé le

[1] Jean Cornu avait eu en 1673 le second prix de sculpture à l'école de Rome. Il fut reçu membre de l'académie le 5 juillet 1681, professeur en 1706. Mort à Lisieux, le 21 août 1710, à l'âge de soixante ans.

[2] Jean-Baptiste Goy, d'abord sculpteur, se dégoûta de sa profession et embrassa l'état ecclésiastique. Il devint docteur en théologie et curé de l'église Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine. Mort le 13 janvier 1738, à l'âge de soixante et dix ans. — Sa sœur, Marguerite-Catherine Goy, épousa, à l'âge de dix-huit ans, le 28 avril 1675, Charles Errard, alors âgé de soixante ans.

[3] Le lendemain, Colbert envoya à Desclouzeaux l'inventaire des caisses chargées sur *le Saint-Jean*, pour qu'il pût vérifier si le nombre exact s'y trouvait.

« Outre cet envoi d'Errard, ajoutait-il, il a esté chargé le nombre de cent et tant d'autres caisses de divers bustes, statues et autres curiosités qui ont esté achetés à Rome, par les ordres du sieur Alvarès, et qui appartiennent pareillement à Sa Majesté. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 666.)

sieur Goy, peintre, et Cornu; en sorte que j'espère que tout arrivera à Paris en bon estat.

Je suis bien ayse que Verdier[1] s'applique à l'estude; excitez-le toujours et donnez-luy toutes assistances nécessaires, parce qu'assurément c'est un des meilleurs élèves de M. Le Brun.

Je suis bien ayse aussy que Boulogne[2] et Theutin soyent partis pour retourner en France.

A l'égard du sieur Prou, comme il est fils d'un bon homme[3] et qu'il travaille très-bien, exécutez l'ordre que je vous ay donné à son sujet, et faites tout ce que vous pourrez pour l'obliger à bien faire.

A l'égard de Desgots, le sieur Le Nostre le ramènera avec luy, et vous luy direz ce que vous aurez reconnu de sa conduite[4].

Je doute fort que Davillers soit aussy habile sur le fait des eaux qu'il en est persuadé[5]; mais puisqu'il a une grande envie de revenir icy, il seroit peut-estre inutile de le retenir davantage. Dites-luy seulement que, dans son retour, il examine soigneusement tout ce qui regarde les eaux.

Pressez toujours Théodon et Laviron d'achever leurs Termes. Excitez les autres élèves à bien faire, et travaillez à leur donner toutes les assistances et toutes les instructions dont ils pourront avoir besoin pour leur avancement.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 691.)

[1] François Verdier avait eu le premier prix de Rome, en 1668, pour un dessin représentant la conquête de la Franche-Comté. Il fut reçu membre de l'académie le 19 novembre 1678, et obtint plus tard le titre de peintre du roi.

Colbert s'intéressait beaucoup à ce jeune peintre, comme on le voit par la lettre suivante qu'il écrivait à Errard le 13 mai 1679 :

« J'ay demandé à M. Le Brun des nouvelles de Verdier, et j'ay esté étonné qu'il m'ayt dit qu'il n'en avoit pas encore reçu depuis qu'il est arrivé à Rome. Faites-moy sçavoir ce qu'il fait, et dites-luy qu'il ne manque pas de rendre compte tous les quinze jours ou au moins tous les mois à M. Le Brun de ce qu'il fait. Prenez bien garde qu'il ne se débauche, et en cas que vous y voyiez quelque apparence, ne manquez pas de m'en donner avis... » (*Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 505.)

A son retour de Rome, Verdier épousa la nièce de Charles Le Brun, qui l'employa souvent pour l'exécution des grands travaux dont il était chargé comme premier peintre du roi. Verdier mourut à Paris le 19 juin 1730, à l'âge de quatre-vingts ans.

[2] Louis Boulogne, né le 18 novembre 1654, avait été envoyé à Rome en 1675. Reçu membre de l'académie le 1er août 1681, professeur en 1694, il obtint le titre de premier peintre du roi, à la mort d'Antoine Coypel. Directeur de l'académie, du 10 janvier 1722 au 21 novembre 1733, jour de sa mort.

Il était frère de Bon Boulogne.

[3] Jacques Prou, menuisier du roi. Mort le 27 décembre 1683, à l'âge de soixante-trois ans.

[4] Voir la note 3 de la page 390.

[5] Voir les trois derniers paragraphes de la pièce n° 150.

158. — A M. DE BRETEUIL,

INTENDANT A AMIENS.

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 29 juin 1679.

Les Jésuites anglois du collége estably à Saint-Omer ont présenté un placet au Roy, pour obtenir une aumosne ou pension de 6,200 florins, par chacun an, sous prétexte qu'elle leur a esté accordée par lettres patentes des rois catholiques de l'année 1584 qui n'ont pas esté régulièrement exécutées.

Le Roy n'a pas voulu leur continuer une pension de cette nature; mais Sa Majesté a fait expédier une ordonnance de 6,000 livres et m'a ordonné, en mesme temps, de vous écrire qu'elle veut que vous alliez visiter ce collége, lorsque vous irez à Saint-Omer; que vous vous informiez soigneusement du nombre de Jésuites anglois qu'il y a ordinairement; du nombre d'écoliers anglois, particulièrement de gentilshommes, qu'ils y élèvent; de quoy ils subsistent; s'ils tirent quelque chose de leurs parens en Angleterre, et s'ils payent quelque pension auxdits Jésuites.

Lorsque vous aurez pris tous ces éclaircissemens, vous m'en enverrez un mémoire afin que j'en rende compte à Sa Majesté et qu'elle puisse proportionner les grâces qu'elle veut faire à cette maison, en considération de son institution, au besoin qu'elle connoistra qu'ils en auront.

Surtout, je vous prie de ne point tesmoigner que vous ayez reçu cet ordre, et de faire cette recherche comme une simple curiosité que vous avez de connoistre l'estat de cette maison [1].

(Bibl. du Corps législatif, Mss. B^a 13. *Dépêches de la cour à M. de Breteuil*, 1679, pièce n° 273.)

[1] L'intendant ayant donné des renseignements satisfaisants, Colbert lui répondit le 10 août suivant :

« Sa Majesté, voyant l'utilité qui peut revenir à la religion catholique en Angleterre de cet establissement, a résolu de leur donner 6,000 livres tous les ans; mais elle veut que ces 6,000 livres soyent utilement employées; et que, moyennant cela, les Jésuites soyent obligés d'entretenir dans cette ville-là le nombre suffisant de Pères et de régens pour l'instruction de la noblesse angloise catholique, et mesme qu'elle fust assurée qu'il y eust toujours au moins cent gentilshommes anglois entretenus dans ce collége.

« La première fois que vos autres affaires vous porteront en cette ville-là, il sera bon que vous en fassiez un projet avec le recteur et que vous preniez toutes les précautions nécessaires que l'on observe en de pareils establissemens *, pour me l'envoyer ensuite. Je vous envoye ce pendant l'ordonnance de 6,000 livres pour une première année; vous la ferez tenir audit Père recteur et luy direz qu'elle sera payée à celuy qui en sera le porteur. » (*Dépêches à M. de Breteuil*, pièce n° 340.)

* Voir la note de la page 166.

159. — A LE NOSTRE,

EN MISSION A ROME.

Saint-Germain, 2 aoust 1679.

Je suis bien ayse d'apprendre, par la lettre que j'ay reçue de vous, que vous voyez à Rome des beautés qui pourront vous servir à l'ornement et embellissement des maisons du roy[1], et vous me ferez plaisir de m'écrire souvent pendant le temps que vous demeurerez encore à Rome.

Appliquez-vous aussy à bien connoistre tout ce qui regarde nostre académie, pour me donner à vostre retour vos avis sur tout ce qu'il y aura à faire pour la faire réussir.

Vous avez raison de dire que le génie et le bon goust viennent de Dieu et qu'il est très-difficile de les donner aux hommes. Mais quoyque nous ne tirions pas de grands sujets de ces académies, elles ne laissent pas de servir à perfectionner les ouvriers et à nous en donner de meilleurs qu'il n'y en a jamais eu en France.

J'écris au sieur Errard sur le sujet de Carlo Maratti[2] et Domenico Guidi. Vous me ferez mesme plaisir de luy donner vos avis sur tout ce qu'il doit faire pour le succès de l'académie et de tous les ordres que je luy donne.

A l'égard de la statue équestre du Roy, je seray bien ayse d'apprendre à vostre retour le jugement que vous en aurez fait. Revenez à présent le plus promptement que vous pourrez.

J'écris au sieur Errard sur le sujet de la pouzzolane.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 120.)

160. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 2 aoust 1679.

Je m'étonne de ne point apprendre l'estat auquel sont les ouvrages de Carlo Maratti et Domenico Guidi. Ne manquez pas de les voir et de me faire sçavoir l'estat auquel ils sont à présent et lorsqu'ils pourront estre achevés, afin que je puisse leur donner d'autres ouvrages à faire. Surtout,

[1] Voir pièces n°s 146 et 147.

[2] Carlo Maratti ou Maratta (Charles Maratte), né à Camerino (Marche d'Ancône), en 1625. Mort aveugle le 15 novembre 1713. — Louis XIV lui accorda le titre de peintre ordinaire de Sa Majesté.

ne manquez pas de leur donner toutes les facilités qui pourront dépendre de vous pour achever promptement leur travail et pour continuer à travailler pour le roy; et mesme il est nécessaire que vous me donniez avis de l'argent qu'il faudra leur donner, afin que j'y puisse pourvoir; et aussy, lorsque les ouvrages seront achevés, j'enverray les bastimens nécessaires pour les faire apporter.

Je suis bien ayse de faire venir une bonne quantité de bonne pouzzolane pour m'en pouvoir servir dans les maisons royales[1]. Pour cela, il est nécessaire que vous fassiez marché pour en tenir toujours une quantité considérable à Civita-Vecchia, et que vous ayez dans ce lieu-là un correspondant qui puisse traiter avec les Malouins, lorsqu'ils y apportent le poisson de leur pesche, et en faire porter une quantité considérable jusqu'au Havre-de-Grâce, où ils pourront la décharger; et, comme bien souvent ces vaisseaux malouins n'ont point de retour, je crois que l'on pourra avoir le fret à bon marché. En cas que vous trouviez quelque difficulté, je pourrois mesme envoyer, dans l'hyver prochain, un nouveau bastiment à Civita-Vecchia pour charger une quantité considérable de pouzzolane avec les autres choses qui seroient à Rome pour le Roy.

Envoyez-moy la liste des peintres qui sont à présent à l'académie, afin que je puisse vous en envoyer de nouveaux, en cas qu'il en manque, et faites travailler continuellement ceux qui y sont à copier toujours ce qu'il y aura de beau à Rome en peinture et sculpture.

Tenez la main à ce que les trois Termes[2] qui restent s'avancent, comme aussy tous les autres ouvrages qui sont commencés.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 121.)

---

161. — A M. DE RÉVEILLON,

GOUVERNEUR DE DINANT[3].

Saint-Germain, 9 aoust 1679.

Le Roy m'ayant ordonné d'envoyer le sieur Van der Meulen, l'un de ses peintres ordinaires, pour prendre les vues en perspective des villes et

[1] Voir pièce n° 52 et note.

[2] Voir pièces n°s 149 et 162.

[3] François de Réveillon ou Raveillon, lieutenant d'un régiment d'infanterie dès 1642 et lieutenant-colonel au régiment d'Anjou en 1670. Brigadier d'infanterie en 1672, il fut nommé commandant à Verdun en juillet 1674, puis à Charleville en septembre 1675. Maréchal de camp en 1677, gouverneur de Dinant en mai 1679 et de Charlemont en 1680. Au mois d'octobre 1685, il obtint du roi une pension de 9,000 livres. Mort le 2 juillet 1697, à l'âge de quatre-vingts ans.

places de ses nouvelles conquestes[1], mesme de celles que Sa Majesté a rendues par le traité de Niemègue au roy catholique, Sa Majesté m'a ordonné de vous en donner avis, et en mesme temps de vous dire, de sa part, qu'elle veut que vous luy donniez toutes les assistances dont il pourra avoir besoin pour bien exécuter l'ordre qu'il a reçu[2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 128.)

---

162. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Fontainebleau, 15 septembre 1679.

J'ay reçu, avec vostre lettre du 23 du mois passé, la liste des élèves de l'académie de Rome, qui sont au nombre de neuf[3]. Je vous en enverray sous

[1] Nous avons publié dans ce volume, page 64, pièce n° 54, une lettre adressée, en septembre 1672, au duc de Luxembourg pour lui annoncer l'arrivée de Van der Meulen, chargé de prendre les vues et les profils de toutes les villes et places conquises sur les Hollandais pendant la campagne. Colbert priait en outre le duc de Luxembourg de donner à ce peintre «non-seulement toutes les assistances et les facilités pour s'acquitter de la commission, mais mesme de le faire accompagner dans les lieux où sa curiosité le pourroit porter pour satisfaire plus ponctuellement à ce qui estoit en cela des intentions de Sa Majesté.»

[2] Pareilles lettres furent envoyées aux gouverneurs de Condé, d'Ypres, d'Aire et de Bouchain.

En 1681, Van der Meulen ayant été, par ordre du roi, envoyé en Lorraine «pour tirer les différentes vues de Nancy et autres places de la province,» Colbert écrivit le 4 novembre à M. de Bissy*, pour luy recommander «de donner toutes les facilités et les assistances qui dépendroient de luy à ce peintre pour qu'il s'acquittast des ordres qui luy avoient esté donnés, Sa Majesté ayant besoin de ces vues pour divers ouvrages auxquels elle faisoit continuellement travailler.» — Communiqué par M. A. Jeandet, de Verdun (Saône-et-Loire).

Van der Meulen n'était pas le seul peintre chargé de ces sortes de tableaux. Cela résulte d'une lettre écrite devant Cambrai par Louis XIV à Colbert, le 19 avril 1677 :

«Le Brun et Le Nostre sont venus icy. Je suis très-ayse que Le Brun ayt vu l'attaque de Cambrai. Il a esté aussy à Valenciennes. Faites-leur donner à chacun 1,500 livres pour leur voyage.» (*Œuvres de Louis XIV*, V, 564.)

Nous avons aussi trouvé dans les *Mélanges Colbert*, vol. 133, fol. 735, une lettre du 31 novembre 1665, qu'Israël Silvestre** écrivit de Charleville, alors qu'il venait de prendre les vues de Marsal, Moyenvic, Toul, Sedan, Mézières, Charleville, Mont-Olympe, Rocroi, Metz, etc. Il terminait en disant «qu'il n'osoit point trop importuner Colbert de ses lettres, malgré sa permission, car il sçavoit qu'il auroit plus agréable de voir ses dessins plus avancés que de lire les lettres d'un homme comme luy.»

[3] Savoir : 5 sculpteurs, 1 architecte, 2 peintres et 1 graveur.

* Claude de Thiard, marquis de Bissy, servit dès 1641 dans la cavalerie. Il commanda à Besançon en 1668, puis à Auxonne en 1670. Deux ans après, il fut nommé maréchal de camp, puis créé lieutenant général en 1677. On lui donna, au mois de mai 1679, la lieutenance générale du gouvernement de la Lorraine et le commandement de cette province. Mort à Metz le 3 novembre 1701, à l'âge de quatre-vingts ans.

** Israël Silvestre, né à Nancy. Dessinateur et graveur. Professeur de dessin du dauphin. Membre de l'académie de peinture le 6 décembre 1670. Mort le 11 octobre 1691, à l'âge de soixante et onze ans.

peu quelques-uns des plus habiles qui ont travaillé à l'académie de Paris [1]. Surtout prenez un grand soin qu'ils travaillent toujours à copier les plus belles choses de Rome, tant en peinture qu'en sculpture, et lorsque tout ce qu'il y a de beau à Rome sera copié, ne feignez pas de les faire recommencer [2].

Faites toujours diligenter les trois Termes auxquels l'on travaille, en sorte néanmoins que les sculpteurs ayent tout le temps nécessaire pour les bien achever; et aussytost qu'ils seront achevés, faites-les charger sur le premier vaisseau malouin qui arrivera à Civita-Vecchia, avec la plus grande quantité de pouzzolane qu'il sera possible, ainsy que je vous l'ay desjà écrit [3].

Je suis bien ayse que Le Nostre trouve quelque chose de beau à Rome, et digne des ornemens des maisons royales.

Vous pouvez sans difficulté recevoir à l'académie le sieur Jean Champagne [4]. Prenez garde qu'il travaille pour le roy et qu'il employe bien le temps pendant lequel il sera à l'académie.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 246.)

---

163. — A L'ABBÉ PICARD,

EN MISSION A BREST.

Fontainebleau, 21 septembre 1679.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre billet daté de Brest du 18 de ce mois, que vous ayez fait de bonnes observations qui pourront estre fort avantageuses. Continuez vostre travail avec grand soin. Cependant j'ay estimé bien nécessaire pour tous nos ouvrages d'envoyer le sieur du Verney [5] vous trouver, mon intention estant que le sieur de La Hire [6] demeure avec luy et qu'ils recherchent ensemble tous les poissons qui se

[1] Colbert chargea Le Brun de s'entendre avec Charles Perrault, afin de faire ce choix parmi les meilleurs élèves qui fréquentaient l'académie de Paris. (*Mél. Clair.* vol. 427, fol. 245.)

[2] Voir le dernier paragraphe de la pièce n° 102 et la note.

[3] Voir pièce n° 160.

[4] Jean Champagne, architecte et sculpteur. Il exécuta divers travaux dans l'église de la Trinité du Mont et dans celle de Saint-André du noviciat des Jésuites, à Rome.

[5] Joseph Guichard du Verney, né le 5 août 1648. Membre de l'académie des sciences en 1676, professeur d'anatomie au Jardin des Plantes en 1679. Mort le 10 septembre 1730.

[6] Philippe de La Hire, né à Paris le 18 mars 1640. Il fut reçu membre de l'académie des sciences en 1678 et devint ensuite professeur de mathématiques au Collége de France. Mort le 21 avril 1719.

La Hire travailla avec l'abbé Picard, à la carte générale de France.

On lit à ce sujet, dans les *Éloges historiques* de Fontenelle, I, 6 :

«M. Colbert avoit conçu le dessein d'une carte générale du royaume plus exacte que toutes les précédentes. Ce fut pour ce travail

pourront trouver sur la coste de Bretagne et sur celle de Normandie, pour en faire les dissections et les dessiner, estant certain que ce sera un travail fort agréable et fort curieux, et qui apportera mesme de l'utilité[1].

Il faut donc pour cela, aussytost que ledit sieur du Verney sera arrivé près de vous, pendant le temps que vous ferez toutes vos observations, qu'ils travaillent ensemble à rechercher tous les poissons, mesme à faire pescher dans tous les ports, et qu'ils suivent les costes de ces deux provinces. S'ils estimoient eux-mesmes nécessaire d'aller jusqu'en Picardie, il ne faut pas hésiter de le faire; et en cas qu'il y ayt quelque dépense à faire, soit pour faire pescher, soit pour acheter lesdits poissons, le sieur de La Hire en prendra le soin et me rendra compte ponctuellement toutes les semaines de ce qu'il fera. En cas qu'il ayt besoin d'argent, en me le faisant sçavoir, je ne manqueray pas de luy en faire tenir.

Lorsque les observations astronomiques seront faites, vous pourrez vous en revenir sans difficulté et les laisser achever le voyage des costes de ces deux provinces.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 278.)

---

164. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Fontainebleau, 28 septembre 1679.

J'apprends, par vostre lettre du 20 de ce mois, l'estat auquel sont les ouvrages de Carlo Maratti et Domenico Guidi. Je trouve trop d'excès en la prétention du dernier. Je vous feray sçavoir dans peu ce que vous aurez à faire sur ce sujet.

que Picard et de La Hire, nommés par le Roi, allèrent en Bretagne en 1679, et l'année suivante en Guyenne. Pour finir la carte générale, La Hire alla à la côte de Provence en 1682.»

C'est à l'occasion de ce dernier voyage que Colbert adressa, le 10 octobre, l'ordre suivant aux fermiers des gabelles :

«Le Roy m'a ordonné de faire sçavoir aux fermiers généraux de laisser librement passer, et sans faire payer aucun droit, les instrumens de mathématiques et hardes appartenant au sieur de La Hire, mathématicien de l'académie des sciences, allant en Lyonnois, Provence et Dauphiné pour faire des observations astronomiques.» (*Mél. Clair.* vol. 432, fol. 272.)

En même temps, Colbert écrivit aux intendants du Lyonnais, de la Provence et du Dauphiné pour leur recommander de donner à La Hire tous les secours et les assistances dont il pourrait avoir besoin.

En 1683, La Hire continua au nord de Paris la méridienne commencée par Picard en 1669, tandis que Cassini la poussait au sud. Par malheur, la mort de Colbert interrompit cette grande entreprise, et ces deux savants ne purent terminer leur mission.

[1] Voir pièce n° 168 et note.

Aussytost que je seray de retour à Paris, qui sera dans peu, je vous enverray un nouveau fonds pour le soutien de l'académie.

Sur ce qui regarde l'envoy de la pouzzolane, et de ce que vous faites faire et que vous achetez pour le roy, en cas que les vaisseaux de Saint-Malo veuillent prendre trop de nolis, en me le faisant sçavoir, j'enverray une fluste du roy au mois de mars ou d'avril prochain. Mais vous devez observer qu'il seroit beaucoup plus facile et mesme plus avantageux de charger le tout sur les vaisseaux de Saint-Malo, qui souvent s'en retournent à vide. Ce pendant, tenez toujours à Civita-Vecchia la pouzzolane et les ballots et caisses de tout ce que vous aurez à envoyer.

J'enverray, dans peu, de nouveaux pensionnaires pour remplacer ceux qui sont retournés. Continuez toujours de faire travailler ceux qui sont dans l'académie. Ayez soin surtout que les Termes qui sont commencés s'achèvent, et envoyez-les sitost qu'ils seront achevés.

Je suis bien ayse que le sieur Verdier travaille beaucoup; excitez-le toujours parce que, assurément, c'est un esprit capable de devenir un bon peintre [1].

Faites travailler les sculpteurs à copier toujours les plus beaux bustes et les plus belles figures de Rome [2]. Il est aussy nécessaire que vous fassiez copier les grands vases de marbre blanc qui sont à Rome, sçavoir : le grand vase de la vigne de Médicis sur lequel est en bas-relief la fable d'Iphigénie.

Il faut encore faire faire deux copies des mesmes vases que vous avez envoyés sur la dernière fluste.

Il y a encore un autre vase à Rome qu'il faut faire copier de mesme, parce que ces vases sont très-nécessaires pour les jardins des maisons royales [3].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 299.)

---

165. — AU SIEUR DE LA SAUSSAYE,

INTENDANT DES BÂTIMENTS A BLOIS.

Fontainebleau, 4 octobre 1679.

Monsieur ayant dit au Roy que le chasteau de Chambord estoit en un estat pitoyable [4], sans portes, sans fenestres, sans vitres, qu'il pleuvoit partout, que les carreaux des chambres estoient ruinés, et en un mot qu'il n'avoit pas trouvé une seule chambre dans laquelle il pust presque coucher à couvert et sans incommodité, je vous avoue que j'ay esté surpris que

[1] Voir pièces n°s 157, 169 et notes.
[2] Voir le 3me § de la pièce n° 169 et la note.
[3] Voir la note 2 de la page 411.
[4] Voir pièces n°s 40, 204 et notes.

ce chasteau fust en cet estat, et que vous ne m'en ayez point donné avis, ni mesme qu'il ne m'ayt paru, par aucune de vos lettres, que vous l'ayez visité, ni fait visiter. C'est ce qui m'oblige d'y envoyer mon fils d'Ormoy [1], reçu en survivance de ma charge, pour visiter entièrement ce chasteau et celuy de Blois, donner tous les ordres nécessaires pour empescher qu'à l'avenir ils ne dépérissent ainsy que Son Altesse Royale l'a dit à Sa Majesté, et pour faire les mémoires de tout ce qui est à faire pour les remettre en bon estat, ou au moins pour empescher que tout ne continue à dépérir.

Ne manquez pas de vous rendre à Chambord, vendredy prochain, 6 de ce mois, afin que vous assistiez à la visite qu'en fera mon fils le lendemain. Et je suis bien ayse de vous dire que vous estes obligé, par les devoirs de vostre charge, de visiter au moins tous les trois mois ces deux chasteaux, et de m'envoyer un mémoire de l'estat dans lequel vous les aurez trouvés.

Outre l'avis que je vous donne, par ma lettre cy-jointe, du voyage que je fais faire à mon fils à Chambord et à Blois, je suis bien ayse de vous dire que j'ay esté surpris de voir que dans l'estat du domaine de Blois il est employé une somme de 1,500 livres pour l'entretènement des chasteaux de Chambord et de Blois, et que vous ne m'avez jamais fait sçavoir à quoy cette somme est employée depuis 15 ou 16 ans que le Roy m'a donné la charge de surintendant des bastimens. Faites-moy donc sçavoir promptement à quoy cette somme a esté employée par chacune année, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté, laquelle n'a pas esté satisfaite d'apprendre que ces deux chasteaux fussent en aussy mauvais estat que Monsieur luy a dit.

Vous sçavez aussy qu'il y a une somme de 234 livres employée dans le mesme estat pour l'entretènement des couvertures des mesmes chasteaux.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 31.)

[1] Jules-Armand Colbert, chevalier, seigneur d'Ormoy, né en 1664. Il fut reçu, le 28 mars 1674, en survivance de la charge de surintendant et ordonnateur des bâtiments du roi, arts et manufactures de France. (Voir à l'*Appendice*, la note de la pièce VII.) — Le 25 juillet 1682, d'Ormoy épousa Gabrielle de Rochechouart, fille de Jean-Claude de Rochechouart, comte de Tonnay-Charente et d'Ogères. Il prit alors le titre de marquis de Blainville, obtint une lieutenance au régiment de Picardie, et se démit au mois de septembre de l'année suivante de la surintendance des bâtiments. Colonel en 1684, il fut nommé, le 13 janvier 1685, grand maître des cérémonies de France.

En avril 1686, Louis XIV, dont les dispositions pour les Colbert redevenaient meilleures à mesure que le crédit de Louvois diminuait, accorda à Blainville la surintendance des mines et minières, qui fut alors séparée de la surintendance des bâtiments. A la mort du comte de Sceaux, son frère, tué à Fleurus, on lui donna, le 11 juillet 1690, le régiment de Champagne, et depuis cette époque il servit dans les armées de la Moselle, de la Meuse, d'Allemagne et de Flandre. Maréchal de camp en 1702, puis lieutenant général.

Blainville fut blessé à la bataille d'Hochstedt le 13 août 1704, et il mourut le même jour à Ulm.

166. — A M. DE SEUIL,

INTENDANT DE MARINE A BREST.

Saint-Germain, 14 octobre 1679.

J'apprends, par les lettres du sieur de La Hire, que M. l'abbé Picard a eu la jambe cassée, proche de Quimper-Corentin, et qu'il est à présent dans cette ville, fort incommodé et peut-estre sans secours.

Ne manquez pas de vous en faire informer promptement et d'envoyer pour cela exprès, s'il est nécessaire, dans ladite ville, de le recommander à quelqu'un des officiers ou des principaux habitans de Quimper-Corentin et de luy donner tout le secours dont il pourra avoir besoin. En cas que vous ayez quelque habile chirurgien à Brest, je désire que vous luy envoyiez, afin qu'il prenne soin de sa guérison.

Faites-moy sçavoir promptement l'estat auquel il sera et faites-luy sçavoir en mesme temps que je vous ay donné cet ordre.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*. vol. 427, fol. 356.)

167. — A M. DAGUESSEAU,

INTENDANT A TOULOUSE.

Saint-Germain, 26 octobre 1679.

M. Baluze m'a dit qu'il y avoit dans les archives de Nîmes des registres concernant les Templiers, le dernier schisme d'Avignon et divers priviléges des rois, que l'on pourroit retirer et qui pourroient estre fort utiles à divers ouvrages qui se font à Paris.

Je vous prie de me faire sçavoir si cela est, et en ce cas les ordres qui vous sont nécessaires pour les tirer de ces archives et me les envoyer ensuite.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 388.)

168. — AU SIEUR DE LA HIRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, EN MISSION EN BRETAGNE.

Saint-Germain, 10 novembre 1679.

J'ay reçu la lettre par laquelle vous me donnez avis de la dissection que vous avez faite de quelques poissons. Continuez à en faire la recherche,

et soyez persuadé qu'il n'y a point de temps mieux employé que celuy-là, parce que ce travail sera fort utile, estant joint aux autres dissections qui ont esté faites et que l'on continue à faire dans l'académie [1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 436.)

---

169. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 17 novembre 1679.

Je trouve, aussy bien que vous, les prétentions du sieur Guidi bien fortes. Je les régleray avec M. Le Brun et vous feray sçavoir ce que vous aurez à faire sur ce sujet.

Faites continuer les Termes et les autres ouvrages des élèves avec l'application et le soin nécessaires pour les faire autant beaux qu'il sera possible. Continuez de prendre soin d'eux et de leur donner toutes les assistances qui dépendront de vous pour les faire réussir dans leurs estudes. Surtout prenez soin de Verdier et excitez-le à rendre compte de son travail à M. Le Brun [2].

Faites travailler promptement à tous les vases que je vous ay ordonnés. Vous pouvez prendre pour cela des sculpteurs de Rome, ainsy que je vous l'ay écrit [3].

Donnez le quatrième Terme à celuy des élèves que vous croirez pouvoir y mieux réussir.

Le sieur de Lalive vous a envoyé, par mon ordre, par le dernier ordinaire, une lettre de change de 10,000 livres pour la subsistance de l'académie.

[1] Sept jours après, Colbert l'engageait encore à continuer son travail, et il ajoutait :

« Faites en sorte qu'il ne vous échappe aucun des poissons qui se peuvent pescher dans toute l'estendue des costes de Bretagne et de Normandie, et donnez-moy souvent de vos nouvelles et particulièrement de la santé de M. Picard... »

La Hire descendit jusqu'à Nantes, à la grande satisfaction de Colbert, qui, après lui avoir annoncé, par sa lettre du 7 décembre, qu'il avait donné des ordres aux fermiers des cinq grosses fermes pour le faire payer en cette ville des frais de son voyage, lui recommandait de « prendre bien garde de ne rien oublier pour rendre son travail le plus ample et le plus parfait qu'il seroit possible. » (*Mél. Clair.* vol. 427, fol. 455 et 499.) — Voir pièce n° 163 et note.

[2] Voir pièce n° 157 et note.

[3] Voici ce que Colbert avait écrit à ce sujet à Errard, dans une lettre du 6 août précédent :

« Si, pour donner plus de moyens aux élèves pour apprendre, il estoit nécessaire de prendre des ouvriers pour dégrossir les marbres, soit pour les vases, soit pour les statues et autres pièces curieuses, vous pouvez sans difficulté en prendre. » (*Mél. Clair.* vol. 427, fol. 328.) — Voir pièces n°s 164, 172 et notes.

Faites achever les Termes de Théodon et Laviron, et les autres figures entreprises par les sieurs Hurtrel, Monnier et Carlier; surtout prenez garde que comme je les ay envoyés à Rome pour cela, il ne faut pas leur faire entreprendre aucun travail qui les en détourne.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 450.)

---

170. — A M. BOUDON,

TRÉSORIER DE FRANCE A MONTPELLIER[1].

Saint-Germain, 17 novembre 1679.

Le Roy voulant que l'on continue la recherche de tous les anciens titres, actes et instrumens qui peuvent servir à divers traités historiques auxquels Sa Majesté fait travailler, Sa Majesté m'ordonne de vous faire sçavoir qu'elle désire que vous visitiez les archives des principales églises et hostels de ville, et que vous en tiriez ou fassiez faire des mémoires de tout ce qui s'y trouvera qui pourra servir au dessein de Sa Majesté[2].

Je vous envoye l'arrest que l'on m'a demandé afin de vous donner quelque autorité de visiter les archives des principales églises et hostels de ville; mais vous devez observer qu'il ne faut rien faire en cela que de l'agrément de tous ceux qui peuvent y avoir intérest.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 427, fol. 449.)

---

171. — A M. ROUILLÉ,

INTENDANT A AIX.

Saint-Germain, 22 février 1680.

Pour réponse à vostre lettre du 14 de ce mois, je feray examiner le livre arménien que vous m'avez envoyé; mais il me semble que vous auriez pu attendre les ordres du roy pour faire défense de rien imprimer, parce que, dans ces sortes d'establissemens, il n'est pas bon, sous prétexte d'un abus, de les oster; n'y ayant aucun establissement, de quelque nature que ce soit, qui ne soit susceptible de beaucoup d'abus.

[1] Il ressort de la correspondance de Colbert que Boudon était à chaque instant chargé par le ministre de la recherche et de l'achat de vieux manuscrits, dans le Languedoc et dans la Provence.

[2] Voir, à l'*Appendice*, la lettre écrite par l'intendant de Languedoc à Colbert, le 14 avril 1679. — Voir aussi pièces n°s 177, 182, 190 et notes.

Mais il seroit nécessaire de s'appliquer à en retrancher les abus[1] et à rendre cet establissement utile, estant certain que ces impressions arméniennes ont un très-grand cours en Levant, et que, si une fois cette imprimerie estoit establie à Marseille dans l'ordre qu'elle doit estre, elle seroit utile à cette ville-là, non-seulement pour les impressions, mais mesme parce qu'elle y attireroit des Arméniens qui pourroient estre utiles aux autres commerces. Pour cela, il auroit esté seulement nécessaire d'avoir un bon et fidèle interprète, n'ayant pas grande confiance au prestre Hérabied, qui est un homme que l'on voit estre agité d'une grande et violente passion.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 136.)

[1] Dans la crainte que cette imprimerie ne falsifiât certains passages de l'Écriture, à l'avantage des hérétiques, Colbert avait déjà écrit à ce sujet le 7 du même mois :

«Auparavant que le Roy puisse prendre résolution sur l'imprimerie des Arméniens, Sa Majesté veut que vous tiriez du lieu où elle est establie un exemplaire de toutes, ou de la meilleure partie des impressions qu'ils ont faites, et que vous me l'envoyiez, afin qu'elle puisse faire examiner si, en effet, ces impressions sont contraires à nostre religion. Sans cela, Sa Majesté trouve qu'il seroit avantageux que cette imprimerie qu'on a tirée d'Amsterdam où elle estoit établie demeurast à Marseille, et qu'il est difficile qu'elle ne fasse toujours quelque bien au royaume.» (*Mél. Clair.* vol. 428, fol. 98.)

Le 15 septembre 1673, Colbert écrivait à Rouillé, intendant à Aix, en lui adressant un mémoire relatif à cette imprimerie :

«Il y a sept ou huit années, on me donna avis que le patriarche d'Arménie avoit envoyé un évesque et quelques prestres de sa créance à Amsterdam pour y faire imprimer la Bible et divers livres de dévotion en sa langue, et que les impressions se faisant en Amsterdam, les Hollandois en tiroient beaucoup d'avantages, premièrement en ce qu'ils inspiroient leur créance à cet évesque, et par conséquent à tout ce qui reconnoist le patriarche d'Arménie; secondement en ce qu'ils lioient par ce moyen une grande correspondance avec les marchands de cette créance-là, et troisièmement en ce que les Hollandois à Amsterdam profiteroient de cette impression.

«L'on me fit connoistre qu'en donnant en France les facilités de cette impression, l'on tireroit les mesmes avantages pour la religion et pour le royaume. Sur cela, l'on m'amena cet évesque, qui me fit voir les livres qu'il avoit fait imprimer et m'en donna deux exemplaires, un pour la bibliothèque du roy, et un autre pour la mienne. Sa Majesté luy fit une gratification et me permit de luy proposer de s'establir à Marseille, et j'écrivis des lettres pour luy faire donner des facilités et les assistances dont il pourroit avoir besoin. Depuis ce temps, je n'en ay point ouy parler du tout; mais j'ay cru vous devoir dire tout cecy, pour vous donner les moyens de découvrir la vérité de ce mémoire...» (*Corresp. de M. Colbert*, fol. 320.)

On voit cependant, par le dernier paragraphe de la lettre publiée dans le t. III, *Marine*, pièce n° 110, que Colbert, à la fin de 1669, s'occupait d'installer à Marseille l'imprimerie dont l'archevêque arménien avait dès lors obtenu les lettres patentes.

172. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Villers-Cotterets, 29 février 1680.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre lettre du 7 de ce mois, que vous ayez fait voir à M. le duc de Mortemart[1] tout ce qui regarde l'académie, et que vous ayez fait le marché des marbres[2] pour faire douze grands vases de la grandeur de ceux de Borghèse et de Médicis.

Faites venir ces marbres dans les ateliers et faites-y travailler; mais prenez garde qu'il n'y ayt rien de changé aux originaux, c'est-à-dire que les copies que vous ferez faire soyent des mesmes mesures, et que les ornemens soyent faits avec soin et amour. Choisissez, pour cela, les sculpteurs de Rome les plus propres pour cet ouvrage, et vous devez estre assuré qu'aussytost que l'argent vous manquera, je vous en feray remettre de nouveau[3].

Sur le sujet des élèves qui sont envoyés à Rome, examinez quel règlement je pourrois faire pour les entretenir dans l'académie à proportion du travail ou des estudes qu'ils y feroient. Faites-moy sçavoir vostre sentiment sur cela.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 173.)

[1] Après avoir été fiancé, le 14 février 1679, à Marie-Anne Colbert, le jeune duc de Mortemart faisait un voyage en Italie.

[2] Quelque temps après, le prix des marbres ayant tout à coup haussé en Italie, Errard n'osa plus en acheter sans consulter Colbert, qui lui répondit, le 18 avril :

«Je ne puis vous dire autre chose, sinon que, me confiant en vous, vous devez en tirer le meilleur marché qu'il est possible, n'y ayant guère d'apparence que le peu de marbre que je continue de faire tirer des carrières de Gènes pour les bastimens du roy puisse en augmenter le prix aussy considérablement que vous dites; mais comme j'en achèteray encore moins à l'avenir, parce que j'en ay une très-grande provision, vous pouvez estre assuré que ce que l'on en tirera ne pourra pas produire cette cherté.»

En effet, le 15 août suivant, Colbert écrivait au consul de Gênes :

«Je feray encore recevoir les deux voitures de marbres du sieur Carlo Solario, mais dites-luy qu'il ne m'en envoye plus, à moins qu'il ne veuille les donner à meilleur marché...»

Et, le 30 janvier 1681 :

«J'ay tant de marbres à présent qu'il n'est pas nécessaire que le sieur Carlo Solario m'en envoye davantage. Ce que je vous puis dire seulement, c'est que, s'il les veut donner à 20 o/o de diminution sur le prix du premier marché, j'en pourray prendre pour 60 ou 80,000 livres tous les ans...» (*Mél. Clair.* vol. 418, fol. 274 et 617.)

Le carton O 11,464 des Archives de l'Empire renferme toute la correspondance de Compans, consul de France à Gênes, relative aux marbres qu'il envoya à Colbert pendant les années 1680, 1681 et 1682.

[3] En donnant ordre à Errard, au commencement du mois, de faire exécuter ces vases, qui étaient destinés à orner les jardins de Versailles, Colbert lui recommandait surtout «de prendre bien garde que les sculpteurs copient purement l'antiquité, sans y rien ajouter.»

Un peu plus tard, tout en accordant à

173. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Paris, 16 mars 1680.

J'apprends, par vostre lettre du 21 du mois passé, le détail des ouvrages qui se font en l'académie de Rome, en exécution des ordres que je vous ay donnés. Continuez toujours d'y faire travailler, non-seulement avec diligence, mais avec amour, en sorte que tout ce que vous ferez faire soit parfait autant qu'il se pourra.

Vous avez reçu une lettre de change de 10,000 livres, dont vous ne m'avez point accusé la réception; ainsy j'estime que vous avez des fonds entre vos mains pour commencer et continuer ces ouvrages; mais je vérifieray si vous en avez encore besoin, pour vous en envoyer, et vous devez estre assuré que vous n'en manquerez point.

Je vous ay desjà fait sçavoir que j'approuvois la proposition que vous avez faite, de prendre des sculpteurs romains pour faire les vases. Convenez du marché, en sorte que la dépense soit raisonnable et que les ouvrages soyent bien faits.

Continuez toujours de m'écrire tous les quinze jours l'estat de l'académie, et recevez au nombre des élèves que le roy y entretient le fils de Lemaire, serrurier à Versailles, qui est à présent à Rome.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 190.)

174. — AU SIEUR BRODARD,

INTENDANT DES GALÈRES A MARSEILLE.

Saint-Germain, 22 mars 1680.

J'ay reçu, avec vostre lettre du 2 du présent mois, le plan du jardin du roy à Toulon, avec le mémoire de toutes les fleurs qui y sont semées et plantées, et de ce que l'on en peut avoir par chacun an[1]. Cependant, comme un nommé Cottereau, de Marseille, s'est meslé de m'envoyer

Errard la permission de faire faire d'autres vases «d'après le goust de l'antique,» Colbert ajoutait :

«Il seroit bien nécessaire que vous m'envoyassiez les dessins des vases que vous faites faire de cette manière, pour les faire voir au Roy, afin qu'il ne fust rien fait de ces sortes d'ouvrages qui ne fust agréable à Sa Majesté et qu'elle n'en eust vu les dessins avant que de les faire exécuter...» (*Mél. Clair.* vol. 428, fol. 94, 237 et 540.) — Voir pièce n° 178.

[1] Le 15 du mois précédent, Colbert avait

12,000 tubéreuses, envoyez-le quérir aussytost que vous aurez reçu cette lettre, et dites-luy qu'il peut donner ordre de reprendre ses tubéreuses et que je ne luy feray point payer, et qu'il se donne bien de garde d'en envoyer davantage, parce que je ne luy en feray payer aucune[1].

Comme je vois que ce jardin, par le mémoire que vous m'envoyez, pourra couster 6 à 7,000 livres, examinez avec soin si vous ne pourriez pas trouver, ou un, ou plusieurs jardiniers qui s'obligeroient de me fournir la mesme quantité de fleurs que l'on peut tirer de ce jardin, suivant le mémoire que je vous enverrois, et à quel prix; estant persuadé qu'il en cousteroit moins au roy, et que ces deux ou trois jardiniers travaillant à l'envy, par les récompenses que je leur donnerois à proportion de la beauté des fleurs qu'ils nous fourniroient, le roy pourroit estre mieux servy et avoir de plus belles fleurs.

Travaillez promptement à l'exécution de cet ordre, et faites-moy sçavoir si vous croyez y pouvoir réussir; en ce cas, vous pourriez distribuer à ces jardiniers les fleurs que nous avons dans ce jardin, pour le prix dont vous conviendriez avec eux, ou à condition d'en rendre la mesme quantité, et remettre le jardin à celuy qui en est le propriétaire[2].

Vous ferez fort bien de ne point partir de Marseille qu'après que M. de Vivonne sera sorty du port et que les trentes galères seront en mer[3].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 197.)

---

175. — A M. DE VAUVRÉ,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

Saint-Germain, 18 avril 1680.

Vous sçavez que, du temps que le sieur Arnoul estoit intendant à Toulon, je fis prendre un jardin pour servir à élever des fleurs pour les jardins du roy[4]. Et comme c'estoit ledit sieur Arnoul qui en prenoit le soin,

déjà écrit à Brodart, au sujet du jardin du roi à Toulon :

« Faites-en faire promptement un plan qui soit orienté et dont les mesures soyent justes, et envoyez-moy en mesme temps un mémoire exact de la quantité des fleurs qui y sont et de celles que l'on peut y entretenir tous les ans pour en fournir toute la quantité qui est nécessaire pour les maisons royales. Faites aussy un projet de la dépense qui est à faire pour l'entretènement de ce jardin, et envoyez-moy ce pendant tous les oignons de fleurs, suivant le mémoire que je vous en ay envoyé; et en cas qu'il en manque, faites-les chercher avec diligence. » (*Mél. Clair.* vol. 428, fol. 131.)

[1] Cottereau avait mal choisi son moment pour envoyer ces tubéreuses, car Colbert venait de recevoir 33,500 oignons de Brodart.

[2] Voir les deux pièces suivantes.

[3] Voir III, *Marine*, pièce n° 557.

[4] Voir la pièce précédente.

il est nécessaire que vous vous en chargiez, que vous alliez souvent voir si les jardiniers qui en ont l'entretènement font bien leur devoir, que vous vous en fassiez rendre compte souvent et que vous teniez la main à ce que ces mesmes jardiniers élèvent le mesme nombre de fleurs qu'ils ont accoustumé de fournir tous les ans, et mesme davantage, s'il est nécessaire.

Excitez-les aussy à chercher toujours de nouvelles fleurs en cas qu'il s'en trouve[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 262.)

---

176. — A M. DE VAUVRÉ,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

Fontainebleau, 16 may 1680.

Je vous ay écrit sur le soin du jardin que j'ay fait prendre à Toulon pour le roy, pour y élever des fleurs, mais j'ay cru depuis ce temps qu'il estoit nécessaire d'envoyer sur les lieux le sieur Ballon pour examiner ce qui se pourra faire de plus avantageux en Provence, pour y faire un establissement certain et solide pour avoir toutes les quantités de fleurs qui nous sont nécessaires pour les maisons royales.

Comme il vous rendra cette lettre, ne manquez pas de luy donner toutes les assistances qui dépendront de vous pour parvenir à ce dessein.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 329.)

---

177. — A M. DAGUESSEAU,

INTENDANT A TOULOUSE.

Sceaux, 11 aoust 1680.

M. Boudon ayant écrit au sieur Baluze qu'il estoit convenu avec les

[1] M. de Vauvré ayant répondu que ce jardin était en très-bon état et qu'on pourrait en tirer à l'avenir toutes les fleurs dont on aurait besoin dans les maisons royales, Colbert se décida, l'année suivante, à le faire acheter pour le roi. Toutefois, avant d'envoyer à l'intendant les fonds nécessaires pour cet achat, il lui écrit encore de prendre bien garde « que la terre soit bonne, que ce jardin soit bien exposé au soleil, bien situé et assez grand pour contenir toutes les espèces de fleurs. »

Ce qui avait sans doute déterminé Colbert à faire acheter ce jardin, c'est l'assurance donnée par l'intendant, que les frais de culture, d'entretien et d'envoi qui s'étaient élevés, pendant l'année 1680, à 5,999 livres, devaient à l'avenir se réduire à 2,500 livres. (*Mél. Clair.* vol. 429, fol 34 et 73.)

prieurs et collégeats du collége de Foix, de Toulouse, pour l'achat de tous leurs manuscrits, vous me ferez un singulier plaisir de donner audit sieur Boudon toutes les assistances qu'il désirera de vous pour achever cette affaire, et de leur faire payer lesdits manuscrits, au nombre de 300 et tant, sur le pied de 40 livres pièce.

Comme il faudra encore faire quelques dépenses, j'écris à Paris au sieur Pouget[1] de faire payer 80 pistoles à mon ordre, et je vous prie d'en vouloir bien faire la distribution de concert avec le sieur Boudon[2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 581.)

---

178. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Sceaux, 10 octobre 1680.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vos lettres des 27 aoust et 18 septembre, l'estat auquel est l'académie de Rome, et que vous ayez reçu les lettres de change que je vous ay envoyées.

Je suis bien ayse aussy que les vases dont vous m'avez envoyé les dessins soyent achevés; faites achever pareillement ceux de Borghèse et de Médicis, et à l'avenir, contentez-vous de faire copier purement l'antique[3].

Il est nécessaire de laisser achever les trois Termes, et que vous excitiez les sculpteurs d'y donner tout le temps pour les rendre dans la plus grande perfection qui leur sera possible, parce que je ne pourray pas les envoyer quérir au mois d'avril prochain.

Sur ce que vous me demandez si vous recevrez le nommé Picot en cas qu'il retourne à l'académie, comme il est fils d'un très-bon homme qui

[1] Voir IV, page 385, note.

[2] Le 16 janvier suivant, ayant appris qu'il y avait de très-beaux manuscrits au Puy, Colbert chargea de nouveau Daguesseau d'y envoyer Boudon pour voir si l'on pouvait en acheter quelques-uns. Il terminait ainsi sa lettre :

« Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous répéter ce que je vous ay écrit plusieurs fois, qu'il ne faut employer, dans cette recherche, ni autorité ni autre moyen que celuy de la seule volonté de ceux qui ont ces manuscrits*; par la seule raison qu'estant inutiles, et périssant presque toujours entre leurs mains, ils doivent estre bien ayses qu'ils deviennent utiles au public... » (*Mél. Clair.* vol. 429, fol. 25.)

Des instructions pareilles furent envoyées le 6 mars 1681, à l'intendant d'Aix, au sujet de manuscrits existant dans les archives d'Arles et aux environs. (*Mél. Clair.* vol. 429, fol. 117.) — Voir pièces n°s 170, 182 et notes.

[3] Voir la note de la pièce n° 172.

* Ces manuscrits furent envoyés dans trois caisses à Colbert, qui en accusa réception le 24 juillet 1681.

travaille aux Gobelins, vous devez le recevoir et mesme l'exciter à bien faire, et luy servir de père pendant le temps qu'il sera à l'académie.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 77.)

---

179. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 18 décembre 1680.

Pour réponse à vostre lettre du 27 du mois passé, il auroit esté bon que vous eussiez pris une maison plus stable et plus permanente que celle du sieur Castarelli, puisque vous jugez facilement que le changement de logement d'une académie telle que celle dont vous avez la direction est toujours difficile et de dépense[1]. Examinez avec soin s'il y auroit quelque expédient pour retarder ce délogement. J'écris pour cela à M. l'ambassadeur en créance sur vous sur ce sujet, afin que s'il vous vient quelque expédient dans lequel vous ayez besoin de luy, il puisse vous donner ses assistances.

Comme il seroit peut-estre avantageux d'avoir un establissement fixe à Rome pour cette académie, en cas que vous trouviez quelque maison à acheter qui fust propre pour cet establissement et qui fust à prix raisonnable, ne manquez pas de m'en donner avis.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 428, fol. 1017.)

---

180. — A M. NICOLAÏ,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMPTES[2].

(Lettre originale.)

Saint-Germain, 19 décembre 1680.

Le Roy ayant appris que beaucoup de titres et de papiers dans la Chambre des comptes sont jetés indifféremment dans les chambres, sans inventaires et sans estre mis en ordre, et qu'ils peuvent estre de conséquence, tant pour ses domaines que pour l'histoire, Sa Majesté m'ordonne de vous faire sçavoir qu'elle désire que vous ordonniez de sa part à

[1] Voir l'avant-dernier paragraphe de la pièce n° 41 et la note.

[2] Nicolas Nicolaï, marquis de Goussainville, seigneur de Presle et d'Ivor, avait été baptisé le 19 février 1633. Il devint premier président de la Chambre des comptes, le 20 mars 1656. C'était le sixième Nicolaï pourvu de cette charge, qui passait de père en fils dans la famille. Mort le 20 février 1686.

M. d'Hérouval[1] de s'appliquer avec soin à reconnoistre tous ces titres, à les mettre par ordre et en faire des inventaires.

(Arch. de M. le marquis de Nicolaÿ, *Lettres*, 72, n° 20.)

---

181. — A M. BOUDON,

TRÉSORIER DE FRANCE A MONTPELLIER.

Saint-Germain, 12 mars 1681.

J'apprends, par vostre lettre du 28 du passé, ce que vous avez fait à Narbonne touchant les manuscrits, et la grâce que M. le cardinal de Bonzi me fait de m'en faire donner un bon nombre de très-considérables; je l'en ay desjà remercié. Comme vous faites, en cela, une chose qui m'est très-sensible, je vous remercie du soin que vous en prenez, et vous prie de continuer de faire la mesme recherche dans tous les lieux que vous me proposez.

Je vous feray remettre, dans peu de jours, les 3,000 livres que vous me demandez pour les frais de voyage que vous estes obligé de faire pour cela[2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 429, fol. 129.)

[1] Antoine Vion, seigneur d'Hérouval, né en 1606, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de 1635 à 1670, puis inspecteur du trésor des Chartes. Mort le 29 avril 1689. — Moréri dit qu'il employa une bonne partie de sa vie à fournir des matériaux aux savants.

[2] Boudon ayant plus tard annoncé à Colbert qu'il avait découvert diverses bulles et titres des VIIIe et IXe siècles dans les archives de l'abbaye du Monestier-Saint-Châtre (?), appartenant au cardinal de Bonzi, le ministre lui répondit à ce sujet, le 1er août :

«Sur ce que vous estes persuadé que Son Éminence pourroit m'en donner quelques-unes, si je luy en écrivois, vous devez auparavant examiner si ces titres sont utiles à son abbaye ou non; parce que s'ils sont utiles, je serois fasché de l'en priver. Ainsy je ne luy écriray point que vous ne m'ayez fait sçavoir de quelle qualité sont ces titres, de quelle utilité ils peuvent estre à son abbaye, et mesme que vous ayez pressenty s'il agréeroit que je luy en écrivisse.»

Les démarches de Boudon auprès du cardinal furent couronnées de succès, car, le 3 octobre suivant, Colbert lui accusait réception d'une caisse dans laquelle il avait trouvé plusieurs titres originaux que M. de Bonzi avait bien voulu lui laisser prendre.

«Je suis bien ayse, ajoutait-il en terminant, que vous fassiez tous les jours de nouvelles découvertes, et vous me ferez plaisir de continuer vos recherches et de m'envoyer ce que vous trouverez de curieux.» (*Mél. Clair.* vol. 430, fol. 56 et 181.) — Voir pièces n°s 170, 177, 190 et notes.

182. — A MADAME DE MARQUENAT,

SUPÉRIEURE DES ANNONCIADES DE MEULAN[1].

Saint-Germain, 15 avril 1681.

Le Roy m'ayant ordonné de faire lever le plan du monastère des religieuses Annonciades de Meulan, j'envoye pour cet effet le sieur Bruand[2], l'un des architectes des bastimens de Sa Majesté, pour lever ledit plan. C'est pourquoy je prie la supérieure des religieuses dudit monastère de luy donner l'entrée et toutes les facilités nécessaires pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

(*Lettres écrites à l'occasion de la construction du couvent des Annonciades de Meulan*, publiées par M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, p. 44.)

183. — AU DUC D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR A ROME.

Versailles, 16 juillet 1681.

Le sieur Errard m'a envoyé deux plans de deux différentes maisons, pour en acheter une pour l'establissement de l'académie de Rome. Comme je luy donne l'ordre de vous communiquer ses pensées sur ce sujet et vous faire voir ces plans, je vous prie de prendre la peine de les examiner et de m'en faire sçavoir vos sentimens. Je vous prie aussy que M. le cardinal d'Estrées ayt part à cet examen.

Le sieur Carlo Maratti, peintre de Rome, ayant fait, par mon ordre, un tableau pour le Roy, je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos domestiques de le retirer, et de faire payer audit Carlo Maratti le contenu en la lettre de change que je vous envoye pour le payement de ce tableau. Je vous prie en mesme temps de donner ordre qu'il soit bien enveloppé et encaissé, et ensuite qu'il me soit envoyé par la première commodité. Je ne vous donnerois pas cette peine, si ce tableau n'estoit destiné pour le Roy.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 430, fol. 39.)

[1] Antoinette-Angélique de Marquenat ou Marguenat de Courcelles était religieuse des Annonciades de Popincourt, à Paris, lorsqu'à la mort de la supérieure du couvent de Meulan, elle fut choisie pour la remplacer.

[2] Libéral Bruand, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, architecte ordinaire des bâtiments du roi. Mort le 22 novembre 1697, à l'âge de soixante ans environ. — Cette note rectifie et complète celle du t. IV, p. 463.

184. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Fontainebleau, 22 aoust 1681.

Pour réponse à vostre lettre du 30 du mois passé, je vous feray remettre dans peu des fonds pour l'académie. Je suis bien ayse d'apprendre que les Termes du Printemps, de l'Esté et de l'Automne ayent réussy; mais comme vous ne parlez que de deux vases de Borghèse et de Médicis, je suis en peine de cet article, parce que je vous ay toujours écrit qu'il en falloit faire au moins six.

A l'égard de la conduite des élèves, je crois vous avoir envoyé les ordres pour empescher qu'ils ne portent l'espée [1]; et comme vous me faites connoistre que la débauche leur cause quelquefois des maladies sales, je vous enverray l'ordre nécessaire pour les mettre dehors, dès lors que vous verrez qu'ils en auront de telles. Au surplus, je ne veux pas que vous payiez aucune partie d'apothicaires que de ce que vous ordonnerez, et non de la fantaisie desdits élèves.

Tenez en estat tout ce que vous aurez de figures, de vases et d'autres choses, parce que je vous enverray dans peu un vaisseau pour charger le tout [2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 430, fol. 109.)

185. — A M. LE BLANC,

INTENDANT A ROUEN.

(Lettre originale.)

Sceaux, 6 septembre 1681.

Ayant besoin d'un nombre de 8 à 10,000 ormes des plus beaux que l'on puisse trouver en Normandie, pour les plants des maisons royales,

[1] Le 16 du mois précédent, Colbert avait en effet écrit à Errard :

«Puisque quelques-uns des élèves de l'académie ne laissent pas de porter l'espée nonobstant les défenses que j'en ay faites, vous pouvez leur déclarer que je vous ay ordonné de priver de tous les avantages de l'académie tous ceux qui porteront l'espée; et ne manquez pas mesme d'exécuter ce que je vous ordonne sur cela.» (*Mél. Clair.* vol. 430, fol. 38.) — Voir pièce n° 197.

[2] Par la lettre du 16 juillet, citée dans la note précédente, Colbert prévenait Errard que ce vaisseau arriverait à Civita-Vecchia à la fin du mois d'août, et il lui recommandait d'achever de le charger de pouzzolane, dans le cas où il n'aurait pas assez d'objets à lui envoyer.

j'envoye à Rouen le nommé Jacques Julien pour en chercher partout et les faire lever et amener à Versailles et à Saint-Germain dans le temps qu'il conviendra [1].

Je vous prie de luy donner un des archers de la prévosté de l'hostel qui sont auprès de vous pour aller dans tous les lieux où seront lesdits ormes, les marquer et les enlever, en les payant au prix ordinaire.

(Bibl. Imp. Mss. S. F. 5,361. *Lettres de Colbert à M. Le Blanc*, fol. 510.)

---

186. — A M. DE BOUVILLE,

INTENDANT A MOULINS.

Paris, 3 octobre 1681.

Avant que de répondre à vostre lettre du 23 du mois passé, je dois vous dire que madame de Montespan s'est beaucoup louée à Fontainebleau de l'assistance que vous luy avez rendue, et de l'exécution prompte et ponctuelle de tout ce qu'elle a désiré de vous.

Faites travailler promptement à l'exécution de tous les ordres qu'elle vous a donnés, et je pourvoiray à vous faire remettre les sommes que le Roy luy a accordées pour cette dépense [2] aussytost que les ouvrages seront commencés et que vous m'aurez fait sçavoir le fonds qu'il faudra pour les continuer [3].

[1] Voir pièce n° 92 et note.

[2] Il s'agit des frais de maladie et d'enterrement de Louise-Marie-Anne de Bourbon, dite *Mademoiselle de Tours*, cinquième enfant de Louis XIV et de madame de Montespan, morte le 15 septembre 1681, à l'âge de dix-sept ans.

[3] Treize jours après, Colbert recommandait de nouveau cette affaire à l'intendant, et ajoutait :

« A mesure que tous les ouvrages que madame de Montespan vous a ordonné de faire pour feu mademoiselle de Tours s'achèveront, envoyez-m'en les mémoires, afin que je puisse prendre l'ordre du Roy pour vous en faire remettre le fonds... »

En effet, le 13 novembre, Colbert expédiait à l'intendant un à-compte de 2,000 livres; le 27 du même mois, il lui faisait remettre une autre somme de 7,138 livres pour les frais du convoi, et lui écrivait en même temps au sujet du tombeau à élever :

« Sa Majesté n'a pas bien pu comprendre le dessin que vous m'avez envoyé, parce qu'il paroist que c'est un mausolée avec un ornement et une grande urne qui doit estre mise dans le milieu d'une arcade ornée d'architecture. Sa Majesté m'a dit qu'elle avoit entendu que ce seroit un ornement d'autel seulement. Il seroit nécessaire que vous m'envoyassiez un mémoire et un plan du lieu où vous prétendez mettre ce mausolée, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté... »

Pour se conformer au désir de Colbert, Bouville envoya les plans qu'il demandait, et le ministre lui répondit, à la date du 18 décembre :

« J'ay reçu par le dernier ordinaire le plan et élévation de ce que madame de Montespan a désiré que vous fissiez faire pour la sépulture de mademoiselle de Tours; mais comme je n'ay point reçu de lettre de vous sur ce plan, ni aucun mémoire qui puisse me faire connoistre de quelle manière cela doit estre cons-

Vous devez sans difficulté faire arrester par ma nièce[1] toutes les parties des marchands qui ont fourny sur les ordres de madame de Montespan; et en m'envoyant un mémoire de ce à quoy monteront ces parties, je vous feray remettre le fonds nécessaire pour les faire payer...

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 430, fol. 185.)

---

187. — A M. LE BRUN,

PREMIER PEINTRE DU ROI[2].

Saint-Germain, 1er décembre 1681.

Je vous envoye la devise du Trésor royal, dont le corps ne consiste qu'en un palmier; je vous prie d'en faire promptement le dessin et de me l'envoyer.

(Arch. des Ponts et Chaussées, *Dépêches concernant les ponts et chaussées*, 1681 et 1682, fol. 187.)

---

188. — A M. D'OPPÈDE,

AMBASSADEUR A LISBONNE.

Paris, 17 février 1682.

Le Roy envoyant le sieur de Glos[3], astronome de son académie des sciences, dans l'isle de Saint-Thomé et dans les autres pays de la domination du Portugal qui sont le long des costes d'Afrique, pour y faire

truit, et la dépense qu'il faudra faire, il auroit esté bon que vous m'en eussiez envoyé un, afin de faire voir le tout au Roy...» (*Mél. Clair.* vol. 430, fol. 202, 267 et 297.)

[1] André Jubert de Bouville avait épousé, le 1er décembre 1664, Nicole-Françoise Desmarest, fille de Jean-Baptiste Desmarest, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur du ministre.

[2] Charles Le Brun, écuyer, sieur de Thionville, né le 24 février 1619. — Après lui avoir, en 1662, accordé des lettres de noblesse, Louis XIV rétablit pour lui deux ans plus tard le titre et les fonctions de premier peintre du roi. Le Brun était aussi directeur des manufactures royales des meubles de la couronne, directeur, chancelier, puis recteur de l'académie royale de peinture et de sculpture. Mort le 12 février 1690. — Cette note complète celle du tome II, *Annexes*, page CCLI.

[3] De Glos, professeur de mathématiques, membre correspondant de l'académie des sciences. Il fut, en effet, envoyé à Gorée, avec les sieurs Varin et des Hayes, pour déterminer la longitude et la latitude de cette île et du cap Vert; il arriva sur la côte d'Afrique le 21 mai 1682, y séjourna jusqu'au 12 octobre et s'embarqua alors pour la Guadeloupe, d'où il partit le 4 novembre, pour se rendre à la Martinique et continuer ses observations astronomiques. Revenu en France, il présenta à l'académie, en 1684, un rapport sur l'éclipse de soleil du 12 juillet de la même année.

des observations astronomiques et servir aux ouvrages que vous sçavez que Sa Majesté fait faire par cette académie, elle m'ordonne de vous en donner avis et de vous dire que vous fassiez instance au prince et à la reyne de Portugal, à ce qu'ils ayent agréable d'expédier leurs ordres aux vice-rois et gouverneurs de ces places et pays, de recevoir et traiter favorablement ledit de Glos, et de luy donner, en mesme temps, les facilités dont il pourra avoir besoin pour travailler à ces observations.

Vous voulez bien que j'ajoute à cet ordre, que j'ay reçu de Sa Majesté, la prière que je vous fais, de faire toujours quelque recherche de manuscrits pour moy, en cas que vous en trouviez de curieux et d'anciens.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 86.)

---

189. — AU DUC D'ESTRÉES,

AMBASSADEUR A ROME.

Paris, 19 février 1682.

Les rapports que l'on a faits icy au Roy de la statue équestre de Sa Majesté sont si différens, qu'elle m'a ordonné de vous écrire qu'elle désire que vous la visitiez, en prenant soin de vous faire accompagner par le sieur Errard et par les personnes que vous estimerez pouvoir vous donner leurs avis avec plus de connoissance, et qu'après l'avoir bien vue et examinée, vous en fassiez faire un dessin en petit, le plus exact et le plus conforme à l'original qu'il sera possible, lequel vous prendrez la peine de m'envoyer avec vos sentimens, pour faire voir le tout à Sa Majesté.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 91.)

---

190. — A M. BOUDON,

TRÉSORIER DE FRANCE A MONTPELLIER.

Paris, 19 février 1682.

J'apprends, par vostre lettre du 4 de ce mois, que vous avez trouvé plus de six-vingts volumes d'anciens manuscrits dans les archives du chapitre de Carcassonne, et que vous m'en envoyez douze.

Je prieray M. l'évesque de Carcassonne[1] de donner ordre à son grand

[1] Louis-Joseph-Adhémar de Monteil de Grignan, abbé de Saint-Hilaire de Carcassonne, agent général du clergé de France en 1675, évêque d'Évreux, puis de Carcassonne en mai 1681. Mort le 1er mars 1722, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

vicaire de voir si son chapitre a besoin de ces manuscrits, sinon de me les donner pour les rendre utiles au public. Vous me ferez plaisir de continuer toujours d'en faire la recherche; et M. Daguesseau m'écrit qu'il vous donnera toujours tous les secours qui pourront dépendre de luy[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 95.)

---

191. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Paris, 19 février 1682.

Je vous envoye les ordres pour donner congé aux élèves de l'académie qui ont fait leur temps et qui ne sont plus en estat de profiter; ne manquez pas de les exécuter, et d'exciter les autres à faire encore mieux leur devoir qu'ils n'ont fait jusqu'à présent.

J'attends avec impatience de vos nouvelles sur le chargement du vaisseau *la Nostre-Dame-des-Anges*. Prenez bien garde que ce vaisseau ne soit pas retardé dans le port de Civita-Vecchia, d'autant que le vaisseau d'escorte qui l'accompagne doit venir à Toulon et ensuite passer dans le détroit.

Prenez bien garde de faire travailler continuellement les élèves, et d'exécuter promptement les ordres que je vous ay donnés concernant le travail que vous avez à faire.

J'attends avec impatience l'inventaire de tout ce que vous avez disposé pour charger sur ce vaisseau, et je m'étonne que vous ne me l'ayez pas desjà envoyé.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 94.)

[1] Il y a aux Archives de l'Empire, dans les *Papiers de l'ancien contrôle général des finances* concernant l'intendance de Languedoc, un état des titres et papiers que Daguesseau retira en 1681, suivant les instructions de Colbert, des archives de Toulouse, Carcassonne, Nîmes et autres villes.

Colbert eut, en 1682, l'idée de faire travailler à une histoire générale de France; et, en vertu d'un arrêt du 18 avril 1682, il se fit envoyer pour sa bibliothèque, par les archives des villes du Languedoc, plusieurs titres en original et trois registres dans lesquels étaient transcrits quantité de lettres patentes, dons, contrats, et autres actes touchant le domaine.

192. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Saint-Germain, 26 février 1682.

Pour réponse à vostre lettre du 4 de ce mois, je suis étonné que le vaisseau *la Nostre-Dame-des-Anges* ne soit pas arrivé; mais je ne doute pas que cela soit fait à présent.

Je suis pareillement étonné que vous me parliez du vase de Borghèse comme s'il n'estoit pas encore achevé; cependant je m'attends que tous ces vases auront esté chargés sur ce vaisseau, et j'attends à présent avec impatience le mémoire de ce que vous aurez chargé. Il est mesme bien nécessaire que vous me fassiez sçavoir à combien de vases vous faites travailler, c'est-à-dire, combien il y en a d'antiques que vous pouvez faire copier.

Je vous envoye une lettre de change de 10,000 livres, pour les dépenses de l'académie.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 107.)

193. — AU MÊME.

Saint-Germain, 20 mars 1682.

Je suis bien ayse d'apprendre, par vostre billet du 25 du passé, que le vaisseau *la Nostre-Dame-des-Anges* est arrivé à Civita-Vecchia, et j'attends à présent, avec impatience, l'inventaire de tout ce que vous aurez fait charger sur ce vaisseau, estant inquiet sur le nombre des vases que vous aurez fait charger; vu que je ne connois pas bien par vos lettres quel nombre vous en avez fait faire, quoyque je vous aye écrit plusieurs fois que je désirois qu'il y en eust au moins six.

Vous avez bien fait d'envoyer Hurtrel pour prendre soin de tout pendant le voyage, et je suis bien ayse qu'il se soit rendu capable de bien travailler pour le Roy. J'auray soin d'envoyer le sieur Goy au Havre, pour faire le déchargement de ce vaisseau, recevoir le tout et le faire venir à Paris.

Vous aurez à présent reçu une lettre de change de 10,000 livres que je vous ay envoyée pour les dépenses de l'académie. Continuez de donner vostre application à faire en sorte que les élèves deviennent habiles, chacun dans leur art, et partagez leur travail en sorte qu'ils puissent tra-

vailler à ce que je vous ordonne, et modeler aussy à leur fantaisie suivant leur génie, afin que je puisse voir dans la suite s'ils sont capables de faire quelque chose de bon goust[1].

Ne manquez pas aussy de m'envoyer le mémoire de ce que chacun des ouvrages que vous m'envoyez aura cousté.

J'ay donné un ordre au nommé Levasseur, jeune architecte, pour estre reçu à l'académie de Rome. Prenez soin de luy comme des autres.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 150.)

---

194. — A M. D'OPPÈDE,

AMBASSADEUR A LISBONNE.

Versailles, 9 avril 1682.

J'ay reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 8 juin; vous ne devez point douter que je ne réponde aux sentimens d'amitié que vous me donnez, et que je sois toujours très-ayse de vous en donner des marques.

Les astronomes au sujet desquels je vous ay cy-devant écrit[2] sont partis il y a desjà assez longtemps, et je ne puis douter que les gouverneurs portugais des isles où ils aborderont pour les observations qu'ils y doivent faire, ne les reçoivent bien et ne leur donnent les assistances nécessaires pour faire les observations pour lesquelles ils sont envoyés.

Je vous envoye un mémoire du sieur Baluze, concernant les livres qui pourroient estre en Portugal, et que je n'ay point dans ma bibliothèque[3]. Je vous prie de donner ordre à quelqu'un de vos gens d'en faire la recherche.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 28.)

[1] Dans une lettre qu'il lui avait adressée quatre jours auparavant, Colbert disait à Errard: «Dans le soin que vous prenez des élèves, vous devez observer de leur donner la liberté de copier et modeler tout ce que les grands peintres et sculpteurs ont fait. Prenez seulement bien garde qu'ils employent utilement leur temps, et au surplus laissez-leur la liberté de s'appliquer aux ouvrages de leur génie, en mesnageant pourtant le temps nécessaire aux ouvrages que je vous ordonne.» (*Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 131.) — Voir pièce n° 197.

[2] Voir pièce n° 188 et note.

[3] Nous réservons pour les *Lettres privées* plusieurs pièces relatives aux achats de livres et de manuscrits que Colbert destinait à sa bibliothèque particulière.

195. — A M. PONCET,

INTENDANT A BOURGES.

Versailles, 14 may 1682.

M. l'archevesque de Bourges [1] a demandé au Roy douze statues de pierre représentant les douze Apostres, qui ont esté autrefois dans la chapelle du chasteau de Mehun-en-Berry.

Je vous envoye son placet, le Roy voulant que vous fassiez examiner de quelle qualité sont ces figures et en quel lieu elles sont, afin que Sa Majesté en puisse faire don audit sieur archevesque, s'il n'y a rien qui s'oppose [2].

(Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 601.)

196. — A M. DE BEAUVAIS,

NOTAIRE A PARIS [3].

Versailles, 24 may 1682 [4].

Je vous envoye le portefeuille dans lequel il y a divers estats de terres qui ont esté prises pour le chasteau et le parc de Marly [5]. Il est nécessaire que vous alliez à Saint-Germain pour en passer tous les contrats; mais auparavant, il faut que vous voyiez M. Fourcroy pour examiner les moyens de rendre ces acquisitions seures pour le roy.

[1] Michel Phélypeaux de La Vrillière et de Châteauneuf, conseiller au parlement, évêque d'Uzès en 1664, archevêque de Bourges en 1677. Mort subitement à Paris le 29 avril 1694, à l'âge de cinquante-deux ans.

[2] Ces statues avaient été demandées en même temps par le chapitre de Châteauneuf-sur-Cher. Pour se débarrasser de cette demande, Colbert répondit à Mignon*, le 5 juin :

«Je ne crois pas que les statues des douze Apostres qui sont en la ville de Mehun puissent estre fort utiles audit chapitre, joint que le Roy les a accordées à l'archevesque de Bourges. Ainsy vous ne deviez pas répondre à ce que les chanoines vous ont dit sur ce sujet...» (*Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 314.)

Mais l'archevêque de Bourges ne les eut pas plus que le chapitre de Châteauneuf; car, le 1er juillet suivant, Colbert disait à l'intendant :

«Le Roy ne veut point oster les figures des douze Apostres qui sont dans l'église collégiale de Mehun. Ainsy c'est une affaire terminée.»

[3] Noël de Beauvais, notaire au Châtelet, du 19 février 1658 au 20 octobre 1705. — Son fils, Nicolas-Charles, lui succéda.

[4] Cette lettre a déjà été publiée dans le t. II, *Finances*, pièce n° 145, page 188. — Comme elle avait été classée par erreur dans ce volume, nous la publions de nouveau dans la section des *Bâtiments* à laquelle elle appartient.

[5] Les cartons O 12,856, 12,859, 12,902 et

* Homme de confiance de Colbert. — Il en sera plusieurs fois question dans les *Lettres privées*.

Comme on ne peut pas faire de décrets, il faudra autoriser, autant qu'il sera possible, les payemens qui seront faits, en publiant les acquisitions par trois dimanches consécutifs aux prosnes des paroisses; et, pour cet effet, je crois que dans une occasion de cette nature, on pourroit se contenter d'un arrest du conseil qui ordonneroit ces publications.

Je sçais bien que cette forme est extraordinaire, et qu'il est difficile qu'un avocat habile comme M. Fourcroy convienne que la seureté s'y trouve; mais aussy il est presque impossible de prendre plus de seureté dans une occasion comme celle-là.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 288.)

---

197. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Sceaux, 18 juin 1682.

J'apprends, par vostre lettre du 27 du passé, l'estat auquel est l'académie et les travaux que font les élèves. Ayez soin d'exécuter ponctuellement ce que je vous ay écrit, c'est-à-dire de les obliger d'employer partie de leur temps aux ouvrages que je vous ordonne; et le surplus, vous pouvez leur permettre de faire quelque ouvrage de leur génie [1].

Sur le tesmoignage que vous me rendez de la mauvaise conduite de Canonville [2] et du peu d'obéissance qu'il a aux ordres que vous luy donnez, je vous envoye mon ordre pour le mettre hors de l'académie [3].

16,870 des Archives de l'Empire contiennent de nombreuses pièces relatives au domaine de Marly. Ce sont des actes d'adjudication (1675), des titres d'acquisitions et des états d'estimation du parc (1679 à 1765).

On trouve enfin dans le carton O 11,341 des mêmes Archives beaucoup de pièces relatives à la machine de Marly, pour les années 1691 à 1792. — D'après une de ces pièces, cette machine, commencée en 1682, fut mise en sa perfection en l'année 1687 où elle commença à monter l'eau pour Versailles.

[1] Voir pièces nos 193, 201 et note.

[2] Pierre Canovelle ou Canonville avait obtenu, en 1680, le deuxième prix de peinture.

[3] Voici cet ordre :

« Estant mal satisfait de la conduite que Canonville, peintre, a tenue dans l'académie de Rome, le sieur Errard ne manquera pas de le mettre hors de ladite académie aussytost qu'il aura reçu le présent billet, et ne luy donnera aucun secours pour revenir en France. » (*Mél. Clair.* vol. 431, fol. 349.)

La suite de cette affaire se trouve dans sa lettre du 14 août :

« Canonville m'a écrit pour me demander pardon de sa mauvaise conduite; il me fait de grandes protestations d'estre plus sage à l'avenir, en me demandant son restablissement. Mais, pour vous autoriser, je ne luy accorderay point; je vous laisse seulement la liberté de le restablir, en cas que vous soyez assuré qu'il changera de conduite...

« A l'égard des autres élèves, prenez bien garde, ajoutait Colbert, de les conduire de telle sorte qu'ils se rendent habiles dans leur profession et surtout qu'ils soyent sages. Ne souffrez pas qu'aucun d'eux porte l'espée. Obligez-

Faites en sorte que ces exemples d'autorité que je vous donne, obligent les élèves d'estre obéissans, sages, modestes et appliqués à leur travail; et faites-leur connoistre que je ne veux point qu'ils portent l'espée[1], et qu'au premier tesmoignage que vous me rendrez qu'ils la portent ou qu'ils ne vous obéiront pas, je vous enverray les ordres pour les mettre hors de l'académie.

Je ne veux pas que vous donniez rien pour le retour de ce Canonville, ni de tous les autres que je vous ordonneray de congédier.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 349.)

---

198. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Sceaux, 25 juin 1682.

J'apprends, par vostre lettre du 3 de ce mois, que vous avez fait lustrer le second vase de Borghèse, et que vous faites avancer celuy d'Iphigénie.

Continuez de faire travailler à ces deux vases et à les rendre les plus parfaits qu'il sera possible; et aussytost qu'ils seront achevés, vous pourrez prendre l'occasion du premier vaisseau de Saint-Malo qui ira à Civita-Vecchia, pour les charger dessus, à condition de les porter au Havre, pour éviter d'envoyer un vaisseau exprès pour cela.

Continuez toujours de faire travailler les élèves et de les exciter à bien faire et à se perfectionner.

Il est bon mesme que vous me fassiez sçavoir ce que l'on pourroit à présent faire copier de plus beau à Rome, soit en peinture, soit en sculpture, soit des plus belles figures que je n'ay pas encore fait copier, soit de celles qui n'ont pas esté copiées avec toute la perfection convenable. Comme vous voyez que mon intention est que les jeunes élèves, peintres et sculpteurs, partagent toujours leur temps entre le travail qu'ils doivent faire pour le roy et celuy qu'ils peuvent faire de leur génie, faites un mémoire de ce que vous croirez qu'ils pourront faire pour le roy, afin que je vous en donne l'ordre. Appliquez-vous surtout à faire en sorte qu'ils

les toujours d'achever les figures qu'ils ont commencées.» (*Mél. Clairambault*, vol. 432, fol. 134.)

Au mois de septembre 1680, Colbert avait déjà permis à Errard de congédier de l'académie le pensionnaire Thomassin*, «qui ne s'appliquoit pas assez.»

[1] Voir pièce n° 184 et note.

* Simon Thomassin, de Paris, avait été envoyé comme pensionnaire à l'académie de Rome. Revenu en France après avoir gravé la transfiguration du Christ de Raphaël, il fut nommé graveur du roi et obtint de nombreuses commandes.

s'avancent tous et se rendent les plus habiles qu'il sera possible dans leur profession.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 366.)

---

199. — A M. DE BOUVILLE,

INTENDANT A MOULINS.

Paris, 8 juillet 1682.

Comme vous sçavez de quelle importance il est de bien vérifier si le père Carme qui a travaillé à la jonction des trois races de nos rois[1] a dit vray ou non, et si les titres qu'il vous a fait collationner sont véritables, et particulièrement celuy d'Eckard[2] et ceux des deux Childebrand[3], je ne doute point que vous ne vous soyez bien appliqué à vérifier s'il y a de la supposition ou de la vérité dans tout ce que ce bon Père vous a dit; mais je vous prie de me le faire sçavoir au plus tost[4].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 26.)

[1] Ce Carme était le père André Vio, provincial de la maison de Moulins. Il avait proposé à l'intendant de dresser l'arbre généalogique de la maison de Bourbon, et de justifier l'union des trois races des rois de France. Colbert, à qui cette proposition avait été transmise, avait déjà répondu le 26 mars à Bouville :

« Vous direz au père André que s'il a la preuve de Saint-Arnoul aussy certaine qu'il le dit, il doit me l'envoyer, afin que je puisse l'examiner et luy dire en ce cas s'il doit establir cette origine et remonter jusqu'à Clodion, ainsy qu'il le propose... »

« Comme vous sçavez, écrivait-il le 9 avril suivant, que c'est une matière en controverse depuis fort longtemps et à laquelle quantité d'auteurs ont travaillé avec un très-grand soin sans trouver la preuve bien certaine de la descendance de la troisième branche de nos rois de la seconde ou de la première, il faut bien examiner les nouveaux titres que vous avez trouvés, et ne rien avancer, s'il est possible, qui ne soit bien prouvé... » (*Mél. Clair.* vol. 431, fol. 164 et 182.)

[2] Eckard, moine de Saint-Gall, vivait vers 1040. Il a écrit un poëme héroïque intitulé : *Gesta Waltharii.*

[3] Plusieurs historiens confondaient Childebrand, frère de Charles Martel, avec un prince lombard du même nom qui vint au secours de Charles Martel. Certains généalogistes faisaient de Childebrand la tige des Capétiens qu'ils rattachaient ainsi à Clovis.

[4] Après plusieurs conférences avec le père André, l'intendant fit part à Colbert des doutes qu'il avait conçus sur la validité des titres dont le Carme se servait.

« Il est difficile, lui répondit le ministre le 23 du même mois, de rien décider sur une matière de cette conséquence, sans voir icy les titres. Ainsy prenez le soin de les retirer et de me les envoyer. Vous pouvez mesme, pour estre assuré qu'ils me seront rendus, les envoyer par un homme exprès. Et comme ce point d'histoire est d'une très-grande conséquence, vous devez y donner toute l'application nécessaire. Si vous avez besoin de quelques ordres du roy pour retirer ces titres, en me le faisant sçavoir, je vous les enverray... »

Ces pièces, ayant été adressées à Colbert, furent communiquées à l'abbé Gallois et à sept ou huit personnes des plus savantes de Paris, qui d'abord eurent des doutes sur leur authenticité. Le ministre en prévint Bouville par sa lettre du 12 août, et un mois après, il lui annonça qu'après nouvel examen, tous ceux qui

200. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Versailles, 9 juillet 1682.

J'apprends, par vostre lettre du 17 du passé, que les deux vases de Borghèse et de Médicis sont en estat d'estre bientost achevés, et que Lacroix[1], sculpteur, continue de travailler à la figure de l'Antinoüs. Je vous recommande surtout de bien prendre garde que les ouvrages auxquels vous faites travailler par mon ordre soyent bien finis, et qu'ils soyent encore, s'il est possible, plus finis et plus recherchés que l'antique.

Continuez de me rendre compte, tous les mois, de tout ce que les élèves font, chacun dans leur art, et tenez la main qu'ils s'avancent et qu'ils se rendent habiles, chacun dans leur profession.

Théodon se plaint que vous ne le faites payer qu'à 30 sols par jour, et comme c'est un bon homme qui est habile en son art, faites en sorte qu'il soit satisfait et que cela l'oblige à bien travailler.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 29.)

201. — AU MÊME.

Sceaux, 27 aoust 1682.

Pour réponse à vostre lettre du 5 de ce mois, continuez de faire travailler aux deux vases, et prenez bien garde qu'ils soyent dans une très-grande perfection, et que les sculpteurs qui y travaillent les achèvent avec l'amour que les bons ouvriers doivent avoir pour leurs ouvrages.

Je me remets au choix que vous ferez des plus belles figures de l'antique pour les faire copier; mais surtout observez bien de donner le temps aux élèves de faire quelque chose de leur génie[2]. Vous devez aussy observer que vous ne devez payer aucun appointement, ni aucune subsistance, que lorsqu'ils travaillent actuellement à l'académie, tant sur les ouvrages que vous leur ordonnez de ma part, que sur ce qui regarde leurs estudes par-

avaient vu les titres dont il s'agissait, n'hésitaient plus à déclarer qu'ils étaient faux. (*Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 65, 123 et 204.)

[1] Il y eut un sculpteur de ce nom qui s'établit à Gênes et qui devint très-célèbre par ses crucifix.

[2] Voir pièces n°s 193 et 197.

ticulières; et dès lors qu'ils ne travaillent plus dans l'académie, vous devez en retrancher leur subsistance[1].

Faites-moy sçavoir ce pendant quelle est la conduite de ces élèves; s'ils demeurent et couchent actuellement dans le lieu de l'académie, ou, s'ils logent en ville, à quelle heure ils se rendent à l'académie et à quelle heure ils en sortent, afin que s'il est nécessaire de faire quelque règlement sur cela, je le puisse faire.

Je vous enverray dans peu des fonds pour soutenir l'académie.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 172.)

---

202. — A M. LE BRUN,

PREMIER PEINTRE DU ROI.

Sceaux, 28 aoust 1682.

Le Roy veut faire oster le brocart qui est dans le cadre du tableau qui est sur l'autel de Versailles, et M. Bontemps a dit à Sa Majesté que vous luy aviez dit qu'il y avoit une copie d'une vierge du Corrége qui pouvoit servir.

En cas que cela soit, il est nécessaire que vous envoyiez cette vierge à Versailles, et que vous la fassiez mettre dans le cadre de l'autel.

Je vous prie de me faire sçavoir si vous avez commencé à poser vos tableaux, et en quel estat cela est.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 164.)

---

203. — A M. DU METZ,

GARDE DU TRÉSOR ROYAL.

Sceaux, 14 septembre 1682.

Il viendra tous les jours des envoyés sur la naissance de Mgr le duc de Bourgogne[2], auxquels il faut donner des présens. Examinez promptement ce que l'on pourroit leur donner, depuis 2 jusqu'à 3 ou 4,000 francs.

Ce pendant envoyez-moy une boîte à portrait de 7 à 8,000 livres,

[1] Voir la note de la pièce n° 207.

[2] Louis, duc de Bourgogne, né à Versailles le 6 août 1682, mort à Marly le 18 février 1712. Il était fils du grand dauphin et de Marie-Anne-Victoire de Bavière.

Le 20 août précédent, Colbert avait donné avis au prévôt des marchands que le Roi lui permettait de se servir de la grande galerie du Louvre pour recevoir les personnes invitées à la réjouissance offerte pour la naissance du duc de Bourgogne. (*Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 147.)

Les lettres écrites par Louis XIV à la ville de Paris, au parlement, à l'archevêque, pour an-

pour mylord Duras, envoyé du roy d'Angleterre, et une autre de 4 à 5,000 livres, pour l'envoyé de M. le duc d'York.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 208.)

---

204. — AUX SIEURS DE LA SAUSSAYE ET D'ORBAY, A BLOIS.

Sceaux, 16 septembre 1682.

J'ay reçu vostre lettre du 13 de ce mois, par laquelle j'apprends que vous faites travailler aux réparations du chasteau de Blois. Comme le Roy y arrivera tard et en partira de grand matin, il suffira seulement qu'il y ayt quatre appartemens en bon estat[1]; ainsy il n'est pas nécessaire d'une si grande dépense. Il faut néanmoins achever ce que vous avez commencé en chacune chambre.

Le Roy partira dans deux ou trois jours. Prenez bien garde que le tout soit en bon estat, surtout le chasteau de Chambord[2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 209.)

---

205. — A M. DE NOINTEL, INTENDANT A TOURS.

Versailles, 19 septembre 1682.

Le prince de Soubise[3] a mis en mes mains les papiers que je vous envoye concernant un beau titre de sa maison, sur lequel, par le procès-verbal de reconnoissance que vous avez fait des titres de la Chambre des comptes de Nantes, on a fait diverses ratures sur des mots que l'on a prétendu avoir esté raturés et substitués en la place d'autres.

noncer la naissance du duc de Bourgogne, ordonner des réjouissances et faire chanter un *Te Deum*, se trouvent à la Bibliothèque Impériale, *Fonds Mortemart*, vol. 112[2], fol. 291 et suivants.

[1] L'intendant ayant écrit à Colbert que ces simples préparatifs paraissaient extraordinaires à bien des gens, reçut cette réponse, datée du 23 du même mois :

« Vous n'avez à répondre à personne sur tout ce que l'on pourra vous demander. Vous pourrez seulement dire que le Roy est informé de tout ce que l'on a fait et de l'estat auquel sont ces chasteaux, et que Sa Majesté n'a point demandé aucun autre ouvrage. C'est la réponse que vous devez faire. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 230.)

[2] Voir pièces n°s 40, 165 et notes.

[3] François de Rohan, prince de Soubise, capitaine-lieutenant des gendarmes du roi, gouverneur et lieutenant général en Berri, puis en Champagne. Mort le 24 août 1712, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Je vous assure qu'après l'avoir examiné, il est difficile de pouvoir juger pour quelle raison ces mots avoient esté substitués en la place d'autres, vu qu'ils paroissent entièrement conformes à la vérité de l'histoire, et mesme à d'autres termes qui sont dans ce mesme titre; en sorte qu'il paroistroit, ou que ce seroit une malice grossière, ou que ces ratures auroient esté faites par quelque motif inconnu.

Comme ce titre est d'une grande conséquence pour sa maison, je vous prie de bien examiner ce qui le concerne et de voir en mesme temps s'il y auroit quelque inconvénient à expédier l'arrest qu'il demande pour le restablissement de ce titre[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 224.)

---

206. — A M. DE MARLE,

INTENDANT A RIOM.

Versailles, 20 septembre 1682.

Le sieur Baluze m'ayant écrit qu'il y a deux manuscrits d'aveux et hommages faits au roy Philippe-Auguste par les seigneurs évesques et abbés du royaume, entre les mains des Carmes Déchaussés de Clermont, le Roy m'a ordonné d'expédier la lettre cy-jointe[2] et de vous l'envoyer, afin que vous retiriez ces manuscrits et que vous me les envoyiez aussytost.

[1] Dans une lettre du 7 du mois suivant, Colbert disait encore à l'intendant :

« Je vous avoue qu'après avoir bien examiné le titre sur lequel il y avoit des ratures dont M. de Soubise se plaint, je ne comprends pas pourquoy ces ratures ont esté faites, puisque les termes qui y ont esté mis à la place des autres, et qui ont par conséquent esté rayés pour estre faux, sont conformes à l'histoire et à une infinité d'autres titres qui regardent cette matière. Peut-estre que si vous aviez bien examiné cette matière lorsque vous avez fait faire cette vérification, vous auriez facilement jugé qu'il estoit difficile d'arguer de faux ce titre, par les raisons que je viens de vous dire, et en ce cas cela n'auroit fait aucune conséquence. Il n'est pas hors d'apparence que ceux qui ont falsifié des titres pour leur avantage, n'ayent falsifié celuy-là qui est indubitable, pour s'en pouvoir servir à faire voir qu'il n'y avoit point de falsification en ceux qui les regardent; et il est bien difficile dans un fait de cette qualité et dans une maison comme celle de Rohan de restablir un titre que l'on a argué de faux, qui pourtant ne peut estre faux par la vérité de l'histoire. Ainsy vous devez examiner les moyens les plus seurs de restablir la vérité de ce titre, sans que cela tire à aucune conséquence pour les autres. » (*Mél. Clair.* vol. 432, fol. 264.)

[2] Voici cette lettre :

« Monsieur de Marle, estant informé que les Carmes Déchaussés de Clermont ont entre leurs mains deux aveux et hommages faits au roy Philippe-Auguste par les seigneurs évesques et abbés du royaume, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous transportiez au couvent desdits Carmes Déchaussés, et que vous leur disiez que je veux qu'ils vous remettent ces deux aveux et hommages entre les mains pour estre envoyés à Paris et remis dans ma bibliothèque; et en leur donnant vostre récépissé, ils en seront bien et valablement déchargés. » (*Mél. Clair.* vol. 432, fol. 228.)

Je donneray l'ordre de vous envoyer le récépissé du bibliothécaire de Sa Majesté, pour retirer celuy que vous aurez donné.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 228.)

---

207. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Sceaux, 24 septembre 1682.

J'apprends, par vostre lettre du 2 de ce mois, que vous faites travailler à vider et creuser le vase d'Iphigénie, et en continuer les ornemens. Je vous recommande toujours de prendre bien garde que ces vases soyent dans une très-grande perfection; comme aussy de faire travailler aux figures antiques que je vous ay ordonnées, et de prendre un soin particulier de contenir les élèves dans leur devoir[1].

Vous pouvez donner congé au nommé Marie, puisque son tempérament est contraire à l'air de Rome[2].

Je vous enverray, dans peu de jours, des fonds pour l'académie.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 242.)

---

208. — AU SIEUR PETIT,

CONTRÔLEUR DES BÂTIMENTS A FONTAINEBLEAU.

Sceaux, 15 octobre 1682.

Ne manquez pas d'envoyer chez moy, à Paris, tous les samedis au soir, les mémoires des payemens des bastimens dont vous prenez le soin.

Prenez garde qu'ils arrivent avant huit heures, afin que mon courrier

[1] Le 10 juillet 1683, Colbert lui répétait encore :

«Continuez toujours de les exciter à bien faire, et de leur faire copier quelques belles figures antiques, et faire en mesme temps quelques ouvrages de leur génie. Je vous dis la mesme chose à l'égard des peintres.»

Il lui recommandait aussi d'une manière toute particulière d'envoyer, au moins tous les mois, un mémoire sur l'état des ouvrages de chaque élève, en ne manquant pas de bien leur faire savoir à tous qu'il prenait soin d'en être informé.

Il terminait en l'engageant à surveiller leurs mœurs. (*Mél. Clair.* vol. 433, fol. 274.)

[2] Le 20 juillet précédent, Colbert avait déjà mandé à Errard, au sujet de ce pensionnaire :

«Marie m'a écrit pour avoir permission d'aller en quelque lieu de Toscane, pour se restablir, à cause de son indisposition. Vous luy pouvez dire que je ne veux point donner de pension ni d'entretènement, qu'aux élèves qui seront actuellement dans l'académie. Au surplus, exécutez ponctuellement les ordres et règlemens que je vous ay envoyés concernant les élèves de l'académie.» (*Mél. Clair.* vol. 432, fol. 51.)

que j'y enverray puisse partir à neuf heures du soir et me les apporter toute la nuit, et que je puisse les recevoir les dimanches matin, à mon lever[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 432, fol. 271.)

---

209. — A M. DE LA REYNIE,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE.

Versailles, 10 février 1683.

Les graveurs qui travaillent en taille-douce pour le Roy se plaignent qu'ils sont troublés par les graveurs de cachets. Comme ce sont de très-bons ouvriers qui ont esté élevés depuis vingt ans pour servir le Roy dans les gravures des grands ouvrages que Sa Majesté fait faire, elle désire que vous en preniez connoissance, et que vous leur donniez toute la protection dont ils ont besoin pour estre maintenus dans la liberté de leur travail.

Vous me ferez sçavoir, s'il vous plaist, ce que vous aurez fait sur cela, pour en rendre compte à Sa Majesté.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 51. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 604.)

---

210. — A M. DE SÉRAUCOURT,

INTENDANT A BOURGES.

Paris, 4 juin 1683.

J'apprends, par vostre lettre du 29 du passé, ce que vous avez fait concernant les papiers qui se sont trouvés dans l'hostel de Jacques Cœur. Aussytost qu'il y aura quelque extrait fait de ces papiers, vous me ferez plaisir de me l'envoyer, afin que je voye s'ils peuvent estre de quelque utilité, auparavant que d'achever de les diviser et d'en faire un inventaire; et aussytost que vous aurez fait faire celuy des papiers de la maison de L'Aubépine, je vous prie de me l'envoyer[2].

[1] Pareille recommandation à Bartillat pour les mémoires des rentes, et à Frémont pour les mémoires de la caisse des emprunts.

[2] Deux jours après, Colbert, ayant reçu cette pièce, écrivait au même intendant :

« Il me semble que ce n'est pas un inventaire général; mais vous le pouvez remettre entre les mains du sieur Becuan, avec tous les titres de cette maison dont il peut estre chargé, pour en disposer suivant les ordres qu'il recevra de ceux à qui ils appartiennent. Pour ce qui est des papiers concernant les charges de

Informez-vous avec soin, ainsy que je vous l'ay écrit, s'il y a quelques officiers ou employés aux recouvremens des deniers du roy qui soyent de la religion prétendue réformée, Sa Majesté n'en voulant souffrir aucun.

Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 220.)

---

211. — AUX INTENDANTS.

Paris, 19 juin 1683.

Le Roy faisant des gratifications aux gens de lettres, et Sa Majesté estant protecteur de l'académie françoise, et ayant estably diverses académies des sciences et des arts, il seroit fort à souhaiter que, dans toutes les provinces du royaume, il se trouvast quelques hommes de littérature qui s'appliquent à quelque science particulière, ou mesme à l'histoire de chacune province.

Comme, s'il y en avoit de ce genre, Sa Majesté pourroit peut-estre leur faire quelque gratification, à proportion de leur mérite, je vous prie d'examiner si, dans l'estendue de vostre généralité, il y a aucune personne de cette qualité, et en ce cas, de me le faire sçavoir; et mesme, quand vous ne trouveriez pas de ces personnes avancées en âge et qui eussent employé tout leur temps à quelque science ou à quelque littérature particulière, si vous trouviez quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui eust du talent et de la disposition d'esprit à s'appliquer à la recherche de tout ce qui pourroit composer l'histoire d'une province,

secrétaires d'Estat que MM. de L'Aubépine ont exercées*, je vous prie d'en faire continuer l'inventaire et de me les envoyer à mesure qu'ils seront faits.

«Je suis bien ayse de vous dire sur ce sujet que madame la duchesse de Saint-Simon** m'a dit que vous faisiez faire ces inventaires par des notaires, ce que je ne puis croire. Ne laissez pas de me faire sçavoir par qui vous les faites faire et de quelle façon.» (*Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 221.)

Au mois d'avril de la même année, Colbert ayant reçu un mémoire d'un nommé Toubeau, de Bourges, qui mettait à sa disposition douze ou quinze tonnes de papiers originaux, avait prié l'intendant de s'informer où étaient ces papiers, de les examiner et, en cas que cela en valût la peine, de commettre quelqu'un pour les démêler et voir ceux qui pouvaient être de quelque utilité ou curiosité pour le public. (*Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 128.)

* Claude de L'Aubépine avait été secrétaire d'État de 1543 à 1567.

Son fils, Guillaume de L'Aubépine, fut chancelier des ordres du roi; et son petit-fils, Charles de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf (voir I, 22), fut deux fois garde des sceaux de France.

** Charlotte de L'Aubépine, fille de François de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf, lieutenant général des armées du roi, seconde femme de Claude de Saint-Simon, duc et pair de France, à qui elle avait été mariée le 12 octobre 1672, à l'âge de vingt-sept ans. Morte le 6 octobre 1725.

ou à quelque autre science, vous pourriez l'exciter à entreprendre ce travail, et à redoubler son application à la science ou recherche qui seroit de son goust ou de son génie; et en ce cas, suivant son travail et son mérite, je pourrois luy obtenir quelque gratification de Sa Majesté.

C'est ce que je vous prie d'examiner, et de me faire réponse le plus tost sur ce point.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 242.)

---

212. — A M. DE VAUVRÉ,

INTENDANT DE MARINE A TOULON.

Paris, 20 juillet 1683.

Pour réponse à vostre lettre du 5 de ce mois, vous ferez fort bien de dépescher une tartane exprès à Tunis, dans le commencement du mois d'aoust, pour faire venir des perdrix de Barbarie, et de faire donner des cages aux bastimens qui iront dans l'Archipel et dans les Eschelles de Levant. Mais surtout recommandez aux capitaines et patrons d'apporter la plus grande quantité de perdrix qu'il leur sera possible.

Aussytost qu'il en sera arrivé à Toulon, ne manquez pas d'en envoyer la plus grande partie à Versailles, parce que le plaisir que le Roy en recevra consiste à la diligence, et l'on en prendra tout le soin nécessaire pendant l'hyver. Cependant, s'il y en avoit une assez grande quantité pour les partager, vous pourriez en laisser la moitié en l'isle de Porquerolles[1]; mais aussytost que vous en aurez reçu 30 ou 40, il faudra que vous les fassiez passer à Paris.

(Arch. de la Mar. *Ordres du roi concernant les galères*, 1683, fol. 253.)

---

213. — A CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Versailles, 28 juillet 1683.

J'ay reçu avec vostre lettre l'estat des dépenses de l'académie pendant les mois d'avril, may et juin; je l'examineray, l'arresteray et vous en enverray le duplicata dans peu de jours.

Continuez toujours de maintenir l'académie dans un bon ordre. Je vous

[1] Une des îles composant le groupe d'Hyères, à 5 lieues et demie de Toulon.

envoye, pour cet effet, un ordre pour licencier et mettre hors de ladite académie le sieur Bruand[1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 433, fol. 309. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 577.)

[1] Voici cet ordre :

« Estant mal satisfait de la conduite du sieur Bruand, qui est à présent dans l'académie establie par le roy à Rome, le sieur Errard, directeur de ladite académie, ne manquera pas de le congédier pour revenir en France, ou luy permettre d'aller partout où il voudra. »

Deux frères, Jacques et Libéral Bruand, tous deux architectes des bâtiments du roi, eurent chacun plusieurs fils (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal). Il s'agit sans doute ici de l'un d'eux; mais il n'est pas possible de préciser, car les enfants de Jacques Bruand, aussi bien que leurs cousins, pouvaient être pensionnaires de l'académie de Rome en 1683.

APPENDICE.

FORTIFICATIONS.

I. — PUSSORT A COLBERT.

Paris, 14 juin 1671

Je suis fasché de n'avoir pu vous envoyer plus tost les éclaircissemens que vous avez désirés de moy sur l'affaire de Philipsbourg[1], mais mon voyage et le caractère des personnes avec qui j'ay eu affaire, joints à la confusion qui s'est trouvée dans l'affaire, ont causé ce retardement. J'y ay apporté toute l'exactitude dont j'ay esté capable, jusqu'au scrupule mesme, pour ne rien omettre de tout ce qui peut servir à la justification ou à la conviction.

Vous trouverez le fait, ou l'histoire de tout ce qui s'est passé, que j'ay mis à part; cela seul pourra vous instruire suffisamment pour en faire jugement.

J'ay mis, dans un cahier séparé, les plaintes qu'on fait contre l'intendant d'un costé et ses défenses de l'autre;

Et, dans un troisième cahier, mon avis.

Vous pouvez, si vous voulèz, ne pas voir ce cahier (le second cahier) qu'après avoir vu le fait et mon avis, parce que c'en sont comme les preuves. Tout cela est bien long, et quand vous ne liriez que le fait, dont vous ne pouvez pas vous dispenser, vous y trouverez encore de quoy vous fatiguer.

J'ay bien eu du déplaisir d'avoir esté obligé d'employer une autre main que la mienne pour mettre au net le fait et mon avis; mais j'écris avec tant de peine que j'ay cru que vous le voudriez bien permettre. Vous y pourrez trouver des fautes, n'ayant pas eu le loisir de les lire.

ANALYSE DES MÉMOIRES JOINTS A LA LETTRE.

Des trois cahiers dont parle cette lettre, le premier, intitulé *Faits* (*Mélanges Clairambault*, vol. 465, fol. 715 à 745), expose tout ce qui s'est passé à Philipsbourg depuis avril 1663, les adjudications soumissionnées par plusieurs entrepreneurs, le prix de chaque espèce de travaux et des différents toisés auxquels ils ont donné lieu. Puis il mentionne le voyage du chevalier de Clerville, qui avait ordre «de vérifier les dépenses du passé[2], de donner les ordres nécessaires pour celles qui se feroient à l'avenir, et particulièrement de faire des marchés bien réglés de tous les ouvrages.»

Dans son voyage, Clerville avait vérifié les registres de Saint-André avec soin, et il avait fait deux sortes d'observations : suivant lui, l'intendant était le véritable entrepreneur, et ceux qui figuraient en nom n'étaient que ses commis; de plus, on n'avait observé aucune formalité, et il n'y avait jamais eu ni avis d'enchères, ni marchés, ni publications, ni réception d'ouvrages. Quel-

[1] Voir *Fortifications*, page 56, note 1. — [2] Voir *Fortifications*, pièces n°s 27, 34, 37, 40 et 44.

ques quittances rapportées pour justifier les dépenses étaient irrégulières, et les billets n'étaient pas signés par les endosseurs.

Viennent ensuite les réponses de l'intendant et de Saint-André.

Le second cahier (le 3me de la lettre), intitulé *Avis* (fol. 747 à 794), contient les observations de Pussort sur tout ce qu'il a vu. Il commence ainsi :

« La mauvaise conduite de l'intendant est constante, et il en convient, non-seulement pour avoir omis toutes les formes les plus essentielles qui doivent estre pratiquées dans les adjudications des ouvrages du roy, mais principalement pour n'avoir pas mis en seureté les deniers de Sa Majesté et avoir causé par son insuffisance et sa paresse, qui m'ont paru extrêmes, la perte d'une somme de 53,500 livres....

« Je ne suis pas touché de ce que le marché de 1663 n'a pas esté précédé d'aucun devis en forme, publications, enchères, estimations particulières des matériaux ni adjudication-publique, encore que ce soit un ordre dont personne ne se dust dispenser et qui assure la procédure, parce que je suis persuadé, par toutes les circonstances de l'affaire, que cela s'est pratiqué innocemment, et que vraysemblablement toutes ces solennités et publications n'auroient pas fait trouver dans ce commencement plus de personnes qui se fussent voulu charger de cette entreprise si périlleuse et en un pays si éloigné du commerce du monde... »

Il est vrai, faisait encore remarquer Pussort, que Clerville avait adjugé à 21 livres la toise de maçonnerie que l'on payait auparavant 41, 45 et 50 livres; mais « les difficultés ordinaires dans les nouveaux establissemens, soit du chef des entrepreneurs qui craignent de se hasarder dans un pays inconnu dont ils n'entendent point la langue, soit pour les obstacles qui peuvent naistre des gens du pays pour l'excavation et voiture des matériaux, pouvoient avoir causé cette différence de prix considérable, sans qu'il y ayt de la faute de l'intendant ni que les entrepreneurs eussent fait un plus grand profit...

« Mais, il me semble, ajoutait-il, que l'intendant ne se peut pas excuser d'un grand nombre de défauts que j'ay observés, entre autres d'avoir porté à 45 ou 50 livres un marché qui, trois mois auparavant, avoit esté conclu avec les entrepreneurs à 41 livres, et cela sans en faire mention dans aucun acte...

« La prétention du chevalier de Clerville ne me paroist pas raisonnable, de ne pas avoir relevé ces défauts, sous prétexte qu'ils estoient trop anciens et que son instruction se bornoit à vérifier particulièrement les dépenses des dernières années...

« On a insinué, ainsy qu'il m'a paru par plusieurs lettres de Clerville, que Saint-André, qui paroissoit l'entrepreneur, ne l'estoit pas, et qu'il ne faisoit que prester son nom à l'intendant...

« On joint à cela l'omission des sommes qui règne par toute cette affaire et dont l'intendant demeure d'accord, mais on prétend qu'elle est affectée pour cacher un intérest secret qu'on a voulu rendre plus considérable par l'excès du prix auquel on veut faire passer tous les ouvrages faits par Saint-André...

« L'intendant ne peut pas disconvenir qu'il n'ayt eu une nonchalance extrême d'avoir laissé à un homme ignorant de la maçonnerie[1] et dont la conduite luy estoit suspecte, ainsy qu'il le dit, la conduite des ouvrages, alors qu'il estoit desjà débiteur envers le roy d'une somme de 53,500 livres...

« Néanmoins, je suis convaincu qu'il n'y a pas de friponnerie et que tous les défauts que j'ay observés sont les fruits d'une présomption sans suffisance, qui a cru que c'estoit s'abaisser que de demander conseil.

« Pour establir mon sentiment, il me semble que la lecture du fait pourroit suffire. Je n'y ay rien mis du mien ni des parties. J'ay récité le fait dans sa naïveté et ainsy qu'il est estably, sans aucune induction; j'y ay dit ce qui est constant comme estant constant, ce qui estoit prétendu

[1] Cependant, dans sa lettre du 4 novembre 1665, l'intendant d'Alsace, en annonçant à Colbert que le sieur Saint-André irait à Philipsbourg continuer les travaux des fortifications, lui avait dit : « qu'ayant desjà travaillé à Brisach, sous Vauban, Saint-André avoit donné lieu d'estre satisfait de ses ouvrages et qu'il espéroit qu'il feroit encore mieux. »

comme estant prétendu. Après laquelle lecture, je crois qu'on peut conclure que l'intendant est un malhabile homme, mais qu'il est innocent; qu'on l'a voulu perdre, mais qu'il y a fourny des matières. »

Pour se rendre compte des marchés et des estimations de chaque ouvrage, Clerville avait besoin des registres de Saint-André ; ils lui furent remis sur sa demande. Les registres étaient au nombre de quatorze; il y avait donc impossibilité de les refaire ; de plus, ils contenaient le détail de la construction des ouvrages depuis six ans, mentionnaient une foule de petits payements dont on pouvait en un instant éclaircir la vérité, puisque les parties prenantes étaient toutes du pays. Et cependant Clerville n'avait signalé aucune faute.

« Au reste, il ne m'a point paru que tout ce qu'a fait l'intendant pour se décharger de ce dont il est accusé contribue, à beaucoup près, à la justification de son innocence, autant que la représentation de ses registres, où il est clair que l'on auroit trouvé sa conviction s'il eust esté coupable; comme, en effet, s'il eust esté entrepreneur ou qu'il y eust deu avoir quelques avantages, n'eust-ce pas esté dans ces registres qu'on en eust trouvé la preuve? Il estoit impossible de supposer, dans ces registres, des travaux qui n'eussent point esté faits. Enfin, il me semble impossible de supposer dans ces registres qu'on eust payé aux ouvriers et à ceux qui ont fourny des matériaux un prix qui n'eust pas esté véritable, car il eust fallu que cet excès se fust répandu sur tous les ouvriers; cela ne se pouvoit pas sur quelques particuliers, car on n'auroit pas manqué de le découvrir.

« Il me paroist par mon calcul que Saint-André ne devra rien au roy, mais aussy que son revenant-bon sera fort court.

« Je ne dois pas omettre que j'ay trouvé Saint-André et Frit entièrement innocens; qu'il me paroist beaucoup de bonne foy dans tout ce qu'ils ont fait, une véritable sincérité dans toute la procédure et une grande ingénuité dans leurs réponses, sans que j'aye remarqué qu'il y eust un seul indice entre eux.

« A l'égard de l'intendant, j'ay trouvé beaucoup de nonchalance et d'incapacité, peu d'application et d'ouverture d'esprit pour faire réussir les choses qui luy sont soumises ; mais je suis persuadé que non-seulement il n'a point friponné, mais mesme qu'il n'en a point eu le dessein, encore que son insuffisance ayt pu causer peut-estre la perte de quelques deniers du roy. »

Dans le troisième cahier (le 2me de la lettre), divisé en deux colonnes, l'une avec le mot *Atteintes*, l'autre avec le mot *Défenses* (fol. 795 à 809), on trouve la réponse à chaque fait reproché, soit à l'intendant, soit aux entrepreneurs [1].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 465, fol. 714 à 809.)

II. — COMMISSION DU SIEUR DE SAINTE-COLOMBE, INGÉNIEUR.

Versailles, 18 aoust 1675.

Le Roy estimant nécessaire pour le bien de son service de commettre un de ses plus habiles ingé-

[1] Il est à remarquer que le nom de Vauban n'est pas prononcé une seule fois dans les trois mémoires de Pussort, ni dans ceux du chevalier de Clerville; néanmoins, Vauban eut un rôle dans cette affaire que M. Camille Rousset considère comme étant l'origine des relations délicates qui depuis existèrent entre lui et Colbert. (*Histoire de Louvois*, I, 275.)

En effet, à l'époque où l'on commença les fortifications de Philipsbourg, rien n'avait encore altéré ces relations. Ainsi, le 25 novembre 1665, Colbert d'Alsace, en prévenant le ministre que, contre son attente, Vauban avait accepté le rabais qu'on lui imposait sur son entreprise, ce qui réduisait à 35 livres le prix de la toise cube de maçonnerie, ajoutait : «que Vauban l'avoit prié de vouloir bien assurer Colbert que, n'ayant rien plus à cœur que de pouvoir mériter l'honneur de sa bienveillance, il alloit employer tous ses soins à s'en rendre digne par la solidité de ses ouvrages.»

nieurs pour prendre soin de la conservation des travaux faits pour la fortification des places de Brouage, isle et citadelle d'Oleron, forts de la Prée, du Martray et Semblanceau en l'isle de Ré; ensemble pour tous les ouvrages qui sont à faire, tant pour la fermeture de la ville de Rochefort que pour la conservation de l'arsenal de marine audit lieu; comme aussy pour visiter toute la coste des provinces de Saintonge, pays d'Aunis, gouvernement de la Rochelle et Poitou, en lever les cartes, plans et figures; visiter les ports, havres, embouchures, cales, rades, entrées et sorties des rivières, bancs de sables et autres commodités ou incommodités de la navigation; les marais desséchés et non desséchés, les ouvrages faits ou à faire pour maintenir et conserver lesdits desséchemens, l'estat auquel sont ces ouvrages, les réparations qu'il conviendroit y faire, les canaux qui ont leur issue dans la mer et dans les rivières; généralement tous les ouvrages publics servant à la navigation ou à l'amélioration des terres tant au dedans et au dehors de la mer et des isles qu'au dedans des terres, Sa Majesté a fait choix du sieur de Sainte-Colombe, l'un de ses ingénieurs et géographes ordinaires, pour vaquer et prendre soin de tous lesdits ouvrages, le tout sous les ordres du sieur de Demuin, conseiller en ses conseils, intendant de la justice, police et finances et de la marine de Ponant, pays d'Aunis, ville et gouvernement de la Rochelle.

Pour cet effet, Sa Majesté veut que le sieur de Sainte-Colombe se transporte incessamment audit pays, qu'il fasse la visite de tous les ouvrages des fortifications des places de Brouage, isle et citadelle d'Oleron, forts de la Prée, du Martray et Semblanceau en l'isle de Ré; tienne la main à ce que lesdits ouvrages soyent entièrement achevés, à faire achever ceux qui ne le sont pas encore, à entretenir avec soin ceux qui le sont. Pour cet effet, dresser les devis desdits entretènemens, et assister aux marchés que le sieur de Demuin fera desdits entretènemens, Sa Majesté voulant que lesdits ouvrages soyent entretenus dans la mesme bonté et propreté que lorsqu'ils ont esté nouvellement achevés. En mesme temps, Sa Majesté veut que le sieur de Sainte-Colombe visite soigneusement tous les ouvrages cy-dessus mentionnés, qu'il en dresse les cartes et plans, fasse les devis et estimations de tout ce qui est à faire dans toute l'estendue desdits pays pour faciliter la navigation et l'entrée dans les rivières des vaisseaux du roy et de ceux des particuliers.

En outre, Sa Majesté veut qu'il dresse des cartes exactes de tous les bords de la mer et de tout le pays au dedans des terres dans l'estendue de deux lieues desdits bords, en observant d'y marquer toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, forests, buissons, canaux, rivières, entrées et sorties d'icelles, marais desséchés et non desséchés, leur estendue, les ouvrages faits pour ces desséchemens, l'estat auquel ils sont, ceux qu'il conviendroit faire pour les mettre en bon estat, les devis et les estimations desdits ouvrages; visiter de mesme les grands et petits ports, les entrées des rivières, en lever les plans, les bien orienter, examiner avec soin tous les empeschemens et les facilités qui peuvent estre apportés; rendre lesdits grands et petits ports plus capables de recevoir des vaisseaux et servir à faciliter le commerce et la navigation aux sujets de Sa Majesté.

De tout dresser des plans particuliers, devis et estimations des ouvrages, et généralement faire sur tout ce que dessus, circonstances et dépendances, tout ce qui conviendra au bien du service de Sa Majesté et à celuy de ses sujets, le tout sous les ordres du sieur de Demuin.

Mande et ordonne Sa Majesté à ses gouverneurs et lieutenans généraux en cesdits pays, gouverneurs particuliers de ses places, maires et échevins des villes, et à tous officiers et sujets qu'il appartiendra, qu'ils ayent à donner ayde et assistance audit de Sainte-Colombe pour l'exécution entière de la présente commission[1].

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1676, fol. 169.)

[1] Voir *Fortifications*, pièce n° 189.

III. — ORDRE DU ROI

POUR FAIRE TRAVAILLER AUX FORTIFICATIONS DES PLACES FRONTIÈRES DE CHAMPAGNE [1].

Versailles, 24 juillet 1677.

De par le Roy : Sa Majesté voulant faire continuer les travaux des fortifications des places de Charleville, Mont-Olympe, Mézières et Stenay pour mettre les villages circonvoisins à couvert des entreprises des ennemis, et estant nécessaire pour cet effet de faire venir les habitans des paroisses dépendantes du gouvernement desdites places et autres cy-dessus nommées, Sa Majesté mande et ordonne aux habitans de venir incessamment travailler aux ouvrages desdites places de Charleville, Mont-Olympe, Mézières et Stenay, ainsy qu'il leur sera ordonné par le sieur Renart, intendant des fortifications des places frontières de Champagne, en les faisant payer de leurs journées sur le pied des ouvriers qui travaillent volontairement auxdits ouvrages.

A cet effet, ordonne au sieur Renart d'envoyer ses ordonnances dans toutes cesdites paroisses, convoquant le nombre des habitans qui viendront par semaine travailler auxdites places. Enjoint Sa Majesté aux prévosts, juges, syndics, marguilliers et autres officiers desdites paroisses de faire exécuter lesdites ordonnances, à peine de désobéissance.

(Dépôt des fortifications, Mss. 205, 1677, fol. 270.)

[1] On lit en marge de la copie de cette pièce : «La minute est écrite de la main de Monseigneur.»

SCIENCES,

LETTRES, BEAUX-ARTS, BÂTIMENTS.

I. — PH. DE CHAMPAIGNE[1] A COLBERT.

Paris, 1er may 1661.

Nous avons entièrement achevé l'ouvrage des peintures et dorures que vous m'avez fait l'honneur de me commander dedans le département du roy à Vincennes, qui montent ensemble à la somme de 35,238 livres 10 sols, sur quoy nous avons reçu 19,100 livres. Je vous supplie très-humblement de m'ordonner quelque somme pour m'ayder à satisfaire mes gens qui me pressent fort, en attendant que mes parties que j'ay dressées seront arrestées. Je vous prie de pardonner la liberté que je prends de vous écrire, mais la nécessité m'y contraint.

Pour mon particulier, je ne vous seray jamais importun, parce que j'ay l'honneur de connoistre vostre générosité par les tesmoignages que vous m'avez fait l'honneur de me faire ressentir dedans l'occasion, qui m'obligent particulièrement à estre de tout mon cœur, Monsieur, vostre très-humble et très-obligé serviteur [2],

PH. DE CHAMPAIGNE.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges de Colbert*, vol. 102, fol. 499. — *Le Palais Mazarin*, par M. le comte de Laborde, page 244.)

II. — PRIOLO[3] A COLBERT.

Paris, 31 octobre 1661.

Ce matin, M. le comte de Brienne [4] m'a fait l'honneur de me venir voir et m'a dit beaucoup de choses touchant mon ouvrage. Je veux croire que la passion qu'il a pour moy le fait estimer meilleur qu'il n'est. La conclusion a esté qu'il m'a demandé ces pauvres livres, comme estant nécessaire qu'ils soyent vus à Fontainebleau. Du reste, il m'a dit que M. le chancelier donnera ordre à M. Cramoisy [5] d'imprimer le tout aux dépens du roy. Sur quoy, Monsieur, j'ay cru à propos de me donner l'honneur de vous écrire pour, avant toutes choses, sçavoir vostre volonté; car, pour moy, je suis bien résolu de ne rien faire que ce qu'il vous plaira me commander. Il est donc ques-

[1] Philippe de Champaigne, né à Bruxelles en 1602. Mort le 12 juillet 1674.

[2] Le 28 juillet suivant, Champaigne s'adressait de nouveau à Colbert et lui disait :

« Je demande qu'on me fasse justice de mes ouvrages que j'ay faits à Vincennes au département du roy... Si l'on fait monter mes ouvrages à moins de 32 ou 33,000 livres, je ne suis point satisfait, car le gain ne m'a pas porté à le faire... »

[3] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 1 et note.

[4] Henri-Auguste de Brienne, auteur de mémoires sur les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et de Louis XIV, jusqu'à la mort de Mazarin.

[5] Sébastien Mabre-Cramoisy, célèbre imprimeur et l'un des premiers libraires de Paris, directeur de l'imprimerie du Louvre; il avait été consul et échevin. Mort en janvier 1669.

tion de sçavoir si je dois donner mes livres pour estre imprimés, ce que M. de Brienne dit estre tout à fait nécessaire. Là-dessus j'attends vostre ordre.

Le premier livre fait voir les qualités de feu Mgr le cardinal, pour, après la mort du Roy, avoir esté nécessaire de luy donner la conduite de toutes nos affaires.

Le deuxième fait voir la grandeur de son jugement à empescher durant cinq ans qu'il n'y eust aucun trouble, vu le bas âge du Roy, qui y auroit succombé.

Le troisième représente avec quelle adresse il est sorty des troubles du royaume.

Le quatrième, quels projets il a eus, et quel a esté son ministère pour contraindre les Espagnols à la paix.

Et le cinquième, comme il l'a faite glorieusement et l'a couronnée par le mariage du Roy et par sa mort, qui est le comble de tout.

La division est bonne et ne peut qu'estre approuvée. Je vous supplie aussy, Monsieur, de pardonner ces effaçures et ma mauvaise main, car elle est foible et malade. Je vous écris seulement pour vous supplier de me mander ce que je dois faire de mes livres, car je ne les délivreray à personne sans vostre exprès commandement, ayant trop reçu de marques de vostre bonté pour en user autrement.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 103, fol. 816.)

III. — ARRÊT DU CONSEIL

PORTANT INJONCTION À TOUS LES PEINTRES DU ROI DE S'UNIR À L'ACADÉMIE, ET RÉVOQUANT À CET EFFET LEURS BREVETS.

Paris, 8 février 1663.

Sur la requeste présentée au Roy, en son Conseil, par les peintres et sculpteurs qui composent l'académie royale de peinture et de sculpture, contenant que, depuis l'année 1648, qu'il a plu à Sa Majesté d'establir et autoriser ladite académie, afin d'y assembler en un corps tous les habiles hommes de cette profession et d'entretenir une émulation parmy eux qui les excite à se rendre capables de plus en plus, non-seulement de contribuer à la décoration des maisons royales et autres grands édifices, mais sur toutes choses d'instruire la jeunesse dans l'estude desdits arts; quoyque Sa Majesté ayt assez fait connoistre combien l'establissement de cette académie luy estoit agréable, par les grâces et les priviléges qu'elle y a joints dès le commencement et qu'elle a depuis augmentés, en luy ordonnant un logement pour y faire ses exercices et 1,000 livres de pension pour son entretien, que mesme elle ayt fait retrancher de l'estat de ses bastimens grand nombre de ceux qui y estoient employés, pour n'y en réserver que quelques-uns qui ont l'honneur d'estre de ladite académie, et qu'enfin, pour tesmoigner davantage l'estime que Sa Majesté a toujours faite de ses arts et de ceux qui y excellent, elle ayt eu la bonté d'en honorer quelqu'un du titre de noblesse et des priviléges qui y sont annexés; cependant diverses personnes desquelles le mérite pourroit les y faire recevoir s'en tiennent séparées, ou pour s'exempter de la peine des exercices publics que les recteurs et professeurs de ladite académie sont obligés de faire, ou pour quelque autre considération d'intérest particulier, au grand préjudice de la jeunesse qui se trouve frustrée du fruit qu'elle pourroit recevoir de leurs instructions; à quoy estant nécessaire de pourvoir, requérant qu'il plust à Sa Majesté ordonner que tous ceux qui se disent peintres et sculpteurs du roy seront tenus de s'unir incessamment au corps de ladite académie, faisant défenses à tous autres qu'à ceux qui sont de ladite académie de prendre la qualité de peintre ou sculpteur de Sa Majesté, et qu'à cette fin toutes lettres et brevets qui pourroient avoir esté cy-devant donnés, pour raison de ce, demeureront supprimés, donnant permission aux maistres jurés desdits arts de continuer leurs poursuites contre ceux qui ne seront point du corps de ladite académie, sans aucune exception;

Tout considéré, et ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller au conseil royal, intendant des finances;

Le Roy, en son Conseil, a ordonné et ordonne que tous ceux qui se qualifient peintres et sculpteurs de Sa Majesté seront tenus de s'unir et incorporer incessamment au corps de ladite académie royale. Faisant Sa Majesté défense à tous ses peintres et sculpteurs qui ne sont de ladite académie de prendre ladite qualité de peintres et sculpteurs de Sa Majesté, contre lesquels elle permet aux maistres jurés desdits arts de continuer leurs poursuites, révoquant à cet effet toutes lettres et brevets qui pourroient avoir esté donnés cy-devant pour raison [1].

(Arch. de l'Emp. E 20,195. — O 16,865. — *L'académie royale de peinture et de sculpture*, par L. Vitet, 452.)

[1] L'académie royale de peinture et de sculpture fut d'abord établie dans la galerie du collége royal de l'Université; le Roi lui donna ensuite un logement plus spacieux près des Tuileries, puis un autre plus commode dans la galerie du Louvre. De là, elle fut transférée au palais Brion, situé derrière le Palais-Royal, dans l'ancien Louvre. (*Arch. de l'hist. de France*, par Danjou, IX, 67.)

Voici l'indication des principaux arrêts relatifs à l'académie de peinture :

20 juillet 1660. — Sentence qui juge que les peintres ne doivent avoir qu'un apprenti.

24 novembre 1662. — Arrêt du conseil contre certains étudiants qui avaient entrepris de tenir une académie et de poser un modèle.

8 février 1663. — Arrêt portant injonction à tous les peintres du roi de s'unir à l'académie, et révoquant à cet effet leurs brevets.

24 décembre 1663. — Statuts et règlements de l'académie royale de peinture et sculpture établie par le Roi.

Décembre 1663. — Lettres patentes pour l'approbation et confirmation des statuts et règlements de l'académie royale de sculpture, plus amples que les précédents*, portant aussi donation de 4,000 livres pour la pension des officiers et confirmation de tous les priviléges ci-devant accordés.

14 mai 1664. — Lettres patentes qui confirment les statuts de décembre 1663.

18 juillet 1665. — Arrêt pour l'observation des règlements des peintres.

5 août 1667 et 10 janvier 1668. — Sentence contre les peintres des faubourgs de Paris.

22 février 1668. — Arrêt du parlement défendant à toutes personnes de prendre la qualité de peintre du roi.

29 mars 1669. — Règlement pour la distribution des jetons aux peintres.

21 juin 1676. — Arrêt du conseil défendant de copier et mouler les ouvrages des sculpteurs de l'académie.

Novembre 1676. — Lettres patentes pour l'établissement des académies de peinture et sculpture dans les principales villes du royaume **.

Novembre 1676. — Lettres patentes pour la jonction de l'académie royale de peinture et sculpture de Paris à celle de Rome, dite de Saint-Luc ***.

22 décembre 1676. — Arrêt concernant l'académie de peinture.

Toutes ces pièces sont aux Archives de l'Empire, vol. O 10,000 *bis*.

Le carton E 20,191. — O 16,865, contient la liste suivante des officiers de l'académie royale de peinture et de sculpture présentés à l'approbation de Louis XIV, le 27 janvier 1664 :

Recteurs : Le Brun. — Errard. — Bourdon. — Poerson.

Adjoints : Van Opstal. — Champaigne.

Professeurs : Corneille. — Guérin. — Bernard. Sève. — Testelin. — Girardon. — Paillet. — Nocret. — Mignard. — Dorigny. — Buïrette. — Coypel.

Adjoints : Loyr. — Marsy, dit Gaspard. — Lerambert. — Lefebvre de Fontainebleau. — Moillon. — Champaigne neveu. — Poissant. — Villequin.

Conseillers : Lefebvre de Venise. — Chauveau. Rousselet. — Yvart. — François. — Tortebat.

Anciens : Les Beaubruns. — Boulogne. — Mauperché. — Vignon. — Le Bicheur. — Gérard Gosuin. — Bruyster. — Regnauldin.

Cette liste est de la main même de Colbert.

* Les statuts et règlements de l'académie, dont il est ici question, se trouvent aux Archives de l'Empire, dans le volume O 10,000 *bis*, à la date du 27 janvier 1648.

** Voir pièce LXVIII.

*** Voir pièce LXIX.

IV. — LOUIS LE VAU A COLBERT.

Saint-Germain, 11 avril 1663.

Je fus dimanche dernier pour avoir l'honneur de vous rendre compte de mon voyage de Versailles et de Saint-Germain et recevoir vos commandemens, mais estant pressé de retourner le mesme jour, je ne pus avoir ce bonheur; ce sera, s'il vous plaist, pour dimanche prochain. Ce pendant mon frère vous aura dit comme le Roy fut assez satisfait des avances des ouvrages de Versailles et le tesmoigna en disant deux ou trois fois que l'orangerie s'avançoit. A vous dire vray, le chaos de tout ce meslange d'ouvrages se débrouille de jour en jour. On verra croistre quelque chose de nouveau. Reste à y faire un tour de temps en temps pour y donner les ordres nécessaires.

Cependant j'ay planté mon piquet à Saint-Germain[1] pour débrouiller encore un autre chaos des logemens et appartemens du chasteau vieux et neuf bien plus meslangé et confus que les ouvrages de Versailles, comme vous pouvez connoistre par le mémoire que mon frère vous aura montré, mais bien éloigné de la dépense de ceux de Versailles; n'estant que des raccommodemens, lesquels je fais raccommoder avec tout le plus grand mesnage que je puis faire et avec la plus grande diligence possible, car nous n'avons point de temps à perdre. Et s'il vous plaist, Monsieur, je m'instruiray un peu plus que je ne suis de tous les autres ouvrages, tant pour la descente du grand escalier que des terrasses et jardinages, pour vous informer particulièrement de tout ce qui se passera. Pour ce faire, il faudroit, sauf vostre meilleur avis, que nous ne fissions rien que de concert ensemble.

M. Le Nostre est icy avec plusieurs ouvriers pour faire le parterre, en face du bout de la grande galerie de l'appartement du roy, où estoit un plant de pruniers que l'on a abattu. La terre est esplanie, et on commencera demain, jeudy, à planter le buis.

Le sieur Villedo[2] cadet est aussy icy avec cinq cents ouvriers environ. Il fait faire la fondation du gros mur pour soutenir ledit parterre que fait faire le sieur Le Nostre; elle n'est qu'à demy fouillée dans la fondation. Il faut démolir en diligence le grand escalier du fer à cheval de la descente du chasteau neuf. Nous faisons travailler à tous les accommodemens des logemens des deux chasteaux, où il y a plusieurs maçons. Je ne puis vous en dire davantage, car il n'y a encore rien d'achevé, mais j'espère que la semaine ne se passera pas sans achever quelque chose. Dimanche, j'auray l'honneur de vous l'aller dire. Ce pendant il vous plaira, si vous le trouvez bon, de me faire sçavoir vostre volonté que j'exécuteray autant bien qu'il me sera possible.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 125, fol. 553.)

V. — LES BEAUBRUNS[3] A COLBERT.

Novembre 1663.

Monseigneur, si le Roy n'a la bonté de dire un mot aux dames pour les amener à se faire peindre, nous ne sçaurions rien avancer à raison de leur négligence, et si vous ne nous faites la grâce d'estre un peu favorable à nos récompenses, nous ne sçaurions nous faire secourir par des

[1] Dans une lettre du 4 décembre 1664, Le Vau annonçait à Colbert qu'il traçait et plantait les routes et allées du parc de Saint-Germain, et que, la maçonnerie du corps de garde étant terminée, il ne restait que les charpentes à poser. (*Mél. Colbert*, vol. 126, fol. 145.)

[2] Michel Villedo, maître des œuvres de maçonnerie des bâtiments du roi depuis 1654.

[3] Henri de Beaubrun, né en 1603, trésorier et professeur de l'académie de peinture. Mort le 17 mai 1677.

Son cousin, Charles de Beaubrun, était peintre et conseiller du roi, contrôleur des décimes en la généralité de Caen, professeur de l'académie. Mort le 16 janvier 1692, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

habiles gens dont nous avons affaire. Nous sommes bien malheureux que le Roy nous désire taxer au-dessous des payemens que nous avons du public. Pour peu que Sa Majesté daignast penser à l'ancienneté de nos services tant en qualité de domestiques que de celle de peintres dès le commencement de son enfance, que l'un de nous souvent a eu l'honneur de faire jouer, Sa Majesté auroit pour nous quelque pensée plus avantageuse. Les petits payemens des ouvrages de la nature de ceux-cy déshonorent leurs auteurs. Nous sommes au désespoir, Monseigneur, si vous n'avez la bonté de nous exempter de ce mal. Vous pouvez de si grandes choses qu'il vous sera fort facile de changer nostre fortune présente en une meilleure. Faites-nous-en la grâce, Monseigneur, et la tenant de vos mains nous vous la sacrifierons avec toute la soumission et le respect imaginables. Nostre académie, par l'avantage qu'elle a de l'honneur de vostre protection, reçoit des bienfaits de Sa Majesté; ayez agréable, Monseigneur, d'en considérer en particulier deux des plus anciens qui prennent la hardiesse de se dire, plus que qui que ce soit, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs. Les Beaubruns.

(Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 533. — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, de M. Jal, page 135.)

VI. — MADEMOISELLE DE SCUDÉRY[1] A COLBERT.

Décembre 1663.

Quoyque je n'aye presque pas l'honneur d'estre connue de vous, je ne laisse pas d'espérer que vous ne trouverez point mauvais que je prenne non-seulement la liberté de vous écrire, mais encore celle de vous demander une grâce; et pour vous obliger à m'écouter favorablement, je vous protesteray d'abord que le Roy n'a point de sujette qui ayt plus de passion ni plus de zèle que j'en ay toujours eu pour sa gloire, et que feu M. le cardinal n'a jamais obligé personne qui ayt plus d'estime pour ses grandes qualités ni plus de reconnoissance de ses bienfaits.

Après cela, Monsieur, j'ose vous conjurer très-instamment, si vous le pouvez, comme je n'en doute point, de faire que la prison de M. de Pellisson[2] soit un peu plus douce. Si sa vertu, sa probité, son zèle pour le service du Roy et la considération que je sçais qu'il a toujours eue pour vous vous estoient bien connus, vous le regarderiez sans doute comme un homme dont l'innocence doit estre protégée par vous. Je le dis d'autant plus hardiment, Monsieur, que j'espère que j'auray quelque jour l'honneur de vous le faire voir clairement. Je vous conjure donc, Monsieur, d'avoir la bonté de faire en sorte que la mère[3] de M. de Pellisson, M. Rapin, son beau-frère[4], M. Ménage[5] et moy, ayons la liberté de le voir une fois ou deux la semaine.

J'ose vous dire encore, Monsieur, que si vous sçaviez bien les choses, vous connoistriez que je ne vous demande rien que de juste lorsque je vous conjure d'adoucir la prison de mon amy. J'ose mesme vous assurer, Monsieur, que cette douceur sera glorieuse au Roy, pour le service duquel je suis assurée que M. Pellisson voudroit donner toutes choses, jusqu'à sa propre vie, et je vous assure aussy que vous ne pouvez rien de plus juste ni de plus honneste. Je n'ose vous dire, Monsieur, que j'auray une reconnoissance éternelle de cette grâce, si vous me l'accordez, mais je vous assure que vous obligerez un nombre infiny d'honnestes gens en obligeant mon amy. Si j'eusse

[1] Madeleine de Scudéry, née en 1607. Morte le 2 juin 1701.

[2] Pellisson était enfermé à la Bastille depuis 1661. Il n'en sortit qu'en 1665.

[3] Jeanne de Fontanier, fille de François de Fontanier, secrétaire du roi, avait épousé Jean-Jacques Pellisson, conseiller au parlement de Toulouse.

[4] Jacques de Rapin, sieur de Thoyras, mort en 1685. — Lors de l'arrestation de Fouquet, il écrivit dans les factums faits pour sa défense tout ce qui regarde le droit romain.

[5] Gilles Ménage, né à Angers le 15 août 1613. Mort le 23 juillet 1692. — Nous avons trouvé aux Archives de l'Empire, KK. vol. 601, fol. 125, une lettre écrite par Ménage à Colbert, le 20 octobre 1666, pour lui offrir des observations sur les poésies de Malherbe qu'il avait pris la liberté de lui dédier.

cru ne vous importuner pas, je vous aurois demandé un quart d'heure d'audience pour vous dire ce que je vous écris et peut-estre quelque chose de plus; mais n'ayant osé le faire, je me suis hasardée de vous écrire sans vouloir employer personne auprès de vous, quoyque j'aye beaucoup d'amis par qui j'eusse pu vous faire prier; mais j'ay mieux aimé ne devoir rien qu'à vostre propre générosité. Voilà, Monsieur, quels sont les sentimens d'une personne qui aura beaucoup de joye, si vous voulez bien qu'elle ayt l'honneur d'estre toute sa vie, Monsieur, vostre très-humble, très-obligée et très-obéissante servante.

(*Mes voyages autour de Paris*, par J. Delort, I, 142.)

VII. — PROVISIONS

DE LA CHARGE DE SURINTENDANT DES BÂTIMENTS POUR COLBERT[1].

Paris, 1er janvier 1664.

Louis, etc... après la démission qu'a volontairement faite en nos mains le sieur Ratabon[2], de la charge de surintendant et ordonnateur général des bastimens, arts, tapisseries et manufactures de France, et de celle de surintendant et ordonnateur général des chasteaux et bastimens, parcs, jardins, canaux et fontaines de Fontainebleau que nous y avons réunie[3] et incorporée par les provisions qui luy en furent expédiées le 5 juin 1661, sur la démission que luy en fit alors feu nostre cousin le duc Damville[4], avec la permission qu'il obtint de nous de la séparer de celle de capitaine et concierge dont il estoit pourvu conjointement; nous avons cru que pour l'entretènement de nos maisons, chasteaux, parcs, jardins, fontaines et autres édifices royaux au bon estat qu'ils doivent estre, et pour la perfection de ceux que nous avons entrepris et auxquels nous faisons incessamment travailler, nous ne pouvons en donner le soin et la direction à personne qui s'en puisse acquitter plus dignement ni plus à nostre gré que nostre amé et féal conseiller en nos conseils d'Estat et royal et intendant de nos finances, le sieur Colbert; les avantages que nous recevons de son zèle, de son expérience et de sa fidélité dans le bon ordre que nous essayons d'establir en nos affaires, ne nous permettant pas de douter qu'il ne nous la continue en ce nouvel employ avec la mesme ardeur qu'il a fait en tous les autres que nous avons confiés à sa vigilance et à sa bonne conduite. Nous, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, nous avons audit sieur Colbert donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main ledit estat et charge de surintendant et ordonnateur général de nos bastimens, arts, tapisseries et manufactures de France et privilége joint à icelle, avec la direction sur les artisans logés sous la grande galerie de nostre chasteau du Louvre, de surintendant et ordonnateur général de tous nos chasteaux, parcs, jardins, canaux et fontaines de Fontainebleau à présent vacans par la démission du sieur Ratabon, cy-attachée sous le contre-scel de nostre chancelier. Pour, par ledit Colbert cet estat et charge avoir, tenir et doresenavant exercer, en jouir et user par luy aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages de 12,000 livres par chacun an, sçavoir : 6,000 livres d'anciens gages et 6,000 livres de nouveaux que nous y avons attribués d'augmentation par nos lettres patentes en forme d'édit du mois d'avril 1648; de 5,050 livres, sçavoir : 3,800 livres d'une part faisant moitié de 7,600 livres qui estoient employées en deux articles dans

[1] «Le Roi a donné à M. Colbert, pour étrennes, la charge de surintendant des bâtiments, qui vaut bien 40,000 livres de rente.» (Arch. des affaires étrangères, *France*, vol. 177.)

[2] Antoine de Ratabon, né à Montpellier en 1617. Mort le 13 mars 1670.

[3] La surintendance des bâtiments et jardins de Fontainebleau avait été séparée sous Charles IX de celle des bâtiments de France. Elles furent réunies par provisions du 6 juin 1661. (Voir Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat de la maison du roi*, O 10, fol. 216.)

[4] François-Christophe de Levis de Ventadour, duc de Damville, gouverneur du Limousin, capitaine de Fontainebleau. Mort en 1661, à l'âge de cinquante-huit ans. (Voir t. I, page 31, note.)

l'estat des gages des officiers du chasteau de Fontainebleau, sous le nom du capitaine-concierge, surintendant et ordonnateur général des bastimens du mesme lieu, et 1,250 livres d'autre faisant moitié de 2,500 livres employées sous ledit nom dans l'estat des bois de la maistrise de Melun, et de 130 moules de bois de chauffage faisant moitié de 260 moules attribués auxdits chauffages sur la vente ordinaire de la forest de Biere, avec moitié de tous les revenus du parc dudit Fontainebleau, et de 40 sols par jour qui se payent à la Chambre aux deniers pendant que nous faisons séjour audit Fontainebleau, ensemble de tous autres droits, pension de 3,000 livres dont nous avons gratifié ledit sieur Ratabon et ses prédécesseurs en ladite charge, laquelle pension nous avons unie, jointe et incorporée, unissons, joignons et incorporons à icelle en faveur du sieur Colbert et ses successeurs en ladite charge, profits, revenus et émolumens accoustumés et y appartenant, avec plein pouvoir de dresser l'estat des officiers et des dépenses à faire pour l'entretènement desdites maisons et chasteaux et avoir l'entière direction et conduite desdits bastimens, plants, jardins et parcs et de leur entretènement, ensemble des canaux, ordonner des dépenses qui seront nécessaires pour cet effet, réparations, nouveaux ouvrages et autres choses qui en peuvent dépendre, en faire arrester les prix et marchés ainsy qu'il verra bon estre tant pour les dépenses ordinaires qu'extraordinaires qui pourroient survenir, et généralement faire toutes les fonctions de la charge de surintendant et ordonnateur général de nos maisons, chasteaux et bastimens, parcs, jardins, fontaines, canaux qu'ont faites ou deu faire le sieur Ratabon et avant luy ceux qui ont tenu conjointement ou séparément lesdites charges. Comme aussy jouir tant de l'ancien privilége et permission que nous avons uny et incorporé à ladite charge par nos lettres patentes du 20 mars 1659, registrées en nostre cour du parlement le 21 avril 1661, de faire entrer dans nostre royaume sous le bénéfice de nos passe-ports la quantité de 150 tentures de tapisserie de basses sortes de Flandre n'excédant le prix de 1,000 ou 1,200 livres la tenture, que du nouveau privilége que nous avons accordé au sieur Ratabon, par nos lettres patentes dudit jour 20 mars 1659, de faire aussy entrer, pendant le restant de celuy y porté, la quantité de 50 tentures de tapisseries de basses sortes et 25 tentures de fines du prix de 2,000 ou 2,500 livres chacune, en payant nos droits accoustumés, sans que pour l'entrée desdites tapisseries il soit besoin d'aucune autre expédition que de nos passe-ports que nous entendons estre délivrés au sieur Colbert en vertu des présentes et ce tant qu'il nous plaira.

Si donnons en mandement à nostre très-cher et féal le sieur Séguier, chevalier, chancelier de France, que dudit sieur Colbert pris et reçu le serment en tel cas requis et accoustumé, il le mette et institue ou fasse mettre et instituer de par nous en la possession et jouissance dudit estat et office de surintendant et ordonnateur général de nos bastimens, arts, tapisseries et manufactures de France, privilége de faire venir toutes les tentures de tapisseries de Flandre, direction sur les artisans logés sous nostre galerie du Louvre, et de surintendant et ordonnateur général de nos chasteaux, bastimens, parcs, jardins, canaux et fontaines de Fontainebleau; comme aussy à nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, que de luy pareillement pris et reçu le serment en tel cas requis et accoustumé, ils fassent enregistrer ces présentes et dudit estat et office, honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, priviléges, direction, libertés, gages, appointemens, droits, pension de 3,000 livres, profits, revenus et émolumens y appartenant, le fassent et laissent jouir pleinement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Mandons en outre aux trésoriers de nostre Espargne, ou commis à l'exercice de leur charge, trésoriers de nos bastimens, receveur du domaine de Melun et à tous autres nos officiers et comptables qu'il appartiendra que lesdits gages, appointemens et droits ils payent comptant au sieur Colbert, par chacun an, aux termes et en la manière accoustumée, à commencer du jour et date des présentes. Rapportant lesquelles ou la copie duement collationnée pour la première fois seulement, avec la quittance du sieur Colbert sur ce suffisante, nous voulons lesdits gages et appointemens et tout ce qui luy aura esté payé à cette occasion estre passé et alloué en la dépense de leurs comptes par lesdits gens de nos comptes auxquels nous mandons le faire ainsy sans difficulté [1].

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat de la maison du roi*, O 10, fol. 298.)

[1] Le registre O 18 du *secrétariat de la maison du roi* renferme, fol. 81, les lettres de provision à

VIII. — OBSERVATIONS ET INDICATIONS

POUR TENIR UN REGISTRE INTITULÉ :

REGISTRE DES BÂTIMENTS DU ROI.

(Minute autographe.)

1664.

Il faut avoir un registre de la grosseur de mes registres des fonds et dépenses, couvert de maroquin du Levant, avec la couverture de veau, pour le conserver, comme aux autres.

Ce registre sera coté par premier et dernier. — Laisser du blanc au commencement, pour mettre une table.

Le titre sur le registre sera : BASTIMENS DU ROY (ANNÉE 1664).

Il faut tenir ce registre en la mesme forme que l'on tenoit autrefois ceux de Son Éminence; c'est-à-dire, un premier chapitre de recette pour lequel on laissera 25 pages de blanc, dans lesquelles, jour par jour, on enregistrera les ordonnances de fonds qui seront expédiées, pour les délivrer ensuite au trésorier.

Après les 25 pages, on commencera la dépense, qui sera divisée par chapitres, et ces chapitres subdivisés en divers autres, de chacune nature d'ouvrages, par exemple :

Louvre.

	Feuilles.
Maçonnerie du bastiment neuf	6
Charpenterie	4
Couvertures	3
Plomberie	3
Serrurerie et gros fer	3
Réparations et menus ouvrages des anciens bastimens	10
Peinture, sculpture et ornemens de la petite galerie	4

la survivance de la surintendance des bâtiments pour le fils de Colbert, Jules-Armand, chevalier, seigneur d'Ormoy. Nous reproduisons seulement le préambule.

« Versailles, 28 mars 1674.

« Voulant donner des marques publiques de la satisfaction singulière que nous avons des services que nous a rendus et que nous rend journellement nostre amé et féal conseiller en tous nos conseils, secrétaire d'Estat et de nos commandemens, grand trésorier de nos ordres, contrôleur général des finances, surintendant général de nos bastimens, arts et manufactures de France, le sieur Colbert, tant es fonctions de ses charges que dans les autres emplois dont nous l'avons honoré; ce qui nous convie d'avoir une estime particulière pour sa personne et ceux de sa famille, nous avons agréé la très-humble supplication qu'il nous a faite d'admettre la résignation de soudit office de surintendant et ordonnateur général des bastimens, arts et manufactures de France, ayant la direction sur les artisans logés sous la galerie de nostre chasteau du Louvre, surintendant et ordonnateur général des chasteaux, bastimens, parcs, jardins, canaux et fontaines de Fontainebleau, dont il a esté pourvu par nos lettres de provision du 1er janvier 1664, et surintendant des bastimens du chasteau de Monceaux, joint et réuny auxdites charges par autres nos lettres de provision du 27 mars 1670, en faveur de Jules-Armand Colbert, chevalier, sieur d'Ormoy, son fils, à condition de survivance. Et estant bien informé des bonnes inclinations et qualités qui se rencontrent audit sieur d'Ormoy, qui sont soigneusement cultivées par l'éducation et l'instruction que ledit sieur Colbert luy donne, à l'exemple duquel nous sommes persuadé qu'il se rendra de plus en plus capable pour l'exercer avec le mesme zèle pour nostre service, la vigilance et bonne conduite de son père; à ces causes, etc...»

	Feuilles.
Ouvrages de menuiserie, de peinture et autres ornemens de la grande galerie du Louvre	3
Vitrerie vieille et nouvelle	3

Palais et jardin des Tuileries.

(Nouveaux ouvrages et réparations.)

Maçonnerie	3
Charpenterie	2
Menuiserie	3
Sculpture, peinture et autres ornemens	6
Jardins, tous ouvrages	10

Palais-Royal.

Maçonnerie	2
Charpenterie	1
Menuiserie	2
Peinture, sculpture, ornemens, serrurerie, vitrerie, etc.	6

Maison de la pompe du Pont-Neuf.

Un seul chapitre	4

Collége-Royal.

Un seul chapitre	3

Chasteau de Versailles.

Ouvrages de maçonnerie	6
Charpenterie	6
Couvertures et plomberie	6
Menuiserie	4
Peinture, sculpture et ornemens	4
Vitrerie	3
Jardinages	6

Chasteau de Saint-Germain.

Ouvrages de maçonnerie du grand escalier en terrasse	4
Réparation de maçonnerie	3
Charpenterie	2
Menuiserie	3
Peinture, ornemens et vitrerie	3
Couvertures	3
Entretènemens des grandes terrasses de pierre dure du vieux chasteau	2
Jardinages	3

Chasteau de Madrid.

Tous ouvrages	4

Chasteau de Vincennes.

Maçonnerie	3
Charpenterie	2
Couvertures et plomberie	2
Menuiserie	2

	Feuilles.
Peinture, sculpture, ornemens et serrurerie	4
Jardinages et plants d'arbres	4

Chasteau de Fontainebleau.

Maçonnerie, compris le robinet de l'estang et les cascades	4
Charpenterie	2
Serrurerie et gros fer	2
Menuiserie	2
Couvertures et plomberie	3
Peinture, sculpture et ornemens	3
Vitrerie	3
Jardinages, plants et autres ouvrages	4

Blois, Chambord et Amboise.

Pour tous ouvrages	6
Total des feuilles	213

Après les chapitres particuliers du chasteau du Louvre, il faut laisser 6 pages d'espace. — *Idem*, Versailles. — *Idem*, chasteau des Tuileries. — Saint-Germain, 4. — Fontainebleau, 6. — Vincennes, 4. — En tout, 245 feuilles.

En chacun chapitre, après avoir mis le titre, il faudra mettre en marge le prix des ouvrages, quand il sera réglé par les ordonnances. Par exemple, au chasteau du Louvre :

Maçonnerie du bastiment neuf.

Gros murs de face, la toise	210[1]
Murs de refend	90
Manteaux, tuyaux et souches de cheminée	70
Voûtes	60

Et ainsy du reste.

Pour la forme des ordonnances et les dresser, le sieur Le Ménestrel[1], trésorier, pourra l'apprendre au sieur Chertemps[2], et dresser les premiers; et aussytost qu'il en aura appris la forme, il continuera et n'aura plus besoin de luy.

Il ne faut délivrer aucune ordonnance, ni de fonds ni de dépense, qu'elle ne soit enregistrée et cotée de ma main.

Pour cet effet, il faut en mettre le registre sur ma table toutes les fois qu'il y aura quelque chose à enregistrer.

Tous les trois mois, réglément, il faut arrester chaque chapitre du registre et en mettre un abrégé en recette et dépense, comme il se faisoit dans le registre de Son Éminence.

Il faut que l'enregistrement soit bref, et renferme néanmoins ce qu'il y aura d'important dans l'ordonnance.

Les ordonnances dont le sens sera entièrement reporté dans l'enregistrement, il n'en faudra point retenir copie.

Celles qui seront plus longues et plus difficiles, il faudra en retenir copie et en faire mention en marge de l'enregistrement.

Il faut que Chertemps, pour son instruction, fasse copie de ce mémoire et me le renvoye ensuite.

(Bibl. Imp. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 216, fol. 151.)

[1] Antoine Le Ménestrel, conseiller du roi, trésorier général des bâtiments, jardins, tapisseries et manufactures.

[2] Commis de Colbert, chargé de tenir le registre des rôles, ordonnances et dépenses faites pour les bâtiments.

EXPLICATIONS RELATIVES À LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

Les registres tenus d'après ces *Observations et indications,* pour les années 1664, 1665, 1666 et 1667, se trouvent à la Bibliothèque Impériale, *Mélanges Colbert,* vol. 311, 312, 313 et 315[1]. (*Bâtiments du roi.*)

Les registres des années 1668 à 1683 sont aux Archives de l'Empire, volumes O 10,392 à 10,416[2]. (*Registres du secrétariat de la maison du roi.*)

Les volumes de la Bibliothèque Impériale et ceux des Archives, de 1664 à 1672, sont suivis d'un résumé des dépenses de l'année, par chapitre et par article, résumé approuvé par Colbert.

Les registres des Archives, à partir de l'année 1673 (O 10,398), s'éloignent beaucoup du plan primitif; ils renferment une foule d'articles qui ne figurent pas dans les premiers; les dépenses y sont indiquées d'une manière plus complète et plus détaillée, mais elles ne sont plus résumées en un tableau, comme dans ceux des neuf premières années.

On trouvera à la fin de l'*Appendice* (pièce LXXXI), dans un travail adressé à Hardouin Mansart, par un commis de la surintendance, les dépenses de Louis XIV, année par année, de 1664 à 1690, tant pour les constructions et bâtiments de Paris, Versailles, etc. que pour le canal du Languedoc, les Gobelins, les manufactures, les pensions des gens de lettres, etc.

Ce document publié d'abord par Guillaumot, en 1801, a été reproduit plus ou moins complétement par :

De Bausset, *Histoire de Fénelon,* IV, 471 (1817);

Peignot, *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV* (1827);

Eckard, *États au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV à Versailles, Marly et dépendances, au Louvre et Tuileries, canal de Languedoc, secours aux manufactures, pensions aux gens de lettres, depuis 1661 jusqu'en 1710* (1837);

Ossude, *Le siècle des beaux-arts et de la gloire* (1838);

Le Roy, *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV.*

Voici une instruction donnée par Colbert au sujet des états des bâtiments :

Il faut voir les doubles des estats arrestés par moy et les comptes rendus à la Chambre les trois dernières années des trésoriers des bastimens, les examiner en détail, voir les apostilles que j'ay mis sur lesdits estats et ceux que la Chambre a mis sur lesdits comptes, en voir et examiner les différences, en faire un mémoire et me le faire voir.

Les doubles des comptes sont entre les mains desdits trésoriers, et ils m'en doivent donner copie.

A l'égard de la recette qui se fait au trésor royal, il faut toujours la confronter sur mon registre des finances et vérifier s'il n'y a aucun article omis, et ensuite elle doit estre justifiée par les ampliations des quittances données au trésor royal et signées par le premier commis dudit trésor.

En cas qu'il y ayt d'autre recette, elle doit estre justifiée par mes ordres et les ampliations des quittances.

Pour les dépenses, il faut sur chacun article mon ordonnance et une quittance passée pardevant notaire. Quand il y a des parties, il faut qu'elles soyent certifiées par le contrôleur qui sert dans la maison royale pour laquelle la dépense a esté faite, les parties arrestées par moy avec quittance en bonne forme, ainsy qu'il est dit cy-dessus.

Lorsqu'il y a des rôles d'ouvriers, il faut qu'ils soyent certifiés par le contrôleur et arrestés par moy sans quittance.

A l'égard des gages, il faut rapporter l'estat et les quittances en bonne forme.

Les entretènemens des maisons royales, *idem.*

Il faut faire un bordereau sur chaque estat et vérifier quatre fois le calcul, et qu'il paroisse sur ledit bordereau qu'il ayt esté vérifié.

Sur ce bordereau, il faut mettre les apostilles pour me les faire voir, et ensuite je les écriray de ma main.

[1] Les volumes 314, 316 et 317 sont afférents aux dépenses des travaux de maçonnerie exécutés au Louvre et aux Tuileries de 1666 à 1670.

[2] A partir du n° 10, 396, les *Registres* de cette collection portent sur le plat les armes de Colbert; il y en a deux par année, de 1673 à 1681.

Lorsqu'il y a des parfaits payemens de grands ouvrages de maçonnerie, charpenterie et autres, il faut un mémoire de l'entrepreneur et un toisé fait par mon ordre, le contrôleur présent qui le doit certifier, ensuite l'arresté suivant le marché et mon ordonnance en forme.

Pour toutes sortes d'ouvrages un peu considérables, il faut des marchés passés par-devant notaires, qui doivent estre signés du contrôleur en exercice.

S'il se trouve des articles de dépense différens de ceux cy-dessus mentionnés, auparavant que d'y mettre l'apostille, il faut m'en faire voir les pièces qui sont rapportées pour sa justification.

(Arch. de l'Emp. O 10,402, fol. 138.)

IX. — ESTAT DES GAGES

Des officiers des bastimens du roy, jardins, tapisseries et manufactures de France et des appointemens des personnes rares en l'architecture, peinture, sculpture et autres arts que Sa Majesté veut estre entretenues pour son service en ses maisons et chasteaux du Louvre, les Tuileries, Palais-Cardinal, Saint-Germain-en-Laye, Versailles, Madrid, Vincennes et autres lieux à elle appartenant, pendant la présente année 1664, expédié par nous Jean-Baptiste Colbert, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils du conseil royal, intendant des finances, surintendant et ordonnateur général des bastimens de Sa Majesté, arts, jardins et manufactures de France, suivant le pouvoir à nous donné par Sa Majesté [1].

GAGES ET APPOINTEMENS DES SURINTENDANS, INTENDANS, CONTRÔLEURS ET TRÉSORIERS DESDITS BASTIMENS.

A Nous, en ladite qualité de surintendant et ordonnateur général des bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 12,000 l. pour nos gages, à cause de ladite charge, cy..... 12,000[l]

A Nous, en ladite qualité, à cause de la pension attribuée et unie à ladite charge, la somme de..... 3,000

Au sieur Coquart de La Mothe, conseiller du roy en ses conseils, intendant et ordonnateur ancien desdits bastimens, jardins et manufactures, la somme de 4,500 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge, cy..... 4,500

Au sieur Varin, aussy conseiller du roy esdits conseils, intendant et ordonnateur alternatif desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 4,665 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 4,665

Au sieur (*nom en blanc*), intendant et ordonnateur triennal desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 4,500 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge, dont il ne luy sera rien payé en la présente année..... Néant.

Au sieur Le Nostre, conseiller du roy, et contrôleur général ancien desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 4,000 l. 18 s. 9 d. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 4,080 18[s] 9[d]

Au sieur Desnots, autre conseiller du roy et contrôleur général alternatif des-

[1] La pièce que nous donnons ici est tirée d'un manuscrit dont voici le titre exact :

« Registre dans lequel sont transcrits tous les estats de Sa Majesté pour les gages et entretènemens des officiers et autres particuliers servant dans toutes les maisons royales depuis et compris l'année 1664 à 1679, après avoir esté bien et duement collationnés sur les originaux expédiés par nous Jean-Baptiste Colbert, etc...»

(Paraphé par nous le 4 février 1667. Signé : Colbert.)

dits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 3,934 l. 13 s. 9 d. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 3,934l 13s 9d

Au sieur (*nom en blanc*), aussy conseiller du roy et contrôleur général triennal desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 4,534 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, de laquelle somme il ne luy sera payé aucune chose la présente année.. Néant.

A M. Antoine Le Ménestrel, conseiller du roy et trésorier général ancien desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 2,100 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 2,100

A M. Charles Le Bègue[1], aussy conseiller du roy et trésorier général alternatif desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 2,100 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 2,100

A M. Sébastien-François de La Planche, aussy conseiller du roy et trésorier général triennal desdits bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, la somme de 2,100 l. pour trois quartiers de ses gages, à cause de ladite charge et augmentations d'iceux, cy..... 2,100

Total..... 38,480l 11s 6d

OFFICIERS QUI ONT DES GAGES POUR SERVIR GÉNÉRALEMENT EN TOUTES LES MAISONS ET BASTIMENS DE SA MAJESTÉ.

Au sieur Le Vau, premier architecte de Sa Majesté, pour ses appointemens, la somme de 6,000 l. de laquelle il sera employé entièrement, attendu le service actuel qu'il rend à Sa Majesté en sesdits bastimens, cy..... 6,000l

Au sieur François Mansard, architecte du roy, pour ses appointemens pendant la présente année, la somme de..... 1,000

A Pierre Le Muet, autre architecte, pour deux quartiers de ses gages de la présente année..... 750

A François Le Vau, autre architecte, pour ses gages, la somme de 1,000 l. dont il sera payé entièrement, cy..... 1,000

A François d'Orbay, retenu pour servir en l'architecture en la conduite des bastimens et pour lever les plans de toutes les maisons royales, la somme de 600 l. de laquelle il ne luy sera rien payé en la présente année..... Néant.

Au sieur Le Brun, premier peintre du roy, pour la conduite et direction des peintures de toutes les maisons royales, la somme de..... 3,600

Au mesme, pour la conduite de la manufacture des Gobelins, la somme de..... 4,000

A Charles Errard, autre peintre, retenu pour servir Sa Majesté, la somme de 1,200 l. pour ses gages, dont il ne sera payé en la présente année 1664 que de trois quartiers, à cause du service actuel qu'il rend à Sa Majesté dans lesdits bastimens, cy..... 900

A Henri Champaigne, autre peintre, pour ses gages de la présente année, la somme de 400 l. de laquelle il ne luy sera payé seulement que..... 200

A Baltasar Kukler, peintre allemand, ayant le secret de nettoyer, rafraischir et faire revivre les vieilles peintures, tant à l'huile qu'à fresque, les restablir et redonner leur première beauté, la somme de 600 l. que Sa Majesté luy a accordée par son brevet du 30 juillet 1660, par forme de pension par chacun an, pour luy ayder à s'entretenir à son service, et de laquelle somme il ne luy sera rien payé la présente année..... Néant.

[1] Charles Le Bègue de Majainville obtint, le 20 août 1693, des provisions de trésorier général triennal des bâtiments.

A Nicolas Loir, peintre, pour ses gages, la somme de 400 l. dont il ne luy sera payé en la présente année que ..... 200[1]

A Noël Coypel, autre peintre, pour ses gages, la somme de 200

A Bourzon, peintre, *idem* 200

A Jacques Bailly, peintre en miniature, *idem* 200

A Antoine Petit, jeune peintre, la somme de 300 l. que Sa Majesté luy a accordée par son brevet du 31 septembre 1660, pour chacun an, pendant qu'il sera en Italie, où elle l'envoye pour se perfectionner et estudier en l'art de peinture, de laquelle somme il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Bénigne Sarazin, autre jeune peintre, fils de feu Jacques Sarazin, excellent sculpteur de Sa Majesté, pareille somme de 300 l. qu'elle luy a accordée par son brevet du ... pour chacun an, pendant qu'il sera en Italie, où Sadite Majesté l'a envoyé pour estudier en l'art de peinture, de laquelle il ne luy sera rien payé en la présente année ..... Néant.

A François Anguier, sculpteur, pour ses gages, la somme de 200 l. dont il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Anguier le jeune, *idem* ..... Néant.

A Louis Lerambert, autre sculpteur, ayant la garde des figures, tenir nets et polir les marbres des maisons royales, pour ses gages, la somme de 400

A Thibault Poissant, autre sculpteur, pour ses gages, la somme de 200

A Gilles Guérin, *idem* 200

A Gérard van Opstal, *idem* 200

A Jacques Heuzeau, autre sculpteur, faisant ordinairement les modèles et ornemens tant au Louvre qu'ailleurs, pour ses gages, la somme de 400 l. dont il ne luy sera payé que 200

A François Girardon, autre sculpteur, pour ses gages, la somme de 150

A Thomas Regnauldin, *idem* 150

A Gaspard Marsy, *idem* 150

A Baltasar Marsy, *idem* 150

A Buyster, *idem* 150

A Mathieu Lespagnandel, *idem* 150

A Israël Silvestre, graveur du roy, pour les dessins d'architecture, vues et perspectives des maisons royales, carrousels et autres assemblées publiques, la somme de 400 l. pour ses gages et appointemens, que Sa Majesté luy a accordée par brevet, de laquelle somme il sera payé entièrement, cy 400

A Michel Villedo, maistre des œuvres de maçonnerie du roy, tant pour ses gages anciens qu'augmentations d'iceux, la somme de 1,200 l. de laquelle somme il ne luy sera payé que 600 l. attendu le service actuel qu'il rend à Sa Majesté, cy 600

A Sébastien Bruand, maistre des œuvres de charpenterie de Sa Majesté, pour avoir l'œil sur toutes les charpenteries des maisons royales, la somme de 1,200 l. de laquelle il ne luy sera payé que 600 l. attendu le service actuel qu'il rend à Sa Majesté, cy.... 600

A Jean Pastel, maçon, pour ses gages 30

A André Mazière, *idem* 30

A Antoine Bergeron, *idem* 30

A Charles Bressy, *idem* 30

A François d'Orbay, *idem* 30

A Poncelet Cliquin, *idem* 30

A Paul, *idem* 30

A Jean Bricard, *idem* 30

A Pierre Bastard, *idem* 30

A Jean Maujean, menuisier du roy, *idem* 30

A Pierre Dionis, *idem* 30

A Jean Anglebert, pour ses gages ..... 30[l]
A Claude Bergerat, *idem* 30
A Antoine Saint-Yves, *idem* 30
A Jean Armand, ébéniste, *idem* 30
A Macé, *idem* 30
A Étienne Doyart, serrurier, *idem* 30
A Antoine Le Maistre, *idem* 30
A Denis Duchesne, *idem* 30
A Floran Fromentel, *idem* 30
A Pierre Vierrey, vitrier, *idem* 30
A Pierre Lorget, *idem* 30
A Charles Yvon, couvreur de maisons, *idem* 30
A Gilles Le Roy, plombier, *idem* 30
A Léonard Aubry, paveur, *idem* 30
A Vatel, *idem* 30

A Jean Padelin et Jean Varisse, ramonneurs de cheminées, pour avoir soin de tenir nettes toutes les cheminées des maisons royales de Paris, Saint-Germain, Fontainebleau et autres lieux, la somme de 200 l. sur quoy leur sera payé seulement 30 l. à chacun, et les ramonnages desdites cheminées leur seront payés par ordonnances particulières, partant, cy 60

A Daniel Fossier, garde du grand magasin du roy construit dans le jardin des Tuileries, pour ses gages 200

A Mollet, retenu pour travailler aux dessins des jardins et parterres de Sa Majesté lorsqu'il luy sera commandé, pour ses gages, la somme de 1,000 l. dont il sera payé de la moitié, cy 500

A André Le Nostre, aussy retenu pour travailler auxdits dessins des jardins et parterres, pour ses gages 1,200

Au sieur François Francines, intendant de la conduite et mouvement des eaux et fontaines de Sa Majesté, la somme de 3,000 l. sçavoir : 1,800 l. d'anciens gages, et 1,200 l. d'augmentation, dont il sera payé de trois quartiers montant à 2,250

A Pierre Francines, ingénieur pour le mouvement des eaux et ornemens des fontaines, pour ses gages, outre ce qui luy est ordonné en l'estat de Fontainebleau, la somme de 600 l. dont il luy sera payé seulement trois quartiers montant à 450

Au sieur Perrault, l'un de nos commis, ayant le soin de la visite de tous les ouvrages ordonnés par Sa Majesté en ses bastimens et de tenir la main à ce que tous les ordres par nous donnés pour l'exécution des volontés de Sa Majesté soyent ponctuellement exécutés et avec la diligence requise, pour ses appointemens de la présente année 1,500

Au sieur Chertemps, autre commis, tenant sous nous le registre des rôles, ordonnances et dépenses faites pour lesdits bastimens, pour ses appointemens 900

A (*nom en blanc*), commis de l'intendant et ordonnateur desdits bastimens estant en exercice, pour le service actuel qu'il rend près de luy 600

A (*nom en blanc*), commis du contrôleur général des bastimens en exercice, pour en son absence avoir l'œil à ce qui est du contrôle général, pour ses gages de la présente année 600

Aux trois premiers commis en titre d'office des trois trésoriers généraux desdits bastimens, pour leurs gages, à raison de 300 l. chacun par an, la somme de 900 l. tournois, de laquelle il leur sera payé seulement 600

Total ..... 31,590[l]

OFFICIERS SERVANT SA MAJESTÉ POUR L'ENTRETÈNEMENT DE SES MAISONS ET CHASTEAUX CY-APRÈS DÉCLARÉS [1].

Louvre.

A René de Louvigny, concierge du chasteau du Louvre, pour tenir nette la grande et petite galeries, les ouvrir et fermer, pour ses gages tant anciens qu'augmentations d'iceux, la somme de 300 l. sur quoy il ne luy sera payé que..... 100[1]

A Louis Lerambert, pour tenir nets les fossés du Louvre, la somme de 300 l. suivant les marchés et estats précédens, de laquelle somme il ne luy sera rien payé, attendu que la plus grande partie desdits fossés sont comblés et hors d'estat d'estre nettoyés, à cause du bastiment neuf..... Néant.

A Mollet, jardinier, ayant l'entretènement du jardin neuf du Louvre et des orangers d'iceluy, et cy-devant l'entretènement du grand parterre neuf du palais des Tuileries qui a esté ruiné..... 1,000

Palais et Jardin des Tuileries.

A Jeanne Breteau, garde du palais des Tuileries, pour ses gages..... 300

A Gessé et Clincuant, concierges de la grande salle nouvellement construite au palais des Tuileries pour danser des ballets et représenter des grandes comédies et machines, la somme de 800 l. qui est pour chacun 400 l. pour leurs appointemens de la présente année, à cause de ladite charge, à condition de tenir nette ladite salle, de fermer et ouvrir les portes et fenestres, et d'avoir l'œil à la décoration des machines et amphithéâtre d'icelle, cy..... 800

A André Le Nostre, ayant l'entretènement des parterres faits de neuf au grand jardin des Tuileries, pour ses gages à cause dudit entretènement, la somme de 1,500 l. dont il sera payé de trois quartiers, partant, cy..... 1,125

A Carbonnet, ayant l'entretènement de la haute allée des meuriers blancs, palissades de jasmins au pied desdites maisons, arbres de Judée le long du mur du costé du dôme, et palissades de buis des deux allées traversantes ledit jardin du palais des Tuileries, au lieu de feu Pierre Mollet, son beau-père, la somme de 300 l. à quoy Sa Majesté a réglé ses appointemens à cause dudit entretènement, cy..... 300

A Pierre Desgots, ayant l'entretènement des palissades et allées du parc des Tuileries, la somme de 1,200 l. sçavoir : 950 l. pour ses entretènemens anciens, et 250 l. pour augmentation d'iceux, dont il sera payé de trois quartiers, à condition qu'il restablira lesdites palissades et les repeuplera par le pied aux endroits où il en sera besoin, dont il rapportera certification, cy..... 900

A Françoise Le Nostre, veuve de Simon Bouchard, ayant l'entretènement des orangers du roy en la grande orangerie dudit jardin des Tuileries, parterre de fleurs et autre jardin derrière, près la garenne, la somme de 1,200 l. pour ses gages, à cause dudit entretènement, sçavoir : 800 l. d'anciens et 400 l. d'augmentation, dont elle sera payée de trois quartiers, en fournissant l'inventaire et dénombrement des orangers qui sont dans ladite orangerie appartenant à Sa Majesté, et non autrement, cy 900

A Guillaume Maçon, jardinier au lieu de feu François Le Juge, son beau-père, pour l'entretènement du grand parterre du jardin des Tuileries, entrelacé, fait de neuf, de l'allée des grenadiers; faire labourer les palissades tant de buis sauvage que jasmins, coigniers, grenadiers, arbres de Judée, et autres entretènemens, la somme de 1,400 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 1,050

[1] Nous supprimons l'indication des gages des concierges et jardiniers du Palais-Cardinal, du Collége de France, des châteaux de Madrid, Saint-Léger, Villers-Cotterêts, Château-Thierry, Moulins, Riom, etc.

A mademoiselle de Guise, ayant la charge de capitainerie de la grande volière du grand jardin des Tuileries, la somme de 1,000 l. pour la dépense et entretènement de ladite volière, de laquelle somme il ne luy sera payé que trois quartiers, cy..... 750[l]

Total..... 6,535[l]

Saint-Germain-en-Laye.

A François Francines, ayant l'entretènement des fontaines et grottes des chasteaux de Saint-Germain, pour ses gages, à cause desdits entretènemens, la somme de 1,200 livres sur laquelle il luy sera seulement payé 400 l. en la présente année, attendu le dépérissement de la plupart des grottes, cy..... 400[l]

A Nicolas Bertrand, ayant l'entretènement des terrasses et descentes du chasteau neuf de Saint-Germain, pour ses gages, la somme de 150 l. dont il luy sera payé seulement 30 l. attendu le dépérissement desdites terrasses, cy..... 30

A Baptiste Delalande, jardinier, ayant l'entretènement du vieux jardin de Saint-Germain et des nouvelles palissades dans le parc, pour ses gages, la somme de 1,600 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 1,200

A Jean Delalande, autre jardinier, pour l'entretènement des allées et palissades de l'enclos du petit bois de Saint-Germain, pour ses gages, la somme de 450 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 336

A Claude Belin, ayant l'entretènement du jardin potager et des deux parterres à costé de la fontaine de Mercure dudit chasteau neuf, 600 l. pour ses gages, dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 450

Audit Jean Delalande, ayant l'entretènement du boulingrin et jardin en gazon.... 800

A François Lavechef, au lieu de François Belin, son beau-frère, ayant l'entretènement du jardin et parterre de devant les grottes dudit chasteau neuf, 600 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 450

Au mesme, ayant l'entretènement des jardins, des canaux et coulines dudit chasteau, au lieu de François Belin, pour ses gages, 100 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 75

A Jacques Delasalle, concierge du pavillon du parc de Saint-Germain, pour trois quartiers de ses gages..... 180

A Louis Delalande le jeune, fils de Baptiste, ayant l'entretènement du jardin du Val dans le parc dudit Saint-Germain, proche Carrières, pour ses gages, 185 l. dont il sera payé de trois quartiers, cy..... 135

A Claude Patenostre, concierge du grand chenil, près le tripot dudit Saint-Germain, pour trois quartiers de ses gages..... 180

A Pierre Bertin, concierge et garde des meubles dudit chasteau neuf de Saint-Germain, pour trois quartiers de ses gages..... 375

A Thomasse Lefebvre, veuve de feu Arnoul Franchon, ayant l'entretènement de la petite écurie du roy à Saint-Germain, pour ses gages, la somme de 400 l. de laquelle il luy sera seulement payé..... 250

A Jean Poisson, peintre, pour l'entretènement des peintures faites par son père et son aïeul audit chasteau neuf de Saint-Germain, pour trois quartiers de ses gages, 100 l. à condition qu'il restablira actuellement lesdites peintures et en rapportera certification, sans en prendre aucun payement de Sa Majesté, de laquelle somme il ne luy sera rien payé..... Néant.

A Henri Soulaigre, au lieu de Catherine Ferrand, sa mère, concierge et garde des meubles du vieux chasteau, pour trois quartiers de ses gages..... 225

Au mesme, au lieu de ladite Ferrand, ayant l'entretènement de l'horloge dudit vieux chasteau, pour trois quartiers de ses gages..... 75

A Noël Lhuillier, peintre, pour l'entretènement des peintures dudit vieux chasteau,

pour trois quartiers de ses gages, 225 l. dont il ne sera payé aucune chose, attendu que la plupart desdites peintures sont dépéries faute dudit entretènement..... Néant.

A Toussaint Dumée, peintre, ayant l'entretènement des peintures de la galerie de la Reyne audit chasteau neuf, pour trois quartiers de ses gages, 300 l. dont il ne luy sera payé aucune chose en la présente année, attendu que la plupart desdites peintures sont dépéries faute dudit entretènement..... Néant.

A Jacques Martin, portier du vieux chasteau de Saint-Germain, pour trois quartiers de ses gages..... 75[1]

A Denis Lalloyer, portier du chasteau neuf, *idem*..... 75

A Claude Taillier, portier de la porte du parc, au bas des descentes dudit chasteau neuf, *idem*..... 75

A Tristan Lespine, maçon, ayant l'entretènement des terrasses du dessus du vieux chasteau, pour ses gages, 30 l. outre le travail qu'il fera auxdites terrasses, en rapportant certificat d'iceluy..... 30

A René Dufay, charpentier, pour pareils gages..... 30

A Mulot, menuisier, *idem*..... 30

A Louis Boutrait, serrurier, *idem*..... 30

A (*nom en blanc*), vitrier, *idem*..... 30

Total..... 6,486[1]

Fontainebleau.

Au marquis de Saint-Hérem, capitaine et concierge du chasteau de Versailles, pour ses gages, outre les 1,200 l. employées dans l'estat des bois de Sa Majesté de la maistrise de Melun et Fontainebleau..... 3,800[1]

A Nous, en ladite qualité de surintendant et ordonnateur général des bastimens, jardins, tapisseries et manufactures, pour nos gages de la présente année 1664, outre les 1,250 l. employées dans l'estat des bois de la maistrise de Melun et Fontainebleau... 3,800

A Guillain, garde meuble du roy, ayant la charge de faire tendre et nettoyer les meubles du chasteau et veiller à la conservation d'iceux, pour ses gages..... 300

A Anne Debray, jardinier, ayant l'entretènement de la moitié du grand parterre du Roy, anciennement appelé du Tibre, nouvellement refait et planté à neuf, pour la tonture des buis des deux carrés d'iceluy du costé de la chaussée, nettoyement desdits carrés, de toutes les allées, terrasses, perrons et palissades plantées et à planter, pour ses gages. 800

A Nicolas Poiret, jardinier, pour l'entretènement de l'autre moitié du grand parterre, tonture des buis des deux carrés d'iceluy du costé des cascades, nettoyement desdits carrés, de toutes les allées et terrasses, perrons et palissades plantées et à planter, pour ses gages..... 800

A Jean Desbouts, autre jardinier, ayant l'entretènement du petit jardin de l'Estaug et du jardin des Pins, allée Royale, allée Solitaire et allée du Pourtour et dedans du chasteau des Pins, allée des Ormes, du chenil et alignement des canaux qui font la séparation du parc d'avec ledit chenil jusques et commençant le long de la closture du jardin de la fontaine de la Granderie et finissant au bout de la grande allée attenant le pavillon des (*mot en blanc*), la somme de 600 l. pour ses appointemens..... 600

A Jean Magnan, autre jardinier, ayant l'entretènement du jardin appelé de la Reyne et des orangers de Sa Majesté, pour ses appointemens, à cause desdits entretènemens, 1,200 l. à la charge de fournir 200 l. par chacun an à la veuve de Bonnaventure Nivelon, vivant jardinier dudit jardin; et tondre les buis, nettoyer les quatre carrés dudit jardin, les allées et terrasses d'iceluy; ensemble d'entretenir les palissades de buis qui sont tant contre lesdites terrasses que contre les murs dudit chasteau, les cyprès et salettes de gazon ovales et carrées; comme aussy de fournir les charbons nécessaires pour l'orangerie; faire raccommoder les caisses desdits orangers, rafraischir les terres

toutes fois et quantes que besoin sera; faire sortir au printemps lesdits orangers dans le jardin et les faire rentrer dans l'orangerie; et généralement faire et fournir tout ce qui sera nécessaire pour l'entretènement du jardin et orangerie, cy..... 1,200[l]

A Desarmagnac, veuve de Rémy Leroux, vivant autre jardinier, ayant l'entretènement de tous les portiques, berceaux, treilles, cabinets et niches faites aux palissades et remettre d'autres plants à ses dépens où il s'en trouvera de morts, à condition que Sa Majesté luy permettra de prendre lesdits plants dans la forest de Fontainebleau et autres; fournira d'osier franc, échaffaudages et ustensiles à ce nécessaires pour l'entretènement desdits plants, en sorte que le tout soit bien tondu et en bon estat, la somme de 580 l. de laquelle il ne luy sera rien payé..... Néant.

A Jacques Dorchemer, pour l'entretènement et nettoyement du jardin de la conciergerie dudit chasteau, ensemble des arbres fruitiers, allées et palissades d'iceluy, la somme de 60 l. de laquelle il ne luy sera payé que..... 45

A Pierre Besnard, ayant l'entretènement et nettoyement du jardin de l'hostel d'Albret, des plantes, des bordures et compartimens qui y sont plantés, et les allées et palissades, la somme de 360 l. de laquelle somme il ne luy sera payé en la présente année que 100

A Gabriel Darresse de La Harandière, à condition qu'il baillera 100 l. à la veuve Cottart pour luy ayder à se nourrir et entretenir elle et ses enfans tant qu'elle vivra, et pour avoir par le sieur de La Harandière soin de nettoyer l'estang et canaux dudit chasteau, oster les herbes, les joncs, les ordures qui s'y pourroient trouver et amasser, fournir de bateaux et ustensiles à cet effet et faire en sorte que lesdits lieux soyent toujours nets et que l'eau ne se perde, 750 l. dont il ne luy sera payé que..... 200

A Vieuxpont, pour prendre garde aux plants propres à faire palissades, pour la conservation d'iceux et pour faire le nettoyement des bordures et plantes du jardin fruitier et des allées et palissades d'iceluy, la somme de 300 l. de laquelle il ne luy sera rien payé en la présente année..... Néant.

A Jean Dubois, peintre du roy, ayant la charge, soin et nettoyement et entretènement des peintures tant à fresque qu'à l'huile, anciennes et modernes, des salles, galeries, chambres et cabinets dudit chasteau, 600 l. pour ses appointemens de la présente année, à la charge de restablir ceux qui sont gastés, de nettoyer les bordures des tableaux et de fournir le bois, charbon et fagots pour brusler esdites salles, galeries, chambres et cabinets où sont lesdits tableaux, pour la conservation d'iceux, cy..... 600

A Jean Poisson, peintre, pour l'entretènement des peintures faites par feu Pierre Poisson, son père, dans les galeries des Cerfs et Chevreuils dudit chasteau, à la charge d'en bailler le tiers à sa mère, sa vie durant, la somme de 400 l. de laquelle il ne luy sera payé aucune chose..... Néant.

A Jean Groguet, ayant le restablissement et l'entretènement de toutes les couvertures d'ardoises et de tuiles, jeu de paume couvert, orangerie, galerie, hostel d'Albret et de Ferrare, des Religieux et généralement de toutes les maisons royales et dépendantes dudit chasteau..... 2,400

A André Girard, plombier, pour le restablissement et entretènement des plomberies dudit chasteau et lieux qui en dépendent, et restablir les plombs rompus..... 400

A Étienne de La Grée, pour l'entretènement des terrasses dudit chasteau, du grand escalier de la cour du Cheval-Blanc, terrasses à costé d'iceluy qui est du costé de la cour des Fontaines, les deux escaliers de ladite cour et les terrasses des deux montées qui sont dans la cour du Donjon, la somme de 300 l. de laquelle il ne luy sera payé aucune chose..... Néant.

A Jacques Dorchemer, ayant le soin de faire nettoyer les salles, chambres, galeries et cabinets, depuis la grande galerie jusqu'à l'enclos du donjon et orangerie dudit chasteau, ensemble de faire nettoyer les cours de la Fontaine et du Donjon, allées et palissades, passages et terrasses d'iceluy chasteau et faire porter les immondices en lieux où elles ne puissent nuire, la somme de 250 l. de laquelle il ne luy sera rien payé..... Néant.

A Gabriel Cavillier, ayant le soin du grattement et nettoyement de la grande place, du devant du grand portail de la cour, des cuisines et du revers du pavé du pourtour de ladite cour, des cuisines et chaussées d'icelle, pour ses gages, la somme de 150 l. de laquelle il ne luy sera payé aucune chose ..... Néant.

A René Nivelon, pour l'entretènement et nettoyement du jeu de mail et palissades d'iceluy, ensemble du berceau de meuriers entre les canaux du chenil, la somme de 150 l. de laquelle il ne luy sera payé que 112l 10s

A Pierre Francines, fontainier, pour le nettoyement et entretènement des citernes, réservoirs, regards, conduits et bassins des fontaines d'iceluy chasteau, en sorte que les eaux ayent toujours leur cours ordinaire 720

A Jacques Lefebvre, jardinier, ayant l'entretènement des arbres fruitiers qui sont plantés dans les carrés du grand parc dudit Fontainebleau et le long de la muraille du costé de la Coudre, des allées d'Ypréaux[1], nettoyement des tablettes du grand canal, labour du pied desdits fruitiers, ensemble le nettoyement des ruisseaux et fossés qui écoulent les eaux du parc, la somme de 790

A Louis Desbouts, jardinier, ayant l'entretènement des palissades, plates-bandes, allées et tapis du parc 810

Aux Religieux de la T. S. Trinité du couvent fondé audit chasteau de Fontainebleau, tant pour l'entretènement d'une lampe d'argent garnie de ses chaisnons que Leurs Majestés ont donnée pour brusler nuit et jour devant le T. S. Sacrement de l'Autel qui repose continuellement dans la chapelle basse dudit chasteau, que pour la fourniture et entretènement des ornemens et paremens d'autel, linge et luminaire pour la célébration du service divin 300

A Martin Jamin, concierge du logis de la Fontaine dudit chasteau et jardinier des jardins en dépendant, 150 l. pour ses gages, à la charge de bien et soigneusement entretenir lesdits jardins, labourer au pied des arbres, nettoyer les allées, tondre les palissades, et généralement tout ce qui sera nécessaire pour lesdits entretènemens, cy. 150

A Nicolas Thierry, ayant la garde et conciergerie du chenil et l'entretènement des allées faites dans le parc d'iceluy, pour ses gages 100

A Decouversot, concierge de la maison de la My-voye, au milieu du parc, ayant l'entretènement du jardin, allées et canaux et bois d'iceluy, tondre les buis dans les saisons, nettoyer les allées et entretenir lesdits canaux et buis en bon estat, pour ses gages, 100 l. dont il ne luy sera payé aucune chose ..... Néant.

A Jacquinot, la somme de 500 l. tant pour ses gages de concierge de la maison des Pressoirs que pour les réparations et améliorations de ladite maison, de laquelle somme il ne luy sera payé aucune chose en la présente année ..... Néant.

A Nicolas Dupont, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roy, et à Nicolas Dupont, son fils, à survivance l'un de l'autre, suivant le brevet de Sa Majesté, la somme de 600 l. par forme de pension, à cause de l'entretènement de la volière qu'il avoit auparavant qu'elle fust convertie en orangerie, de laquelle somme il ne leur sera rien payé ..... Néant.

A François Jamin, ayant la charge de la garde de la basse-cour des offices des cuisines du roy, pour ses gages 50

A Robert Jamin, ayant la charge de garde de la basse-cour du Cheval-Blanc 37l 10s

A François Toullet, concierge du pavillon où logent MM. les surintendans des finances, pour ses gages, à condition de nettoyer ledit pavillon, cour et écurie d'iceluy, la somme de 200 l. de laquelle il ne luy sera payé que 50

A Nicolas Sainton, concierge du pavillon de la Fonderie, pour ses gages, à condition de nettoyer les chambres, cours et lieux dépendans dudit pavillon, la somme de 150 l. de laquelle il ne luy sera rien payé ..... Néant.

[1] Espèce d'ormes apportés d'Ypres.

A Louis Daguerre, ayant la charge de la conciergerie de la maison de la Héronnière, pour le nettoyement des cours et chambres d'icelle, la somme de 100 l. de laquelle il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Jean Hay, ayant la charge du logis de la conciergerie de la Coudre, pour le nettoyement et entretènement du parc et jardin dudit logis, la somme de 60 l. de laquelle il ne luy sera payé que ..... 15[1]

A Jacques Dorchemer de La Tour, pour avoir le soin de distribuer, retirer et garder les clefs de tous les logemens du chasteau de Fontainebleau 300

Au mesme, pour avoir le soin de monter et entretenir l'horloge 100

A Pierre Mortillon, charpentier du roy, la somme de 100 l. pour ses gages, à condition d'entretenir de menues réparations de charpenterie ledit chasteau, de laquelle somme il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Jean Tartaise, maçon du roy, la somme de 100 l. pour ses gages, à condition d'entretenir de menues réparations de maçonnerie lesdits appartemens, dont il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Jean Gobert, menuisier du roy, pour ses gages, la somme de 100 l. à condition d'entretenir de menues réparations de menuiserie lesdits appartemens, de laquelle somme il ne luy sera rien payé ..... Néant.

A Claude Tisserand, vitrier du roy, pour ses gages, la somme de 100 l. à condition d'entretenir de menues réparations de vitrerie lesdits appartemens, de laquelle somme il ne luy sera payé aucune chose ..... Néant.

A Jacques Rossignol, serrurier du roy, pour ses gages, la somme de 100 l. à condition d'entretenir de menues réparations de serrurerie lesdits appartemens, dont il ne luy sera payé aucune chose ..... Néant.

A Jacques Nivet, marchand poissonnier à Paris, ayant la charge et soin de tous les bateaux qui sont et pourront estre cy-après dans l'estang et canaux du chasteau de Fontainebleau, fournir les escopes et avirons nécessaires pour lesdits bateaux, ensemble les cuves et filets pour pescher dans lesdits estang et canaux toutes fois et quantes qu'il plaira à Sa Majesté, mesme servir aux rempoissonnemens desdits estang et canaux quand il en sera besoin, la somme de 50 l. pour ses gages et appointemens, à cause de ladite charge, dont il ne luy sera rien payé ..... Néant.

Total ..... 18,605[1]

GAGES DES LECTEURS ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

A M. Valérien de Flavigni, docteur de Sorbonne, professeur en langue hébraïque, et à M. Jean Banvers, reçu à la coadjutorerie et survivance, 300 l. chacun pour leurs gages, cy ..... 600[1]

A M. Jean Godouin, autre professeur en langue hébraïque, pour ses gages 600

A M. Philippe Dubois, professeur en langue grecque 600

A M. Jacques Pigis, *idem* 600

A M. Gilles Personne de Roberval, professeur en mathématiques 600

A M. François Blondel, *idem* 600

A M. Guillaume Desaubris, professeur en philosophie 600

A M. Louis Noël, *idem* 600

A M. Jean Tarin, professeur en langue et éloquence latine 600

A M. Sébastien Daubus, *idem* 600

A M. Jean-Baptiste Moreau, professeur en médecine 600

A M. Gui Patin, autre professeur en médecine, pharmacie et chirurgie 600

A M. Mathurin Demeau, professeur en médecine 600

A M. Philippe Chartier, autre professeur en médecine et anatomie 600

A M. Pierre Vattier, professeur en langue arabique 600

A M. Jean Doujat, professeur en droit canon au lieu de M. Dartis, et à M. Philippe de Buisine, reçu à la coadjutorerie et survivance, chacun par moitié..... 600[1]

A M. Jacques Dauvergne, professeur en langue arabique et syriaque, au lieu de défunt Abraham Ecchellensis[1]..... 600

Audit sieur de Flavigni, doyen des professeurs du Collége-Royal, pour ses augmentations de gages..... 300

Pour les augmentations de gages des lecteurs et professeurs dudit Collége-Royal, la somme de 5,100 l. suivant la distribution qui en sera faite par le sieur grand aumosnier de France, au lieu de 4,200 employées dans l'estat de la recette générale de Paris de l'année 1656, y compris 300 livres du fonds affecté à la charge de défunt M. Jean Dartis, professeur en droit canon, laquelle différence et augmentation procède en partie, tant de la diminution de 600 livres faisant partie de celle de 1,200 cy-devant employée dans les estats précédens sous le nom de M. Jacques Dauvergne, professeur en langue arabique et syriaque, employé cy-devant pour 600 livres seulement, sous le nom dudit Dauvergne, que du restablissement de ladite somme de 300 livres, cy-devant employée sous le nom d'un docteur et professeur en ladite langue arabique, omise dans les précédens estats, ladite augmentation faite suivant le concordat du 25 avril 1656..... 5,100

A M. Grandin, docteur et professeur en théologie de la maison de Sorbonne, pour ses gages ordinaires..... 900

A M. Gaston Chevillard, *idem*..... 900

A M. Lestoc, autre docteur et professeur en théologie, faisant le cours de théologie en matières de controverse..... 900

Au sieur Guichard, docteur et professeur en théologie de la maison de Navarre, pareille somme..... 900

A M. Noël Leblond, autre docteur et professeur en la maison de Navarre, pour ses gages d'une chaire de théologie morale fondée audit collége, dont il est pourvu par lettres patentes..... 900

A M. Gilles Matrop, sieur de La Ramée, lecteur ordinaire de Sa Majesté en mathématiques, sphères et globes célestes et terrestres, pour trois quartiers de ses gages à luy attribués par lettres patentes..... 1,500

A M. Pierre Halley, autre professeur en droit canon, pour ses gages à luy attribués par lettres patentes de Sa Majesté, du 26 mars 1654..... 1,000

Total..... 22,600[1]

GAGES DES PROFESSEURS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

A quatre recteurs qui serviront par quartier et qui seront obligés de se trouver tous les samedis de chaque semaine, pendant leur quartier de service, à l'académie, pour, conjointement avec le professeur en mois, vaquer à la correction des estudians, juger de ceux qui auront mieux fait et qui auront mérité quelque récompense, et pourvoir à toutes les affaires de l'académie, à raison de 300 l. chacun, cy..... 1,200[1]

A douze professeurs, qui serviront par mois et qui seront obligés de se trouver à l'académie tous les jours, pendant leur mois de service, pour poser le modèle en aptitude, le dessiner, corriger les estudians et veiller à toutes les affaires de l'académie, à raison de 100 l. chacun, cy..... 1,200

Aux maistres de géométrie, perspective et anatomie, qui seront obligés de se rendre à l'académie trois jours de chacune semaine pour enseigner les estudians, à raison de 200 l. chacun, cy..... 600

[1] Le manuscrit porte : *Archunlis;* mais d'après l'article *Flavigni*, dans Moréri, il faut lire Ecchellensis.

Pour le payement du modèle, de l'huile et du charbon qui se consomme à l'académie pendant l'année..... 500[1]

Pour les prix qui seront proposés aux estudians par chacun an..... 400

Pour subvenir aux menues nécessités et entretènement du lieu où se tient l'académie..... 100

TOTAL[1]..... 4,000[1]

(Arch. de l'Emp. O 10,630, vol. 73.)

X. — GRATIFICATIONS

FAITES PAR LOUIS XIV AUX SAVANTS ET HOMMES DE LETTRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS,

De l'année 1664 à l'année 1683[2].

ANNÉE 1664[3].

Au sieur PRIOLO, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux lettres..... 2,500[1]

Au sieur VION D'HÉROUVAL, auditeur de la Chambre des comptes, par gratification, en considération du travail et de l'application qu'il donne à la recherche et conservation des droits de la couronne..... 1,500

Au sieur DOUVRIER[4], par gratification..... 3,000

Au sieur DE GOMBERVILLE, par gratification que Sa Majesté luy a donnée..... 1,200

Au sieur MAURY, *idem*..... 600

Au sieur LARTIGUE, *idem*, par gratification..... Néant.

[1] La somme de 4,000 livres fut accordée à l'académie de peinture et de sculpture jusqu'en 1668.

[2] Ces états sont extraits textuellement :

1° Pour les années 1664 à 1667, des *Mélanges Colbert*, Bibliothèque Impériale, vol. 311, 312, 313 et 315 (*Bâtiments du roi*).

2° Pour les années 1668 à 1683, des *Registres du secrétariat de la maison du roi*, Archives de l'Empire, vol. O 10,392 à 10,416.

Les listes des gratifications pour les années 1664 à 1679 ont été publiées dans les *Mélanges* de la société des bibliophiles français, année 1826, t. IV; mais il existe entre le texte de cette publication et les volumes de la Bibliothèque Impériale et des Archives de l'Empire de grandes différences, soit pour l'ordre des noms, soit pour les titres scientifiques ou littéraires des personnages gratifiés.

Il est à remarquer que les états que nous donnons ici ne comprennent pas toutes les gratifications accordées aux savants, gens de lettres ou artistes; on en trouve quelques autres parmi les dépenses extraordinaires et imprévues.

Il y a aussi diverses erreurs dans l'indication des titres scientifiques ou littéraires de quelques-uns des personnages gratifiés. Ainsi, dans l'année 1669, Carcavi, Roberval, Mariotte, Picard, Frenicle et Buot, qui sont d'habitude inscrits pour leur *connoissance des sciences* ou *des mathématiques*, le sont cette année-là, pour leur *application aux belles-lettres*. Nous signalons cette erreur entres autres, en faisant remarquer que nous nous sommes scrupuleusement astreint à reproduire les registres officiels.

[3] Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 311, fol. 280.

[4] Dans son *Dictionnaire critique*, M. Jal consacre un article à ce Douvrier (voir I, 383), membre de l'académie des inscriptions, aujourd'hui complétement inconnu du public et qui figure pour 3,000 livres dans un état de gratifications où Racine n'était inscrit que pour 600 livres, et Molière pour 1,000. Cela s'explique par le motif que Colbert avait chargé Douvrier de préparer les devises destinées à immortaliser les principales actions du règne de Louis XIV. M. Jal reproduit la réponse de Douvrier à la proposition de Colbert.

Au sieur abbé Cotin, par gratification..... 1,200[1]
Au sieur Varillas, *idem*, par gratification..... 1,200
Au sieur de Sainte-Marthe[1], *idem*..... 1,200
Au sieur Petit, *idem*..... 800
Au sieur du Perrier, *idem*..... 800
Au sieur abbé Le Vayer, *idem*..... 1,000
Au sieur Godefroy, *idem*..... 3,600
Au sieur Vattier, la somme de 600 livres que Sa Majesté luy a ordonnée par gratification..... 600
Au sieur Ogier, *idem*..... 1,500
Au sieur Molière, *idem*..... 1,000
Au sieur Corneille, le jeune, *idem*..... 1,000
Au sieur Mézeray, *idem*, par gratification..... 4,000
Au sieur Viviani, *idem*..... 1,200
Au sieur Le Clerc, *idem*..... 600
Au sieur Boyer, *idem*..... 800
Au sieur Fléchier, *idem*, par gratification..... 800
Au sieur Corneille, *idem*..... 2,000
Au sieur Ménage, *idem*, par gratification..... 2,000
Aux sieurs Valois, *idem*, chacun 1,200 livres..... 2,400
Au sieur Benserade, *idem*..... 1,500
Au sieur Desmarest, *idem*..... 1,200
Au sieur abbé de Pure, *idem*..... 1,000
Au sieur Huet, de Caen, *idem*..... 1,500
Au sieur Racine, *idem*..... 600
Au sieur Quinault, *idem*, par gratification..... 800
Au sieur Lhéritier, la somme de 1,000 livres que sa Majesté luy a ordonnée par gratification..... 1,000
Au sieur Sorbière, *idem*, par gratification..... 1,000
Au sieur Wagenseil, la somme de 1,500 livres que Sa Majesté luy a ordonnée par gratification..... 1,500
Au sieur Brandon, par gratification, pour luy donner moyen de continuer ses estudes..... 400
Au sieur Olier de Bessat, *idem*..... 600
Au sieur abbé Olier, bien versé en théologie, par gratification et pour l'obliger de vaquer aux belles-lettres..... 800
Au sieur Charpentier, par gratification, en considération de ses belles-lettres..... 1,500
Au sieur Lecointe[2], de l'Oratoire, bien versé dans l'antiquité et particulièrement dans l'histoire ecclésiastique, par gratification..... 1,500
Au sieur Perrault, par gratification, en considération de ses belles-lettres..... 1,500

[1] Le volume KK 601 des Archives de l'Empire contient, fol. 129, un placet adressé au Roi par Sainte-Marthe pour solliciter une pension de 2,000 livres. Une mention marginale constate que ce placet fut renvoyé à Colbert.

[2] Le 10 janvier 1659, Nicolas Colbert avait adressé au cardinal Mazarin, par l'entremise de son frère Jean-Baptiste Colbert, la note suivante au sujet du père Lecointe et du sieur Valois :

«Monseigneur ayant gratifié jusqu'à cette heure les gens de lettres qui ont du mérite, il y en a deux qui seroient bien dignes des libéralités de Son Éminence, qui sont prests de donner leurs ouvrages au public. Le premier est M. de Valois l'aisné, homme de grande réputation parmy les gens de lettres. Il travaille, par ordre du clergé, à la version de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe; il la donnera ce caresme avec ses notes. L'autre est le père Lecointe, qui s'occupe depuis assez longtemps à composer l'histoire ecclésiastique de France, qui doit estre une des plus belles et plus curieuses pièces de l'histoire ecclésiastique, et que personne n'a encore entreprise.» (Arch. des Affaires étrangères, *France*, vol. 167.)

Au sieur Carcavi, bien versé dans les mathématiques, par gratification..... 1,500[1]
Au sieur Le Laboureur, fort versé dans l'histoire, chronologie et généalogie..... 1,500
Au sieur abbé Cassagnes, par gratification, en considération de ses belles-lettres... 1,500
Au sieur Perrot d'Ablancourt, bien versé dans les lettres et principalement dans les langues..... 1,500
Au sieur abbé Bourzeis, grand théologien et bien versé dans les belles-lettres..... 3,000
Au sieur Chapelain, illustre dans la poésie et dans les belles-lettres..... 3,000
Au sieur Conrart[1], bien versé dans la prose et dans la poésie françoise..... 1,500
Au sieur Gombauld, bien versé dans la poésie françoise, par gratification..... 1,200
Au sieur de La Chambre, bien versé dans la médecine et dans la philosophie..... 2,000
Au sieur Villiotto, savoyard, bien versé dans la médecine et les humanités..... 600
Au sieur Graziani, bien versé dans les belles-lettres et qui excelle dans la poésie italienne..... 1,500
Au sieur Conringius, allemand, fameux professeur en histoire dans l'académie italienne, à Helmstedt..... 900
Au sieur Hevelius, flamand, consul vétéran de la ville de Dantzick, savant dans l'astronomie..... 1,200
Au sieur Boeklerus, bien versé dans l'histoire et dans les humanités..... 900
Au sieur Huygens, hollandois, grand mathématicien, inventeur de l'horloge de la pendule..... 1,200
Au sieur Gevaertius, flamand, naguère secrétaire de la ville d'Anvers, en considération de sa profonde érudition..... 1,200
Au sieur Heinsius, hollandois, grand poëte et grand orateur latin..... 1,200
Au sieur Vossius, hollandois, excellent dans la géographie..... 1,200

Total pour l'année 1664[2]..... 79,500[1]

ANNÉE 1665[3].

Au sieur Corneille, en considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au théâtre et pour luy donner moyen de les continuer..... 2,000[1]
Au sieur abbé Ménage, pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite..... 2,000
Au sieur abbé de Pure, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Boyer, *idem*..... 800
Au sieur Quinault, *idem*..... 800
Au sieur Corneille, le jeune, *idem*..... 1,000
Au sieur Ogier, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la théologie..... 1,500
Au sieur Vattier, pour la parfaite connoissance qu'il a des langues orientales.... 1,600
Au sieur de Sainte-Marthe, en considération de la connoissance qu'il a dans l'histoire..... 1,200
Au sieur abbé Cotin, par gratification et considération de son érudition..... 1,500
Au sieur Huet, pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite..... 1,200

[1] Voir, dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de M. Jal, une curieuse lettre écrite, en juillet 1664, par Conrart à Colbert pour le remercier de la gratification qu'il lui avait fait obtenir de Louis XIV.

[2] Les totaux par année des gratifications accordées aux gens de lettres diffèrent sensiblement de ceux qu'on trouvera page 582, dans le mémoire adressé à Mansart. Nous sommes dans l'impossibilité absolue d'expliquer ces différences.

[3] Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 312, fol. 153.

Aux sieurs Valois, frères, par gratification et pour les ouvrages d'histoire qu'ils ont composés et composent journellement..... 2,400[1]

Au sieur du Perrier, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 600

Au sieur Maury, *idem*..... 400

Au sieur Petit..... 800

Au sieur Racine, *idem*..... 600

Au sieur Lhéritier, *idem*..... 1,000

Au sieur de Gomberville, *idem*..... 1,200

Au sieur Vion d'Hérouval..... 1,500

Au sieur Félibien, *idem*..... 1,000

Au sieur Boileau, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,200

Au sieur Le Clerc, *idem*..... 600

Au sieur Viviani, par gratification et pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite..... 1,200

Au sieur Fléchier, *idem*..... 800

Au sieur de Saint-Réal, *idem*..... 600

Au sieur Carlo Dati, florentin, des plus fameux de l'académie de la Crusca, par gratification..... 1,200

Au sieur Reinesius, fameux médecin et excellent en toûtes sortes de sciences..... 1,200

Au sieur Ferrari, professeur de l'éloquence en l'université de Padoue, *idem*..... 1,200

Au sieur Gronovius, professeur pour les belles-lettres en l'académie de Leyde, *idem*. 1,200

A Antoine Galland, Edme Ythier et Jacques Fleury, escoliers estudians au collége royal, par gratification, pour leur donner moyen de continuer leur application à l'estude des langues hébraïque et arabe..... 300

Au sieur Gombauld, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,200

Au sieur de La Chambre, médecin ordinaire du roy, par gratification..... 2,000

Au sieur de Saint-Réal, la somme de 600 livres pour, avec pareille somme qu'il a cy-devant reçue, faire celle de 1,200 livres que le roy luy a ordonnée par gratification. 600

Au sieur de Scudéry, par gratification et pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite..... 1,200

Au sieur Conrart, *idem*..... 1,600

Au sieur Chapelain, *idem*..... 3,000

Au sieur abbé Bourzeis, *idem*..... 3,000

Au sieur Mézeray, par gratification et pour les ouvrages d'histoire qu'il a composés et compose journellement..... 4,000

Au sieur abbé Cassagnes, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Molière, *idem*..... 1,000

Au sieur Benserade, *idem*..... 1,500

Au sieur Sorbière, *idem*..... 1,000

Au sieur Varillas, *idem*..... 1,200

Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500

Au sieur Carcavi, *idem*..... 1,500

Au sieur Perrault, *idem*..... 1,500

Au sieur abbé Olier, *idem*..... 800

Au sieur Godefroy, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire..... 3,600

Au sieur Le Laboureur, par gratification et pour luy donner des marques de son mérite (*sic*)..... 1,500

Au père Lecointe, de l'Oratoire, par gratification, en considération de son mérite et de la science qu'il a dans l'histoire	1,500[1]
Au sieur Olier de Bessat, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres	600
Au sieur Brandon, *idem*	400
Au sieur Heinsius, hollandois, secrétaire latin des Provinces-Unies et leur résident à Stockholm, par gratification	1,200
Au sieur Vossius, hollandois, grand mathématicien, par gratification	1,200
Au sieur Boecklerus, premier professeur de la ville de Strasbourg, par gratification	900
Au sieur Hevelius, grand astrologue, par gratification et pour luy donner des marques de l'estime que Sa Majesté fait de son mérite	1,200
Au sieur Graziani, secrétaire d'Estat du duc de Modène, par gratification	1,500
Au sieur Conringius, allemand, *idem*	900
Au sieur Villiotto, médecin de Piémont, *idem*	600
Au sieur Béring, historiographe du roy de Danemark, *idem*	1,200
Au sieur Douvrier, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres	3,000
Au sieur Lefèvre, recteur en grec en l'académie de Saumur, par gratification en considération des ouvrages qu'il a donnés au public	1,000
Total pour l'année 1665	82,000[1]

ANNÉE 1666[1].

A divers particuliers qui excellent en toutes sortes de sciences, desquels Sa Majesté a voulu récompenser la vertu, la somme de 36,100 livres, sçavoir :

Au sieur de La Chambre	2,000[1]
Au sieur Conrart	1,500
Au sieur Chapelain	3,000
Au sieur abbé Bourzeis	3,000
Au sieur abbé Cassagnes	1,500
Au sieur Ménage	2,000
Au sieur Molière	1,000
Au sieur Sorbière	1,000
Au sieur Benserade	1,500
Au sieur Vattier	600
Au sieur Godefroy	3,600
Au sieur Le Laboureur	1,500
Aux sieurs Valois, chacun 1,200 livres	2,400
Au père Lecointe	1,500
Au sieur Huet, de Caen	1,500
Au sieur Charpentier	1,500
Au sieur Cargavi	1,500
Au sieur Perrault	1,500
Au sieur Lhéritier	1,000
Au sieur Félibien	1,000
Au sieur Corneille	2,000

[1] Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 313, fol. 144.

A divers particuliers estrangers qui excellent en toutes sortes de sciences desquels Sa Majesté a voulu récompenser le mérite, la somme de 16,200 livres, sçavoir :

Au sieur Heinsius, hollandois, secrétaire latin des Provinces-Unies et leur résident à Stockholm, qui possède et écrit admirablement la langue latine..... 1,200[1]

Au sieur Vossius, hollandois, fort estimé pour la langue grecque..... 1,200

Au sieur Boeklerus, premier professeur de la ville de Strasbourg, qui enseigne l'histoire et est fort versé dans les humanités..... 900

Au sieur Hevelius, grand astrologue qui fait sa résidence à Dantzick..... 1,200

Au sieur Graziani, poëte italien..... 1,500

Au sieur Conringius..... 900

Au sieur Villiotto, médecin de Piémont, résidant à Montréal..... 600

Au sieur Wagenseil..... 1,500

Au sieur Viviani..... 1,200

Au sieur Béring..... 1,200

Au sieur Gronovius, professeur pour les belles-lettres en l'académie de Leyde..... 1,200

Au sieur Carlo Dati, florentin, des plus fameux de l'académie de la Crusca..... 1,200

Au sieur Ferrari, professeur d'éloquence en l'université de Padoue..... 1,200

Au sieur Reinesius, fameux médecin, et excellent en toutes sortes de sciences..... 1,200

Au sieur de Saint-Réal, en considération de la revue qu'il fait de plusieurs manuscrits pour la bibliothèque royale..... 1,200

Au sieur Brandon, par gratification..... 400

Au sieur Mézeray, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire. 4,000

Au sieur de Scudéry, par gratification..... 1,500

Au sieur de Beaulieu, par gratification..... 1,000

Au sieur Niquet, par gratification, en considération de son application aux mathématiques..... 800

Au sieur Roberval, professeur royal de mathématiques, par gratification..... 1,500

Au sieur Auzout, *idem*..... 1,500

Au sieur Frenicle, *idem*, par gratification..... 1,200

Au sieur Buot, *idem*..... 1,200

Aux sieurs Richer et Laury, qui aydent à faire les observations et qui sollicitent les ouvriers pour la confection des instrumens mathématiques, à chacun 800 livres..... 1,600

Au sieur du Clos, par gratification..... 2,000

Au sieur Perrault, *idem*..... 1,500

Au sieur Gayant, chirurgien, *idem*..... 1,200

Au sieur Marchand, *idem*, par gratification..... 1,200

Au sieur Bourdelin, tant pour luy que pour le garçon qui travaillera sous luy dans le laboratoire..... 1,500

Au sieur Le Clerc, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 600

Au sieur abbé de Pure, *idem*..... 1,000

Au sieur Boyer, *idem*..... 800

Au sieur Quinault, *idem*..... 800

Au sieur Corneille, le jeune, *idem*..... 1,000

Au sieur Ogier, *idem*, par gratification..... 1,500

Au sieur Varillas, *idem*..... 1,200

Au sieur de Sainte-Marthe, *idem*..... 1,200

Au sieur du Perrier, *idem*..... 800

Au sieur Cotin, *idem*..... 1,200

Au sieur Maury, *idem*..... 600

Au sieur Racine, par gratification..... 800

Au sieur Petit, par gratification..... 800[1]
Au sieur de Gomberville, *idem*..... 1,200
Au sieur Picard, *idem*..... 1,200
Au sieur d'Hérouval, *idem*..... 1,500
Au sieur Boileau, *idem*..... 1,200
Au sieur Fléchier, *idem*..... 800
Au sieur Baluze, *idem*..... 1,200

Total pour l'année 1666..... 95,000[1]

ANNÉE 1667[1].

Au sieur Pivert, estudiant en mathématiques, par gratification, en considération de son application aux mathématiques..... 600[1]
Au sieur de La Chambre, médecin du roy, par gratification en considération de son mérite..... 2,000
Au sieur de Beaulieu, bien versé dans l'histoire et dans les belles-lettres, *idem*..... 1,200
Au sieur Racine, bien versé dans la poésie françoise, par gratification, en considération de son mérite..... 800
Au père Lecointe, de l'Oratoire, bien versé dans l'antiquité et dans l'histoire ecclésiastique..... 1,500
Au sieur Félibien, très-versé dans les belles-lettres et les antiquités, par gratification. 1,200
Au sieur Lhéritier, par gratification et pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Brandon, *idem*..... 800
Au sieur Baluze, *idem*..... 1,200
Au sieur Le Laboureur, bien versé dans l'histoire, chronologie et généalogie, *idem*.. 1,500
Au sieur Godefroy, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire. 3,600
Au sieur de Saint-Réal, bien versé dans l'histoire, par gratification, en considération de son mérite..... 1,200
Au sieur Varillas, bien versé dans l'histoire et les antiquités, par gratification, *idem*. 1,200
Au sieur Ogier, par gratification et en considération de la parfaite connoissance qu'il a dans la théologie..... 1,500
Au sieur Conrart, bien versé dans la prose et en la poésie françoise, *idem*..... 1,500
Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au public..... 2,000
Au sieur Charpentier, bien versé dans les belles-lettres, par gratification, *idem*... 1,500
Au sieur Perrault, *idem*..... 2,000
Au sieur abbé Bourzeis, grand théologien, par gratification, en considération de son mérite..... 3,000
Au sieur Chapelain, illustre dans la poésie et dans les belles-lettres, *idem*..... 3,000
Au sieur Molière, par gratification..... 1,000
Au sieur Quinault, *idem*..... 800
Au sieur de Sainte-Marthe[2], *idem*..... 1,200
Au sieur Benserade, *idem*..... 1,500
Au sieur abbé Cassagnes, *idem*..... 1,500

[1] Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 315, fol. 214.

[2] Le 24 novembre 1668, Sainte-Marthe écrivait à Colbert que plusieurs fois il avait été à sa porte pour lui présenter un ouvrage dédié au Roi, sur le rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau. Comme la santé de Colbert l'empêchait de donner audience, Sainte-Marthe finit par adresser son projet au ministre, en le priant de le prendre sous sa protection. (*Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 609.)

Au sieur Huet, de Caen, par gratification..... 1,500[1]
Au sieur Marchand, *idem*..... 1,200
Au sieur abbé de Marolles, *idem*..... 1,200
Au sieur Justel, *idem*..... 1,200
Au sieur du Clos, *idem*..... 2,000
Au sieur Duhamel, par gratification, à cause de son application aux mathématiques. 1,500
Au sieur Buot, *idem*..... 1,200
Au sieur Frenicle, *idem*..... 1,200
Au sieur Picard, *idem*..... 1,200
Au sieur Auzout, *idem*..... 1,500
Au sieur Carcavi, *idem*..... 2,000
Au sieur Roberval, *idem*..... 1,500
Au sieur Delavoye, en considération de ce qu'il a aydé à faire des observations astronomiques..... 800
Au sieur Richer, *idem*..... 1,000
Au sieur Niquet, par gratification, à cause de son application aux mathématiques.. 800
Au sieur Perrault, médecin, en considération de son application à la physique.... 1,500
Au sieur Pecquet, *idem*..... 1,200
Au sieur Gayant, *idem*..... 1,200
Au sieur Bourdelin, *idem*..... 1,500
Au sieur Dippi, interprète du roy en langue arabe, en considération du service qu'il rend. 1,000
Au sieur de Lacroix, interprète du roy en langue turque, *idem*..... 1,200
Au sieur Fabien Grutmeïer, en considération de la traduction qu'il a faite en langue allemande du Traité des droits de la reyne..... 1,000
Au sieur Ferrari, premier professeur en éloquence et histoire en l'académie de Padoue, par gratification 1,200
Au sieur Carlo Dati, florentin, premier professeur es humanités à Florence, *idem*. 1,200
Au sieur Gronovius, hollandois, premier professeur en éloquence en l'université de Leyde, *idem*..... 1,200
Au sieur Huygens, hollandois, grand mathématicien, inventeur de l'horloge à pendule, *idem*..... 6,000
Au sieur Heinsius, hollandois, résident pour MM. les Estats de Hollande près le roy de Suède, grand poëte et orateur latin, *idem*..... 1,200
Au sieur Vossius, hollandois, excellent dans la géographie et dans la connoissance des choses naturelles, *idem*..... 1,200
Au sieur Hevelius, flamand, consul vétéran de la ville de Dantzick, fort savant dans l'astronomie..... 1,200
Au sieur Wagenseil, allemand, bien versé dans la jurisprudence et es langues et antiquités hébraïques..... 1,500
Au sieur Villiotto, savoyard, docteur en médecine à Montréal, par gratification... 600
Au sieur Viviani, florentin, grand mathématicien, *idem*..... 1,200
Au sieur Conringius, allemand, premier professeur en médecine et politique en l'académie de Helmstedt, *idem*..... 900
Au sieur Graziani, secrétaire des commandemens de M. le duc de Modène, *idem*... 1,500
Au sieur Boeklerus, allemand, bien versé dans les lettres et dans les humanités, premier professeur en histoire et politique en l'académie de Strasbourg, *idem*..... 900
Au sieur Sorbière, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres. 1,000
Aux sieurs Valois, *idem*..... 2,400
Au sieur Fléchier, *idem*..... 800
Au sieur Maury, *idem*..... 600

Total pour l'année 1667..... 118,100[1]

ANNÉE 1668[1].

Au sieur Félibien, par gratification et en considération de son mérite..... 1,200[1]

Au père Lecointe, de l'Oratoire, *idem*, en considération de la profonde connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique..... 1,500

Au sieur Racine, en considération de son application aux belles-lettres[2]..... 1,200

Au sieur Baluze, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 1,200

Au sieur de Beaulieu, par gratification, en considération de la connoissance qu'il a des langues..... 1,200

Au sieur Benserade, par gratification et en considération de son mérite..... 1,500

Au sieur Huet, de Caen, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Lhéritier, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,000

Au sieur Fléchier, *idem*..... 800

Aux sieurs Valois, en considération de leur application à l'estude de l'histoire ecclésiastique et de France..... 2,400

Au sieur Chapelain, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 3,000

Au sieur Conrart, *idem*..... 1,500

Au sieur abbé Bourzeis, en considération de la profonde connoissance qu'il a des belles-lettres..... 3,000

Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500

Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au théâtre..... 2,000

Au sieur Cassagnes, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Ogier, *idem*..... 1,500

Au sieur Godefroy, par gratification, à cause de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire..... 3,600

Au sieur Le Laboureur, *idem*..... 1,500

Au sieur Molière, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,000

Au sieur Cotelier, par gratification, à cause du travail qu'il fait à la bibliothèque du roy..... 1,200

Au sieur Séguin, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, par gratification, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans les médailles..... 1,500

Au sieur de Saint-Réal, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,000

Au sieur Varillas, par gratification et en considération de son application aux belles-lettres..... 1,000

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,592, fol. 175.

[2] Voici l'ordre de payer cette gratification :

« Me Charles Le Bègue, conseiller du roy, trésorier général de ses bastimens, nous vous mandons que des deniers de vostre charge de la présente année, mesme de ceux destinés par Sa Majesté pour les pensions et gratifications des gens de lettres, tant françois qu'estrangers, qui excellent en toutes sortes de sciences, vous payiez comptant au sieur Racine la somme de 1,200 livres, que nous luy avons ordonnée pour la pension et gratification que Sa Majesté luy a accordée en considération de son application aux belles-lettres et des pièces de théâtre qu'il donne au public. Rapportant la présente, et quittance sur ce suffisante, ladite somme de 1,200 livres sera passée et allouée en la dépense de vos comptes, par Messieurs des comptes à Paris, lesquels nous prions ainsy le faire sans difficulté. Fait à Paris, le dernier jour de décembre 1668. Signé : Colbert; La Motte-Coquart. » (*Œuvres de Jean Racine*, publiées par M. Paul Mesnard, édit. Hachette, I, 240.)

Au sieur Huygens, mathématicien, pour ses appointemens pendant la présente année..... 6,000[l]

Au sieur Cassini, célèbre mathématicien qui est présentement à Bologne, lequel a esté convié par Sa Majesté de venir en France, pour les frais de son voyage..... 3,000

Au sieur Viviani, premier mathématicien de M. le duc de Toscane, pour la gratification que Sa Majesté luy a accordée pour luy donner des marques de l'estime qu'elle fait de son mérite..... 1,200

Au sieur Carlo Dati, florentin, des plus fameux de l'académie de la Crusca, *idem*.. 1,200

Au sieur Bœklerus, professeur en histoire, à Strasbourg, *idem*..... 900

Au sieur Gronovius, premier professeur d'éloquence en l'académie de Leyde, *idem*. 1,200

Au sieur Conringius, premier professeur en médecine à l'académie d'Helmstedt, *idem*. 900

Au sieur Graziani, secrétaire des commandemens du duc de Mantoue, *idem*..... 1,500

Au sieur Hevelius, échevin de la république de Dantzick, *idem*..... 1,200

Au sieur Vossius, professeur en l'académie de Leyde, *idem*..... 1,200

Au sieur Heinsius, secrétaire latin des Provinces-Unies et leur résident à Stockholm, *idem*..... 1,200

Au sieur Ferrari, professeur d'éloquence en l'université de Padoue, *idem*..... 1,200

Au sieur Pecquet, par gratification, en considération de l'assiduité qu'il a eue de travailler en l'académie des sciences, et de son application à l'estude de la physique et anatomie..... 1,200

Au sieur Gallois, en considération de son application aux mathématiques..... 1,500

Au sieur Couplet, préposé dans l'académie pour faire recherche des animaux..... 600

Au sieur de La Chambre, médecin, par gratification, en considération de son mérite. 2,000

Au sieur Perrault, médecin, *idem*..... 2,000

Au sieur du Clos, médecin, *idem*..... 2,000

Au sieur Carcavi, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500

Au sieur Roberval, *idem*..... 1,500

Au sieur Frenicle, en considération de sa profonde science dans les mathématiques. 1,200

Au sieur Buot, *idem*..... 1,200

Au sieur Picard, *idem*..... 1,200

Au sieur Marchand, en considération de son assiduité à faire la description des plantes dans ladite académie..... 1,200

Au sieur Bourdelin, *idem*..... 1,500

Au sieur Gayant, par gratification, à cause de l'assiduité qu'il a à travailler à ladite académie des sciences, et de son application à l'estude de la physique..... 1,200

Au sieur Richer, en considération de son application à travailler à ladite académie.. 1,000

Au sieur Pecquet, par gratification, *idem*..... 1,200

Au sieur Niquet, *idem*..... 1,000

Au sieur abbé de Marolles, en considération du travail qu'il fait dans la bibliothèque du roy..... 1,200

Aux sieurs de Lacroix, Dippi et Compiègne, en considération du travail qu'ils font dans ladite bibliothèque à traduire et extraire les livres hébreux, persans, turcs et arabes..... 900

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération du service qu'il rend à Sa Majesté en ladite qualité..... 1,000

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,000

Total de l'année 1668..... 90,100[l]

ANNÉE 1669[1].

GENS DE LETTRES FRANÇOIS.

Au sieur abbé Bourzeis, en considération de sa profonde science dans la théologie et dans les belles-lettres ..... 3,000[1]

Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur Godefroy, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire 3,600

Au sieur Charpentier, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur Ogier, *idem* 1,500

Au sieur Chapelain, *idem* 3,000

Au sieur Baluze, *idem* 1,200

Au sieur Conrart, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur Benserade, *idem* 1,500

Au sieur Huet, de Caen, *idem* 1,500

Au sieur Cassagnes, *idem* 1,500

Au père Lecointe, en considération de la profonde connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique 1,500

Aux sieurs Valois, frères, en considération de leur application à l'estude de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire de France, et des autres ouvrages qu'ils ont donnés au public 2,400

Au sieur Le Laboureur, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire 1,500

Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des beaux ouvrages qu'il a donnés au théâtre 2,000

Au sieur Molière, en considération de son application aux belles-lettres, et des pièces de théâtre qu'il donne au public 1,000

Au sieur Racine, *idem* 1,200

Au sieur Huygens, pour le second quartier de ses gages et appointemens pendant la présente année 1,500

Au sieur Mézeray, historiographe, en considération du service qu'il rend en ladite qualité 4,000

Au sieur Doujat, en considération de son mérite et du travail qu'il a fait touchant les droits de la reyne sur les Pays-Bas 2,000

Au sieur Lhéritier, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres 1,000

Au sieur de Beaulieu, *idem* 1,200

Au sieur Cotelier, en considération de la parfaite connoissance qu'il a de la langue grecque et des traductions qu'il a faites de la bibliothèque du roy 1,200

Au sieur Sorbière, en considération de son application aux belles-lettres 1,000

Au sieur Maury, *idem* 600

Au sieur Justel, *idem* 1,200

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération des services qu'il rend en ladite qualité 1,000

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem* 1,200

Au sieur Varillas, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres 1,200

Au sieur Fléchier, en considération de son application aux belles-lettres 800

[1] Archives de l'Empire, Mss. *Registre du secrétariat*, vol. O 10,393, fol. 137.

Au sieur DE SAINT-RÉAL, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,000[1]

Au sieur DU PERRIER, *idem*..... 800

Au sieur QUINAULT, en considération des pièces de théâtre qu'il donne au public... 800

Au sieur CASSINI, 3,000 livres, sçavoir : 1,500 pour trois mois de ses appointemens qui écherront le dernier jour de juin prochain, et les autres 1,500, d'extraordinaire et par gratification, pour les six premiers mois de ladite présente année..... 3,000

Au sieur GALLOIS, en considération de son application aux belles-lettres et de son travail dans l'académie des sciences pendant la présente année..... 1,500

Audit sieur HUYGENS, pour le troisième quartier de ses appointemens de la présente année..... 1,500

Audit sieur CASSINI, pour le troisième quartier de ses appointemens de ladite présente année..... 1,500

Au sieur CARCAVI, en considération de son application aux belles-lettres[1]..... 2,000

Au sieur ROBERVAL, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur MARIOTTE, *idem*..... 1,500

Au sieur PICARD, *idem*..... 1,500

Au sieur FRENICLE, *idem*..... 1,200

Au sieur BUOT, *idem*..... 1,200

Au sieur DE LA CHAMBRE, *idem*..... 2,000

Au sieur PERRAULT, médecin, *idem*..... 2,000

Au sieur PECQUET, *idem*..... 1,200

Au sieur GAYANT, chirurgien, *idem*..... 1,200

Au sieur DU CLOS, médecin, *idem*..... 2,000

Au sieur BOURDELIN, *idem*..... 1,500

Au sieur MARCHAND, *idem*..... 1,200

Au sieur RICHER, *idem*..... 1,000

Au sieur NIQUET, *idem*..... 1,000

Au sieur PASQUIN, *idem*..... 600

Au sieur COUPLET, *idem*..... 600

Au sieur COTELIER, pour la première demy-année de la gratification qu'il reçoit de Sa Majesté, en considération de son application aux belles-lettres, et du travail qu'il fait dans la bibliothèque du roy..... 600

Au sieur DE BEAULIEU, occupé à traduire les manuscrits anglois, pour la première demy-année de ses appointemens..... 600

Aux sieurs DE LACROIX, DIPPI et COMPIÈGNE, professeurs et interprètes des langues orientales, pour leur travail desdites langues..... 900

Aux sieurs NIQUET et DUVIVIER, travaillant à lever la carte géographique de la généralité de Paris, en considération de leur travail..... 1,200

Au sieur CASSINI, célèbre mathématicien, pour ses appointemens pendant le dernier quartier de la présente année..... 1,500

Au sieur DUVIVIER, ingénieur, en considération du travail qu'il fera pour achever la carte géographique de la généralité de Paris, jusqu'au dernier décembre prochain.... 300

Au sieur PIVERT, en considération de son application à l'estude des mathématiques.. 600

Au sieur GALLOIS, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Audit sieur CASSINI, pour, avec 1,500 livres qu'il a cy-devant reçues, faire 2,250 liv. pour gratification et appointemens extraordinaires pendant neuf mois qui écherront au dernier jour de la présente année sur le pied de 3,000 livres par an..... 750

Au sieur GUENIER, ingénieur, en considération de son application à inventer des machines et de la dépense qu'il a faite aux modèles d'icelles..... 400

[1] Voir le dernier paragraphe de la note 2, page 466.

Aux sieurs Compiègne, de Lacroix et Dippi, interprètes en langues orientales, turques et arabesques, pour les six derniers mois de leurs appointemens..... 900[l]

Au sieur Kemps, tant pour les frais de son voyage d'Angleterre, d'où il a esté appelé pour servir au laboratoire, que pour le service qu'il a rendu en 1669..... 350

Aux sieurs Sauvain et Meurice, 350 livres, sçavoir: au sieur Sauvain, qui a traduit des livres allemands en françois, 200 livres; et au sieur Meurice, pour partie de sa subsistance en cette ville, en attendant son départ pour Cayenne, 150 livres..... 350

Au sieur Meurice, retenu pour Cayenne, pour sadite subsistance..... 200

Au sieur Delavoye, mathématicien, envoyé aux Indes orientales pour faire expérience de l'horloge à pendule pour les longitudes, 900 livres, sçavoir : 600 livres pour quatre mois de ses appointemens, commençant le 1er octobre et finissant au dernier mars 1670, et 300 livres pour son voyage et port des pendules et instrumens de mathématiques de Paris à la Rochelle..... 900

Au sieur Huygens, pour le premier quartier de ses appointemens..... 1,500

Au Mesme, pour le dernier quartier de ses appointemens..... 1,500

96,650[l]

GENS DE LETTRES ESTRANGERS.

Au sieur Heinsius, hollandois..... 1,200[l]

Au sieur Vossius, hollandois..... 1,200

Au sieur Hevelius..... 1,200

Au sieur Graziani..... 1,500

Au sieur Conringius..... 900

Au sieur Viviani..... 1,200

Au sieur Gronovius..... 1,200

Au sieur Carlo Dati..... 1,200

Au sieur Ferrari..... 1,200

Au sieur Boeklerus..... 900

11,700[l]

François.....	96,650[l]
Estrangers.....	11,700
Total pour l'année 1669.....	108,350[l]

ANNÉE 1670[1].

GENS DE LETTRES FRANÇOIS.

Au sieur abbé Bourzeis, en considération de la profonde connoissance qu'il a des belles-lettres..... 3,000[l]

Au sieur Chapelain, en considération des beaux ouvrages de poésie qu'il a donnés au public et de sa grande condition..... 3,000

Au sieur du Clos, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie..... 2,000

Au sieur Perrault, médecin, en considération de son mérite et de la profonde connoissance qu'il a de la physique..... 2,000

Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Conrart, en considération de son mérite et de son amour pour les belles-lettres. 1,500

Au sieur Carcavi, en considération de son mérite et de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 2,000

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,394, fol. 165 et 174.

Au sieur Picard, en considération de son mérite et de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,500[1]
Au sieur Roberval, *idem*..... 1,500
Au sieur Frenicle, *idem*..... 1,200
Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500
Au sieur Buot, en considération de son application auxdites mathématiques..... 1,200
Au sieur Niquet, *idem*..... 1,000
Au sieur Richer, en considération de son application à l'estude des mathématiques. 1,000
Au sieur Pasquin, *idem*..... 600
Au sieur Gayant, en considération de sa grande expérience dans les dissections anatomiques..... 1,200
Au sieur Félibien, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Cassagnes, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur Héritier, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Godefroy, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire..... 3,600
Au sieur Le Laboureur, *idem*, et des généalogies..... 1,500
Aux sieurs Valois, à chacun 1,200 livres, en considération des ouvrages d'histoire qu'ils composent et donnent au public..... 1,400
Au père Lecointe, en considération de la connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique et des ouvrages qu'il compose..... 1,500
Au sieur Huet, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres 1,500
Au sieur Mézeray, historiographe, en considération du travail qu'il fait en cette qualité..... 4,000
Au sieur Borel, en considération de la parfaite connoissance qu'il a de la chimie... 900
Au sieur Picard, en considération de son application à l'estude des mathématiques. 800
Au sieur Racine, en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public. 1,500
Au sieur Fléchier, en considération de son application aux belles-lettres et de ses poésies latines..... 800
Au sieur Baluze, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,200
Au sieur Cotelier, en considération du travail qu'il fait à la bibliothèque du roy à extraire ou traduire les manuscrits grecs qui y sont..... 1,200
Au sieur de Beaulieu, en considération des traductions qu'il fait de plusieurs livres anglois..... 1,200
Au sieur Molière, en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public.. 1,000
Au sieur Varillas[1], en considération de son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Quinault, en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public..... 800
Au sieur Justel, en considération de son application aux belles-lettres et du commerce qu'il entretient avec la plupart des savans hommes de l'Europe..... 1,200
Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public..... 2,000
Au sieur Maury, en considération de son application aux belles-lettres et de ses poésies latines..... 600

[1] L'évêque de Luçon ayant annoncé à Colbert que Varillas travaillait à une histoire des hérésies, le ministre lui répondit, à la date du 26 décembre 1670, que cet écrivain devait envoyer à l'académie le plan de son ouvrage : « Car, ajoutait-il, vous sçavez que c'est une matière bien délicate que l'histoire de l'hérésie, et je ne sçais pas s'il ne seroit pas plus avantageux pour nostre religion de la taire que de la traiter historiquement. » (*Dép. conc. le comm.* 1670, fol. 717.)

Au sieur Benserade, en considération de son mérite et de ses ouvrages de poésie.. 1,500[1]

Au sieur Pecquet, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la physique 1,200

Au sieur Bourdelin, en considération de son application à l'estude de la chimie... 1,500

Au sieur Gallois, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Marchand, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la botanique..... 1,500

Au sieur Couplet, en considération du soin qu'il prend de rechercher les animaux pour en faire des dissections anatomiques..... 600

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération des services qu'il rend en cette qualité..... 1,000

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,000

Au sieur Charpentier, en considération de son application à l'estude des belles-lettres. 1,500

Au sieur de Saint-Réal, *idem*..... 1,000

Au sieur Dupuy, en considération de son application à l'estude des mathématiques.. 500

Au sieur Godefroy, historiographe ordinaire du roy, pour ses appointemens et nourriture de quatre écrivains qui travaillent sous luy à la Chambre des comptes de Lille en Flandre, et autres menues dépenses jusques et compris le dernier janvier dernier. 3,891

Audit sieur Godefroy, *idem*, depuis le 1er février jusqu'au dernier juin..... 3,945

A Christian Huygens, mathématicien, pour ses appointemens de ladite année..... 6,000

Audit sieur Godefroy, pour les mesmes dépenses depuis le 1er juillet jusqu'au dernier novembre..... 3,926

87,962[1]

GENS DE LETTRES ESTRANGERS.

Au sieur Heinsius, secrétaire latin des Provinces-Unies et leur résident à Stockholm. 1,200[1]

Au sieur Vossius, professeur en l'académie de Leyde..... 1,200

Au sieur Hevelius, échevin de la république de Dantzick, pour sa pension de l'année 1670..... 1,200

Au sieur Graziani, secrétaire des commandemens du duc de Modène..... 1,500

Au sieur Conringius, premier professeur en médecine à l'académie de Helmstedt... 900

Au sieur Viviani, premier mathématicien de M. le grand-duc de Toscane..... 1,200

A Gronovius, premier professeur d'éloquence en l'université de Leyde..... 1,200

Au sieur Carlo Dati, florentin, des plus fameux de l'académie de la Crusca..... 1,200

Au sieur Ferrari, professeur d'éloquence en l'université de Padoue..... 1,200

Au sieur Bœklerus, professeur en histoire à Strasbourg..... 900.

11,700[1]

François.....	87,962[1]
Estrangers.....	11,700
Total pour l'année 1670.....	99,662[1]

ANNÉE 1671[1].

GENS DE LETTRES FRANÇOIS.

Au sieur Chapelain, en considération des beaux ouvrages de poésie qu'il a donnés au public et de sa grande érudition..... 3,000[1]

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,395, fol. 161, 171 et 173.

Au sieur abbé Bourzeis, en considération de la profonde connoissance qu'il a des belles-lettres..... 3,000[1]

Au sieur Perrault, en considération de son mérite et de son amour pour les belles-lettres..... 3,000

Au sieur Charpentier, en considération de son application à l'estude des belles-lettres..... 1,500

Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public..... 2,000

Au sieur Conrart, en considération de son mérite et de son amour pour les belles-lettres..... 1,500

Au sieur Godefroy, en considération de la profonde connoissance qu'il a dans l'histoire..... 3,600

Au sieur Félibien, pour luy donner moyen de continuer son application aux belles-lettres..... 1,200

Au père Lecointe, en considération de la connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique et des ouvrages qu'il compose..... 1,500

Au sieur Racine, en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public. 1,500

Au sieur Baluze, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,200

Au sieur Cassagnes, en considération de son mérite et de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Benserade, en considération de son mérite et de ses ouvrages de poésie... 1,500

Au sieur Huet, en considération de son mérite et application aux belles-lettres..... 1,500

Aux sieurs Valois, à chacun 1,200 livres, en considération des ouvrages d'histoire qu'ils composent et donnent au public..... 2,400

Au sieur Molière, en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public.. 1,000

Au sieur Maury, en considération de son application aux belles-lettres et de ses poésies latines..... 600

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération des services qu'il rend en cette qualité..... 1,000

Au sieur de Lacroix, en considération des services qu'il rend en qualité d'interprète en langue turque..... 1,200

Au sieur Quinault, en considération des belles pièces qu'il donne au théâtre..... 800

Au sieur Mézeray, en considération du travail qu'il fait à l'histoire..... 2,000

Au sieur de Sainte-Marthe, historiographe, *idem*..... 1,200

Au sieur Cassini, 6,000 livres, sçavoir : 3,000 livres pour les deux derniers quartiers de ses appointemens, et 3,000 d'augmentation en considération de sa profonde connoissance des mathématiques..... 6,000

Au sieur Carcavi, en considération de son mérite et de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 2,000

Au sieur Roberval, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques..... 1,500

Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500

Au sieur Picard, *idem*..... 1,500

Au sieur Frenicle, *idem*..... 1,200

Au sieur Buot, *idem*..... 1,200

Au sieur Richer, *idem*..... 1,000

Au sieur Niquet, *idem*..... 1,000

Au sieur Perrault, médecin, en considération de son mérite et de la profonde connoissance qu'il a de la physique..... 2,000

Au sieur Pecquet, *idem*..... 1,200

Au sieur Gayant, en considération de sa grande expérience dans les dissections anatomiques..... 1,200

Au sieur Bourdelin, en considération de son application à l'estude de la chimie.. 1,500[1]

Au sieur Gallois, en considération de son application en l'estude des belles-lettres.. 1,500

Au sieur Marchand, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la botanique..... 1,500

Au sieur Pivert, en considération de son application à l'estude des mathématiques. 800

Au sieur Couplet, en considération du soin qu'il prend de rechercher des animaux pour en faire des dissections anatomiques..... 800

Au sieur Dupuy, en considération de son application à l'estude des mathématiques.. 500

Au sieur Blondel, en considération de la parfaite connoissance qu'il a des mathématiques et de son assiduité aux conférences de l'académie des sciences, 2,000 livres, sçavoir : 1,500 livres pour l'année dernière 1671, et 500 livres pour les derniers quatre mois de l'année précédente..... 2,000

Au sieur Borel, en considération de la parfaite connoissance qu'il a de la chimie... 1,200

Au sieur Pasquin, en considération de son application à l'estude des mathématiques. 600

Au sieur d'Herbelot, en considération de son mérite et de la profonde connoissance qu'il a des langues orientales..... 1,500

Au sieur Dodart, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la physique et de ce qu'il a assisté pendant neuf mois de temps aux conférences de l'académie des sciences..... 1,125

Au sieur Kemps, en considération du travail qu'il fait au laboratoire de la bibliothèque du roy..... 600

Aux sieurs de Lacroix et Dippi, pour les derniers six mois de leur travail de la traduction des manuscrits arabes de la bibliothèque du roy..... 600

Au sieur Cotelier, pour les derniers six mois du travail de la traduction grecque à la bibliothèque du roy..... 600

Au sieur Le Laboureur, en considération de la profonde connoissance qu'il a de l'histoire et des généalogies..... 1,500

Au sieur Fléchier, en considération de son application aux belles-lettres et des poésies latines..... 800

Au sieur Levavasseur, en considération de son assiduité à l'académie des sciences pendant les six derniers mois..... 250

Au sieur Cassini, mathématicien, pour une demy-année de ses appointemens qui écherra le dernier juin..... 3,000

Au sieur Richer, en considération de son assiduité aux conférences de l'académie des sciences..... 1,000

Au sieur Huygens, pour neuf mois de ses appointemens échus le dernier décembre prochain..... 4,500

Au mesme, pour le premier quartier de ses appointemens..... 1,500

Au sieur Cotelier, travaillant à extraire des manuscrits grecs de la bibliothèque du roy, pour la première demy-année de ses appointemens..... 600

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, pour la première demy-année de ses appointemens..... 300

Au sieur de Lacroix, travaillant à extraire des manuscrits arabes, *idem*..... 300

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, pour la pension de son fils qui apprend les langues orientales à Alep..... 1,000

88,575[1]

GENS DE LETTRES ESTRANGERS.

Au sieur Vossius, professeur en l'académie de la ville de Leyde..... 1,200[1]

Au sieur Hevélius, échevin de la république de Dantzick..... 1,200

Au sieur Graziani, secrétaire des commandemens du duc de Modène..... 1,200

Au sieur Conringius, premier professeur en l'académie de Helmstedt..... 1,500

Au sieur Viviani, premier mathématicien de M. le duc de Toscane..... 900[1]
Au sieur Gronovius, premier professeur d'éloquence en l'académie de Leyde..... 1,200
Au sieur Carlo Dati, florentin, des plus fameux de l'académie de la Crusca..... 1,200
Au sieur Ferrari, professeur d'éloquence en l'université de Padoue..... 1,200
Au sieur Boeklerus, professeur en histoire à Strasbourg..... 900

10,500[1]

François.....	88,575[1]
Estrangers.....	10,500
Total pour l'année 1671.....	99,075[1]

ANNÉE 1672[1].

A M. Ferrari, en considération de son mérite et des beaux ouvrages d'éloquence qu'il donne au public..... 1,200[1]
A M. Graziani, pour son mérite et les beaux ouvrages de poésie qu'il a composés... 1,500
Au sieur Couplet, pour le soin qu'il prend de la recherche de plusieurs animaux pour faire des dissections..... 800
Au sieur Dupuy, en considération de son application aux mathématiques..... 500
Au sieur Pasquin, *idem*..... 600
Au sieur Lhéritier, pour son application aux belles-lettres..... 1,000
Au sieur Niquet, pour son application aux mathématiques..... 1,000
Au sieur Mariotte, pour la connoissance particulière qu'il a des mathématiques... 1,500
Au sieur Marchand, en considération de la connoissance qu'il a de la botanique.... 1,500
Au sieur Dodart, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la physique. 1,500
Au sieur Gallois, pour son mérite et ses belles-lettres..... 1,500
Au sieur Bourdelin, pour son application à l'estude de la chimie..... 1,500
Au sieur Borel, pour la parfaite connoissance qu'il a de la chimie..... 1,200
Au sieur du Clos, *idem*..... 2,000
Au sieur Gayant, en considération de sa grande expérience dans les dissections anatomiques..... 1,200
Au sieur Pecquet, pour la profonde connoissance qu'il a de la physique..... 1,200
Au sieur Perrault, médecin, *idem*..... 2,000
Au sieur Blondel, pour la parfaite connoissance qu'il a des mathématiques..... 1,500
Au sieur Frenicle, *idem*..... 1,200
Au sieur Picard, *idem*..... 1,500
Au sieur Roberval, *idem*..... 1,500
Au sieur Carcavi, *idem*..... 2,000
Au sieur Cassini, *idem*..... 9,000
Au sieur d'Herbelot, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur Mézeray, historiographe, en considération de l'histoire qu'il fait..... 2,000
Au sieur Quinault, pour les belles pièces de théâtre qu'il donne au public..... 1,200
Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, en considération du service qu'il rend en cette qualité..... 1,200
Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, pour le service qu'il rend en cette qualité..... 1,000
Au sieur Maury, en considération de ses belles-lettres..... 600
Au sieur de Sainte-Marthe, pour la parfaite connoissance qu'il a de l'histoire..... 1,200
Aux sieurs Valois, *idem*..... 2,400
Au sieur Fléchier, pour son application aux belles-lettres..... 800

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,396, fol. 182.

Au sieur Huet, de Caen, pour son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur Benserade, en considération de ses beaux ouvrages de poésie..... 1,500
Au sieur Baluze, pour ses belles-lettres..... 1,200
Au sieur Racine, en considération de ses belles pièces de théâtre qu'il donne au public..... 1,500
Au père Lecointe, de l'Oratoire, pour la connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique et des ouvrages qu'il compose..... 1,500
Au sieur Félibien, pour ses belles-lettres..... 1,200
Au sieur Le Laboureur, en considération de la profonde connoissance qu'il a de l'histoire et des généalogies..... 1,500
Au sieur Godefroy, *idem*..... 3,600
Au sieur Conrart, en considération de ses belles-lettres..... 1,500
Au sieur Perrault, *idem*..... 2,000
Au sieur abbé Cassagnes, *idem*..... 1,500
Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500
Au sieur Corneille, l'aisné, en considération des belles-lettres qu'il donne au public. 2,000
Au sieur Chapelain, *idem*..... 3,000
Au sieur Buot, mathématicien, en considération de son mérite et de son application aux sciences mathématiques..... 1,200
Au sieur Huygens, célèbre mathématicien, pour le premier quartier de ses appointemens..... 1,500
Au sieur Godefroy, historiographe, pour parfait payement de 3,894 livres, pour ses appointemens et de quatre écrivains qui travaillent sous luy à la Chambre des comptes de Lille, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er mars dernier, et 3,000 livres à-compte, *idem*..... 3,894
Au sieur Huygens, pour le deuxième quartier de ses appointemens..... 1,500
Au sieur Cassini, *idem*..... 1,500
Au sieur Richer, en considération de son application aux sciences mathématiques... 1,000
Au sieur Huygens, pour les six derniers mois, *idem*..... 3,000
Audit sieur Godefroy, pour parfait payement de 3,901 livres pour lesdites dépenses jusqu'au dernier juillet et 3,000 livres, *idem*..... 3,901
Au mesme, pour parfait payement de 3,505 livres, *idem*..... 3,505
Au sieur Compiègne, en considération de la parfaite connoissance qu'il a de la langue hébraïque et de son travail..... 600
Aux sieurs Dippi et de Lacroix, pour une demy-année de leur travail..... 600
Audit sieur Godefroy, pour lesdites dépenses, *idem*..... 3,000

100,500[1]

GENS DE LETTRES ESTRANGERS[1].

A M. Carlo Dati, pour la parfaite connoissance qu'il a des belles-lettres..... 1,200[1]
A M. Viviani, *idem*..... 1,200
A M. Conringius, *idem*..... 900
Au sieur Hevelius, en considération de la parfaite connoissance qu'il a dans l'astrologie..... 1,200

4,500[1]

François.....	100,500[1]
Estrangers.....	4,500
Total pour l'année 1672.....	105,000[1]

[1] Outre cette liste spéciale, on voit figurer dans la précédente plusieurs savants étrangers.

ANNÉE 1673[1].

Au sieur Cassini, célèbre mathématicien, pour parfait payement de 9,000 livres, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques..... 3,000[1]

Au sieur Carcavi, en considération de la parfaite connoissance qu'il a des mathématiques..... 2,000

Au sieur Roberval, *idem*..... 1,500

Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500

Au sieur Picard, *idem*..... 1,500

Au sieur Frenicle, *idem*..... 1,200

Au sieur Buot, *idem*..... 1,200

Au sieur Blondel, *idem*..... 1,500

Au sieur Richer, *idem*..... 1,000

Au sieur Dodart, *idem*..... 1,500

Au sieur Dupuy, *idem*..... 600

Au sieur Perrault, médecin, en considération de la parfaite connoissance qu'il a de la physique..... 2,000

Au sieur Niquet, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,000

Au sieur du Clos, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie..... 2,000

Au sieur Borel, *idem*..... 1,200

Au sieur Bourdelin, *idem*..... 1,500

Au sieur Gallois, pour ses belles-lettres..... 1,500

Au sieur Marchand, pour la connoissance particulière qu'il a de la botanique..... 1,500

Au sieur Pasquin, pour son application aux mathématiques..... 600

Au sieur Levavasseur, pour son assiduité à l'académie..... 600

Au sieur Kemps, pour le travail qu'il fait au laboratoire de la bibliothèque du roy... 600

Au sieur Couplet, pour le soin qu'il prend à la recherche des animaux..... 800

Aux héritiers du sieur Chapelain, pour ses beaux ouvrages..... 3,000

Au sieur Perrault, pour ses belles-lettres..... 2,000

Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500

Au sieur Corneille, l'aisné, *idem*..... 2,000

Au sieur Conrart, *idem*..... 1,500

Au sieur Godefroy, historiographe, *idem*..... 3,600

Au sieur Le Laboureur, *idem*..... 1,500

Au sieur Félibien, *idem*..... 1,200

Au sieur Lhéritier, *idem*..... 1,000

Au père Lecointe, pour la connoissance qu'il a de l'histoire ecclésiastique..... 1,500

Au sieur Racine, pour ses beaux ouvrages de théâtre..... 1,500

Au sieur Baluze, pour ses belles-lettres..... 1,200

Au sieur Cassagnes, *idem*..... 1,500

Au sieur Benserade, pour ses beaux ouvrages de poésie..... 1,500

Au sieur Huet, pour ses belles-lettres..... 1,500

Au sieur Fléchier, *idem*..... 800

Aux sieurs Valois, frères, à chacun 1,200 livres, *idem*..... 2,400

Au sieur de Sainte-Marthe, historiographe, *idem*..... 1,200

Au sieur Maury, *idem*..... 600

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération du service qu'il rend en cette qualité..... 1,000

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,399, fol. 116.

Au sieur DE LACROIX, interprète en langue turque..... 1,200[1]
Au sieur QUINAULT, pour ses belles pièces de théâtre..... 1,200
Au sieur D'HERBELOT, pour la connoissance qu'il a des langues orientales..... 1,500
Au sieur GRAZIANI, secrétaire du duc de Modène, en considération de ses belles-lettres..... 1,500
Au sieur CONRINGIUS, premier professeur de l'académie d'Helmstedt, *idem*..... 900
Au sieur VIVIANI, premier mathématicien du duc de Toscane, *idem*..... 1,200
Au sieur CARLO DATI, florentin et des plus fameux de l'académie de la Crusca, *idem*. 1,200
Au sieur FERRARI, professeur d'éloquence en l'université de Padoue, *idem*..... 1,200
Au sieur HEVELIUS, célèbre mathématicien, en considération de la grande connoissance qu'il a dans l'astrologie..... 1,200
Aux héritiers du sieur PECQUET, pour sa gratification pendant ladite année 1673... 1,200
Au sieur COMPIÈGNE, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la langue hébraïque..... 800

TOTAL pour l'année 1673..... 74,900[1]

ANNÉE 1674[1].

Au sieur HUYGENS, célèbre mathématicien, pour ses appointemens pendant la présente année 1674..... 6,000[1]
Au sieur PERRAULT, pour la gratification à luy accordée pour l'année dernière 1673, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000
Au sieur DODART, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques, par gratification, *idem*..... 1,500
Au sieur BLONDEL, *idem*..... 1,500
Au sieur BUOT, *idem*..... 1,200
Au sieur PASQUIN, *idem*..... 600
Au sieur ROBERVAL[2], *idem*..... 1,500
Au sieur PICARD, *idem*..... 1,500
Au sieur MARIOTTE, *idem*..... 1,500
Au sieur CARCAVI, en considération de la parfaite connoissance qu'il a des mathématiques..... 2,000
Au sieur PERRAULT, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la physique..... 2,000
Au sieur BOURDELIN, en considération du travail qu'il fait pour l'analyse des plantes. 1,500
Au sieur COUPLET, en considération du service qu'il rend à l'académie des sciences. 800
Au sieur DU CLOS, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie..... 2,000
Au sieur CHARPENTIER, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur abbé GALLOIS, *idem*..... 1,500
Au sieur abbé TALLEMANT, *idem*..... 1,500
Au sieur QUINAULT, en considération des belles pièces de théâtre qu'il donne au public..... 1,500
Au sieur FÉLIBIEN, en considération de l'histoire qu'il fait des maisons royales..... 1,200
Au sieur BALUZE, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public. 1,200

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,400, fol. 128.

[2] Le 20 juillet 1674, Colbert écrivait à l'intendant de Rouen :

«Le sieur de Roberval, l'un des professeurs de l'académie royale des sciences, m'ayant donné le mémoire cy-joint, je vous prie de faire en sorte que ses neveux ne payent point de taille pendant une année ou deux, jusqu'à ce qu'il ayt trouvé des fermiers pour ses biens.»

Au sieur Marchand, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la bôtanique..... 1,500[1]
Au sieur Borel, en considération de son application à la physique..... 1,200
Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences, pour sa gratification.... 1,500
Au sieur Cassini, célèbre mathématicien, en considération de sa profonde connoissance..... 9,000
Au sieur du Verney, médecin travaillant aux dissections anatomiques de ladite académie..... 750
Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération des services qu'il rend. 1,000
Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,200
Au père Lecointe, en considération des annales ecclésiastiques qu'il compose..... 1,500
Au sieur Duvivier, pour l'application qu'il a à divers ouvrages qu'il a faits pour le service du roy..... 1,060
Au sieur d'Hérouval, à luy accordé pour sa gratification en 1674..... 2,000
Au sieur du Cange, *idem*..... 2,000
Au sieur Cotelier, *idem*..... 600
Au sieur (*nom en blanc*), pour gratification, *idem*..... 600
Au sieur Niquet, ingénieur, *idem*..... 1,000

Total pour l'année 1674..... 58,850[1]

ANNÉE 1675[1].

Au sieur Huygens, mathématicien, pour ses appointemens pendant la présente année. 6,000[1]
Au sieur Romer, mathématicien, *idem*..... 1,000
Au sieur Cassini, *idem*..... 9,000
Au sieur du Verney, pour ses appointemens pendant six mois de la présente année. 750
Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres pendant l'année dernière..... 1,500
Au sieur Perrault, *idem*..... 2,000
Au sieur Félibien, en considération du travail qu'il fait pour l'histoire des maisons royales, *idem*..... 1,200
Au sieur Charpentier, par gratification, pour son application aux belles-lettres, *idem*. 1,500
Au sieur Baluze, en considération des ouvrages qu'il donne au public..... 2,000
Au sieur du Clos, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie..... 2,000
Au sieur Borel, en considération de l'application qu'il a à la physique..... 1,200
Au sieur Racine, pour les beaux ouvrages de théâtre qu'il compose..... 1,500
Au sieur Cassini, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 2,000
Au sieur Blondel, *idem*..... 1,500
Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500
Au sieur Dodart, *idem*..... 1,500
Au sieur Picard, *idem*..... 1,500
Au sieur Buot, *idem*..... 1,200
Au sieur Pasquin, *idem*..... 600
Au sieur abbé Gallois, pour ses belles-lettres..... 2,000
Au sieur Perrault, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la physique..... 2,000
Au sieur Duhamel, pour ses belles-lettres..... 1,500

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,402, fol. 102.

Au sieur abbé Tallemant, *idem*..... 1,500[1]

Au sieur Compiègne, en considération du travail qu'il fait sur les manuscrits hébreux..... 600

Au sieur Bourdelin, en considération du travail qu'il fait pour l'analyse des plantes..... 1,500

Au sieur Cassagnes, pour luy ayder à payer la pension de son fils..... 600

Aux héritiers du feu sieur abbé Le Laboureur, en considération des ouvrages historiques et généalogiques qu'il a donnés au public..... 1,500

Au sieur du Bouchet, *idem*..... 1,500

Au sieur Cotelier, en considération du travail qu'il fait sur les manuscrits grecs... 1,000

Au sieur du Verney, en considération de son application à l'anatomie..... 1,500

Au sieur Couplet, en considération du service qu'il rend dans l'académie des sciences et recherche d'animaux, pendant ladite année..... 800

Total pour l'année 1675..... 55,450[1]

ANNÉE 1676[1].

Au sieur Bouteroue, lieutenant de l'amirauté de Dunkerque, par gratification, en considération du travail qu'il fait sur les monnoyes anciennes et nouvelles du royaume. 1,000[1]

Au père Chifflet, jésuite, en considération des ouvrages curieux qu'il compose.... 600

Au père Vanslèbe, pour parfait payement de ses appointemens et autres dépenses qu'il a faites pendant son voyage du Levant..... 1,009

Au sieur Clairambault, en considération de son application à l'histoire généalogique. 600

Au sieur Duvivier, en considération du travail qu'il fait à la carte de la généralité de Paris..... 1,000

Au sieur Cassini, mathématicien, pour ses gages pendant la présente année..... 9,000

Au sieur Huygens, pour ses appointemens pendant les six premiers mois de la présente année..... 3,000

Au sieur Romer, pour ses appointemens pendant la présente année..... 1,000

Au sieur de Lacroix fils, en considération des voyages qu'il fait en Levant pour y apprendre les langues orientales, *idem*..... 1,200

Aux héritiers du feu sieur Le Laboureur, en considération du travail que ledit sieur Le Laboureur a fait sur les généalogies du royaume..... 6,000

Au sieur Couplet, en considération du service qu'il a rendu à l'académie des sciences pendant 1676..... 800

Au sieur Godefroy, en considération du travail qu'il fait sur l'histoire de France, et ce pendant l'année 1676..... 3,600

A M. Cassini, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques..... 1,500

Au sieur Buot, *idem*..... 1,200

Au sieur Dodart, *idem*..... 1,500

Au sieur Blondel, *idem*..... 1,500

Au sieur Pasquin, en considération de son application, *idem*..... 600

Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Félibien, en considération du travail qu'il fait pour l'histoire des maisons royales..... 1,200

Au père Lecointe, en considération du travail qu'il fait pour les annales ecclésiastiques..... 1,500

Au sieur Racine, en considération des ouvrages de poésie qu'il donne au public.... 1,500

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,404, fol. 129.

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération du service qu'il rend en cette qualité..... 1,000[1]
Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,200
Au sieur Marchand, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la botanique..... 1,500
Au sieur abbé Tallemant, en considération de son application aux belles-lettres... 1,500
Au sieur Borelli, en considération de son application à la physique..... 1,200
Au sieur Perrault, médecin, *idem*..... 1,200
Au sieur Quinault, en considération des pièces de théâtre et autres ouvrages qu'il donne au public..... 1,500
Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000
Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500
Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public. 1,200
Au sieur Bourdelin, en considération du travail qu'il fait à l'académie des sciences pour l'analyse des plantes..... 1,500
Au sieur du Clos, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie. 2,000
Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences, en considération du travail qu'il fait, *idem*..... 1,500
Au sieur du Bouchet, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur Compiègne, en considération du travail qu'il fait à la bibliothèque du roy... 600
Au sieur Mariotte, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,500
Au sieur Clairambault, en considération de son application à l'histoire généalogique. 600
Au sieur Michault, en considération de son application à l'histoire..... 1,200
Au sieur du Verney, en considération de son application à l'anatomie..... 1,500
Au sieur Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Total pour l'année 1676..... 69,009[1]

ANNÉE 1677[1].

Au sieur d'Herbelot, par gratification, en considération de la connoissance particulière qu'il a des langues orientales..... 1,500[1]
Au sieur Romer, en considération de son application aux mathématiques, et ce pendant la présente année..... 1,000
Au sieur Duvivier, pour six mois de ses appointemens échus le dernier juin prochain..... 1,000
Au sieur Cassini, mathématicien, pour ses appointemens pendant la présente année. 9,000
Au sieur Compiègne, en considération du travail qu'il fait à la bibliothèque du roy... 1,500
Au sieur Clairambault, en considération du travail qu'il fait sur l'histoire généalogique..... 1,200
Au père Chifflet, jésuite, en considération de son application à l'histoire..... 600
Au sieur Pasquin, en considération de son application aux mathématiques..... 600
Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie, par gratification..... 1,500
Au sieur du Clos, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie. 2,000
Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500
Au sieur Picard, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,500
Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public. 1,200
Au père Lecointe, en considération des annales ecclésiastiques qu'il compose..... 1,500

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,407, fol. 133.

Au sieur abbé Tallemant, en considération de son application aux belles-lettres.... 1,500[1]

Au sieur Félibien, en considération du travail qu'il fait de l'histoire des maisons royales..... 1,200

Au sieur Bourdelin, en considération du travail qu'il fait à l'académie des sciences pour l'analyse des plantes..... 1,500

Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Charpentier, *idem*..... 1,500

Au sieur Perrault, *idem*..... 2,000

Au sieur Carcavi, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques..... 2,000

Au sieur Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la physique..... 2,000

Au sieur Marchand, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la botanique..... 1,500

Au sieur Mariotte, en considération de son application aux mathématiques..... 1,500

Au sieur Borel, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la chimie. 1,200

Au sieur Dodart, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,500

Au sieur du Verney, en considération des dissections anatomiques qu'il fait à l'académie des sciences..... 1,500

Au sieur du Bouchet, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur d'Hérouval, *idem*..... 2,000

Au sieur Buot, *idem*..... 1,500

Au sieur Michault, *idem*..... 1,200

Au sieur Couplet, en considération de son application aux mathématiques..... 800

Au sieur Blondel, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques..... 1,500

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération du service qu'il rend à Sa Majesté en cette qualité..... 1,000

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,200

Au sieur d'Herbelot, en considération de la connoissance particulière qu'il a des langues orientales..... 1,500

Au sieur Godefroy, historiographe, en considération de la connoissance particulière qu'il a de l'histoire..... 3,600

Au sieur Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Racine, *idem*..... 1,500

Total pour l'année 1677[1]..... 65,800[1]

[1] Nous avons trouvé aux Archives de l'Empire, carton K 119[2], à la date du 6 février 1677, l'ordre du roi ci-après, pour distribuer des gratifications aux gens de lettres qui travaillaient aux ouvrages destinés au Dauphin :

«Garde de mon trésor royal, maistre Gédéon du Metz, payez comptant au porteur la somme de 9,400 livres, que j'ay ordonnée estre mise en ses mains pour distribuer,

Sçavoir :

2,400 livres, au sieur Crespin, qui a travaillé à l'explication des œuvres d'Ovide;

3,000 livres, au sieur Dacier, qui a aussy travaillé à l'explication de Festus;

2,000 livres, au père Cantel, jésuite, pour l'explication de Justin;

2,000 livres, au père La Baume, aussy jésuite, pour l'explication des panégyriques des Anciens.»

ANNÉE 1678[1].

Au sieur Maury, en considération de son application aux belles-lettres	300[1]
Au sieur Cassagnes, père, par gratification, et pour luy donner moyen de faire élever son fils	600
Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres	2,000
Au père Lecointe, par gratification, en considération des ouvrages qu'il compose des annales ecclésiastiques	1,500
Au sieur Carcavi, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques	2,000
Au sieur d'Hérouval, en considération de son application aux belles-lettres	2,000
Au sieur Perrault, *idem*	2,000
Au sieur abbé Tallemant, *idem*	1,500
Au sieur du Fourny, par gratification, la somme de	1,200
Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, en considération de ses services en cette qualité	1,200
Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, *idem*	1,000
Au sieur du Bouchet, en considération de son application aux belles-lettres	1,500
Au sieur Quinault, *idem*	1,500
Au sieur Blondel, par gratification, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques	1,500
Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il compose	1,200
Au sieur Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la chimie	2,000
Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres et à ladite académie	1,500
Au sieur du Clos, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie.	2,000
Au sieur Michault, en considération de son application aux belles-lettres	1,200
Au sieur Bourdelin, apothicaire, en considération du travail qu'il fait sur l'analyse des plantes	1,500
Au sieur Dodart, en considération de son application aux mathématiques	1,500
Au sieur Huet, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres	1,500
Au sieur de La Hire, par gratification, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques	1,500
Au sieur Charpentier, en considération de la connoissance qu'il a des belles-lettres.	1,500
Au sieur Borelli, en considération de son application à la physique	1,200
Au sieur Picard, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques	1,500
Au sieur Félibien, en considération de son application aux belles-lettres	1,200
Au sieur du Verney, 1,500 livres en considération des dissections anatomiques qu'il fait, et 600 livres pour la nourriture et entretien d'un garçon qui travaille sous luy	2,100
Au sieur Boileau-Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres.	2,000
Au sieur Racine, *idem*	1,500
Au sieur Mariotte, de l'académie, pour sa gratification	1,500
Au sieur Clairambault, *idem*	1,200
Au sieur abbé Buot, pour gratification à compte des années passées	2,000
Total pour l'année 1678	49,400[1]

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,408, fol. 162.

ANNEE 1679[1].

Au sieur Godefroy, historiographe, en considération de son application aux recherches de l'histoire ..... 3,600[1]

Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la physique 2,000

Au sieur Carcavi, en considération de la profonde connoissance qu'il a des mathématiques 2,000

Au sieur Perrault, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur abbé Buot, *idem* 2,000

Au sieur du Clos, médecin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie 2,000

Au sieur Despréaux, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur Racine, en considération des ouvrages de poésie qu'il donne au public 2,000

Au sieur du Verney, anatomiste, en considération du travail qu'il fait en l'académie des sciences, 1,500 livres; et 600 pour l'entretènement d'un garçon 2,100

Au sieur d'Hérouval, en considération de son application à la recherche des titres et histoires 2,000

Au sieur Blondel, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques .. 1,500

Au sieur du Bouchet, en considération des ouvrages d'histoire qu'il compose 1,500

Au sieur Charpentier, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur Dodart, en considération de son application aux mathématiques 1,500

Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur abbé Tallemant, *idem* 1,500

Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences 1,500

Au sieur Bourdelin, en considération du travail qu'il fait à l'académie des sciences, pour l'analyse des plantes 1,500

Au père Lecointe, en considération des ouvrages qu'il compose sur l'histoire ecclésiastique 1,500

Au sieur de La Hire, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques 1,500

Au sieur Picard, *idem* 1,500

Au sieur Mariotte, célèbre mathématicien, pour l'assiduité qu'il a rendue à l'académie des sciences 1,500

Au sieur d'Herbelot, en considération de son application aux belles-lettres et de la parfaite connoissance qu'il a de la langue orientale 1,500

Au sieur du Fourny, auditeur des comptes 1,500

Au sieur Huet, sous-précepteur de Mgr le Dauphin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de toutes sortes de sciences et des ouvrages qu'il a donnés au public. 1,500

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, en considération du service qu'il rend en cette qualité 1,200

Au sieur Félibien, en considération de son travail pour l'histoire des maisons royales. 1,200

Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public. 1,200

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération du service qu'il rend en cette qualité 1,000

Au sieur Michault, en considération de son application aux belles-lettres 1,200

Au sieur Borel, en considération de son application à la physique, en l'académie des sciences 1,200

Total pour l'année 1679 ..... 53,200[1]

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,410, fol. 184.

ANNÉE 1680[1].

Au sieur Romer, mathématicien, par gratification, en considération des découvertes qu'il a faites dans l'astronomie..... 1,000[1]

Au sieur Michault, en considération de son application à l'histoire..... 1,200

Au sieur Clairambault, *idem*..... 2,000

Au père Chifflet, jésuite; *idem*..... 600

Au sieur Duchesne, *idem*..... 1,000

Au sieur de La Hire, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Huet, sous-précepteur de Mgr le Dauphin, en considération de la profonde connoissance qu'il a de toutes sortes de sciences et des ouvrages qu'il a donnés au public. 1,500

Au sieur Georges, en considération de divers ouvrages historiques qu'il a donnés au public..... 1,000

Au sieur du Bouchet, *idem*..... 1,500

Au sieur Marchand, en considération de son application à la recherche des plantes simples, curieuses pour le jardin royal..... 1,200

Au sieur abbé Tallemant, en considération de son application aux belles-lettres et de diverses pièces d'éloquence qu'il donne au public..... 1,500

Au sieur Boileau-Despréaux, en considération de divers ouvrages qu'il donne au public. 2,000

Au sieur Racine, en considération de divers ouvrages de poésie qu'il donne au public. 2,000

Au sieur Félibien, en considération de divers ouvrages qu'il a donnés au public.... 1,200

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, en considération de ses services en cette qualité..... 1,000

Au sieur Vion d'Hérouval, en considération de son application à la recherche des anciens titres et manuscrits servant à l'histoire..... 2,000

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, en considération de ses services en cette qualité..... 1,200

Au sieur Baluze, en considération de divers ouvrages concernant les conciles et l'histoire ecclésiastique qu'il a donnés au public..... 1,200

Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Charpentier, de l'académie françoise, en considération de divers ouvrages d'éloquence qu'il a composés et donnés au public..... 1,500

Au sieur Mariotte, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur Carcavi, en considération de son assiduité à l'académie des sciences..... 2,000

Au sieur Picard, *idem*..... 1,500

Au sieur Blondel, *idem*..... 1,500

Au sieur Charles Perrault, *idem*..... 2,000

Au sieur Claude Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la chimie..... 2,000

Au sieur du Clos, en considération de la profonde connoissance qu'il a de la chimie. 2,000

Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000

Au sieur Bourdelin, apothicaire, en considération du travail qu'il fait sur l'analyse des plantes..... 1,500

Au sieur Borel, en considération de son application à la physique..... 1,200

Au sieur Dodart, en conséquence de son application aux expériences de physique.. 1,500

Au sieur du Verney, en considération des dissections anatomiques qu'il fait..... 1,500

Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences, en considération de son application à ladite académie..... 1,500

Total pour l'année 1680..... 49,300[1]

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,412, fol. 225.

ANNÉE 1681 [1].

Au sieur Loir, graveur, pour 1,000 jetons qu'il a livrés pour l'académie..... 961[1]
Au mesme, pour 1,000 jetons..... 996
A M. Huygens, mathématicien, pour les trois premiers mois de sa gratification, en considération de son application aux mathématiques..... 1,500
Au sieur Cassini, pour ses appointemens des six premiers mois de 1681..... 4,500
A Thuret, horloger, pour ce qu'il a fourny à MM. de l'académie des sciences, suivant son mémoire..... 870
Au sieur Huygens, pour les six premiers mois de ses appointemens..... 3,000
Au sieur Cassini, pour le troisième quartier de ses appointemens..... 2,250
Au sieur Couplet, sçavoir : 633 livres pour menues dépenses de l'académie en 1680, et 104 livres pour celles de la dissection d'un éléphant..... 737
Au sieur Sédillot, à cause de son application aux mathématiques et astronomie... 400
Au sieur d'Herbelot, à cause de la connoissance qu'il a des langues orientales et de divers ouvrages auxquels il travaille..... 1,500
Au sieur Valois, à cause de divers ouvrages d'histoire qu'il a donnés au public.... 1,500
Au sieur Cotelier, à cause de plusieurs ouvrages traduits de l'hébreu qu'il a donnés. 1,000
Au sieur Michault, à cause de son application aux belles-lettres..... 1,200
Au sieur Baudrand, à cause de divers ouvrages de géographie qu'il a donnés..... 1,500
Au père Alexandre, jacobin, à cause de divers ouvrages de l'histoire ecclésiastique qu'il a donnés..... 1,000
Au sieur Clément, à cause du soin qu'il a de l'impression en taille-douce..... 600
Au sieur de Lacroix, par gratification, à cause de la connoissance qu'il a des langues orientales et de diverses traductions qu'il a faites..... 1,200
Au sieur Colson, pour son remboursement de ce qu'il a payé pour la dissection de plusieurs animaux pour l'académie..... 300
Au sieur Oudot, pour la musique qui a esté chantée le jour de la Saint-Louis, à l'académie..... 300
Au sieur Loir, pour 1,000 jetons d'argent qu'il a livrés pour l'académie, pendant le quartier d'avril dernier..... 967
Au mesme, *idem*, pour le quartier de juillet..... 995
Au mesme, *idem*, pour le quartier d'octobre..... 972
A Naze, pour dépenses extraordinaires à la bibliothèque du roy..... 44
Au sieur Cassini, pour le dernier quartier de ses appointemens, 1681..... 2,250
A M. Carcavi, pour son remboursement des dépenses faites à la bibliothèque et à l'académie des sciences pendant 1681..... 4,241
Au sieur Boileau-Despréaux, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000
Au sieur Racine, en considération des ouvrages qu'il compose et donne au public.. 2,000
Au sieur Borel, en considération de son application à la physique en l'académie des sciences..... 1,200
Au sieur Blondel[2], en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques. 1,500
Au sieur Carcavi, *idem*..... 2,000
Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres..... 2,000
Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public. 2,000
Au sieur Charpentier, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,414, fol. 137. — A partir de cette année, le titre des états que nous publions est : «*Entretènement de l'académie des sciences et gratifications des gens de lettres.*»

[2] On trouve aux Archives de l'Empire, volume O 25, fol. 358, à la date du 18 décembre 1681, un privilége accordé à Blondel pour l'impression de ses ouvrages.

Au sieur Dodart, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques... 1,500[1]

Au sieur Félibien, en considération du travail qu'il fait pour l'histoire des maisons royales..... 1,200

Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres..... 1,500

Au sieur abbé Tallemant[1], *idem*..... 1,500

Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie des sciences, *idem*..... 1,500

Au sieur du Clos, médecin, à cause de la connoissance profonde qu'il a de la chimie. 2,000

Au sieur du Verney, anatomiste, sçavoir : 1,500 livres par gratification, en considération du travail qu'il fait en l'académie des sciences et 600 livres pour l'entretien d'un garçon pendant l'année 1681..... 2,100

Au sieur de La Hire, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques. 1,500

Au sieur Picard, *idem*..... 1,500

Au sieur Mariotte, *idem*..... 1,500

Au sieur Clairambault, en considération de son application à l'histoire..... 1,200

Au sieur Claude Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la physique..... 2,000

Au sieur Bourdelin, en considération de son travail pour l'analyse des plantes.... 1,500

Au sieur Charles Perrault, en considération de son application aux belles-lettres. 2,000

Au sieur du Bouchet, *idem*..... 1,500

Au sieur d'Herbelot, à cause de la connoissance qu'il a des langues orientales et de divers ouvrages auxquels il travaille..... 1,500

Total pour l'année 1681..... 74,483[1]

ANNÉE 1682[2].

Au sieur de Glos, astronome, sçavoir : 2,000 livres pour frais du voyage qu'il va faire aux isles de Gorée et de Saint-Thomé, pour y faire des observations astronomiques, et 300 livres pour port d'instrumens et autres menus frais..... 2,300[1]

Au sieur Loir, graveur, pour 3,000 jetons d'argent, pesant 88 marcs, 6 onces, 6 gros, qu'il a fournis, à raison de 33 livres le mille..... 2,990

Au sieur Mariotte, pour employer aux frais des expériences de l'élévation des eaux.. 200

Au sieur Cousin, sur ses écritures des cahiers du dictionnaire de l'académie qu'il copie..... 200

Au père Chifflet, jésuite, par gratification, en considération de divers ouvrages qu'il compose, et ce pendant l'année 1681..... 600

Au sieur Pothenot, en considération de son application aux mathématiques..... 300

Au sieur Loir, graveur, pour 2,000 jetons d'argent qu'il a fournis..... 1,976

Au sieur Couplet, pour son remboursement des menues dépenses qu'il a faites pour l'académie des sciences en 1681 et 1682..... 956

Au sieur Rolle, en considération de son application aux mathématiques..... 300

Au sieur Oudot, pour la musique de la messe qui a esté dite au Louvre le jour de la Saint-Louis, 150 livres, et 150 livres pour la composition..... 300

Au sieur Boyer, pour employer en bois et bougie pour le service de l'académie... 100

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, pour ses gages de 1681..... 1,200

Au sieur de Lacroix, interprète en langue turque, *idem*..... 1,200

Au sieur Sédillot, par gratification, en considération de son application à l'astronomie pendant la présente année..... 500

[1] On trouve dans le même volume O 25, fol. 308, à la date du 19 novembre 1681, les provisions d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux pour l'abbé Tallemant.

[2] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O 10,415, fol. 263.

Au sieur Clairambault, le jeune, par gratification, en considération de son application à l'histoire ..... 1,200[1]

Au sieur Boileau-Despréaux, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur Racine, en considération des ouvrages qu'il compose et donne au public.. 2,000

Au sieur Borel, en considération de son application à la physique 1,500

Au sieur Blondel, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques.. 1,500

Au sieur Carcavi, *idem* 2,000

Au sieur abbé Gallois, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur Baluze, en considération des ouvrages de littérature qu'il donne au public 2,000

Au sieur Charpentier, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur Dodart, en considération de la connoissance qu'il a des mathématiques.. 1,500

Au sieur Félibien, en considération du travail qu'il fait pour l'histoire des maisons royales 1,200

Au sieur Quinault, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur abbé Tallemant, *idem* 1,500

Au sieur Duhamel, secrétaire de l'académie, *idem* 1,500

Au sieur du Clos, médecin, à cause de la connoissance profonde qu'il a de la chimie 2,000

Au sieur du Verney, anatomiste, sçavoir : 1,500 livres par gratification, en considération du travail qu'il a fait dans l'académie des sciences, et 600 livres pour l'entretien d'un garçon pendant ladite année 1682 2,100

Au sieur de La Hire, en considération de la connoissance particulière qu'il a des mathématiques 1,500

Au sieur Mariotte, *idem* 1,500

Au sieur Claude Perrault, médecin, en considération de la connoissance particulière qu'il a de la physique 2,000

Au sieur Bourdelin, en considération de son travail pour l'analyse des plantes.... 1,500

Au sieur du Bouchet, en considération de son application aux belles-lettres 1,500

Au sieur Huet, sous-précepteur de Mgr le Dauphin, en considération de la connoissance qu'il a de toutes sortes de sciences 1,500

Au sieur du Cange, en considération de son application aux belles-lettres 2,000

Au sieur d'Herbelot, à cause de la connoissance qu'il a des langues orientales et de divers ouvrages auxquels il travaille 1,500

Au sieur Corneille, en considération de divers ouvrages de poésie qu'il a composés 2,000

Au père Alexandre, jacobin, en considération de divers ouvrages de l'histoire ecclésiastique 1,000

Au sieur de Valois, par gratification, en considération de son application aux belles-lettres 1,200

Au sieur de Lacroix, père, interprète en langue turque, en considération des services qu'il a rendus en cette qualité 1,200

Au sieur Dippi, interprète en langue arabe, *idem* 1,200

Au sieur Pothenot, par gratification, en considération de son application aux mathématiques 400

Au sieur Rolle, *idem* 400

Au sieur Sédillot, *idem* 500

Au sieur Vion d'Hérouval, en considération de son application à la recherche des anciens titres et mémoires servant à l'histoire 2,000

Total pour l'année 1682 ..... 63,022[1]

ANNÉE 1683[1].

Au sieur Loir, graveur, pour 2,000 jetons d'argent qu'il a fournis, pendant le quartier d'octobre dernier, pour MM. de l'académie..... 2,011[1]

Au sieur Boyer, tant pour la transcription du dictionnaire que pour la bougie, plumes, papier, encre et supplément de bois pour le chauffage pendant l'hyver passé. 200

Au sieur Carcavi, pour son remboursement des dépenses de l'académie, bibliothèque et cabinet des médailles du roy, depuis novembre 1681 jusqu'à février dernier..... 5,324

Au père Sébastien[2], religieux carme, pour gratification, en considération de son application aux mathématiques..... 400

Au sieur Loir, pour 2,000 jetons..... 2,048

A Sévin, pour ouvrage fait à divers instrumens de mathématique..... 344

A la dame Lefebvre, légataire du feu sieur Picard, pour un quart de cercle et autres instrumens de mathématique..... 400

Au sieur Loir, pour 1,600 jetons d'argent pour le quartier d'avril..... 1,603

Au père dom Jean Mabillon et à son compagnon, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, pour un voyage qu'il va faire en Allemagne pour la recherche des manuscrits et anciens titres, pour illustrer les divers traités auxquels il travaille depuis longtemps..... 1,000

Au sieur Marchand, de l'académie, en considération de son application à l'histoire naturelle des plantes..... 1,200

A Dalesme, ingénieur, pour diverses machines qu'il a inventées..... 600

Aux cy-après dénommés, qui vont tracer la ligne méridienne et travailler à la mesure de la terre, sçavoir :

Au sieur Sédillot..... 600

Au sieur Pothenot..... 600

Au sieur Varin..... 600

Au sieur Deshayes..... 600

Au sieur Pernin..... 600

Au sieur Lefebvre..... 600

Au sieur Chazelles..... 600

Au sieur Cassini, pour son voyage..... 1,500

Au mesme, pour frais extraordinaires..... 1,500

Au sieur de La Hire, pour son voyage..... 1,000

Au mesme, pour frais extraordinaires..... 1,000

A Loir, graveur, pour 1,560 jetons d'argent pour le quartier de juillet..... 1,563

Au sieur Boyer, pour employer en bois et bougie pour le service de l'académie. 100

Au sieur de La Hire, pour dépenses faites pour les nivellemens, depuis le 12 octobre dernier..... 147

[1] Archives de l'Empire, *Registre du secrétariat*, vol. O, 10,416, fol. 286.

[2] On lit dans les *Éloges historiques de Fontenelle*, I, 386 :

«Charles II avoit envoyé au feu roi deux montres à répétition, les premières qu'on ait vues en France; elles ne pouvoient s'ouvrir que par un secret... Les montres se dérangèrent... M. Martinot, horloger du roi, n'y put travailler faute de les savoir ouvrir. Il dit à M. Colbert... qu'il ne connoissoit qu'un jeune carme capable d'ouvrir les montres, que, s'il n'y réussissoit pas, il falloit se résoudre à les renvoyer en Angleterre. M. Colbert consentit qu'il les donnât au père Sébastien, qui les ouvrit assez promptement, et de plus les raccommoda. Quelque temps après, il vint de la part de M. Colbert un ordre au père Sébastien, de le venir trouver à sept heures du matin... Pour l'animer davantage et parler plus dignement en ministre, il lui donne 600 livres de pension, dont la première année, selon la coutume de ce temps-là, lui est payée le même jour. Il n'avoit alors que dix-neuf ans.»

Au sieur Oudot, musicien, pour la musique de voix chantée le jour de Saint-Louis dernier, en la chapelle du Louvre, pour la messe de MM. de l'académie françoise..	300[l]
Au sieur de La Hire, 55 livres pour nivellemens, et 600 livres par gratification..	655
A Loir, graveur, pour 1,560 jetons d'argent pour le quartier d'octobre.....	1,522
Au sieur Carcavi, pour remboursement des dépenses qu'il a faites à la bibliothèque du roy, rue Vivienne, en 1683.....	2,324
Au sieur Bourdelin, *idem*, à l'académie des sciences et au laboratoire d'icelle....	1,608
Total pour l'année 1683.....	32,549[l]

XI. — IDÉES DE COLBERT

SUR LA PEINTURE ET LES BEAUX-ARTS.

1664.

...Sur la fin de l'année 1663, le Roi pourvut M. Colbert de la charge de surintendant des bâtiments, et fit connoître par là le désir qu'il avoit de faire fleurir les arts plus que jamais. Ce grand homme, aussi intelligent et aussi amateur des belles choses que zélé pour la gloire de son maître, rétablit dans Paris et en divers autres endroits de ce royaume des fabriques de tapisseries, et fit encore travailler à plusieurs autres ouvrages, auxquels l'on ne s'étoit point encore appliqué en France. Mais comme il sait que l'art de portraire s'étend presque à tous les travaux de la main, et qu'il n'y a rien qui contribue davantage à la gloire du prince comme ces ouvrages immortels que les peintres et les sculpteurs laissent à la postérité, il procura auprès de Sa Majesté de nouvelles grâces à ces illustres ouvriers, afin de leur donner plus d'émulation par le désir de l'honneur et de la récompense.

Il ne se contenta pas de cela; mais comme il avoit été choisi par Sa Majesté pour vice-protecteur de l'académie, au lieu de M. le chancelier, qui prit la place de protecteur vacante par la mort du cardinal Mazarin, il voulut au milieu de ses grands emplois faire les fonctions de cette charge et prendre connoissance de ce qui se passoit dans les assemblées. Ne pouvant s'y trouver aussi souvent qu'il eût bien désiré, il commit M. du Metz, intendant des meubles de la couronne, et M. Perrault, qui exerce la commission des bâtiments, pour y assister et y porter ses ordres. Mais comme l'affection particulière qu'il a pour l'académie lui faisoit chercher sans cesse de nouveaux moyens de l'avançer, un jour qu'il l'honora de sa présence pour la distribution des prix que le Roi donne aux étudiants, après que l'on eut examiné les tableaux qu'ils avoient faits, et qu'on lui eut rendu compte de tout ce qui s'étoit traité dans les dernières assemblées, il dit :

«Que dans les sciences et les arts, il y a deux manières d'enseigner, savoir : par les préceptes et par les exemples; que l'une instruit l'entendement et l'autre l'imagination, et que comme dans la peinture l'imagination est la partie qui travaille davantage, il est constant que les exemples sont très-nécessaires pour se perfectionner dans cet art et servent le plus à conduire sûrement les jeunes étudiants. Qu'ainsi il lui sembloit que si dans l'académie on proposoit pour modèle les ouvrages des meilleurs maîtres, et qu'on montrât en quoi consiste la perfection de l'art, cette manière d'enseigner, jointe aux autres exercices qui se pratiquent dans l'académie, seroit d'une très-grande utilité. Car quoique la perfection d'un ouvrage dépende particulièrement de la force et de la beauté du génie de celui qui s'y applique, néanmoins on ne peut nier que les observations qu'on feroit ne fussent très-profitables, puisque, dans ce travail, de même que dans tous les autres, l'expérience découvre beaucoup de choses nécessaires à ceux qui étudient, lesquels profitant des remarques des plus savants peuvent même s'exempter de plusieurs recherches qui emportent bien du temps lorsqu'on est obligé de les faire. C'est ainsi que, dans plusieurs autres arts, particulièrement dans la musique et dans la poésie qui conviennent le plus avec la peinture, l'on a

trouvé des règles infaillibles pour s'y perfectionner, bien que tous ceux qui les savent ne deviennent pas également capables de les pratiquer.

«Que pour bien instruire la jeunesse dans l'art de peindre, il seroit donc nécessaire de leur exposer les ouvrages des plus savants peintres, et dans des conférences publiques faire connoître ce qui contribue le plus à la beauté et à la perfection des tableaux. Que chacun ayant la liberté de dire son sentiment, l'on feroit un examen de tout ce qui entre dans la composition d'un sujet, et même que les avis différents qui se pourroient rencontrer serviroient à découvrir beaucoup de choses qui seroient autant de préceptes et de maximes. Que ces conférences n'ayant point encore été en usage dans cette assemblée, il se trouveroit peut-être des personnes qui craindroient de ne s'en acquitter pas assez bien; mais qu'ils ne devoient pas avoir cette appréhension, parce qu'encore qu'ils y trouvassent d'abord quelques difficultés, néanmoins ils ne seroient pas longtemps à les surmonter, et ne prendroient pas moins de plaisir à parler des beautés d'un tableau qu'à les faire voir par leurs pinceaux et par leurs couleurs. Que cet exercice seroit aussi utile que glorieux à leur Corps, puisqu'en traitant de l'art de la peinture d'une manière qui n'a jamais été pratiquée ailleurs, on verroit un jour [que] s'ils n'ont pas été des premiers à le découvrir, ils auront au moins eu l'honneur d'être les premiers qui en auront mis les règles à leur dernière perfection [1].»

Ainsi, M. Colbert ayant fait connoître à la Compagnie combien cette conduite et cette étude seroit avantageuse, il fut résolu que l'on s'assembleroit tous les premiers samedis du mois dans la grande salle de l'académie ou dans le cabinet des tableaux du roi, desquels M. Colbert leur permit de se servir pour en faire des remarques. Que le chancelier et les recteurs de l'académie feroient l'ouverture des conférences chacun à leur tour par un discours où ils examineroient le tableau qu'ils auroient choisi. Que M. Le Brun, comme chancelier, commenceroit dès le premier samedi, et que celui à qui Sa Majesté avoit donné la charge d'écrire sur ses bâtiments auroit aussi celle de recueillir toutes les conférences et de les mettre en état d'être données au public de temps en temps.

De sorte que l'on commença de s'assembler le samedi septième jour de mai, et l'on peut voir dans les conférences qui ont été faites pendant le reste de l'année combien l'on a déjà remarqué de choses très-importantes pour la peinture.

(*Conférences de l'académie royale de peinture et de sculpture*, par Félibien, p. 198.)

XII. — CASSAGNES [2] A COLBERT.

Paris, 12 mars 1664.

Comme je sçais que c'est vostre intention que l'on ne laisse passer aucun événement sans travailler à la gloire du Roy, j'ay fait un dialogue où, après avoir touché en peu de mots quelques actions de Sa Majesté, je descends à la plus nouvelle et tasche de luy donner le tour que vous me marquastes dernièrement, lorsque vous nous fistes l'honneur d'assister à nostre assemblée [3].

[1] A l'occasion d'une autre distribution des prix qui eut lieu dix-huit ans après (10 octobre 1682), un des membres de l'académie fit une dissertation sur un tableau du Poussin. Colbert, qui présidait la séance, fut prié de donner son avis. Après s'en être défendu, il dit: «Que sans prétendre donner aucune décision sur cette matière, sa pensée étoit que le peintre doit consulter le bon sens et demeurer en liberté de supprimer dans un tableau les moindres circonstances du sujet qu'il traite, pourvu que les principales y soyent expliquées suffisamment.» (*Mémoires inédits sur l'académie de peinture et de sculpture*, par MM. Dussieux, Soulié, I, 258.)

[2] Jacques Cassagnes, père de l'abbé ridiculisé par Boileau. Garde de la bibliothèque du roi, reçu à l'académie en 1661. Mort le 19 mai 1679, à l'âge de quarante-quatre ans. — Il devait la pension que lui procura Colbert à un poëme dans lequel on voyait Henri IV donner des instructions à Louis XIV.

[3] Voir *Lettres de Chapelain*, page 591, note 9.

Il y a quelque temps que j'ay envoyé à M. Le Brun les grandes et petites inscriptions, avec les relations de la paix et du mariage; et depuis, estant allé aux Gobelins, j'ay trouvé qu'on avoit desjà peint le chiffre du Roy dans un des boucliers et les mots latins à l'entour. Il me semble, Monsieur, que cela fait un bon effet et contribue à orner le dessin de la tapisserie des Quatre-Élémens [1]. M. Le Brun a mis un soleil, qui est le corps de la devise de Sa Majesté, outre les lettres de son chiffre, de sorte qu'on ne sçauroit maintenant le confondre avec celuy des rois ou des princes de la maison royale qui s'appellent Louis.

Je vis aussy une des pièces de la tapisserie de Constantin, et j'y remarquay une chose qui me paroist assez considérable pour m'obliger de vous en donner avis. C'est, Monsieur, que dans l'estendard de cet empereur on a mis ces mots : *Veni, vidi, vici*, qui appartiennent, comme chacun sçait, à Jules César et qui, en effet, furent employés pour son triomphe. Pour moy, j'ay pensé qu'il vaudroit mieux y mettre ces paroles : *In hoc signo vinces*, puisqu'elles sont consacrées à Constantin, et que, d'ailleurs, n'ayant pas plus de syllabes que les autres, elles pourroient y entrer aysément. Comme je ne sçaurois avoir trop d'exactitude pour ces inscriptions latines, puisque vous m'avez fait l'honneur de m'en donner le soin, j'ay considéré attentivement la manière dont nous avions fait entrer l'affaire de Rome dans l'inscription de l'Élément du feu, et sçachant que l'expression vous sembloit un peu trop forte, j'ay craint, en effet, que nous ne dissions plus que nous ne voulions dire. Ç'a donc esté un des sujets de nostre entretien dans la dernière assemblée, et nous sommes demeurés d'accord que, si vous l'agréez ainsy, au lieu de mettre : «*Pro læsa, in legato, majestate, Romanæ legem imposuit civitati,*» on mettroit : «*Violatam, apud Romanos, in legato majestatem asseruit.*»

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 119 *bis*, fol. 864.)

XIII. — PERROT D'ABLANCOURT[2] A COLBERT.

Ablancourt, 7 juillet 1664.

Comme ce n'est pas seulement par vostre entremise, mais par vos bontés, que Sa Majesté me fait l'honneur de me continuer ses grâces, il est juste que je remercie l'auteur de ma bonne fortune. Véritablement, Monseigneur, vostre conduite est si différente de celle des autres que, sans parler des choses qui ne me regardent point et qui sont visibles à toute la France, sans dire que d'une Espargne épuisée vous en avez fait une plantureuse, et que d'un roy qui ne vivoit que d'emprunts vous en avez fait un opulent qui fait du bien mesme aux inconnus et répand ses trésors par toute la terre, il y a encore cecy de particulier et qui est digne d'admiration : c'est que sous l'administration de ceux qui ont manié les finances du roy auparavant, on donnoit des pensions, mais on ne les payoit point, au lieu que, sous la vostre, on en paye non-seulement à ceux qui

[1] On lit à ce sujet dans les *Mémoires de Perrault :*

«Ayant porté à M. Colbert quarante-huit devises pour cette tapisserie : seize de l'abbé de Bourzeis, seize de l'abbé Cassagnes et seize de ma façon, toutes mêlées les unes avec les autres, afin qu'il en choisit seize sans savoir qui en étoit l'auteur, il s'en trouva quatorze des miennes. Dans la joie que j'en eus, je ne pus m'empêcher de le lui dire. Sur quoi il me demanda quelles étoient les deux autres devises de ma façon qui n'étoient pas adoptées. Les lui ayant marquées : «Ces deux-là, me «dit-il, me semblent aussi bonnes que les deux «que j'ai mises à leur place. Il faut les joindre «avec les autres et qu'elles soient toutes de vous.»

Depuis cette époque, Colbert mit sans doute souvent à contribution celui dont les devises avaient eu tant de succès. Longtemps après, en effet, le 20 février 1680, il demandait encore à Charles Perrault de lui envoyer le plus tôt possible quelques devises propres à être mises au commencement de l'agenda de marine de cette année, afin de pouvoir choisir celle qui conviendrait le mieux. (Arch. de la Mar. *Dép. conc. la mar.* 1680, fol. 106.)

[2] Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne le 5 avril 1606. Membre de l'académie française en 1637. Mort le 17 novembre 1664.

n'en ont point, mais à qui l'on n'en a point promis ; de sorte que les bienfaits de Sa Majesté sont d'autant plus agréables qu'ils sont plus surprenans et qu'on obtient ce qu'on n'a point attendu. Mais, Monseigneur, pour remercier Sa Majesté par des effets aussy bien que par des paroles, je vous diray que je travaille à un ouvrage que je me promets qui ne luy déplaira pas.

Car, comme elle a dans l'esprit de réprimer les courses d'Alger, elle sera bien ayse de voir les entreprises de Charles-Quint, son trisaïeul, sur cette place aussy bien que sur Tunis, qu'il fit toutes deux en personne et avec des succès différens. Ce qui est de plus considérable, c'est que cela est écrit par un homme de guerre qui n'a pas oublié la moindre particularité et qui apprend mieux la façon de faire la guerre des Espagnols qu'aucun auteur que j'aye jamais lu. C'est le Marmol[1] qui a fait une description générale et particulière de toute l'Afrique, non-seulement pour ce qui concerne la géographie, mais l'histoire, où l'on voit le détail de toutes les belles actions que les Espagnols et les Portugais y ont faites. Mais ce seroit abuser d'un temps si précieux que le vostre de vous en dire davantage, et il faut finir pâr des protestations d'estre toute ma vie[2]...

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 122, fol. 263.)

XIV. — LE DUC DE CRÉQUI,

AMBASSADEUR A ROME, A COLBERT.

Rome, 2 décembre 1664.

Je fus jeudy dernier chez le cavalier Bernin, et estant avec luy en discours sur le nouveau dessin que vous m'avez mandé que le Roy souhaite qu'il fist pour le Louvre, il me parut extrêmement scandalisé[3] de la manière dont on avoit traité celuy qu'il a desjà envoyé. Il me dit mesme ces paroles, que l'on y avoit fait plus d'observations et trouvé plus de défauts qu'il ne falloit de pierres pour le bastir, et que quand il en feroit encore un autre, il en arriveroit autant, parce que les architectes de France ne manqueroient jamais de blasmer tout ce qu'il feroit, et avoient intérest de ne mettre pas en œuvre le dessin d'un Italien.

Après luy avoir laissé dire là-dessus tout ce qu'il voulut, j'essayay d'adoucir autant que je pus le chagrin que je voyois qu'il avoit du peu de cas qu'il croyoit qu'on avoit fait de son dessin, et enfin après l'avoir bien tourné, je gagnay de luy que, pour satisfaire Sa Majesté, il en feroit encore un autre. Mais il dit que lorsqu'il aura envoyé son second dessin et que Sa Majesté se sera arrestée à celuy des deux qui luy plaira davantage, il faudra qu'il fasse des plans particuliers de la manière dont on devra exécuter son projet, et que, pour cet effet, il a besoin qu'on luy envoye des plans plus exacts et de dimensions plus justes que ceux qui luy ont esté desjà envoyés, parce que, dans le plan sur lequel il a travaillé la première fois, il prétend qu'on s'est trompé de quatre aulnes. Afin qu'il n'ayt pas lieu de faire une seconde fois la mesme plainte, vous voulez bien que je vous dise que j'estime qu'il seroit à propos que, comme vous avez beaucoup de gens en main, vous fissiez dresser et prendre par plusieurs personnes le plan et les dimensions de ce qui doit estre le sujet de son dessin, afin que, par le rapport et la confrontation des mesures, on pust estre plus assuré d'avoir un plan juste et exact au dernier point[4].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 129, fol. 97.)

[1] Voir *Lettres de Chapelain*, pièce 10 et notes.

[2] En note, Perrot d'Ablancourt a ajouté :

« Si Sa Majesté désiroit voir par avance ces deux voyages ou entreprises de Charles-Quint, j'en ferois tirer des copies et me donnerois l'honneur de vous les envoyer. »

[3] Voir *Sciences, Lettres, Beaux-Arts*, page 246, note 2.

[4] Le 25 février 1665, le duc de Créqui annonça à Colbert que le cavalier Bernin lui avait apporté son nouveau dessin. « Il est très-beau, disait-il, mais je le trouve difficile à exécuter... » (*Mél. Colbert*, vol. 127, fol. 449.)

XV. — NICOLAS COLBERT,

ÉVÊQUE DE LUÇON, A COLBERT.

Luçon, 10 février 1665.

Je satisfais à ce que vous demandez de moy en vous envoyant le mémoire des personnes de lettres que je connois qui pourroient estre proposées au Roy pour le dessein qu'a Sa Majesté de faire le choix d'un précepteur pour Mgr le Dauphin. Je vous prie de jeter la vue dessus; et si vous jugez qu'il y ayt quelque chose à réformer, comme il y en a sans doute beaucoup, en me faisant la grâce de m'en avertir, je tascheray de le mettre en meilleur estat. Je ne me suis pas mis en peine de le polir et n'ay pas cru qu'il falloit se soucier de la forme, parce que c'est un mémoire qui ne demande que de la netteté et de la vérité. Vous jugerez si j'y ay réussy. J'y ay mis des gens qui sont bien jeunes, parce que Mgr le Dauphin estant bien jeune aussy, ils s'avanceront dans l'âge à mesure qu'il s'avancera. J'ay cru que la rébellion du mareschal d'Hocquincourt [1], ni la justice que nous pouvons croire que Dieu a exercée contre luy dans sa misérable fin, ne me devoit pas empescher de mettre son fils [2] dans ce mémoire, parce que les fautes des pères ne sont pas toujours celles des enfans, que le Roy a tesmoigné qu'il ne vouloit pas confondre les enfans avec le père et que cet abbé est à mon avis un fort honneste homme et a beaucoup de mérite. Le Roy sçaura toujours bien faire les considérations qui sont à faire sur le démérite du père et sur le mérite du fils.

Vous connoissez, je crois, l'abbé Testu [3] et vous vous souvenez de sa manière de se gouverner dans la dernière assemblée du clergé. Il me semble qu'il a l'esprit un peu trop tourné à l'intrigue pour remplir un poste qui luy donneroit tant de facilités pour en faire.

Je n'ay rien vu dans l'abbé de Brienne [4] qui m'empeschast de le mettre au nombre des autres. Je ne sçais pourtant si son esprit seroit bien propre à la Cour. Il est jeune, mais il seroit bien difficile de juger qu'il le fust, en ne considérant que ses actions.

L'abbé de Suze [5] a l'air un peu éventé; il ne l'est pourtant pas, à ce que j'ay appris de gens qui le connoissent. Il est neveu de M. l'évesque de Viviers [6]. Vous connoissez l'oncle, c'est pourquoy je n'en dis rien, sinon que, si son neveu occupoit ce poste, il auroit souvent des propositions à faire et des éclaircissemens à faire avec son oncle, ou il faudroit rompre avec luy.

Je n'ay point mis l'abbé de Villeloin [7]. Vous en sçavez la raison, le connoissant comme vous faites. Il est fort habile, mais il le sçait trop et veut recevoir de l'encens. Je crois qu'il seroit malpropre pour remplir ce poste.

Si la conduite de l'abbé Le Camus [8] répondoit à son esprit et à sa doctrine, il n'y auroit peut-estre pas d'homme dans le royaume si propre à bien répondre au choix que le Roy feroit de sa personne pour cet employ; mais vous sçavez quelle a esté sa conduite [9] et, pour moy, je ne sçais pas comme il la règle à cette heure.

[1] Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt (voir I, 61), grand prévôt de l'hôtel du roi. Quelques mécontentements qu'il prétendit avoir eus de la cour le jetèrent dans le parti espagnol. Il fut tué devant Dunkerque, le 13 juin 1658, en voulant reconnaître les lignes de l'armée française.

[2] Armand de Monchy d'Hocquincourt, nommé évêque et comte de Verdun le 6 mai 1668. Mort le 30 octobre 1679.

[3] L'abbé Jacques Testu, membre de l'académie française. Mort en 1706.

[4] Charles-François Loménie, comte de Brienne, évêque de Coutances le 19 février 1669. Mort le 7 avril 1720, doyen des évêques de France.

[5] Armand-Anne-Tristan de La Baume de Suze, successivement évêque de Tarbes (1675), de Saint-Omer (1677), puis archevêque d'Auch (1692). Mort le 4 mars 1705.

[6] Louis-François de La Baume de Suze, après après avoir été six ans coadjuteur de l'évêché de Viviers, obtint ce siége en 1621 et l'occupa soixante-neuf ans. Mort le 5 septembre 1690.

[7] Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Mort le 6 mars 1681, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[8] Étienne Le Camus, né en 1632. Après avoir été plusieurs années aumônier du roi, il fut nommé évêque de Grenoble le 6 janvier 1671. Cardinal en 1686. Mort le 12 septembre 1707.

[9] L'abbé Le Camus, qui avait été, pendant son séjour à la cour, célèbre par ses galanteries, devint plus tard un modèle d'austérité.

L'abbé de Guémadeuc [1] ne manque pas d'esprit, mais il passe pour un homme d'intrigue, et on dit qu'il en fait son fort.

Je ne parle point de M. l'abbé Bourzeis; vous en connoissez mieux que moy la force d'esprit, la profonde érudition et la rare modestie.

Je ne dis rien non plus de M. de Cassagnes; vous connoissez aussy la bonté et la délicatesse de son esprit, le règlement et la douceur de ses mœurs, et sa doctrine, qui n'est pas médiocre.

Toutes vos lettres me marquent de nouvelles bontés du Roy envers nostre famille; ce seroit pour nous un grand bonheur si nous pouvions quelque jour y répondre par des services qui fussent proportionnés aux grâces que nous recevons de Sa Majesté. Pour moy, comme ma profession ne me donne guère lieu d'espérer que je puisse jamais avoir cet avantage, je tascheray d'y suppléer par les prières que je feray toute ma vie à Dieu pour le Roy et par l'application que j'auray à bien persuader ses peuples de la fidélité et de l'obéissance qu'ils luy doivent. Cependant, nous n'aurons pas de peine, mes frères et moy, à reconnoistre le canal par où ces grâces dérivent sur nous, ni à en remarquer le fondement dans la prodigieuse application que vous avez à servir le Roy, où nous trouvons aussy nostre exemple.

J'implore encore vostre assistance pour nostre pauvre église. La misère du chapitre est plus grande que je ne puis vous l'exprimer. Je crois que mon frère vous en a écrit ensuite d'une députation que luy a faite nostre chapitre en mon absence. J'aime mieux le laisser parler que de le faire moy-mesme, de peur qu'il ne vous semble que je veuille exagérer. Je suis tout à vous.

On trouve, à la suite de cette lettre, de la même écriture et sans date, les curieuses notes qu'on va lire, envoyées par l'évêque de Luçon à Colbert pour compléter ses premiers renseignements.

Le Roy délibérant à cette heure sur le choix qu'il veut faire d'un précepteur pour le Dauphin, ainsy que vous me le mandez, je ne doute point que Sa Majesté n'ayt jeté les yeux sur toutes les personnes qui me tomberont dans l'esprit et qu'elle n'ayt fait un jugement bien plus juste que celuy que je pourrois faire. Néanmoins, puisque Sa Majesté veut que je vous nomme les gens de lettres que je connois et que je vous dise ce que je sçais de leurs mœurs et des qualités de leur esprit, j'obéiray sans peine, encore que j'aye fort à craindre de faire tort à ceux dont je parleray pour n'en avoir pas sçu remarquer le fort et le foible au temps que je les ay fréquentés, ou parce qu'ils ont pu changer et se perfectionner depuis quatre ans ou environ que je suis hors Paris et que je n'ay plus guère d'habitude avec eux, ou parce que je ne parleray de quelques-uns que sur le rapport d'autruy, ce que je crois pourtant que l'on peut faire quand on a de bons garans.

Comme je suis persuadé qu'il n'y a point de gens de qualité dans le royaume qui ne se tinssent fort honorés d'estre choisis pour cet employ, et que d'ailleurs je crois que Sa Majesté sera plus ayse d'en faire choix que d'autres s'ils ont toutes les qualités nécessaires pour répondre à ses desseins, les enseignemens qui viennent d'une personne de naissance ayant d'ordinaire plus de poids, et n'arrivant guère que la teste leur tourne pour se voir près du prince, ni qu'ils s'oublient comme il arrive d'ordinaire aux autres gens; comme, dis-je, je suis persuadé de ces choses, je ne mettray dans ce mémoire que des gens de qualité ou d'un mérite fort rare.

L'abbé Du Riveau (?) est docteur de la faculté de Paris, âgé d'environ trente-cinq ans. Il ne se fait pas remarquer par un esprit fort brillant, ni par une capacité extraordinaire; il en a néanmoins plus que médiocrement et pour faire honneur à la qualité qu'il porte. Il a très-bon sens, et je crois que c'est ce qu'il a de plus considérable. Ses mœurs et sa conduite sont fort réglées. Dans le temps que je l'ay connu plus particulièrement, qui a esté durant la tenue de l'assemblée du clergé en 1660, je ne luy ay jamais vu faire d'action qui ne fust d'un homme d'honneur et de qualité, sans emportement, sans légèreté, vivant honnestement avec tout le monde, sans bassesse avec ceux qui estoient au-dessus de luy et sans enflure avec ceux qu'il pouvoit considérer comme ses inférieurs. Je doute qu'il ayt grande connoissance des belles-lettres. Ce que j'ay remarqué en luy de plus particulier, c'est un esprit sincère, droit et de véritable gentilhomme pour bien régler ses devoirs envers son prince.

[1] Sébastien de Guémadeuc (voir II, 319).

L'abbé d'Hocquincourt est aussy docteur de la faculté de Paris. Il est fort sage et a bon sens. Il a fort bien réussy en ses estudes de théologie où il est fort sçavant, ayant lu avec beaucoup d'application et beaucoup de succès les Pères, les conciles et l'histoire ecclésiastique. Je ne sçaurois dire quelle connoissance il a des belles-lettres, mais j'ay appris qu'il a eu pour précepteurs des gens qui en avoient une grande connoissance. Ses mœurs sont bonnes. Il n'est ni léger, ni emporté, ni trop mélancolique; il sçait son monde, et a ce me semble tout ce qui fait un honneste homme. Son âge peut estre de trente-deux ou trente-trois ans.

L'abbé de La Brunetière [1], estant grand vicaire de M. l'archevesque de Paris, est assez connu desjà. Je vous en diray pourtant ce que j'en sçais, y ayant longtemps que je le connois. Il est docteur de la faculté de Paris, âgé de trente-six ou trente-sept ans. Il a de la capacité autant qu'il en faut à un homme de sa profession, et beaucoup de probité. Son génie n'est pas extraordinaire, mais il a bon sens. Sa conduite a toujours esté fort réglée et sa vie uniforme. Il est fort sage et fort modéré, et n'aime pas à se faire des affaires.

L'abbé Testu est âgé de trente-huit à quarante ans. Il a fait paroistre son esprit dans ses prédications et dans beaucoup de pièces en vers où on peut remarquer un beau génie et beaucoup de délicatesse. Il a grande connoissance des belles-lettres, qu'il a bien estudiées et avec beaucoup d'application quand il l'a pu faire; mais il ne sçauroit plus estudier ni guère s'appliquer à cette heure, à cause de certaines vapeurs dont il se plaint qui le rendent fort infirme. Ses mœurs sont bonnes. Sa conversation est fort agréable et fort spirituelle. Il m'a paru avoir de l'ambition et aimer la réputation. Il a esté autrefois fort avant dans la galanterie et en a retenu un certain air fort libre et fort agréable. On m'a dit qu'il avoit eu de grandes liaisons avec des gens dont la conduite n'estoit pas bonne et qui n'avoient pas bien servy le Roy. Je ne sçais pas si cela dure, et il y a bien plus d'apparence de croire que le commerce qu'il avoit avec ces gens-là estoit un commerce de belles-lettres, que de croire que ce fut un commerce de cabale et de rébellion. Il fit paroistre quelques emportemens dans l'assemblée dernière du clergé, mais c'estoit en des occasions où on le poussoit vivement, après luy avoir rendu de mauvais offices à la Cour, et où d'autre part il avoit avantage sur ceux qui le poussoient. Enfin, s'il y a eu en luy quelques défauts, il me semble qu'il y a aussy de belles qualités qui les réparent avec bien de l'avantage.

L'abbé de Durbec [2] est neveu de M. le mareschal de Plessis-Praslin; il est docteur de Sorbonne, âgé d'environ vingt-huit ou trente ans. Il a beaucoup d'esprit, assez grande connoissance des belles-lettres, est fort bon théologien et a fait paroistre dans tout le cours de ses estudes beaucoup d'esprit et de génie avec une grande application. Il a bien de la vertu, grande netteté et solidité d'esprit, et l'air fort revenant. Enfin, autant que je suis capable d'en juger, il n'y a rien en luy que de très-bon. Quelques-uns l'ont soupçonné d'estre janséniste, mais je crois que c'est plutost pour estre neveu de M. de Comminges [3] que pour avoir donné fondement à ce soupçon. Je crois mesme qu'il a signé en Sorbonne le formulaire.

L'abbé Bossuet, docteur de la maison de Navarre, fait paroistre son esprit dans sa manière de prescher, qui en demande beaucoup pour estre soutenue comme il la soutient. Il presche une morale austère, mais qui est bien chrestienne; ceux qui le connoissent disent qu'il vit comme il presche. Il m'a paru en toutes occasions avoir beaucoup d'esprit, et je sçais qu'il a bien de la vertu. Sa physionomie ne trompe pas, car elle est fort spirituelle. Il a l'air modeste, gay et revenant. Enfin je n'ay rien vu en luy que de bon.

Je n'ay eu guère d'habitude avec les abbés de Brienne et de La Suze; mais ce que je puis dire du premier, c'est qu'il a toujours fait paroistre beaucoup de piété et beaucoup d'application à ses estudes, où il a bien réussy, encore que son génie ne paroisse pas estre extraordinaire, le travail ayant suppléé à ce défaut. Il n'a pas l'extérieur fort beau, mais il n'y a rien de choquant. Il est jeune.

[1] Guillaume de La Brunetière devint évêque de Saintes le 30 novembre 1677. Mort le 2 mai 1702.

[2] François Malet de Graville, fils du comte de Durbec et de Madeleine de Choiseul. Docteur de Sorbonne, aumônier du roi. Mort en 1701.

[3] Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, docteur de la faculté de Paris en 1640, évêque de Comminges en 1644, puis de Tournai en 1670. Mort le 31 décembre 1689, à l'âge de soixante et seize ans.

L'abbé de Suze est neveu de M. de Viviers. Il a bien de l'esprit et du feu, sçait bien son monde, et a l'air fort libre et fort dégagé. Il a bien estudié et est docteur de Sorbonne. Il ne manque ni de gayeté ni de conduite, à ce que j'ay appris, encore qu'il paroisse sur son visage je ne sçais quoy qui semble marquer de la légèreté. Je n'ay pas sçu s'il a quelque teinture des belles-lettres.

Encore que je ne connoisse guère par moy-mesme l'abbé de Fromentières [1], je ne laisseray pourtant pas de vous écrire ce qu'on m'en a dit.

Sa bonne conduite m'a paru dans le choix de la prédication, où il s'est adonné entièrement sans s'estre jamais partagé, comme font d'ordinaire les autres; aussy y a-t-il fort bien réussy. Il est froid et mélancolique, et a bon sens.

Je ne dis rien des abbés Le Camus, de Guémadeuc, Fiot, de Montigny [2], parce que, estant de la maison du Roy et de celles des Reynes, ils sont bien mieux connus que je ne sçaurois les connoistre. Je vous diray seulement que je ne connois pas un plus bel esprit ni plus aysé que celuy de l'abbé Le Camus.

(Bibl. Imp. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 362, fol. 26.)

XVI. — SALLO A COLBERT.

De... mars 1665.

Je n'ay pas voulu différer plus longtemps à vous assurer qu'il ne se fera plus de journal [3]. J'en avois donné le dessein, qui a esté approuvé de tout le monde; mais il a esté si mal exécuté par les personnes que j'y employe, que j'ay esté le premier à y trouver à redire. De plus, c'est que j'ay toujours eu regret au peu de temps que j'y employois, puisque j'estois obligé de le dérober à l'histoire que j'ay entrepris de faire. Je prétends faire mon unique occupation de ce travail et vous en aller rendre compte dès que je pourray sortir.

(Bibl. Imp. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 334, fol. 14.)

XVII. — LOUIS XIV AU CAVALIER BERNIN [4].

Paris, 11 avril 1665.

Seigneur cavalier Bernin, je fais une estime si grande de vostre mérite, que j'ay un grand désir de voir et de connoistre une personne aussy illustre, pourvu que ce que je souhaite se puisse

[1] Jean-Louis de Fromentières des Estangs, qui avait prêché devant le Roi en 1672, fut nommé évêque d'Aire l'année suivante. Mort en décembre 1684, à l'âge de cinquante-deux ans.

[2] Jean de Montigny, né en 1637, évêque de Léon. Mort le 28 septembre 1671.

[3] Le premier numéro du *Journal des Savants* avait paru le 5 janvier de la même année. Cette entreprise, qui rencontra des adversaires passionnés, était soutenue par Colbert; mais à la suite d'un article contre la congrégation de l'*Index*, au sujet de l'ouvrage de l'archevêque de Marca sur les libertés gallicanes, la cour de Rome obtint la suppression du journal. Colbert résista d'abord, mais il dut céder, et, le 30 mars, la publication cessa. « Les plaintes de Rome, écrivait alors Chapelain, sur la liberté de nostre *Journal des Savants*, en ont fait suspendre la continuation, et il est à craindre qu'une aussy utile institution que celle-là n'échoue entièrement, depuis que M. de Sallo, qui en estoit l'âme, en a plutost voulu abandonner le soin que de se soumettre. » Gui Patin, dont l'amour-propre avait eu à souffrir de quelques critiques, écrivait, le 1er mai 1665, à Falconnet : «Pour le *Journal des Savants*, on s'en moque ici, et ces écrivains mercenaires se voient punis de leurs téméraires jugements par leur propre faute... *Turdus sibi cacavit malum.*» (*Lettres de Gui Patin*, III, 527.)

Il est à remarquer que les raisons alléguées par Sallo pour la suppression du journal ne sont pas conformes à celles qu'en donne Chapelain.

[4] Cette lettre est contre-signée par de Lionne.

accorder avec le service que vous devez à Nostre Saint-Père le Pape[1], et avec vostre commodité particulière. Je vous envoye, en conséquence, ce courrier exprès, par lequel je vous prie de me donner cette satisfaction, et de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion favorable qui se présente du retour de mon cousin, le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire, qui vous fera sçavoir plus particulièrement le sujet qui me fait désirer de vous voir et de vous entretenir des beaux dessins que vous m'avez envoyés pour le bastiment du Louvre; et, du reste, me rapportant à ce que mondit cousin vous fera entendre de mes bonnes intentions, je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, seigneur cavalier Bernin.

(*Histoire des plus célèbres amateurs français*, par Dumesnil, II, 103.)

XVIII. — ESBAUPIN[2] A COLBERT.

Lyon, 20 may 1665.

Pour rendre compte à Monseigneur de mon voyage de Paris icy, j'arrivay dimanche dernier au soir en cette ville, accompagné des officiers qui partirent avec moy pour le service de M. le cavalier Bernin, duquel nous n'eusmes de nouvelles à nostre arrivée; mais le courrier ordinaire qui arriva hier de Turin nous a appris qu'il coucha dimanche dernier à Saint-Jean-de-Maurienne, lundy à Aiguebelle, qu'il devoit coucher hier à Chambéry, aujourd'huy au Pont-de-Beauvoisin, demain à la Verpillière, où je l'iray rencontrer pour luy rendre le paquet de Monseigneur, et vendredy en cette ville; au premier ordinaire, je donneray avis du jour que nous partirons d'icy et de celuy que nous arriverons à Briare, et de l'estat des gens qui sont avec luy.

J'ay fait voir l'ordre du roy à MM. les maires, échevins et consuls des villes depuis Paris jusqu'en ce lieu[3], lesquels généralement m'ont tesmoigné qu'ils y satisferoient avec grand zèle, à quoy je tiendray la main, arrivant dans lesdites villes.

Dans toute la route jusqu'icy, il ne s'est trouvé de la glace qu'à Essonne, Fontainebleau et à Châtillon, qui appartient à M. le mareschal d'Albret, situé sur le canal de Briare, distant de cinq lieues de Montargis. Il seroit à propos de tirer un ordre de mondit mareschal, adressant à son con-

[1] Voici la lettre que Louis XIV écrivait à ce sujet, sept jours après, à Alexandre VII :

«Très-Saint-Père, ayant desjà reçu, d'ordre de Vostre Sainteté, deux dessins pour mon bastiment du Louvre, d'une main aussy célèbre que l'est celle du cavalier Bernin, je devrois plutost penser à la remercier de cette grâce qu'à luy en demander une nouvelle. Mais, comme il s'agit d'un édifice qui, depuis plusieurs siècles, est la principale habitation des rois les plus zélés pour le Saint-Siége qu'il y ayt dans toute la chrestienté, je crois pouvoir m'adresser à Vostre Sainteté avec toute confiance.

«Je la supplie donc, si son service le luy permet, d'ordonner audit cavalier de venir faire un voyage icy pour terminer son travail. Vostre Sainteté ne pourroit m'accorder une plus grande faveur dans la conjoncture présente, et j'ajouteray qu'en aucun temps elle ne pourroit en faire à une personne qui soit avec plus de vénération et plus d'attachement que moy, Très-Saint-Père, vostre très-dévoué fils. Louis.»

Le 23 du même mois, Alexandre VII répondit à Louis XIV :

«Mon bien-aimé fils, le très-noble seigneur, duc de Créqui, ambassadeur de Vostre Majesté, nous a remis vos lettres, et nous prie instamment de vous accorder pour trois mois la présence à Paris de nostre très-cher fils le cavalier Bernin.

«Bien que cet artiste soit nécessaire icy pour la construction des portiques du Vatican et pour les autres bastimens de Saint-Pierre, néanmoins, voulant écarter tout obstacle, nous vous donnons volontiers cette preuve de nostre grande bienveillance envers vous, saisissant cette occasion d'envoyer à Vostre Majesté, du fond de nostre cœur paternel, nostre bénédiction apostolique.» (Même source que la lettre.).

[2] Officier envoyé par Colbert au-devant du Bernin à son arrivée en France, pour préparer sur sa route tout ce qui lui serait nécessaire.

[3] Charles Perrault raconte dans ses Mémoires que, «dans toutes les villes où le Bernin passa, les officiers eurent ordre, de la part du roi, de le complimenter et de lui porter les présents de la ville. Lyon même, qui ne rend cet honneur qu'aux seuls princes du sang, s'en acquitta comme les autres.»

cierge, de ne faire difficulté de délivrer de la glace lorsqu'on luy en demandera pour le service de M. le cavalier Bernin, de laquelle on se servira pour ledit Montargis, me faisant fort que la bonne quantité que je feray voiturer d'icy à Roanne, pour mettre dans le basteau, nous conduira jusqu'à Briare, et ainsy toute nostre route sera fraische[1].

La rivière se trouvant bonne pour descendre, j'ay fait marché audit Roanne d'un bateau, qui sera proprement ajusté et tapissé, ainsy que Monseigneur le souhaite, se pouvant assurer et faire fond sur mon application à l'exécution de ses volontés[2].

(Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 551.)

XIX. — CHANTELOU[3] A COLBERT.

Dimanche au soir, 14 juin 1665.

En revenant hier de Saint-Germain, M. le cavalier Bernin me dit qu'il estoit obligé de faire le portrait du Roy, que pour cet effet il falloit chercher du marbre. Je luy dis que je parlerois à M. Perrault et prendrois heure avec luy; il répartit qu'il n'y avoit point de temps à perdre, qu'il eust désiré que c'eust esté dès le lendemain matin. Si bien que, aussytost que je fus arrivé à mon logis, j'écrivis un billet par lequel je donnois avis de cela à M. Perrault et le priois de nous attendre aujourd'huy entre huit et neuf heures du matin; et l'estant allé prendre, il m'a dit, Monseigneur, qu'il avoit reçu vostre ordre pour le mesme effet, et sommes allés ensemble chercher parmy les marbres qui sont devant les Tuileries, où il ne s'en est trouvé qu'une pièce que M. le cavalier a estimée passable; encore mesme a-t-elle des hachis. Ensuite on est allé à la Sorbonne, où il ne s'est rien trouvé de bon; chez Guérin[4], il y a quelques pièces, mais après disner y estant allé, il ne s'en est pas contenté. Il a esté après au Val-de-Grâce, où il a trouvé un bloc qu'il a dit qu'il faudroit scier pour voir dedans comme il est. J'ay dit à Anguier[5] de le faire faire dès demain matin et suis allé avertir M. Perrault d'en dire un mot à M. Tubeuf[6].

J'ay cru que ce ne seroit pas vous importuner de vous rendre compte de cecy[7].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 37.)

[1] La chaleur, qui commençait déjà à se faire sentir, devint excessive le mois suivant. Le 18 juin, Le Vau prévenait Colbert qu'il prenait deux jours pour se rafraîchir à l'ombre de la chaleur qu'il avait eue en allant en route. «Sans mentir, ajoutait-il, je ne sçais si je deviens délicat, mais j'ay trouvé une si grande ardeur au soleil que je crois qu'il m'auroit consommé, si je n'eusse pensé à luy dresser un magnifique palais.» (*Mélanges Colbert*, vol. 243, fol. 130.)

[2] On attendait avec impatience le Bernin, qui arriva à Paris le 2 juin. Dans une lettre que le chevalier de La Ramée* écrivait le 23 mai à Colbert, on lit ce passage curieux :

«Nous verrons enfin ce brave cavalier tant renommé dans le monde. Je l'écouteray comme son disciple, d'autant qu'il estoit docteur auparavant que j'eusse vu la lumière.» (*Mél. Colbert*, vol. 129 *bis*, fol. 668.)

[3] Paul Fréart, sieur de Chantelou, avait été premier commis de Des Noyers, lorsque celui-ci était surintendant des bâtiments. En 1640 et en 1643, il alla à Rome où il se lia avec le Bernin et devint grand ami des arts et des artistes. Chantelou ayant refusé la surintendance des bâtiments en 1644, fut nommé maître d'hôtel du roi en 1647, puis intendant de la maison de Monsieur. — Chantelou avait été choisi pour tenir compagnie au Bernin pendant son séjour à Paris et pour l'accompagner partout où il voudrait aller.

[4] Gilles Guérin, sculpteur ordinaire des bâtiments du roi. Mort le 26 février 1678, à l'âge de soixante et douze ans.

[5] S'agit-il de François Anguier, sculpteur, mort le 8 août 1669, à l'âge de soixante ans; ou de Michel Anguier, son frère, aussi sculpteur, reçu membre de l'académie en 1668, mort le 11 juillet 1686, à l'âge de soixante et quatorze ans? — Tous deux travaillèrent au Val-de-Grâce.

[6] Tubeuf était alors contrôleur des bâtiments et surintendant des finances de la reine Anne d'Autriche, qui venait de faire construire le Val-de-Grâce.

[7] Le mercredi 17 juin 1665, Chantelou prévenait

* Le chevalier Gilles Matropt, sieur de La Ramée, lecteur ordinaire du roi pour les mathématiques. Il avait été chargé de faire le plan du Louvre pour le cabinet de Louis XIV et pour celui de Colbert.

XX. — CHARLES PERRAULT A COLBERT.

22 juin 1665.

J'ay porté ce matin à M. l'abbé Butty[1] le billet de Monsieur, qu'il a esté aussytost communiquer à M. Bernin. Ils m'ont envoyé quérir et m'ont communiqué la réponse audit billet, par laquelle connoissant qu'ils estiment nécessaire de commencer par le buste du Roy, je n'ay pu résister à l'impatience qu'a M. le cavalier d'avoir un bloc de marbre pour faire un buste, d'autant plus qu'il a tesmoigné estre fasché de ne pas l'avoir eu dès ce matin, moy ayant différé de le faire par les raisons que j'ay mandées à Monsieur, qui sont que je trouvois péril à le laisser engager à un buste, comme une chose qui le détourneroit de la figure.

J'ay donc donné ordre de faire voiturer un bloc, qui est présentement devant la porte de Lerambert[2]; et parce qu'il en a trouvé encore un à son gré au Val-de-Grâce et que le sieur Anguier demande un mot de M. Tubeuf pour le faire débiter, ainsy que le demande ledit cavalier, je m'en vais présentement voir M. Tubeuf pour cet effet.

D'un autre costé, Guérin luy en fera voiturer un autre bloc, de sorte qu'il aura assurément aujourd'huy un bloc de marbre et peut-estre deux; et dans deux ou trois jours il en aura trois, lorsque celuy du Val-de-Grâce sera arrivé. Je luy enverray aussy le sieur Poissant[3] avec un maçon et un charpentier pour bastir son estably ainsy qu'il le souhaitera.

Je crois que la principale raison qu'il a de ne pas s'embarquer à faire une figure est le long temps que cet ouvrage demande, et qu'il sera malaysé de l'engager à la faire à Paris, parlant de la faire quand il sera de retour à Rome, sur l'esquisse du buste qu'il emportera. Ce qui me fait encore juger qu'il évite ce travail en ce pays, c'est que s'excusant en partie sur ce qu'il ne trouve point de marbre de grandeur considérable, et luy ayant dit qu'il s'en trouveroit jusqu'à sept pieds, il a dit qu'il en falloit un de huit au moins, pour trouver de l'impossibilité à la chose, ainsy que je le juge[4].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 130, fol. 336.)

Colbert que le Bernin travaillait avec une ardeur extraordinaire à ses dessins. « Le nonce, ajoutait-il, est venu le visiter, et ils sont allés se promener au Cours. Messieurs de l'académie sont venus en corps le saluer. Il les a reçus avec beaucoup de civilité et les a entretenus fort agréablement d'historiettes touchant leur profession.» — Il terminait en disant que le cavalier se plaignait qu'on lui fît faire trop bonne chère, et qu'il demandait cependant le meilleur vin français qu'on pût trouver. (*Mél. Colbert*, vol. 130, fol. 229.)

[1] On trouve plusieurs lettres écrites par cet abbé à Colbert dans les *Mélanges Colbert*.

[2] Louis Lerambert, sculpteur, membre de l'académie depuis 1663. Chargé d'abord de la garde des marbres du roi, il eut, en 1653, celle du magasin des antiques. Mort le 15 juin 1670, à l'âge de cinquante-six ans.

[3] Thibault Poissant, architecte et sculpteur. Mort le 16 septembre 1668, à l'âge de soixante-trois ans.

[4] Quatre jours après cependant, Chantelou écrivait à Colbert pour le prévenir que le Bernin, qui travaillait au dessin du buste de Louis XIV, « avoit besoin d'aller le dimanche suivant à Saint-Germain, afin de voir le Roi; ce qui seroit sans l'incommoder, puisqu'il suffisoit de le voir durant la messe. »

En même temps, Chantelou annonçait au ministre que MM. Bartillat et Tubeuf étaient venus, au nom de la Reine, prier le Bernin de faire un dessin pour l'autel du Val-de-Grâce; mais que celui-ci, à qui cette demande avait déjà été faite par les religieuses lorsqu'il était allé voir les marbres déposés dans la cour de leur couvent, voulait un ordre direct de Sa Majesté. Enfin, comme on lui avait affirmé que ce désir était bien celui de la Reine, il avait promis d'y penser.

Un peu plus tard, le 6 août, nouvelle lettre de Chantelou à Colbert pour le prévenir que le cavalier Bernin désirait travailler au palais Mazarin, où il était logé, « parce qu'il pensoit qu'au Louvre ce seroit un combat perpétuel pour empescher les gens de qualité qui voudroient entrer et dont on ne viendroit pas à bout. Outre que, travaillant de grand matin et sans estre achevé d'habiller, il y auroit loin pour aller et revenir quatre fois le jour du palais Mazarin au Louvre.» (*Mél. Colbert*, vol. 130 et 131, fol. 419 et 205.)

XXI. — MADEMOISELLE DE MONTPENSIER A COLBERT.

Choisy, 5 aoust 1665.

Le sieur Segrais[1], qui est de l'académie et qui a beaucoup travaillé pour la gloire du Roy et pour le public, ayant esté oublié, l'année passée, dans les gratifications que le Roy a faites aux beaux esprits, m'a prié de vous faire souvenir de luy; c'est aussy un homme de mérite et qui est à moy il y a longtemps. J'espère que cela ne nuira pas à vous obliger à avoir de la considération pour luy. C'est ce que je vous demande et de me croire, monsieur Colbert, vostre affectionnée amie.

(Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, page 44. — Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, II, 296.)

XXII. — DUPIN A COLBERT.

Paris, 16 octobre 1665.

Puisque nostre siècle est si heureux que, durant son cours, nous avons un ministre qui aime les arts et qui les fait revivre en donnant la liberté aux esprits de traduire leurs pensées sur les différentes occasions qui se présentent, j'ay cru que vous ne trouveriez pas mauvais qu'on vous présentast plusieurs dessins pour le mausolée que le Roy veut faire dresser dans le chœur de Nostre-Dame à la mémoire du roy catholique [2]; et si vous ordonnez ce dessin à l'académie, vous avouerez que la France est aussy capable des belles pensées que les autres nations, et vous serez assuré que ce qui sera par vous résolu sera aussy dignement exécuté et fidèlement, que la dépense n'excédera pas celles que les crieurs [3] font en tout rencontre sans distinction.

Et si vous ne vous tirez de ces choses ordinaires, on ne trouvera pas de différence entre le service fait à Saint-Eustache pour un vendeur de marée et celuy que le plus grand et le plus puissant roy du monde ordonnera pour son beau-père, son oncle, et de plus le père et le frère des deux reynes qui possèdent pleinement le cœur de Sa Majesté. Je suis donc député pour vous supplier de nous faire sortir de ces chandeliers de confrérie qu'on met à toutes festes.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 132 *bis*, fol. 495.)

XXIII. — PRIOLO A COLBERT.

Le propre jour de Noël, près Paris, 1665.

Je prends la hardiesse de me présenter à vous en cette fin d'année pour vous rendre très-humbles grâces de vos bontés et vous supplier, avec le respect que je vous dois, de daigner avoir mémoire de moy, afin que je puisse estre assisté présentement de quelque ordonnance, *ut rivulus scaturiens a perenni fonte tuæ benignitatis*. Je vous assure, Monseigneur, que je n'ay jamais reçu de douceur qui me soit venue plus à propos : *gratiam facti celeritas donandi geminabit.*

[1] Jean Regnault, sieur de Segrais, membre de l'académie française depuis 1662. Il était alors gentilhomme ordinaire d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, chez qui il resta jusqu'en 1672. Mort le 25 mars 1701, à l'âge de soixante et seize ans.

[2] Philippe IV.

[3] Corporation chargée des funérailles.

M. Rolland, qui sçait mes nécessités, est un autre moy-mesme, et ce qui luy sera donné est donné à moy-mesme, qui viens d'achever un ouvrage dont il sera parlé *in generatione altera*, nonobstant la malignité de MM. du clergé, qui taschent de me nuire : *Tantœne animis cœlestibus iræ !* Mais ce qui les atterrera, c'est de voir un bref du pape à la teste de mon livre.

Monseigneur, je me soucie fort peu de tout, pourvu qu'il vous plaise fermer l'oreille à mes ennemis et [me] conserver toujours l'honneur de vostre protection.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 134 *bis*, fol. 754.)

XXIV. — STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME.

Paris, 11 février 1666.

STATUTS ET RÈGLEMENS QUE LE ROY VEUT ET ORDONNE ESTRE OBSERVÉS DANS L'ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE QUE SA MAJESTÉ A RÉSOLU D'ESTABLIR DANS LA VILLE DE ROME, POUR L'INSTRUCTION DES JEUNES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES FRANÇOIS, QUI Y SERONT ENVOYÉS POUR ESTUDIER, ARRESTÉS PAR NOUS JEAN-BAPTISTE COLBERT, CONSEILLER ORDINAIRE DU ROY EN TOUS SES CONSEILS, ETC.

I. — L'académie de peinture, sculpture et architecture sera composée de 12 jeunes hommes françois, de religion catholique, apostolique et romaine, sçavoir : 6 peintres, 4 sculpteurs et 2 architectes, sous la conduite et direction d'un peintre du roy, qui sera estably recteur de ladite académie, auquel ils seront obligés d'obéir avec toute sorte de soumission et respects.

II. — Il sera acheté ou loué une maison dans laquelle seront pratiqués deux grands ateliers, l'un pour les peintres, l'autre pour les sculpteurs; et au-dessus de la porte de ladite maison seront mises les armes du Roy avec cette inscription [1].

III. — La maison où sera establie l'académie estant dédiée à la vertu doit estre en singulière vénération à tous ceux qui y logeront; partant, s'il arrivoit qu'aucun vinst à blasphémer le saint nom de Dieu, ou parler de la religion ou des choses saintes par dérision et par mépris, ou proférer des paroles impies et déshonnestes, il en sera chassé et déchu de la grâce qu'il a plu à Sa Majesté de luy accorder.

IV. — Il y aura une étroite union et correspondance entre les estudians de ladite académie, parce qu'il n'y a rien de plus contraire à la vertu que l'envie, la médisance et la discorde. Et si quelqu'un estoit enclin à ces vices et qu'il ne s'en voulust pas corriger, après quelques réprimandes, il seroit pareillement déchu des grâces de Sa Majesté.

V. — Le nombre des 12 estudians ne pourra estre augmenté, pour quelque occasion que ce puisse estre; mais lorsqu'il viendra à vaquer quelque place, le surintendant des bastimens, arts et manufactures de France, à qui il appartient d'y pourvoir, en sera averty par le peintre de Sa Majesté ayant la direction de l'académie, et sera très-humblement supplié de préférer ceux qui auront remporté les prix de l'académie en conformité de ses statuts.

VI. — Tous lesdits estudians mangeront ensemble avec leur recteur, qui en ordonnera un, par jour ou par semaine, pour lire l'histoire pendant le repas, estant très-important qu'ils en soyent bien instruits.

VII. — Ils se lèveront en esté à 5 heures précises et en hyver à 6, se coucheront à 10 heures, et observeront ponctuellement, les matins aussytost qu'ils seront levés et les soirs avant qu'ils se couchent, de se rendre au lieu qui sera destiné par leur recteur pour y faire la prière, à laquelle ils assisteront avec toute l'attention et la modestie requises.

VIII. — Ils estudieront tous les jours deux heures l'arithmétique, géométrie, perspective et ar-

[1] L'inscription manque.

chitecture aux heures qui leur seront prescrites et qui auront esté données aux maistres qu'ils auront pour cet effet; et le reste du temps sera par eux employé suivant la destination qui en aura esté faite par leur recteur.

IX. — La connoissance de l'anatomie estant d'une grande utilité pour les peintres et sculpteurs qui veulent devenir savans, et qui veulent rendre raison des différens effets que produisent les muscles suivant les différens mouvemens, le recteur de ladite académie fera faire la dissection d'un corps tous les hyvers et prendra soin mesme de le faire mouler, afin que les estudians apprennent la situation des muscles et les effets de leurs mouvemens.

X. — Ceux qui auront l'honneur d'estre entretenus dans ladite académie se remettront entièrement de leur conduite, et particulièrement pour ce qui regarde leurs estudes, au recteur que Sa Majesté aura préposé pour cet effet, en sorte qu'ils ne peuvent jamais copier ou exécuter aucune chose, sans son conseil ou son consentement, à peine d'estre exclus de ladite académie.

XI. — Et comme l'expérience fait connoistre que la plupart de ceux qui vont à Rome n'en reviennent pas plus savans qu'ils y sont allés, ce qui provient de leurs débauches ou de ce qu'au lieu d'estudier d'après les bonnes choses qui devroient former leur génie, ils s'amusent à travailler pour les uns et pour les autres et perdent absolument leur temps et leur fortune pour un gain de rien qui ne leur fait aucun profit, Sa Majesté défend absolument à tous ceux qui auront l'honneur d'estre entretenus dans ladite académie de travailler pour qui que ce soit que pour Sa Majesté, voulant que les peintres fassent des copies de tous les beaux tableaux qui seront à Rome, les sculpteurs des statues d'après l'antique, et les architectes les plans et les élévations de tous les beaux palais et édifices tant de Rome que des environs, le tout suivant les ordres du recteur de ladite académie.

XII. — Le recteur aura soin d'aller ponctuellement tous les jours visiter les estudians dans les lieux où il leur a donné du travail en la ville, tant afin de les corriger, prendre garde s'ils suivent les mesures qui leur auront esté données et s'ils employent le temps, que pour voir s'ils ne se débauchent point.

XIII. — Et afin de donner quelque relasche aux estudians et qu'ils ayent la liberté ou de se divertir ou de travailler à ce qu'il leur plaira, il leur sera donné un jour de congé pour chaque semaine, qui a esté fixé au jeudy, soit qu'il y eust feste ou non, sans qu'ils en puissent prétendre davantage.

XIV. — Toutes les fois que l'on posera le modèle, l'académie sera ouverte gratuitement à tous ceux qui y viendront dessiner, tant françois qu'estrangers, après toutefois qu'ils en auront demandé la permission au recteur de ladite académie, qui les exhortera de s'y comporter avec toute l'honnesteté et la modestie requises dans un lieu destiné pour l'estude des beaux-arts et où le bon exemple est d'une grande édification.

XV. — Il sera tous les ans proposé un prix auxdits estudians, qui sera donné le jour de la Saint-Louis à celuy qui en aura esté jugé le plus digne.

XVI. — Le recteur de l'académie rendra compte soigneusement tous les mois au surintendant des bastimens, arts et manufactures de la conduite desdits estudians, des progrès de leurs estudes et du succès que l'on peut espérer, comme aussy du temps auquel il estimera que les plus avancés seront en estat de rendre service au Roy, afin de disposer leur retour et d'examiner ceux qui mériteront d'estre envoyés à Rome pour remplir leur place.

(Arch. de l'Emp. O 16,850, *Académie de Rome. — Dictionnaire de l'académie des beaux-arts*, I, 90.)

XXV. — LA DUCHESSE D'AIGUILLON A COLBERT.

Avril 1666.

Je ne puis jamais tesmoigner mon obéissance au Roy dans une occasion qui luy marque mieux

mon respect infiny pour les volontés de Sa Majesté qu'au sujet dont il s'agit, n'ayant jamais pensé à vendre Rueil, ni pensé aussy qu'il se fust jamais vendu.

J'avoue qu'il m'est cher, par bien des considérations; et vous [en] pouvez juger, Monsieur, vous qui estes si reconnoissant. Les dépenses excessives que j'y ay faites font connoistre l'affection et l'attachement que j'y ay toujours eus; mais le sacrifice que je feray en sera plus grand. J'espère qu'estant présenté par vos mains, vous en ferez valoir le mérite.

Le Roy est le maistre, et celuy qui m'a donné Rueil[1] a si bien appris à toute la France l'obéissance qu'elle luy doit, que Sa Majesté ne doit pas douter de la mienne.

Voicy le mémoire[2] que vous avez ordonné; permettez-moy de redire encore, Monsieur, qu'excepté le Roy et la Reyne, Rueil n'auroit point de prix à mon égard[3].

Faites-moy, s'il vous plaist, l'honneur de me croire vostre très-humble servante autant que je la suis.

(Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, II, 29.)

XXVI. — LE BRUN A COLBERT.

Paris, 24 may 1666.

Monseigneur, il est très-nécessaire pour avancer les ouvrages du dedans des Tuileries qu'il vous plaise de donner un quart d'heure d'audience pour résoudre toutes les choses qui sont nécessaires à y exécuter, parce que, autrement, l'on ne peut rien faire qu'à tastons. Ainsy, Monseigneur, si vous agréez que j'aille à Saint-Germain pour cela, j'iray sitost que vous le permettrez, et je porteray avec moy un mémoire de tout ce qu'il faut résoudre, pour après travailler avec toute sorte de diligence.

Je prends cette liberté, parce que les ouvriers me pressent, et parce qu'ils ne peuvent rien faire que les choses ne soyent entièrement résolues. J'attends vos commandemens.

(*Iconographie française*, II. — Fac-simile d'une lettre autographe appartenant à M. Chambry.)

XXVII. — NOTE DE CHARLES PERRAULT A COLBERT

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ACADÉMIE GÉNÉRALE[4].

[1666.]

L'académie pourroit estre composée de personnes de quatre talens différens, sçavoir : belles-lettres, histoire, philosophie, mathématiques.

Les gens des belles-lettres excelleroient, ou en grammaire, éloquence, poésie;

Les historiens, ou en histoire, chronologie, géographie;

Les philosophes, ou en chimie, simples, anatomie, physique expérimentale;

Les mathématiciens, ou en géométrie, astronomie, algèbre.

[1] Richelieu avait légué, par son testament du 23 mai 1642, le château de Rueil à sa nièce, Marie-Madeleine de Vignerod, duchesse d'Aiguillon (voir I, 167).

En 1666, Louis XIV ayant le désir de posséder ce château, Colbert en fit la demande à la duchesse d'Aiguillon, qui lui répondit la lettre que nous publions.

[2] Ce mémoire était celui des augmentations et acquisitions, s'élevant à 250,000 livres.

[3] L'acquisition n'eut pas lieu, et le château de Rueil passa au duc de Richelieu.

[4] Cette note autographe de Perrault confirme les assertions de Fontenelle (*Histoire de l'académie royale des sciences*, 1666), au sujet de l'idée que l'on eut d'abord de créer non pas une simple aca-

Il seroit à souhaiter que chacun sçust toutes les parties de la science dont il feroit profession; mais il seroit nécessaire qu'il excellast et qu'il fist une estude particulière de celle qu'il auroit choisie, de laquelle il seroit obligé de faire toutes les recherches qui luy seroient demandées et répondre aux difficultés qui seroient proposées.

(Cabinet de M. Boutron.)

AUTRE NOTE A COLBERT

SUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES[1].

[1666.]

On veut faire une académie pour les sciences et pour les arts. Cette entreprise est digne de la magnificence du Roy et des soins de Mgr Colbert; et si la prudence a voulu qu'on ayt commencé le généreux dessein d'une réformation universelle par les choses qui regardent la subsistance et la tranquillité de l'Estat, la raison veut qu'on achève par celles qui peuvent y maintenir l'abondance et la vertu. Tous ceux qui cultivent les sciences et les arts doivent faire leur effort pour l'avancement d'un si beau dessein. Pour moy, je n'y sçaurois contribuer que peu de chose; mais je pense estre obligé d'en dire ce que je sçais, et si je ne fais paroistre en cela toute la capacité d'un grand philosophe, je feray voir au moins que j'en ay toute la franchise.

Je crois premièrement qu'on ne doit point former le projet d'une académie royale sur de simples idées, et qu'on fera plus seurement de se proposer les exemples de toutes celles qui se sont faites jusqu'à présent; car, encore que celle-cy doive estre incomparablement au-dessus de tout ce qu'on a jamais vu de beau en ce genre, néanmoins il est certain que cette proportion qu'il y a toujours entre les petites et les grandes choses qui sont de mesme nature fait qu'on doit fort considérer ce qui s'est pratiqué dans les autres académies, si l'on veut bien juger de ce qu'on doit faire en celle-cy. On pourra toujours bien y ajouter ce qui la doit relever au-dessus de toutes les autres et luy donner des avantages qui fassent connoistre de quelle main elle est soutenue. Ainsy j'estime qu'on devroit inviter d'autres personnes des différentes académies de donner un modèle de la leur.

En second lieu, je crois qu'il faut bien consulter sur le choix des savans qui doivent composer cette illustre assemblée, et prendre garde que ceux qui ont le plus de réputation à la cour ne sont pas toujours les meilleurs sujets. Pour peu d'habitude qu'on ayt avec les savans, on en sçait la raison; mais les personnes qui sont fort occupées aux affaires publiques ne peuvent pas sçavoir ce

démie des sciences, mais une académie générale et universelle.

«M. Colbert forma d'abord le projet d'une académie composée de tout ce qu'il y auroit de gens les plus habiles en toutes sortes de littérature. Les savants en histoire, les grammairiens, les mathématiciens, les philosophes, les poëtes, les orateurs, devoient être également de ce grand corps, où se réunissoient et se concilioient tous les talents les plus opposés. La bibliothèque du roi étoit destinée à être le rendez-vous commun. Ceux qui s'appliquoient à l'histoire s'y devoient assembler les lundis et les jeudis; ceux qui étoient dans les belles-lettres, les mardis et les vendredis; les mathématiciens et les physiciens, les mercredis et les samedis. Ainsi aucun jour de la semaine ne demeuroit oisif, et, afin qu'il y eût quelque chose de commun qui liât ces différentes compagnies, on avoit résolu d'en faire, tous les premiers jeudis du mois, une assemblée générale, où les secrétaires auroient rapporté les jugements et les décisions de leurs assemblées particulières, et où chacun auroit pu demander l'éclaircissement de ses difficultés; car sur quelle matière ces états généraux de la littérature n'eussent-ils pas été prêts à répondre? Si cependant les difficultés eussent été trop considérables pour être résolues sur-le-champ, on les eût données par écrit, on y eût répondu de même, et toutes les décisions auroient été censées partir de l'académie entière.»

«Ce projet, dit Flourens, n'eut point d'exécution. On s'en tint aux académies distinctes... Notre Institut actuel a résolu le problème que s'était proposé Colbert...» (*Fontenelle, ou application de la philosophie moderne aux sciences physiques*, p. 36.)

[1] Cette note, qui ne manque pas d'intérêt, n'est pas signée. J'ignore à qui elle doit être attribuée.

secret; cependant il importe, en une occasion comme celle-cy, de le découvrir et de faire observer à Mgr Colbert qu'il y a dans le monde des savans de deux sortes : les uns s'adonnent aux sciences, parce qu'elles leur plaisent; ils se contentent pour tout fruit de leurs travaux des connoissances qu'ils acquièrent, sans affecter de les publier, et s'ils sont connus, ce n'est que des personnes avec qui ils conversent sans ambition et pour s'instruire mutuellement. Ceux-là sont des savans de bonne foy et des gens dont on ne sçauroit se passer dans un dessein aussy grand que celuy de l'académie royale. Il y en a d'autres qui ne cultivent les sciences que comme un champ qui les doit nourrir; et comme ils voyent par expérience que les grandes rétributions ne se donnent qu'à ceux qui font le plus de bruit dans le monde, ils s'appliquent particulièrement, non pas à faire de nouvelles découvertes, car jusqu'icy cela n'a pas esté récompensé, mais à tout ce qui les peut faire paroistre; ils affectent surtout d'estre connus à la cour; ils font des cabales pour cela, dans lesquelles on est de complot de ne dire que du bien de certaines gens, et de parler toujours mal ou du moins froidement de tous ceux qui n'ont point de part à ces sociétés ambitieuses. Ceux-là sont les savans du beau monde et ceux que l'on connoist le plus; c'est à eux qu'on se rapporte du jugement qu'on doit faire des ouvrages et des auteurs, et, en cela, on fait le mieux qu'il est possible; mais cependant on ne doit pas attendre qu'ayant souvent intention d'avancer les moins capables, ils nomment toujours les plus excellens.

Je ne veux point rien particulariser, de peur qu'on ne s'imagine que je veuille désigner quelqu'un, lorsque je veux seulement donner un avis d'un mal qui a toujours esté et qu'il faut éviter en ce rencontre. Ainsy je me contente de dire qu'il est très-important d'y prendre garde dans une entreprise qui doit faire éclat dans le monde et commettre l'honneur de la France, si on y réussit mal. Il ne faut pas que de petits intérests et de petites vanités de savant empeschent que tous ceux qui sont propres à cette assemblée n'y soyent appelés; et il semble que le mieux qu'on puisse faire pour les connoistre est de s'en rapporter à des personnes d'une qualité assez éminente pour estre au-dessus de toutes ces foiblesses, et en mesme temps d'un sçavoir assez profond pour pouvoir bien distinguer les différens génies de ceux qui sont propres à faire une expérience ou de ceux qui en sçavent tirer toutes les utilités, de ceux qui ont assez de netteté d'esprit pour les bien recueillir et enfin de tous ceux qui ont les différens talens dont l'assortiment pourroit rendre l'académie royale aussy belle qu'utile. Au lieu que si on s'en rapporte à des savans de profession, il arrivera indubitablement que, par intérest et par prévention, ils excluront tous ceux dont ils appréhendent la capacité ou qui ne sont pas de leur opinion; tellement qu'une entreprise, la plus illustre qui fust jamais, demeurera sans obtenir le principal effet pour lequel on y a deu penser, qui est de bannir des sciences tous les préjugés, en ne s'appuyant que sur des expériences, d'y trouver quelque chose de certain, d'en écarter toutes les chimères et d'ouvrir à ceux qui les cultiveront à l'avenir un chemin aysé à la vérité, autant que Dieu a donné aux hommes de la connoistre pour leur utilité. Quelle gloire au Roy et quel honneur pour Mgr Colbert, si cela peut estre! Mais quel malheur sera-ce si, trompant la générosité du prince et les soins du ministre, on exclut par cabale la plupart des meilleurs sujets de cette Compagnie! Au lieu de réformer les sciences, dont les abus sont peut-estre plus importans, quoyqu'on ne se l'imagine pas ordinairement ainsy, que ceux de la justice et des finances, et au lieu de trouver des choses nouvelles, on demeurera dans les anciennes erreurs. Cependant la destruction de l'ignorance n'est pas une victoire moins glorieuse que celle de la chicane et celle de la Maltôte; et comme le Roy a desjà étouffé ces deux monstres, il semble que la défaite du troisième luy soit réservée. Ainsy j'espère qu'on y prendra garde de près, et que n'admettant dans cette illustre académie que des génies dignes d'elle, on verra bientost les sciences et les arts au point de leur perfection [1].

(Bibl. Imp. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 362, fol. 55.)

[1] Voir dans les *Lettres de Chapelain*, page 587, le rapport adressé à Colbert pour la fondation d'une académie des inscriptions et belles-lettres.

XXVIII. — CONSTRUCTION DE L'OBSERVATOIRE[1].

Aoust 1667.

POURQUOY ET COMMENT L'OBSERVATOIRE A ESTÉ BASTY.

M. Colbert, qui estoit persuadé que les sciences et les beaux-arts ne contribuent pas moins à la gloire d'un règne que les armes et toutes les vertus militaires, n'eut pas plutost estably la petite académie des inscriptions et des médailles, qu'il porta Sa Majesté à former une autre académie plus ample et plus nombreuse, où, à la réserve de la théologie, qui a des universités et des sociétés pour estre enseignée, et la politique, dont il est malaysé de parler beaucoup sans émouvoir des disputes de périlleuses conséquences, toutes les autres sciences seroient soigneusement cultivées et portées, s'il se peut, à leur dernière perfection, particulièrement l'astronomie, la géographie, la géométrie et toutes les autres parties des mathématiques, la physique, la botanique et la chimie, à l'exclusion néanmoins des secrets de la pierre philosophale, à quoy il seroit défendu de s'appliquer en faisant les autres opérations de la chimie, de mesme qu'à l'art de deviner et de prédire en travaillant aux observations de l'astronomie.

La première chose que M. Colbert fit entendre à ceux qui furent choisis et dans la France et dans les pays estrangers pour composer cette académie, fut qu'il ne tiendroit qu'à eux que leur Compagnie ne se rendist la plus savante et la plus célèbre qu'il y eust au monde, parce que le Roy eur fourniroit de son costé tous les secours qu'ils pourroient désirer; qu'on avoit commencé à les establir dans la bibliothèque du roy, où rien ne leur pouvoit manquer du costé des livres et des manuscrits, et que les ordres alloient estre donnés pour construire dans le mesme lieu un laboratoire, avec tous les accompagnemens et les commodités qu'ils pourroient souhaiter. Que pour un observatoire, dont l'astronomie ne pouvoit se passer, ils n'avoient qu'à choisir un lieu qu'ils jugeassent propre pour y bien observer, et qu'aussytost il y seroit construit un édifice qui non-seulement surpasseroit en grandeur, en beauté et en commodité les observatoires d'Angleterre, de Danemark et de la Chine, mais, ce qui estoit tout dire, qui répondroit en quelque sorte à la magnificence du prince qui le faisoit bastir.

On pensa d'abord à placer l'Observatoire sur le tertre de Montmartre, comme le plus proche de Paris qui fust assez élevé pour bien découvrir tout l'horizon. Mais on trouva que les fumées qui s'élèvent continuellement de Paris, situé au midy de Montmartre, estoient un obstacle perpétuel à toutes sortes d'observations. De sorte qu'il fut conclu qu'il falloit choisir une situation tout opposée à celle-là et qui eust Paris à son nord, pour avoir le levant, le midy et le couchant entièrement libres et dégagés de toutes les fumées et de toutes les vapeurs qui s'élèvent continuellement de la ville. Cela fut cause que l'on se détermina à placer l'Observatoire à l'issue du faubourg Saint-Jacques, sur une place de 7 arpens ou environ, que les anciennes fortifications de la ville ont rendue un peu plus élevée que le reste du terrain, et d'où sans monter davantage on découvre tout l'horizon du levant, du midy et du couchant. Elle a encore cet avantage qu'on y arrive par les deux plus grandes rues qu'il y ayt à Paris, la rue Saint-Jacques, en continuant tout le long du faubourg du mesme nom, et la rue de la Harpe, en continuant le faubourg Saint-Michel.

La résolution ne fut pas plutost prise qu'il se trouva une grande difficulté à son exécution. Le terrain estoit creux par-dessous par de grandes carrières, en sorte qu'il n'estoit pas en estat de porter le fardeau du grand édifice qu'on proposoit d'y construire. Cependant, comme il n'y alloit que de faire la dépense de remplir ces carrières de maçonnerie aux endroits où l'édifice seroit planté, on passa outre. On trouva mesme que cette rencontre estoit heureuse, parce que cela donneroit des lieux souterrains où l'on pourroit faire plusieurs expériences pour la physique et les mathématiques.

[1] Les terrains sur lesquels est construit l'Observatoire furent acquis par Louis XIV le 7 mars 1667. — L'Observatoire fut terminé en 1672.

A la suite de cette pièce, se trouvent plusieurs plans de l'Observatoire faits par Claude Perrault. — On lit en marge du plan principal :

Le bastiment de l'Observatoire est construit de telle sorte qu'il peut suppléer tout seul à tous les principaux instrumens d'astronomie dont on se sert pour les observations.

Sa situation donne une ligne méridienne dans l'étage haut, depuis la fenestre du milieu qui regarde le midy jusqu'à celle qui regarde le septentrion, de 17 toises de longueur, la plus juste qui se puisse faire.

Les deux pavillons octogones sont coupés de manière qu'un de leurs pans donne le lever du soleil au solstice d'hyver, et l'autre son coucher au mesme solstice; qu'un autre donne le lever du soleil à l'équinoxe et l'autre le coucher au mesme équinoxe; que deux autres pans donnent l'un le lever du soleil d'esté et l'autre le coucher du mesme soleil.

Le trou ou ouverture qui perce l'Observatoire depuis le fond des carrières jusqu'au dessus de la terrasse donne juste le zénith, sans qu'on ayt besoin pour tout cela de quart de cercle ni d'aucun autre instrument.

(Bibl. du Louvre, Mss. *Notes et dessins de Claude Perrault*, recueillis et annotés par Charles Perrault.)

Après avoir constaté, dans ses Mémoires, que Claude Perrault, qui avait travaillé aux plans de l'Observatoire, en suivait la construction, Cassini entre dans les curieux détails qui suivent :

Le bâtiment de l'Observatoire, que le Roi faisait construire pour les observations astronomiques, était élevé au premier étage lorsque j'arrivai [1]. Les quatre murailles principales avaient été dressées exactement aux quatre principales régions du monde. Mais les trois tours avancées que l'on ajoutait à l'angle oriental et occidental du côté du midi et au milieu de la face septentrionale, me parurent empêcher l'usage important qu'on aurait pu faire de ces murailles, en y appliquant quatre grands quarts de cercle capables par leur grandeur de marquer distinctement, non-seulement les minutes, mais même les secondes; car j'aurais voulu que le bâtiment même de l'Observatoire eût été un grand instrument, ce que l'on ne peut pas faire à cause de ces tours qui, d'ailleurs, étant octogones, n'ont que de petits flancs coupés de portes et de fenêtres. C'est pourquoi je proposai d'abord qu'on n'élevât ces tours que jusqu'au second étage, et qu'au-dessus on bâtît une grande salle carrée, avec un corridor découvert tout à l'entour, pour l'usage dont je viens de parler. Je trouvais aussi que c'était une grande incommodité de n'avoir pas dans l'Observatoire une seule grande salle d'où l'on pût voir le ciel de tous côtés, de sorte qu'on n'y pouvait pas suivre d'un même lieu le cours entier du soleil et des autres astres, d'orient en occident, ni les observer avec le même instrument sans le transporter d'une tour à l'autre. Une grande salle me paraissait encore nécessaire pour avoir la commodité d'y faire entrer le soleil par un trou et pouvoir faire sur le plancher la description du chemin journalier de l'image du soleil, ce qui devait servir, non-seulement d'un cadran vaste et exact, mais aussi pour observer les variations que les réfractions peuvent causer aux différentes heures du jour, et celles qui ont lieu dans le mouvement annuel. Mais ceux qui avaient travaillé au dessin de l'Observatoire opinaient de l'exécuter conformément au premier plan qui en avait été proposé; et ce fut en vain que je fis mes représentations à cet égard et bien d'autres encore. M. Colbert vint même inutilement à l'Observatoire pour appuyer mon projet. On suivit donc les premiers plans; les tours et la grande salle furent élevées à la même hauteur; au milieu de la face méridionale on laissa une petite fenêtre ou ouverture qui donnait au haut de la grande salle, et l'on projeta de tirer sur le pavé, non-seulement la ligne méridienne, mais encore les lignes horaires. Comme l'on craignait que le bâtiment nouveau ne fût sujet à quelque changement, ce qui avait déjà eu lieu dans la partie orientale, et qui avait obligé à reprendre les fondemens plus bas, on différa de paver la grande salle jusqu'à ce que tout effet pût être passé [2]. On proposa de cou-

[1] Cassini était arrivé à Paris le 4 avril 1669. Il fut, deux jours après, présenté au Roi par Colbert.

[2] La méridienne n'a été tracée qu'en 1729, et les dalles posées en 1730. (*Note des Mémoires.*)

vrir la grande salle d'une plate-forme bien solide, sur laquelle on pourrait élever un pavillon carré isolé pour servir à l'usage que j'avais proposé, c'est-à-dire pour pouvoir apercevoir du même lieu tout le ciel et suivre avec le même instrument et de la même place le cours entier d'un astre. Il fut aussi arrêté que la tour septentrionale ne serait pas octogone, comme on l'avait d'abord projeté, mais qu'elle serait carrée, pour avoir une plus grande face au septentrion. Je proposai aussi que cette tour septentrionale fût terminée en haut par une salle ouverte par deux fenêtres, l'une orientale et l'autre occidentale, et par une porte méridionale, et que le toit fût percé d'une ouverture ronde, recouverte d'une plaque de cuivre qu'on pût ouvrir et fermer pour l'usage des observations au zénith à l'abri du vent. Cette salle fut depuis appelée le *Petit Observatoire.*

La tour orientale fut laissée entièrement découverte pour le même usage, et on y laissa dans la façade septentrionale une longue fente qui a servi à recevoir et à élever à diverses hauteurs de grands verres objectifs avec lesquels on a découvert le plus petit satellite de Saturne. La grande salle méridienne fut couverte d'une voûte un peu plus élevée que celle de la tour occidentale; au-dessus de celle-ci on laissa un espace creux propre à recevoir un grand hémisphère concave pour pouvoir y observer le cours journalier du soleil par le moyen de l'ombre d'une boule élevée à son centre; c'est l'instrument appelé par les anciens *scaphe.* On y devait marquer par observation immédiate les traces journalières de l'image du soleil dans les solstices, comparées à celles des autres jours de l'année, affectées des différentes réfractions. Ces traces auraient été divisées par des points horaires à l'aide d'une pendule, et auraient fait connaître l'inégalité des arcs horaires causée par les réfractions des soleils solaires. En attendant la construction d'un semblable instrument, je fis placer dans ce lieu enfoncé un grand quart de cercle construit par Gosselin et divisé avec soin par Le Bas. Un coup de vent terrible le renversa et le rendit inutile aux observations. On plaça depuis dans le même lieu des vases d'étain pour observer la quantité de la pluie en divers temps de l'année et son évaporation; M. Sédileau, après avoir suivi pendant plusieurs années et publié ces observations, enleva ces vases pour d'autres usages.

Toutes les voûtes de l'Observatoire furent percées dans le même axe par un trou rond qui répond à un puits contenant un escalier spiral qui descend au fond des caves de l'Observatoire, dont les fondemens sont aussi profonds que son élévation sur le terrain. Ce puits sert de grand instrument pour l'observation des étoiles fixes proche le zénith; il sert aussi pour mesurer le temps de la chute des corps qu'on laisse tomber des divers étages de l'Observatoire. L'appui de ce degré spiral a servi aussi à soutenir de grands thermomètres d'eau, dont on a observé les variations en divers temps. Les caves de l'Observatoire font aussi voir que le thermomètre n'y souffre pas de variation sensible depuis la plus grande chaleur de l'été jusqu'au plus grand froid de l'hiver; de sorte que l'air de ces caves peut passer pour tempéré et servir à régler les thermomètres.

Un peu à l'est au-devant de la porte de la façade méridionale de l'Observatoire, laquelle est élevée d'un étage plus haut que celle de la façade septentrionale, il y a un autre puits [1] couvert d'une pierre, au milieu de laquelle j'ai fait pratiquer une ouverture qui répond aux caves, et que l'on peut ouvrir et fermer pour faire les mêmes expériences et les mêmes observations qu'à l'escalier des caves où l'on est trop exposé à être troublé par les curieux.

La porte méridionale donne sur une grande terrasse où l'on plante des mâts qui servent à élever de longues lunettes. On y a depuis transporté une tour de bois qui était autrefois à Marly, où elle servait à élever les eaux de la Seine qui vont à Versailles; elle sert présentement à élever des verres objectifs à des hauteurs beaucoup plus grandes que celle du bâtiment de l'Observatoire. Cette terrasse est soutenue du côté d'occident par une forte muraille dressée sur la ligne méridienne; une pareille muraille doit s'élever à l'orient et au midi; mais cet ouvrage n'a pas été achevé parce que ce qui existe suffit pour les observations.

(*Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et à celle de l'Observatoire*, 1 vol. in-4°, Vie de Cassini, page 293.)

[1] Il a été bouché depuis la Révolution par le massif qu'on a établi en devant de cette porte méridionale, pour supporter le grand télescope de 20 pieds lorsqu'on le sort de la voûte où il est habituellement remisé. (*Note des Mémoires.*)

XXIX. — ÉDIT

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MANUFACTURE DES MEUBLES DE LA COURONNE AUX GOBELINS[1].

Novembre 1667.

La manufacture des tapisseries a toujours paru d'un si grand usage et d'une utilité si considérable, que les Estats les plus abondans en ont perpétuellement cultivé les establissemens et attiré dans leur pays les ouvriers les plus habiles par les grâces qui leur ont esté faites. En effet, le roy Henri le Grand, nostre aïeul, se voyant au milieu de la paix, estima n'en pouvoir mieux faire gouster les fruits à ses peuples qu'en restablissant le commerce et les manufactures, que les guerres estrangères et civiles avoient presque abolis dans le royaume; et pour l'exécution de son dessein, il auroit, par son édit du mois de janvier 1607, estably les manufactures de toutes sortes de tapisseries, tant dans nostre bonne ville de Paris qu'en toutes les autres villes qui s'y trouveroient propres, et préposé à l'establissement et direction d'icelles les sieurs de Comans et de La Planche, auxquels par le mesme édit on auroit accordé plusieurs priviléges et avantages. Mais comme ces projets se dissipent promptement, s'ils ne sont entretenus avec beaucoup de soin et d'application et soutenus avec dépenses, aussy, les premiers establissemens qui furent faits ayant esté négligés et interrompus pendant la licence d'une longue guerre, l'affection que nous avons pour rendre le commerce et les manufactures de nostre royaume florissans nous auroit fait donner nos premiers soins, après la conclusion de la paix générale, pour les restablir.

Et pour rendre ces establissemens plus immuables, en leur fixant un lieu commode et certain, nous aurions fait acquérir de nos deniers l'hostel des Gobelins et plusieurs maisons adjacentes, fait rechercher les peintres de la plus grande réputation, des tapissiers, des sculpteurs, orfévres, ébénistes et autres ouvriers plus habiles en toutes sortes d'arts et métiers que nous y aurions logés, donné des appartemens à chacun d'eux et accordé divers priviléges et avantages. Mais, d'autant que

[1] On lit dans la *Vie de Colbert*, de Sandras de Courtils, reproduite dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, par Danjou, IX, 93, au sujet de cet établissement :

« Colbert établit aux Gobelins une manufacture dont il donna la direction à Le Brun, qu'il jugea seul capable de s'en bien acquitter. Ce lieu étoit déjà recommandable par la teinture des laines en écarlate, l'eau de la rivière des Gobelins ayant une qualité particulière pour leur donner cette vivacité qui les fait briller aux yeux. Colbert y fit fabriquer des tapisseries pour le Roi, sur les dessins de Le Brun; il y fit aussi travailler à des ouvrages de pierre de rapport, dont le pied en carré revient à plus de 1,000 écus. Toutes les pierres qui y entrent sont des pierres précieuses, et l'on en taille de si petites qu'il est presque impossible de les voir avant qu'elles soient mises en œuvre... Il y fit travailler aussi à ces grandes pièces d'orfévrerie qu'on a depuis portées à Versailles, comme tables, guéridons, buires, cuvettes, caisses d'orangers et candélabres... On y bâtit une gondole pour le canal de Versailles, et on y travailla tous les ornements de la grande galerie... »

D'un autre côté, on lit dans les *Mémoires inédits sur l'académie de peinture et de sculpture*, I, 23 et 27, par MM. Dussieux, Soulié, etc. :

« Dans l'année 1660, M. Colbert, qui, sur un appui particulier du cardinal Mazarin, commençait d'entrer en concurrence avec M. Fouquet pour la surintendance des bâtiments, eut l'ordre du Roi de faire dans l'hôtel des Gobelins, du faubourg Saint-Marceau, l'établissement des manufactures royales des meubles de la couronne. M. Colbert y apporta de grands soins et choisit M. Le Brun pour directeur de cet établissement. On y employa de très-habiles hommes, qui furent choisis tant en France que dans les pays étrangers.

« En 1665, M. Colbert, voulant faire réussir la navigation et le commerce des vaisseaux de la compagnie des Indes orientales et leur faciliter l'entrée et le négoce dans les ports du grand Mogol, fit faire dans les Gobelins un magnifique carrosse pour en régaler ce monarque. Il choisit M. Le Brun pour donner les dessins, tant pour la construction du carrosse que des différens ornemens de sculpture et d'orfévrerie dont il étoit embelli. »

On trouve aux Archives de l'Empire :

1° Carton O 17,242, un état des tapisseries

ces establissemens augmentent chaque jour, que les ouvriers les plus excellens dans toutes sortes de manufactures, conviés par les grâces que nous leur faisons, y viennent donner des marques de leur industrie, et que les ouvrages qui s'y font surpassent notablement en art et en beauté ce qui vient de plus exquis des pays estrangers, aussy nous avons estimé qu'il estoit nécessaire, pour l'affermissement de ces establissemens, de leur donner une forme constante et perpétuelle et les pourvoir d'un règlement convenable à cet effet.

A ces causes, et autres considérations à ce nous mouvant, de l'avis de nostre conseil qui a vu l'édit du mois de janvier 1607, et autres déclarations et règlemens rendus en conséquence, et de nostre certaine science... disons, statuons et ordonnons ainsy qu'il ensuit :

I. C'est à sçavoir, que les manufactures des tapisseries et autres ouvrages demeureront establies dans l'hostel appelé des Gobelins, maisons et lieux en dépendans, à nous appartenant; sur la principale porte duquel hostel sera posé un marbre au-dessous de nos armes, sur lequel sera inscrit : MANUFACTURE ROYALE DES MEUBLES DE LA COURONNE [1].

(Bibl. du Louvre, Impr. B. 776, *Recueil des statuts, ordonnances, etc. en faveur des orfèvres.*)

XXX. — PRIVILÉGE

DE CONSTRUIRE DES FONTAINES DANS PARIS [2].

Juillet 1668.

Le sieur Périnet, mousquetaire de la 1re compagnie du roy, demande le privilége et faculté de pouvoir, pendant quatre ans, à l'exclusion de tous autres, construire des fontaines dans tous les carrefours des rues de Paris, mesme dans les maisons des particuliers qui en désireront, et ce à un prix fort modique, par le moyen d'une machine de laquelle il se servira pour tirer l'eau de la rivière de Seine. Et après l'expiration des quatre années, Sa Majesté pourra retirer un revenu considérable dudit establissement, en prenant seulement le tiers de ce que les bourgeois ont accoustumé de payer pour les eaux qu'ils employent par chacun an dans leurs maisons.

(Arch. des Aff. étr. *France*, vol. 186. — Rôle des placets présentés au Roi.)

de haute et basse lisse faites aux Gobelins depuis l'établissement de cette manufacture jusqu'au 16 juillet 1691.

2° Vol. O 10,000 ter, fol. 277, à la date du 31 mars 1664, le contrat portant création de la manufacture de la Savonnerie, à Chaillot, en faveur de Philippe et Simon Lourdet, père et fils, tapissiers de Paris.

[1] Les articles qui viennent ensuite disposent que la manufacture des Gobelins sera administrée par Colbert et dirigée par Le Brun, premier peintre du roi, suivant les lettres qui lui ont été accordées le 8 novembre 1663. — Colbert et Le Brun tiendront la manufacture remplie de bons peintres, maîtres tapissiers, sculpteurs, orfèvres, fondeurs, graveurs, lapidaires, menuisiers et teinturiers, etc. — 60 apprentis payés y seront entretenus, et après six ans d'apprentissage et quatre ans de service chez les maîtres, ils seront reçus à la maîtrise du métier qu'ils auront appris.

Les derniers articles règlent les avantages et priviléges accordés aux ouvriers français et étrangers pour le logement, la naturalisation, les exemptions de tutelles, curatelles, guet, tailles, impositions, etc.

L'édit se compose en tout de dix-huit articles.

[2] En marge de cette pièce, on lit ces mots : «Renvoyé à M. Colbert.»

XXXI. — JABACH[1] A COLBERT.

Paris, 16 septembre 1668.

Je viens de recevoir d'Auvergne douze pièces de tapisseries de différens patrons et prix qui ne vous déplairont pas. J'en attends encore davantage par la première charrette. Cette manufacture estant bien conduite vous donnera satisfaction assurément, comme je me promets que celle de Corbeil fait présentement, et aura l'honneur de vostre approbation lorsqu'il vous plaira en prendre l'inspection.

La fabrique de la colle y réussit aussy à merveille; j'en ay fait venir des échantillons que j'ay donnés à différens menuisiers qui la trouvent aussy bonne que celle d'Angleterre et incomparablement plus forte que celle de Hollande, dont on se pourra facilement passer doresenavant.

Je ne suis en peine que des douze caisses des tableaux que j'ay fait venir par vos ordres, Monseigneur, et qui sont parties de Cologne et d'Amsterdam il y a plus de trois semaines, tant par mer que par terre, sans en avoir eu depuis aucune nouvelle. S'ils arrivent heureusement icy, je ne fais nul doute que vous y trouverez de très-belles choses; la mémoire me restant toute fraische de quelques-uns que j'ay vus en Angleterre et trouvés alors fort beaux, il y a trente-trois ans, ce qui est bon signe...

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 148 *bis*, fol. 669.)

XXXII. — CLAIRE COLBERT,

ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE, A COLBERT[2].

Reims, 2 mars 1669.

Monsieur mon cher frère, ayez, s'il vous plaist, la bonté de souffrir que je vous fasse mes très-humbles remontrances sur un très-grand besoin qui est à nostre ville de Reims, dont plusieurs personnes de qualité s'intéressent et m'ont sollicitée puissamment de vous le représenter: c'est qu'à présent nous n'avons plus icy de médecin expérimenté, à cause de la mort de nos anciens. Le plus fameux et appliqué, comme aussy le plus méritant, est un nommé M. Rainssant[3]; mais la ville ne le peut presque avoir pour son soulagement, à cause que M. le mareschal de Schulemberg[4] le

[1] Éverard Jabach, de Cologne, riche banquier établi à Paris dès 1635. Il se maria vers 1650, et se fit construire par Bulet, architecte de la ville, un hôtel qu'on peut encore voir à peu près intact rue Neuve-Saint-Merry, 42. Amateur distingué de tableaux et d'objets d'art, il fut chargé par Mazarin d'employer 118,000 francs en achats à la vente de la galerie de Charles Ier, en 1652, et il s'acquitta de cette commission avec le plus grand succès. De 1650 à 1670, il s'était formé, à force de soins et d'argent, une collection sans pareille; mais des revers de fortune l'ayant obligé à s'en défaire, il livra au cabinet du roi, le 29 mars 1671, au prix de 200,000 livres, 101 tableaux et 5,542 dessins qu'il avait estimés dans son inventaire général à 463,420 livres. Malgré cette vente, dont les premières négociations remontent à la fin de 1670, Jabach restait possesseur de beaucoup d'œuvres précieuses. Du reste, il réussit à rétablir ses affaires. En 1691, il figurait encore parmi les principaux banquiers de Paris, et c'est dans son hôtel de la rue Neuve-Saint-Merry qu'il mourut le 6 mars 1695. (Voir les articles publiés par M. L. Clément de Ris, dans le *Moniteur universel* des 5 et 7 juillet 1859.)

[2] Claire Colbert, d'abord abbesse des Urbanistes, et, à partir du mois de janvier 1677, de Sainte-Claire de Reims. Morte en juillet 1680.

[3] Pierre Rainssant, médecin et numismate distingué. En 1684, il succéda à Carcavi comme garde du cabinet des médailles du roi. Mort le 7 juin 1689.

[4] Jean de Schulemberg, comte de Montdejeu, servit comme cornette dès 1614, n'ayant pas encore seize ans. Lieutenant général des armées de Flandre en 1650, et deux ans après gouverneur

veut avoir toujours auprès de luy, quoyqu'il n'y ayt point d'engagement. Il souhaiteroit pouvoir se donner tout à fait au service de la ville; mais comme il reçoit de grands avantages pour l'establissement de sa famille du susdit M. de Schulemberg, il souhaiteroit avoir icy quelque petit passe-droit qui le distinguast du commun; et pour cela l'on souhaiteroit qu'il vous plust luy faire donner la qualité de professeur royal en médecine et quelques petits appointemens pour se soutenir en cette qualité. MM. les médecins du roy le connoissent et vous répondront de sa capacité.

M. l'abbé de Chaumont[1] vous présentera un mémoire instructif de cette affaire; je vous supplie, monsieur mon cher frère, de le recevoir favorablement[2].

(Bibl. Imp. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 363, fol. 106.)

XXXIII. — CHARLES ERRARD,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROME, A COLBERT[3].

Rome, 3 avril 1669.

M. Girardon, ayant l'honneur d'estre auprès de vous, informera Vostre Excellence de toutes les particularités de l'académie, tant de l'estude et conduite des pensionnaires du roy que de tous les ouvrages que j'ay fait faire par vos ordres pour le service de Sa Majesté, le séjour de plus de deux mois qu'il a fait à l'académie luy en ayant donné une parfaite connoissance, lequel temps il a employé aussy utilement à voir les belles choses et les habiles du pays, et principalement M. le cavalier Bernin, duquel il pourra dire à Vostre Excellence les sentimens. Je crois qu'il aura beaucoup profité en son voyage, ayant vu et examiné les belles choses avec plaisir et étonnement; ces grands et magnifiques restes de l'antique Rome luy auront assurément inspiré de hautes pensées, le voyant dans la passion, si Vostre Excellence luy commande de mettre la main à l'œuvre et s'efforcer d'en produire quelqu'une. Je luy ay conseillé de remarquer dans ces fragmens antiques que le tout et les parties sont grandes et simples, et que ces beaux esprits ont fuy la confusion des choses petites et tristes, tant dans leurs ouvrages d'architecture que de sculpture, ce qui leur donne la grandeur, netteté et harmonie, avec la résistance aux injures des temps, et qui diminue beaucoup de la dépense, ces grands génies n'ayant mis les ornemens que dans les lieux propres à les recevoir, ne s'estant servis de cette délicatesse que pour faire paroistre leurs ouvrages plus grands et magnifiques.

Je crois que mondit sieur Girardon quitte Rome avec douleur de se détacher sitost de ces belles choses; mais l'ordre qu'il a reçu de la part de Vostre Excellence luy a fait prendre en mesme temps résolution d'obéir. Je le vois partir avec déplaisir, principalement dans l'estat où je suis, ayant crainte de ne pouvoir pas bien m'acquitter de la charge dont Vostre Excellence m'a honoré, la guérison de ces sortes de maladies dont j'ay esté atteint estant très-longue et quelquefois incurable. Je soumets le tout à la volonté du Très-Puissant, persistant dans le zèle d'obéir aux ordres de Vostre Excellence jusqu'au dernier moment de ma vie.

(Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 565.)

d'Arras qu'il défendit contre les Espagnols. Lieutenant général de l'Artois de 1661 à 1665, puis du Berri. Maréchal de France en juin 1668. Mort en mars 1671.

[1] Paul-Philippe de Chaumont, lecteur du roi et garde des livres de son cabinet, reçu à l'académie française en 1654, évêque de Dax de 1671 à 1684. Mort le 24 mars 1697.

[2] Cette lettre est accompagnée d'un mémoire sur l'université de Reims, où se trouvaient les quatre facultés: théologie, droit, médecine, arts. — Le mémoire donne en outre quelques détails sur Pierre Rainssant et sur le nombre et le traitement des professeurs de l'université de Paris.

[3] Voir page 281, pièce n° 37.

XXXIV. — MÉZERAY[1] A COLBERT.

31 janvier 1669.

Monseigneur, oseray-je vous réitérer, par cette seconde lettre, les mesmes prières que j'ay desjà pris la hardiesse de vous faire par ma première, dont voicy les mesmes? Ce que m'a dit M. Perrault de vostre part a esté un terrible coup de foudre qui m'a rendu tout à fait immobile et qui m'a osté tout sentiment, hormis celuy d'une extrême douleur de vous avoir déplu. Ma seule espérance est, Monseigneur, que Dieu vous ayant rendu vostre santé, vous ne me défendrez pas aujourd'huy de prendre part à la réjouissance publique; et que, pendant cette satisfaction universelle des gens de bien, vous ne voudrez pas que je sois le seul qui demeure dans une tristesse mortelle. Permettez-moy donc, s'il vous plaist, Monseigneur, dans cette heureuse conjoncture, d'implorer le secours de vostre généreuse bonté; je la supplie très-humblement d'intercéder pour moy auprès de vous, et de m'obtenir ma grâce, que je vous demande avec une entière soumission et un très-profond respect. Je ne prétends point, Monseigneur, justifier mes manquemens autrement qu'en les réparant et en justifiant la rectitude de mes intentions par une prompte et sincère obéissance. Ce qui me sera d'autant plus facile, qu'une seconde édition de mon ouvrage, estant augmentée de plus de trois cents articles, et d'un très-grand nombre de choses aussy utiles que rares et curieuses, effacera et anéantira bientost la première; car, comme le sçavent tous ceux qui entendent le commerce des livres, c'est une expérience infaillible que les impressions postérieures, quand elles se font du vivant des auteurs et qu'elles sont plus amples et plus correctes, font périr tout à fait les précédentes, en sorte qu'on n'en tient plus compte et que mesme on n'en voit plus du tout. C'est dans cette disposition, Monseigneur, que j'ay prié M. Perrault de vous assurer que je suis prest à passer l'éponge sur tous les endroits que vous jugerez dignes de censure dans mon livre; et de vous protester, en mesme temps, que je veux employer tous mes efforts et si peu de talent que Dieu m'a donné pour faire connoistre à toute la terre que vous n'avez jamais fait de créature qui soit à vous par un attachement plus véritable, ni qui puisse avoir plus de passion et plus de zèle pour tout ce qui vous touche qu'en aura jusqu'au dernier soupir de sa vie, Monseigneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-acquis serviteur.

(Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, p. 124.)

XXXV. — CONSTRUCTION DE L'ARC DE TRIOMPHE DE LA PORTE SAINT-ANTOINE[2].

1670.

Quand M. Colbert entra dans la surintendance des bastimens, il ne se proposa pas seulement de continuer le bastiment du Louvre et de mettre toutes les autres maisons royales au meilleur estat qu'il seroit possible. Comme il avoit une passion démesurée pour la gloire de son maistre, il fit aussy dessein de luy faire élever tous les monumens qu'il croiroit les plus convenables et les plus

[1] François-Eudes de Mézeray, né en 1610. Il publia de 1643 à 1651 une histoire de France, en 1668, un abrégé chronologique, ensuite une histoire de la Maltôte avec des réflexions qui parurent inconvenantes sous la plume d'un historiographe officiel. Sur les plaintes de Colbert, on lui retrancha une partie de sa pension. Il fit alors à son livre plusieurs corrections, mais elles ne satisfirent ni le public ni le ministre, qui supprima le restant de sa pension. Mézeray fut reçu à l'académie française en 1649. Mort le 10 juillet 1683. — On trouvera plus loin, pièce XLVII, une autre lettre de Mézeray à Colbert pour le solliciter de nouveau au sujet de sa pension.

[2] La première pierre de ce monument fut posée le 6 août 1670.

propres pour conserver et transmettre à la postérité la mémoire de ses grandes actions. Dans cette vue, il commença dès le mois de janvier de l'année 1663 (un an entier avant qu'il ne fust pourvu de la charge de surintendant des bastimens du roy) à former chez luy une assemblée de gens de lettres afin de les consulter sur tout ce qu'il auroit à faire pour donner de l'esprit, de la majesté et de la grandeur à tous les ouvrages qui s'entreprendroient, soit aux dessins de peinture et de sculpture dont il faudroit orner les édifices, soit pour faire des médailles et des devises pour l'histoire du Roy, soit enfin pour bien diriger les divers monumens que les différentes actions de Sa Majesté donneroient occasion d'imaginer pendant le cours glorieux de sa vie. Cette académie continue encore depuis plus de trente ans qu'il y a qu'elle est establie.

Les conquestes que le Roy fit en Flandre pendant les années 1666 et 1667 et celle qu'il fit de la Franche-Comté dans le mesme temps firent penser M. Colbert à construire un arc de triomphe, comme le monument le plus convenable de tous pour célébrer des actions semblables. Il en fit faire des dessins à M. Le Vau, premier architecte du roy, à M. Le Brun, son premier peintre, et à M. Perrault, de l'académie royale des sciences, dont le dessin fut préféré à ceux des deux autres et à plusieurs encore que divers architectes firent d'eux-mesmes, sans en estre sollicités.

On choisit l'extrémité du faubourg Saint-Antoine pour placer l'arc de triomphe, comme estant un des plus beaux endroits par où l'on aborde Paris et le plus propre pour la cérémonie d'un triomphe. Ce fut aussy par là que le Roy et la Reyne firent leur entrée triomphante en l'année 1661, après leur mariage et la conclusion de la paix générale. Le Cours de Vincennes qui luy sert d'avenue y ajoute encore un grand ornement, joint à cela que le chasteau qui est à l'autre extrémité de cette avenue est très-propre pour recevoir et loger le triomphateur jusqu'au jour de son entrée et pour y disposer toutes choses pour le jour de la cérémonie[1].

(Bibl. du Louvre, Mss. *Notes et dessins de Claude Perrault*, recueillis et annotés par Charles Perrault.)

XXXVI. — NOTE DE HUYGENS,

AVEC DES OBSERVATIONS DE COLBERT.

[Vers 1670.]

Faire les expériences du vide, par la machine et autrement, et déterminer la pesanteur de l'air.

Examiner la force de la poudre à canon en l'enfermant en petite quantité dans une boiste de fer ou de cuivre fort épaisse.

Examiner de mesme façon la force de l'eau raréfiée par le feu.

Examiner la force et la vitesse du vent, et l'usage qu'on en tire à la navigation et aux machines.

Examiner la force de la percussion ou la communication du mouvement dans la rencontre des corps, dont je crois avoir trouvé les véritables règles[2].

[1] On lit dans une autre note relative au même monument :

« Comme M. Colbert affectionnoit extraordinairement l'ouvrage de l'arc de triomphe, il voulut qu'on n'omist rien de ce qui pouvoit luy donner de la beauté et de la solidité. Pour cet effet, les fondations en ayant esté creusées jusqu'à vingt-quatre pieds de profondeur, où le fonds se trouve aussy bon que l'on pouvoit le souhaiter, elles furent remplies de grands quartiers de pierre, la plupart d'une à la voye, taillées toutes par leurs lits, leurs joints et leurs paremens, et posées en liaison avec le meilleur mortier que l'on pust faire. M. Colbert en posa la première pierre et mit dessous une médaille d'or et cinq ou six d'argent ayant la teste du Roy d'un costé, et de l'autre la représentation de l'arc de triomphe, avec ces paroles autour : *Pour les conquestes de Flandre et de Franche-Comté.* Jamais fondations n'ont esté faites si solides... Toutes les pierres des quatre piles, depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux bases des colonnes, sont de huit ou dix pieds de longueur, posées l'une sur l'autre et l'une contre l'autre, sans aucun mortier entre deux. »

[2] En marge de chacun de ces cinq alinéas, Colbert a écrit de sa main : « Bon. »

Pour l'assemblée de physique.

La principale occupation de cette assemblée et la plus utile doit estre, à mon avis, de travailler à l'histoire naturelle, à peu près suivant le dessein de Verulam[1]. Cette histoire consiste en expériences et en remarques, et est l'unique moyen pour parvenir à la connoissance des causes de la nature [2].

Comme pour sçavoir ce que c'est que la pesanteur, le chaud, le froid, l'attraction de l'aimant, la lumière, les couleurs, de quelles parties est composé l'air, l'eau, le feu et tous les autres corps, à quoy sert la respiration aux animaux, de quelle façon croissent les métaux, les pierres et les herbes; de toutes lesquelles choses l'on ne sçait encore rien ou très-peu, n'y ayant pourtant rien au monde dont la connoissance seroit tant à souhaiter ni plus utile.

L'on devroit, suivant les diverses matières dont je viens d'en nommer quelques-unes, distinguer les chapitres de cette histoire, et y amasser toutes les remarques et expériences qui regardent chacune en particulier [3], et ne se pas tant mettre en peine d'y rapporter des expériences rares et difficiles à faire, que celles qui paroissent essentielles pour la découverte de ce que l'on cherche, quand bien elles seroient fort communes.

L'utilité d'une telle histoire faite avec fidélité s'estend à tout le genre humain et dans tous les siècles à venir, parce que, outre le profit qu'on peut tirer des expériences particulières pour divers usages, l'assemblage de toutes est toujours un fondement assuré pour bastir dessus une philosophie naturelle, dans laquelle il faut nécessairement procéder de la connoissance des effets à celle des causes.

La chimie et la dissection des animaux sont assurément nécessaires à ce dessein; mais il faudroit que les opérations de l'une et de l'autre tendissent toujours à augmenter cette histoire de quelque article important et qui regardast la découverte de quelque chose qu'on se propose [4], sans perdre du temps à plusieurs menues remarques de quelques circonstances dont la connoissance ne peut avoir de la suite, pour ne pas encourir le reproche que faisoit Sénèque aux philosophes anciens : *Invenissent forsitan necessaria nisi et superflua quæsivissent.*

Il faudroit commencer par les matières que l'on trouvera les plus belles et utiles, dont on en pourra distribuer plusieurs à la fois, à autant de personnes de ceux qui composent l'assemblée, qui toutes les semaines y feront le rapport et lecture de ce qu'ils auront recueilly, et ce sera ainsy une occupation réglée, dont le fruit sera indubitablement très-grand.

(Cabinet de M. Boutron [5].)

XXXVII. — RACINE A COLBERT.

[1670.]

Monseigneur, quelque juste défiance que j'aye de moy-mesme et de mes ouvrages, j'ose espérer que vous ne condamnerez pas la liberté que je prends de vous dédier cette tragédie [6]. Vous ne l'avez pas jugée tout à fait indigne de vostre approbation. Mais ce qui fait son plus grand mérite auprès de vous, c'est, Monseigneur, que vous avez esté tesmoin du bonheur qu'elle a eu de ne pas déplaire à Sa Majesté.

L'on sçait que les moindres choses vous deviennent considérables, pour peu qu'elles puissent

[1] François Bacon, baron de Verulam.

[2] et [3] En marge : «Bon.»

[4] Note marginale de Colbert : «C'est mon sentiment.»

[5] Nous avons aussi trouvé dans les manuscrits que M. Boutron a eu l'obligeance de nous communiquer une «Proposition faite par Huygens à Colbert, le 29 novembre 1675, de faire examiner divers instruments pour l'Observatoire des longitudes.»

Au dos de cette dernière pièce, Colbert a écrit : «M. Perrault. — Le Roy veut que l'académie des sciences examine cette proposition.»

[6] Il s'agit de la tragédie de *Bérénice*.

servir ou à sa gloire ou à son plaisir; et c'est ce qui fait qu'au milieu de tant d'importantes occupations, où le zèle de vostre prince et le bien public vous tiennent continuellement attaché, vous ne dédaignez pas quelquefois de descendre jusqu'à nous, pour nous demander compte de nostre loisir.

J'aurois icy une belle occasion de m'estendre sur vos louanges, si vous me permettiez de vous louer. Et que ne dirois-je point de tant de rares qualités qui vous ont attiré l'admiration de toute la France; de cette pénétration à laquelle rien n'échappe; de cet esprit vaste qui embrasse, qui exécute tout à la fois tant de grandes choses; de cette âme que rien n'étonne, que rien ne fatigue!

Mais, Monseigneur, il faut estre plus retenu à vous parler de vous-mesme; et je craindrois de m'exposer, par un éloge importun, à vous faire repentir de l'attention favorable dont vous m'avez honoré[1]; il vaut mieux que je songe à la mériter par quelques nouveaux ouvrages : aussy bien c'est le plus agréable remerciement qu'on vous puisse faire.

(*Œuvres de Jean Racine.*)

XXXVIII. — ORDRE DU ROI

POUR ENLEVER UN CHEVAL DE BRONZE A NANCY[2].

Paris, 23 septembre 1670.

De par le Roy. Sa Majesté voulant faire conduire de la ville de Nancy en celle de Vitry, et de là en sa bonne ville de Paris, un cheval de bronze qui est en ladite ville de Nancy, Sa Majesté a fait choix du sieur Fossier pour en prendre la conduite, et luy a donné pouvoir pour cet effet, par ces présentes, de faire aplanir les chemins, combler les fossés, couper les arbres et [faire les] ébranchages où besoin seroit, mesme de faire démolir le cintre des portes des villes et bourgs qui ne se trouveroient pas assez élevées pour la liberté du passage dudit cheval de bronze, en cas qu'il n'y eust point d'autres chemins pour le faire passer.

Enjoint Sa Majesté à tous gouverneurs, lieutenans, baillis, séneschaux, maires et échevins des villes, bourgs et villages qui seront sur la route de luy prester main-forte pour l'exécution du présent ordre et de faciliter la conduite dudit cheval en tout ce qu'ils pourront, mesme de donner escorte aux endroits qu'il en demandera et croira avoir besoin.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 13, fol. 408.)

[1] Choisi par Louis XIV pour écrire son histoire, Racine avait déjà été l'objet d'une faveur toute particulière. Voici ce que rapporte à ce sujet M. Paul Mesnard :

« Sur ce qui a esté représenté au Roy, estant en son conseil, par Jean Racine, conseiller trésorier de France en la généralité de Moulins, qu'estant l'un des quarante de l'académie françoise, et se trouvant d'ailleurs engagé dans un employ considérable dont il a plu à Sa Majesté de l'honorer, cette occupation ne luy a pas permis d'aller à Moulins pour se faire installer au bureau où il a esté reçu en la Chambre des comptes, et moins encore d'y résider pour en faire l'exercice, ce qui pouvant dans la suite luy faire naistre quelques difficultés au sujet de ses gages, il a très-humblement requis Sa Majesté vouloir, en tant que besoin, le relever dudit défaut d'installation et de ladite non-résidence.

« A quoy estant nécessaire de pourvoir :

« Sa Majesté, estant en son conseil, a ordonné et ordonne, en considération des services et occupations du sieur Racine, qu'il jouira des gages et des droits attribués à l'office de trésorier au bureau des finances à Moulins dont il est pourvu, depuis le jour de sa réception, nonobstant qu'il ne soit installé audit bureau et qu'il n'y fasse aucune résidence ni fonction, dont Sa Majesté l'a dispensé et dispense, sans tirer à conséquence; au payement desquels gages et droits ceux qui en ont les fonds entre les mains seront contraints sur simples quittances comme pour les deniers et affaires de Sa Majesté, en vertu du présent arrest. » Signé : Le Tellier, Villeroy, Colbert, Boucherat, Pussort. (*Œuvres de Jean Racine*, I, 269.)

[2] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 65 et notes. — Voir aussi la pièce XLI.

XXXIX. — ONDEDEI A COLBERT.

Paris, 4 octobre 1670.

J'ay esté à Versailles, où j'ay vu tant de merveilles que j'en ay esté surpris. Je sçavois bien que du temps passé il n'y avoit pas une goutte d'eau, et je croyois que présentement on y avoit fait descendre une rivière [1] de quelque endroit plus éminent; mais j'ay trouvé que l'on tire l'eau d'un abisme, et qu'on la fait monter en une hauteur prodigieuse sans qu'elle ayt aucune descente, contre sa propre nature, qui a esté surmontée par l'art, qui la fait aller jusqu'au plus haut des tours.

La fontaine de Neptune, le cabinet, la cascade, le canal, la grotte et tant d'autres fontaines sont toutes des choses surprenantes qui disputent entre elles la primauté et laissent en arrière tout ce qu'il y a de plus beau et de plus grand à Rome. Enfin on peut dire avec vérité que nostre Roy, après avoir soumis les provinces entières, a dompté tous les élémens, ayant forcé la terre et l'air à nourrir et conserver les [plantes] les plus odoreuses, qui par le passé ne pouvoient pas endurer la froideur de ce pays.

Mais, Monseigneur, ce n'est pas tout cecy le plus beau et le plus grand que j'ay vu à Versailles. J'ay rencontré le Roy qui se promenoit et m'a reçu avec une gayeté, une douceur et une affabilité qui tempéroit sa majesté naturelle avant tant d'agrémens que mon âme en a esté ravie. Il m'a parlé, il m'a entretenu, il m'a montré luy-mesme une partie des choses plus remarquables, et enfin il m'a traité si favorablement que je ne voudrois pour toutes les choses du monde avoir perdu cette fortune.

Sa Majesté m'a fait en peu de jours deux grâces bien singulières, dont cette dernière m'est encore plus chère que la première; et je l'ay si fort gravée dans mon cœur que j'en conserveray le souvenir toute ma vie, et les prières de tout mon diocèse seront incessamment employées pour la conservation de Sa Majesté, puisque je n'ay autre moyen pour luy tesmoigner ma reconnoissance. Mais si vous, Monsieur, vouliez avoir la bonté de luy représenter en bonne conjoncture mes très-humbles et très-fidèles sentimens, vous obligeriez de plus en plus une personne qui est à vous sans réserve.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert*, vol. 155, fol. 261.)

XL. — CONFIRMATION DES PRIVILÉGES ACCORDÉS AUX OUVRIERS DEMEURANT DANS LES GALERIES DU LOUVRE.

Saint-Germain, 5 mars 1671.

Louis, etc... Nos chers et bien amés Jean Varin, sculpteur, contrôleur des poinçons et effigies, et tailleur général des monnoyes de France; Charles Errard, Jean Nocret [2], Antoine Stella [3] et Be-

[1] Le 2 octobre 1671, «Sa Majesté voulant faire rechercher avec soin toutes les eaux qui peuvent estre conduites en son chasteau de Versailles, et estant informée que sur la montagne de Meudon il s'y en pourra trouver une assez grande quantité, Sa Majesté ordonne au sieur Vigarani de s'y transporter incontinent, le présent ordre reçu, et de visiter et faire fouiller en tous les endroits de ladite montagne où il croira pouvoir trouver des eaux, et en faire ensuite son rapport à Sa Majesté.» (Arch. de l'Emp. *Reg. du secrét.* O 15, fol. 449.)

[2] Jean Nocret, peintre et valet de chambre du roi. En 1663, il avait été reçu à l'académie, et il en était recteur, lorsqu'il mourut le 12 novembre 1672, à l'âge de cinquante-cinq ans.

[3] Antoine Bouzonnet, dit Stella, peintre du roi et adjoint professeur à l'académie. Mort le 9 mai 1682, à l'âge de quarante-cinq ans.

noist Sarazin [1], peintres; François Girardon, sculpteur; Thomas Merlin [2], Claude Ballin [3] et Loir [4], orfévres; Guillaume Sanson [5], géographe; Laurent Tessier de Montarsy [6], orfévre en or; Vittorio Siri [7] et Théophraste Renaudot [8], historiographes; Henri Martinot [9] et Henri Bidault [10], nos horlogers et valets de chambre; Jean-Dominique Cassini, mathématicien; François-Marie Borzon [11], peintre en paysage et marine; Jean Lefèvre, tapissier en haute lisse; Charles Vigarani, inventeur de machines; Louis Dupont, tapissier es ouvrages de Levant; Claude Mellan [12], peintre et graveur en taille douce; Vincent Petit [13], orfévre et sculpteur en bronze; Jean Massé [14], menuisier, faiseur de cabinets et tableaux en marqueterie de bois; Jean Valdor [15], peintre et dessinateur; Henri Petit [16], fourbisseur, doreur et damasquineur; Israël Silvestre, graveur en eau forte et dessinateur; Sébastien Mabre-Cramoisy [17], nostre imprimeur; Dominique Lherminot, peintre et brodeur; Jacques Bailli [18], peintre en miniature et faiseur d'ouvrages en façon de la Chine; Philippe Le Bas, ouvrier d'instrumens de mathématiques et Bertrand Piraube, armurier, demeurant tous en nostre galerie du Louvre, nous ont fait très-humblement remontrer qu'après que le feu roi Henri le Grand, nostre aïeul de glorieuse mémoire, eut accordé la paix à ses ennemis, il estima qu'il n'en pouvoit gouster les fruits plus agréablement qu'en restablissant dans son royaume l'exercice des plus beaux arts, que les longues guerres estrangères et intestines en avoient bannis, afin de les employer à la décoration d'un Estat qui luy estoit si cher et si précieux. Et pour plus facilement y attirer les estrangers qui estoient pour lors dans la plus grande réputation d'y exceller, soit pour la peinture, sculpture, gravure, orfévrerie et autres vacations, outre plusieurs marques de sa bienveillance qu'il leur départit libéralement, il voulut les faire loger au-dessous de sa grande galerie du Louvre, qu'il fit disposer à cet effet, afin de les distinguer du commun des autres artisans et d'exciter par cette marque d'honneur dans l'esprit d'un chacun une louable émulation de se perfectionner davantage dans sa profession; ajoutant à toutes ces grâces plusieurs priviléges considérables au long spécifiés dans les lettres patentes qu'il leur accorda au mois de décembre 1608 [19], qui furent registrées en nostre cour

[1] Benoist Sarazin, né en 1635, peintre du roi. Mort aux galeries du Louvre le 3 août 1685.

[2] Thomas Merlin était logé depuis treize ans au Louvre, lorsque, le 20 décembre 1660, le roi lui accorda une plus grande boutique. (Voir *Archives de l'art français*, III, 210.)

[3] Claude Ballin, né en 1615, orfévre ordinaire du roi. Mort le 22 janvier 1678.

[4] Louis Loir, né en 1638, orfévre et graveur ordinaire du roi. Il se maria en 1677, et survécut à sa femme, morte en 1719. Il était à cette époque âgé de quatre-vingt-deux ans.

[5] Guillaume Sanson, géographe du roi, était logé au Louvre depuis 1667.

[6] Laurent Le Tessier de Montarsy, connu par ses travaux en orfévrerie.

[7] L'italien Vittorio Siri, abbé de Villemagne, en Languedoc, avait le titre et la charge d'historiographe du roi. Mort le 6 octobre 1685, à l'âge de soixante et dix-sept ans environ.

[8] Théophraste Renaudot, homme de lettres, fondateur de la *Gazette de France*, en 1634.

[9] Henri Martinot, né en 1647, horloger et valet de chambre du roi, épousa, en 1680, la fille du sculpteur Girardon. — La famille des Martinot exerçait depuis longtemps déjà l'horlogerie, où elle s'était rendue célèbre.

[10] Henri-Auguste Bidault était logé au Louvre depuis le 14 août 1652. Mort vers 1693.

[11] François-Marie Borzoni, de Gênes. Mort le 5 juin 1679, à l'âge de cinquante-quatre ans.

[12] Claude Mellan, peintre et graveur du roi, alla à Rome en 1624. Mort le 9 septembre 1688, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

[13] Vincent Petit, sculpteur, enrichisseur d'armes et fourbisseur, logeait au Louvre depuis le 26 juin 1624. (Voir *Arch. de l'art français*, III, 192.)

[14] Jean Massé ou Macé, peintre et sculpteur en mosaïque. Mort le 14 mai 1671, à l'âge de soixante et dix ans. — Il logeait au Louvre depuis le 16 mai 1644.

[15] Jean Valdor, né à Liége, de 1590 à 1602. A son arrivée à Paris, ce peintre remplissait les fonctions de représentant du prince de Cologne, ainsi que de l'électeur de Trèves. Il fut logé au Louvre le 2 juillet 1654, en qualité de chalcographe du roi. Mort en 1675.

[16] Henri Petit, fourbisseur d'épées et enrichisseur de toutes sortes d'armes, était logé au Louvre depuis le 28 novembre 1637. (Voir *Arch. de l'art français*, III, 162.)

[17] Voir dans les *Archives de l'art français*, III, 214, le brevet en date du 29 octobre 1663, qui accorde à Mabre-Cramoisy un logement dans le Louvre.

[18] Jacques Bailly, né en 1634. Membre de l'académie de peinture en 1663. Il obtint en 1667 un logement au Louvre. — Mort le 2 septembre 1679.

[19] Ces lettres patentes, à la date du 22 décem-

de parlement le 9 janvier ensuivant, lesquels dits priviléges furent depuis augmentés par le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père de triomphante mémoire, de l'exemption de la garde des portes de la ville, par son ordonnance du 15 mars 1617, et par nous des dépens, des taxes qui se font pour les pauvres, les lanternes, le pavé, les boues, et de toutes autres charges et cotisations de la ville, pour quelque cause et considération que ce soit, suivant nostre brevet du 23 janvier 1648. De tous lesquels priviléges et exemptions ils ont jouy depuis le temps de leur concession et jouissent encore à présent, sans aucun trouble ni empeschement; mais d'autant que, depuis nostre avénement à la couronne et nostre majorité, ils n'ont esté confirmés, lesdits exposans se sont retirés par devers nous, humblement requérans nos lettres à ce nécessaires. A quoy inclinant, et d'autant plus volontiers que, depuis que nous avons donné la paix à toute l'Europe, nous n'avons point eu de plus agréable divertissement que d'orner et d'embellir nos maisons royales et les édifices publics de tout ce que les plus beaux arts peuvent produire de plus achevé, et que nous prenons un singulier plaisir de donner des marques de nostre estime et de nostre bienveillance à tous ceux qui dans leur profession se sont acquis une réputation extraordinaire, non-seulement dans l'estendue de nostre royaume, mais encore dans les pays les plus éloignés, et que par un si noble et si utile moyen nous bannissons la fainéantise de nostre royaume, et voulant favorablement traiter lesdits exposans par la continuation de nos grâces;

A ces causes... maintenons, gardons et confirmons lesdits exposans, leurs enfans, apprentis et veuves en viduité en possession et jouissance desdits priviléges, tout ainsy que ceux qui les ont précédés, voulant qu'ils en jouissent pleinement et paisiblement à l'avenir de mesme qu'ils en ont bien et dument jouy par le passé et qu'ils en jouissent encore à présent.

Si donnons en mandement[1]...

(Arch. de l'Emp. *Édits, lettres patentes, arrêts du roi, 1573-1731*, O 10,002.)

XLI. — CHARUEL,

INTENDANT DE METZ, A COLBERT.

Nancy, 5 may 1671.

Dans le soin que prend le sieur Fossier de la conduite du cheval de bronze que le Roy a envoyé quérir à Nancy, il a couru risque de la vie [2]. La volée du chariot à laquelle les traits sont attachés s'estant cassée par l'effort des chevaux, une des pièces du bois l'a frappé et luy a cassé le petit os du bras droit, qu'il avoit alors posé sous la mamelle du mesme costé où il ressent quelque douleur. Il n'a point de fièvre, et le chirurgien qui le traite assure qu'il n'arrivera aucun accident et qu'il sera bientost en estat de suivre sa route. Pour quoy il n'a que trop d'impatience; mais j'essayeray de le retenir autant que le chirurgien le jugera à propos [3]. Si, au lieu d'avoir esté frappé de biais

bre 1608, sont dans le même registre O 10,002, fol. 19.

[1] L'enregistrement de ces lettres patentes eut lieu au parlement le 5 mai; à la police, le 6 juin; au Châtelet, le 9 juin, et à la Cour des monnayes, le 24 février 1672. Ces divers enregistrements sont, dans le manuscrit, à la suite de la pièce que nous publions.

[2] Dans une lettre du 30 octobre précédent, le maréchal de Créqui avait prévenu Colbert que « c'estoit une machine fort difficile de remuer le cheval de bronze. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 465, fol. 357.)

Fossier rencontra en effet beaucoup de difficultés. Il annonça à Colbert qu'après avoir attelé trente-six chevaux au chariot, lorsqu'il fut mis en mouvement, le pavé s'enfonçait sous les roues, et que, cinq jours après être parti de Nancy, il n'était pas encore à plus d'un quart de lieue de cette ville.

[3] Le 21 du même mois, l'intendant écrivait à Colbert que le chirurgien avait permis à Fossier de partir de Nancy pour retourner surveiller le transport du cheval de bronze, et il l'assurait que Fossier avait été « plus malade d'inquiétude de n'estre pas à sa commission que de sa blessure. » (Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 65 et notes, ainsi que pièce XXXVIII.)

en coulant, il eust esté frappé droit, je crois qu'il eust risqué la vie à cause de la violence avec laquelle les éclats de ce bois ont esté portés.

Le cheval de bronze estant passé hier le premier vallon du bois de Haye, qui est ce me semble le plus difficile passage que l'on trouvera jusqu'à la rivière de Marne, cela me fait croire, Monseigneur, que l'on achèvera cette conduite heureusement; celuy qui en a le soin s'y prenant avec beaucoup de méthode, pour ne se point risquer dans les mauvais pas.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 465, fol. 642.)

XLII. — DONATION DE TERRAINS

POUR BÂTIR A VERSAILLES [1].

(Contre-signé Colbert.)

Dunkerque, 22 may 1671.

Sa Majesté ayant en particulière recommandation le bourg de Versailles, souhaitant de le rendre le plus florissant et fréquenté qu'il se pourra, elle a résolu de faire don des places à toutes personnes qui voudront bastir depuis la pompe dudit Versailles jusqu'à la ferme de Clagny, avec exemption de logement par craye [2] esdits bastimens pendant dix années qui auront cours du jour qu'ils seront achevés, à la charge de payer au domaine dudit Versailles pour chacune desdites places à proportion 5 sols de cens pour arpent, payables chacun an au jour de Saint-Michel, pour desdites places et bastimens jouir par chacun des particuliers auxquels icelles places seront délivrées en pleine propriété comme à eux appartenant, à la charge de par eux, leurs hoirs et ayans cause entretenir les bastimens en l'estat et de mesme symétrie qu'ils seront bastis et édifiés. La délivrance desquelles, avec mesure, tenans et aboutissans, sera faite par le surintendant des bastimens.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 15, fol. 250, et O 10,000[3], fol. 334.)

XLIII. — MATHAREL,

INTENDANT DE MARINE A TOULON, A COLBERT.

Toulon, 26 juin 1671.

Les plaintes que M. d'Alméras vous a faites contre le sieur Puget viennent en partie de quelque chagrin qu'il a contre luy et sont aussy fondées en raison sur quelques articles, estant vray que les ornemens qu'il veut donner aux poupes des vaisseaux sont quelquefois un peu trop pesans et trop chargés de bois; mais il est véritable aussy qu'il s'est fort corrigé de ce défaut, et que depuis, ni mesme longtemps auparavant que vous m'ayez adressé le projet du Conseil de construction, il n'est sorty aucun dessin de sa main qui ayt pu mériter aucune censure; ceux mesmes qu'il vous avoit cy-devant envoyés et auxquels vous avez donné vostre approbation ont esté réformés et soulagés de bois et

[1] Le 23 novembre 1675, le Roi signa un ordre pour obliger chaque propriétaire à Versailles de paver devant chez lui une largeur de trois toises, « afin d'éviter les incommodités des eaux croupissantes et faciliter la communication des rues. » (*Reg. du secrét.* O 19, fol. 290.)

Il existe aux Archives de l'Empire toute une série de cartons renfermant des pièces relatives au domaine de Versailles. Nous nous bornerons à indiquer les principaux :

O 12,784. — États d'arpentage et d'estimation.

O 12,785 à 12,787. — Contrats de vente, acquisition, échange, mémoires, 1608 à 1789.

O 12,788. — Baux à loyer.

O 12,791. — Étangs et rigoles.

O 12,897. — Acquisitions, de 1628 à 1692.

[2] Logements marqués par les fourriers royaux.

de figures; et si M. d'Alméras les a trouvés défectueux en quelque chose, la plupart des autres capitaines n'ont pas esté de ce mesme sentiment, et il est certain que ledit sieur Puget donne un tour à ses dessins que l'on ne voit pas chez les autres nations. Il n'y a qu'à le retenir un peu dans le trop de saillie ou de relief qu'il donnoit cy-devant à ses figures et à ses galeries, et il me semble l'avoir réduit là-dessus au point qu'on le peut désirer [1].

Les hommes de son talent ont ordinairement quelque chose de particulier et ne gardent pas toujours en leurs manières de parler et de faire toutes les mesures qu'ils doivent et à eux-mesmes et aux autres : surtout ils sont accoustumés de pécher du costé de l'indocilité, et c'est le défaut le plus grand qu'ayt le sieur Puget et qui l'a mis mal avec ledit sieur d'Alméras. Pour moy je m'en accommode un peu mieux, essayant de prendre de ces sortes d'esprits tout ce qu'ils ont de meilleur, sans regarder à leur façon de faire; et je sçais, Monseigneur, que c'est de cette sorte que vous en usez vous-mesme à l'égard des personnes qui excellent en quelque chose [2]. Je luy ay cependant si bien fait entendre vos instructions là-dessus, qu'assurément nous n'aurons plus de sa main aucun dessin qui ne soit dans la régularité que vous le désirez; et pour les bien examiner, je l'ay fait convenir de vous les mettre en cire avant toutes choses, parce qu'assurément on en juge mieux de cette manière; et il ne se fait rien à cet égard, non plus que sur le sujet des radoubs, des constructions et des casernes, qui n'ayt passé par l'avis des gens du métier. Mais il y en a qui ont toujours des sentimens particuliers et contraires à celuy des autres. Je crois qu'en ce cas, Monseigneur, vous approuverez qu'on suive la pluralité des opinions.

Le sieur Puget a fait écarrir les pièces de marbre sur lesquelles vous luy avez permis de faire quelque ouvrage de sculpture; mais il attend, Monseigneur, vostre résolution ou agrément sur les dessins des figures qu'il vous a cy-devant envoyés, l'une d'Alexandre et l'autre de Milon Crotonien.

(*Archives de l'art français*, par M. de Montaiglon, IV, 291.)

XLIV. — L'ABBÉ PICARD [3] A COLBERT.

Copenhague, 17 décembre 1671.

Après l'indisposition qui m'avoit obligé de quitter Uranienbourg, je n'ay pas esté sitost en estat de continuer mes observations que j'ay fait apporter icy tous mes instrumens, qui présentement sont placés dans la tour astronomique ou observatoire de cette ville. M. de Pomponne, qui a pris la peine d'y monter, aura la bonté de faire récit de toutes choses à Vostre Grandeur bien mieux que je ne le pourrois écrire. Dans l'entretien que j'ay eu l'honneur d'avoir avec Son Excellence, elle a esté fort surprise d'apprendre que la ligne méridienne soit variable et que depuis le temps de

[1] Six ans plus tard, Puget ne s'était pas encore corrigé de ce défaut, car le 31 mars 1676, Arnoul écrivait à Colbert :

« M. Puget est assurément très-habile; il a un génie extraordinaire pour le dessin; il est très-capable de bien servir le roy aux ornemens des vaisseaux, et il en a fait qui ont très-bonne grâce. Mais il y a une grande incommodité en luy quand il travaille, c'est qu'il ne veut point s'assujettir aux commodités et aux nécessités du navire. Quand il a fait une fois le dessin, il n'y a pas moyen de gagner sur luy qu'il y change quoy que ce soit... »

A partir de 1679, Puget ne fit plus partie de l'arsenal de Toulon, où il était entretenu comme maître sculpteur. — Au commencement de l'année 1681, l'intendant de marine de ce port prévint Colbert que « Puget souhaiteroit assez de revenir dans le service comme il y estoit cy-devant. » Le 28 mars de la même année, il lui annonçait que Puget voulait retourner travailler à Gênes, et il ajoutait :

« C'est présentement un homme rare, et je crois qu'il seroit avantageux de le retenir icy avec de bons appointemens et les luy faire gagner en luy faisant faire des ouvrages pour le roy... » (Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièces n°s 59, 67 et notes.)

[2] Voir III, *Marine*, introduction, chap. VI, p. LXVII, 6e paragraphe.

[3] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièces n°s 69, 74, 77 et notes.

Tycho-Brahé elle se trouve changée de plus d'un tiers de degré, ce qui donnera lieu à beaucoup de conséquence. C'est véritablement une découverte fort considérable, que je n'ay pas avancée sans en estre bien assuré, principalement en ce qui concerne mon fait, n'estant pas d'ailleurs invraysemblable que Tycho-Brahé se soit trompé de tout. Mais pour oster à la postérité tout lieu de douter de mon observation, je retourneray à Uranienbourg avec une partie des instrumens, avec dessein d'y confirmer cette vérité à l'occasion du solstice d'hyver que j'ay cru devoir y aller observer.

Nous n'avons encore pu, M. Cassini et moy, nous satisfaire touchant la différence de longitude entre Paris et Uranienbourg, n'estant point encore arrivé que le ciel se soit trouvé favorable à tous deux en mesme temps. Et parce que je seray obligé d'achever mes observations à Copenhague, pour oster tout lieu de scrupule là-dessus, je donneray ordre icy pour un feu qui sera fait sur le haut de la tour et que je verray d'Uranienbourg. Ce feu me sera caché à certains momens d'une horloge que je laisse exprès, et par ce moyen je pourray vérifier la différence de longitude qu'il y a entre ces deux lieux, bien que je la sçache desjà par plusieurs autres moyens qui ne sont pas de si grand appareil, mais qui ne sont pas moins certains. Enfin je n'ometteray rien de ce qui pourra en quelque façon correspondre au zèle que Vostre Grandeur a pour l'accroissement des sciences.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 466, fol. 284.)

XLV. — PELLISSON A COLBERT.

[1671[1].]

Le dessein dont j'ay eu l'honneur de vous entretenir, quoyque assez confusément, seroit d'écrire toute cette dernière guerre[2].

Je n'entendrois pas que ce fust en forme de journal, ni de relation, ni de simples mémoires, ni d'éloge ou de panégyrique, qui sont tous caractères et styles différens, qu'il faut bien distinguer. Ce seroit plutost comme une grande histoire à la manière de Tite-Live, de Polybe et des autres anciens.

Il faudroit représenter dès l'entrée l'estat de toute l'Europe, et particulièrement celuy des deux royaumes de France et d'Espagne. C'est un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roy, et pour faire bien concevoir sa grandeur en toutes sortes, par la secrète comparaison que le lecteur feroit luy-mesme de Sa Majesté avec tous les autres souverains.

Il faudroit ensuite expliquer les causes de la rupture et les justes prétentions du Roy, non pas en avocat, mais en historien : un récit sommaire, mais fort digéré et fort estudié, des raisons que les deux couronnes allèguent, écrit en termes choisis et réduits au terme du sens naturel, feroit entendre aux personnes les moins éclairées ce que les plus habiles ont peine à démesler dans de gros volumes. On réfuteroit sur la fin, mais toujours dans ce style de narration, les principaux fondemens du *Bouclier d'Estat*[3], qui est l'ouvrage d'un habile homme, et qui fait beaucoup de bruit chez les estrangers.

Tout cet endroit-là, comme il demande quelque connoissance, et qu'il y faut également éviter la longueur et l'obscurité, ne seroit pas le plus aysé : j'y ay pourtant fait assez de réflexions; j'espérerois d'en sortir à mon honneur.

[1] Nous donnons la date de 1671 à cette pièce, parce que ce ne fut qu'après avoir abjuré la religion protestante, le 8 octobre 1670, que Pellisson fut chargé d'écrire l'histoire de Louis XIV.

[2] Il s'agit de la guerre contre l'Espagne, qui avait pour objet la revendication des droits de la Reine sur les Pays-Bas. — Commencée le 16 mai 1667, elle fut terminée le 2 mai 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

[3] *Le Bouclier d'État et de justice*, ouvrage écrit, en 1667, par le baron de Lisola en réponse a *Traité des droits de la reine.*

Ensuite il faudroit travailler à ce que peu d'historiens modernes ont sçu bien faire, et presque pas un de nos François; c'est-à-dire qu'il faudroit faire connoistre les auteurs principaux en cette guerre, comme si l'on supposoit que personne ne les connust encore. Car on écrit pour la postérité qui ne les aura pas vus, et ce n'est pas mesme toujours les connoistre que les voir.

Ces manières de portraits ou caractères, quand ils sont bien touchés, qu'ils ne sont ni en trop grand nombre, ni tout d'une suite, mais dispersés et placés avec quelque art et quelque diversité, produisent un effet admirable. C'est un des grands secrets pour rendre l'histoire animée, et pour empescher qu'elle ne languisse, ni ne dégouste jamais. L'esprit du lecteur, quand il s'est une fois formé ces différentes idées, et qu'il voit ensuite chaque personnage remplir la sienne, s'en fait un spectacle très-délicieux.

Entre tous ces caractères, celuy de Sa Majesté doit éclater. Il faut louer le Roy partout, mais pour ainsy dire sans louanges, par un récit de tout de tout ce qu'on luy a vu faire, dire et penser, qui paroisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant, et soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le panégyrique. Pour en estre mieux cru, il ne s'agit pas de luy donner là les épithètes et les éloges magnifiques qu'il mérite, il faut les arracher de la bouche du lecteur par les choses mesmes. Plutarque, ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'autre sorte, et on l'a trouvé bien loué. Il seroit à souhaiter, sans doute, que Sa Majesté approuvast et agréast ce dessein, qui ne peut presque se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroisse l'avoir agréé ni sçu, moins encore commandé.

L'histoire passe beaucoup de circonstances que le journal et les mémoires rapportent. Elle ne se met point en peine de combien de pas la tranchée a esté avancée, et quels régimens sont entrés en garde chaque jour, quand cela n'a rien produit d'extraordinaire. Mais en récompense elle fait valoir bien des petites choses que le journal et les mémoires ont accoustumé de négliger. Tout ce qu'elle rencontre de grand, elle le met dans un plus beau jour par un style plus noble, plus composé, qui renferme beaucoup en peu d'espace, et où il n'y a point de paroles perdues.

Les réflexions courtes et sensées, les discours particuliers, les harangues militaires, les motifs secrets, les intérests des princes, les négociations, les conseils, les divers sentimens du public, les descriptions agréables des pays, des villes, des peuples et de leurs mœurs, des campemens, des travaux, des marches d'armées, tout y trouve sa place. Si l'on ne sçait fondre et allier tout cela ensemble en un corps solide plein de variété, de force et d'éclat, peindre plutost que raconter, faire voir à l'imagination tout ce qu'on met sur le papier, attacher par là ses lecteurs et les intéresser à ce qui se passe, ce n'est plus histoire, c'est registre, ou chronique tout au plus [1].

(*Lettres historiques de M. Pellisson*, III, 421, Paris, 1729.)

[1] « Pour moi, disait Boileau, je crois plus les historiens sur les vices des hommes que sur leurs vertus; et quand on écrit la vie des gens, il ne faut point les ménager sur ce qu'ils ont de criminel; cela gagne créance pour le bien qu'on dira d'eux. J'admire M. Colbert, qui ne pouvoit souffrir Suétone, parce que Suétone avoit révélé la turpitude des empereurs; c'est par là qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. Voulez-vous qu'on vous fasse des portraits de fantaisie, comme en ont tant fait la Scudéri et son frère? Au reste, dans la vie des hommes célèbres, il faut relever jusqu'à leurs minuties, comme a fait Plutarque; il n'y a rien qui intéresse tant le lecteur, et cela vaut mieux que toutes ces réflexions vagues que font tous nos historiens. C'est par les faits que les hommes sont louables ou blâmables; ainsi ce sont les faits qu'il faut soigneusement recueillir, et surtout ne point s'appesantir sur la morale, qui sent plus le prédicateur que le narrateur.» (*Bolœana*, ou *Entretiens de Monchesnay avec l'auteur*, Amsterdam, 1742, p. 44.)

XLVBIS. — LETTRES PATENTES

CONCERNANT LA SURINTENDANCE DU JARDIN ROYAL DES PLANTES[1].

Décembre 1671.

Louis, etc... Le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père, ayant esté informé combien la connoissance et culture des plantes médicinales est nécessaire pour la conservation et restablissement de la santé, auroit, par son brevet du mois de février 1625, permis au sieur Hérouard, son premier médecin, de faire construire et establir un jardin dans l'un des faubourgs de la ville de Paris, pour y faire planter toutes sortes d'herbes et plantes médicinales, et de nommer et commettre pour la culture d'iceluy telles personnes qu'il jugeroit capables; mesme auroit accordé audit sieur Hérouard telle somme de deniers qu'il conviendroit employer pour l'achat de la place, bastiment de la maison, recouvrement de plantes, et autres choses nécessaires pour la construction et entretènement dudit jardin, et pour les gages des personnes qui y seroient employées; lequel brevet auroit esté confirmé par déclaration du mois de janvier 1626, par laquelle la surintendance dudit jardin auroit esté accordée audit sieur Hérouard, premier médecin, et à ses successeurs, avec pouvoir de nommer et commettre telles personnes qu'il trouveroit à propos, et à nous agréables, pour la direction dudit jardin et démonstration publique des plantes, avec la qualité d'intendant dudit jardin.

En exécution de quoy, le sieur de La Brosse, pourvu de ladite charge d'intendant, auroit acquis un lieu propre et convenable dans le faubourg Saint-Victor; laquelle acquisition auroit esté confirmée par édit du mois de may 1635, par lequel, en confirmant et amplifiant celuy du mois de janvier 1626, le feu roy auroit accordé la survivance de la charge d'intendant dudit jardin au sieur Bouvard, fils de son premier médecin, et auroit en outre créé en titre d'office trois médecins en la faculté de Paris, avec qualité de démonstrateurs et opérateurs pharmaceutiques audit jardin, pour faire la démonstration de l'intérieur des plantes et travailler en toutes opérations de pharmacie, et un sous-démonstrateur desdites plantes, aussy en titre d'office, aux gages portés par ledit édit, avec faculté à l'intendant de disposer des logemens dudit jardin, à la réserve de ce qui seroit basty de nouveau, tant pour faire l'instruction des escoliers, que pour le laboratoire des opérations et le cabinet destiné pour la réserve des échantillons des plantes, et de choisir des jardiniers, portiers et ouvriers en tel nombre qu'il aviseroit, mesme des arboristes pour envoyer à la campagne à la recherche desdites plantes, à l'entretènement desquels ouvriers et autres choses nécessaires il auroit esté fait fonds de la somme de 21,000 livres.

Auroit aussy le feu roy, par un mesme édit, créé en titre d'office un receveur et payeur des officiers dudit jardin, aux gages portés par ledit édit.

A quoy nostre Chambre des comptes de Paris ayant apporté de grandes modifications à cause des diverses oppositions qui y avoient esté formées, particulièrement par les surintendans, intendans, contrôleurs généraux et trésoriers de nos bastimens, et le feu roy ayant jugé que lesdits officiers des bastimens avoient un notable intérest à ce que ledit jardin et les édifices qui y ont esté construits fussent sous leur direction ainsy que ceux de nos autres maisons, qu'il importoit qu'ils eussent le soin de la culture et de l'entretènement dudit jardin et des bastimens en dépendant, et qu'ils pussent nous en rendre compte ainsy que de nos autres bastimens et jardins, mesme qu'il n'estoit pas convenable que des personnes de qui l'application particulière doit estre à la médecine et qui ne peuvent pas avoir l'expérience requise pour le fait des bastimens, fussent occupées et diverties aux affaires de l'entretènement, réparations et ouvrages nécessaires de nostredit jardin et maison; qu'il estoit mesme de l'ordre qu'il fust compté en nostredite Chambre des comptes de toute la dépense des deniers destinés pour l'entretènement et les autres dépenses à faire audit jardin par un seul et mesme compte avec les autres dépenses de nos bastimens; le feu roy, sur ces considé-

[1] Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement le 31 décembre 1671, et à la Chambre des comptes le 8 janvier suivant.

rations, auroit, par son édit du mois d'octobre 1642, entre autre choses ordonné que son premier médecin et ses successeurs prendroient à l'avenir la qualité de surintendant des démonstrations et opérations médicinales, tant ordinaires que chimiques, qui se feroient audit jardin, et que le sieur Bouvard, lors pourvu de la charge d'intendant dudit jardin, prendroit à l'avenir la qualité d'intendant desdites démonstrations au lieu desdites qualités de surintendant et intendant dudit jardin, qui auroient esté unies à la charge de surintendant et ordonnateur de nos bastimens, et auroit au surplus réglé ce qui concernoit les fonctions de nostre premier médecin et celles du surintendant et autres officiers de nos bastimens à cet égard. Mais quoyque cet édit eust esté rendu avec toute connoissance de cause, néanmoins le premier médecin auroit obtenu arrest de nostre conseil, le 30 juillet 1646, par lequel il auroit esté ordonné qu'il seroit pourvu de la charge de surintendant du jardin royal et qu'à cet effet toutes lettres luy seroient expédiées. En conséquence de quoy il auroit esté expédié des lettres au mois de septembre 1646, par lesquelles nous aurions réuny à la charge de nostre premier médecin celle de surintendant dudit jardin, avec tous les droits et pouvoirs qui en avoient esté distraits par édit du mois d'octobre 1642; à l'exécution de quoy les sieurs Bouvard, père et fils, s'estant opposés, ils auroient esté déboutés de leur opposition par arrest de nostre conseil du 15 avril 1647.

Mais depuis, ayant esté informé que ceux qui auroient esté nommés à l'intendance dudit jardin auroient employé le fonds dont la distribution leur auroit esté laissée, à d'autres usages qu'à l'effet de leur destination, et par ce moyen ladite charge estant devenue inutile, elle auroit esté supprimée par l'édit du mois de may 1653, et ordonné que le fonds des gages attribués à ladite charge seroit employé et converty à l'achat des drogues et composition des remèdes. Et d'autant que les différentes dispositions portées par les susdits édits ont jusqu'icy causé de la confusion dans les fonctions desdites charges, et qu'il importe de les régler, pour faire recevoir au public les avantages qu'il a sujet d'espérer de la culture et démonstration des plantes médicinales et distribution des remèdes pour le soulagement des pauvres.

A ces causes, nous ordonnons que lesdits édits du mois d'octobre 1642 et may 1653 soyent exécutés selon leur forme et teneur, aux clauses et conditions portées par ces présentes. Ce faisant, et conformément à celuy de l'année 1653, avons déclaré l'office d'intendant dudit jardin éteint et supprimé, sans qu'il puisse y estre cy-après pourvu pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre, et en conséquence voulons que nostre premier médecin et ses successeurs en la charge prennent à l'avenir la qualité de surintendant des démonstrations des plantes et opérations médicinales, tant ordinaires que chimiques, qui se feront audit jardin royal, au lieu de la qualité de surintendant dudit jardin, laquelle demeurera unie et incorporée à la charge de surintendant et ordonnateur général de nos bastimens, arts et manufactures; et aura nostredit premier médecin et ses successeurs la faculté de nommer et nous présenter telles personnes capables qu'il avisera, auxdites charges de démonstrateur [1] de l'intérieur des plantes et opérations pharmaceutiques, quand l'occasion arrivera en icelles, pour y estre par nous pourvu; comme aussy aura le choix des deux garçons servant au laboratoire; et entendons qu'il reçoive le serment desdits démonstrateurs et garçons servant au laboratoire, sans qu'ils soyent tenus de le faire en nostre Chambre des comptes ni ailleurs, à cause de leursdites charges.

Et quant au sous-démonstrateur des plantes, nous voulons que celuy qui en est à présent pourvu n'en puisse continuer l'exercice qu'après avoir pris préalablement l'attache du surintendant de nos bastimens, lequel, en cas de vacation d'icelle, pourra nous nommer et présenter telle personne capable qu'il avisera, pour en estre par nous pourvu. Et en outre appartiendra au surintendant de nos bastimens le droit de pourvoir aux charges de concierge, de portiers, jardiniers et autres ouvriers nécessaires à la culture dudit jardin. Entendons que les logemens et bastimens estant, et lesquels seront cy-après construits, l'entretènement, réparation, décoration et augmentation d'iceux dépendent du surintendant de nos bastimens. Ce faisant, qu'il ordonne tel logement qu'il jugera

[1] Par édit du 31 juillet 1671 (voir *Dictionnaire critique* de M. Jal, page 702), Fagon avait été nommé, sur la proposition de Vallot, premier médecin de Louis XIV, «démonstrateur et professeur des plantes médicinales au jardin royal.»

à propos audit sous-démonstrateur qui sera tenu d'en prendre son attache. Et voulant pourvoir à ce que le fonds des gages attribués à l'office d'intendant cy-dessus supprimé soit utilement employé à l'effet de sa destination, voulons que la distribution en soit faite par les ordres du surintendant de nos bastimens, à l'augmentation des plantes, décoration et establissement dudit jardin; comme aussy que les gages attribués aux officiers et autres servans à la culture dudit jardin soyent employés en l'estat de nos bastimens, qui sera dressé par chacun an, pour leur estre le fonds distribué et payé sur les ordres dudit surintendant et que le reliquat du fonds destiné pour les gages des portiers, jardiniers et autres ouvriers, soit mis es-mains dudit sous-démonstrateur de quartier en quartier, suivant les ordres dudit surintendant de nos bastimens, pour estre employé à l'entretènement dudit jardin et des ustensiles d'iceluy, au renouvelement des plantes, quand besoin sera, de quoy ledit sous-démonstrateur sera tenu de rendre compte audit surintendant de nos bastimens; comme aussy que les deniers destinés pour achat de drogues par chacun an soyent mis es-mains desdits démonstrateurs, sur les ordonnances dudit surintendant, pour estre par eux employés audit achat, duquel achat ils seront tenus de faire apparoir à nostre premier médecin.

Voulons en outre que lesdits démonstrateurs ayent à rendre compte à nostre premier médecin des démonstrations et opérations ordinaires et chimiques qu'ils sont tenus de faire, et en rapporter certificats es-mains du trésorier de nos bastimens en exercice, signés de nostredit premier médecin, portant comme ils auront actuellement servy auxdites démonstrations et opérations, sans quoy ils ne pourront estre payés de leurs gages. Ordonnons que les trésoriers de nos bastimens feront chacun en leur année d'exercice la recette desdites 21,000 livres dont le fonds continuera d'estre fait suivant et ainsy qu'il sera par nous ordonné; de laquelle somme de 21,000 livres lesdits trésoriers feront la dépense et en compteront tout ainsy que des autres deniers de leur charge, sans que, pour raison de ce, ils puissent prétendre les 600 livres à eux attribuées par ledit édit du mois d'octobre 1642, ni aucuns autres droits ni taxations à raison de ce. Et demeureront entre leurs mains les deniers revenans-bon de ladite somme de 21,000 livres, si aucuns y a, pour estre employés sur les ordres du surintendant de nos bastimens aux réparations, améliorations et accommodemens qui seront par luy jugés nécessaires. Et au moyen de ce, l'office de receveur et payeur desdits officiers dudit jardin demeurera éteint et supprimé, et seront tenus les officiers servans audit jardin rendre compte audit surintendant de nos bastimens de l'estat des plantes estant audit jardin, et des augmentations quiy auront esté faites, sans qu'aucun officier puisse visiter ni contrôler ledit jardin, mais seulement ledit surintendant de nos bastimens ou ses commis et préposés, ni que les trésoriers des bastimens soyent tenus de rapporter aucun procès-verbal de l'estat dudit jardin, sur les deniers destinés pour l'entretènement d'iceluy et pour les gages des jardiniers et autres officiers y employés, ains seulement nos estats, avec les ordonnances dudit surintendant, le tout nonobstant lesdits édits et arrests, auxquels nous avons dérogé et dérogeons en ce qu'ils pourroient contenir de contraire à ces présentes.

Si donnons en mandement[1]...

(Arch. de l'Emp. *Collection Rondonneau.* Enregistrements faits à la Chambre des comptes.)

XLVI. — LETTRES PATENTES

PERMETTANT A LULLY DE TENIR ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE[2].

Versailles, mars 1672.

Louis, etc... Les sciences et les arts estant les ornemens les plus considérables des Estats, nous n'avons point eu de plus agréables divertissemens, depuis que nous avons donné la paix à nos peuples,

[1] Voir pièce LIII.

[2] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 81 et notes.

que de les faire revivre en appelant auprès de nous tous ceux qui se sont acquis la réputation d'y exceller, non-seulement dans l'estendue de nostre royaume, mais aussy dans les pays estrangers; et pour les obliger davantage à s'y perfectionner, nous les avons honorés des marques de nostre estime et de nostre bienveillance. Et comme entre les arts libéraux la musique y tient un des premiers rangs, nous aurions, dans le dessein de la faire réussir avec tous ses avantages, par nos lettres patentes du 28 juin 1669, accordé au sieur Perrin la permission d'establir en nostre bonne ville de Paris et autres de nostre royaume des académies de musique pour chanter en public des pièces de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Allemagne et en Angleterre, pendant l'espace de douze années. Mais ayant esté depuis informé que les peines et les soins que le sieur Perrin a pris pour cet establissement n'ont pu seconder pleinement nostre intention et élever la musique au point que nous nous l'estions promis, nous avons cru que pour y mieux réussir il estoit à propos d'en donner la conduite à une personne dont l'expérience et la capacité nous fussent connues et qui eust assez de suffisance, tant pour former des élèves pour bien chanter et actionner sur le théâtre qu'à dresser des bandes de violons, flustes et autres instrumens.

A ces causes, bien informé de l'intelligence et grande connoissance que s'est acquise nostre cher et bien-amé Jean-Baptiste Lully au fait de la musique, dont il nous a donné et donne journellement de très-agréables preuves, depuis plusieurs années qu'il s'est attaché à nostre service, qui nous ont convié de l'honorer de la charge de surintendant et compositeur de la musique de nostre chambre; nous avons audit sieur Lully permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de nostre main, d'establir une académie royale de musique dans nostre bonne ville de Paris, qui sera composée de tel nombre et quantité de personnes qu'il avisera bon estre, que nous arresterons et choisirons sur le rapport qu'il nous en fera, pour faire des représentations devant nous, quand il nous plaira, des pièces de musique qui seront composées tant en vers françois qu'autres langues estrangères, pareille et semblable aux académies d'Italie, pour en jouir sa vie durant, et après luy celuy de ses enfans qui sera pourvu et reçu en survivance de ladite charge de surintendant de la musique de nostre chambre, avec pouvoir d'associer avec luy qui bon luy semblera pour l'establissement de ladite académie. Et pour le dédommager des grands frais qu'il conviendra faire pour lesdites représentations, tant à cause des théâtres, machines, décorations, habits, qu'autres choses nécessaires, nous luy permettons de donner au public toutes les pièces qu'il aura composées, mesme celles qui auront esté représentées devant nous, sans néanmoins qu'il puisse se servir, pour l'exécution desdites pièces, des musiciens qui sont à nos gages; comme aussy de prendre telles sommes qu'il jugera à propos et d'establir des gardes et autres gens nécessaires aux portes des lieux où se feront lesdites représentations; faisant très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soyent, mesme aux officiers de nostre maison, d'y entrer sans payer; comme aussy de faire chanter aucune pièce entière en musique, soit en vers françois ou autre langue, sans la permission par écrit du sieur Lully, à peine de 10,000 livres d'amende et de confiscation des théâtres, machines, décorations, habits et autres choses, applicables, un tiers à nous, un tiers à l'hospital général et l'autre tiers audit sieur Lully, lequel pourra aussy establir des écoles particulières de musique dans nostre bonne ville de Paris et partout où il jugera nécessaire pour le bien et avantage de ladite académie royale. Et d'autant que nous l'érigeons sur le pied des académies d'Italie, où les gentilshommes chantent publiquement en musique sans déroger, voulons et nous plaist que tous gentilshommes et damoiselles puissent chanter auxdites pièces et représentations de nostre académie royale, sans que pour ce ils soyent censés déroger audit titre de noblesse et à leurs priviléges, charges, droits et immunités.

Révoquons, cassons et annulons par ces présentes toutes permissions et priviléges que nous pourrions avoir cy-devant donnés et accordés, mesme celuy dudit Perrin, pour raison desdites pièces de théâtre en musique, sous quelque nom, qualité, condition et prétexte que ce puisse estre.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 16, fol. 94. — *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, IV, 226.)

XLVII. — MÉZERAY A COLBERT.

Paris, 16 mars 1672.

Monseigneur, je vous rends très-humbles grâces de l'ordonnance de 2,000 livres qu'il vous a plu m'envoyer. Je l'ay reçue avec le mesme respect et avec la mesme reconnoissance que si elle eust esté entière et telle que feu Mgr le cardinal me l'avoit obtenue du Roy, et que vous-mesme, Monseigneur, aviez eu la bonté de me la faire continuer durant plusieurs années. Mais je vous avoueray franchement, Monseigneur, que j'ay sujet de craindre qu'on ne m'ayt encore imputé quelque nouvelle faute, et que ce retranchement n'en soit une punition. Si j'en pouvois avoir connoissance, je me mettrois en devoir ou de m'en justifier ou de la réparer selon vos ordres. Je m'examine, pour cet effet, à la dernière rigueur, je cherche jusqu'au fond de mon âme, et ma conscience ne me reproche rien. Je travaille, Monseigneur, selon vos intentions et selon les règles que vous m'avez prescrites. Je porte mes feuilles à M. Perrault; j'avance le travail autant qu'il est possible; ainsy, Monseigneur, je ne puis trouver d'autre cause de ma diminution que mon peu de mérite : mais la générosité du plus grand des rois et la faveur de vostre protection peuvent bien encore suppléer à ce défaut comme elles y ont suppléé jusqu'à l'année présente. C'est avec cette espérance, Monseigneur, que je prends la hardiesse d'avoir recours à vostre bonté, toujours si favorable aux gens de lettre et aux créatures de feu Mgr le cardinal, dont la mémoire vous est si chère. Ne retranchez pas, s'il vous plaist, une partie de vos grâces à une personne qui perdroit plutost la vie, que de rien diminuer du zèle qu'il a pour vostre service[1]...

(Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, p. 126.)

XLVIII. — DÉCLARATION

AU SUJET DES MAISONS BÂTIES AU DELÀ DES BORNES POSÉES PAR LOUIS XIII, ET SUR LA RECONSTRUCTION DU CHÂTELET ET DES HALLES.

Saint-Germain, 26 avril 1672.

Louis, etc... Les rois nos prédécesseurs ont toujours considéré nostre bonne ville de Paris comme la capitale de leur royaume et le lieu ordinaire de leur séjour. Ils ont cherché tous les moyens de la rendre non-seulement la plus belle, la plus riche et la plus peuplée de la France, mais ils l'ont élevée par leurs grâces et leurs libéralités jusqu'à ce qu'elle a surpassé en toutes choses les plus fameuses villes du monde. Ils avoient sagement prévu qu'en cet estat de grandeur où ils l'avoient portée, elle devoit craindre le sort des plus puissantes villes qui ont trouvé en elles-mesmes le principe de leur ruine. Et estant difficile que l'ordre de la police se distribue dans toutes les parties d'un si grand corps, cette raison les auroit portés de la réduire, et les faubourgs d'icelle, dans des limites justes et raisonnables, faisant défenses très-expresses de les estendre au delà de celles qu'ils avoient prescrites. Le roy Henri II s'estant particulièrement appliqué à ce soin, en a fait des dispositions si formelles par son édit du mois de novembre 1458, sous des peines très-rigoureuses qu'il a depuis renouvelées par son ordonnance de 1554, qu'elles devoient avoir retenu ceux qui ont eu la hardiesse d'y contrevenir. Mais les désordres des guerres, presque continuelles depuis son règne, ayant fait négliger une police si importante, le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père d'heureuse mémoire, ayant voulu arrester le cours d'un mal qui s'augmentoit tous les jours et qui pouvoit estre préjudiciable au repos de ses sujets et au bien de son Estat, a, par des déclara-

[1] Voir pièce XXXIV.

tions réitérées, la première du dernier aoust 1627, et la seconde du 20 mars 1633, redoublé les défenses de ses prédécesseurs, ordonnant des peines très-sévères contre ceux qui entreprendroient de bastir au delà desdites limites. Mais ayant appris qu'au mépris de toutes ces inhibitions et au préjudice d'icelles il s'estoit fait plusieurs et considérables bastimens, enclos et maisons, non-seulement au delà des anciennes limites, mais mesme au delà de celles qui furent mises en l'année 1638, nous avons cru qu'il nous seroit inutile d'avoir pris tant de soins pour l'ornement, la commodité et la sécurité de nostredite ville de Paris, que nous avons establie par nostre autorité et que nous faisons entretenir par nos libéralités et par la vigilance de nos principaux magistrats, si nous abandonnons celuy qui paroist le plus de conséquence.

C'est pourquoy nous aurions ordonné, par arrest de nostre conseil du 8 janvier 1670, que procès-verbal seroit dressé tant de l'estat des bornes que des entreprises et contraventions aux édits et ordonnances des rois nos prédécesseurs, ce qui ayant esté fait, nous avons résolu de pourvoir contre les contrevenans et de remédier pour l'avenir à un abus si préjudiciable, en establissant de nouvelles limites au dehors des faubourgs, pour empescher qu'il leur soit donné une plus vaste estendue, en laissant néanmoins la liberté aux propriétaires des fonds et héritages qui se trouveront au dedans d'icelles d'en disposer à leur volonté aux conditions qui leur seront par nous ordonnées.

Voulant aussy continuer la construction de plusieurs édifices publics qui puissent contribuer à son ornement et à la commodité de ses habitans, et considérant la bonté d'aucuns des rois nos prédécesseurs qui ont abandonné leurs palais et leurs demeures ordinaires pour y establir le siége de la justice; voulant les imiter, mesme s'il se peut les surpasser en une œuvre si louable, ayant appris le mauvais estat où est à présent le Chastelet de Paris, qui est le siége de la première justice des bailliages et présidiaux de nostre royaume, et où elle ne peut estre exercée avec décence; et estant d'ailleurs touché des misères que souffrent ceux qui sont détenus dans les prisons de ce lieu, tant pour le peu d'espace (n'y ayant pas de place pour les loger), que pour l'humidité et obscurité des logemens, infection et mauvais air des cachots, ce qui cause des maladies si fascheuses à ceux qui les habitent quelque temps qu'elles leur sont plus insupportables que la perte de leur liberté; désirant laisser à la postérité des marques de la considération que nous avons pour la justice et pour ceux qui la rendent en nostre nom, nous avons résolu de faire construire de nouveau le siége dudit Chastelet à la place de l'ancien, avec toute l'estendue et magnificence convenable à un ouvrage de cette qualité.

Pourquoy nous avons fait visiter les lieux par le maistre général de nos œuvres et bastimens[1], nos architectes, et par des personnes intelligentes et bien entendues, et les environs d'iceux qui pourroient servir à la construction et embellissement de cet édifice du grand Chastelet et qui peuvent entrer dans l'exécution du dessein de cet ouvrage.

Et ayant aussy esté informé que les habitans de nostre bonne ville de Paris et ceux qui sont obligés d'y venir aux jours de marchés pour y apporter des bleds, pain et poisson et autres denrées, souffrent de grandes incommodités parce que toutes ces choses abordent et se débitent en un mesme lieu, duquel la halle aux draps et aux toiles occupe la meilleure partie, ce qui fait que les avenues sont tellement embarrassées qu'elles se trouvent ordinairement bouchées et qu'il est impossible d'y aborder; outre que ladite halle est située en un endroit très-incommode et obscur, l'élévation des maisons voisines construites autour de ladite halle en ayant osté les jours, lesquelles on ne pourroit faire démolir sans ruiner les propriétaires; à quoy nous avons bien voulu remédier en transférant ladite halle aux draps et aux toiles en un lieu plus commode pour le soulagement du public, en laissant aux propriétaires desdites maisons la place de ladite halle, qu'ils ont mise hors d'estat de servir.

A ces causes, ayant fait mettre l'affaire en délibération à nostre Conseil, de l'avis d'iceluy et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes déclaré et déclarons les peines portées par lesdits édits et déclarations et par l'arrest de nostre conseil du 26 janvier 1638, encourues par ceux qui ont fait bastir et construire des clostures, maisons et édifices au delà des bornes plantées en 1638, au préjudice des défenses y contenues, sans avoir

[1] Le maître général des œuvres de maçonnerie et ouvrages du roi pour Paris était François Villedo.

obtenu nos permissions bien et duement registrées au parlement et Chambre des comptes de Paris.

Et ayant néanmoins égard aux très-humbles supplications des propriétaires desdits lieux et désirant les traiter favorablement, nous leur avons accordé et accordons la libre propriété et possession desdits bastimens, clostures et édifices, et des fonds sur lesquels ils ont esté construits, pour en jouir eux, leurs hoirs et ayans cause à perpétuité, avec pouvoir de les changer et augmenter, en faire et disposer ainsy que bon leur semblera, comme de leurs autres biens propres et héritages, à la charge de nous payer par chacun desdits propriétaires le dixième de la valeur du prix desdits bastimens, clostures et édifices, suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires qui seront par nous à ce députés, moitié un mois après la signification des présentes et de ladite estimation, et l'autre moitié deux mois ensuivant, sur les quittances du trésorier de nos revenus casuels, et en outre une redevance annuelle de cinq sols pour chacune desdites maisons et clostures.

Et pour empescher pareilles entreprises à l'avenir, nous voulons qu'il soit fait de nouvelles enceintes au dehors des faubourgs de nostre bonne ville de Paris, au delà desquelles nous faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de bastir à l'avenir aucunes maisons et édifices ni faire aucunes clostures, sous quelque prétexte que ce soit, sur les peines portées par lesdits édits et déclarations. Et pour rendre les contraventions moins excusables, nous ordonnons qu'en présence des commissaires qui seront par nous nommés et de nostre procureur général du parlement de Paris, et avec eux deux trésoriers de France du bureau des finances de Paris à ce députés, il sera planté de nouvelles bornes au dehors des maisons et places comprises au dedans desdites nouvelles enceintes, sur chacune desquelles il sera mis et apposé des plaques de fer-blanc, avec nos armes, et au-dessous un extrait de nos présentes défenses à ce qu'aucun n'en puisse ignorer. Enjoignons au maistre général de nos œuvres et bastimens de faire les visites nécessaires pour connoistre les contraventions, dont il rapportera les procès-verbaux incessamment au bureau des trésoriers de France, pour y estre pourvu en première instance; et ce qui sera par eux ordonné sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations, sauf l'appel en nostre parlement de Paris. Permettons aux propriétaires des places qui se trouveront comprises au dedans desdites nouvelles enceintes de faire construire des maisons, bastimens et clostures tels que bon leur semblera, à la charge de nous payer les sommes et redevances qui seront par nous ordonnées pour ladite concession.

Voulons et nous plaist qu'il soit incessamment travaillé à la confection du bastiment du Chastelet convenable pour contenir le siége de la prévosté de nostre bonne ville de Paris, et qu'à cet effet l'ancien, où se tient à présent ledit siége, soit incessamment démoly avec toutes les maisons, boutiques et eschoppes qui sont aux environs d'iceluy et dans l'estendue des limites désignées par le plan et devis que nous en avons fait dresser, pour lequel les entrepreneurs pourront prendre toutes les maisons et places qui nous appartiennent nécessaires pour ladite construction, avec celles des particuliers qui se trouveront enclavées dans l'enceinte dudit plan, en payant et dédommageant les propriétaires desdites maisons et places de la juste valeur d'icelles, dont ils conviendront à l'amiable ou à due estimation.

Et pour occuper les places qui se trouveront vides, tant dans l'enceinte dudit Chastelet qu'au-dessous et aux environs d'iceluy, nous voulons qu'il soit basty des maisons, boutiques et eschoppes, mesme dans les salles et autres lieux commodes, suivant ledit plan et devis.

Voulons aussy que la halle aux draps et aux toiles soit transférée à l'hostel de Vicq, ou autre lieu qui sera jugé commode par l'avis de nos officiers de police, après avoir ouÿ les marchands et intéressés, et que les bastimens nécessaires soyent construits suivant le plan et devis qui en a esté dressé; et à cet effet, que toutes les maisons et places nécessaires soyent prises et démolies, en remboursant aux propriétaires d'icelles la juste valeur, dont il sera convenu avec eux à l'amiable ou suivant l'estimation qui en sera faite.

Voulons en outre que les maisons et eschoppes qui seront basties audit lieu du Chastelet et des environs, et de la place où est à présent la halle aux draps et aux toiles soyent vendues à nostre profit, à la charge de relever de nous et de nous payer les droits et censives que nous estimerons raisonnables, et que les deniers qui en proviendront, ensemble ceux qui seront payés par les propriétaires des maisons et clostures faites au préjudice des défenses de 1638 et pour la permission

de bastir sur les places qui se trouveront au dedans des nouvelles enceintes, soyent employés à la construction dudit Chastelet et de la nouvelle halle aux draps et toiles, et aux dépenses pressantes de la guerre; et sera permis aux entrepreneurs desdits bastimens de disposer des matériaux de la démolition des édifices et maisons dont les places seront comprises dans lesdits plans et devis.

Si donnons en mandement...

(*Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, IV, 228.)

XLIX. — COMPLIMENT

FAIT LE 13 JUIN 1672, PAR CHARPENTIER À COLBERT, SUR CE QU'IL AVAIT OBTENU DU ROI QUE L'ACADÉMIE FRANÇAISE TÎNT SES SÉANCES AU LOUVRE [1].

«Monseigneur, lorsque vous fistes l'honneur à l'académie françoise de vouloir bien avoir quelque relation avec elle, elle jugea aussytost qu'une liaison si avantageuse luy procureroit un appuy inébranlable en toutes sortes de rencontres. Elle vient, Monseigneur, d'en faire une épreuve dans la plus dangereuse tempeste dont elle pouvoit estre agitée. Elle a perdu un protecteur très-illustre et très-favorable [2]: on sçait quel est le désordre d'un corps dont on a osté le chef; quelle est la ruine d'un édifice dont on a arraché la pierre angulaire. Que n'auroit-elle point deu craindre dans ce rude ébranlement, si l'espérance qu'elle avoit en vous et au glorieux zèle que vous avez toujours eu pour les belles-lettres ne luy avoit conservé quelque rayon de lumière au milieu des ténèbres où elle estoit plongée. Elle n'a point esté trompée : cette espérance qu'elle avoit si justement fondée sur vostre secours, vous l'avez remplie tout entière; et du bord du précipice où elle se trouvoit, vous luy avez aydé à en faire un degré pour monter au comble de gloire où nous la voyons. En effet, Monseigneur, le moyen de se persuader que tant de bonheur luy fust arrivé en si peu de temps, si vous ne luy aviez préparé, par vostre recommandation, la place honorable qu'elle tient dans l'estime de Sa Majesté, et si vous n'aviez ensuite mesnagé pour elle les grâces extraordinaires qu'elle en a reçues? Qu'après cela nostre bonne fortune augmente continuellement, ce sera toujours l'effet de cette première impression favorable que vous avez donnée de nous à ce grand prince. Nous sentons cette augmentation de bonne fortune par le nouvel honneur qu'il nous a fait d'introduire l'académie dans le Louvre, et de permettre qu'elle y tienne désormais ses assemblées. Certes, l'alliance des lettres et des armes n'est pas nouvelle; il s'est assez trouvé de grands princes très-savans. Les Alexandre, les Ptolémées, les Césars, les Adrien, les Charlemagne, les Alphonse de Castille avoient de quoy estre très-célèbres par leur doctrine, si l'éblouissant éclat des actions royales n'avoit étouffé en quelque façon le mérite de leurs vertus privées : mais qu'un roy ayt assez aimé les lettres pour loger une académie dans sa propre maison, c'est ce que la postérité n'apprendra guère que parmy les actions de Louis le Grand. Il ne se contente pas de nous accorder sa protection toute puissante, il veut nous attacher à titre de domestiques. Il veut que la majesté royale et les belles-lettres n'ayent qu'un mesme palais, comme autrefois à Rome il n'y avoit qu'un mesme hostel pour Hercule et pour les Muses, c'est-à-dire pour le Dieu de la valeur et pour les Déesses qui président à l'immortalité des belles actions. Mais s'il est permis de former quelques augures de l'avenir, cecy n'est point un pur effet du hazard; et au moment que

[1] Colbert avait écrit à Louis XIV à ce sujet, le 10 mai précédent :

«L'académie françoise, qui a supplié Vostre Majesté de la recevoir en sa protection particulière, demande où elle s'assemblera à l'avenir.

«Il n'y a que le Louvre ou la bibliothèque de Vostre Majesté.

«Le Louvre est plus digne et plus embarrassant; la bibliothèque seroit moins digne jusqu'à ce qu'elle fust attachée au Louvre, et plus commode.»

Le Roi répondit :

«Il faut assembler l'académie au Louvre. Cela me paroist mieux, quoyqu'un peu incommode.» (*Œuvres de Louis XIV*, V, 496.)

[2] Le chancelier Séguier, qui venait de mourir.

ce monarque magnanime marche à la teste de ses armées pour chastier ses ingrats alliés et remettre en possession de leurs biens les princes qui l'appellent à leur défense, n'est-ce pas un secret pressentiment de sa victoire, que d'intéresser par de nouveaux bienfaits ces filles immortelles qui ont accoustumé de chanter les triomphes? C'est dans cet esprit que les Lacédémoniens leur faisoient un sacrifice solennel lorsqu'ils estoient sur le point de donner bataille, afin, disoient-ils, que leurs belles actions ne fussent pas ignorées; c'est dans ce mesme esprit qu'un général de l'armée romaine leur voua les dépouilles des ennemis, et je ne sçais si, par une heureuse fatalité, il n'entre rien de semblable dans ce que l'invincible Louis fait aujourd'huy pour nos Muses françoises, et si ce n'est point un présage du besoin qu'il aura d'elles pour conserver la mémoire de ses grands exploits. Quoy qu'il en soit, Monseigneur, comme un ordre qui nous est si glorieux nous vient par vostre moyen, nous venons aussy, pour vous en tesmoigner nostre reconnoissance, et pour entrer en payement, s'il faut ainsy dire, des obligations infinies dont nous vous sommes redevables, sans que nous espérions, toutefois, nous en pouvoir jamais entièrement acquitter. A tant de grâces, Monseigneur, joignez, s'il vous plaist, celle de croire qu'il n'y a point de Compagnie dans tout le royaume du zèle de laquelle vous puissiez estre plus assuré que de celuy de l'académie françoise[1].»

(Arch. de l'Institut, Mss. *Registre des délibérations de l'académie française*, de 1672 à 1680.— *Recueil des harangues prononcées par MM. de l'académie*, Paris, 1698, in-4°, p. 205.)

L. — PASSE-PORT POUR LE SIEUR COYPEL,

PEINTRE, ET AUTRES S'EN ALLANT A ROME[2].

Versailles, 9 novembre 1672.

De par le Roy, à tous gouverneurs et nos lieutenans généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers de nos villes et places, maires et échevins d'icelles, capitaines et gardes establis sur nos ponts, ports, péages et passages, comme aussy aux fermiers de nos droits des traites foraines, douanes et domaniales, leurs commis et tous autres nos officiers et sujets qu'il appartiendra, salut.

Envoyant à Rome le sieur Coypel, l'un de nos peintres ordinaires, avec les nommés Antoine Coypel[3], son fils, Charles Hérault[4], Louis-Henri Hérault[5], Simon Chupini, Farjat, Charles Poer-

[1] On lit à la suite de cette pièce, dans le *Registre des délibérations de l'académie* :

« M. Colbert donna une audience très-favorable à ce discours et répondit fort obligeamment qu'il ne s'étonnoit pas qu'une des plus éloquentes Compagnies du royaume faisoit des complimens si éloquens, qu'il luy en estoit très-obligé, mais qu'il eust souhaité qu'elle l'eust traité avec moins de cérémonie et en qualité de confrère, sans l'appeler *Monseigneur*. Il ajouta que, le Roy donnant un si beau champ qu'il faisoit à l'académie pour l'exercer à célébrer les victoires qu'il remportoit sur terre et sur mer, il exhortoit tous les particuliers qui la composoient de travailler pour la gloire de ce grand prince, et que pour luy il les assuroit qu'en toutes occasions où il pourroit servir une si illustre Compagnie, il le feroit avec joye et avec plaisir. »

[2] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 95 et note.

[3] Antoine Coypel, né le 12 avril 1661. Il eut plus tard le titre de premier peintre du roi et du duc d'Orléans, régent du royaume, et fut directeur et recteur de l'académie royale de peinture et sculpture. Mort le 7 janvier 1722.

[4] Charles-Antoine Hérault alla se perfectionner à Rome, d'où il revint en 1676. Mort le 19 juillet 1718, à l'âge de soixante et dix-huit ans. — Sa sœur, Madeleine Hérault, avait épousé, le 29 avril 1659, Charles Coypel. Elle mourut dans les galeries du Louvre le 7 juillet 1682, à l'âge de quarante-sept ans.

[5] Jacques-Louis-Henri Hérault, frère de Charles-Antoine. — D'après le *Dictionnaire critique* de M. Jal, on ne connaît rien de lui.

son[1], Tortebat[2], Pierre Monnier, Voulan et Jouvenet[3], nous voulons et vous mandons que vous ayez à les laisser seurement et librement passer par chacun de vos pouvoirs, juridictions et détroits, ensemble leurs hardes et valets, sans les arrester, ni exiger pour icelles aucuns droits de péage, passage et autres de quelque nature qu'ils puissent estre, et ne permettre qu'il leur soit fait ou donné aucun trouble ou empeschement, mais faveur et assistance si besoin est. Car tel est nostre plaisir. (Contre-signé : COLBERT.)

(Arch. de la Mar. *Dépêches concernant le commerce*, 1672, fol. 329.)

LI. — COMPLIMENT DE CHARPENTIER,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, A COLBERT.

2 janvier 1673.

Ce lundy, deuxième jour de janvier de l'année 1673, M. Perrault, chancelier, a dit que M. Colbert luy avoit ordonné de faire sçavoir à la Compagnie que le Roy avoit résolu de faire un fonds tous les ans pour les menues nécessités de l'académie, comme bois, bougies, journées de copistes pour transcrire le dictionnaire[4] et autres besoins, et mesme aussy pour faire des jetons qui seront distribués, au nombre de quarante, à chaque jour d'assemblée, aux académiciens qui s'y trouveront présens, en la manière qui sera réglée par la Compagnie.

Ce mesme jour, l'académie ayant délibéré sur cela a ordonné que M. Colbert sera remercié par députés, au nom de toute la Compagnie, des bons offices qu'il luy a rendus auprès du Roy, et qu'il sera prié aussy de vouloir bien en remercier Sa Majesté.

Ensuite, elle a fait pour la recette et la distribution des jetons le règlement qui suit :

Le secrétaire de l'académie, ou en son absence celuy qui tiendra sa place, recevra les jetons et en donnera son récépissé à celuy qui les luy délivrera de la part de M. Colbert, et en chargera le registre qu'il tiendra à cet effet.

Il partagera les quarante jetons accordés pour chacun jour d'assemblée entre ceux des académiciens qui seront présens, sans avoir aucun égard aux absens pour quelque cause que ce soit.

Pour estre réputé présent, il faut estre arrivé dans le lieu où se tient l'académie avant l'heure prescrite et n'en sortir aussy qu'après l'heure qui aura esté prescrite.

Depuis le premier jour d'octobre jusqu'au dernier jour de mars, l'heure de l'assemblée sera à 3 heures après midy jusqu'à 5 ; et depuis le premier jour d'avril jusqu'au dernier jour de septembre, l'heure de l'assemblée sera depuis 4 heures après midy jusqu'à 6.

L'heure se réglera sur la pendule sonnante qui est à l'académie, dont celuy qui a soin d'ouvrir et de fermer les portes aura la clef et la conduite.

Lorsque, après le partage fait entre les académiciens qui seront présens, il en restera quelque nombre qui ne se pourra partager, ce nombre accroistra la distribution de l'assemblée suivante.

Aussytost que l'heure avant laquelle il faut estre arrivé sera sonnée, le secrétaire écrira tous les

[1] Charles-François Poerson, né en 1653, reçu membre de l'académie de peinture en 1682. Il fut plus tard envoyé à Rome en qualité de directeur de l'académie de France. Mort le 2 septembre 1725.

[2] Jean Tortebat, membre de l'académie de peinture en 1699. Mort le 10 novembre 1718, à l'âge de soixante-six ans.

[3] Jean Jouvenet, peintre ordinaire du roi, directeur et recteur perpétuel de l'académie. Mort le 5 avril 1717, à l'âge de soixante et treize ans.

[4] Le 19 avril 1673, Colbert autorisa le payement de 1,535 livres pour les gages de ceux qui transcrivaient le dictionnaire de l'académie.

On trouve, en outre, dans les dépenses de l'année 1674, la mention suivante :

« A Jean-Baptiste Prudhomme, pour remboursement de ce qu'il a payé aux sieurs Jean Cousin, Guillaume-Henri Lhéritier et Charles Lhéritier, écrivains, qui ont travaillé à la transcription de cahiers nécessaire pour la correction du dictionnaire de l'académie françoise, qui se compose dans ladite académie, au Louvre..... 799 livres. »

Les frais de copie s'élevèrent, pour l'année 1674, à la somme de 2,024 livres. (Arch. de l'Emp. Section administrative. — *Mélanges des bâtiments.*)

noms de ceux qui sont présens sur son registre, et lorsque l'heure à laquelle on peut se retirer sera sonnée, il fera la distribution à ceux dont les noms se trouveront écrits et qui auront esté présens jusqu'à la fin, puis écrira combien il en a esté donné à chacun, et s'il en reste, il l'écrira aussy.

A la fin de l'année, le secrétaire fera voir à la Compagnie la recette et la distribution des jetons qui luy auront esté remis entre les mains, et en donnera un estat à M. Colbert, signé du directeur et du chancelier de l'académie.

A la suite on lit cette note :

Ce mesme jour, 2 janvier, la Compagnie a ordonné que M. Colbert seroit très-humblement remercié des soins affectueux qu'il prenoit pour l'avancement du dictionnaire [1] et de la grâce qu'il auroit procurée à l'académie auprès du Roy, luy ayant obtenu de Sa Majesté la distribution des jetons dont il est parlé cy-dessus. Pour cet effet, on a nommé cinq députés, du nombre desquels est M. Charpentier, qu'on a chargé de porter la parole et qui, le 15 janvier, fit à M. Colbert le compliment qui suit :

« Monsieur (car vous nous avez ordonné de vous parler ainsy [2]), les faveurs que vous nous faites se touchent de si près à près, que nous n'osons pas vous en venir rendre grâces à mesure que nous les recevons. Mais si la crainte de vous importuner suspend quelquefois nostre reconnoissance, il ne seroit pas raisonnable qu'elle l'étouffast entièrement, et que nous ne fissions jamais paroistre des sentimens si justes, et qui nous sont mesme si glorieux.

« En effet, Monsieur, ce nous est beaucoup de gloire de voir que vous pensez à nous, et qu'au milieu de vos grandes occupations, il y ayt des momens que nous puissions dire nous avoir esté destinés.

« Si l'académie achève le grand dessein qu'elle a entrepris, la postérité, qui en sentira le fruit mieux sans doute que nostre siècle mesme, n'ignorera pas que vous y aurez eu une grande part, puisque nous avions absolument besoin de vostre secours pour combattre les difficultés qui nous restent à surmonter, et qui se multiplient ordinairement lorsqu'un ouvrage de cette nature approche de sa fin.

« Il n'est pas malaysé, Monsieur, de faire l'amas des matériaux nécessaires pour le bastiment d'un grand palais ; les moindres ouvriers sont capables de tirer les pierres de la carrière, il ne faut que de la force de bras pour les charger, il ne faut que des chariots pour les conduire ; mais quand il est question d'assembler tous les matériaux avec ordre ; qu'il faut en faire un but dont les parties se correspondent, et introduire, parmy les informes, une symétrie excellente qui ravit les yeux des spectateurs, et qui fait que du bois et des pierres, qui n'ont aucun agrément à les voir en l'estat

[1] On lit dans la préface du *Dictionnaire de l'académie françoise*, édition de 1694 :

« M. Colbert, qui estoit de l'académie et qui désiroit fort de voir le dictionnaire achevé, estant persuadé comme l'ont esté les plus sages politiques, que ce qui sert à former l'éloquence contribue beaucoup à la gloire d'une nation, peu de temps après qu'il eut esté reçu dans cette Compagnie, il y vint sans qu'on l'y attendist, pour estre tesmoin de la manière dont on travailloit. Il y arriva lorsqu'on revoyoit le mot Amy, et comme il falloit avant toutes choses régler la définition de ce mot, il vit combien il s'éleva de difficultés avant que d'en convenir. On demanda si le mot d'Amy supposoit une amitié réciproque ; c'est-à-dire si un homme pouvoit estre appelé l'Amy d'un autre qui n'auroit pas les mesmes sentimens pour luy. Cette question qui est plus de morale que de grammaire, et que néanmoins on doit résoudre avant que de définir le mot, occupa l'académie assez longtemps. Il fallut que chacun dist son avis ; et enfin la définition de ce mot fut arrestée, comme elle est présentement imprimée dans le dictionnaire. On y ajouta les épithètes qui se joignent naturellement à ce mot, et ensuite on examina les phrases et les proverbes où il s'employe. M. Colbert qui assista à toute la séance, et qui avoit vu l'attention et l'exactitude que l'académie apportoit à la composition de ce dictionnaire, dit en se levant, qu'il estoit convaincu qu'elle ne l'avoit pas pu faire plus promptement, et son tesmoignage doit estre d'autant plus considéré qu'on sçait que jamais homme dans sa place n'a esté plus laborieux ni plus diligent. »

Le *Registre des délibérations de l'académie*, p. 97, constate que le samedi 6 juin 1676, Colbert étant venu pendant la séance, « loua le zèle que l'académie avoit pour l'accélération du dictionnaire et l'exhorta à continuer avec la mesme ferveur, l'assurant que cela estoit fort agréable au Roy. »

[2] Voir la note 1 de la page 541.

que la nature les a produits, s'élèvent à un si haut degré de perfection par l'arrangement, que de toucher nostre âme dans la partie la plus sensible, et luy causer presque le mesme plaisir que la vue du soleil et des astres, c'est ce qui ne se fait qu'après de longues méditations, et par le dernier effort de l'industrie humaine.

« Le dictionnaire de l'académie est quelque chose de semblable. On a jusqu'à présent fouillé dans tous les trésors de nostre langue; on a, par un travail de trente-cinq ans, ramassé ce qu'il y a de plus exquis; on a fait mesme plus que de l'amasser, on a donné quelque ordre et quelque forme aux matières que l'on a traitées. Mais, Monsieur, nous remarquons encore un intervalle notable entre l'endroit où nous en sommes et la dernière perfection où nous voulons aller; et c'est presque toujours le trajet qui est le plus pénible, et où il y a le plus d'écueils à éviter.

« Nous espérons néanmoins, Monsieur, d'en sortir heureusement, et nous ne devons pas mesme en douter, puisque vous voulez bien prendre le soin de ce travail académique, qui sans doute embellira la langue de ce royaume, et qui peut-estre aux yeux de l'avenir tiendra sa place parmy les événemens remarquables de ce règne miraculeux. »

(Arch. de l'Institut, Mss. *Registre des délibérations de l'académie française*, de 1672 à 1680.—*Recueil des harangues prononcées par MM. de l'académie*, Paris, 1698, in-4°, p. 222.)

LII. — DE LAVAU [1],

GARDE DES LIVRES DU CABINET DU ROI, A COLBERT.

2 janvier 1673.

Je fus averty hier au soir que vous aviez donné l'ordre qu'on ostast tout ce qui est dans l'hostel de Provence, où sont les livres de la bibliothèque du Louvre et dont j'ay la garde. Je vous supplie, Monseigneur, de me donner l'ordre qu'il vous plaira pour les faire transporter. Il y a beaucoup d'autres endroits vides dans le Louvre, et mesme le lieu où se tient l'académie pourroit servir, si vous le jugez à propos. Les livres ne gastent point un lieu où s'assemblent des beaux esprits; mais c'est ce que vous ordonnerez qui sera le mieux [2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 467, fol. 43.)

[1] Louis Irland de Lavau fut d'abord envoyé en mission en Allemagne et en Italie. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique et devint trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. En 1671, il acheta le brevet de garde des livres au cabinet du Louvre. Pour le récompenser d'avoir négocié et fait réussir le mariage de Marie-Anne Colbert avec le duc de Mortemart, le ministre le fit recevoir à l'académie française, le 4 mai 1679. Mort le 1er février 1694.

C'était entre les mains de Lavau que tous les auteurs, libraires, imprimeurs, devaient, par arrêt du 29 mai 1675, déposer un exemplaire de leurs livres pour la bibliothèque du roi.

[2] Le 15 mai suivant, de Lavau écrivait à Colbert « que puisqu'il n'avoit pas trouvé à propos de mettre les livres du cabinet du roy dans l'endroit qu'il avoit indiqué, et d'après le désir de Sa Majesté de les avoir dans le Louvre, il avoit vu depuis les appartemens du marquis de Sessac, qui luy sembloient convenables. » (*Mélanges Clair.* vol. 467, fol. 229.)

On trouve dans Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, V, 182 et 197, deux arrêts, l'un du 23 avril 1661, et l'autre du 4 janvier 1664, concernant l'augmentation du cabinet et de la bibliothèque du roi.

LIII. — DÉCLARATION DU ROI

POUR LA CONTINUATION DES LEÇONS AU JARDIN ROYAL DES PLANTES.

Saint-Germain, 20 janvier 1673.

Louis, etc... Le feu roy, de glorieuse mémoire, nostre très-honoré seigneur et père, ayant par son édit du mois de janvier 1626 estably un jardin royal au faubourg Saint-Victor de nostre bonne ville de Paris, pour la culture des plantes médicinales, cet establissement auroit esté confirmé par autres lettres du mois de may 1635, et par icelles ordonné que, non-seulement la démonstration extérieure des plantes médicinales seroit faite audit jardin royal, mais encore celle de leurs vertus, usages, facultés et propriétés, ensemble de toute sorte de matières de médecine et opérations pharmaceutiques; et pour la plus grande perfection et utilité dudit establissement et plus facile instruction des écoliers estudians en médecine, le feu roy, par autres lettres du mois de juin audit an 1635, auroit ordonné que l'un des trois docteurs institués pour faire lesdites démonstrations seroit particulièrement employé pour faire la démonstration oculaire et manuelle de toutes et chacune les opérations de chirurgie, de quelque nature qu'elles puissent estre. En conséquence de quoy nous aurions, par nostre déclaration du mois de décembre 1671 [1], réglé la forme de l'administration dudit jardin et pourvu de personnes de capacité et suffisance connue, tant en médecine, chirurgie, que pharmacie, pour faire les exercices et leçons publiques sur toutes les parties de la médecine et opérations d'icelle.

Et comme cet establissement est d'une grande utilité au public, d'autant plus que les exercices s'y font gratuitement, aussy nostre intention est de le perfectionner en y ajoutant tous les avantages, commodités et priviléges nécessaires; et mesme, afin que ceux que nous avons préposés pour la direction desdites écoles puissent en toute liberté faire leurs opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques, et que les sujets propres à cet effet leur soyent administrés, sans qu'ils soyent troublés ni inquiétés, nous avons bien voulu y pourvoir par ces lettres à ce nécessaires.

A ces causes... après avoir vu les lettres du mois de juin 1635, nous déclarons que lesdites lettres soyent exécutées selon leur forme et teneur, et conformément à icelles que les démonstrateurs establis au jardin royal puissent et leur soit loisible d'y continuer leurs leçons et exercices sur la vertu des plantes médicinales et pharmacie tant ancienne que nouvelle, comme aussy qu'ils puissent faire audit jardin toutes opérations chirurgicales, dissections et démonstrations anatomiques, et à cet effet que le premier corps exécuté leur soit délivré par préférence à tous autres, mesme aux doyen et docteurs de la faculté de médecine de Paris, nonobstant tous priviléges à ce contraires, et ensuite alternativement, à la charge que lesdites leçons et démonstrations seront faites par les professeurs dudit jardin royal gratuitement en manière accoustumée [2].

(Isambert, *Recueil des anc. lois franç.* XIX, 66.)

LIV. — ORDONNANCE

RÉGLANT LE NOMBRE DE MUSICIENS ET DE JOUEURS D'INSTRUMENTS QUE LES COMÉDIENS PEUVENT AVOIR.

Saint-Germain, 30 avril 1673.

Sa Majesté ayant esté informée que la permission qu'elle avoit donnée aux comédiens de se

[1] Voir pièce XLV bis.

[2] On trouve aux Archives de l'Empire, à la date du 12 juillet 1681, un arrêt défendant aux

servir dans leurs représentations de musiciens jusqu'au nombre de six, et de violons ou joueurs d'instrumens jusqu'au nombre de douze, pouvoit apporter un préjudice considérable à l'exécution des ouvrages de musique pour le théâtre du sieur Baptiste Lully, surintendant de la musique de la chambre de Sa Majesté, dont le public a desjà reçu beaucoup de satisfaction, et voulant qu'elle ayt toute la perfection qu'elle en doit espérer, Sa Majesté a révoqué la permission qu'elle avoit donnée auxdits comédiens, de se servir sur leur théâtre de six musiciens et de douze violons ou joueurs d'instrumens, et leur permet seulement d'avoir deux voix et six violons ou joueurs d'instrumens. Fait Sa Majesté très-expresses défenses à toutes les troupes de comédiens françois et estrangers, establis ou qui s'establiront cy-après dans sa bonne ville de Paris, de se servir d'aucuns musiciens externes et de plus grand nombre de violons pour les entr'actes, mesme d'avoir aucun orchestre, ni pareillement de se servir d'aucuns danseurs; le tout à peine de désobéissance.

Veut Sa Majesté que la présente ordonnance soit signifiée aux chefs desdites troupes[1], à la diligence dudit Lully, à ce qu'ils n'en ignorent, luy enjoignant Sa Majesté de l'informer des contraventions à la présente ordonnance.

(*Traité de la police*, par Delamarre, I, 474.)

LV. — ORDONNANCE

POUR LA CONSTRUCTION DU QUAI LE PELETIER.

15 juillet 1673.

Le Roy s'estant fait représenter en son conseil l'arrest rendu en iceluy le 18 mars dernier, par lequel Sa Majesté auroit ordonné l'exécution du plan que les prévost des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris avoient fait faire pour la construction d'un nouveau quay commençant sur le pont Nostre-Dame vis-à-vis de la rue de Gesvres et continuant jusqu'à la Grève, et le résultat du conseil de ville assemblé pour l'exécution dudit arrest, et sur les remontrances faites auxdits prévost des marchands et échevins par les propriétaires des maisons de la rue de la Tannerie, qui doivent estre retranchées pour former ledit quay : qu'il leur seroit très-avantageux que la ville fist travailler successivement à la construction d'un mur de quay, qu'il faut construire de neuf, depuis la

étudiants d'assister aux leçons du Jardin royal des plantes avec des épées ou des bâtons. (*Reg. du secrét.* O 25, fol. 207.)

[1] Elle fut en effet signifiée aux troupes de comédiens le 9 mai suivant; mais quelques-uns d'entre eux ayant continué à employer des chanteurs, prétendant qu'ils n'étaient pas externes, puisqu'ils étaient à leurs gages, le 21 mars 1675, une nouvelle ordonnance le leur défendit expressément, en les autorisant cependant «à se servir de deux comédiens seulement de leur troupe pour chanter sur le théâtre.» Cette seconde ordonnance eut le sort de la première, et, le 27 juillet 1682, Colbert présenta au Roi celle qui suit :

« Sa Majesté estant informée qu'au préjudice des défenses qui ont esté cy-devant faites aux troupes de ses comédiens françois et italiens, d'avoir dans la représentation de toutes sortes de pièces de théâtre plus de deux voix, qui doivent estre de leur troupe, et six violons, sans aucuns danseurs, lesdits comédiens ne laissent pas de contrevenir aux ordonnances qui ont esté rendues à cet effet, en se servant de voix externes, en mettant un plus grand nombre de violons, et mesme faisant faire des entrées de ballets et autres danses : à quoy voulant pourvoir, Sa Majesté, en confirmant ses ordonnances des 30 avril 1673 et 21 mars 1675, a fait très-expresses inhibitions et défenses auxdits comédiens françois et italiens de se servir d'aucunes voix externes pour chanter dans leurs représentations, ni de plus de deux voix d'entre eux; comme aussy d'avoir un plus grand nombre de violons que six, ni de se servir d'aucuns danseurs dans lesdites représentations, sous quelque prétexte que ce soit; à peine de 500 livres d'amende pour chaque contravention, au profit de l'hospital général de ladite ville de Paris. Enjoint Sa Majesté au sieur de la Reynie, lieutenant général de police, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui sera à cet effet publiée et affichée partout où besoin sera. » (*Traité de la police*, I, 474.)

culée de la première arche du pont Nostre-Dame jusqu'aux quais des maisons de ladite rue de la Tannerie qui se trouvent desjà faits, et d'estre dans l'alignement dudit plan, d'autant que, cet ouvrage estant fait, il faudroit moins de temps pour parachever le surplus de la construction dudit quay, et qu'ils seroient en estat de pouvoir plus tost faire réédifier leurs maisons et en jouir des loyers, ce qui diminueroit mesme le dédommagement qui leur en pourroit estre deu par ladite ville, par lequel (résultat) il auroit esté arresté, sous le bon plaisir de Sa Majesté, qu'il seroit incessamment mis ouvriers pour la construction du mur de quay, depuis ladite culée de la première arche du pont Nostre-Dame jusqu'aux quais estant au derrière des maisons de ladite rue de la Tannerie où sont les fossés pelins[1] des tanneurs et ouvrages de teinturiers; et voulant Sa Majesté autoriser lesdits prévost des marchands et échevins pour l'exécution d'un dessein qui doit contribuer notablement à la salubrité de la ville, au dégagement de Nostre-Dame et à la communication du quartier Saint-Antoine à son chasteau du Louvre, et faire une des plus grandes commodités et beautés de Paris, Sa Majesté estant en son conseil a ordonné et ordonne que le résultat dudit conseil de ville du 30 juin dernier sera exécuté, et que les prévost des marchands et échevins feront successivement travailler à la fondation et construction dudit mur de quay à faire de neuf, depuis ladite culée de la première arche du pont Nostre-Dame jusqu'aux quais qui se trouvent pouvoir subsister au derrière des maisons de ladite rue de la Tannerie, et qu'en conséquence les propriétaires des maisons de ladite rue seront tenus, conformément à l'arrest de son conseil dudit jour 18 mars dernier, de faire abattre et retirer leurs maisons suivant l'alignement dudit plan, en sorte que dans le 15 avril prochain, auquel temps les tanneurs et teinturiers doivent estre establis au faubourg Saint-Marcel ou à Chaillot, suivant l'arrest de son conseil du 24 février dernier, les places nécessaires pour la perfection dudit quay soyent entièrement libres. Sera le présent arrest exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

LVI. — SAINT-RÉAL[2] A COLBERT.

Paris, 24 septembre 1673.

Il y a desjà quelque temps que la conversation estant tombée, au petit coucher, sur les ouvrages de littérature et en particulier sur *Don Carlos*, un homme de la première qualité, qui me fait l'honneur de m'aimer, prit occasion, sur les louanges qu'on donna à cette histoire, de dire du bien de l'auteur. Le Roy luy demanda si je ne faisois rien de nouveau. Cet homme répondit qu'il ne sçavoit rien d'assuré, mais que je luy avois parlé d'une *Conjuration des Espagnols contre la république de Venise*[3] que j'avois quelque dessein d'écrire. Sa Majesté ayant demandé ce que c'estoit, il luy dit qu'en l'année 1618, un ambassadeur ordinaire d'Espagne, demeurant à Venise depuis dix ans, avoit entrepris de détruire cette république de fond en comble, et y auroit infailliblement réussy, sans le plus prodigieux hasard du monde qui le fit découvrir vingt-quatre heures avant l'exécution. Sa Majesté, après quelques discours sur ce sujet, dit qu'elle seroit bien ayse que je fisse cet ouvrage et chargea cet homme de me le faire sçavoir. J'ay donc assemblé mes matériaux, j'ay aligné et dressé mon plan et mesme commencé d'écrire, c'est-à-dire que tout le plus difficile est fait. Tout cela, Monseigneur, dans l'espérance que ce travail pourra vous exciter, dans la conjoncture présente des gratifications, à restablir celle de 400 écus dont vous m'avez honoré pendant sept ou huit ans[4].

[1] *Pelins*, *peleins* ou *pelains*, qu'on écrivait encore *plins*, *pleins* ou *plains*. — On nommait ainsi les fosses où l'on faisait tremper les cuirs dans l'eau de chaux pour en faire tomber le poil.

[2] César Vichard, abbé de Saint-Réal, né à Chambéry en 1639, vint fort jeune à Paris, où il publia quelques ouvrages qui lui acquirent bientôt de la réputation. Il s'attacha à la duchesse Mazarin, qu'il suivit en Angleterre. Mort en 1692.

[3] Cet ouvrage fut publié en 1674.

[4] Voici une autre lettre écrite précédemment

Il me seroit aysé, Monseigneur, de vous accabler de sollicitations en ma faveur, ayant l'avantage d'estre connu de tout ce qu'il y a de plus illustre en naissance et en mérite à ce jour; mais si vous me voulez faire du bien, je n'en veux avoir l'obligation qu'à vous.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 468, fol. 101.)

LVII. — ORDONNANCE

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MANUFACTURE DE PORCELAINE.

Versailles, 31 octobre 1673.

Louis, etc... Nostre bien-aimé Louis Poterat[1] nous a très-humblement fait remontrer que, par des voyages dans les pays estrangers et par des applications continuelles, il a trouvé le secret de faire la véritable porcelaine de la Chine et celuy de la fayence de Hollande. Mais luy estant impossible de faire travailler à ladite porcelaine que conjointement avec la fayence de Hollande, parce que la porcelaine ne peut cuire qu'elle ne soit entièrement couverte, pour ne pas recevoir la violence du feu qui doit estre modérée pour son action, il luy est nécessaire d'avoir nostre permission de travailler et faire travailler à l'une et à l'autre, et, à cet effet, de faire construire de grands fourneaux, moulins et ateliers en des lieux propres pour de tels ouvrages; et ceux qui luy paroissent plus commodes sont dans un des faubourgs de la ville de Rouen, appelé Saint-Sever, où l'on peut establir une manufacture desdits ouvrages, pour y faire toutes sortes de vaisselles, pots et vases de porcelaine semblable à celle de la Chine et de fayence violette, peinte de blanc et de bleu, et d'autres couleurs à la forme de celle de Hollande, pour le temps qu'il nous plaira, pendant lequel il pourra vendre et débiter lesdites porcelaines et fayences susdites, sans y estre troublé. Et à cet effet, il nous a fait très-humblement supplier de luy accorder les lettres à ce nécessaires.

A ces causes, désirant favorablement traiter ledit exposant pour l'obliger à travailler de mieux en mieux à la perfection desdits ouvrages, nous luy permettons d'establir au faubourg de Saint-Sever et en tous lieux de nostre royaume qu'il verra bon estre, une manufacture de toutes sortes de vaisselles, pots et vases de porcelaine semblable à celle de la Chine et de fayence violette, peinte de blanc et de bleu, et d'autres couleurs à la forme de celle de Hollande, faire travailler par tel nombre de personnes qu'il jugera convenable, et à cet effet faire construire des fourneaux, moulins, et ateliers propres pour lesdites porcelaines et fayences susdites, que ledit exposant et ceux qui auront droit de luy pourront vendre et débiter partout nostre royaume, terres et seigneuries de nostre obéissance, pendant le temps de trente années durant lesquelles nous faisons défenses à toutes personnes de le troubler en l'establissement et manufacture desdits ouvrages et vente d'iceux, à peine de 1,000 livres d'amende, tous dépens, dommages et intérests, nonobstant les défenses portées par nos lettres accordées à Nicolas de Poirel[2], sieur de Grandval, le 3 sep-

par Saint-Réal à Colbert, pour obtenir de lui une gratification.

« Il y a environ huit ans que je commençay à travailler sur vos manuscrits avec M. Varillas. Puis, ce travail finy, j'ay cherché avec ardeur, quoyque inutilement, quelque occasion de continuer à vous rendre mon très-humble service. La dernière année que je touchay la gratification, j'eus l'honneur de vous présenter huit mois après un traité de l'usage de l'histoire que j'avois donné au public.

«Je suis un pauvre gentilhomme savoyard qui n'ay presque subsisté jusqu'à présent à Paris que par les libéralités du roy; c'est une chose connue de tous ceux qui me connoissent, et c'est ce qui me donne la hardiesse de vous supplier très-humblement, Monseigneur, de vous souvenir de moy dans l'estat des gratifiés de cette année. » (*Arch. de l'Emp.* KK vol. 601, fol. 133.)

D'après l'état des gratifications que nous avons donné précédemment, pièce X, on voit que Saint-Réal reçut annuellement, de 1665 à 1667, 1,200 livres, et de 1668 à 1671, 1,000 livres.

[1] Louis Poterat, écuyer, sieur de Saint-Étienne.

[2] Nicolas Poirel, sieur de Grandval, s'était établi à Rouen vers 1644.

Le 19 mai 1644, Claude Révirend, marchand en gros, bourgeois de Paris, obtint un semblable privilége. Il prétendait faire de la faïence et de la porcelaine aussi belle et même plus belle que celle des Indes orientales.

tembre 1646, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons et voulons ne point nuire audit exposant pour l'exécution des présentes, etc.

(*Histoire de la porcelaine*, par MM. Jacquemart et Le Blant, p. 460.)

LVIII. — HARANGUE DE SEGRAIS A COLBERT

SUR LE RÉTABLISSEMENT DU COMMITTIMUS[1] DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET RÉPONSE DE COLBERT.

4 janvier 1674.

Le jeudi 4 janvier 1674, M. Perrault, qui n'avoit reçu de M. Colbert l'heure de l'audience pour la députation de l'académie que le jour précédent, à dix heures du soir, pour ce jour de jeudy mesme à midy, ayant envoyé avertir M. Segrais qui estoit chargé de porter la parole, et tous ceux de Messieurs que l'on put trouver à leur logis pour l'heure susdite, il s'en rendit huit dans sa maison, rue Neuve-des-Bons-Enfans, un peu après onze heures. Mais M. Segrais ne s'estant pas trouvé chez luy le matin ne reçut l'avis qu'à la sortie de son disner, de sorte que l'on ne put accomplir la députation à l'heure assignée, et il fallut la remettre après midy, espérant toujours qu'il viendroit. Ce pendant, M. Perrault retint à disner ces huit messieurs qui estoient chez luy et les traita aussy honorablement qu'il se peut. M. Segrais estant arrivé un peu avant deux heures, et l'homme que M. Perrault avoit envoyé chez M. Colbert pour luy rapporter quand il seroit plus en commodité de donner audience aux députés de la Compagnie, ayant rapporté qu'il estoit temps d'y aller, ils partirent aussytost pour aller en son hostel. Là, ayant esté introduits dans sa chambre, où il attendoit, après qu'ils luy eurent tous à la fois fait une profonde révérence, M. Segrais lui fit ce compliment :

«Monsieur, de toutes les grâces que l'académie a obtenues du Roy depuis que Sa Majesté l'honore de sa protection, aucune ne l'a plus sensiblement touchée que le restablissement de ses priviléges. Cette faveur luy donne des marques d'une grande distinction; elle la délivre de l'importunité des affaires et luy conserve le plus beau séjour de la France. Mais ce que cette Compagnie estime encore davantage, elle se voit maintenant assurée du repos et de la tranquillité qu'elle souhaite si ardemment, pour se consacrer à la gloire d'un Roy qui est l'honneur du monde, qui, par sa valeur, sa prudence et sa justice, est digne de toutes les louanges qu'on peut mériter. En vain, Monsieur, vous essayez de nous cacher ce que nous vous devons en cette conjoncture, l'académie reçoit trop de faveurs de Sa Majesté pour méconnoistre la main qui a accoustumé de les répandre. Elle découvre vostre manière d'obliger à l'air et à la grâce qui accompagnent ce bienfait, et elle voit avec joye qu'elle le doit à ce merveilleux esprit qui, au milieu des soins que vous donne le soutien d'une grande guerre, est encore occupé de tout ce qui peut faire l'avantage des lettres et la félicité du mérite. Vous devriez donc, Monsieur, ne recevoir que de très-humbles remerciemens de sa part. Cependant, au lieu des grâces qu'elle vous doit rendre, elle ose vous en demander une nouvelle. Elle vous conjure, Monsieur, par cette bonté toujours preste à la soutenir, de faire connoistre à Sa Majesté sa parfaite reconnoissance et la vénération qu'elle a pour ses admirables qualités; et comme elle est persuadée que le plus seur moyen de vous plaire, c'est de publier les louanges de ce grand Roy, elle m'ordonne de vous assurer que, si elle y est portée par son inclination et par son devoir, elle y est encore poussée par le désir de mériter l'honneur de vostre estime, et de tesmoigner le respect et l'attachement qu'elle a pour vous.»

M. Colbert répondit :

«Messieurs, je n'ay eu aucune peine à obtenir du Roy vostre privilége; il n'a fallu que le proposer, il a esté aussytost accordé; ce qui vous doit faire juger de l'estime que Sa Majesté a pour vostre Compagnie, et ce qui la doit presser de finir ce grand ouvrage du dictionnaire, qui est attendu avec tant d'impatience. Comme le public en recevra de l'instruction, plus de personnes

[1] Voir II, *Index*, p. 857.

seront capables de travailler à la gloire de ce grand Roy. C'est à quoy vous devez vous appliquer, et vous devez croire qu'en général et en particulier, je feray ce qui me sera possible pour vous servir.»

(Arch. de l'Institut, Mss. *Registre des délibérations de l'académie française*, de 1672 à 1680, p. 54.)

LIX. — ORDRE DU ROI

AUX COMÉDIENS.

Saint-Germain, 7 janvier 1674.

Sa Majesté estant informée que quelques comédiens de campagne ont surpris, après le décès du sieur Molière, une copie de sa comédie du *Malade imaginaire*, qu'ils se préparent de donner au public, contre l'usage de tout temps observé entre tous les comédiens du royaume, de n'entreprendre de jouer au préjudice les uns des autres les pièces qu'ils ont fait accommoder au théâtre, à leurs frais particuliers, pour se récompenser de leurs avances et en tirer leurs premiers avantages, Sa Majesté fait très-expresses inhibitions et défenses à tous comédiens, autres que ceux de la troupe establie à Paris, rue Mazarin, au faubourg Saint-Germain de sa bonne ville de Paris, de jouer et représenter ladite comédie du *Malade imaginaire* en quelque manière que ce soit, qu'après qu'elle aura esté rendue publique par l'impression qui en sera faite, à peine de 3,000 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérests.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 18, fol. 2. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 595.)

LX. — LETTRES PATENTES

POUR L'ÉRECTION D'UNE ACADÉMIE DANS LA VILLE DE SOISSONS [1].

Au camp de Dôle, juin 1674.

Louis, etc... Les soins et l'application que nous sommes obligé de donner à la guerre, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous donner la paix, ne nous empeschant pas de donner une partie de nos soins à faire fleurir les lettres et les arts dans nostre royaume, nous avons bien reçu les supplications qui nous ont esté faites par diverses personnes studieuses de nostre ville de Soissons, qui, par une louable émulation de l'académie françoise instituée en nostre bonne ville de Paris, par le feu roy, nostre très-honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, et dont nous avons bien voulu nous déclarer le protecteur, nous ont requis d'approuver et autoriser les assemblées qu'ils font depuis quelques années pour conférer de leurs lectures et de leurs estudes et s'avancer ainsy dans la connoissance des belles-lettres.

A ces causes, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, et désirant traiter favorablement ceux de nostre ville de Soissons, nous avons permis, approuvé et autorisé lesdites assemblées et conférences; voulons qu'elles continuent désormais dans nostredite ville, sous le nom de l'*Académie de Soissons*, que le nombre en soit limité à vingt personnes, à condition que ceux qui composent ladite académie enverront tous les ans à l'académie françoise, au jour et feste de Saint-Louis, quelque ouvrage de leur composition, en prose ou en vers, sur tel sujet utile et honneste que bon leur semblera. Et d'autant que, pour la conduite et pour la gloire mesme de cette académie, il est besoin qu'elle ayt pour protecteur une personne relevée en dignité et en mérite, nous avons nommé et nommons pour protecteur de l'académie de Soissons nostre cousin

[1] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 126.

le cardinal d'Estrées, duc et pair de France, l'un des quarante de l'académie françoise. Voulons que, à l'avenir, quand il y écherra, il soit permis auxdits académiciens d'en choisir et élire tel autre que bon leur semblera, pourvu toutefois qu'il soit de l'académie françoise, comme aussy leur donnons pouvoir de faire les statuts et règlemens nécessaires pour la police et l'ordre de ladite académie, et d'avoir un sceau avec telle marque et inscription qu'ils voudront choisir pour sceller les actes de ladite compagnie[1].

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 18, fol. 64. — Archives de l'Institut, Mss. *Registre des délibérations de l'académie française*, de 1672 à 1680, p. 63.)

LXI. — PRIVILÉGE

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DE SPECTACLES.

Versailles, aoust 1674.

Louis, etc... Les spectacles publics ayant toujours fait les divertissemens les plus ordinaires des peuples et pouvant servir à leur félicité aussy bien que le repos et l'abondance, nous ne nous contentons pas de veiller à la tranquillité de nos sujets par nos travaux et nos soins continuels, nous voulons bien y contribuer encore par des divertissemens publics. C'est pourquoy nous avons agréé la très-humble supplication qui nous a esté faite par nostre cher et bien-amé Henri Guichard[2], intendant des bastimens et jardins de nostre très-cher et très-amé frère unique, le duc d'Orléans, de luy permettre de faire construire des cirques et des amphithéâtres pour y faire des carrousels, des tournois, des courses, des joustes, des luttes, des combats d'animaux, des illuminations, des feux d'artifice et généralement tout ce qui peut imiter les anciens jeux des Grecs et des Romains.

A ces causes, estant informé de l'intelligence et grande connoissance que le sieur Guichard s'est acquises dans la conduite de ces actions publiques, nous luy permettons d'establir en nostre bonne ville de Paris des cirques et des amphithéâtres pour y faire lesdites représentations, sous le titre de l'*Académie royale de spectacles*, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayans cause, avec pouvoir d'associer avec luy qui bon luy semblera pour l'establissement de ladite académie. Et pour le dédommager des grands frais qu'il luy conviendra faire, nous luy permettons de prendre telles sommes qu'il jugera à propos, et d'establir des gardes et autres gens nécessaires aux portes des lieux où se feront lesdites représentations. Faisant très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soyent, mesme aux officiers de nostre maison, d'y entrer sans payer; comme aussy de faire faire lesdites représentations et spectacles, en quelque manière que ce puisse estre, sans la permission par écrit dudit sieur Guichard, à peine de 10,000 livres d'amende et de confiscation des amphithéâtres, décorations et autres choses, dont un tiers sera applicable à nous, un tiers à l'hospital général et l'autre tiers au sieur Guichard; à la réserve néanmoins des illuminations et feux d'artifice, dont l'usage sera libre et permis comme auparavant nos présentes lettres, et à la charge qu'il ne sera chanté aucune pièce de musique auxdites représentations et que lesdits spectacles seront donnés gratis à nostre peuple de la ville

[1] On trouve à la suite de ces lettres patentes, dans le *Registre des délibérations de l'académie*, la mention suivante :

«Ce lundy, 27 mai 1675, la Compagnie convoquée exprès et estant au nombre de vingt-trois, au nombre desquels estoit M. Colbert, on a fait entrer MM. les députés de l'académie de Soissons, et quand ils ont eu pris séance, on a fait lecture des lettres de leur establissement.

Après cette lecture, M. Guérin, avocat du roy à Soissons et l'un des députés, a prononcé un discours auquel M. de Segrais a répondu.»

[2] Voir page 323, note 5. — Guichard, ayant voulu introduire de la musique dans ses spectacles, fut bientôt attaqué par Lully. Le 22 mars 1676, Colbert écrivit au procureur général que le Roi voulait que cette affaire fût bientôt terminée. (*Fonds Harlay*, vol. 17,414, fol. 50.) Deux ans plus tard, le 14 juin 1678, il lui défendit de faire enregistrer les lettres patentes accordées en 1674.

de Paris... fois l'année, révoquant et annulant par ces présentes toutes permissions et priviléges cy-devant donnés.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 18, fol. 71. — Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, IV, 595.)

LXII. — LETTRES PATENTES

CONFIRMANT LES STATUTS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

Au camp de Cateau-Cambrésis, may 1675.

Louis, etc... Les docteurs de la faculté de théologie de nostre bonne ville de Paris nous ayant représenté que, pour conserver le bon ordre et la discipline qui ont esté toujours observés dans ladite faculté et qui l'ont rendue une des plus considérables de l'Europe, ils auroient travaillé, sous nostre bon plaisir, à de nouveaux statuts, les 1er et 15 décembre 1673, 9 mars et 1er avril 1675, pour empescher les abus qui pourroient s'introduire dans ladite faculté, et servir de règle à ceux qui la composent. Mais ne pouvant estre exécutés sans nos lettres de confirmation, ils nous ont très-humblement fait supplier leur accorder nos lettres sur ce nécessaires. Et après avoir fait lire et examiner en nostre présence lesdits statuts, nous avons, etc... approuvé lesdits statuts. Voulons qu'ils soyent gardés et observés selon leur forme et leur teneur.

Si donnons en mandement...

(*Histoire de la ville de Paris*[1], par Félibien, IV, 249.)

LXIII. — MÉMOIRE

SUR LES ÉTATS DES MAISONS DU ROI ET AUTRES MAISONS ROYALES[2].

Paris, 20 juin 1675.

Il faut distinguer ces estats :

Les uns sont expédiés pour estre enregistrés à la Cour des aydes et pour servir à faire jouir les officiers des priviléges et exemptions. Ces estats doivent tenir les noms et les gages des officiers, d'autant que par les ordonnances il est dit que pour jouir des priviléges il faut que les officiers ayent au moins 60 livres de gages.

Les autres sont expédiés tous les ans pour faire les fonds et pour servir à la dépense des trésoriers.

Il faut ranger tous ces estats suivant leur ordre, sçavoir :

Pour ceux de la Cour des aydes :

L'estat des gages des officiers de la maison du Roy, les vingt-six gentilshommes ordinaires, les deux compagnies à bec-de-corbin, les garçons de la chambre, les vols de la chambre et des cabinets, les levrettes de la chambre, la musique de la chambre, la musique de la chapelle, les quatre

[1] On trouve dans le même ouvrage plusieurs autres arrêts et règlements contre-signés par Colbert, entre autres :

1° Un édit d'avril 1679 pour régler l'étude du droit canon et du droit civil ;

2° Un règlement du 9 août 1679 pour la faculté de droit de Paris ;

3° Un arrêt du 23 mars 1680, portant établissement de docteurs agrégés dans les facultés de droit du royaume ;

4° Un autre arrêt du 16 novembre 1680, instituant douze docteurs agrégés, et un professeur de droit françois à la faculté de droit de Paris.

[2] Note marginale sur le manuscrit :

«Nota que la minute de ce mémoire a esté faite de la main de Monseigneur.»

compagnies des gardes du corps, les gendarmes du Roy, les chevau-légers du Roy, la compagnie des cent-suisses, les compagnies des gardes de la porte, la prévosté de l'hostel, les dames et officiers qui ont servy le Roy et Monsieur dans leur enfance, l'estat de la vénerie et de la fauconnerie, l'estat des toiles du sanglier, de la louveterie, les équipages des chasses de MM. de Villarceau, Ruzé, Sainte-Croix; les capitaineries de Saint-Germain, Varenne du Louvre, Fontainebleau, Compiègne, Chambord, Blois, forest de Sénart, Séquigny, Auxerre.

Autres maisons royales :

Dames et officiers qui ont servy Mgr le Dauphin et les enfans de France. Estat des officiers de la maison de la Reyne, de la maison de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle, de Mgr le Prince, de la Reyne mère, de feu M. le duc d'Orléans, de feu Madame, de la Reyne mère Marie de Médicis, de feu M. le Prince.

Pour les estats qui s'expédient tous les ans pour faire les fonds du payement et pour la décharge des trésoriers, ils doivent suivre le mesme ordre.

Observer qu'ils doivent estre expédiés tous les ans, et mis dans un portefeuille dans le mesme ordre.

Deux estats à porter à la Cour des aydes: il n'est pas nécessaire que les sommes totales y soyent mises, et il suffit de les renouveler tous les trois ans.

Aux estats de fonds et des trésoriers, il faut y mettre les sommes totales.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 19, fol. 135.)

LXIV. — MOSNIER A COLBERT.

Aux infirmeries de Marseille, 28 juillet 1675.

Je donne avis à Vostre Grandeur de mon arrivée d'Alexandrie en cette ville, avec une voiture d'animaux et oiseaux[1], qui consiste en :

29 poules sultanes,
14 poules de Pharaon,
12 poules de Constantinople,
2 gazelles,
2 demoiselles de Numidie,
1 beyar (?),
6 bécharoux[2], oiseaux très-beaux.

J'aurois fait une voiture plus grande si j'avois trouvé un vaisseau de passage qui eust esté plus spacieux, pour contenir plus grand nombre d'animaux, que celuy sur lequel je suis venu, ayant esté contraint de laisser à Alexandrie six autruches et quatre gazelles, n'estant venu que ce bastiment qui n'est qu'une barque, avec bien de la peine ayant pu loger ce que j'ay embarqué; et, sans le grand soin que j'y ay apporté, tout auroit dépéry pour estre à découvert, ayant eu le plus mauvais temps pendant nostre passage qui a esté de cinquante jours. Quinze jours avant mon départ d'Alexandrie, il y est arrivé une barque; j'ay prié le patron d'embarquer les animaux que j'y ay laissés, qui m'a promis de faire tout son possible pour me les amener. Je croyois à mon arrivée trouver quelques animaux venant de Tunis, suivant l'ordre que j'en avois donné à un de mes amis qui est sur le lieu; mais il n'est venu aucun bastiment de ce pays-là, ayant esté tous arrestés à Marseille pour le service du roy, pour aller à Messine.

D'abord que je seray hors de quarantaine, je me dispose à partir pour voiturer le tout à Versailles et profiter de la belle saison afin de conserver ce que j'ay et particulièrement les bécharoux, qui n'ont rien de plus contraire que le froid, qui méritent d'estre conservés vu qu'ils sont très-

[1] Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 110.

[2] *Bécharu* ou *Becaru* est le vieux nom français du Flamant, le Phénicoptère des anciens.

beaux. Il plaira à Vostre Grandeur de me faire donner de quoy faire la conduite desdits animaux; et comme M. Arnoul est à Toulon, cela me seroit fort incommode d'y aller, ne pouvant quitter ma voiture. Vostre Grandeur aura, s'il luy plaist, la bonté d'en faire écrire à M. Brodart, et que je puisse faire faire les cages et autres choses nécessaires pour ce sujet dans l'arsenal du roy, comme j'avois accoustumé du temps de M. Arnoul.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 469, fol. 341.)

LXV. — DÉCLARATION

POUR LE SEPTENNIUM DES PROFESSEURS.

Saint-Germain, janvier 1676.

Louis, etc... L'affection que nous avons pour l'avancement des gens de lettres et la considération que nous avons pour ceux qui professent en l'université de Paris, nostre bonne ville, nous ont obligé de nous faire représenter le 54e article des statuts de la réformation de l'université faite en 1598 et l'article 17 de l'addition faite aux mesmes statuts en 1660, par l'un desquels il est porté en termes exprès que, pour inviter plus de personnes à enseigner les lettres, ceux des maistres es arts qui auroient enseigné publiquement en un collége célèbre pendant sept années continuelles, sans intermission et sans fraude, seroient préférés à tous les gradués dans le droit des nominations, excepté les docteurs en théologie seulement; et par l'autre il est dit que les principaux qui auroient gouverné avec réputation un collége célèbre pendant sept années seroient compris, pour la nomination au bénéfice, dans le mesme privilége que les régens qui auroient enseigné pareil nombre d'années, lequel privilége nous désirons confirmer, expliquer et augmenter, comme nous avons desjà commencé de faire par nostre déclaration du 27 juin 1648. Et comme il nous a esté remontré que l'on avoit omis de comprendre dans ce privilége les professeurs en théologie, quoyque la science qu'ils professent soit la plus noble, la plus importante et la plus utile pour l'Église, nous avons estimé qu'il estoit du bien et de l'honneur de nostredite université d'estendre ce mesme privilége aux professeurs en théologie, comme il a esté estendu aux principaux des colléges célèbres, et que cela porteroit d'autant moins de conséquence que l'exercice de la théologie ne se faisant avec célébrité que dans les deux maisons de Sorbonne et de Navarre, l'avantage ne s'en communiqueroit qu'à peu de personnes. A ces causes... confirmons les articles 54 et 17, voulons qu'ils soyent exécutés selon leur forme et que, conformément à iceux, les maistres es arts qui auront enseigné publiquement et les principaux qui auront gouverné avec réputation un collége célèbre de ladite université pendant sept années continuelles, sans intermission et sans fraude, soyent préférés dans le droit de nomination à tous autres gradués quoyque plus anciens en degré, excepté aux docteurs en théologie, contre lesquels ladite préférence n'aura point de lieu. Et outre, nous avons déclaré qu'à l'avenir les professeurs en théologie de la maison de Sorbonne et de Navarre seulement, en nostre université de Paris, qui auront enseigné et régenté publiquement la théologie dans lesdites maisons pendant sept années continuelles, sans intermission et sans fraude, jouissent des mesmes priviléges que lesdits professeurs es arts, par préférence à tous autres gradués quoyque plus anciens, excepté aussy les docteurs en théologie seulement, sans que néanmoins les docteurs puissent empescher l'effet de la préférence des professeurs en théologie ou aux arts, à moins qu'ils ne soyent les plus anciens gradués de ceux des contendans qui auront droit au bénéfice, et en cas de concurrence entre les professeurs aux arts et les professeurs en théologie, voulons que le plus ancien gradué d'entre eux soit préféré suivant la priorité de sa nomination.

Si donnons en mandement...

(*Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, IV, 249.)

LXVI. — ÉDIT

POUR L'EXÉCUTION DU NOUVEAU PLAN DE LA VILLE DE PARIS [1].

Versailles, juillet 1676.

Louis, etc... Après avoir donné la paix à nos peuples par la force de nos armes, nous avons considéré les ouvrages publics et tout ce qui pouvoit procurer à nostre royaume des commodités, comme un objet digne de nostre application, et nous l'avons employée pareillement pour nostre bonne ville de Paris, afin que la capitale de nos Estats pust en mieux faire connoistre la grandeur aux estrangers, par le nombre et la beauté de ses ouvrages, et marquer à la postérité le bonheur de nostre règne.

A cet effet, nous aurions ordonné à nos très-chers et bien-amés les prévost des marchands et échevins de ladite ville de s'appliquer à ce qui contribue principalement au bien et à l'avantage de ses habitans, et ensuite à l'embellissement, soit par la construction de nouveaux quais et de nouveaux ports, capables de recevoir les provisions nécessaires; de plusieurs fontaines en des lieux éloignés de la rivière, pour y distribuer des eaux publiques en abondance; des nouvelles portes et d'un rempart pour fermer l'enceinte de ladite ville; soit par l'élargissement et l'ouverture des rues et des passages servant à la communication des principaux quartiers, dont les plans ayant esté examinés en nostre Conseil, nous en avions ordonné l'exécution par les arrests des 9 may et 1er juillet 1669; 7 juin et 31 décembre 1670; 17 mars, 22 aoust, 25 juillet, 11 octobre et 20 novembre 1671; 6 juin, 11 octobre et 3 novembre 1672; mars et 23 juillet 1673; dernier mars 1674 et 29 janvier dernier; mais ayant estimé à propos de pourvoir à ce que les ouvrages qui pourroient estre faits à l'avenir dans ladite ville soyent réglés sur un plan certain, nous aurions ordonné auxdits prévost des marchands et échevins de faire lever exactement le plan de la ville et d'y marquer non-seulement l'estat où elle se trouve à présent par les ouvrages qui y ont esté faits suivant nos ordres, mais encore ceux que nous entendons y estre continués et achevés pour la plus grande décoration, à quoy lesdits prévost des marchands et échevins ont satisfait; et voulant qu'ils soyent exécutés,

A ces causes, de l'avis de nostre Conseil qui a vu ledit plan et de nostre certaine science, approuvons ledit plan, voulons et nous plaist qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur, et que les ouvrages qui y sont marqués soyent faits lorsque les occasions s'en présenteront et dans les temps qu'il nous plaira d'ordonner, en dédommageant, s'il échoit, par lesdits prévost des marchands et échevins, ceux dont les héritages se trouveront dans le dessein; et à cet effet ordonnons que ledit plan sera déposé et conservé dans l'Hostel de nostre ville de Paris pour servir et y avoir recours quand besoin sera. Si donnons en mandement...

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 20, fol. 213.)

(Outre les arrêts cités dans cette pièce et relatifs au plan de Paris, il y a plusieurs déclarations et ordonnances rendues sur la proposition de Colbert, et un grand nombre d'édits contre-signés par lui, en sa qualité de surintendant et ordonnateur général des bâtiments, concernant les constructions, agrandissements et embellissements de la capitale. Nous donnons ici, par ordre chronologique, l'indication des principaux de ces actes.)

20 août 1667. — Défense de faire construire de nouveaux bâtiments aux environs de Saint-Germain-l'Auxerrois, rue des Fossés et sur le quai, et de rétablir ceux qui tomberont en ruines, depuis la rue

[1] La *Vie de Colbert* de Sandras de Courtils, reproduite dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, par Danjou, IX, 67, contient sur ce sujet de curieux détails :

« Colbert, qui étoit bien aise de faire éclater partout la grandeur et la magnificence du Roi, travailla aussi à l'embellissement et à la commodité de Paris; il fit commencer sur les remparts le Cours à quatre rangs d'arbres qui règne depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la porte de

des Poulies, sur la rue Saint-Honoré, jusqu'au monastère des Feuillants, afin de faciliter l'exécution du grand dessein du Louvre.

24 août 1667. — Ordre de planter des avenues d'arbres depuis les Tuileries jusqu'à la montagne de Chaillot, et depuis l'extrémité du Cours-la-Reine jusqu'aux maisons du Roule, et défense de labourer ni ensemencer aucune terre dans ces limites.

22 juillet 1669. — Défense de planter des arbres le long des aqueducs de Rungis.

18 janvier 1670. — Défense de bâtir au delà des bornes plantées en 1638, dans l'extrémité des faubourgs.

7 juin 1670. — Construction du rempart depuis la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Martin.

7 juin 1670. — Plantation des Champs-Élysées.

5 février 1671. — Construction d'un hôtel des mousquetaires à la place du marché aux chevaux, remparts et fossés.

17 mars 1671. — Construction des portes Saint-Antoine et Saint-Denis.

25 août 1671. — Arrêt pour renvoyer dans l'aqueduc de Rungis trois pouces d'eau acquis par la ville, pour la répandre au regard de la grande écurie et être distribuée en trois fontaines : l'une à la place du Palais-Royal, l'autre rue de Richelieu et l'autre pour les Capucins.

2 octobre 1671. — Ordre aux prévôt des marchands et échevins d'acheter l'île Louviers pour y faire construire un pont.

20 novembre 1671. — Élargissement de la rue de la Verrerie ; défense d'y rebâtir une maison en mauvais état.

Élargissement de la rue des Arcis.

21 décembre 1671. — Défense de faire de grosses réparations aux maisons construites hors des limites.

20 février 1672. — Élargissement de la rue de la Verrerie. *Idem* de celle des Noyers.

Mars 1672. — Ouverture d'une rue, par l'hôtel de Saint-Chaumont, pour aller de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin.

9 avril 1672. — Défense de bâtir entre le Jardin-Royal et la rivière, au delà de la porte Saint-Bernard.

6 juin 1672. — Élargissement de la rue de la Galande.

16 août 1672. — Pavement de la rue Jean-Beausire.

19 août 1672. — Construction d'une place devant l'église des Cordeliers.

20 septembre 1672. — Arrêt pour faire poser des bornes dans les faubourgs de Paris.

2 octobre 1672. — Élargissement de la rue de la Vieille-Draperie.

3 décembre 1672. — Élargissement de la rue des Mathurins.

3 décembre 1672. — Suppression d'un bras de la rivière des Gobelins, passant dans le faubourg Saint-Marcel.

17 mai 1673. — Construction d'un quai neuf à l'extrémité du pont Notre-Dame.

15 juillet 1673. — Construction du même quai.

15 juillet 1673. — Ouverture de la rue des Tournelles.

15 juillet 1673. — Pavement des ports de la Grève.

15 juillet 1673. — Construction d'un abreuvoir.

15 juillet 1673. — Construction d'un rempart depuis la porte Saint-Bernard jusqu'à la porte Saint-Victor.

23 juillet 1673. — Élargissement de la rue de la Vieille-Draperie.

24 septembre 1673. — Démolition de la porte Dauphine.

24 février 1674. — Nouvel arrêt pour la rue passant par l'hôtel de Saint-Chaumont, pour aller de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin.

Saint-Antoine, et de l'autre côté de la rivière on s'est contenté d'abaisser et de rendre la pente plus douce de la montagne qui descend de la porte Saint-Marcel à celle de Saint-Victor. Il a fait abattre les vieilles portes et élever des arcs de triomphe à celles de Saint-Denis et de Saint-Martin, en mémoire de la conquête de la plus grande partie des Provinces-Unies, faite par Sa Majesté en 1672. Il a fait faire le quai Le Peletier, ou quai neuf, avec un parapet depuis le pont Notre-Dame jusqu'à la Grève, qu'il ferme du côté de la Seine ; il a fait revêtir de pierre le quai depuis le premier guichet du Louvre, où est l'abreuvoir, jusqu'au bout de l'ancien Cours. C'est par ses soins qu'on a élargi les rues, et c'est ce qui a donné lieu au président de Fourcy d'en faire percer deux dans le temps qu'il étoit prévôt des marchands, dont l'une va de la rue Saint-Antoine jusqu'au pont par lequel on va à l'île Notre-Dame, et l'autre continue la rue des Prouvaires jusqu'au Pont-Neuf. »

26 février 1674. — Élargissement du carrefour de la rue de la Tixeranderie.

30 mars 1674. — Élargissement de la rue du Ponceau.

29 avril 1674. — Élargissement de la rue des Mathurins.

5 mai 1674. — Ordre de combler un bras du canal de la rivière des Gobelins.

25 mai 1674. — Défense de mettre des bateaux dans le courant d'eau de la pompe du Pont-Neuf, qu'à vingt-quatre toises au-dessus.

15 juillet 1675. — Démolition de bâtiments qui sont au passage du pont Saint-Michel au quai des Augustins.

29 janvier 1676. — Élargissement de la rue des Mathurins.

14 mars 1676. — Élargissement de la rue du Martroi.

16 juillet 1676. — Élargissement de la rue du Pont-aux-Tripes.

Juillet 1676. — Creusement d'un canal pour amener la rivière d'Ourque depuis la terre de Gèvres à l'arc de triomphe du faubourg Saint-Germain.

Août 1676. — Creusement du canal du pont Saint-Maur à la porte Saint-Antoine.

18 novembre 1676. — Pavement des rues de la Roquette, de Lappe, Basfroi et Popincourt.

1er avril 1677. — Établissement de bacs pour remplacer le pont rompu des Tuileries.

17 avril 1677. — Établissement de bacs près le pont de bois qui traverse l'île au cloître Notre-Dame.

10 mai 1677. — Élargissement de la rue Bar-du-Bec.

24 août 1677. — Élargissement de la ruelle qui conduit de la rue de la Tixeranderie au cloître Saint-Jean.

7 janvier 1678. — Élargissement des rues Saint-Séverin, des Arcis, Saint-Roch.

6 mars 1678. — Ordre aux propriétaires des maisons à retrancher ou reculer dans Paris, de faire travailler aux murs mitoyens de leurs voisins qui refuseraient de le faire après sommation.

3 décembre 1678. — Nomination de commissaires pour dresser procès-verbal sur le plan qui a été fait des remparts depuis la porte Saint-Honoré à celle Saint-Denis.

22 janvier 1679. — Les maisons de Paris unies au domaine, par édit d'août 1669, seront vendues à titre de propriétés incommutables.

30 janvier 1679. — Élargissement de la rue Aubry-le-Boucher.

24 mars 1679. — Élargissement de la rue Saint-Honoré, près de la rue de la Tonnellerie.

22 avril 1679. — Élargissement des rues Saint-Victor, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Hautefeuille, de la Corderie.

22 avril 1679. — Suppression de l'égout de la rue Neuve-des-Petits-Champs et détournement de celui au delà du Calvaire.

22 avril 1679. — Alignement de l'avenue du château de Vincennes, depuis l'arc de triomphe jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine.

1er juillet 1679. — Défense de passer des charrettes sur le nouveau rempart allant de la porte Saint-Antoine à la porte Saint-Denis.

1er juillet 1679. — Rectification de l'élargissement de la rue Hautefeuille.

8 janvier 1680. — Élargissement de la rue du Heurpoix.

7 novembre 1680. — Assujettissement au péage sur le pont de l'Hôtel-Dieu.

(Arch. de l'Emp. E 2,749[1] et O 10,002.)

LXVII. — PROVISIONS D'INTENDANT

DU CABINET DES MÉDAILLES ET GARDE DE LA BIBLIOTHÈQUE, POUR LOUIS COLBERT, PRIEUR DE NOGENT-LE-ROTROU.

Versailles, 15 septembre 1676.

Louis, etc... Les médailles antiques et modernes estant un des plus fidèles monumens de l'histoire et qui puisse servir davantage à la curiosité des sçavans, nous avons cru qu'après avoir rendu nostre bibliothèque la plus complète de l'Europe, par la quantité de toutes sortes de livres les plus rares en toutes langues que nous y avons fait mettre, nous ne pourrions faire une dépense

plus utile et une recherche plus nécessaire que celle que nous avons fait faire de toutes sortes de manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes que nous avons rassemblés pour en faire un cabinet; et d'autant que la garde dudit cabinet requiert le soin et l'application d'un homme sçavant et intelligent, nous en aurions donné l'intendance à nostre amé et féal conseiller, le feu sieur Colbert, évesque d'Auxerre, par nostre brevet du 12 décembre 1666, et par le mesme brevet ordonné que ladite charge d'intendant et garde de nostre cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, ensemble celle de garde de nostre bibliothèque dont ledit sieur évesque estoit pourvu, ne soyent plus à l'avenir qu'une seule et mesme charge, laquelle il a exercée jusqu'au jour de son décès avec toute l'application que nous pouvions désirer; et voulant pourvoir de ladite charge une personne qui se rende capable d'y maintenir le bon ordre que ledit sieur évesque y a introduit, nous avons fait choix de nostre cher et bien-amé Louis Colbert, prieur de Nogent-le-Rotrou, son neveu, sur les assurances qui nous ont esté données de ses bonnes inclinations, et dans la confiance que nous avons que nostre amé et féal conseiller ordinaire en tous nos conseils, secrétaire d'Estat et de nos commandemens, le sieur Colbert son père, prendra soin de le faire élever en la connoissance des choses nécessaires pour se bien acquitter de cette charge.

A ces causes, en confirmant ledit brevet du 12 décembre 1666, nous avons, autant que besoin est, créé et estably, créons et establissons ladite charge de nostre conseiller, intendant et garde de nostre cabinet des livres, manuscrits, médailles et raretés antiques et modernes, et à icelle réuny, et par les présentes, signées de nostre main, réunissons celle de garde de nostre bibliothèque, pour n'estre qu'une seule et mesme charge, laquelle nous avons donnée et octroyée, donnons et octroyons par cesdites présentes au sieur Louis Colbert, prieur de Nogent-le-Rotrou, pour par luy l'exercer, en jouir et en user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, libertés, livraisons, hostelages, gages, droits, fruits, profits, revenus et émolumens accoustumés et y appartenant, tels et semblables qu'en a jouy ou deu jouir le sieur Colbert, évesque d'Autun, son oncle, et ce tant qu'il nous plaira.

Mandons, etc...

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 21, fol. 4.)

LXVIII. — LETTRES PATENTES

RÉUNISSANT L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET SCULPTURE DE PARIS A CELLE DE ROME, DITE DE SAINT-LUC.

Saint-Germain, novembre 1676.

Louis, etc... Les travaux que nous nous sommes imposés, depuis longtemps que nous avons pris en main le gouvernement de nostre royaume, pour la correction, la réformation et le bon règlement des ordres de nostre Estat, et ceux que nous avons esté obligé d'entreprendre pour soutenir la guerre, ou qui nous ont esté suscités par la malice de nos ennemis et par l'extrême jalousie qu'ils ont prise de la gloire de nostre règne, ne nous ont pas empesché de cultiver et attirer en nostre royaume tout ce que les sciences et les beaux-arts peuvent contribuer à la gloire et à l'ornement de nostre règne. C'est pour cette raison que nous avons bien voulu prendre sous nostre protection l'académie françoise et la loger dans nostre propre palais, et que nous avons estably les académies de peinture, sculpture et architecture, ce qui nous a si bien réussy que, outre tous les beaux et grands ouvrages qui sont sortis des mains de ces excellens ouvriers que nous avons élevés, nous avons encore la satisfaction de voir que l'académie de Rome, dite de Saint-Luc, qui a toujours esté reconnue pour celle qui a produit les plus grands sujets qui ont paru depuis deux siècles dans les beaux-arts, a cru qu'elle pouvoit recevoir quelque lustre en choisissant pour son prince et chef le sieur Le Brun, nostre premier peintre, chancelier et principal recteur de nostredite académie. Et d'autant que cette élection peut donner un commencement de commerce et de communication entre les deux académies, nous avons agréablement reçu

les propositions qui nous ont esté faites par nostre amé et féal conseiller en tous nos conseils et en nostre conseil royal, surintendant et ordonnateur général de nos bastimens, arts et manufactures, de donner nos lettres de jonction desdites deux académies, afin que par la communication réciproque que cette jonction leur donnera, elles puissent mutuellement contribuer à élever les arts au plus haut point qu'ils ayent jamais estés portés. Et pour cet effet le sieur Colbert nous auroit présenté divers articles concernant ladite jonction, sur lesquels il nous auroit très-humblement supplié d'accorder nos lettres patentes.

A quoy inclinant, autorisons lesdits articles de jonction cy-attachés, voulons qu'ils soyent inviolablement gardés et observés de point en point, selon leur forme et teneur...

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 20, fol. 364.)

LXIX. — LETTRES PATENTES

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE ACADÉMIQUE DANS TOUTES LES VILLES DU ROYAUME.

Saint-Germain, novembre 1676.

Louis, etc... La splendeur et la félicité d'un Estat ne consistant pas seulement à soutenir au dehors la gloire des armes, mais aussy à faire éclater au dedans l'abondance des richesses et fleurir l'ornement des sciences et des arts, nous avons esté porté, dès il y a plusieurs années, à establir plusieurs académies tant pour les lettres que pour les sciences, une particulière pour la peinture et sculpture, dont ceux qui en font profession nous ont rendu et nous rendent encore tous les jours d'agréables services par les ouvrages excellens dont ils ont orné et enrichy nos maisons royales. Et comme nous avons esté informé par nostre amé, etc... le sieur Colbert, que, par la bonne conduite des officiers de ladite académie de peinture et sculpture, il y avoit lieu de rendre encore plus universel l'effet que ladite académie a produit dans nostre bonne ville de Paris, en l'estendant dans tout le reste de nostre royaume par l'establissement de quelques écoles académiques en plusieurs autres villes, sous la conduite et administration des officiers de ladite académie royale, dans lesquelles pourroient estre instruits divers bons élèves qui par cette éducation se rendroient capables de nous rendre service, et au public, et de parvenir à la réputation de leurs maistres, s'il nous plaisoit accorder l'establissement desdites écoles académiques et approuver les articles et règlemens qui nous ont esté présentés à cet effet.

A ces causes, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites écoles académiques et inclinant à la prière de nostre cher et bien-amé le sieur Colbert; désirant aussy favorablement traiter ladite académie royale et faire observer lesdits règlemens... autorisons l'establissement desdites écoles académiques; voulons qu'elles se tiennent désormais dans toutes les villes où il sera jugé nécessaire, sous le nom d'écoles académiques de peinture et sculpture; que le sieur Colbert en soit le chef et le protecteur, qu'il en autorise les statuts et règlemens...

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 20, fol. 365.)

LXX. — FÊTE DONNÉE PAR COLBERT

AUX MEMBRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DANS SA MAISON DE SCEAUX.

Septembre 1677.

On a beau donner des louanges à M. Colbert, elles ne feront jamais éclater qu'imparfaitement les rares qualités qui les lui attirent. Tout le monde sait que les grandes affaires l'occupent jour

et nuit, et son délassement étant dans l'étude, on peut dire qu'il fait son plaisir de ce qui feroit le travail des autres. Il aime tellement les gens de lettres, qu'il ne se dérobe aux soucis de son ministère que pour s'entretenir avec eux. C'est à son esprit plutôt qu'à la considération de son rang qu'il doit la place que Messieurs de l'académie françoise le prièrent, il y a quelques années, de vouloir accepter dans leur corps. Il a pour eux une estime si particulière que, leur en voulant donner d'autres marques que celles qu'ils reçoivent lorsqu'il peut assister à leurs séances, il leur fit dernièrement l'honneur à tous de les régaler dans sa belle maison de Sceaux. Il les avoit conviés le jour précédent par un billet qu'ils trouvèrent chacun chez eux. M. l'archevêque de Paris, qui considère infiniment cette illustre Compagnie, dont il est, ne manqua pas à s'y rendre, et il faudroit amasser bien du monde pour fournir autant d'esprit qu'il s'en trouva en peu de temps chez l'illustre ministre qui les attendoit.

M. l'abbé Béguin[1] lui présenta en arrivant un très-beau livre qu'il a composé de la perfection du chrétien.

On se mit à table. Il y eut deux services en même temps, et le repas fut digne de celui qui le donnoit. Il se dit mille choses agréables pendant le dîner, qui ne finit que pour mettre ces Messieurs dans une liberté plus entière de faire paroistre qu'ils n'étoient qu'esprit.

Au sortir de table, toute la compagnie fut dans une autre salle, où il se fit une agréable conversation. M. Quinault[2] y lut un fort beau sonnet qu'il avoit fait en venant à Sceaux, et M. Colbert demanda à M. l'abbé Furetière[3] s'il n'avoit rien fait de nouveau. Il se trouvoit qu'il avoit sur lui quelques vers sur les derniers exploits du Roi[4].

Après la lecture de ces vers, l'on passa de la salle où l'on étoit dans un lieu appelé le *Cabinet de l'Aurore*. Ce fut là que M. Quinault récita cinq ou six cents vers sur les peintures de cette charmante maison. M. l'abbé Tallemant le jeune en loua les eaux par un poëme dont il fit part à l'assemblée. Il est fort à la gloire de M. Le Jongleur[5], qui a trouvé le secret d'en faire venir où il n'y en a point et où il n'y a pas même apparence qu'il y ait moyen de les conduire.

M. Perrault, intendant des bâtimens, parla le dernier. Il ne dit que peu de stances, mais qui réveillèrent les attentions. Les fréquens applaudissemens qu'elles reçurent sont une preuve incontestable de leur beauté. Il n'y a point lieu d'en être surpris. M. Perrault est ce qui s'appelle un esprit de bon goût, qui ne donne jamais dans le faux brillant. Il écrit, et sait comme on doit écrire. Il possède toutes les belles connoissances, et ses ouvrages ont toujours eu un fort grand succès. Il seroit à souhaiter que nous en eussions davantage, mais ses occupations ne lui permettent pas de travailler. Au sortir du cabinet, on alla voir les appartemens et on se promena ensuite de tous côtés dans le jardin. Ces Messieurs eurent partout sujet d'admirer; mais quelques beautés qu'ils découvrissent, rien ne leur parut si digne de leurs éloges que celui qui les avoit reçus si obligeamment.

Pour aimer ainsi les gens d'esprit, il faut être parfaitement honnête homme. Il faut se détacher de la grandeur et du bien pour se regarder en philosophe et chercher la véritable solidité dans les sciences. Il est certain qu'on ne peut les aimer davantage que M. Colbert. Il ne se contente pas d'être de l'académie françoise; il y a un nombre de ces Messieurs qui composent une autre petite académie qui s'assemble toutes les semaines sous son nom[6]. C'est avec eux qu'il s'entretient fort souvent sur les plus hautes matières. On a vu de tout temps la plupart de ceux qui ont fait une figure considérable dans le monde avoir de grandes bibliothèques et donner même des pensions à plusieurs personnes d'esprit; mais c'étoient d'ignorans ambitieux qui ne faisoient

[1] Daniel Béguin, né en 1608, entra chez les Jésuites à l'âge de vingt ans, et devint professeur de théologie. Mort le 19 mars 1696.

[2] Philippe Quinault, membre de l'académie française en 1670, auditeur à la Chambre des comptes en 1671. Mort le 26 novembre 1688, à l'âge de cinquante-trois ans.

[3] Antoine Furetière. Reçu à l'académie française en 1662, il en fut exclu en 1686 pour avoir travaillé à un dictionnaire, alors que l'académie préparait le sien. Mort le 14 mars 1688, à l'âge de soixante-neuf ans.

[4] Le *Mercure* donne ici trois pièces sur la *prise de Valenciennes*, le *siége de Cambrai*, *de Saint-Omer* et la *bataille de Cassel*.

[5] Le Jongleur avait une grande réputation comme sourcier.

[6] Voir la note 9 de la page 591.

l'un et l'autre que par ostentation et qui se mettoient peu en peine de voir les livres et les sçavans. M. Colbert n'en use pas de cette sorte. Il ne dédaigne point de se familiariser avec les gens de lettres, de s'abaisser jusqu'à ceux qui sont fort éloignés de son rang et de se dépouiller de la grandeur qui l'environne pour se rendre en quelque sorte leur égal. Comme il a toutes les lumières qui peuvent lui en faire aimer l'entretien, doit-on s'étonner si, se rendant le père et le protecteur des sciences et des beaux-arts, il seconde si bien le roi qui les fait fleurir, et qui n'a pas mérité le nom de *Louis le Grand* par sa seule valeur, mais encore par toutes les actions de sa vie...

(*Mercure galant*, du mois d'octobre 1677, page 125.)

LXXI. — MANSART[1] A COLBERT.

Clagny, 10 septembre 1677.

Monseigneur, je crois que vous trouverez bon que je prenne la liberté de vous écrire pour vous informer de l'estat du bastiment de Clagny. Vous sçaurez, Monseigneur, que tous les tailleurs de pierres ont tous quitté le bastiment[2], et il n'y en a pas un seul qui travaille depuis lundy à midy, fondant leur révolte sur ce qu'ils disent que l'on leur doit quatre semaines, et qu'absolument ils ne travailleront pas qu'ils ne soyent payés, ce qui cause un grand désordre dans le bastiment, dont j'ay cru vous devoir donner avis. Je me sers aussy de cette occasion, Monseigneur, pour vous tesmoigner l'extrême déplaisir que j'ay eu de ne m'estre pas trouvé à Clagny, lorsqu'il vous a plu y venir pour y régler les modèles de corniche que j'avois fait faire avec beaucoup de soin. M. Bréau m'avoit promis de me faire l'amitié de m'avertir, après l'en avoir extrêmement prié, lorsqu'il sçauroit que vous y viendriez. J'estois à Paris alors et me portois beaucoup mieux que j'avois fait, la fièvre m'ayant quitté que j'avois eue onze jours durant; mais si j'eusse esté averty, je commençois à avoir assez de force pour aller à Clagny vous expliquer tout ce que j'avois fait et vous faire voir aussy le modèle de la galerie de Clagny dans toute sa perfection et avec le changement que vous m'aviez ordonné d'y faire, et peut-estre aurois-je eu le bonheur de vous plaire en quelque chose, qui est le seul bien où j'aspire. Si je ne craignois pas vous importuner trop en vous écrivant une trop grande lettre, Monseigneur, je ne manquerois pas de vous faire connoistre la douleur que je ressens dans la crainte que j'ay de vous déplaire en quelque chose; et si j'estois assez malheureux que cela fust, je vous supplie, Monseigneur, de me le vouloir dire, afin que je me corrige et que par la suite je puisse mériter que vous me regardiez favorablement. Je ne vous rompray point la teste, Monseigneur, des soins que je prends à Clagny; mais je vous diray seulement que j'y suis au moins trois ou quatre jours la semaine; l'on travaille à toutes les corniches qu'il vous a plu de régler, l'on pose la menuiserie dans le bastiment de l'aile de la galerie, la corniche de ladite galerie est presque au trois quarts faite.

J'ay donné depuis peu le reste de toutes les mesures pour les cabines de marbre que vous faites faire dans le parc de Versailles, au cabinet de la Renommée, ainsy que vous me l'avez commandé. Pardonnez, s'il vous plaist, Monseigneur, à la liberté que je prends de vous écrire, mais ce n'est que par la passion que j'ay de vous assurer avec un profond respect combien je suis très-humblement, Monseigneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-affectionné et soumis serviteur.

(Peignot, *Documents authentiques sur les dépenses de Louis XIV*, page 19. — Delort, *Mes voyages aux environs de Paris*, II, 98.)

[1] Jules-Hardouin Mansart, né le 16 avril 1646, architecte du roi. Il obtint le titre de premier architecte en 1674, fut anobli en septembre 1683 et reçu de l'ordre de Saint-Michel en 1693. Mort le 11 mai 1708.

[2] Deux ans après, tous les ouvriers du bâtiment employés à Saint-Germain, Marly et Versailles s'étant mis en grève, le prévôt de l'hôtel fut chargé d'informer et d'arrêter les séditieux. (Depping, *Corresp. adm.* II, 589.)

LXXII. — RÈGLEMENT

POUR LA CONSERVATION DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU.

Fontainebleau, 10 septembre 1677.

Sa Majesté veut que les concierges des tours, bois et cours dudit chasteau et lieux en dépendans, portiers et autres, ayent à tenir les portes fermées et ne souffrent qu'aucuns enfans ou autres de quelque condition qu'ils soyent et gens sans aveu jouent et se promènent dans les chasteau, cours, parc et jardins d'iceluy, à peine auxdits concierges et portiers de répondre en leur propre et privé nom des dégasts qui s'y pourroient faire et de payer la somme de 30 livres applicables aux pauvres de la paroisse dudit lieu pour la première fois, et privation de leurs charges pour la seconde, lesquels portiers se tiendront incessamment à leurs portes pour en empescher l'entrée à toute canaille et enfans.

Qu'aucuns, soit officiers du chasteau et autres, n'ayent à laver la lessive dans les fontaines, canaux et réservoirs estant dans l'enclos dudit chasteau, à peine de confiscation du linge et de 20 livres d'amende pour la première fois, ladite amende applicable au dénonciateur, et de punition corporelle pour la deuxième, avec défense aux lavandiers et autres de laver leur linge qu'au lavoir qui a esté fait à neuf, hors le parc.

Qu'aucuns officiers et autres logeant dans le chasteau, y ayant du vin, n'ayent à faire taverne, à peine de confiscation de tout le vin et 100 livres d'amende applicables aux pauvres de Fontainebleau.

Que les jardiniers et autres personnes de quelque condition qu'ils soyent n'ayent à mettre et souffrir aucun bétail de quelque nature que ce soit dans les jardins et parc dudit chasteau, à peine de confiscation de ce qui se trouvera. Enjoint aux portiers de ne souffrir l'entrée et sortie des charrettes et autres voitures, mesme des gens de cheval, pour la conservation des allées et tout ce qui concerne ledit parc et jardins, à peine de privation de leurs charges.

Que les serruriers du chasteau et bourg de Fontainebleau ne fassent aucune clef servant de passe-partout pour le chasteau et jardins, que par ordre du surintendant général des bastimens, arts et manufactures de France ou de ceux qui auront pouvoir de luy, auquel Sa Majesté mande de tenir la main à l'exécution du présent règlement, de le faire publier et afficher partout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 21, fol. 189.)

LXXIII. — PIERRE CORNEILLE[1] A COLBERT.

[1678.]

Monseigneur, dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans, de n'avoir plus de part aux gratifications dont Sa Majesté honore les gens de lettres[2], je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avois. Je ne l'ay jamais méritée, mais du moins j'ay tasché à m'en rendre pas tout à fait indigne par l'employ que j'en ay fait. Je ne l'ay point appliquée à mes besoins particuliers, mais à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a esté tué pour son service au siége de Grave; l'autre sert depuis quatorze ans, et est maintenant capitaine de chevau-légers. Ainsy, Monseigneur, le retranchement de cette faveur, à laquelle vous m'aviez accoustumé, ne peut qu'il ne me soit sensible au dernier point, non pour mon intérest domestique, bien que ce soit le seul avan-

[1] Pierre Corneille, né en 1606. Mort le 1er octobre 1684, doyen de l'académie française.

[2] Le nom de Corneille disparaît en effet des états de gratifications (voir pièce X), à partir de l'année 1674.

tage que j'aye reçu de cinquante années de travail, mais parce que c'estoit une glorieuse marque de l'estime qu'il a plu au Roy faire du talent que Dieu m'a donné, et que cette disgrâce me met hors d'estat de faire encore longtemps subsister ce fils dans le service, où il a consommé la plupart de mon peu de bien pour remplir avec honneur le poste qu'il y occupe. J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté de me rendre vostre protection et de ne pas laisser détruire vostre ouvrage. Que si je suis assez malheureux pour me tromper dans cette espérance et demeurer exclu de ces grâces qui me sont si précieuses et si nécessaires, je vous demande cette justice de croire que la continuation de cette mauvaise influence n'affoiblira en aucune manière ni mon zèle pour le service du roy, ni les sentimens de reconnoissance que je vous dois par le passé; et que, jusqu'au dernier soupir, je feray gloire d'estre, avec toute la passion et le respect possibles[1]...

(Bibl. Imp. Mss. Vitrine de la galerie Mazarine. — M. Taschereau, *Vie de Corneille.*)

LXXIV. — LE BRUN A COLBERT.

Versailles, 2 mars 1679.

Monseigneur, voicy les dessins pour Trianon et celuy pour la galerie de Versailles que le Roy m'a commandés. J'attends vos ordres devant de rien commencer. Je vous demanderay vostre avis sur tout cela, Monseigneur. Avec le goust que je sçais que vous avez, je dois estre sans crainte du résultat.

Si vous trouvez bien les derniers changemens que j'ay faits au tableau du grand salon, soyez assez bon de me le mander. Je ne voudrois pas en parler à Sa Majesté avant d'avoir vostre jugement, que je regarde comme le plus seur de tous ceux que je puis envier.

(*Galerie française*, Firmin Didot, II, 420.)

LXXV. — DAGUESSEAU,

INTENDANT DE MONTPELLIER, A COLBERT.

Montpellier, 14 avril 1679.

Je fis partir hier par le messager, sous vostre adresse, une caisse dans laquelle il y a divers actes tirés par les soins de M. Boudon, trésorier de France, des archives de quelques chapitres et abbayes de cette province[2]. Il vient d'en découvrir à Narbonne une très-grande quantité d'autres qui n'avoient point esté vus par M. Doat[3], et qui sont curieux pour l'histoire. Mais pour faciliter la continuation de ce travail, il a besoin d'une commission, dont je vous envoye le projet qui a esté fait sur celle[4] que vous fistes expédier pour le sieur Doat. J'espère que dans l'esté prochain

[1] La prière du grand poëte fut accueillie par Colbert. — On lit en effet dans une liste de gratifications du 18 juin 1683 : « Au sieur Corneille, en considération de divers ouvrages de poésie qu'il a composés, 2,000 livres tournois. » (Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, E 3,385.)

[2] Le 11 du mois suivant, Colbert répondait à Daguesseau :

« J'ay reçu la caisse de diverses pièces qui ont esté tirées, par les soins du sieur Boudon, de quelques chapitres et abbayes du Languedoc, dont je vous remercie. Vous me ferez un singulier plaisir de l'exciter à continuer toujours ce travail. » (*Mélanges Clairambault*, vol. 426, fol. 486.) — Voir *Sciences, Lettres*, etc. pièce n° 170.

[3] Président de la Chambre des comptes de Navarre, que Colbert avait envoyé dans les provinces du Midi pour faire copier d'anciens titres historiques.

[4] Voici le texte de cette commission :

« Nous vous commettons, ordonnons et députons pour vous transporter dans tous les trésors

on pourra fort avancer cette matière et faire d'assez belles découvertes; j'y contribueray de tout ce qui dépendra de mes soins, faisant estat, dans les voyages que je feray, d'aller dans les lieux où il y a de ces sortes de pièces, menant avec moy le sieur Boudon pour faire tirer des copies des actes les plus considérables, et en avoir mesme les originaux, s'il se peut.

Cependant, comme ledit Boudon a desjà fait quelque dépense, tant dans les voyages qu'il a faits que pour les copistes dont il s'est servy, et qu'il sera obligé d'en employer encore à l'avenir un plus grand nombre, il vous plaira de faire tel fonds que vous jugerez à propos pour cette dépense et que l'on mesnagera le mieux qu'il se pourra, et de l'employ duquel le sieur Boudon vous rendra compte....

(Arch. de l'Emp. *Papiers du contrôle général des finances.* — Intendance du Languedoc.)

LXXVI. — D'ORMOY A COLBERT.

(Minute autographe.)

3 may 1680.

J'allay hier visiter tous les entretènemens de Saint-Germain.

Celuy du boulingrin est en bon estat.

Celuy du jardin, des canaux et collines n'est pas en si bon estat. Lavechef[1] dit que c'est à cause de la pluie, et qu'il le sera au plus tost.

Celuy du grand parterre est en très-bon estat.

Celuy des palissades de mesme.

Celuy des orangers: Delalande[2] tire présentement les orangers de la serre.

Le jardin nouveau: le tour de gazon est fait; il ne reste plus qu'à gazonner les dedans, ce qui se fait présentement.

Je pars à six heures du soir pour aller à Versailles faire tout préparer pour demain que le Roy doit y aller.

J'ay fait accommoder les chemins d'icy à Versailles.

Tous les extraits des entretènemens sont faits.

J'ay travaillé aujourd'huy aux ordres de la semaine. Je les porte à Versailles, afin de les mettre en estat de les envoyer dimanche matin à mon père.

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Colbert,* vol. 135, fol. 419.)

de nos chartes et dans toutes les archives des villes et lieux, archeveschés, éveschés, abbayes, prieurés, commanderies et autres communautés ecclésiastiques et séculières... et dans les archives des archevesques, évesques, abbés, prieurs, commandeurs, qui en pourroient avoir de séparées de celles de leurs chapitres; vous faire représenter et délivrer tous les titres que vous jugerez nécessaires pour la conservation des droits de nostre couronne et pour servir à l'histoire, pour en faire des copies que vous ferez collationner en vostre présence par vostre greffier, dont vous signerez les actes... Voulons qu'à cet effet les gardes des trésors de nos chartes et des archives de nos provinces de Guyenne, de Languedoc et pays de Foix, et tous autres qui seront chargés desdits titres et qui les auront en leur pouvoir, soyent tenus de vous les représenter et vous délivrer ceux que vous aurez choisis pour en faire des copies... pour, ce fait, estre les copies par vous ainsy extraites envoyées au garde de nostre bibliothèque royale. »

Les commissaires s'acquittèrent avec le plus grand soin de leur mandat ; les pièces envoyées par eux forment près de 40 volumes.

« Cette abondante récolte, dit Le Prince, qui fut encore augmentée par la suite, fait aujourd'hui un des plus importants recueils de manuscrits modernes de la bibliothèque de Sa Majesté, d'autant plus précieux pour les familles nobles et pour les communautés que, dans les cas où les originaux viendroient à se perdre, ces copies faites et collationnées en vertu de lettres patentes ne seroient pas moins authentiques. » (*Essai historique sur la bibliothèque du roi,* 54.)

[1] François Lavechef avait l'entretien des jardins, des canaux et des collines du château de Saint-Germain.

[2] Baptiste Delalande, jardinier au château de Saint-Germain.

LXXVII. — ORDONNANCE DU ROI

POUR RÉUNIR LES DEUX TROUPES DE COMÉDIENS FRANÇAIS.

Versailles, 21 octobre 1680.

Sa Majesté ayant estimé à propos de réunir les deux troupes de comédiens establis à l'hostel de Bourgogne et dans la rue de Guénégaud à Paris, pour n'en faire à l'avenir qu'une seule, afin de rendre à l'avenir les représentations des comédies plus parfaites, par le moyen des acteurs et actrices auxquels elle a donné place dans ladite troupe, Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'à l'avenir lesdites deux troupes de comédiens françois seront réunies pour ne faire qu'une seule et mesme troupe, et sera composée des acteurs et actrices dont la liste sera arrestée par Sadite Majesté; et pour leur donner moyen de se perfectionner de plus en plus, Sadite Majesté veut que ladite seule troupe puisse représenter les comédies dans Paris, faisant défenses à tous autres comédiens françois de s'establir dans ladite ville et faubourgs, sans ordre exprès de Sa Majesté. Enjoint Sa Majesté au sieur de La Reynie, lieutenant général de police, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance.

(Arch. de l'Emp. *Registre du secrétariat*, O 24, fol. 278.)

LXXVIII. — PASSE-PORT

POUR LES FERS ET LE CORPS DE POMPE DE LA MACHINE DE MARLY.

Saint-Germain, 5 février 1682.

Sa Majesté, voulant que les fers corroyés et corps de pompe qu'elle a fait faire à Liége pour servir à la machine pour l'élévation des eaux de la rivière de Seine soyent voiturés au port de Marly sans payer aucun droit, Sa Majesté défend très-expressément à tous ses fermiers et leurs commis, maistres de ponts, ports, péages et passages, d'exiger aucun droit, depuis Dinant[1] jusqu'audit port de Marly, pour la quantité de 74 corps de pompe, 4 manivelles, 15 essieux, 19 pivots, 41 fourchettes, 30 simples charnières, 5 doubles charnières, 5 fourchettes à un trou, 312 clous, une chaisne et quelques accessoires, à peine de désobéissance[2].

(Bibl. Imp. Mss. *Mélanges Clairambault*, vol. 431, fol. 64.)

LXXIX. — SUPPLIQUE A COLBERT

POUR FONDER UNE ACADÉMIE A NÎMES.

Nîmes, 25 juillet 1682.

Monseigneur, la grandeur de nostre monarque et les soins heureux et infatigables de ses ministres pour la gloire de son règne inspirent à tous ses sujets un ardent désir de s'appliquer, chacun selon son talent, à tout ce qui peut contribuer aux commodités et à l'embellissement de l'Estat. La ville de Nîmes, où l'on voit fleurir le négoce et les manufactures par les grâces du Roy et

[1] Ville des Pays-Bas, voisine de Namur.

[2] On sait que la machine de Marly, construite par Arnold Deville et Rennequin Sualem, alimentait les châteaux de Versailles, de Marly et de Trianon.

On mit cinq ans à construire cette machine, qui coûta 3,953,561 livres.

Elle se composait de 253 pompes mises en mouvement par 14 roues hydrauliques de 34 pieds de diamètre chacune.

par vos bontés, Monseigneur, peut encore se rendre florissante dans les sciences, s'il plaist à Sa Majesté d'honorer de ses lettres patentes et du titre d'académie une société de quelques personnes studieuses qui s'assemblent, toutes les semaines, pour des exercices d'éloquence et d'érudition. Nous osons vous supplier très-humblement, Monseigneur, d'accorder vostre faveur au dessein de cet establissement, et nous espérons mesme que nostre hardiesse ne vous sera pas désagréable, lorsque nous considérons que vous n'estes pas moins le protecteur des belles-lettres que des beaux-arts.

En effet, Monseigneur, cette parfaite intelligence qui vous a esté donnée du ciel pour le bonheur de ce royaume ne s'arreste pas seulement aux fonctions du ministre et à la dispensation des finances, quoyque pour suffire à ces grands emplois il faille un génie extraordinaire; elle pénètre encore jusqu'aux plus profonds secrets des connoissances humaines et jusqu'aux finesses les plus recherchées des ouvrages de l'esprit. Comme vous faites vos plus particulières délices de la conversation des sçavans, vous les animez par vos instructions et par vos bienfaits à leurs louables travaux. Vous leur donnez chez vous un asyle qui les met au-dessus des traits de l'envie et de la mauvaise fortune, et l'on peut dire de vous, Monseigneur, qu'à l'exemple de nostre auguste souverain, vous avez rendu les Muses vos compagnes et vos domestiques. Ces doctes conférences qui se font dans vostre hostel produisent tous les jours de nouvelles découvertes dans les sciences et augmentent, pour ainsy dire, l'estendue de l'empire des lettres, de mesme que nos flottes, par leur courage et par leur adresse, découvrent de nouvelles mers et de nouvelles terres et portent, sous vos auspices, dans des régions auparavant inconnues, la domination et l'honneur de la monarchie françoise.

Tous ces avantages que les gens d'estude reçoivent de vostre protection et de vos lumières nous persuadent, Monseigneur, que vous ne désapprouverez point nostre projet, que vous nous ferez la grâce de l'appuyer de vostre autorité[1], et que vous nous permettrez de faire éclater nostre reconnoissance et la passion respectueuse avec laquelle nous sommes, Monseigneur, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs : Jacques Séguier[2], évesque de Nîmes, de La Baulme, Cassagnet, Guiran, Minard[3], Teissier, Rouvière, Mathet, Saurin, de Cabrières, Noirmond, Graverot, Rochemore, Aiglun (?), Charié (?).

(Arch. de l'Emp. *Papiers du contrôle général des finances.* — Lettres diverses.)

LXXX. — PATIN[4] A COLBERT.

Padoue, 30 juin 1683.

Les célèbres actions que vous avez faites pour la gloire de la France et le bonheur des François m'autorisent en quelque façon d'importuner aujourd'huy Vostre Grandeur et de luy demander une recommandation qui restabliroit ma fortune. Quoyque les magistrats qui gouvernent l'estude de Padoue paroissent satisfaits de mon service académique et qu'ils m'en ayent souvent donné des marques, ils ne s'empressent pas de me pourvoir, sitost que je le désirerois, d'une des trois premières lectures de médecine, auxquelles tout homme d'honneur doit absolument aspirer. Un rayon de vostre autorité me béatifieroit en ce monde, et si Vostre Grandeur me vouloit faire la grâce de

[1] Des lettres patentes du mois d'août autorisèrent l'établissement de l'académie de Nîmes. — Voir aussi pièce n° 126.

[2] Jean-Jacques Séguier de La Verrière, évêque de Nîmes de janvier 1671 à 1687.

[3] Conseiller au présidial de Nîmes et auteur de l'*Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes.*

[4] Charles, fils de Gui Patin, né à Paris le 23 février 1633. Envoyé en Hollande pour y rechercher les exemplaires d'un pamphlet contre Madame, il fut accusé d'en avoir gardé quelques-uns. Condamné aux galères, il se réfugia en Italie et se fixa à Padoue, où, après avoir été professeur de médecine, il finit par obtenir une chaire de chirurgie. Mort le 2 octobre 1693.

marquer à l'excellent seigneur Foscarini [1], ambassadeur de Venise, qu'elle auroit quelque satisfaction de me voir en l'une de ces trois chaires, ou qu'elle en fist écrire à M. l'ambassadeur Amelot [2], l'effet suivroit bientost sa recommandation, à ce que m'en disent tous les jours mes amis de ce pays-cy. J'ose vous en supplier, Monseigneur, pour ne manquer à rien de ce que je pourray faire pour le restablissement de ma fortune, que je consacreray toujours à vos commandemens...

(Arch. de l'Emp. *Papiers du contrôle général des finances.* — Lettres diverses.)

LXXXI. — MÉMOIRES CURIEUX

TIRÉS DES COMPTES DES BASTIMENS DU ROY DEPUIS ET COMPRIS L'ANNÉE 1664, QUE FEU M. COLBERT FUT SURINTENDANT DES BASTIMENS ET QUE LES DÉPENSES COMMENCÈRENT À DEVENIR CONSIDÉRABLES, JUSQUES ET COMPRIS L'ANNÉE 1690, QUE SA MAJESTÉ LES A RETRANCHÉES À CAUSE DE LA GUERRE [3].

Le plan qu'on s'est proposé dans cet ouvrage a esté de supputer la dépense qui a esté faite pour chaque maison royale en chacune année, et composer un total de ce que chaque maison a cousté au Roy pendant les vingt-sept années de ces mémoires.

Et, à l'égard de Versailles seulement, on a encore distingué ce qui a esté dépensé pour chaque nature d'ouvrage.

Ensuite de ces chapitres particuliers, on a composé un chapitre général qui contient le total des dépenses que le Roy a faites dans ses bastimens depuis l'année 1664 jusqu'en 1690 inclusivement.

On auroit pu embellir cet ouvrage, très-sommaire dans sa disposition, de plusieurs traits d'histoire qui l'auroient sans doute rendu agréable; mais, persuadé que M. Félibien n'omettra rien dans son histoire des maisons royales, on n'a pas voulu le prévenir.

On a cru néanmoins qu'il estoit indispensable de donner une idée générale de chaque maison royale, avant d'exposer la dépense qui y a esté faite, et cela pour satisfaire en quelque sorte la curiosité des personnes moins instruites entre les mains de qui cet ouvrage pourroit tomber dans la suite.

[1] Ambassadeur en France de 1679 à 1683 et de 1722 à 1726.

[2] Michel Amelot, marquis de Gournay, baron de Brunelles, conseiller au parlement de Paris (1674), maître des requêtes (1677). Ambassadeur extraordinaire à Venise en 1682, à Lisbonne en 1684 et en Suisse de 1688 à 1697. Après avoir été directeur du commerce en 1699, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne de 1705 à 1709, et à Rome en 1715. Mort le 21 juin 1724, à l'âge de soixante-neuf ans.

[3] Ce mémoire, adressé à Hardouin Mansart, est accompagné de la lettre d'envoi qui suit :

« Monseigneur, le manuscrit que je prends la liberté de vous offrir n'a point encore vu le jour; il attendoit son légitime protecteur pour paroistre. Le rang que vous tenez aujourd'huy, Monseigneur, n'est pas tant l'effet de la libéralité du prince que de sa justice et de son discernement. Les superbes édifices dont vous estes le surintendant et l'ordonnateur général tiennent tout leur éclat et toute leur magnificence de la grandeur et de la beauté d'un génie inconnu jusqu'à vous; mais il n'en falloit pas moins pour remplir les grandes idées du plus grand prince du monde.

« Je n'entreprendray icy, Monseigneur, ni l'éloge du Roy que vous sçavez, ni le vostre; l'un et l'autre sont fort au-dessus de moy. J'ose seulement vous supplier très-humblement de vouloir agréer un travail qui est le fruit d'un autre infiniment plus estendu que feu mon père a fait sous les ordres de feu Mgr Colbert. Vous y verrez, Monseigneur, de grandes choses en peu d'espace et en peu de temps; j'ay tout pris sur le mien pour mesnager le vostre. Heureux si par cet essay je puis vous persuader du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-soumis serviteur (signé) : G. M. »

L'auteur de ce mémoire est G. Marinier, commis de Mansart, dont le père avait été commis principal des bâtiments, sous Colbert.

Eckard, dans les *États au vrai de toutes les sommes employées par Louis XIV*, etc. a reproduit ce mémoire en partie.

CATALOGUE DE TOUTES LES MAISONS ROYALES ET ÉDIFICES APPARTENANT À SA MAJESTÉ :

Le chasteau de Versailles et ses dépendances, qui sont : Trianon, Clagny, Saint-Cyr, les églises de Versailles, la machine de la Seine, l'aqueduc de la rivière de l'Eure, Noisy, Moulineaux;
Le chasteau de Saint-Germain-en-Laye et le Val;
Le chasteau de Fontainebleau;
Le chasteau de Chambord;
Le Louvre et les Tuileries;
L'Arc de triomphe, à Paris;
L'Observatoire;
Le bastiment et l'église des Invalides;
La place royale de l'hostel de Vendôme et couvent des Capucines;
Le Val-de-Grâce, à Paris;
Le couvent de l'Annonciade, à Meulan;
Le canal de communication des mers;
Les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie;
Les manufactures establies en plusieurs villes de France;
Les académies de Paris et celle de Rome;
Le Palais-Royal[1];
La Bastille;
L'Arsenal;
L'enclos du Palais;
Le Châtelet;
La Monnaie;
La Bibliothèque;
Le Jardin-Royal;
Le Collége-de-France;
L'hostel des ambassadeurs;
La pompe du Pont-Neuf;
La Tournelle;
L'aqueduc d'Arcueil;
L'Hospital-Général;
La pépinière du Roule;
Le chasteau de Madrid;
La Meute[2] de Boulogne;
Le chasteau de Vincennes;
Le chasteau de Saint-Léger;
Le chasteau de Limours;
Le chasteau de Monceaux;
Le chasteau de Compiègne;
Le chasteau d'Amboise;
Le chasteau de Marimont;
Le Jardin-du-Roy, à Toulouse;
Le chasteau et domaine de Villers-Cotterets a esté donné à S. A. R. Mr en augmentation d'apanage;
Château-Thierry, engagé à M. le duc de Bouillon;
Le palais du Luxembourg, que le Roy a acquis depuis la mort de Mademoiselle;
Le chasteau de Meudon et ses dépendances, qui appartiennent à Monseigneur[3], au moyen de l'échange qu'il en a fait avec le chasteau de Choisy, qui luy avoit esté légué par Mademoiselle.

[1] NOTE MARGINALE. — Sa Majesté l'a donné en propre à Mgr le duc de Chartres pour partie de la dot de madame la duchesse de Chartres.

[2] Aujourd'hui la *Muette*.

[3] Après la mort de Louvois, qui avait acheté Meudon en 1681, sa veuve vendit ce château à Louis XIV, qui l'échangea avec le Dauphin, contre Choisy.

1. — CHASTEAU DE VERSAILLES
ET DÉPENDANCES.

Le chasteau de Versailles et ses dépendances surpassent toutes les idées que l'on en peut donner. Aucun prince de l'Europe n'a porté la dépense aussy loin que le Roy pour se faire une demeure digne de Sa Majesté Royale, et le succès ne pouvoit achever plus parfaitement de couronner la grandeur de l'entreprise. Ce chasteau est situé sur une élévation qui commande à tous les environs; ses aspects sont d'un costé sur Paris, de l'autre sur les jardins. Aux deux costés du chasteau sont les deux ailes en arrière-corps qui s'estendent du costé du nord et du midy, dont les vues sont sur les jardins. De quelque costé que l'on envisage cet édifice, tout y est surprenant, tout y est admirable; on y trouve plus qu'on ne peut souhaiter : des appartemens superbes et commodes, des logemens infinis, des jardins, des fontaines dont les beautés toutes différentes tiennent plutost à l'enchantement que de la nature, qui n'a jamais rien produit de si extraordinaire.

Aux deux extrémités d'un canal qui se partage en deux bras, sont la *Mesnagerie* et *Trianon*. La *Mesnagerie* est remplie de ce qu'il y a de plus rares animaux dans le monde, recherchés avec un soin et une dépense extraordinaires. *Trianon* est un palais où le marbre est plus commun que la pierre, où tout est brillant et splendide. C'est le séjour de repos et de plaisir où le Roy va se promener avec très-peu de monde.

Au bout de la grande aile droite du chasteau, en entrant par l'avenue de Paris, est un grand réservoir appelé le *Chasteau d'eau*, où se rendent les eaux élevées par la machine de Marly, duquel réservoir elles se communiquent dans toutes les fontaines du petit parc.

Au bout et au-dessous de l'aile gauche est l'*Orangerie*, dont la structure est si noble et si magnifique qu'on est toujours surpris lorsqu'après l'avoir considérée par dehors on en examine les dedans. Jamais entreprise ne fut plus hardie et mieux exécutée que celle de ce bastiment.

En sortant des jardins par le milieu du chasteau, vous voyez en face la principale avenue, et des deux costés la *Grande* et la *Petite écurie du roy*, deux édifices pareils en tout, dont la beauté attire la curiosité de tous ceux qui ont du goust pour l'architecture.

Plus loin est le *Chenil* et plusieurs autres bastimens dépendans du chasteau.

A costé droit du chasteau, dans le mesme aspect, sont encore plusieurs grands édifices, sçavoir :

Le *Grand commun*, qui est un gros bastiment carré, où sont logés la plupart des officiers du roy. Ce bastiment est d'une extrême utilité par la quantité de logemens qu'il fournit en assez peu d'espace.

Derrière le Grand commun est le *Couvent des Récollets*, que Sa Majesté a fait bastir à neuf.

Dans le mesme alignement du Grand commun, en descendant la coste du parc, est la *Surintendance des bastimens*, maison très-belle et très-commode destinée pour le logement de M. le surintendant des bastimens.

Plus loin, du mesme costé, est le *Potager du roy*, jardin séparé de tous les autres, dont la culture et la fertilité surpassent tout ce que l'on en pourroit dire.

De l'autre costé de la ville est la *Paroisse*, que Sa Majesté a fait construire de fond en comble, aussy bien que le *Logement des Pères de la Mission*, par qui elle est desservie aux dépens du Roy, avec toute la décence et l'exactitude possibles. C'est un des plus considérables édifices de la dépendance du chasteau.

Plus loin, du mesme costé, est le *Chasteau de Clagny*, maison de plaisance très-belle et très-agréable, soit par la régularité de l'architecture, soit pour la distribution des appartemens et la disposition des jardins. Elle couste au Roy plus de 2 millions.

Au bord de la Seine, sur le chemin de Saint-Germain-en-Laye, est la *Machine de Marly*, qui élève les eaux de la rivière jusqu'au sommet d'une tour bastie sur une montagne; de cette tour, les eaux sont conduites par des aqueducs et des conduites de fer de fonte aux jardins de Versailles et de Marly. Cette seule machine demanderoit une description particulière, si c'estoit le

dessein de cet ouvrage; mais on peut juger de sa beauté et de son succès par l'abondance des eaux qu'elle fournit à Versailles. On verra cy-après qu'elle couste au Roy 3,700,000 livres, sans y comprendre les remboursemens des héritages acquis pour le passage des eaux et aussy sans les conduites de fer de fonte qui sont confondues avec celles de Versailles.

Quoyque le Roy ayt dépensé plus de 9 millions pour la construction des *Aqueducs* qui devoient conduire les eaux de la rivière d'Eure de Maintenon à Versailles, comme ces aqueducs ne sont pas dans leur perfection, ils ne demandent pas une plus ample description.

La royale maison de *Saint-Cyr*, dont les dépenses sont confondues avec celles de Versailles, comme en estant une dépendance, mérite une plus particulière attention. La piété, la charité, la religion ont esté les bases de cette fondation royale qui procure tous les ans un asyle honorable à un grand nombre de jeunes demoiselles qui, pourvues des avantages de la naissance, se trouvent dénuées de ceux de la fortune. Il faut faire preuve pour y entrer.

Je n'ay rien dit de la *Chapelle du chasteau* de Versailles, parce qu'elle n'est point encore bastie. On y travaille actuellement; sans doute la piété du Roy n'omettra rien pour la rendre digne, autant qu'elle le peut estre, de la majesté du Dieu qu'il adore avec tant de sincérité et de zèle.

Les dépenses qui ont esté faites aux chateaux de *Noisy* et de *Moulineaux* sont confondues avec celles de Versailles et ne méritent pas d'attention.

Voilà, je crois, l'idée la plus sommaire qu'on puisse donner du chasteau de Versailles et de ses principales dépendances. Un volume entier ne suffiroit pas pour faire la description exacte des dedans et de chaque lieu en particulier, quand on n'entreprendroit que rendre aux arts la gloire qu'ils s'y sont acquise, sans oser parler des actions héroïques de nostre auguste monarque, qui y sont représentées de toutes parts; leur nombre et leur suite glorieuse ont épuisé nos plus célèbres génies. L'histoire, toute féconde qu'elle est, aura peine à les rendre sensibles à la postérité. Ce n'est point mon intention d'essayer de la prévenir.

DÉPENSES DU CHASTEAU DE VERSAILLES.

1664	834,037[l]	2[s]	6[d]	Report	19,553,003[l]	13[s]	8[d]
1665	783,673	4		1678	2,622,655	3	10
1666	526,954	7		1679	5,667,331	17	
1667	214,300	18		1680	5,839,761	19	8
1668	618,006	5	7	1681	3,854,382	2	
1669	1,238,375	7		1682	4,235,123	8	7
1670	1,996,452	12	4	1683	3,714,572	5	11
1671	3,396,595	12	6	1684	5,762,092	2	8
1672	2,802,718	1	5	1685	11,314,281	10	10
1673	847,004	3	10	1686	6,558,210	7	9
1674	1,384,269	10	3	1687	5,400,245	18	
1675	1,933,755	8	1	1688	4,551,596	16	2
1676	1,348,222	10	10	1689	1,710,055	10	
1677	1,628,638	11	4	1690	368,101	10	1
A reporter	19,553,003[l]	13[s]	8[d]	Total	81,151,414[l]	9[s]	2[d]

Dans ce total des dépenses de Versailles et dépendances, j'ay compris les achats de plomb et de marbre en entier, quoyqu'on ayt pu en prendre quelque partie pour d'autres maisons royales; mais j'ay compensé cela avec plusieurs autres dépenses pour Versailles employées dans d'autres chapitres des comptes sous des titres généraux, dont il estoit malaysé de les distraire, et je crois que la compensation peut estre juste.

Après avoir vu en gros le total des dépenses de Versailles et de ses dépendances, il m'a semblé qu'il seroit assez curieux de voir séparément ce qui a esté dépensé pour chaque nature d'ouvrage et de dépense, et le montant de chacune pour vingt-sept années de ces mémoires. On verra aussy

les dépenses de Clagny, la machine de Marly et de la rivière d'Eure, qui seront distinguées des autres dépenses chacune en un article, quoyque comprises dans le total.

DÉPENSES DE VERSAILLES PAR CHAPITRE.

Maçonnerie de Versailles et les dépendances, compris Trianon, Saint-Cyr et les églises de Versailles pendant lesdites vingt-sept années	21,186,012[l]	4[s]	1[d]
Charpenterie et bois	2,553,638	1	5
Couvertures	718,679	16	9
Plomberie et achats de plomb	4,558,077	2	6
Menuiserie et marqueterie	2,666,422	2	
Serrurerie et taillanderie	2,289,062	3	9
Vitrerie	300,878	10	9
Glaces et miroirs	221,631	1	6
Peintures et dorures, sans les achats des tableaux	1,676,286	11	8
Sculptures, sans les achats des antiques	2,696,070	6	9
Marbrerie et achats de marbres	5,043,502	5	8
Bronze, fonte et cuivre	1,876,504	6	3
Tuyaux de fer de fonte, compris ceux de la machine	2,265,114	15	8
Pavés, carreaux et ciment	1,267,464	13	
Jardinages, fontaines et rocailles	2,338,715	15	8
Fouilles de terre et conroy	6,038,035	1	10
Journées d'ouvriers	1,381,701	16	2
Diverses et extraordinaires dépenses	1,799,061	12	10
Chasteaux de Clagny[1] et Glatigny dépendans de Versailles, sans les acquisitions de terre	2,074,592	9	5
Machine de Marly, sans les conduites et acquisitions	3,674,864	8	8
Travaux de la rivière d'Eure et de Maintenon, sans les acquisitions	8,612,995	1	.
Remboursement de terres et héritages pris pour le chasteau et dépendances de Versailles susmentionnées	5,912,104	1	10
TOTAL (semblable au total précédent par année)	81,151,414[l]	9[s]	2[d]

Outre les grandes dépenses qui viennent d'estre expliquées, il en a esté fait beaucoup d'autres très-considérables pendant lesdites vingt-sept années pour l'embellissement de Versailles et de Trianon. Voicy les plus considérables :

Pour les achats de tableaux anciens et figures antiques de tous les grands maistres	509,073[l]	8[s]	‖[d]
Pour les étoffes d'or et d'argent, payées sur les fonds des bastimens	1,075,673	2	6
Pour les grands ouvrages d'argenterie, outre ceux payés par le trésorier de l'argenterie[2]	3,245,759	4	8
Pour le cabinet des médailles, cristaux, agates et autres raretés dont le Roy a acheté les six dernières années de ces mémoires	566,069		
Pour les appointemens des inspecteurs et préposés auxdits bastimens et travaux de Versailles et ses dépendances, gratifications aux contrôleurs et autres, a esté payé environ	1,000,000		
TOTAL	6,386,574	15	2
Et le total précédent	81,151,414	9	2
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de Versailles	87,537,989[l]	4[s]	4[d]

[1] NOTE. — Il y a eu encore environ 300,000 liv. dépensées pour Clagny, qui sont confondues avec les dépenses de Versailles depuis 1682.

[2] NOTE. — Tous ces grands ouvrages d'argenterie ont esté portés à la Monnoye pendant la dernière guerre.

En sorte que si l'on joignoit à ce total les autres dépenses qui ont esté faites pour les meubles, les grands cabinets, les grands ouvrages d'argenterie et autres qui n'ont point esté payés sur les fonds des bastimens, on trouveroit que Versailles et ses dépendances coustent au Roy plus de 100 millions [1], sans les entretènemens, dont ceux qui sont réglés montent à environ 200,000 livres, et ceux qui ne le sont pas à plus de 300,000 livres.

Voicy quels sont les entretènemens réglés de Versailles et ses dépendances :

Les couvertures	7,500[1]
Les jardins de Versailles et Trianon, compris les marbres	33,416
Le potager de Versailles	18,000
Les fontaines, rocailles et cuivres	19,780
Les tuyaux de fer de fonte	10,000
Les figures et sculptures de marbre	1,695
Menus entretènemens au dehors	2,286
Gages des officiers et matelots du canal	35,416
Les jardins de Clagny	10,200
Les entretiens de la machine de Marly, environ	60,000
TOTAL[2]	198,847[1]

2. — CHASTEAUX DE SAINT-GERMAIN ET LE VAL.

Cette maison, illustrée par la naissance du Roy, est très-ancienne. Elle consiste en deux chasteaux, l'un vieux, l'autre neuf. Le vieux chasteau est beaucoup plus beau et mieux basty que le neuf. Ils ne sont séparés l'un de l'autre que d'une grande basse-cour qui pourroit servir de manége.

Le vieux chasteau est entièrement isolé, d'une forme assez irrégulière. Cinq gros pavillons en font le principal ornement. Un balcon de fer règne dans toute la circonférence du chasteau, à la hauteur des principaux apppartemens qui sont très-vastes. Ce chasteau a pour principal aspect les jardins et la forest. Le chasteau neuf a sa principale vue sur la rivière de Seine. Le Roy qui y a séjourné très-longtemps y a fait faire des augmentations très-considérables. C'est une demeure toute royale, et quoyque la cour n'y habite pas actuellement, ce ne laisse pas d'estre un des plus beaux lieux des environs de Paris pour sa situation naturelle.

Le Val est un jardin dépendant de Saint-Germain, que Sa Majesté fait entretenir avec soin et qui produit une infinité de beaux fruits dans toutes les saisons, surtout des précoces.

Je ne dis rien des autres dépendances de Saint-Germain, de crainte d'ennuyer.

DÉPENSES DES CHASTEAUX DE SAINT-GERMAIN.

1664	193,767[l]	13[s]	6[d]
1665	179,478	14	9
1666	59,124	11	6
1667	56,235	8	4
1668	120,271	18	3
1669	515,214	19	
1670	597,429	1	4
1671	361,020	11	11
A REPORTER	2,082,542[l]	18[s]	7[d]

REPORT	2,082,542[l]	18[s]	7[d]
1672	208,516	13	
1673	97,379	4	3
1674	112,168	19	11
1675	130,306	18	2
1676	176,118	14	10
1677	194,303	14	2
A REPORTER	3,001,337[l]	2[s]	11[d]

[1] Dans ses *États au vrai*, etc. page 31, Eckard évalue à 116,238,893 livres la dépense totale pour Versailles, Marly et dépendances, de 1661 à 1670.

[2] NOTE. — Les entretiens cy-dessus peuvent avoir esté augmentés de quelque chose depuis que ces calculs ont esté faits; mais cela n'est pas assez considérable pour estre réformé.

Report....	3,001,337[l]	2[s]	11[d]
1678.....	196,770	5	9
1679.....	447,401	14	4
1680.....	607,619	9	2
1681.....	279,509	9	2
1682.....	662,826	13	4
1683.....	460,695	9	8
A reporter.....	5,656,160[l]	4[s]	4[d]

Report....	5,656,160[l]	4[s]	4[d]
1684.....	300,218	19	
1685.....	189,598		7
1686.....	47,618	4	5
1687.....	50,450	2	1
1688.....	152,950	18	10
1689.....	33,176	13	6
1690.....	25,388	15	3
Total.....	6,455,561[l]	18[s]	0[d]

3. — CHASTEAU ET PAVILLONS DE MARLY.

Le chasteau de Marly est situé dans un vallon, à un quart de lieue de Saint-Germain. Il est composé d'un gros pavillon carré, qui est la demeure du Roy. Ce pavillon est isolé, situé sur le lieu le plus éminent, et l'on y monte par plusieurs degrés, en sorte qu'il commande à huit autres pavillons. Ces huit pavillons, aussy isolés, forment une espèce d'avenue spacieuse au pavillon royal dans les jardins et n'ont de communication les uns avec les autres que par des berceaux de fer, sur lesquels on a fait plier des arbres qui les couvrent.

Les quatre faces de tous ces pavillons sont peintes à fresque d'ornemens d'architecture, couverts en terrasse, avec des vases sur les angles et au-dessus des pilastres.

Le pavillon royal consiste au dedans en quatre vestibules au rez-de-chaussée, où l'on entre par les quatre faces dudit pavillon.

Ces quatre vestibules conduisent à un grand salon de toute la hauteur du pavillon et qui en fait le centre, et dans les quatre angles sont quatre appartemens qui ont leurs entrées et sorties sur ces vestibules. Au-dessus de ces quatre appartemens, il y en a encore d'autres plus petits, dégagés par un corridor qui tourne autour du dôme du grand salon.

Dans le chasteau, tous les agrémens et les commodités de la vie sont rassemblés avec tant de soin, d'art et de propreté, qu'il n'y reste rien à désirer.

Les autres pavillons sont occupés chacun par une des personnes de la cour, à qui le Roy fait l'honneur de les nommer pour estre de ses parties.

La chapelle et le corps de garde sont détachés des chasteaux et forment deux pavillons aux deux costés de la principale entrée.

Les jardins sont très-agréables, surtout dans la saison des fleurs, par la diversité et l'abondance qui s'y en trouvent.

Les fontaines et les cascades y sont en très-grand nombre et très-belles, et depuis peu Sa Majesté a fait encore tomber une cascade en forme de rivière du haut de l'allée du derrière du chasteau, d'où elle se décharge dans toutes les autres fontaines des jardins. Je n'ay point supputé la dépense de cette rivière, pour ne point innover aux calculs de ces mémoires. On estime qu'elle passe 100,000 écus.

Le Roy embellira tous les jours cette maison de plaisance qu'il aime beaucoup et qui passeroit dans un autre pays pour un chef-d'œuvre de l'art et de la nature, en l'estat qu'elle est. On prétend que c'est Sa Majesté qui en a donné les principales idées. Ce qui est de vray, c'est qu'elle est très-singulière et qu'elle ne ressemble à aucune autre maison royale.

DÉPENSES DES CHASTEAU ET PAVILLONS DE MARLY.

1679	470,764[l]	″[s]	11[d]
1680	489,002	17	1
1681	304,881	14	3
1682	305,628	9	11
1683	450,708	2	
1684	478,872	4	11
1685	676,046	18	
A REPORTER	3,175,904[l]	7[s]	1[d]

REPORT	3,175,904[l]	7[s]	1[d]
1686	443,153	6	
1687	249,235	2	5
1688	293,062	4	2
1689	231,807		10
1690	108,117	11	9
TOTAL	4,501,279[l]	12[s]	3[d]

4. — CHASTEAU DE FONTAINEBLEAU.

Le chasteau est très-ancien et très-digne d'avoir si souvent fait la demeure de nos rois. Rien n'est plus agréable que sa situation : voisin d'une forest et au milieu des plus belles eaux du monde, d'où ce chasteau, comme on sçait, a pris son nom (*a Fonte Bellaqueo*) de la fontaine Belle-Eau, dont la maison se conserve encore actuellement. Rien n'est plus charmant que la diversité des vues de ce chasteau. De nouveaux jardins et de nouveaux canaux offrent de tous costés des perspectives toutes différentes. La chapelle y est magnifique et desservie par les Révérends Pères de la Très-Sainte-Trinité. Les plaisirs de la chasse y sont les plus ordinaires et les plus agréables. Quoyque ce chasteau soit très-illustre dans son origine, il l'est devenu davantage encore par les augmentations et les embellissemens que Sa Majesté y a fait faire, dont on pourra juger par la dépense qui suit :

DÉPENSES DU CHASTEAU DE FONTAINEBLEAU.

1664	339,251[l]	16[s]	″[d]
1665	107,159	18	
1666	37,200	8	8
1667	27,820	15	6
1668	19,827		5
1669	39,396		
1670	23,106	15	3
1671	58,524	6	1
1672	36,560	12	10
1673	24,425	11	1
1674	66,145	17	
1675	61,670	17	1
1676	36,052	19	
1677	33,029	18	6
A REPORTER	910,172[l]	15[s]	5[d]

REPORT	910,172[l]	15[s]	5[d]
1678	394,509	15	1
1679	264,417	15	1
1680	204,463		8
1681	188,886	19	3
1682	80,019	5	6
1683	98,881	11	8
1684	65,967	1	
1685	220,216	8	7
1686	92,246	5	3
1687	113,014	9	2
1688	87,988	7	2
1689	31,109	5	4
1690	21,853	14	3
TOTAL	2,773,746[l]	13[s]	5[d]

5. — CHASTEAU DE CHAMBORD.

Ce chasteau est très-ancien, bien basty, bien situé et dans un très-beau pays de chasse. Son éloignement est cause que le Roy n'y va pas souvent. Sa Majesté n'a pas laissé d'y faire de temps en temps des augmentations et des dépenses assez considérables, comme il suit :

DÉPENSES DU CHASTEAU DE CHAMBORD.

1664	26,936l	5s	nd	Report	231,257l	3s	nd
1665	6,000			1678	3,795	10	
1666	11,021	2		1679	4,500		
1667	3,496	3	6	1680	72,200		
1668	12,164	15	6	1681	127,870	9	7
1669	57,739	12		1682	11,667	16	6
1670	79,367	5		1683	196,350	15	
1671	16,000			1684	38,766	1	
1672	532			1685	445,770	9	5
1673	3,000			1686	14,980	13	
1674	6,000			1687	54,558	15	5
1675	3,000			1688	8,197	4	4
1676	3,000			1689	8,036	2	9
1677	3,000			1690	7,750	16	5
A reporter	231,257l	3s	nd	Total	1,225,701l	16s	5d

6. — LE LOUVRE ET LES TUILERIES.

Le Louvre n'estant point basty, on n'a fait mention dans ces mémoires des dépenses qui y ont esté faites que pour ne rien omettre. Il seroit assez difficile de faire une description agréable de ce qui est commencé. Le dessein n'en paroist pas encore dans tout son jour. On croit mesme que si les vœux de la capitale du royaume estoient écoutés, et qu'il plust à Sa Majesté de s'y faire bastir un palais, on prendroit de nouveaux alignemens et de nouveaux desseins. Tout ce que l'on peut dire, c'est que rien ne paroist plus engageant que la situation de l'emplacement du Louvre, dans le plus bel endroit de la ville, ayant la rivière de Seine pour canal et une estendue infinie pour les jardins et parcs du costé de la campagne.

La galerie du Louvre est occupée par ce qu'il y a de plus habiles gens dans les arts, que le Roy loge gratis. C'est une marque de distinction pour eux.

Le palais des Tuileries n'est point habité, quoyque très-logeable. La façade est très-agréable sur le jardin des Tuileries, dont on ne peut rien dire qui ne soit connu de tout le monde. Ce jardin passe dans toute l'Europe pour un des mieux entendus et la plus agréable promenade que l'on puisse souhaiter. C'est un des principaux ornemens de la ville de Paris ; aussy couste-t-il au Roy plus de 20,000 livres par an à entretenir.

DÉPENSES DU LOUVRE ET DES TUILERIES.

1664[1]	1,059,422[l]	15[s]	0[d]
1665	1,110,685	10	2
1666	1,107,973	7	8
1667	1,536,683	8	2
1668	1,096,977	3	11
1669	1,203,781	3	9
1670	1,627,393	19	11
1671	946,409	3	4
1672	213,653	3	1
A REPORTER	9,902,979[l]	15[s]	0[d]

REPORT	9,902,979[l]	15[s]	0[d]
1673	58,135	18	
1674	159,485	8	11
1675	63,160	6	6
1676	42,082	14	6
1677	99,667	19	10
1678	119,875	12	8
1679	163,581	9	
TOTAL	10,608,969[l]	4[s]	5[d]

Depuis l'année 1679, il n'a point esté fait aucunes dépenses considérables au Louvre et Tuileries; c'est pourquoy je n'en fais point mention.

7. — ARC DE TRIOMPHE DE LA PORTE SAINT-ANTOINE.

Le dessin de cet édifice est superbe et tient beaucoup de la grandeur romaine. On en a vu le modèle en plastre et on en a jeté les fondemens en pierre, dont les piles sont élevées jusqu'à la hauteur des socles, qui doivent porter les piédestaux des colonnes. Il seroit à souhaiter que cet arc de triomphe fust conduit à sa perfection; il seroit d'un grand ornement à la ville, surtout dans les entrées publiques.

DÉPENSES DE L'ARC DE TRIOMPHE.

1669	46,278[l]	2[s]	0[d]
1670	99,334	6	
1671	102,244	3	6
1674[2]	14,225		
1675	14,690	12	
1676	8,900		
A REPORTER	285,672[l]	3[s]	6[d]

REPORT	285,672[l]	3[s]	6[d]
1677	41,863	16	6
1678	76,651	11	8
1679	80,678	4	5
1680	12,601	10	9
1681	16,288	11	3
TOTAL	513,755[l]	18[s]	1[d]

Depuis l'année 1681, il n'a esté fait aucune dépense audit arc de triomphe, si ce n'est en 1696, pour le parfait payement du modèle et des fondations de pierre en l'estat qu'elles sont. On peut juger par cette dépense de ce que cet édifice pourroit couster, s'il estoit élevé avec tous ses ornemens.

8. — OBSERVATOIRE.

Cet édifice, construit en forme de tour pour observer les astres, est basty sur le terrain le plus éminent de Paris au dehors du faubourg Saint-Jacques et commande à toute la ville. Là sont logés

[1] NOTE. — N'ayant point eu de connoissance des dépenses faites avant 1664, qui ne peuvent pas estre bien considérables. — [2] NOTE. — Néant pour les années 1672 et 1673.

ce qu'il y a de plus célèbres astronomes et mathématiciens, à qui Sa Majesté fournit toutes sortes de lunettes d'approche et d'instrumens de mathématiques nécessaires pour l'exercice de leur science. Le dessus de l'édifice est une terrasse pavée de cailloux; l'on y dresse des lunettes en cas de besoin.

Comme ce terrain est au milieu des carrières, on a fait des descentes qui conduisent dans des voûtes naturelles si profondes et si estendues qu'on auroit peine à ne pas s'y égarer sans guide. Les lumières mesmes ne peuvent pas résister à l'humide fraischeur qui y domine. On ne peut y aller qu'avec des flambeaux.

Cet édifice renferme encore beaucoup d'autres singularités qui demanderoient un trop long détail.

Outre l'édifice de pierre, on a encore fait apporter et dresser à costé la tour de bois qui estoit à la machine de Marly avant qu'elle fust construite en pierre. Cette tour de bois est encore beaucoup plus élevée que l'Observatoire, et par conséquent très-utile pour l'observation des astres.

DÉPENSES DE L'OBSERVATOIRE.

1667	57,758[l]	4[s]	4[d]	Report	692,537[l]	14[s]	4[d]
1668	99,744	3		1678	2,999	18	
1669	135,293	6		1679	5,195	9	
1670	138,694	9		1680	5,902	11	6
1671	118,657	19	6	1681	2,047	10	
1672	50,305	14	8	1682	3,407	4	
1673	21,803	16	2	1683	2,197	10	6
1674	14,766	9		Depuis, pour transporter la tour de bois de Marly et la mettre en place	10,886	7	4
1675	14,393	13					
1676	13,225	13					
1677	27,894	7					
A reporter	692,537[l]	14[s]	4[d]	Total	725,174[l]	4[s]	8[d]

Depuis 1683 jusqu'en 1690, il n'a esté fait que très-peu de dépense à l'Observatoire, hors pour le transport et placement de ladite tour de bois.

---

9. — HOSTEL ROYAL DES INVALIDES.

Cette maison, destinée pour la retraite des soldats devenus invalides au service de Sa Majesté, est d'une estendue extraordinaire et d'une régularité parfaite. Sa situation est très-belle, dans une plaine en face du Cours-la-Reyne, la rivière entre deux, de manière que ces objets différens se présentent l'un à l'autre en ornement réciproque.

Les dedans de la maison sont très-vastes et en mesme temps très-logeables. La discipline y est la mesme que dans une place de guerre. Elle est gouvernée par un nombre suffisant d'officiers, en sorte que la paix et le silence y règnent à peu près comme dans un cloistre.

L'église est desservie par les Pères de la Mission, qui ont leur logement à costé de l'église, séparé des autres logemens. Cette église est d'un dessin très-magnifique. Le grand autel, isolé sous un dôme, entre deux nefs très-spacieuses, dont l'une, qui a son entrée du costé de la maison, est destinée pour ceux qui y habitent, et l'autre, qui a son entrée par un portail magnifique du costé de la campagne, est destinée au public. Rien n'est espargné pour rendre cet édifice admirable en toutes ses parties, comme il est un des plus glorieux à la piété du Roy.

Les fonds pour la subsistance de cette maison sont levés par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres sur le payement des troupes, à raison de 3 deniers pour livre, et le trésorier des Invalides en fait l'employ, suivant qu'il luy est ordonné par le commissaire ordonnateur.

DÉPENSES DE L'HOSTEL ROYAL ET ÉGLISE DES INVALIDES.

1679	56,000[l]	//[s]	//[d]	Report	628,220[l]	2[s]	9[d]
1680	80,667	11	6	1686	176,505	15	
1681	72,000			1687	169,460	9	7
1682	87,000			1688	186,282	19	
1683	81,647	5	6	1689	172,706	4	9
1684	103,332			1690	143,432	10	10
1685	147,573	5	9	1691	233,724	2	7
A reporter	628,220[l]	2[s]	9[d]	Total	1,710,332[l]	4[s]	6[d]

On a excédé dans ce chapitre les bornes qu'on s'estoit prescrites, à cause de la dépense considérable qui a esté faite aux Invalides l'année 1691. Il en a encore esté fait d'autres depuis, et l'on peut compter que cet édifice reviendra à 2 millions.

---

10. — PLACE ROYALE DE L'HOSTEL VENDÔME

ET NOUVEAU COUVENT DES CAPUCINES.

Les dépenses de ces deux édifices sont confondues, parce qu'ils ont esté élevés sur le mesme terrain et dans le mesme temps.

La place n'a point encore d'autre nom que celuy de l'hostel dont Sa Majesté a acquis le fonds pour la construire; elle n'est point encore achevée, mais la statue équestre du Roy qui doit y estre placée est jetée en bronze et entièrement préparée sur les dessins et par les soins des sieurs Girardon, premier sculpteur du roy, et Keller, qui en a fait la fonte.

Le couvent des Capucines est entièrement achevé, et tous ceux qui en ont vu les dedans conviennent que c'est un des plus beaux couvens de filles qui soyent à Paris. L'église est bastie dans le goust de simplicité et de propreté dont ces religieuses font profession. Elle s'enrichit tous les jours par les monumens superbes des personnes de qualité qui y choisissent leur sépulture.

DÉPENSES DE LA PLACE ROYALE DE L'HOSTEL DE VENDÔME, FONTE DE LA STATUE ÉQUESTRE DU ROY ET COUVENT DES CAPUCINES.

L'acquisition de l'hostel de Vendôme du prix de 600,000 livres; les intérests de moitié dudit prix; 66,000 livres que le Roy a données à M. le duc de Vendôme au delà dudit prix; et 25,000 livres pour les lods et ventes et les frais du décret, le tout montant à ..... 731,208[l] 15[s] //[d]

1685	21,708	3	7
1686	320,969	7	8
1687	467.063	8	3
1688	275,835	14	5
1689	71,215	5	7
1690	174,698	14	10
Total	2,062,699[l]	9[s]	4[d]

---

11. — VAL-DE-GRÂCE.

Cet édifice, que la feue Reyne mère a fait bastir, est superbe en toutes ses parties. Il revient à 3 millions; mais il n'en a esté pris sur les fonds des bastimens que 370,000 livres, dans les années cy-après nommées :

1666	314,600[l]	7[s]	2[d]
1667	30,571	11	9
1670	6,000		
1681	10,400		
1682	8,711	13	10
TOTAL	370,283[l]	12[s]	9[d]

Il a encore esté fait quelques dépeuses depuis peu d'années pour revestir de marbre le caveau des reynes destiné pour recevoir leurs cœurs et leurs entrailles.

---

12. — COUVENT DE L'ANNONCIADE, A MEULAN.

Comme il y a peu de personnes qui sçachent ce qui a engagé le Roy à faire bastir ce couvent, et que j'en suis particulièrement instruit, j'en diray un mot.

Il y a eu longues années dans ce couvent une supérieure d'une vertu extraordinaire que la feue Reyne mère honoroit de son estime et de son amitié, et mesme quelquefois de ses visites. Le Roy y alla aussy dans ses jeunes années, et y posa la première pierre dans le dessein d'y faire bastir. Ce dessein a esté différé pendant plusieurs années. Feu mon père, qui estoit allié à cette supérieure, la visitoit souvent et négocia auprès de la Reyne mère l'accomplissement de son projet. En effet, la Reyne luy ayant renouvelé ses promesses, et le mal dont elle mourut peu après s'augmentant, elle eut la bonté d'en parler au Roy, qui depuis a fait bastir ce bastiment qui couste près de 30,000 écus; et de plus, Sa Majesté fait une pension à la communauté, qui n'est pas riche.

DÉPENSES DU COUVENT DE L'ANNONCIADE.

1682	20,000[l]	//[s]	//[d]
1683	29 400		
1684	6,659	5	1
1685	11,551	1	
1686	6,544		
1687	7,270	11	6
1688	6,987	12	6
TOTAL	88,412[l]	10[s]	1[d]

---

13. — CANAL DE COMMUNICATION

DES MERS EN LANGUEDOC.

Comme ce canal n'est point encore achevé[1], je ne diray rien de particulier quant à présent, ni de ses dimensions, ni de son usage. On sçait qu'il porte de petits bastimens. On peut voir sa situation sur la carte.

On verra icy seulement les dépenses qui ont esté faites sur les fonds des bastimens du roy qui montent à près de 8 millions, sans ce qui a esté fourny par les Estats de Languedoc, pour contribuer à une entreprise si grande et si utile pour le commerce de la province.

(Néant pour les années 1672 et 1680.)

1670	125,000[l]	″[s]	″[d]
1671	525,000		
1673	1,575,452	13	4
1674	1,235,242	14	
1675	64,105		
1676	768,541	13	4
1677	561,944	8	8
A REPORTER	4,855,286[l]	9[s]	4[d]

REPORT	4,855,286[l]	9[s]	4[d]
1678	748,716	9	5
1679	1,194,503	18	11
1681	460,000		
1682	449,057		
1683	28,992	1	8
TOTAL	7,736,555[l]	19[s]	4[d]

Depuis l'année 1683, il n'y a eu aucunes dépenses faites, dans les comptes des bastimens, pour ledit canal de Languedoc.

---

14. — MANUFACTURES DES GOBELINS

ET DE LA SAVONNERIE.

Les dépenses de ces deux manufactures sont jointes ensemble, parce que les tapisseries font leur principal objet.

Dans celle de la *Savonnerie*, qui est à Chaillot, près de Paris, on ne fait que des ouvrages façon de Turquie et du Levant.

Ces ouvrages sont une espèce de velours ras, entièrement de laine, et servent à faire des meubles, comme des portières, des tapis, des formes[2] et des tabourets.

La manufacture des *Gobelins* est establie au bout du faubourg Saint-Marcel et est bien plus spacieuse. Elle renferme un très-bon nombre d'ouvriers célèbres dans leurs arts, premièrement pour les tapisseries. On y travaille pour Sa Majesté, en haute et basse lisse, sur les dessins des plus habiles peintres, soit anciens, soit modernes.

Les tapisseries qui s'y font représentent, les unes des sujets d'histoire, d'autres les conquestes du Roy, les maisons royales, les assemblées et festes publiques, et toutes sortes de sujets différens. On sçait assez le mérite de tous ces ouvrages, où l'art et le dessin surpassent infiniment la richesse et la finesse des étoffes.

Dans la mesme manufacture sont logés des peintres, des sculpteurs, des ébénistes, des fondeurs, des orfévres, des lapidaires qui travaillent aux ouvrages des pierres fines de rapport, ma-

[1] Le canal du Languedoc avait été livré à la navigation le 19 mai 1681 ; mais il restait encore quelques dépenses à faire pour des travaux et des modifications par suite de la visite que Vauban en avait faite en 1686.

[2] Bancs rembourrés.

nière de Florence. Dans les temps de paix, ces artistes sont occupés uniquement à faire des ouvrages pour le service de Sa Majesté et n'ont pas le temps de travailler pour le public.

Cette maison est pourvue de toutes les choses agréables, commodes et nécessaires. Le service divin s'y célèbre. Les ouvriers y sont instruits et les enfans catéchisés aux dépens de Sa Majesté, ce qui marque dans quel détail sa piété la fait descendre.

DÉPENSES DES MANUFACTURES DES GOBELINS ET DE LA SAVONNERIE.

1664	95,885[l]	″[s]	″[d]	Report	1,958,812[l]	6[s]	2[d]
1665	95,594	11		1678	107,456	15	1
1666	101,377	11	1	1679	126,933	12	4
1667	290,744	13	4	1680	117,698	1	6
1668	214,020	19	2	1681	116,127	5	7
1669	133,209	13		1682	126,358	7	1
1670	141,486	15	3	1683	146,694	7	2
1671	176,502	11		1684	95,570	9	·
1672	130,573	5	5	1685	224,321	18	7
1673	139,747	11		1686	123,289	4	9
1674	122,910	15	4	1687	127,217	1	8
1675	107,958	13		1688	132,961	12	2
1676	98,004	19	1	1689	146,724	6	3
1677	110,795	8	6	1690	95,777	17	9
A reporter	1,958,812[l]	6[s]	2[d]	Total	3,645,943[l]	5[s]	1[d]

Pendant la guerre, que les ouvrages ont cessé, Sa Majesté a fait des pensions aux principaux ouvriers de la manufacture des Gobelins.

---

15. — MANUFACTURES

ESTABLIES EN PLUSIEURS VILLES DE FRANCE.

Outre les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie, Sa Majesté en a fait establir encore plusieurs autres en divers endroits du royaume; mais comme ces dernières ne sont plus du ressort des bastimens du roy, mais du contrôle général des finances, je n'entreray point dans le détail de ces différens establissemens, dont les dépenses, aussy glorieuses à Sa Majesté qu'utiles à l'Estat, montent, pendant les vingt-sept années de ces mémoires, à près de 2 millions, comme il suit:

1664	66,121[l]	5[s]	8[d]	Report	1,718,627[l]	19[s]	2[d]
1665	254,019	14		1678	8,000		
1666	2,077	3	6	1679	18,298		10
1667	248,675	14		1680	19,120		
1668	179,767	15		1681	20,539	15	
1669	535,705	16		1682	8,000		
1670	131,030	10		1683	15,520		
1671	110,625	15	2	1684	16,000		
1672	99,558	5	10	1685	8,000		
1673	49,046			1686	8,000		
1674	8,000			1687	42,283	13	
1675	18,000			1588	50,690		
1676	8,000			1689	22,940	11	
1677	8,000			1690	23,970	10	
A reporter	1,718,627[l]	19[s]	2[d]	Total	1,979,990[l]	9[s]	″[d]

16. — PENSIONS DES GENS DE LETTRES[1].

L'estime singulière que Sa Majesté a toujours fait des belles-lettres et des personnes qui, par une longue estude et un travail assidu, se sont rendues célèbres dans les sciences, a porté Sa Majesté à animer ceux qui se trouvent nés avec d'heureuses dispositions par l'espérance des pensions attachées au seul mérite. Ces pensions ne se payent plus sur le fonds des bastimens depuis l'année 1690.

1664	80,870[1]	Report	1,166,182[1]
1665	83,400	1678	52,400
1666	95,507	1679	54,000
1667	92,380	1680	53,600
1668	89,400	1681	53,500
1669	111,550	1682	52,800
1670	107,900	1683	1,600
1671	100,075	1684	42,100
1672	86,800	1685	46,400
1673	84,200	1686	41,400
1674	62,250	1687	46,900
1675	57,550	1688	44,900
1676	49,200	1689	39,400
1677	65,100	1690	11,966
A reporter	1,166,182[1]	Total	1,707,148[1]

17. — ACADÉMIES DE PARIS ET DE ROME.

ACADÉMIE FRANÇOISE.

Cette académie est composée, tant de la plupart des personnes qui ont les pensions dont il a esté parlé au chapitre précédent que d'autres personnes savantes. Elle ne couste au Roy, outre ces pensions, qu'environ 7,000 livres par an, sçavoir : environ 6,400 livres en jetons d'argent, 300 livres pour une messe qui y est chantée en musique le jour de la Saint-Louis, et 300 livres qui sont mises entre les mains du trésorier de ladite académie pour les fournitures de bois et bougies et transcriptions de cahiers. Ces 7,000 livres ne se prennent plus sur le fonds des bastimens, non plus que les pensions des gens de lettres.

ACADÉMIES DES SCIENCES ET DES INSCRIPTIONS[2].

Les dépenses de ces deux académies ne sont point assez considérables pour en faire mention, et elles ne se prennent plus sur le fonds des bastimens.

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE DE PARIS.

Cette académie ne couste au Roy qu'environ 3,500 livres par an, tant pour les appointemens d'un professeur qui y tient les conférences publiques que pour les assistances des architectes qui s'y assemblent en particulier et pour les menues nécessités.

[1] Voir, pour le détail des années 1664 à 1683, la pièce X. — Il y a quelques différences dans les totaux, et même assez importantes, comme nous l'avons dit page 468.

[2] En ce qui concerne l'académie des sciences, on lit dans un mémoire attribué à Réaumur (1720) que, du temps de Colbert, les pensions des académiciens étaient de 1,500 livres. « Mais qui ne sait, ajoute-t-il, que 1,500 livres à cette époque en valaient 4 à 5,000 d'aujourd'hui ? » (*Journal des Savants*, janvier 1868. — Article de M. L. Bertrand.)

ACADÉMIE DE PEINTURE ET SCULPTURE DE PARIS.

Cette académie couste au Roy : en premier lieu, 6,000 livres, qui se mettent tous les ans entre les mains de son trésorier;

Plus 2,640 livres par an pour la subsistance de dix élèves de peinture et sculpture, à chacun desquels le trésorier des bastimens paye 264 livres par an;

Et, de plus, Sa Majesté fait distribuer des prix aux élèves, qui sont des médailles qui se payent sur le fonds des bastimens au directeur du balancier du Louvre, où elles sont frappées. Cette dépense n'est pas fixe.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE DE ROME.

Sa Majesté a estably et entretient l'académie de Rome, comme dans un lieu d'où sont sortis ce que nous avons eu de plus excellens maistres, et qui est aussy la source des plus parfaites productions des arts.

On y envoye les élèves pour s'y perfectionner. On peut compter sur une dépense d'environ 60,000 livres par an pour l'entretien de cette académie, et ces fonds sont remis au directeur, qui en doit compte.

Voilà toutes les maisons royales dont j'ay cru devoir exposer les dépenses en détail, celles qui ont esté faites aux autres maisons royales insérées au catalogue qui est en teste n'estant pas assez considérables. Ces dépenses seront confondues dans l'estat général des dépenses qui ont esté faites dans les bastimens du roy pendant les vingt-sept années de ces mémoires.

Cet estat terminera un travail plus vaste dans ses opérations qu'il n'est resserré dans sa perfection, toutes les sommes qui y sont assises estant le fruit d'un choix très-circonspect et des calculs les plus exacts, à cause de la confusion des comptes.

---

18. — ESTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DES BASTIMENS DU ROY.

1664.....	3,221,731[l]	2[s]	2[d]	Report....	57,512,527[l]	11[s]	7[d]
1665.....	3,269,723	19	3	1678.....	4,977,253	10	6
1666.....	2,826,770	3	5	1679.....	9,373,614	10	8
1667.....	3,516,160	3	10	1680.....	8,615,287	18	9
1668.....	3,616,486		2	1681.....	6,465,309	16	
1669.....	5,192,954	8	6	1682.....	6,985,568	13	5
1670.....	6,834,037	16		1683.....	5,995,996	2	10
1671.....	7,865,243	1	2	1684.....	7,996,163	1	
1672.....	4,168,354	12	6	1685.....	15,408,443	19	7
1673.....	3,550,410	3	8	1686.....	9,064,446	15	6
1674.....	3,898,466	5	10	1687.....	8,279,526	11	10
1675.....	3,091,587	10	2	1668.....	7,347,966	6	9
1676.....	3,195,381	7	2	1689.....	3,644,587	13	4
1677.....	3,265,220	17	9	1690.....	1,616,134	18	8
A reporter....	57,512,527[l]	11[s]	7[d]	Total.....	153,282,827[l]	10[s]	5[d]

Le Roy a tellement augmenté ses maisons royales pendant ces vingt-sept années, que, quand Sa

Majesté ne feroit point élever de nouveaux édifices, les seuls entretiens cousteront par nécessité 1,500,000 à 1,600,000 livres par an, compris les gages des officiers et autres employés.

Mais si la grandeur et la magnificence du Roy paroissent dans la somptuosité de ces superbes édifices, et si, par une dépense si considérable, il s'élève au-dessus de tous les princes de l'Europe, il ne paroist pas moins de grandeur dans tous les motifs qui l'ont porté à exécuter de si vastes desseins. Élever des palais, bastir des temples au Seigneur, faire fleurir les sciences et les arts, c'est immortaliser sa grandeur, sa piété et son mérite, faire subsister une infinité de personnes qui, par ce moyen, ont trouvé dans le sein de leur patrie de quoy élever leur famille, récompenser les gens de mérite et célèbres dans les arts, encourager les élèves et leur procurer les moyens d'arriver à la perfection des plus excellens maistres. C'est l'effet d'une bonté toute paternelle qui mérite au Roy, avec autant de justice qu'à l'empereur Auguste, le glorieux nom de Père de sa patrie.

Le Roy n'a pu rien faire de plus glorieux, surtout dans les temps de paix qui, pour un prince moins attentif à sa gloire et au bonheur de ses peuples, auroient esté des espèces d'interrègnes et auroient laissé des vides à remplir dans son histoire; mais nostre prince compte tous ses momens, et il croiroit avoir perdu un jour s'il l'avoit passé sans donner quelques marques de sa grandeur, de sa justice ou de sa bonté. S'il n'estoit pas aussy grand dans ces temps heureux de repos et de silence que dans ceux où ses armées portent l'effroy dans les terres ennemies, nous n'aurions pas vu tous les princes de l'Europe conspirer contre un si glorieux repos. La religion a paru le motif de leur dernière confédération, mais elle n'en a esté que le prétexte, et le Roy a soutenu pendant dix campagnes tant d'efforts redoublés, seul contre tous. Il a pris leurs villes, gagné des batailles, dissipé leurs armées, déconcerté leurs projets. La Flandre, la Savoie, l'Allemagne, la Catalogne, les mers ont esté en mesme temps le théâtre de la guerre, disons mieux, des conquestes du Roy. Que n'a-t-il point fait, ce pieux monarque, pour espargner le sang de tant d'ennemis et pour finir une guerre si longue par une paix aussy glorieuse que solide? L'histoire développera un jour tous ces secrets de son grand cœur; mon dessein n'est pas d'entrer dans une si vaste carrière. Ces foibles caractères, échappés à l'ardeur de mon zèle, partent d'un cœur pénétré de la part qu'il prend à la reconnoissance publique. Et, sous un règne si grand, faut-il s'étonner que le Roy soit chéry de ses plus petits sujets comme de ceux qui, ayant l'honneur d'approcher de sa royale personne, ont aussy le bonheur de voir de plus près l'estendue de grandeur, de majesté et de mérite qu'on ressent mieux qu'on ne peut l'exprimer et qui remplit les cœurs d'autant d'amour que de respect? De l'amour des sujets dépend en quelque sorte la fortune d'un prince. Aussy voyons-nous de quels succès les entreprises du Roy sont toujours suivies. Sa sagesse, qui fait revivre celle du plus sage prince du monde, anime ses ministres et son Conseil. Son héroïque valeur, imprimée dans le cœur et sur le front des généraux qui comptent pour rien le sang qu'ils versent pour leur prince, passe jusque dans l'âme des soldats, et l'expérience nous a appris que combattre pour le Roy et vaincre, ç'a toujours esté la mesme chose.

Une si longue suite de prospérité est le pur ouvrage du Dieu des armées, qui, disposant des volontés de tous les hommes selon ses desseins éternels, tient en sa main d'une manière spéciale les cœurs des rois. Aussy Sa Majesté Très-Chrestienne, qui, comptant pour peu ses propres forces, rapporte à la protection divine tout le bonheur de ses armes, a cru ne pouvoir mieux luy en marquer sa reconnoissance qu'en abolissant dans son royaume tout culte impur, et en nous montrant tous les jours, par la sincérité de son zèle et par l'assiduité de ses exemples, que le vray Dieu du ciel et de la terre doit et veut estre adoré en esprit et en vérité dans l'unité de la religion catholique.

Veuille ce mesme Dieu conserver longues années la personne sacrée de Sa Majesté. Ce sont les vœux de tous ses sujets, qui ne sçauroient trop souhaiter la durée d'un règne si remply de piété, de justice et de gloire.

(Bibl. Imp. Mss. Fonds Saint-Martin, vol. 92. *Comptes des bâtiments du roi.*)

LXXXII. — PRINCIPALES MÉDAILLES

DE L'ADMINISTRATION DE COLBERT[1].

(Extraits.)

1661.

Sujet : Le roi prenant le gouvernement de l'État. — Légende : *Ordo et felicitas* = Exergue : *rege curas imperii capessente.*

Le roi accessible à tous ses sujets. — *Facilis ad regem aditus.*

L'assiduité du roi à ses conseils. — *Assiduitas in consiliis habendis.*

Le secret des conseils du roi. — *Arcana consiliorum.*

La chambre de justice. — *Repetundarum et peculatus judicia constituta.*

1662.

La libéralité du roi pendant la famine. — *Famis sublevata.*

Le carrousel. — *Ludi equestres.*

1663[2].

L'établissement de l'académie des inscriptions et médailles. — *Rerum gestarum fides* = *academia regia inscriptionum et numismatum instituta.*

L'académie de peinture et de sculpture. — *Scholæ augustæ* = *pictorum et sculptorum academia regia fundata.*

1664.

La compagnie des Indes. — *Jungendis commercio gentibus* = *societates negociatorum in utramque Indiam.*

Gratifications assurées aux gens de lettres. — *Præmia litteratis constituta.*

1665 et 1666.

Les grands jours d'Auvergne et de Languedoc. — *Salus provinciarum* = *repressa potentiorum audacia.*

1666.

L'établissement de l'académie des sciences. — *Naturæ investigandæ et perficiendis artibus* = *regia scientiarum academia instituta.*

Le rétablissement de la sûreté publique. — *Adsertor securitatis publicæ.*

Règlements pour les bones et lanternes de Paris. — *Urbs mundata et nocturnis facibus illustrata.*

[1] D'après l'ouvrage d'où nous tirons ces extraits, le nombre total des médailles frappées sous le ministère de Colbert (1661 à 1683) est de 134.

[2] Il est à remarquer que la célèbre médaille *Nec pluribus impar* ne figure pas dans cette collection. — On la trouve dans l'*Histoire de Louis XIV*, de Bruzen de La Martinière, année 1663, III, 94.

Dans ses Mémoires historiques et politiques, Louis XIV reconnaît lui-même que les mots *Nec pluribus impar* offrent quelque obscurité, et que, pour y remédier, on lui aurait présenté une autre devise; «mais, ajoute-t-il, celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments, et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer.» (*Œuvres de Louis XIV*, I, 197.)

1667.

Le nouveau pavé de Paris. — *Urbs novo lapide strata.*

Le canal des deux mers. — *Internum mare Oceano junctum = fossa a Garumna ad portum Setium.*

La nouvelle ordonnance. — *Litium ambages recissæ = novo codice.*

L'Observatoire. — *Turris siderum speculatoria.*

1669.

Les manufactures. — *Parens artium = manufactorum operum fabricæ restitutæ.*

La révocation de la chambre de justice. — *Peculatores ære mulctati = intermissa peculatus et repetundarum judicia.*

1670.

Le rétablissement et l'augmentation de la marine. — *Res navalis instaurata.*

L'embellissement et l'agrandissement de Paris. — *Ornata et amplificata urbe.*

1671,

L'établissement de l'académie d'architecture. — *Regia architectonices academia instituta.*

1672.

Le roi protecteur de l'académie française. — *Apollo palatinus = academia regia intra regiam excepta.*

Les magasins. — *Providentia victrix = horrea et armamentaria ubique constituta.*

1676.

Les Invalides. — *Militibus senio aut vulnere invalidis.*

1679.

Le duel aboli. — *Justitia regis optimi = singularium certaminum furor coercitus.*

1680.

Versailles. — *Regia Versaliarum.*

1683.

Les appartements. — *Comitas et magnificentia principis = hilaritati publicæ aperta regia.*

(*Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand,* avec des explications historiques, 1723, in-folio.)

LETTRES[1]

DE CHAPELAIN[2] A COLBERT.

1.

RAPPORT À COLBERT POUR LA FONDATION D'UNE ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Paris, 18 novembre 1662.

Le dessein que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer est grand, est noble, et tout à fait digne de la grandeur du Roy et de la grandeur de vostre zèle pour le service et pour la gloire de Sa Majesté. Je l'ay cent fois considéré, et il m'a toujours plus satisfait une fois que l'autre. De sorte qu'il n'y a point à délibérer, selon moy, si la pensée s'en doit exécuter, et qu'il faut seulement songer aux moyens propres pour le faire.

Quant à celuy des médailles, comme c'est une invention dont les Grecs et les Romains se sont servis pour éterniser la mémoire des actions héroïques de leurs princes, de leurs capitaines et de leurs empereurs, à cause de l'incorruptibilité des métaux dont elles estoient composées, surtout celles d'or et d'argent, j'approuve extrêmement que vous l'employiez entre autres à perpétuer celle du Roy, estant un moyen usité de tout temps à une semblable fin et très-convenable à la dignité royale. Mais je suis balancé sur la manière; car on peut faire ces médailles ou à l'antique ou à la moderne. L'antique se contentoit de marquer sur le revers quelque figure significative de l'action ou de l'événement, quelquefois sans mot, quelquefois avec un mot, mais grave et sans jeu d'esprit. La moderne, la plupart, s'est tournée à mettre sur le revers une devise qui consiste en un corps et en une âme, qui est une gentillesse introduite dans l'Europe depuis moins de deux cents ans. Toutes deux sont belles et louables; mais l'antique, par sa gravité, me sembleroit plus proportionnée à la majesté royale, que je voudrois qui ne s'en servist (de la moderne) que dans les galanteries et dans les carrousels. En cela néanmoins, il faudra suivre le goust de Sa Majesté, après luy avoir représenté les raisons de part et d'autre.

Pour les vers, Monsieur, vous ne pouvez rien imaginer qui allast plus droit à vostre but. De toutes les choses durables, c'est sans doute celle qui se défend le plus de l'injure du temps, lorsqu'une bonne main s'en mesle. Tous les tombeaux, tous les portraits, toutes les statues les plus

[1] Nous devons à l'extrême obligeance de M. Sainte-Beuve la série de lettres que nous publions ici. L'éminent critique a bien voulu mettre à notre entière disposition la correspondance de Chapelain à Colbert, dont il possède une copie inédite.

La minute originale de quelques-unes des lettres de Chapelain se trouve à la Bibliothèque Impériale. Cette première pièce entre autres est dans Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 362, fol. 51; seulement, l'autographe de Chapelain semble n'avoir été qu'un travail préparatoire, car il existe de nombreuses variantes entre l'original tel que nous le donnons et la copie de M. Sainte-Beuve; qui notamment ne contient pas le dernier paragraphe. Cette pièce a déjà été publiée dans la *Revue rétrospective*, 2e série, I, 84.

[2] Jean Chapelain était né à Paris le 4 décembre 1595. Il venait d'achever ses classes, quand le marquis de La Trousse, grand prévôt de France, le donna comme précepteur à ses enfants. Successivement pensionné par le duc de Longueville, par Richelieu et par Mazarin, il fut accepté pour arbitre en matière de goût par la cour et les beaux esprits. Malheureusement pour lui, il publia *La Pucelle*. Lorsque le duc de Montausier fut nommé gouverneur du Dauphin, il le proposa pour précepteur à Louis XIV, qui l'agréa; mais Chapelain refusa à cause de son grand âge. Élu membre de l'académie française en 1663, Chapelain mourut le 24 février 1674.

renommées, ont fait naufrage contre cet écueil; les ouvrages mesme de prose les plus exquis ne sont venus jusqu'à nous que mutilés et qu'estropiés, et les seuls poétiques, à compter depuis Homère, au moins les excellens, ont passé jusqu'à nous. Si bien que ce que vos soins feront éclore de vraiment bon en ce genre d'écrire, pour célébrer les vertus du Roy, sera infailliblement ce qui leur donnera l'immortalité.

Il est pourtant fascheux que les merveilles que Sa Majesté a desjà faites en si grand nombre, et qu'elle fera à l'avenir en plus grand nombre encore, selon le train qu'elle prend, ayent le malheur de ne pouvoir estre traitées dans un poëme narratif, pour ce que la poésie ne se distingue de l'histoire que par les fictions, et que l'art de ce genre de poëme défend absolument de feindre des choses éclatantes qui peuvent estre contredites par ceux qui, comme nous, en ont vu les véritables succès, à cause que cela feroit perdre la créance à la narration et par conséquent nuiroit au prince qu'on voudroit servir. En récompense, on le peut célébrer par des panégyriques qui souffrent la fiction et qui sont capables de toute la sublimité de la poésie. Et ces panégyriques se font en rimes plates, que l'on appelle, de la mesme sorte que les élégies; comme celuy de La Picardière pour la reyne Marie de Médicis, et celuy de Gombauld pour M. le cardinal Mazarin; ou ils se font en stances dont se forment des odes, comme Malherbes a composé celuy de M. de Bellegarde, et après luy presque tous ses successeurs, jugeant cette mesure et ces cadences plus agréables que celles des vers continus. Je suis pour ces derniers, quoyque je n'improuve pas les autres. Les stances de longs vers, comme celles de Malherbes pour le voyage de Henri IV en Limousin, peuvent aussy soutenir l'éloge des grandes actions. Les sonnets mesmes n'y sont pas mal propres, si c'est un bon ouvrier qui les fait, et il y en a de Malherbes et d'autres qui ne font point de tort à leur matière élevée et qui n'en rabaissent pas la hauteur.

Je viens à l'histoire, qu'avec beaucoup de raison vous avez jugée, Monsieur, un des principaux moyens pour conserver la splendeur des entreprises du Roy et le détail de ses miracles. Mais il est de l'histoire comme de ces fruits qui ne sont bons que gardés et pour l'arrière-saison. Si elle n'explique point le motif des choses qui y sont racontées, si elle n'est pas accompagnée de réflexions prudentes et de documens, ce n'est qu'une relation pure, sans force et sans dignité. De les y employer aussy, durant le règne du prince qui en est le sujet, cela ne se pourroit sans exposer au public les ressorts du cabinet, donner lieu aux ennemis de les prévenir ou de les rendre inutiles, et trahir ceux qui auroient des liaisons avec luy, lesquelles ne subsistent que par le secret et à l'ombre d'un profond silence. Ainsy, j'estime que si vous faites travailler à l'histoire de Sa Majesté, en la manière qu'elle doit estre, ce ne doit estre que pour tenir l'ouvrage caché jusqu'à ce que les inconvéniens remarqués ne puissent préjudicier à ses affaires ni à celles de ses alliés. Quand toutefois on voudroit passer sur cette considération si importante, je ne laisserois pas de trouver une très-grande difficulté dans l'exécution. Car, pour estre bon historien, il faudroit estre très-homme de bien, parfaitement sçavoir la fin des projets et de la conduite du prince qui en seroit le sujet, estre informé des intérests de ses amis et de ses adversaires, posséder la théorie de la politique, entendre la pratique de la guerre, n'ignorer ni chronologie, ni géographie, n'estre point neuf dans les mœurs et les coustumes des nations, avoir vu et extrait les originaux des dépesches et des traités, ce qui n'est pas une chose trop commune. Mais par-dessus cela, et plus que tout cela, il faudroit avoir le génie de cette profession, que si peu de gens ont eu depuis trois mille ans qu'on la fait. C'est un talent naturel qu'il faut avoir du ciel et qui n'est jamais attaché qu'à une très-solide cervelle et qu'à une expérience de très-longues années dans les emplois, ou du moins dans les cours.

Combien cependant trouve-t-on de personnes de cette trempe, à qui l'on puisse donner une si forte tasche à faire et de qui on puisse attendre un travail sans défaut? C'est là, Monsieur, ce qui m'embarrasse le plus dans la consultation de vostre projet si louable. Car tout ce qui se fait sans un plan bien juste et sans une économie bien entendue, assurément n'est pas bon, quelque brillant qu'il paroisse dans les parties; et tout l'esprit du monde, semé dans un ouvrage où le jugement ne préside pas, ne sert qu'à faire un beau monstre, qui suit la nature des monstres et qui sans doute ne vit pas.

Les gens donc propres à s'en bien acquitter estant si rares en tout temps, surtout en celuy-cy,

je trouve périlleux d'en donner la commission à quelqu'un, et il n'y auroit guère que vous, avec toutes ces bonnes qualités qui sont en vous, dont je voulusse répondre qu'il y réussist heureusement.

Pour ne pas néanmoins laisser le Roy sans les louanges qu'il mérite, aussy bien en prose qu'en vers, je serois d'avis qu'on employast les meilleures plumes à traiter ses miracles oratoirement par des panégyriques pareils à celuy du jeune Pline pour Trajan, que bien plus de gens sont capables de faire, et pour lesquels bien moins de conditions sont requises. Encore ne croirois-je pas que vous en pussiez rencontrer un grand nombre, tant ce siècle est devenu stérile en personnes de lettres qui vaillent, comme vous l'avez vous-mesme reconnu, et tant ce qu'on appelle l'esprit et doctrine en la plupart est meslé de confusion et de mauvais sens. Je ne laisseray pas, Monsieur, de vous proposer à la première vue tous ceux de ma connoissance qui ont le plus de nom en ce métier, et d'en examiner les qualités avec vous, tant pour la poésie que pour la prose françoise et latine, soit de nostre monde, soit des estrangers. Vous prendrez vos mesures sur mes relations sincères et jugerez d'eux et de moy souverainement. Car je ne prétends rien en cela que vous plaire et payer par mes diligences et par ma candeur l'obligeante confidence qu'il vous a plu me faire de vos si louables intentions.

Il y a bien, Monsieur, d'autres moyens louables de répandre et de maintenir la gloire de Sa Majesté, desquels mesme les anciens nous ont laissé d'illustres exemples qui arrestent encore avec respect les yeux des peuples, comme sont les pyramides, les colonnes, les statues équestres, les colosses, les arcs triomphaux, les bustes de marbre et de bronze, les basses-tailles, tous monumens historiques auxquels on pourroit ajouter nos riches fabriques de tapisseries, nos peintures à fresque et nos estampes au burin, qui pour estre de moindre durée que les autres ne laissent pas de se conserver longtemps. Mais ces sortes d'ouvrages appartenant à d'autres arts que celuy des muses, sur lequel vous avez souhaité mes sentimens, je me contenteray de vous en avoir fait souvenir, afin que vous jugiez s'ils peuvent entrer en part de vos autres sublimes idées.

2.

Paris, 31 janvier 1663.

La pensée du Roy sur la disposition où doit estre l'homme dont nous parlasmes avant-hier céans, pour la façon de traiter dans le cours de l'histoire les matières qui regarderont la religion, est digne de la piété exemplaire et du grand sens qui reluisent en Sa Majesté, et j'apprends de vous, avec une extrême consolation, qu'elle continue à faire son principal honneur d'en conserver la pureté et d'en soutenir la dignité avant toutes choses.

Cette mesme pensée m'avoit passé par l'esprit, lorsque je vous rendis tesmoignage de l'excellence de cet écrivain[1], jusqu'à le préférer à tout autre pour cette sorte d'employ, et je crus que le malheur qu'il avoit d'estre né dans une créance contraire à la bonne pourroit estre un raisonnable obstacle au dessein de se servir de luy. Toutefois, luy sçachant l'âme droite et le jugement sain, et entre les religionnaires de ma connoissance n'en ayant jamais vu qui montrast plus de modération, ni qui fust plus ennemy des disputes sur ces différends-là, je ne me retins pas de vous le proposer, remettant à vostre prudence de songer si sa profession de foy seroit compatible ou non avec la charge d'historien du prince. Ce qui me faisoit imaginer que peut-estre on passeroit par-dessus mon

[1] Il s'agit ici de Perrot d'Ablancourt.

On lit à ce sujet dans Moréri : «Quand M. Colbert se fit donner des mémoires sur les gens de lettres vivants en 1662, comme son dessein principal étoit de voir en quel genre chacun pouvoit travailler à la gloire du Roi, on examina la capacité de chacun, et M. d'Ablancourt fut jugé le plus propre de tous à bien écrire l'histoire de ce grand prince. Il accepta la proposition qui lui en fut faite par M. Colbert et qui fut accompagnée d'une pension de 1,000 écus. M. d'Ablancourt alloit venir à Paris et s'y établir pour être à la portée de recevoir les instructions dont il auroit besoin; mais M. Colbert, lorsqu'il en rendit compte au Roi, ayant dit que M. d'Ablancourt étoit protestant, le Roi lui dit : «Je ne veux point d'un historien qui soit d'une autre religion que moi.» Cependant Louis XIV lui conserva sa pension de 1,000 écus. (*Dictionnaire historique*, VIII, 215.)

scrupule estoit que, dans le règne de Sa Majesté, il n'y avoit point eu d'affaires dont la religion eust esté la cause, ni où ceux qui sont engagés dans l'erreur eussent pris un party contre le trosne, ayant mesme observé que, dans toutes ces malédictions de la Fronde, nos hérétiques estoient toujours demeurés fermes dans le juste party; de sorte que, ne s'agissant point dans cette histoire de l'intérest de leur créance, il n'y auroit point de lieu d'appréhender que cet homme-cy y pust rien toucher qui préjudiciast à la nostre.

Je considérois de plus, Monsieur, que s'il se chargeoit de ce travail, ce seroit aux conditions qui luy seroient prescrites, et que vous auriez une communication entière de tout ce qu'il écriroit, pour y retrancher ce qui ne vous y plairoit pas et où il auroit passé les bornes; par le moyen de quoy on n'y verroit rien que de bien. Je regardois d'ailleurs que Sa Majesté employoit indifféremment dans son service de paix et de guerre ceux de l'une et de l'autre créance, selon les talens qu'ils ont propres à le luy rendre bon, et que sa sagesse, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, laissoit à ses sujets errans la liberté de leurs exercices, en attendant que Dieu leur touchast le cœur et les ramenast à leur devoir.

Mais tout cela n'empescha pas que je n'envisageasse l'erreur de celuy-cy comme une chose qui pourroit donner peine à la tendresse du zèle de Sa Majesté, quelques précautions que vous pussiez prendre pour en détourner le péril. Si pourtant le mérite de l'ouvrier et les assurances qu'on prendroit de luy sur cela la faisoient résoudre à s'en servir préférablement à tout autre et qu'elle ne désirast point de luy qu'il changeast de religion, mais seulement que dans son travail il ne se coulast rien qui se sentist de son erreur, je pense qu'elle se pourroit promettre de son obéissance et du soin que vous en prendriez, que de ce costé-là il seroit sans tache et qu'on ne s'y apercevroit pas qu'il crust autrement que nous.

Voilà, Monsieur, les réflexions que j'ay faites par vos ordres sur la sainte pensée de Sa Majesté; à quoy j'ajouteray qu'elle seule doit résoudre cette question, et, pesant meurement les raisons d'employer ou non cette plume, prendre le party qu'elle trouvera le meilleur et vous le déclarer, pour estre ponctuellement obéie.

Quant à M. le président de Périgny[1], je n'ay aucune connoissance de ce qu'il vaut dans les lettres, mais je feray mes diligences pour en estre informé et pour vous en éclaircir. En gros, je sçais qu'il est estimé, et c'est à mon avis à luy qu'on donne ces portraits du parlement qui furent trouvés chez le surintendant Fouquet et qu'il avoit faits, dit-on, pour luy plaire.

M. Sallo est sans doute habile homme dans les langues grecque et latine, amy des lettrés comme luy, laborieux dans les estudes, et curieux jusqu'à avoir appointé les doctes incommodés, afin qu'ils fissent des lectures et des extraits d'auteurs pour luy. Son style latin est bon, et j'ay vu de luy une traduction de l'écrit de M. de Lionne, publié sur la matière de la paix, peu devant qu'elle se fist. Mais c'est trop vous amuser. Usez toujours de moy comme de l'homme du monde sur qui vous avez le plus de pouvoir.

3.

Paris, 9 juin 1663.

Après vous avoir rendu grâces pour la seconde fois de la bonté que vous eustes lundy matin, d'apaiser le trouble où j'estois de la maladie du Roy par l'heureuse nouvelle du recouvrement de sa santé, dans le doute d'avoir l'honneur de vous voir aujourd'huy, je vous diray par ce billet que j'ay vu ceux de ma connoissance qui vous doivent les gratifications qu'ils ont reçues de Sa Majesté et les ay portés, mais sans peine, à célébrer sa convalescence. J'espère d'avoir bientost leurs compositions latines et françoises sur ce sujet-là, et, en attendant, je vous envoye un sonnet que j'ay peut-estre précipité, mais dont j'espère que la précipitation ne sera pas sans mérite, puisqu'elle sera une marque de mon zèle pour sa personne sacrée et de la passion que j'ay de vous complaire en tout ce que vous désirez qui dépend de moy.

Vous jugerez de ce petit ouvrage, et si vous ne le trouvez pas digne de la matière, vous me fe-

[1] Octave de Périgny, président à la troisième chambre des enquêtes, nommé précepteur du Dauphin en 1667. Mort le 1er septembre 1670, à l'âge de quarante-sept ans.

rez la faveur de le supprimer. Je vous reconnois pour mon seul juge, et j'acquiesceray toujours à vos arrests.

M. du Perrier[1] a ébauché là-dessus une petite ode latine, qu'il polit et qui sera bientost en estat de paroistre. MM. Valois[2] m'ont promis de s'appliquer à la mesme chose en latin. M. l'abbé de La Mothe Le Vayer[3] les suivra en françois, aussy bien que M. Boyer[4], qui a trop de reconnoissance pour se taire en un si juste sujet de parler. M. Fléchier[5] travaille pour cela et suspend à ce dessein l'accomplissement de son grand poëme latin du carrousel: J'en ay écrit à MM. d'Ablancourt et Le Clerc[6], desquels il ne faut attendre rien de médiocre. M. Cotin[7], duquel j'eus l'honneur la dernière fois de vous faire voir de si belles stances, et duquel nous avons aujourd'huy achevé d'examiner l'éloquent discours dont nous vous lusmes une si belle tirade, a fait un madrigal très-joly, qu'il me doit envoyer demain. C'est un de nos plus fameux académiciens, et que j'ay engagé par vostre ordre à cet éloge royal que nous épluchons et qui semble répondre à nostre attente. Je laisse à vostre prudence de considérer si un homme aussy approuvé qu'il est ne mériteroit point d'estre du nombre des gratifiés[8], et pour ce qu'il a fait, et pour ce qu'il est capable de faire en prose et en vers, et si ce ne seroit pas dommage de luy laisser abattre le courage et tomber la plume de la main, en ne luy donnant point de pareils tesmoignages qu'on estime son esprit et sa fidélité. Un conseiller de Bretagne, de mes amis, qui fit, il y a un an, un poëme latin, de douze cents vers, sur la naissance de Mgr le Dauphin, que nous avons lu et revu dans nostre assemblée[9] et qui sera l'un des plus beaux ornemens du recueil, m'apporta hier une ode françoise, qui n'est pas méprisable, sur le mal et la guérison du Roy, qu'il imprimera au premier jour. Un fort habile médecin, nommé M. Petit[10], et qui n'est pas moins habile poëte latin, fit, il y a deux ans, un excellent épithalame pour le mariage de Leurs Majestés qui a passé par nostre estamine,

[1] Charles du Perrier, gentilhomme provençal, l'un des sept poëtes latins qui composaient la pléiade parisienne du XVIIe siècle. Mort à Paris le 28 mars 1692. — Neveu de du Perrier à qui Malherbe adressa une ode fameuse pour le consoler de la mort de sa fille.

[2] Henri de Valois, né en 1603. Le cardinal Mazarin lui donna en 1658 une pension de 1,500 livres, et en 1660 il fut nommé historiographe du roi. Mort en 1676.

Son frère, Adrien de Valois, fut aussi historiographe du roi. «Ayant reçu, dit Moréri, en 1664 une gratification de Louis XIV, il en témoigna sa reconnoissance par un discours où il loue ce prince en termes fort magnifiques d'avoir non-seulement rendu par sa clémence la paix à l'Europe, mais encore d'avoir rétabli par sa libéralité les sciences et les beaux-arts.» (*Dict. historique*, X, 449.) Mort le 20 juillet 1692, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

[3] François de La Mothe Le Vayer, né en 1588. Précepteur du duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Membre de l'académie française en 1639. Mort en 1672.

[4] Claude Boyer, né à Albi, membre de l'académie française en 1666. Mort le 22 juillet 1698, à l'âge de quatre-vingts ans.

[5] Esprit Fléchier, né en 1632. Membre de l'académie française en 1673. Évêque de Lavaur en 1685, de Nîmes en 1687. Mort le 16 février 1710.

[6] Michel Le Clerc, avocat au parlement de Paris. Membre de l'académie française en 1662. Mort le 8 décembre 1691. Le Clerc fit, en effet, en 1663, une ode (de 280 vers) pour Louis XIV.

[7] L'abbé Charles Cotin, né en 1604, conseiller et aumônier du roi. Membre de l'académie française en 1655. Mort en janvier 1682.

[8] L'abbé Cotin figure sur la liste des gratifiés, en 1664, 1665 et 1666, pour une somme de 1,200 livres.

[9] On lit dans les *Mémoires de Perrault* :

«Le troisième jour de février 1663, nous nous rendîmes, M. Chapelain et moi, suivant l'ordre qui nous en avoit été donné, chez M. Colbert. On nous mena dans une chambre où nous trouvâmes M. l'abbé de Bourzeis et M. l'abbé de Cassagnes, qui avoient été aussi mandés. M. Colbert étant venu nous trouver, commença par demander le secret sur ce qu'il nous alloit dire; ensuite il nous déclara pourquoi il nous avoit fait venir: que c'étoit pour se faire, ainsi que je viens de le marquer, une espèce de petit conseil qu'il pût consulter sur toutes les choses qui regardent les bâtiments et où il pût entrer de l'esprit et de l'érudition; qu'il souhaitoit que nous nous assemblassions chez lui deux fois la semaine, le mardi et le vendredi.

«Quand il n'y avoit pas d'ouvrage de commande, l'académie travailloit à revoir et à corriger les ouvrages, soit de prose, soit de vers, qui se composoient à la louange du Roi, pour les mettre en état d'être imprimés à l'imprimerie du Louvre.»

[10] Pierre Petit, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, excellait dans la poésie latine. Mort le 13 décembre 1687, à l'âge de soixante et onze ans.

et par mon induction a fait un autre poëme latin qu'il retouche pour me le remettre avec le premier entre les mains; et ce sera de quoy grossir et enrichir nostre amas. Sa fortune n'est pas bonne, et il est de ceux que l'on obligeroit facilement à travailler beaucoup, si l'on les y excitoit par les libéralités du prince, et le bien qu'on luy feroit exciteroit les autres de cette sorte à essayer par leurs travaux de s'en attirer.

Je ne fais, Monsieur, que vous indiquer ceux que je crois dignes de cette faveur, suivant l'ordre que vous m'en avez donné, afin d'avoir plusieurs trompettes des vertus du Roy, et ne sollicite pour personne.

Il y a à Caen un honneste homme, nommé Huet[1], très-bon poëte latin et très-bon orateur, plus savant qu'aucun de son âge, que l'on engageroit facilement à faire de fort belles choses, si on l'agrégeoit à ce nombre d'élus, comme il en est jugé fort digne par ses œuvres. M. Heinsius, que j'avois consulté sur les habiles Allemands et Hollandois de sa connoissance, m'a confirmé par ses dernières que ce M. Conringius, dont vous nous ordonnastes de nous enquérir, est un très-habile homme et m'a ajouté à celuy-là M. Gronovius[2], que j'avois noté dans ma liste d'estrangers, comme un professeur de lettres humaines, et un M. Reinesius[3], qu'il estime extrêmement.

[1] Pierre-Daniel Huet, né à Caen en 1630. Sous-précepteur du Dauphin en 1670. Vers 1676, il prit l'habit ecclésiastique, et reçut en trois jours tous les ordres. Abbé d'Aulnai, près de Caen, en 1678, il fut nommé évêque d'Avranches en 1689; mais, dix ans après, il se démit de son évêché pour avoir plus de temps à donner à l'étude. Mort le 26 janvier 1721.

[2] Jean-Frédéric Gronovius, né à Hambourg en 1611, jurisconsulte et historiographe. Mort en 1672. — Voir le 2e § de la lettre 16.

En 1656, Fouquet avait offert à Gronovius une chaîne d'or de 800 florins, et lui avait écrit pour le remercier de l'envoi d'un de ses ouvrages.

Depuis 1660, Gronovius était pensionné par Louis XIV. Voici en quels termes Chapelain lui avait annoncé cette faveur, dans une lettre du 30 mars de la même année :

«L'estime que j'ay eue de vous, dès le temps que feu M. de Balzac* me fit sçavoir le bonheur qu'il avoit eu de recevoir des marques de la vostre, m'a toujours fait souhaiter de vous pouvoir tesmoigner par d'utiles effets en quelle considération j'avois vostre mérite dans les lettres. Les offices de M. Heinsius, pour me prier de vous faire comprendre dans le nombre de ceux que le Roy honoroit de ses grâces, et surtout les riches productions de vostre esprit, dont le monde est plein et qui vous ont fait une réputation si belle, ne m'ont pas moins sollicité de veiller aux occasions de vous faire rendre la mesme justice qu'à plusieurs autres excellens hommes de toutes sortes de nations et de sçavoir. Enfin, ayant trouvé jour à faire réussir mon dessein, j'ay esté assez heureux pour donner connoissance au Roy, par M. Colbert, surintendant des finances et son ministre le plus confident, combien vous estiez digne de participer à ses libéralités, et mon soin a eu le succès que j'avois tant souhaité.

« Vous en trouverez l'effet dans la lettre de change cy-jointe, que M. Colbert, qui vous l'a procurée, a bien voulu accompagner d'un mot de sa main, afin que vous sçussiez par luy-mesme quels motifs a eus le prince pour vous faire cette gratification, et que vous luy donnassiez, en continuant vos travaux, la satisfaction que sa magnanimité en a prétendue.

« Je me suis, Monsieur, rendu garant envers ce grand ministre du ressentiment que vous auriez de cette insigne faveur, et l'ay assuré que vous ne répondriez pas seulement à ce que Sa Majesté attend de vos veilles, mais que vous chercheriez les moyens de reconnoistre sa munificence en mettant dans leur plus beau jour toutes les autres vertus héroïques dont sa glorieuse vie reluit, sans vous laisser surpasser en cela par aucun de ceux à qui elle a fait part de ses largesses et qui, par leurs offrandes, s'en acquittent si éloquemment à l'envy...»

Chapelain terminait sa lettre en invitant Gronovius à lui adresser deux lettres de remercîment, l'une pour le Roi, l'autre pour Colbert, et à envoyer à ce dernier, pour sa bibliothèque, une collection de ses ouvrages. Il ajoutait :

« Je vous informe de tout ce détail avec exactitude, afin qu'il paroisse, par ce que vous ferez, que de vostre part vous n'avez rien oublié pour vous montrer reconnoissant...» (Matter, *Lettres et pièces rares ou inédites*. Pau, 1846, 1 vol. in-8°.)

[3] Thomas Reinesius, médecin, né à Gotha (Allemagne) en 1587. Conseiller de l'électeur de Saxe. (Voir le 3e § de la lettre 16.) Mort le 17 janvier 1667. — En 1666, il dédia à Colbert son ouvrage intitulé : *Petronii Arbitri fragmentum, cum epicrisi et scholiis*. — Voir lettre 44 pour certains détails relatifs à la dernière année de sa pension, qui fut payée à ses héritiers.

* Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, né en 1597. Richelieu lui donna un brevet de conseiller d'État et 2,000 livres de pension. Mort le 18 février 1655.

Des Italiens, il m'exalte fort un Ferrari[1], professeur de Padoue, et un Chimentelli[2], professeur de Pise, comme les deux lumières latines de delà les monts. Voilà de quoy répandre les grâces du Roy, aussy bien dans l'Estat de Florence et de Venise que vous les avez desjà répandues dans celuy de Rome et de Modène. A mesure que j'en découvriray d'autres, je vous en rendray compte et auray toujours le plus grand plaisir du monde à contribuer en cela et en toute autre chose à vos généreux desseins pour le service et pour la gloire de Sa Majesté.

4.

Paris, 14 juin 1663.

Dans le doute d'avoir l'honneur de vous voir aujourd'huy chez vous, j'employe encore l'écriture pour accompagner le remerciement que vous fait M. d'Ablancourt de la grâce que vous luy avez procurée. Il me mande, sur ce que je l'avois exhorté à tesmoigner sa gratitude au Roy par un ouvrage, qu'il en a un tout prest, qui pourra plaire à Sa Majesté, qui est un recueil considérable des Apophthegmes des anciens de son choix et de sa traduction, au-devant duquel il mettra une épistre dédicatoire où il essayera de satisfaire à son obligation pour les justes louanges qui luy sont dues, et je me promets de son génie que le tout vous contentera. Vous trouverez aussy, Monsieur, avec cette lettre, un sonnet de M. Boyer qu'il vous adresse et où il vous fait voir sa reconnoissance d'une manière assez noble. Mais pour ne rien publier sans vostre consentement des louanges qui vous regardent, quelque méritées qu'elles soyent de vous, je l'ay obligé de n'en donner aucune copie à personne que vous ne le luy ayez permis.

M. Conrart[3] vous auroit montré la grandeur de son ressentiment si la goutte qui luy lie aussy bien les mains que les pieds luy laissoit la liberté d'exécuter ses bonnes intentions et de vous remercier luy-mesme de vos grâces. MM. de Valois m'ont apporté une élégie et un poëme assez long et beau sur la maladie et la convalescence du Roy que je porteray à l'assemblée pour estre vus avec le beau et long poëme de ce M. Petit, médecin, dont je vous ay parlé par mes précédentes et qui a peu de compagnons en la poésie latine parmy nous. Sa matière est une exhortation à célébrer le Roy, meslée de si excellens éloges que je n'ay point moins de joye de l'avoir engagé à ce travail qu'aucun des autres que j'en ay sollicités et qui y ont réussy.

J'ay encore une élégie latine d'un conseiller de Toulouse sur la maladie et la guérison du Roy, qui est fort bonne et qui fera nostre amas. Outre le sonnet de M. Boyer pour vous, il y en a deux autres du mesme pour le Roy, qui seront sous cette enveloppe[4].

5.

Paris, 23 juin 1663.

Je me sers encore de la liberté que vous m'avez donnée de vous dire par écrit ce que la multitude de vos grandes affaires m'empesche d'ordinaire de vous pouvoir dire de bouche touchant le noble dessein auquel, par vostre bonté, il vous a plu que j'eusse part et qui occupe maintenant toutes mes pensées pour seconder vos généreuses intentions et contribuer en ce qui dépend de mes soins au service de Sa Majesté. Premièrement donc, Monsieur, suivant vos ordres pour découvrir dans les pays estrangers des gens de lettres d'éminent mérite, afin d'en faire des objets de la libéralité du Roy, les diligences que j'ay faites m'ont informé de deux Florentins, outre M. Chimentelli, professeur d'humanités à Pise, qui l'emportent sur tous les Italiens pour la connoissance des

[1] Octave Ferrari, né à Milan en 1609. En 1634, il fut appelé par la république de Venise pour enseigner l'éloquence, la politique et le grec dans l'université de Padoue. Mort le 7 mars 1684. (Voir le 4me § de la lettre 16.)

[2] Valère Chimentelli, savant helléniste et antiquaire italien. Professeur d'éloquence et de langue grecque à Florence, en 1646, puis à Pise.

[3] Valentin Conrart, né à Paris en 1603, conseiller et secrétaire du roi. L'un des premiers membres de l'académie française. Mort le 23 septembre 1675.

[4] Cette lettre est en original à la Bibliothèque Impériale. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 362, fol. 43.

mathématiques. L'un s'appelle M. Viviani[1], disciple favory de Gallilée, qui publia il y a quelques années le supplément d'Apollonius Pergaüs[2] dont les derniers livres estoient perdus, et qu'il supplea de sa propre invention avec tant d'estime que, ces derniers livres ayant depuis esté recouvrés, il ne s'est presque point trouvé de différence entre l'original et le supplément. L'autre s'appelle Borelli[3], professeur de mathématiques à Pise, d'un très-rare sçavoir et qui présentement fait une nouvelle édition du mesme Apollonius Pergaüs entier avec la traduction qu'il en a faite et que tous les habiles en cette science attendent comme un trésor impatiemment. Vous aviserez, Monsieur, si vous ajouterez ces deux excellens hommes à la liste des autres estrangers, comme je pense qu'il seroit assez à propos, à cause que Florence est l'Estat de toute l'Italie où les lettres, aussy bien que la langue, fleurissent avec plus d'éclat, de mesme que la Hollande du costé du nord; et qu'ayant choisy trois ou quatre Hollandois pour les gratifier dans la vue de faire plus de bruit à la gloire du Roy en ces pays septentrionaux, s'il y a un lieu de delà les monts où l'on puisse attendre le mesme effet pour les provinces méridionales, c'est Florence et Pise préférablement à tous les autres.

Quant à nos François, ceux que j'ay engagés au travail, par vos ordres, s'en sont acquittés heureusement pour les éloges en prose et en vers, en l'une et l'autre langue. Des gratifiés, j'ay en main l'ode françoise de M. Le Clerc et la latine de M. du Perrier. J'auray dans peu de temps le grand poëme latin de huit cents vers de M. Fléchier. De ceux qui n'ont pas esté gratifiés, j'ay l'éloquent discours de M. l'abbé Cotin, que la Compagnie a examiné et mis en estat de faire honneur au recueil. J'ay un poëme latin de plus de deux cents vers de M. Petit, ce savant médecin dont je vous parlois dans ma dernière, très-beau et tout remply des louanges de Sa Majesté. J'en ay encore un autre plus long du mesme, non moins beau, sur la paix et le mariage. Autant que je suis capable de juger du mérite des personnes de ce genre-là, ces deux-cy ne cèdent à aucun, et j'estime que si vous leur faites l'honneur de les considérer, vous leur ferez justice et vous conserverez deux des principaux instrumens de la gloire du Roy et qui s'employeront avec plus d'ardeur et de succès à célébrer ses louanges. Cela pourra mesme exciter d'autres plumes à travailler, dans l'espérance d'obtenir les mesmes faveurs. J'auray dans peu de jours une ode françoise d'un jeune homme appelé Racine[4], qu'il m'a apportée et qu'il repolit sur mes avis. La matière en est la guérison de Sa Majesté. Vous trouverez, Monsieur, avec cette lettre, le sonnet que je vous lus vendredy sur le mesme sujet et que j'ay mis au point où il doit demeurer. Je souhaite qu'il continue à vous plaire; j'y ay joint un madrigal de M. l'abbé Cotin qu'il fit sur-le-champ à la première nouvelle d'une guérison aussy désirée. Vous vistes par ces vers que vous pristes la peine de lire ce que l'on peut attendre d'une plume aussy forte et aussy polie que la sienne.

[1] Vincent Viviani, né le 5 avril 1622. Il restitua le cinquième livre des *Coniques* d'Apollonius, au moment où Borelli, à l'aide d'un manuscrit arabe, en retrouvait le texte, et l'on prétendit que la composition de Viviani était supérieure à l'original (voir les dernières lignes de la lettre 13). Mort le 22 septembre 1703.

[2] Apollonius de Perge, en Pamphilie, surnommé le grand géomètre, vivait l'an 244 avant Jésus-Christ. Son traité le plus célèbre est celui des *Coniques*.

[3] Jean-Alphonse Borelli, né à Naples en 1608, excellait dans les mathématiques et la philosophie. Mort à Rome, le 31 décembre 1679.

[4] Jean Racine, né à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639. Mort le 21 avril 1699.

On lit dans Moréri, au sujet de l'ode dont il est ici question : « En 1660, tous nos poëtes voulurent célébrer le mariage de Louis XIV. M. Racine fit une ode intitulée : *La Renommée aux Muses*. Ce coup d'essai fut suivi d'une autre plus régulière à laquelle il donna pour titre : *La Nymphe de la Seine à la reine*. Celle-ci eut un grand succès, et Chapelain, à qui le jeune Racine l'avait lue, en fit si bien valoir le mérite à M. Colbert, que ce ministre envoya d'abord 100 louis à l'auteur de la part du Roi, et peu après il le mit sur l'état pour une pension de 600 livres, qu'on lui a conservée jusqu'à sa mort. » (*Dictionnaire historique*, IX, 14.) — Moréri ignorait que la gratification de Racine fut portée, en 1679, à 2,000 livres. Postérieurement à cette date, les gratifications aux hommes de lettres et savants furent supprimées. Quant à Racine et à Boileau, ils eurent alors une pension à titre d'historiographes.

6.

Paris, 8 janvier 1664.

C'est pour accompagner le livre que le sieur Bartier avoit eu intention de vous dédier, et que vostre modération n'a pas souffert qui portast vostre nom à sa teste. Vous verrez qu'il m'en a cru lorsque je l'ay dissuadé de l'y mettre et que, n'estimant que vous digne de son offrande, il ne s'est pu résoudre à présenter à personne ce qu'il ne destinoit qu'à vous. Il a estimé, Monsieur, vous devoir ce respect, et, puisqu'il ne luy estoit pas permis davantage, il a borné son ambition à en pouvoir mettre un exemplaire dans vostre bibliothèque, où il vous supplie de consentir qu'il ayt place en qualité de juste tribut et d'un hommage qu'il pense estre obligé de vous rendre comme bon François, selon sa petite puissance, sans la moindre vue d'aucun intérest. Ce sont ses propres paroles, qui m'ont semblé dignes de vous estre rapportées pour récompense de son zèle et pour vous donner l'innocent plaisir que vous doit causer ce tesmoignage de ce que fait vostre vertu dans l'esprit des personnes raisonnables et désintéressées.

Au reste, Monsieur, on m'a mandé de Florence qu'on y avoit sçu la grande violence que s'estoit faite Leo Allatius, quand l'humeur du Pape [1] luy avoit fait refuser la gratification royale que vous luy aviez procurée [2]. On y ajoute que cela avoit fait un grand bruit à Rome, au grand honneur du Roy et au vostre, et que le grand-duc [3] n'auroit eu garde d'empescher ses sujets de profiter d'une pareille faveur, si le Roy en avoit regardé aussy favorablement quelqu'un, connoissant que cela tourneroit à la gloire de sa nation et à la sienne propre.

Je juge de là le ressentiment qu'aura toute cette cour françoise, lorsque vous la surprendrez par ce que vous nous avez dit de vouloir faire pour ce signor Viviani, si considéré de ce prince à cause de son éminent sçavoir et l'un des principaux ornemens de l'académie della Crusca, la plus célèbre de toute l'Italie et la plus remplie de grands sujets.

J'ay cru de mon obligation de ne vous laisser pas ignorer cette nouvelle qui ne peut que plaire à un cœur comme le vostre, qui donne à pleines voiles à tout ce qui peut glorifier Sa Majesté.

7.

Paris, 18 mars 1664.

Quelque soin que je donne à nos assemblées chez vous [4], par le désir que j'ay de répondre à ce que vous attendez de nous, et de vous plaire en y satisfaisant, je n'en ay pas un moindre de ne vous détourner point de vos importantes affaires par une cour que vous ne souhaitez point, et de ne vous point parler ni écrire que quand il y a quelque chose qui peut regarder l'honneur du Roy et vostre contentement. Je le fais, Monsieur, aujourd'huy que la disposition où j'entretiens toujours mes savans amis d'appliquer leur pensée et leur plume à la gloire de Sa Majesté a produit de nouveaux vers latins et françois que vous ne trouverez pas, à mon avis, indignes d'elle, pour entrer dans le recueil que nous continuons à former. Les latins sont de M. Heinsius, sur la munificence royale, sur Marsal [5] et sur la guerre du Turc [6]; les françois de M. Cotin, sur la paix du pape et du Roy [7].

Vous jugerez souverainement de tout, et si ces ouvrages valent d'estre exposés aux yeux du Roy, pour qui ils sont faits : leurs auteurs s'en remettent à vos lumières et à vostre décision et se contentent que, dans leurs travaux, vous reconnoissiez leur zèle pour le service de Sa Majesté et leur gratitude pour les faveurs qu'ils en ont reçues.

[1] Alexandre VII.

[2] Voir lettre 29.

[3] Ferdinand II de Médicis, duc de Florence.

[4] Voir page 591, note 9.

[5] Le duc de Lorraine avait cédé cette place à Louis XIV par le traité de Noméni, signé le 1er septembre 1663. (Voir II, *Finances*, pièce 7, note 2.)

[6] Le duc de Beaufort avait défait, le 10 septembre précédent, les pirates algériens.

[7] Le traité de Pise, du 12 février précédent, avait donné à la France satisfaction de l'offense faite, en 1662, par la garde corse à M. de Créqui, ambassadeur à Rome.

8.

Paris, 10 juin 1664.

J'ay reçu avec respect la réponse[1] qu'il vous a plu de faire à ma lettre touchant l'employ de l'allégorie dans les tableaux et les tapisseries que vous avez ordonné de faire pour l'histoire du Roy[2], et j'ay tenu à très-grand honneur que Sa Majesté ni vous ne l'ayez pas désapprouvée. Ces Messieurs qui s'assemblent chez vous ont eu communication de mes sentimens sur ce sujet et du commandement que Sa Majesté et vous nous faites de travailler avec adresse pour porter M. Le Brun à en convenir avec nous et à ne gouster pas moins nos raisons qu'elle et vous les avez goustées.

C'est à quoy, Monsieur, nous ne perdrons pas à un moment, et nous voulons espérer que ce rare peintre, estant aussy judicieux qu'il est, ne s'en éloignera pas; surtout s'il nous estoit permis de luy insinuer qu'en s'y accommodant il ne feroit pas chose désagréable à Sa Majesté, ni à quoy vous trouvassiez rien à redire. En attendant là-dessus vos ordres, nous n'agirons que de nous-mesmes et nous n'oublierons rien de nostre costé pour essayer de faire réussir vos sages intentions.

Je ne vous diray point, au reste, Monsieur, combien grand est le ressentiment que j'ay du nouveau bienfait[3] que vous m'avez procuré auprès de Sa Majesté, avec tant de noblesse d'âme et de vostre seul mouvement. Car c'est une grâce à laquelle toutes les paroles sont inférieures et qui ne se peut bien payer que par de solides effets. J'en chercheray soigneusement toutes les occasions, et je ne seray jamais bien satisfait de moy-mesme que quand je vous auray bien prouvé ma gratitude.

9.

Paris, 15 juillet 1664.

Pour ne vous pas faire perdre de bons momens à la lecture d'un billet qui ne seroit pas tout à fait nécessaire, je vous eusse envoyé celuy que vous écrit M. d'Ablancourt sur la nouvelle faveur que vous luy avez procurée, sans l'accompagner d'un des miens. Mais ayant à vous informer de l'avis que M. de Lionne m'a fait donner que le Roy avoit jeté les yeux sur M. l'abbé de Bourzeis, sur moy et sur un tiers que Sa Majesté n'avoit pas encore nommé, pour la révision de l'ouvrage d'un certain seigneur Camillo Lilli, dont le sujet est l'origine des rois de France, beaucoup plus ancienne qu'aucun de nos historiens ne l'a faite, il m'a semblé que je pouvois, sans vous fort détourner, servir par mesme moyen de guide à la lettre que mon amy m'a adressée pour vous tesmoigner ma reconnoissance.

Nous attendrons, Monsieur, de vous seul la confirmation de cet ordre de Sa Majesté pour l'exécuter avec respect et fidélité, pleins de désir que ce travail se rencontre digne de sa matière et qu'il puisse contribuer avec les vostres à la gloire du Roy et à vostre contentement.

J'ay de plus, Monsieur, à vous avertir que M. Vossius, l'un de ces illustres estrangers auxquels vous avez fait expédier des lettres de change pour la continuation des grâces de Sa Majesté, se trouve présentement à Paris, afin que, si vous jugiez à propos de les luy faire toucher dès icy, il les pust recevoir plus tost et n'eust pas besoin de les faire revenir de Hollande, avec perte de finance et de temps.

10.

Paris, 20 octobre 1664.

Vous auriez eu plus tost dans vostre bibliothèque le volume que j'y envoye présentement, si je

[1] Quel dommage que les lettres de Colbert à Chapelain et aux savants et artistes de son temps aient été perdues ou dispersées! Que sont devenus les registres qui devaient contenir la copie de cette curieuse correspondance?

[2] Voir lettre 1.

[3] Il s'agit sans doute ici de la gratification annuelle que recevait Chapelain. Voir aussi le 1er § de la lettre 19, le dernier § de la lettre 39 et le 2me § de la lettre 66.

n'avois espéré de jour en jour d'avoir assez de relasche au mal qui m'a si rudement exercé depuis quinze jours pour l'aller remettre à M. Bompart[1], afin qu'il prist le temps de vous le faire voir, lorsque vous vous iriez délasser parmy vos livres. Mais la foiblesse où mon agitation m'a laissé ne me permettant pas encore de l'y porter, je n'ay pas cru devoir différer davantage cet office, et vous n'irez point, Monsieur, où vous les avez logés que vous n'ayez la satisfaction de le voir.

C'est l'Alcoran arabe[2] le plus sain et le mieux conservé qu'il y ayt dans l'Europe. Il appartint au grand Soliman, des mains duquel il passa dans celles de Ferdinand Ier, et ensuite fut possédé par Maximilien II et ses successeurs jusqu'à Ferdinand III, sur lequel Kœnigsmarck[3], en prenant Prague, le prit avec la bibliothèque royale qu'il fit porter à Stockholm comme une offrande agréable à la reyne de Suède, laquelle l'a longtemps chéry, jusqu'à ce qu'en laissant la couronne elle perdit la passion des lettres, et ne pouvant pas satisfaire M. Vossius des avances qu'il avoit faites pour elle, elle le luy donna, joint à plusieurs autres, en payement.

Comme je l'ay vu, Monsieur, dans le dessein de vous faire ce petit sacrifice pour reconnoissance des grâces insignes dont vous l'avez comblé, je n'ay pas cru l'en devoir détourner, et je luy ay fait mesme espérer que vous auriez agréable que cette pièce, rare en son genre, fist l'un des ornemens de vostre cabinet. Il vous supplie donc très-humblement de luy faire la nouvelle faveur de souffrir qu'il y prenne place, et que le présent vous fasse quelquefois souvenir du présentateur.

11.

Paris, 18 janvier 1665.

Vous trouverez avec cette lettre quatre nouvelles feuilles de cette traduction allemande dont vous en avez desjà vu deux, et, par cette suite, vous aurez la satisfaction de voir la beauté de vostre entreprise du commerce[4] publiée avant peu dans toutes les provinces du Nord et célébrée auprès de tous ces peuples par des éloges d'un style qui ne contribuera pas peu à vostre gloire aussy bien qu'à l'avancement de vostre dessein, à propos duquel, et pour son utilité mesme, trouvez bon, Monsieur, que je me donne l'honneur de vous informer d'une affaire qui n'y a pas une petite relation.

Feu M. d'Ablancourt, après l'édition de ses Apophthegmes, sollicité de traduire la description géographique et historique de l'Afrique, composée par Marmol[5], me demanda avis s'il le devoit entreprendre. Dans la vue que j'eus dès lors que ce travail pourroit servir à vos intentions pour le commerce, je le luy conseillay, et, sur le doute qu'il avoit d'y réussir à cause qu'il ne possédoit pas si bien la langue espagnole que les anciennes, je l'y résolus en m'engageant à luy aplanir les mauvais pas qu'il y rencontreroit et à revoir l'ouvrage quand il l'auroit finy.

Durant tout le travail, il m'a communiqué tout ce qui l'y arrestoit, et il s'y est réglé sur les explications que je luy ay fournies. Il estoit mesme sur sa révision, quand il fut attaqué du mal qui nous l'a fait perdre, ce qui le fit penser à disposer de son bien par un testament dans lequel, entre autres, il chargea un avocat nommé Richelet[6] du soin de l'impression, sous la conduite de M. Conrart et sous la mienne; et je ne doute point qu'il n'y eust ajouté sous celle de M. Patru[7], ancien avocat et son ancien amy, s'il n'eust sçu qu'il n'avoit pas connoissance de la langue de cet auteur.

Pour l'exécution de sa volonté, il ordonna plus d'une fois au neveu qu'il avoit auprès de luy, et la dernière en mourant, de remettre au plus tost sa traduction entre les mains de M. Conrart,

[1] Bompart était depuis le 3 juin 1661 au service de Colbert, qui, sur la recommandation de son frère, l'évêque de Luçon, lui avait donné la clef de sa bibliothèque, et l'avait chargé des achats de livres et du catalogue.

[2] Voir le 2me § de la lettre 32.

[3] Jean-Christophe Kœnigsmarck, général suédois, prit Prague en 1648. Mort le 20 février 1663.

[4] Voir lettres 12 et 13.

[5] Louis Marmol, auteur espagnol, vivait dans le XVIe siècle, vers l'année 1580.

[6] Pierre Richelet, né dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Mort le 29 novembre 1698, à l'âge de soixante-sept ans.

[7] Olivier Patru, avocat au parlement, membre de l'académie en 1640. Mort le 16 janvier 1681, à l'âge de soixante et dix-sept ans.

comme de son très-intime amy et de celuy qui auroit plus de loisir pour vaquer à la publication de l'ouvrage. Depuis, songeant que M. Frémont[1], son autre neveu, qui sert en Portugal, pourroit estre plus propre que M. Richelet pour cette édition, il nous prie, M. Conrart et moy, par une espèce de codicille signé et daté de sa main, de luy en commettre la charge, s'il estoit de retour avant que l'impression en fust commencée, supposant toujours que la copie en seroit remise à M. Conrart.

M. d'Ablancourt estant mort dans cette volonté, une intrigue domestique pour en empescher l'effet a fait intervenir M. Machault[2], intendant de la province, sous couleur de service du roy, lequel s'est saisy de l'ouvrage pour vous l'envoyer par un M. Morel[3], secrétaire du roy, qui dit vous l'avoir présenté et l'avoir vu à quelques jours de là sur la table de vostre cabinet, encore cacheté.

M. le duc de Montausier vous a entretenu de cette affaire, de laquelle il me vint parler avant-hier, me pressant de vous éclaircir de ce détail, afin qu'il vous plust nous donner cet ouvrage pour en haster la publication et pour en diriger l'impression. C'est, Monsieur, ce que je fais par cette lettre qui m'a semblé plus propre à vous informer de la chose qu'un entretien de vive voix, au milieu de la foule des affaires tout autrement importantes qui vous occupent.

Quant à l'intérest que peut avoir M. Richelet à cette édition, encore que nous nous croyions obligés d'en prendre soin pour satisfaire à l'amitié que nous avons eue pour luy et que nous continuons à sa mémoire, nous ne prétendons point que M. Richelet y souffre aucune perte, et nous consentons que le présent que j'avois mesnagé pour le défunt, auprès des libraires, demeure entier à celuy-cy suivant le testament, nous contentant d'exécuter l'intention du testateur et de tenir la main à ce que l'édition de l'ouvrage en soit plus parfaite. Or, comme pour la commencer les libraires n'attendent que le manuscrit[4], nous espérons que sur cet exposé de l'estat de l'affaire vous nous ferez la grâce de nous le faire promptement mettre entre les mains, dans l'assurance que nous sommes incapables de vous rien dire en cela que de vray, et dans le pouvoir où nous sommes, si vous l'ordonnez, de le justifier par les pièces.

Pardonnez, Monsieur, à la longueur de cette narration, que j'ay abrégée le plus qu'il m'a esté possible pour n'abuser pas de vostre temps si précieux, et faites-nous, s'il vous plaist, la faveur de nous faire avertir de la résolution que vous aurez prise là-dessus et des ordres que vous aurez donnés, pour nous y conformer et soumettre; nous vous en serons tous deux sensiblement obligés, et moy en particulier.

12.

Paris, 18 février 1665.

Je ne vous répéteray point icy ce que je me donnay l'honneur, il y a quinze jours, de vous écrire sur le choix que Sa Majesté veut faire d'une personne qui la serve pour l'éducation de Mgr le

[1] Frémont d'Ablancourt, envoyé de France à la cour de Portugal en 1663, et résident à Strasbourg en 1675. En 1685, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande, où le prince d'Orange le nomma son historiographe. Mort en 1693. (Voir le 2me § de la lettre 14.)

[2] Intendant à Amiens.

[3] Daniel Morel, secrétaire du roi, maison, couronne de France et des finances de Sa Majesté, fut nommé, le 28 décembre 1678, maître de la Chambre aux deniers. — C'est à lui qu'est adressée la lettre que nous avons publiée dans le tome II, *Finances*, pièce n° 171.

[4] L'ouvrage dont il est question dans cette lettre, et dans la pièce XIII de l'*Appendice*, fut imprimé sous ce titre : *L'Afrique de Marmol, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt*, divisée en trois volumes et enrichie de cartes géographiques de Sanson, géographe ordinaire du roi; avec l'histoire des chérifs, traduite de l'espagnol de Diégo Torrès, par le duc d'Angoulême le père (Charles de Valois), revue et retouchée par P. R. A. (Pierre Richelet, avocat) à Paris, 1667, in-4°. — On lit en outre dans Moréri : «La préface de Marmol est de la traduction de Richelet, qui revit une partie de l'ouvrage avec Conrart, et toute la traduction sur l'original avec Frémont d'Ablancourt. Pour ce qui regarde la géographie, il consulta Sanson; et sur les difficultés de la langue espagnole, il prit les avis de Chapelain, qui se chargea d'éclaircir les plus obscures. Patru revit aussi toute cette traduction avec exactitude.» (*Dictionnaire historique*, IX, 189.)

Dauphin, parce que je ne doute point que vous n'ayez reçu le paquet où je m'en expliquois par vos ordres.

Je vous diray seulement que l'impression du discours, des articles et de la déclaration pour l'establissement du commerce, de la version allemande de M. Wagenseil[1], est achevée ; vous trouverez le reste des feuilles avec ce billet et vous reconnoistrez, par la diligence qu'il a apportée à faire valoir l'entreprise auprès de ses compatriotes, le zèle qu'il a pour son succès, dont il ne peut résulter que beaucoup de gloire pour le Roy dans toute l'estendue de l'Empire, où la foire de Francfort va répandre ces écrits, et pour vous, Monsieur, qu'une louange immortelle d'avoir rompu la glace et mis ce dessein en estat de s'exécuter heureusement pour l'utilité du royaume.

L'adresse que ce gentilhomme vous en fait en prose et en vers va persuader tous les estrangers, et sans soupçon de flatterie, de ce que la France vous devra pour une si belle institution. L'avis au lecteur est un éloge de Sa Majesté qui vous satisfera et qui ne fera point assurément de tort à ses admirables qualités, que ses véritables serviteurs prendront plaisir de voir célébrer par des bouches désintéressées et que la seule force de la vérité fait parler.

Mais ce que vous n'agréerez guère moins est la lettre allemande qui suit la préface et qui est une éloquente exhortation à la nation germanique d'user de la grâce que le Roy luy veut bien faire, aussy bien qu'à toutes les autres, de la naturaliser françoise, si elle entre en part d'un si noble projet, et que ce gentilhomme a voulu écrire en sa langue, afin que ceux-là mesmes qui ignorent la latine en pussent comprendre l'avantage et se porter plus facilement à l'embrasser.

Si tout cela produit l'effet que j'ay prétendu, j'auray une extrême consolation d'avoir esté le promoteur de ce travail, et de l'avoir fait accomplir assez tost pour donner temps à ces peuples d'en profiter. En quoy je n'ay rien fait que je ne dusse comme fidèle sujet du Roy.

13.

Paris, 26 mars 1665.

Vous aurez reçu le reste de la version allemande des pièces qui regardent le commerce et que je me donnay l'honneur de vous envoyer les premiers jours de caresme, au moment qu'il me fut rendu.

Vous auriez aussy reçu dès lors les dépesches que vous trouverez dans ce paquet, si les livres dont elles parlent fussent venus par le mesme courrier. Leur masse et le besoin qu'on a eu de les garantir des injures de la saison a causé ce retardement. Enfin, estant arrivés, voilà que je vous les présente avec les actions de grâces très-humbles que leur auteur, le signor Viviani, rend au Roy de sa munificence, et à vous, Monsieur, de la générosité avec laquelle vous vous estes porté à la luy procurer. Vous prendrez le loisir de les lire, s'il vous plaist, pour voir dans la vostre l'effet de vos bons offices exprimé de la manière la plus pleine de ressentiment qu'on eust pu souhaiter, et dans celle de Sa Majesté la vénération que cet excellent homme a pour ses vertus royales, aussy bien que l'extrême reconnoissance qu'il a de ses bienfaits.

Il sera de vostre prudence de juger si ce n'a point esté trop entreprendre à luy d'oser remercier le Roy par luy-mesme, et s'il faudra produire ou supprimer la lettre que son zèle luy a dictée, pour ne laisser pas son remerciement imparfait.

Ce que je dois ajouter à cecy, Monsieur, c'est que, de toutes les libéralités de Sa Majesté, vous n'en pouvez mieux employer aucune qu'en ce gentilhomme, tant pour la rareté de son mérite et de sa doctrine, qui justifient le choix que vous en avez fait, que pour tout l'éclat qu'a fait cette faveur à Florence pour la part que le propre grand-duc et les princes, ses frères, y ont prise, se l'appliquant comme faite à eux-mesmes, et pour la louange qu'entre tous ses sujets, les gens de lettres particulièrement en ont donnée et donnent encore tous les jours à la magnanimité du Roy et à vostre humeur bienfaisante, en sorte que le nom de Sa Majesté et le vostre y sont en bénédiction.

[1] Jean-Christophe Wagenseil, né à Nuremberg en 1633. Traducteur des Patentes et déclarations pour l'établissement du commerce dans les Indes orientales. Professeur d'hébreu et commentateur du Talmud. Mort le 9 octobre 1705. (Voir le 1er § de la lettre 14 et le dernier de la lettre 66.)

M. le résident de Florence, par qui j'avois fait tenir la grâce et de qui j'ay appris tout ce détail, vous le tesmoignera, Monsieur, plus amplement à la première occasion où il aura à traiter d'autres affaires avec vous. Cependant, Monsieur, recevez ces deux volumes en offrande, l'un pour le Roy et l'autre pour vous, et croyez, sur la foy des plus grands mathématiciens de l'Europe, que ces supplémens d'Apollonius Pergaüs qu'a faits le signor Viviani sont beaucoup meilleurs que ceux qu'on a traduits de l'arabe, lesquels, pour cela, on doute qu'ils soyent du premier auteur[1].

14.

Paris, 8 juin 1665.

Vous ne serez pas sans doute fasché de voir accomply l'ouvrage que j'avois fait entreprendre à ce gentilhomme allemand, M. Wagenseil, pour répandre par tout le Nord la gloire du Roy et vostre mérite dans l'establissement du commerce des Indes orientales. Je m'estois bien donné l'honneur de vous en faire voir les feuilles séparées, à mesure qu'elles s'imprimoient à Strasbourg; mais maintenant je vous les porte assemblées en un corps, à la teste duquel vostre éloge paroist en des termes dignes de vous et qui apprennent à tous les peuples de la langue germanique quelle est l'élévation de vostre âme et le zèle qui vous consume pour le service de nostre grand Roy et pour l'avantage de son Estat. Le soin de cette impression est deu à M. Boeklerus, auquel le bon traducteur de ces diverses pièces les avoit confiées pour les publier, et ce savant professeur m'a tesmoigné, en m'envoyant ces quatre exemplaires pour vous, qu'il avoit esté ravy d'avoir eu cette occasion de servir à la louange d'une personne d'une vertu si extraordinaire et à qui seule il estoit redevable des grâces singulières qu'il avoit reçues de Sa Majesté. Toute l'Allemagne en est, à cette heure, remplie par la rencontre heureuse de la foire de Francfort, où l'on a débité deux mille volumes, lesquels il est malaysé qui ne produisent pas dans l'esprit de ces estrangers le désir de participer au profit de cette compagnie, et qui, du moins, leur donneront de l'admiration des rares projets du Roy et une estime singulière pour celuy qui en est l'exécuteur si éclairé, si persévérant et si ferme.

Pour moy, Monsieur, qui n'ay rien de plus gravé dans le cœur que l'obligation d'y contribuer de toute ma puissance et qui veille toujours à tout ce qui peut les avancer, ayant si longtemps soubaité pour le bien de ce projet que les *Décades* de Juan de Barros[2], incomparable historien des expéditions portugaises aux Indes d'Orient, fussent mises en françois pour la direction de vostre entreprise, je vois jour à l'accomplissement de mon désir par l'arrivée de M. de Frémont[3], gentilhomme de Champagne, depuis quatre jours, de Lisbonne, où il a passé deux ans dans d'honorables emplois. Il est neveu de feu M. d'Ablancourt, formé de sa main ; et il n'est pas seulement capable de la négociation, mais il a encore du sçavoir, de l'esprit et un style françois qui se peut compter entre les meilleurs. Il possède parfaitement la langue portugaise, et n'est pas ignorant de la marine.

Que si vous trouviez à propos, Monsieur, de le faire succéder à la gratification que feu son oncle recevoit du Roy par vos bons offices, je suis assuré que je le porterois à se charger de cette version et que, avec le secours qu'il pourroit tirer de mes connoissances en cette matière, il la feroit aussy belle et aussy utile que son original. Je ne fais que vous proposer ma pensée, sans qu'il en sçache rien encore. Vous me ferez connoistre là-dessus vostre volonté.

15.

Paris, 8 juin 1665.

Le livre que je porte à vostre bibliothèque pour vous estre présenté est de ce fameux astronome de Dantzick[4] auquel vous avez procuré la bienveillance et les gratifications du Roy, et qui

[1] Voir la note 1 de la page 594.

[2] Jean de Barros, né en 1496. Mort en 1570. — Auteur des *Décades d'Asie*, ou histoire de l'Asie et des Indes.

[3] Frémont d'Ablancourt. (Voir la note 1 de la page 598.)

[4] Hevelius. (Voir la lettre suivante.)

a cru devoir commencer par vous à en tesmoigner sa gratitude, afin que, par le mesme degré par où elles sont descendues jusqu'à luy, il puisse monter à l'autel qui en a esté la source, c'est-à-dire afin d'essayer par ce premier hommage à en rendre un second plus grand à Sa Majesté, en mettant à ses pieds avant peu de temps l'Histoire des comètes, que le monde attend avec impatience, et dont l'ouvrage qu'il vous dédie est le précurseur.

Il m'a choisy pour le faire passer en vos mains, dans la connoissance qu'il a de mon zèle pour vostre service, et la créance que, m'ayant fait l'honneur de prendre bonne opinion de luy sur ma parole, vous recevriez plus favorablement son offrande par moy que par tout autre sur qui il auroit pu jeter les yeux. J'ay accepté, Monsieur, la commission sans peine, et luy ay promis de m'en acquitter fidèlement, après luy avoir néanmoins fait sentir que s'il avoit adressé son ouvrage au Roy, le présent vous en auroit esté bien plus agréable. Ce n'est pas que je puisse condamner la reconnoissance qu'il vous a voulu montrer en cherchant vostre protection et honorant de vostre nom le frontispice de son livre. Son mouvement estoit trop noble et sa dette trop légitime pour n'approuver pas qu'il ayt tenté d'y satisfaire, au moins en partie, et je m'assure que si vos grandes occupations vous empeschent de luy faire voir par vous-mesme que vous luy en sçavez quelque gré, vous ne trouverez pas mauvais que je le fasse pour vous, afin de le maintenir dans la disposition où vous l'avez mis, par vos grâces, d'estre en ces climats éloignés partisan déclaré de la gloire de Sa Majesté et de vostre vertu singulière.

Je ne le feray pas pourtant, Monsieur, sans vos ordres, qui seront toujours la règle de mes actions. Tous les autres excellens personnages estrangers avec qui j'ay fait habitude par cette occasion, MM. Heinsius, Vossius, Boeklerus, Wagenseil, Viviani, vont d'aussy bon pied pour le ressentiment qu'ils ont des faveurs royales et pour la continuation de leurs travaux dans les lettres, et il n'y a aucuns d'eux qui, dans la publication de leurs ouvrages, manquent de célébrer les grandeurs de Sa Majesté. C'est ce que j'apprends par toutes leurs dépesches, et vous pouvez croire de ce costé-là toute la satisfaction que vous vous estes proposée, lorsque vous avez conçu le dessein de les faire éclater en tous lieux par les plus illustres bouches du monde. Pour moy, je n'ay garde ni de les laisser relascher dans cet exercice ni d'oublier rien pour en exciter d'autres, comme un Gronovius en Hollande, un Reinesius en Saxe, un Carlo Dati[1] à Florence, un Ferrari à Padoue, à s'échauffer du mesme feu et à prendre le mesme sujet de leurs veilles.

16.

Paris, 18 juin 1665.

Par ma lettre, qui partira demain pour Dantzick, M. Hevelius sçaura que l'adresse qu'il vous a faite du prodrome de son Histoire des comètes vous a esté agréable, encore que vous eussiez bien plus approuvé qu'il l'eust faite au Roy, et j'ay tourné cela de sorte que cet excès de vostre modération ne servira qu'à luy faire d'autant plus admirer vostre vertu et qu'à l'exciter d'autant plus à tesmoigner à Sa Majesté par des marques publiques le ressentiment qu'il a de ses bienfaits.

Quant aux qualités de ces quatre hommes de lettres dont vous m'ordonnez de vous informer, M. Gronovius est le professeur d'humanités le plus accrédité dans l'académie de Leyde, duquel on a plusieurs ouvrages très-estimés, entre autres les Diatribes qu'il a données pour l'illustration des *Silves* de Stace[2], et les notes et commentaires qui ont paru de luy pour l'éclaircissement de ce qu'il y a de plus obscur dans l'histoire de Tite-Live. Sa réputation obligea MM. les Estats, il y a quelques années, à le rechercher pour faire remplir la première chaire de leur fameuse université.

M. Reinesius est de toute l'Allemagne le lettré le plus universel et dont le sçavoir éclate en plus de sortes de disciplines. Sa profession est la médecine, dans l'exercice de laquelle il a vieilly

[1] Professeur d'humanités à Florence. En 1664, il publia une pièce sur les noces de Louis XIV avec Marie-Thérèse, et cinq ans après il fit paraître un panégyrique du Roi. Mort en 1675. (Voir le 5me § de la lettre suivante.)

[2] C'est en 1637 que Gronovius publia une dissertation sur les *Silves* de Stace. Deux ans après, il fit paraître trois livres d'observations, qui contiennent quantité de restitutions et d'explications des passages des auteurs anciens.

auprès des princes qui l'engageoient à l'envy dans leur service, autant pour leur instruction que pour leur santé. Il est présentement à celuy de l'électeur de Saxe, et l'on verra dans peu de temps un travail, le plus curieux du monde, des médailles, inscriptions et autres choses de ce genre découvertes et recueillies par luy sous le titre de : *Nova reperta antiquarum inscriptionum*[1], qui ne seront pas moins nombreuses que celles de Gruterus[2], ni moins utiles pour dissiper les ténèbres de l'antiquité grecque et romaine. J'en ay vu la préface, qui m'a laissé une avantageuse impression de luy. J'ay vu aussy dans vostre bibliothèque un gros volume de ses Épistres, très-doctes, qui n'a fait qu'accroistre la créance que j'avois de sa profonde érudition.

M. Ferrari est un professeur d'éloquence dans l'université de Padoue et qui en fait le principal honneur. Il y a environ quinze ans que le bruit de son nom le fit régaler d'une gratification insigne, et solliciter de passer en Suède, comme M. Saumaise[3], par la reyne qui estoit alors sur le trosne; mais la république de Venise, qui ne le vouloit pas perdre, ne le luy ayant pas voulu accorder, il reconnut ses faveurs par un panégyrique très-beau que M. Heinsius, son amy, me communiqua à son retour d'Italie.

Pour le signor Carlo Dati, c'est un gentilhomme florentin, la fleur de l'académie della Crusca, de laquelle il a esté longtemps le secrétaire avec une très-grande approbation, et n'a cessé de l'estre que parce que M. le grand-duc, ne connoissant personne dans son Estat qui pust si bien soutenir la charge de premier humaniste à Florence pour l'instruction de la jeune noblesse, l'a tiré de cet autre poste pour le mettre en celuy-cy, où il réussit admirablement. On a de luy plusieurs ouvrages de prose et de vers en italien, d'un mérite particulier, entre autres une longue sylve sur le mariage de Sa Majesté et sur la paix[4], qu'il adressa à feu Son Éminence. On en a le premier volume *delle prose fiorentine*[5], où il a mis une excellente préface et une excellente apologie de ce grand Archimède Torricelli[6]. La dernière chose qu'il a faite est une oraison funèbre du cavalier del Pozzo[7], son amy, qui est une pièce achevée et d'une exquise perfection. Mais il en médite une autre, de tout autre importance, qui aura le Roy pour sujet, ce qu'il m'a fait confidemment sçavoir par une lettre que je reçus hier, dans laquelle il me demande des Mémoires pour les employer à l'exécution de son projet. Vous en trouverez, Monsieur, avec ce mot, la copie, qui apparemment ne vous déplaira pas. Je m'en vais appliquer à luy adresser ces Mémoires; car je ne veux pas perdre cette occasion qui s'offre d'elle-mesme de faire célébrer les vertus de Sa Majesté par la plume d'Italie la plus éloquente et qui en répandra le mieux l'odeur delà les monts.

Il y a quelques mois que ce gentilhomme voulut avoir commerce avec moy, et je le puis compter entre mes amis. Pour les trois autres, je ne les connois que par leurs ouvrages; mais si vous m'ordonnez quelque chose qui les regarde, il me sera aysé de le leur faire sçavoir. J'attendray là-dessus vos commandemens pour y satisfaire.

17.

Paris, 17 juillet 1665.

J'ay trouvé M. Petit si ployable et si soumis à vos volontés, que non-seulement il a consenty à oster de l'épistre que vous avez lue tout ce que l'excès de son zèle y avoit fait insérer d'excessif, mais encore il a offert de la supprimer entière; et dans la pensée que, suivant vos prudentes et modestes maximes, vous pourriez conclure à la suppression, il travaille à une autre qu'il adresse

[1] Voici le titre exact de cet ouvrage : *Syntagma inscriptionum antiquarum, cum primis Romæ veteris, in vasto Jani Gruteri opere omissarum, cum commentariis*, etc. à Leipsick, 1682, 2 vol.

[2] Jean Gruter, né à Anvers le 3 décembre 1560. Mort près d'Heidelberg le 20 septembre 1627. — Il dédia à l'empereur Rodolphe un recueil d'inscriptions anciennes.

[3] Claude Saumaise, né en 1588. Au mois de juillet 1650, il alla en Suède sur les pressantes sollicitations de la reine Christine et n'y resta qu'une année. Mort le 3 septembre 1653.

[4] *La pace, selva epitalamica.*

[5] En 1661, Carlo Dati publia le premier volume de la première partie du recueil des ouvrages en prose des académiciens de Florence.

[6] Évangéliste Torricelli, professeur de mathématiques à Florence. Mort le 25 octobre 1647, à l'âge de trente-neuf ans.

[7] *Delle lodi del commendatore Cassiano del Pozzo.*

au Roy et que j'auray l'honneur de vous envoyer la semaine prochaine, afin que vous jugiez si elle ne sera point indigne de Sa Majesté, et que vous puissiez choisir de la première, quand elle sera réformée, ou de cette seconde, celle qui devra estre mise à la teste de son ouvrage.

En voicy, Monsieur, une autre de plus grande estendue que le fameux panégyriste de ce temps, M. Ogier [1], a faite pour servir de frontispice à son nouveau volume d'*Actions publiques, saintes et oratoires*, qui sont sous la presse et qui verront bientost le jour. Si sa longueur vous rencontre assez peu occupé pour pouvoir la lire, je ne désespère pas que, dans ce panégyrique de nostre grand monarque, vous ne trouviez assez de pompe et d'agrément pour approuver qu'on le publie, à quoy la réputation de l'écrivain n'apporteroit pas un médiocre poids.

Je reçois présentement, Monsieur, une lettre de M. Boeklerus, cet excellent professeur de Strasbourg, dont l'extrait ira avec la mienne, où vous verrez la passion qu'il a de vous tesmoigner sa reconnoissance par quelqu'une de ses propres compositions, et l'instance qu'il me fait de pressentir si vous souffririez qu'il vous fist copier l'histoire qu'il a faite des trois années 1643, 1644, 1645 de la guerre de Danemark [2], pour la joindre aux manuscrits politiques de vostre bibliothèque.

Vous me ferez la grâce, s'il vous plaist, Monsieur, de m'ordonner là-dessus ce que je luy dois répondre. Je l'ay desjà averty que pour vous plaire il falloit tourner toute sa gratitude vers le Roy; mais tous ceux qui vous sont obligés croyent qu'un ressentiment n'empesche pas l'autre, et ce vertueux historien estime que vous pouvez d'autant plus recevoir le sien, que, n'estant point public par l'impression, c'est comme s'il n'estoit point du tout.

Sur ce sujet de gratitude, permettez-moy, Monsieur, de vous marquer icy légèrement celle que mademoiselle Robineau, mon alliée, et toute sa famille, sauvée d'une dernière ruine par vostre équitable bonté, m'ont fait paroistre plus grande que je ne vous le sçaurois exprimer, et la crainte qu'ils ont que vous ne les en croyiez touchés d'une manière commune. Ce mouvement, qui ne peut venir que d'une âme noble, joint à la part que je dois prendre à leur obligation, m'a persuadé que je ne vous le devois pas laisser ignorer et que vous pardonneriez aysément cette liberté.

18.

Paris, 1er aoust 1665.

Vous pourrez voir, par l'extrait de la lettre que m'a fraischement écrite M. Hevelius, que ce n'estoit pas sans fondement que je vous avois assuré qu'il destinoit au Roy une bien plus considérable offrande que celle que sa gratitude envers vous l'avoit porté à vous faire [3]. Les termes en sont exprès, et j'y ay vu avec beaucoup de satisfaction qu'il s'engageoit à dédier à Sa Majesté, non-seulement sa *Cométographie*, mais encore sa *Machine céleste* [4], qui est apparemment un nouveau système de l'univers à estre mis en parallèle avec les fameux de Ptolémée, de Copernic et de Tycho-Brahé.

Ce sont, Monsieur, des fruits auxquels vos généreux offices auprès du Roy auront donné l'accroissement et la perfection pour sa gloire, suivant vostre unique visée.

Nous attendons toujours quel jugement vous aurez fait de la longue épistre dédicatoire de M. Ogier à Sa Majesté, et s'il pourra, sous son bon plaisir, la mettre comme elle est à la teste de son ouvrage. Son impatience de faire voir au public la reconnoissance qu'il a des grâces dont elle l'a comblé, et la presse que luy fait son libraire, auquel il ne manque plus que cela pour l'accomplissement de son impression, luy font souhaiter ardemment que vous ayez pu trouver le temps de passer la vue sur cette épistre et de luy en faire sçavoir vos sentimens.

Je crois, Monsieur, vous avoir mandé que l'article de Gigeri, si vous ne croyez pas qu'il doive demeurer, peut estre retranché sans que la contexture de la pièce en souffre.

Comme Dieu m'a rendu assez de force pour me pouvoir traisner jusque chez vous, nous em-

[1] L'abbé François Ogier publia en effet, en 1665, le second volume du recueil de ses sermons sous le titre d'*Actions publiques*. Mort le 28 juin 1670.

[2] Voir le 3me § de la lettre 35.

[3] Voir les 1er et 2me § de la lettre 15 et le 1er de la lettre 16.

[4] Hevelius donnait dans cet ouvrage, qui ne parut qu'en 1673, la description des instruments dont il se servait pour ses observations.

ployasmes l'après-disnée d'hier à examiner nos inscriptions et médailles nouvelles sur les sujets que vous avez ordonnés et celles de quelques autres gens de lettres, dont M. Perrault est chargé de vous présenter les meilleures à vostre premier loisir [1].

19.

Paris, 24 aoust 1665.

Je vous espargne toutes les lectures inutiles, quelque agréables qu'elles vous pussent estre d'ailleurs, pour ne vous pas dérober sans nécessité un seul des momens qui sont dévoués au service du roy et au bien du royaume, laissant à M. Perrault de vous informer aux heures favorables de mon assiduité à nos assemblées, et de ce que j'y essaye de contribuer pour vostre satisfaction. Mais je n'ay pas cru m'en devoir remettre à luy seul pour ce qu'il vous auroit pu dire du ressentiment extrême que j'ay de la grâce [2] dont vous m'avez fait, encore cette année, honorer par Sa Majesté, et qu'après elle je dois à vos bons offices.

Je ne vous en diray pourtant rien davantage, ne croyant pas avoir besoin de grands discours pour vous en persuader, vous, Monsieur, qui sçavez de trop longue main combien je suis attaché à vostre vertu, et la préférence que vous avez sur tout autre dans mon cœur et dans mon estime.

J'avois aussy à vous rendre compte de la chaleur avec laquelle le signor Carlo Dati se porte à faire le panégyrique italien à l'honneur du Roy, sur les Mémoires que je luy ay envoyés [3], et des nouvelles lumières qu'il demande des actions particulières et des paroles mémorables de Sa Majesté, pour donner plus de relief à l'ouvrage et pour le faire voir accomply de tout point.

Vous trouverez, Monsieur, avec cette lettre, un extrait de la sienne, et vous y verrez en original les secours qu'il attend pour cela de moy, qui ne les devrois tirer que de vous, comme de celuy à qui rien n'en échappe, et qui m'en instruiriez mieux que personne, si vos accablemens sans nombre ne m'en faisoient perdre l'espoir. Je luy en manderay le peu qui en est venu à ma connoissance et ce que la mémoire de mes amis m'en pourra fournir de plus certain, et il ne tiendra pas à mes diligences que ce portrait n'ayt toute la ressemblance et tout l'éclat que désire un si digne sujet.

20.

Paris, 10 septembre 1665.

Sans vous faire de nouvelles excuses de mes fréquens billets, puisqu'ils ont toujours quelque chose qui regarde le service du roy et qu'ils vous sont plus supportables que ne seroient des audiences à contre-temps, au milieu de vos importantes affaires, je vous diray que M. de Modène [4], celuy qui a esté tant meslé dans celles de Naples, m'ayant communiqué le dessein qu'il avoit de servir Sa Majesté de la plume aussy bien que de son espée, je le confirmay dans ce projet; et tenant la main à la production de l'ode panégyrique qu'il avoit conçue, elle a réussy, à mon avis, non du tout disproportionnée à la grandeur de son sujet. Avant qu'il soit huit jours, je me donneray l'honneur de vous l'envoyer, afin que vous en jugiez souverainement. La condition de l'homme peut donner quelque relief à l'ouvrage, et il n'est que bon qu'entre les orateurs et les poëtes qui célèbrent nostre adorable monarque, l'on compte des gens de qualité de qui l'on ayt ouy parler avantageusement dans le monde.

Cependant, Monsieur, vous trouverez dans ce paquet une inscription en vers pour le Louvre [5],

[1] Cette lettre et la suivante sont en original à la Bibliothèque Impériale. Mss. Baluze, *Papiers des Armoires*, vol. 362, fol. 47 et 49.

[2] Voir la note 3 de la page 596.

[3] Voir le 5me § de la lettre 16.

[4] Esprit de Raymond de Morillon, duc de Modène, né en 1608. Il suivit à Naples, en 1647, Henri de Lorraine, duc de Guise, qui, une fois nommé général en chef de la nouvelle république, lui donna le titre de mestre de camp. Mort en janvier 1670. — Voir le 2me § de la pièce suivante.

[5] On trouve à la Bibliothèque Impériale, *Mélanges Clairambault*, vol. 466, fol. 239, 241, 243, 245, 259, 307, etc. un grand nombre de devises et inscriptions latines destinées à être placées sur la façade du Louvre et adressées à Colbert.

de M. Petit, médecin gratifié, et une épigramme en la mesme langue, d'un autre médecin qui, voyant les finances administrées avec la prudence et l'intégrité qu'elles sont maintenant, a voulu, par une énumération de tout ce qui pourroit entreprendre contre la France, montrer que ce seroit en vain, puisque le soin en a esté commis à une vertu comme la vostre. Je n'ay pas cru devoir rejeter cette justice qu'il rendoit à vos travaux, ni vous cacher ce qui ne vous sçauroit estre désagréable, pour ce que vous en méritez encore plus. Comme sa veine est riche et abondante, je pourray l'engager à de plus grands efforts pour le Roy, si vous le jugez digne, comme moy, de manier une si précieuse matière, et que je reconnoisse que vous ne le désagréerez pas.

Je finis, après vous avoir encore une fois tesmoigné ma joye de la nouvelle et glorieuse marque[1] que Sa Majesté vous a donnée de son estime et de sa bienveillance, comme celuy de tous vos obligés qu'elle a touché davantage.

21.

Paris, 1er octobre 1665.

Je vis avant-hier dans vostre bibliothèque la réponse de M. Gevaertius, que vous aviez ordonné à M. Perrault de nous communiquer, et reconnus, au travers de ses respectueuses expressions et ses excuses ingénieuses pour ne plus recevoir les gratifications du Roy, que le marquis de Castel-Rodrigo[2] les avoit regardées comme dangereuses au service de son prince et luy avoit défendu de les plus accepter[3]. Ce qui me confirma dans cette pensée fut ce que M. le doyen de Saint-Germain nous dit ensuite que ce marquis avoit mandé M. Gevaertius, apparemment pour cela. Cette soupçonneuse politique, Monsieur, n'a pas empesché cet honneste homme, en m'écrivant les mesmes choses qu'à vous, dans mille ressentimens des grâces de Sa Majesté et de vos bons offices, de s'engager de luy-mesme à publier au plus tost l'explication des figures de l'admirable agate antique du trésor de la Sainte-Chapelle, dont il prétend que personne n'a encore bien trouvé la signification, et d'en faire une offrande au Roy. Je vous envoye l'extrait de la lettre où il en parle, afin que vous voyiez les propres termes de cet engagement.

Je vous envoye aussy l'ode de M. le marquis de Modène pour Sa Majesté. Elle pourra vous plaire, après les coups de lime que nous y avons donnés, et je vous avoue que j'en ay pris d'autant plus de soin qu'il m'a semblé que son auteur estant plus qualifié, la gloire qui en reviendroit au Roy seroit plus haute et plus grande.

Je ne pouvois moins, estant aussy zélé que je suis pour l'honneur de Sa Majesté et aussy reconnoissant de ses grâces, sans compter ce que je dois à vos bontés.

22.

Paris, 25 octobre 1665.

Je veux croire que vous aurez reçu l'ode de M. le marquis de Modène et les deux extraits des lettres de MM. Gevaertius et Vossius que je me donnay l'honneur de vous envoyer, il y a quinze jours, dans lesquels vous pustes voir l'engagement où se mettoit leur gratitude de faire bientost une offrande au Roy, chacun d'un ouvrage, qui pourront n'estre pas indignes de Sa Majesté. Vous en trouverez icy un autre, de M. Conringius, d'une longue lettre où il m'apprend qu'il a pris la liberté d'écrire à Sa Majesté et à vous, Monsieur, suivant mon conseil, pour marque de sa reconnoissance, me faisant voir en mesme temps un extrême déplaisir de ne l'avoir pu faire plus tost, à cause des difficultés qu'il avoit rencontrées dans le recouvrement de la première grâce que vous luy avez procurée, laquelle il avoit enfin touchée, sans néanmoins avoir reçu vostre première lettre et sans sçavoir que vous fussiez celuy par les bons offices duquel ce bienfait luy estoit venu.

Ce retardement, en effet, m'ayant paru estrange tout le temps que j'ay esté sans en avoir connu

[1] Il s'agit sans doute de la charge de grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, que Colbert avait obtenue le 27 août 1665.

[2] Gouverneur général des Pays-Bas.

[3] Gevaert mourut, dit-on, des reproches que lui adressa Castel-Rodrigo, au sujet de la pension qu'il recevait de Louis XIV. — Voir le 1er § de la lettre 58.

la raison, m'obligea à luy écrire sur la seconde gratification, comme si j'eusse douté qu'il l'eust reçue, afin d'avoir lieu de l'éclaircir amplement des motifs du Roy dans ses libéralités, et de la part que vous aviez en une si magnanime pensée, et qu'il prist là-dessus ses mesures pour ne s'en montrer pas ingrat; ce que je luy déduisis de sorte qu'il pust connoistre que ce que j'en faisois estoit de mon seul mouvement, sans vostre participation, pour n'engager vostre nom à rien, de quelque manière qu'il en usast, après les lumières qu'il pouvoit tirer de mes avis pour sa conduite. Mais, Monsieur, vous verrez, par ce qu'il me mande là-dessus, qu'il en a profité en honneste homme et qu'il ne veut pas moins que les autres signaler sa reconnoissance par l'adresse de deux traités à Sa Majesté et à vous.

J'en ay fait de mesme envers M. Boeklerus, qui, bruslant de désir de ne se pas montrer indigne de vos faveurs, m'avoit consulté si vous agréeriez le présent d'une histoire manuscrite qu'il a composée des trois ou quatre années de la guerre des Suédois en Allemagne[1], où plusieurs secrets du ministre de cette cour-là sont découverts, ce qui ne souffre pas qu'il la puisse encore publier. Sur quoy, jugeant que cet ouvrage pourroit estre utile aux intérests du Roy, et ne luy voulant néanmoins rien répondre de positif de vostre part, je luy ay mandé qu'il me le pouvoit envoyer, et qu'encore que nul présent ne vous fust jamais agréable, je ne laisserois pas d'essayer de vous le faire trouver bon et ferois la guerre à l'œil pour cela.

M. Vossius, de son costé, prépare pour Sa Majesté son traité de l'*Origine du Nil*, et M. Vattier[2] apportera au premier jour la traduction qu'il a faite, cet esté, de la description arabe de l'Égypte et du Nil, pour le Roy ou pour qui vous l'ordonnerez.

Il m'a semblé que vous ne deviez rien ignorer de ces choses.

23.

Paris, 20 novembre 1665.

Monseigneur, vostre modestie me pardonnera, s'il luy plaist, si, sans l'avoir consultée, je vous rends à la fin par ce titre ce que je vous dois avec tout ce qu'il y a de gens équitables en France. Il y a trop longtemps que je me fais violence, en m'abstenant de vous le donner, et j'y suis plus obligé que personne par les grâces que j'ay reçues de vous en si grand nombre, et sur toutes par celle d'avoir pris confiance en ma candeur et en ma foy. Ne pouvant plus aussy résister à une tentation si raisonnable, j'y ay succombé aysément et n'ay pas cru en devoir attendre l'aveu de cette vertu si retenue qui ne va qu'au solide et qui fait plus songer à mériter les honneurs qu'à les obtenir.

Je vous diray donc, Monseigneur, que Graziani, sensible aux faveurs que vous luy avez procurées et ne m'estimant pas un désagréable introducteur auprès de vous pour les nouveaux remerciemens qu'il avoit à vous en faire, m'a envoyé les prémices de sa reconnoissance, qui vous paroistront dans les lettres que vous trouverez dans ce paquet pour le Roy et pour vous. Comme il les a laissées ouvertes et à cachet volant afin que je visse si elles pouvoient estre présentées, encore qu'elles m'ayent semblé fort bien écrites et pleines de sentimens proportionnés aux personnes et au sujet, ne me fiant pas tout à fait à mon jugement, j'ay pensé qu'il valoit mieux les faire passer entre vos mains en l'estat où elles m'ont esté rendues, pour vous faire au moins examiner celle du Roy et voir si elle n'en est pas indigne.

Au reste, Monseigneur, ce que cet excellent homme y insinue de la résolution qu'il a prise de célébrer les grandeurs de Sa Majesté, il s'en est plus particulièrement déclaré dans la mienne, dont vous trouverez l'extrait avec ce billet, qui vous fera voir que l'exhortation que je luy ay faite d'y songer n'a pas esté inutile. Ne croyez pourtant pas qu'en la luy faisant j'y aye engagé vostre nom, ni celuy du Roy, comme si les gratifications de Sa Majesté avoient pour but de luy attirer des

[1] Voir le 3me § de la lettre 17.

[2] Pierre Vattier, né près de Lisieux, en 1623, médecin et conseiller de Gaston, duc d'Orléans, avait le titre de «secrétaire interprète du roi, en langue arabique.» — Le livre dont il est question ici est : «*L'Égypte de Murtadi, fils du Gaghique, où il est traité des pyramides, du débordement du Nil et des autres merveilles de cette province, selon les opinions et les traditions des Arabes.*» Mort le 7 avril 1687.

éloges et n'estoient pas faites purement pour l'amener à continuer dans l'amour des Muses et la culture des sciences[1]. Je l'ay faite comme par un conseil d'amy et en confidence, ne luy imposant aucune nécessité de le faire, mais luy tesmoignant que j'avois assez bonne opinion de son cœur pour ne douter pas qu'il ne voudroit point demeurer en reste, après avoir esté si magnifiquement prévenu par la munificence de Sa Majesté et par vos généreux offices.

J'ay encore esté bien ayse de la faire pour ne luy laisser pas ignorer les motifs véritables de ses faveurs, et pour luy faire répondre dignement à vos intentions, sans qu'il parust que vous eussiez aucune part à cet avis, afin de vous espargner ce qu'il pourroit paroistre d'intéressé, si vostre nom y eust esté employé, et tirer néanmoins de luy les mesmes choses que si vous vous en estiez expliqué vous-mesme, mesnageant par ce moyen, sans rien perdre, l'honneur du Roy et la hauteur de son procédé dans ses grâces.

C'est ainsy, Monseigneur, que j'en ay usé avec tous les autres gratifiés des pays estrangers avec lesquels j'entretiens commerce de lettres, afin seulement de leur pouvoir couler, le moins maladroitement que je puis, ce qu'ils ont à faire sur les bienfaits qu'ils reçoivent et le ressentiment public qu'une libéralité si royale et si extraordinaire exige d'eux; à quoy je me tiens d'autant plus obligé de les porter avec civilité que c'est moy qui vous les ay indiqués et que je vous suis en quelque façon responsable de leur gratitude[2]. Je n'ay pas, à la vérité, jusqu'icy sujet de m'en plaindre, s'estant tous montrés aussy reconnoissans que l'on le pouvoit désirer, et travaillant tous à des ouvrages d'importance, pour en faire en leur temps des offrandes aux autels à qui elles sont dues. Je n'oserois dire, Monseigneur, de mesme de tous les François que je vous ay proposés, bien que la plupart s'en acquittent dignement et que le nombre soit petit de ceux qui s'endorment sur leur bonne fortune, ou qui croyent que les faveurs du Roy ne sont que le payement de leur mérite.

Mais c'est trop pour une fois, et je remets à d'autres occasions de vous rendre compte de ce que MM. Boeklerus, Conringius, Hevelius, Vossius, Huygens, Wagenseil méditent pour la gloire de Sa Majesté, sur les ouvertures que je leur en ay faites, et que je nourriray avec soin pour ne les y pas souffrir relascher.

24.

Paris, 5 décembre 1665.

Je vous eusse bien porté ces lettres de MM. Heinsius et Wagenseil, ce gentilhomme allemand traducteur des *Patentes du commerce*[3], sans les accompagner de ce billet qui vous dérobera quelques momens de ceux que l'Estat vous demande, mais je n'ay pu leur refuser de vous tesmoigner que leur ressentiment est au delà de toutes leurs expressions, et que c'est avec une sincérité tout entière qu'ils vous assurent de l'obligation qu'ils vous auront éternelle, de l'honneur et des grâces que vous leur avez procurés auprès de Sa Majesté. J'aurois joint à cecy les termes pressans avec lesquels ils s'en expliquent à moy, si je n'eusse point appréhendé de vous amuser par cette diligence superflue.

La dépesche de M. Heinsius est venue tard, à cause de la distance des lieux et du péril des chemins, et c'est une merveille qu'elle ayt échappé aux embusches des Munstériens. Celle de M. Wagenseil est écrite de Paris mesme, incontinent après son retour d'Espagne et aussytost qu'il eut reçu par mes mains la gratification dont vous l'avez fait honorer par le Roy. Et il ne vous eust pas fait son remerciement par écrit, si la longueur et la fatigue du voyage ne l'eust point retenu au lit par l'ordre des médecins, et beaucoup plus s'il eust cru pouvoir, sans troubler vos importantes occupations, vous faire la révérence et vous dire de bouche combien vous l'avez étroitement lié à vos intérests, en quelque lieu que la fortune le porte; se tenant toujours prest à s'acquitter de ce devoir, quand je luy feray sçavoir que vous ne vous en tiendrez pas importuné.

Ce dont je vous répondray, Monseigneur, c'est que vous pouvez compter sur luy et icy et lorsqu'il sera en Allemagne, soit pour un des instrumens de la gloire du Roy par les ouvrages d'esprit, soit pour d'autres services que vous souhaiteriez de luy dans toute l'estendue de sa puissance. Il

[1] Voir les deux premiers §§ de la lettre 30. — [2] Voir la note 3 de la page 618. — [3] Voir le 1er § de la lettre 11.

est modeste, candide, éclairé, et tient un rang considérable entre les premiers savans de ce siècle.

25.

Paris, 20 décembre 1665.

Ce paquet vous fera sçavoir le livre curieux de ce médecin du roy de Danemark, dont j'eus l'honneur de vous parler il y a deux jours et que son fils m'avoit prié de faire que vous agréassiez qu'il trouvast place entre ceux de vostre bibliothèque. Vous y trouverez aussy, Monseigneur, le remerciement très-humble que vous fait M. Huet, de Caen, pour la nouvelle gratification que vous luy avez procurée, de laquelle il se seroit cru tout à fait indigne, si dans l'appréhension de vous importuner de ses lettres, il se fust retenu de vous en tesmoigner son ressentiment. La troisième chose que contient le paquet, et la plus importante, est la lettre de ce bon prestre de Dieppe[1], remaniée et rendue raisonnable par M. Perrault, et retouchée en plusieurs endroits par vos serviteurs de l'assemblée, en sorte qu'elle nous a semblé en estat de paroistre sans faire tort à son livre ni à vostre nom. Elle eust pu, à la vérité, estre moins ornée et par là plus proportionnée à la capacité de son auteur; mais, si elle n'eust pas esté indigne de luy en une forme plus simple, elle l'auroit esté de vous, Monseigneur, qui ne devez point recevoir de ces offrandes ou qui les devez recevoir convenables à vostre mérite et à vostre dignité. Vous prendrez, s'il vous plaist, le temps de passer la vue là-dessus, d'y corriger nos corrections, et de donner la satisfaction à ce bonhomme de pouvoir vous adresser son travail sans vous déplaire.

Au reste, Monseigneur, je n'ay eu et n'ay encore dans l'esprit autre chose que celle à quoy vous me commandastes de penser, et qui, estant de la dernière importance pour vostre service, ne requiert pas plus de diligence que de maturité.

De tous les hommes de ma connoissance, il ne s'en est présenté à ma mémoire qu'un seul qui, avec beaucoup de probité et de l'habileté dans les lettres, eust cette qualité si rare et que vous désirez et qui est absolument nécessaire pour vostre fin; mais je ne sçais si sa santé et les estudes fortes auxquelles il s'est engagé depuis plusieurs années et dont il a fait voir d'excellens essais, ne seroient point un obstacle à la gloire qu'il recevroit en vous servant. J'en espérerois pourtant bien, quand je luy aurois fait connoistre le singulier avantage que ce luy seroit d'avoir une aussy grande marque d'estime et de confiance que celle qu'il auroit de vous en cet employ, qui d'ailleurs, comme vous l'avez disposé, luy laisseroit quelques momens libres pour avancer un peu ses travaux. Mais, Monseigneur, je ne luy en feray aucune ouverture jusqu'à ce que vous me l'ordonniez, si ses qualités vous estoient agréables. C'est un ecclésiastique âgé de quarante ans, nommé Cotelier[2], bachelier de Sorbonne depuis dix ou douze ans, et qui, ayant fait un cours de philosophie pour pouvoir estre *Socius Sorbonicus*, se vit arresté par sa pauvreté dans sa licence et fut dans l'impuissance de fournir aux frais du doctorat. Mais s'il n'est docteur, il est docte, et entre les plus profonds. Il possède l'hébreu, le grec et le latin à la perfection. Il n'est d'aucun party et est estimé également de tous les deux. Il n'y a rien de plus modeste ni de moins présomptueux; il connoist l'École, mais il est au-dessus de l'École, et il puise dans les sources de bonne foy; amy de la paix et croyant que pour l'obtenir on se peut relascher de quelque chose. Il n'est pas inconnu à M. l'évesque de Luçon qui, fraischement encore, luy a accordé de pouvoir copier un manuscrit grec de la bibliothèque royale, pour perfectionner un ouvrage des Pères de la primitive Église, qu'il a commencé d'imprimer et qu'il dédie à l'assemblée du clergé.

Vous en ferez faire, Monseigneur, les enquestes que vous jugerez à propos, par vos fidèles serviteurs, et j'attendray vos ordres pour agir ou ne pas agir, selon vostre volonté. Cependant je vous diray que pour la condition principale que vous désirez en un homme de sa sorte, c'est le seul dont je voulusse répondre et que je suis persuadé qui ne me feroit jamais rougir devant vous, de qui les intérests font la plus ardente passion.

[1] Sans doute Guillaume Denis, qui enseignait à Dieppe le pilotage. (Voir III, *Marine*, pièce 46, note.)

[2] Jean-Baptiste Cotelier, né à Nîmes en 1628. Bachelier en théologie, il fut le 22 juillet 1676, nommé professeur de langue grecque au Collége de France. Mort le 12 août 1686.

26.

Paris, 9 janvier 1666.

J'avois à vous envoyer le remerciement que vous fait M. Hevelius pour la nouvelle gratification qu'il a reçue par mes soins et par vos ordres, lorsque M. de Sainte-Marthe[1] est venu m'offrir, pour l'accroissement des mémoires d'Estat de vostre bibliothèque, plusieurs liasses de lettres du feu roy et de ses ministres, toutes originales, qui regardent l'ambassade d'Angleterre du feu mareschal d'Effiat[2] et ses services pour faire réussir le mariage de Madame[3], sœur du feu roy, avec le défunt roy de la Grande-Bretagne, le tout accompagné de plusieurs écritures curieuses qui ont relation à ces négociations.

Je n'osay, Monseigneur, accepter cette offre, quoyque faite noblement et sans apparence d'intérest, que je n'en eusse auparavant vostre aveu. La matière en estant solide et de celles qui touchent vostre goust, je n'ay pas osé aussy la refuser, et je l'ay remis à ce que vous m'en feriez sçavoir. J'ay seulement pris de luy l'inventaire de ces papiers, afin que d'un coup d'œil vous jugiez s'ils sont dignes de vous ou non, et que je puisse apprendre ce que je luy répondray sur son offrande. Vous le trouverez sous cette enveloppe avec la lettre de M. Hevelius, qui ne tarit point en m'écrivant, sur le sujet de sa reconnoissance et sur la passion qu'il a de faire bientost paroistre des ouvrages qui méritent l'approbation de Sa Majesté et vostre protection.

J'en attends autant de Florence, où j'ay appris que la dernière grâce que vous avez procurée à M. Viviani a produit une plus grande gloire encore au Roy que celle de l'année précédente, n'estant pas jusqu'aux princes et princesses de cette maison, et au grand-duc mesme, qui ne se réputent obligés en la personne du plus vertueux de ses sujets qu'il a plu au Roy de considérer sur vostre tesmoignage.

C'est la continuation du fruit de la munificence de nostre grand prince et des bontés que vous avez pour les personnes de mérite.

27.

Paris, 27 janvier 1666.

Les actions de grâces des gens de lettres estrangers pour celles que vous leur avez procurées, viennent les unes après les autres, plus tost ou plus tard, selon la distance des lieux et la difficulté des chemins, dans une saison la plus incommode de l'année. Je me suis desjà donné l'honneur de vous avoir envoyé celles de MM. Vossius, Huygens, Boeklerus, Heinsius, Hevelius, Conringius, Wagenseil, Graziani, et il ne restoit plus que le signor Viviani à s'acquitter d'un si juste devoir, lorsque j'ay reçu sa dépesche dans laquelle j'ay trouvé un nouveau remerciement pour Sa Majesté, joint à celuy qu'il vous fait pour la continuation de vos faveurs. Il m'apprend que le propre grand-duc fut celuy qui luy mit vos lettres entre les mains, avec des tesmoignages d'admiration de la munificence royale et des soins que vous prenez de la répandre ainsy par toute l'Europe; et toute cette cour en fut remplie de joye, chacun prenant part à l'honneur qui en revenoit à la nation. J'ay laissé ses deux lettres à cachet volant, comme il me les a envoyées, afin que vous puissiez juger si celle du Roy vous semblera digne de luy estre présentée.

J'ay sçu aussy, Monseigneur, que l'Empereur ayant appris la libéralité du Roy envers M. Boeklerus, s'est piqué par émulation de luy en faire une pareille.

M. Wagenseil, qui fit il y a deux mois son remerciement par écrit, en arrivant d'Espagne, s'estant remis du voyage, s'est présenté chez vous, pour vous le faire de vive voix; mais, n'ayant pas eu

[1] Pierre Gaucher, dit Scévole de Sainte-Marthe, conseiller, maître d'hôtel du roi et historiographe de France. Mort le 9 août 1690.

[2] Antoine Coiffier, dit Ruzé, connu sous le nom de maréchal d'Effiat. Successivement surintendant des finances en 1626, ambassadeur en Angleterre, maréchal de France en 1631. Gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne et de l'Anjou. Mort lieutenant général des armées d'Allemagne, le 27 juillet 1632.

[3] Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, avait épousé, le 11 mai 1625, Charles Ier d'Angleterre. Morte le 10 septembre 1669, à l'âge de soixante ans.

le bonheur de vous y rencontrer, il ira à Saint-Germain pour satisfaire à cette obligation et pour prendre congé de vous avant que de partir pour l'Allemagne, où il a impatience d'estre pour y publier les grandeurs de Sa Majesté et vos bontés extraordinaires. C'est un excellent homme et le premier pour la langue hébraïque, dont il doit compiler les antiquités et les dédier au Roy par mon induction. J'auray soin de le maintenir aussy bien que tous les autres dans la passion pour les intérests de cette couronne, en sorte qu'il se montre digne des avantages qu'il en a reçus et en mérite la continuation.

J'avois inséré, Monseigneur, dans mon dernier paquet, un inventaire de pièces originales des négociations du mareschal d'Effiat, dont M. de Sainte-Marthe vous vouloit faire une offrande, s'il apprenoit qu'elle ne vous fust pas désagréable. J'en attends encore la résolution, pour luy laisser exécuter sa pensée ou l'en détourner, selon vos ordres.

28.

Paris, 16 février 1666.

J'appréhende que la multitude des affaires importantes qui surviennent tous les jours à celles de vostre ministère ne rendent inutiles les soins que je continue à prendre de vous envoyer les ouvrages ou les actions de grâces des excellens personnages que vous avez fait honorer des bienfaits du Roy et qui ne peuvent s'empescher de luy en tesmoigner leur gratitude ni de célébrer ses louanges. Mais, Monseigneur, comme ce sont des effets de vos bontés, que ces ouvrages et ces remerciemens, il ne seroit pas juste de les supprimer, dans la crainte de vous estre importun, ni de vous priver par là de la joye que vous doit apporter ce fruit des libéralités royales qui tourne si fort à la gloire de Sa Majesté, que vous avez pour objet unique.

J'espère, Monseigneur, que vous ne croirez pas avoir mal employé le temps à la lecture du panégyrique du comte Graziani, que M. l'abbé Siri m'a apporté de sa part, pour vous estre présenté avec une lettre toute pleine de reconnoissance des faveurs de nostre grand monarque et des vostres. Ce poëme est grand, magnifique, avec d'admirables rapports entre Sa Majesté et Hercule, et fait par le plus accrédité de tous les poëtes italiens qui vivent.

Vous jugerez, Monseigneur, s'il sera à propos de le faire imprimer, ou si on le joindra aux autres pièces qui doivent composer le recueil pour les mettre ensemble sous la presse. J'attends à quoy en sera du sien le signor Carlo Dati, ce gentilhomme florentin à qui j'ay fourny les Mémoires[1] que vous avez approuvés pour en faire un en prose, qui, estant d'une plume si célèbre, ne fera pas moins de bruit quand il paroistra.

Je me persuade qu'on vous aura rendu un sonnet que je donnay à la glorieuse mémoire de la Reyne, mère du Roy, et une devise que je fis pour la délivrance des captifs par Sa Majesté, sur l'avis qui nous vint que vous désiriez qu'on s'y appliquast.

M. Wagenseil, ce gentilhomme allemand qui a traduit en sa langue les pièces touchant le commerce, n'a pas voulu partir de France sans vous aller demander vos commandemens pour les choses où vous l'estimerez propre à servir Sa Majesté en son pays[2]. C'est un homme d'un mérite singulier dans les lettres et que j'entretiendray comme les autres dans la disposition où il est de luy consacrer ses veilles et ses travaux.

29.

Paris, 25 mars 1666.

Sur ce que M. Perrault m'a dit l'autre jour, que vous aviez différé à signer l'ordonnance destinée au signor Leo Allatius, jusqu'à ce que vous fussiez assuré qu'il la tiendroit à grande grâce, sans en faire difficulté comme il fit de celle qu'il y a trois ans que vous luy procurastes auprès du Roy, et que vous me faisiez l'honneur de vous en remettre à ce que je vous en dirois, j'ay trouvé qu'en ce point de ne la signer pas sans une préalable certitude, vous en usez avec cette prudence éclairée qui ne vous abandonne jamais. En effet, Monseigneur, il n'est nullement à propos de hasarder la grâce du Roy, ni vos généreux offices, à un nouveau refus, quelque civil qu'il pust

[1] Voir le 3me § de la lettre 30. — [2] Voir l'avant-dernier § de la lettre 27.

estre; et bien que, par un discours que me fit il y a six mois M. Valois l'aisné, son amy et son correspondant, j'aye sujet de croire qu'il ne manqua d'accepter la gratification qu'à cause de l'estat où le pape estoit alors avec le Roy, et que désormais que les choses sont raccommodées il se tiendroit bien heureux si Sa Majesté venoit à luy départir ses faveurs, je ne laisse pas d'estimer nécessaire qu'on le fasse expliquer davantage là-dessus, afin de ne point mettre le bienfait du Roy en péril de n'estre pas reçu ou de ne l'estre pas assez dignement.

Pour cela, Monseigneur, j'ay pensé devoir mander à un sage amy que j'ay à Rome présentement, sans y mesler le nom de Sa Majesté ni le vostre, et comme de moy-mesme, ce que M. Valois m'avoit rapporté de son désir, et prier cet amy de sçavoir adroitement du signor Leo Allatius s'il se tiendroit obligé que j'essayasse, sur l'occasion des nouvelles libéralités qu'elle fait à d'autres gens de lettres, de réveiller la bonne volonté que Sa Majesté et vous aviez eue pour luy; qu'en ce cas je tenterois l'aventure et que, s'il m'arrivoit d'y réussir, je l'en avertirois, sinon que l'on n'auroit jamais connoissance ni de son souhait ni de mes diligences. Il m'a semblé, Monseigneur, avoir pourvu par ce biais au danger qu'il y auroit que la munificence royale souffrist quelque chose d'indigne, quand mesme il y auroit encore quelque obstacle qui l'empeschast d'en profiter. Sur ce pied-là, et avec cette précaution, j'ay écrit aujourd'huy à mon amy de le sonder et d'en tirer une résolution positive, suivant laquelle j'agirois ou n'agirois point dans un intérest qui, s'il avoit lieu, luy seroit si glorieux.

Je vous devois rendre, Monseigneur, compte de cela, afin qu'il vous plust de juger si cette conduite est bonne et si elle s'accommode à vos intentions. Quant aux quatre autres ordonnances pour MM. Ferrari, Dati, Gronovius et Reinesius, lorsque M. Le Bègue les aura converties en lettres de change, s'il me met les despesches entre les mains, je me chargeray de les faire tenir seurement à leurs adresses; et afin que chacun de ces Messieurs sçache à qui ils en seront obligés, et de quelle manière ils en devront tesmoigner leur gratitude au Roy et à vous, je joindray à chaque despesche un billet de ma main qui dira là-dessus ce que la bienséance ne voudroit pas que vous leur disiez vous-mesme dans les lettres dont vous avez accoustumé d'accompagner celles de change que vous envoyez aux gens de sçavoir [1]. Et pour ne rien laisser à faire de ce qui dépend de moy, j'ay minuté ces quatre lettres que M. Perrault vous enverra avec celle-cy.

30.

Paris, 5 avril 1666.

Les quatre lettres de change pour MM. Gronovius, Reinesius, Ferrari et Dati sont parties accompagnées des vostres, auxquelles j'ay joint mes billets comme d'office, afin qu'ils leur servent de direction dans la manière qu'ils doivent tenir pour tesmoigner leur reconnoissance, sans que j'aye engagé le nom du Roy ni le vostre, de peur qu'ils ne vinssent à soupçonner que Sa Majesté ni vous exigiez d'eux autre chose que de continuer leurs travaux à l'utilité du public.

Cette conduite m'a semblé nécessaire pour conserver la dignité aux gratifications, qui paroistront d'autant plus nobles qu'elles paroistront plus désintéressées, et pour ne laisser pas aussy ignorer à ces Messieurs à quoy les faveurs royales les obligent, et de quelle manière ils s'y doivent prendre, s'ils s'en veulent ressentir dignement.

Quant au signor Carlo Dati, comme il m'a sollicité plus d'une fois de luy fournir des Mémoires particuliers des actions et des paroles mémorables de Sa Majesté, afin de les pouvoir semer comme autant de lumières dans le panégyrique qu'il a commencé pour elle, j'en ay tracé un petit estat de celles qui sont venues à ma connoissance, lequel j'ay écrit en sa langue, de mesme que cet autre plus ample qui a eu l'honneur d'estre approuvé de vous et que vous avez consenty que je luy envoyasse [2]. Mais je n'ay pas cru devoir luy envoyer celuy-cy qu'auparavant vous n'ayez passé la vue dessus, afin de n'y rien laisser qui vous puisse déplaire et qu'il ne fust pas à propos de luy communiquer.

Comme la chose ne sçauroit estre de petite importance, puisqu'elle regarde le Roy, j'espère

[1] Voir page 238, note 3, et les 4me et 5me §§ de la lettre 39. — [2] Voir les deux derniers §§ de la lettre 19.

que vous en ferez une de vos affaires, et qu'après avoir pris le temps de parcourir cet écrit, vous me ferez sçavoir si j'en puis charger le courrier, ou si, avant que de le faire, il y aura quelque chose à retrancher ou à ajouter.

Il y a, au reste, assez longtemps, Monseigneur, que M. de Cailly[1], duquel je vous ay desjà fait voir certaines épigrammes zélées pour le bien de l'Estat, m'a consulté sur les deux que vous trouverez dans ce paquet, et que j'ay crues dignes de vous estre présentées, comme d'un homme affectionné à vostre vertu et qui luy fait hautement et noblement justice. Vous y estimerez au moins sa passion, qui est la seule chose qu'il m'a semblé prétendre.

31.

Paris, 23 may 1666.

Immédiatement après avoir écrit au signor Carlo Dati qu'il vous feroit chose agréable de s'appliquer fortement à célébrer la gloire du Roy, suivant le dessein qu'il en avoit pris de son propre mouvement, et pour lequel je luy avois envoyé de si amples Mémoires, j'ay reçu un paquet de luy où estoient les lettres pour Sa Majesté et pour vous que je me donne l'honneur de vous envoyer.

Elles doivent contenir l'extrême ressentiment qu'il a de la gratification que vous luy avez procurée, avec d'autant plus de surprise pour luy que je luy en avois laissé concevoir moins d'espérance; car celle qu'il m'a adressée en est si remplie, et il me conjure si instamment de vous la tesmoigner, que je n'y sçaurois rien souhaiter davantage.

Il m'a assuré de plus, Monseigneur, qu'il va faire une particulière recherche de tout ce que les anciens Grecs et Romains ont fait de mieux en ce genre, afin de s'exciter par ces grands exemples à ne demeurer pas au-dessous d'eux dans le panégyrique, et, s'il est possible mesme, à les y surpasser d'autant que son sujet surpasse en grandeur les sujets de ceux que l'on a vus jusqu'icy. Comme il est animé, je ne doute point qu'il ne se signale dans l'exécution de son projet et que sa prose n'égale les vers du comte Graziani, et n'obtienne de vous une approbation pareille.

Mais, Monseigneur, parce que, pour réussir dans une si haute entreprise, il faut plus de temps qu'il n'en faudroit pour une moindre et qu'il est pressé par sa gratitude d'en donner dès cette heure quelque marque, voicy les propres termes dont il s'en explique à moy : «*E per poter pigliare il tempo che si richiede e che l'indugio non faccia sospettare della mia umilissima e pronta gratitudine, più tosto penso di mandar fuori qualche mia operetta, dedicandola all' Excellentissimo signor Colbert, laquale preceda come furiera e dichiari i miei ossequiosissimi sentimenti verso la beneficenza reale*[2].»

Une pensée si équitable et si honneste trouvera, je m'assure, d'autant moins de résistance en vostre modestie que cette dédicace aura pour principal objet la munificence du Roy et que ce qu'il y aura de louanges pour vous n'en sera bien que l'accessoire. Je tiendray la main d'ailleurs qu'il aille retenu sur vostre article et qu'il tempère son style de sorte qu'il se contente de vous rendre justice, sans pousser l'éloge jusqu'où il pourroit raisonnablement aller.

J'attends à tout moment de semblables reconnoissances de ces trois autres habiles estrangers qui vous doivent depuis peu de semblables grâces, et qui n'ont apparemment tardé à venir que par la distance des lieux ou la difficulté des chemins.

[1] Jacques de Cailly, né à Orléans en 1604, connu sous le nom d'Aceilly, qui est l'anagramme du sien. Mort en 1673. — Il reste de lui un petit recueil d'épigrammes.

[2] «Et pour pouvoir prendre le temps que mon projet exige sans que le délai fasse douter de ma très-humble et prompte gratitude, je me détermine plutôt à expédier quelque petite œuvre de ma façon, en la dédiant à l'excellentissime seigneur Colbert, afin qu'elle précède comme fourrière et déclare mes très-respectueux sentiments à l'égard de la libéralité du Roi.»

32.

Paris, 3 juin 1666.

Je me disposois à vous aller présenter le livre de l'*Origine du Nil*, que M. Vossius a dédié au Roy, et l'exemplaire de ce mesme livre qu'il vous avoit destiné comme au protecteur de ses estudes auprès de Sa Majesté; mais M. Van Beuningen a trouvé à propos de vous le faire présenter par le neveu de l'auteur mesme, qui m'en a donné avis et de l'accueil favorable que vous avez fait au présent et au présentateur.

Je vous feray icy souvenir, Monseigneur, que ce M. Vossius est l'une des premières lumières de la Hollande, en sçavoir très-curieux et très-exquis, et que ce fut luy qui tint à grâce que vous souffrissiez qu'il mist dans vostre bibliothèque cet Alcoran arabe qui, au jugement des connoisseurs, n'a pas son pareil au monde en beauté[1]. Son dessein est de vous adresser l'un des ouvrages qu'il achève de polir, et qui est de matières semblables; et sur ce que je luy ay représenté que ce n'estoit pas sans peine que vous receviez ces sortes d'offrandes, lesquelles vous n'aimiez bien que pour le Roy, il m'a répondu qu'il ne pouvoit pas s'abstenir de vous la faire, quelque répugnance qu'eust vostre vertu, et que, quand il en seroit dispensé à vostre égard par vostre modération, il ne le seroit pas à l'égard du public, qui auroit lieu de l'accuser d'ingratitude s'il ne luy donnoit quelques marques que, s'il ne se pouvoit pas acquitter envers vous des faveurs que vous luy avez faites, il pouvoit bien n'en estre pas méconnoissant.

M. Reinesius, du conseil de l'électeur de Saxe et l'un des derniers gratifiés, est dans la mesme pensée, et vous trouverez, Monseigneur, avec ce mot, le frontispice d'un traité qui s'imprime et qu'il a résolu de vous dédier[2].

Il ne seroit pas plus aysé que raisonnable de lier les mains à ces savans hommes et de les contraindre dans une intention aussy juste que la leur, d'autant plus que, s'il leur échappe quelques louanges qui fassent peine à vostre modestie, elles luy seront du moins supportables en cela qu'elles n'iront jamais qu'en compagnie de celles du Roy, comme l'ombre en celle de la lumière.

Je me donnay l'honneur, il y a quinze jours, de vous envoyer les actions de grâces de M. Carlo Dati pour Sa Majesté et pour vous, et j'ose m'assurer que, selon qu'elles sont écrites, elles ne vous auront pas déplu.

M. Gronovius me doit rendre porteur, au premier jour, des siennes et de quelques-unes de ses compositions imprimées, pour avoir place en vostre bibliothèque, et pour luy rendre par là l'hommage que luy doivent tout ce qu'il y a d'habiles gens.

33.

Paris, 10 juin 1666.

Vous verrez par les deux lettres de M. Gronovius, premier professeur d'éloquence en l'académie de Leyde, l'une au Roy et l'autre à vous, combien il a ressenty la grâce que vous luy avez procurée auprès de Sa Majesté, et à quel point cet honneur l'a attaché à son service et au vostre. Le billet que j'ay reçu de luy n'est pas moins remply de protestations de son inviolable fidélité pour la gloire de nostre grand monarque. J'auray lieu de nourrir ces bonnes dispositions par ma réponse, pour luy en faire donner des marques publiques aux premiers ouvrages qu'il imprimera.

Il vous en a voulu, Monseigneur, donner de particulières de sa reconnoissance, en me faisant apporter plusieurs livres très-bien traités de ceux qu'il a ou composés ou commentés, pour avoir place dans vostre bibliothèque, lesquels je mettray, dès ce soir, entre les mains de M. Carcavi, afin qu'il la leur y fasse trouver. Le Tite-Live, en trois volumes, en est le principal, à l'impression et à la reliure duquel il ne se peut rien ajouter. Dans quelques mois, il fait estat d'y joindre les deux Sénèque, père et fils, de sa dernière révision, qui sont maintenant sous la presse.

[1] Voir lettre 10. — [2] Les Scholies sur un fragment de Pétrone. (Voir lettres 37 et 55.)

34.

Paris, 2 juillet 1666.

Je n'ay pas cru que la crainte de vous détourner dans vos importantes occupations me dust retenir de vous communiquer ce que M. Ottavio Ferrari, ce savant professeur de Padoue, gratifié par le Roy, m'a répondu à la lettre dont j'accompagnay celle que vous luy écrivistes en luy envoyant le présent de Sa Majesté et dans laquelle je luy insinuois doucement ce qu'on pouvoit attendre de son ressentiment, où le Roy trouvast sa gloire aussy noblement déployée qu'il luy en avoit donné sujet par la noblesse de ses bienfaits.

Les termes de sa réponse sont trop considérables pour vous les laisser ignorer, et je me persuade que vous prendrez plaisir à y voir l'effet du bon office que vous luy avez rendu en le faisant comprendre au nombre des personnes que Sa Majesté a jugées dignes de ses libéralités.

Voicy donc, Monseigneur, ce qu'il m'en écrit :

« *Postquam igitur diu frontem perfricui, ad novum hoc et beneficum sidus oculos vertens, cunctanter et trepide regias laudes profano ore concipere et si non publicæ expectationi saltem pietati satisfacere in animum induxi. Quamvis enim monumenta, quibus res hujus ævi posteris trado, Rex incomparabilis ingentium meritorum majestate sit impleturus, atque ab Henrici magni extremis labor noster auspicatus, exacto per longas moras divi parentis regno, principis omnium scriptorum ingenia defatigaturi imperii rudimentis hæsurus sit, ibique desiturus unde ille incipit, quia tamen spissum opus est et lenti moliminis, statui pauca carptim delibare eaque in antecessum dare et attonitæ venerationis cultui procudere. Tu, Deliæ, mentem inspira; tu ad sacrarium digitum intende, præcipua quæque decerpens in quibus olim historia desudabit ac summa regiæ laudationis fastigia transmitte. Erant quidem alia in manibus ut* LIBRI ELECTORUM, ORIGINES LINGUÆ ITALICÆ [1], NOTÆ *item* IN PLINIUM *; sed posthabitis omnibus huic negotio prævertendum video*, etc. »

Ce sont les paroles de cet excellent homme qui m'ont paru de conséquence pour l'honneur du Roy, que vous passionnez si fort, et nous avec vous, en suivant vostre exemple ; car elles portent un formel engagement à faire le panégyrique de Sa Majesté que je m'estois laissé entendre qu'on se pouvoit promettre de sa reconnoissance. Mais comme je ne vous indiquay ce savant homme que sur le pied du premier orateur latin de toute l'Italie, j'ay esté agréablement surpris de rencontrer de plus en luy un historien, et un historien qui traitoit des événemens de ce siècle et qui desjà estoit disposé à rendre, dans son travail, justice aux grandeurs de nostre monarque.

Cela, Monseigneur, m'a engagé, de mon costé, à luy faire une copie des Mémoires italiens que j'avois faits [2] pour le signor Carlo Dati, et à luy écrire une seconde fois pour le fortifier dans ses bonnes dispositions et pour l'exhorter à ne se contenter pas d'employer dans son ouvrage les commencemens du règne de Sa Majesté, mais de le poursuivre jusqu'à ces temps-cy, la matière estant si illustre et y allant mesme de l'intérest de l'Italie qu'une administration aussy sage et heureuse que celle de feu Mgr le cardinal Mazarin y soit relevée et en fasse le principal ornement. J'attends sa résolution sur cet article, résolu de nourrir, avec tout le soin dont je suis capable, ses louables intentions, afin que vous ayez ce nouvel instrument pour éterniser les vertus héroïques du Roy et l'admirable conduite de Son Éminence.

Entre tous les écrivains que Sa Majesté honore de ses faveurs, ceux qui me semblent le plus dignes d'estre mesnagés sont les historiens, et entre les historiens ceux qui traitent des affaires présentes ou qui ont relation aux nostres. Vous le croyez ainsy sans doute, Monseigneur, et c'estoit l'opinion des deux derniers fameux cardinaux qui ont fait le bonheur de la France. C'est aussy ce qui me fait vous proposer un autre savant professeur d'éloquence à Dantzick, et historiographe en titre du roy et du royaume de Pologne, duquel j'ay vu la guerre contre les Cosaques rebelles et leur chef Kmielniski, laquelle est fort bien écrite [3], et qu'on m'a assuré qui fait le *Florus Polo-*

[1] Les *Origines de la langue italienne* furent publiées en 1676, et les *Livres des électeurs* en 1679.

[2] Voir le 3me § de la lettre 30.

[3] Une note de la *Biographie universelle* de Michaud (*verbo* Thevenot) attribue cet ouvrage à Pierre Chevalier, conseiller à la Cour des aides.

nicus encore plus beau. Vous jugerez si vous le devez acquérir au Roy, en luy procurant ses grâces, à quoy il y auroit d'autant plus de facilité qu'il a fait voir, par les épigrammes que vous trouverez dans mon paquet, son inclination à révérer Sa Majesté et ce qui la touche.

Vous en userez selon vostre prudence accoustumée et ne prendrez, s'il vous plaist, cet avis que comme un effet du zèle qu'a pour le service du Roy et pour vostre satisfaction...

35.

Paris, 3 aoust 1666.

Le sonnet italien du signor Carlo Dati, sur le sujet de la navigation et du commerce, ne vous dérobera guère de temps et vous plaira beaucoup, comme je l'espère, ne se pouvant, à mon avis, rien faire de plus noble pour le dessein de Sa Majesté que cette petite composition qu'il m'a envoyée afin que je vous la présente et qu'elle divertisse Sa Majesté, pendant qu'il travaille à une plus grande qui embrassera toute la matière des louanges qu'elle a si bien méritées et qui se feront lire à l'éternité, lorsqu'une aussy excellente plume y aura fait son dernier effort et y aura employé tout l'art dont elle est capable.

Il vous peut souvenir, Monseigneur, des Mémoires que je luy ay fournis en sa langue pour cela, que vous me fistes l'honneur de me mander qui n'avoient pas déplu au Roy ni à vous. Selon qu'il m'en écrit, il voudroit un plus grand détail encore, ce qui me fait d'autant plus connoistre la passion qu'il a pour en faire un chef-d'œuvre accomply.

J'attends de jour en jour le manuscrit de ces trois années de la guerre entre Suède et Danemark, dont M. Boeklerus a composé l'histoire [1], laquelle n'osant rendre publique par la voye de l'impression, il la veut au moins consacrer à vostre nom et luy obtenir une place en vostre belle bibliothèque. Ce volume sera curieux et utile en tout, mais principalement pour les secrets motifs de la couronne de Suède qui y sont découverts, et qu'il a eus en confidence d'elle lorsqu'il estoit à son service. Ce pendant j'ay reçu de luy un volume in-folio du différend qui s'est meu entre l'électeur palatin et celuy de Mayence, de la main du mesme M. Boeklerus, engagé à ce travail par ce dernier, où est discutée à fond, en termes de droit, la question importante dont depuis le Roy a esté élu pour arbitre. Je le fais relier pour le remettre entre les mains de M. Carcavi, qui vous le présentera à vostre premier voyage.

Nous repassons dans l'assemblée la description que M. Perrault a faite fort heureusement du Carrousel, et où les devises des cavaliers n'auront pas une petite obligation à sa plume.

36.

Paris, 2 septembre 1666.

L'ouvrage manuscrit de M. Boeklerus, dont je me suis donné l'honneur de vous parler dans ma précédente, m'a enfin esté rendu pour le mettre dans vostre bibliothèque, en attendant que la disposition des choses permette qu'il vous en fasse une offrande publique et qu'il vous tesmoigne avec plus d'éclat le ressentiment des grâces que vous luy avez procurées auprès du Roy. Quand les affaires souffriront que vous preniez un peu de relasche parmy vos livres, M. Carcavi vous présentera celuy-cy, où je ne doute point que vous ne trouviez de quoy vous éclaircir du fond de la politique suédoise, qu'il seroit malaysé de tirer d'ailleurs; ce savant homme l'ayant pénétrée et insérée dans cette histoire, lorsqu'il estoit sur les lieux et appointé par cette couronne.

Il est après à disposer les libraires de son pays à une nouvelle édition grecque et latine de Polybe, illustrée de ses notes et plus ample que celle que Casaubon [2] dédia à Henri IV, laquelle il destine, par mon conseil, à nostre grand monarque, avec une manière de dédicace qui soit moins

[1] Voir le 3me § de la lettre 17.

[2] Isaac de Casaubon, né à Genève en 1559. Ayant accepté en 1596 une chaire de grec et de belles-lettres à Montpellier, il fut appelé à Paris, par Henri IV, qui lui donna un poste semblable et la garde de sa bibliothèque. Jacques Ier l'attira ensuite en Angleterre, et Casaubon mourut à Londres, le 1er juillet 1614.

une lettre qu'un panégyrique, et où les merveilles de Sa Majesté soyent gravées si fortement qu'elles puissent toujours durer.

Depuis cela, Monseigneur, j'ay reçu des nouvelles de M. Conringius, cet illustre professeur de Helmstedt, toutes pleines de zèle pour les intérests du Roy. M'ayant fait sçavoir, par ses précédentes, qu'encore qu'il y eust du péril pour luy s'il écrivoit[1] pour les droits de Sa Majesté sur les Pays-Bas, il l'entreprendroit volontiers, pourvu qu'on luy fournist les Mémoires particuliers sur quoy ils se fondent, se tenant assez fort sur la thèse générale pour s'en bien acquitter; comme en ce genre c'est une plume que l'on tient la plus forte d'Allemagne et que les impériaux craignent le plus, je reçus sa proposition civilement, en luy faisant toutefois entendre que ce ne seroit pas sans grande difficulté que les Mémoires qu'il désiroit pour cela luy pussent estre seurement et secrètement portés et que d'ailleurs cette affaire ne pressoit possible pas encore, que cependant je ne vous laisseray pas ignorer sa bonne volonté.

Par ces dernières, il continue à s'offrir, mais sans empressement et en ces termes : « *Interea a periculoso opere abstinebo manus, nisi jubear a Rege christianissimo, cujus commodis, salvo eo quod rectum est et justum, obstrictum me agnosco, quamvis id conjunctum fuerit cum aliquo mei discrimine.* »

Et il suit à vostre égard, Monseigneur : « *Igitur, mutatis velis, quod jam institui, pergam agere circa rem nummariam, ut illustrissimo Colberto etiam gratus erga tantum patronum affectus meus saltem aliquo testimonio approbetur, donec meliora et plura dare licuerit.* » Par là, Monseigneur, vous avez une main estrangère preste, quand vous le jugerez à propos, pour servir à défendre les droits du Roy.

M. Wagenseil, ce gentilhomme allemand, traducteur des pièces du commerce, me tesmoigne l'impatience qu'il a d'estre arrivé à Nuremberg, pour mettre ses papiers en ordre et préparer la publication de quelqu'un de ses ouvrages qui soit digne du Roy et de vous.

M. Gronovius, professeur à Leyde, me mande la mesme chose, aussy bien que M. Vossius, qui ne croit pas estre quitte envers Sa Majesté pour l'ouvrage de l'*Origine du Nil*[2], qu'il a consacré à sa gloire et que son neveu a eu l'honneur de vous présenter.

37.

Paris, 6 novembre 1666.

Le paquet dans lequel estoit le remerciement de M. Reinesius, le savant conseiller du duc de Saxe, au Roy, qu'il avoit imprimé pour mieux faire connoistre à toute la terre sa gratitude, et où estoient encore quelques exemplaires de ses Scholies sur le fragment de Pétrone qu'il vous a dédiées et dont il y a six mois que j'eus l'honneur de vous envoyer le frontispice, ce paquet, dis-je, s'estant perdu par les chemins, entre les mains des infidèles messagers, comme je le viens d'apprendre d'un gentilhomme allemand, son amy et sa nourriture, nous avons cru, pour y remédier, devoir faire autre chose que d'écrire à M. Reinesius de nous renvoyer au plus tost d'autres exemplaires de son remerciement à Sa Majesté, et essayer de faire icy une nouvelle impression de ces Scholies, dont il a apporté avec luy un volume, augmenté en plusieurs endroits.

Vous prendrez plaisir, Monseigneur, à voir dans la dédicace avec combien d'éloquence et de discrétion ce vénérable vieillard vous y marque son ressentiment, et combien les louanges qu'il y a semées de vostre vertu y sont sagement employées, sans que vostre modestie les puisse refuser. Je vous devois cet avis pour conserver dans vostre esprit la bonne opinion que vous avez conçue de luy sur mon tesmoignage, en attendant que luy-mesme l'y confirme par ce qu'il destine à la gloire de Sa Majesté, publiant le très-important travail de plus de deux mille inscriptions antiques[3], qui n'ont jamais esté vues, et qui, illustrées de ses notes, seront un trésor en matière de lettres qui ne devra rien à celuy de Gruterus. Mais, Monseigneur, la pauvreté des libraires allemands en rendant impossible, en ces quartiers, l'édition, qui pourra aller à 6,000 francs, et le papier et les caractères de France estant tout autrement beaux pour un ouvrage de cette considération, il ne se-

[1] Voir le 2me § de la lettre 39, les 4mes des lettres 40 et 41, le 3me de la lettre 43, le 1er de la lettre 51 et le 3me de la lettre 77.

[2] Voir lettre 32.

[3] Voir lettre suivante.

roit peut-estre pas indigne de Sa Majesté, à qui il le consacre, d'ordonner que l'édition s'en fist à l'Imprimerie Royale, et l'on se pourroit promettre que le débit en remplaceroit avec avantage l'avance des dépens.

La souveraine ambition de ce bon vieillard seroit, qu'avant de mourir, cette fleur de ses estudes sortist à la lumière sous de si glorieux auspices et d'un si magnifique lieu. J'ay cru, Monseigneur, luy pouvoir rendre l'office de vous en faire la proposition, vu ce que vous nous avez fait l'honneur de nous dire plusieurs fois que vous seriez bien ayse de rencontrer quelque matière digne d'occuper les presses du Louvre, et que celle-cy est assurément des plus riches que les savans pussent désirer.

Vostre prudence en usera comme elle trouvera à propos, et je ne la supplie de rien que de me faire sçavoir ce que j'auray à répondre sur cet article.

Enfin, j'ay esté assez heureux pour retirer du naufrage le paquet de livres que le signor Ottavio Ferrari m'adressoit pour vous, et qui estoit demeuré ensevely sous les piles de marchandises de la douane de Lyon. Je les remettray demain à M. Carcavi pour les placer dans vostre bibliothèque. Celuy *De re vestiaria* est d'un mérite particulier.

38.

Paris, 4 décembre 1666.

Vous aurez reçu, il y a quinze jours, ce que je me donnay l'honneur de vous écrire sur la proposition que m'avoit faite M. Reinesius de la publication des *Nouvelles inscriptions*, égales en nombre à celles de Gruterus, pour en faire la dédicace à Sa Majesté, accompagnées de son éloge, qu'il espéreroit rendre du tout digne d'elle. Je ne vous en dis rien davantage, attendant vos ordres là-dessus. Par la mesme lettre, je vous avertissois, Monseigneur, que le paquet de ses ouvrages qu'il vous envoyoit, et celuy en particulier qu'il vous dédioit, et dont il y a quatre ou cinq mois que je vous fis voir le frontispice, estant péry par les chemins, j'en espère dans quelques mois un autre qui répare celuy qui a esté perdu, ce bon vieillard ne se pouvant consoler de la trahison que luy a faite la fortune en cela, et surtout en ce qu'elle luy a osté le moyen de faire voir à Sa Majesté et à vous, Monseigneur, le remerciement de la grâce qu'il a touchée et rendue publique en toute l'Allemagne dès aussytost que vous la luy eustes procurée.

Depuis, il m'est venu un paquet de M. Viviani, l'un de vos gratifiés de Florence, avec une proposition qui marque bien sa reconnoissance et qui ne peut partir que d'un cœur bien dévoué au service et à la gloire de Sa Majesté. Après vingt-cinq ans d'employ en qualité de mathématicien et d'ingénieur de Son Altesse de Toscane, usé de travail et n'en osant espérer de soulagement, il se trouve tout à coup avoir l'obligation d'en estre déchargé par son prince, à l'exemple de la magnanimité du Roy, et estre désormais en estat de travailler en repos aux ouvrages que ses occupations avoient fait suspendre.

Sur ce fondement, Monseigneur, il en destine la plus considérable partie à l'honneur de Sa Majesté, lorsqu'il y aura mis la dernière main; et pour ce que ce qu'il croit pouvoir plutost faire réussir, est la vie du fameux Galilée, dont il estoit le disciple favory, pour laquelle il a un recueil très-considérable de mémoires qu'il n'a plus qu'à digérer et à ordonner, il me consulte sçavoir si je croirois que l'offrande en fust agréable à Sa Majesté, jointe principalement à un buste de bronze[1] qu'il fait jeter, de la teste du mesme Galilée tirée au naturel, de son vivant, sur luy.

Tout cela, Monseigneur, m'a semblé si noble et tout ensemble si digne de la curiosité du Roy que, sans perdre temps, je l'ay exhorté à suivre ardemment l'un et l'autre dessein, afin de ne laisser pas refroidir une intention si louable, ni mourir un projet qui sera utile au public et glorieux à Sa Majesté.

Je vous demande pardon de la longueur de ce billet, dont la matière ne se pouvoit resserrer davantage sans l'estropier, et je vous supplie de vous donner la peine de lire l'extrait que j'ay fait d'une plus ample lettre qu'il m'a écrite là-dessus, afin que vous voyiez par ses propres termes avec quelle candeur et quelle chaleur il exprime sa conception.

[1] Voir l'avant-dernier § de la lettre 48 et le 2me § de la lettre 76.

Il dépendra de vostre loisir et de vostre bonté de me commander ce que j'ay à luy répondre, afin qu'en cela comme en toute autre chose je vous puisse tesmoigner avec quel zèle je suis...

39.

Paris, 6 janvier 1667.

Vous aurez vu, dans la lettre de M. Perrault, le détail de ce qui s'est fait de la commission qu'il vous a plu nous donner, sans qu'il soit besoin que je vous le répète en celle-cy. Je vous diray seulement que l'on n'y pouvoit apporter plus de secret, de zèle, d'attention, de diligence, d'assiduité, ni d'exactitude. Cela a emporté du temps, mais on n'y a pas perdu une minute, et toutes autres affaires ont cessé pour s'appliquer à celle-là.

Quant à celle de M. Conringius, le bruit qui avoit couru de sa mort m'avoit embarrassé; mais enfin sa lettre du 8 octobre et celle du 10 décembre, écrites de sa main, m'ont tiré de peine, et me l'ont fait toujours voir dans la disposition d'exécuter ses promesses, lorsqu'on l'aura aydé des pièces essentielles au sujet[1]. Il s'y engage de nouveau, avec cette condition pourtant que l'on garde un profond silence à l'égard de sa personne, y allant pour luy de la vie si les intéressés dans l'affaire venoient à en avoir le moindre soupçon.

Il a desjà reçu sans péril la dépesche dans laquelle je luy touchois en gros ce qu'on désiroit de luy, afin qu'il y pensast par avance. Dans la mesme, je luy expliquois ce que le Roy a estably pour l'avancement des arts et des sciences, dont il me demandoit des éclaircissemens, aussy bien que des rares qualités que Dieu a mises en vous, et des emplois qui occupent vostre vertu et vostre industrie. Il avoit besoin d'en estre informé pour en faire la matière de la dédicace de l'ouvrage qu'il destine à Sa Majesté et de celuy dont il veut vous faire offrande. Il n'est plus question, Monseigneur, que de me faire faire les copies des pièces qu'il luy faudra communiquer, et que de les luy envoyer par la plus seure occasion qu'il se pourra, à quoy, de mon costé, je donneray tous mes soins pour empescher qu'il n'en mésarrive.

En attendant ce que vous commanderez là-dessus, j'ay ébauché une douzaine de billets en vostre nom, comme les années précédentes, pour accompagner les lettres de change des gratifications que vostre bonté a encore procurées aux doctes estrangers, afin que, si vous les voulez honorer de cette nouvelle civilité, vous le puissiez sans autre peine que d'y réformer ce qui y sera de mal, et de les signer, après les avoir fait écrire par vos secrétaires[2].

Lorsque ces lettres m'auront esté renvoyées cachetées de vostre sceau, je joindray les miennes, où je leur parleray plus au long et entreray avec eux dans des explications particulières, auxquelles il ne seroit pas de vostre dignité de vous abaisser[3].

[1] Il s'agissait d'un ouvrage sur les droits de la Reine. (Voir le 3me § de la lettre 36.)

[2] Voir le 1er § de la lettre 66.

[3] Voici une de ces lettres qui fut adressée cinq jours après à Boeklerus, professeur d'histoire à Strasbourg :

«Par vostre lettre du 20 décembre, de Heilbron, j'apprends avec plaisir que M. l'ambassadeur Courtin, se souvenant de nostre amitié ancienne, vous avoit fait l'accueil que vous méritez, sur mon tesmoignage et sur ma recommandation, et que, par mon entremise, vostre négociation trouve plus de facilité auprès de luy qu'auparavant. La mesme chose m'a esté confirmée par la réponse qu'il m'a faite, où il a bien voulu me faire sçavoir que vous aviez eu sujet d'estre content de luy. Je n'ay pas eu moins de satisfaction de l'inquiétude où je vous vois de reconnoistre, par la publication de quelque notable ouvrage, les grâces que vous avez reçues du Roy. Cela est digne de vous, et j'ay toujours bien eru qu'encore que Sa Majesté n'exige rien de vous, sinon que vous continuiez par vos travaux à faire honneur aux lettres et profit au public, vous ne vous contenteriez pas de cela et que vous luy voudriez donner de plus particulières marques de vostre gratitude par des offrandes de vostre fonds ou de celuy d'autruy, comme ont desjà fait plusieurs des gratifiés, et que d'autres sont tout prests à faire, vostre cœur n'estant pas moins bon que le leur.

«Sur cette opinion, dans laquelle vous m'avez souvent confirmé, je me suis mesme avancé de le promettre à M. Colbert; et peut-estre que cela n'a pas peu servy à vous faire mettre encore par luy, qui ne respire que la gloire de Sa Majesté, dans le nombre de ceux sur qui les faveurs royales sont de nouveau répandues, de quoy je vous envoye des preuves certaines dans la lettre que ce

Au reste, Monseigneur, je reçus hier au soir du très-savant M. Reinesius les actions de grâces qu'il avoit rendues au Roy dès le commencement du mois de may, imprimées pour publier la munificence de Sa Majesté plus dignement par toute l'Allemagne, comme il le fit dès ce temps-là; et ayant appris de moy la perte de son remerciement et de ses notes sur le prétendu fragment de Pétrone, qu'il vous dédioit[1], il en a fait un nouveau paquet qu'il a envoyé exprès par terre, et qui me fut remis hier entre les mains, dans lequel sont plusieurs exemplaires de son remerciement et deux exemplaires de ce livre qu'il vous adresse, l'un pour vous et l'autre pour la bibliothèque du roy. Je m'en vais les porter à M. Carcavi, afin qu'il vous les présente au premier tour que vous ferez à Paris.

De tout cela, Monseigneur, vous n'aurez, pour cette fois, qu'un exemplaire de son action de grâces, que peut-estre trouverez-vous à propos de faire voir à Sa Majesté. En ce petit écrit, vous verrez qu'il luy donne et consacre son important ouvrage des *Nouvelles inscriptions romaines*, dont il souhaiteroit passionnément qu'elle voulust faire faire l'édition en son Imprimerie Royale, comme il y a soixante ans que l'empereur Rodolphe fit faire celle de l'édition des *Inscriptions* de Gruterus qui luy fut dédiée; ce très-docte personnage-cy regardant ce travail des sciences comme son trésor et son chef-d'œuvre, et comme ne cédant en rien pour l'utilité publique et pour la gravité du sujet à celuy de Gruterus, qui a tant de réputation.

Que si vous en jugiez aussy avantageusement que luy, et que vous eussiez agréable d'honorer des presses royales cet ouvrage, qui feroit deux volumes in-folio et où il entreroit grand nombre de gravures, il y a maintenant à Paris un savant homme allemand, nourry de sa main et dans sa dernière confidence, à qui il enverroit son original et qui vaqueroit à la conduite de cette édition.

Je me suis un peu estendu, Monseigneur, sur cette proposition, afin que vous y puissiez faire une réflexion sérieuse, et juger si l'exécution n'en seroit point honorable au Roy et au royaume, et j'ose dire à vous-mesme, si la chose se faisoit sous vostre autorité.

Je ne puis mieux finir cette longue lettre que par un succinct, mais très-humble remerciement des nouvelles grâces dont Sa Majesté m'a comblé par vostre recommandation[2]. Je n'oserois l'estendre de peur de vous ennuyer et peut-estre vous déplaire; mais il sera tout compris dans le vœu que j'ay fait depuis tant d'années de vivre et mourir...

40.

Paris, 11 février 1667.

J'ay vu MM. Bilain[3] et Duhamel[4], et les ayant entretenus sur leurs ouvrages suivant vos sages intentions, il ne se peut rien ajouter à la soumission qu'ils ont pour vos sentimens et mesme pour

grand ministre vous écrit et dans celle de change dont il accompagne la sienne. Sur quoy, Monsieur, je crois à propos de vous dire qu'encore que le Roy ayt, depuis quelques années, montré une grande constance dans la volonté de faire des largesses aux personnes savantes, il l'a fait toutefois sans engagement à les continuer et de telle manière que, quand elles cesseroient, on ne laisseroit pas de luy demeurer obligé du passé, sans qu'on eust sujet de trouver tant soit peu à redire qu'elles ne vinssent pas à l'avenir, Sa Majesté jugeant d'ailleurs que son intention de l'avancement des lettres réussiroit mieux dans une telle suspension d'esprit, qui empescheroit les lettrés de compter là-dessus comme sur un revenu assuré, et les porteroit au travail pour attirer des grâces nouvelles.

«J'en ay autant écrit à ceux de nos Messieurs qu'il luy a plu d'en honorer, et lesquels ont trouvé ce procédé le plus sage et le plus juste du monde, M. Conringius entre autres, de la propre main duquel j'ay sçu que le bruit de sa mort a esté un équivoque, et que, quoyque très-affligé de la mort de son bon prince, il ne s'est jamais mieux porté.

«Je vous souhaite la mesme chose.»

[1] Voir lettre 37.

[2] Voir la note 3 de la page 596.

[3] Antoine Bilain, avocat au parlement de Paris. Il travailla, par ordre de Colbert, au traité dont il est parlé dans la note suivante. Mort en 1672.

[4] Jean-Baptiste Duhamel, né à Vire en 1624. Lors de la fondation de l'académie des sciences, il en fut nommé secrétaire. En 1666, il fut chargé de mettre en latin un *Traité des droits de la reine de France sur le Brabant, Namur et quelques autres seigneuries des Pays-Bas*. Duhamel accom-

ceux des personnes qui agissent en cela sous vos ordres. M. Perrault vous en informera plus particulièrement, et des expédiens et biais qui ont esté imaginés pour ne rien perdre de ce qu'il y avoit de bon dans leur travail, et pour n'y rien laisser de ce qui pourroit y estre ou inutile ou de mauvaise conséquence, afin que vous en jugiez souverainement.

Outre l'impression en grand et en petit que je me suis donné l'honneur de vous proposer comme nécessaire, j'ay pensé qu'une traduction, au moins de l'abrégé ou du dialogue, en la langue du pays, serviroit bien autant que toute autre chose pour le peuple, qui n'entend ni le françois ni le latin, et j'ay cru qu'à toute fin il estoit bon de vous en toucher un mot.

Cependant, Monseigneur, vous aurez avec celuy-cy une lettre de M. Conringius, par laquelle il s'engage de nouveau à exécuter ce qu'il s'est offert de faire et de dégager la parole que je vous en avois donnée de sa part, n'attendant plus que les Mémoires et pièces que je luy ay fait espérer, pour s'y appliquer[1]. C'est ainsy qu'il m'en parle dans la dépesche, et en termes tout pleins de chaleur, m'y disant de plus qu'il n'en prétend pas faire un traité estendu, mais d'y serrer tellement les matières que l'écrit soit de plus grand poids par la force des raisons que par la grosseur du volume, «*spectato potius argumentorum robore quam scripti magnitudine.*»

Tout ce que j'ay à luy envoyer est prest et il n'y manque plus que l'acte de ratification de la feue reyne mère, que M. Carcavi espère de recouvrer bientost de M. l'abbé de Bourzeis. Comme le paquet sera fort gros et que les chemins d'icy à Helmstedt sont dangereux pour une affaire de cette importance, et que d'ailleurs il importe de tout à ce vertueux personnage qu'on ne sçache jamais qu'il s'en soit chargé, l'envoy en sera difficile et ne se pourra guère bien faire que par une voye d'amy, à quoy je veilleray attentivement pour ne rien hasarder et n'y perdre pas une minute.

Son zèle pour le service du Roy me paroist très-ardent en toutes ses lettres. Voicy les paroles de sa dernière sur ce sujet-là : «*In aula nostra* (c'est-à-dire de Brunswick et Lunebourg[2]) *multa quidem hactenus mutavere; manet tamen hactenus integer cultus christianissimi Regis, utque porro conservetur allaborabo pro viribus.*»

Je crois, Monseigneur, que vous sçavez qu'il est du conseil privé de ces princes. M. Carcavi avoit souhaité que je sçusse de luy si la bibliothèque fameuse et nombreuse de Volfembutel ne se vendroit point, désormais que le prince Auguste[3] n'estoit plus. Il m'y répond en ces termes : «*Bibliotheca Augusta unicus est hujus terræ thesaurus, eoque nullo ære vendibilis,*» ce qui en exclut toute espérance.

Je crois n'avoir rien mis icy de superflu et dont je ne vous dusse donner part. Je ne laisse pourtant pas de vous demander pardon de ma longueur, et finis par ma protestation ordinaire de vivre et mourir avec respect et passion...

41.

Paris, 29 février 1667.

Vous aurez reçu, il y a douze jours, une lettre de M. Conringius, accompagnée d'une autre de moy, dans laquelle je vous rendois un compte succinct de l'entretien que j'avois eu avec MM. Bilain et Duhamel, me rapportant du reste aux relations particulières de M. Perrault, pour ne vous pas fatiguer par des redites superflues. Je vous y proposois encore une pensée qui m'estoit venue, qu'une traduction flamande de l'ouvrage auroit esté très à propos, si l'on pouvoit trouver quelqu'un assez capable et assez fidèle pour cela. Depuis, j'ay cru, Monseigneur, que vous aviez songé à en faire une espagnole, et j'ay donné encore plus dans vostre sens, estant plus aysé de rencon-

pagna, en 1668, Colbert de Croissy, qui allait négocier la paix d'Aix-la-Chapelle; il le suivit ensuite dans son ambassade à Londres. En 1678, sur la demande de Colbert, il composa un cours complet de philosophie pour l'instruction de Jacques-Nicolas Colbert, le futur archevêque de Rouen. Duhamel mourut le 6 août 1706.

[1] Voir le 2me § de la lettre 39 et note.

[2] Le duché de Lunebourg, en Hanovre, appartenait à la maison de Brunswick.

[3] Auguste, duc de Brunswick-Wolfembutel, mort le 27 septembre 1666, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

trer des écrivains espagnols que des flamands, et la langue castillane pouvant suppléer à la flamande aux Pays-Bas, pour ce qu'il n'y a personne tant soit peu raisonnable dans les villes qui ne l'entende comme la naturelle. M. Perrault vous en aura écrit et recevra vos ordres sur cela.

Pour la lettre de M. Conringius, selon ce qu'il m'en disoit, elle vous confirmoit la résolution qu'il avoit prise de s'appliquer au travail proposé, s'il apprenoit que vous fussiez dans le dessein de vous y servir de luy, et si l'on l'aydoit des lumières et Mémoires nécessaires. Comme néanmoins je luy avois écrit il y a quatre mois, par vostre commandement, d'estudier la matière de la renonciation et de commencer toujours à mettre sur le papier ce qui luy viendroit en l'esprit, en attendant que je luy fisse porter ce que je pourrois de titres et instructions, il a suivy mon conseil et a commencé le traité promis, duquel il m'a envoyé les premiers cahiers pour essay, et afin qu'après que vous l'aurez lu vous luy fassiez l'honneur de luy ordonner qu'il le continue, si vous en estes satisfait.

Mais, Monseigneur, parce que ces cahiers sont d'une écriture difficile à démesler, et qu'il me les faudra dicter pour vous en faire voir une copie lisible, ce qui ne peut se faire en peu de temps, j'ay cru, afin de ne luy en point laisser perdre, le devoir, sous vostre bon plaisir, exhorter à poursuivre le travail et l'assurer que vous l'approuverez, sauf à s'en servir ou non après qu'il sera fait, selon que vous le jugerez utile ou inutile à vostre fin.

Je l'ay assuré encore du secret qu'il me recommande si fort et luy ay donné parole que son vray nom ne sera jamais sçu que de vous et de moy[1].

Je luy ay mandé tout cela par la mesme voye couverte par laquelle je luy ay fait tenir les pièces que M. Carcavi m'a mises entre les mains, et d'autant qu'il me demandoit aussy les écritures des parties adverses, je luy ay indiqué Bruxelles et Anvers, d'où il les pourroit aysément tirer. Je vois par là que, outre la matière de la renonciation, dans laquelle vous m'aviez ordonné de luy faire renfermer son travail, il juge devoir examiner celle de la dévolution, ce qui me sembleroit aussy bien qu'à luy nécessaire, à cause du nouveau traité qu'en a publié Stockmans[2], et dont les partisans d'Espagne font de grandes fanfares comme appuyé sur d'invincibles foudemens. Mais ce n'est qu'une imagination de mon zèle qui peut estre mal éclairé, et qui se réglera toujours sur vos lumières.

42.

Paris, 23 mars 1667.

Je ne vous fais plus d'excuse des lettres que je me donne l'honneur assez souvent de vous écrire, après celuy que vous m'avez fait de m'assurer que vous ne vous en teniez pas importuné, outre que je ne prends cette liberté que pour des sujets ou utiles ou nécessaires, ou qui peuvent regarder le service du Roy et vostre satisfaction.

Celuy dont je vous parleray aujourd'huy vous paroistra, comme je l'espère, de cette nature. Ayant trouvé un des plus célèbres avocats de ma connoissance persuadé que Sa Majesté estoit en droit incontestablement de régler l'âge de la profession des religieux[3], et le voyant disposé à en expliquer les motifs sur le papier, je l'y exhortay de toute ma force, dans la vue que cela pourroit servir à justifier le dessein que le Roy a eu de faire une chose si importante et si profitable, au cas que Sa Majesté persévère dans cette pensée.

L'ouvrage s'est fait ensuite, et en ayant eu communication, il m'a semblé tout à fait solide, concluant et bien exécuté, soit pour la doctrine, soit pour l'ordre, soit pour le style. Sur quoy son auteur avoit résolu de le mettre sous la presse, si je ne l'eusse retenu jusqu'à ce que vous en eussiez esté averty et que vous eussiez passé les yeux dessus. Car cette matière ayant fait du bruit, et n'estant pas à propos de laisser échapper là-dessus rien que par des ordres supérieurs, qui doivent

[1] Voir la note 1 de la page 616.

[2] Pierre Stockmans, jurisconsulte flamand, conseiller de la Cour souveraine et garde des archives du Brabant. Mort à Bruxelles le 7 mai 1671, à l'âge de soixante-trois ans. — Il venait de compléter un ouvrage intitulé : *Tractatus de jure devolutionis in Brabantia, adversum Mariam Theresiam, Franciæ reginam.*

[3] Voir VI, *Justice et Police*, la note adressée à l'avocat Gomont en septembre 1665.

régler le zèle des particuliers, suivant l'estat des affaires, pour ne pas seulement faire le bien, mais pour ne le faire qu'en temps et lieu, j'ay cru, Monseigneur, de mon devoir de vous donner avis de tout cecy, afin que, si vous avez curiosité de voir ce travail, je le tirasse de celuy qui l'a composé, pour vous l'envoyer, et que si vous ne jugiez pas que présentement il fallust remuer cette corde, il demeurast supprimé jusqu'à ce que vous en commandassiez la publication.

La lettre qui accompagne ce billet est le remerciement de M. Vossius pour la nouvelle gratification que vostre bonté luy a procurée et qu'il a ressentie comme il devoit. Les autres, des plus éloignés, viendront ensuite, selon la distance des lieux. Ils me les adresseront pour vous les faire tenir, et je profite de leur civilité pour les maintenir, en répondant à leurs dépesches, dans vostre dépendance[1].

Le commencement du *Traité* de M. Conringius sur la renonciation sera bientost copié[2], et aussytost que ce sera fait, je le mettray entre les mains de M. Perrault pour le remettre dans les vostres.

Je prie Dieu qu'il vous conserve pour le bonheur de l'Estat.

43.

Paris, 15 avril 1667.

Ce livre, accompagné d'une lettre de M. Heinsius, est un présent qu'il m'a prié de vous faire et qui n'est pas indigne de vostre bibliothèque, puisque c'est ce qui a fait sa réputation dans le

[1] Le comte Graziani, secrétaire des commandements du duc de Modène, ayant tardé à faire parvenir à Colbert ses remerciments, reçut de Chapelain, à la date du 17 mai, la lettre qui suit:

«Depuis trois à quatre mois que je vous ay envoyé la lettre de change de la gratification du Roy, accompagnée d'un billet de M. Colbert et d'un des miens, outre celuy du trésorier des bastimens, M. de La Planche, et d'un formulaire de quittance, n'ayant eu aucune réponse de vous, j'eusse pu douter que vous eussiez reçu la dépesche et l'argent, si, par un rencontre fortuit, je n'avois sçu que MM. Cortesi et Farini, les banquiers de la lettre de change, avoient entre les mains vostre quittance, afin de la remettre en celles du trésorier pour sa décharge. Depuis, m'estant entretenu avec M. l'abbé d'Aurillac de vostre silence, dont il n'estoit pas moins surpris que moy, il me promit de vous écrire là-dessus et de m'informer de ce qu'il en auroit appris.

«A mon égard, cette omission est de nulle importance, ne mesurant pas l'amitié des gens d'honneur à ces soins, qui n'en sont pas toujours des marques infaillibles; mais à l'égard de M. Colbert, il pourroit importer d'avoir laissé sa civilité sans y avoir correspondu par une semblable. Vous estes trop honneste homme pour y avoir failly, et quoyque je ne puisse deviner la cause de ce malentendu, je croirois plutost toute chose que de penser que la faute en vinst de vous. Le temps nous en éclaircira.

«Ce pendant je n'en souffriray rien imaginer à vostre désavantage, et, pour preuve qu'on n'a point jusqu'icy mal interprété ce silence, je vous envoye par ordre le *Traité des droits du Roy sur le Brabant*, etc. à cause de la Reyne, son épouse, que Sa Majesté a fait publier pour la justification de ses armes contre ceux qui luy en refusent la possession.

«Vous aurez apparemment joye d'en apprendre les motifs, expliqués à fond par cet écrit sensé, solide, méthodique et clair, dont le sujet, estant de la conséquence que vous sçavez, n'attirera pas moins vostre curiosité que celle de toute l'Europe, attentive et suspendue sur ce que le sort en décidera.

«On en attend vostre sentiment et celuy des personnes de mérite et habiles à qui vous le ferez voir. Je vous exhorte à ne pas tromper mon attente.»

[2] Trois jours après, Chapelain ajoutait :

«J'ay lu et relu cet écrit, et les fondemens qu'il a pris pour élever son édifice me semblent très-forts. Comme je ne luy avois demandé de vostre part que d'examiner la question de la renonciation, par ce que j'en ay vu je juge qu'il n'entrera point dans celle de la dévolution et que ses preuves ne tomberont point sur la succession échue du Brabant, mais sur celle de tous les royaumes du roy d'Espagne, en cas qu'il vinst à mourir.

«Quoy qu'il en soit, cette matière, discutée par une aussy excellente plume que celle-là, ne sçauroit, à mon avis, estre qu'utile pour l'avoir preste à toutes fins, si ce cas-là arrivoit. Vostre prudence en décidera absolument. La seule prière que je luy fais est de m'ordonner ce que j'ay à écrire au savant allemand sur ce point-là et à dire au savant françois sur l'autre, pour m'en acquitter avec ponctualité et fidélité...»

monde et qu'il regarde comme ce qu'il a de plus cher. Il ne luy manque pour sa dernière gloire sinon que les affaires publiques vous pussent permettre de passer la vue dessus, l'approbation qu'il en obtiendroit sans doute devant estre le comble de celle qu'il a desjà eue de tous les connoissans.

J'ay ajouté, Monseigneur, à ce volume, les remerciemens de MM. Boeklerus, Conringius et Vossius pour les grâces nouvelles qu'ils ont reçues du Roy par vos généreux offices, en attendant les autres de ceux qui sont plus éloignés et qui n'ont pu venir encore. La faillite de M. Simonnet[1] a rendu inutiles jusqu'icy celles que vous aviez ordonnées pour MM. Dati et Viviani, et que M. de La Planche, croyant bien faire, luy avoit consignées comme au plus assuré banquier, afin qu'il les leur fist tenir.

M. Perrault vous aura rendu compte de la révision exacte du commencement du travail de M. Conringius que vous nous aviez ordonnée et que nous avons faite. Depuis cela, cet excellent homme m'a envoyé de la suite autant que nous en avons vu, et qu'après avoir déchiffré sa mauvaise écriture, je feray copier plus lisiblement pour vous le faire voir. Il doit avoir reçu maintenant, ou il recevra bientost l'ordre que vous m'avez commandé de luy donner de continuer l'ouvrage et d'essayer, quand il sera achevé, de le faire imprimer en Allemagne, à quoy vous contribuerez pour les frais. Mais, Monseigneur, comme il n'appréhende rien tant que d'en paroistre auteur, à cause du mal inévitable qui luy en arriveroit par la violence des intéressés, et qu'il ne me fait instance de rien tant que de luy faire garder le secret, je ne m'oserois promettre qu'il s'accommode à vostre désir sur cet article, quelque passion qu'il ayt de vous plaire et de servir Sa Majesté[2].

Je laisse à vostre prudence de considérer si cela ne se pourroit point exécuter par l'ambassadeur que le Roy a en Suisse, envoyant négocier à Bâle avec les imprimeurs, lesquels, estant bien payés, pourroient se charger de la publication et du débit par tout l'Empire.

44.

Paris, 29 avril 1667.

Je ne vous enverray point, Monseigneur, d'actions de grâces du pauvre M. Reinesius pour la grâce dont vous l'aviez fait honorer nouvellement par Sa Majesté; car, encore que la lettre de change luy eust esté rendue, ce fut néanmoins dans une si grande extrémité de maladie, qu'il luy fut impossible d'en signer la quittance pour recevoir la somme, et tout ce qu'il put faire fut de charger ses héritiers de remercier en son nom Sa Majesté du grand honneur que sa libéralité luy avoit fait dans son pays et auprès de ses princes, et qui avoit servy de couronnement à ses longs jours. Je ne sçais s'ils prirent acte de ces paroles, mais ce que je sçais est que le banquier qui la devoit acquitter ne crut pas que la quittance qu'ils luy offroient de cette partie fust une assez bonne décharge pour luy, s'ils ne luy apportoient une confirmation de vostre part que cette partie seroit valablement payée sur leur acquit.

Cet excellent homme mourut le jour mesme, et l'affaire en est demeurée là, dans l'attente de ce que vous déterminerez sur cet article. Les choses s'estant passées de la sorte, il semble que ces héritiers soyent en droit de succéder à un bien qui luy estoit venu pendant qu'il vivoit encore, et que le protest qu'ils en ont fait au banquier soit fondé en justice, de sorte que leur remettant cette somme seroit comme si on la luy eust remise à luy-mesme.

D'ailleurs, la libéralité du Roy en seroit d'autant plus éclatante qu'elle s'estendroit jusqu'à ses proches et feroit voir que Sa Majesté est trop magnanime pour retirer ses bienfaits, sous aucune couleur. De ce généreux procédé il en arriveroit ce bien que ces héritiers entre les mains desquels est maintenant son grand ouvrage des *Inscriptions anciennes*, qui avoit occupé ce vieillard cinq années sans relasche, l'enverroient au Roy, à qui le défunt l'avoit consacré, ou pour luy faire voir le jour sous ses auspices ou pour en faire une des principales richesses de sa bibliothèque;

[1] Il est question de ces banquiers dans le tome II, *Finances*, pièce n° 200, note. — [2] Voir la note 1 de la page 616.

au lieu que s'ils se voyoient privés de ce bien, qu'ils regardent comme une partie de leur succession, ils retiendroient assurément ce précieux manuscrit, ou bien en feroient un marché avec l'Empereur, ce qui ne tourneroit pas à la gloire de Sa Majesté comme vous le désirez.

Après tout, l'argent est dans le pays, et le procès estant intenté entre eux et le banquier, il seroit peut-estre mal aysé de le retirer autrement qu'en se rendant partie intervenante.

Ce sont des pensées sur cette fascheuse occurrence que je ne croiray justes qu'autant que vous les approuverez. J'ay prié M. Perrault de prendre le temps de recevoir vos ordres là-dessus, afin que je les exécute avec mon zèle et ma ponctualité ordinaires.

45.

Paris, 16 juin 1667.

Si je n'avois qu'à vous parler de la continuation de nos assemblées et de ce que nous y faisons, je ne vous déroberois pas un moment par mes lettres, et je m'en remettrois au fidèle compte que M. Perrault vous en rend, comme je me suis remis à son soin de vous faire voir les preuves que je luy ay fournies de la coustume qu'avoient les Romains de mettre des statues équestres ou des quadriges sur le haut des arcs de triomphe. Mais, Monseigneur, j'ay cru vous devoir dire par moy-mesme qu'après de longs circuits, le modèle de cette machine à semer, pratiquée utilement en Autriche, et que j'avois demandée à M. Wagenseil pour vous, m'a enfin esté rendu [1], et que je le garde pour vostre heureux retour [2], vos présentes occupations ne voulant pas qu'on vous l'envoye.

Je vous devois aussy informer, Monseigneur, de la rencontre que j'ay faite d'un savant homme allemand, qui traduira volontiers le manifeste du Roy en sa langue, si vous l'agréez, et cela en peu de temps, se faisant fort mesme de le faire imprimer dans son pays et semer dans toutes les cours de ses princes.

La chose m'a semblé d'assez grande importance pour luy laisser espérer qu'il n'y perdroit pas sa peine. Cela s'est néanmoins traité entre nous, sans vous engager à rien. J'attendray vos ordres là-dessus, et ce pendant je l'entretiendray dans cette disposition, pour l'y faire aussytost appliquer, si vous jugez, comme je l'ay imaginé, qu'il soit du service de Sa Majesté qu'il le fasse.

46.

Paris, 22 aoust 1667.

Bien que, par le respect deu à vos importantes affaires, je me donne rarement l'honneur de vous écrire, je ne cesse pas d'avoir sans cesse vos ordres présens à l'esprit et d'agir continuellement pour en rendre l'exécution ponctuelle.

C'est ce que j'ay heureusement fait sur celuy de la version allemande du *Traité des droits de la Reyne sur le Brabant*, etc. que j'ay sollicité si ardemment, auprès de l'habile homme [3] que j'y avois engagé, qu'enfin elle est achevée et repassée avec soin, et que nous n'attendons plus, pour l'envoyer à Francfort imprimer, que le libraire à qui on en a écrit ayt fait réponse et qu'une seure commodité se présente par où on l'y puisse faire porter, de quoy nous avons tout sujet d'espérer bien.

Le point, Monseigneur, des voyes assurées est celuy qui me fait le plus de peine; car le silence de plusieurs des estrangers pour qui j'avois hazardé à la poste des exemplaires du *Traité*, et dont je n'ay aucune nouvelle depuis un si grand temps, me fait appréhender qu'ils n'ayent esté interceptés, comme tout plein d'autres, ayant à passer par le pays ennemy.

Pour cette édition et pour l'envoy de la version, nous prendrons toutes les précautions possibles et n'y oublierons rien pour faire tout réussir.

[1] Voir le 3me § de la lettre 53.

[2] Colbert était alors auprès de Louis XIV à l'armée de Flandre.

[3] Voir le dernier § de la lettre 49 et la lettre 52.

L'auteur de ce travail se nomme M. Grutmeïer et est du duché de Holstein. Sa profession n'est pas moins de jurisprudence que de belles-lettres, et il l'a assez montré dans son livre intitulé : *Fecialis Germanicus*, qu'il publia, il y a quelques années, estant de la suite et dans la secrétairerie de l'électeur de Brandebourg. Il est arresté par la ville de Dantzick pour professeur, et il se dispose à y aller au commencement de l'année prochaine. Vous le jugerez peut-estre, Monseigneur, digne de quelque reconnoissance, après que nous aurons certitude que l'ouvrage soit sous la presse et en estat d'estre distribué delà le Rhin. Je ne vous ay obligé à rien véritablement; mais je luy ay laissé prendre l'espérance que son travail ne luy seroit pas infructueux.

M. Perrault vous aura mandé mon sentiment sur la réponse qu'ont faite les Espagnols au *Traité*, et vous y aurez remarqué, sinon beaucoup de sens, au moins beaucoup de zèle pour les intérests du Roy, qui sont les vostres, ce qui est la seule chose que vous peut garantir, Monseigneur, vostre...

47.

Paris, 15 septembre 1667.

J'ay appris que le sonnet sur l'entrée du Roy en Flandre que j'avois laissé à M. Perrault, pour en avoir vostre jugement, avoit trouvé grâce devant vous, ce qui m'a redoublé l'envie de le rendre moins indigne de Sa Majesté, et je me donne l'honneur de vous l'envoyer retouché. Mais, Monseigneur, quelque agréable qu'il vous pust estre, je suis certain que les extraits des deux lettres de M. Conringius, cet excellent professeur d'Helmstedt, vous plairont encore davantage.

Vous y verrez qu'après avoir reçu, lu et approuvé extrêmement le *Traité des droits de la Reyne*, que je luy ay fait tenir, par vos ordres, avec beaucoup de peine, il s'alloit appliquer tout entier à l'accomplissement du sien, à quoy les lumières qu'il avoit tirées de l'autre luy estoient absolument nécessaires pour les faits et les choses mises en question par les deux partis.

Vous y verrez aussy qu'il prétend ajonter aux raisons alléguées en faveur des droits de Leurs Majestés d'autres moyens qui ont esté omis, et répondre aux objections qui leur ont esté faites pour aussytost après les faire imprimer en Hollande, sans que nous y paroissions avoir eu aucune part.

S'il y réussit comme il l'espère, ce sera un service notable et qui méritera bien le gré qu'il s'en est promis, sur la parole que vous m'avez commandé de luy en donner. Quant au scrupule qu'il me tesmoigne d'entrer dans cette lice trop tard et lorsque le bonheur des armes du Roy les justifie assez, je le luy ay levé de toute ma force, estant persuadé moy-mesme que le travail volontaire d'un homme désintéressé sera de plus grande efficace pour la confirmation de nostre justice que tout ce que nous pourrions dire de plus fort en qualité d'intéressés.

Cela, Monseigneur, et l'édition nouvelle du traité latin que fait faire M. Wagenseil à Nuremberg, jointe à celle que M. Grutmeïer ne doute point qui ne se fasse à Francfort de la traduction allemande qu'il en a faite par mon induction et par vostre aveu, ne sçauroient qu'apporter beaucoup de satisfaction à Sa Majesté pour l'affermissement de ses droits, et que répondre à souhait au zèle dont vous bruslez pour son service et pour sa gloire.

J'entretiens tous ces habiles ouvriers dans l'opinion que leurs travaux ne leur seront pas infructueux, sçachant vostre intention là-dessus et ne connoissant point d'âme plus équitable ni plus généreuse que la vostre.

A vostre retour[1], vous recevrez plusieurs lettres de remerciemens de vos gratifiés, qui sont demeurées longtemps sur les chemins, et qui eussent couru fortune en faisant le voyage de l'armée, lorsque ses besoins vous y attachoient.

48.

Paris, 4 octobre 1667.

Ce volume, que M. Dati m'a envoyé pour vous supplier, en son nom, de le présenter au Roy

[1] Cette lettre avait été adressée à Colbert, à sa terre de Seignelay.

pour offrande, pourra estre d'autant plus agréable à Sa Majesté que, traitant des premiers peintres[1] de la Grèce et des merveilles de leurs productions, il establit le mérite d'un art qui fleurit en France désormais sous ses auspices et qui va étouffer, par ses excellens ouvriers, la gloire que l'Italie avoit acquise en ce genre par ceux qui s'y sont signalés dans ce siècle et dans le siècle passé.

Le dessein de cet éloquent écrivain est d'en donner la suite, avec un traité particulier de la peinture; mais ce sera seulement après qu'il aura exécuté le panégyrique auquel il s'est depuis si longtemps engagé. Ç'a esté un bonheur, Monseigneur, qu'il ne s'y soit pas plus tost appliqué, la matière, depuis les Mémoires que je luy en ay fournis, s'estant si notablement accrue, que ni mes lettres ni la renommée ne le luy ont laissé ignorer.

Avec l'exemplaire du Roy, vous en trouverez un qui vous est destiné, et que vous ne jugerez peut-estre pas indigne d'avoir place dans vostre riche bibliothèque; et j'ay cru ne hazarder rien en le luy faisant espérer.

Vers la fin de l'année, j'auray une autre oblation à faire à Sa Majesté par vostre main, de la part de M. Viviani, qui ne sera pas moins considérable; je veux dire la vie du célèbre Galilée, avec le buste jeté en bronze de ce grand homme[2], qui réussira une pièce digne d'estre jointe aux antiques du cabinet de Sa Majesté.

J'attends des nouvelles du commencement de l'impression du *Traité* en langue allemande et de l'autre ouvrage de M. Conringius dont je vous parlois dans ma dernière.

49.

Paris, 10 novembre 1667.

J'ay tardé à vous écrire que j'eusse plus d'une chose à vous envoyer et à vous mander, afin de mesnager vos momens et vous moins distraire de vos affaires importantes. Ayant sçu de M. Perrault que les deux exemplaires de la *Vie des peintres anciens* et les lettres de M. Carlo Dati, leur auteur, qui les accompagnoient, ne nous avoient pas esté désagréables, je n'ay rien à y ajouter, sinon que je le luy ay fait sçavoir pour sa gloire et pour sa consolation.

Depuis cela, Monseigneur, je me suis donné l'honneur de vous adresser un estat des travaux des François et estrangers gratifiés, suivant l'ordre que j'en avois eu de vostre part; et maintenant, outre le poëme latin de M. Petit sur le progrès des armes du Roy, que j'ay mis entre les mains de M. Perrault pour vous le présenter, vous en trouverez icy un françois de M. Fléchier sur le mesme sujet, et qui ne luy cède point en beauté non plus qu'à celuy qu'il fit sur l'insulte de Rome et qui eut le bonheur de vostre approbation, ni qu'à un autre latin beaucoup plus estendu qui représente le Carrousel[3] d'une manière si poétique.

J'y ay joint deux sonnets de moy, dont vous avez desjà vu le premier, mais non retouché; celuy-cy pour l'entrée du Roy en Flandre, l'autre pour la fin de sa glorieuse campagne, petits fruits de mon grand zèle pour le service de Sa Majesté.

J'ay cru aussy que je vous devois communiquer à toute fin l'extrait de deux lettres de M. Wagenseil qui regardent les intérests du Roy, d'autant plus que je vois, par ses avis, les apprests que fait l'Empereur pour nous fondre sur les bras au printemps. De mon costé, j'informe ce fidèle serviteur du Roy de ce qu'il a à répondre sur les choses qu'on nous reproche delà le Rhin.

J'allois fermer mon paquet, lorsque M. Grutmeïer, ce gentilhomme allemand que j'ay engagé par vostre aveu à la version du *Traité des droits*; etc. en sa langue, m'a apporté une lettre de

[1] «En 1667, dit Moréri, Carlo Dati fit imprimer un *Essai des vies des peintres anciens*, dont il n'a pas continué l'histoire.»

[2] Voir les 2me et 3me §§ de la lettre 38.

[3] On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud :

«Fléchier se fit bientôt connaître par des poésies latines et françaises, et surtout par une description en beaux vers latins du brillant carrousel, *Circus regius*, dont Louis XIV donna le spectacle en 1662. On s'étonne de voir rendre avec tant de succès, dans une langue ancienne, des idées qui n'appartenaient qu'à nos temps modernes.»

M. Spenerus, son correspondant de Francfort, qui luy donne avis que cette version est sous la presse et qu'avant trois semaines elle paroistra au jour, l'assurant de plus qu'elle entrera dans le recueil qui se publie tous les ans en Allemagne sous le titre de *Diarium Europæum*, ce qui la rendra aussy commune en ce pays-là que son original l'est en ce pays-cy.

50.

Paris, 3 décembre 1667.

Je fus visité, avant-hier au soir, du sieur Joly, autrefois conseiller au Châtelet et depuis trop fameux instrument des désordres causés par l'ambition effrénée du cardinal de Retz, mais, à ce qu'il assure, très-revenu de ces ruineuses folies, entièrement détaché de son vieux patron, et n'en voulant plus avoir d'autre que son maistre naturel, nostre grand monarque, aux intérests duquel il s'est désormais dévoué pour n'avoir plus d'application qu'aux choses qui regardent son service [1].

C'est ainsy, Monseigneur, qu'il débuta dès sa première visite, car je ne l'avois vu de ma vie; et, pour preuve de son zèle, il me présenta un livret des *Droits de la Reyne*, dont j'avois desjà ouÿ parler en bien, comme n'ayant pas fait tort à la matière.

Je louay son intention; mais je luy fis scrupule sur la publication de l'ouvrage et luy demanday s'il en avoit esté auparavant avoué des supérieurs. Il me repartit que le livret vous avoit esté présenté, et que, n'estant apparu aucun ordre pour sa suppression, cela luy faisoit croire qu'il ne vous avoit pas esté désagréable.

Il continua à me dire que, sur ce pied-là, les ennemis ayant semé en Europe le *Bouclier* injurieux, il s'y estoit attaché de toute sa force et croyoit l'avoir percé à jour en cent endroits; et pour ce que l'auteur du *Bouclier* prenoit principalement avantage du droit précédent de Savoie, il en avoit fait un traité à part, décisif de la question : ces deux travaux tout prests à mettre au jour, si l'on jugeoit qu'ils pussent estre utiles, offrant mesme de les donner pour mémoires aux personnes sur qui le Roy aura jeté les yeux pour la défense de ses droits violés, sans prétendre autre reconnoissance que l'honneur de vostre approbation.

Je me tins, Monseigneur, tout à fait clos sur cette ouverture, luy disant que je ne faisois jamais qu'exécuter vos ordres, sans me mesler de vous jamais faire de proposition. Il est homme d'esprit vif, que ses malheurs ont aiguisé encore, nourry dans une maison de juristes et petit-fils du président Loisel [2], un des plus célèbres du parlement en son temps.

Comme de la vipère mesme on tire la thériaque, il n'est peut-estre pas impossible que de cet homme si noté on ne pust tirer de belles vues sur ces questions. Vous jugerez si, sans vous engager à rien, on peut profiter de sa bonne volonté ou laisser mourir cela à sa naissance.

M. B... [3], au reste, m'ayant communiqué son dernier travail par vostre ordre, nous l'avons revu ensemble exactement, et il m'a semblé très-solide. Il m'a seulement paru mollet aux endroits où il s'agissoit de repousser les insolences du calomniateur.

51.

Paris, 25 décembre 1667.

La distance des lieux et les difficultés des chemins font bien souvent périr les lettres que m'écrivent vos serviteurs obligés de delà le Rhin, et quand mesme elles sont assez heureuses pour venir jusqu'à moy, c'est si longtemps après leur date qu'elles ont perdu toute la grâce de la nouveauté.

[1] «Lorsque le cardinal de Retz, dit Moréri, retourna à Rome, M. Joly et plusieurs de ses domestiques le quittèrent à cause du peu de fond qu'il y avoit à faire sur lui et du peu de confiance qu'il avoit en eux. La cour connoissant la capacité de M. Joly, l'engagea à travailler aux traités qui furent faits pour la défense des droits de la Reine. Il publia plusieurs réponses aux attaques de Pierre Stockmans.» (Voir la fin du dernier § de la lettre 41.)

[2] Sans doute Antoine Loisel, substitut du procureur général en 1564. Avocat du roi dans la Chambre de justice de Guyenne, puis procureur général à Limoges. Mort en 1617, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[3] Le manuscrit ne donne que l'initiale du nom.

Celles que j'ay reçues hier de M. Conringius, du 4 novembre, m'apprennent bien que l'ouvrage qu'il avoit entrepris, dont je vous ay fait voir les premières feuilles, est achevé; mais elles m'ostent toute espérance de luy pouvoir faire voir le jour en Allemagne, dans la disposition où y sont les esprits contre nous, et dans l'abisme inévitable où il tomberoit si l'on pouvoit soupçonner seulement qu'il y eust la moindre part.

C'est pourquoy, Monseigneur, vous désirant tesmoigner son zèle pour la cause du Roy, il propose de l'envoyer à l'ambassadeur du Roy en Hollande et de le charger de l'impression, si auparavant il avoit avis que l'expédient vous agréast, et que vous eussiez fait donner ordre à l'ambassadeur de recevoir le manuscrit de l'ouvrage et de le faire mettre sous la presse, en ces qualités-là.

D'un costé, il seroit à souhaiter que ce travail parust pour fortifier l'intérest de Leurs Majestés, estant d'une aussy bonne main que la sienne; de l'autre, il est fascheux que ces obstacles-là le fassent paroistre si tard. Je ne me détermine point là-dessus, et j'en attends vostre résolution et ce que vous me commanderez que je luy mande, si vous prenez le party qu'il a proposé [1].

Au reste, Monseigneur, ayant envoyé à M. le comte Girolamo Graziani, secrétaire des commandemens de M. le duc de Modène, les deux sonnets sur le commencement et la fin de la glorieuse campagne de Sa Majesté, que j'ay eu l'honneur de vous faire voir il y a desjà quelque temps, ils en ont attiré deux autres de luy que vous trouverez sous cette enveloppe.

M. Perrault vous aura rendu le livre du signor Villiotto, avec l'examen et le jugement que j'en fis sur vos ordres, lequel je soumettois à celuy que vous en feriez, si vos occupations vous permettent de passer les yeux dessus.

52.

Paris, 18 janvier 1668.

Vous trouverez, avec ce mot, la traduction allemande du *Traité des droits de la Reyne*, à quoy je fis travailler par vos ordres au commencement de la campagne dernière, et que le gentilhomme (Grutmeïer) qui l'a faite a pu aussy faire imprimer à Francfort ensuite, pour ce qu'en l'engageant à cette version, je stipulay avec luy qu'il en feroit faire l'édition dans le pays, afin que la distribution fust plus facile.

Il s'est acquitté de bonne foy de tout, et il y a près de quatre mois que toute l'Allemagne est remplie de ces exemplaires, au grand avantage du service du Roy. Que si nous n'en avons point eu icy jusqu'à présent, le peu d'occasions de les envoyer de deçà et le péril des chemins, joint à la mauvaise saison, en ont esté la cause; de sorte que le ballot qui en avoit esté confié à des rouliers de Francfort pour Strasbourg est péry ou demeuré sur la route avec plusieurs autres, et que l'exemplaire que vous en voyez n'a esté rendu que par le rencontre d'un amy, qui s'en voulut bien charger en venant de là à Paris.

Le principal, Monseigneur, est qu'il est publié en Allemagne, où il importoit qu'il le fust, et que par ce volume Sa Majesté et vous avez une certitude entière de l'exécution de vos commandemens. Reste à voir ce que vous jugerez à propos de faire pour ce gentilhomme, afin qu'il parte de France aussy satisfait qu'on y a sujet de l'estre de luy. Il est modeste, et ses prétentions ne sont pas relevées. Vous le contenterez d'une reconnoissance médiocre et qui sera sans conséquence.

Je vous supplie de prendre sur vos grandes affaires un moment pour cette petite-cy; et comme il est pressé de ses besoins et pressé de la ville de Dantzick, où on l'attend pour secrétaire latin de cette communauté, vous luy redoublerez la grâce, si vous la luy faites promptement.

J'ay cru estre obligé de vous représenter ceci, me remettant du tout à vostre prudence, aussy bien que de la résolution que vous prendrez sur l'expédient proposé par M. Conringius pour la publication de son travail par le soin de l'ambassadeur du Roy en Hollande.

[1] Voir le 4me § de la lettre 53.

53.

Paris, 20 février 1668.

Le signor Carlo Dati, qui est appliqué tout entier au panégyrique du Roy en langue toscane, l'a interrompu pour quelques moments, ne pouvant attendre à célébrer les derniers succès des armes de Sa Majesté qu'il eust achevé à parler des autres, sans tesmoigner au public son transport, à l'avis de tant de merveilles, par le sonnet qui accompagnera ce billet. Je me persuade qu'il ne vous semblera pas moins beau que les deux du comte Girolamo Graziani sur le mesme sujet.

Le signor Ottavio Ferrari, de Padoue, a achevé le panégyrique latin auquel il s'estoit engagé. Il l'a mesme fait imprimer et en a fait partir un paquet pour vous; mais je ne sçais par quel malheur il demeure si longtemps à venir.

J'espère, Monseigneur, vous faire bientost voir aussy le modèle de cette machine à semer, dont j'eus l'honneur de vous informer il y a un an, et que vous approuvastes que je fisse venir de Nuremberg, par M. Wagenseil qui me l'avoit proposée; car je la sçais hors du péril des chemins et puis dire qu'elle est désormais en ma puissance [1].

J'ay fait sçavoir à M. Conringius que vous luy sçaviez beaucoup de gré de l'accomplissement de son travail, mais qu'il ne se devoit point mettre en peine de l'imprimer, les choses estant en un estat qu'il n'estoit plus désormais nécessaire. Ce qu'il en avoit fait passer par mes mains estoit si exact et si fort qu'il y avoit lieu de bien espérer du reste.

M. Heinsius me mande qu'il prépare une édition de Virgile tout autrement épurée que toutes celles qui jusqu'icy se sont faites, et qu'il veut dédier au Roy. M. Chassan, résident de Sa Majesté près de l'électeur de Saxe, ayant sçu que feu M. Reinesius avoit destiné ses *Inscriptions anciennes* à Sa Majesté, a poursuivy avec zèle celuy qui en estoit le dépositaire, pour les faire mettre entre les mains des ambassadeurs de ce prince qui sont arrivés depuis quelques jours icy [2]. Je dois ce tesmoignage à la diligence et à la passion que M. Chassan a montrées en ce rencontre, où il estoit persuadé qu'il y alloit de la gloire de Sa Majesté.

Tous les autres gratifiés estrangers ont chacun sur le métier quelque chose de considérable qui regarde cette mesme gloire, et la correspondance que vous m'avez commandé de nourrir avec eux les entretient dans ces exercices aussy utiles au public qu'avantageux à nostre grand monarque; mais le soin que j'en prends fait beaucoup moins cet effet dans leurs esprits que la haute réputation de ses armes et leurs admirables succès, dont j'apprends par eux que toute l'Europe est remplie et tous les princes étonnés.

54.

Paris, 27 février 1668.

Le panégyrique latin du Roy que le signor Ottavio Ferrari avoit achevé et fait imprimer il y a plus d'un an, après avoir couru beaucoup de hasards et demeuré longtemps par les chemins, comme toutes les autres compositions des savans estrangers que vous faites gratifier par Sa Majesté qui ne sont pas envoyées par des personnes expresses, ce panégyrique, dis-je, m'a enfin esté mis entre les mains pour le faire passer dans les vostres. Vous en trouverez six exemplaires dans ce paquet, et, si l'accablement des affaires vous laisse une demy-heure de libre pour en faire la lecture, je suis persuadé que vous n'avez rien vu en ce genre d'égal ou de mieux pour le plan, pour l'esprit, pour le style, pour le relief qui y est donné aux vertus naturelles et acquises de ce grand monarque et à sa conduite et à ses actions, ou dans la paix ou dans la guerre.

Vous prendrez plaisir surtout, Monseigneur, à y voir avec combien de justice et d'éloquence feu Mgr le Cardinal y est traité, et avec combien de raison et de véhémence la faction de la Fronde y est poussée, sans que cet excellent écrivain ayt manqué d'y employer en des expressions magnifiques les Mémoires que j'avois dressés en italien, par vos ordres, et que je luy fis porter, il y a deux ans [3].

[1] Voir lettre 45.

[2] Voir lettre 44.

[3] Voir lettre 34, le dernier § de la lettre 80 et la fin du 4me § de la lettre 89.

Il n'y a point parlé des conquestes de Flandre, parce qu'elles n'estoient pas encore arrivées quand il le mit sous la presse, et peut-estre mesme que les Vénitiens, qui se mesnagent entre les deux couronnes, ne luy eussent pas souffert de publier avec éloge des merveilles si désavantageuses à l'Espagne, de peur qu'elle ne le prist pour une déclaration ouverte contre ses intérests. Mais, estant si dévoué à ceux de Sa Majesté, il n'a garde de perdre d'occasion de les faire valoir où il en aura la liberté, et je sçais que de vive voix il s'en explique à tous ceux de la Seigneurie et aux estrangers qui le visitent, si clairement et avec tant de force que le Roy et vous, Monseigneur, avez sujet d'en estre satisfaits.

Dans une apostille de sa lettre, il me consulte sur le dessein qu'a le premier médecin du duc de Parme de faire un présent au Roy d'une lampe sépulcrale antique et célèbre en Italie entre ses plus grandes curiosités, laquelle il ne croit pas indigne de Sa Majesté, si elle ne l'a pas désagréable. Vous verrez, dans l'autre page de ce billet, ses propres termes, et me ferez, s'il vous plaist, l'honneur de me faire sçavoir ce que je luy dois répondre; car je garderay un profond silence sur cet article jusqu'à ce que vous me commandiez de parler.

55.

Paris, 10 mars 1668.

L'écrit latin que vous recevrez avec ce billet est une épistre dédicatoire d'un livre de jurisprudence qu'un gentilhomme allemand, nommé Brummer[1], fort savant homme et de très-bonnes mœurs, a l'ambition de vous offrir (sans autre vue ni prétention que d'honorer son ouvrage de vostre illustre nom), par un engagement indispensable de satisfaire à l'ordre de feu M. Reinesius, lequel ne pensant pas vous avoir assez tesmoigné de reconnoissance des grâces que vous luy avez procurées auprès du Roy, par l'adresse qu'il vous a faite de ses *Observations sur le fragment prétendu de Pétrone*, et ne pouvant s'en acquitter par l'offrande de quelque autre livre de plus grande considération, prévenu par la maladie qui l'a emporté, chargea en mourant ce gentilhomme, son disciple le plus chéry et estimé, de suppléer à son défaut et de vous présenter le premier fruit de ses estudes, quand il seroit en France, où il estoit sur le point de venir.

C'est, Monseigneur, ce qu'il a fait par l'impression de l'ouvrage qu'il vous destine et qui n'attend plus que vostre consentement pour une chose aussy honneste que celle qu'il vous supplie d'agréer; et afin que dans sa dédicace il n'y ayt rien qui puisse donner la moindre peine à vostre modestie, il me l'a apportée pour vous la faire voir et pour la réformer selon vos ordres, s'il y a quelque chose qui ne vous plaise pas.

Avant qu'il la composast, je l'instruisis de ce que je croyois qu'il y pourroit employer et de ce qu'il devoit éviter de dire, se renfermant dans les seules matières qui vous estoient tout à fait propres et que l'envie mesme ne sçauroit nier, sans entrer dans aucune de celles qui pourroient estre interprétées à vanité. Il m'a semblé, Monseigneur, qu'il s'y est bien tenu dans ces termes, et qu'on la peut abandonner à la presse en l'estat qu'elle est. J'attends, par le jugement que vous en aurez fait, si je me suis trompé ou non dans le mien, et s'il la faudra imprimer sur cette copie ou sur les additions ou diminutions que vous y pourrez ordonner; car il ne tient plus qu'à cela que l'ouvrage ne sorte à la lumière.

Je prie Dieu qu'il vous rende la santé, que j'ay appris avec beaucoup de douleur qui avoit esté altérée.

Si vous aviez pu passer la vue sur le panégyrique du Roy, composé en latin par le signor Ottavio Ferrari, je serois bien ayse d'estre averty s'il vous a plu, afin d'en donner la joye à l'auteur, quand j'en auray eu vos sentimens, n'osant les luy supposer favorables sans vos ordres.

[1] Frédéric Brummer, né à Leipsick en 1642, étudia d'abord le droit, puis s'adonna aux belles-lettres. «Étant à Paris en 1668, dit Moréri, il y publia un *Commentaire ad legem Cinciam* qu'il dédia à M. Colbert.» L'année suivante, comme Brummer retournait dans son pays, la voiture dans laquelle il se trouvait versa dans l'eau, et il se noya. — Voir lettres 59 et 63.

56.

Paris, 14 mars 1668.

J'ay fait voir à ce gentilhomme allemand[1] la peine que vous faisoient les louanges, et la violence que vous vous faisiez en luy permettant cette dédicace, qu'il désiroit avec tant de passion, ce qui a redoublé l'obligation qu'il vous en a. Il a vu aussy l'endroit barré que vostre modestie extraordinaire ne pouvoit souffrir, et a résolu de le retrancher pour vous plaire, mesme en vous retranchant ce qui vous estoit si légitimement deu.

Cette obéissance qu'il vous a rendue affoiblira d'autant le juste tesmoignage qu'il vouloit rendre à vostre vertu, et, estant osté, il vous en ostera tout le scrupule; à quoy ne servira pas peu que le livre est écrit en langue ancienne, inconnue au commun des hommes, et qui n'est guère que dans le commerce des savans.

Quand celuy-cy vous le présentera, vous trouverez, Monseigneur, qu'il aura bien suivy vos ordres, et qu'il estoit bien digne de la permission de satisfaire un si honneste désir.

M. Wagenseil, en me faisant sçavoir la joye qu'il a ressentie des admirables conquestes du Roy, m'a envoyé une lettre d'un de ses amis, habitant de Lille et homme de sens, laquelle exposant ingénument l'estat présent de la Flandre, soit à nostre égard, soit à l'égard des Espagnols, et la bonne conduite des gens de guerre que le Roy y a laissés, j'ay cru que vous ne seriez pas marry d'en lire le dernier tiers, et pour cela je vous l'envoye en original.

D'autre costé, M. Perrault m'ayant demandé, de vostre part, s'il estoit mort quelqu'un des estrangers gratifiés, je ne puis finir ce billet sans vous dire qu'il n'en est mort que deux[2], Gevaertius d'Anvers et Reinesius de Leipsick; et comme peut-estre avez-vous désiré d'en estre informé pour en mettre d'autres de pareil mérite en leur place, je suis obligé de vous dire qu'on ne peut penser à aucun qui y soit plus propre que M. Schefferus[3], le grand professeur des lettres humaines en l'académie d'Upsal, et que, outre ses grands talens qu'il a tesmoignés par d'excellens ouvrages, il pourroit estre considéré par son séjour en Suède, dont les gouverneurs se sentiroient apparemment obligés que Sa Majesté honorast de ses grâces un de leurs sujets, et sa gloire en seroit d'autant plus estendue, suivant vos généreuses intentions. C'est par ce seul intérest que je vous fais cette proposition.

57.

Paris, 18 mars 1668.

Ayant esté enquis par M. Le Menestrel des qualités et de la demeure des gens de lettres estrangers gratifiés par Sa Majesté, pour leur faire toucher les grâces royales, j'ay cru vous devoir faire souvenir de celle que vous leur avez faite jusqu'icy, qui est de les accompagner d'un mot de vostre main, afin que, si vostre loisir vous le permet, on puisse mettre les vostres dans le paquet où seront les lettres de change, celle du trésorier et celles que vous m'avez toujours ordonné de leur écrire pour les informer plus particulièrement, comme de moy-mesme, de ce que le Roy peut désirer d'eux, sans vous engager en leur écrivant ni vous abaisser à un détail qui seroit au-dessous de vostre rang et de vostre personne. J'attends vos ordres là-dessus pour m'y conformer[4].

58.

Paris, 7 avril 1668.

Toutes vos lettres pour les gratifiés estrangers sont parties, à celle-là près qui s'adressoit à M. Boeklerus, que M. Perrault a retenue, pour avoir trouvé sur la liste, écrit de vostre main à

[1] Il s'agit de Brummer et de l'ouvrage qu'il devait dédier à Colbert.

[2] Voir le 1er § de la lettre 58.

[3] Jean Scheffer, né à Strasbourg en 1621, n'avait que trente ans lorsqu'il alla en Suède, où Christine le nomma professeur d'éloquence et de politique à l'université d'Upsal. Mort le 26 mars 1679. (Voir l'avant-dernier § de la lettre 88.)

[4] Voir la note 1 de la page 611.

costé de son nom, qu'il estoit mort; ce qui peut estre arrivé par ma faute, lorsque, pour satisfaire à vostre curiosité, je vous manday qu'il en estoit mort deux, MM. Reinesius et Boeklerus, au lieu de Reinesius et Gevaertius[1]; et ce dernier il y a deux ans, des reproches que le marquis de Castel-Rodrigo luy fit de recevoir de l'argent du Roy, quoyque avec beaucoup d'injustice, puisque en ce temps-là les deux couronnes estoient en bonne intelligence.

J'ay fait voir à M. Perrault des lettres de M. Boeklerus, qu'il m'a écrites le mois passé, lesquelles m'assurent de sa santé et de la continuation de ses travaux pour l'avancement des belles-lettres, de sorte que la gratification que vous luy aviez destinée peut luy estre envoyée en toute seureté. C'est, Monseigneur, ce dont j'estois obligé de vous éclaircir, si cette suspension a esté causée par ma méprise, afin que cet excellent homme puisse jouir des grâces de Sa Majesté et de vos bontés accoustumées.

J'estime que le panégyrique latin de M. Ferrari vous aura plu comme il a plu à ceux de vos serviteurs à qui vous l'avez communiqué, entre autres à MM. Carcavi et Huygens qui me l'ont extrêmement loué. En attendant que l'italien de M. Carlo Dati soit achevé, il m'a envoyé deux sonnets qu'il a faits sur l'expédition admirable de la Franche-Comté, lesquels vous trouverez avec ce billet. J'y en ay joint deux autres de moy que les miracles de Sa Majesté ont exigés de mes Muses, pour contribuer de ma voix à ce grand concert que tout le Parnasse fait pour sa gloire.

59.

Paris, 27 avril 1668.

Je me donnay l'honneur, il y a quinze jours, de vous envoyer le poëme latin de M. Fléchier sur la conqueste de la Franche-Comté, que je ne doute point qui ne vous ayt semblé digne du sujet par l'élégance et la magnificence de ses vers. Je me le donne aujourd'huy de vous envoyer ceux de M. Petit sur la mesme matière, qui ne cèdent en rien aux premiers, s'ils ne les surpassent encore. Ce sont des ouvrages à grossir le recueil des louanges du Roy, et à contribuer notablement à conserver la mémoire d'une action si prodigieuse et si héroïque, et qui n'a point d'exemple dans les siècles passés. Vous trouverez, Monseigneur, avec ces vers, deux réponses de MM. Heinsius et Vossius aux lettres dont vous les avez honorés en leur faisant remettre en Hollande les grâces du Roy.

J'attends celles des plus éloignés, soit d'Italie, soit d'Allemagne, soit de Pologne, qui viendront dans leur temps et que je ne manqueray pas de vous rendre. Il ne se peut dire quel grand éclat ces largesses si magnanimes et si judicieuses font dans les pays estrangers pour la gloire du Roy, comme vous le prévoyiez lorsque vous proposastes à Sa Majesté de les faire, ni de combien de lieux je reçois des tentatives de lettres pour essayer de se faire connoistre à vous par mon entremise, dans l'espérance de participer à ces gratifications. A quoy je ne leur repars autre chose, sinon qu'il faut estre éminent en sçavoir pour cela, et en avoir donné des preuves en fort grand nombre et fort publiques, le Roy ni vous ne considérant que les personnes de cette qualité-là.

Ce gentilhomme allemand[2] auquel vous avez bien voulu, à ma prière, permettre qu'il vous dédiast son ouvrage sur la loy Cincia, aura l'honneur de l'aller mettre à vos pieds dans deux jours, sans vous demander autre faveur sinon que son zèle vous soit agréable, et je luy ay fait espérer de vostre bonté un favorable accueil.

60.

Paris, 13 may 1668.

Si la lettre de M. Boeklerus de Strasbourg, que M. Le Ménestrel vous a rendue, vous a surpris, voyant de quelle manière familière il y sembloit traiter avec vous, celle qui me fut apportée hier du mesme m'a beaucoup plus étonné que vous, y voyant des titres et des termes qui n'appartiennent qu'à vous. En effet, c'est celle qu'il vous avoit destinée pour remerciement du nouveau

[1] Chapelain avait bien dit : «Reinesius et Gevaertius.» (Voir lettre 56.) Boeklerus ne mourut qu'en 1672. (Voir le deuxième § de la lettre 88.)

[2] Frédéric Brummer. (Voir lettres 55 et 56.)

bienfait que vous luy avez procuré auprès du Roy et que l'imprudence de son scribe a suscrite de mon nom au lieu de la suscrire du vostre.

A moins que vous ne fussiez aussy bien jugeant que vous estes bienfaisant, cette bizarre méprise luy pourroit avoir fait tort près de vous. Voicy, Monseigneur, la vraye lettre qu'il vous écrivoit et que j'ay innocemment ouverte sur la foy de la suscription qui me l'adressoit. J'espère que vous la trouverez digne d'estre lue de vous, soit pour les louanges de Sa Majesté qu'elle contient, soit pour les marques de sa reconnoissance envers elle et envers vous, dont elle est remplie.

Je vous demande permission de l'assurer que ce désordre n'a point fait d'impression dans vostre esprit à son désavantage, et que vous ne luy imputez point l'erreur de son valet. Je ne sçais ce qu'il me mandoit, mais je suis certain qu'il a autant de zèle et de respect pour vostre personne qu'en a celuy qui est. . .

61.

Paris, 6 juin 1668.

Ce paquet vous porte les actions de grâces de la meilleure partie des gratifiés de delà les monts, entre autres celles du conseiller Girolamo Graziani, qui, non content de celles qu'il vous rend, y a joint celles qu'il rend au Roy, dont les autres se sont abstenus par respect, croyant d'ailleurs satisfaire à Sa Majesté en vous tesmoignant dans leurs lettres combien ils ont de ressentiment de la continuation de ses largesses.

MM. Heinsius, Vossius, Boeklerus, Conringius et Wagenseil se sont desjà acquittés de ce devoir à vostre égard, comme ils me le mandent. M. Gronovius vous prépare un remerciement public par quelque ouvrage qu'il vous destine[1]. Pour M. Hevelius, qui est à Dantzick, le grand éloignement de ce lieu fait que le sien n'a pu encore venir jusqu'icy.

Vous devez, Monseigneur, avoir reçu le remerciement du signor Villiotto, ce médecin de Piémont duquel vous me commandastes, il y a trois ou quatre mois, d'examiner l'Histoire abrégée du Roy depuis son avénement à la couronne, et dont j'eus l'honneur de vous rendre un compte exact aussytost que je l'eus repassée. A quoy j'ajouteray icy que, sur l'occasion de la gratification de Sa Majesté que vous luy avez fait continuer, en luy envoyant vostre lettre, je luy écrivis, comme je fais en pareils rencontres, et luy manday ce qu'on avoit jugé de son livre en cette Cour, afin que, s'il le remettoit sous la presse, il le retouchast, et s'il en faisoit la suite, qu'il y eust plus de soin de la gloire de feu Son Éminence qu'il n'en avoit eu dans ce qu'on avoit vu.

Vous trouverez icy, Monseigneur, la copie de l'avis que je luy en donnay et celle de la réponse qu'il m'y a faite, que, vu l'importance de la chose, j'ay cru vous devoir communiquer, afin que vous me régliez, s'il vous plaist, sur ce que j'auray à luy répliquer, si vous trouvez nécessaire que je le fasse. Outre la foiblesse et l'inélégance de son style, cette attribution presque entière qu'il y fait à la feue reyne mère de la conduite de l'Estat, dans des temps si difficiles, laquelle, de l'aveu de tout le monde, appartenoit uniquement à feu M. le Cardinal, m'a semblé une chose choquante[2] et d'un homme ou très-mal informé ou peu bien disposé pour la mémoire de son bienfaiteur et pour la satisfaction d'une personne comme vous qui l'avez fait honorer des faveurs royales par la seule considération des bons sentimens que sa feue Éminence avoit pour luy.

J'attends vos ordres là-dessus, et en attendant je vous envoye le poëte chrestien *Prudence*, revu et remis en son lustre ancien, avec des notes par M. Heinsius, lequel m'a prié de vous le présenter et d'obtenir pour luy une place en vostre bibliothèque, dont en effet il est fort digne.

Je prie Dieu qu'il vous conserve.

Depuis ma lettre écrite, j'ay reçu un paquet de M. Hevelius où estoient les remerciemens qu'il fait au Roy et à vous, Monseigneur, de la nouvelle gratification que Sa Majesté luy a faite par vostre recommandation. La lettre dont il les a accompagnés m'apprend qu'il a envoyé en mesme temps à un banquier de Paris deux exemplaires de son ouvrage de la *Cométographie*, pour le Roy

[1] Il s'agit sans doute du Plaute, dont il est question lettre 78.

[2] Voir la lettre suivante, les deux premiers §§ de la lettre 65 et note.

et pour vous, lequel il dédie à Sa Majesté pour reconnoissance de ses faveurs, en attendant qu'il ayt mis en estat son autre grand ouvrage de sa *Machine céleste*, pour luy en faire une seconde offrande de plus grande considération que celle-cy; et il en excuse la lenteur sur ce qu'il est destitué de tout secours, non-seulement pour la composition, mais de plus pour les observations, construction d'instrumens, supputations de calcul, gravure de planches et corrections d'imprimerie, qu'il est réduit à faire tout de luy-mesme et de sa propre main.

Il falloit vous rendre compte de ce détail, afin que vous eussiez la satisfaction de voir combien il en reviendra de gloire au Roy et combien ses grâces et ses offices trouvent en ce grand personnage de généreux sentimens.

62.

Paris, 8 juillet 1668.

Aussytost après avoir reçu vos ordres, je répondis au signor Villiotto, et, de la manière que je pus la plus douce, je luy fis comprendre l'obligation qu'il avoit de rendre justice à la mémoire de feu Son Éminence, pour la part principale ou pour mieux dire unique qu'elle avoit eue à la conduite des affaires de France pendant la minorité du Roy et depuis encore, jusqu'à ce que Dieu le luy eust ravy, et je luy tesmoignay qu'il pouvoit remédier à l'omission qu'il en avoit faite dans la première partie de son Histoire abrégée, en récapitulant dans la seconde ses illustres actions et estendant celles qui restoient à narrer, surtout sur la paix des Pyrénées, qui fut son chef-d'œuvre, auquel personne ne pouvoit estre soupçonné d'avoir participé.

J'espère qu'il profitera de l'avis, d'autant plus que s'il en usoit de la sorte, je l'ay assuré qu'il feroit chose agréable à Sa Majesté et qu'il vous auroit favorable pour la continuation de ses grâces. Quant aux Mémoires qu'il demandoit, je l'ay envoyé à la notoriété publique et à ce qu'il en pourroit recouvrer par ses soins et par ses amis de delà, vos occupations si grandes ni mes lumières bornées ne permettant pas qu'on l'en pust ayder de deçà. C'est, Monseigneur, le compte que je vous devois du commandement que vous m'aviez fait.

J'y ajouteray que les trois gratifiés estrangers dont vous n'aviez point eu encore les remerciemens, et qui ne sont venus tard que par l'éloignement de leur demeure ou par les accidens qui leur sont arrivés par les chemins, ont enfin satisfait à un si légitime devoir, et d'une façon si noble et si éloquente, au moins les deux qui ont laissé ouvertes leurs lettres au Roy et à vous, en me les adressant, qu'ils s'en sont montrés bien dignes et que la beauté en peut bien compenser le retardement.

Je veux croire la mesme chose de celles de M. Hevelius, qui sont venues fermées et que vous trouverez avec les autres dans ce mesme paquet.

63.

Paris, 29 juillet 1668.

Depuis m'estre donné l'honneur de vous envoyer le remerciement de MM. Hevelius, Gronovius et Wagenseil, les trois seuls des gratifiés qui restoient à vous tesmoigner leur reconnoissance[1],

[1] Voici en quels termes Chapelain avait écrit, le 15 mai précédent, à Wagenseil pour lui rappeler qu'il devait adresser ses remercîments particuliers à Colbert :

«Par vostre réponse du 8 avril, je trouve beaucoup de surprise, de ravissement et de ressentiment de la nouvelle gratification que M. Colbert vous a obtenue du Roy. Cela vous sied bien, la continuation de semblables faveurs estant si peu ordinaire en d'autres princes. Mais je voudrois qu'au lieu de m'en rapporter le mérite entier à moy, qui n'en ay que la moindre partie, vous l'eussiez rapporté principalement à M. Colbert, qui en est le principal promoteur. Je voudrois que vous l'en eussiez remercié par une lettre expresse, que vous devez aussy bien à celle qu'il vous a fait l'honneur de vous écrire en vous envoyant le bienfait de Sa Majesté.

«Je veux croire que, dans ce bonheur non attendu, le temps vous ayant manqué pour luy en rendre les grâces qu'il mérite, vous aurez remis à l'ordinaire suivant à vous acquitter en

j'ay reçu de M. Carlo Dati un petit poëme italien que son zèle a fait ajouter aux deux sonnets[1] que vous avez desjà vus de luy sur la conqueste de la Franche-Comté, dont il vous fait l'adresse, et qu'il a voulu relever par la lumière de l'impression. Vous en trouverez, Monseigneur, six exemplaires dans ce paquet, et accompagnés d'une de ses lettres, où il y a apparence qu'il s'explique des motifs de ces petites pièces, en attendant qu'il ayt mis la dernière main au grand ouvrage qu'il a entrepris sous le titre de *Panégyrique de Sa Majesté*, que je ne doute point qui ne réussisse excellent à ne rien devoir à celuy qu'a publié naguère avec tant d'applaudissement M. Ottavio Ferrari en latin[2].

Au reste, ce gentilhomme allemand (Brummer) auquel vous fistes la grâce de permettre qu'il vous dédiast son *Commentaire sur la loi Cincia*, estant sur le point de quitter la France, a cru de son devoir, après une telle déclaration d'attachement tout particulier à vostre personne, d'aller recevoir vos commandemens et vous protester de nouveau le service désintéressé qu'il vous a voué pour toute sa vie. Sa pensée m'a paru trop honneste pour l'en dissuader, d'autant plus qu'il n'avoit rien à vous demander que la continuation des bontés que vous luy avez tesmoignées, afin qu'il se puisse vanter en son pays, sans scrupule, de ne vous avoir pas déplu[3].

M. Perrault vous aura rendu compte de la révision que nous avons faite par vos ordres de l'épitre dédicatoire de M. Valois au Roy et de la relation de la feste de Versailles, écrite par M. Félibien, et je n'ay rien à ajouter.

64.

Paris, 18 aoust 1668.

J'estois sur le point de vous supplier de nous faire sçavoir si l'épistre que M. Valois adresse au Roy pour dédicace de l'*Histoire ecclésiastique de Socrate*, etc.[4] pouvoit luy estre rendue avec nos remarques, pour mettre enfin l'édition de ce grand ouvrage en estat d'estre mise aux pieds de Sa Majesté et publiée pour sa gloire, quand M. Perrault m'apprit qu'il la luy avoit envoyée par vos ordres et que rien ne l'empescheroit désormais de faire son offrande, digne certainement du monarque à qui elle estoit destinée.

bonne forme de cet indispensable devoir, et que le paquet qui porte vostre dépesche est maintenant en chemin et prest à m'estre rendu, afin que je vous serve dans le remerciement comme j'ay fait dans la poursuite de cette libéralité nouvelle. J'espère que, par le mesme courrier, vous me donnerez avis de la réception de ma pénultième, envoyée à Strasbourg sous l'enveloppe de M. Boeklerus, qui n'aura pas négligé de vous la faire tenir si elle luy a esté portée, ce que je n'ay encore pu sçavoir.

«Songez, je vous prie, à quelque chose pour le monarque et pour le ministre, qui vous fasse paroistre digne de leurs faveurs, leur adressant à chacun leur offrande séparée, qui vous mettra à couvert du reproche de méconnoissant, et qui dégage la parole que j'en ay donnée sur la vostre. Quand il n'iroit que de mon intérest, vous le feriez, tant vous avez le cœur bien placé ; mais de plus, y allant du vostre, je ne puis craindre que vous ne le fassiez pas.

«Un certain M. Boquillard, dont je n'avois jamais ouÿ parler, m'écrit familièrement et pressamment lettres sur lettres que je le fasse connoistre pour habile homme à M. Colbert et que je le sollicite de luy faire du bien, afin qu'il puisse venir en France, je ne sçais pourquoy, mais non pas à ses dépens. Une telle manière d'agir est jusqu'icy sans exemple, et ce personnage a cru avoir assez de droit d'en user ainsy, en joignant à ses lettres, mais de sa main, les attestations que M. Boeklerus et ses autres maistres luy ont, dit-il, données, d'avoir esté sous eux un sage et diligent escolier. Il vous allègue aussy comme un de ses bons amis et me prend pour un pourvoyeur de personnes mal à leur ayse.

«Je vous ay deu donner cet avis afin que, s'il vous demandoit des recommandations pour le mesme sujet, vous ne le luy accordiez point, et que vous luy fassiez mesme connoistre que vous n'avez pas pris un si mauvais chemin pour parvenir où vous estes arrivé, et que l'on ne traite pas ainsy avec des gens qui sçavent ce que c'est de vivre et pour qui on doit avoir de la considération.»

[1] Voir le premier § de la lettre 53 et le dernier de la lettre 58.

[2] Voir le dernier § de la lettre 58.

[3] Voir lettres 55, 56 et le 3me § de 59.

[4] Les *Histoires ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret et d'Evagre* parurent en 3 volumes, en 1659, 1668, 1673.

Depuis cela, Monseigneur, ce grand astronome de Dantzick, M. Hevelius, dont il y a trois mois que j'eus l'honneur de vous faire tenir les remerciemens pour le Roy et pour vous, des dernières grâces qu'il en a reçues, après beaucoup d'obstacles inévitables dans un chemin de plus de 400 lieues, a eu le bonheur que les exemplaires de sa *Cométographie*, qu'il vous envoyoit en mesme temps, soyent heureusement arrivés; et la fortune a permis que le beau sacrifice qu'il avoit fait à Sa Majesté de ses travaux immenses fust désormais à couvert de tout danger et en estat de luy estre présenté par vous[1].

Ces exemplaires, Monseigneur, sont maintenant entre les mains de M. Carcavi, à qui je les ay laissés pour vous les faire voir, la première fois que vous viendrez en vostre bibliothèque; et je ne doute point que la grandeur de l'ouvrage, la dignité de sa matière, les ornemens, les figures dont il l'a accompagné, et la beauté du papier et de l'impression, qui ne cède de guère à la nostre, ne plaisent à vos yeux et vous prouvent le bon cœur de son auteur, qui a cru ne pouvoir reconnoistre les grands bienfaits de Sa Majesté que par de fort grandes choses.

Il s'engage donc par son épistre dédicatoire, et me le confirme par ses dernières, qu'il n'en demeurera pas là et qu'il ne s'en croira bien acquitté envers Sa Majesté qu'il ne luy ayt dédié son autre grande entreprise de la *Machine céleste*, à la construction de laquelle il est maintenant tout appliqué, et qui surpassera encore celle de sa *Cométographie* en l'estendue et la sublimité du dessein. De sorte, Monseigneur, que vous aurez la joye d'avoir dignement employé en ce savant personnage les grâces que vous luy avez procurées, et d'en voir le nom du Roy glorifié, autant qu'il le sçauroit estre par des écrits qui dureront autant que les cieux.

Je crois pouvoir, sans vous déplaire, selon vostre intention, luy donner assurance que son riche présent a esté reçu agréablement de Sa Majesté et de vous, et l'exciter par là à continuer son autre travail, pour en avoir le mesme gré que de celuy-cy, pour l'honneur de Sa Majesté et pour l'utilité publique. Pour cela, je n'en attendray point vos commandemens, jugeant que rien ne m'en peut faire désavouer par vous.

65.

Paris, 26 décembre 1668.

Il y a bien un mois que je reçus la réponse de M. Villiotto à la dernière lettre que je luy avois écrite par vostre ordre touchant le peu de part qu'il avoit donnée à feu Mgr le Cardinal dans son Histoire de la régence[2]. Mais le mal qui vous estoit survenu et qui vous a si longtemps exercé, au grand déplaisir de vos fidèles serviteurs et de toutes les gens de bien, me retint de vous en rendre compte dès lors, d'autant plus que je crus le pouvoir différer sans conséquence, et qu'il y eust eu de l'indiscrétion de troubler vos remèdes par un avis qui ne pressoit point.

Maintenant, Monseigneur, que Dieu a exaucé nos vœux et soulagé vos peines, il n'y a point de péril à vous dire que cet honneste homme est entré dans les expédiens que je luy ay ouverts pour réparer ses omissions à l'égard de Mgr le Cardinal, et que dans la seconde partie de son ouvrage, dont le traité de paix fait la principale matière, il m'assure d'avoir pleinement satisfait à la justice qui est due à son administration et à vostre désir. Et sur ce que je luy avois insinué que s'il traduisoit luy-mesme son ouvrage en italien, il auroit et plus de cours et plus d'approbation delà les monts, il m'a mandé qu'un des ordinaires de M. de Savoie avoit eu ordre de Son Altesse d'en faire la version, à quoy il travailloit incessamment, et qu'il l'auroit bientost achevée.

Ainsy, Monseigneur, la chose pour cet article a esté mise au meilleur estat qu'elle puisse estre. Pour les autres savans estrangers, Monseigneur, je les vois toujours dans la mesme ardeur de glorifier le Roy et remplir le monde de ses justes louanges. Vous aurez vu la *Cométographie* de M. Hevelius, laquelle il a dédiée à Sa Majesté, et que j'ay remise à M. Carcavi pour vous estre rendue, afin qu'elle soit plus agréablement reçue de vostre main; et cet exemplaire estoit accompagné d'un autre pour vous, afin de trouver place dans vostre bibliothèque.

[1] Voir l'avant-dernier § de la lettre 61.

[2] Voir le 3me § de la lettre 61, les deux premiers de la lettre 62, le 4me de la lettre 66, et enfin les lettres 67 et 70.

M. Conringius me mande qu'il vous avoit proposé de servir le Roy de son crédit auprès de ses princes, et de sa plume, au cas que Sa Majesté pensast à se faire élire roy des Romains; mais il m'a semblé estre du service du Roy de luy répondre qu'au point où sont les affaires, il ne touchast point à cela sans un ordre de vous bien précis.

MM. Wagenseil, Boeklerus, Vossius, Gronovius, Dati, Viviani, Ferrari, Heinsius, chacun selon son genre, ont sur le métier des ouvrages importans pour en faire de nouvelles offrandes à Sa Majesté. M. Graziani est tout bruslant de ce mesme zèle, et fraischement encore il l'a employé à nostre sollicitation pour gagner au Roy le signor Cassini, de Bologne.

Ayant sçu de mon costé, Monseigneur, que vous désiriez que la description françoise du Carrousel fust mise en latin avant que de la publier, j'ay cru avec M. Perrault que personne ne pourroit mieux réussir à un ouvrage si difficile que M. Fléchier, qui l'avoit desjà composé de son chef en si excellens vers latins[1], et je l'ay porté à s'acquérir ce nouveau mérite envers vous, et à tout quitter pour cela. J'avois pensé pour la mesme chose à M. Petit, le médecin, qui écrit également bien en prose et en vers latins; mais M. Fléchier, en ce fait particulier, m'y a paru encore plus propre.

66.

Paris, 19 janvier 1669.

Je n'eus pas plutost reçu par M. Perrault les lettres aux savans estrangers signées de vous, que je m'appliquay à faire celles dont vous trouvez bon que je les accompagne[2], toutes les fois que vous les en honorez, en leur envoyant les gratifications que vous leur avez procurées, et en mesme temps à faire sçavoir à M. Le Bègue qu'elles seroient prestes à luy estre consignées, pour joindre aux lettres de change, quand il les auroit négociées avec le banquier qui les leur doit faire toucher. Nous nous sommes vus depuis là-dessus, et il m'a assuré qu'il a desjà pris ses mesures pour cela et que, sans faillir, elles partiront toutes par les ordinaires de vendredy prochain, pour exécuter incessamment vos ordres.

Je vous devois ce compte-là, Monseigneur, aussy bien que le très-humble remerciement de la nouvelle grâce que vous avez eu la bonté d'inspirer à Sa Majesté de me faire[3], et qui ne fait qu'ajouter de nouvelles chaisnes à celles qui, par tant de raisons, m'ont lié si étroitement à son service et au vostre. Je m'acquitte d'une si juste obligation avec le respect qu'une si glorieuse faveur mérite, et prie Dieu qu'il naisse quelque occasion où je me puisse satisfaire en m'en acquittant dignement.

Au reste, Monseigneur, j'ay eu une grande consolation, en recevant vos lettres pour les gratifiés estrangers, d'y en trouver une pour M. Conringius qui avoit esté oublié, ce personnage, entre tous les savans hommes du Nord, estant sans doute le plus éminent en sçavoir presque de toute sorte également, et, ce qui est davantage, l'unique jurisconsulte qui par ses ouvrages en ce genre a fixé le droit allemand et en est regardé comme la règle. Outre qu'il vous peut souvenir que s'estant offert à combattre la renonciation de la Reyne, vous m'ordonnastes de l'y engager, et que son *Traité*, dont je vous ay fait voir les premiers cahiers, estoit prest à publier et n'eust pas peu fortifié la cause de Leurs Majestés, si la paix survenue ne vous eust pas fait m'ordonner de le luy faire tenir sous la clef[4], pour s'en servir si quelque jour les affaires le demandent.

Vous voyez par là, Monseigneur, que c'est une plume à conserver pour le besoin, et dont les écrits peuvent estre d'un très-grand usage. Je ne dis pas la mesme chose du sieur Villiotto, lequel est médiocre en comparaison, et dont l'Histoire latine de la régence n'a rien de vraiment bon, sinon qu'il y garde bien la justice aux armes du Roy. Dans ma précédente néanmoins, je me donnay l'honneur de vous écrire qu'il estoit disposé à la rendre à la mémoire de Son Éminence, au lieu où il doit parler de la paix des Pyrénées et où il raconte sa mort. Vous jugerez si, pour l'y engager plus fortement, vous luy voudrez faire continuer la gratification.

[1] Voir la note 3 de la page 626.
[2] Voir les 4me et 5me §§ de la lettre 39.
[3] Voir la note 3 de la page 596.
[4] Voir le 4me § de la lettre 53.

Pour M. Wagenseil, c'est un savant de la dernière importance dans les lettres hébraïques, qui a eu le bonheur de vous plaire par la traduction allemande du *Traité et des Patentes du commerce*, qui de plus est dévoué aux intérests du Roy par son inclination, encore plus que par les bienfaits de Sa Majesté, et quoy que vous résolviez sur son sujet, je suis certain que vous ne le sçauriez jamais perdre.

67.

Paris, 17 février 1669.

La lettre que l'un des vostres me rendit, il y a quinze jours, estoit du signor Villiotto, médecin piémontais. Il me donnoit avis qu'il m'envoyoit son Histoire de la régence, d'une seconde édition dans laquelle il prétendoit avoir satisfait à ce que vous aviez souhaité de luy touchant feu M. le Cardinal, me priant de la lire et de vous tesmoigner le devoir où il s'estoit mis, ajoutant que la traduction italienne, que je luy avois conseillé d'en faire, estoit fort avancée et preste à voir le jour. Depuis ce temps-là, le livre n'ayant point paru, je n'ay pas cru devoir davantage tarder à vous en avertir, afin qu'il vous plaise m'ordonner ce que j'ay à luy répondre, ou si je le dois différer jusqu'à ce que l'ouvrage soit venu, pour vous en faire le rapport et vous laisser juger s'il s'est rendu plus digne de la continuation de vos bontés pour luy auprès du Roy.

Attendant vos commandemens là-dessus, Monseigneur, je m'abstiendray de luy écrire et de vous en reparler, et j'aurois icy finy ce billet, si toutes les raisons du monde ne m'engageoient à vous féliciter de la nouvelle dignité [1] dont il a plu à Sa Majesté de combler toutes celles par lesquelles sa magnanimité a voulu récompenser vostre vertu et payer les signalés services qui ont tant contribué au bonheur et à la gloire de son règne.

J'en loue Dieu comme d'une justice qu'il y a longtemps qui vous estoit due et qui estoit dans le souhait de tous ceux qui aiment le bien de l'Estat, et surtout de celuy que vous avez obligé, par mille nobles marques de vostre bienveillance, à vivre et à mourir...

68.

Paris, 7 mars 1669.

Vous trouverez, avec ce mot, le remerciement que vous fait M. Vossius de la nouvelle gratification qu'il vous a plu de luy procurer auprès de Sa Majesté. Par la lettre qu'il m'a écrite, je le vois en peine de l'exemplaire en deux volumes in-folio du livre *De Idolatria* de feu son père, qu'il a donné augmenté de moitié en cette édition, laquelle, pour reconnoissance des faveurs singulières qu'il a reçues de vous, il vous adresse, mais d'une façon si retenue, à l'égard des louanges qui vous sont dues (parce que je luy avois fait entendre combien l'excès vous en estoit désagréable), qu'il me tesmoigne n'avoir peur que de vous y paroistre trop modéré.

Il y a trois mois que ce présent est party de Rotterdam pour Rouen, et comme il n'a point d'avis de son arrivée, il craint que les tempestes de cet hyver ne l'ayent fait périr en chemin.

Au reste, Monseigneur, sçachant la juste passion que vous avez d'accroistre le trésor des médailles du Roy, un fort homme d'honneur, domestique de M. de Harlay et aussy fort considéré de luy que de M. le procureur général, son fils [2], m'estant venu visiter, je fis tourner la conversation sur le sujet des médailles et ensuite sur le grand amas qu'en avoit fait M. de Harlay, que je sçavois de plusieurs connoissances estre le plus complet et le plus rare qui fust dans l'Europe, et je reconnus dans le discours que l'affection qu'il avoit eue pour cette sorte de curiosité luy estoit fort diminuée et que M. son fils n'en avoit jamais guère eu pour cela, mon amy me laissant entendre

[1] Le Roi venait de nommer Colbert secrétaire d'État en remplacement de Guénégaud, avec survivance de sa charge pour le marquis de Seignelay.

[2] Achille de Harlay, conseiller au parlement, en 1657, fut reçu dix ans après procureur général en survivance de son père (voir I, 271). Nommé premier président en juin 1689, il se retira du service en avril 1707. Mort le 23 juillet 1712, à l'âge de soixante et treize ans.

jusque-là que, s'il se trouvoit marchand qui en voulust donner ce qu'elles luy avoient cousté, il seroit aysé de le résoudre à s'en défaire.

La chose en demeura là, et sur cette découverte, à toute fin je crus vous en devoir avertir pour en user selon que vous le jugerez à propos pour le service de Sa Majesté et le vostre. Si c'estoit une affaire à quoy vous voulussiez penser, je serois bien propre à en faire l'ouverture, et non pas à décider de la rareté et du prix de ces médailles. Le vray consultant sur ces matières seroit M. le doyen de Saint-Germain [1], qui les a vues et examinées, et qui est trop homme de bien et trop vostre serviteur pour n'y pas agir avec la dernière fidélité et sincérité.

Outre les médailles, Monseigneur, j'appris de mon amy qu'il y a dans ce cabinet toutes les monnoyes anciennes de France en original, sur lesquelles M. de Bouteroue [2], qui en a publié un grand ouvrage si approuvé, les a fait tirer et graver.

69.

Paris, 30 avril 1669.

Veicy les remerciemens des gratifiés de Sa Majesté auxquels ses faveurs sont arrivées les dernières. Celuy de M. Ottavio Ferrari, avec beaucoup de ressentiment et d'éloquence, porte un engagement de reprendre le dessein abandonné de l'histoire de ce siècle, seulement pour avoir lieu d'y employer les merveilleuses actions du Roy et celles des rois son père et son grand-père.

Dans la réponse qu'il m'a faite, il me confirme cette résolution, et m'en parle comme d'une chose qui le passionne et qu'il doit aux bontés et aux grâces magnanimes de Sa Majesté.

Je m'imagine que le compliment que M. Conringius vous fait sur le mesme sujet, et qu'il ne m'a pas laissé ouvert comme a fait l'autre, n'est pas moins engageant pour la gloire du Roy et pour vostre honneur propre; car, dans la lettre dont il l'a accompagné, il me mande que, remply de ses bienfaits et comblé de vos bons offices, il ne peut plus différer à donner des marques publiques de sa gratitude et de son ressentiment, qu'il a sous la presse un ouvrage [3] dont il ne me dit point le sujet, qui paroistra bientost, avec vostre nom à la teste, après lequel il en viendra un de politique pour Sa Majesté, où il prétend signaler son zèle, et il finit par les offres de la servir dans ses intérests auprès du roy de Danemark, qui l'a depuis fait de son Conseil.

Vous ne serez pas peut-estre marry, Monseigneur, de voir ses propres paroles sur ces trois points, et elles vous feront plus d'impression par sa plume que par la mienne. C'eust esté grand dommage qu'il fust mort [4], comme le bruit en a couru, estant l'un des plus fameux lettrés d'Allemagne, s'il n'est le premier, et ne cédant à pas un autre en passion pour le service du Roy. J'ay une particulière attention à l'y maintenir, dans la persuasion que vous m'avouerez des moyens et des termes dont je me sers à cette fin auprès de luy.

M. Wagenseil, ce professeur en hébreu qui traduisit en allemand toutes les pièces de l'establissement du commerce, sensible aux libéralités de Sa Majesté, publiera dans quelque temps un ouvrage d'importance de l'abrégé du Talmud, qui n'a jamais esté mis en latin, avec sa version et des commentaires de luy-mesme, qu'il est résolu d'offrir au Roy.

[1] Pierre Séguin, d'abord conseiller et aumônier d'Anne d'Autriche, était doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois depuis le 27 septembre 1641. Il avait un très-riche cabinet de médailles, que Louis XIV acheta après sa mort, arrivée le 4 avril 1672.

[2] Claude Bouteroue, conseiller en la Cour des monnaies, auteur d'un traité sur les *Monnaies anciennes*. Mort en 1674.

[3] *La médecine hermétique*. (Voir le troisième § de la lettre 71, la lettre 73 et le deuxième § de la lettre 76.)

[4] Le 27 du mois précédent, Chapelain, en annonçant à Colbert que le bruit courait de la mort de Conringius, ajoutait :

«Ce seroit un extrême dommage, tant pour le bien des bonnes lettres que pour le service de Sa Majesté, en cas qu'elle eust besoin d'une plume estrangère accréditée pour soutenir puissamment ses justes prétentions sur le Brabant, et pour montrer l'invalidité de la renonciation de la Reyne.

«Nous serons bientost éclairés de ce qui en est, et je n'omettray aucune diligence pour cela, afin que si cet excellent sujet des grâces royales vous avoit manqué, comme a desjà fait M. Gevaertius, vous puissiez les remplir par d'aussy grand mérite dans les pays éloignés, pour y maintenir la gloire de la munificence de Sa Majesté.»

Je joins à ce billet celuy qu'il m'a envoyé, qui explique ce qui entrera dans cette édition : par vu, vous en connoistrez mieux l'excellence, et vous jugerez que cet écrivain est un homme à conserver. Je l'exhorteray à poursuivre une entreprise si glorieuse et de si grand avantage pour la religion.

70.

Paris, 3 juin 1669.

Le paquet que M. Perrault s'est chargé de vous présenter est de cet honneste médecin de Piémont (Villiotto) qui vous envoya, il y a un an, son ouvrage latin des divers événemens de la France depuis l'avénement du Roy à la couronne jusqu'à la paix, et qu'il a depuis porté jusqu'à la mort de M. le Cardinal.

J'apprends de plusieurs que cette histoire abrégée fait assez de bruit en Italie, et que, si le style n'en est pas si pur et si élégant que celuy de Tite-Live, la vérité et l'ordre y sont comme on le peut plus souhaiter, et tout à fait à l'avantage de Sa Majesté et de ses intérests.

Pour feu M. le Cardinal, par l'occasion de la paix et de sa mort, il a pleinement satisfait à ce qui est deu à sa glorieuse mémoire et a suivy exactement ce que je luy avois marqué qui manquoit sûr cet article à sa narration[1]. Il me parle, Monseigneur, comme cet ouvrage estant fort avancé pour la traduction, suivant ce que je luy avois conseillé pour la rendre plus populaire delà les monts.

Vous jugerez sur tout cela, Monseigneur, si son travail et son zèle méritent la continuation des grâces du Roy par vos bons offices, et si l'on les luy peut laisser espérer pour le tenir toujours partial et dépendant de sa couronne.

71.

Paris, 5 aoust 1669.

Je me contente d'estre assidu à l'assemblée de chez vous ordonnée pour l'exécution de vos ordres, sans chercher à vous divertir de vos occupations par la lecture de mes billets, lorsqu'ils ne sont pas tout à fait nécessaires et que je puis m'abstenir de vous en importuner. Celuy-cy n'est que pour accompagner une lettre de M. Heinsius qui, ayant reçu tard le bienfait du Roy et les marques de la continuation de vos bons offices, et s'estant à peine relevé de la maladie qui l'a travaillé tout l'hyver et une bonne partie du printemps, ne s'est pu acquitter plus tost des actions de grâces qu'il vous en devoit, après Sa Majesté. C'est, Monseigneur, son cœur qui parle dans sa lettre, et si vous pouvez prendre le loisir de la lire, vous n'y trouverez pas plus d'éloquence que de sincérité.

La première chose qu'il fera à son retour de Moscovie sera de quitter son employ de résident en Suède, pour se donner tout entier à ses Muses et pour méditer quelque chose digne de son grand bienfaiteur, la sublime gloire duquel ne sçauroit estre célébrée par une plume plus sublime que celle de ce rare écrivain.

M. Conringius, qui n'a pas moins de gratitude que luy des libéralités royales, sur ce que je luy ay fait connoistre que s'il vous envoyoit le *Traité* qu'il a fait pour la justification des droits, il vous feroit chose agréable, m'a répondu qu'il l'alloit repasser et fortifier de nouvelles preuves pour vous le faire porter ensuite par une seure occasion ; que ce pendant il avoit sous la presse un ouvrage qu'il vous a destiné il y a longtemps, ne voulant non plus estre ingrat envers vous qu'envers Sa Majesté.

Il me mande aussy, Monseigneur, que le roy de Danemark, la voulant imiter, l'a honoré d'une gratification pareille, laquelle il rapporte à l'influence d'un exemple si noble, et m'a montré une grande joye de l'union étroite qui est entre les deux monarques, pour leur pouvoir rendre sans scrupule le respect et tesmoigner la reconnoissance qu'il leur doit.

[1] Voir les deux premiers §§ de la lettre 65.

72.

Paris, 10 septembre 1669.

J'eus l'honneur de vous envoyer, il y a un mois, le remerciement de M. Heinsius pour la dernière grâce du Roy, qu'il devoit à vos bons offices ordinaires. Vous y aurez vu, en style cicéronien, dans lequel il n'a point d'égal en ce siècle, et d'un caractère de candeur et de vérité, la peine qu'il ressent d'avoir esté contraint par ses emplois et par sa mauvaise santé d'estre si longtemps à reconnoistre les faveurs qu'il a reçues de Sa Majesté et de vous par de plus grands ouvrages que ceux qu'il a faits jusqu'icy.

Dans ce dessein, il a demandé à ses maistres un congé honorable; mais il ne l'a pu obtenir, pour la nécessité qu'ils ont de son ministère auprès du grand-duc de Moscovie pour le réconcilier avec la Suède. A son retour, il prétend s'affranchir de ses liens et s'appliquer tout entier au travail qu'il a médité pour la gloire de nostre grand monarque.

M. Carcavi vous aura rendu compte des sentimens des convoqués sur la question qu'il vous avoit plu de nous proposer, et, comme ils se trouvèrent tous assez semblables, je n'ay pas cru devoir abuser de vos précieux momens en joignant à son rapport mon opinion particulière.

Aujourd'huy, Monseigneur, vous aurez les lettres de M. Dati pour le Roy et pour vous, dont il a voulu accompagner le panégyrique italien de Sa Majesté, lequel, pour le rendre plus digne d'elle, il y a quelques années qu'il lime et relime. Je suis persuadé qu'il vous semblera tel qu'on auroit peine à souhaiter rien de plus beau, et que si celuy qu'a fait M. Ferrari pour le mesme prince l'a emporté sur tout ce qui a paru de ce genre en prose latine, celuy-cy a laissé infiniment derrière soy tout ce qu'on a vu en prose italienne sur le mesme sujet. Le nombre des exemplaires qui sont venus par la poste est de quatorze, et s'ils ne vous ont pas esté plus tost présentés, la reliure en est la cause. Il vous supplie que le Roy reçoive par vos mains cette très-humble offrande, et qu'il vous plaise la favoriser auprès de Sa Majesté qui la luy a inspirée; d'avoir agréable l'exemplaire qu'il vous a destiné et de disposer des douze autres en faveur de qui vous le jugerez à propos.

73.

Paris, 12 novembre 1669.

Il peut y avoir deux mois qu'en vous rendant compte du voyage de M. Heinsius en Moscovie, je vous fis sçavoir le dessein qu'avoit M. Conringius de vous dédier un de ses ouvrages pour reconnoistre, en quelque sorte, les grâces que vous continuez de luy procurer si généreusement auprès du Roy[1]. Je vous diray maintenant que ce dessein est exécuté et que le livre est en chemin pour ne tarder plus guère à vous estre présenté si la fortune ne l'arreste point sur la route. Ce pendant, Monseigneur, vous trouverez avec ce mot l'épistre dédicatoire de ce livre que par avance son auteur m'a envoyée, où vous verrez que la matière dont il traite ne sçauroit estre plus curieuse ni plus importante, et que, dans l'adresse qu'il vous en fait, il a religieusement observé ce que je luy avois recommandé sur toutes choses, d'espargner vostre modestie dans les louanges qu'il vous y donneroit, et, s'il avoit à s'estendre, que ce fust seulement sur celles de Sa Majesté, touchant, avec autant de force qu'une lettre le permettoit, ses vertus héroïques et ses glorieuses entreprises.

Vous y remarquerez aussy, Monseigneur, que ses bienfaits et vos offices ne pouvoient tomber en une âme plus reconnoissante, et la manière dont il s'en explique, au milieu de l'Allemagne et à la face de ses jaloux, ne sçauroit que redoubler vostre estime pour luy et que faire de plus en plus considérer par le Roy un personnage de cet extraordinaire mérite dans les lettres et si dévoué au service de Sa Majesté.

[1] Voir la note 3 de la page 639.

74.

Paris, 28 mars 1670.

Sur l'avis que j'ay eu de M. Perrault du désir que vous aviez qu'on s'appliquast à accompagner les estampes des places conquises par le Roy, en Flandre et en Franche-Comté, d'un écrit qui rendist plus intelligible ce beau morceau de l'histoire de Sa Majesté, et que vous ne seriez pas marry que je fusse celuy qui en prist la charge, tandis que vos autres serviteurs s'employeroient à illustrer par d'autres travaux les autres admirables matières de ses actions héroïques, j'ay tenu à très-grand honneur l'opinion que vous aviez que j'y pusse réussir et l'ordre que vous me donniez de l'entreprendre.

Depuis ce temps-là, après avoir conçu et résolu la méthode que j'y devois tenir comme la plus convenable à la gloire du Roy, sans la longueur d'une narration prolixe et affectée, j'ay rappelé les idées qui m'estoient restées de ces mémorables événemens et les ay rapportés succinctement, les assaisonnant des justes motifs de cette guerre, des raisons de la conduite que le Roy y a tenue, et des moyens qui luy en ont fait avoir un si avantageux succès, en conservant toujours ce principe immuable de ne prendre les armes que par force et de ne faire la paix que volontairement.

J'ay mis, Monseigneur, ce travail entre les mains de M. Perrault, afin qu'il prenne les momens que vous pourrez donner à sa lecture, et que, si vous ne le désapprouvez pas, il soit ensuite repassé dans nostre assemblée et achevé de purger des défauts que vous n'aurez pas eu le loisir de corriger.

75.

Paris, 2 avril 1670.

Je me donnay l'honneur, il y a huit jours, de vous écrire et de vous avertir que j'avois fait, suivant vos ordres, la relation des deux campagnes du Roy de 1667 et de 1668, et que je l'avois mise entre les mains de M. Perrault pour vous la faire voir à vostre commodité.

Aujourd'huy, je vous envoye les remerciemens de deux des gratifiés estrangers de la Haye et de Strasbourg; ceux des plus éloignés viendront ensuite. M. Conringius, qui est de ceux-là, ne m'a encore rien mandé sur ce sujet-là, mais il y a quelque temps qu'il me fit sçavoir que le volume de la *Médecine hermétique* [1], dont je vous envoyay il y a six mois la dédicace, estoit heureusement arrivé à la Rochelle et qu'il me seroit bientost apporté pour vous l'offrir en son nom. J'ay depuis sçu, Monseigneur, que le banquier Fromont l'avoit reçu et l'avoit fait mettre dans vostre bibliothèque. Outre que le livre est d'un sçavoir excellent et curieux, la sagesse de sa dédicace, tempérée suivant vos intentions sur le sujet de vos louanges et déployée sur celles du Roy, vous le rendra considérable.

Il me mandoit de plus que, bruslant de zèle pour les intérests de Sa Majesté, il avoit d'office détourné les princes de Lunebourg, dont il est conseiller confidentissime, d'entendre aux pressantes sollicitations des rois et républiques ligués, et qu'il les avoit confirmés dans les favorables dispositions où ils estoient pour la France.

Il offroit ensuite de servir de ministre du Roy auprès d'eux, s'il en estoit avoué par ce titre, n'exceptant d'agir contre aucun des potentats en ses intérests, que ses seigneurs et le roy de Danemark, auxquels en cette qualité (de ministre) il avoit fait serment.

Je l'ay loué de ses bonnes intentions, sans luy rien faire espérer, dans la pensée que s'agissant d'affaires estrangères vous en voudriez peut-estre laisser le soin à M. de Lionne. Si cela ne vous retenoit pas et que sa proposition vous fust agréable, je mesnagerois cette affaire sur les ordres que vous me prescririez.

J'ay sçu depuis qu'à ce dessein il a chargé d'une lettre un jeune seigneur allemand, fils de M. Stoff, général des troupes des duc et princes de Brunswick, homme de grand nom entre tous ceux de ces quartiers-là. Il cherchera l'honneur de vous la présenter, et, avec cette espèce de passe-port, il espère de se pouvoir vanter d'avoir eu un favorable accueil de vous.

Je n'ay pu me dispenser de vous faire cette longue lettre, dont les sujets ne permettoient pas que je m'en expliquasse avec plus de brièveté. Je la finis avec ma protestation ordinaire de vivre et mourir...

[1] Voir lettre 73 et note.

76.

Paris, 23 may 1670.

Vous verrez, dans les quatre paquets que je vous envoye, avec combien de respect ont reçu les dernières grâces du Roy ceux à qui vous les avez procurées, et l'extrême gratitude qu'ils ont pour la constante bonté qui vous invite à leur rendre de si utiles et de si glorieux offices. Quand les remerciemens de MM. Conringius et Hevelius seront venus (et la seule distance des lieux a fait retarder leur arrivée), tous les estrangers gratifiés auront satisfait à ce qu'ils vous doivent, en attendant que les travaux qu'ils ont entre les mains soyent en estat de donner à Sa Majesté et à vous, Monseigneur, une satisfaction plus grande.

Les divers services dont M. Viviani est chargé envers M. le grand-duc, pour raison de sa profession de *primario matematico*, qui estoit celle de feu Galilée, et ses fréquentes indispositions, causées par ses labeurs de plus de vingt-cinq années, ont retardé jusqu'icy l'accomplissement de celuy qu'il destina d'abord pour le Roy; mais plus il se voit en demeure, plus il s'anime à en sortir bientost à son honneur et à payer en quelque sorte un si grand nombre de bienfaits. Cette vie de Galilée[1] qu'il poursuit sera une chose de grande utilité pour le public, et qui ne sera pas de petite gloire à Sa Majesté en faveur de laquelle il l'a entreprise, devant estre meslée de cent curiosités de la dernière finesse en matière de mathématiques, et qu'il a recueillies de la bouche du défunt, lorsqu'il vivoit sous sa discipline.

77.

Paris, 10 juillet 1670.

Depuis m'estre donné l'honneur de vous envoyer, par M. Perrault, la succincte relation des campagnes du Roy en l'année 1667 et 1668, il m'est venu un paquet de M. Hermannus Conringius, pour vous, contenant une lettre et un écrit en forme de conseil, touchant les moyens que le Roy avoit de se rendre maistre du commerce de toute la mer Méditerranée. Dans ce mesme paquet, qu'il avoit inscrit de mon nom afin qu'il passast plus seurement, il y avoit un billet pour moy où il me prioit de voir l'écrit, de juger s'il vous pouvoit estre présenté et de luy mander en ce cas si son zèle et ses expédiens vous auroient esté agréables.

Je l'ay lu, Monseigneur, avec beaucoup d'attention, et j'ay trouvé que la mesme force et les mesmes lumières qui se font sentir en tous ses ouvrages se rencontrent en celuy-cy éminemment, avec une judicieuse méthode qui n'y laisse rien désirer pour l'évidence et pour la solidité. C'est un fruit de sa passion pour la gloire de Sa Majesté et un effet de sa gratitude pour les bienfaits dont elle l'honore par vostre intercession. Comme il n'a pas connoissance de ses hauts desseins et des vues qu'elle a pour les conduire à une fin heureuse, il peut facilement en avoir eu qui ne se conformeroient pas aux résolutions qu'elle a prises pour l'avancement de ses intérests. En effet, Monseigneur, il m'a semblé que quelques-unes des propositions de l'écrit, quoyque sensées, estoient néanmoins bien hardies et peu praticables en l'estat où les affaires de Sa Majesté sont à l'égard de Rome et de quelques-uns de ses alliés. Mais c'est un protestant qui les fait et qui raisonne de bonne foy selon sa créance; aussy y ay-je principalement regardé son ardeur pour les avantages du Roy et l'attention qu'il fait sur toutes les choses qu'il se persuade luy pouvoir estre utiles.

Au reste, Monseigneur, vous auriez plus tost reçu cet écrit si le caractère en eust esté tel que vous l'eussiez pu commodément déchiffrer. Pour vous espargner cette peine, il me l'a fallu estudier et dicter à celuy par qui j'en ay fait faire la copie[2] que je vous envoye. Je luy ay mandé qu'encore qu'il pust arriver qu'on ne suivist pas ses pensées, il devoit pourtant s'assurer que ses bonnes intentions seroient estimées de vous, luy donnant parole d'ailleurs que vous luy garderiez noblement et inviolablement le secret qu'il demande sur toutes choses, à cause qu'il n'y a point de persécution que les jaloux de la grandeur de Sa Majesté ne luy fassent souffrir, s'ils avoient le moindre soupçon qu'il fust l'auteur de cette pièce[3].

[1] Voir le 3me § de la lettre 38 et l'avant-dernier de la lettre 48.

[2] Voir l'avant-dernier § de la lettre 43.

[3] Voir le 3me § de la lettre 36 et note.

Je n'ay pas cru me trop avancer de luy donner cette parole, sçachant combien vous estes juste, et que vous voudrez toujours tout ce qui le sera, surtout s'agissant de la conservation d'un homme de ce mérite et dont on se peut servir très-utilement. J'attends ce que vous aurez à m'ordonner de luy écrire.

78.

Paris, 18 aoust 1670.

Enfin le Plaute de M. Gronovius, dont je vous fis voir l'année passée[1] l'épistre dédicatoire, est arrivé après mille accidens soufferts dans son voyage, à nous faire appréhender qu'il n'y fust péry. Il accompagne ce mot, et, sans que je m'estende sur le mérite du présent qui vous en est fait par l'auteur, vous verrez de vous-mesme, si vous pouvez prendre le loisir d'en relire la dédicace, qu'il n'y pouvoit ni mieux toucher les grandeurs de Sa Majesté, ni vous donner plus discrètement part aux grandes choses que vous exécutez si habilement et si fidèlement par ses ordres.

Je pense, Monseigneur, ne faire rien contre vos intentions si je luy mande que son offrande vous a esté agréable et que vous estes bien ayse de voir qu'il ne se passe point d'année que les bonnes lettres ne profitent de ses soins à les avancer.

Avec ce livre ira une lettre de remerciement que M. Hevelius vous fait de vos dernières faveurs en la continuation de celles du Roy que vous luy avez procurées. Je vois, par le billet qu'il m'a écrit en m'adressant son remerciement pour vous le faire tenir, qu'il n'a touché la grâce que le propre jour du solstice d'esté, sans avoir reçu la dépesche où devoit estre enfermée la lettre dont, aux autres années, vous aviez accoustumé de l'honorer; ce qui me fait croire que cette dépesche s'est perdue et qu'il a esté payé sur la lettre d'avis qui l'avoit précédée, après que le banquier de Dantzick eut longtemps attendu en vain le paquet de M. de La Planche où il avoit enfermé la vostre, celle de M. Perrault et la mienne avec la quittance qu'il en devoit retirer.

Je vous importune, Monseigneur, de ce long détail, afin que vous ne luy imputiez pas le retardement de ses actions de grâces. Je le consoleray bien en luy mandant que vous l'avez reçu agréablement et que vous l'exhortez à ne discontinuer pas ses travaux si utiles aux bonnes lettres.

79.

Paris, 4 avril 1671.

Vous trouverez, avec ce mot, le remerciement que M. Boeklerus de Strasbourg vous fait de la gratification dernière que vous luy avez procurée. Vous y trouverez aussy un sonnet italien que M. le cardinal de Médicis m'a fait communiquer pour en apprendre mon sentiment, parce qu'il fait du bruit en Italie et qu'il est composé à la gloire du Roy, sur le sujet de ses magnifiques bastimens. J'ay cru, Monseigneur, vous le devoir faire voir pour la grande part que vous avez à ces glorieuses entreprises, qui donnent de l'admiration à toute l'Europe[2] et qui contribuent si fort à la réputation de Sa Majesté.

J'ay, en mon particulier, à vous rendre de nouvelles actions de grâces pour la rupture que M. Perrault m'a mandé qu'il vous a [plu] de faire du sceau de ce privilége des *Satyres* de Despréaux, selon les intentions de nostre équitable monarque, qu'on avoit obtenu par surprise et contre le respect deu à Sa Majesté, laquelle, à vostre persuasion, a honoré de son estime et de ses bienfaits plusieurs personnes que vous n'en aviez pas jugées indignes, et laquelle a sujet d'estre offensée de l'insolence de ce satirique effréné, qui, par ses libelles, condamne le jugement et le choix que vous aviez fait et fait faire à nostre magnanime monarque; estant sans doute injurieux à Sa Majesté et à vous, Monseigneur, de déchirer, par des pasquinades autorisées de son sacré sceau, mesme des gens de bien et des plumes accréditées, toutes dévouées à son service et obligées, par ses faveurs royales, à mettre leur vie pour la défense de ses moindres intérests.

M. Perrault m'a mesme fait entendre que vous avez daigné répondre à la lettre que je vous avois écrite là-dessus pour m'assurer de l'exécution de cet ordre de Sa Majesté, dont je vous fais

[1] Voir lettre 61. — [2] Voir le 2e S de la lettre 84.

de nouveaux remerciemens, bien que, pour ma grande mortification, on ne m'ayt point rendu vostre response, qui eust accru et redoublé ma consolation. Je ne vous en suis pourtant pas moins redevable, et je prie Dieu qu'il m'ouvre un moyen de vous tesmoigner par mon ressentiment que, de tous ceux que vous avez comblés de vos grâces, je suis et seray[1]...

80.

Paris, 10 avril 1671.

Les lettres que vous trouverez dans ce paquet sont des remerciemens que vous font quelques-uns des gens de lettres estrangers[2] à qui vostre bonté a procuré les bienfaits du Roy et qui les ressentent jusqu'au fond du cœur avec toute la reconnoissance possible. M. Vossius, qui est l'un de ceux-là, m'en écrit des choses qui montrent bien à quel point il en est touché, et que ce qu'il en doit avoir mis dans les actions de grâces qu'il vous en rend n'est pas un compliment simple.

M. Gronovius, qui a porté sa gratitude jusqu'à Sa Majesté, ne m'en marque pas moins pour vous, qu'il regarde toujours comme l'auteur du bien que depuis quelques années il reçoit d'elle; et ce que vous trouverez pour vous de M. Heinsius est la lettre qu'il vous a faite l'année passée, lorsqu'il trouva à Stockholm, à son retour de Moscovie, la libéralité royale et le billet dont vous l'aviez accompagnée. Ayant appris de moy que cette lettre estoit périe par les chemins, il m'en a envoyé la copie qui est dans ce paquet, pour vous estre présentée, afin de ne vous paroistre pas ingrat. J'attends le nouveau tesmoignage de son ressentiment pour vos derniers bienfaits, qui ne tarde à venir que par l'éloignement des lieux où son employ de résident l'attache.

Le mesme éloignement empesche que ceux de Florence, de Modène, de Padoue et de Dantzick ne soyent pas encore arrivés. M. Le Ménestrel, qui a reçu celuy de M. Boeklerus, vous l'aura sans doute fait tenir. Ce dernier gratifié, dans l'avis qu'il m'a donné de la réception de la grâce, ne trouve point d'assez fortes paroles pour exprimer combien il s'en sent obligé. Tous se montrent encouragés au travail pour la mieux mériter et n'en paroistre pas indignes.

81.

Paris, 24 avril 1671.

C'est encore icy des remerciemens au Roy et à vous de M. Graziani, secrétaire d'Estat de Son Altesse de Modène, pour la nouvelle grâce que vous luy avez procurée auprès de Sa Majesté. Il ne se peut épuiser, dans la lettre dont il les a accompagnés, d'exalter sa munificence et vos généreux offices, et y ajoute qu'avant deux mois la tragédie de *Cromwell*, dont il vient de relever le théâtre italien, vous sera par moy présentée, pour en faire une dévote offrande au Roy, comme la chose où il a apporté le plus de soin entre toutes les compositions qu'il a faites. Cela regardoit naturellement le roy d'Angleterre, mais il n'a regardé en cela que son grand bienfaiteur, à qui il a consacré toutes ses veilles.

Il me consulta son plan dès qu'il l'eut conçu; il me communiqua tous les actes de sa pièce l'un après l'autre. Il en voulut mesme bien recevoir mes avis, et ce qui m'en est demeuré, c'est que depuis la *Sofonisba*, l'*Orbecche*, la *Rosmonda*, *Il Re Torrismondo*, les fameuses tragédies italiennes, on n'a rien vu de plus sublime ni de plus digne de nostre grand monarque[3].

M. Ottavio Ferrari, dont vous aurez, Monseigneur, vu les actions de grâces, me mande qu'il s'appliquera, cet esté, à son Histoire latine[4], dans laquelle celle du Roy entre pour principale, et

[1] Nous donnons cette lettre d'après l'original de la Bibliothèque Impériale, beaucoup plus explicite que le manuscrit de M. Sainte-Beuve, et déjà publié dans la *Revue rétrospective*, 2e série, t. XII, p. 477.

[2] On trouvera à la Bibliothèque Impériale, *Mélanges Clairambault*, vol. 466, fol. 263 et 265, deux lettres de remercîment en latin, écrites par Vossius et Boeklerus.

[3] On lit dans la *Biographie universelle* de Michaud : «Le succès prodigieux qu'obtint la tragédie de *Cromwell* (1671) fit bientôt oublier les célèbres *Sofonisbe* de Bembo et du Trissin; et jusqu'à ce que parût le *Mérope* du Maffei (1702), le *Cromwell* fut considéré comme un ouvrage classique dans son genre, tant pour la vérité des caractères que pour l'observation des règles de l'art.»

[4] Voir la fin du 4me § de la lettre 89.

qu'il y aura une attention particulière à y appuyer fortement ses justes et grands intérests. C'est la première plume latine d'Italie, et qui y tient la place qu'autrefois Tite-Live y tenoit. Mais il est assez connu de vous par le zèle qu'il vous tesmoigna en envoyant un amas de médailles singulières pour augmenter celuy de vostre bibliothèque, que vous ne jugeastes pas indigne de celle du Roy, et par le compte que M. le doyen de Saint-Germain vous rendit à son retour de Rome de la passion qu'il avoit pour son service.

82.

Paris, 28 juin 1671.

Après avoir loué Dieu de la parfaite santé qu'il vous a rendue et qui estoit notablement altérée par les grands et nécessaires voyages[1] que le service du roy avoit exigés de vostre zèle, et dont vos fidèles serviteurs n'avoient pas eu de légères inquiétudes, j'ay rendu grâce à Dieu de l'heureux retour de M. le marquis de Seignelay auprès de vous.

J'ay cru vous devoir préparer à recevoir favorablement un nouvel ouvrage du comte Girolamo Graziani, auquel il y a plus de six ans qu'il s'est appliqué, et qui sera sans doute le plus considérable qu'il ayt encore fait, dans la vue d'en faire une offrande à Sa Majesté, son bienfaiteur, et à vous, Monseigneur, son protecteur et son Mécène. Ayant envisagé le funeste événement de la mort du feu roy d'Angleterre et la trop heureuse tyrannie de Cromwell comme un véritable sujet de tragédie, propre à estre traité avec tous les ornemens que cette sorte de poésie désire, et où les louanges du Roy pouvoient naturellement entrer à cause de la feue reyne d'Angleterre, cette généreuse héroïne, tante de Sa Majesté, il l'a entrepris et enfin accomply de manière à passer avec beaucoup de louange à la plus reculée postérité. Il l'a mesme mis curieusement sous la presse et l'envoye, par une seure occasion, à vostre bonté, pour luy servir d'introducteur auprès du Roy, et pour vous en donner le divertissement à vous-mesme. Elle est en chemin et je l'attends tous les jours, selon l'avis qu'il m'en a donné par la poste, avec la liste des personnes principales de la Cour à qui il a cru que la distribution en devroit estre faite[2].

Sans vous prétendre prévenir, Monseigneur, sur la beauté de la pièce, que vous connoistrez mieux que moy, si vos accablemens vous permettent de la parcourir, je suis obligé de vous dire que les Grecs, les Latins ni les Italiens, dont j'ay examiné toutes les productions en ce genre, n'ont rien fait d'approchant. Car je l'ay eue en confidence à mesure qu'il la composoit, et il en a voulu avoir mes sentimens pour ne point y pécher contre les règles et pour la rendre agréable mesme dans son horreur. Je l'ay attentivement considérée en toutes ses parties, et je suis demeuré aussy satisfait du succès de son travail qu'il m'a tesmoigné l'estre de mes avis sincères.

Vous luy ferez, Monseigneur, la grâce et l'honneur, s'il vous plaist, de la recevoir bénignement comme une marque de son respect et de sa reconnoissance, et de prendre le temps propre pour en faire la présentation à Sa Majesté comme l'un des fruits de sa munificence. Je n'ay pas besoin de vous faire souvenir qu'il en est l'un des plus dignes objets et pour son mérite personnel et pour le rang qu'il tient auprès de Son Altesse de Modène en qualité de son seul secrétaire d'Estat, depuis plusieurs années. Vous l'avez sans doute en la mémoire. Je vous confirmeray seulement que vous n'avez de tous les gratifiés aucun qui ressente plus vos faveurs que luy et qui se tinst plus heureux s'il pouvoit vous le bien prouver par quelque imposant service, si ce n'est peut-estre moy, qui suis plus incomparablement que tous...

83.

Paris, 6 octobre 1671.

Je ne me suis pu dispenser d'interrompre pour un moment vos importantes occupations par l'envoy de deux épigrammes latines, l'une sur vostre sujet et l'autre sur celuy du Roy, qui m'ont

[1] Colbert était allé rejoindre le Roi qui visitait alors les places de Flandre.

[2] Le 10 juillet suivant, Chapelain adressa deux exemplaires de la tragédie de *Cromwell* à Colbert, l'un pour lui, et l'autre, relié en maroquin, pour le Roi.

esté adressées par M. Le Fèvre[1] de Saumur, leur auteur, et qui m'ont paru dignes de Sa Majesté et de vous. C'est, Monseigneur, un des hommes de l'Europe qui excelle le plus dans les belles-lettres et qui en a donné de plus solides preuves au public. S'il n'eust point eu le péché originel de la religion qu'il professe, vostre bonté l'avoit autrefois regardé pour un des objets des gratifications royales[2], et il a esté doublement malheureux d'avoir, par ce défaut, perdu la grâce de Dieu, celle du Roy et la vostre. Cela ne l'a pas empesché, Monseigneur, de demeurer religieux à son prince, de contribuer, selon son pouvoir, à sa gloire et de ressentir infiniment l'honneur que vous luy aviez voulu procurer, s'il ne s'en fust, pour ainsy dire, exclu luy-mesme par son erreur.

La lecture de ses vers ne vous dérobera guère de temps, et je m'assure que vous les favoriserez au moins de quelque louange.

Je prie Dieu qu'il vous conserve une santé si nécessaire à la France et qu'il me fournisse d'autres plus grandes occasions de vous tesmoigner combien passionnément et respectueusement je suis et seray toute ma vie...

84.

Paris, 8 mars 1672.

L'abbé Gondi[3], résident du grand duc en cette Cour, eut ordre du cardinal de Médicis[4] de m'apporter un sonnet magnifique à la louange du Roy, fait par un comte Carlo Dotteri[5], de Padoue, pour en avoir mon avis s'il estoit digne de Sa Majesté. Je luy ay mandé ce qu'il m'en sembloit, et à peu de chose près j'ay cru qu'il pouvoit delà les monts fort contribuer à la gloire de nostre grand monarque.

Cependant, Monseigneur, comme le biais que l'auteur a pris pour l'honorer estoit fondé sur les superbes bastimens dont vous avez la surintendance avec tant d'approbation de tout le public, j'ay cru que vous auriez quelque plaisir de voir dans cette pièce l'effet que font vos soins chez les estrangers, aussy bien que l'honneur qui en revient à Sa Majesté. Peut-estre mesme qu'elle sera bien ayse de ces approbations, non mendiées, des premiers esprits d'Italie, qui n'ont autre dépendance d'elle que la... [6] que leurs cœurs se sentent obligés d'avoir de sa souveraine vertu.

85.

Paris, 5 may 1672.

Ce sont icy deux lettres du comte Girolamo Graziani, qu'il m'a envoyées pour vous remettre et pour vous rendre les très-humbles grâces qu'il doit au Roy et à vous pour l'ordre que vous avez donné à M. Le Bègue de luy faire toucher la gratification de Sa Majesté, dont il me tesmoigne à moy l'extrême ressentiment qu'il en a, aussy bien que le désir qu'il a de continuer à faire de nouveaux ouvrages où il pourra bien employer le zèle duquel il brusle pour la gloire et les bons succès des armes de Sa Majesté.

J'apprends aussy que sa libéralité ordinaire s'est estendue par vos offices envers les enfans de M. Gronovius, que je vous avois fait sçavoir dès le commencement de cette année qui estoit mort, et je ne doute point que sa famille, surprise et très-reconnoissante d'un si généreux bienfait, ne vous en ayt rendu les grâces qu'elle doit par la voye de M. Le Bègue, si le commerce des lettres ne leur est point interdit avec la France en l'estat où sont les choses. J'en attends d'autres des estrangers plus éloignés auxquels j'estime que Sa Majesté aura continué ses faveurs, aussy bien qu'à M. Boeklerus dont il y a quelque temps que je vous envoyay le remerciement.

[1] Tanneguy Le Fèvre, né à Caen en 1615, professeur d'humanités à Saumur. Mort en 1672, au moment où le prince palatin l'appelait à Heidelberg. Père de madame Dacier.

[2] Le Fèvre figure, en effet, une seule fois parmi les gratifiés de Louis XIV; c'est en 1665, pour une somme de 1,000 livres. (Voir page 470.)

[3] L'abbé de Gondi fut chargé des affaires de Toscane en France de l'année 1672 à l'année 1695.

[4] Léopold de Médicis, frère du grand-duc de Toscane, né le 6 novembre 1617, cardinal depuis 1667. Mort le 10 novembre 1675.

[5] Le comte Charles Dotteri, poëte italien, né en 1624. Mort en 1686.

[6] Le mot est en blanc dans le manuscrit.

86.

Paris, 25 aoust 1672.

Outre les *Acclamations*[1] des Allemands aux triomphes du Roy, que j'eus l'honneur de vous envoyer il y a quelques jours, je recharge, en vous envoyant les louanges des merveilleuses conquestes de Sa Majesté par M. le comte Graziani, son très-reconnoissant gratifié et vostre très-obligé serviteur, qui n'a pu apprendre ces grands événemens sans les applaudir, au moins par ce beau sonnet, non content de les célébrer de vive voix dans tout l'Estat de Modène, où il tient un si considérable rang.

Je ne doute point que les autres de delà les monts ne s'en soyent acquittés avec le mesme zèle, puisque ceux qui n'y sont engagés que par l'admiration de si notables progrès, en font retentir toutes les cours voisines et en bénissent les justes succès.

Je continueray, sous vostre bon plaisir, à vous faire la part qui vous en est principalement due, s'ils continuent à les faire passer par mes mains, et me tiendray heureux d'y employer mes soins, en attendant quelque ordre de vous rendre mes services aux autres occasions où vous me jugerez capable d'y réussir heureusement et à vostre satisfaction.

87.

Paris, 28 septembre 1672.

Le mesme M. Boeklerus, de Strasbourg, qui m'avoit communiqué ces *Acclamations* latines sur les conquestes du Roy que je me suis donné l'honneur de vous envoyer, m'ayant depuis tesmoigné la vive appréhension que les armes victorieuses de Sa Majesté avoient jetée dans tout l'Empire, je crus pouvoir l'assurer que leur crainte estoit vaine, et qu'à moins que d'estre troublé en faveur des Hollandois, dans son entreprise, le Roy ne tenteroit rien delà le Rhin ; à quoy il m'a fait réponse en ces termes : « *In bello gallo-belgico hæc est mens Cæsaris, quatenus sciri credique potest, ut cupiat impermixtus esse omnibus modis, idque et tempori et patriæ utilius esse multi principum judicavere persuasereque; neque ii quibus armari volentibus est aliud suis consiliis quam meram defensionem in ore et calamo habent; imo eorum nemo qui societatem ad provincias Belgio permixtas extendi cuperet hactenus est auditus. Hinc magna nos spes tenet pacem duraturam et amicitiam Gallicam Imperio constanter ornamento esse futuram*[2]. »

C'est, Monseigneur, la créance de cet homme de bien, qui ne respire que la gloire de Sa Majesté, et j'ay cru que son tesmoignage ne vous seroit pas désagréable.

M. Perrault nous ayant fait sçavoir vostre ordre pour une médaille touchant les conquestes du Roy sur les Hollandois[3], il s'est chargé de ce que j'ay fait sur ce sujet pour vous montrer au moins ma promptitude à exécuter vos commandemens.

Je finiray par les très-humbles actions de grâces que je vous dois de la bonté que vous avez eue, à ma prière, de faire conserver mon neveu dans sa charge d'avocat au Conseil, faveur qui resserre encore plus fort que tant d'autres les nœuds qui m'ont engagé dans une absolue dépendance de vos volontés et qui m'attachent inséparablement à tous vos intérests.

88.

Paris, 22 octobre 1672.

Le mesme M. Frischman, qui se dit résident pour le Roy à Strasbourg, et se dit fort connu de vous, sur la réponse que je luy fis, il y a un mois, que je m'estois donné l'honneur de vous envoyer la *Batavia triumphata*, ou acclamations fort éloquentes pour les progrès des armes de Sa Majesté, que je croyois avoir esté bien reçue de vous, s'est encore avisé de m'écrire qu'il l'avoit fait imprimer à Francfort, avec quelques autres pièces sur le mesme sujet, où il justifie l'entre-

[1] Voir lettres 87 et 88.

[2] Il a été indispensable de rectifier quelques mots de ce texte évidemment altéré.

[3] Plusieurs médailles frappées en 1672 consacrent ces conquêtes. Chapelain parle sans doute de celle qui a pour légende : *Ultor regum*, et pour exergue : *Batavia debellata*. (Voir *Hist. de Louis XIV*, par Bruzen de La Martinière, III, 450.)

prise de Sa Majesté et tasche d'effacer les mauvaises impressions que ses ennemis en ont données aux princes allemands, desquelles pièces il dit attendre une occasion seure d'en envoyer à la Cour des exemplaires, et a joint à son billet une lettre qu'il m'a prié de vous faire tenir.

Son zèle est apparent; pour sa personne que je ne connois point, s'il est assez heureux pour ne vous estre pas inconnu, vous jugerez, Monseigneur, s'il sera digne que vous considériez le devoir où il se met de servir le Roy en ces rencontres, et que vous luy en fassiez tesmoigner gré pour le confirmer dans la passion qu'il montre de glorifier autant qu'il peut nostre grand monarque. Sa lettre ira avec ce mot que je finiray par l'avis trop certain de la mort du pauvre M. Boeklerus, l'un des principaux de vos gratifiés. En voilà déjà quatre, MM. Gevaertius, Reinesius, Gronovius, et celuy-cy, que la fortune semble envier à la bénéficence de Sa Majesté et à vos généreux offices; et si Sa Majesté continue à la vouloir exercer envers les savans de premier ordre, elle et vous serez contraints de jeter les yeux sur d'autres, dont il y en a encore quatre ou cinq d'éminens et qui ne feroient point déshonneur à ces grâces. Gronovius mourut sur la fin de l'édition de Tacite, commentée par luy et dédiée à Sa Majesté, que ses héritiers luy feront présenter, lorsqu'elle aura ou conquis ou rendu la paix à la Hollande.

Graevius[1] a publié son Suétone avec ses notes, ouvrage très-digne d'avoir place dans la bibliothèque du Roy et dans la vostre. Schefferus[2], premier professeur de l'université d'Upsal, en Suède, travaille à augmenter son traité *De re nautica*, fort souhaité de tous les gens de lettres et propre à enrichir les cabinets des savans.

Mais j'abuse de vostre loisir, je vous en demande pardon.

89.

Paris, 17 janvier 1673.

J'ay reçu, depuis dix jours, un nouveau panégyrique italien sur la dernière campagne du Roy, fait par M. le comte Graziani, secrétaire d'Estat de Son Altesse de Modène et comme son premier ministre, lequel, il y a plusieurs années, en avoit fait un autre pour Sa Majesté, sous le titre d'*Hercole Gallico*[3], lorsqu'elle l'eut honoré de ses bienfaits entre les principaux gratifiés, et qui, au commencement de l'an passé, luy dédia la fameuse tragédie de *Cromwell*[4].

Mais comme il soumettoit ce nouveau panégyrique à mon jugement, et qu'en l'examinant, j'ay trouvé nécessaire de l'avertir de plusieurs choses que, faute de bons avis, il y avoit employées par son zèle autrement qu'elles ne s'estoient passées, ou qu'il y avoit omises, je luy ay renvoyé son poëme, pour y réformer et ajouter ce qui en avoit besoin pour la gloire du Roy et pour la perfection de l'ouvrage, qui d'ailleurs est très-beau et très-digne de sa réputation.

Cependant, ayant trouvé à sa teste une très-belle lettre qu'il vous y adresse pour vous y demander vostre protection et pour la faire imprimer avec l'ouvrage, et me souvenant de la peine que donnent à vostre modestie ces dédicaces que d'autres que vous rechercheroient ambitieusement, devant que de luy renvoyer la pièce, j'ay tiré une copie de cette lettre pour vous la faire voir et recevoir de vous ensuite l'ordre ou de la laisser imprimer ou de la supprimer, lorsqu'il aura revu et corrigé ce beau poëme. Vous la trouverez, Monseigneur, sous cette enveloppe, et, après avoir jeté les yeux dessus, vous me ferez la grâce, s'il vous plaist, de me mander et commander ce que vous désirerez que j'en fasse, pour estre ponctuellement obéy par moy.

J'eus l'honneur de vous écrire, il y a quelques mois, que la mort avoit enlevé au Roy deux des plus dignes objets de ses grâces, Gronovius et Boeklerus. M. Conringius, ce conseiller d'Estat de

[1] Jean-Georges Graevius exerça pendant quarante et un ans, dans la ville d'Utrecht, la charge de professeur en politique, en histoire et en éloquence. Les magistrats d'Amsterdam, ceux de Leyde, l'électeur palatin, le roi de Prusse, la république de Venise tentèrent plusieurs fois de se l'attacher, mais aucune offre ne put le séduire. Tous les grands seigneurs d'Allemagne lui envoyaient leurs enfants et on accourait à ses leçons de toute l'Europe. Mort le 11 janvier 1703, à l'âge de soixante et onze ans. — Graevius eut part aux libéralités de Louis XIV, et il en témoigna sa reconnaissance dans les prolégomènes des *Oraisons de Cicéron*.

[2] Voir le dernier § de la lettre 56.

[3] Voir le 2me § de la lettre 28.

[4] Voir lettres 80 et 81.

MM. les ducs de Lunebourg, si zélé pour Sa Majesté et si fameux dans l'Empire, tient encore bon contre l'âge, aussy bien que MM. Vossius, Heinsius, Hevelius et Ferrari. Ce dernier me mande qu'il travaille à l'Histoire latine du Roy, dont il a desjà dix livres de prests à mettre sous la presse[1], et qu'il sollicite ardemment M. l'ambassadeur de France à Venise[2] pour se faire fournir les Mémoires véritables de la suite, pour continuer, me déclarant que quelques menaces qui luy soyent faites par les jaloux de Sa Majesté, il luy conservera toujours ses avantages dans une exacte vérité.

J'ay cru ne vous devoir pas laisser ignorer cela, ni le soin que je prends toujours d'entretenir les savans estrangers par mes lettres[3], fortifiées par vos bienfaits, dans la disposition où vous les avez mis de contribuer par leurs travaux et par leurs veilles à mettre en leur beau jour les héroïques vertus de nostre grand monarque. J'y suis très-obligé par ma naissance et par ses faveurs.

90.

Paris, 6 juillet 1673.

Je reçus hier, par le soin du nouvel ambassadeur de Venise[4], une petite caisse qui m'estoit adressée, et, l'ayant ouverte, n'y croyant que le livre que je jugeay estre pour moy, je trouvay une lettre que m'écrivoit son auteur, à moy inconnu, qui m'expliquoit que c'estoit un ouvrage de ce qui s'estoit passé en France depuis l'année 1660 jusqu'à 1673, lequel ouvrage il dédioit au Roy, me priant de vous le rendre pour estre présenté dans de si bonnes mains et s'autoriser de vostre recommandation. Celuy dont il s'est servy pour m'engager à luy rendre cet office est le fameux M. Ottavio Ferrari, vostre très-obligé serviteur, qui m'en a écrit avec beaucoup d'instance.

Je m'imagine par là que le livre doit estre important, embrassant les illustres événemens de la conduite de Sa Majesté, et apparemment dans ses intérests et avec les justes éloges qu'il mérite. Je n'ay pas seulement lu la dédicace de cette histoire, de peur d'effleurer et ternir en la touchant une offrande que j'ay regardée comme sainte vu l'autel où elle devoit se poser. Ainsy, je n'en puis porter de jugement et m'en suis remis à celuy que vous en ferez beaucoup mieux que moy.

Je vous envoye, avec ce mot, la lettre que cet écrivain m'a adressée, afin que vous voyiez le désir qu'il a eu que son travail eust l'honneur de passer pas vos mains en celles du Roy et la prière qu'il me fait de luy en procurer une réponse. Il sera de vostre prudence de résoudre si vous l'estimerez digne que vous la luy fassiez ou fassiez faire. Je soupçonne qu'il le souhaite, pour s'en faire honneur en Italie et donner réputation à son livre, et peut-estre encore pour en tirer quelque émolument, quoyque, pour ce dernier point, ni le cavalier Ferrari ni luy ne m'en touchent pas un mot. J'attendray à luy répondre à mon particulier qu'il vous aura plu me faire sçavoir une résolution, afin de tempérer ma réponse selon vos ordres et vos intentions.

(Cabinet de M. Sainte-Beuve. Mss.)

[1] On voit, par une lettre du 10 avril, que cet ouvrage fut imprimé sous la dédicace et que le résident du duc de Modène en offrit des exemplaires reliés à Colbert et au Roi. (Voir aussi lettres 34, 54 et le dernier § de la lettre 80.)

[2] Le comte d'Avaux exerça, de 1671 à 1674, les fonctions d'ambassadeur de France à Venise.

[3] Voir page 618, note 3; page 622, note 1, et la note de la page 634.

[4] La république de Venise eut pour ambassadeur en France de 1671 à 1678 un nommé Michieli.

FIN DE L'APPENDICE.

INDEX

DES NOMS ANNOTÉS.

A

Pages.

Ablancourt (D'), — Voir Frémont.
Ablancourt (Nicolas d')..... 500
Aire (Évêque d'). — Voir Fromentières.
Allatius..... 240
Amelot (Michel)..... 567
Angnier..... 507
Anglart..... 121
Apollonius..... 594
Auch (Évêque d'). — Voir Suze (Armand-Anne de).
Auguste (Prince). — Voir Brunswick.
Aumont (Duc d')..... 139
Aumont (Maréchal d')..... 148
Autun (Évêque d'). — Voir Doni d'Attichi.
Avranches (Évêque d'). — Voir Huet.

B

Bailli..... 527
Ballin..... 527
Ballon..... 276
Baluze..... 352
Balzac..... 592
Barbault..... 270
Barros (De)..... 600
Beaubrun (Les)..... 447
Beauvais (Noël de)..... 426
Béguin..... 560
Benoist..... 337
Bernard..... 121
Berthier..... 339
Bette..... 379
Beuvron (Marquis de)..... 298
Bidault..... 527
Bilain..... 619
Bissy (Comte de)..... 402
Blainville (Marquis de). — Voir J. Colbert.
Blanchard..... 333
Blois (Mademoiselle de)..... 297
Boeklerus..... 238
Boileau (Nicolas)..... 361
Bompart..... 597
Bondelli..... 168
Bontemps (Alexandre)..... 369
Borelli..... 594
Borzoni..... 527
Boudon..... 409
Boulogne..... 345
Boulogne (Louis)..... 398
Bourbon (Louis de). — Voir Vermandois (Comte de).
Bourbon (Louise-Marie-Anne de). — Voir Tours (Mademoiselle de).
Bourbon (Marie-Anne de). — Voir Blois (Mademoiselle de).
Bourges (Archevêque de). — Voir La Vrillière.
Bourgogne (Louis, duc de)..... 431
Bouteroue..... 639
Bouville (Madame de)..... 421
Bouzonnet..... 526
Boyer..... 591
Brayer..... 297
Bréau..... 109
Bridieu (Louis de)..... 117
Brienne (Abbé de)..... 502
Brioys..... 76
Bruand (Libéral)..... 418
Brummer..... 630
Brunswick (Duc de)..... 620
Buisson..... 74

C

Cailly (De)..... 612
Canonville..... 427
Carcassonne (Évêque de). — Voir Grignan.

Pages.
Carcavi[1] 271
Carpegna (Cardinal) 317
Carrare (Prince de). — Voir Massa.
Casaubon 615
Cassagnes (Jacques) 499
Cassini ..... 293 et 516
Castelan 92
Cayron (Du) 26
Champagne 403
Champaigne (Philippe de) 444
Champerron 323
Chantelou 507
Chantereau-Lefebvre 117
Chapelain 587
Charuel (Jacques)[2] 310
Chastillon (Pierre de) 4
Chaulnes (Duchesse de) 272
Chaumont (Abbé de) 521
Chertemps 9
Chertemps 453
Chigi (Flavio) 246
Chimentelli 593
Choart[3] 189
Clerville (Chevalier de) 3
Cliquin 311
Colbert (Charles)[4] 3
Colbert (Claire) 520
Colbert (Édouard) 147
Colbert (Jules-Armand) 406
Colinot 324
Combes (De) 228
Comminges (Evêque de). — Voir Plessis-Praslin.
Conrart 593
Conringius 306
Corneille (Pierre) 562
Cornu 397
Cotelier 608
Cotin 591
Cotolendi 389
Coutances (Évêque de). — Voir Brienne.
Coypel (Antoine) 541
Coypel (Madame) 541
Coypel (Noël) 341
Cramoisy (Sébastien) 444
Cussat 333

D

Damville (Duc de) 449
Dati (Carlo) 601
Dauvet (Nicolas) 358
Dax (Évêque de). — Voir Chaumont.
Delalande 564
Demuin 100
Denis 325
Desclouzeaux 302
Desgots 390
Deshoulières 105
Desjardins 11
Doat 563
Doni d'Attichi 244

[1] Carcavi fut, dès 1663, commis à la garde de la bibliothèque du roi. En novembre 1666, l'abbé Bruneau, garde du cabinet des médailles, ayant été assassiné au Louvre par un voleur, l'intendance de ce cabinet fut donnée à Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, et les clefs remises à Carcavi; c'est de l'assassinat de Bruneau qu'il est question dans la pièce n° 26, page 271.

[2] Mort à l'âge de soixante et seize ans.

[3] Gabriel Choart, sieur d'Auberville, secrétaire de la Dauphine en 1680. Trésorier général des ponts et chaussées de France.

[4] Charles Colbert, sieur de Saint-Marc ou Saint-Mard, fils de Charles Colbert, lieutenant criminel au présidial de Reims, et de Marguerite de Mesvilliers. (La *Généalogie*, t. Ier, page 479, dit «Marguerite Mouillers.») Né le 6 août 1619, Charles Colbert, après avoir exercé les fonctions de lieutenant général au bailliage de Reims, fut envoyé comme procureur général au conseil souverain d'Alsace, le 26 septembre 1658. En novembre 1661, il obtint une place de conseiller au parlement de Metz et fut installé le 21 février 1662. Au mois de mai de l'année suivante, il fut nommé intendant d'Alsace, en remplacement de son cousin, Charles Colbert, frère du ministre. Il quitta l'intendance d'Alsace, en 1671, par suite de sa mauvaise gestion. Rentré au parlement de Metz, dont il n'avait pas cessé de faire partie, il devint président à mortier le 21 juin 1675. Mort dans cette ville le 4 avril 1722, à l'âge de cent trois ans environ. — Dans une lettre de Colbert à son frère, du 21 février 1659 (t. Ier, page 331, pièce n° 189, 3me §), il est question d'un Colbert de Séraucourt, leur cousin, qui aurait été à cette époque conseiller au parlement de Metz. L'auteur d'un excellent ouvrage, la *Biographie du parlement de Metz*, M. Michel, ne mentionne pas Colbert de Séraucourt, mais il cite Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange, intendant de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés de 1658 à 1661, et qui en cette qualité avait séance au parlement.

Pages.
Dotteri..... 646
Duhamel..... 619
Duplessis-Michel..... 112
Dupuy..... 160
Durbec (Abbé de)..... 504
Duvivier..... 91

E

Eckard..... 429
Effiat (Maréchal d')..... 609
Elbeuf (Duc d')..... 137
Errard..... 281
Errard (Madame)..... 397
Esbaupin..... 506
Estrées (César d')..... 315
Estrées (Maréchal d')..... 172
Évreux (Évêque d'). — Voir Grignan.

F

Fautrier (Joachim)..... 231
Félibien..... 272
Ferrari..... 593
Flamen..... 395
Fléchier..... 591
Formont..... 309
Foscarini..... 567
Fossier..... 310
Francines..... 337
Frémont d'Ablancourt..... 598
Frit..... 43
Fromentières (De)..... 505
Fuchsamberg (De). — Voir Renart.
Furetière..... 560
Furstemberg (Guillaume de)..... 2

G

Gabriel..... 285
Garand..... 32
Gaumont (De)..... 336
Gevaertius..... 239 et 605
Girardon..... 280
Gittard..... 385
Glos (De)..... 421
Godefroy..... 274
Gondi..... 646
Gonzague (Ferdinand-Charles de)..... 168
Goy..... 397

Pages.
Graevius..... 649
Gratian..... 389
Graziani..... 241
Gregy (Charles)..... 27
Grenoble (Évêque de). — Voir Le Camus.
Grignan (L. J. Adhémar de)..... 422
Gronovius..... 592
Gruge..... 115
Gruter..... 602
Guérin..... 507
Guichard..... 323
Guise (Mademoiselle de)..... 198
Guidi..... 388

H

Harlay (Achille de)..... 638
Heinsius..... 241
Henriette-Marie de France..... 609
Henry..... 324
Hérault (Charles)..... 541
Hérault (Jacques)..... 541
Hérouval (De)..... 417
Hevelius..... 240
Hocquincourt (Armand d')..... 502
Hocquincourt (Marquis d')..... 502
Huet..... 592
Hurtrel..... 395
Huygens..... 304

J

Jabach..... 520
Jouvenet (Jean)..... 542

K

Kœnigsmarck..... 597

L

L'Aubépine (Charlotte de)..... 436
La Brosse (De)..... 182
La Brunetière (De)..... 504
La Croix (De)..... 360
Lacroix..... 430
Lahalle..... 81
La Hire (De)..... 403
La Logerie[1]..... 11

[1] La Logerie, lieutenant du roi au Château-Trompette à Bordeaux, en 1678, puis commandant à Belle-Ile. Mort en 1678.

Pages.
Laloureey 355
La Mothe (Abbé de) 591
Langlois 345
Laon (Évêque de). — Voir Estrées (César d').
La Ramée 507
La Saussaye (De) 288
Lavau (De) 544
Lavechef 564
Laviron 392
La Vrillière (Michel de) 426
Le Bas 379
Le Bouteux 296
Le Brun (Charles) 421
Le Camus (Étienne) 502
Le Clerc 591
Le Féron[1] 232
Le Fèvre 646
Lefèvre (Philippe) 324
Le Jongleur 560
Le Ménestrel 453
Le Nostre 277
Léopold (Archiduc) 3
Le Pautre 284
Le Peletier (Claude) 300
Lerambert 508
Leroy 325
Lespingola 343
Le Tessier 527
Le Vau (François) 288
Le Vau (Louis) 287
Linières (De) 108
Loir (Louis) 527
Loisel 627
Lombard 11
Lorraine (Charles de). — Voir Elbeuf.
Lorraine (Marie de). — Voir Guise.
Louvat (Claude) 3
Lully 322
Lumbres (De) 380

M

Manicamp (Comte de) 172
Mansart 561
Mantoue (Duc de). — Voir Gonzague.
Maratti 400
Marcognet 182
Marin 368
Marin Jouyn 63
Marinier 567
Marmol 597
Marolles (De) 502
Marquenat (De) 418
Marsilly 378
Martinot 527
Massa (Duc de) 279
Massé 527
Maulevrier (Comte de). — Voir Colbert (Édouard).
Mazelines 338
Médicis (Cardinal de) 646
Mellan 527
Ménage 448
Merlin 527
Metz (Du) 331
Mézeray 522
Michieli 650
Mignard (Pierre) 385
Mignon 426
Minard 566
Modène (Marquis de) 604
Monnier 345
Montausier (Duc de) 2
Montbron (De) 123
Montigny (Abbé de) 505
More 278
Morel 598
Mosnier-Gassion 353
Moyenneville (De) 127

N

Nicolaÿ (Nicolas) 416
Nîmes (Évêque de). — Voir Séguier.
Niquet 140
Nocret 526

O

Ogier (François) 603
Orbay (François d') 338
Ormoy (D'). — Voir Colbert (Jules).

P

Patin (Charles) 566
Patru 597
Payen (Nicolas) 59
Pellisson (Madame) 448

[1] Jean-Baptiste Le Féron, seigneur du Plessis, maître ordinaire en la Chambre des comptes et grand maître des eaux et forêts de l'Ile de France. — Beau-père de Le Bret, intendant de Provence.

Pages.
Pène (De) 176
Périgny (De) 590
Perrault (Charles) 24
Perrault (Claude) 24
Perrier (Du) 591
Perrin 323
Perrot (Nicolas). — Voir Ablancourt.
Petit 325
Petit (Henri) 527
Petit (Louis) 363
Petit (Pierre) 591
Petit (Vincent) 527
Picard (Abbé) 314
Pitan 365
Plessis-Praslin (Gilbert de Choiseul du). 504
Poerson (Charles) 542
Poirel 548
Poissant 508
Poterat 548
Poupart 7
Prou (Jacques) 395
Prou (Jacques) 398
Puget 305
Priolo 235

Q

Quinault 560

R

Rabon 345
Racine (Jean) 594
Rainssant 520
Rapin 448
Ratabon 449
Raulet 95
Régnier-Jausse 4
Reinesius 592
Renart (Thomas) 66
Renaudot 527
Réveillon 401
Ribier (Guillaume) 236
Richelet 597
Richer (Jean) 135
Riez (Évêque de). — Voir Doni d'Attichi.

Pages.
Robelin 337
Rochefort (Marquis de) 115
Romecourt (De) 162
Rouville (Marquis de) 148
Royer (Michel) 58

S

Sageot 45
Saint-André. — Voir Gregy.
Saint-Lô 99
Saint-Omer (Évêque de). — Voir Suze (Armand-Anne de).
Saint-Réal (Abbé de) 547
Saint-Romain (Marquis de) 352
Saint-Sandoux (De) 93
Saint-Simon (Duchesse de). — Voir L'Aubépine.
Sainte-Colombe (De) 196
Sainte-Marthe (De) 609
Saintes (Évêque de). — Voir La Brunetière.
Sanson 527
Sarazin (Benoist) 527
Sarazin (Jacques) 290
Saumaise 602
Saumery (De) 360
Sauvan 318
Scheffer 631
Schulemberg (Maréchal de) 520
Scudéry (Madeleine de) 448
Segrais 509
Séguier (Jacques) 566
Séguin (Pierre) 639
Sélingue 163
Séraucourt (De) [1] 54
Silvestre 402
Siri (Vittorio) 527
Soubise (François de) 432
Sourdéac (De) 323
Stella. — Voir Bouzonnet.
Stockmans 621
Strasbourg (Évêque de). — Voir Léopold.
Strozzi 341
Sunderland (Comte de) 378

[1] Louis-François Dei de Séraucourt, baptisé à Reims, paroisse de Saint-Michel, le 3 février 1645, d'abord conseiller à la Cour des aides et commis de Colbert, contrôleur des fortifications de Saint-Quentin en 1671. Maître des requêtes en 1681, intendant à Bourges d'octobre 1682 à 1683. Mort à Paris, rue Cassette, le 10 juin 1744, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, quatre mois, sept jours. — Il avait épousé Anne-Catherine Pollart. Morte en mai 1700, à l'âge de quarante-deux ans. — Cette note complète et rectifie celle du IIe volume, *Finances*, page 224.

Pages.
Suze (Armand-Anne de La Baume de).. 502
Suze (Louis-François de La Baume de). 502

T

Tarbes (Évêque de). — Voir Suze (Armand-Anne de).
Terrat..... 75
Testu (Jacques)..... 502
Théodon..... 390
Thomassin..... 428
Thuillier (Charles)..... 41
Tolignan..... 307
Torricelli..... 602
Tortebat (Jean)..... 542
Tournai (Évêque de). — Voir Plessis-Praslin.
Tours (Mademoiselle de)..... 420
Tubeuf..... 507

U

Uzès (Évêque d'). — Voir La Vrillière.

V

Vaillant..... 372
Valdor..... 527
Valois (Adrien de)..... 591
Valois (Henri de)..... 591
Valpergue (De)..... 5
Vanslèbe..... 307
Vattier..... 606
Vauban..... 131
Verdier..... 398
Verdun (Évêque de). — Voir Hocquincourt (Armand d').
Vermandois (Comte de)..... 297
Verney (Du)..... 403
Vigarani..... 284
Villedo..... 447
Villeloin (Abbé de). — Voir Marolles.
Vio (André)..... 429
Viviani..... 594
Viviers (Évêque de). — Voir Suze (Louis-François de).
Vossius (Isaac)..... 242
Vossius (Gérard)..... 242
Vouleau..... 18

W

Wagenseil..... 599

SOMMAIRE DES LETTRES

CONTENUES

DANS LE TOME V.

PREMIÈRE SECTION.

FORTIFICATIONS.

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
1	18 août 1662.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace. — Appliquer les appointements du marquis de Montausier aux démolitions de Nancy, pour éviter un mouvement de fonds. — Négociation du comte de Furstemberg touchant l'évêché de Strasbourg. — Jouets militaires pour le Dauphin. — *En note :* Partage de l'administration des fortifications entre les ministres.	1
2	28 août.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Achèvement de la citadelle de Marseille. — *En note :* Bienveillance de Colbert envers Clerville. .	3
3	26 novembre.	A M. de Chastillon, intendant des fortifications. — Travaux de Dunkerque : visite et projets du Roi ; concours de Nacquart, Blondeau et Regnier-Jausse ; fosse de Mardick ; danger de confier des fonds aux gouverneurs et lieutenants du roi.	4
4	20 avril 1663.	A Charles Colbert, intendant d'Alsace. — Vauban proposé au Roi pour remplacer Valpergue à Brisach, Louvat restant chargé de Philipsbourg. — Incurie du futur intendant. — Jouets militaires destinés au Dauphin. . .	5
5	25 mai.	Au sieur Poupart, ingénieur. — Rétablissement de la tour d'Hendaye pour assurer contre les Espagnols la navigation de la Bidassoa.	7
6	7 juin.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Revêtement de Brisach et Philipsbourg ; conseils de Valpergue ; modèle des armes de France par Le Brun.	8

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
7	16 juillet 1663.	Au sieur Poupart, ingénieur. — Construction de la tour d'Hendaye	8
8	4 mai 1669.	Au sieur Chertemps, directeur des places de Picardie et de Champagne. — Conseils généraux sur les devis, les marchés et les fraudes; aptitude des agents; avis des officiers supérieurs; solidité, entretien et ordre des ouvrages. — Place de Nieulay. — Emploi de Regnier-Jausse. — Plans égaux et orientés	9
9	16 mai.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Difficultés avec l'ordonnateur Desjardins; sommes énormes dépensées au Château-Trompette; avantages des marchés à prix fait. — Observations sur les travaux de Rochefort	11
10	21 mai.	Au sieur Chertemps, directeur des places de Picardie et de Champagne. — Étudier les ouvrages contre la mer et s'attacher un habile ingénieur; choisir des agents sûrs et maintenir dans le devoir tous les officiers, particulièrement les trésoriers	13
11	12 juillet.	Au même. — Ouvrages commencés à Rocroi sans crédits. — Clarté requise dans les plans et mémoires. — Importance majeure de Saint-Quentin et de Calais. — Choix et surveillance des agents	14
12	10 août.	Au même. — Visite générale des places; mémoire des travaux faits et à faire; étude spéciale des ouvrages maritimes de Calais. — Envoi du jeune Ferry. — Échelle et orientation des plans	15
13	4 octobre.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Plan de Toulon : mépriser les commérages; proportionner la grandeur de l'arsenal à sa destination; bâtiments, bois, canons, etc. — Utiliser l'étuve d'Infreville	16
14	23 novembre.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Il prend avec le nouvel entrepreneur de Brisach les allures qui ont déjà éloigné Vauban et Valpergue; Colbert en est rebuté et l'abandonne	18
15	30 novembre.	Au même. — Les griefs de Vouleau sont sérieux et restent sans réponse; il faut pourtant le confondre ou se retirer.	19
16	5 décembre.	Instruction pour le sieur Chertemps. — Visiter d'abord Rocroi et disposer tout pour y travailler après les grands froids. — Proportionner les travaux des places de Picardie et de Champagne aux crédits. — Vérifier les tra-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		vaux de la dernière campagne. — Démolition de Corbie et de Rue. — État des ouvrages maritimes de Calais. — Conférence avec Gravier à Dunkerque. — Voyage d'instruction en Hollande, et retour dans trois mois par le Havre	20
17	11 décembre 1669.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Vouleau retourne à Brisach, grondé assez injustement et désireux de bien faire; mais cette fois il faut en finir, soit avec lui, soit avec un autre entrepreneur. Il est grand temps aussi d'achever Philipsbourg	22
18	27 décembre.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Éboulement du bastion du Roi au Château-Trompette; vices de construction; avis de Perrault	23
19	17 janvier 1670.	Au même. — Réparer le bastion du Roi suivant son projet; laisser du Cayron ou le plus capable de ses élèves pour conduire les travaux	25
20	8 février.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Moulin à vent de Brisach. — Église de Phalsbourg. — Il se plaint de Damoresan comme des autres, et tous se plaignent de lui. — Le pont de bateaux emporté regarde Louvois. — Prévenir la vente des terres du comte de Henau au duc de Lorraine	26
21	15 février.	Au même. — Donner à un Saint-André l'entreprise de Brisach avec celle de Philipsbourg, c'est folie. — Renvoi d'un ordre, par lui pris à contre-pied, concernant le fort du Rhin	27
22	22 mars.	Au même. — Enfin les travaux avancent! — Attendre Clerville pour ouvrir les fondations des forts détachés. — Église de Phalsbourg	28
23	19 avril.	Au même. — Emplacement du fort de Brisach. — Mines et fonderie de Sainte-Marie: contestations entre le sieur Barbault et le duc de Mazarin	29
24	27 septembre.	Au même. — Instructions définitives pour Brisach et Philipsbourg. Derniers avis sur sa conduite, son humeur et son engouement pour Saint-André	30
25	27 septembre.	Au sieur Chertemps, directeur des places de Picardie et de Champagne. — Étudier à fond le mémoire de Vauban sur la fortification de Saint-Quentin, afin de résoudre toutes les difficultés avant de commencer. — Prix des terrassements. — Emploi du sieur Garand	31
26	10 octobre.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Les travaux de Bri-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		sach doivent marcher, mais il faut au moins le dire, et en détail	32
27	11 octobre 1670.	INSTRUCTION POUR LE CHEVALIER DE CLERVILLE, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS. — Sa mission est de mettre en train tous les ouvrages résolus pour l'Alsace. Assister aux marchés; éclairer les entrepreneurs en déterminant le prix de revient des matériaux et de la main-d'œuvre; faire des traités séparés pour Brisach et Philipsbourg et pour chaque nature de travail; guider et assister les soumissionnaires. Exclusion des travaux à la journée. Emploi des soldats. Affectation des fonds. — *En note :* Accueil fait à Clerville par l'intendant	33
28	18 octobre.	A M. COLBERT, INTENDANT D'ALSACE. — Plus de détails et moins de récriminations. Sa mauvaise tête et sa prédilection pour Saint-André lui font grand tort	37
29	25 octobre.	AU MÊME. — Envoi de deux entrepreneurs de Paris. — Lettre ridicule à Clerville. — Renoncer à Saint-André ou à l'intendance : c'est un dernier avis	38
30	25 octobre.	A M. BOUCHU, INTENDANT À DIJON. — Rétablissement des fortifications d'Auxonne, sur les plans de Clerville. Recherche de matériaux. Reconstruction de la tour du Moulin.	39
31	15 novembre.	A M. COLBERT, INTENDANT D'ALSACE. — Son mémoire n'a pu être montré au Roi. — Ses plaintes contre Clerville sont déplacées. — Faire des marchés publics, rien à la journée, et s'entendre pour tout avec Clerville	40
32	13 décembre.	AU MÊME. — Saint-André remplacé à Brisach par Thuillier; confusion de sa comptabilité. — Achèvement de l'église de Phalsbourg. — *En note :* Mission secrète de Clerville.	41
33	27 décembre.	AU MÊME. — Les comptes de Saint-André ne sont pas clairs. Si ce désordre ne couvre aucun mal il faut le prouver, ou bien se démettre	42
34	27 décembre.	AU CHEVALIER DE CLERVILLE, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS. — Adjudication des travaux de Philipsbourg. — La conduite de Saint-André est bien louche; mais la remise de ses livres est un bon signe et en tout cas le moyen d'y voir clair. — *En note :* Perplexité et tribulations de Clerville	43
35	3 janvier 1671.	A M. COLBERT, INTENDANT D'ALSACE. — Le désordre des travaux et des écritures prouve son incapacité, sinon pis. — Il a soulevé les gens de Shatten en laissant piller leurs bois. — Il s'est créé mille embarras en tranchant-du tré-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		sorier. — Il s'obstine à se passer de la signature de Clerville	45
36	10 janvier 1671.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Il n'y a que lui pour défendre les fripons et se compromettre à plaisir. Il ferait mieux de justifier ses dépenses et d'amasser des matériaux avant de s'en revenir. — Arrestation de Saint-André	46
37	10 janvier.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Conseils pour débrouiller la comptabilité de Saint-André, sans se préoccuper de l'intendant	47
38	10 janvier.	A M. de Vauban, ingénieur. — Colbert le remercie d'avoir éclairé Chertemps sur les ouvrages de Saint-Quentin, et demande son avis sincère sur le prix des matériaux et des travaux. — *En note :* Vauban consulte Louvois sur ce qu'il doit dire	47
39	23 janvier.	Au sieur Chertemps, directeur des places de Picardie et de Champagne. — Les travaux du faubourg d'Isle, à Saint-Quentin, coûtent trop cher. Réduire le prix des terrassements et l'épaisseur de certains murs	48
40	31 janvier.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Le jour ne se fait pas dans le chaos de Brisach et Philipsbourg. Vérifier à fond travaux et pièces comptables, en se persuadant bien qu'un ministre comme Colbert ne craint personne et ne veut que la vérité, pour la faire connaître au Roi	49
41	7 février.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Il s'agit à présent de faire le procès de Saint-André au lieu de son apologie, et de se justifier, car Colbert punirait la friponnerie dans son propre fils. — Payer l'étape des troupes sur les terres du Palatin, sans plus de difficultés	50
42	21 février.	Au même. — Presser Clerville d'apurer les comptes de Saint-André. — Adjuger les magasins à poudre de Philipsbourg	51
43	7 mars.	Au même. — Rien à lui répondre tant que ses rapports avec Saint-André ne seront pas éclaircis et qu'il s'obstinera dans le mutisme	52
44	7 mars.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Hâter le règlement des comptes de Saint-André et la mise en train des nouveaux travaux de Philipsbourg. — Préciser les rabais obtenus. — Exciter Thuillier, l'entrepreneur de Brisach	52
45	25 mars.	Instruction pour M. Barillon, intendant à Amiens. —	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		Visite générale, réception et entretien des ouvrages. — Vérification des marchés. — Réadjudication des travaux de Saint-Quentin, d'après les mémoires de Vauban. Installation de Séraucourt comme contrôleur et de Demuin comme ordonnateur. — Comparaison des prix de Flandre et de Picardie	53
46	30 mars 1671.	A M. Colbert, intendant d'Alsace. — Si Clerville a fini son enquête, il peut revenir. S'entendre avec lui avant son retour, et se montrer plus sage que par le passé. — — *En note :* Contre-enquête confiée à Pussort	55
47	11 mai.	Mémoire au chevalier de Clerville. — Accroissement du Havre. Grand bassin, fort du Perrey, bastion de Sainte-Adresse, etc.	56
48	31 juillet.	A M. de Barillon, intendant à Amiens. — Progrès des ouvrages de Saint-Quentin. Conférence avec Vauban. Rapports hebdomadaires de Ferry	57
49	23 septembre.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Instructions détaillées pour Brisach et Philipsbourg. Pouvoir de traiter avec les entrepreneurs. — Élargissement de Saint-André. — Envoi au Roi des cartes côtières du royaume	58
50	3 octobre.	Au sieur Payen, ingénieur à Bordeaux. — Travaux du Château-Trompette : situation, solidité, économie, corvées	59
51	24 octobre.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Adjudication des travaux de Philipsbourg à Roger, de Paris. — Dangers d'une poudrière unique. — Réduction des cartes côtières	60
52	8 décembre.	Au même. — Fort de Brisach : ordres du Roi, après s'être consulté avec Condé, Turenne et Villeroy. — *En note :* Critiques de Louvois. Froissement de Clerville	61
53	19 décembre.	Au même. — Avancement des travaux. — Refus d'une caution. — Distribution des fonds provenant de Saint-André. — Remplacement des soldats par des ouvriers. — Réparations à Marsal	63
54	13 septembre 1672.	Au duc de Luxembourg, lieutenant général. — Assister Van der Meulen, chargé de lever le plan des places conquises.	64
55	13 septembre.	Au duc de Mazarin, gouverneur d'Alsace. — Opposition malséante aux réquisitions de corvées faites par l'intendant Poncet pour Philipsbourg	64
56	4 février 1673.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des forti-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		FICATIONS. — L'intervention de M. le Prince ayant levé les doutes et rétabli l'union, il ne reste qu'à exécuter diligemment les plans arrêtés, sans souci des cabales. — Terrassements par corvées.....	65
57	6 février 1673.	A M. RENART, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Logement des corvées de Rocroi chez l'habitant. — Contrescarpes de pierres sèches ou de gazon. — Marchés pour les palissades et la maçonnerie.....	66
58	25 février.	A M. ROUILLÉ, INTENDANT À AMIENS. — Ferry va lever un plan de Guise pour Vauban. — Doublement des corvées de Saint-Quentin. — Rasement de Ham et Corbie. — Terrassements et palissades des autres places.....	67
59	26 février.	A M. RENART, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Démolition de Château-Regnault, Linchamp, Donchery, Mouzon, Marville et Jametz; vente des matériaux. — Mise en état de Rocroi, Mont-Olympe et Stenay.....	69
60	28 février.	AUX ÉLUS DES ÉTATS DE BOURGOGNE. — Répartition de cent mille journées entre les corvéables, pour remparer Auxonne et Chalon, et pour raser Saint-Jean-de-Losne, Bellegarde et Verdun.....	71
61	19 mars.	A M. PONCET, INTENDANT À METZ. — Accélérer les travaux en Alsace et en rendre compte. Sommes allouées pour chaque place.....	71
62	19 mars.	A M. ROUILLÉ, INTENDANT À AMIENS. — Le Roi renonçant à raser Ham, il faut le mettre hors d'insulte. — Importance capitale de Saint-Quentin. — Corvées. — Travaux à Guise, à la Capelle, au Catelet, etc.....	72
63	1er avril.	A M. BOUCHU, INTENDANT À DIJON. — Mauvais emploi des corvées. — Envoi de fonds.....	74
64	11 avril.	A M. DE CHOISY, INTENDANT À METZ. — Fonds pour les travaux de Verdun, Toul, Metz et Marsal; rasement de Sierck et Moyenvic par corvées. Se hâter : la campagne va s'ouvrir.....	75
65	24 avril.	A M. DE MIROMESNIL, INTENDANT À POITIERS. — Le duc de Navailles a trouvé le château de Niort en mauvais état; le réparer à l'aide des deniers d'octroi.....	76
66	8 mai.	A M. D'ASPREMONT, INGÉNIEUR. — Ajournement de son projet pour Auxonne, qu'il suffit présentement de mettre à l'abri d'une surprise. — *En note :* Le Roi ne veut pas qu'il suive l'armée.....	77
67	8 mai.	A M. BOUCHU, INTENDANT À DIJON. — Les corvées restent li-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		mitées à cent mille journées. — Prix excessif des terrassements d'Auxonne. — Où les travaux sont rares, la main-d'œuvre est chère	78
68	8 mai 1673.	Au sieur Ferry, ingénieur. — Il a droit à l'exemption des logements militaires, et même à être logé. — Diligenter les travaux de Saint-Quentin	79
69	14 mai.	A M. d'Aspremont, ingénieur. — Mise en défense de Langres et des autres places de Bourgogne. — Revêtement de la citadelle de Chalon. — Amélioration progressive des conditions des terrassements. — Poudres pour miner Bellegarde	79
70	20 mai.	A M. Bouchu, intendant à Dijon. — Discussion du plan provisoire et du plan définitif proposé par d'Aspremont pour Auxonne. Motifs stratégiques	80
71	26 mai.	A M. Poncet, intendant à Metz. — Plaintes amères de Clerville contre lui et son émissaire Lahalle. Elles ne sont que trop justifiées, car il a violé la hiérarchie et compromis le service du roi au moment le plus critique. Comment on gouverne les esprits	81
72	2 juin.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Il s'exagère les torts de Poncet. Appel à la concorde, dans l'intérêt de son repos et du service	83
73	10 juin.	Au même. — Il sort de son rôle d'ingénieur en censurant l'intendant. — C'est le Roi qui, sur le rapport de M. le Prince, fait raser la butte d'Eckersberg. — Lahalle, comme entrepreneur, a droit à son appui. — *En note :* Raccommodement de Poncet et Clerville	84
74	17 juin.	A M. Poncet, intendant à Metz. — Urgence des travaux d'Alsace : le Roi assiége Maëstricht ! — Quant au bastion d'Eckersberg, Colbert ne peut prononcer entre lui et Clerville, mais il lui recommande la confiance et les égards que mérite ce dernier. — *En note :* Défiance et obstination de Poncet	85
75	8 juillet.	Au chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications. — Qu'il modifie à son gré le bastion d'Eckersberg, mais qu'il cesse de contrôler l'intendant : à chacun sa responsabilité. Poncet ne l'a pas desservi, et a l'ordre de bien vivre avec lui	87
76	22 juillet.	Au duc de Navailles. — La discorde règne à Brisach. Lui seul peut décider en connaissance de cause et concilier les esprits. — *En note :* Outrecuidance de Lahalle	88

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
77	1er août 1673.	A Louis XIV. — État des travaux en Alsace et Picardie. — Demandes de Bouchu et d'Aspremont pour Auxonne et Chalon. — *Réponse*	89
78	9 septembre.	A M. Rouillé, intendant à Amiens. — Mettre seulement hors d'insulte la Capelle et le Catelet. Pousser les travaux de Guise et de Saint-Quentin	90
79	8 octobre.	A M. Brodart, commissaire général de la marine au Havre. — Plaintes du gouverneur, de Saint-Aignan : fours établis sous un bastion ; bâtiments sortis sans ordres ; dégâts de la mer	91
80	22 novembre.	A M. Rouillé, intendant à Amiens. — Castelan est chargé de miner le Catelet : agir secrètement et surveiller la dépense	92
81	28 décembre.	Au même. — Surseoir au rasement de La Fère ; rendre compte des travaux d'Ardres et Doullens ; presser ceux de Guise et de Saint-Quentin	93
82	15 janvier 1674.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Fortifier en toute hâte l'île de Ré. Vauban s'y rend, et laissera des mémoires comme il sait les faire. De Courcelles y commandera	93
83	19 janvier.	Au même. — Intérêt dominant de l'île de Ré. Écouter Vauban comme l'ingénieur par excellence et l'homme du Roi. — Les terrassements se feront par corvées. Envoi de Raulet et Dieulamant	95
84	12 février.	A M. Arnoul, intendant de marine à Toulon. — La guerre déclarée commande de fortifier les côtes. Conclure les marchés et se mettre à l'œuvre. — Indemnités pour les expropriations du fort Saint-Jean. — Liste des travaux et des crédits pour toute la Provence	96
85	24 février.	A M. Poncet, intendant à Metz. — Pour l'instant, Metz passe avant tout : matériaux, marchés, corvées ; appel à l'ingénieur Saint-Lô	98
86	26 février.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Expédients pour exécuter rapidement les plans de Vauban dans l'île de Ré	99
87	5 mars.	Au même. — Suivre de point en point le beau travail de Vauban : admiration du Roi ; menaces des Hollandais. — Que fait Clerville à Oleron ?	100
88	17 mars.	A M. de Miromesnil, intendant à Châlons. — Malversations d'Aubertot, entrepreneur des palissades de Langres.	101
89	23 mars.	A M. de Demuin, à Rochefort. — Seconder activement de	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		Terron et au besoin signer pour lui; travailler jour et nuit. — Manière d'utiliser les corvées	102
90	6 avril 1674.	A M. Rouillé, intendant à Amiens. — Son voyage à Calais et à Ardres est utile à ces places, mais préjudiciable aux peuples. Revenir vite et s'occuper exclusivement de Saint-Quentin, Péronne et Doullens, d'administrer la province et de réprimer les excès des troupes	103
91	7 avril.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Mettre en sûreté l'entrée de la Charente, l'arsenal et la flotte. — Tenir conseil au sujet des descentes possibles. — *En note*, à Demuin : Travailler à l'île de Ré en homme sûr d'être attaqué. Exercer les milices, doubler chantiers et corvées	104
92	19 avril.	A M. Deshoulières, ingénieur. — Mise en défense de Port-Louis, et surtout de Belle-Ile, contre Ruyter	105
93	25 avril.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Rendre la Charente aussi inattaquable que les îles de Ré et d'Oleron. — Redoubler de vigilance et d'activité pendant que le Roi conquiert la Franche-Comté	106
94	7 mai.	A M. de Sève, intendant à Bordeaux. — Les armements de Hollande et d'Espagne menacent Bayonne. Exciter Lombard à pousser les travaux	107
95	11 mai.	A M. de Linières, intendant des fortifications. — Adjuger les ouvrages de La Fère. Compenser son inexpérience par l'activité et l'application. Dédommager les faubourgs rasés	108
96	19 mai.	Instruction pour le sieur Bréau. — Envoyé à La Fère en vue de la rapidité, solidité, économie des ouvrages, et de l'instruction de Linières, il évaluera les terres à remuer, comparera le travail des corvées à celui des Risselons, et tâchera de résilier les marchés onéreux. — Même visite à Ham. — *En note :* Éloge des Risselons	109
97	2 juin.	A M. de Sève, intendant à Bordeaux. — Pas de nouvelles des Hollandais. — Mise en défense de Dax. — Observations sur les dépenses du Château-Trompette : commis inutiles; appointements de Lombard, Payen et Duplessis-Michel	111
98	16 juin.	A M. de Linières, intendant des fortifications. — Réparer l'accident arrivé à la demi-lune de La Fère; pousser les ouvrages des faubourgs Saint-Firmin et Notre-Dame, ainsi que les bâtardeaux. — Se piquer de diligence dans	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		ses travaux et de clarté dans ses lettres. — *En note :* Inondation des fossés	113
99	16 juin 1674.	A M. D'ASPREMONT, INGÉNIEUR. — Revêtement d'Auxonne : solidité, économie ; intérêt qu'y prend le Roi	114
100	16 juin.	A M. DE VAUBAN, INGÉNIEUR. — Heureux résultats de son voyage à Guise et Saint-Quentin. — Prière de donner son avis sur tous les travaux qu'il pourra visiter	114
101	7 juillet.	A M. PONCET, INTENDANT À METZ. — Saint-Lô envoyé à Metz par le Roi. Suivre ses avis et ceux du commandant Rochefort. — Contribution de la ville. Estimation des maisons à démolir	115
102	11 juillet.	AU SIEUR CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Partir de Guise avec argent, ouvriers, gardes, et courir raser la Capelle, de fond en comble, cette fois. Mettre le feu, si l'ennemi approche. — *En note :* Incendie et réédification de l'église	117
103	10 août.	A M. DE LINIÈRES, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Maçonnerie et charpenterie trop chères. — M. de Manicamp, dédommagé du chômage d'un moulin. — *En note :* Évaluation des terrassements et autres ouvrages	119
104	16 septembre.	AU MÊME. — Requérir des corvées pour Ham et La Fère; décharger les villages de la duchesse de Pecquigny. — *En note :* Ordre mal compris. — Exemptions blâmées	119
105	22 septembre.	A M. BOUCHU, INTENDANT À DIJON. — Pousser vivement les travaux d'Auxonne, sans jamais ouvrir la place. Le Roi y tient fort; l'argent ne manquera pas. Assister l'entrepreneur Anglart	121
106	2 octobre.	A M. DE SEUIL, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE MARINE À BREST. — Assainissement des logements militaires de Brest et Belle-Ile	122
107	6 octobre.	A M. DE MORANGIS, INTENDANT À METZ. — Surveillance des soldats qui remplacent les corvées pendant la vendange. — Concours de MM. de Montbron et Saint-Lô	123
108	13 octobre.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Rabais sur les marchés. — Bois pris pour Doullens au comte d'Egmont et à la maison de Longueville	124
109	20 octobre.	AU MÊME. — Inutilité des marchés pour l'entretien des ouvrages de terre, à moins de visites fréquentes et de la responsabilité réelle des gouverneurs et majors. — Tournée de Vauban avec Ferry. — *En note :* Danger d'éclairer l'ennemi par les affiches	125

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
110	20 octobre 1674.	A M. DE LINIÈRES, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Démolition des faubourgs de la Fère : estimation sur titres..	126
111	2 novembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Ajourner au printemps la réception des ouvrages maritimes de Picardie, en faisant une retenue aux entrepreneurs....	127
112	17 novembre.	A M. RENART, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Violences des garnisons de Charleville et Mont-Olympe. — Terrassements par corvées pendant l'hiver	128
113	12 décembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Baraquement pour 400 hommes à Ardres, en attendant un casernement définitif	128
114	28 février 1675.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Double des mémoires de Vauban pour Doullens. — Rabais excessifs, signe d'insolvabilité. — Employer 200,000 livres à Doullens en trois mois, et 100,000 à Péronne. — Fonds de 150,000 livres pour achever Saint-Quentin. Marché Gruge et corvées. — *En note :* Manœuvres des entrepreneurs	129
115	9 mars.	A M. DE VAUBAN, INGÉNIEUR. — Colbert, à peine convalescent, l'informe que le Roi approuve tous ses mémoires et que déjà l'exécution en est commencée d'Ardres à Mézières. — Ses vues sur Calais et Dunkerque. — *En note :* Suivre à la lettre les plans de Vauban; mais ne rien faire sans écrit de lui	131
116	16 mars.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Terrassements de Saint-Quentin : comparaison du marché Gruge et des corvées. Rien à la journée.....	132
117	20 avril.	A M. DE SÈVE, INTENDANT À BORDEAUX. — Rabais possible, d'après Deshoulières, sur les travaux du Château-Trompette.	133
118	3 mai.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Bois pour La Fère, fournis par l'entrepreneur ou coupés dans la forêt de Saint-Gobain. Réflexions sur les quantités et les prix, et sur les bénéfices de Gruge.....	134
119	3 mai.	AU SIEUR RICHER, INGÉNIEUR. — Prendre ses mesures à Ham et à La Fère, afin de venir régler à Paris ses observations de Cayenne.....	135
120	10 mai.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Le Roi passe par Ham et La Fère : courir préparer les chantiers.	136
121	10 mai.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Préparatifs pour la venue du Roi à Péronne. — Saint-Quentin et Doul-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		lens. — Redoutes sur l'Authie, demandées par le duc d'Elbeuf et confiées aux gabelles.....	136
122	26 mai 1675.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Le bon entrepreneur doit être soutenu et prospère où le mauvais se ruine. — Que Gruge continue à faire de bonne maçonnerie à Doullens. — Compte mensuel de Péronne et Saint-Quentin. — Demander l'argent huit jours d'avance.....	138
123	6 juillet.	AU DUC D'AUMONT, GOUVERNEUR DE BOULOGNE. — Prière de se concerter avec le duc de Charost pour le transport des matériaux à Calais.....	139
124	20 juillet.	AU SIEUR NIQUET, INGÉNIEUR. — Justifier la bonne opinion de Vauban par l'exécution de ses mémoires sur Metz et Verdun. — *En note :* Travaux de Niquet à Toulon, Antibes, étc.....	140
125	20 juillet.	A M. DE VAUBAN, INGÉNIEUR. — Félicitations sur ce qu'il compte faire de Metz. — Donner le temps qu'il pourra aux places depuis Calais jusqu'à La Fère et Guise.....	141
126	20 juillet.	A M. BRODART, INTENDANT DES GALÈRES, À MARSEILE. — Démolition de l'église Saint-Laurent et de maisons pour le fort Saint-Jean : estimation sur titres. — Du Cayron, conducteur des travaux.....	141
127	10 août.	A M. BOUCHU, INTENDANT À DIJON. — Colbert autorise à regret la réquisition de 200 manœuvres pour Auxonne; il refuse d'interner les ouvriers dans la province, et déclare que les munitions de bouche et de guerre ne le concernent pas.....	142
128	17 août.	A M. RENART, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Il est très-fâcheux que les dépenses des places de Champagne dépassent les estimations toujours si justes de Vauban....	143
129	17 août.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Faire un voyage à Guise et s'établir à Ham pour presser les travaux. — Ménager la forêt de Saint-Gobain et les intérêts du duc Mazarin. — Retarder le payement des ouvrages faits, au profit de ceux à faire.....	144
130	24 août.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Le Roi est mécontent de l'état d'Ardres et de Calais. Remédier au mal à force d'activité. Faire le ravalement des dunes. Bon vouloir du duc de Charost. — Gaspillage des matériaux par la garnison. — *En note :* Prétentions des ingénieurs et majors sur les vieux bois.....	145
131	31 août.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Urgence d'ache-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		ver Doullens et Péronne. — Inondation des marais de Saint-Quentin. — Redoute élevée sans la participation du duc d'Aumont. — *En note :* Combler les excavations des briqueteries de Saint-Quentin.....	147
132	31 août 1675.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Le gouverneur de Rouville fera escorter les charrois d'Ardres. — Refus d'un pouvoir pour juger les corvéables. — Remplacement des armes d'Angleterre par celles du Roi au fronton de l'église de Calais.....	148
133	14 septembre.	AU MÊME. — Vauban se plaint encore de la lenteur des travaux d'Ardres et de Calais, et récriminer n'est pas s'excuser. — Profiter des beaux jours; les ducs de Charost et d'Aumont l'aideront pour les achats et transports de matériaux. — Il fait travailler à bas prix : prendre garde que la ruine des entrepreneurs tourne à la fin contre le Roi.....	149
134	14 septembre.	A M. DE VAUBAN, INGÉNIEUR. — Avis des ordres donnés à Moyenneville. — Consolidation des dunes. — Amélioration du port de Dunkerque.....	150
135	14 septembre.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Réduire les corvées au pain de munition, sans solde, et répartir le travail par paroisse.....	151
136	20 septembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Exécuter sans changement ni discussion les mémoires de Vauban, qui a toute la confiance du Roi. — Conduite des ateliers militaires.....	152
137	20 septembre.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Le Roi veut laisser Corbie ouverte malgré les plaintes des habitants....	153
138	20 septembre.	A M. D'ASPREMONT, INGÉNIEUR. — Danger de bâtir par épaulées le bastion Notre-Dame d'Auxonne. — Anglart se plaint de la profondeur des fossés, que la rivière inonde.	154
139	27 septembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Les promesses sans les effets sont moins que rien. Il faut qu'Ardres s'achève et que Calais avance.....	154
140	27 septembre.	AU SIEUR NIQUET, INGÉNIEUR. — Son plan de Metz n'était pas présentable. — Il conduira les ouvrages de Metz et de Verdun, sous la surveillance de Saint-Lô et suivant les mémoires de Vauban, sans le moindre changement. Le maréchal de Rochefort et M. de Morangis en sont prévenus.....	155
141	18 octobre.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Il peut accorder	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		une augmentation à l'entrepreneur de Doullens; mais l'exemple est dangereux. — L'exécution des marchés est de rigueur, et les bons entrepreneurs se tirent où les autres périssent..	156
142	8 novembre 1675.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Réforme des employés inutiles. — Indemniser les pauvres gens expropriés à Monthulin	157
143	8 novembre.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Son système sur les corvées n'est pas soutenable. Il écoute trop les gens qui se plaisent à dépenser l'argent du roi et à soutenir les paysans	157
144	8 novembre.	A M. DE SÈVE, INTENDANT À BORDEAUX. — Extension du casernement du Château-Trompette	158
145	29 novembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Visite à Monthulin et à Boulogne avec Ferry. — Mutation d'ingénieurs. — Transport de matériaux par mer. — Entretien des ouvrages. — Entrepreneurs exemptés des logements militaires	159
146	29 novembre.	AU SIEUR NIQUET, INGÉNIEUR. — Demande exagérée de fonds pour Metz. — Employés inutiles	161
147	11 décembre.	AU MÊME. — Prétention ridicule de modifier les plans de Vauban. Au premier écart il sera rappelé	161
148	27 décembre.	A M. DE MOYENNEVILLE, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Escorte des matériaux pour Ardres. — Transports de Boulogne à Calais	162
149	23 janvier 1676.	AU MÊME. — Même objet. — États de dépense en retard..	163
150	23 janvier.	A M. RENART, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Ruine de la demi-lune de Bartecourt de Mézières. — Frais excessifs des corvées	164
151	31 janvier.	A M. DE BRETEUIL, INTENDANT À AMIENS. — Écroulement d'une vieille maçonnerie conservée dans le bastion Royal de Doullens. Consulter Thuillier et mettre au plus vite la place en défense. — *En note:* Emploi de mauvais sable.	164
152	28 février.	A M. DE SÈVE, INTENDANT À BORDEAUX. — Raser tout à 60 toises des glacis du Château-Trompette, y compris les Jacobins. — Règlement des indemnités. — Les Jésuites et le collége de Guyenne. — *En note :* Précautions nécessaires avec les communautés	165
153	6 mars.	A M. CHANTEREAU, INTENDANT DES FORTIFICATIONS. — Laisser les travaux de Ham à Buisson, s'il a bonne caution; sinon, les passer à Boisleux, mais sans folle enchère	166

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
154	28 mars 1676.	Au sieur Niquet, ingénieur. — Augmentation d'appointements.	167
155	28 mars.	A M. Renart, intendant des fortifications. — Exécutions faites à Charleville sans le *pareatis* des officiers du duc de Mantoue. — Réparation des murailles sur les deniers d'octroi.	168
156	24 avril.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Le Roi, satisfait des travaux, recommande particulièrement Doullens, qu'il ira voir. — Gruge seul entrepreneur, faute de concurrents. — Ouvriers envoyés de Paris pour soumissionner.	169
157	5 juin.	Louis XIV à Colbert. — Fortifier les dehors de Ham pour bannir toute crainte sur la frontière de Picardie.	170
158	18 juin.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Prix des ouvrages de terre de Doullens. — Indemnité au sieur Ambroise, tailleur, exproprié. — Entretien des chaussées malgré la guerre.	170
159	18 juin.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Procès-verbaux remis aux demandeurs d'indemnités : maisons de Guise, moulin de M. de Manicamp.	171
160	17 juillet.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Courtine de Doullens construite exceptionnellement par épaulées; démolition de la porte de Beauquesne. — Le Roi recommande les marchés d'entretien et les plantations d'ormes.	172
161	7 août.	Au même. — Pousser les entrepreneurs à se mettre en avance. — Dédommagement à Gruge pour la réparation du bastion Royal de Doullens.	173
162	7 août.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Obscurité des mémoires de Dupuy sur Ardres et Calais. — Indemnités pour chevaux enlevés et bélandres brûlées.	174
163	11 septembre.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Erreur de 60,000 livres dans l'estimation par Vauban et Ferry d'ouvrages de Noyon.	175
164	16 septembre.	A M. Renart, intendant des fortifications. — Si les ouvrages de Charleville, Mont-Olympe et Mézières, dont le fonds est consommé, sont en retard comme l'annonce Ferry, sa perte est certaine.	176
165	8 octobre.	Au sieur de Pène, ingénieur. — Il devrait être à Calais depuis quinze jours. Son atlas des places fortes ne sera pas fini au temps dit.	176

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
166	14 octobre 1676.	A M. de Seuil, intendant de marine à Brest. — Enquête secrète sur la vente des matériaux de la vieille enceinte par le lieutenant du roi	177
167	17 octobre.	A M. de Morangis, intendant à Metz. — Avancer les terrassements de Verdun pendant l'hiver à l'aide de bons entrepreneurs et de corvées	178
168	18 janvier 1677.	Au même. — Ordres du Roi, sur le rapport de Vauban, pour Metz, Toul et Verdun : marché unique des matériaux et de la maçonnerie; concession de travaux au capitaine Salzkeber; propriétaires de carrières indemnisés par le Trésor; défense de bâtir dans les Trois-Évêchés	179
169	28 janvier.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Il devrait déjà être à Calais pour amasser des matériaux.— *En note :* Réprimande à Dieulamant	179
170	5 février.	Au sieur Ferry, ingénieur. — Écrire toutes les semaines et donner l'état exact des chantiers	180
171	5 février.	Au sieur Niquet, ingénieur. — Au lieu de faire son panégyrique, suivre à la lettre les instructions de Vauban et rendre compte	181
172	10 mars.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Colbert lui donne rendez-vous à La Fère, en recommandant de ne pas laisser tirer le canon à son entrée. — *En note :* Vanité de Louvois	181
173	10 mars.	A M. d'Aspremont, ingénieur. — Venir, en passant par Grenoble et Auxonne, expliquer ses trois projets pour l'agrandissement de Toulon. — Difficulté des fondations de l'enceinte	182
174	19 mars.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Les écluses d'une chaussée, le cubage d'écorchements... quel langage! — *En note :* Termes impropres d'un mémoire de Raulet	183
175	25 mars.	A M. de Vauban, ingénieur. — Félicitations sur la prise de Valenciennes et le siége de Cambrai. — Prière de ne donner que des ordres écrits à Niquet, et ne pas épargner ses avis à Seignelay. — Jetée de Dunkerque	184
176	25 mars.	Au maréchal de Créqui. — Il a envoyé des soldats travailler à Metz et à Verdun, mais Stenay en a encore plus besoin.	185
177	8 avril.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Adjudication et emploi des deniers patrimoniaux et d'octroi de Saint-Quentin. — Casernes devenues moins nécessaires	185
178	14 avril.	A M. Renart, intendant des fortifications. — Contre les	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		réquisitions d'ouvriers. — Rétablissement du pont de Mézières. — 2,000 ouvriers à Stenay.....	186
179	22 avril 1677.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Visite d'Ardres et Calais avec Moyenneville, Dupuy et Seignelay. — Témoignages de Vauban en faveur de Seignelay. — Conséquences de la prise de Saint-Omer.....	187
180	30 avril.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Il se trompe s'il croit le Roi content de Calais. — Plantation des remparts.....	187
181	7 mai.	A M. de Chantereau, intendant des fortifications. — Créanciers des entrepreneurs Buisson et Chamois. — Mauvais état des gazons et des arbres. — Plan défectueux de Ham par Richer.....	188
182	7 mai.	A M. Bazin, intendant à Metz. — Note de tous les fonds ordonnancés. — Contre les réquisitions de charrois. — *En note :* Ordres sévères au trésorier.....	189
183	24 mai.	Au sieur Niquet, ingénieur. — Retard déplorable des travaux de Verdun : rasement des faubourgs du Pavé et du Glorieux sans estimation préalable.....	190
184	28 mai.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Préparer Ham pour le passage du Roi. — Propriétaires indemnisés en matériaux, emplacement et argent. — Réclamations de Chamois contre le toisé de ses ouvrages..	191
185	12 juin.	Seignelay à M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Réduction des travaux des places de Doullens, Péronne, Saint-Quentin et Amiens, couvertes par la conquête. — *En note :* Seignelay chargé des fortifications.....	192
186	12 juin.	A M. de Vauban, ingénieur. — Faut-il fortifier ou raser Toul?.....	193
187	17 juin.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Estimation des terres prises pour les contrescarpes d'Ardres et de Montreuil.....	194
188	3 juillet.	Seignelay à M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Bastion de Doullens menaçant ruine. — Grand convoi de matériaux de Boulogne à Calais.....	194
189	4 juillet.	Au sieur de Sainte-Colombe, ingénieur. — Travaux de défense à Brest; entente avec MM. de Chaulnes et de Seuil.	196
190	4 juillet.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Frais d'entretien des gazons de Ham, Guise et La Fère; moulins du duc Mazarin; travaux inondés par la retenue des eaux.....	197

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
191	11 juillet 1677.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Exigences des entrepreneurs de Nieulay. — Escorte anglaise des convois pour Calais; franchise des houilles...	198
192	17 juillet.	A M. de Miromesnil, intendant à Châlons. — Corvées de Verdun et Stenay : désertion, solde, etc.....	199
193	31 juillet.	Seignelay à M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Embarquement de matériaux pour Calais. — Gruge, entrepreneur de Doullens, a mal justifié la préférence de Vauban.....	200
194	19 septembre.	A M. de Vauban, ingénieur. — Prière d'envoyer un mémoire sur les places des Trois-Évêchés, Champagne et Picardie, que doit visiter Seignelay, et de se trouver avec lui à Dunkerque. — *En note :* Choix d'un ingénieur pour ce port.....	201
195	24 septembre.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Matériaux pour Calais : prix excessif des transports maritimes.....	202
196	1er octobre.	Au même. — Il répond comme un accusé, au lieu de donner simplement les explications demandées.....	204
197	19 octobre.	Seignelay à M. Bazin, intendant à Metz. — Rompre le marché des anciens entrepreneurs de Metz s'ils ne traitent pas avec les nouveaux. — Assurer le payement régulier des ouvriers.....	205
198	24 novembre.	Au même. — En finir des travaux de Metz avec les entrepreneurs anciens ou nouveaux, et à 30 livres la toise..	206
199	30 novembre.	Au même. — Même objet.....	206
200	20 décembre.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — La convocation du parlement anglais pour le 25 janvier rend urgents le rasement de Monthulin et les travaux de Calais.....	208
201	17 mars 1678.	Seignelay à M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Si, malgré les ordres reçus et les moyens à sa disposition, Calais en est au point que disent Dupuy et le duc de Charost, il en répondra.....	209
202	2 avril.	Au même. — Tenir le duc de Charost au courant des travaux et lui demander toute l'assistance possible. — Fondation sur pilotis, au lieu des coffres conseillés par Vauban. — Clôture du fort de Nieulay.....	210
203	10 mai.	A M. de Vauban, commissaire général des fortifications. — Consacrer un mois à Dunkerque : importance de l'ouverture du banc.....	211
204	10 mai.	A M. Chantereau, intendant des fortifications. — Seignelay aux eaux de Bourbon. — Prix exagéré des gazons de	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		La Fère. — Règlement de l'indemnité des maisons démolies à Ham.	211
205	20 mai 1678.	A M. Bazin, intendant à Metz. — Fonds alloués pour l'année. — Divergence entre les mémoires de Niquet et ceux de Vauban. — *En note :* Prétentions de Niquet sur certains matériaux. — Abus des travaux à la journée ou par économie.	212
206	11 juin.	A M. Renart, intendant des fortifications. — Dégradation des remparts élevés à Charleville par le duc de Mantoue. Visite et procès-verbal.	213
207	11 juin.	Au sieur Niquet, ingénieur. — 320 toises cubes de maçonnerie, à Metz, en six jours! c'est peu croyable. En tous cas, 18,000 livres par semaine, bien employées, sont suffisantes.	214
208	11 juin.	Au sieur de Sainte-Colombe, ingénieur. — Réparations à Cherbourg. — Reconnaissance des côtes de Normandie et de Bretagne. Ports de refuge. — Fautes relevées par le Roi dans les renvois de ses mémoires aux plans.	215
209	2 juillet.	Seignelay à M. de Vauban, commissaire général des fortifications. — Percement du banc de Dunkerque. Supériorité des ouvriers flamands. Demande, avec force compliments, d'un mémoire général.	216
210	4 juillet.	Aux gouverneurs et commandants des places fortes. — Conservation des ouvrages et bâtiments : mesures de police; tournées d'inspection; responsabilité des officiers.	217
211	11 juillet.	Seignelay à M. de Vauban, commissaire général des fortifications. — Continuation des travaux de Dunkerque; essai du chenal; satisfaction du Roi; projet de voyage.	218
212	3 septembre.	Au même. — Carte blanche pour le choix des entrepreneurs.	219
213	24 octobre.	Seignelay au duc de Charost, gouverneur de Picardie. — Réparation d'une brèche à la citadelle de Calais.	219
214	6 novembre.	A M. Bazin, intendant à Metz. — Inquiétudes sur sa santé. — Affaire Gomé contre Niquet : poursuites; dénonciation du conseiller Richer.	220
215	19 janvier 1679.	Au même. — Après les places de Flandres, Picardie et Champagne, le Roi visitera Metz et Verdun; tenir les ouvrages achevés aussi propres que les jardins royaux.	221
216	8 février.	A M. de Vauban, intendant des fortifications. — Surveiller les marchés à passer pour la nouvelle enceinte de Toulon; en cas de besoin, on en chargera des gens de Paris.	221

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
217	5 juillet 1679.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — La spécialité des crédits ne permet pas d'appliquer aux réparations de la citadelle d'Amiens l'excédant des ponts de Pecquigny et Bray; quant à l'excédant des fortifications de Doullens et Péronne, en écrire à Seignelay.....	222
218	10 juillet.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Exiger à Calais le nombre de Suisses promis par Louvois. — Réclamations des entrepreneurs : franchise refusée aux Hollandais qui ont apporté les bois de Norwége. — Couverts pour affûts à Ardres, Calais, Nieulay, Boulogne.	223
219	14 octobre.	Seignelay à M. de Vauvré, commissaire général de marine à Dunkerque. — Amas de matériaux pour le risban de Dunkerque. Traité avec Berthelot pour fournir deux cents chevaux. — Payement par voyage ou par toise cube.....	224
220	23 octobre.	A M. de Moyenneville, intendant des fortifications. — Le Roi se plaint du retard des travaux de Calais. Il fallait faire travailler l'été aux ouvrages sous l'eau, et mettre les soldats suisses à la tâche par compagnies. — *En note:* Lettre à Louvois.....	225
221	11 novembre.	A M. de Vauban, commissaire général des fortifications. — Risban de Dunkerque. — Casernes modèles de Stenay.....	226
222	11 décembre.	A M. Desreaux. — Dépassement des crédits alloués pour Belle-Ile. Menace de destitution.....	227
223	17 décembre.	Au sieur de Combes, ingénieur. — Signaler l'inspecteur de Dunkerque le plus capable de faire fonctions d'ingénieur.	228
224	7 septembre 1681.	A M. de Vauvré, intendant de marine à Toulon. — L'animosité contre Niquet, la tolérance envers Boussonnet, l'attention aux commérages et les compensations aux entrepreneurs sont funestes aux travaux. — Ordre d'arrêter Niquet.....	228
225	7 septembre.	Au sieur Niquet, ingénieur. — A Metz et Verdun, son incorrigible vanité s'insurgeait contre Vauban; à Toulon, elle le brouille avec l'intendant; enfin, il interdit l'ingénieur Molart pour avoir critiqué un mauvais toisé: il sera jeté en prison et chassé. — Semonce à Molart. — De Vauvré obtient la grâce de Niquet.....	230
226	24 mai 1682.	A M. Fautrier, intendant à Valenciennes. — Examiner les meilleurs moyens d'avoir des palissades pour les places. Préjugé contre les coupes d'avril et mai.....	231

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES, LETTRES, BEAUX-ARTS, BÂTIMENTS.

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
1	30 juin 1662.	A M. Priolo. — Il a bien fait de suspendre son histoire de France; il aurait tort de remettre sa pension et de quitter le royaume.	235
2	18 août.	A M. de La Guette, intendant de marine à Toulon. — Commande de tapis au Caire, pour les galeries du Louvre.	236
3	15 octobre.	A M. Charron, gouverneur de Blois. — Documents historiques colligés par Ribier.	236
4	26 octobre.	A M. de La Guette, intendant de marine à Toulon. — Envoi de marbres de Gênes impropres à la statuaire.	237
5	15 juin 1663.	A M. de Bonzi, ambassadeur à Venise. — Observations sur les finances de la République. — Achat de tableaux de Véronèse et du Titien à traîner en longueur.	237
6	20 juin.	A Boeklerus, professeur d'histoire à Strasbourg. — Gratification de 900 livres. — *En note :* Chapelain chargé de la correspondance des savants étrangers.	238
7	20 juin.	A Gevaertius, historiographe à Anvers. — Gratification de 1,200 livres. — *En note :* Lettre de Chapelain.	239
8	20 juin.	A Hevelius, astronome à Dantzick. — Gratification. — *En note :* Présent de 2,000 écus pour réparer ses pertes dans un incendie.	240
9	21 juin.	A Allatius, bibliothécaire au Vatican. — Gratification de 1,500 livres.	240
10	21 juin.	Au comte Graziani, à Modène. — Gratification de 1,500 livres.	241
11	21 juin.	A Heinsius, résident des Provinces-Unies, à Stockholm. — Gratification.	241
12	21 juin.	A Vossius, historiographe des Provinces-Unies, à Windsor. — Gratification.	242
13	22 juin.	A M. d'Oppède, premier président à Aix. — Liste des bénéfices; copie des pièces curieuses de la Cour des comptes et des archives de la Provence.	243

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
14	20 juillet 1663.	A M. de Bonzi, ambassadeur à Venise. — Les affaires de Rome ont fait manquer les dernières ventes de tableaux; gagner du temps pour ceux qu'il marchande, il recevra des fonds.	243
15	24 août.	A M. Doni d'Attichi, évêque d'Autun. — Compliments sur le style et la dédicace de son *Histoire ecclésiastique*.	244
16	1664.	A M. de Harlay, procureur général au parlement de Paris. — Enregistrer les patentes de l'académie de peinture et sculpture, malgré l'opposition des peintres.	244
17	" mars.	Au cavalier Bernin, à Rome. — Le Roi demande ses avis sur les plans du Louvre.	245
18	3 octobre.	Au même. — Louanges de son plan du Louvre, avec quelques remarques et la demande d'un nouveau travail transmises par le cardinal Chigi.	245
19	[1664.]	Au même. — Observations sur ses plans du Louvre, au point de vue de la sécurité, du climat et de la commodité. Prière de revoir et réformer son dessin.	246
20	[1664.]	Au même. — Mémoires sur l'aménagement du Louvre : rez-de-chaussée, premier étage, chapelle, abords, eaux et décharges, offices, logements des officiers; appartements du Roi, de la Reine, du Dauphin et des enfants de France; galeries de tableaux et statues, théâtre, bibliothèque; entre-deux du Louvre et des Tuileries, pont, casernes, sépultures royales de Saint-Denis.	251
21	[1665.]	Au même. — Compliments sur la beauté de son dessin du Louvre. — Considérations générales sur la situation, le climat, les convenances personnelles. — Critiques de détail sur les dimensions de la cour, la hauteur des murs, les prises de jour, l'exposition, etc.	258
22	18 août.	Au même. — Demande d'éclaircissements sur quelques détails de construction du Louvre.	265
23	"	Note sur le palais de Versailles. — Le projet en cours d'exécution est mesquin; un nouveau projet serait ruineux et sans grandeur, faute d'emplacement; enfin, Louis XIV s'est prononcé contre la conservation du petit château. Puisse le bâtiment disparaître avec le caprice du Roi! — *En note :* Commencements de Versailles.	266
24	28 septembre 1665.	A Louis XIV. — Vives remontrances sur les trésors enfouis à Versailles et l'abandon du Louvre.	268
25	12 mars 1666.	A Colbert, intendant d'Alsace. — Manufacture d'armes de Barbault. — Efforts pour peupler Brisach et Philips-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		bourg. — Établissement d'un imprimeur de Bâle à Ensisheim. — Propagation de la langue française.....	270
26	15 novembre 1666.	Au chancelier Séguier. — Assassinat de l'abbé Bruneau dans le Louvre[1]. — Remise de la bibliothèque et des médailles à Carcavi.....	271
27	28 décembre.	A M. de Harlay, procureur général au parlement de Paris. — Ouvrir les archives de la chambre du Trésor à Félibien, historiographe des bâtiments.....	272
28	15 juillet 1667.	Au duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome. — Protéger l'académie de peinture et la visiter avec la duchesse et le Bernin.....	272
29	[juillet 1668.]	Projet de feu d'artifice à Versailles.....	273
30	19 octobre.	Au sieur Godefroy, historiographe à Lille. — Recueil des titres de la Chambre des comptes; emploi de copistes.....	274
31	12 novembre.	Au même. — Envoyer le double des comptes de la Chambre du Hainaut désignés par Berryer, et les inventaires des archives de la Chambre de Lille.....	275
32	30 novembre.	Au même. — Recherches sur la question de Condé et le règlement de limites en exécution du traité d'Aix-la-Chapelle.....	275
33	"	Mémoire sur les bâtiments pour 1669. — Quai, terrasse, volière et jardin des Tuileries. — Travaux du Louvre, de Versailles et de Saint-Germain. — Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine. — Cours de Vincennes, châteaux royaux, etc.....	276
34	5 mars 1669.	Au sieur Godefroy, historiographe à Lille. — Protocoles de la correspondance des secrétaires d'État depuis cent cinquante ans. — Portrait de Philippe II, par Antoine More.....	278
35	5 avril.	Louis XIV au duc de Massa, prince de Carrare. — Prière de favoriser les recherches de marbres. — *En note :* Carrières exploitées pour le Louvre, etc.....	279
36	11 avril.	A l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote à Rome. — Négociations pour l'achat des statues et du palais du prince Ludovisi. Consulter Errard, Girardon et le Bernin.....	280
37	24 mai.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Retour de Girardon. — Statue équestre de Louis XIV par le Bernin. — Envoi de moulages par navires marseillais.....	281

[1] Voir la note 1 de la page 652.

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
38	"	Mémoire de ce que le Roi désire dans son bâtiment de Versailles	282
39	1669.	Observations sur différents plans pour Versailles. — Plans de Vigarani, Gabriel, Claude Perrault, Louis Le Vau	284
40	12 juillet 1669.	Au sieur François Le Vau, ingénieur. — Travaux à Chambord pour recevoir la Cour. — *En note :* Dégâts causés par la foule des visiteurs; réparations	288
41	6 septembre.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Marbre pour la statue du Roi. — Envoi des creux de la Trajane par navires marseillais ou malouins. — Collection Ludovisi. — Moulage des chevaux de Monte-Cavallo. — Encouragements à Sarazin et autres élèves. — Maison pour l'académie. — Galeries de l'hôtel Richelieu, affectées aux envois de Rome	289
42	11 janvier 1670.	A Riquet. — Il lui demande des échantillons d'eaux de Balaruc, Baréges, etc	291
43	31 janvier.	Au duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome. — Presser le Bernin de se mettre à la statue du Roi. — *En note :* Réclamations du cavalier	291
44	7 mars.	Au même. — Copie des tapisseries de Raphaël. — Collection du cardinal Antoine. — *En note :* Maladie d'Errard	292
45	8 mars.	Au même. — Démarches pour faire maintenir Cassini dans sa charge de premier ingénieur du fort Urban	293
46	10 mars.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Voyage scientifique de Richer aux Indes orientales. — *En note :* Mission du même à Cayenne	294
47	15 mars.	Au duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome. — Négociations pour l'achat du palais Ludovisi	295
48	28 mars.	A M. l'abbé de Gravel, résident à Mayence. — Propositions à un inventeur de machines hydrauliques	295
49	5 mai.	A Louis XIV. — Progrès des travaux à Trianon, Versailles et Saint-Germain. — Indisposition de Mlle de Blois et du comte de Vermandois. — Opposition du parlement de Rouen au règlement général des manufactures. — *Réponse :* Beauté des troupes passées en revue	296
50	9 mai.	Au même. — Trianon et Versailles : combles, fontaines. — *Réponse*	298
51	22 mai.	Au même. — Trianon et Versailles. Orangers. — Le Peletier, prévôt des marchands. — *Réponse*	299
52	6 juin.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Envoi d'une	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		flûte de Marseille pour embarquer les objets d'art et de la pouzzolane	300
53	12 juin 1670.	ORDRE DU ROI. — Défense aux carriers de quitter leurs travaux, excepté pour leurs propres récoltes. — *En note :* Enlèvement d'ouvriers pour les carrières de Louveciennes et Marly	301
54	18 juillet.	A ERRARD, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE À ROME. — Sculpture des armes de France au portail des Minimes	302
55	30 juillet.	A M. DE LA SAUSSAYE, INTENDANT DES BÂTIMENTS À BLOIS. — — Donner une chambre à feu à la senora Molina, pour faire le bouillon de la Reine à Chambord	303
56	5 septembre.	A M. ARNOUL, INTENDANT DES GALÈRES À MARSEILLE. — Achat de fleurs pour les jardins royaux. — *En note* : Envois de plantes de toutes sortes	303
57	1er novembre.	A M. DE NOINTEL, AMBASSADEUR À CONSTANTINOPLE. — Jeunes gens instruits dans les langues orientales par les Capucins de Constantinople et de Smyrne	304
58	5 décembre.	A HUYGENS, MATHÉMATICIEN. — Lettre de change de 500 écus pour sa pension. Vœux de guérison. — *En note :* Perfectionnements d'horlogerie	304
59	26 décembre.	AU SIEUR PUGET, SCULPTEUR À TOULON. — Envoyer les dessins des marbres et des poupes qu'il veut sculpter. — *En note :* Son rappel de Gênes; ses travaux pour la marine. — Défiances de Colbert	305
60	20 février 1671.	A CONRINGIUS, PROFESSEUR DE DROIT À HELMSTEDT. — Gratification annuelle. — *En note :* Gratifications à neuf autres savants	306
61	6 mars.	A M. ARNOUL, INTENDANT DES GALÈRES À MARSEILLE. — Demander au consul de Zante des plants de vigne	307
62	1er avril.	AU MÊME. — Mission du P. Vanslèbe en Éthiopie; instruction de Carcavi	307
63	24 avril 1671.	A M. L'ABBÉ DE GRAVEL, RÉSIDENT À MAYENCE. — Propositions à des constructeurs de machines hydrauliques de Nuremberg	308
64	28 avril.	LOUIS XIV AUX CAPITOULS DE NARBONNE. — Faciliter le transport des marbres tirés des Pyrénées et du Languedoc par le sieur Formont. — *En note :* Marbres de Flandre.	309
65	14 mai.	A M. CHARUEL, INTENDANT DES ARMÉES EN LORRAINE. — Secours à Fossier, blessé dans le transport du cheval de bronze de Nancy. — *En note :* Historique de ce monument; machine de Cliquin	310

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
66	3 juin 1671.	Au chevalier d'Hailly, capitaine de vaisseau. — Journal de son voyage en Guinée. Animaux rares, crocodile...	311
67	11 juin.	A M. Mathabel, intendant de marine à Toulon. — Règlement pour l'aménagement des vaisseaux. — Question des poupes et galeries sculptées; critique des dessins du Puget	312
68	16 juillet.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Réprimer l'inconduite des académistes. — Envoyer les caisses du duc de Chaulnes avec les moulages	313
69	17 juillet.	Au chevalier de Terlon, ambassadeur à Copenhague. — Mission scientifique de l'astronome Picard	314
70	14 août.	A M. Talon, intendant à Oudenarde. — Remboursement d'avances pour oignons, œillets et autres fleurs	315
71	4 septembre.	A Colbert de Croissy, ambassadeur à Londres. — L'ambre gris ne servant qu'aux parfums, le gros morceau à vendre est sans intérêt	315
72	10 septembre.	A M. d'Estrées, évêque de Laon, à Rome. — Félicitations sur sa prochaine élévation au cardinalat. — Remercîments de ses démarches pour obtenir le gratis des bulles de Nicolas Colbert.— Commande de lunettes à Campani.	315
73	19 septembre.	Au cardinal Carpegna, à Rome. — Le collége des Quatre-Nations recevra quatre gentilshommes romains dès que l'union de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm sera régularisée. — Prière de solliciter l'expédition gratuite des bulles de l'évêque d'Auxerre	317
74	30 octobre.	A l'abbé Picard, à Copenhague. — Encouragements à poursuivre ses observations dans l'île de Hwen avec le concours des savants du pays	318
75	6 novembre.	A M. Sauvan, consul à Chypre. — Achat de manuscrits orientaux	318
76	6 novembre.	A l'abbé Benedetti, à Rome. — S'entendre avec Errard pour acheter le buste de Jupiter de M. della Valle. — Envoi de vins	319
77	15 janvier 1672.	A l'abbé Picard, à Copenhague. — Satisfaction de son rétablissement. — Ne pas revenir sans avoir achevé ses observations	319
78	15 janvier.	A M. d'Estrées, évêque de Laon, à Rome. — Visites à l'atelier du Bernin Gratifications à remettre au cavalier et à son fils.— Perfectionnement des lunettes par Campani et Eustachio de Divinis. — Tableaux offerts au Roi par les cardinaux Barberini	320

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
79	29 janvier 1672.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Dessin de Barrière et du P. Chapuis pour le nouvel ordre d'architecture	321
80	13 mars.	A Colbert de Croissy, ambassadeur à Londres. — Construction en Angleterre de deux yachts pour le canal de Versailles	322
81	24 mars.	A M. de Harlay, procureur général au parlement de Paris. — Soutenir Lully, successeur de Perrin dans le privilége des opéras, contre Sourdéac, Champerron, Sablières et Guichard	322
82	4 mai.	A Louis XIV. — Travaux de Versailles : réservoirs, moulins, fontaines. — Remplacement du jardinier Marée par Colinot, et du contrôleur Petit par Lefèvre. — *En note :* Bosquet du Marais, de l'invention de madame de Montespan. — *Réponse*	324
83	8 juin.	A M. Chamillart, intendant à Caen. — Demande de marbriers. — *En note :* Même demande à Rouen	327
84	30 juin.	Au sieur Levasseur, contrôleur de marine au Havre. — Carreaux noirs pour Versailles	327
85	17 juillet.	A Louis XIV. — Travaux de Versailles et Trianon : sculptures, peintures, grottes, moulins, réservoirs, etc	328
86	23 juillet.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Le Roi soutiendra l'académie malgré la guerre. — Rapports mensuels. — Copie de tout ce qu'il y a de beau en peinture et sculpture	331
87	5 août.	Au cardinal d'Estrées, à Rome. — Presser le Bernin de travailler à la statue du Roi, retardée par sa maladie. — Prendre la lunette de Campani et celle d'Eustachio de Divinis	332
88	8 septembre.	Au marquis de Villars, ambassadeur à Madrid. — Envoi des peintres Blanchard et Cussat pour examiner les tableaux à vendre du marquis de Liche	333
89	16 septembre.	A M. Arnoul, intendant des galères à Marseille. — Le cardinal d'Estrées lui adressera deux lunettes astronomiques destinées à Cassini. — Envoi de rocailles et coquilles pour les grottes de Versailles	334
90	16 septembre.	Au chevalier de Terlon, ambassadeur à Copenhague. — Demande de deux ou trois cents cygnes pour les maisons royales. — *En note :* Envoi d'œufs de cygnes	334
91	23 septembre.	Au comte d'Avaux, ambassadeur à Venise. — Le commerce des points sera surveillé. — Le Roi ne veut pas payer un	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		Titien 6,000 ducats. — On ne peut plus accorder de privilége que pour les glaces au delà de 40 pouces....	335
92	30 septembre 1672.	Au prieur de la Grande-Chartreuse. — Épicéas pour les jardins du Roi. — *En note :* Recherche d'arbres divers..	336
93	30 septembre.	A M. de Gaumont, en mission à Turin. — Secours à la famille de Cassini, ruinée au sac de Perinaldo.....	336
94	30 septembre.	Ordres et règlements pour les bâtiments de Versailles. — Surveillance par Lefèvre des ouvrages de Francines, Le Nostre, Denis, Robelin, Benoist, Mazelines, d'Orbay, Berthier, etc. : fontaines, terrassements, plomberie, réparations, marbres, rocailles, etc.....	337
95	9 novembre.	A l'abbé Strozzi, résident à Florence. — Montrer les beautés de la ville à Coypel, successeur d'Errard. — *En note :* Recommandations pour Turin, Milan et Rome...	341
96	25 novembre	A M. Ribeyre, intendant à Tours. — Cygnes pour les canaux de Versailles.....	342
97	6 décembre.	A M. du Ruau Pallu, directeur de la compagnie des Indes occidentales. — Envoyer pour le Roi toutes les raretés des Iles, en plantes, coquilles, etc.....	343
98	6 janvier 1673.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Prix obtenus par quatre Français. — Secours à la mère de Lespingola. — Notes des élèves pour Coypel. — Peintres envoyés en Lombardie pour leur instruction.....	343
99	6 janvier.	A M. Arnoul, intendant des galères à Marseille. — Envoi de jasmins et tubéreuses.....	344
100	24 février.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Retour de Langlois et Rondon. — Voyage de Rabon et Boulogne en Lombardie. — Copies de tapisseries d'après Raphaël. — Travaux de Monnier.....	344
101	24 mars.	A Colbert de Terron, intendant à Rochefort. — Avis d'une expédition, par le consul à Lisbonne, d'eau de Cordoue, de poudre de Polleville et de cabinets de la Chine.	346
102	14 avril.	A Coypel, directeur de l'académie à Rome. — Faire copier les chefs-d'œuvre antiques, acheter ce qui se trouvera à bon marché, et adresser des rapports mensuels.....	346
103	12 mai.	A M. Chamillart, intendant à Caen. — Achat de jonquilles. — *En note :* Ordre singulier contre les accapareurs.....	347
104	13 mai.	A Coypel, directeur de l'académie à Rome. — Pensions du Bernin et de son fils; visiter sa statue du Roi et se lier avec lui. — Recherche de marbres antiques.....	347

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
105	// juin 1673.	TRAVAUX DE VERSAILLES. — Bâtiment des nouvelles pompes, logement de Bontemps et grotte	348
106	23 juin.	A COYPEL, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE À ROME. — Sa brouille avec Errard est fâcheuse. — Dresser un inventaire général. — Demander aux élèves des copies plutôt que des compositions, et les faire aider dans les moulages s'ils n'y suffisent pas. — *En note :* Achats de bustes et statues antiques	349
107	30 juin.	AU CARDINAL D'ESTRÉES, À ROME. — Gratification extraordinaire au Bernin. — Récompense aux opticiens italiens; esprit imitateur des français : lunettes de Borel. — *En note :* Caractère du Bernin	350
108	17 juillet.	AU DUC DE SAINT-AIGNAN, GOUVERNEUR DE NORMANDIE. — Sur le protectorat de l'académie, et sur l'opéra d'*Alceste et Admète*	351
109	28 juillet.	A M. DE SAINT-ROMAIN, AMBASSADEUR EN SUISSE. — Manuscrits empruntés à l'abbé de Saint-Gall pour la publication des *Capitulaires de Charlemagne*, par Baluze	352
110	12 septembre.	A M. ARNOUL, INTENDANT DES GALÈRES À MARSEILLE. — Envoi de Mosnier à Marseille pour ramener à Versailles les animaux achetés en Afrique par ses ordres. — *En note :* Animaux expédiés par Arnoul	353
111	19 septembre.	LOUIS XIV À COLBERT. — Régler le débit des fontaines, couvrir Trianon et les orangeries, voir les fleurs de Le Bouteux. — Que fait-on à Saint-Germain? — Presser les peintures chez madame de Montespan, pour qu'on ne les sente plus en arrivant. — État des moulins, conduites et réservoirs	354
112	28 septembre.	A LOUIS XIV. — Essai des jets d'eau de Versailles avec la moitié des pompes. — Travaux; payements; parc de Folembray et terre d'Aubigny. — *Réponse :* Satisfaction des travaux et des payements, et ordres divers. — Faire sortir de Saint-Germain les malades de la petite vérole et aérer les maisons infectées. — Achats de blé pour les troupes. — Approbation des ordres donnés à d'Estrées de saisir la flotte d'Ostende, sauf à le désavouer. — Pour les 50,000 écus de Brandebourg, traîner en longueur	355
113	16 octobre.	A M. DAUVET, GRAND FAUCONNIER. — Rappeler les chefs de vol en congé, et les diriger sur Versailles au fur et à mesure de leur arrivée	358

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
114	18 octobre 1673.	A M. Feydeau de Brou, intendant à Montauban. — Conservation des carrières de marbre et des logements des ouvriers pendant la suspension des travaux.....	358
115	27 octobre.	A Coypel, directeur de l'académie à Rome. — Marbre pour le piédestal de la statue équestre du Roi par le Bernin. — Instruction des pensionnaires. — Ajournement des dépenses de moulages.....	359
116	28 octobre.	Au cavalier Bernin, à Rome. — Compliments et encouragements.....	359
117	28 octobre.	Au père Raphaël, supérieur des Capucins à Ispahan. — Aider le sieur de La Croix, parti pour apprendre le persan.....	360
118	10 novembre.	A M. de Saumery, grand maître des eaux et forêts de l'Ile de France. — Impossibilité de fournir les perdrix rouges demandées par le roi d'Angleterre. — *En note :* Visite de la cour à Chambord.....	360
119	" 1674.	A Boileau. — Privilége pour l'impression de l'*Art poétique*.	361
120	13 avril.	A M. Arnoul, intendant des galères à Marseille. — Demande de fleurs pour les jardins royaux. — Dépenses en livres, fleurs, animaux et autres curiosités.....	362
121	18 mai.	Louis XIV à Colbert. — Comment font les orangers de Versailles? — Bon état de Fontainebleau, à part le jardin de Diane. — Témoignages de satisfaction. — *En note :* Pillage des lieux où passe la cour.....	363
122	25 mai.	A M. Daguesseau, intendant à Toulouse. — Soutenir le banquier Formont, fournisseur général des marbres, contre les Bénédictins de Caunes.....	363
123	12 juin.	Louis XIV à Colbert. — Maison et parc de Clagny pour madame de Montespan. — Retour probable à Versailles, en passant par Fontainebleau, après la prise de Salins..	364
124	17 juin.	A Louis XIV. — Pierreries pour madame de Montespan; préparer son appartement; avancement des travaux de Versailles. — *Réponse du 19 :* Retour fixé au 30.....	365
125	21 juin.	Au même. — Situation des travaux de Versailles. — *Réponse du 23*.....	366
126	13 juillet.	A MM. de l'académie des belles-lettres de Soissons. — Envoi des lettres patentes d'établissement.....	367
127	31 août.	A M. Arnoul, intendant des galères à Marseille. — Inventaire des médailles d'un amateur d'Aix. — *En note :* Livres et médailles achetés par Vanslèbe et de La Croix.	368
128	24 octobre.	Ordres et règlements pour les bâtiments de Versailles.	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		— Contrôle de Lefèvre sur Colinot, Marin, Le Bouteux, Denis, Ballon, etc. Entretien des bâtiments, jardins et fontaines. État détaillé des travaux à faire.....	368
129	1er février 1675.	Au sieur d'Arvieux, en mission à Alger. — Obtenir la liberté de Vaillant et de ses compagnons, la loyale exécution des traités et la jouissance tranquille du Bastion. — — *En note :* Réclamation de marbres pris par un corsaire.....	372
130	4 juillet.	Au père Vanslèbe, en mission en Orient. — L'Éthiopie est le but de son voyage, et non Constantinople : s'y rendre par la Syrie, la Palestine et le Caire. Recueillir en chemin manuscrits et curiosités. Attendre sa rentrée en France pour composer des ouvrages comme son *Histoire de l'Église d'Alexandrie.* — Envoi de fonds.....	374
131	15 juillet.	A M. de Feuquières, ambassadeur à Stockholm. — Estampes des fêtes royales, envoyées pour faire des présents.....	376
132	8 décembre.	Seignelay à M. de Harlay, procureur général au parlement de Paris. — Interdiction aux maîtres d'école d'enseigner le latin, le grec et la rhétorique.....	376
133	11 janvier 1676.	A M. Arnoul fils, intendant de marine à Toulon. — S'informer si les livres, médailles et curiosités enlevés par le corsaire *La Flèche* ont été rachetés, et à quel prix.....	377
134	15 septembre.	A M. de La Reynie, lieutenant général de police. — Ordonnance pour la conservation des cygnes dans l'île Maquerelle.....	377
135	5 mars 1677.	Louis XIV à Colbert. — Boîte pour lord Duras; bracelet pour lord Sunderland. — Parfaite exactitude des payements.....	378
136	21 mars.	A Louis XIV. — Ordonnance de 2,000 pistoles pour les aumônes du jubilé de la Reine. — Logement vacant au Louvre par la mort de l'opticien Le Bas. — Secours à la famille du glaisier J. Beth. — *Réponse*.....	379
137	28 mai.	Louis XIV à Colbert. — Approbation de tout ce qui concerne les eaux de Satory. — Satisfaction d'écrire une lettre datée de Cambrai.....	379
138	13 juillet.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Tâcher d'obtenir tous les manuscrits laissés par M. de Lumbres, ancien ambassadeur en Pologne.....	380
139	22 septembre.	A M. de La Reynie, lieutenant général de police. — Autorisation à l'avocat de Lescogne de faire jouer une tragédie	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		par ses pensionnaires. — *En note :* Représentations d'Allart à la foire de Saint-Germain.....	381
140	1er mars 1678.	A Louis XIV. — Situation des étangs, rigoles et fontaines de Versailles; inspection générale des travaux. — Défense des côtes contre les Anglais. — Payements effectués. — *Réponse du 10 :* Satisfaction croissante du Roi.....	381
141		Au sieur Godefroy, historiographe à Lille. — Enlever secrètement les titres du château de Gand.....	383
142	12 juillet.	Procès-verbal de l'académie royale d'architecture. — Enquête sur la provenance et la qualité des matériaux des anciennes constructions de Paris. — *En note :* Installation de l'académie. — Visite des carrières en 1665....	384
143	5 août.	Au sieur Godefroy, historiographe à Lille. — Inventaire et envoi des titres retirés de Gand. — Copie des titres d'abbaye. — *En note :* Moyen de gagner les religieux..	385
144	25 décembre.	A M. Le Blanc, intendant à Rouen. — Rechercher les cygnes de l'île Maquerelle qui ont descendu la Seine.....	386
145	20 janvier 1679.	Au même. — Même objet.....	386
146	20 janvier.	Au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome. — Lettre de recommandation pour Le Nostre. — *En note :* Errard invité à aider Le Nostre et à le consulter.....	387
147	27 janvier.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Montrer à Le Nostre la statue du Roi; examiner avec le duc d'Estrées les prétentions du Bernin et le mode d'envoi. — Guidi devrait avoir du marbre pour son groupe.....	388
148	17 février.	Au sieur Brodart, intendant des galères à Marseille. — Armement, commandement et escorte de la flûte destinée au transport d'objets d'art de Civita-Vecchia au Havre. — Ses emportements contre le consul Cotolendi et autres lui font perdre le bénéfice de ses services....	388
149	17 février.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Blâme du retard mis à fournir le marbre nécessaire à Guidi. — Termes de Théodon. — Rentrée de Desgots et Carlier à l'académie. — Conduite et travaux des pensionnaires. — En cas de difficultés pour les envois en France, l'ambassadeur est prévenu.....	390
150	9 mars.	Au même. — Marbres pour le groupe de Guidi et les Termes de Théodon et Laviron. — Dépenses de l'académie. — Soins à prendre pour le chargement de la flûte annoncée. — Dessins et études hydrauliques de Davillers.....	392
151	17 mars.	Au sieur de La Feuille, ingénieur. — Courir à Bagnères,	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		consulter les médecins et prendre les ordres de la duchesse de Pecquigny pour l'amélioration des bains; le receveur général pourvoira au payement.....	393
152	9 avril 1679.	Au sieur Petit, contrôleur des bâtiments de Fontainebleau. — Préparatifs à faire pour recevoir la visite du Roi.....	394
153	20 mai.	Congé à Flamen, Prou et Hurtrel, pensionnaires de Rome, pour revenir en France.....	394
154	29 mai.	A M. de La Reynie, lieutenant général de police. — Enquête sur une demande de brevet d'imprimeur par Cellier fils, nouveau converti. — Réduction du nombre des imprimeurs. — *En note :* Presse des Fermes-Unies. — Règlement des orfévres.....	395
155	20 juin.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Envoyer un bon maître briquetier. — *En note :* Demande de modèles de brouettes et d'ouvriers.....	396
156	21 juin.	Au sieur Desclouzeaux, commissaire général de marine au Havre. — Décharger les objets d'art apportés de Civita-Vecchia par *le Saint-Jean;* un sculpteur et un peintre en surveilleront le transport à Paris.....	397
157	28 juin.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Recommandations relatives à Verdier, élève favori de Le Brun, et à Prou, fils du menuisier du roi. — Retour de Louis Boulogne, Theutin, Desgots et Davillers.....	397
158	29 juin.	A M. de Breteuil, intendant à Amiens. — Subvention sollicitée par les Jésuites du collége anglais de Saint-Omer : s'enquérir discrètement de leur situation.....	399
159	2 août.	A Le Nostre, en mission à Rome. — Il doit étudier les beautés du pays et tout ce qui regarde l'académie. — Si elle ne crée des génies, l'école de Rome produira au moins de bons ouvriers. — Donner ses avis à Errard sur la direction des élèves. — Colbert attend son opinion sur la statue du Bernin.....	400
160	2 août.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Où en sont de leurs travaux Maratti et Guidi? les encourager de toutes façons. — Entretenir à Civita-Vecchia un dépôt de pouzzolane, afin d'en envoyer par les Malouins ou autrement. — Envoyer la liste des pensionnaires de l'académie. — Achèvement des Termes.....	400
161	9 août.	A M. de Réveillon, gouverneur de Dinant. — Assister Van der Meulen, chargé de prendre les vues perspectives des	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		villes conquises. — *En note :* Missions pareilles confiées au même peintre, à Le Brun et Israël Silvestre.....	401
162	15 septembre 1679.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Annonce de nouveaux pensionnaires. — Envoyer de la pouzzolane avec les trois Termes qu'on achève. — Admission de Jean Champagne.....	402
163	21 septembre.	A l'abbé Picard, en mission à Brest. — Poursuite de ses travaux astronomiques. — Envoi de du Verney et La Hire à la recherche de poissons. — *En note :* Carte générale de la France. Méridienne.....	403
164	28 septembre.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Prétentions exagérées de Guidi. — Entrepôt de pouzzolane et de ballots à Civita-Vecchia. — Progrès de Verdier. — Copie de figures et de vases.....	404
165	4 octobre.	Au sieur de La Saussaye, intendant des bâtiments à Blois. — Délabrement des châteaux de Blois et Chambord, dénoncé par Monsieur; d'Ormoy part pour constater les faits; rendre compte de l'emploi des fonds d'entretien. — *Note* sur d'Ormoy, marquis de Blainville, fils de Colbert.....	405
166	14 octobre.	A M. de Seuil, intendant de marine à Brest. — Envoyer des secours à l'abbé Picard, blessé près de Quimper, et donner de ses nouvelles.....	407
167	26 octobre.	A M. Daguesseau, intendant à Toulouse. — Documents historiques signalés par Baluze dans les archives de Nîmes.....	407
168	10 novembre.	Au sieur de La Hire, en mission en Bretagne. — Recherche et dissection de poissons.....	407
169	17 novembre.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Règlement des prétentions de Guidi. — Encourager les élèves et les faire aider au besoin par des praticiens; prendre un soin particulier de Verdier. — Ouvrages de Théodon, Laviron, Hurtrel, Monnier et Carlier.....	408
170	17 novembre.	A M. Boudon, trésorier de France à Montpellier. — Compulser les archives des églises et hôtels de ville, pour en extraire tout ce qui intéresse l'histoire. User avec réserve de l'autorisation donnée à cet effet.....	409
171	22 février 1680.	A M. Rouillé, intendant à Aix. — Le livre qu'il a envoyé sera examiné; mais il faut savoir réformer sans détruire. — *Note* sur l'imprimerie arménienne de Marseille.....	409
172	29 février.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Visite du	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		jeune duc de Mortemart. — Blocs pour douze grands vases d'après l'antique, destinés à Versailles. — Projet de règlement des études. — *En note :* Enchérissement des marbres	411
173	16 mars 1680.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Rappel d'une lettre de change de 10,000 francs. — Il pourra employer des sculpteurs romains. — Admission du fils Lemaire.	412
174	22 mars.	Au sieur Brodart, intendant des galères à Marseille. — Refus des tubéreuses de Cottereau. — Plan du jardin fleuriste de Toulon; comparer les produits à ceux de l'industrie privée	412
175	18 avril.	A M. de Vauvré, intendant de marine à Toulon. — Surveillance du jardin établi du temps d'Arnoul. — *En note :* Acquisition du fonds	413
176	16 mai.	Au même. — Envoi de Ballon pour réorganiser le jardin royal	414
177	11 août.	A M. Daguesseau, intendant à Toulouse. — Achat des manuscrits du collége de Foix, négocié par Boudon. — *En note :* Manuscrits du Puy, d'Arles, etc.	414
178	10 octobre.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Réception des lettres de change. — Exécution des vases et des Termes. — Réadmission du fils Picot	415
179	18 décembre.	Au même. — Tâcher d'ajourner le déplacement de l'académie, et trouver une maison à acheter pour l'installer définitivement	416
180	19 décembre.	A M. Nicolaï, premier président à la Chambre des Comptes. Faire reconnaître et inventorier par d'Hérouval tous les titres épars dans les chambres	416
181	12 mars 1681.	A M. Boudon, trésorier de France à Montpellier. — Remercîments à l'occasion de manuscrits donnés par le cardinal de Bonzi	417
182	15 avril.	A Madame de Marquenat, supérieure des Annonciades de Meulan. — Le Roi envoie Bruand pour lever le plan du monastère	418
183	16 juillet.	Au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome. — Prière de donner son avis sur les maisons proposées par Errard pour l'académie et de prendre livraison d'un tableau de Carlo Maratti destiné au Roi	418
184	22 août.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Punition des élèves qui s'obstinent à porter l'épée, ou qui contractent des maladies honteuses	419

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
185	6 septembre 1681.	A M. Le Blanc, intendant à Rouen. — Recherche de plants d'orme pour Versailles et Saint-Germain.....	419
186	3 octobre.	A M. de Bouville, intendant à Moulins. — Exécution des ordres de madame de Montespan pour le tombeau de mademoiselle de Tours.....	420
187	1er décembre.	A M. Le Brun, premier peintre du roi. — Dessein de la devise du Trésor.....	421
188	17 février 1682.	A M. d'Oppède, ambassadeur à Lisbonne. — Le Roi désire qu'il obtienne des ordres favorables aux astronomes envoyés en Afrique. — Colbert le prie de chercher des manuscrits pour lui.....	421
189	19 février.	Au duc d'Estrées, ambassadeur à Rome. — On ne sait que penser de la statue du Bernin : le Roi en voudrait un dessin exact, avec son opinion.....	422
190	19 février.	A M. Boudon, trésorier de France à Montpellier. — Manuscrits du chapitre de Carcassonne. — *En note :* Documents retirés des archives de différentes villes du Midi.	422
191	19 février.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Congédier les élèves qui ont fait leur temps. — Préparer le chargement de *la Notre-Dame-des-Anges*.....	423
192	26 février.	Au même. — Vases copiés sur l'antique. — Envoi de fonds.	424
193	20 mars.	Au même. — Quelle sera la cargaison de *la Notre-Dame-des-Anges?* Soins pris pour son chargement et son déchargement. — Travaux des pensionnaires.....	424
194	9 avril.	A M. d'Oppède, ambassadeur à Lisbonne. — Départ de la mission astronomique d'Afrique. — Catalogue des livres qui manquent à Colbert.....	425
195	14 mai.	A M. Poncet, intendant à Bourges. — Statues des douze apôtres provenant du château de Mehun.....	426
196	24 mai.	A M. de Beauvais, notaire à Paris. — Acquisitions pour l'agrandissement de Marly.....	426
197	18 juin.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Les élèves doivent se partager entre les ouvrages commandés et ceux qu'ils imaginent. — Mesures disciplinaires. Expulsion de Canonville et Thomassin.....	427
198	25 juin.	Au même. — Vases à terminer. — Morceaux de peinture, sculpture et statuaire à copier.....	428
199	8 juillet.	A M. de Bouville, intendant à Moulins. — Que pense-t-il du Carme qui prétend fondre en une les trois races royales? — *En note :* Fausseté des titres produits par ce religieux.....	429

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
200	9 juillet 1682.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Copie de l'Antinoüs, par Lacroix. — Fini extrême recommandé dans le travail. — Salaire insuffisant de Théodon.....	430
201	27 août.	Au même. — Achèvement des vases de Borghèse et de Médicis. — Compositions de l'invention des élèves. — Assiduité au travail et conduite.....	430
202	28 août.	A M. Le Brun, premier peintre du Roi. — Vierge d'après le Corrége, pour l'autel de Versailles.....	431
203	14 septembre.	A M. du Metz, garde du trésor royal. — Présents distribués à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne.	431
204	16 septembre.	Aux sieurs de La Saussaye et d'Orbay, à Blois. — Le Roi ne fera que coucher au château de Blois : quatre appartements en état suffiront. Préparer tout à Chambord...	432
205	19 septembre.	A M. de Nointel, intendant à Tours. — Examen d'un titre raturé dont le prince de Soubise demande le rétablissement.....	432
206	20 septembre.	A M. de Marle, intendant à Riom. — Lettre du Roi pour retirer des Carmes de Clermont deux manuscrits d'anciens aveux et hommages.....	433
207	24 septembre.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Vases et figures d'après l'antique. — Congé à Marie pour raison de santé.....	434
208	15 octobre.	Au sieur Petit, contrôleur des bâtiments à Fontainebleau. — Envoi à jour et heure fixe des mémoires hebdomadaires.....	434
209	10 février 1683.	A M. de La Reynie, lieutenant général de police. — Protéger les graveurs du roi contre les tracasseries des graveurs de cachets.....	435
210	4 juin.	A M. de Séraucourt, intendant à Bourges. — Documents trouvés dans l'hôtel de Jacques Cœur; archives de la maison de L'Aubépine. — *En note :* Autres papiers existant à Bourges.....	435
211	19 juin.	Aux Intendants. — Signaler à la libéralité du Roi les hommes qui se sont voués à une science ou à l'histoire locale; au besoin, encourager des jeunes gens à ces études.....	436
212	20 juillet.	A M. de Vauvré, intendant de marine à Toulon. — Faire rechercher des perdrix de Barbarie pour Versailles.....	437
213	28 juillet.	A Errard, directeur de l'académie à Rome. — Comptes du second trimestre. — Expulsion de l'élève Bruand..	437

SOMMAIRE DE L'APPENDICE.

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		FORTIFICATIONS.	
I	14 juin 1671.	Pussort à Colbert : Travaux de Philipsbourg; rapport sur la conduite de l'intendant et de Saint-André. — *En note :* Part de Vauban dans cette affaire.	439
II	18 août 1675.	Commission de l'ingénieur Sainte-Colombe.....	441
III	24 juillet 1677.	Ordre du roi pour fortifier les places frontières de Champagne.....	443
		SCIENCES, LETTRES, BEAUX-ARTS, BÂTIMENTS.	
I	1er mai 1661.	Ph. de Champagne à Colbert : Payement de ses peintures à Vincennes.....	444
II	31 octobre.	Priolo à Colbert : Il demande ses ordres pour l'impression d'une histoire sur Mazarin.....	444
III	8 février 1663.	Arrêt du conseil réunissant les peintres du roi à l'académie. — *En note :* Composition de l'académie de peinture et de sculpture, et arrêtés y relatifs.....	445
IV	11 avril.	Louis Le Vau à Colbert : Travaux de Versailles et Saint-Germain.....	447
V	" novembre.	Les Beaubruns à Colbert : Les dames ne veulent pas poser et le Roi taxe leurs ouvrages à des prix honteux.	447
VI	" décembre.	Madeleine de Scudéry à Colbert : Elle sollicite des adoucissements pour Pellisson.....	448
VII	1er janvier 1664.	Provision de la surintendance des bâtiments pour Colbert. — *En note :* Son fils d'Ormoy admis à la survivance.....	449
VIII	"	Registre des bâtiments du roi et instruction pour le tenir.....	451
IX	"	État des gages ordonnancés en 1664 par le surintendant des bâtiments.....	455
X	"	Gratifications aux savants et gens de lettres, de 1664 à 1683.....	466
XI	"	Idées de Colbert sur la peinture et les beaux-arts....	498
XII	12 mars 1664.	Cassagnes à Colbert : Dialogue en l'honneur du Roi. — Inscriptions pour des tapisseries des Gobelins. — *En note :* Devises de Perrault.....	499

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
XIII	7 juillet 1664.	Perrot d'Ablancourt à Colbert : Remercîments de sa pension et annonce d'une histoire des expéditions barbaresques de Charles-Quint	500
XIV	2 décembre.	Le duc de Créqui à Colbert : Le Bernin, irrité de voir corriger son plan du Louvre, consent cependant à en faire un nouveau, mais il veut des mesures exactes	501
XV	10 février 1665.	Colbert, évêque de Luçon, à Colbert : Notes sur les sujets propres à être précepteurs du Dauphin : les abbés d'Hocquincourt, Testu, de Brienne, de Suze, de Marolles, Le Camus, de Guémadeuc, de Bourzeis, de La Brunetière, Bossuet, etc	502
XVI	10 mars.	Sallot à Colbert : Le *Journal des savants* ne paraîtra pas. — *Note*	505
XVII	11 avril.	Louis XIV au cavalier Bernin : Invitation à venir en France. — *En note :* Lettre au Pape et réponse d'Alexandre VII	505
XVIII	20 mai.	Esbaupin à Colbert : Préparatifs pour recevoir Le Bernin	506
XIX	14 juin.	Chantelou à Colbert : Recherche de marbre pour le Bernin pour le buste du Roi	507
XX	22 juin.	Charles Perrault à Colbert : Même objet. — Le Bernin n'est content d'aucun des marbres proposés	508
XXI	5 août.	Mademoiselle de Moutpensier à Colbert : Elle sollicite une gratification pour Segrais	509
XXII	16 octobre.	Dupin à Colbert : Mausolée pour le service célébré en mémoire du roi catholique : on doit sortir de la routine et un roi doit être mieux traité qu'un marchand de poisson	509
XXIII	25 décembre.	Priolo à Colbert : Remercîments. — Ouvrage annoncé qui contrariera le clergé	509
XXIV	11 février 1666.	Statuts et règlements de l'académie de peinture, sculpture et architecture établie par Louis XIV à Rome.	510
XXV	11 avril.	La duchesse d'Aiguillon à Colbert. — Louis XIV veut acheter le château de Rueil, le Roi est le maître, il sera obéi	511
XXVI	24 mai.	Le Brun à Colbert : Il demande un moment d'entretien pour résoudre tout ce qui concerne les dedans des Tuileries	512
XXVII	[1666.]	Projet de Charles Perrault sur une académie générale.	512
		Note sur l'académie des beaux-arts et celle des sciences.	513

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
XXVIII	" août 1667.	Construction de l'Observatoire. — Détails de Cassini à ce sujet	515
XXIX	" novembre.	Édit portant établissement de la manufacture des Gobelins	518
XXX	" juillet 1668.	Privilége de construire des fontaines dans Paris	519
XXXI	16 septembre.	Jabach à Colbert : Tapisseries d'Auvergne et de Corbeil. Fabrique de colle forte. — Tableaux attendus de Cologne et d'Amsterdam	520
"	31 janvier 1669.	Mézeray à Colbert. (*Cette lettre n'est pas à sa place : voir ci-après n° XXXIV.*)	
XXXII	2 mars.	Claire Colbert, abbesse de Sainte-Claire, à Colbert : Faveurs demandées pour le médecin Rainssant, afin de l'attacher au service de la ville de Reims	520
XXXIII	3 avril.	Errard, directeur de l'académie de Rome, à Colbert : Malade, il voit partir avec peine Girardon	521
XXXIV	31 janvier.	Mézeray à Colbert : Il est désolé d'avoir déplu, demande à rentrer en grâce et accepte d'avance toutes les corrections que l'on fera dans son ouvrage	522
XXXV	1670.	Arc de triomphe de la porte Saint-Antoine	522
XXXVI	[Vers 1670.]	Note de Huygens, avec des observations de Colbert	523
XXXVII	[1670.]	Racine à Colbert : Dédicace de *Bérénice*. — *En note* : Dispense de résider comme trésorier à Moulins	524
XXXVIII	23 septembre.	Ordre du Roi pour enlever un cheval de bronze à Nancy	525
XXXIX	4 octobre.	Ondedei à Colbert : Il est ravi des merveilles de Versailles et de l'accueil du Roi	526
XL	5 mars 1671.	Confirmation des priviléges des ouvriers logés dans le Louvre. — Noms de ces artisans	526
XLI	5 mai.	Charuel, intendant à Metz, à Colbert : Transport du cheval de bronze de Nancy. Blessure de Fossier	528
XLII	22 mai.	Donation de terrains pour bâtir à Versailles	529
XLIII	26 juin.	Matharel, intendant de marine à Toulon, à Colbert : Il défend Puget contre d'Alméras. — Esquisses de l'Alexandre et du Milon	529
XLIV	17 décembre.	L'abbé Picard à Colbert : Observations astronomiques à Uranienbourg. Erreur de Tycho-Brahé. — Expériences concertées avec Cassini	530
XLV	[1671.]	Pellisson à Colbert : Plan d'une histoire de la dernière guerre contre l'Espagne	531
XLVbis	" décembre.	Lettres patentes pour la surintendance du Jardin des Plantes	533

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
XLVI	13 mars 1672.	Lettres patentes autorisant Lully à établir une académie royale de musique	535
XLVII	16 mars.	Mézeray à Colbert : La diminution de sa pension l'inquiète. Il craint d'avoir démérité, et invoque le souvenir de Mazarin	537
XLVIII	26 avril.	Déclaration sur les maisons bâties en dehors des limites, et sur la reconstruction du Châtelet et des halles	537
XLIX	13 juin.	Compliment fait à Colbert par l'académie française, installée au Louvre	540
L	9 novembre.	Passe-port de Coypel et autres pour Rome	541
LI	2 janvier 1673.	Compliment de l'académie française à Colbert, à l'occasion de sa dotation pour le dictionnaire et les jetons	542
LII	2 janvier.	De Lavau, garde des livres du cabinet du roi, à Colbert : Déplacement de la bibliothèque du Louvre	544
LIII	20 janvier.	Déclaration pour la continuation des leçons au Jardin des Plantes	545
LIV	30 avril.	Ordonnance limitant le nombre des musiciens et des chanteurs employés par les comédiens. — *Note*	545
LV	15 juillet.	Ordonnance pour la construction du quai Le Peletier.	546
LVI	24 septembre.	Saint-Réal à Colbert : Il achève la *Conjuration de Venise*, et demande le rétablissement de sa pension	547
LVII	31 octobre.	Ordonnance pour l'établissement d'une manufacture de porcelaine à Rouen	548
LVIII	4 janvier 1674.	Harangue de Segrais au sujet du *Committimus* de l'académie française. — Réponse de Colbert	549
LIX	7 janvier.	Défense à tous comédiens, autres que ceux de la rue Mazarin, de jouer *le Malade imaginaire* avant l'impression	550
LX	// juin.	Lettres patentes de l'académie de Soissons	550
LXI	// août.	Privilége à Guichard pour une *Académie royale de spectacles*	551
LXII	// mai 1675.	Confirmation des statuts de la faculté de théologie	552
LXIII	20 juin.	Mémoire sur les états des gages des maisons royales	552
LXIV	28 juillet.	Mosnier à Colbert : Il arrive à Marseille avec un convoi d'animaux venant d'Alexandrie	553
LXV	// janvier 1676.	Déclaration pour le *Septennium* des professeurs	554
LXVI	// juillet.	Édit pour l'exécution du nouveau plan de Paris	555
LXVII	15 septembre.	Provisions de Louis Colbert, intendant du cabinet des médailles et garde de la bibliothèque	557

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
LXVIII	// novembre 1675.	Lettres patentes réunissant les académies de peinture et sculpture de Paris et de Rome	558
LXIX	// novembre 1676.	Lettres patentes pour la création d'écoles académiques dans les provinces	559
LXX	// septembre 1677.	Fête donnée à Sceaux, aux membres de l'académie française	559
LXXI	10 septembre.	Mansart à Colbert : Désertion des ouvriers de Clagny; avancement des travaux; soins assidus et dévoués. — Cabinet de la Renommée à Versailles	561
LXXII	10 septembre.	Règlement pour la conservation du château de Fontainebleau	562
LXXIII	[1678.]	Pierre Corneille à Colbert : Il réclame sa gratification, supprimée depuis quatre ans	562
LXXIV	2 mars 1679.	Le Brun à Colbert : Dessins pour Trianon et la galerie de Versailles. — Changements faits à un tableau	563
LXXV	14 avril.	Daguesseau, intendant à Montpellier, à Colbert : Documents historiques recueillis par Boudon; nouvelle commission pour favoriser ses recherches; remboursement de ses avances	563
LXXVI	3 mai 1680.	D'Ormoy à Colbert : Il rend compte de sa visite à Saint-Germain, etc.	564
LXXVII	21 octobre.	Ordonnance du roi pour réunir les deux troupes de comédiens français	565
LXXVIII	5 février 1682.	Passe-port pour les fers et le corps de pompe de la machine de Marly	565
LXXIX	25 juillet.	Supplique à Colbert pour fonder une académie à Nîmes	565
LXXX	30 juin 1683.	Patin à Colbert : Il demande sa recommandation pour une chaire de médecine à Padoue	566
LXXXI	//	Mémoire de G. Marinier sur les dépenses des bâtiments de 1664 à 1690	567
LXXXII	//	Médailles relatives à l'administration de Colbert de 1661 à 1683	585

LETTRES DE CHAPELAIN A COLBERT.

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
1	18 novembre 1662.	Rapport sur la fondation d'une académie des inscriptions et belles-lettres	587
2	31 janvier 1663.	Choix d'un historiographe : Perrot d'Ablancourt, Périgny, Sallo	589
3	9 juin.	Sonnet de Chapelain sur la guérison du Roi. Du Perrier, Valois, La Mothe Le Vayer, Boyer, Fléchier, d'Ablancourt, Le Clerc, Cotin, Petit, Huet ont fait ou feront quelques poésies sur le même sujet. — Conringius, Gronovius, Reinesius, Ferrari et Chimentelli proposés pour gratifications. — *En note :* Réunions académiques chez Colbert	591
4	15 juin.	Apophthegmes de d'Ablancourt. — Sonnet de Boyer. — Conrart goutteux. — Élégie de Valois. — Poëme de Petit	593
5	23 juin.	Admettre Viviani et Borelli parmi les gratifiés. — Odes de Le Clerc, de du Perrier et de Racine. — Poëmes de Fléchier et de Petit. — Madrigal de Cotin	594
6	8 janvier 1664.	Envoi du livre de Bartier, dont Colbert a refusé la dédicace. — A Rome, on empêche Allatius de recevoir une gratification; à Florence, on est ravi de celle de Viviani	595
7	13 mars.	Vers d'Heinsius et de Cotin	595
8	10 juin.	Désaccord avec Le Brun sur les tableaux allégoriques de l'histoire du Roi. — Gratification de Chapelain	596
9	15 juillet.	Remercîments de d'Ablancourt. — Révision du travail sur l'origine des rois de France. — Vossius à Paris	596
10	20 octobre.	Vossius offre l'Alcoran de Soliman	596
11	18 janvier 1665.	Traduction des patentes du commerce de l'Inde, par Wagenseil. — Difficultés survenues à la mort de d'Ablancourt pour la publication de l'*Afrique*, du Marmol	597
12	18 février.	Wagenseil a achevé sa traduction. L'Allemagne saura ce que la France doit à Colbert pour le commerce des Indes	598
13	26 mars.	Examiner le remercîment de Viviani au Roi. — Joie de la cour de Florence pour la gratification de Viviani	599
14	8 juin.	L'ouvrage de Wagenseil se répand en Allemagne. — Frémont d'Ablancourt proposé pour la gratification de son oncle	600
15	8 juin.	Hevelius dédie à Colbert le prodrome de l'Histoire des co-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		mètes. Chapelain lui fera sentir qu'il aurait mieux valu le dédier au Roi. — Il tiendra en haleine les gratifiés étrangers	600
16	18 juin 1665.	Réponse à Hevelius. — Renseignements sur Gronovius, Reinesius, Ferrari et Dati, qui demandent des Mémoires pour faire un panégyrique du Roi	601
17	15 juillet.	Petit corrigera son épître pour ne pas blesser la modestie de Colbert. — Ogier offre des *Actions publiques;* Boeklerus un manuscrit. — Gratitude de la famille de Chapelain, sauvée de la ruine	602
18	1er août.	Hevelius offrira au Roi sa *Cométographie* et sa *Machine céleste.* — Ogier attend la décision de Colbert pour lui dédier ses *Actions.* — Inscriptions et médailles	603
19	24 août.	Perrault rendra compte des réunions académiques. — Chapelain gratifié. — Dati fait le panégyrique du Roi	604
20	10 septembre.	Ode du marquis de Modène. — Inscriptions pour le Louvre	604
21	1er octobre.	Gevaertius n'ose plus accepter sa gratification. — Ode du marquis de Modène	605
22	25 octobre.	Remercîments de Gevaertius, de Vossius, de Conringius et de Boeklerus, qui envoie un manuscrit. — Traduction de l'*Égypte*, par Vattier	605
23	20 novembre.	Sa joie de pouvoir appeler Colbert *Monseigneur!* — Remercîment de Graziani. — Chapelain engage les gratifiés à témoigner leur reconnaissance	606
24	5 décembre.	Remercîments de Heinsius et de Wagenseil, qui est tout dévoué	607
25	20 décembre.	Remercîments de Huet et de Denis. — Renseignements sur Cotelier	608
26	9 janvier 1666.	Manuscrits du maréchal d'Effiat proposés à Colbert par Sainte-Marthe	609
27	27 janvier.	Remercîment de Viviani. — L'Empereur a gratifié Boeklerus. — Audience pour Wagenseil	609
28	16 février.	Il craint d'importuner Colbert. — Panégyrique fait par Graziani. — On attend celui de Dati. — Sonnet de Chapelain. — Wagenseil	610
29	25 mars.	Allatius acceptera-t-il une nouvelle gratification? — Gratifications à Ferrari, Dati, Gronovius et Reinesius	610
30	5 avril.	Conduite de Chapelain à l'égard des gratifiés. — Colbert examinera les Mémoires préparés pour Dati. — Épigramme de Cailly	611

N°s	DATES.	OBJET.	PAGES.
31	23 mai 1666.	Dati travaille au panégyrique du Roi. — Extrait de sa lettre	612
32	3 juin.	Vossius offre son *Origine du Nil*. — Reinesius dédie à Colbert ses *Scholies*	613
33	10 juin.	Gronovius envoie plusieurs ouvrages, entre autres un Tite-Live	613
34	2 juillet.	Passage d'une lettre de Ferrari. Il veut faire un panégyrique du Roi; Chapelain lui enverra quelques notes	614
35	3 août.	Sonnet de Dati, en attendant son panégyrique. — Manuscrit de Boeklerus. — Devises pour le carrousel	615
36	3 septembre.	Manuscrit de Boeklerus. Son nouveau Polybe. — *Droits de la reine* sur les Pays-Bas, par Conringius. Craintes de ce dernier. — Gronovius et Wagenseil préparent de nouveaux ouvrages	615
37	6 novembre.	Perte des *Scholies* de Reinesius. Proposition d'imprimer ses *Nouvelles inscriptions* au Louvre. — Livres offerts par Ferrari	616
38	4 décembre.	Reinesius fera un nouvel envoi. — Viviani travaille à une vie de Galilée. Buste de ce mathématicien	617
39	6 janvier 1667.	Conringius demande des renseignements et le secret pour le *Traité*. — Chapelain minute les lettres de Colbert aux savants étrangers, il y joindra les siennes. — Remercîment de Reinesius, son espérance d'être imprimé par les presses royales. — *En note :* Lettre à Boeklerus	618
40	11 février.	*Traité des droits de la reine*, par Bilain, Duhamel et Conringius. — Bibliothèque du duc de Brunswick	619
41	29 février.	Traduction espagnole du *Traité*. — Conringius a envoyé un premier travail	620
42	23 mars.	Mémoire sur l'âge de la profession des religieux. — Remercîment de Vossius. — *En note :* 1° Reproches à Graziani; 2° Mérite du *Traité* de Conringius	621
43	15 avril.	Présent de Heinsius. — Remercîments de plusieurs étrangers. — Conringius envoie la suite de son travail, il craint d'être découvert	623
44	29 avril.	Laissera-t-on les héritiers de Reinesius toucher sa gratification?	623
45	16 juin.	Travaux de la petite académie réunie chez Colbert : Perrault en rendra compte. — Machine à semer achetée en Autriche. — Grutmeïer traduira-t-il en allemand le *Traité?*	624
46	22 août.	Traduction allemande du *Traité*. — Renseignements sur Grutmeïer	624

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
47	15 septembre 1667.	Sonnet de Chapelain. — Conringius travaille au *Traité;* il réfutera les objections. — Wagenseil traduira en latin le *Traité*	625
48	4 octobre.	*Vies des peintres* envoyées par Dati	625
49	10 novembre.	Poëmes de Petit et de Fléchier. — Sonnets de Chapelain. — Traduction de Grutmeïer	626
50	3 décembre.	Joly rallié à la cour offre ses *Droits de la reine*, sa réfutation du *Bouclier*. Acceptera-t-on son concours?	627
51	25 décembre.	Conringius a terminé son ouvrage. — Impossibilité de l'imprimer en Allemagne. — Sonnets de Graziani	627
52	18 janvier 1668.	Grutmeïer a rempli ses engagements; il mérite une récompense	628
53	20 février.	Sonnet de Dati. — Il n'est plus besoin d'imprimer le *Traité* de Conringius. — Heinsius prépare un Virgile. — On possède enfin les *Inscriptions* de Reinesius. — Les étrangers célébreront les victoires du Roi	629
54	27 février.	Réception du panégyrique du Roi fait par Ferrari. Mérite de cet ouvrage	629
55	10 mars.	Pourquoi Brummer a dédié à Colbert un *Commentaire sur la loi Cincia.* — Chapelain l'a dirigé dans cette dédicace	630
56	14 mars.	Brummer corrigera dans sa dédicace ce qui blesse la modestie de Colbert. — Schefferus proposé pour les gratifications vacantes par la mort de Gevaertius et de Reinesius	631
57	18 mars.	Il rappelle à Colbert son habitude de joindre une lettre aux gratifications	631
58	7 avril.	Boeklerus n'est pas mort; on doit donc lui envoyer sa gratification. — Sonnets de Dati et de Chapelain	631
59	27 avril.	Poëmes de Fléchier et de Petit. — Les gratifications à l'étranger augmentent la gloire du Roi. Beaucoup de savants en sollicitent	632
60	13 mai.	Par une fausse suscription, Colbert a reçu une lettre de Boeklerus à Chapelain et *vice versa*. Excuses	632
61	6 juin.	Remercîments des savants étrangers. — Changements à exiger dans l'*Histoire* de Villiotto. — Heinsius envoie le poëte *Prudence;* Hevelius, sa *Cométographie*, il termine sa *Machine céleste*	633
62	8 juillet.	Chapelain a conseillé quelques changements à Villiotto. — Remercîments tardifs de Hevelius, Gronovius et Wagenseil	634

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
63	29 juillet 1668.	Poëme de Dati; il achève son panégyrique du Roi. — Brummer ira prendre congé de Colbert. — *En note :* Chapelain blâme Wagenseil de son remercîment tardif.....	634
64	18 août.	Valois offre au Roi son *Histoire ecclésiastique.* — La *Cométographie* de Hevelius est arrivée; mérite de cet ouvrage.....	635
65	26 décembre.	La maladie de Colbert a imposé silence à Chapelain. — Villiotto a corrigé son Histoire. — Offres de service de Conringius. — Démarches de Graziani auprès de Cassini. — Description du carrousel par Fléchier.....	636
66	19 janvier 1669.	Envoi de gratifications. — Remercîment de Chapelain. — Conringius ne doit pas être oublié. Ses titres et ceux de Wagenseil. — L'Histoire de Villiotto est bien médiocre.	637
67	17 février.	La nouvelle édition de l'Histoire de Villiotto n'est point arrivée; on attendra les ordres de Colbert. — Chapelain le félicite d'avoir été nommé secrétaire d'État.....	638
68	7 mars.	Vossius offre à Colbert un ouvrage de son père. — Médailles et monnaies à acheter pour le cabinet du roi.....	638
69	30 avril.	Ferrari achèvera son Histoire. — Remercîment de Conringius; il dédiera à Colbert *la Médecine hermétique.* — Wagenseil va publier un Talmud. — *En note :* Conringius n'est pas mort. C'eût été une grande perte.....	639
70	3 juin.	Colbert jugera si l'Histoire de Villiotto le rend digne d'une gratification.....	640
71	5 août.	Remercîment et promesses de Heinsius. — Conringius enverra son *Traité;* il reçoit une gratification du roi de Danemark.....	640
72	10 septembre.	Heinsius ne peut répondre, comme il se l'était proposé, aux bienfaits du Roi. — Panégyrique de Dati.....	641
73	12 novembre	Conringius a tenu parole : il dédie à Colbert *la Médecine hermétique*.....	641
74	28 mars 1670.	Chapelain prie Colbert d'examiner les notes historiques qu'il a rédigées pour expliquer certaines estampes représentant les victoires du Roi.....	642
75	2 avril.	Conringius a envoyé son livre. Il offre au Roi de lui servir de ministre en Allemagne.....	642
76	23 mai.	Viviani travaille toujours à la Vie de Galilée.....	643
77	10 juillet.	Conringius propose à Colbert de rendre Louis XIV maître de la Méditerranée. Avis de Chapelain. — Conringius exige le plus grand secret.....	643
78	18 août.	Dédicace et envoi du Plaute de Gronovius. — Remercî-	

Nos	DATES.	OBJET.	PAGES.
		ments et regrets d'Hevelius dont la gratification n'était pas accompagnée d'une lettre de Colbert.....	644
79	4 avril 1671.	Sonnet du cardinal Médicis. — Satisfaction de Chapelain à l'occasion du retrait du privilége d'abord accordé aux *Satyres* de Boileau.....	644
80	10 avril.	Remercîments de Vossius, Gronovius, Heinsius et Boeklerus.....	645
81	24 avril.	Graziani offrira bientôt au Roi sa tragédie de *Cromwell*. Part que Chapelain a prise à cette pièce. — Ferrari terminera son Histoire. — Médailles données à Colbert...	645
82	28 juin.	Envoi du *Cromwell* de Graziani. — Éloge de cette pièce...	646
83	6 octobre.	Épigramme de Le Fèvre que sa religion a fait exclure des gratifiés.....	646
84	8 mars 1672.	Sonnet de Dotteri sur les bâtiments élevés par Louis XIV..	647
85	5 mai.	Remercîment de Graziani. — La gratification de Gronovius a été continuée à ses enfants.....	647
86	25 août.	*Acclamations* des Allemands et sonnet de Graziani sur les victoires du Roi.....	648
87	28 septembre.	Conquêtes en Hollande : lettre de Boeklerus sur l'impression produite en Allemagne; projet de médaille. — Un neveu de Chapelain, avocat au grand conseil.....	648
88	22 octobre.	Zèle et démarches d'un sieur Frischman, à Strasbourg. — Mort de Boeklerus. Nouveaux étrangers à choisir pour les gratifications. — Tacite de Gronovius; Suétone de Graevius; *De re nautica* de Schefferus.....	648
89	15 janvier 1673.	Panégyrique renvoyé à Graziani pour quelques changements. Colbert veut-il en accepter la dédicace? — Dix livres de l'Histoire de Ferrari sont terminés. Il attend de nouveaux renseignements. — Soin de Chapelain à stimuler les étrangers.....	649
90	6 juillet.	Mémoires historiques offerts au Roi par un Vénitien que recommande Ferrari.....	650

CORRECTIONS ET CHANGEMENTS.

Page 3, note 4. — Supprimer les deux premières lignes de cette note et voir la note biographique de l'*Index*, au nom de Charles Colbert.

Page 4. — Supprimer la note 1, qui fait double emploi avec celle du 1er volume, page 311.

Page 24, à la sous-note. — Ajouter (Voir 1, page 440, note).

Page 26, ligne 9 en remontant. — Au lieu de «Philipsbourg,» lisez «Phalsbourg.»

Page 29, ligne 6 en remontant. — Au lieu de Massevaux (?), lisez «Moineaux.» (C'est le mot donné par la copie.)

Page 32, note 1, 2e colonne, ligne 11. — Au lieu de «Voir pièce n° 49,» lisez «n° 48.»

Page 103, note, 2e colonne, ligne 1. — Au lieu de «à Rouillé, à le,» lisez «à Rouillé le.»

Page 156, note. — Au lieu de «dans la pièce n° 167,» lisez «dans les pièces nos 122 et 167.»

Page 169, ligne 5 en remontant. — Au lieu de «Lorsque vous adjugez,» lisez «Lorsque vous adjugerez.»

Page 238, note 1. — Au lieu de «Mort en 1692,» lisez «Mort en 1672.»

Page 293. — La note 3 de cette page n'est que la suite de la note précédente; supprimer par conséquent le chiffre de renvoi dans le texte et à la note.

Page 296, 2e § de la note 2. — Dans l'indication des lettres à consulter dans les *Affaires générales* : au lieu de 7 juin 1673, lisez «27 juin 1673;» — au lieu de «29 mai 1677,» lisez «23 mai 1677.» — Supprimer enfin les renvois aux lettres des 6 juillet 1676 et 24 juillet 1680.

Page 317, note 2, ligne 2. — Au lieu de «6 mai,» lisez «6 mars.»

Page 344, dernière ligne de la note. — Supprimer le chiffre 99.

Page 350. — Même observation que pour la page 293.

Page 355. — Supprimer la note 1. La pièce annoncée dans cette note n'est pas donnée à l'*Appendice*.

Page 379. — Pièce 137. — Donner à cette pièce la date du «28 mars,» au lieu de celle du «28 mai.»

Page 446, indication de la source de la pièce. — Au lieu de «L'*Académie*, etc. page 452,» lisez «page 254.»

Page 522. — Pièce XXXIV. — Cette pièce n'est pas à sa place. D'après sa date, elle devrait se trouver page 520 sous le n° XXXII.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction.....
- Fortifications..... 1
- Sciences, Lettres, Beaux-Arts Bâtiments.....
  - Versailles et Paris..... XXX
  - Les académies..... LIII
  - Bibliothèques et musées, fondations littéraires, pensions aux gens de lettres..... LXXVII

Lettres et mémoires.....
- Fortifications..... 1
- Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments..... 235

Appendice.....
- Fortifications..... 439
- Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments..... 444
- Lettres de Chapelain à Colbert..... 587

ndex des noms annotés..... 651

Sommaire des lettres....
- Fortifications..... 657
- Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments..... 678

Sommaire de l'Appendice..
- Fortifications..... 695
- Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Bâtiments..... 695
- Lettres de Chapelain à Colbert..... 700

Corrections et changements..... 706